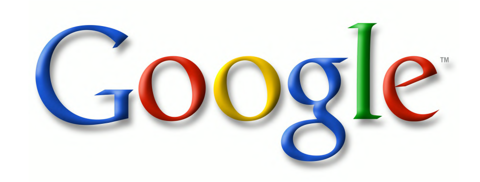




6 Tomes £0
very sca

HISTOIRE DES EMPEREURS.

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ durant les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps.

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ECLAIRCIR les principales difficultez de l'histoire.

TOME PREMIER,

QUI COMPREND DEPUIS AUGUSTE jusqu'à Vitellius, & la ruine de Jerusalem.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

NOUVELLE EDITION.

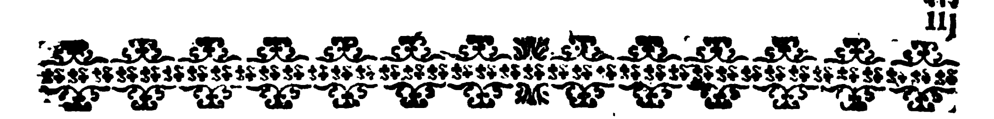


A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue S. Jacques, au Palmier.

M. DCC. XX.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

J Giraud
Délhancourt



AVERTISSEMENT.

CELUI qui a composé l'ouvrage que l'on donne presentement au Public, se trouvoit libre de tout engagement particulier. Mais il ne s'est pas cru dispensé de l'obligation generale d'employer son temps d'une maniere digne d'un homme & d'un Chrétien. Il a cru le pouvoir faire en s'occupant à étudier l'histoire des Saints & de l'Eglise dans les sources & dans les originaux, pour y chercher la verité toute pure, sans s'engager dans les diverses preventions que donnent souvent les nouveaux auteurs. C'est à quoy il a employé plusieurs années; & il auroit souhaité de n'interrompre jamais un travail si saint, si utile, & en mesme temps si agreable.

Neanmoins l'experience luy a enfin appris qu'il y a une telle liaison entre l'histoire sainte, & la profane, qu'il faut necessairement s'instruire avec soin de la derniere pour pouvoir posseder l'autre, & pour en resoudre solidement les difficultez. Il est difficile aussi qu'on ne souhaite pas de savoir qui estoient ces princes, ces magistrats, & ces grands du siecle, qu'on voit si souvent meslez dans les affaires de l'Eglise, soit pour la sanctifier par leurs persecutions, soit pour la soutenir par leur puissance, & luy donner cet éclat exterieur qui luy a servi à renfermer dans son sein les foibles avec les forts, les imparfaits avec les parfaits. Voilà ce qui a obligé l'auteur à joindre l'une & l'autre histoire ensemble, & à étudier la profane pour mieux savoir celle de l'Eglise.

Il n'a travaillé d'abord que pour son instruction particu-

liere. Mais quelques personnes d'erudition & de pieté ont cru que ce qu'il avoit fait pour luy seul, pourroit estre de quelque usage au public. Ils ont jugé mesme qu'il devoit commencer par l'histoire profane, puisqu'elle se trouvoit la premiere en état de paroistre, & qu'elle est faite pour servir d'éclaircissement à celle de l'Eglise, qui pourra succeder à celle-ci, si l'on trouve qu'il soit à propos de la donner.

Outre le raport que ces deux histoires ont l'une à l'autre; la profane en la considerant mesme toute seule, ne laisse pas d'avoir son utilité: Et sans parler des autres avantages qu'on en peut tirer, & des diverses reflexions que les personnes sages & éclairées par leur pieté pourront faire sur cette multitude d'evenemens, tous reglez dans leur dereglement par la sagesse de la providence; tout le monde trouvera des sujets de s'humilier & dans les plus méchans princes, & dans les meilleurs. Car nous voyons dans Caius, dans Neron, dans Commode, & dans leurs semblables, ce que nous serions tous si Dieu n'arrestoit le penchant que la cupidité nous donne à toutes sortes de crimes: Et bien des Chrétiens auront sujet de rougir, de ce qu'aprés tant de graces que Dieu leur a faites, & qu'il a refusées aux payens, ils se trouvent beaucoup audessous de la vertu morale de Tite Antonin, de Marc Aurele, & d'Alexandre Severe.

La premiere vue de l'auteur dans ses études, a esté, comme on a dit, de s'instruire luy mesme. Il y en a joint ensuite une seconde, qui a esté de pouvoir aider ceux à qui Dieu auroit donné la grace & la volonté de travailler à une veritable histoire de l'Eglise, ou aux Vies des Saints. Il a voulu les decharger de la peine de rechercher la verité des faits, & d'examiner les difficultez de la chronologie. Ces deux choses sont le fondement de l'histoire. Il arrive souvent neanmoins que les genies les plus beaux & les plus elevez, sont les moins capables de se rabaisser jusque là. Ils ont trop de

peine d'arrester le feu qui les anime, pour s'amuser à ces discussions ennuyeuses, plus propres à des esprits mediocres.

Dans ces deux vues qu'a eues l'auteur, il a cru ne devoir songer qu'à chercher la verité des faits & des temps, avec toute la fidelité, l'exactitude, & l'application dont il a esté capable, & à les exprimer de la maniere la plus simple & la plus nette. Il l'a recherchée dans les auteurs originaux. Il l'a exposée ensuite en abregeant ces auteurs dans les endroits où un fait n'est raporté que par un seul. C'est ce qu'il marque quelquefois dans le texte, quelquefois à la marge par un *&c.* Et il prend de chaque auteur ce qu'il a de particulier, quand ce fait est raporté par plusieurs.

Il s'est souvent attaché à leurs expressions, surtout quand elles ont eu quelque chose de grand, de singulier, ou qui nous marquoit quelque usage ancien. Mais il est bon d'avertir que la necessité de faire un discours suivi & une espece d'histoire, ne luy a point permis de s'attacher toujours à cette regle, comme il l'auroit souhaité. Il a cru qu'il luy suffisoit de prendre le sens des auteurs, & quelquefois de mettre les conclusions certaines qui suivent de leurs paroles : comme quand par exemple Dion dit qu'une chose s'est faite de son temps ; au lieu de s'exprimer ainsi, & d'ajouter pour la satisfaction des lecteurs, que Dion écrivoit vers l'an 230, il a mis pour abreger, que cela s'estoit fait vers l'an 230. Ainsi on ne trouvera pas toujours precisément dans les auteurs les termes dont il se sert : mais il a tasché qu'on y en trouvast toujours le sens, ou au moins la preuve.

Ils sont assez rarement nommez dans le texte, à moins que ce ne soit pour appuyer davantage la verité de la chose, ou au contraire pour marquer qu'on raporte ce qui se trouve dans les anciens, sans en vouloir répondre : ce que la qualité des auteurs ou la suite du discours fera aisément discerner,

aux perſonnes un peu intelligentes. Mais au lieu de les citer dans le texte, on met à la marge leurs noms, & le lieu d'où ce que l'on en raporte eſt pris.

Quand on cite pluſieurs auteurs enſemble ſur un meſme fait, on n'a pas pretendu que tout ce qu'on dit de ce fait ſe trouvaſt dans tous ces auteurs. Il eſt ordinairement dans celui qui eſt cité le premier, & les autres en diſent differentes circonſtances. Mais quelquefois auſſi on tire ſeulement une partie de l'un, & une partie de l'autre; en ſorte que le fait entier eſt juſtifié par la citation entiere. Les perſonnes equitables jugeront ſans douteque cela ſuffit: Et aſſurément une plus grande exactitude à marquer diſtinctement ce qui eſt de chaque auteur, n'euſt ſouvent ſervi qu'à embaraſſer la compoſition & les citations, qu'il euſt falu quelquefois changer à chaque mot. On a cru eſtre aſſez exact en ne diſant rien qui ne fuſt prouvé par les auteurs qu'on allegue.

On affoiblit auſſi quelquefois ce que porte le texte des auteurs qu'on cite, & on n'en met qu'une partie, parcequ'on ne ſe croit pas obligé de dire tout ce qu'ils ont dit, en quoy on pourroit aller audelà de la verité; mais de ne rien dire qui ne ſoit autoriſé par eux.

Que ſi l'on eſt obligé ou de tirer des concluſions de leurs paroles, ou d'y faire quelque reflexion, ou d'en éclaircir quelque difficulté, ou d'y ajouter quelque choſe prouvée ailleurs, on le renferme dans des crochets. Et on en rencontrera plus ſouvent que l'auteur n'auroit voulu, parcequ'il auroit bien ſouhaité de pouvoir tout prendre des anciens, & ne rien dire du tout de luy meſme.

On raporte rarement les textes des auteurs, meſme dans les notes, & on ſe contente d'en prendre le ſens, afin d'abreger. Cela ſuffit pour ceux qui ne voudront que ſavoir l'hiſtoire: pour les autres qui voudront l'étudier à fond, dans la vue de compoſer une veritable hiſtoire, ou de prouver des choſes

plus importantes, il eſt bon de ne les pas diſpenſer d'aller chercher eux meſmes dans les ſources; ſans quoy le travail qu'ils feroient ne pourroit pas eſtre ſolide. Car il y a une grande difference, ſouvent pour le ſens, & bien plus ſouvent pour les conſequences, entre voir un paſſage detaché, & le voir dans la ſuite de ſon auteur.

Lorſque les difficultez de l'hiſtoire ſe peuvent éclaircir en peu de mots, on le fait tantoſt dans le corps de la narration, tantoſt par de petites notes ou bas de la page. Mais quand il faut un plus long diſcours, on les reſerve pour les mettre à la fin du tome. On trouvera auſſi dans ces notes quelques faits moins importans ou moins averez, dont on n'a pas cru devoir charger l'hiſtoire, & qu'on n'a pas auſſi voulu oublier. Diverſes perſonnes auroient deſiré qu'on euſt mis toutes les notes au bas des pages, afin qu'on euſt plus de facilité à les trouver, & à les lire avec le texte. Mais il y en a de ſi longues, qu'elles auroient tenu pluſieurs pages de ſuite; ce qui auroit interrompu tout à fait la narration.

On donne autant qu'il ſe peut, une terminaiſon françoiſe aux noms propres. Mais il a fallu excepter de cette regle ceux dont le nom latin eſt tout à fait uſité parmi nous, comme Dolabella, Sylla, & preſque tous les autres qui finiſſent de meſme; comme Antiochus, Caius, Domitius, Marius, Druſus, & d'autres ſemblables. Il a fallu auſſi laiſſer en latin ceux qui auroient quelque choſe de deſagreable en noſtre langue, comme Craſſus, Gallus, & quelques autres.

On ſçait que les Romains avoient tous pluſieurs noms, qu'il eſt bon de ſavoir pour diſtinguer les perſonnes. Lors donc qu'il a falu exprimer enſemble ces divers noms, on a cru les devoir laiſſer tous en latin, non ſeulement lorſque l'un des deux ne ſe pouvoit pas aiſément mettre en françois, comme aſſurément on auroit peine à ſouffrir Cnée ou Cnæus Pompée; mais encore lorſque chaque nom en parti-

culier n'ayant rien qui nous blesse, les deux ensemble font un effet qui nous choque. Car nous dirons sans peine Publie, Corneille, & Scipion ; mais Publie Corneille Scipion seroit approuvé de peu de personnes. Cela ne manque guere de se rencontrer quand deux noms sont joints ensemble : & aussi on les a toujours laissez en latin, à moins qu'ils ne soient tout à fait usitez en nostre langue, comme Tite-Live, Valere Maxime, Marc Aurele, & fort peu d'autres. Et parceque les Consuls sont presque toujours marquez avec tous leurs noms, on s'est fait une regle de les mettre tojours selon la terminaison latine à la teste de leur année.

On a cru aussi devoir écrire comme les Latins les noms qu'on laissoit en cette langue, comme Archelaüs, Nævius. C'est pourquoi on a mis *Cæsar* lorsqu'estant joint à Caius ou Lucius il devoit passer pour latin.

On a d'ordinaire marqué les prenoms par une seule lettre, comme dans le latin : & il y a peu de personnes qui ne sachent ce que ces lettres veulent dire. Ceux qui ne le sauront pas, en seront bientost instruits par une liste qu'on en donnera à la fin de la table des titres.

Quelques uns trouveront peutestre qu'il n'estoit pas fort necessaire de marquer ici ces petites observations, puisque ce sont des choses que la pluspart devineront bien par eux mesme. Neanmoins il y en aura qui en pourront avoir besoin: & il vaut mieux estre trop clair pour les premiers, que trop obscur pour les autres. On ne se croit pas de mesme obligé de rendre aucune raison particuliere de l'ortographe qu'on a suivie. Comme c'est une chose qui n'a point encore de regle parmi nous, chacun a la liberté de choisir celle qu'il luy plaist. L'auteur a cru pouvoir user de cette liberté, & suivre en cela ou le conseil des autres, ou les raisons qui luy ont paru les meilleures, ou quelquefois le hazard & les fautes mesmes des correcteurs, qui en ces sortes de choses si indifferentes ne sont pas des fautes. Comme

Comme cette hiſtoire des Empereurs n'eſt faite que pour éclaircir celle de l'Egliſe, on auroit pu ne la commencer qu'à Neron, qui a pris le premier une part conſiderable aux affaires des Chrétiens par la perſécution qu'il leur a faite. Mais Tibere même y a part à cauſe de Pilate ſon officier, & de la relation que ce gouverneur luy envoya de la mort de JESUS-CHRIST, & par la propoſition qu'il fit au Senat de recevoir comme Dieu celui qui n'avoit nul beſoin de luy pour l'être. Auguſte y en a auſſi quelqu'une par l'édit qui fit aller la ſainte Vierge à Bethléem : & c'eſt luy d'ailleurs qui a établi la monarchie Romaine en l'état qu'elle entre dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Il a donc falu parler de ce changement, & marquer autant qu'on a pu l'origine des choſes qui ſe doivent voir dans la ſuite. Et aprés avoir parlé d'Auguſte & de Tibere, on ne pouvoit pas ſe diſpenſer d'y joindre Caius & Claude. Cela fait ainſi une ſuite complete des Empereurs. On n'a pas cru neanmoins ſe devoir engager à faire une *hiſtoire* entiere & exacte d'un regne auſſi long & auſſi rempli qu'eſt celui d'Auguſte. Ce deſſein eût demandé beaucoup de temps, & un grand travail, ſans pouvoir rien ſervir au deſſein principal qu'on a eu de travailler à éclaircir toute l'hiſtoire depuis JESUS-CHRIST juſques au VII. ſiecle.

Hors donc ce qui regarde Auguſte, nous eſperons qu'on trouvera ici une hiſtoire aſſez ample de tous les autres Princes des ſix premiers ſiecles, pour ſatisfaire ceux qui veulent en avoir une connoiſſance mediocre. Ceux qui en voudront ſavoir davantage, y trouveront les citations de tous les endroits de l'antiquité qui les en pourront inſtruire. C'eſt à quoy l'auteur a taſché ſurtout d'eſtre exact, à la reſerve peuteſtre de ces infamies abominables des Tiberes, des Nerons, des Helioga-

bales, & des autres monstres de ce genre. Souvent on ne parle point du tout de ces sortes de crimes : & lors qu'on ne peut pas se dispenser d'en dire quelque chose, on tasche de le faire d'une maniere qui ne puisse blesser les personnes qui aiment, comme elles le doivent, le sacré thresor de l'honnesteté & de la pudeur. Si donc on n'a peutestre pas cité sur ce point tous les endroits des auteurs, c'est une faute qu'on pardonnera aisément à un Chrétien, qui écrit pour l'utilité des Chrétiens.

On a cru qu'en faisant l'histoire des Princes, il falloit donner quelque connoissance des hommes celebres qui ont paru de leur temps, & surtout de ceux qui ont laissé quelques écrits. Ils se trouveront à la fin de chaque titre, quand il n'y aura pas eu occasion d'en traiter suffisamment dans la suite de l'histoire. Mais comme il y a eu trop de choses à dire sur Apollone de Tyanes pour en faire une simple addition à l'histoire de Domitien, on en a fait un titre particulier dans le second tome. C'est peutestre le seul qui se trouvera de ce genre.

L'histoire des guerres & de la ruine des Juifs doit necessairement entrer dans celle de l'Eglise, & elle est visiblement liée à celle de Neron & de Vespasien. On n'a donc pu se dispenser de la mettre : & quoique ce ne soit presque qu'un abregé de Joseph, on y verra peutestre avec plaisir l'accomplissement de tant de prédictions des anciens Prophetes & de Jesus-Christ mesme, la vengeance du sang du Sauveur & des autres justes, & la preuve que le Messie étoit venu, puisque le sceptre étoit absolument osté de la maison de Juda, & l'observation de la loy impossible.

On verra par la lecture de cet ouvrage, que si l'auteur a fait sa principale étude des histoires anciennes & originales, il n'a pas negligé les écrivains modernes lors-

qu'il les a cru capables d'éclaircir les autres. Il les a employez selon qu'ils sont venus à sa connoissance, & qu'ils sont tombez entre ses mains. Il est vray qu'il s'est plaint bien des fois que ces nouveaux luy avoient souvent moins servi à trouver la verité, qu'à y former des difficultez qu'il a falu ensuite examiner & éclaircir avec beaucoup de peine & de temps. Il cite ces modernes, quels qu'ils soient, sans leur donner de grandes louanges, lorsqu'il profite de leurs lumieres. Mais il espere aussi qu'on ne trouvera point d'aigreur dans la maniere dont il les refute, & dont il parle de leurs fautes quand il croit qu'ils se sont trompez. Il n'a point du tout songé à faire ni des éloges ni des invectives, mais à s'instruire de la verité pour luy mesme & pour ceux qui croiront qu'il l'aura trouvée.

On a longtemps douté si l'on ne donneroit point à cet ouvrage le titre de *Memoires*: & c'est assurément celui qui luy convient le mieux, soit par la maniere dont il est composé, soit pour la vue dans laquelle il a esté entrepris. On a encore songé à celui d'*Annales*, parce qu'en effet on y suit autant qu'on le peut l'ordre des temps, & qu'on le divise mesme presque toujours par année; outre qu'il semble qu'un style sans élevation & sans ornement tel qu'on le trouvera ici, convienne mieux à des annales qu'à une histoire. Enfin neanmoins le titre d'*Histoire* l'a emporté, comme celui dont on est le moins obligé de rendre raison, parce qu'il est le plus ordinaire, & que toute narration est en quelque sorte une histoire. Mais on prie les lecteurs de ne le prendre qu'en ce sens, & de ne s'attendre pas à trouver ici une histoire reguliere. Jamais l'auteur n'a eu la pensée d'en faire une de cette sorte, & il veut bien qu'on sache qu'il a toujours regardé ce dessein comme fort difficile en

ſoy, & extremement audeſſus de ce qu'il peut avoir de talent & de lumiere.

Il ne s'eſt pas non plus beaucoup arreſté à l'élocution. Quand il ſeroit plus capable qu'il n'eſt, de ſoutenir un diſcours orné & élevé; un ſtyle ſimple & ordinaire eſt le plus propre pour ſon deſſein. Il euſt eſté bien aiſe de ne laiſſer paſſer aucune faute contre la pureté de la langue. On y en trouvera neanmoins pluſieurs, parce qu'il n'a pas cru ſe devoir trop amuſer à les éviter ou à les chercher, ni meſme quelquefois à corriger celles qu'il voyoit. Il s'eſt appliqué, comme on a dit, ſelon toute l'étendue des forces que Dieu luy a données, à chercher la verité des faits, & à l'expoſer avec fidelité de la maniere la plus ſimple & la plus claire qu'il a pu. Cette verité n'eſt pas aſſurément la plus importante, ſurtout quand elle ne regarde que des payens, tels que ſont preſque tous ceux dont on parlera dans les trois premiers volumes. Elle a neanmoins ſon utilité pour ceux qui ſavent profiter de tout: & ſi tout ce qu'on peut dire des payens eſt peu important, il n'eſt pas peu important d'aimer la verité juſque dans les plus petites choſes.



TABLE DES TITRES
CONTENUS EN CE PREMIER VOLUME.

TABLE DES PRENOMS ROMAINS, qui ſe mettent d'ordinaire en abregé.

A.	Aulus.	N.	Numerius.
Ap.	Appius.	P.	Publius.
C.	Caius.	Q.	Quintus.
Cn.	Cnæus.	Ser.	Servius.
D.	Decimus.	Sex.	Sextus.
L.	Lucius.	Sp.	Spurius.
M.	Marcus.	T.	Titus.
M'.	Manius.	Ti.	Tiberius.
Mam.	Mamercus.		

AVERTISSEMENT
SUR LA TABLE SUIVANTE,
ET SUR LES CITATIONS DU LIVRE.

COMME l'obligation que nous nous sommes imposée de marquer avec le plus d'exactitude que nous avons pu d'où est tiré ce que nous mettons, nous a engagez à charger les marges d'un grand nombre de citations, il a falu les faire fort abregées, & par consequent un peu obscures. Afin donc qu'on les puisse entendre sans difficulté, nous mettons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y seront employées. Nous y specifions les editions dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui les auront, puissent aisément trouver ce qu'ils chercheront par les pages ajoûtées aux citations. On ne met point dans cette table les citations de l'Ecriture sainte, parce qu'on la cite de la maniere ordinaire, & connue de tout le monde.

Quand aprés avoir cité un auteur à la marge du livre, on a besoin d'en citer quelque autre endroit, on se contente de marquer dans la seconde citation ce qu'elle a de different de la premiere. Par exemple, aprés avoir mis à une citation, Dio, l. 60 p. 665. a, *on mettra seulement à celle d'aprés* p. 667. b, *en sousentendant* Dio, l. 60; *ce qui ne se fait neanmoins que quand il n'y a point d'autre auteur cité entre deux. Quand il y en a, on repete la citation toute entiere, à moins qu'on n'ait à citer souvent un mesme livre: car en ce cas on abrege quelquefois, & on met seulement,* Dio, p. 667, *supposant que les lecteurs jugeront bien que cette page est du livre qu'on a déja cité plusieurs fois: ou bien l'on met.* Euf. ut fup. *pour dire que cette citation est semblable à la derniere qu'on a mise du mesme auteur. On n'a point d'égard pour ces citations à celles qui se rencontrent quelquefois en plus petit caractere au bas des pages pour servir aux petites notes.*

Ces citations qui dependent des precedentes, & où l'on ne repete point le nom de l'auteur, ne commencent jamais par une lettre capitale. Ainsi par exemple, il ne faudra point aller chercher dans la table v. Agr. *sur V: mais on la trouvera sur celle de Tacite, qui aura esté marqué dans la citation precedente.*

Quand au contraire on a plusieurs endroits à citer sur un mesme lieu, on distingue ces divers endroits par une barre |

Une citation est pour tout ce qui n'est point enfermé entre des crochets [ ] *jusqu'à la citation suivante, à moins que le texte n'emporte sa citation, comme quand on y cite la chronique d'Eusebe, ou quelque chose de semblable; ce qu'on met neanmoins aussi quelquefois entre des crochets.*

On met presque toujours les citations en latin, parce que la pluspart des livres dont on s'est servi sont en cette langue, & encore pour estre plus court. C'est ce qui a obligé de mettre aussi cette table en latin, hormis dans les livres françois. Et ceux qui ne savent pas le latin, ne se mettront guere en peine de verifier les citations.

Le p *marque indifferemment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chifre particulier.*

1 *mis aprés le chifre de la page, est pour la premiere colomne, ou le recto des*

feuillets ; & 2 pour le verso. Quand il y a plus de deux colonnes sous un mesme chifre, on met aussi 3 & 4.

a, b, &c. *mis aprés les pages, renvoient aux mesmes lettres qu'on met souvent dans les livres pour en partager les pages : & quand elles sont partagées par le nombre des lignes, nous mettons* a *pour marquer le premier espace jusqu'à dix ;* b *pour le second jusqu'à vingt, & le reste de mesme. Pour celles qui ne le sont point autant, quelquefois nous n'y mettons rien, quelquefois nous mettons* a *pour le commencement*, m *ou* b *pour le milieu, &* f *ou* c *pour la fin.*

c *devant la page, marque le chapitre, article, ou autre division selon les auteurs.*

l *signifie le livre ; hormis dans les Codes où il marque la loy & peutestre dans quelques autres occasions particulieres, qui seront marquées dans la table.*

n *est pour renvoyer aux notes.*

pr. *signifie les préfaces ou avertissemens qui sont à la teste des livres, & ne sont pas compris dans les chifres des chapitres.*

t *marque le tome, hormis dans les Codes où il signifie les titres qui partagent les livres.*

§ *Cette figure est pour les ouvrages où les chapitres sont divisez en paragraphes ou articles. Et quand on trouvera dans cet ouvrage à la marge interieure ou dans les tables*, V. Tibere § 30, *c'est à dire qu'il faut aller voir l'article 30 dans le titre ou l'histoire de Tibere. Que s'il y a seulement* V. § 10, *c'est pour renvoyer à l'article 10 du titre où l'on est.*

ap. *est pour* appendix, *ou pour* apud, *& pour dire que l'ouvrage n'est point de l'auteur avec lequel il est imprimé : & ces ouvrages sont presque toujours dans l'appendix quand il y en a.*

Ib. *pour* ibidem, *signifie, quand il est seul, que la citation precedente sert encore pour cet endroit. Quand il est aprés le nom d'un auteur, il marque que l'ouvrage cité est du mesme titre que celui de la citation precedente. Ainsi apres avoir mis* Chry. 2. Cor. *on mettra* Thdrt. ib. *pour dire que l'endroit est tiré de Theodoret sur la seconde epistre aux Corinthiens.*

Quand entre les chifres soit des chapitres, soit des pages &c, il se rencontre une petite ligne, par exemple, c. 1-5. p. 3-10, *cela signifie que ce que l'on raporte est traité dans tous les chapitres qui sont depuis le premier jusqu'au cinquiéme, & dans toutes les pages depuis la troisiéme jusqu'à la dixieme. Que si aprés cette ligne il ne suit point d'autre chifre, c'est à dire que la citation comprend plusieurs pages, qu'on ne s'est pas mis en peine de marquer.*

app. auj. comm. Ev. M. p. e. V. *qui se pourront quelquefois rencontrer dans les notes ou dans les tables, signifient* apparemment, aujourd'hui, commencement, Evesque, Martyr, peuteſtre, Vierge.

&c. *mis quelquefois à la marge interieure, est pour dire que la chose est raportée plus amplement dans l'auteur cité à l'autre marge.*



TABLE DES CITATIONS.

A

Ad. ou Ado, æt. 6. — ADONIS chronicon ætate sexta: Basileæ editum anno 1568, cum Gregorio Turonensi.

æt. 6. t. 7. — ... idem chronicon in tomo 7 Bibliothecæ Pat. Paris. editæ anno 1644. Hac semper utimur.

Amb. B. ap. — Ambrosii novissimæ editionis per Benedictinos curatæ appendix: Paris. an.

Amm. l. 15. p. 44. — Ammianus Marcellinus libro 15, ex prima recensione Henrici Valesii: Paris. edita an. 1636.

n. p. 138. — Henrici Valesii notæ in Ammianum: ex eadem editione.

Ana. S. or. p. 180. — Anastasii Sinaïtæ.

Ap. Ty. v. seu Apol. Ty. l. 1. — Apollonii Tyanæi vita per Philostratum lib. 1: Paris. an. 1608.

Arri. ex Epi. l. 1. — Arriani Epictetus, seu commentarii disputationum Epicteti: Lugduni anno 1600.

Aug. civ. — Augustinus de civitate Dei, ex editione Parisiensi Lovaniensium an. 1586, tomo 5.

conf. l. 8. — ... confessionum libro octavo, t. 1.

ep. 82 § 8. — ... epistola 82, articulo 8. t. 2.

in Gaud. l. 1. — ... in Gaudentium lib. 1, t. 7.

ps. 7. — ... in psalmum 7, t. 8.

Aug. B. — Ubi *B* additur, novissima editio est, per Benedictinos Parisienses curata.

Aur. V. v. Clau. — Aurelius Victor in Claudio, & sic de ceteris Augustis, ex hist. Aug. Francofurti an. 1588.

epi. — ... idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome.

Aus. conf. — Ausonii gratiarum actio in Gratianum pro Consulatu, paginâ seu distinctione 387, ex editione Eliæ Vineti: Burdegalæ an. 1580.

n. 387. — Vineti notæ in eandem distinctionem.

Aut. qu. 15. ap. Aug. B. t. 3. — Autor quæstionum veteris & novi Testamenti, quæst. 115, apud Augustinum, t. 3, ex editione novissima per Benedictinos.

B

Bar. 34. § — BARONII annales, anno Christi 34, articulo 314: Antuerpiæ an. 1612.

Bas. ep. 406 — Basilii magni epistolæ, t. 3: Paris. an. 1638.

in Is. 3. — ... in Isaiæ caput 3, tomo 2.

Basn. — Samuelis Basnagii exercitationes de rebus sacris: Ultrajecti anno 1692.

Baud. p. 20 — Le dictionaire geographique de Ferrarius, augmenté par Baudrand: à Paris en 1670.

Bir. — Francisci Mediobarbi Biragi numismata: Mediolani edita an. 1683.

Boll. feb. t. — Bollandi seu ejus continuatorum prolegomena in tomum 1 februarii, & sic de aliis mensibus: Antuerpiæ.

13. f — ... idem ad diem 13 februarii.

Bucher. ou — Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis paschalibus: Antuerpiæ an. 1633.

de Bel — ... de historia Belgica libro 3: Leodii an. 1655.

C

C. à Lap. in — CORNELIUS à Lapide in Actus Apostolorum: Antuerpiæ an. 1662.

Calvis. — Sethi Calvisii chronologia: Francof. an. 1620.

Cap. le — Ludovici Capelli historia Apostolica: an. 1634.

Cas. ex. 16 — Casauboni exercitatio 16 in Baronium, articulo 16: Londini an. 1614.

in G — ... ejus notæ in Gordiani vitam per Capitolinum, & sic de ceteris Augustis: Paris. an. 1620, editæ unà

unà cum Augusta historia, & Salmasii ad eam notis.

Cass. Cassiodori fasti consulares seu chronicon.

l.4.ep.5. ... variarum epistolarum lib. 4, epist. 5 : Paris. an. 1588.

Censor.c.18. Censorini de die natali cap. 18 : Lugduni Batavorum an. 1642.

Chry. in Act. h.15. Chrysostomus in Actus Apostolorum homiliâ 15 : ex editione Parisiensi an. 1636.

in 2.Cor. h.10. ... in 2 Pauli epistolam ad Corinthios homiliâ 10.

in Joan. h. 6. ... in Joannis Evangelium homiliâ 6.

in Jud.h.3.t.1. ... in Judæos homiliâ 3, quæ est tomi primi.

Chr. Al. Chronicon Alexandrinum à Radero editum : Munachii an. 1615.

Cl.Al.str.6. Clementis Alexandrini stromatum liber 6 : Luteciæ an. 1641.

Coc. Roberti Coci censura de quibusdam libris : Londini an. 1614.

Cod.Th. 9. t. 40. l. 13. Codex Theodosianus, libro 9, titulo 40, lege 13 : Lugduni editus an. 1665.

t.6.p.212. Gothofredi commentaria seu alia addita ad hunc codicem, t. 6.

Cusp.p.323. Cuspinianus in fastos : Francof. an. 1621.

Cyp. conf. Cypriani Antiocheni confessio, inter Cyprianica Oxoniensium t. 5 : anno 1682.

diss. ... dissertationes Cyprianicæ per Doddwellum editæ : Oxonii an. 1684.

Cyr. cat.17. Cyrilli Jerosolymitani catechesis 17 : Paris. an. 1640.

D

Dig.37.t.14.l.5. DIGESTORUM libro 37, titulo 14, lege vel articulo 5 : Lugduni anno 1650.

Dio, l. 60. Dionis Cassii historiarum libro 60 : typis Vechelianis an. 1606.

val.p.670. ... ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium edita : Paris. an. 1634.

Du Pin, pr. Dissertation preliminaire de M[r] Du-Pin sur sa bibliotheque ecclesiastique : à Paris en 1686.

rep. ... sa réponse aux remarques des Peres de S. Vanne, à la fin de son 5[e] tome : à Paris en 1691.

E

Epi.30.c.4. EPIPHANIUS hæresi 30 : Parisiis anno 1622.

mens.c.14. ... de mensuris & ponderibus, tomo 2.

n.p. Petavi notæ in Epiphanium, ejusdem editionis, tomo 2.

Eus.l.2.c.15. Eusebii Cæsariensis hist. eccl. lib. 2, ex editione Valesii : Luteciæ anno 1659.

chr. ... chronicon editum Lugduni Batavorum anno 1658.

chr.n. Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr.n. Notæ Arnaldi Pontaci in idem chronicon : Burdegalæ an. 1604.

dem.l.6.c.20. Eusebii de Demonstratione evangelica : Paris. an. 1627.

n. Henrici Valesii notæ in historiam Eusebii : Paris. editæ 1659.

præp. ev. l. 5. c.17. Eusebii de Præparatione evangelica : Paris. an. 1628.

χρ.ad. Historica græca de temporibus, ad Eusebii chronicon per Scaligerum addita : Lugd.Bat. an. 1658.

Eutr.v.cl. Eutropius in vita Claudii Augusti, ex hist. Aug. Francof. an. 1588.

F

Fabr. RAPHAELIS Fabretti de columna Trajana : Romæ an. 1683.

Ferr.18.may. Ferrarii de Sanctis Italicis ad diem maii 18 Mediolani an. 1613.

Flor. seu Florent. Florentinii notæ in martyrologium vetus, Hieronymi nomine editum : Lucæ an. 1668.

Fort. cat. l. 18. c. 4. Fortunati Pictaviensis carminum libro 8, ex editione Broweri : Moguntiæ an. 1603.

v. Mart. ... de vita S. Martini.

Front.aq. Frontini de aquæductibus cum Vegetio editus apud Plantinum an. 1607.

ftr.l.4. ... de ftratagematis libro 4.

G

Gell. l. 5. c. 14. p. 146. AULI Gellii noctes atticæ : Amftelodami editæ anno 1651, libro 5, capite 14, pag. 146.

Geo. fac. Geographia facra, feu notitia antiquorum epifcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fulienfem : Parif. an. 1641.

God. p. 146. Hiftoire ecclefiaftique de Mr Godeau, tome 1 : à Paris en 1663.

Goltz. p. 37. Goltzii thefaurus rei antiquariæ editus Antuerpiæ an. 1618.

faft. ... in faftos confulares : Antuerpiæ an. 1617.

Grand. p. 10. Jacobi Grandamici chronologia Chriftiana, parte tertia : Luteciæ an. 1668.

Grut. p. 434. 1. Gruteri infcriptiones Romanæ editæ anno 1616, apud Commelinum.

H

Hall. v. Juft. p. 281. HALLOIXII de vita S. Juftini.

Heg. l. 3. c. 2. Hegefippi de excidio Jerofolymitano lib. 3. cap. 2. Bib. Pat. tom. 7.

Hier. chr. an. 21. Hieronymi chronicon, anno Chrifti 21, ex recenfione Scaligeri : Amftelodami an. 1658.

ep. 84. ... epiftola 84 editionis Bafileenfis per Erafmum an. 1565, tom. 2.

in Jon. pr. ... præfatio in Jonam prophetam, t. 6.

in If. 46. v. 12. ... in Ifaiæ cap. 46 & verf. 12. t. 5, & fic de aliis in prophetas.

in Pel. l. 3. c. 1. ... in Peliagianos, lib. 3. cap. 1. t. 2.

in Soph. c. 1. ... in Sophoniæ prophetæ cap. 1. t. 6. p. 214.

in Vig. ... in Vigilantium, t. 2.

l. heb. p. 276. ... de locis hebraicis, tom. 3.

n. heb. p. 299. ... de nominibus hebraicis, tomo 3.

v. ill. c. 45. ... de viris illuftribus, feu fcriptoribus ecclefiafticis, capite 45, tomo 1.

Huet, dem. p. 88. Petri Huetii Demonftratio evangelica : Parif. an. 1679.

I

JANSENIUS in Matthæum. Janf. in Matt.

Idatiani fafti integri apud Labbeum, bibliothecæ novæ t. 1 : Parif. an. 1657. Idat. faft. *feu* Idat.

Ufferii notæ in Ignatii acta, editæ Londini an. 1647. Ign. act. n.

Joannis Jonffii de fcriptoribus hiftoriæ philifophicæ : Francof. an. 1659. Jonf. l.

Jofephi antiquitates Judaicæ : lib. 18 : Genevæ an. 1634. Jof. ant. l. 18.

... de bello Judaico lib. 2. Libros ut latinus interpres dividimus : in capitibus græca fequimur. Sua hîc difficultas, fed & ubique. bell. l. 2.

... de Machabæis cap. 1. de Mac. c. 1.

... in Apionem lib. 2. in Api. l. 2.

... de vita fua. vit. p. 999.

Ifidori Pelufiotæ liber 4, epift. 69 : Parif. an. 1638. Ifid. P. l. 4. ep. 69.

Ifidori Hifpalenfis epifcopi originum l. 16, c. 15, folio 108, columna 4 : Parif. an. 1580. Ifi. H. ori. l. 16. c. 15. p. 108. 4.

Juliani Augufti ad Themiftium, ex editione Petavii : Luteciæ an. 1630, tomo 1. Jul. ad Them.

... Cæfares tomo 2. cæf. p. 10.

... epiftola 25, tom. 2. ep. 25.

Epiftola ad Diognetum, apud Juftinum Martyrem : Parif. an. 1636. Juft. ad Diog.

Juftini ad Græcos five Gentiles cohortatoria oratio. ad Gr.

... ejus apologia quæ brevior eft, & prima ponitur in editione Parifienfi an. 1636. ap. 1.

... prolegomena in Juftinum. prol.

Juvenalis fatyra 10, verfu 90, Lugd. Bat. an. 1664. Juv. fat. 10. v. 90.

L

ABREGÉ chronologique du P. Labbe ; imprimé à Paris en 1665. Lab. chr.

Lactantii inftitutionum contra Gentes lib. 4. cap. 7 : Lugd. Bat. an. 1660. Lact. l. 4. c. 7.

... de morte perfecutorum apud perf. c. 2.

Balusium, Miscellaneorum t. 2: Paris. anno 1679.

Leon J. Ceremonies modernes de Juifs par le Rabin Leon de Modene: à Paris en 1674.

Lips. exc.m.in Tac. l. 1. Justi Lipsii excursus M. in Taciti Annalem primum, Taciti historiis subjunctus: Paris. an. 1608.

v.Sen. ... in vita Senecæ hujus operibus præfixa. Editio jam ad manum non est.

Liv.epit.134. T. Livii historiarum libri 134, 'i epitome.

Lloyd.p.223. Dictionarium historicum per Nicolaum Llouyd.

Lubin, in Uss. Index geographicus in Usserii ecclesiasticos Annales per A. Lubinum, apud Usserium Parisiis editum an. 1673.

Luci. ner. Luciani Samosateni Nero dialogus, seu de fossione Isthmi: Paris. an. 1615

M

Mabi.it.It. JOANNIS Mabillon iter Italicum, quod Musæi Italici tom. 1. præmittitur: Paris. an. 1687.

Marc.chr. *Marcellini Comitis chronicon.*

Mar.prim.§62. Petri de Marca dissertatio de Primatibus, §62: Paris. an. 1669.

Marti.l.1.epi.87. Martialis epigrammate 87, libri primi.

M.Aur.v.n.S. Marci Aurelii vita, & ad eandem Salmasii notæ editæ Parisiis an. 1620, in hist. Aug.

Mela,l.3.c.6. Pomponii Melæ de situ orbis, Lugd. Bat. an. 1646.

Min.F.p.5. Minutii Felicis Octavius, in Bib. Pat. t. 9.

Fel. Idem ex editione Priorii cum Cypriano: Paris. an. 1666.

Mir. n. Auberti Miræi notæ ad Hieronymum, Gennadium &c. de scriptoribus ecclesiasticis: Antuerpiæ an. 1639.

Mombr.t.2.p.1. Mombritius de vitis Sanctorum tomo 2.

MS. Diverses pieces copiées sur des manuscrits.

N

Nor.decen. HENRICI Noris dissertatio de votis decennalibus Imperatorum: Patavii an. 1686.

de Her. ... epistola ad Antonium Pagium de nummo Herodis Antipæ Syromacedonum epochis subjecta.

de Pis. ... cenotaphia Pisana C. & L. Cæsarum: Venetis an. 1681.

ep.cons. ... epistola consularis: Bononiæ an. 1682.

epo. ... de epochis Syromacedonum: Florentiæ an. 1691.

Notit.c.1.p.8. Notitia dignitatum imperii Romani, capite seu sectione prima ex editione Luparensi an. 1651.

Not.Gal. Notitia Galliarum per Adrianum Valesium: Paris. an. 1675.

O

Onu. in fast. ONUPHRII Panvinii commentarii in fastos consulares: Heidelbergæ an. 1688.

fast. ... fasti consulares.

Ori.ad Afr. Origenis epistola ad Africanum de Susanna: Basileæ an. 1674, edita cum Adamantii dialogis in Marcionitas.

in Cels. l. 6. ... in Celsum libro 6: Cantabrigiæ an. 1658.

in Jos.h.13. ... in Josue librum homilia 13.

in Lev.h.10. ... in Leviticum homilia 10.

in Matt.gr. ... in Matthæum editionis græcæ Huetii, tom. 1: Rothomagi an. 1668.

in Mat. t. 28. p.135. ... item in Matthæum, sed ex editione latina, tomo, tractatu, seu sectione 28: Basileæ an. 1571.

in Num.h.23. ... in Numerorum librum homilia 23.

princ.l.4.c.1. ... de principiis aut Periarchon lib. 4, cap. 1: Basileæ anno 1571.

Oros.l.7.c.4. Pauli Orosii historia lib. 7. cap. 4. tomo 15: Bib. Pat. Paris. editæ anno 1644.

P

Pagi, p. ANTONII Pagi Franciscani dissertatio de Consulibus: Lugduni an. 1682.

an.20.§2.	... ejusdem critica in Annales Baronii, in annum Christi 20, §2: Paris. an. 1689.
app.§130.	... critica in Apparatum Baronianum §130, in eodem volumine.
Past.l.1.c.2.§4.	Hermas seu liber Pastoris lib. 1, capite seu visione §4, in Apostolicis Cotelerii: Paris. an. 1672.
Paus.in Cor.p.80	Pausaniæ Corinthiaca historia græce edita: Francof. an 1583, & sic de aliis ejus operibus.
Pears.an.Paul.	Joannis Pearsonii episcopi Cestriensis annales Paulini cum lectionibus in Acta, ejus postumis operibus præfixi: Londini anno 1688.
post.	... ejusdem opera postuma: Londini an. 1688.
Pers.sat.6.	Persius satyrâ 6: Lugduni Bat. cum Juvenali editus an. 1664.
vit.p.495.	... ejusdem vita.
Pet.doct.t.l.11.	Petavii de doctrina temporum lib. 11: Paris. an. 1627.
ura.	... uranológia: Paris. an. 1630.
Pet.P.leg. *seu* Petr. leg.	Petri Patricii in excerptis de legationibus; in corpore historiæ Byzantinæ: Paris. an. 1648.
Petro.	Petronii Arbitri satyricon: Trajecti ad Rhenum, an. 1654.
Philo,leg.	Philonis Judæi legátio ad Caium: Paris. an. 1640.
inFlac.p.997.	... in Flaccum.
Phle. mir.	Phlegontis Tralliani de rebus mirabilibus: Lugd. Bat. an. 1620.
Phot.c.171.	Photii bibliothecæ caput, seu codex 171: Genevæ an. 1612.
Plin.l.5.c.1.	Plinii majoris historia naturalis lib 5, cap. 1: edita Francofurti an. 1599.
Plin.ep.l.4.ep.2.	Plinii junioris à Paulo Stephano editi an. 1600, epistolarum liber 4, epistola 2.
pan.p.63.	... panegyricus Trajano dictus.
Plut.gar.	Plutarchi de garrulitate Moralium tomo 2, editionis græcæ per Henricum Stephanum an. 1572.
polit.	... politica præcepta t. 3.
v.Galb.	... vita Galbæ Moralium t. 3.
Possev.app.t.1.	Possevini apparatus t. 1: Coloniæ an. 1608.
Prosp. *ou* Prosp. chr.	Prosperi chronicon Hieronymo subjectum integrum apud Labbeum bibliothecæ novæ t. 1. editum: Paris. an. 1657.
Ptol.l.3.c.1.	Claudii Ptolemæi geographicorum liber 3: Antuerp. an. 1618.

Q

Quint.l.10.c.1.	QUINTILIANI institutionis oratoriæ lib. 10, cap. 1: Parisiis anno 1554.

R

Rein.p.331.	THOMÆ Reinesii inscriptiones: Lipsiæ & Francof. an. 1682.
Recog.n.p.390.	Joannis Cotelerii notæ in Recognitionum libros, in suis Apostolicis editos Luteciæ an. 1672.
Ruald.v.Pl.	Plutarchi: vita per Joannem Rualdum: ex Antonii Stephani typographia.
Rutil.itin.l.1.	Rutilii Numatianni itinerarium, libro 1, apud Onuphrium de Republica Romana: Francof. anno 1597.

S

Sal. in Solin.	PLINIANÆ exercitationes, seu Salmasii commentaria in Solinum.
in Spart.	... in Spartianum & reliquos hist. Aug scriptores: Paris. an. 1620.
Salv.ep.9.	Salviani Massiliensis epistola 9: Paris. an. 1603.
Sans.index geo.	Sansonis index geographicus ad Biblia sacra per Antonium Vitr[illegible] Parisiis edita anno 1662, in folio.
Scal. in Eus.p. 182. 2.	Scaligeri notæ in Eusebii chronicon columna 2: Amstelodami an. 1658.
isag.p.113.	... isagoge in canones chronicos: eodem volumine.
Seg.	Petri Seguini selecta numismata: Paris. anno 1684.
Sen.adHelv.c.11.	Annæi Senecæ ad Helviam de consolatione: Paris. an. 1595.
ad Marc.c.22.	... de consolatione ad Marciam.

ad Pol.c.56. ...ad Polybium.
ad Ser. ...ad Serenum de tranquillitate animi.
benef.l.2.c.7. ...de beneficiis lib. 2, cap. 7.
brev.vit.c.18. ...de brevitate vitæ cap. 18.
clem.l.1.c.23. ...de clementia lib. 1, cap. 23.
de ira c. 1. ...de ira cap. 1.
de tranq.c.14. ...de tranquillitate animi ad Serenum cap. 14.
ep. 4. p. 74. ...epistola 4.
inClaud.ouluд. ...ludus in Claudium.
nat. qu. l. 1. ...naturalium quæstionum lib. 1.
prol. p. 10. ...prolegomena in Senecam.
vit.beat.c.28. ...de vita beata cap. 28.

Sex.Ruf.p.550. Sexti Rufi Festi breviarium rerum populi Romani; ex hist. Aug. Francof.

Sid.l.1.ep.7. Apollinaris Sidonii liber 1 epistolarum, editus à Sirmondo Paris. an. 1652.

Sig. fast. Sigonius in fastos, editus in hist. Aug. t. 1: Francof. an. 1588.

Solin. Julii Solini polyhistor editus à Salmasio: Paris. anno 1629.

Spanh.l.9. Ezechielis Spanhemii de præstantia & usu numismatum, dissertatione seu libro 9: Amst. anno 1671.

Spar.v.Alex. Spartianus, Lampridius, & alii autores hist. Aug. Parisiis editi an. 1620, in vita Alexandri; & sic de aliis Cæsaribus.

n.C. *seu* S. Casauboni seu Salmasii in eosdem historicos notæ.

Strab.l.14. Strabonis liber 14, editus Paris. an. 1620.

Suet.l.6.c.4. Suetonii Tranquilli lib. 6, qui est de Nerone: Lugduni Batavorum an. 1656.
v.Gal.c.5. ...de vita Galbæ: & sic de ceteris Cæsaribus.
gram.c.23. ...de grammaticis liber cap. 23.
inscr. ...variæ inscriptiones in notis ad Suetonium.

Sueur, p. Histoire de l'Eglise & de l'Empire par Jean le Sueur Calviniste: à Geneve en 1674.

Suid.α.β.p.550. Suidæ lexicon in litteris α.β & sic de ceteris: editum Genevæ an. 1619.

Sulp.S.l.2. Sulpitius Severus hist. sacræ libro 2: Antuerpiæ an. 1574.
dial.1.c.2. ...dialogus primus cap. 2.

Synop. in Act. Synopsis criticorum in Actus Apostolorum: & sic de ceteris Scripturæ libris: Londini anno 1674.

T

Tac.an.l.13.c.10. CORNELII Taciti Annalium lib. 13: editus Paris. anno 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.
de.Ger.c.37. ...de Germania cap. 37.
de ort. c.17. ...dialogus de claris oratoribus cap. 17, inter Taciti opera editus.
an.12.exc.l.p 282. Lipsii excursus L. in 12. Annalium Taciti, ejus operibus subjunctus.
hi.l.1. ...historiarum libro 1.
v.Agr.c.4. ...de vita Agricolæ cap. 4.

Tati. Tatiani Assyrii oratio ad Græcos, S. Justini operibus cum Theophilo subjuncta: Parisiis anno 1636.

Tert.ad nat.l.2. Tertullianus ad nationes liber 2. ex editione Rigaltii: Luteciæ an. 1634.
ap.c.3. ...apologia seu apologeticus c. 3.
scorp.c.12. ...scorpiaca cap. 12.

Thdrt.l.5.c.17. Theodoreti Cyrensis Episcopi hist. eccl. liber 5, cap. 17, à Sirmondo editus Parisiis an. 1642, tomo 3. Quando additur *V*, intelligitur editio Valesii: Paris. an. 1673.
dial.1.p.22. ...dialogus 1 contra Eutychianos, tomo 4.

Them.or.5. Themistii oratio 5, cum ceteris à Joanne Harduino edita Paris. an. 1684.

Thphl.l.3. Theophili Antiocheni liber 3 ad Autolycum, unà cum Justino Martyre Parisiis editus an 1636.

Turn.l.24.c.6.p. 814. Adriani Turnebi adversariorum libri triginta: Paris. anno 1580.

V

X

Z



TABLE DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR AUGUSTE.

L'EMPEREUR TIBERE.

L'EMPEREUR CAIUS CALIGULA.

L'EMPEREUR CLAUDE.

L'EMPEREUR NERON.

L'EMPEREUR GALBA.

L'EMPEREUR OTHON.

L'EMPEREUR VITELLIUS.

HISTOIRE DE LA RUINE DES JUIFS.

NOTES SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

NOTES SUR TIBERE.

NOTES SUR CAIUS.

NOTES SUR CLAUDE.

NOTES SUR NERON.

NOTES SUR GALBA.

NOTES SUR OTHON.

NOTES SUR VITELLIUS.

NOTE SUR LA RUINE DES JUIFS.



L'EMPEREUR



L'EMPEREUR CESAR OCTAVIEN AUGUSTE.

ARTICLE PREMIER.

Auguste gagne la bataille d'Actium; demeure maistre de l'Egypte par la mort d'Antoine & de Cleopatre; se resout à demeurer Empereur, & en prend le titre: Temple de Janus fermé.



LE Fils de Dieu estant prest de se faire homme, pour nous apporter du Ciel la paix véritable & avec Dieu, & avec nous mesmes, & avec les autres hommes, a voulu donner en mesme temps une image de cette paix interieure, en établissant sur la terre une paix exterieure & visible. Euſ. dem. l. 7. c. 2. p. 344. 345.

[Alexandre en ruinant l'empire des Perses sans pouvoir établir le sien, avoit donné l'origine à plusieurs Souverains. Ces Princes se détruisant sans cesse les uns les autres dans le dessein de s'agrandir, ruinoient tout l'Orient par des guerres continuelles,] & multiplierent les maux de la terre. [Les Romains profitant de leurs divisions, les détruisirent tous peu à peu, & réunirent ces differens Etats sous leur domination. Mais les guerres civiles qui se formoient sans cesse entre des citoyens à peu pres egaux, I. Machab. 1. v. 10.

n'estoient pas moins funestes à toute la terre, & les eussent bientost détruits eux mesmes; si Dieu n'eust mis sur eux un maistre & un monarque, dont l'autorité retenant tous les grands dans le devoir, fist jouir les peuples de la tranquillité & de la paix.

Cette paix & cette réunion d'un grand nombre de provinces en une mesme monarchie, estoit encore favorable aux desseins de Dieu, par la facilité qu'elle donnoit aux predicateurs de l'Evangile de passer de province en province, pour porter par tout la lumiere de la foy:]'& les peuples n'estant point occupez par le trouble & le tumulte des guerres, ecoutoient avec liberté ce qu'on leur preschoit, [& l'embrassoient avec joie lorsque Dieu ouvroit leurs cœurs par sa grace.

Ori. in Matt. t. 28. p. 135. b.

Celui dont Dieu se servit pour établir cette paix dans une grande partie du monde,] 'fut Caius Octavius, qui prit le nom de Caius Julius Cesar Octavianus depuis qu'il eut esté adopté par Jule Cesar,[a] frere de son ayeule maternelle; [& qui est principalement connu dans l'histoire par le titre d'AUGUSTE qu'il receut depuis du Senat. Jule Cesar avoit commencé à changer la Republique Romaine en monarchie; ce qui ne luy avoit servi, mesme devant les hommes, qu'à périr d'une mort funeste: & Auguste en devenant son fils, se trouva engagé, dans un âge fort peu avancé, en une infinité de guerres & de malheurs. Ces guerres finirent neanmoins heureusement pour luy,] 'par la celebre bataille d'Actium, qu'il gagna sur Marc Antoine le deuxiéme septembre de l'an 723 de Rome, auquel il estoit Consul pour la troisiéme fois avec M. Valerius Corvinus Messala. C'estoit l'an 3973 du monde selon Usserius, la 15[e] année Julienne, c'est à dire depuis que Jule Cesar avoit reformé le calendrier, & 31 an avant [1] l'ere commune de JESUS-CHRIST. [C'est cette année que nous conterons, comme quelques auteurs, pour la premiere du regne d'Auguste, en la commençant dès le premier jour de janvier.] 1

Suet. l. 1. c. 83. p. 130. 131. | l. 2. c. 7. p. 152 | Dio, l. 46. p. 322. a.
a Suet. l. 2. c. 4. p. 146.
Lab. chr. Uss. p. 568.

'L'année suivante Auguste devint maistre de l'Egypte au mois d'aoust, par la mort d'Antoine & de Cleopatre; & c'est au 29 de ce mois que commence l'ere des Augustes, dont les Egyptiens se sont quelquefois servis. 'L'année d'aprés au mesme mois il entra à Rome en triomphe; & ce triomphe dura trois jours. 'Il dedia ensuite *la chambre Julienne, qui fut depuis le lieu ordinaire des assemblées du Senat, & y mit sur un autel cette statue de la Victoire apportée de Tarente à Rome, [qui est devenue si celebre

Usser. p. 577 | Noris. epo. p. 215 | Cyp. diss. app. p. 9.
Uss. p. 579.
Dio, l. 51. p. 459. d.

L'an d'Auguste 2, avant J. C. 30.
D'Auguste 3, avant J. C. 29.
* *Curiam.*

1 Ere signifie une maniere de conter les temps, & une epoque, comme l'ere de la naissance de J. C. selon laquelle nous contons presentement l'an 1720.

par les écrits de Symmaque & de S. Ambroise.] 'Elle y fut posée solennellement le 28e jour d'Aoust. Pagi, p. 25.

'Se trouvant ainsi le maistre de tout ce qui obeïssoit aux Romains, il delibera avec Agrippa & Mecenas, les plus intimes de ses amis, s'il rétabliroit la Republique en son ancienne liberté, en remettant l'autorité entre les mains du Senat & du peuple ; ou s'il se maintiendroit dans la puissance souveraine. Agrippa, [quoiqu'il fust le compagnon de sa fortune, & mari de sa niece,] luy conseilla le premier: 'Mais Mecenas luy représenta par beaucoup de raisons, que l'Etat ne pouvoit plus subsister que sous un monarque; 'qu'il ne pouvoit luy mesme se demettre de son autorité sans estre en danger de sa vie; 'mais qu'il trouveroit son honneur aussibien que sa sureté dans un gouvernement sage & equitable. 'Auguste se rendit à ce dernier sentiment, & se resolut de gouverner comme un veritable Roy, sans neanmoins en prendre le titre, parce que ce titre estoit extremement odieux au peuple Romain. Dio, l. 52. p. 464. 473. p. 473. 474. p. 475. p. 476-493. p. 493. c. d.

'La voie qu'il prit pour s'assurer la puissance souveraine, fut de gagner les soldats par des largesses, le peuple par le soin des vivres, & tout le monde par la douceur de la paix. Il s'élevoit ainsi peu à peu, s'attribuoit l'autorité des loix & du Senat, attiroit à luy ce qui avoit accoutumé de se faire par les magistrats, sans que neanmoins personne s'y opposast, parce que la guerre & les proscriptions avoient emporté ce qu'il y avoit de plus courageux [& de plus qualifié :] & s'il restoit encore quelques personnes de ces familles illustres de la Republique, ceux qui estoient les plus prompts à subir la servitude estoient comblez de richesses, & les premiers elevez aux dignitez: ce qui faisoit que devant leur avancement au changement de l'Etat, ils aimoient mieux jouir avec sureté de ce qu'ils y avoient acquis, que de chercher un bonheur incertain dans la liberté ancienne. Les provinces s'accordoient sans peine à cette forme de gouvernement, redoutant la domination du Senat & du peuple, à cause de l'avarice des magistrats, & des querelles que l'ambition formoit entre les grands. Et les loix leur estoient un foible secours, parceque la force, le credit, enfin l'argent mesme, l'emportoient audessus des loix. Tac. an. 1. c. 2. p. 2.

'Auguste prit d'abord, peu aprés son retour à Rome, le titre *d'*Imperator*, non comme les Generaux des armées & luy mesme l'avoient pris plusieurs fois aprés avoir remporté quelque victoire; 'mais comme il avoit esté accordé à Jule Cesar pour luy & Dio, l. 52. p. 493. 494. p. 494. a | l. 44. 53. p. 235. 508. a.

*αυτοκράτωρ

pour sa posterité, c'est à dire comme un titre perpetuel, & une marque de l'autorité réelle qu'il possedoit, [selon l'idée que forme en nous le nom d'*Empereur* qui en est venu. Nous verrons dans la suite les droits qu'on attachoit à ce titre.]

l. 52. p. 494. a. 'Il y ajouta ensuite la charge de Censeur pour regler le Senat, c. '& aggregea de nouvelles familles au nombre des Patriciennes. d. 'Mais il défendit generalement à tous les Senateurs de sortir de l. 60. p. 682. b. l'Italie sans sa permission, 'ou plutost sans celle du Senat.[a] Car ce a Suet. l. 5. c. 23. p. 539. fut Claude qui voulut qu'on la demandast au Prince.[b] Cette dé- b Dio, l. 52. p. 494. d. c. fense s'observoit encore 250 ans aprés, si ce n'est que ceux qui avoient des terres dans la Sicile & dans [1] la Gaule Narbonoise, 1. pouvoient y aller, estant difficile qu'on formast des factions dans des provinces si peu eloignées, & où il n'y avoit point de troupes.

Tac. an. 12. c. 23. p. 177. 'Ce fut Claude qui donna cette permission pour la Gaule Narbonoise, en l'an 49 de J. C.

Usser. p. 581. 'Auguste fit aussi en qualité de Censeur le denombrement des citoyens Romains repandus dans tout l'Empire, dont le nombre Dio, l. 53. p. 495. c. se trouva monter à [2] quatre millions soixante & trois mille.'Il ne 2. l'acheva que l'année suivante.

l. 51. p. 457. d. e| Suet. l. 2. c. 22. p. 180. 'Au commencement de la mesme année, & avant qu'Auguste fust retourné à Rome, le Senat y avoit fait fermer le temple de Janus: "ce qui ne se faisoit que lorsque les guerres estoient cessées dans tout l'Empire: Et on remarque que c'estoit seulement Note 2. la troisieme fois qu'on le fermoit depuis la fondation de Rome.

Dio, l. 51. p. 457. d. e. 'Aussi Auguste vit avec beaucoup de joie cette marque de la paix que ses armes sembloient avoir acquise à l'Empire. Ce n'est pas qu'il n'y eust encore quelques troubles dans les Gaules, dans l'Espagne & en divers autres endroits: mais cela ne se consideroit pas dans la grandeur de l'Empire.

l. 53. p. 496. d. e. 'L'année qu'il fut Consul pour la sixiéme fois, avec Agrippa, D'Auguste 4, avant J. C. 28. il fit celebrer des jeux pour la bataille d'Actium; & ces jeux continuerent à se faire durant quelque temps tous les cinq ans, Suet. l. 4. c. 23. p. 448. 'jusqu'en l'an 39 que Caius les celebra & les abolit.[c] Il abolit aussi c Dio, p. 497. c| Tacit an. 3. c. 28. p. 78. quantité de loix qu'il avoit faites luy mesme durant les troubles, parce qu'elles estoient contre la justice.

d Hier. chr. Usser. p. 581. [d] La ville de Thebes en Egypte, si celebre dans l'ancienne histoire, fut alors entierement détruite, 'pour avoir voulu se soulever contre les Romains.

1. qui comprenoit le Languedoc, la Provence, & le Daufiné.
2. La chronique d'Eusebe porte 4164000.

ARTICLE II.

Auguste se fait contraindre à conserver l'autorité souveraine; se charge des provinces où estoient les troupes, laisse les autres au peuple & au Senat.

'Les Romains qui ont eu, aussibien que les Egyptiens, leur ere des Augustes, la commençoient au premier janvier de la 19e année Julienne, [que nous contons pour la cinquieme année d'Auguste, la 727e depuis la fondation de Rome, & la 27e avant l'ere commune de J. C. Cette année fut en effet, comme nous allons voir, un nouveau commencement de regne pour Auguste, & l'entier établissement de sa puissance. Usser. p. 582. ex. Censorino.

'S'estant affermi dans son autorité par diverses actions populaires qu'il avoit faites,[a] & par la felicité & l'abondance qui faisoient oublier au peuple les maux passez;'il crut pouvoir demander au Senat d'estre dechargé du soin des affaires, sans hazarder qu'on luy accordast sa demande.'Les uns par affection, les autres par crainte, tous conspirerent à le refuser. Ainsi il eut l'honneur de pouvoir dire qu'il ne commandoit que parce que le Senat & le peuple Romain l'y contraignoient. 'On croit que c'est à cette occasion qu'il faut rapporter ce qu'on lit dans une ancienne inscription.'Qu'il avoit commencé son empire sur toute la terre le 7 de janvier. 'On ordonna en mesme temps que les soldats de sa garde auroient le double de la paye des autres. [Ce sont ces Pretoriens qui auront beaucoup de part aux changemens de l'Empire, jusqu'au regne de Constantin qui les abolit en l'an 312.] Dio, l. 53. p. 497. a l. 51. p. 458. e. l. 53. p. 497. d. p. 502. 503. Usser. p. 582. Grut. p. 229. Dio, l. 53. p. 503. b.

'Auguste protesta neanmoins qu'il n'acceptoit la conduite des affaires que pour dix ans, ou pour moins encore, s'il pouvoit les regler en moins de temps; '& qu'il ne vouloit mesme se charger que des provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, & laisser les autres à la disposition du Senat & du peuple. Ainsi il se reservoit celles où estoient toutes les troupes, dont il demeuroit le maistre par ce moyen; & laissoit au Senat celles dont il n'avoit rien à craindre. Celles-ci furent l'Afrique, [c'est à dire les pays plus proches de Carthage,] la Numidie, l'Asie [proprement dite,] la Grece 'que l'on nomme assez souvent l'Acaïe,[b] & qui comprenoit aussi la Thessalie avec quelque partie de l'Epire,[c] le reste de l'Epire joint à [une partie de] l'Illyrie, la Damatie, la Macedoine, la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Crete [ou Candie,] avec la Libye p. 504. b. p. 503. c. d | Strab. l. 17. p. 480. a. b. Tacit. an. 1. n. 256. p. 35. b Strab. p. 840. d. c c | Dio, p. 503. c. d.

Cyrenaïque, la Bithynie avec le Pont qui y confine, & la Propontide, & la Betique en Espagne.

Dio, p. 503. c| Strab. l. 3. p. 166. c.

'Les provinces qu'il se reserva furent la Tarragonoise & la Lusitanie, qui faisoient tout le reste de l'Espagne; [a] toutes les Gaules, c'est à dire la Narbonoise, la Lionoise, l'Aquitaine, la Belgique, [1] la haute & basse Germanie; & avec cela la Cœlé-Syrie, la Phenicie, la Cilicie, l'isle de Cypre, & l'Egypte. 1.

a Dio, p. 503. 504.

[Voilà donc ce qui composoit alors l'Empire Romain. Mais l'on y peut joindre encore la Mauritanie, tout le reste de l'Asie Mineure, la Palestine, & quelques autres parties de la Syrie bornées par l'Euphrate;] 'tous ces pays reconnoissant l'autorité des Romains, quoiqu'ils fussent encore libres ou gouvernez par leurs Rois. Ils furent mesme bientost aprés entierement soumis, comme nous le marquerons en son lieu, & reduits en provinces, selon la façon de parler des Romains: & toutes ces nouvelles provinces étoient toujours jointes à celles de l'Empereur, & non à celles du peuple. 'Strabon dit que les pays mesmes qui estoient gouvernez par leurs Rois, par leurs Princes, ou par leurs Pontifes, (car il y en avoit aussi de cette sorte,) passoient tous pour estre de la dependance de l'Empereur.

p. 504. b.

Strab. l. 17. p. 839. d | 840. d.

Dio, p. 504. a.

'Dion de qui nous avons pris presque tout ceci, nomme les provinces qui avoient chacune leur Gouverneur vers l'an 230 de J. C. Car auparavant on en avoit vu quelquefois deux ou trois ensemble sous un mesme Gouverneur, [comme je croy que la Phenicie a longtemps esté soumise au Gouverneur de Syrie.] 'Strabon dit generalement qu'on divisoit les provinces, soit de l'Empereur, soit du peuple, tantost d'une maniere, tantost d'une autre, selon qu'on le trouvoit plus commode.

Strab. l. 17. p. 840. b.

Dio, p. 504. a.

'Le partage des provinces entre l'Empereur & le Senat, n'a pas non plus esté entierement fixe. Car Auguste mesme ceda depuis au peuple l'isle de Cypre & la Gaule Narbonoise, prenant en échange la Dalmacie. Et le mesme changement arriva en d'autres provinces, comme nous ne manquerons point de le remarquer [quand nous le trouverons dans l'histoire. Car nostre dessein n'est pas tant de faire l'histoire des Empereurs, surtout celle d'Auguste, que d'en tirer tout ce qui peut servir à éclaircir celle de l'Eglise, & à faire discerner les faits & les écrits veritables, de ceux qu'on peut accuser ou soupçonner de fausseté.

Bucher. de Belg. l. 1. c. 12. §6. p. 27. 28.

1. [Au lieu de la Belgique, Dion met la Celtique, qui se prend ordinairement pour la Lionoise.] 'Mais Dion a accoutumé de la prendre pour la Belgique, comme en cet endroit, & quelquefois mesme pour les pays d'audelà du Rhein.

C'est pourquoi on nous pardonnera, si nonobstant le dessein que nous avons de passer tres legerement sur Auguste, nous nous arrestons neanmoins un peu sur la police qu'il a établie dans le gouvernement de l'Empire, & qui a esté suivie par ses successeurs.]

ARTICLE III.

Des officiers envoyez pour gouverner les provinces.

'Les provinces du partage du peuple estoient gouvernées par des Senateurs, qui avoient esté Consuls ou " Preteurs, soit en effet, soit en titre; & ils portoient tous neanmoins le titre de Proconsuls. On les choisissoit par le sort, hors ceux à qui [1] le nombre de leurs enfans faisoit accorder quelque privilege. Ils estoient envoyez au nom du Senat. Ils avoient des licteurs [2] comme dans la ville, & d'autres marques de leur dignité, qu'ils prenoient au sortir de Rome, & qu'ils ne quittoient point qu'en y rentrant. Mais leur charge n'estoit que pour un an. Ils ne portoient point l'épée, ni " la cotte d'armes, 'parce qu'ils n'avoient pas droit de vie & de mort sur les soldats, 'quoiqu'ils l'eussent sur les autres. 'Ils avoient droit aussi de lever les imposts; mais avec défense de rien tirer audelà de la somme qui leur estoit reglée, sans un ordre exprés du Senat ou de l'Empereur.

'L'Asie & l'Afrique estoient particulierement destinées pour ceux qui avoient esté Consuls; [d'où vient que][a] dans le IV. & le V. siecle, il n'y avoit que ces deux provinces & celle d'Acaïe, dont les Gouverneurs gardassent le titre de Proconsuls.[b] Les autres estoient pour les Preteurs. Ni les uns ni les autres ne pouvoient avoir de provinces à gouverner que cinq ans aprés avoir esté Preteurs ou Consuls. 'On a quelquefois donné des gouvernemens à de simples Chevaliers: mais il paroist que cela a esté fort rare. 'On pretend aussi qu'aprés Auguste les Proconsuls ont porté l'épée.[c] Du temps mesme d'Auguste il y avoit en Afrique une legion, & d'autres troupes auxiliaires, & tout cela estoit commandé par le Proconsul.

'Comme il arrivoit quelquefois que le sort tomboit sur des gens incapables de gouverner des provinces, enfin les Empereurs

Marginal notes (left): τῶν ἐστρατηγηκότων ἢ ὑπατευκότων γε. — 1. — 2. — φρατιωτικῇ ἐσθῆτι.

Marginal notes (right): c. d | Lipf. exc. M. in Tacit. p. 178. — Dio, p. 505. a. — d. — p. 506. c. d. — p. 505. c | Strab. l. 17. p. 840. c. — a Notit. c. 1. p. 34 | Cod. Th. t. 6. p. 332. 1. — b Dio. l. 53. p. 505. c. — d. — Lipf. exc. M. in l. Tac. p. 178. — c Tacit. an. 4. c. 5. p. 99 | not. 20. — Dio, l. 53. p. 505. c. d.

1. πολυπαιδίας ἢ γάμου προτιμία.
2. ὥστε καὶ ἐν τῷ ἄστει γενέσθαι. Veut-il dire que ceux qui avoient esté Preteurs avoient six licteurs, & ceux qui avoient esté Consuls en avoient douze?

prirent le droit de nommer autant de personnes qu'il y avoit de gouvernemens à donner; & ces personnes tiroient ensuite entre eux au sort. Quelquefois mesme l'Empereur y envoyoit d'autorité ceux qu'il vouloit, ou les laissoit plus d'un an dans leurs provinces.

d. e | Strab. l. 3. p. 166. c. 'Ces Proconsuls avoient avec eux des Tresoriers ou Questeurs, qui se tiroient au sort, & des Assesseurs ou "Lieutenans [Legatos.] a Dio, p. 505. d. e. a Ni les uns ni les autres n'avoient droit de juger à mort. Ceux qui avoient esté "Preteurs n'avoient qu'un Assesseur, qu'ils choisissoient eux [Note 2.] mesmes d'entre ceux qui avoient aussi esté Preteurs, ou qui estoient d'une dignité inferieure. e | p. 506. a. 'Ceux qui avoient esté Consuls en avoient trois, qu'ils choisissoient entre ceux qui estoient arrivez à la mesme dignité; mais avec l'agrément de l'Empereur.

l. 53. p. 504. d | 505. b. 'Pour les provinces qu'Auguste s'estoit reservées, il en choisissoit luy mesme les Gouverneurs, qu'il envoyoit où il vouloit & quand il vouloit, comme ses Lieutenans. [Ceux-ci avoient moins d'apparance de grandeur que les autres, mais ils avoient en effet plus d'autorité.] p. 504. c. 'C'estoient aussi des Senateurs, b d | p. 505. b. b qui avoient esté Preteurs ou Consuls, ou qui mesme exerçoient actuellement la Preture ou le Consulat: Strab. l. 3. p. 166. c. d. 'Il paroist aussi qu'il y avoit de ces provinces destinées pour ceux qui avoient esté Consuls, comme la Tarragonoise [& la Syrie;] & d'autres, comme la Lusitanie, pour ceux qui n'avoient esté que Preteurs: M. Aur. v. p. 32. a | n. S. p. 56. 'd'où vient peutestre la distinction des provinces en Consulaires & en Pretoriennes dont parle Capitolin. Dio, l. 53. p. 504. d. 'Et neanmoins tous les Gouverneurs des provinces de l'Empereur ne prenoient jamais que le titre de "Propreteurs ou de Lieutenans, [ἀντιστράτηγος.] p. 505. a. b. 'n'avoient que six licteurs, [comme les Preteurs à Rome,] ne prenoient les marques de leur dignité qu'aprés estre arrivez dans leur gouvernement, & les quittoient dés qu'ils n'estoient plus en charge. p. 504. d. e. 'Mais d'autre part ils avoient la conduite des guerres, p. 505. a. '& l'autorité entiere sur les soldats: c'est pourquoi ils portoient l'épée & la cotte d'armes. Leur commission n'estoit point pour une seule année, mais pour autant de temps que le Prince le vouloit. p. 506. b. c. d. 'Ils ne levoient point les imposts, & ne pouvoient faire aucune recrue de soldats sans un ordre exprés de l'Empereur ou du Senat.

p. 506. a. 'Dion dit que lorsqu'il y avoit dans ces provinces plus d'une legion, les troupes n'y estoient point commandées par le Propreteur, mais que l'Empereur y envoyoit pour cela un Senateur qui avoit exercé la Preture, la Questure, ou quelque autre charge semblable: p. 505. a. '& il paroist qu'en ce cas le Propreteur n'avoit point

droit

droit de porter l'épée. Mais cela ne se doit sans doute entendre que du temps de cet historien. Car sous les premiers Empereurs, les Propreteurs de Syrie & quelques autres, commandoient souvent plusieurs legions. Ces generaux distinguez des Gouverneurs dans les provinces où il y avoit le plus de troupes, ont sans doute donné l'origine aux Ducs & aux Comtes des provinces, & aux Maistres de la milice, qu'on voit paroistre sous Diocletien, & encore plus sous Constantin & ses successeurs.]

χιλίαρχοι. 'Pour les"Tribuns ou Colonels,[1] & les autres moindres officiers, p.506.b.
1. l'Empereur les tiroit du nombre des Chevaliers Romains.

'Les Proconsuls & les Lieutenans recevoient chacun du public une certaine somme d'argent, à proportion de leurs besoins. Lorsqu'ils partoient, l'Empereur leur prescrivoit les ordres de ce qu'ils avoient à faire. c. 'Quand leur successeur arrivoit dans la province, ils estoient obligez d'en partir aussitost, & de se rendre dans trois mois à Rome. d.

[Deux Consuls par an n'eussent pas pu suffire pour les emplois
2. qu'on donnoit aux[2] Consulaires.]'Mais il y avoit déja du temps l. 48. p. 378. b.
qu'on ne faisoit plus de Consuls que pour quelques mois, afin de leur en pouvoir substituer d'autres ;'& on en a fait quelquefois jusqu'au nombre de vingt cinq. l. 72. p. 822.c. 'Il n'y avoit neanmoins que les deux premiers de chaque année qui passassent pour Consuls dans les provinces : les autres ne se connoissoient guere qu'à *Rome & en Italie* durant le temps de leur consulat : c'est pourquoi on les appelloit les petits Consuls. l.48.p.378.b.c. [Nous avons accoutumé de les appeller Subrogez, & les autres Ordinaires.]

'Il paroist que les affaires des provinces proconsulaires, [c'est à dire de celles du peuple,] venoient par appel aux Consuls, & estoient jugées par le Senat. Tac.an.13.c.4. p.197.

'Outre les officiers dont nous avons parlé jusques ici, l'Empereur envoyoit dans les provinces tantost un Chevalier, tantost Dio,l.53.p. 506.b.c.
Procurator, ἐπίτροπος. un de ses affranchis, avec le titre" d'Intendant, pour executer les ordres qu'il leur donnoit, pour faire l'emploi des deniers publics, & aussi pour les lever dans les provinces de l'Empereur. [Nous les verrons dans la suite tenir lieu de Gouverneurs en chef, comme Pilate l'estoit dans la Judée.]'Tibere laissa condanner par le Senat & bannir Lucillius Capito, Intendant d'Asie, parce qu'il avoit donné des ordres aux soldats, & avoit agi comme juge, au lieu qu'il ne l'avoit envoyé, disoit-il, que pour gouverner ses l. 57.p.618. 619.|Tac.an.4. c. 15.p.103.

1. Je n'entens point ce que Dion met en cet endroit.
2. C'est le titre qu'on donnoit à ceux qui avoient esté Consuls.

esclaves, &* ses revenus particuliers. Et les Intendans, dit Dion, plaidoient alors devant les magistrats, & dans les formes ordinaires, comme de simples particuliers.'Depuis neanmoins on leur attribua quelque jurisdiction; & on leur donna le titre" de Receveur,' ou"Generaux.

*pecunias familiares. Rationales. Καθολικοί.

Lipſ.exc.b.in Tac.l 12.p.203. Euſ.n.p.146.2. a.b.

a Dio,l.53.p.504.c. b l.51.p.455.a.b. c b|Tac.an.1.c.59.p.61. d Dio,l.53.p.504.c.

[a] L'Egypte estoit gouvernée d'une maniere toute particuliere. [b] Car l'importance de ce pays, & la legereté des habitans, toujours portez à la sedition, fit qu'Auguste ne la voulut point confier à un Senateur, [c] ni mesme permettre qu'aucune personne de cette qualité y allast, sans en avoir une permission expresse. [d] Il y mit donc un simple Chevalier [sous le titre de Prefet:] mais il luy donna pouvoir de rendre la justice, avec la mesme autorité que si c'eust esté un magistrat Romain;' c'est à dire un Consul, un Proconsul, un Preteur, ou un Propreteur; quoiqu'on n'eust point accoutumé de donner de jurisdiction à de simples Chevaliers, 'depuis les disputes & les guerres mesmes qui s'estoient excitées sur ce sujet.

Tac.an.12.exc.b.p.202. c.60.p.190.191.

Dio,l.51.p.455.b.

'Auguste ne voulut pas non plus qu'aucun Egyptien fust receu Senateur Romain, ni qu'il y eust un Senat & un Conseil public à Alexandrie, comme dans les autres villes, où il laissa par tout l'ancienne forme du gouvernement qu'il y trouva. Cet ordre qu'il établit pour l'Egypte, s'observa toujours depuis fort exactement, si ce n'est que Severe permit aux Alexandrins d'avoir un Senat, & qu'Antonin [Caracalla] son fils, en fit quelques uns Senateurs Romains.

l.53.p.505.d.

[L'Egypte ne fut pas longtemps la seule province gouvernée par des Chevaliers.] 'Les Empereurs leur en donnoient aussi quelquefois d'autres à gouverner, soit en chef, comme Dion le semble dire, [soit avec quelque dépendance d'un autre Gouverneur, comme ceux de Judée obéissoient au Gouverneur de Syrie.] 'Tous ces Chevaliers, [hors peutestre le Prefet d'Egypte,] estoient qualifiez"Intendans: & mesme au lieu de Chevaliers les Empereurs donnoient quelquefois ces gouvernemens à leurs affranchis, [comme Claude donna à Felix celui de Judée.]

Tac.an.12.c.60.p.190.191.

Procuratores.

exc.b.p.202. c.60.p.190.

'Il falloit necessairement que ces Intendans eussent l'administration de la justice.' Aussi on leur accorda presque la mesme jurisdiction que les Preteurs avoient eue: [& on voit par l'Evangile, que Pilate, qui n'estoit qu'Intendant, connoissoit mesme des crimes capitaux.] Il paroist neanmoins qu'on mettoit de la distinction entre leur pouvoir & celui des magistrats, jusqu'en l'an 53, auquel Claude qui vouloit que ce que ses Intendans

avoient jugé, eust autant de force que s'il l'eust jugé luy mesme, 'fit donner en leur faveur un arrest par le Senat, qui leur attribuoit un pouvoir plus ample & plus exprés qu'on n'avoit fait jusque là.'Et ce pouvoir estoit pour tous les Intendans, Chevaliers, ou affranchis;'mais on croit que c'estoit seulement ceux qui par leur intendance estoient Gouverneurs de provinces.

p.190|Suet.l.5. c.12.p.518. Tac.p.191. exc.b.p.202. 203.

ARTICLE IV.

Des Consuls & des autres Magistrats Romains.

[DION ne dit rien du gouvernement de l'Italie,]'qui estoit comprise au nombre des provinces du Senat,[a] sinon que les titres de Consuls & de Preteurs y demeurerent.[Chacun sçait que l'election de ces magistrats appartenoit au peuple durant la Republique.]'Mais en l'an 708 ou 709 de Rome, le Senat ordonna que Cesar les feroit avec un pouvoir absolu.'Cesar usa de ce pouvoir à l'égard des Consuls.'Pour les autres magistrats, il ne voulut pas les créer luy mesme; mais il faisoit nommer par le peuple ceux qu'il desiroit,[quand il y en avoit qu'il vouloit favoriser.]'Selon Suetone, il en recommandoit la moitié au peuple, & laissoit le choix des autres à la liberté des suffrages.

Tac.an.13.c.4. p.197. a Dio,l.53.p. 504.c. l.43.p.136.a. c.d. p.137.a.b. Suet.l.1.c.4 p. 63.

'Suetone dit qu'Auguste rétablit l'ancien droit des suffrages du peuple,[qui avoit peutestre encore esté plus affoibli par les Triumvirs que par Cesar.]'Mais il le rétablit tellement, qu'il en estoit neanmoins toujours le maistre. Il choisissoit[& faisoit nommer par le peuple]ceux qu'il vouloit; & il veilloit mesme sur l'election de ceux dont il luy laissoit le choix, afin qu'aucun ne fust elu contre les loix,[ni contre sa volonté.]

l.2.c.40.p.219. Dio,l.53.p.511. b.c.

'Les Consuls mesmes s'elisoient sous luy par les suffrages du peuple. On vit combien le peuple estoit incapable d'user de sa liberté par ce peu qui luy en restoit. Car ces elections ne se faisoient presque jamais sans trouble & sans sedition lorsqu'Auguste s'éloignoit un peu de Rome.'Cela l'obligea quelquefois à nommer luy mesme les Consuls.'Il semble qu'il l'ait fait aussi en d'autres occasions:[Et ses successeurs le firent encore plus souvent.

l.54.p.524.c. d|527.c. p.527.c.d. l.53.p.518.d.

Les villes d'Italie, au moins celles qui estoient colonies, avoient part sous Auguste aux elections des magistrats Romains.]'Car les Decurions ou Senateurs de ces villes, donnoient pour cela leurs suffrages, que l'on envoioit seellez à Rome un peu avant l'election.

Suet.l.2.c.46. p.233.

Tac.l. 1.c.15.p. 13. 'Tibere osta au peuple le droit des élections, & l'attribua au Senat, observant de ne donner sa recommandation qu'à quatre personnes, qui estoient toujours nommées sans difficulté [par le Senat.] c.80.p.37. 'Il n'y avoit rien de reglé pour la nomination des Consuls : mais il paroist neanmoins qu'elle se faisoit toujours par le Senat.

Suet.l.4.c.16. p.437.438. a Lipf. in Tac. l. 1. exc. c. p. 175. 'Caius Caligula voulut rétablir le peuple dans son ancien droit, mais cela ne dura pas; [a] & dans la suite de l'histoire on voit que la nomination des magistrats dependoit du Prince.

[Nous ne trouvons point qu'il y ait jamais eu plus de deux Consuls ensemble, non plus que durant la Republique : mais il y en avoit quelquefois davantage en une année, comme nous l'avons expliqué.] exc. d.p.179. 'Pour les Preteurs, on assure que jusqu'à Cesar il n'y en a jamais eu plus de huit. Cesar en fit jusqu'à seize. Auguste tascha d'en fixer le nombre à douze: Tac. an.1.c. 14. p.13. '& Tibere promit avec serment de n'aller jamais audelà. b exc d.p. 174. 175 Dio,l.58. p.634.b. [b] Mais on prétend qu'il ne fut pas plus religieux en cela que dans le reste, & que depuis l'an 33 de J. C. il en fit d'ordinaire environ seize; ce qui fut suivi par ses successeurs.

Tacit.an.1 c.3. p.4. 'Les autres magistrats de la Republique, [comme les Tribuns du peuple, les Ediles, les Questeurs,] conservoient encore leurs noms, [& autant d'autorité qu'il plaisoit à l'Empereur de leur en laisser.] Suet.l.2.c.33. p.208. 'Auguste renvoyoit [1] au premier Preteur les causes nées dans la ville dont on appelloit à luy. [Pour les autres, il avoit des Senateurs Consulaires destinez pour juger chacun les appellations de la province dont il estoit chargé.

Auguste ajouta de nouveaux magistrats aux anciens, comme le Prefet de la ville, dont nous parlerons en un autre endroit,] Tac.an1.c.7. p.6, not.45. & "l'Intendant des vivres. *Præfectum annonæ.* On croit que C. Turranius, estimé pour son erudition, eut le premier cette derniere charge, qu'il tenoit encore sous Tibere.

Suet.l.2 c.30. p.198|not. 'Ce fut Auguste qui divisa la ville de Rome en quatorze regions ou quartiers; & chaque region avoit un des magistrats de l'année chargé d'en prendre le soin, selon que le sort le luy destinoit. Il y avoit aussi un "commissaire *magister.* dans chaque [2] rue, choisi par les bourgeois de la rue mesme.

c.37.p.213. 'Il établit encore de nouveaux officiers pour avoir soin des édifices publics, des chemins, des fontaines, & des aqueducs,

1. *Prætori Urbano.* Casaubon dans sa note, croit qu'il faut lire *Præfecto.*

2. *Vici.* Il semble que c'estoit plus qu'une rue : mais nous n'avons pas de terme pour cela? celui de *paroice* qui y pourroit revenir, estant consacré pour l'Eglise.

du lit du Tibre & de plusieurs autres choses qui regardoient le bien public. On avoit vu quelques uns de ces officiers avant luy; mais cela n'estoit pas reglé & perpetuel. n.2.

'Afin d'avoir promtement nouvelle de tout ce qui se passoit dans les provinces, il mit premierement des couriers à pié en certains endroits des grands chemins, qui se donnoient successivement les lettres les uns aux autres; & ensuite des chariots, afin qu'une mesme personne luy vinst apporter les lettres, & luy pust apprendre de vive voix l'état des choses. [Ces chariots de poste subsisterent toujours sous ses successeurs, quoiqu'avec divers changemens.] c.49.p.236. 237.

ARTICLE V.

Des Rois & des peuples libres soumis à l'Empire.

[APRES avoir parlé du dedans de l'Empire, nous marquerons les Rois qui en estoient moins les alliez que les sujets. Herode Roy des Juifs possedoit toute la Palestine, comme nous le pourrons marquer "autrepart plus amplement.] 'Obode predecesseur d'Aretas, [dont parle S. Paul,] possedoit les pays des environs de la Judée, [& mesme Damas dans la Phenicie,] sous le titre du Roy des Arabes Nabatéens. 'On parle d'un Iamblique aussi Roy des Arabes, & d'un Alexandre son frere, à qui Auguste osta ses Etats aprés la bataille d'Actium. [a] La Comagene, [qui est une partie de la Syrie le long de l'Euphrate,] avoit aussi son Roy. [b] Auguste aprés son triomphe avoit fait mourir un Antiochus de Comagene. [On ne nomme point celui qui luy avoit succedé. Pour les Augares Princes "d'Edesse & de l'Osrhoene audelà de l'Euphrate, ils reconnoissoient plutost les Parthes que les Romains; l'Euphrate ayant longtemps passé pour la borne qui divisoit les deux Empires.

V la guerre des Juifs. — Jos. ant. l. 16. c. 15. p. 572. c| Uss. p. 596. — Usser. p. 569. 589. Dio, l. 51. p. 443. c. d 54. p. 526. c. — a Dio, l. 54. p. 526. d. — b l. 52. p. 495. a. — V. Saint Ephrem.

'Auguste aprés la bataille d'Actium, fit mourir Philopator fils de Tarcondimote Roy de Cilicie, & Lycomede Roy d'une partie du Pont. Il donna les pays du dernier à un Medée ou Mede: & il paroist que ce mesme Mede estoit Roy de la petite Armenie. 'Une autre partie du Pont avoit Polemon pour Roy; [& en a retenu le nom.] l. 51. p. 443. c. — l. 53. p. 513. d Uss. p. 583.

'La grande Armenie, qui avoit Artabaze [ou Artaxia] pour Roy, reconnoissoit aussi alors l'autorité des Romains. [c] Amyntas estoit Roy de Galacie, & de quelques parties de la Lycaonie & de la Dio, l. 54. p. 526. d. e. — c l. 53. p. 514. d. e.

l. 49. p. 411. a. Pamphylie. 'Archelaüs regnoit dans la Cappadoce. [C'est celui dont Joseph parle assez souvent, parce qu'il avoit marié sa fille Glaphyre à Aristobule fils d'Herode.] 'Les Rois d'Iberie & d'Albanie protegez par la grandeur du nom Romain, servoient aussi à en couvrir les frontieres.

Tac. an. 4. c. 5. p. 99.

Dio, l. 51. p. 460-463. | l. 53. p. 545. c. d. a l. 51. p. 461. a. b.

'Il paroist que les Romains ne possedoient rien encore dans la Thrace, quoiqu'ils remportassent divers avantages sur quelques uns des peuples qui l'habitoient.[a] D'autres y faisoient alliance avec eux, comme un Sitas Roy des Dentheletes, qui estoit aveugle. [La plus grande partie de] 'ce pays estoit possedée "sous le regne d'Auguste, par un nommé Rhœmetalce, tant en son nom que comme tuteur de ses neveux, enfans de Cotys son frere, dont l'un nommé Rhascypolis fut tué l'an 21 d'Auguste, & l'autre estoit aussi nommé Cotys. 'Rhœmetalce estant mort, Auguste partagea ses Etats entre Rhescuporis[1] son frere, & le jeune Cotys 'leur neveu;[b] & donna à l'oncle les pays les plus montagneux, & à Cotys ce qui estoit le plus proche de la Grece.[c] On pretend que Tomes en Scythie estoit des Etats de Cotys.[d] On rapporte quelques medailles de ces Rois de Thrace,[e] où l'on croit trouver les années de leur ere, [f] qu'on regarde comme une des plus anciennes.

Tac. an. 2. c. 64. p. 62 Dio, l. 54. p. 534. e | p. 545. b. c | l. 55. p. 568. e | Seg. p. 395.

Tac. c. 64. p. 62 | not.

Vell. Pat. l. 2. c 129.

b Tac. c. 64. p. 62.

c n. 184, p. 61.

d Seg. p. 38-48.

e p. 42. 393. 395.

f p. 393.

" dans les années 16, 21, 37.

Dio, l. 51. p. 454. a. b | l. 41. p. 172. b. g Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b.

'La Numidie estoit possedée par le Roy Juba, à qui Auguste avoit fait épouser Cleopatre fille d'Antoine & de Cleopatre derniere Reine d'Egypte.[g] Ce prince est moins illustre dans l'histoire par l'éclat de la dignité royale, que par son amour pour les sciences & pour les lettres.

[Pour Phraate Roy des Parthes, il estoit bien aise d'estre ami d'Auguste, dont il redoutoit le pouvoir & le genie; mais il ne se regardoit pas comme son sujet.] 'La Reine Candace regnoit alors dans l'Ethiopie, [apparemment au nom de son fils.] Elle n'avoit qu'un œil, mais elle avoit un grand cœur. ["Ce n'est pas la seule princesse de ce nom ou de ce titre qui ait regné dans l'Ethiopie.]

Strab. l. 17. p. 820. d. e.

" V. S. Philippe Diacre.

Dio, l. 60. p. 681. b.

'Les Alpes Cottiennes, [qui est le pays du mont Cenis,] avoient leur Prince, à qui l'Empereur Claude permit de prendre le titre de Roy. 'Pline semble donner à ce petit Etat douze "villes qui estoient alliées de l'Empire sous Auguste.

Plin. l. 3. c. 20. p. 69. c.

" civitates.

Dio, l. 53. p. 504. b.

'Dion nous apprend qu'il y avoit aussi alors plusieurs pays qui

Tac. an 2. n. 183. p 61 | Seg. p. 43. 394.

1. 'nommé par d'autres Rhascupolis, Thrascipolis &c. Spanheim dans sa seconde dissertation sur les medailles, *p. 85*, soutient que le veritable nom est Rhescyporis. Il cite une medaille de Rhœmetalce, dont le nom s'altere aussi en plusieurs manieres.

conservoient quelque espece de liberté sous la protection de l'Empire.'Il marque entre autres les Cydoniens,& les Lampéens ou plutost Lappéens en Crete, à qui Auguste mesme avoit donné la liberté.'Ceux de Cyzic[dans l'Hellespont,]en jouissoient, & encore ceux de Tyr,& de Sidon,[a] les Alpes maritimes,[qui est la province d'Embrun,] possedées alors par les Liguriens Chevelus;[b] la ville d'Athenes, [c] & les peuples de Lycie.

l.51.p.443.d| Spanh.l.4.p. 312. Dio,l.54.p. 525.c. a p.538.b. b Tac.an.2.c. 53.p.58. c Dio,l.50.p. 676.

ARTICLE VI.

Octavien prend le nom d'Auguste, la puissance du Tribunat, & plusieurs autres titres.

[AUGUSTE s'estant donc reservé toutes les provinces qui avoient besoin de soldats,]il se trouvoit maistre de toutes les troupes de l'Empire: [& par le moyen des Intendans] il disposoit encore des deniers publics aussibien que des siens propres: car l'on y mettoit quelque distinction,quoiqu'il n'y en eust point en effet. Ainsi il n'eut pas de peine à demeurer maistre absolu jusques à la fin de sa vie; en se faisant continuer tantost pour cinq ans, tantost pour dix, dans le pouvoir dont il avoit témoigné tant de desir d'estre déchargé.' Ses successeurs qui estoient declarez souverains pour toute leur vie, ne laisserent pas à son imitation de faire tous les dix ans quelque solennité, comme si on leur eust aussi alors renouvellé leur pouvoir. Dio,l.53.p. 506.c. p.507.a|Pagi.

V.§.2. 'La distribution des provinces ne se fit pas le mesme jour["7de janvier,] auquel Auguste fut confirmé par le Senat dans la puissance absolue;mais le 13 du mesme mois:'Et aussitost aprés qu'elle eut esté faite,savoir[1] le 17. suivant,le Senat & le peuple luy donnerent le titre d'AUGUSTE,[dont nous nous sommes servis par avance, parceque c'est le nom sous lequel on le connoist le plus aujourd'hui.['Il eust voulu estre appellé Romulus; mais il vit que ce nom feroit connoistre à tout le monde le dessein qu'il avoit de se rendre & maistre & absolu comme un Roy. Ainsi il se contenta d'estre appellé Auguste,comme s'il eust eu en luy quelque chose de sacré & de divin qui l'elevoit audessus des autres hommes. Ce fut Munatius Plancus qui en ouvrit l'avis. Uss.p.581.ex Ovid. Ib|Dio,l.53. p.507.b.c. Dio,p.507.c. d|Uss.p.581. 582.

'Le nom d'*Auguste* & celui de *Cesar* sont passez ensuite à tous Dio,p.508.a.b.

1. C'est Censorin qui le dit *c. 21.p.156,* & il est suivi par Usserius, & Bucherius *de Belg. l. 1. c.10.p.242.* Orose *l.6.20.p.205.2.d.* dit que ce fut le sixiéme du mesme mois, auquel nous celebrons l'Epiphanie. Mais il brouille tout cet endroit.]

ceux qui ont eu la puissance souveraine, avec le titre d'*Empereur*, qui marquoit particulierement leur puissance absolue, telle qu'elle avoit esté dans les Rois & les Dictateurs: & c'est en cette qualité qu'ils levoient des Troupes, mettoient des imposts, declaroient la guerre, faisoient la paix, avoient pouvoir de faire mourir les Senateurs mesmes & les Chevaliers, aussibien dans

a. Rome que hors de Rome.'Ils prenoient toujours la qualité de Proconsuls quand ils estoient hors de la ville.

c.d|l.51.p.457. b. 'Aussitost aprés la mort d'Antoine, le Senat avoit donné à Auguste pour toute sa vie, non le titre de Tribun du peuple, cette charge n'estant point pour les Patriciens; mais la puissance du Tribunat, qui luy donnoit droit de"casser tout ce que les autres faisoient contre sa volonté, & rendoit sa personne sacrée & inviolable; ensorte que quiconque blessoit mesme par des paroles le respect qui luy estoit dû, passoit pour un sacrilege, & digne d'estre puni de mort,"sans avoir seulement esté entendu. Ce pouvoir passa à ses successeurs: [& l'on peut juger qu'il fut la source de tant de violences horribles qu'ils commirent sous pretexte du crime de leze-majesté, dont le nom grec"marque encore mieux qu'on prétendoit punir le violement d'une chose sainte & sacrée.] Ainsi ce titre leur attribuoit effectivement une autorité & une elevation extraordinaire, sans y joindre cependant aucun eclat qui la rendist odieuse, comme eussent fait les noms de Roy & de Dictateur.

" κωλύειν. " καὶ ἀκρίτως. " καθοσίωσις.

Tac.an.3.c.56. p.88.

n.126.p.88. 'Cesar avoit eu aussi la puissance du Tribunat pour toute sa vie. Mais Auguste en avoit le premier pris publiquement le titre, & commença à le rendre illustre: d'où vient que Tacite l'en fait auteur. [Luy & ses successeurs le donnerent quelquefois à ceux qui n'avoient pas encore celui d'Auguste ni la puissance absolue.]

Dio,l.53.p. 508.d. 'Ce pouvoir du Tribunat est encore fort important pour l'histoire, parcequ'on le marquoit [sur les medailles & dans les inscriptions:] & on en contoit les années[1], comme si les Empereurs l'eussent pris de nouveau tous les ans, avec les Tribuns du peuple. [Mais au lieu que l'année des Tribuns commençoit au premier jour de janvier, le Tribunat des Empereurs se renouvelloit au mesme jour qu'ils l'avoient receu d'abord:] de sorte qu'il nous sert à connoistre les années de leur regne, [quand ils ne l'avoient receu qu'avec l'Empire. Neanmoins depuis l'an 270,

1. La premiere année on mettoit *Tribunitiâ potestate*: La seconde on ajoutoit *II*, la troisiéme *III*, & ainsi des autres.

&

& le regne de Claude II, on ne le marque presque plus.]

'Les Empereurs prenoient encore la qualité de grands Pontifes, par laquelle ils estoient maistres de toutes les choses qui regardoient la religion. Elle estoit réservée au [premier] Auguste lorsqu'il y en avoit plusieurs, [jusqu'à ce que vers l'an 252,] Volusien [1] qui n'avoit pris d'abord que le titre de Pontife, prit celui de grand Pontife, aussibien que Gallus son pere: [& ce fut une regle que tous les Augustes suivirent depuis.] Goltz.p.III. III.

'Ils se donnoient aussi quelquefois le titre de Censeurs, pour mettre & oster du Senat qui ils vouloient, & entrer dans la connoissance des biens & de la conduite des particuliers. Mais comme ils avoient assez moyen de le faire sans cette qualité, ils la negligeoient d'ordinaire. Dio,p.508.b.| 509.c.

'Ainsi en réunissant en leur personne toutes les dignitez de la Republique, ils la ruinerent absolument, & établirent une pure monarchie, à laquelle il ne manquoit que le titre de monarque, & le nom de Roy.' Afin mesme qu'on ne leur pust opposer aucune puissance legitime, ils se firent declarer exemts de la jurisdiction des loix, & de l'obéissance qui leur estoit due; [ce qui est le caractere le plus essentiel de l'autorité absolue.]' Cela fut accordé à Auguste dans la huitieme année de son regne. p.507-509.a. p.508.509. p.516.a.

'Ils prenoient encore ordinairement le titre de Pere de la patrie,' qui fut donné solennellement à Auguste; [a] &, comme on croit, des la troisieme année de son empire. [b] Mais c'estoit moins pour prendre sur leurs sujets les droits de l'autorité paternelle, qui étoient extremement grands parmi les Romains, que pour se faire un honneur de les aimer comme leurs enfans, & d'estre aimez & respectez d'eux comme leurs peres. p. 509. b. Suet.l.2.c.58. p.247. a Goltz.fast.p. 287. b Dio,l.53.p. 509.b.

'Le Senat ne laissoit pas de rendre des arrests sans qu'Auguste y fust présent, recevoit mesme les ambassades des Rois, & y faisoit réponse. Mais Auguste donnoit bon ordre que ce qui se faisoit sans luy, ne se fist neanmoins que selon son intention. Dio,l.53.p.511. b.c.

'Tacite remarque avec sujet, que ce changement de la Republique en monarchie, favorable à la paix [& à la felicité des peuples,] fit tort aux grands genies qui n'avoient plus la mesme liberté de se faire paroistre. Il fit tort encore à l'histoire: car peu de personnes se mettoient en peine d'apprendre les raisons & la verité des evenemens ausquels ils ne prenoient plus de part; & ceux mesmes qui les savoient en deguisoient la vérité ou pour flater Tac.hist.l.1.p. 3.

1. Maxime & Balbin faits Empereurs en 237, avoient déja pris tous deux le titre de grands Pontifes. [Mais cela ne fit pas encore la regle, puisque Volusien ne fut d'abord que Pontife.] Noris,de Pis.p. 171.|Fabr.c.3.p. 90.&.

Dio,l.53.p.509.510. les puissans,ou pour les rendre odieux.'Dion se plaintencore que tout se faisant dans la monarchie par la volonté d'un seul homme,&du petit nombre de ceux qui entrent dans saconfidence,on est reduit à ignorer tout le secret des affaires, & tous les ressorts des evenemens qui paroissent audehors.[Mais on sçait toujours assez de choses pour admirer l'ordre & la sagesse de Dieu dans la conduite du monde.]

p.510.c.d.e. 'Des le lendemain qu'on eut donné à Octavien le nom d'Auguste, Pacuve Tribun du peuple, commença à dire qu'il se vouloit devouer & consacrer à luy, comme cela se faisoit parmi les barbares,[pour luy obeïr aux depens mesme de sa vie,quoy qu'il luy pust commander.] Son exemple fut aussitost suivi de tous les autres: & la coutume s'établit enfin, qu'on n'alloit point saluer lesEmpereurs sans dire qu'on leur estoit devoué.Auguste fit semblant de s'opposer à cette[lasche &infame flaterie,qui le mettant à la place de Dieu, l'en rendoit ennemi:] & il ne laissa pas d'en recompenser l'auteur.

ARTICLE VII.

Auguste va regler les Gaules & l'Espagne; fait un voyage en Orient: Les Cantabres domptez; les Indiens alliez; les Parthes rendent les drapeaux pris sur Crassus &c.

Dio,p.512.a.b. [TOUTES choses estant reglées dans Rome,]'Auguste alla dans les Gaules,pour y établir aussi l'ordre du gouvernement: les guerres qui avoient suivi de pres la conqueste de ces pays[par Jule Cesar,]n'avoient pas permis de l'y mettre plustost.

Strab.l.4.p.176.177. 'Il y conserva la division du pays en quatre parties,savoir laNarbonoise, l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique. Mais au lieu que l'Aquitaine estoit auparavant bornée par la Garone, il l'étendit jusqu'à la Loire,y joignant quatorze nations qu'il tira

p.177c| Dio,l.53.p.503.e. de la Celtique.'Il paroist aussi qu'il donna à la Celtique le nom de Lionoise.[On ne dit point qu'il y ait fait d'autre division des pro-

Tac.an.1.c.31.34.p.19.20,an.4.c.5.p.95| Buch.de Belg.l.1.c.12.§8.p.28. vinces: & neanmoins]'on trouve que de son temps mesme, & des la premiere année de Tibere, la Germanie estoit distinguée de la Belgique,& mesme divisée en haute & basse,dont chacune avoit son Lieutenant, & quatre legions qui gardoient les bords du Rhein pour arrester les incursions des Allemans & les revol-

Marca,de prim.§62-64.p.158-161. tes des Gaulois.'On ne sçait pas bien quand les autres provinces ont esté divisées, l'Aquitaine en trois,la Narbonoise en quatre,

la Lionoise en deux avec celle des Sequanois, & la Belgique en deux : ce qui avec les deux Germanies faisoit les quatorze provinces des Gaules dans le IV. siecle. ["On peut juger neanmoins que cela vient de Diocletien.] Car ceux qui prétendent que cette division est plus ancienne," & qu'elle peut venir d'Adrien, [n'en ont point de preuve.]

V. Diocletien § 24.
V. Adrien note 22.

'Auguste tint alors une grande assemblée à Narbonne, & y fit [ou y resolut de faire] "le denombrement des personnes & des biens de ceux qui demeuroient dans les trois parties des Gaules conquises par Jule Cesar, [l'Aquitaine, la Celtique, & la Belgique.] 'Cela estoit tout nouveau dans ces pays, & d'autant plus dur que ce n'estoit pas simplement pour connoistre les biens des peuples, comme quand on le faisoit pour les citoyens Romains, [mais pour leur imposer des tributs,]' dont quelques uns se levoient tous les mois. [a] Aussi les premieres personnes de l'Empire, comme Drusus & Germanicus, furent employez à faire ce denombrement.

census. Liv. epit. l. 134. | Dio, l. 53. p. 512. b. Lips. in Tac. l. 11. exc. p. 201. Dio, l. 54. p. 535. d. a Tac. an. l. c. 33. p. 20 | exc. p. 201.

'Aprés qu'Auguste eut reglé les affaires des Gaules, il passa en Espagne, [b] où "il commença son huitiéme Consulat à Tarragone. [c] Il vouloit passer en la grande Bretagne, qui n'estoit point encore soumise aux Romains : mais il fut arresté par la revolte des Salasses, [peuple du duché d'Aoust & du marquisat d'Yvrée] en Piémont, & par la guerre que faisoient en Espagne les peuples de la Biscaie & des environs, qu'on appelloit alors Cantabres, avec ceux de l'Asturie.' Orose Espagnol décrit assez amplement la guerre qu'Auguste fit contre les Asturiens & les Cantabres, & comment il les attaqua par mer & par terre.' Agathias écrit que la ville de Tralles en Asie ayant esté ruinée vers ce temps-ci par un tremblement de terre, un laboureur de ce pays là nommé Queremon vint trouver Auguste qui estoit lors occupé à faire la guerre aux Cantabres, & qu'il luy representa le malheur de son pays : qu'Auguste touché de ce recit, y envoya sept personnes des plus puissantes, & qui avoient esté honorées du Consulat; leur donna beaucoup d'argent pour faire rebastir cette ville; & la rétablit dans l'état où on la voyoit à la fin du VI. siecle.' Agathias tire cette histoire d'une inscription qu'il avoit vue dans le village de ce paysan, proche la ville de Tralles, où on luy avoit erigé une statue.

D'Auguste 6, avant J. C. 26. Dio, l. 53. p. 512. b. b Suet. l. 2. c. 26. p. 190. c Dio, l. 53. p. 512. a | 513. d. e. Oros. l. 6. c. 22. bib. P. t. 15. p. 205. Agath. l. 2. p. 54. p. 54. 55.

'Auguste commença encore à Tarragone son neuvieme Consulat, [d] durant lequel les peuples de Biscaie & d'Asturie qu'il n'avoit pu dompter, furent vaincus par C. Antistius, parce qu'ils le

D'Auguste 7, avant J. C. 25. Suet. l. 2. c. 26. p. 190. d Dio, l. 53. p. 513. 514.

 L'an d'Auguste 7, avant J. C. 25.

p.514.c.d. craignoient moins :* ensuite de quoy Auguste fonda pour ses vieux soldats la ville de*Meride[en Castille, qui a longtemps esté la capitale ou metropole] de la Lusitanie. * Augusta Emerita.

p.513.514. a Plin.l.3.c. 20.p.69.b.c. 'Les Salasses furent défaits en mesme temps par Varron:[a]mais l'honneur en fut attribué à Auguste; & le Senat luy fit dresser un trophée dans les Alpes, où l'on nommoit jusqu'à 43 peuples des habitans de ces montagnes, qu'il avoit, disoit-on, soumis à l'empire du peuple Romain.

Dio,l.53.p.515. a. b Noris, de Pis. p.198. 'Auguste fit alors fermer pour la seconde fois le temple de Janus, que ces guerres avoient fait ouvrir.[b]Il peut estre demeuré fermé depuis l'an 729 de Rome jusqu'à l'an 738,[c'est à dire depuis le settieme d'Auguste jusqu'au seizieme.]

Uss.p.583| Hier.chr. 'Les Indiens luy envoyerent en ce temps là des ambassadeurs & des presens. Les Scythes & d'autres barbares septentrionaux firent peu aprés la mesme chose.Suet.l.2.c.22. p.179. 'Ce fut l'estime de sa moderation dans ses victoires, qui porta ces peuples, si eloignez des Romains, à rechercher son amitié.

Dio,l.53.p.514. d. 'Il retira alors [la Numidie] des mains du Roy Juba, & luy donna en échange une partie de la Getulie,1 avec les pays qui avoient autrefois appartenu à Boccus & à Boguë;[c'est à dire la Mauritanie Tingitane & la Cesarienne,]Plin.l.5.c.1.p. 93.b; 'puisque Pline dit que Juba a esté Roy des deux Mauritanies:c Tac.an.4.c. 5.23.p.99.106. [c]& Tacite dit qu'il avoit receu les Maures de la liberalité du peuple Romain.d Dio,l.55.p. 567.d. [d]Ses nouveaux sujets furent faschez de se voir assujettis à luy, & de ne l'estre plus aux Romains. Ils se revolterent mesme quelquetemps aprés, & les Romains eurent de la peine à les vaincre.

l.53.p.514.d.e| Uss.p.583.584. 'Amyntas Roy de Galacie mourut dans le mesme temps. Il laissa des enfans; mais ils ne luy succederent pas; parcequ'Auguste reprit ses Etats pour faire de la Galacie & de la Lycaonie des provinces Romaines, & pour réunir à la Pamphylie ce qui en avoit esté demembré en faveur d'Amyntas.

Dio,p.515.b. e c. d. 'En la mesme année Agrippa acheva à Rome le Pantheon,[e] & fit la solennité du mariage de Julie fille d'Auguste, avec Marcellus neveu du mesme prince.''Auguste estoit alors malade en Espagne;p.516.b. '& estant gueri, il revint à Rome quelque temps aprés, D'Auguste 8, avant J.C. 24.

d.e|517|Uss.p. 584-587. 'Ælius Gallus gouverneur d'Egypte entreprit alors d'aller porter la guerre jusque dans l'Arabie heureuse, contre un Roy nommé Sabos. Aucun Romain ne l'avoit tenté avant luy: & il y réussit si mal, que son exemple ne fut suivi de personne["jusques à Trajan.] V. Trajan § 27.

1. Je n'entens point la raison qu'en rend Dion.

'Le bonheur d'Antoine Musa medecin, qui tira Auguste d'une maladie qui l'avoit reduit à l'extremité, fit decharger ceux de sa profession des imposts publics; ce qui continua à l'avenir. 'Cette maladie donna occasion à quelque brouillerie entre Marcellus neveu & gendre d'Auguste, & Agrippa son fidele ami : de sorte qu'Auguste pour en prévenir les suites, aima mieux se priver d'Agrippa, & l'envoyer commander en Orient. Dio, l. 53. p. 517. c. p. 518. b. c. Uss. p. 587. a.

'Auguste établit alors dix Preteurs; ce qui continua durant plusieurs années. 'Il quitta ensuite le Consulat, [qu'il avoit toujours tenu depuis neuf ans,] & subrogea à sa place L. Sestius, honorant en luy la fidelité avec laquelle il continuoit à aimer Brutus : Et cette action fit beaucoup estimer Auguste mesme. 'Ce fut sur cela que le Senat ordonna qu'il auroit toute sa vie la puissance du Tribunat, 'laquelle les fastes commencent à conter du 27 juin de sa neuvieme année: [de sorte qu'il semble qu'Auguste ne l'avoit pas acceptée d'abord] [a] lorsque le Senat la luy avoit donnée dans son quatriéme Consulat, comme nous l'avons marqué aprés Dion. 'On ordonna encore qu'il pourroit toujours proposer tout ce qu'il voudroit dans le Senat, qu'il porteroit perpetuellement [hors de Rome] la qualité de Proconsul, & qu'il auroit par tout un pouvoir superieur à celui de tous les Gouverneurs. Dio, p. 518. c. d. d. c. c. Noris, de Pis. p. 195. 263. Pagi, crit. ap. § 109. a Dio, l. 51. p. 457. a. l. 53. p. 518. 519.

'Marcellus mourut en ce temps là entre les mains du mesme *Musa* qui avoit gueri Auguste son oncle. [b] Livie femme d'Auguste fut soupçonnée d'avoir contribué à sa mort pour favoriser [Tibere & Drusus] ses enfans, qu'elle avoit eu d'un premier mari. 'Marcellus estoit déja extremement aimé. p. 17. d. e| Uss. p. 587. m. b Dio, l. 53. p. 519. c. Tac. an. 2. c. 41. p. 53.

D'Auguste 10, avant J. C. 22. [c] Le peuple affligé par la famine & par la peste, voulut contraindre Auguste d'accepter la Dictature : mais il rejetta absolument ce titre odieux: 'il refusa de mesme l'office de Censeur perpetuel. 'Il rendit aussi au peuple l'isle de Cypre, & la Gaule Narbonoise: '& s'en alla ensuite en Sicile. c Dio, l. 54. p. 521. a. b. c. c. d. p. 523. b. p. 524. c.

'Les peuples de Biscaie & d'Asturie s'estant revoltez, furent domptez de nouveau par C. Furnius. 'Candace Reine d'Ethiopie fit quelques courses dans l'Egypte, qui donnerent occasion aux Romains, conduits par Petrone, de penetrer assez avant dans ses Etats. p. 523. 524. p. 524. a. b. c| Uss. p. 586-588| Noris, de Pis. p. 331.

'Durant qu'Auguste estoit en Sicile, le peuple Romain pensa plusieurs fois en venir à la sedition pour l'election des Consuls. 'Cela obligea Auguste à rappeller Agrippa d'Orient, & à l'envoyer à Rome pour la gouverner. Mais il l'obligea en mesme Dio, l. 54. p. 524. c. d. e| 525. a| Uss. p. 587.

D'Auguste 11, avant J. C. 21.

L'an d'Auguste 11, avant J. C. 21.

temps à repudier sa femme [Marcelle,] quoique niece d'Auguste mesme, pour epouser Julie sa fille veuve de Marcellus. 'Il alla ensuite en Grece, & fut passer l'hiver à Samos.

Dio, p. 525. b. c. d.

D'Auguste 12, avant J. C. 20.

'De Samos il passa en Asie & en Bithynie, & de là jusqu'en Syrie. Son voyage fut malheureux pour ceux de Cyzic, de Tyr, & de Sidon, à qui il osta la liberté, pour avoir maltraité des citoyens Romains, ou pour des seditions. 'Phraate Roy des Parthes le voyant si pres de son pays, luy renvoya les drapeaux & les captifs pris sur Crassus & sur Antoine : ce qu'Auguste considera comme une grande victoire.

d. c. | e | 526. a | l. 53. p. 519. b | Uss. p. 589. 590 | Buch. de Belg. l. 1. c. 18. § 11. p. 46.

'Auguste donna dans ce temps-là à Iamblique & à Tarcondimote, ce que leurs peres de mesme nom avoient possedé dans l'Arabie & la Cilicie, à la reserve de quelques places maritimes de la Cilicie qu'il donna à Archelaüs. Mede Roy de l'Armenie mineure estant mort, il donna encore ce pays au mesme Archelaüs. [Je ne sçay si c'est celuy qui estoit déja Roy de Cappadoce.] Il donna le royaume de Comagene à un Mithridate encore fort jeune, dont le Roy de ce pays avoit fait tuer le pere.

Dio, l. 54. p. 526. c. d.

'Ceux de la grande Armenie deputerent alors à Auguste pour se plaindre d'Artabaze leur Roy, nommé aussi Artaxias, & demander en sa place Tigrane son frere qui estoit à Rome. Auguste y consentit, & envoya pour cela Tibere en Armenie, avec une armée. Mais les Armeniens le previnrent, tuerent eux-mesmes Artaxias, & ne laisserent à Tibere que l'honneur de mettre Tigrane en possession, & de luy donner le diademe, 'qu'il ne garda pas longtemps.

d. e | Uss. p. 588. 589. Tac. an. 2. c. 3. p. 40 | n. 13 | Suet. l. 3. c. 9. p. 335 | Jos. ant. l. 15. c. 5. p. 519. b.

Tac. l. 2. c. 3. p. 40.

'Auguste retourna encore passer l'hiver dans l'isle de Samos, à laquelle il donna alors la liberté. Il y receut une seconde ambassade des Indes, avec laquelle vint un nommé Zarmare, qui se brula volontairement en ceremonie. 'Auguste nomma alors d'autorité l'un des Consuls, à cause des seditions du peuple, & se hasta de retourner à Rome, 'd'où il envoya Agrippa regler les affaires des Gaules, & arrester les nouvelles revoltes de la Biscaie. Agrippa ne fit le dernier qu'avec une extreme peine, & mesme en faisant de grandes pertes.

Dio, l. 54. p. 527. a | Uss. p. 589. 590.

Dio, p. 527. c. d.

D'Auguste 13, avant J. C. 19.

p. 528.

ARTICLE VIII.

Auguste travaille à regler les mariages & la milice; adopte Caius & Lucius Cesar ses petits-fils; combat les Allemans; emploie Drusus & Tibere contre les Grisons: Des Prefets de Rome &c.

'AUGUSTE fit l'année d'aprés des loix severes pour obliger les Romains à contracter des mariages legitimes, & à élever des enfans; [& on peut juger par ces loix dans quels desordres les Romains vivoient alors.] 'Il declara nuls les contracts de mariages, lorsque la fille auroit moins de dix ans. 'On le pressa aussi de travailler à regler la conduite des personnes mariées: mais il n'estoit nullement propre à cela. 'Il ne se conduisoit pas luy mesme en ce point comme il devoit, '& sa femme Livie avoit une reputation assez fascheuse. [Sa fille Julie luy causa encore dans la suite plus de honte & de douleur.]

Dio, p. 531. c | 543. b. — p. 532. c. d. — a. b. — a | 533. c. — p. 532. a. b.

'Il fit transcrire les livres des Sibylles qui commençoient à s'effacer, & voulut que les Pontifes mesmes les écrivissent, afin qu'aucun autre ne les lust.

d. e.

D'Auguste 15, avant J. C. 17.

'Il celebra les jeux seculiers en la 15[e] année de son regne, qui estoit la 737[e] de Rome.

Pagi, crit. ap. § 115.

'Comme il croyoit avoir besoin de successeurs, [a] à cause des conspirations que diverses personnes formoient contre luy, [b] il adopta Caius & Lucius que Julie sa fille avoit eus d'Agrippa, & les declara successeurs de l'Empire, quoique le dernier ne fist presque que de naistre. 'Ils portoient auparavant le nom d'Agrippa; [mais depuis leur adoption on leur donna celui de Cesar.]

Dio, p. 533. c. — a b. c | 530. d. e. — b p. 533. b. c. — Hier. chr.

'Il defendit aux avocats de rien prendre de leurs parties, & aux juges de faire aucune visite. [Libanius demanda depuis le dernier à Theodose.]

Dio, p. 533. c. d.

D'Auguste 16, avant J. C. 15.

'Il alla ensuite dans les Gaules, ou les Sicambres & d'autres Allemans conduits par un nommé Melon, faisoient de grands ravages. Ils avoient battu la cavalerie Romaine, & mesme les legions conduites par M. Lollius. Ce fut ce qui obligea Auguste de venir au secours des Gaules, aprés avoir fait ouvrir le temple de Janus, 'qui ne peut avoir esté refermé que dix ans aprés.

p. 533. 534 | Strab. l. 7. p. 291. c | Buch. l. 1. c. 14. p. 341 | Noris, de Pis. p. 198. — Noris, de Pis. p. 199.

[c] Auguste passa deux ans dans les Gaules. [d] Il gouvernoit cependant la ville de Rome & l'Italie par [Statilius] Taurus, qu'il y avoit laissé pour cela [e] sous le titre de Prefet de Rome, [f] parce qu'Agrippa avoit esté encore envoyé en Orient. [g] Taurus, quoi-

c Dio, l. 54. p. 535. — d p. 534. b. — e Tac. an. 6. c. 10. p. 137. — f Dio, p. 535. b. — g Tac. c. 11. p. 137.

que déja fort agé, s'acquitta fort bien de cet emploi, qui n'estoit pas fixé à un certain temps, mais perpetuel, 'selon le conseil que Mecenas en avoit donné.[a] Ce fut luy qui exerça le premier cette charge depuis qu'Auguste fut maistre des affaires. Corvinus Messala l'avoit neanmoins tenue avant luy, mais seulement durant peu de jours, parce qu'il ne s'en estoit pas trouvé capable. L. Piso l'eut aprés Taurus. 'Dans la suite du temps les Empereurs ne donnerent plus la charge de Prefet de Rome que pour peu d'années, & souvent pour peu de mois.

Dio, l. 52. p. 480. d. | a Tac. c. 11. p. 137. | Buch. cycl. p. 236-241.

'Durant que les Allemans ravageoient les Gaules, il y avoit diverses autres guerres dans la Pannonie & dans la Thrace, qui finirent bientost, aussibien que les courses des Allemans. 'Tibere & Drusus subjuguerent mesme entierement " les peuples des Grisons & de la Souabe. 'Mais Licinius qui avoit pillé les Gaules dont il estoit Intendant, s'exempta de la punition qu'il meritoit, en donnant à Auguste, dont il estoit affranchi, une partie de ce qu'il avoit volé. 'Seneque dit que ce Licinius avoit regné plusieurs années à Lion.[b] Il s'appelloit aussi Enceladus.

Dio, l. 54. p. 534. 535. | p. 536. | p. 535. 536. | Senec. lud. p. 477. d. | b Buch. l. 1. c. 14. § 12. p. 36. | D'Auguste 17, avant J. C. 15. | Rhætos.

[c] Auguste rendit alors la liberté à ceux de Cyzic, & permit à ceux de Paphos en Cypre de donner à leur ville le nom d'Auguste. [Nous ne voyons pas neanmoins qu'on l'ait beaucoup connue sous ce nom.]

c Dio, l. 54. p. 537. d.

'Les Alpes maritimes furent reduites peu aprés en servitude [& en province.] 'Le Bosphore Cimmerien, [appellé autrement la Quersonese Taurique,] receut aussi alors pour Roy de la part d'Auguste, Polemon Roy du Pont, au lieu d'un Scribonius qui se feignant envoyé par Auguste, & petit-fils du grand Mithridate, s'estoit fait recevoir pour Roy, & avoit epousé Dynamis petite-fille du mesme Mithridate, & heritiere de cet Etat. 'Agrippa qui avoit agi dans cette affaire, n'en écrivit point au Senat. Il ne voulut point non plus accepter le triomphe qu'on luy avoit decerné: Et son exemple servit ensuite de regle aux autres.

p. 538. a. b. c. d | Usf. p. 592. 593. | Dio, l. 54. p. 538. d. | D'Auguste 18, avant J. C. 14.

'Les villes de Beryte [en Phenicie,] & de Patres [en Acaïe,] furent faites alors colonies [1] Romaines. 1.

Hier. chr.

'On marque en ce temps là une guerre dans la Pannonie, qui dura environ deux ans.

Noris, de Pis. p. 198.

'Auguste estant revenu [des Gaules] à Rome, fit quelques reglemens pour les soldats, dont nous parlerons dans la suite,[d] & le 6 de mars il prit la charge de grand Pontife qu'il avoit toujours voulu laisser à Lepidus le Triumvir tant qu'il avoit vécu. 'Ce fut en

Dio, p. 538. e | 539. d. e. | d p. 540. e | Usf. p. 593. | Suet. l. 2. c. 31. p. 200 | Tac. an. 6. c. 12. p. 138. | D'Auguste 19, avant J. C. 13.

1. Les colonies sont des peuples transportez de leur pays en d'autres pour les habiter.

cette

cette qualité qu'il rassembla jusqu'à deux mille volumes grecs & latins, remplis de predictions ou anonymes, ou d'autres * peu dignes de foy; & il les brula tous, hors ceux qu'il choisit des Sibylles, lesquels il fit enfermer sous une statue d'Appollon.'On produisit sous Tibere un nouveau livre des Sibylles, qui fut mesme receu par l'autorité du Senat. Tibere voulut neanmoins qu'il fust examiné par le College des Quinze. [On ne dit point quel jugement ils en firent.]

*parum idoneis.

Tac. c. 12. p. 138.

ARTICLE IX.

Agrippa meurt: Julie sa veuve fille d'Auguste est mariée à Tibere, qui fait la guerre en Pannonie: Drusus frere de Tibere meurt en Allemagne &c.

D'Auguste 20, avant J. C. 12.

'AGRIPPA qui estoit revenu peu auparavant de Syrie, mourut dans la Campanie en la 20e année de ce regne, regretté d'Auguste & de tout le monde.'Auguste herita de luy la Quersonese de Thrace, dont on ne sçait pas comment il estoit devenu seigneur.'Au lieu de luy, Auguste prit Tibere pour l'aider dans les affaires, mais à regret, dit Dion.

Dio, l. 54. p. 541. b. c. — p. 542. b. — p. 543. c.

'Tibere fut en mesme temps envoyé pour reprimer la revolte des Pannoniens, & Drusus son frere pour arrester les courses des Sicambres. Ils réussirent tous deux: Drusus passa mesme le Rhein, & fit alliance avec les Frisons.'Bucherius s'étend beaucoup sur ce qu'il fit cette année dans l'Allemagne.

p. 543. 544. — Buch. de Belg l. 1. c. 15. 16. p. 38. 39.

a On craignoit alors quelque remuement dans les Gaules à cause que Drusus y faisoit une nouvelle * recherche des biens, [ou continuoit celle qu'Auguste avoit ordonnée quinze ans auparavant.] Il semble mesme que les peuples voisins du Rhein aient pris les armes. Mais Drusus pacifia toutes choses: & on remarque qu'il se servit avantageusement pour cela de la solennité qui se fit pour dedier à Lion un autel elevé à Auguste [1], à laquelle il appella tous les plus considerables des Gaules.'Cet autel fut dedié le premier jour d'aoust. b Soixante peuples des Gaules y avoient fait mettre chacun leur statue. Il est celebre dans l'histoire: [& plus il est celebre, plus c'est un monument honteux de la lâcheté des peuples, & de l'impieté du prince qui le souffroit.]'On y celebroit * des jeux

*census. — a (margin) — &c.

a c. 15. p. 37. 38. ex Dione, Livio, Strabone. — Suet. l. 5. c. 2. p. 505. — b Strab. l. 4. p. 192. a. — Mar. prim. c. 105. 106. p. 217. Cyp. d. st. 11. § 36. p. 259.

1. 'Dodwel le met deux ans plustard, fondé sur l'epitome de Tite-Live, [dont je ne voy point ce qu'on peut conclure,] a & sur Dion, selon lequel cela se fit sous les Consuls M. Valerius & P. Sulpicius, [c'est à dire en l'an 20. d'Auguste.]

a Dio, l. 54. p. 541. c| 544. a. b.

Dio, l. 54. p. 543. 544.

ou*tous les ans, [ou peuteſtre tous les quatre ans:]'& cela duroit encore en l'an 220.

*V. les Martyrs de Lion note 1.

Buch. l. 1. c. 16. p. 39. 40 | Dio, p. 544.

'L'année d'aprés, Druſus s'avança juſqu'au Veſer, & s'eſtant retiré de là aprés y avoir eſté en tres grand danger, il fit baſtir quelques forts audelà du Rhein. 'Tibere ſe ſignala en meſme temps dans la Pannonie, & dans la Dalmacie, où il s'eſtoit fait quelques ſoulevemens, qui obligerent Auguſte de ſe charger de ces provinces. 'Les Romains remporterent encore de grands avantages dans la Thrace ſur les Beſſes conduits par un Vologeſe grand Pontife de Bacchus, qui employoit l'autorité de la ſuperſtition pour ſatisfaire ſon ambition & ſa cruauté. 'L. Piſo qui fut depuis Prefet de Rome, commanda l'armée Romaine dans cette guerre, & ſubjugua en trois ans pluſieurs nations.

Dio, l. 54. p. 545. b. — D'Auguste 21, avant J. C. 11.

c. d.

c | Vell. P. l. 2. c. 9. p. 24 | Tac. an. 6. c. 10. p. 137.

Suet. l. 2. c. 53. p. 252. a p. 252 Dio, l. 54. p. 543. c | p. 546. b. — D'Auguste 22, avant J. C. 10.

'Aprés qu'Auguſte eut deliberé quelque temps à qui il donneroit ſa fille Julie veuve de Marcellus & d'Agrippa, [a] il la fit enfin epouſer à Tibere, en l'obligeant de repudier ſa femme Agrippine, quoique fille d'Agrippa, mere d'un fils nommé Druſus, & groſſe d'un autre enfant. 'Tibere ne put ni ſe ſeparer d'Agrippine, ni epouſer Julie, dont il connoiſſoit les dereglemens, qu'avec une ſenſible douleur. [Mais c'eſtoit un pas pour s'elever à l'Empire.]

Suet. l. 3. c. 7. p. 333. 334.

Dio, l. 54. p. 545. c.

'La garde des regiſtres & des arreſts du Senat, qui eſtoit auparavant confiée aux Tribuns du peuple & aux Ediles, fut alors donnée aux Queſteurs.

d. e | Buch. l. 1. c. 17. p. 41. 42.

'Auguſte alla enſuite dans les Gaules avec Tibere & Druſus, qui furent bientoſt obligez de le quitter, pour s'aller oppoſer l'un aux Daces & aux Dalmates, l'autre aux Sicambres & aux Cattes. Ils retournerent peu aprés avec luy à Rome.

Dio, l. 55. p. 548 | Sig. faſt. p. 333 | Buch. l. 1. c. 17. p. 42. 43. b Vell. l. 2. c Tac. an. 1. c. 33. p. 20 | l. 2. c. 82. p. 66 | Suet. l. 5. c. 1. p. 505. d Tac. an. 2. c. 41. p. 53. e Suet. l. 3. c. 50. p. 386. l. 5. c. 1. p. 505. — D'Auguste 23, avant J. C. 9.

'L'année d'aprés, Druſus qui eſtoit Conſul eſtant revenu en Allemagne, & l'ayant traverſée juſques à l'Elbe, il y mourut en s'en retournant. [b] L'hiſtoire releve beaucoup ſes bonnes qualitez: [c] & on pretendoit que s'il eût jamais eu l'autorité entre les mains, il euſt retabli la Republique: de ſorte qu'il eſtoit fort aimé du peuple, [d] dont l'amour eſt quelquefois"un mauvais augure. [e] Suetone aſſure qu'il écrivit à Tibere ſon frere pour porter Auguſte à rendre la liberté, & meſme pour l'y contraindre, & que Tibere fut aſſez denaturé pour montrer la lettre à Auguſte. [C'eſt peuteſtre ce qui a donné lieu]'à quelques uns de croire qu'on s'eſtoit ſervi de poiſon pour avancer ſa mort, & qu'Auguſte meſme y avoit eu part. Mais Suetone ſoutient que c'eſt une choſe ſans apparence, & qu'Auguſte a toujours beaucoup aimé Druſus, juſqu'à luy vouloir donner part à ſa ſucceſſion avec ſes enfans, &

"infauſtus.

jusqu'à faire l'histoire de sa vie. [Tacite qui n'épargne pas Auguste non plus que les autres,] l'assure neanmoins qu'il n'a jamais été assez dur pour attenter à la vie d'aucun des siens. Tac. an. 1. c. 6. p. 6.

1. 'On croit que Drusus mourut [1] l'onziéme de juillet. [a] Il laissa trois enfans de sa femme Antonia [fille de M. Antoine,] le celebre Germanicus [seul digne de lui,] Liville [qui fut mariée à Caius Cesar, & puis à Drusus fils de Tibere,] & Claude qui fut Empereur. Buch. l. 1. c. 17. § 8. p. 42. a Suet. l. 5. c. 1. p. 505.

'Auguste estoit hors de Rome lorsque Drusus mourut. [b] Il n'y rentra point que l'année suivante, [c] & en sortit peu aprés pour retourner dans les Gaules. Tibere y vint avec luy, & l'y laissa, pour passer le Rhein avec les troupes. 'Il courut une partie de l'Allemagne, '& obligea les barbares de deputer à Auguste pour luy demander la paix. Ils ne la purent obtenir, parce que les Sicambres n'avoient pas député avec les autres. [Ainsi la guerre continua, & toujours au desavantage des Allemans:] de sorte que les Sicambres furent enfin obligez d'envoyer aussi demander la paix. Comme ils ne purent l'obtenir [aux conditions qu'ils pretendoient, & en demeurant libres,] 'ils se rendirent à luy; [d] ce que les Sueves firent à leur imitation. [e] Il accorda la paix à [une partie] des Sueves, & aux [Marcomans] sujets du Roy Marobode. [f] Mais il obligea une partie des autres Allemans de se retirer audelà de l'Elbe: & il fit passer les Sicambres & [le reste] des Sueves audeça du Rhein. [g] Il réduisit presque en forme de province [une grande partie de] l'Allemagne, [h] mais extremement depeuplée.

D'Auguste 24, avant J. C. 8.

Dio, l. 55. p. 549. a. b. b p. 551. b. c c. Vell. Pat. l. 2. Dio, p. 551. 552 | Buch. l. 1. c. 18. p. 44. 2. Casd. chr. d Suet. l. 2. c. 21. p. 178. e Tac. an. 2. c. 25. p. 47. f Suet. p. 178 | Strab. l. 7. p. p. 290. b. g Vell. Pat. h Strab. l. 7. p. 290. b.

[i] Tibere fit donc passer le Rhein à quarante mille Allemans, & leur assigna les endroits où ils devoient demeurer. [k] C'estoit sur

2. le bord du Rhein, selon Suetone [2]: [l] & neanmoins il semble qu'on ait dû plutost les éloigner assez de ce fleuve, pour ne pouvoir pas aisément le repasser, ni se joindre aux autres Allemans. Quelques uns pretendent mesme qu'il reste encore aujourd'hui divers monumens, que le pays d'autour de Courtray a esté autrefois habité par les Sueves. i Suet. l. 3. c. 9. p. 336. k p. 336 | l. 2. c. 21. p. 178. l Buch. l. 1. c. 20. p. 49. 50.

'On ne trouve au contraire aucun vestige du quartier où les Sicambres furent placez. 'Et il paroist en effet que soixante ans aprés, cette nation étoit comme entierement éteinte, [m] quoiqu'il en fust resté quelque partie audelà du Rhein. [C'est donc d'eux particulierement qu'il faut entendre ce que dit Dion,] 'qu'Auguste ayant distribué en diverses villes les Allemans qu'il avoit p. 49. 2. Tac. an. 12. c. 39. p. 183. m Strab. l. 7. p. 290. b. Dio, l. 55. p. 552. a.

1. Bucherius a *3. id. julias*, qui est le 13. Mais dans l'inscription qu'il cite de Lipse, *ap. Tac. p. 41*, il y a *5. id.*

2. 'Quelques uns pretendent qu'ils ont donné origine aux Bourguignons, ainsi nommez, disent-ils, à cause des bourgs où les Romains les placerent. [Mais cela n'a aucune apparence.] Tac. an. 2. not. 64

pris, ils en conceurent un tel deplaisir, qu'ils se tuerent tous eux mesmes, [particulierement] les personnes de qualité, qui estoient en grand nombre parmi eux. 'On a encore parlé depuis des Sicambres: mais on croit qu'on donnoit ce nom aux nations voisines, qui avoient occupé les païs que les Sicambres avoient possedé; ce que les François firent enfin. 'Ce pays estoit borné par le Rhein & par l'Ocean, & traversé par la riviere de Lippe, qui tombe à Vesel dans le Rhein. Au midi de la Lippe, on voit encore aujourd'hui les villes de Sieg & de Sigbourg, & la riviere de Sieg qui se joint au Rhein quelques lieues audessus de Cologne. Ces noms semblent venir de celui des Sicambres, qu'on appelloit aussi les Sigambres. Ainsi ils peuvent avoir occupé les parties meridionales de la Vestphalie.

Buch. l. 1. c. 20. § 3. p. 49. — c. 14. p. 34. 35.

'Auguste crut estre obligé de chasser ainsi une grande partie des Allemans hors de leur pays, à cause de leur perfidie ordinaire. 'Car on ne pouvoit s'assurer ni sur leur parole, ni sur les ôtages qu'ils donnoient. Cependant toute la severité & toutes les précautions dont il usa, n'empescherent point la défaite de Varus, [par laquelle les Allemans ruinerent, seize ans aprés, tous les desseins de ce prince, & causerent plus de maux à l'Empire qu'ils n'avoient encore fait.]

Buch. l. 1. c. 18. § 6. p. 45. — Strab. l. 7. p. 291. c. d.

ARTICLE X.

Temple de Janus fermé: Mort de Mecenas: Tibere reçoit la puissance du Tribunat, se retire à Rhode.

'APRES les avantages remportez sur les Allemans, Auguste donna à Tibere le titre d'*Imperator*, & le prit luy mesme 'pour la quatorzieme fois. Il ne le prit pour la quinzieme que douze ans aprés; [huit ou neuf ans aprés la naissance de J. C.] C'est une grande marque que tout ce temps là se passa sans aucune guerre considerable: & ainsi il semble qu'on peut commencer [1] en cette année, ou en la suivante, 'les douze ans durant lesquels Orose dit que le temple de Janus demeura fermé, [si neanmoins on peut trouver ces douze ans; de quoy nous parlerons dans " la suite.] 'Il est cerrain au moins qu'Auguste le ferma pour une troisieme fois.[a] Horace qui mourut le 27 novembre de cette année mesme, parle dans la derniere de ses Odes, de la victoire

Dio, l. 55. p. 552. b. — Buch. l. 1. c. 19. § 6. p. 47. — Oros. l. 6. c. 22. p. 207. 1. 2. — 1. — Suet. l. 2. c. 22. p. 180. — a Buch. § 2. 3. p. 46. 47 | c. 23. p. 54. — V. § 12.

1. Orose le met en l'an de Rome 752, qui est deux ans aprés la naissance de J. C. Mais outre les autres raisons, on ne pourroit plus trouver les douze ans.

d'Auguste sur les Sicambres; & marque aussi que le temple de Janus estoit fermé. 'Il y eut l'année suivante quelques mouvemens en Allemagne, mais sans grand effet: [a] & dans les trois années d'aprés, les historiens ne nous marquent aucune guerre. Dio, l. 55. p. 553. c | 554. a. b. a Noris, de Pis. p. 199.

'Depuis Romulus jusqu'à Auguste, le temple de Janus n'avoit jamais esté fermé que deux mois: & il le fut jusqu'à trois fois sous Auguste, 'durant environ trois ans à la premiere fois; huit [ou dix] à la seconde, & douze, s'il en faut croire Orose, à cette derniere, durant laquelle le Dieu de paix avoit resolu de paroistre dans le monde.'On pretend que Neron le ferma l'an 58, quoique l'on ne fust point en paix. Tacite ne le dit point, & dit mesme que depuis qu'Auguste l'eut ouvert la derniere fois, il ne fut point fermé jusqu'au regne de Vespasien. On ne marque plus guere depuis quand il fut ouvert ou fermé, 'sinon que Gordien le fit ouvrir en marchant contre les Perses. Suet. l. 2. c. 22. p. 180. Buch. c. 19. § 1. p. 46 | Amb. B. ap. p. 394. b. Suet. n. p. 180. 2. Gord. vit. n. C. p. 195. 1. f.

[Auguste estoit sans doute retourné des Gaules à Rome, lorsqu'il fit fermer, ou ferma luy mesme, ce temple.] 'Il estoit aussi revenu à Rome, lorsqu'il travailla à regler le calendrier, [& le mit enfin en l'état où il est demeuré jusqu'au Pape Gregoire XIII.] Ce fut per cette occasion qu'il fit donner son nom au mois "d'aoust, qui s'appelloit auparavant *sextilis*. On fit aussi la mesme année le denombrement des citoyens Romains qui se trouverent monter à quatre millions deux-cents trente-trois mille. Uss. p. 595 | Buch. l. 1. c. 19. § 7. 9. p. 47. 48. en latin *Augustus*.

'Mecenas mourut en ce temps là, toujours aimé d'Auguste, [b] quoique peutestre avec quelque refroidissement, dont la cause est honteuse pour un si grand Empereur. [c] Dion attribue à Mecenas, l'art d'écrire en notes, [d] que d'autres disent venir de Tiron affranchi de Ciceron, qui vivoit encore en ce tems-ci, selon saint Jerome. [e] Mais ce qui est plus considerable pour Mecenas, c'est qu'ayant un tres grand credit sur l'esprit d'Auguste, il ne s'en servit jamais que pour faire du bien aux autres, & leur procurer des dignitez, pendant qu'il demeuroit luy mesme dans son ancien état de simple Chevalier, sans vouloir s'élever plus haut. Aussi fut-il aimé de tout le monde. Dio, l. 55. p. 552. 553. b Tac. an. 3. c. 30. p. 79. c Dio, l. 54. p. 533. c | l. 55. p. 553. b. d Hier. chr. e Dio, l. 55. p. 553. a. b.

'Il avoit une adresse particuliere pour adoucir l'esprit d'Auguste, lorsque son naturel ou quelque accident qui l'irritoit, faisoit craindre de funestes effets de sa colere. On marque sur cela que ce prince estant une fois occupé à rendre la justice, & estant en humeur de condamner bien des gents à mort, Mecenas qui s'en apperceut, tascha de s'approcher de luy pour luy parler: mais ne pouvant fendre la presse, il écrivit sur des tablettes, p. 552. d. e.

 L'an d'Auguste 24. avant J. C. 8.

* *Levez vous, & ne faites point le boureau.* Il jetta les tablettes à Auguste, qui ayant lu ce compliment, exprimé dans l'original en des termes encore plus durs, se leva aussitost : & il n'en cousta la vie à personne.[Si l'on estime ce courage de Mecenas, on peut dire qu'Auguste n'estoit pas moins louable de trouver bon que ses amis s'opposassent à sa colere, & de corriger ses défauts par la liberté qu'il leur donnoit de l'en avertir.

* *Surge tandem, carnifex.*

Mais il ne faut pas s'étonner qu'il en usast ainsi envers ses p. 551. a. amis.]'Car dans une affaire où il sollicitoit pour l'un d'eux, (ce qu'il ne dedaignoit pas mesme de faire pour des personnes assez peu considerables,) l'avocat de la partie adverse ayant parlé de luy fort librement, il ne s'en offensa point du tout : & le mesme avocat se trouvant depuis accusé de quelque faute dans sa conduite, il ne l'en voulut point punir : Car on a besoin, dit-il, de « ceux qui disent librement tout ce qu'ils pensent. «

l. 54. p. 541. a.b. 'Un autre luy ayant dit dans le Senat quelque chose d'assez désobligeant ; comme il se sentit piqué, il sortit, & rentra un peu aprés : il dit ensuite à ses amis, qu'il avoit mieux aimé sortir, & faire une faute contre la bienseance, que de s'exposer à quelque chose de plus fascheux.

l. 55. p. 553. c. 'Le premier jour de la 25e année d'Auguste, Tibere qui commençoit alors son Consulat avec Cn. Piso, entra dans Rome en triomphe, & peu aprés s'en retourna du costé de l'Allemagne, D'Auguste 25, avant J. C. 7.
p. 554. a.b. sur le bruit de quelques nouveaux mouvemens.'Cependant il ne s'y fit rien de considerable.

Uss. p. 595. f. 'On marque que le celebre Denys d'Alicarnasse commença en ces temps-ci son histoire des antiquitez Romaines.

p. 596. 597. 'Les deux " Cesars Caius & Lucius croissoient en age, & encore plus en hardiesse. Auguste pour les retenir voulut elever Tibere, V. § 8.
" luy donna la puissance du Tribunat pour cinq ans : mais il l'envoya en mesme temps en Armenie où il y avoit du trouble. Tibere au lieu d'y aller, se retira à Rhode, où il vécut durant quelque temps comme un simple particulier. On rend bien des raisons de cette retraite, qu'on peut voir dans les historiens ; [& on en rend beaucoup, parce qu'on ne sçait pas la veritable.] D'Auguste 26, avant J. C. 6.

p. 596 ! Jos. ant. l. 16. c. 15. p. 572. e. f. g. 'Obode Roy des Arabes Nabatéens, mourut dans ce temps là, & eut pour successeur Enée qui prit le nom d'Aretas. Il se fit reconnoistre Roy sans en avoir auparavant écrit à Auguste, qui le trouva fort mauvais, & refusa les presens qu'il luy envoya ensui-
Jos. l. 16. c. 16. p. 577. d. te.'Il receut depuis ses excuses & ses presens, & le confirma dans sa royauté. [On voit par là combien ces Rois pretendus estoient soumis à la majesté Romaine.]

'Herode Roy des Juifs ayant aussi fait quelque chose qui ne plaisoit pas à Auguste, il luy écrivit qu'il l'avoit toujours traité en ami, mais qu'à l'avenir il le traiteroit comme sujet. c. 15. p. 572. c.

ARTICLE XI.

Les Cesars Caius & Lucius declarez Princes de la jeunesse: Crimes de Julie leur mere connus & punis.

[NOus voici arrivez au temps des mysteres de J.C, qui commencerent par la promesse que l'Ange en fit à Zacarie, en l'assurant qu'il auroit un fils qui en seroit le Precurseur."Ce Sauveur parut enfin au monde le 25 decembre de l'année suivante, qui estoit la 27e d'Auguste depuis la bataille d'Actium.]'Auguste estoit alors Consul pour la douzieme fois, avec L. Sylla: [& il contribua luy mesme à ces mysteres, ausquels il pensoit si peu, par " le denombrement qu'il fit faire de toutes les personnes qui reconnoissoient son autorité.

D'Auguste 27. — Pagi, crit. app. § 131. — V. N. S. J. C. note 2.

'Ce fut dans ce temps là que Caius Cesar estant dans sa quinzieme année, fut declaré Prince de la jeunesse, & designé pour estre Consul cinq ans aprés.'Cela ne se trouve point dans Dion, parceque son histoire nous manque en ce temps-ci, [a] depuis l'an 748 de Rome, jusqu'en 758.

Uss. p. 598. — Cas. exerc. 1. § 30. p. 137. — a Noris, de Pis. p. 199.

[Herode qui avoit voulu faire mourir J. C, estant mort luy mesme fort peu aprés; Auguste regla avec un pouvoir de maistre les affaires de la Palestine. Il suivit le testament de ce prince dans la distribution de ses Etats entre ses enfans; mais il voulut qu'Archelaüs qui devoit avoir le titre de Roy, se contentast de celui d'Ethnarque.]

D'Auguste 28.

'Lucius Cesar agé aussi de quinze ans, receut les mesmes honneurs qu'on avoit faits trois ans auparavant à Caius son frere. 'Auguste fit [dans ce temps là] quelques largesses au peuple, & fixa à deux-cents mille personnes le nombre de ceux à qui le public fournissoit du blé.

D'Auguste 30. — Uss. p. 605. 606. — Dio, l. 55. p. 554. 555.

'Il fit alors deux Capitaines de ses Gardes qu'on appelloit Pretoriennes.[Ces Capitaines ou Prefets s'estant depuis fort élevez, ont enfin donné l'origine aux Prefets du Pretoire, qui ont esté les premiers officiers de l'Empire depuis Constantin, mais avec des fonctions entierement differentes de celles de ces premiers Prefets.]

p. 555. a.

'Auguste donna en ce temps là au peuple le divertissement d'un

Uss. p. 606.

Vell. Pat. l. 2. c. 100. p. 24.

combat naval à la porte de Rome. 'Mais cette rejouissance finit par la plus grande & la plus humiliante affliction qu'il ait peut-estre jamais ressentie. Car la mesme année il apprit la conduite honteuse de Julie sa fille unique, qui s'abandonnoit à toutes sortes de crimes: 'ce que luy seul avoit ignoré jusques alors, quoiqu'il sceust tout ce qui se passoit hors de chez luy. [a] La colere le porta à en écrire une lettre publique au Senat: & la honte l'obligea à se cacher plusieurs jours, sans vouloir recevoir aucune visite. Il témoigna moins de douleur à la mort des personnes qui luy étoient les plus cheres, & il ne craignoit point d'avouer qu'il eust voulu que sa fille se fust pendue. Il la fit garder avec une extreme rigueur dans l'isle de Pandataire sur la coste de Campanie où il l'avoit releguée, & il délibera mesme s'il ne luy feroit point oster la vie. Ce luy fut sans doute un surcroist d'affliction de voir que Scribonia sa femme, qu'il avoit repudiée 38 ans auparavant, le jour mesme qu'elle estoit accouchée de cete Julie, voulut suivre sa fille dans son exil. 'Il rompit au nom de Tibere, qui l'en avoua avec joie, le mariage qu'il luy avoit fait contracter avec elle.

Dio, l. 55. p. 555. a. b.

a b. c| Vell. Pat. c. 100| Usf. p. 605| Tac an. 1. c. 53. p. 26| not.

Suet. l. 2. c. 11. p. 341.

ARTICLE XII.

Troubles en Armenie: Caius Cesar y est envoyé, & meurt peu aprés Lucius son frere: Tibere est rappellé, & adopté par Auguste.

Uss. p. 596. 606.

Tac. an. 2. c. 3. p. 40.

Zon. p. 166. f.

Tac. p. 40.

Uss. p. 606. m.

Vell. Pat. l. 2. c. 100. p. 24.

Zon. p. 167.

b Vell. P. p. 24.

Zon. p. 167. b.

'Les troubles de l'Armenie commencez dés l'an 26 d'Auguste, continuoient encore en l'an 29. 'Tigrane à qui Auguste en avoit" donné la couronne, ne la conserva pas longtems, ni ses enfans aprés luy. 'Il estoit mort avant que Tibere se retirast "à Rhode. 'Artavasde [ou Artabaze] fut mis en sa place par ordre d'Auguste; mais il fut chassé [bientost aprés;] &" les Romains qui le vouloient défendre, furent assez maltraitez. 'On cite ce semble de quelques extraits de Dion, que les Armeniens mirent en sa place un autre Tigrane. 'Les Parthes rompirent" en mesme temps avec les Romains, pour ne pas perdre l'occasion de se rendre maistres des Armeniens, sous prétexte de les assister. [b] Cela n'arriva qu'aprés que Tibere eut quitté Rome".

en l'an 22. — en l'an 26. — *non sine clade nostra.* — NOTE 5. — en l'an d'Auguste 26.

'Le trouble né au sujet de l'Armenie en Orient, embarassa beaucoup Auguste, trop agé pour aller encore luy mesme conduire cette guerre, & qui n'osoit se fier aux personnes de qualité. Ce fut ce qui le fit resoudre à donner cet emploi à Caius

L'an d'Auguste 30.

Cesar, 'quoiqu'il ne fust encore que dans sa dixneuviéme année ; & à luy confier toutes les affaires de l'Orient. 'On voit par Ovide que Caius se disposoit à partir pour l'Orient sur la fin de cette trentieme année d'Auguste, peu aprés le combat naval qu'on avoit représenté dans Rome. 'Le nom de fils d'Auguste fit une grande impression sur les esprits. 'Phraate envoya faire des excuses à Auguste pour luy demander la paix : il l'obtint à condition qu'il laisseroit l'Armenie : '& il accepta cette condition. [a] On trouve dans une medaille de la 31[e] année d'Auguste, des marques de quelque avantage remporté sur les Parthes. 'Tigrane abandonné de Phraate fut reduit à envoyer supplier Auguste de luy accorder la couronne dont il s'estoit emparé, puisqu'Artabaze, à qui il l'avoit ostée, estoit mort alors. Auguste témoigna agréer ses soumissions, & luy manda d'aller trouver Caius en Syrie. Il paroist que Tigrane y alla, [& si cela est, il n'y a guere lieu de douter que la paix ne se soit faite. Cependant nous verrons que Caius faisoit encore la guerre en Armenie trois ans aprés.

Uss. p. 607. Noris, de Pis. p. 188-200. Uss. p. 607. D'Auguste 31. p. 608. a Pagi, crit. app. § 147. Uss. p. 607.

L'an d'Auguste 32, de l'ere de J. C. 1, de Rome 754.

La trente-deuxieme année d'Auguste, à conter du premier janvier qui preceda la bataille d'Actium, est la premiere de ce que nous appellons l'ere commune de J. C, selon laquelle nous contons présentement l'an 1700. Presque toutes les personnes habiles conviennent neanmoins que J. C. est né avant ce temps là : & nous avons marqué sa naissance des la fin de la 27[e] année d'Auguste, selon l'opinion la plus commune aujourd'hui parmi les savans. Mais comme cette opinion n'est pas receue de tout le monde, & qu'elle ne changera pas la maniere de conter les années établie depuis plusieurs siecles, nous nous conformons à cet usage, & nous ne contons les années de J. C. que depuis celle-ci,] 'qui eut pour Consuls L. Æmilius Paulus, avec Caius Cesar petit-fils d'Auguste. [b] D'autres mettent Caius Cesar Auguste pour la quatorzieme fois. Mais ceux qui le veulent, avouent eux mesmes que selon Tacite & Suetone, Auguste n'a esté Consul que treize fois.

Uss. p. 608 | Sig. in fast. p. 335. 336 | Pagi. crit. an. Ch. 1. § 1. b Dio, n. p. 564. 2.

[Il faudroit commencer les années de J. C. au 25 de decembre, que nous croyons estre le jour de sa naissance : & cela s'est fait longtemps en certains pays. Mais nostre usage est de les commencer au premier janvier suivant, avec l'année Romaine & les Consulats.]

'Caius Cesar passa le temps de son Consulat à faire la guerre hors des terres de l'Empire. On croit que c'estoit contre les Parthes, [soit que l'accord dont nous avons parlé l'année pre-

Noris, de Pis. p. 248. 249.

p. 252. 249. 251-253. cedente, eust esté rompu,]' soit qu'il n'ait esté fait qu'aprés ceci.

Pagi an. 1. § 4. 'On ajoute qu'avant que d'aller contre les Parthes, il avoit
Noris, de Pis. p. 234. fait une expedition dans l'Arabie heureuse. 'Il est certain qu'il eut le dessein d'aller en ce pays, peu connu des Romains jusques
Plin. l. 2. c. 67. p. 32. b | l. 6. c. 27. p. 130. a. alors.'Il est certain encore qu'il porta ses armes jusqu'à Carax sur le golfe d'Arabie: [mais il faut que ç'ait esté en faisant la
a l. 6. c. 28. p. 132. a. guerre aux Parthes.] a Car Pline dit que Gallus seul avoit fait passer les armes Romaines dans l'Arabie heureuse, & que Caius ne fit que la voir de loin.

Vell. P. l. 2. c. 104. p. 25. 'Il s'alluma la mesme année une"tres grande guerre dans l'Allemagne, dit Patercule. M. Vinicius en eut la conduite & y acquit les ornemens du triomphe. Il ne l'acheva pas neanmoins: & il fallut y envoyer Tibere trois ans aprés. *immensum.*

c. 101 | Noris, de Pis. p. 255. 'L'année [1] suivante est remarquable par l'entrevue qui se fit dans une isle de l'Euphrate, entre Caius Cesar & Phraate Roy des Parthes, au milieu des deux armées. Caius traita ensuite Phraate sur la rive des Romains, & fut aprés traité par luy sur la rive des Parthes. Ce sont les termes de Patercule, present à cette entrevue, [qui font voir que l'Euphrate estoit la borne des deux Empires.] Caius apprit alors de Phraate"l'infidelité de M. Lollius qu'Auguste luy avoit donné pour gouverneur, [mais non
Usf. p. 608. 609. pour beaupere. [2]] 'C'estoit luy qui mettoit la division entre ce jeune prince & Tibere. Ainsi sa disgrace, bientost suivie de sa
Suet. l. 3. c. 13. 14. p. 344. mort volontaire, les ayant réunis,' Auguste permit à Tibere, du consentement de Caius, de sortir de Rhode, où il avoit passé plus de sept ans, & de revenir à Rome pour y vivre en simple par-
Noris, de Pis. p. 255. ticulier.' On croit qu'il y revint vers le mois de juillet.

1. De J. C. 2, d'Auguste 33. — *perfida consilia.* — 2.

b p. 255. 256 | Usf. p. 609. b La mesme année Lucius Cesar qu'Auguste envoyoit en Espagne pour le faire voir aux soldats, mourut subitement à Marseille vers le 20e d'aoust:"& l'année d'aprés, Caius son frere étant allé faire la guerre en Armenie, où il réussit assez heureusement, il y
p. 609 | Tac. an. 2. c. 4. p. 40. fut blessé par une trahison que l'on rapporte diversement. 'Il ne laissa pas d'y établir pour Roy, avec le consentement des peuples, un homme de merite nommé Ariobarzane, qui estoit
Usf. p. 609. Mede d'origine.' Mais sa blessure luy affoiblit enfin si fort le corps & l'esprit, qu'il ne demandoit plus qu'à vivre dans un coin de

De J. C. 3, d'Auguste 34.

1. Usserius *p. 608*, met l'entrevue l'année de devant. Le Cardinal Noris croit que c'est trop loin du rappel de Tibere.

Noris de Pis. p. 139. 2. Usserius le dit *p. 608*.' Le Cardinal Noris soutient qu'il a confondu Caius Cesar avec l'Empereur Caius Caligula, & montre par Tacite que la femme du premier estoit Livie ou Livilla fille de Drusus frere de Tibere, & mariée depuis à Drusus fils du mesme Tibere.

L'an de J. C. 3, d'Auguste 34. De J. C. 4, d'Auguste 35.

l'Asie, sans se mesler de rien. Auguste à qui cela fut fort sensible, voulut neanmoins qu'il revinst à Rome: "mais il mourut en chemin à Limyre dans la Lycie, le 21. de fevrier. [a] Ainsi Auguste perdit en 18 mois ses deux petits fils qu'il avoit adoptez, [& sur qui il fondoit l'établissement de sa maison.] [b] Livie sa femme fut soupçonnée d'avoir elle mesme contribué à leur mort pour faire tomber l'Empire à son fils Tibere, qui pouvoit seul y aspirer. Pagi, p. 16 | crit. an. 4. § 2. a Suet. l. 2. c. 65. p. 254. b Tac. an. 1. c. 3. p. 4 | Zonar. p. 167.

'Il restoit neanmoins encore un fils d'Agrippa & de Julie, qui portoit le nom de son pere, aprés la "mort duquel il étoit né. 'Auguste l'adopta aussi le 27 juin de l'année que mourut Caius. Mais il avoit si peu de genie, qu'Auguste "cassa peu aprés cette adoption, & le relegua premierement à Sorrento, '& puis dans une isle: à quoy on pretend neanmoins que les mauvais conseils de Livie contribuerent beaucoup. Tac. p. 4. — en l'an 20 d'Auguste. — Vell. P. l. 2. c. 104 | Suet. l. 2. c. 65. p. 254. 255. — abdicavit. — Suet. p. 256 | Tac. p. 4.

'Auguste n'eut pas plus de satisfaction de Julie sœur de ces princes, mariée à L. Paulus. Elle imita les dereglemens de sa mere, de sorte qu'il fut aussi obligé de la releguer en une isle "qui est sur les costes de la Pouille. Elle y passa vingt ans, & y mourut en la 14e année de Tibere. 'Auguste ne pouvoit retenir ses larmes, toutes les fois qu'on parloit d'Agrippa & des deux Julies; & il s'écrioit qu'il eust bien mieux aimé n'avoir jamais esté pere. 'Au contraire, Agrippine sœur de cette seconde Julie, & femme de Germanicus, [s'est rendue plus celebre par sa chasteté & par son courage, que pour avoir esté petite-fille d'Auguste, & mere d'un Empereur. Suet. l. 2. c. 64. 65. p. 252-254. — Trimerum. — Tac. an. 4. c. 71. p. 125. — de J. C. 28. — Suet. l. 2. c. 65. p. 256. — c. 64. p. 252.

Toutes les esperances qu'Auguste avoit fondées sur Caius & Lucius, s'estant donc evanouies par leur mort, il ne luy resta plus que Tibere fils de Livie sa femme.] 'Il l'adopta avec Agrippa le 27e juin [de la 35e année de son regne,] [c] en l'obligeant d'adopter de sa part Germanicus son neveu, quoiqu'il eust déja un fils [nommé Drusus.] [d] Il l'associa deslors à la puissance du Tribunat, & l'eleva autant qu'il put dans les dignitez. [e] Tibere avoit eu "dés l'an 26 de ce regne, la puissance du Tribunat pour cinq ans; [ce qu'il faut remarquer pour entendre ses medailles & ses inscriptions, qui supposent toujours ces cinq années, & luy donnent par ce moyen jusqu'à trente-huit ans de Tribunat.] Vell. Pat. l. 2. c. 103. 104. c Suet. l. 3. c. 15. p. 348 | Dio, l. 55. p. 557. a. d Suet. l. 3. c. 15. 16. p. 349 | Dio, l. 55. p. 556. c. — V. § 20. — e Suet. l. 3. c. 9. p. 337.



ARTICLE XIII.

Auguste ne veut point estre appellé Seigneur, pardonne à Cinna, donne Vonone aux Parthes pour Roy.

Uss. p. 509 | Suet. l. 2. c. 53. p. 240 Xiphil. l. 55. p. 207. b.

'CE fut vers la 35[e] année d'Auguste que le peuple luy voulut donner le nom de "Seigneur. Il ne le put jamais souffrir, & fit mesme un edit public pour défendre de luy donner ce titre, qu'il regardoit comme une injure. 'Il parut aussi depuis ce temps là avoir plus de douceur qu'auparavant, & un grand soin de ne choquer aucun Senateur.

Dominus.

Xiphil. p. 207. b.

Dio, l. 55. p. 557. c.

a Senec. de clem. l. 1. c. 9. p. 318. 319.

'Ce fut aussi en la mesme année qu'arriva la conjuration de Cinna contre Auguste, qui étoit alors dans les Gaules. [a]Ce prince aprés avoir balancé quelque temps entre la nécessité de mettre sa vie en sureté, & l'horreur de repandre pour cela le sang des personnes les plus illustres, 'suivit enfin le conseil de Livie sa femme, pardonna à Cinna & à tous les autres qui estoient coupables du mesme crime, & mesme il le declara Consul [pour l'année suivante.] 'Il gagna tellement tous les cœurs par cette generosité, que depuis cela personne n'entreprit plus sur sa vie, 'ce que toute la severité dont il avoit usé dans les autres occasions n'avoit jamais pu empescher.

Dio, p. 563. b.

c.

p. 557. d.

Suet. l. 3. c. 16. p. 349.

b Uss. p. 610.

'Il y avoit à Rome vers ce temps-ci une ambassade des Parthes, [b]Usserius croit que ce fut celle qu'ils luy envoyerent pour luy demander un Roy. ["Quoy qu'il en soit pour le temps, voici ce qui obligea les Parthes à rendre à Auguste cette soumission, qui est celebre dans l'histoire.] 'Phraate Roy des Parthes ayant quatre enfans legitimes, il les envoya à Rome en ostage, avec leurs femmes & leurs enfans, soit pour assurer Auguste de sa fidelité, soit pour s'assurer luy mesme contre la perfidie de ses peuples, & empescher qu'ils ne portassent quelqu'un de ses enfans à se soulever contre luy, 'comme il s'estoit soulevé luy mesme contre Orode son pere. 'Joseph dit qu'il fit cela à la persuasion d'une concubine Italienne nommée Thesmuse, dont il avoit fait sa femme, aprés en avoir eu un fils nommé Phraatace. Cette femme qui pouvoit tout sur son esprit, luy persuada donc d'éloigner ses autres enfans, pour faire regner le sien : & n'ayant pas mesme la patience d'attendre sa mort, elle & son fils qu'on accusoit de s'estre souillez ensemble par une impudicité detestable, se souillerent encore par la mort d'un Roy, d'un pere, & d'un mari. Les

Note 3.

Strab. l. 6. p 288. c | l. 16. p. 748. 749 | Tac. l. 2. c. 1. p. 39.

Tac. p. 39 ' n. 2.

Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. 620.

Parthes eurent horreur de tant de crimes : de sorte que Phraatace perdit bientost le fruit de son parricide avec la vie.

'Aprés sa mort, les Parthes, qui ne pouvoient vivre sans Roy, & qui n'en vouloient point qui ne fust du sang royal des Arsacides, envoyerent querir pour cela un Orode, & l'établirent sur le throne, quoiqu'ils apprehendassent son naturel porté à la colere & au sang. Et ils se repentirent en effet de l'avoir choisi. Ils le tuerent dans un festin ou à la chasse ; & envoyerent à Rome l'ambassade dont nous avons parlé, pour demander un des enfans de Phraate qui estoient en ostage.'Vonone que Strabon nomme le dernier des quatre, [a] mais qui estoit le plus agé, fut choisi par les Parthes,[b] ou peutestre par l'Empereur, comme le plus capable.[c] Les Parthes le receurent avec joie, comme on reçoit tous les nouveaux Princes; mais ils s'en degousterent aussitost, tant par leur legereté ordinaire, que parceque ses mœurs bonnes & mauvaises leur estoient egalement nouvelles & odieuses.'Et d'ailleurs, on a vu par experience que les barbares vouloient bien demander des Rois aux Romains, mais ne vouloient pas garder ceux qu'ils en avoient receus. [Nous parlerons de sa fin sur Tibere," en l'an 16 de J. C.

p. 620. Strab. l. 16. p. 748. d. a Tac. l. 2. c. 2. p. 39. b Jos. p. 620. d. c d Tac. l. 2. c. 2. p. 39. Tac. l. 12. c. 14. p. 175.

V. Tibere § 9. De J. C. 5, d'Auguste 36.

Quoique les Romains n'eussent que six filles qu'ils obligeassent à garder la virginité durant un certain nombre d'années, sous le titre de Vestales, & quoiqu'on leur eust attribué beaucoup d'honneurs & de privileges ; cependant]'Auguste fut contraint d'ordonner qu'on recevroit les filles d'affranchis en ce nombre, 'parceque les personnes plus qualifiées avoient peine à donner les leurs pour cela.

Dio, l. 55. p. 563. d. d| Suet. l. 2. c. 31. p. 201. 202.

****

ARTICLE XIV.

Des troupes Romaines : Auguste fait un fond pour les payer.

'AUGUSTE fit en mesme temps quelques reglemens pour les troupes :'& à cette occasion, Dion fait le denombrement des legions Romaines, qui du temps d'Auguste estoient au nombre de vingt-trois ou vingt-cinq,' outre six mille soldats destinez à garder la ville, & dix mille Pretoriens qui composoient la garde de l'Empereur. 'Les premiers estoient distribuez en trois cohortes ou compagnies, & les autres en neuf :[1] [ce qui

Dio, p. 563. e. p. 564. a. p. 565. a. Tac. an. 4. c. 5. p. 99.

1. Dion, *p. 565. a.* dit que les gardes de la ville estoient divisez en quatre corps, & ceux de l'Empereur en dix.

an. l. c. 24. p. 17. fait voir que les cohortes n'estoient pas toujours égales.] Il y
n. p. 458. 2. avoit aussi des Pretoriens à cheval. On trouve dans une inscription faite du temps de M. Aurele, qu'il y avoit alors dix cohortes Pretoriennes.
Suet. l. 2. c. 49. p. 235. Auguste n'en souffroit jamais plus de trois dans la ville; & elles n'y avoient point de camps.[Je pense que cela se doit entendre des Pretoriennes, qui y venoient pour la garde de l'Empereur, outre celles qui y estoient toujours pour la garde de la ville.] Les autres estoient partagées dans les villes voisines. Auguste eut entre ses gardes, jusqu'à la défaite d'Antoine, une compagnie d'Espagnols de Calahorra: [on ne dit point pourquoi.] Il en eut aussi une d'Allemans qu'il cassa aprés que Varus
l. 6. c. 22. p. 673. eut esté défait par ceux de cette nation. Mais les Princes suivans
Tac. an. l. c. 24. p. 17. la retablirent, [& peutestre Auguste mesme,] puisqu'on la trouve dés le commencement de Tibere.

an. 4. n. 22. p. 99. Outre ces troupes, il y avoit encore à Rome sept cohortes" du guet établies par Auguste: mais ils ne passoient pas proprement pour soldats. *Vigilum.*

Dio, l. 55. p. 564. Pour les legions, Dion marque celles qui estoient de son temps, au commencement du III. siecle de l'Eglise: & elles estoient alors au nombre de trente-deux.[Mais on peut juger du temps d'Auguste par ce que nous savons des premieres années
Tac. an. 4. c. 5. p. 99. de Tibere.] Car il y en avoit alors vingt-cinq; huit le long du Rhein, qui faisoient la principale force de l'Empire; trois en Espagne, une en Afrique, deux en Egypte, quatre en Syrie pour toute l'Asie, deux sur le Danube dans la Mesie, deux dans la Pan-
n. 20. nonie, & trois dans la Dalmacie, dont une fut menée en Afrique sous Tibere pour deux ou trois ans seulement.

an. l. c. 32. p. 19 | n. 149. Chaque legion avoit soixante Centeniers, [avec plusieurs Tribuns, & un" Lieutenant ou Colonel pour la commander.] [a] Il y *Legatus.*
a exc. h. p. 76. avoit encore ou dans chaque legion, ou dans chaque camp, un "Mestre de camp plus consideré que les Tribuns, qui avoit soin des campemens, des machines, de toutes les ustanciles de l'ar- *Praefectus. Castrorum.*
hist. l. 2. n. 47. p. 44. mée, & des soldats malades. Les legions estoient distinguées l'une de l'autre par leur nombre, & encore par divers titres qu'on leur donnoit. On en lit trente-deux dans une ancienne inscrip-
c. 43. p. 44. tion: & il y en avoit encore d'autres.

Dio, l. 45. p. 275. b | l. 55. p. 565. b. Les Empereurs avoient une autre espece de milice," qu'on peut appeller des Exemts. Elle estoit composée de ceux qui ayant servi leur temps sous Jule Cesar, & estant exemts de servir davantage, avoient neanmoins continué de servir sous Auguste, qui les avoit appellez en leur promettant une plus ample recompense. *Evocati.*

Il en fit un corps particulier, que l'on conserva toujours depuis.

[Dans les pays où on ne dit point qu'il y eust de legions entieres, il pouvoit neanmoins y avoir d'autres troupes,] comme on marque qu'il y avoit trois cohortes à Syene dans l'extremité de l'Egypte; ce qui suffisoit pour s'opposer aux courses des Ethiopiens. Strab. l. 17. p. 819. c.

'Auguste avoit aussi deux flotes, l'une à Misene [dans la Campanie,] l'autre à Ravenne. Il mit encore quelque nombre de vaisseaux à Frejus dans la Provence. Suet. l. 2. c. 49. p. 235 | Tac. an. 4. c. 5. p. 99.

'Il y avoit outre cela un grand nombre d'alliez à pié, à cheval, & sur les vaisseaux, entre lesquels on remarquoit la cavalerie Hollandoise comme la meilleure: & ces forces n'estoient guere moins grandes que celles que les Romains tiroient d'eux mesmes: mais elles n'estoient pas si fixes & si reglées; ce qui fait que les historiens ne les marquent pas. Tac. p. 99 'Dio, l. 55. p. 565. a. b.

'La paye des soldats Romains estoit reglée par mois à une piece d'or; ce qui faisoit [1] dix sols romains par jour; surquoi il semble qu'ils estoient obligez de se fournir d'armes, d'habits, & de tentes. Les Pretoriens ou les gardes de l'Empereur avoient au moins" le double des autres soldats. 'Au commencement du regne de Tibere les legions du Rhein s'estant soulevées, pretendoient que l'on augmentast leur paye:' & celles de la Pannonie demanderent expressement qu'on donnast par jour à chaque soldat" un denier, [qui par consequent devoit faire plus de dix sols romains. On ne voit pas que cela leur ait esté accordé.] 'Il paroist que le denier romain, ou la dragme qui estoit la mesme chose, suffisoit pour entretenir honnestement une personne par jour.'La" piece d'or faisoit vingt-cinq dragmes. Tac. an. 1. c. 17. p. 15 | exc. f. p. 175. — binos denarios. — c. 31. 35. p. 19. 20. — c. 17. p. 15. — singulos denarios. — Lips. exc. f. p. 175. — aureus. — p. 175 | Dio. l. 55. p. 556. d.

a Mais elles obtinrent que l'on donneroit leur congé aux soldats qui auroient seize ans de service, qu'on pourroit seulement les retenir encore cinq ans sous le drapeau, [comme veterans,] mais sans les obliger à aucune chose qu'à combattre; & qu'aprés cela on les licentieroit absolument, [& on leur donneroit recompense.]'Ainsi ils revenoient à la premiere ordonnance d'Auguste, qui dans la 19e année de son regne", avoit fixé le temps de la milice à douze ans pour ses gardes, & à seize pour les autres troupes.'Mais dixhuit ans aprés, qui est le temps où nous sommes, il avoit étendu le service des premiers à seize ans, & celui a Tac. c. 36. 52. p. 21. 26. — Dio, l. 54. p. 535. d. — treize ans avant J. C. — l. 55. p. 563. e.

1. *deni asses*: Il y a bien des difficultez à evaluer les monnoyes romaines sur le pié des nostres. On peut voir ce qu'ont écrit là dessus Messieurs Gassendi, Peyresk, Lancellot &c. Pour ne point entrer dans cette discussion, qui demande une etude particuliere, nous nous servons des noms propres des monnoyes romaines.

Tac. an. 1. c. 17. p. 14. des autres à vingt. 'On les retenoit mesme encore dans le camp jusqu'à trente & quarante années sous le nom de " Veterans, & on les obligeoit [en partie] aux mesmes travaux que les autres. ou *Emeriti*.

n. 107 | p. 14. 'Aussi comme on differoit toujours de leur donner leur recompense, la pluspart mouroient sans la recevoir; & on ne la donnoit point à leurs heritiers. c. 78. p. 36 | Suid. ε. p. 550. f. 'Tibere cassa des l'année d'aprés ce qui avoit esté accordé aux seditieux, & remit le temps du service à vingt ans.

Tac. an. 1. c. 17. p. 14 | n. 109. 'On donnoit d'abord des terres aux vieux soldats: [ce qui produisit de grands maux, comme les Eglogues de Virgile l'ont appris à tout le monde.] Dio, l. 54. p. 539. c. d | Suet. l. 2. c. 49. p. 325. 'Auguste en la 19e année de son regne, ordonna qu'au lieu de terres, on leur donneroit une certaine somme d'argent. Dio, l. 55. p. 565. c. 'Dans le temps où nous sommes, il la fit monter jusqu'à cinq mille dragmes pour les gardes, & trois mille pour les soldats des legions. [On croit que Caius la reduisit à la moitié. Cette recompense s'appelloit par les Latins, *Emeritum*.]

p. 555. c. d. e. 'Il falloit trouver un fond pour entretenir tant de troupes, & pour leur donner la recompense qu'on leur promettoit. Auguste commença par mettre une somme d'argent dans le thresor " de la milice, comme il l'appella, & promit de continuer tous les ans: les Rois & les peuples [alliez] imiterent son exemple; & il accepta leurs offres. Mais il refusa celles d'un grand nombre de particuliers, quoiqu'ils protestassent qu'ils les faisoient volontairement. Ce fond n'estoit ni proportionné aux depenses, ni permanent. e. 'C'est pourquoi aprés avoir pris par écrit les avis des Senateurs, pour les faire tous revenir au sien, il ordonna que l'on prendroit pour cela la vingtieme partie des successions & des legs, à l'exception de ce qui seroit laissé aux parens les plus proches, ou à des personnes pauvres; l. 56. p. 588. 589. 'ce qui parut fort onereux à tous les Romains, [& ne laissa pas de s'executer.]

De J. C. 6, d'Auguste 37.

στρατιωτικόν.

Tac. an. 1. c. 78. p. 36 | 2. c. 42. p. 53 | n. 117. 'Il y avoit encore un impost d'un pour cent sur tout ce qui se vendoit, établi pour les soldats aprés les guerres civiles.

Dio, l. 55. p. 565. d. 'Pour avoir soin de ce thresor, il ordonna qu'on prendroit au sort trois de ceux qui auroient esté Preteurs, & que leur fonction dureroit trois ans. Depuis cela, les Empereurs nommerent eux mesmes ces trois Thresoriers.

ART. XV.

ARTICLE XV.

Famine : Guerres en Dalmacie & ailleurs : Défaite de Varus en Allemagne.

'OUTRE tant d'imposts, le peuple Romain fut encore affligé par une famine, qui obligea Auguste de faire sortir de la ville un grand nombre de personnes,' & presque tous les étrangers. Dio, l. 55. p. 566. a. b. Suet. l. 2. c. 42. p. 224.

'On établit alors dans Rome une nouvelle garde divisée en sept compagnies sous un Chevalier, pour arrester les embrasemens qui y estoient plus frequens qu'à l'ordinaire. Dio, l. 55. p. 566. c. d.

'Il y avoit en mesme temps beaucoup de soulevemens, & de guerres en divers endroits, dans l'Isaurie, dans la Mauritanie, dans la Sardaigne,' dans l'Allemagne,[a] dans la Mesie,[b] mais principalement dans la Dalmacie & la Pannonie, qui avoient chacune pour chef de la revolte un nommé Baton. Ces deux chefs ayant fait soulever tout le pays, accablé par les imposts qu'on y levoit, donnerent bien de la peine à Tibere durant trois ans qu'elle dura sans discontinuer. On assure que depuis les guerres Puniques, les Romains n'en avoient jamais eu de si fascheuses contre des étrangers. Ils y employerent quinze legions, & autant de troupes des alliez. p. 567. c. d. e. a p. 569. a. b p. 568. & c| Suet. l. 3. c. 16. p. 349 350.

V. la ruine des Juifs §. 4. ["Archelaüs Ethnarque de Judée, fut relegué en ce temps là dans les Gaules par Auguste ; & son pays reduit en province, fut depuis gouverné par un Intendant que l'Empereur y envoyoit, avec l'autorité de Gouverneur, & neanmoins avec quelque dependance du Gouverneur de Syrie.]

De J. C. 7, d'Auguste 38. 'La famine & les guerres de la Dalmacie continuerent encore l'année suivante à affliger les Romains. Auguste qui craignoit que Tibere ne prolongeast à dessein les troubles de la Dalmacie, y envoya une nouvelle armée sous la conduite de Germanicus fils de Drusus.' Car pour Agrippa, bien loin de luy donner de l'emploi, il le desherita, comme nous avons dit, luy osta son bien, qu'il appliqua au thresor des milices, & le relegua mesme dans l'isle de Planasie pres de la Corse. Dio, l. 55. p. 569. b. c. d. e | 570. a.

De J. C. 8, d'Auguste 39. 'La guerre de Dalmacie finit enfin par l'entiere soumission de cette province. Baton qui avoit esté l'auteur de la revolte des Dalmates, vint trouver Tibere sur sa foy : & comme Tibere luy demanda publiquement pourquoi ces peuples avoient entre- p. 570. e.

» pris cette rebellion, & l'avoient soutenue si longtems: C'est
» vous autres Romains, dit Baton, qui en estes cause: car vous en-
» voyez à vos troupeaux non des chiens & des bergers, mais des
» loups. [Et nous verrons aussi en son lieu que ce furent les injustices & les violences des Gouverneurs Romains qui porterent les Juifs, & les forcerent en quelque sorte à se revolter.] 'Auguste avoit esté jusqu'à Rimini pour estre plus proche de la Dalmacie durant qu'on y faisoit la guerre. 'La Pannonie se rendit aussi bientost aprés.

p. 571. a. b.

d.

'Il y avoit déja des * loix faites à Rome contre ceux qui ne se marioient point, & qui n'avoient point d'enfans. Les Chevaliers Romains demandoient l'abolition de ces loix: mais Auguste les ayant fait assembler, & ayant trouvé que ceux qui n'estoient pas mariez, estoient en plus grand nombre que les autres, 'il augmenta les peines déja établies contre eux, & en fit faire une loy celebre par Pappius & Poppée qui étoient Consuls subrogez, & qui n'estoient pas mariez eux mesmes. 'Il ne toucha point pour cela aux privileges des Vestales: 'mais il dit aux autres qui eussent pu se prevaloir de cet exemple, que s'ils pretendoient s'exempter, comme elles, du mariage par l'amour de la chasteté, il falloit donc qu'ils consentissent à estre punis comme elles, en cas qu'ils vinssent à violer les regles de la pudeur.

l. 55. p. 573. a. — De J. C. 9, d'Auguste 40. — * V. § 8.

p. 578. d. e.

d.

p. 575. a. b.

'La guerre recommença en Dalmacie un an seulement aprés qu'elle y avoit esté terminée. Tibere & Germanicus y furent tous deux employez, & ils ne remporterent enfin la victoire qu'avec la perte de beaucoup d'hommes & d'argent. Il y eut des evenemens fort memorables. Les Romains se trouverent alors maîtres absolus de toute cette étendue de païs, qui est bornée par l'Italie, la Norique, le Danube, la Thrace, la Macedoine, [& la mer. C'est ce qu'on appelloit alors l'Illyrie.]

p. 578-582.

'La joie de cette victoire fut aussitost troublée par la nouvelle qui arriva cinq jours aprés, de la fameuse defaite de Varus par les Allemans, dont Arminius estoit chef. a On pretend que ç'a esté la plus grande perte que les Romains aient soufferte dans les pays étrangers aprés celle de Crassus. 'Le primtemps de l'an 15 de J. C. estoit la sixiéme année depuis cette défaite. b On dit qu'Auguste déchira ses habits à cette nouvelle, dans la crainte qu'il eut de voir bientost les Allemans venir fondre sur l'Italie, & attaquer Rome mesme; parce qu'il n'y avoit point alors de forces pour leur resister. 'Il sceut depuis que le danger n'estoit pas aussi grand qu'il l'avoit cru: 'ce qui n'empescha pas qu'il ne

p. 582-585 | Vell. Pat. l. 2. 117

a Vell. Pat. l. 2. c. 119.

Tac. l. 1. c. 62. p. 29.

b Dio, p. 585. b. c.

d. e.

Suet. l. 2. c. 23. p. 182.

fust des mois entiers à laisser croistre sa barbe & ses cheveux, & à donner d'autres marques d'une douleur extraordinaire.

'Le poete Ovide fut relegué dans ce temps là à Tomes en Scythie, où il arriva " l'année suivante. Uss. p. 611. § 11. De J. C. 10.

'L'estat de l'Allemagne obligeant Auguste à menager tout le monde, il souffrit qu'on fist seize Preteurs pour la 42e année de son regne. Mais ordinairement il n'y en a eu que douze.'Il défendit aux provinces de rendre aucun honneur [extraordinaire,] ni aucun témoignage d'estime aux Gouverneurs tant qu'ils seroient en charge, ni de deux mois aprés, parceque plusieurs achetoient ces témoignages " en faisant ou souffrant beaucoup de crimes. Dio, l. 56. p. 586. d. De J. C. 11, d'Auguste 42. c. καὶ ἐκποιοῦντο.

ARTICLE XVI.

Tibere est comme associé à l'Empire : Mort d'Auguste.

TIBERE avoit esté envoyé en Allemagne " l'année d'aprés la défaite de Varus.[a] Il en revint au bout de deux ans, [sur la fin de l'an 12 de J.C. auquel Germanicus fut Consul.] Il entra à Rome en triomphe. [Mais ce triomphe fut moins considerable pour luy que]'la loy publiée au nom des Consuls, par laquelle il fut ordonné qu'il gouverneroit conjointement avec Auguste, & avec la mesme autorité, les armées, & toutes les provinces [du partage de l'Empereur,] & qu'il exerceroit avec luy la charge de Censeur. C'estoit Auguste qui avoit demandé ce decret, [par lequel]'Tibere devenoit" son collegue dans la dignité imperiale. [b] Il fut autorisé par le Senat & par le peuple. Patercule dit assez clairement que la loy fut faite avant que Tibere revinst d'Allemagne, & avant son triomphe, quoique selon Suetone ce n'ait esté qu'un an aprés. en l'an 10 de J.C. Suet. l. 3. c. 18. p. 351. a c. 20. p. 353. De J. C. 12, d'Auguste 43. c. 21. p. 353. 354 | Vell. P. l. 2. c. 121. collega imperii. Tac. an. l. 1. c. 3. p. 4. b Vell. Pat. l. 2. c. 121. Suet. l. 3. c. 21 p. 353.

[Ce fut peutestre par une suite de cette loy,] 'qu'Auguste en recommandant au Senat Germanicus alors Consul, recommanda le Senat mesme à Tibere. [Quelques uns ont mesme cru que S. Luc contoit de ce temps-ci la" quinzieme année de Tibere, en laquelle S. Jean Battiste commença à prescher. Neanmoins on ne voit point que les auteurs content les années de son empire que depuis la mort d'Auguste.] Dio, l. 56. p. 587. b. NOTE 4.

'Auguste continuant toujours à veiller pour la conduite de l'Etat, nonobstant son grand age & sa foiblesse,'ordonna que les bannis ne pourroient demeurer que dans les isles éloignées" de vingt lieues au moins du continent, exceptant neanmoins celles c. d. e. 400 stades.

L'an de J. C. 12, d'Auguste 43.

de Cos, de Rhode, & de Lesbos, [qui en sont plus proches.] Il regla aussi ce qu'ils pourroient conserver de biens & de domestiques.

p. 588. b. c. c. d. — De J. C. 13. d'Auguste 44.

'Il renouvella l'année suivante à Tibere la puissance du Tribunat: & comme il ne pouvoit plus aller que rarement au Senat à cause de son age, il demanda qu'il luy fust permis de choisir tous les ans vingt Senateurs pour lui servir de conseil. Le Senat en dressa aussitost un arrest, portant que tout ce qu'il auroit ordonné avec Tibere & ses autres enfans, avec les Consuls en charge ou designez, avec les vingt Conseillers qu'il choisissoit alors, ou ceux qu'il pourroit choisir à l'avenir, que tout cela auroit force de loy, & la mesme autorité que s'il avoit esté decerné par tout le corps du Senat. Auguste s'estoit déja attribué ce pouvoir, & s'estoit fait un conseil de quinze Senateurs qu'il choisissoit pour six mois; mais il fut bien aise de se faire autoriser par un arrest du Senat, qui le rendoit maistre d'ordonner de toutes choses comme il vouloit, souvent sans sortir mesme de son lit.

[Il paroist que cela passa à ses successeurs: car on voit qu'ils menoient plusieurs Senateurs avec eux dans leurs voyages, & mesme dans leurs guerres; d'où vient qu'on les appelloit " les Compagnons de Cesar. Et il est certain qu'ils ordonnoient tout ce qu'ils jugeoient à propos, sans se donner presque jamais la peine d'en consulter le Senat. Cela dura apparemment jusqu'à Gallien,] dont on marque ' qu'il défendit le premier aux Senateurs d'entrer dans les charges militaires, & mesme de se trouver dans les armées: ' & le Senat ne se mit pas en peine de se faire relever de cet édit par les Empereurs suivans. [On voit neanmoins que les Empereurs ont toujours continué à avoir un Conseil auprés d'eux: mais il étoit peutestre plus composé d'officiers militaires que de Senateurs.]

Comites. — Aur. V. in Galli. — V. Gallien § 1. — in Probo.

Dio, l. 56. p. 589. a. b. d. — Suet. l. 3. c. 21. p. 354 | l. 2. c. 97. p. 205. — a Uss p. 612. — b Suet l. 2. c. 101. p. 318. — c Grut. p. 230. — De J. C. 14.

'L'année que Sextus Pompeius, & Sextus Apuleius, furent Consuls, fut la derniere de la vie d'Auguste dont ils étoient tous deux parens. 'Il y acheva encore avec Tibere le dénombrement des citoyens Romains.[a] dont le nombre se trouva monter à quatre millions cent trente-sept mille personnes.[b] Il fit aprés cela un abregé de toute l'histoire de sa vie, pour estre gravé sur son mausolée, [c] & cet abregé, dont une partie se lit encore dans Gruter, [sert beaucoup pour la vérité de l'histoire.]

Vell. Pat. l. 2. c. 123 | Suet. l 2. c. 97. 98. p. 306. 309.

'Il sortit de Rome pour aller assister à des jeux qu'on faisoit à Naples en son honneur, & conduire Tibere qu'il envoyoit en

Illyrie, jusqu'à Benevent.'Il fit ce voyage avec une gayeté extraordinaire : 'mais au retour, un flux qu'il avoit commencé à sentir avant que de partir de Rome, l'arresta à Nole : & il y mourut 'd'une maniere qui parut tout à fait douce & paisible, comme il l'avoit souhaité. [Mais la foy nous fait voir des suites horribles de cette mort si heureuse en apparence :]' & peu auparavant il s'estoit plaint luy mesme avec effroi, que quarante personnes l'emportoient. 'En disant le dernier adieu à ses amis, il leur demanda s'il n'avoit pas bien joué son personnage. Suet. c. 98. | c. 98. p. 305. 309 | Vell Pat. c. 123. | Suet. c. 97. p. 310. | c. 100. | c. 99. p. 309.

Augustus. 'Il mourut le 19[e] jour du mois [a] d'aoust, auquel il avoit donné son nom ; [a] & c'estoit le mesme jour auquel il avoit commencé son premier Consulat. [b] Il avoit vécu 75 ans, dix mois, & 26 jours ; dont il avoit regné quarante-quatre ans moins treize jours, depuis la bataille d'Actium qui l'avoit rendu maistre de l'Empire, '& cinquante-sept ans, six mois, & deux jours, selon Joseph, [ou plutost cinq mois & quatre jours depuis la mort de Cesar, qui fut tué le 15 de mars, l'an 44 avant l'ere commune.]'On remarque qu'il mourut dans la chambre où son pere Octave estoit mort.'Livie sa femme fut soupçonnée d'avoir avancé sa mort de peur qu'il ne se réconciliast avec Agrippa, qu'il avoit esté voir secretement depuis peu, [c] & qui fut la premiere victime du nouvel empire de Tibere. Dio, l. 56. p. 590. a. | a | Tac. l. 1. c. 9. p. 9. | b Dio, l. 56. p. 590. b. | Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. b. | Tac. l. 1. c. 9. p. 9 | Suet. l. 2. c. 100. p. 310. | Dio, l. 56. p. 589. d | Tac l. 1. c. 5. p. 5. | c Tac. l. 1. c. 6. p. 5.

[Nous n'entrons point ici dans le jugement qu'on a fait, ou qu'on doit faire de l'esprit, des actions, & de la conduite d'Auguste, dont nous n'avons parlé que pour éclaircir la suite de l'histoire. Il suffit de remarquer ce qu'on a dit, Qu'il ne devoit jamais naistre, à cause des maux qu'il a faits pour se rendre maistre de la Republique ; ou qu'il ne devoit jamais mourir, à cause de la sagesse & de la moderation avec laquelle il la conduisit lorsqu'il fut venu about de ses desseins.] 'Cependant on assure que peu de personnes le pleurerent d'abord : mais la conduite de son successeur le fit ensuite regreter de tout le monde. 'Aussi il y en eut qui prétendirent qu'il n'avoit elevé Tibere que pour se faire aimer par la comparaison d'un homme dont il connoissoit les défauts. [Mais dans la vérité, il paroist n'avoir songé à Tibere qu'aprés avoir perdu tous ceux sur qui il eust pu jetter les yeux.] Dio, l. 56. p. 598. c | 599. d. | p. 599. e | Suet. l. 3. c. 21. p. 355.

ARTICLE XVII.

Honneurs sacrileges rendus à la memoire d'Auguste.

Dio, l. 56. p. 590-500.

'DION décrit amplement la pompe funebre qu'on fit à Auguste, & beaucoup d'autres choses qui regardent le mesme sujet. [Les honneurs qu'on luy rendit, produisirent une nouvelle superstition, & une nouvelle impieté dans le paganisme. Car comme s'il n'eust pas esté assez criminel de n'avoir pas adoré le Dieu veritable,] l'on en voulut faire une [fausse] divinité. [a] Dans ses funerailles on laissa envoler du haut du buscher une aigle qui emportoit, disoit-on, son ame dans le ciel.' Et aprés cette ceremonie on l'immortaliza, selon les termes de l'histoire, 'le Senat luy decerna des "honneurs divins, un temple, [b] des prestres, & une prestresse qui fut sa propre femme Livie, nommée alors Julie & Auguste. Il se trouva un Senateur honoré mesme de la Preture, nommé Numerius Atticus, qui assura avec serment qu'il avoit vu son ame monter dans les cieux; de quoy il fut bien récompensé par Livie: '& l'on continua cette folie à l'égard des autres Princes, que l'on elevoit de mesme dans le ciel par un parjure à la honte du ciel [& de la terre.] L'une des premieres actions de Tibere, fut d'instituer des prestres d'Auguste. Vingt-&-un des plus illustres Senateurs furent choisis par le sort pour commencer cette impieté : & on y ajouta Tibere mesme, Drusus son fils, Germanicus, & Claude son frere [qui fut depuis Empereur.]

p. 600. a. / a p. 598. b. / p. 600. a. / Tac. l. 1. c. 11. p. 10. / b Dio, l. 56. p. 600. a. / Tac. p. 149. d. / Tac. an. 1. c. 54. p. 26.

cœlestes religiones.

'Il y avoit dans toutes les maisons des personnes consacrées à son honneur. [c] Tibere & Livie luy eleverent un temple à Rome [d] dans le palais. [e] On" fit de mesme un temple de la maison où il estoit mort à Nole : & divers peuples luy en bastirent encore en beaucoup d'autres endroits, tantost volontairement, & tantost par force, [f] aprés l'exemple que ceux de Tarragone leur en donnerent l'année suivante. [g] En attendant que celui de Rome fust achevé, on mit une statue d'or de ce prince dans le temple de Mars, sur un lit, où on luy rendoit les honneurs divins comme on devoit faire dans son temple.

Tac. l. 1. c. 73. p. 37. / c Dio, p. 600. a. b. / d Plin. hist. l. 12. c. 19. p. 311. e. / e Dio, l. 56. p. 600. b. / f Tac. l. 1. c. 78. p. 36. / g Dio, l. 56. p. 600. b.

ἐτεμένισαν.

[Comme c'estoit la coutume des payens de celebrer des jeux pour honorer les idoles,] 'aussi on ordonna que les Consuls en feroient le jour de sa " naissance, '& que les Tribuns du peuple presideroient à d'autres qui portoient son nom, [h] & qui se faisoient depuis longtemps le jour qu'il estoit revenu de Grece &

c. / c | Tac. l. 1. c. 15. p. 13. / h Tac. l. 1. n. 100. p. 13.

γενέθλια.

de Sicile à Rome. Ces derniers sont marquez dans les fastes le 12 d'octobre, & les autres le 23 de septembre.'Livie établit encore une autre feste d'Auguste, qu'elle celebroit durant trois jours dans le palais.'Elle luy consacra aussi une statue* dans son appartement; & elle vouloit traiter à cette ceremonie les Senateurs & les Chevaliers avec leurs femmes: mais Tibere qui n'aimoit pas son ambition, & qui cherchoit à la rabaisser, ne luy laissa que les femmes, & traita les hommes. Dio, l. 55. p. 600. c. | l. 57. p. 610. a. b. | *εἰκών.

[Mais il ne faut pas s'étonner que les Romains fissent une divinité d'Auguste,]'puisque luy mesme avoit voulu,[ou au moins avoit souffert,]qu'on le representast de la mesme maniere qu'on representoit les divinitez payennes, qu'on luy elevast des temples, qu'on luy consacrast des prestres & des sacrificateurs. 'Il avoit permis aux Grecs de Pergame & de Nicomedie, deux ans aprés la bataille d'Actium, de luy consacrer quelques[edifices:] & cet exemple fut depuis imité par les autres peuples, & par les Rois alliez, hormis à Rome & dans l'Italie, où l'on ne consacra jamais de temple à un Empereur qu'aprés sa mort:[quoique ceux qui honoroient ainsi des hommes, pendant qu'au moins ils vivoient & agissoient, fussent sans doute encore moins deraisonnables.] Tac. l. 1. c. 10. p. 10. | Dio, l. 51. p. 458. a. b.

'La pluspart des provinces luy dresserent donc des temples & des autels avant qu'il fust mort, & presque toutes les villes fonderent des jeux en son honneur.'Tous les Rois alliez resolurent de se joindre ensemble pour achever un temple commencé longtemps auparavant à Athenes, & de le consacrer au genie & à la fortune d'Auguste.['Nous avons parlé]'de l'autel celebre qu'on luy avoit dressé à Lion. Suet. l. 2. c. 59. p. 248. | c. 60. p. 249. | V. § 9. | Dio, l. 54. p. 544. a.

[Peu de ses successeurs furent honorez durant leur vie de cette maniere visiblement sacrilege; mais presque tous le furent aprés leur mort. Le demon s'efforçoit ainsi d'augmenter l'idolatrie, de la relever par tout le faste de la majesté imperiale, & de l'appuyer par toute la puissance du nom Romain. Comme il aime à abuser des veritez les plus saintes pour s'elever, s'il le pouvoit, contre la Verité essentielle, & faire servir à nostre perte ce qui doit estre nostre salut,]' il vouloit, s'il faut ainsi dire, profaner la vérité si importante de l'immortalité de nos ames, souffrant que les payens la crussent, pourvû qu'ils l'employassent non à chercher les moïens de rendre heureuse cette ame immortelle, [en l'unissant à son bien souverain & unique,]mais à se separer du vray Dieu[pour s'enfler par l'imagination d'une fausse divinité, Chry. 2. Cor. h. 26. p. 740. c.

ou] pour tomber par la flaterie dans une nouvelle impieté, en adorant comme des dieux [ceux qui bruloient avec luy dans les enfers. La Verité se moquoit neanmoins de ses vains efforts: pendant qu'il croyoit faire triompher le mensonge par le bruit & l'éclat de ses nouvelles [1] apotheoses, elle commençoit, dans le secret ineffable de sa providence, à operer le mystere du salut du monde: & un enfant en qui les hommes ne voyoient rien audessus des autres enfans, se préparoit à renverser le regne des demons, & de tous les faux dieux, par la folie de la Croix; & à purifier la terre de tant de crimes & d'abominations, par la seule vertu de son Sang.]

L'EMPEREUR TIBERE.

ARTICLE PREMIER.

Famille de Tibere; son exterieur; ses études; sa timidité; son irresolution.

Suet. l. 3. c. 1. 2. 3. p. 321-327. l. 2. c. 62. p. 251.

'L'EMPEREUR Tibere estoit sorti, du costé de Tibere Neron son pere, de la famille Patricienne des Claudes si celebre dans l'histoire Romaine.

Tac. an. 1. c. 4. p. 5.

'Cette famille paroist avoir eu pour son caractere propre, un esprit superbe, [roide & inflexible, soit dans le bien, soit dans le mal; & elle s'est presque toujours signalée en soutenant les pretentions du Senat & des Patriciens contre le peuple.]

Suet. l. 3. c. 3. p. 327 | Dio, l. 48. p. 383. d.

'La mere de Tibere etoit originairement de la mesme famille: mais Livius Drusus dont elle estoit fille, avoit esté adopté dans la maison des Livies; & elle en eut le nom.

Suet. l. 2. c. 62. p. 251.

'Celui de Drusille qu'elle portoit encore, [venoit apparemment du mesme costé.]

l. 3. c. 4. p. 328.

'On peut voir dans Suetone ce qu'on sçait de Tibere Neron le pere. Il nous suffit de remarquer qu'il ceda à Auguste sa femme Livie.

Tac. an. 5. c. 1. p. 127.

'L'histoire n'ose dire si ce fut malgré elle.

a Suet. l. 3. c. 4. p. 329.

[a] Elle estoit alors mere

1. C'est le nom qu'on donnoit à la ceremonie par laquelle on pretendoit diviniser un Empereur.

mere du Prince dont nous parlons, & grosse d'un autre enfant, 'qui estant né ' trois mois aprés, [dans la maison d'Auguste,] fut nommé Decimus, & depuis Nero Claudius Drusus, parcequ'Auguste l'avoit renvoyé à celui qui en devoit estre le pere selon les loix.'Drusus né de la sorte sous le Consulat d'Appius Claudius Pulcher, & de C. Norbanus Flaccus, l'an de Rome 716, [38 ans avant J.C,"mourut l'an de Rome 745, lorsqu'il estoit luy mesme Consul. Il laissa d'Antonia sa femme, niece d'Auguste, & fille de Marc Antoine, plusieurs enfans, dont l'aisné fut Germanicus.]

l. 5. c. 1. p. 501 | not | Dio, l. 48. p. 384. a. b.

Dio, p. 383. a.

V. Auguste § 8.

'Tibere naquit le seizieme de novembre sous le Consulat de M. Æmilius Lepidus, & de L. Munatius Plancus,"comme Suetone pretend l'avoir appris de plusieurs monumens authentiques, quoique d'autres missent sa naissance ou un an plustost, ou un an plustard.'Il fut appellé *Tiberius Claudius Nero*.[a] Lorsqu'il eut esté adopté par Auguste il changea son nom de Claude en celui de Claudien. [b] Ses medailles ne l'appellent neanmoins jamais que Tibere Cesar, en y ajoutant, mais tres rarement, le nom de Jule.

l'an de Rome 712, avant J.C. 42.

Suet. l. 3. c. 5. p. 329. 330 | Dio, l. 57. p. 614. c.

Suet. l. 3. c. 42. p. 377.

a Dio, l. 55. p. 567. a.

b Birag. p. 34. a.

'Il estoit extremement grand de corps, plein & gros à proportion, fort & robuste; [c] d'une tres bonne complexion & d'une grande santé.'Il avoit le visage bien fait,"mais defiguré par beaucoup de petites elevures: ses yeux estoient grands.'On remarque qu'il voyoit clair en pleine nuit durant quelque temps aprés qu'il estoit eveillé: 'mais durant le jour il voyoit peu. [d] Dans sa vieillesse il devint chauve, courbé, maigre, & sec: & ses elevures degenerant en ulceres, l'obligeoient d'avoir souvent plusieurs emplastres sur le visage: de sorte qu'on pretend qu'une des raisons qu'il eut de se retirer de Rome dans ses dernieres années, fut pour ne pas exposer aux yeux de cette grande ville un exterieur si difforme: ' Et quelques-uns croient que ces ulceres n'estoient que l'effet des maux dont Dieu punissoit ses debauches.

&c.

Suet. l. 3. c. 68. p. 406.

c p. 408 | Tac.

Suet. p. 407.

p. 407 | Dio, l. 57. p. 603. a.

Dio, p. 603. a.

d Tac. an. 4. c. 57. p. 119. | Suet. l. 3. p. 406; not.

Vales. p. 15.

'Il fut elevé dans l'étude des lettres greques & latines; s'y appliqua avec affection; [e] & continua toujours à les cultiver: [f] de sorte qu'il n'eut besoin du secours de personne quand il eut occasion d'écrire ou de parler en public. [g] Il travailloit beaucoup ce qu'il écrivoit; mais à force d'y retoucher, il le rendoit obscur; de sorte que ce qu'il faisoit sur le champ valoit mieux que ce qu'il avoit premedité. 'Mais on doute si ce n'estoit pas souvent à dessein qu'il estoit obscur. [h] Il aimoit surtout l'histoire des fables, & la connoissance de l'antiquité; ce qu'on appelloit alors *la Grammaire*. Mais il l'aimoit jusqu'à l'excés, affectant de se servir des ceremonies, & mesme des expressions que le temps avoit

Suet. l. 3. c. 70. p. 409.

e c. 56. p. 393.

f Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

g Suet. l. 3. c. 70. p. 409.

Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

h Suet. c. 70. p. 410.

l. 2. c.86.p.286. abolies: 'de quoy Auguste le railloit quelquefois. [a] Il avoit ordinairement autour de luy plusieurs grammairiens Grecs, & il n'y avoit point de compagnie qui luy fust plus agreable. [b] Ce fut avec eux qu'il examina "l'histoire celebre de la mort de Pan. V.N.S.J.C. § 21.

a l. 3. c. 56. p. 352. 393| c. 70. p.410| Tac. an. 4. c. 58. p. 120.
b Eus. præp. ev. l. 5. c. 17. p. 207. b.
c Suet. l. 3. c. 71. p.411 | Dio, l. 57. p. 612. b. c.
d Dio, l. 57. p. 613. c.

[c] Il affectoit encore de parler rarement en grec, surtout dans le Senat, quoiqu'il le fist quelquefois: & il vouloit que les Grecs mesmes y parlassent en latin. [d] Il prenoit grand soin de ne se servir que des termes les plus latins & les plus purs. Et une fois en ayant mis un dans un edit qui ne l'estoit pas, il y fit reflexion la nuit, & le lendemain il tint une grande assemblée pour examiner ce mot. Il souffrit mesme qu'on luy dist qu'il pouvoit donner aux hommes le droit de bourgeoisie, mais non pas aux mots.

[On ne peut douter qu'il n'eust quelque cœur, & un grand genie. Il n'eust pu sans cela réussir comme il fit dans les grandes guerres qu'il eut à conduire sous Auguste. Mais il appliqua si mal ce qu'il avoit de bon, que l'histoire nous le represente comme un homme à qui la corruption de la nature avoit donné toutes sortes de mauvaises qualitez.

Suet. l. 3. c. 63-66. p. 402-405.
e Tac. an. l. c. 13. 80. p. 12. 37.
Dio, l. 57. p. 617. e.
f Tac. an. 1. c. 32. p. 20.

Quoiqu'il ait souvent commandé les armées avec honneur dans sa jeunesse,] 'cependant il parut fort timide lorsqu'il fut Empereur, surtout dans l'affaire de Sejan. [Aussi] [e] il estoit soupçonneux & défiant: tous ceux qui avoient de grandes qualitez luy estoient suspects & odieux, 'lors mesme qu'ils n'estoient point en état de luy pouvoir nuire; [f] & la haine qu'il avoit pour eux estoit d'autant plus violente, qu'elle estoit plus injuste & plus honteuse.

c. 80. p.37| Suet. l. 3. c. 21. 57. p. 354. 393.
Suet. p.354 | n. 3.
g Tac. an. 1. c. 80. p. 37.

'Il estoit lent & paresseux à agir: d'où vient que pour l'ordinaire il laissoit longtemps les personnes dans les mesmes emplois. 'Cependant on pretend qu'il deliberoit peu; [1] & que plus il pensoit à une chose, plus il prenoit le mauvais parti. [g] Tacite dit qu'il avoit plus de vivacité "que de solidité & de jugement; ce qui le rendoit souvent indeterminé. anxium judicium.

p. 37.
an. 3. c. 65. p. 91| Suet. c. 27. p. 361. 362.

'Comme il craignoit ceux qui avoient de grandes qualitez, aussi il haïssoit ceux qui avoient de grands vices, & ne les vouloit pas employer. 'Il ne vouloit point non plus qu'on luy parlast avec liberté, & ne pouvoit neanmoins souffrir les flateries basses & excessives.

1. repentinis consiliis melior quàm meditatis. *ex. Aur. Vict.*

ARTICLE II.

Tibere fier, dominant, sans amitié, sombre, triste, cruel, voluptueux.

'CE prince avoit la fierté [& l'inflexibilité] naturelle à la famille des Claudes. L'ambition & le desir de commander aux autres, [avec lequel tous les hommes naissent, depuis qu'ils ne peuvent plus se commander à eux mesmes,] avoit esté fomenté en luy par l'éclat & la grandeur de la maison d'Auguste où il avoit esté elevé, & par les grands honneurs dont il s'estoit vu chargé d'abord. [Il n'aimoit neanmoins que le solide de la domination, & l'autorité de commander, se souciant peu du faste & de l'apparence.] Tac. an. 1. c. 4. p. 5.

'On convient surtout que c'estoit un esprit sombre, melancolique, & couvert.'Il n'aimoit point les plaisirs & les divertissemens [ordinaires, comme les spectacles,] mais à estre seul, toujours triste & pensif.'On pretend qu'Auguste n'osoit continuer un discours un peu libre & un peu gay des qu'il voyoit venir cet homme"farouche & insociable.'Il se piquoit des moindres choses. an. 1. c. 33. p. 20. 3. c. 37. p. 82. Suet. l. 3. c. 21. p. 354. c. 56. p. 393.

diritatem morum improbasse.

'On l'accuse* de n'avoir eu ni douceur, ni complaisance pour personne,'ni même aucun naturel soit pour mere, soit pour frere, soit pour fils, soit pour qui que ce fust.'Sa parole, son air, & tout son exterieur marquoit de la fierté & de l'arrogance.[a] Il ne parloit qu'en peu de mots à ceux qui estoient autour de luy, toujours lentement, [& en s'écoutant.] Souvent il ne leur disoit rien dutout.'Lorsqu'il faisoit du bien, il y mesloit une affectation de severité qui en ostoit toute la grace. [b] Il sembloit aussi ne maintenir la justice & la discipline que pour diminuer la liberté,'& pour suivre la dureté de son naturel. c. 51. p. 387. c. 50-56. c. 68. p. 408. Tac. an. 1. c. 33. p. 20. a Suet. c. 68. p. 408. Tac. an. 1. c. 75. p. 35. b p. 34. Suet. c. 59. p. 395.

** de acerbitate & intolerantia morum.*

[Mais le vice qui l'a rendu plus odieux, & qui a esté le plus pernicieux aux autres, a esté sa cruauté.]'On la remarqua en luy des ses premieres années, & un de ses precepteurs, pour exprimer son humeur lente & cruelle, l'appelloit une boue paistrie avec du sang. [Car ce n'estoit pas un feu qui s'allumast promptement pour s'éteindre peu aprés, comme dans les personnes violentes.] 'Il nourrissoit longtemps sa colere dans le secret de son cœur, pour la faire ensuite eclater par des effets d'autant plus terribles, qu'il les avoit meditez plus à loisir.'On remarque que deux personnes de qualité l'ayant offensé sans y penser en mesme temps, & en la c. 57. p. 393. Tac. an. 4. c. 21. p. 105 | c. 71. p. 124. an. 1. c. 13. p. 10.

mesme maniere, il s'échaufa contre l'un,[qu'il ne haïssoit point d'ailleurs,] & ne dit mot à l'autre," contre qui il estoit veritablement piqué.'Il ne put mesme retenir sa cruauté dans le commencement de son regne, où il cachoit tous ses autres vices pour s'acquerir de la reputation.'Chaque nouvel accident qui luy arrivoit, luy fournissoit de nouveaux sujets de l'exercer. 'Mais jamais on ne vit rien de plus tragique que les ravages qu'elle produisit dans ses dernieres années, où l'on n'en pouvoit plus rejetter le blasme surSejan.[Ainsi il ne faut pas trop s'étonner de ce que dit un historien,] 'que personne ne pouvoit desavouer dans son cœur qu'il n'eust esté ravi de le déchirer avec les dents.

cui implacabilius irascebatur.

Suet.c.57.p. 394. | c. 61.p.398. | Dio,l.58.p.631. b. c.d. | c.

[Ce qu'il faisoit mesme en apparence pour maintenir l'ordre & la police, ne servoit souvent qu'à donner occasion aux delateurs de mettre en justice les personnes les plus qualifiées:] 'Et estre accusé sous Tibere, c'estoit presque estre condamné.[a] Aussi l'histoire que Tacite a faite de son regne,ne contient guere que des ordres cruels de ce prince, des accusations continuelles, des amis trahis par leurs amis, & des innocens opprimez par la violence.

Tac.an.4.c.28. p. 108. | a c. 33. p. 109.

[Ce qui est étrange, c'est que ce naturel farouche & melancolique, qui n'aimoit point les divertissemens ordinaires des autres,estoit en mesme temps porté à la debauche & aux voluptez les plus infames.]'Il estoit si sujet au vin des sa premiere jeunesse, qu'on s'en railloit publiquement: & depuis mesme qu'il fut Empereur,il passa une fois deux jours de suite en débauche,&donna les principales charges à ceux qui luy avoient tenu compagnie.

Suet.l.3.c. 42. p.377 | Plin.l. 14. c. 22. p. 355. e. d.

'A l'extremité mesme de sa vie,il continua toujours à manger à son ordinaire,en partie pour ne paroistre pas malade,& en partie par intemperance.[La pudeur ne nous permet pas de rien dire de ses autres excés encore plus criminels & plus honteux, dont les auteurs de son histoire n'ont que trop parlé, & qui ont mesme rendu infame l'isle de Caprée, où il passa les dernieres années de sa vie.

Suet.c.72.p. 413.

Il falloit que sa pente à la cruauté, & aux autres vices qui le rendirent si odieux, eust une étrange force sur son esprit. Car soit par inclination, soit par interest, il aimoit la reputation & l'estime des hommes;]'& n'ignoroit nullement ce qui étoit capable de la luy faire acquerir. Quoiqu'on donnast à tout ce qu'il faisoit des applaudissemens & des eloges, il savoit bien distinguer ce qui venoit de la flatterie & d'une basse complaisance, d'avec ce qui estoit l'effet d'une joie sincere & d'une approba-

Tac.an.4.c.31. p. 109.

tion veritable. Il ne parloit jamais avec tant de liberté, que quand il faisoit quelque liberalité & quelque grace. Ainsi ce n'étoit pas par ignorance qu'il faisoit mal.

ARTICLE III.

Tibere devient avare: Sa dissimulation.

'TIBERE n'estoit pas naturellement liberal ni magnifique: [a] mais aussi il n'estoit pas avare, ni attaché à amasser de l'argent: [b] il estoit mesme bien aise d'employer celui qu'il avoit en des liberalitez honnestes. Il garda encore longtemps cette bonne qualité aprés s'estre defait des autres.[c] Il donnoit des sommes considerables & aux villes & aux particuliers, [d] lorsque ce n'estoit pas par leur faute qu'ils estoient tombez dans la pauvreté.

Suet l. 3. c. 46. p. 382.
a Tac. an. 3. c. 18. p. 75.
b an. 1. c. 75. p. 34.
c 2. c. 47. 48. p. 56 | Dio, l. 57. p. 614. d.
d Tac. an. 1. c. 75. p. 34 | 2. c. 48. p. 56.

[e] Il ne vouloit pas qu'on le louast de ses liberalitez; [mais ce n'estoit peutestre qu'un effet] [f] de son naturel rude & sauvage, qui gastoit mesme ce qu'il avoit de bon. [g] Car il ne savoit point que la principale partie d'un bienfait est la maniere de le faire: & il couvroit d'une telle honte ceux à qui il donnoit de l'argent ou dont il payoit les dettes, par les reprimendes qu'il leur faisoit, qu'on ne pouvoit plus dire qu'il leur eust fait une grace, ni qu'ils eussent sujet de luy en estre obligez.

e Dio, p. 614. d. e.
f Tac. an. 2. c. 75. p. 35.
g Senec. de ben. l. 2. c. 7. p. 11. a. b.

'Comme la necessité contraignoit neanmoins divers Senateurs à luy demander les mesmes secours qu'il avoit donnez à d'autres, il s'en lassa enfin, & les renvoya au Senat pour juger s'ils meritoient d'estre assistez, & pour luy rendre conte de leurs dettes. Quelques uns le firent, & se resolurent, s'il faut ainsi dire, à entreprendre un procés pour obtenir de luy une grace. Mais beaucoup aimerent mieux souffrir en silence leur pauvreté, que d'acheter sa liberalité par l'aveu public de leur honte, [ou s'exposer à sa mauvaise humeur.] 'Car Hortale petit-fils du grand orateur Hortense, ayant pris cette voye, la compassion que tout le Senat témoigna pour une personne de cette qualité, suffit à Tibere pour le refuser avec une dureté étrange.

c. 8. p. 11. b | Tac. c. 75. p. 85 | Suet. c. 47. p. 383.

Tac. an. 2. c. 37. 38. p. 51. 52 | Suet. p. 383.

'Il refusa d'abord les successions que diverses personnes luy laissoient, lorsqu'elles avoient des parens: [h] & il rendit mesme quelquefois les biens que l'on avoit confisquez.[i] Mais il changea sur ce point dans ses dernieres années, aussibien que sur les autres, [k] receut tout ce qu'on luy laissoit par testament, mit de nou-

Dio, l. 57. p. 614. d.
h Tac. an. 3. c. 18. p. 75.
i an. 1. c. 75. p. 34 | 4. c. 20. p. 104. 105.
k Dio, l. 58. p. 631. b.

veaux imposts, en un mot, il parut encore plus attaché à l'argent qu'à la bonne chere.

Suet. c. 49. p. 385.

'Il alla mesme enfin jusqu'à faire des injustices & des violences pour s'emparer du bien des personnes riches : & on en rapporte plusieurs exemples.

[Quoiqu'il fust rempli de tant de vices, celui de la dissimulation & de la fourberie estoit neanmoins son caractere particulier:]

Tac. an. 4. c. 71. p. 124.

'& il l'aimoit comme la plus grande de toutes ses vertus. [Aussi il parloit, non pour se faire entendre, mais afin qu'on ne l'entendist pas;]

c. 11. p. 11 | 13. c. 3. p. 197.

'& il pesoit avec soin toutes ses paroles. [a] Il vouloit penetrer dans les pensées des autres en dissimulant les siennes, afin qu'elles fussent toujours obscures & suspendues. Il estoit tellement né à cela, ou s'en estoit fait une si forte habitude, que lors mesme qu'il ne songeoit point à cacher ses pensées, on avoit peine à les comprendre.

a 1. c. 7. p. 7.

2. c. 28. p. 47.

'Il temoignoit le plus d'amitié à ceux qu'il avoit le plus d'envie de perdre,

Dio, l. 58. p. 622. c.

'& il faisoit manger des personnes à sa table en mesme temps qu'il les faisoit condamner à la mort par le Senat.

l. 57. p. 601. 602.

'En un mot, on pouvoit prendre pour une regle generale, qu'il vouloit & pensoit tout le contraire de ce qui paroissoit en luy au dehors. Il s'en faisoit un principe & une maxime d'Etat.

p. 602. a. b. c.

'Ainsi plus sa dissimulation estoit grande, plus il estoit aisé à ceux qui avoient de la lumiere, de penetrer dans son cœur:

Tac. 1. c. 11. 12. p. 12.

'& il ne se cachoit pas mesme si fort qu'on ne vist bien ce qu'il vouloit.

Dio, p. 602. b.

'Mais il falloit bien se garder de faire paroistre qu'on le voyoit : car rien ne le choquoit si sensiblement. Et c'est ce qui perdit une infinité de personnes. Les simples en s'arrestant à ses paroles, l'irritoient, parce qu'ils ne suivoient pas ses intentions : & les plus éclairez ne l'irritoient pas moins, parce qu'ils luy ostoient la gloire de les tromper. Pour echaper donc à sa cruauté, il falloit avoir assez de lumiere pour demesler ses deguisemens, & assez d'adresse pour suivre ses sentimens sans faire semblant de les connoistre : & c'est à quoy peu de personnes pouvoient réussir.

[Cette dissimulation & cette hypocrisie a esté l'ame de toute la vie & de tout le gouvernement de Tibere. Et fut, comme nous avons dit, une des principales sources de ses crimes, & fut aussi la cause de ce qui parut de bon en luy. Car ce vice eut la force de reprimer tous les autres, & de faire mesme paroistre en luy beaucoup de fausses vertus, tant que l'ambition ou la crainte luy firent juger que ce personnage estoit necessaire. Mais comme il ne songeoit qu'à étouffer les effets exterieurs de ses mauvaises

inclinations, & non à en couper la racine par une vertu sinon veritable, au moins morale & humaine ; des que ces digues furent levées, & qu'il ne craignit plus les hommes, ses vices se deborderent comme un torrent, avec d'autant plus d'impetuosité qu'ils avoient esté retenus avec plus de violence.]

ARTICLE IV.

Dieu conserve Tibere ; oste les obstacles de sa grandeur : Il est elevé aux dignitez, epouse Julie, se retire à Rhode.

[NOUS laissons aux personnes plus éclairées à chercher dans les conseils de Dieu pourquoi il a fait regner ce prince, en qui l'on peut dire que tous les vices estoient rassemblez, en mesme temps qu'il travailloit à l'ouvrage du salut des hommes par les instructions divines, les souffrances, & la mort de J.C. son Fils, par l'effusion de son Esprit ; en un mot, par les plus grands mysteres qui aient jamais esté operez sur la terre. Pour nous, il nous suffit de reconnoistre qu'il a marqué visiblement] ' que c'estoit luy qui faisoit regner cet homme hypocrite pour punir les pechez des peuples.' Il le sauva dans son enfance de toutes sortes de perils, des ennemis, de la mer, d'un feu qui s'alluma tout d'un coup dans une forest lorsqu'il y passoit, & qui brula mesme les habits & les cheveux de sa mere.

Job, 34. v. 30.

Suet. l. 3. c. 6. p. 330. 331.

[Livie estant devenue femme d'Auguste, il devint aussi comme le fils,] ' & bientost aprés le pupille de ce prince, que son pere luy donna en mourant pour tuteur : [a] de sorte qu'il fut elevé des l'enfance dans sa maison, dans l'air, & dans le faste de la Cour. [A l'age de douze ou treize ans]' il accompagna Auguste lorsqu'il entra à Rome en triomphe aprés la mort de M. Antoine. [b] Il avoit un grand appui dans sa mere, qui le portoit autant qu'elle pouvoit, & qui pouvoit beaucoup sur l'esprit d'Auguste. 'Il paroist qu'elle avoit conceu de grandes esperances de ce fils. [c] Aussi Auguste l'eleva aux charges des devant l'age porté par les loix, [d] luy donna quantité d'emplois, [e] & le chargea des sa jeunesse de dignitez & de triomphes ; ce qui n'augmenta pas peu sa fierté naturelle.

Dio, l. 48. p. 384. a.
a Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
Suet. l. 3. c. 6. p. 331.
b Tac. an. 1. c. 3. p. 4.
Suet. l. 3. c. 14. p. 345.
c Dio. l. 53. p. 516. b.
d Suet. l. 3. c. 7. p. 332.
e Tac. an. 1. c. 4. p. 5.

'Il y avoit neanmoins plusieurs personnes dans la maison d'Auguste qui luy disputoient le premier rang, [& que la proximité du sang ou d'autres raisons luy faisoient mesme preferer.] Marcellus neveu d'Auguste fut le premier destiné à la succession de l'Em-

an. 6. c. 51. p. 151.

pire. Agrippa son gendre & le compagnon de ses travaux, fut le second. Caius & Lucius fils d'Agrippa, petit-fils d'Auguste, & ses fils par adoption, suivirent aprés. [Agrippa leur frere y eut p. 551. quelque part: & peuteestre que les grandes qualitez]'de Drusus qui estoit plus aimé du peuple, [l'auroient enfin emporté sur les vertus feintes de son aisné. Mais la providence de Dieu enleva toutes ces personnes l'une aprés l'autre, & quelques uns mesmes, à ce qu'on crut, par les crimes de Livie; pour faire place à celui que les pechez des hommes avoient merité, ne laissant en vie que le jeune Agrippa, sans vices, sans vertus, & sans genie, & Germanicus fils de Drusus, assez modeste pour vouloir bien ceder l'Empire à son oncle.

Dio, l. 54. p. 543. c. Les desseins de Dieu sur luy commencerent à paroistre,]'lorsqu'Agrippa le pere estant mort", Auguste qui avoit besoin d'une personne eminente en dignité & en credit, à qui il pust confier les affaires les plus importantes, sans qu'il en eust rien à craindre, ni que les autres en pussent avoir de la jalousie, choisit pour cela Tibere. Mais il le choisit malgré luy, dit Dion, & seulement parceque Caius & Lucius n'estoient alors que des enfans. [Drusus mesme n'avoit encore que vingt-six ans, & Auguste n'eust pu le preferer à Tibere sans confirmer les soupçons qu'on avoit touchant sa naissance.] l'an de Rome 742, avant J. C. 11.

c | Suet. l. 2. c. 63. p. 252 | l. 3. c. 7. p. 333. 334. 'Auguste deliberoit alors à qui il marieroit sa fille Julie veuve d'Agrippa. Il pensa à plusieurs personnes, & mesme à de simples Chevaliers: mais enfin il se resolut de la donner à Tibere", en luy faisant repudier sa femme Agrippine fille d'Agrippa, dont il avoit déja un fils nommé Drusus, & qui estoit grosse alors. Tibere l'aimoit, & n'aimoit pas Julie, dont il connoissoit les dereglemens. [Mais jamais homme ne sceut mieux vaincre toutes ses passions par la passion de son interest.]' Il eut de Julie un enfant qui ne vécut pas. l'an de Rome 744. — Suet. l. 3. c. 7. p. 334.

Dio, l. 55. p. 552. b. 'Aprés la mort de Drusus son frere" il eut le titre d'Empereur. [Mais il semble qu'il ne l'ait eu que comme un simple General d'armée, à cause des avantages qu'il avoit remportez sur les Allemans, & non comme un titre perpetuel de dignité & d'autorité.] l'an de Rome 746.

p. 554. d. 'Deux ans aprés," Auguste y ajouta la puissance du Tribunat pour cinq ans. Mais l'histoire remarque que c'estoit moins pour relever Tibere, que pour retenir les deux jeunes Cesars dans le devoir. l'an de Rome 748.

d | Suet. l. 3. c. 10. p. 337. 338 | Vell. Pat. l. 2. c. 99. 'Aussi ni cet honneur, ni la charge qu'Auguste luy vouloit donner, d'aller appaiser les troubles de l'Armenie ne l'empescherent point de demander la permission de se retirer à Rhode,

comme

comme pour ne pas faire d'ombrage aux Cesars, & peutestre parce qu'il ne pouvoit souffrir qu'on les elevast peu à peu audessus de luy.'On croit que le deplaisir qu'il eut de la mauvaise conduite de Julie sa femme, qui mesme le méprisoit, y contribua plus que tout le reste: 'de sorte que son mariage [qui sembloit le devoir elever à l'Empire,] le mit plutost en danger de n'y arriver jamais, par la necessité qu'il eut de s'eloigner, pour ne pas voir dans sa maison ce qu'il ne pouvoit plus souffrir [sans eclater.]'Son occupation à Rhode lorsqu'il sortoit de chez luy, estoit d'aller ecouter les professeurs des sciences: [a] & l'unique usage qu'il fit de sa puissance du Tribunat, fut pour se venger bassement d'un sophiste qui luy avoit dit quelques injures.'Mais dans le secret il ne s'entretenoit que de vengeances, que de deguisemens & d'artifices, que de crimes & de debauches.

Tac. an. 1. c. 53 p. 26. | 6. c. 51. p. 151. | Suet. l. 3. c. 11. p. 339. | a p. 340. 341. | Tac. an. 1. c. 4. p. 5 | 4. c. 57. p. 119.

'Il eut le loisir dans cette retraite d'étudier serieusement [les folies de] l'astrologie judiciaire,' par lesquelles Dieu permet'que les demons trompent les hommes qui meritent d'estre trompez, en leur decouvrant des choses vraies qu'ils ne pourroient savoir par eux mesmes, afin de les engager plus fortement dans l'erreur; ou faisant réussir les choses qu'ils se sont imaginez voir dans le ciel, afin de les rendre compagnons de leur supplice dans les enfers.'Thrasylle qui enseigna cette [fausse] science à Tibere, luy predit, à ce qu'on pretend, des ce temps là, la grandeur à laquelle il fut elevé depuis: ce qui obligea Tibere de le conserver toujours auprés de luy comme un de ses plus intimes amis. [b] Il paroist qu'il consultoit encore à Rhode d'autres gents de cette profession: & Tacite nous donne tout lieu de croire qu'il en precipita quelques uns dans la mer,'comme il fut pres d'y precipiter Thrasylle mesme. [c] On pretend qu'il connut plusieurs choses par l'astrologie: [d] & neanmoins il ne laissa pas de mourir dix ans plutost qu'il ne croyoit.

6. c. 20. p. 140. | Aug. civ. D. l. 5. c. 7. p. 55. 2. b | conf. l. 7. c. 6. p. 55. 1. d. | Tac. an. 6. c. 20. p. 140. 141 | Suet. l. 3. c. 14. p. 347 | Dio, l. 55. p. 555. 556. | b Tac. p. 141. | p. 161 | Suet. p. 347 | Dio, p. 556. a. | c Tac. p. 141 | c. 46. p. 145 | Dio, l. 58. p. 635. e. | d Dio, l. 58. p. 638. c.

ARTICLE V.

Tibere revient à Rome; est adopté par Auguste pour lui succeder.

'SUETONE dit que Tibere avoit obtenu avec beaucoup de peine la permission d'aller à Rhode, [e] mais que quand il en voulut revenir au bout de quelques années, on luy dit qu'il n'avoit qu'à se tenir où il avoit tant souhaité d'estre.'Il y avoit vécu jusques alors comme un simple particulier,'quoiqu'honoré par

Suet. c. 10. p. 338. | e c. 11. p. 342. | c. 10. p 339. | c. 12. p. 342.

toutes les personnes de qualité qui alloient en Orient : mais depuis cela " il vécut comme un homme disgracié, qui craint de donner prise à ses ennemis ;' & sa retraite pouvoit passer pour un veritable exil.[a] On commençoit déja à le mepriser, & à en témoigner ouvertement de la haine. [b] On ne croyoit pas mesme qu'il fust seur de paroistre son ami ; & c'estoit un avis qui venoit de ceux qui avoient le secret d'Auguste.[Toutes ces choses irriterent de plus en plus la melancolie de Tibere,] ' & luy donnerent dans la suite de nouveaux sujets d'exercer sa cruauté.

obnoxium & trepidum egit.

Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
a Suet. c. 13. p. 344.
b Tac. an. 2. c. 42. p. 53.
p. 53 | Suet. c. 59. p. 395.

'Cependant Caius Cesar qu'Auguste avoit fait l'arbitre de sa fortune, luy ayant esté plus favorable qu'on n'avoit sujet de l'esperer," Auguste luy permit de revenir à Rome aprés avoir esté à Rhode environ sept ans ; mais ce fut à condition qu'il ne se mesleroit point des affaires.'Il passa environ trois ans, [ou deux au moins] en cet estat, jusqu'à ce que Lucius Cesar estant mort, & Caius ensuite,'Auguste se resolut de l'adopter le 27 juin [de la 4[e] année de J. C,] en laquelle [Sex. Ælius] Catus, & [C. Sentius] Saturninus, estoient Consuls : & il ajouta qu'il le faisoit pour le bien de l'Etat, [marquant assez par là qu'il le destinoit pour luy succeder.]'Il luy donna en mesme temps la puissance du Tribunat pour cinq ans, [c] ou [mesme] pour dix ; [d] & l'eleva autant qu'il put dans les dignitez.[e] En l'adoptant il luy fit adopter Germanicus son neveu,[f] qui n'est nommé dans les medailles qu'aprés Drusus fils de Tibere.

Suet. l. 3. c. 13. 14. p. 344.
l'an de J. C. 2, de Rome 755.
c. 15. p. 348.
p. 348 | Vell. Pat. l. 2. c. 103. p. 25.
Suet. l. 3. c. 16. p. 349.
c Dio, l. 55. p. 556. c.
d Suet. c. 15. p. 349.
e p. 348 | Dio, l. 55. p. 556. 557 | Tac. l. 1. c. 3. p. 4.
f Goltz. p. 37.

[g] Tibere sembloit avoir merité cette elevation par les grands services qu'il avoit rendus dans plusieurs guerres où il avoit esté employé, [surtout dans la Pannonie, comme on le peut voir dans les auteurs qui ont fait l'histoire d'Auguste.] [h] Il estoit alors "dans une haute estime, qu'il s'estoit acquise par des actions eclatantes. [Il est cependant difficile qu'Auguste ne connust pas les vices d'un si mauvais naturel.] ' Son esprit superbe & cruel ne se pouvoit pas tellement cacher, qu'il ne parust en quelques rencontres.'Suetone assure qu'Auguste s'estoit plaint par écrit à Livie de "son humeur aigre & intraitable ;& Livie en garda la lettre. 'Dion dit, comme nous avons vu, qu'il ne se resolut d'abord à l'elever aprés la mort d'Agrippa, que malgré luy, & faute d'en trouver un meilleur.'Il le croyoit capable de differer de vaincre pour avoir plus longtemps la conduite des armées. ' On assuroit mesme qu'estant à l'extremité de sa vie, il avoit plaint le malheur du peuple Romain, "qui alloit tomber sous cette machoire pesante : 'Il marquoit peutestre par là sa cruauté, d'autant plus

g Tac. an. 1. c. 4. p. 5.
h an. 6. c. 51. p. 151.
egregius vitâ famâque.
an. 1. c. 4. p. 5.
Suet l. 3. c. 51. p. 387.
acerbitate & intolerantia morum.
Dio, l. 54. p. 543. c.
l. 55. p. 565. b. c.
Suet. l. 3. c. 21. p. 354.
not.
qui sub tam lentis maxillis erit.

implacable qu'elle estoit plus lente à se declarer, & qui se plaisoit à faire souffrir longtemps les miserables.'Ce qui paroist certain, c'est qu'en demandant mesme des honneurs pour luy, & en le louant, il avoit reconnu divers defauts dans son exterieur & dans sa maniere de vivre, qui avoient besoin d'estre excusez. Tac. an. 1. c. 10. p. 10.

[Comme il semble donc que les vices de Tibere n'ont pas esté ignorez d'Auguste, cela a donné lieu de dire]' qu'il l'avoit choisi pour se faire regretter & estimer par la comparaison qu'on feroit de luy avec son successeur. Mais Suetone n'a pu se persuader un artifice si indigne d'Auguste, [dont le defaut ne paroist pas avoir esté la malignité.] Il y a plus d'apparence, dit cet historien, qu'il voyoit des defauts en Tibere, mais qu'il y voyoit aussi, [ou croyoit y voir,] des vertus, qui le rendoient capable de gouverner utilement. Suet. c. 21. p. 355 | Dio, l. 55. p. 559. c | Tac. an. 1. c. 10. p. 10.

'Il est vray encore que la maison d'Auguste estoit vide, [& que nous ne voyons point qui il eust pu choisir que Germanicus, encore jeune & neveu de Tibere; de sorte que son elevation donnant un juste sujet de mécontentement à Tibere, elle eust pu produire des troubles fascheux dans la maison d'Auguste, & dans tout l'Empire.]'Il semble mesme, selon Tacite, que le peuple ne mettoit point Germanicus entre ceux à qui Auguste pouvoit penser.'Neanmoins Tacite mesme, & Suetone, assurent qu'il y pensa beaucoup. [a] Mais on croit qu'il ne put enfin resister aux prieres & aux importunitez de sa femme, qui le sollicitoit sans cesse pour son fils Tibere.[b] On tient qu'il songea quelques temps à Agrippa son petit-fils, [qui n'eust peutestre pas moins fait de maux que Tibere.] [c] Auguste marqua dans son testament qu'il avoit adopté Tibere, parceque le malheur de la fortune luy avoit enlevé Caius & Lucius ses enfans. Il montroit assez par là que c'estoit moins par volonté & par estime, que par necessité, qu'il l'avoit choisi pour successeur. Tac. an. 6. c. 51. p. 151. | an. 1. c. 4. p. 4. 5. | an. 4. c. 57. p. 119 | Suet. l. 4. c. 4. p. 423. | a Tac. p. 119 | an. 1. c. 3. p. 4 | Suet. l. 3. c. 21. p. 355. | b Tac. an. 1. c. 4. 5. 6 | not. | c Suet. l. 3. c. 23. p. 358.

V. Auguste § 16.

["Tibere passa ensuite environ huit ans occupé à diverses guerres dans la Dalmacie & dans l'Allemagne, où il continua toujours à s'acquerir beaucoup de reputation. Ces guerres furent suivies d'un triomphe magnifique, & ce triomphe precedé d'une nouvelle augmentation de pouvoir. Car Auguste l'avoit fait" comme son collegue, en luy faisant donner le mesme pouvoir qu'il avoit dans les provinces & sur les armées, avec la qualité de Censeur. Il luy renouvella peu aprés" la puissance du Tribunat.] l'an de J. C. 12. | l'an de J. C. 13.

ARTICLE VI.

Auguste meurt : Tibere prend l'Empire, & souffre avec peine que le Senat le reconnoisse pour Empereur : Il affecte une grande modestie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 14, DE TIBERE I.

Dio, l. 56. p. 589. a | Tac. an. 1. c. 7. p. 6 | Idat, Chr. Alex. p. 490.

'*Sextus Pompeius Magnus, & Sextus Apuleius, Consuls.*

a Suet. l. 3. c. 21. p. 354 | Uss. p. 612. b Vell. Pat. l. 2. c. 123 | Suet. l. 2. c. 97. 98. p. 305. 309. c Tac. an. 1. c. 5. p. 5. Vell. P. c. 123 | Suet. l. 3. c. 21. p. 354. d Dio, l. 55. p. 590. b. e Tac. an. 1. c. 5. p. 5.

[a] EN cette derniere année d'Auguste, Tibere ayant achevé avec luy le denombrement du peuple Romain,[b] partit de Rome pour aller mettre l'ordre & faire les reglemens necessaires dans les provinces de l'Illyrie qu'il avoit conquises. Auguste le voulut conduire jusqu'à Benevent, d'où retournant à Rome, il fut arresté à Nole par la maladie qui finit ses jours le 19 d'aoust:[c] de sorte que Tibere estoit à peine arrivé en Illyrie, lorsqu'il fut rappellé en diligence par sa mere. On ne sçait s'il trouva encore Auguste en vie,'comme Patercule & Suetone le pretendent:[d] & Dion assure que le plus grand nombre & les plus dignes de foy écrivoient qu'il l'avoit trouvé mort. [e] Mais Livie avoit mis des gardes dans la maison & sur les chemins, afin qu'on ne sceust que ce qu'elle vouloit, durant qu'elle donnoit ordre à tout: & aprés qu'on eut fait courir diverses nouvelles d'Auguste, tantost favorables, tantost fascheuses; enfin on apprit en mesme temps qu'il estoit mort, & que Tibere regnoit.

c. 7. p. 7 | Suet. c. 24. p. 358. f Tac. c. 6. p. 5. 6 | Suet. c. 22. p. 356. 357. Tac. c. 7. p. 7 | Dio, l. 57. p. 603 | Suet. c. 24. p. 358.

'Il regnoit effectivement, puisqu'il prenoit sur les soldats une autorité de prince : [f] & il avoit déja fait voir ce qu'on devoit attendre de luy, en faisant tuer Agrippa. Cependant il desavoua cette action pour en rejetter la honte sur des ordres pretendus d'Auguste son bienfacteur. 'Lorsque le Senat le voulut reconnoistre pour prince, il fut longtemps à faire semblant qu'il ne se pouvoit resoudre à se charger d'une autorité qu'il avoit déja prise de luy mesme. Il eust esté bien aise qu'on eust cru qu'il ne regnoit que parcequ'on l'y avoit contraint, & qu'on l'avoit jugé digne de ce rang, sans qu'il en eust l'obligation à sa mere.'Enfin il ceda, & sans dire qu'il acceptoit l'Empire, il cessa de le refuser.

Tac. c. 13. p. 12. Suet. l. 3. c. 26. p. 361. c. 76. p. 405. 406 | Tac. an. 1. c. 72. p. 33. Suet. p. 406.

'Neanmoins il ne voulut point prendre la qualité d'Empereur, ni le titre de Pere de la patrie, [qui ne luy est jamais donné dans les medailles que Goltzius raporte de luy.]'On pretend qu'il le refusa toujours, parce qu'il prevoyoit bien qu'il ne seroit pas aimé. [Il est difficile de croire qu'il l'ait fait par cette raison :] '&

neanmoins cela paroist assez conforme à ce qu'on assure qu'il dit
» un jour au Senat en ces propres termes: Si ce malheur m'arri-
» voit jamais, que vous puissiez douter de la sincerité de ma con-
» duite, & de mon affection pour vous, le titre de Pere que vous
» m'offrez ne me seroit pas un avantage fort considerable dans
» cette disgrace, & ne serviroit qu'à faire voir ou que vous auriez
» eu d'abord une trop bonne opinion de moy, ou que vous en au-
» riez alors une trop mauvaise.

quanquam hereditarium. 'Il ne prit guere aussi le nom d'Auguste" qu'en ecrivant aux Rois & aux Princes étrangers.[a] On le luy donne d'ordinaire dans les medailles avec celui de Tibere Cesar, & quelquefois on y joint celui de Jule. 'Il accepta assurément la dignité de grand Pontife:[b] mais on marque qu'il ne la prit que le 10 mars de l'année suivante. c. 26. p. 361 | Dio, l. 57. p. 607. a. a Colrz. Tac. an 3. c. 58. 59. p. 89. b Onuph. in fas. p. 188. f.

'Quelqu'un luy ayant donné le nom de Seigneur, il le rejetta comme une injure, & défendit qu'on le luy donnast jamais.[c] Il disoit souvent qu'il estoit " le Seigneur des esclaves, l'Empereur & le General des soldats, " le chef ou le Prince du Senat & des autres citoyens. Ce dernier titre estoit usité dans la Republique aussibien que les autres: c'est pourquoi il le mettoit quelquefois avec le nom de Cesar. Il prenoit aussi en des rencontres celui de Germanicus à cause des victoires remportées sur les Germains ou Allemans par son neveu [& par luy mesme.] Suet. l. 3. c. 27. p. 362. c Dio, l. 57. p. 607. a. *Dominus.* *Princeps.*

'Suetone & Dion representent fort au long la maniere dont il se conduisit tant qu'il eut peur que Germanicus n'acceptast l'autorité souveraine, dont tout le monde le jugeoit tres digne & tres capable. On y voit l'idée d'un prince fort moderé, & tout different de Tibere mesme lorsque l'accoutumance de regner eut changé ses bonnes inclinations, ou [plutost] lorsque la mort de Germanicus luy eut donné la liberté de faire paroistre les mauvaises qu'il avoit cachées. Dio, l. 57. p. 605-610 | Suet. l. 3. c. 26-34.

'Tacite parlant à peu prés du mesme temps, dit que toutes les affaires publiques, & mesme celles des particuliers lorsqu'elles estoient considerables, se traitoient dans le Senat; où les principaux avoient droit de" dire leur sentiment avec étendue. Si quelqu'un se laissoit aller à la flatterie, Tibere estoit le premier à le reprendre. Dans la distribution des charges & des dignitez il avoit égard à la noblesse des personnes, & à l'estime qu'elles s'estoient acquises & dans la ville & dans les armées. On estoit assuré qu'il n'y en avoit point de plus capables. Tous les magistrats estoient conservez dans les fonctions de leurs charges, Tac. an. 4. c. 6. p. 10. *disserere.*

Les loix, hors celles de leze majesté, n'estoient employées que pour le bien [des peuples:] les revenus du public" estoient levez par des compagnies de Chevaliers, & ceux du Prince par des personnes d'une fidelité eprouvée, ou d'une grande reputation. Il n'y avoit point de temps reglé pour les emplois, & on y demeuroit pour l'ordinaire jusqu'à y viellir. Le peuple estoit incommodé de la cherté des vivres; mais sans la faute du Prince, qui n'epargnoit ni soin, ni depense pour reparer les pertes que causoient les tempestes ou la sterilité des années. Il donnoit ordre que les provinces ne fussent point chargées de nouveaux imposts, & qu'on éxigeast les anciens sans cruauté & sans avarice: les confiscations & les punitions corporelles estoient bannies." La suite du Prince, modeste & sans insolence; ses affranchis en petit nombre; ' peu de terres qui lui appartinssent dans l'Italie; & les differends qu'il avoit avec les particuliers, videz par les formes ordinaires: mais tout cela avec plus de terreur" & de mauvaise grace, que de douceur & d'amitié: [& il ne falloit pas attendre autre chose de Tibere.]

agitabantur. — *servitia.* — c. 7. — *horridus.*

ARTICLE VII.

Tibere oste au peuple la nomination des magistrats; laisse mourir de faim sa femme Julie fille d'Auguste: Les armées de Pannonie & des Gaules se revoltent, & se soumettent.

Tac. an. 1. c. 15. p. 13. — 'TIBERE osta des ce temps-ci au peuple Romain ce qui lui restoit encore du droit de nommer les magistrats", & le transfera au Senat. Le peuple en murmura un peu; mais il n'y songea plus depuis. 'Entre ceux qui se presentoient pour demander les charges, Tibere admettoit ceux qu'il luy plaisoit:[a] & de ceux qu'il avoit admis, il en recommandoit quatre, qui sans briguer estoient bien assurez qu'on ne les refuseroit pas. 'Il laissoit [au Senat] à examiner les merites des autres,[1] & à choisir ceux qu'il voudroit, ou bien ils tiroient au sort. Quand les magistrats estoient nommez & designez, ils se venoient presenter au peuple, chacun avec ses parens & ses amis, comme pour conserver encore quelque image du droit que le peuple avoit eu autrefois [de les nommer.] Cette ceremonie se pratiquoit encore deux cents ans aprés.

V. Auguste § 4. — Dio, l. 58. p. 634. a. — a | Tac. c. 15. — Dio, p. 634. a. — 1.

p. 633. c. — 'Tibere nommoit les Consuls, quelquefois pour toute l'annee,

1. καί ἐπὶ τῇ ὁμολογίᾳ, qui est obscur. Leunclavius traduit *& judicio Senatus.*

quelquefois seulement pour une certaine partie, & leur en subrogeoit un ou plusieurs autres pour le reste. [Mais ce qui est plus étrange,] c'est qu'il diminuoit souvent, ou prolongeoit le temps qu'il leur avoit marqué, & changeoit mesme l'ordre selon lequel il les avoit designez d'abord.

'La nouvelle de la mort d'Auguste produisit presque en mesme temps deux seditions tres dangereuses, l'une dans les armées de Pannonie, & l'autre dans celles qui estoient sur les bords du Rhein vers Cologne.'L'autorité de Drusus fils de Tibere qui y fut envoyé exprés, appaisa moins la premiere, qu'une eclipse de lune qui arriva dans"ce temps là le 27 septembre au matin.[a]Il ne tint qu'à Germanicus de se servir de l'autre pour s'emparer de l'Empire que les soldats luy offroient. Mais il aima mieux employer tout son argent pour l'appaiser. Il envoya cependant à Treves"sa femme Agrippine, & Caligula son fils: ce qui ayant touché les seditieux, ils se remirent dans le devoir:' & il eut encore le loisir de faire une course"dans le pays des Allemans avant que l'hiver fust venu.

Tac. an. 1. c. 31. p 19. | c. 16-30. p. 19. 19 | Dio, l. 57. p. 604. | &c. Uss. p. 613. | a Tac. l. 1. c. 31-49. p. 19-25 | Dio, p. 604. 605. | &c. | Tac. an 1. c. 49. 51. p. 25. | &c.

'Tacite marque encore en cette année la mort de Julie fille d'Auguste & femme de Tibere, qui mourut à Rhege dans la Calabre.'Auguste aprés avoir découvert les infamies de cette miserable, l'avoit repudiée au nom de Tibere,[b] à qui sa conduite estoit insupportable.[c]Il ecrivit neanmoins souvent de Rhode où il estoit alors, à Auguste pour le prier de conserver encore quelque bonté pour elle.'Cependant lorsqu'il fut devenu le maistre, il oublia tout ce qu'il avoit écrit en sa faveur, & la traita d'une maniere tout à fait dure.'Au lieu qu'Auguste s'estoit contenté de luy donner la ville[de Rhege]pour prison, il la fit enfermer dans son logis, sans qu'elle pust voir personne; luy osta"quelque peu d'argent qu'Auguste luy avoit permis de garder, & mesme la pension qu'il luy donnoit tous les ans, parce, disoit-il, qu'Auguste n'en avoit point parlé dans son testament;' & la fit ainsi perir de faim & de misere.

c. 53. p. 25. | Suet. l. 3. c. 11. p. 341. | b c. 10. p. 338. | c c. 11. p. 341. | c. 50. p. 386. | p. 386. | peculium. | Tac. an. 1. c. 53. p. 25.

'La mort de Julie fut accompagnée de celle de Tib. Sempronius Gracchus le compagnon de ses crimes, qu'Auguste avoit tenu relegué durant quatorze ans dans l'isle de Cersine sur les costes d'Afrique. Tibere envoya des soldats pour luy oster la vie, ou y en fit envoyer par L. Asprenas Proconsul, comme s'il eust voulu rejetter sur luy cette violence[l'une des moins criminelles qu'il ait faites.] Gracchus souffrit assez constamment la mort, ayant dans tout le reste parut fort indigne du nom & de la famille des Gracques.

p. 26.

ARTICLE VIII.

Tibere meprise ce qu'on dit de luy, puis en fait des crimes: paye au peuple les legs d'Auguste &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 15, DE TIBERE 1, 2.

Tac. an. 1. c. 55. p. 27 | Dio, l. 57. p. 611. a | Idat | Chr. Alex. 'Drusus Cesar, & C. Norbanus Flaccus, Consuls.

a Tac. an. 1. c. 55-72. p. 27-33. a GERMANICUS fit cette année de grandes guerres dans l'Allemagne, '[qui n'eurent pas neanmoins un fort heureux succés,] quoique la femme d'Arminius, chef des Allemans, &c. eust esté prise d'abord. 'Agrippine femme de Germanicus y témoigna son grand cœur & son affection pour les soldats. 'Mais tout cela servoit encore de nouvelle matiere à la jalousie & à l'aigreur que Tibere avoit déja contre Germanicus, '& que Sejan Prefet des gardes Pretoriennes, dont nous parlerons plus amplement dans la suite, travailloit à augmenter de plus en plus, jettant dans l'esprit de Tibere des semences de défiance & de haine, dont il sçavoit bien que l'effet seroit d'autant plus grand, qu'elles seroient demeurées plus longtemps couvertes.

c. 69. p. 32. | c. 62. 69. p. 29. 32. | c. 69 p. 32.

c. 72. p. 33. 'Tibere refusa en ce temps-ci, avec des paroles pleines de modestie, le titre de Pere de la patrie, que le peuple luy offrit plusieurs fois: & ne put neanmoins persuader au monde qu'il eust rien de " moderé & de populaire. civilis animi.

c. 72-74. p. 33. 34. 'Il commença mesme deslors à souffrir qu'on accusast de leze majesté les personnes les plus illustres, non pour des conspirations, ou d'autres crimes veritables, comme on avoit fait autrefois, mais pour des paroles, ou pour des actions peu importantes. Les premiers qui en furent accusez, furent absous: mais ce fut une porte ouverte pour en faire perir un grand nombre d'autres. Car plus il y avoit de defauts à reprendre dans Tibere, & plus on se persuadoit aisement que ceux qu'on accusoit de les avoir remarquez, l'avoient fait effectivement; [plus aussi Tibere s'en sentoit piqué, & plus il estoit cruel à les punir. On ne manquoit pas de gents qui se rendoient denonciateurs de ces sortes de crimes: & ce sont ceux qui sont si celebres dans l'histoire sous le nom de Delateurs.]

c. 74. p. 34. 'Un nommé Hispon se signala le premier dans cette profession, que la misere des temps & l'audace des hommes rendirent depuis fort" commune. Il sceut si bien s'insinuer dans l'esprit cruel celebrem.

du

du prince par de secrets*avis, que n'estant d'abord qu'un inconnu, pauvre, & vagabond, il se vit redouté des plus grands, aimé d'un seul, & haï de tous. Ceux qui imiterent son exemple, de pauvres devinrent riches, de miserables se virent la terreur publique, & perirent enfin dans les malheurs qu'ils avoient procurez aux autres.

* libellis.

[Tibere avoit fait paroistre des devant que de regner, qu'il estoit sensible aux discours qu'on ne manque jamais de faire contre les Princes;]'& sur ce qu'on en avoit fait quelques uns contre Auguste, il luy avoit écrit avec chaleur, qu'il ne le devoit pas souffrir. Auguste qui prit cette pensée pour un défaut de jeunesse, luy manda qu'il devoit s'elever audessus de son age, & ne se point tant fascher contre ceux qui parloient mal de luy; que c'estoit assez [à ceux qui estoient exposez à la vue & à la censure de tout le monde,] qu'on ne leur pust faire aucun tort réel. Suet. l. 2. c. 51. p. 238.

[Tibere suivit quelque temps cette regle si sage & si utile,]'& parut se mettre peu en peine de ce qu'on disoit & de ce qu'on écrivoit contre luy. Il repetoit mesme assez souvent, que dans une ville libre, il falloit que chacun eust la liberté de dire & de penser ce qu'il vouloit. Il se servit une fois de ces paroles dans l. 3. c. 28. p. 362.
» le Senat: Si quelqu'un censure ma conduite, je tascherai de me
» justifier, & de luy faire voir qu'il a tort. S'il persevere à me de-
» crier, [on verra bien que ce sera moins par jugement que par
» aversion; & je me vengerai de luy] en le haïssant à mon tour. Un jour que le Senat vouloit qu'on ecoutast ces sortes d'accusations, il répondit qu'il y avoit assez d'autres affaires, sans en chercher de nouvelles; & que si on donnoit une fois entrée à ces sortes de plaintes, on en seroit accablé, parceque quiconque auroit un ennemi, ne manqueroit jamais de le deferer de ce crime. [Il ne pouvoit pas predire avec plus de verité les maux effroyables qu'il estoit prest de faire luy mesme. Car on vint enfin à faire des crimes de leze majesté de toutes sortes de choses,] 'jusque là qu'on dit qu'un homme"fut mis en justice, & peut-estre mesme puni, pour avoir battu son esclave qui avoit sur luy une piece d'argent où estoit l'image de Tibere. Apol. Ty. v. l. 1. c. 11. p. 19. c. d.

" ἀσεβῆσαι δόξαι.

'Ce prince paya cette année ou la precedente, au peuple Romain, une somme d'argent qu'Auguste luy avoit laissée par testament: mais il souilla cette largesse par une action egalement basse & cruelle. Comme il ne se pressoit point de payer cet argent, un boufon s'approchant d'un corps mort qu'on portoit Dio, l. 57. p. 611. a. b | Suet. l. 3. c. 57. p. 394.

par la place, luy dit à l'oreille de rapporter à Auguste qu'on ne donnoit encore rien de ce qu'il avoit ordonné. Cette plaisanterie vint jusqu'à Tibere, qui s'en picqua, fit payer cet homme, & en mesme temps le fit tuer, ajoutant qu'il n'avoit qu'à aller luy mesme trouver Auguste. Aprés cela il paya le peuple.

Tac.an.1.c 77. p. 35. 36. 'Les"comediens ayant fait dans des jeux beaucoup d'insolences, le Senat ordonna qu'ils ne paroistroient nullepart que sur le theatre, que les Senateurs n'iroient jamais chez eux, & que les Chevaliers ne les accompagneroient point quand ils sortiroient. [C'estoit peu de chose pour des gents declarez infames par toutes les loix.]' Et neanmoins les Romains avoient tant de passion pour ces folies, qu'ils n'observerent pas mesme ces ordonnances. *Pantomimi.* n. 263.

c. 76. p. 35. 'L'Acaïe & la Macedoine, qui estoient" des provinces du peuple, furent données cette année à l'Empereur, & dechargées du gouvernement proconsulaire, parcequ'elles se plaignoient d'estre trop foulées. 'On juge par là que le gouvernement des Propreteurs qui commandoient dans les provinces de l'Empereur, estoit moins onereux que celui des Proconsuls, quoiqu'il soit difficile de dire en quoy.'Claude rendit depuis l'Acaïe & la Macedoine au peuple :'d'où vient que nous lisons dans les Actes que Gallion étoit Proconsul d'Acaïe[à la fin du regne de Claude.] V. Auguste §3. n. 257. n. 258. Act. 18. v. 12.

ARTICLE IX.

Troubles parmi les Parthes & les Armeniens : Germanicus rappellé depeur qu'il n'acheve la conqueste de l'Allemagne &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 16, DE TIBERE 2, 3.

Dio, l. 57. p. 612. b | Tac. an. 2. c. 1. p. 39 Casd. ' *Statilius Sisenna Taurus, & L. Scribonius Libo, Consuls.*

a Tac. an. 2. c. 1. p. 39. b c. 2-4. p. 39 | Jos. ant. l. 18 c. 3. p. 620. c. f. g.

[a] L'ORIENT fut agité cette année de divers troubles qui commencerent par les Parthes.[b]Vonone que ces peuples estoient venus chercher jusqu'à Rome, & qui avoit vu les deux plus grandes puissances qui fussent alors sur la terre, concourir à luy donner la couronne, se trouva bientost abandonné de ses sujets, qui appellerent Artabane prince de la race des Arsacides, & Roy des Medes selon Joseph. Vonone eut neanmoins l'avantage dans la premiere bataille; mais Artabane le vainquit dans la seconde, & l'obligea de se retirer à Seleucie, & ensuite dans l'Armenie. Les Armeniens le receurent pour leur Roy, parcequ'ils n'en avoient point alors. Mais Tibere à qui il avoit

deputé, ne voulut point le proteger, parce qu'il eust falu entreprendre la guerre contre Artabane. Et comme Vonone ne pouvoit pas aussi se défendre avec les seules forces des Armeniens, dont une partie avoit déja traité avec Artabane, il consentit à aller trouver Creticus Silanus gouverneur de Syrie qui l'y avoit invité. Mais quand il fut venu, Silanus le retint, & luy donna des gardes, luy laissant neanmoins les autres apparences de la royauté.

'Il demeura à Antioche [jusqu'à ce que] [a] Germanicus le fit transferer de Syrie à Pompeiople en Cilicie, l'an 18 de J. C.[b] Il s'echapa l'année d'aprés, pour s'en aller en Armenie & en Scythie: mais ayant esté poursuivi par l'officier qui l'avoit eu en garde, & repris au passage d'une riviere, cet officier le tua, ou par colere, ou depeur qu'on ne sceust qu'il l'avoit laissé echaper volontairement. Suetone a cru que Tibere l'avoit fait tuer pour estre maistre des grands thresors qu'il avoit apportez avec luy. Suet. l. 3. c. 49. p. 386. a Tac. an. 2. c. 58. p. 60. b c. 68. p. 63. Suet. l. 3. c. 49. p. 386.

V. Auguste § 12. 'Vonone avoit trouvé l'Armenie sans Roy, "parcequ'Ariobarzane que Caius Cesar y avoit établi, [l'an 3 de J. C.] estant mort quelque temps aprés, les Armeniens avoient preferé à ses enfans la domination d'une femme nommée Erato. Mais aprés en avoir un peu essayé, ils l'avoient bientost chassée, & estoient demeurez non pas libres, mais sans prince, & sans gouvernement reglé. Tac. an. 2. c. 3. p. 40.

en l'an 18 de J. C. 'Deux ans aprés ceci, Germanicus" donna la couronne d'Armenie à Zenon, nommé depuis Artaxias, fils de Polemon Roy du Pont, '& laissa Artabane jouir en paix de celle des Parthes, [c] jusqu'en l'an 35 de J.C. [Artaxias ne fut fait Roy que sur la fin de l'an 18,]' puisque la nouvelle n'en vint à Rome que l'année suivante. c. 56. p. 59 | Strab. l. 12. p. 556. a. Tac. c. 58. p. 60. c an. 6. c. 31. p. 144. an. 2. c. 64. p. 62.

'Germanicus fit encore cette année la guerre en Allemagne, & y eut de grands avantages, nonobstant la perte qu'il fit en voulant retourner par mer. On ne doutoit point qu'encore une année de guerre n'obligeast les Allemans à demander la paix, & à se soumettre: mais Tibere envieux de la gloire de son neveu [ou plutost de son fils,] l'obligea de revenir à Rome, pour jouir, disoit-il, du fruit de tant de victoires. an. 2. c. 5-25. p. 40-47. c. 26. p. 47.

'Aprés cette guerre, Tacite raporte la mort de Drusus Libo, qui estant accusé d'avoir consulté les devins contre la maison des Cesars, se tua luy mesme le 13 de septembre.' Il y ajoute le supplice de quelques magiciens ou astrologues; les edits faits pour chasser les autres de l'Italie, 'quoique Tibere mesme aimast c. 27-32. p. 47-49 | Dio, l. 57. p. 612. c. d. Tac. c. 32. p. 49. Dio, p. 612. 613.

Tac. c. 33. p. 49 | Dio, l. 57. p. 612. b. a Tac. c. 34. p. 50. b c. 39. 40. p. 52 | Dio, p. 613. c. d.

fort cette ſcience ; 'la défenſe qu'on fit d'avoir de la vaiſſelle d'or, & aux hommes de ſe véſtir de ſoie ; [a] & la hardieſſe avec laquelle L. Piſo ſe fit payer d'une Urgulanie dont Livie prenoit ouvertement la protection. [b] Il finit l'année par l'hiſtoire d'un Clement eſclave d'Agrippa le fils, qui n'ayant pu eſtre aſſez diligent pour ſauver ſon maiſtre, fit croire au bout de quelque temps qu'il n'avoit pas eſté tué, & que luy meſme eſtoit Agrippa. Beaucoup de perſonnes le crurent, & en furent bien aiſe : mais Tibere ayant trouvé moyen de ſe ſaiſir de luy par trahiſon, le fit mourir ſecrettement.

ARTICLE X.

Germanicus triomphe, & eſt envoyé en Orient, où il fait Artaxias Roy d'Armenie : Tibere fait mourir Archelaüs Roy de Cappadoce, & s'empare de ſes Etats : Tacfarinas : Tremblement de terre en Aſie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 17, DE TIBERE 3, 4.

Tac c. 41. p. 52 | Dio, l. 57. p. 613. d | Idat | Chr. Al | Caſſ | Nor. epo p. 142. m. c Tac. b. 41. p. 53 | Strab. l. 7. p. 291. 292. d Tac. c. 42. p. 53. e Joſ. ant. l. 17. c. 15. p. 614. e. f Tac. c. 42. p. 53 | Dio, p. 614 | Apol. Ty. v. l. 1. c. 9. p. 15. b.

'*C.* [1] *Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus, Conſuls.*

[c] GERMANICUS entra cette année à Rome en triomphe le 26 de May.

[d] Il y avoit alors cinquante ans qu'Archelaüs regnoit dans la Cappadoce. [e] Glaphyre femme d'Alexandre, & enſuite d'Archelaüs, tous deux fils d'Herode Roy des Juifs, eſtoit ſa fille. [f] Tibere qui le haïſſoit parcequ'il l'avoit negligé par politique durant ſa diſgrace, l'obligea de venir à Rome, où il l'accuſa de quelques crimes ſuppoſez ; & on pretendoit qu'il formoit "quelque deſſein contre les Romains, dans lequel le Gouverneur de Cilicie entroit auſſi avec luy. C'eſt pourquoi ce gouverneur fut tué ſur le chemin d'Eges à Tarſe. Pour Archelaüs, il fut abſous par le Senat, ſelon Dion, en faiſant ſemblant d'avoir perdu l'eſprit. Mais la maniere indigne de ſa qualité dont Tibere le traita, le fit bientoſt mourir de douleur. Aprés ſa mort la Cappadoce devint une des provinces de l'Empire, '& en augmenta les revenus : ce qui fit qu'au lieu du centieme qu'on levoit auparavant ſur toutes les choſes qui ſe vendoient, Tibere ne leva plus durant quelques années que le deux-centieme. 'La plus

νεώτερ. (margin)

Tac. c. 42. p. 53 | n. 1. 7.

Hier. chr. an. Chr. 21.

1. Il y a *Cœlius* dans Tacite, *an. 2. c. 41. p. 52*, & *Cæcilius* dans Dion, ce qu'on a mis dans ſon index, *p. 601*, & dans celui de Tacite, *p. 38*. On lit de meſme dans Caſſiodore. L'anonyme de Cuſpinien, *p. 297*, a Falco & Ruffinus : Idace, & la chronique d'Alexandrie, *p. 490*, Craſſus & Rufus.

considerable ville de la Cappadoce estoit celle de Mazaca, 'dont on pretend que le nom venoit de Mosoch fils de Japhet, qui avoit peuplé ce pays.[a] Tibere luy fit donner le nom de Cesarée, [sous lequel elle a esté celebre dans l'Eglise, particulierement à cause de S. Basile.] Jos. ant. l. 1. c. 7. p. 13. b. a Hier. chr | Sphanh. l. 9. p. 893.

'Il mourut encore alors deux autres Rois dans l'Orient, Antiochus de Comagene, & Philopator de Cilicie. Aprés leur mort "il y eut division entre leurs sujets, dont la pluspart vouloient estre soumis aux Romains; & le reste, principalement parmi le peuple, aimoit mieux des Rois.'Ces mouvemens furent favorables aux malheureux desseins de Tibere, en luy donnant occasion d'y envoyer Germanicus. 'Il luy attribua un fort grand pouvoir pour y disposer de toutes choses.'Mais c'estoit beaucoup à luy de l'eloigner de Rome & des legions d'Allemagne, pour l'exposer aux malheurs que les accidens & ses artifices pourroient faire naistre,'& surtout à l'inimitié de Plancine & de Cn. Pison son mari, qu'il avoit fait exprés gouverneur de Syrie, au lieu de Creticus Silanus allié de Germanicus,'qui la gouvernoit depuis environ six ans.[Germanicus partit des cette année pour ce voyage,]'& il commença la suivante à Nicopolis en Epire. Tac. c. 42. p. 53 | Jos. ant. l 18 c. 2. p. 620. 621. Note 1. Tac. an. 2. c. 42. p. 53. c. 43. c. 5. p. 40. c. 4. p. 53. 54. Noris, epo. p. 216. f. Tac. c. 53. 58.

'Drusus fut aussi envoyé en Illyrie sous pretexte de la guerre qui estoit entre Marobode Roy des Sueves, des Marcomans, & des Lombards, & les Querusques commandez par Arminius qui avoit si longtemps soutenu la guerre contre les Romains. Les Querusques y eurent l'avantage. c. 44-46. p. 54. 55.

'Furius Camillus défit [1] cette année * en Afrique Tacfarinas Numide, qui avoit soulevé quelques nations de Numides & de Maures.'Tibere fit donner à Camillus par le Senat les ornemens du triomphe: & cet honneur, dit l'historien, ne luy fut point funeste, " parce qu'il vécut toujours sans eclat. [Tacfarinas recommença encore quelque temps aprés à brouiller.] c. 52. p. 57. 1. * &c. p. 58. *ob modestiam vitæ.*

'L'Asie sentit alors le plus grand tremblement de terre dont on eust oui parler depuis longtemps. [b] Douze villes celebres, & particulierement celle de Sardes." en furent renversées en une mesme nuit,'Eusebe ajoute Ephese aux douze que nomme Tacite, & met cet évenement l'année suivante. 'Strabon en parle: [c] & Phlegon encore plus amplement. Il marque que beaucoup Plin. hist. l. 2. c. 84. p. 37. f. b Tac. an. 2. c. 47. p. 55. &c. Eus. chr. p. 201. Strab. l. 12. p. 579. c. d | 13. p. 621. d. c Phleg. mir. c. 13. 14. p. 81. 82.

1. Nous croyons suivre en cela Tacite, Cependant je ne sçay s'il ne veut point dire que Tacfarinas se souleva cette année, mais ne fut défait par Camillus que deux ans aprés, en l'an 19. Car faisant l'histoire de l'an 20. *an. 3. c. 20, 21. p. 76*, il dit en parlant de Tacfarinas, *quem priore æstate priscum à Camillo memoravi*. Il marque ensuite qu'il fut défait en l'an 20 par L. Apronius; *nam Camillo successerat*. Ou il se brouille, ou il s'exprime fort mal.

de villes en Sicile, les environs de Rhege [dans la Calabre,] & divers endroits du Pont en furent aussi ebranlez. La terre s'étant ouverte en quelques lieux, on y trouva des corps d'une grandeur prodigieuse. On tira d'un de ces corps une dent qui avoit plus d'un pié de long, & on la presenta à Tibere, pour savoir s'il vouloit qu'on luy apportast le corps entier. Il se contenta de faire faire une teste proportionnée à cette dent, pour juger de la grandeur de tout le corps, & renvoya la dent pour estre remise au lieu d'où elle avoit esté tirée, regardant comme un crime & un sacrilege de violer la sepulture des morts.

p. 81| Tac. an. 2. c. 47. p. 55. 56| Dio, l. 57. p. 614. d. a Phleg. mir. c. 13. p. 81.

'Il fit ce qu'il put pour reparer par ses liberalitez les pertes causées par ce tremblement:[a] de sorte que les villes qui en avoient esté renversées, furent bientost rétablies. Elles dresserent un colosse à Tibere en la grande place de Rome, environné des statues de toutes ces villes, qui reconnoissoient par là luy devoir leur conservation.

Hier. chr.

'Tite Live si celebre par son histoire Romaine, mourut cette année à Padoue: & Ovide mourut aussi à Tomes dans la Scythie, [où Auguste l'avoit relegué il y avoit sept ans,]

L'AN DE JESUS-CHRIST 18, DE TIBERE 4, 5.

Dio, p. 601| Tac. an. 2. c. 42. 53. p. 53. 58. b Ibid.

'*Tiberius Augustus III, & Germanicus Cesar II, Consuls.*

[b] Tibere voulut, disoit-il, prendre ce troisieme Consulat, afin de faire l'honneur à Germanicus de l'avoir pour son collegue. Il ne put cependant persuader au monde qu'il eust aucune amitié pour luy.'Il n'exerça ce Consulat que peu de jours. Onuphre montre par une inscription que L. Seius Tubero luy fut subrogé[1].

Suet. l. 3. c. 26. p. 361| Onuph. in fast. p. 189. a. b. Tac. an. 2. c. 53. 58. p. 58-60.

[Dion ne dit rien dutout de cette année;]'& Tacite se contente d'y remarquer ce que fit Germanicus pour donner la paix à l'Asie, avec les mauvais offices que luy rendit Pison. Ce prince les souffroit avec une extreme patience; & il sauva" mesme la vie à Pison dans un naufrage, sans le pouvoir jamais adoucir.'Il couronna Roy d'Armenie Artaxias que les peuples demandoient, donna des gouverneurs à la Cappadoce & à la Comagene, & diminua quelque chose de ce que la premiere avoit accoutumé de payer à ses Rois.'Il fut traité par [Aretas] Roy [" des Arabes] Nabatéens. &c.

c. 56. p. 59. c. 57. p. 60.

1. Onuphre *in fast. p. 189. b*, cite de Tacite que Rubellius Blandus fut aussi Consul cette année. Il ne marque pas l'endroit; & je ne l'ay pu trouver.

ARTICLE XI.

Mort de Germanicus : Tibere ruine les Allemans & les Thraces en les divisant : Loix contre les courtisanes, contre les Egyptiens, & contre les Juifs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 19, DE TIBERE 5, 6.

1. '*M. Junius Silanus, & L. Norbanus* [1] *Balbus, Consuls.* Tac. c. 59 | Plin. l. 2. c. 87. p. 38 | Grut. p. 1041. 14 | MS. p. 673 | Onu. in fast. p. 189. b. c.

[a] GERMANICUS fut en ce temps-ci en Egypte, plus par curiosité que pour aucune affaire. Et neanmoins il y soulagea le pays pressé par une grande famine, en faisant ouvrir les greniers. Il ne croyoit pas sans doute estre compris dans la défense qu'Auguste avoit faite aux Senateurs d'aller en Egypte. Cependant Tibere se plaignit aigrement en plein Senat de ce qu'il avoit violé cet ordre. *a* Tac. c. 59 | Suet. l. 3. c. 5. p. 389.

'Il revint d'Egypte en Syrie, où il trouva que Pison avoit renversé tout ce qu'il y avoit ordonné ; ce qui forma entre eux une inimitié toute ouverte.' En mesme temps Germanicus tomba dans une longue maladie, qui apres diverses rechutes l'emporta enfin, quelque regret qu'il eust de mourir par le crime de Plancine, & malgré les larmes de tous les peuples.' Car ce prince estoit aimé generalement de tout le monde, & dans l'Empire & dehors, [b] n'ayant rien ni dans son corps, ni dans son esprit qui n'attirast l'estime & la veneration.[c] Drusus mesme [à qui il sembloit disputer l'esperance de la souveraineté,] ne laissoit pas de l'aimer. [Tibere son oncle, & son pere par adoption,] [d] & qui n'eust pas esté Empereur si Germanicus eust voulu accepter les offres des legions, [estoit presque le seul qui ne l'aimast pas :]'& le peu d'amour qu'on voyoit qu'il avoit pour luy, augmentoit celui des autres. Tac. an. 2. c. 59-73. p. 63. 64. | ibid. Suet. l. 4. c. 1. p. 420. 424. | ibid | Dio, l. 57. p. 615. c. d | val. p. 665. 666. | *b* Suet. l. 4. c. 3. p. 421 | Tac. an. 1. c. 33. p. 20. | *c* Tac an. 2. c. 43. p. 54. | *d* Dio, l. 57. p. 615. c. | Tac. c. 43. p. 54.

'Il mourut à Epidaphné, dit Tacite ; [c'est à dire au fobourg de Daphné, lieu celebre auprés d'Antioche.]' Car d'autres historiens assurent que ce fut à Antioche qu'il mourut.[e] Il estoit dans la 34[e] année de son age. [f] Il semble que ç'ait esté au mois de decembre, [ou peu devant.] c. 83. p. 67. | Suet. l. 4. c. 1. p. 420 | Dio, l. 57. p. 615. c. | *e* Suet. c. 1. p. 420. | *f* c. 6. p. 425.

[g] Il avoit epousé Agrippine fille d'Agrippa & de Julie fille d'Auguste ; [& cette princesse fort differente de sa mere & de sa sœur Julie, ne se rendit pas moins celebre par sa chasteté que *g* c. 7. p. 425.

1. Il est quelquefois appellé Flaccus au lieu de Balbus. *Dio, l. 57. p. 601 | Tac. an. 2. p. 38.*

p. 425. par son courage trop grand pour vivre sous Tibere.]' Germanicus en eut neuf enfans, Neron & Drusus, dont nous verrons la fin malheureuse, Caius Caligula qui succeda à Tibere; trois autres garçons morts dans l'enfance, & trois filles nées de suite en l'espace de trois ans, qui furent Agrippine mere de Neron, Drusille, & Liville,' nommée ordinairement Julie. Agrippine accoucha de ce dernier de tous ses enfans dans l'isle de Samos, en suivant son mari en Orient, en l'an 17 de J. C.

Tac. an. 2. c. 54. p. 58 | Birag. p. 76-78.

Suet. l. 4. c. 5. p. 423. ' Entre les marques de douleur que les peuples donnerent à la mort de Germanicus, on pretend que le jour qu'elle arriva on jetta des pierres contre les temples, on renversa les autels, on jetta dans les rues les dieux domestiques. [Il est aisé de juger quelle idée avoient de leurs dieux ceux qui les traitoient de la sorte pour l'amour d'un homme.]

c. 2. p. 420 | Tac. an. 2. c. 43. p. 54. a Suet. c. 2. p. 420 | Tac. c. 69. &c | Dio, l. 57. p. 615. c. d. b Tac. an. 2. c. 70. p. 64. c c. 74-81. p. 64-66.

'On a cru que sa mort venoit de la jalousie que Tibere avoit conceue contre luy, & Livie contre Agrippine. [a] Mais au moins on ne douta pas que Pison & Plancine sa femme n'en eussent esté cause ou par poison ou par magie. [b] C'est pourquoi Germanicus se voyant malade, fit, comme on croit, commandement à Pison de quitter la Syrie. Pison y obeit. [c] Mais ayant appris dans l'isle de Cos que Germanicus estoit mort, il voulut se remettre par les armes en possession du gouvernement. Neanmoins Cn. Sentius qui y commandoit, l'obligea de s'en retourner à Rome.

c. 75. p. 64. 'Agrippine s'y en retourna aussi, accompagnée de ses amis, portant avec elle les cendres de son mari, & resolue de venger sa mort. 'Elle n'arriva à Rome qu'au commencement de l'année suivante.

an 3. c. 2. p. 70.

an. 2. c. 62. 63. p. 61. 62. 'Durant que cela se passoit en Orient, Tibere fit si bien par ses intrigues, & en armant les Allemans les uns contre les autres, que Marobode Roy des Sueves, dont il apprehendoit la puissance, fut chassé de ses Etats, & reduit à venir achever à Ravenne les dixhuit dernieres années de sa vie. Catualde qui avoit en cela servi de ministre à Tibere, fut chassé luy mesme peu de temps aprés,, & chercha sa sureté dans la ville de Frejus. Ils avoient amené chacun avec eux beaucoup d'Allemans : mais depeur que le mélange de ces barbares étrangers ne troublast le repos des provinces, Tibere les renvoya audelà du Danube, où il leur donna des terres, & un Quade nommé Vannius pour Roy.

an. 12. c. 29. 30. p. 180. 'Vannius gouverna ces Sueves durant trente ans, & fut chassé sous Claude en l'an 50.

c. 64-67. p. 62. 63. 'La politique de Tibere alla encore à laisser perir Cotys, qui regnoit

regnoit dans une partie de la Thrace avec beaucoup de douceur & de bonté. Rhescuporis son oncle, Roy de l'autre partie de la Thrace, qui l'avoit fait mourir, fut bientost puni de son crime, non par les armes de Tibere, mais par les mensonges de Pomponius Flaccus, que Tibere choisit exprés pour le tromper, parcequ'il estoit son plus grand ami. [Jamais on ne vit de conduite plus indigne, quoiqu'un prince qui trahissoit son propre neveu, meritast bien d'avoir des traistres pour amis.] La Thrace fut ensuite partagée entre Rhœmetalce fils de Rhescuporis, mais qui n'avoit point eu de part à sa faute, & les enfans de Cotys; [ce qui dura jusqu'à l'an 38.]

'Cependant lorsqu'un Seigneur Alleman s'offrit d'empoisonner Arminius, on luy répondit que le peuple Romain se vengeoit de ses ennemis à force ouverte, & non par des laschetez ni par des crimes. Tibere reconnoissoit luy mesme que cette maniere d'agir estoit glorieuse. [Mais son peu de cœur luy en faisoit souvent prendre une contraire.] 'Arminius fut tué quelque temps aprés par les siens, en voulant opprimer la liberté de sa patrie, qu'il avoit défendue durant douze ans avec tant de gloire. c. 88. p. 68. p. 68.

'Les anciens Romains avoient cru punir assez severement les femmes qui vouloient s'abandonner aux derniers dereglemens, en les obligeant de faire une declaration publique de leur infamie devant les magistrats. Mais comme on vit que cette honte ne retenoit pas mesme les personnes de condition, le Senat ordonna cette année que celles qui estant filles, petites-filles, ou veuves de Chevaliers Romains, tomberoient dans ce desordre, seroient bannies. c. 85. p. 67 | Suet. l. 3. c. 35. p. 370. 371.

'Le Senat condanna encore la religion des Juifs, avec les superstitions des Egyptiens, & ordonna, dit Tacite, que les uns & les autres sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, 'sur peine à ceux qui n'obeïroient pas, d'estre reduits pour toujours en servitude. [a] On avoit déja défendu les ceremonies des Egyptiens du temps d'Auguste : [b] mais on fut obligé de renouveller, & d'augmenter mesme cette défense à l'occasion d'une histoire tres scandaleuse que Joseph rapporte. 'Il dit que l'on jetta dans le Tibre la statue d'Isis, que l'on renversa son temple, & que l'on mit en croix ses prestres. [Pour ce qui regarde les Juifs, 'nous en parlerons plus amplement en un autre endroit.] Tac. an. 2. c. 85. p. 67. 68. Suet. l. 3. c. 36. p. 372. a Dio, l. 54. p. 525. a. b. b Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 622. 623. p. 623. b. c.

V. la ruine des Juifs. § 5.

'Pline remarque que le huitieme juillet de cette année, il se Plin. l. 2. c. 87. p. 38.

forma une nouvelle isle prés de celle de Delos dans l'Archipelage.

ARTICLE XII.

La mort de Germanicus peu punie: Troubles dans la Thrace & dans les Gaules.

L'AN DE JESUS-CHRIST 20, DE TIBERE 6, 7.

Tac.an.3.c.2.p.70|17.18.p.75.

'*M. Valerius*[1] *Messalinus, & M. Aurelius Cotta, Consuls.* 1.

c. 1.2. p. 70. c. 8-19. p. 72-75|Dio, l. 57. p. 615. d|Suet. l. 3. c. 52. p. 389|l. 4. c. 2. p. 421.

'AGRIPPINE estant arrivée à Rome au commencement de l'année, avec les cendres de Germanicus son mari: ' & Pison y estant aussi arrivé quelque temps aprés, les amis de Germanicus le poursuivirent devant Tibere, qui les renvoya au Senat. Ils eurent peine à prouver le poison: mais tout le monde en estoit si persuadé, que Pison voyant que Tibere ne le supportoit point, & que Plancine sa femme s'estoit assurée de sa grace pour elle seule, il se tua luy mesme; si Tibere ne le fit tuer, comme quelques uns le crurent, depeur qu'il ne produisist les ordres qu'il luy avoit donnez par écrit contre Germanicus. Tout le monde murmura fort de l'absolution de Plancine: car on n'osa la refuser à Livie, quoiqu'on la tinst encore plus coupable de la mort de Germanicus que son mari mesme.

Tac. an. 3. c.29. p. 79.

'Neron, fils aisné de Germanicus, epousa cette année Julie fille de Drusus, [& petite-fille de Tibere.] Ce prince lui fit encore plusieurs autres honneurs, qui donnerent de la joie au peuple. ' Mais on voyoit d'autre part avec douleur que Tibere deshonoroit cette race illustre, en fiançant la fille de Sejan avec un autre Drusus neveu de Germanicus, & fils de Claude qui regna depuis. Ce mariage ne s'accomplit pas neanmoins, Drusus étant mort peu de jours aprés, étoufé par une poire qu'il avoit jettée en l'air, & receue dans sa bouche.

p. 79| Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

Tac. an. 3. c. 20. 21. p. 76.

'Tacfarinas qui avoit esté défait * quelque temps auparavant par Camillus, recommença en celle ci à courir & à piller l'Afrique. Mais L. Apronius Proconsul le contraignit encore de s'aller cacher dans les deserts: à quoy la severité dont il punit des troupes qui avoient manqué de cœur, servit beaucoup. [Ce fut peutestre à cause de cette guerre, que]' Tibere fit passer en Afrique une des legions de la Pannonie. V. § 10.

c. 9. p. 72.

1. Idace & la chronique d'Alexandre ont Messala, & luy donnent Gratus pour collegue.

'Ce prince modera cette année les rigueurs * de la loy Papia, faite contre ceux qui ne se marioient pas, & qui ne servoient qu'à remplir l'epargne en mettant en danger un grand nombre de personnes, sans multiplier les enfans ni les mariages. c. 25-28. p. 77. 78.

*V. Auguste § 15.

L'AN DE JESUS-CHRIST 21, DE TIBERE 7, 8.

'Tiberius Augustus IV, & Drusus Cesar II, Consuls. c. 31. p. 79.

'Tibere ne tint que trois mois son quatrieme Consulat.[a] Mais on tira un mauvais augure pour Drusus son fils de le voir collegue de son pere. Car on remarque que tous ceux qui ont esté Consuls avec Tibere, sont peris par le fer ou par le poison. Suet. l. 3. c. 26. p. 361. a Dio, l. 57. p. 616. d. e.

'Des le commencement de l'année, Tibere s'en alla dans la Campanie, comme pour s'accoutumer peu à peu à quitter Rome avant que de l'abandonner entierement. Tac. an. 3. c. 31. p. 79. 80.

'Severus Cæcina voulut faire renouveller l'ancienne police des Romains, qui ne permettoit pas aux femmes de suivre leurs maris dans les provinces dont on les faisoit Gouverneurs ; & il fit voir qu'elles estoient d'ordinaire la cause des fautes qu'on reprochoit à leurs maris. Mais les Romains n'estoient plus capables de cette ancienne severité, ni leurs femmes de conserver à leurs maris eloignez l'honneur & la foy qu'elles leur devoient. c. 33. 34. p. 80. 81.

'Les Odryses & d'autres peuples de la Thrace, indignez de ce qu'on ne punissoit pas ceux qui opprimoient les foibles, se souleverent cette année contre leurs princes. Mais comme ils n'avoient ni chefs, ni union entre eux, ils furent bientost dissipez par P. Velleius, qui accourut avec les troupes Romaines, & fit lever le siege que les rebelles avoient mis devant Philippople, 'ville où l'on pretend que Philippe pere d'Alexandre avoit ramassé les plus méchans hommes. 'On croit que ce P. Velleius est le Velleius Paterculus dont l'histoire finit en la 17[e] année de Tibere, quoiqu'il soit nommé par d'autres Caius ou Marcus, [Nous en parlerons" dans la suite.] c. 38. 39. p. 81. a. 94. a. 93 | Voss. h. lat. l. 1. c. 24. p. 120.

V. § 38.

'Il y eut aussi cette année une grande revolte dans les Gaules, dont Julius Florus de Treves, & Julius Sacrovir d'Autun furent les chefs. Les tributs en furent la cause, parceque ceux qui manquoient d'argent pour les payer étoient contraints de se ruiner entierement par des emprunts usuraires. Les peuples d'Angers & de Tours se declarerent les premiers, & furent les premiers défaits: ceux de Treves ensuite, & enfin ceux d'Autun, qui avoient formé une armée de quarante mille hommes. Ils passoient pour les plus riches des Gaules, & d'autant plus puis- Tac. an. 3. c. 40. 47. p. 82-84.

sans, que toute la jeunesse venoit apprendre chez eux les belles lettres. Florus & Sacrovir reduits à se tuer eux mesmes, eteignirent par leur sang le feu de cette revolte, qui fit plus de bruit que de mal. C. Silius General des Romains eut le principal honneur de la victoire. Acilius Aviola y eut quelque part, 'celui mesme dont Valere Maxime raporte qu'ayant esté cru mort, & mis sur le bucher, selon la coutume des Romains, le feu le fit revenir à luy, mais l'étoufa aussitost avant qu'on le pust secourir. a. 95.

ARTICLE XIII.

Arrest pour differer de dix jours le supplice des condamnez: Drusus elevé à la puissance du Tribunat: Asyles des Grecs retranchez; Tacfarinas trouble l'Afrique; Blæsus le chasse.

Tac. an. 3. c. 48. p. 85. 'SULPICIUS Quirinius qui avoit fait deux fois le denombrement dans la Judée, mourut cette année; & Tibere luy fit faire des obseques publiques par le Senat.

c. 49-51. p. 85 | Dio, l. 57. p. 616. 617. 'Drusus ayant esté malade, C. Lutorius Priscus qui crut qu'il en mourroit, fit un poeme sur sa mort, & le lut devant quelques femmes. On luy en fit un crime, & un tel crime qu'il fut condamné à mort par le Senat, & aussitost executé. [On peut juger par là en quelle miserable servitude la grandeur Romaine estoit reduite. Mais le veritable crime de Lutorius pouvoit bien estre] Ibid. 'd'avoir fait un poeme sur la mort de Germanicus, qui avoit esté fort bien receu, & dont Tibere avoit esté obligé de le recompenser.

Tac. c. 51. p. 85. 86 | Dio, p. 617. a | Suet. l. 3. c. 75. p. 416. 'Tibere qui estoit encore dans la Campanie, fit semblant d'estre fasché de sa mort: & cela donna occasion à un celebre decret du Senat, par lequel il fut ordonné que les arrests de mort rendus par la compagnie, ne seroient ni executez ni enregistrez qu'au bout de dix jours. Mais le Senat ne pouvoit pas changer ses arrests, & Tibere ne le vouloit pas. Sen. de tranq. c. 14. p. 351. c. 'On voit que cette surseance de dix jours s'observoit encore sous Caligula, mesme à l'égard de ceux que ce monstre de cruauté faisoit mourir. Thdrt. l. 5. c. 17. p. 728. 729. & alii. 'Le grand Theodose "voulut qu'elle fust de trente jours pour ceux que le prince auroit condamnez; V. S. Ambroise. a Sid. l. 1. ep. 7. p. 19. 'ce qui pouvoit aussi s'étendre à ceux qui avoient esté condamnez par le Senat, comme on le tire de S. Sidoine, qui appelle cela la loy de Tibere, n. p. 17 | Cod. Th. t. 3. p. 307. 308. 'parceque les additions qui se font à une loy ancienne, passent assez souvent sous le nom de cette premiere loy. Cod. Th. p. 308. a. 'Que si quelques anciens decla-

mateurs ont parlé de cette surseance de trente jours, les plus habiles croient que ce n'estoit qu'une fiction, 'ou que ces endroits sont alterez. Tac.an.3.n.18. p.86.

'Baronius pretend que le delai de dix jours estoit pour tous les arrests de mort prononcez par quelque juge que ce fust. C'est pourquoi il dit que Pilate viola mesme la loy de son prince en faisant crucifier J. C, aussitost aprés qu'il eut prononcé contre luy. [Mais les auteurs ne disent point ce qu'il pretend:]'& Godefroy soutient que ni l'arrest de Tibere, ni la loy de Theodose, n'ont point regardé les jugemens ordinaires des magistrats, jusqu'au temps de Nicephore Botoniate qui les y comprit. Bar.34. §92. Cod. Th. t.3.p. 307.2|308.2.

'C'est de cette année qu'estoient datez les actes de la Passion du Sauveur, que les payens publierent au commencement du IV. siecle: & cette datte suffisoit seule pour en faire voir la fausseté, estant certain, selon Joseph, que Pilate ne fut gouverneur de Judée que plusieurs années aprés celle-ci. Eus.l.1.c.9.p. 27.b.c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 22, DE TIBERE 8, 9.

a 'C. *Sulpicius Galba, & Decimus Haterius Agrippa,* [1] *Consuls.* Tac.an.3.c.52. p.86|Idat| Chr. Alex.p. 490.

[a] On pretend que le premier de ces Consuls est le pere de l'Empereur Galba, [b] qu'on sçait avoir esté Consul, & s'estre fait considerer par son esprit, mal logé, disoit-on, dans un corps assez defectueux. [c] On trouve que dans la 24[e] année du Tribunat de Tibere, [commencée le 27 juin de celle-ci,] C. Vibius Rufinus & M. Cocceius Nerva, furent Consuls subrogez. Ils estoient en charge au mois d'aoust. [Nous parlerons plus amplement de Nerva sur "l'an 33, auquel il mourut.] a Onuph. in fast. p. 189. b Suet. v. Gal. c.1. p. 661. c Onuph. in fast. p. 189. f. V. §. 28.

'Les depenses des personnes puissantes, surtout celles de la table, estoient excessives, & s'augmentoient tous les jours. C'est pourquoi les Ediles s'adresserent au Senat pour demander quelque reglement contre cet excés. Le Senat renvoya la chose à Tibere, qui ne voulut point entreprendre de guerir un mal auquel il ne voyoit point de remede. Ainsi le desordre crut toujours, jusqu'à ce que l'exemple de Vespasien, & le desir qu'on avoit de luy plaire en l'imitant, fit ce que toutes les loix n'auroient jamais fait. Tac.an.3.c.52. 55.p.86-88.

'Ce fut aprés cela que Tibere demanda au Senat, pour son fils Drusus, la puissance du Tribunat," qui estoit alors le titre & la marque de la dignité souveraine. Le Senat l'accorda avec des c.56.57.p.88. V. Auguste 56.

1. Onuphre *in fastos, p. 189*, rapporte à ces deux Consuls une inscription à laquelle je ne comprens rien, si elle est de Tibere. *V. Claude note 12.*

c. 59. p. 89. flateries d'autant plus grandes, qu'on s'y estoit preparé.'Mais on ne laissa pas de trouver fort étrange que Drusus qui estoit alors dans la Campanie, [apparemment avec son pere,] ne se fust pas donné la peine de venir à Rome pour la recevoir.

c. 60-63. p. 89-91. 'Les Consuls examinerent cette année les privileges de toutes les villes greques, qui pretendoient que leurs temples avoient droit d'asyle : & le Senat en retrancha diverses choses à cause de l'abus que l'on en faisoit.'On remarque que Pausanias parle (Suet. n. p. 373. 2.) de la pluspart des anciens asyles de la Grece, comme n'estant plus.' (l. 3. c. 37. p. 373.) Suetone dit mesme que Tibere abolit absolument le droit des asyles par tout l'Empire.

Tac. an. 3. c. 64. p. 91| Dio, l. 57. p. 617. b. 'Livie estant tombée extremement malade, Tibere fut obligé de revenir "à Rome. &c.

Tac. an. 3. c. 73. p. 94. 'Tacfarinas, quoique chassé plusieurs fois de l'Afrique, [& contraint de se cacher dans les deserts,] trouvoit neanmoins toujours de nouvelles forces. Il eut mesme l'insolence d'envoyer des ambassadeurs à Tibere, & de luy demander un pays où luy & ses troupes pussent demeurer , s'il ne vouloit l'obliger à luy faire une guerre dont il ne verroit pas la fin. Tibere fut extremement indigné des demandes & des menaces de ce voleur : & il donna ordre qu'on fist tout ce qui se pourroit pour le prendre.

c. 32. p. 80. 'Il avoit recommandé au Senat l'année precedente, de choisir pour l'Afrique un Proconsul capable de terminer cette guerre : (c. 35. p. 81.) & le Senat l'ayant prié de le choisir luy mesme,' il avoit proposé un Lepidus & Junius Blæsus. Lepidus s'excusa ; & Blæsus estoit (c. 58. p. 88.) oncle maternel de Sejan.'Ainsi il fut fait Proconsul d'Afrique, (c. 73. 74. p. 94.) & continué cette année dans la mesme dignité.'Il fit de grands (c. 74. p. 94. 95.) efforts pour prendre Tacfarinas: 'mais il falut qu'il se contentast d'avoir pris son frere. Tibere ne laissa pas de luy faire accorder les ornemens du triomphe, comme s'il eust achevé la guerre, [qui ne finit que deux ans aprés :] & mesme il voulut qu'il fust salué "Empereur par ses soldats. (Imperator.) C'estoit un titre que les legions avoient accoutumé de donner à leur General du temps de la Republique dans la chaleur de la victoire : de sorte qu'il y avoit en mesme temps plusieurs Empereurs de cette sorte, qui n'avoient rien neanmoins audessus des autres citoyens. Auguste avoit accordé le mesme honneur à quelques Generaux. Mais aprés Blæsus aucun ne fut honoré de ce titre que ceux qui possedoient la puissance imperiale.

ARTICLE XIV.

Mort de Drusus empoisonné par Sejan : Comediens chassez : Tibere se laisse dedier un temple : Basse jalousie contre un artisan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 23, DE TIBERE 9, 10.

'C. Asinius Pollio, & C. Antistius Vetus, Consuls. Tac. an. 4. c. 1. p. 97 | Chr. Al. p. 490.

[a] DRUSUS fils unique de Tibere mourut dans les premiers mois de cette année. [b] Ce prince estoit naturellement porté à la rigueur & à la cruauté.[c] Il aimoit tellement à voir repandre le sang, que Tibere mesme le trouvoit mauvais, & estoit obligé de l'en "reprendre en particulier & en public. [d] Il estoit prompt & colere jusqu'à fraper les personnes de qualité, [e] & nous verrons qu'un soufflet qu'il donna à Sejan, fut une des principales causes de sa mort. [f] Il estoit aussi etrangement attaché aux danses, & aux autres divertissemens des spectacles,* sujet au vin,[g] & à toutes sortes de débauches.[h] Mais pour ces derniers vices, le peuple [qui ne songeoit qu'à ses interests,] les blasmoit peu, & mesme les aimoit mieux que l'humeur retirée & melancolique de son pere.

&c.

[i] Il vécut toujours fort bien avec Germanicus, sans jalousie & sans envie;[k] & aprés que Germanicus fut mort, il témoigna de l'amitié à ses enfans, ou au moins il ne leur fut point contraire. [Ils estoient ses neveux. Car][l] il avoit epousé Livie ou Liville sœur de Germanicus,[m] dont il eut au moins trois enfans.[n] Il y en avoit deux jumeaux, dont l'un mourut peu de temps aprés luy, [o] & l'autre nommé Tiberius Nero Gemellus, ne vécut plus longtemps, que pour estre la victime des cruautez de Caius.[p] Les enfans que Drusus laissa estoient encore si jeunes, qu'on ne doutoit point que l'Empire ne dust passer aux enfans de Germanicus plutost qu'à eux:[q] Et Tibere ne les aimoit pas, parcequ'on doutoit beaucoup qu'ils fussent les veritables enfans de son fils.

[r] Tibere fut [quelque temps] sans vouloir voir ceux que Drusus avoit aimez, [soit] parceque leur presence luy renouvelloit la douleur de sa mort, [soit pour sauver seulement les apparences.] [s] Car il souffrit sa mort avec une constance qui donna lieu de croire qu'il l'aimoit peu:[t] & ceux d'Ilium ayant envoié un peu tard luy faire compliment sur cette mort, il leur répondit par cette froide raillerie, Qu'il prenoit aussi beaucoup de part à la perte

a Tac. an. 4. c. 1-12. p. 97-101.
b 1. c. 30. p. 18 | Dio, l. 57. p. 610. c.
c Tac. an 1. c. 76. p. 35 | Dio, p. 610. c.
d Dio, 4. 612. a.
e Tac. an. 4. c. 3. p. 98.
f an. 3. c. 37. p. 82 | n. 88 | Dio, l. 57. p. 612. a.
g Dio. p. 610. c | Tac. an. 3. c. 37. p. 82 | Suet. l. 3. c. 52. p. 388.
h Tac. c. 37. p. 82.
i an. 2. c. 43. p. 54.
k an. 4. c. 4. p. 99.
l c. 3. p. 98.
m an. 3. c. 56. p. 88.
n an. 4. c. 14. p. 102.
o Suet. l. 3. c. 54. p. 391 | Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 634. f | Philo, in Flac. p. 968. b.
p Tac. an. 6. c. 46. p. 149 | an. 4. c. 8-12. p. 100-102.
q Suet. l. 3. c. 62. p. 402.
r Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 629. c.
s Tac. an. 4 c. 8. p. 100 | Suet. l. 3. c. 52. p. 388 | Dio, l. 57. p. 618. a. b.
t Suet. p. 388.

qu'ils avoient faite du grand Hector, [il y avoit environ 1200 ans. Ainsi il ne faut pas trop s'etonner de ce que] 'quelques uns ont cru que Tibere avoit esté cause de sa mort, en luy faisant prendre un breuvage empoisonné, sur ce qu'on luy avoit persuadé que son fils le luy vouloit faire prendre à luy mesme.

Tac. an. 4. c. 10. 11. p. 101.

'Neanmoins la verité est que ce fut Sejan qui le fit empoisonner par un de ses affranchis, pour venir à bout de ses desseins ambitieux. Car il craignoit les effets de la colere de Drusus, qui ne pouvoit souffrir son agrandissement excessif. Il fut favorisé en ce crime par Liville femme de ce prince, dont il abusoit. 'Tibere crut longtemps que la maladie dont il estoit mort estoit venue de ses debauches.

c. 1. 12. p. 97-101 | Dio, l. 57. p. 618. a. b | val. p. 659.

Suet. l. 3. c. 62. p. 401.

'Ce crime de Sejan qui fut la suite de beaucoup d'autres, commença à troubler la fausse felicité dont Tibere avoit semblé jouir depuis neuf ans qu'il estoit Empereur. 'Il avoit conservé jusque là plusieurs bonnes qualitez, & gouverné avec assez d'equité, parceque Sejan qui craignoit Drusus, & qui vouloit etablir sa puissance encore foible, estoit bien aise d'avoir la reputation de ne luy donner que de bons avis. Mais [Sejan ayant changé] lorsqu'il ne craignit plus Drusus, Tibere changea aussi; & son gouvernement devint bien plus corrompu qu'il n'avoit esté jusqu'alors. 'Dion dit qu'il avoit déja beaucoup changé dès la mort de Germanicus, [& chaque accident nouveau augmentoit les defauts de son esprit & de sa conduite.]' Car c'est ce que nous verrons encore à la mort de Livie sa mere, [a] & à celle de Sejan.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97.

c. 6. 7. p. 100.

Dio, l. 57. p. 615. 616.

Tac. an. 5. c. 3. p. 128.
a Suet. l. 3. c. 61. p. 398

'On chassa cette année les comediens de Rome & de l'Italie, à cause de leur desordre, [b] & on leur défendit mesme de jouer en quelque endroit que ce fust.

Tac. an. 4. c. 14. p. 102 | Suet. l. 3. c. 37. p. 373.
b Dio, l. 57. p. 617. c.

[c] Tibere n'avoit point voulu souffrir d'abord qu'on luy dressast mesme des images & des statues, à moins qu'il n'en eust donné une permission particuliere; & il protestoit en mesme temps dans un edit public qu'il n'en donneroit aucune. [Depuis] 'il trouva bon qu'on en fist, à condition que ce ne seroit que pour servir d'ornement, & non pour les mettre au rang de celles que l'on adoroit. 'Mais en cette année il permit que l'Asie luy dressast un temple, à luy, à sa mere, & au Senat: [d] & ce temple fut basti à Smyrne, en l'an 26 de J. C. [e] Neanmoins en l'an 25, il refusa la mesme chose à ceux d'Espagne; & fit sur cela un discours [qui n'est point d'une ame lasche, mais sage & modeste.]

c p. 607. e.

Suet. l. 3. c. 26. p. 361.

Tac. an. 4. c. 15. p. 103.
d c. 55. 56. p. 118. 119.
e c. 37. 38. p. 111. 112.

'Dion remarque vers ce temps-ci une bizarrerie de Tibere, [aussi

Dio, l. 57. p. 617. d. e.

[aussi basse que cruelle, qui marque bien ce que nous avons dit, qu'il ne pouvoit rien souffrir de grand & d'eminent dans les autres.] Un architecte ayant redressé avec une adresse admirable un grand bastiment qui penchoit, Tibere luy fit donner de l'argent, & en mesme temps le chassa de Rome, & défendit de mettre son nom dans les archives. Quelque temps aprés, cet architecte l'estant venu trouver pour luy demander sa grace, laissa tomber à dessein un vase de verre qu'il tenoit. Le vase se cassa, & l'architecte en ayant ramassé les morceaux, & les ayant un peu maniez, montra le vase entier, & sans aucune fracture. Tibere au lieu d'estimer, comme il devoit, un secret [qu'on croit n'avoir jamais esté sceu par d'autres,] fit mourir ce pauvre architecte.

[Je pense qu'il faut rapporter à cela ce que dit Pline,] qu'on tenoit que du temps de Tibere on avoit trouvé le moyen de faire du verre qui se manioit & se plioit sans se rompre; mais qu'on avoit étoufé entierement cette invention, de peur qu'elle ne fist perdre le prix & l'estime à l'or, à l'argent, & à toutes sortes de metaux. C'est un bruit ajoute Pline, qui a esté longtemps plus commun qu'il n'a esté assuré. Jean de Salisberi le cite neanmoins de Petrone, [*qu'on croit estre mort sous Neron,] dont il raporte la mesme histoire que nous avons tirée de Dion,[1] avec des circonstances differentes; mais avec une fin aussi tragique.

Plin. l. 36. c. 25. p. 880. b.

flexibile.

in Polycratico, l. 4. c. 5.

* V. Neron § 23.

Petron. n. p 68.

1.

ARTICLE XV.

Tacfarinas tué: Pere accusé par son fils: Pourquoi on se tuoit alors: De Cremutius Cordus historien.

L'AN DE JESUS-CHRIST 24, DE TIBERE 10, 11.

2. [1] *Serg.* [2] *Cornelius Cethegus, & L. Visellius Varro, Consuls.*

Tac an. 4. c. 17. p. 1?? | Tiont. aq. p. 119.

a Tac. c. 23-25. p. 105. 107.

[a] CETTE année délivra Tibere du chagrin que lui causoit la guerre de Tacfarinas. Car ce voleur, qui, comme nous avons vu, troubloit l'Afrique depuis plusieurs années, fut enfin défait & tué en celle-ci par le Proconsul P. Dolabella, qui remporta tout l'honneur de cette longue guerre, quoiqu'on luy eust

depuis l'an 17.

1. Petrone dit simplement que c'estoit un ouvrier, *faber:* que son verre estoit aussi fort & aussi dur que le metail, *tanta tenacitatis:* que l'ouvrier l'ayant jetté par terre de toute sa force, il se bossua seulement sans se casser, & que l'ouvrier le racommoda à coups de marteau, comme il eust fait un vase d'or ou d'argent. S. Isidore de Seville raporte la chose comme Petrone.

Isi. H. ori. l. 16 c. 15. p. . 08. 4. f g.

2. Ne faut-il point *Servius?*

refusé les marques de la victoire aprés les avoir données à trois autres qui les avoient moins meritées. On luy avoit mesme retiré la legion qu'on avoit amenée de Pannonie pour cette guerre; & il n'avoit osé demander qu'on la luy laissast, craignant bien plus le mécontentement de Tibere que les armes des ennemis. Il fut assisté par le Roy Ptolemée, fils de ce Juba [à qui Auguste avoit donné la Mauritanie.] Tibere envoya à ce prince par un Senateur un sceptre d'ivoire, & une robe" de broderie, comme cela s'estoit autrefois pratiqué. Le Roy des Garamantes qui avoit pris le parti de Tacfarinas, fut obligé d'envoyer à Rome contre son ordinaire, pour en faire des excuses. *pictam.*

c 27. p. 107. 'On vit en ce temps-là un commencement de guerre en Italie, par le soulevement de quelques esclaves & paysans; & l'on en apprehendoit extremement la suite, parceque Rome estoit toute pleine d'esclaves. Mais ce soulevement fut aussitost appaisé que commencé.

c. 12. 13. 17-22. 31. 'Tacite ne remplit tout le reste de cette année que de morts funestes, [qui decouvroient de plus en plus l'esprit cruel & tyrannique de Tibere.] Il travailloit particulierement à perdre les amis de Germanicus & de sa famille.

c. 28-30. p. 108 | 13. p. 102. 'Entre tant de miseres, on remarqua surtout un pere peu auparavant Proconsul d'Espagne, qui estant déja banni & dans les fers, fut obligé de comparoistre devant le Senat, pour répondre à l'accusation que son propre fils formoit contre luy sur un crime d'Etat, sans fondement, sans preuve, sans dénonciateur, sans autre temoin que luy mesme; & sans faire seulement paroistre un peu de regret & de honte. On en temoigna tant d'horreur, que l'accusateur se crut obligé de prendre la fuite pour eviter le chastiment dû aux parricides. Mais Tibere qui ne rougit pas de se plaindre d'une lettre un peu libre que le pere luy avoit écrite huit ans auparavant, obligea le fils de revenir, & de poursuivre son action contre son pere. On ne put rien prouver: il falut neanmoins condamner l'accusé; & Tibere se fit un honneur de luy accorder la vie.

c. 36. p. 111 | n. 76. Le pere s'appelloit Q. Vibius Serenus; '& le fils pouvoit avoir aussi le mesme nom.

c. 29. p. 108 | Dio, l. 57. p. 619. c. 'Cn. Lentulus homme de la premiere qualité, tres moderé de son naturel aussibien que par son grand age, & qui d'ailleurs estoit tres bien dans l'esprit de Tibere, fut nommé par ce fils denaturé comme complice de la conjuration de son pere. Cela estoit si hors d'apparence, que Lentulus mesme s'eclata de rire lorsqu'il s'entendit nommer: Tibere en rougit, & dit sur cela:

L'an de J. C. 24, de Tibere 10, 11.

» Je suis indigne de vivre si Lentulus mesme me hait. Ainsi la » chose n'alla pas plus loin à son égard.

'Cæcilius Cornutus fut accusé avec luy, & n'estoit pas plus coupable : mais comme il n'avoit pas autant d'appui, il aima mieux finir sa vie par une mort volontaire, que souffrir les inquietudes d'une défense où son innocence ne devoit pas estre la principale partie. Tac. an. 4. c. 28. p. 108.

'Ce genre de mort estoit fort commun sous Tibere. [Et il ne faut pas s'étonner que ceux qui ne songeoient point aux supplices de l'enfer, eussent recours à un moyen si funeste,] pour eviter la honte d'estre condamnez, & de mourir de la main d'un boureau. Outre cela, ceux qui estoient jugez à mort, aprés avoir esté executez dans la prison, ou precipitez du haut [de la roche] du Capitole par les Tribuns du peuple, & quelquefois par les Consuls, estoient privez de la sepulture, exposez dans la grande place, 'trainez publiquement avec un croc, [a] & jettez dans le Tibre ; & tous leurs biens estoient confisquez. Cela estoit general pour tous les condamnez, de quelque qualité qu'ils fussent ; & l'on n'en exceptoit pas mesme les femmes. Mais pour ceux qui mouroient avant que d'avoir esté jugez, on leur rendoit les honneurs funebres, leurs testamens subsistoient, & leurs biens passoient à leurs enfans. Tibere vouloit bien leur vendre à ce prix la liberté de mourir comme ils vouloient, afin d'estre plutost défait d'eux, & s'exemter de la haine aussibien que de la peine de leur supplice ; si neanmoins on peut dire qu'il n'y ait pas encore plus de cruauté à contraindre un homme de s'oster la vie à luy mesme, que de la luy faire oster par un boureau. an. 6. c. 29. p. 143 | Dio, l. 58. p. 630. 631. — appellée Tarpeyenne. — Suet. l. 3. c. 53. 61. p. 350. 400. a Dio, l. 58. p. 630. 631 | Tac. l. 6. c. 29. p. 143.

'Il y avoit de grandes recompenses ordonnées pour les accusateurs, & quelquefois pour les témoins. [b] Ces recompenses se prenoient sur le bien des condamnez, [dont ils avoient le quart] quand Tibere vouloit bien le leur laisser. [Comme donc le bien de ceux qui se tuoient, passoit à leurs heritiers,] 'on proposa d'oster cette recompense aux accusateurs, quand l'accusé seroit mort avant sa condannation. Mais Tibere voyant que la chose alloit passer, s'y opposa avec aigreur ; & sans se deguiser à son ordinaire, il cria hautement que c'estoit ruiner la Republique déja si ebranlée, & laisser les loix sans force, que de leur oster leurs protecteurs. Ainsi on attiroit par des recompenses ceux qu'on eust eu bien de la peine à reprimer par des supplices. Suet. l. 3. c. 61. p. 399. b Dio, l. 58. p. 631. a. b. — Tac. an. 4. c. 30. p. 109.

'Tibere achevoit [le 19[e] d'aoust] la dixieme année de sa principauté. Mais ne l'ayant point receue pour un temps borné, com- Dio, l. 57. p. 619. a. b.

me Auguste, qui la recevoit toujours pour dix ans, il ne se mit point en peine de la faire renouveller, & il fit seulement faire une feste pour sa dixieme année, ce qui a depuis esté imité par les autres Empereurs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 25, DE TIBERE 11, 12.

Tac. c. 34. p. 110 | Casd | Chr. Alex. p. 492.

[1] *Cossus Cornelius Lentulus, & M. Asinius Agrippa, Consuls.*

a Tac. c. 34. 35. p. 110. 111 | Dio, l. 57. p. 619. b. c. b Sen. ad Marc. c. 22. p. 389. 390. c c. 1. p. 380. 381. d Tac. an. 4. c. 35. p. 111 | Dio, p. 619. c.

[a] Tacite commence cette année par la mort celebre d'Aulus Cremutius Cordus, " accusé d'avoir loué Brutus & Cassius dans " &c. une histoire qu'il avoit composée; [b] & coupable d'avoir parlé avec un peu trop de cœur de la tyrannie de Sejan. [c] Tibere qui tascha inutilement d'abolir son histoire, [d] ne fit que donner de l'estime aux écrits qu'il vouloit flétrir, se rendre luy mesme odieux, [& se reconnoistre indigne d'estre loué par des historiens sinceres. Mais le temps a fait] ce que toute l'autorité d'un Empereur n'avoit pu faire.

Tac. an. 4. c. 39. 40. p. 112. 113.

'Sejan eut l'effronterie de luy demander la permission d'epouser Liville sœur de Germanicus, veuve de Caius Cesar & de Drusus; & Tibere luy refusa sa demande sans luy témoigner d'en estre offensé.

c. 36. p. 111 | Dio, l. 57. p. 619. d.

'Ceux de Cyzic perdirent cette année leur liberté, parcequ'ils n'achevoient point un temple qu'ils avoient commencé pour Auguste, & parcequ'ils avoient mis des citoyens Romains en prison.

ARTICLE XVI.

Tibere quitte Rome, se retire à Caprée: Cinquante mille hommes tuez ou blessez en un spectacle.

L'AN DE JESUS-CHRIST 26, DE TIBERE 12, 13.

Tac. an. 4. c. 46. p. 116 | Chr. Alex. p. 492 | Casd.

'*Cn. Lentulus " Getulicus, & C. Calvisius Sabinus, Consuls.* " ou *Gaetulicus.*

e Tac. an. 4. c. 46-51. p. 115. 117.

[e] POPPÆUS Sabinus défit cette année, ou la precedente, une partie des peuples de la Thrace, qui avoient pris les armes sur ce que les Romains exigeoient d'eux des choses qu'ils n'avoient point accoutumé de leur demander.

c. 57. 58. p. 119. 120 | Dio, l. 58. p. 620 | Suet. l. 3. c. 39. 40. p. 375.

'Ce fut aussi en cette année que Tibere quitta Rome pour toujours. Il ne s'en eloigna jamais que de 4 ou 5 journées. Il promit souvent d'y revenir, & vint quelquefois jusques à la porte: mais il n'y rentra pas une seule fois durant onze ans qu'il vécut

encore.'On croit qu'il estoit bien aise de s'eloigner de sa mere, qui vouloit regner avec luy, & avoir la premiere part dans l'autorité qu'elle luy avoit donnée.' La pluspart ont ecrit que Sejan l'avoit porté à cette retraite dans l'esperance d'y trouver l'augmentation de son pouvoir, [comme nous le dirons en son lieu.] 'Mais comme son absence dura encore [huit ans aprés la mort de sa mere, &] six aprés celle de Sejan, Tacite a cru que ce dessein venoit plutost d'un malheureux desir de satisfaire avec plus de liberté & moins de honte, l'inclination qu'il avoit à la cruauté & aux vices les plus infames. 'Il s'ennuyoit aussi d'entendre des veritez qui ne luy plaisoient pas, comme cela arrivoit quelquefois: & dans ce temps-là mesme un homme de guerre fort peu politique, ne songeant qu'à montrer qu'un nommé Votienus Montanus estoit criminel, l'accusa d'avoir dit de Tibere tout ce que l'on en disoit effectivement dans le secret. Tibere ne put le dissimuler, protesta avec chaleur qu'il se justifieroit, & n'en devint que plus cruel.

Tac. an.4.c.57. p. 119 | Suet.l.3. c 51. p. 387. Tac.c.41.57.p. 113. 119.

V. § 22.

c.57.p. 119.

c.42.p. 113.

'Il sortit de Rome, comme pour aller dedier quelques temples dans la Campanie. Il mena avec luy tres peu de monde,' & defendit à tous les autres de l'approcher. [a] On pretendoit voir par les regles de l'astrologie qu'il ne reviendroit jamais à Rome; à quoy on ajoutoit qu'il mourroit bientost. Et plusieurs personnes qui avoient fondé sur cela de vaines esperances, se trouverent envelopées dans des malheurs tres réels, [que leur astrologie ne leur avoit point fait prevoir.]

c.58. p.119. 120. c. 67. p. 122 | Suet. l. 3. c. 40. p.376. a Tac. an. 4. c. 58. p. 120 | Suet. l.3. c. 39. p.375.

L'AN DE JESUS-CHRIST 27, DE TIBERE 13, 14.

'M. Licinius Crassus, & L. Calpurnius Piso, Consuls.

Tac. an.4.c.62. p. 121 | Mabi. iter. It. p. 155 | Chr. Al. p. 492. b Tac. c. 62. 63. p. 121.

libertini generis.

[b] Un homme de neant, nommé Atilius, fit dresser cette année un amphiteatre à Fidene auprés de Rome, pour y donner un combat de gladiateurs. Le peuple de Rome y accourut en foule. Mais [au lieu du cruel divertissement auquel il s'attendoit,] l'amphitheatre qui n'estoit pas bien appuyé, tomba, & blessa jusqu'à cinquante mille personnes,' dont il y en eut vingt mille de tuez. [c] Les personnes de qualité tinrent leurs maisons ouvertes pour recevoir ceux qui avoient esté blessez, leur fournirent les medecins, les remedes, & tout ce qui estoit necessaire pour les guerir. Ainsi dans l'affliction de ce malheur, on eut la joie de voir revivre la generosité des anciens Romains, qui traitoient ainsi ceux qui avoient esté blessez dans la guerre. Atilius fut banni.

Suet. l. 30.c.40. p.376. c Tac. c. 63. p. 121.

'Aussitost aprés, le feu prit dans Rome au mont Cœlius, & y fit

c. 64. p. 121 | Suet. l.3. c. 48. p.383 384.

un tres grand ravage : mais Tibere repara la perte par ses liberalitez. [Il estoit alors à [1] Caprée, ' où il s'estoit retiré cette année mesme, [a] des devant l'accident de Fidene.

Tac. c. 67. p. 122. a Suet. c. 40. p. 376. b Tac. c. 67. p. 122. c Dio, l. 52. p. 405. a. d Tac. c. 67. p. 122.

[b] Caprée est une isle eloignée seulement d'une lieue du cap de Sorrento dans la Campanie, [c] qu'Auguste avoit achetée des Napolitains. [d] L'air y est doux en hiver, & frais en esté. On y a la vue d'un golfe & d'une coste qui estoit alors parfaitement belle, mais qui a depuis esté bien changée par les embrasemens du mont Vesuve. L'abord en est difficile; & on croit que c'est ce que Tibere en aimoit le plus. 'Peu de jours aprés qu'il y fut arrivé, un pescheur y aborda par un endroit fort escarpé, pour luy presenter un poisson d'une grosseur prodigieuse. Cela le fascha si fort, qu'au lieu de recompenser ce pauvre homme, il le fit maltraiter cruellement.

Suet. l. 3. c. 60. p. 397.

[Voilà le lieu que Tibere choisit pour y passer les dix dernieres années de sa vie,]' aussi appliqué à ses plaisirs secrets & infames, & à toutes sortes de vices, qu'il l'avoit esté jusqu'alors au soin des affaires. [La pudeur nous empesche de raporter ce qu'on en lit dans l'histoire.]

Tac. an. 4. c. 67. p. 123 | Suet. l. 3. c. 42. p. 377.

'Il abandonna tellement le soin de l'Empire, qu'il laissoit diverses charges sans les remplir, & souffroit que les barbares ravageassent plusieurs provinces, sans s'en mettre en peine. 'Mais il conserva toujours la mesme facilité à croire les faux raports de la calomnie, & par l'artifice de Sejan, qui nourrissoit ses soupçons & ses défiances, & par sa cruauté propre, qui produisit des effets encore plus tragiques qu'elle n'avoit fait jusques alors.

Suet. l. 3. c. 41. p. 376. Tac. an. 4. c. 67. p. 123.

ARTICLE XVII.

Sabinus ruiné par une horrible perfidie ; Mariage d'Agrippine mere de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 28, DE TIBERE 14, 15.

'Appius Junius Silanus, & P. Silius Nerva, Consuls.

Tac. an. 4. c. 68. p. 123 | Idat | Plin. l. 8. c. 40. p. 194. b. e Tac. c. 68-70. p. 123. 124 Dio, l. 58. p. 621. a. b.

[e] TIBERE commença cette année par l'ordre qu'il donna de faire mourir Titius Sabinus, qu'il haïssoit parcequ'il estoit fidele à la maison de Germanicus. Ceux qui briguoient la faveur de Sejan l'avoient fait tomber dans le piege par une perfidie execrable. Latinius Latiaris qui s'estoit insinué dans son ami-

1. En latin toujours ou presque toujours *Caprea*. Mais Ptolemée, *l. 3. c. 1. p. 75*, l'appelle Καπρεία.

tié exprés pour le perdre, luy faisoit de grandes plaintes du gouvernement, sans epargner ni Sejan, ni Tibere mesme, pour l'engager à en faire autant. Sabinus n'eut pas assez de precaution contre cette perfidie. Ainsi Latiaris n'ayant plus qu'à trouver des témoins, il fit cacher trois Senateurs qui s'entendoient avec luy, sur le plat-fond de sa chambre, & fit tomber Sabinus sur les plaintes dont il avoit accoutumé de s'entretenir avec luy dans une entiere confidence. Aussitost Latiaris & ses témoins mandent à Tibere ce qui s'estoit passé, & luy decouvrent leur propre honte: & Tibere en écrivant au Senat pour le premier jour de l'année, demanda en mesme temps justice contre Sabinus. Il fut à l'instant condanné, & trainé en prison chargé de chaines, nonobstant la solennité de ce jour destiné à une réjouissance universelle; & executé au bout de dix jours sans aucune forme de jugement. La fidelité de son chien "rendit sa mort encore plus odieuse. Car il le suivit partout, mesme aprés sa mort; & il se jetta enfin dans le Tibre lorsqu'il y vit jetter le corps de son maistre. Pline en décrit amplement l'histoire, & dit qu'elle se conservoit "dans les registres publics. Mais il dit que ce chien estoit à un des esclaves de Sabinus qui furent executez avec leur maistre.

Marginal notes: idiorum. | &c. | actis populi Romani. | Dio, l. 58. p. 621. b. | Plin. l. 8. c. 40. p 194. b.

La mort de Sabinus fit trembler tout le monde; & la maniere dont il avoit esté perdu, remplit tous les esprits d'inquietude & d'effroi. On n'osoit s'entretenir ni se visiter. Tout estoit suspect, les plus grands amis comme les plus inconnus. On n'osoit s'ouvrir ni se fier à personne. On redoutoit jusqu'aux murailles & aux planchers, & on regardoit partout [s'il n'y avoit point quelqu'un de caché. Tac. an. 4. c. 69. p. 123.

Dieu]'n'attendit pas longtemps à punir les auteurs d'une malice si noire, les uns par Caius, & les autres par Tibere mesme. Car bien que ce prince ne souffrist pas que les ministres de sa tyrannie succombassent sous le credit des autres, souvent neanmoins il s'en lassoit luy mesme, & les sacrifioit à la vengeance publique, pour leur en substituer de nouveaux qui ne luy manquoient jamais. c. 71. p. 124.

Tibere maria en cette année Agrippine fille de Germanicus à Cn. Domitius Aenobarbus digne pere de Neron, qui fut le fruit de ce mariage.[a] Et Domitius disoit luy mesme que de luy & d'Agrippine il ne pouvoit rien sortir que de funeste & de detestable. c. 75. p. 126. | Suet. l. 6. c. 5. p. 576. | a c. 6. p. 577.

L'avarice des Romains obligea cette année les Frisons de Tac. an. 4. c. 72-74. p. 125.

secouer le joug de l'Empire : & ils défirent L. Apronius qui les vint attaquer avec une armée considerable. Mais Tibere aimoit mieux souffrir leur revolte & leur victoire, que de donner à quelqu'un la conduite d'une guerre.

ARTICLE XVIII.

Mort de Livie mere de Tibere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 29, DE TIBERE 15, 16.

Tac. an. 5. c. 1. p. 127 | Noris, ep. con. p. 9.

'1 *L. Rubellius Geminus, & C. Fusius Geminus, Consuls.* 1.

[CE Consulat des deux Gemines, est celebre dans l'histoire de l'Eglise, parceque beaucoup d'anciens ont cru que c'estoit l'année où J.C. estoit mort pour la redemption des hommes, & pour les tirer de la servitude de tant de crimes qui inondoient toute la terre. Peu de personnes suivent aujourd'hui les anciens en ce point. Mais il y a au moins beaucoup d'apparence que Dieu a commencé cette année à preparer les hommes à cette redemption, en leur faisant prescher la penitence par S. Jean Battiste, & la venue du Christ qui devoit estre leur liberateur.]'On trouve qu'Aulus Plautius celebre par la guerre qu'il fit en Angleterre sous Claude, & L. Nonius Asprenas, estoient subrogez aux deux Gemines le 15 de juillet.

Noris, ep. con. p. 10. 11 | Grut. p. 1087.

'Livie mere de Tibere mourut cette année dans une extreme vieillesse.[a] Pline luy donne quatre-vingts deux ans, & Dion quatre-vingts-six. ["Nous avons déja parlé de sa noblesse, & de son mariage avec Auguste.] [b] Elle se faisoit une gloire d'estre aussi chaste que les anciennes dames Romaines, quoiqu'elle eust"des manieres plus engageantes & plus libres qu'on ne leur en souffroit: [c] & il semble que la reputation de sa chasteté ne fust pas trop bien établie. [d] Elle avoit un fort grand pouvoir sur l'esprit d'Auguste, qu'elle s'estoit acquis & qu'elle se conservoit par une grande complaisance pour toutes ses volontez, sans témoigner ni curiosité pour ce qu'il ne luy disoit pas, ni jalousie pour ses infidelitez. 'Car"elle avoit la conduite & la sagesse d'Auguste, avec la dissimulation de Tibere.

Tac. an. 5. c. 1. 2. p. 127. 128 | Dio, l. 58. p. 621. 622. a Plin. l. 14. c. 6. p. 344 | Dio, p. 621. c. b Tac. an. 5. c. 1. p. 127 | Dio, p. 621. c. c Tac c. 2. p. 128 | Dio, l. 48. 54. p. 384. a. b | 532. a. b | Suet. l. 5. c. 1. p. 501. d Dio, l. 58. p. 621. 622. Tac. an. 5. c. 1. p. 127.

V. § 1. — comis. — cum artibus mariti.

'Elle " aimoit le faste & la vanité plus qu'aucune femme l'ait — Dio, l. 57. p. 619. d. — ὄγκον.

1. Il est appellé Caius dans l'index de Tacite, *l. 5. p. 127*, suivant Cassiodore ; & Cnæus dans celui de Dion, *p. 620*. Nous suivons une inscription donnée par le Cardinal Noris, *ep. con. p. 9*, qui le met le second.

jamais

jamais aimée. [Elle estoit passionnée pour la grandeur de ses enfans jusqu'à l'acheter par les plus grands crimes." Car on l'accusa d'avoir fait mourir par le poison Marcellus, les deux Cesars Caius & Lucius, & peutestre Auguste mesme.]' Elle persecuta toujours Julie fille d'Auguste, & tous ceux generalement qui sortirent d'elle, quoiqu'aprés les avoir ruinez par ses artifices secrets, elle se fist honneur devant le monde de ne les pas laisser mourir de faim. Tac. an. 4. c. 71 p. 125.

'Elle vouloit que ses enfans dominassent pour les dominer eux mesmes, & elle exigeoit d'eux la mesme obéissance qu'elle avoit rendue à son mari.'Mais ce n'estoit pas l'humeur ni l'intention de Tibere. C'est pourquoi des le commencement de son regne, il s'opposa à divers honneurs que le Senat luy decernoit. 'Il luy disoit mesme souvent, que ce n'estoit pas à une personne de son sexe à se mesler des affaires. Il prenoit quelquefois ses avis, mais rarement. Il ne vouloit pas mesme l'aller voir souvent, ni s'entretenir longtemps avec elle en particulier, depeur qu'on ne dist qu'elle le gouvernoit. Il trouvoit mauvais qu'elle fist en public des choses qu'Auguste luy avoit soufferte s. ' Leur" mesintelligence eclata si fort des la premiere ou la seconde année de ce regne, qu'on en fit des satyres qui piquerent fort Tibere. an. 5. c. 1. p. 127. an. 1. c. 14. p. 12 | Suet l. 3. c. 50. p. 386 | Dio, l. 57. p. 610. a. Suet. l. 3. c. 50. p. 386. discordem animum. Tac. an. 1. c. 72. p. 33.

'On pretend que le soin qu'il avoit de l'empescher de dominer, se convertit en aversion pour elle: [a] & que cette aversion alla" jusqu'à une rupture ouverte, sur ce que Tibere luy refusant une grace qu'elle luy demandoit pour un autre, elle luy lut une lettre qu'Auguste luy avoit autrefois écrite sur l'humeur rude & farouche de Tibere mesme. Il fut extremement piqué de voir qu'elle eust gardé si longtemps cette lettre pour luy en faire un reproche: & on pretend que ce fut une des principales causes pour lesquelles il quitta Rome. Dio, l. 57. p. 603. d. a Suet. l. 3. c. 51. p. 387. ad simultates usque processit.

'En [deux ou] trois ans qu'elle vécut depuis, il ne la vit qu'une seule fois.'Il ne la vint point voir dans sa derniere maladie. Il fut mesme cause qu'on ne luy rendit les derniers devoirs que lorsque son corps estoit déja tout corrompu, parcequ'il faisoit toujours dire qu'il viendroit: & enfin il ne vint point, 's'excusant sur le nombre des affaires qui l'accabloient c'est à dire parcequ'il ne vouloit pas interrompre ses voluptez. Il blasmoit mesme par la lettre qu'il en écrivit [au Senat,] ceux qui avoient eu trop de soin de s'acquerir les bonnes graces de sa mere, comme le Consul Fusius:'& on assure qu'il maltraita depuis tous ceux qu'elle avoit p. 387. p. 387 | Dio l. 58. p. 621. c. Tac. an. 5. c. 2. p. 128. Suet. l. 3. c. 51. p. 388.

p. 388 | l. 4. c. 16. p. 438 | Tac. p. 128 | Dio, l. 58. p. 621. c. d. aimez.'Il supprima son testament, qui ne fut executé qu'aprés sa mort par Caius. Il empescha quantité de decrets que le Senat vouloit faire pour l'honorer: mais il défendit expressément qu'on luy decernast les honneurs divins, assurant que c'estoit elle qui l'avoit ainsi voulu. Lips. in. Tac. an. 5. not. 5. 'Claude les luy accorda depuis.[Car la divinité dependoit alors de la fantaisie des hommes.]

Dio, l. 58. p. 621. d | Suet. p. 386 | not. 5. 'Le Senat entre autres honneurs luy donna le titre de *Mere de la patrie*, ou *du monde*, comme on le trouve exprimé dans des medailles; parcequ'elle avoit sauvé la vie à un grand nombre de personnes, qu'elle avoit entretenu quantité d'enfans, & qu'elle avoit marié beaucoup de pauvres filles. Dio, l. 55. p. 563. b. 'On luy donne la gloire de la douceur" dont usa Auguste dans la conjuration de Cinna. V. Auguste § 13.

Tac. an. 1. c. 8. p. 7 | an. 54' Suet. l. 2. c. 101. p. 315 | Dio, l. 56. p. 590. c | 600. a. 'Elle est ordinairement nommée Julia Augusta dans les inscriptions anciennes, parcequ'Auguste [par une bizarrerie assez extraordinaire,] l'avoit adoptée dans son testament, & en cette qualité luy avoit laissé une partie de sa succession. [Elle n'estoit pas seulement fille de son mari,] Dio, l. 56. p. 600. a. ' mais encore sa prestresse.

ARTICLE XIX.

Tibere & Sejan travaillent à ruiner la veuve & les enfans de Germanicus.

Tac. an. 4. c. 57. p. 119. [QUOIQUE Tibere ne laissast à sa mere que le moins de credit qu'il pouvoit,]'neanmoins comme c'estoit d'elle qu'il an. 5. c. 3. d. 128. tenoit tout son pouvoir, elle en conservoit encore assez ' pour arrester plusieurs méchantes affaires, & estre un asyle à diverses personnes que l'on vouloit opprimer. Car Tibere accoutumé longtemps à luy obéir, n'osoit pas la contredire ouvertement, ni Sejan resister au nom & à l'autorité d'une mere. Mais aprés qu'elle fut morte, l'un & l'autre n'ayant plus rien qui les retinst, se laisserent aller au penchant de leur mauvaise inclination, ce qui precipita l'Empire dans un abysme effroyable de malheurs.

[Les premiers efforts de ce torrent tomberent sur Agrippine, an. 4. c. 17. p. 104. & sur ses enfans.]'Tibere n'avoit jamais aimé Germanicus ni sa a an. 1. c. 33. p. 20 | an. 4. c. 12. p. 102. famille.[a] Il y avoit aussi toujours eu de l'emulation & de la jalousie entre Agrippine & Livie,[b] b an. 1. c. 69. p. 32. outre qu'Agrippine avoit trop de cœur pour vivre sous un prince qui ne vouloit que des esclaves. c an. 4. c. 3. 12. p. 98. 102. [c]Mais ce qui faisoit son plus grand crime, c'est que ses enfans estoient un obstacle à l'ambition de Sejan, qui vouloit se rendre d c. 8. 12. 17. p. 101. 102. 104. maistre de l'Empire.[d] Ainsi plus on témoignoit d'affection pour

ces princes, plus Sejan se hastoit de les ruiner dans l'esprit de Tibere, comme s'ils eussent voulu partager son autorité ; & taschoit de trouver quelque moien pour les perdre enfin tout à fait.

'Celui qu'il jugea le plus seur, fut de se défaire peu à peu sous diverses pretextes, des personnes puissantes qui les soutenoient. [Nous avons vu ci-dessus "ce qui estoit arrivé à Titius Sabinus.] 'Quelque temps " auparavant C. Silius * qui avoit commandé sept ans les armées de la Germanie, avoit esté réduit à s'oster luy mesme la vie, tant comme ami de Germanicus, que parcequ'il se vantoit avec quelque fondement d'avoir conservé l'Empire à Tibere en empeschant ses troupes de se revolter. Car Tibere regardoit cela comme un reproche injurieux à sa grandeur, suivant ce qu'on dit [des esprits lasches & bas,] que depuis qu'un bienfait est audessus de la recompense, la haine & l'ingratitude prennent la place de la reconnoissance & de l'amitié.

c. 17. p. 104.
V. § 14.
en l'an 24 de J.C.
c. 18. 19. p. 104.
* V. § 12.

'Agrippine qui naturellement estoit trop promte, & ne pouvoit pas se moderer, donnoit elle mesme occasion à son malheur. 'Une des premieres dames de Rome sa cousine & son amie, ayant esté accusée d'adultere, elle vint trouver Tibere, & luy dit presque des injures, 'sans que ce prince dissimulé luy répondist autrement, que par un vers grec qui marquoit qu'elle n'estoit pas contente si elle ne regnoit. Cependant la Dame fut condannée. 'Agrippine en tomba malade de douleur ; & Tibere l'estant venu voir, elle l'offensa encore sensiblement. Elle le pria de luy donner un mari de qui elle pust avoir quelque secours dans son abandonnement. Il se retira sans luy faire aucune réponse.

an. 1. c. 33. p. 20 | an. 4. c. 12. p. 102.
an. 4. c. 52. p. 117.
p. 117 | Suet. l. 3. p. 389.
Tac. an. 4. c 53. p. 118.

[Peu de temps aprés,] 'Sejan luy fit donner malicieusement avis par des personnes interposées, que Tibere avoit dessein de l'empoisonner. Elle le crut tellement, qu'estant un jour à table avec luy, elle demeuroit froide sans parler & sans manger, témoignant assez par là ce qu'elle pensoit : car elle n'estoit pas née pour dissimuler. Tibere s'en apperceut : & pour pousser la chose jusques au bout, il luy presenta de sa main quelques fruits comme par amitié. Elle les prit ; mais sans y toucher, elle les donna à ses gents. Alors Tibere s'adressant à sa mere, (car elle vivoit encore) il luy dit qu'il ne falloit pas trouver etrange qu'il traitast Agrippine avec quelque severité, puisqu'elle le prenoit pour un empoisonneur. On jugea bien dessors que la perte d'Agrippine étoit resolue, quand on en trouveroit une occasion favorable : & Tibere ne la pria plus depuis de venir manger avec luy.

c. 54. p. 118 | Suet. l. 3. c. 53. p. 389.

'Sejan travailloit en mesme temps à perdre ses enfans, surtout

Tac. an. 4. c. 59. 60. p. 120.

Neron qui estoit l'aisné, & qui avoit de meilleures qualitez que ses freres. Il mettoit auprés de luy de ses affidez, qui venoient redire à Tibere tout ce qui pouvoit echaper d'un peu libre à ce jeune prince, qui n'avoit pas encore toute la prudence & toute la circonspection necessaire en un temps si miserable. Sa propre femme Julie, fille de Drusus, travailloit à sa ruine, & rendoit compte à l'Imperatrice Livie de tout ce qu'il pouvoit faire de plus secret, jusqu'à ses soupirs, dit l'historien. Tout se raportoit à Tibere avec un air odieux. Sejan l'en entretenoit ensuite comme un juge sans passion, luy qui faisoit agir tous les autres. Il engagea Drusus mesme, frere de Neron, à contribuer à la ruine de sa famille, en luy faisant esperer d'y tenir le premier rang. Et c'estoit pour le ruiner ensuite luy mesme avec d'autant plus de facilité, que son naturel estoit plus impetueux & plus violent.

c. 60. p. 120. [Quand Neron venoit au palais, Tibere le recevoit] 'tantost avec un air severe, tantost avec un faux souris, [mais sans luy parler jamais de ce qu'on luy raportoit. Ainsi comme il estoit sans cesse accusé sans avoir jamais lieu de se défendre,] enfin la chose en vint à tel point, que quoiqu'il dist ou ne dist pas, & ses paroles & son silence estoient des crimes.

c. 67. p. 123. 'Lorsque Tibere se fut retiré à Caprée", Sejan ne se mit plus en peine de dissimuler ses mauvais desseins contre Agrippine & Neron. On leur donna mesme des gardes qui les laissoient dans une grande liberté, mais dressoient un journal de tout ce qui se passoit chez eux. en l'an 27.

p. 12?|Suet. l. 3. c. 53. p. 389. 390. 'On leur fit conseiller par des gens apostez de s'enfuir vers les legions d'Allemagne, ou d'implorer le secours du peuple & du Senat en embrassant dans la place publique la statue d'Auguste, [qui estoit un asyle inviolable.] Ils rejetterent ces avis; & neanmoins on vouloit qu'ils fussent coupables, comme s'ils les eussent agréez.

Tac. c. 70. p. 124. 'On jugea bien que la mort de Sabinus" estoit une rude attaque pour cette maison si ebranlée; surtout lorsque Tibere se plaignit ensuite sans nommer personne, qu'il avoit des ennemis qui luy dressoient des embusches. c. 71. p. 124. 'Le Senat le pria de s'expliquer sur cela, afin de pouvoir travailler à sa sureté. Mais Sejan jugea qu'il n'estoit pas temps de le faire, & qu'il falloit nourrir encore un peu sa haine dans le secret, sachant bien qu'elle en eclateroit aprés avec plus de violence. en l'an 28.

ARTICLE XX.

Agrippine veuve de Germanicus : & ses enfans Neron & Drusus, sont condamnez par le Senat, & bannis.

'ENFIN lorsque l'Imperatrice Livie fut morte cette année, on lut aussitost aprés dans le Senat une lettre de Tibere qui estoit nommément contre Agrippine & Neron. Beaucoup crurent qu'elle avoit esté écrite longtemps auparavant, mais que Livie l'avoit arrestée. Elle estoit extremement aigre : & neanmoins elle ne reprochoit à Neron que des vices de jeunesse, & à Agrippine que des paroles altieres, & un esprit inflexible, [sans aucun crime d'Etat.] Le Senat plein de frayeur & d'étonnement demeuroit dans le silence, lorsque ceux dont toute l'esperance estoit dans les maux publics & dans les crimes demanderent qu'on opinast. Les magistrats & les principaux ne savoient à quoy se resoudre:'mais ils suivirent enfin l'avis de Junius Rusticus, qu'on jugeoit estre fort instruit des intentions de Tibere, parce qu'il l'avoit commis pour dresser le registre des deliberations de la Cour. Cet homme n'avoit donné jusqu'alors aucune marque de generosité : cependant"soit par je ne sçay quelle inspiration, soit qu'il craignist encore moins Tibere que les enfans d'Agrippine, s'ils venoient un jour à regner; il exhorta les Consuls à suspendre la deliberation, pour donner temps à la clemence du Prince, puisqu'un instant pouvoit changer la face des choses.

Tac. an 5. c. 3. p. 128.

c. 4. p. 128.

fatali quodam motu.

'Mais Tibere n'estoit pas pour reculer. Il se plaignit & de Rusticus, & du Senat, & du peuple qui avoit crié que sa lettre estoit supposée, comme si on eust voulu prendre les armes contre luy: il écrivit une nouvelle lettre au Senat contre Agrippine & Neron, mais il se reserva le jugement de leur affaire. Le Senat ne resista pas davantage, & il protesta qu'il estoit prest de tout decerner contre ceux qui avoient le malheur de luy deplaire, s'il luy en eust laissé la liberté.

c. 4. 5. p. 128. 129.

[Nous ne savons pas le detail de ce qui se passa ensuite, parceque ce qu'en a écrit Tacite est perdu.] 'On sçait neanmoins qu'il y eut"un jugement rendu contre Agrippine,[a] & qu'elle fut releguée dans l'isle de Pandataire, [aujourd'hui Sainte Marie, prés des costes de la Campanie vis à vis de Terracine & de Gaete.] On pretend que comme Agrippine ne pouvoit s'empescher de faire des reproches à Tibere,"il la fit tellement battre sur le visa-

an. 6. c. 20. p. 140.
a Suet. l. 3. c. 36. p. 350.

damnationem.

oculum verberibus excussit.

l. 4. c. 10. p. 428. ge par un Centenier, qu'un de ses yeux luy sortit de la teste. 'Suetone dit qu'elle fut releguée avant la mort de Livie; [mais cela ne se peut pas accorder avec Tacite.]

c. 7. p. 425. 426 | l. 3. c. 54. p. 391. 'Neron, & Drusus qui fut bientost envelopé dans le malheur de son frere, & par les mesmes artifices, furent declarez ennemis par le Senat, parcequ'ils avoient Tibere pour accusateur. Car il écrivit des lettres contre eux pleines de reproches tres aigres. p. 391 | Tac. an. 6. c. 20. p. 140. 'Ils furent aussi bannis, Neron dans l'isle Ponce, [qui est auprés de celle de Pandataire, & Drusus en quelque lieu qui n'est pas marqué.] Suet. l. 3. c. 64. p. 403. 404. 'L'histoire raporte que depuis qu'Agrippine & ses enfans eurent esté condannez, Tibere ne les faisoit jamais transferer d'un lieu à un autre que chargez de chaines, dans une littiere toute fermée, & environnée de soldats qui empeschoient le monde de s'arrester & de les regarder un moment.

c. 54. p. 391. 'Suetone dit que Neron mourut de faim dans l'isle Ponce: & que neanmoins l'on tenoit que l'executeur public estant entré dans sa chambre avec les instrumens du dernier supplice, comme ayant ordre du Senat de le faire souffrir, la crainte de cette mort infame l'obligea à se faire mourir volontairement. c. 61. p. 398. 'Il mourut" quelque temps avant Sejan, & lorsque Tibere songeoit déja à ruiner ce ministre. en l'an 31. Dio, l. 58. p. 626. a. 'Il écrivit au Senat sur cette mort, [Drusus & Agrippine vécurent dans leur maison jusqu'en l'an 33, auquel nous parlerons de leur fin tragique.]

Dio, l. 59. p. 657. c. 'Cn. Lentulus Getulicus fut fait [en ce temps-ci] General des legions de la haute Germanie; & il conserva cette charge durant dix ans.

ARTICLE XXI.

Histoire de Paterculе: Elevation de Sejan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 30, DE TIBERE 16, 17.

Nor. ep. cons. p 12. 13 | Gruter, p. 1087. '*L. Cassius Longinus, & M.*[1] *Vinicius, Consuls.* 1

a Tac. an. 6. c. 15. p. 138. 139. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. b Tac. an. 6. c. 15. p. 139. c n. 49. 50.

a CEs Consuls" furent choisis tous deux trois ans aprés par Tibere pour epouser deux filles de Germanicus. Cassius epousa Drusille, [si celebre sous Caius son frere] 'qui l'osta à son mari, b & Vinicius eut Julie.[2] A l'occasion de ces mariages de Vinicius & de Cassius, Tacite parle de leurs familles: c & Lipse en NOTE 2. 2.

Spon, p. 31. 2. Tac. an. 2. c. 54. p. 53.

1. 'On lit *Venicius* dans une inscription de cette année.

2. [Elle n'avoit qu'environ 12 ans en l'an 30 de J. C.] 'estant née en l'an 18.

dit aussi quelque chose.'C. Cassius Longinus, & L. Nævius Surdinus, leur furent subrogez cette année dans le Consulat.[a] Le premier estoit un celebre Jurisconsulte, si Pomponius ne se trompe point quand il dit que le Jurisconsulte de ce nom a esté Consul sous Tibere: car on remarque qu'il se trompe quelquefois. Nor. ep. cons. p. 23. a Tac. an. 6. n. 49. p. 138.

'Ce fut en cette année que Velleius Paterculus, dont nous avons déja parlé, écrivit son histoire, 27 ans depuis que Tibere eut esté adopté par Auguste[1],'& lorsqu'il avoit déja regné 16 ans.'Il l'adresse à M. Vinicius qui estoit alors Consul.[b] Son discours est elegant & bien latin. On l'estime pour la gravité du style, & parcequ'il nous apprend diverses choses que nous ne trouvons pas ailleurs. [Mais il affecte trop les pointes. Vell. Pat. l. 2. c. 103. c. 126. l. 3. c. 8 | l. 2. c. 130. b Voss. h. lat. l. 1. c. 24. p. 120 | Tac. an. 3. n. 93. p. 82.

Le commencement de son ouvrage est perdu. Ce que nous en avons comprend un fragment de l'ancienne histoire greque; avec l'histoire Romaine depuis la défaite de Persée jusqu'à cette année.]'On juge que sa narration est fidele & sincere jusques au temps des Cesars. Car depuis cela le desir de flater [Tibere] luy fait omettre, ou deguiser, ou mesme alterer la verité en diverses choses.'Il accuse Germanicus de lascheté, [pendant qu'il donne à beaucoup d'autres des louanges excessives.]'Il releve particulierement Sejan, [ne prevoyant pas le malheur qui alloit tomber sur ce ministre infidele,]'& dans lequel ces fausses louanges l'enveloperent peutestre luy mesme. Vell. Pat. n. L. p. 61. l. 29. c. 125. c. 127. 128. n. L. p. 61.

2. 'L. Ælius Sejanus, comme le nomme Dion[2], estoit fils de Seius Strabo, qui estoit capitaine des gardes Pretoriennes sous Auguste & au commencement de Tibere,[c] mais simple Chevalier Romain. Sa mere estoit d'une famille assez illustre.[d] Junius Blæsus son oncle maternel estoit General des armées de Pannonie au commencement du regne de Tibere, & eut depuis d'autres emplois considerables.[e] Sejan avoit encore d'autres parens dans les charges, & mesme des freres Consulaires, [peutestre dans la famille des Elies, dans laquelle son nom"nous donne sujet de croire qu'il avoit esté adopté.]'Il estoit luy mesme Prefet des gardes Pretoriennes avec son pere des la premiere année de Tibere, & il avoit deslors beaucoup de credit auprés de ce prince.'Cette charge luy demeura toute entiere, lorsque son pere fut depuis envoyé en Egypte,'où l'on observoit alors de ne mettre que des Chevaliers pour Gouverneurs.'Il en augmenta bientost le pouvoir,"en réunissant en un camp proche de Rome tous les soldats Dio, l. 57. p. 616. b. c | Tac. an. 1. c. 7. p. 5 | 5. p. 127. c Vell. P. l. 2. c. 127. p. 30. d Tac. an. 1. c. 16. p. 13 | 3. c. 35. p. 81 &c. e Vell. P. l. 2. c. 127. Ælius Sejanus. Tac. an. 1. c. 24. p. 17. Dio, l. 57. p. 616. c. L. 51. p. 455. a. b. c | Tac. an. 4. c. 2. p. 98. &c.

1. En l'an 4 de l'ere commune de J. C.

2. Ainsi il y a faute dans l'index des Consuls de Dion, *l. 58. p. 620*, où il est appellé Caius.

ibid|Suet.l.2. c. 49. p. 235. des gardes, ' qui estoient auparavant dispersez par toute la ville & aux environs.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97. 98. 'Il avoit un corps capable des plus grands travaux, un esprit entreprenant, adroit à cacher ses defauts," & à en faire voir dans les autres, lors mesme qu'il n'y en avoit pas, aussi flateur que superbe, plein de pudeur & de modestie en apparence, mais en effet tres ambitieux. Pour arriver où il pretendoit, il employoit tantost le luxe & la depense, tantost la vigilance & l'industrie, vertus aussi dangereuses que les vices, lorsqu'on les fait servir à des desseins criminels. ' Il fut soupçonné de s'estre abandonné pour de l'argent à Apicius, cet homme si celebre entre ceux qui font leur dieu de leur ventre. *calumniator.*

p. 97 | Dio, l. 57. p. 616. b.

Dio, p. 616. d. 'Il gagna l'affection de Tibere par la conformité de leurs inclinations, ' & par le soin qu'il avoit de le satisfaire dans ses desirs. 'Et Dieu le permit pour chastier les Romains, à qui sa vie & sa mort furent egalement funestes. Ce prince si couvert pour tous les autres, n'avoit point de secret pour luy. 'Il s'en servoit egalement pour conseiller & pour ministre: [a] & Sejan dans la naissance de sa fortune, luy donnoit d'assez bons avis, estant bien aise de s'acquerir de l'estime, & n'osant encore rien entreprendre de criminel.

b.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97.

Dio, l. 57. p. 615. d.

a Tac. an. 4. c. 7. p. 100.

c. 2. p. 98. 'Aprés qu'il eut rassemblé tous les soldats des gardes en un mesme corps & un mesme lieu, il gagna peu à peu leur cœur par sa familiarité & par ses caresses: & c'estoit luy qui disposoit des charges de Centeniers & de Tribuns. Il travailloit aussi à faire des creatures dans le Senat: son credit luy donnoit moyen d'elever aux dignitez ceux qui s'attachoient à luy, & de leur faire obtenir le gouvernement des Provinces. [Pour mesler ensemble toutes sortes de crimes,] 'il gagna les femmes de tous les grands de Rome, leur promettoit à chacune de les epouser [quand il seroit maistre de l'Empire :] 'car son ambition ne se bornoit pas à moins. [b] Dans cette esperance elles contribuoient toutes à sa grandeur; & il savoit par elles tout ce qui se faisoit & se disoit chez les personnes de qualité. 'Ainsi il établit tellement sa fortune, qu'il se trouva enfin avoir à luy la plus grande partie des soldats, des affranchis [de l'Empereur,] & des Senateurs, ' pendant que Tibere [au lieu de le tenir dans le devoir,] le nommoit partout le compagnon de ses travaux, mesme devant le peuple & dans le Senat, & souffroit que son image fust reverée dans les places publiques, sur les theatres, & aux enseignes des legions. 'Il n'y eut que les legions de Syrie qui s'exemterent de cette bassesse.

Dio, val. p. 669.

Tac. an. 4. c. 1. p. 97.

b Dio, val. p. 669.

Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 632. d.

Tac. an. 4. c. 2. p. 98.

Suet. l. 3. c. 48. p. 384.

Tibere

'Tibere luy fit decerner une statue par le Senat en l'an 22, pour estre mise dans le theatre de Pompée, sous prétexte qu'il avoit empesché que le feu qui avoit consumé ce theatre peu auparavant, ne s'étendist à d'autres edifices.'Cela parut tout à fait indigne aux personnes qui avoient un peu de cœur. Cremutius Cordus"ne put s'empescher d'en témoigner son sentiment; & on pretend que ce fut la cause de sa mort, [qui n'arriva neanmoins que trois ans aprés.]'Depuis cela tout le monde se hasta de dresser des statues à Sejan; on fit ses eloges & dans le Senat, & devant le peuple; les plus grands & les Consuls mesmes estoient tous les jours chez luy des le matin; on s'adressoit à luy pour les graces que l'on vouloit obtenir de Tibere; on luy communiquoit les affaires avant que d'en parler au Prince: en un mot, on ne faisoit rien sans luy; 'on n'arrivoit aux charges que par sa faveur; & on n'achetoit sa faveur que par des crimes.

Tac. an. 4. c. 72. p. 94 | Dio, l. 51. p. 617. c. — Senec. ad Marc. c. 22. p. 389. 390. — V. § 15. — Dio, l. 57. p. 617. c. d | 58. p. 622. b. — Tac. an. 4. c. 68. p. 123.

'Tibere luy donna les honneurs de la Preture, ce qui n'avoit jamais esté accordé à aucune personne de sa sorte,[a] & en l'an 20 de J.C. il fiança sa fille à Drusus encore enfant, fils de Claude depuis Empereur,[b] de sorte qu'il devoit avoir des Cesars pour petits-fils:[c] mais Drusus mourut peu de temps aprés.[d] Il augmentoit son credit auprés de Tibere en allumant de plus en plus l'inclination que ce prince avoit naturellement à la cruauté, ou au moins en luy fournissant les occasions de l'exercer.'Un auteur parlant de ceux dont il se servoit pour accuser & perdre les autres, dit qu'il avoit des chiens furieux, qu'il nourrissoit de sang humain, afin qu'ils fussent acharnez contre tout le monde, & qu'ils n'epargnassent que luy.

Dio, l. 57. p. 616. d. — a Tac. an. 3. c. 29. p. 79 | Suet. l. 5. c. 27. p. 548. — b Tac. an. 4. c. 7. p. 100. — c Suet. p. 548. — d l. 3. c. 61. p. 398. — Senec. ad Marc. c. 22. p. 390. a.

ARTICLE XXII.

Sejan cherche les moyens de parvenir à l'Empire: Tibere l'eleve de plus en plus, & songe enfin à le ruiner.

'LE dessein qu'avoit Sejan de se rendre maistre de l'Empire, trouvoit un grand obstacle dans le grand nombre des Princes qui composoient la maison des Cesars. Car [aprés la mort de Germanicus,] Tibere avoit un fils en la fleur de son age, & plusieurs petits-fils, [enfans de son fils, & de Germanicus qu'il avoit adopté] Mais Sejan espera venir à bout de tout par le tems
§ 14. & par l'artifice. Nous avons vu "qu'aprés avoir violé l'honneur du mariage de Drusus par un infame adultere, il obligea encore

Tac. an. 4. c. 3. p. 98.

Liville à faire empoisonner ce prince déja revétu de la puissance souveraine, & dont elle avoit des enfans. Sejan ne le haïssoit pas seulement comme le premier obstacle de sa fortune, mais aussi parcequ'il luy avoit fait l'affront de luy donner un soufflet, c. 7. p. 100. '& qu'il se plaignoit ouvertement que son pere luy laissoit prendre trop d'autorité.

c. 11. p. 102. 'Comme Sejan vit la mort de Drusus impunie, enflé du succés de ce crime, il delibera de perdre les enfans de Germanicus destinez pour succeder à l'Empire. Cela ne se pouvoit par le poison à cause de la vigilance d'Agrippine leur mere. Mais il esperoit pouvoir perdre Agrippine mesme, qui avoit trop de cœur pour plaire à Tibere & à Livie. an. 1. c. 69. p. 32. 'Il y avoit longtemps que Sejan qui connoissoit l'humeur de Tibere, fomentoit l'aversion qu'il avoit pour elle, par des paroles qui penetrant bien avant dans l'esprit de ce prince, l'aigrirent de plus en plus, & produisirent enfin, comme nous avons vu, la ruine de cette illustre famille. an. 4. c. 12. p. 102 | c. 52-54. p. 117. 118 | c. 59. 60. p. 120 | 58. p. 123. 124 | an. 5. c. 3. 4. 5. p. 128. 129. 'Tacite décrit au long dans ses annales les artifices & les perfidies que Sejan employa pour réussir dans cette entreprise, & les degrez par lesquels il y arriva enfin.

a an. 4. c. 39. 40. p. 112. 113. [a] Nous avons déja remarqué qu'en l'an 25 il eut l'effronterie de demander à epouser Liville veuve de Drusus, & que Tibere eluda adroitement sa demande en prenant du temps pour y penser. Il luy témoigna en mesme temps une tres grande satisfaction de sa conduite, & luy promit toute sorte de grandeur, sans neanmoins rien specifier. c. 41. p. 113. 'Sejan ne laissa pas d'apprehender que Tibere ne prist quelque ombrage de cette demande: & ne voulant ni augmenter ses défiances par ce grand abord de monde qu'on voyoit chez luy à Rome, ni rejetter cet honneur, depeur d'affoiblir sa puissance, il porta Tibere à quitter le sejour de Rome, dans la creance qu'estant maistre des soldats de la garde, ceux qui écriroient à l'Empereur ou qui luy voudroient parler, dependroient absolument de son pouvoir, que l'Empereur amolli par l'age & par les plaisirs de la campagne, se dechargeroit sur luy du soin des affaires; que d'ailleurs [n'estant plus dans Rome,] on ne verroit plus autour de luy cette foule de courtisans; & qu'ainsi il s'osteroit une fausse image de grandeur pour acquerir une grandeur veritable.

c. 57. p. 119. b c. 59. p. 120. 'Tibere se retira en effet en Campanie l'année suivante, [b] & il eut en chemin un accident qui augmenta encore la creance p. 120 | Suet. l. 3. c. 39. p. 375. qu'il avoit en la fidelité de Sejan. 'Car comme il mangeoit dans une grote naturelle, l'entrée de la grote fondit tout d'un coup,

&tua quelques officiers qui servoient.'Aussitost ceux qui estoient à table avec l'Empereur, prirent l'epouvante & s'enfuirent. Mais Sejan se penchant sur Tibere, le couvrit du corps, de la teste, & de la main,& repoussa les pierres qui pouvoient tomber sur luy. Ainsi Tibere ajouta depuis d'autant plus de foy à ses conseils, qu'il estoit persuadé qu'ils venoient d'un esprit desinteressé, & qui negligeoit sa vie pour celle du Prince. Tac. an. 4.c.59. p. 120.

'Les Frisons s'estant revoltez en l'an 28, le Senat au lieu de songer à une affaire si importante,ordonna des autels ornez des statues de Tibere & de Sejan: & il les supplia plusieurs fois de permettre qu'on les allast voir. Ils n'approcherent pourtant point de Rome, & se contenterent de quitter Caprée, pour se laisser voir sur les rivages de la Campanie. Les Senateurs & les Chevaliers y accoururent avec une grande partie du peuple, & chacun se pressoit pour estre vu de Sejan, de qui l'abord estoit plus difficile que celui du Prince, & ne s'accordoit qu'à ceux de son parti,ou par une grace particuliere. Cette bassesse des plus grands de l'Empire augmenta encore son arrogance. Car il se voyoit là adoré publiquement: & au lieu que dans Rome on ne pouvoit pas discerner ceux qui alloient luy faire la Cour de ceux qui sortoient pour d'autres affaires; on ne pouvoit douter des pensées & des esperances de ceux qu'on voyoit passer les jours & les nuits à la campagne à briguer la faveur d'un portier, ou à souffrir *son insolence*.Encore cela fut-il défendu à la fin,& plusieurs revinrent à Rome tout tremblans, pour n'avoir pu obtenir la grace de le voir & de luy parler. Ceux à qui il avoit témoigné de l'affection estoient au contraire dans la joie, ne sachant pas combien son amitié leur seroit funeste. c. 74. p. 125. 126.

'La mort de Livie arrivée [en l'an 29] augmenta encore le pouvoir de Sejan, [& les flateries de ses adorateurs.] [a] On ordonna qu'on celebreroit tous les ans le jour de sa naissance. [b] Le Senat, les Chevaliers, & le peuple, luy deputerent des Tribuns & des Ediles: on fit des vœux & des sacrifices pour luy comme pour Tibere, & on juroit par la fortune de l'un & de l'autre. 'En un mot, il devint si puissant & si redoutable, que tout le monde commença à le regarder comme l'Empereur, & à le considerer plus que Tibere. 'Les bienfaits, l'esperance, ou la crainte, l'avoient tellement rendu maistre des soldats, des Senateurs, & de tous ceux qui approchoient de Tibere, qu'il savoit tout ce que faisoit le Prince, sans que personne osast informer le Prince des actions [& des desseins] de son ministre. Dio, l. 58. p. 622. a. a a | Suet. l. 3. c. 65. p. 404. b Dio, p. 622. b. p. 623. a. b.

L'an de J.C. 30. de Tibere 16, 17.

'Enfin, neanmoins Tibere connut * ce qui se passoit, [soit que les honneurs qu'on rendoit à Sejan, luy fissent juger qu'il estoit trop grand pour demeurer sujet, soit qu'on luy eust expressément donné avis des desseins qu'il avoit sur l'Empire.]' Car Joseph dit qu'Antonia sa belle-sœur ayant appris jusqu'où alloient les pretentions de Sejan, luy en écrivit une lettre où elle luy marquoit toutes choses en détail : & elle la luy envoya à Caprée par Pallas le plus fidele de ses serviteurs, [celui mesme qui devint si celebre du temps de Claude.]

* en l'an 30 de J.C.

Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 632. d. e.

Dio, p. 623. a. b. a Tac. an. 4. c. 1. p. 97. b Suet. l. 3. c. 65. p. 404. c Dio, l. 58. p. 623. b. d p. 625. a.

'Il vit bien qu'il n'y avoit rien à negliger en cette affaire: [a] mais il ne voulut y employer que l'adresse, [b] & non la force & l'autorité, [c] depeur que Sejan, puissant comme il estoit, ne se fist declarer ouvertement Empereur, s'il se voyoit decouvert. [d] Il travailla donc à diminuer insensiblement son credit, sans neanmoins faire paroistre aucun changement considerable dans son affection. Il le tenoit toujours entre l'esperance & la crainte, mais prenoit garde qu'il n'eust jamais d'assez grandes défiances pour se porter à quelque extremité dangereuse.'Ce fut dans cette vue qu'il le designa Consul avec luy mesme pour l'année suivante,'afin de l'eloigner de sa personne sous un pretexte honorable. [Il luy donna sans doute en mesme temps la qualité de Senateur.]'Car il n'estoit encore que Chevalier en l'an 25, lorsque Tibere quitta pour toujours le sejour de Rome.

p. 623. b. Suet. l. 3. c. 65. p. 404. Tac. an. 4. c. 58. p. 119.

ARTICLE XXIII.

Tibere diminue insensiblement le credit & le pouvoir de Sejan.

L'AN DE JESUS-CHRIST 31, DE TIBERE 17, 18.

Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

' *Tiberius Augustus V, & L. Ælius Sejanus, Consuls.*

p. 404.

'TIBERE prit donc son cinquiéme Consulat longtemps aprés son quatriéme, afin d'avoir Sejan pour collegue, l'eloigner ainsi de luy, & le perdre en l'elevant à la premiere des dignitez. [Mais comme le nom de Sejan fut rayé du nombre des Consuls,]' divers fastes ne marquent que Tibere seul pour Consul en cette année. [e] Il ne tint ce Consulat, [non plus que Sejan,] que jusqu'au 15 de may, [f] ou plutost jusqu'au 8, auquel Faustus Cornelius Sylla, & Sextidius Catullinus furent faits Consuls, selon une ancienne inscription. L. Fulcinius Trio fut subrogé à l'un des deux le premier de juillet, [apparemment ' avec L. Pomponius NOTE 3.

Idat | Chr. Alex. p. 512 | Cald. e Suet. l. 3. c. 26. p. 361. f Nor. ep. consf. p 13 | Pagi, an. 31. § 2 | Grut. p. 1087.

Secundus.]'Trio demeura dans le Consulat jusqu'à la fin de l'année, ayant pour collegue [a] P. Memmius Regulus, substitué [à Pomponius] le premier d'octobre. Tac. an. 5. c. 11. p. 130. a p. 130 | Pagi, an. 30. §. 2.

'Comme Tibere témoignoit toujours la mesme affection pour Sejan, la flaterie continuoit & augmentoit mesme à son égard. On le joignoit ou plutost on l'egaloit à Tibere dans les inscriptions, dans les statues, dans les chars dorez qu'on leur decernoit. On ordonna qu'ils seroient tous deux Consuls ensemble durant cinq ans, & qu'on les recevroit de la mesme maniere lorsqu'ils viendroient à Rome.' Et l'on témoignoit estre prest de l'associer à Tibere dans la puissance souveraine aussibien que dans le Consulat.'Enfin on sacrifioit à luy & à ses statues, comme à une divinité,'& luy mesme sacrifioit à luy mesme. [b] Sa fierté, naturelle, & son pouvoir excessif le faisoient paroistre si grand, qu'on eust dit qu'il estoit le veritable Empereur, & Tibere prince de sa petite isle,'ou que l'un estoit le tuteur, & l'autre un enfant. [c] Tout le monde se pressoit pour luy rendre ses respects, & se faire voir à luy. Car il prenoit extremement garde si l'on n'y manquoit point, surtout à l'egard des personnes de qualité. Et c'est ce qu'on remarque souvent dans ceux qui d'une basse naissance sont elevez à une grande fortune. Car ils ont d'ordinaire l'esprit plus bas; & croient d'autant plus aisement qu'on manque à ces ceremonies par mépris, qu'ils savent qu'on a sujet de mepriser leur premier estat.

Dio, p. 623. c. | p. 624. d. | p. 623 d | 628. a. | p. 625. b. | b p. 623. e. | Juven. saty. 10. v. 92. | c Dio, l. 58. p. 623. 624.

'Il y eut alors quelques accidens qu'on pouvoit prendre pour des presages de sa ruine: mais quand un dieu, dit un historien, auroit declaré en termes exprés ce qui estoit tout prest d'arriver, personne n'auroit pu le croire. p. 624. c. d.

'Tibere qui savoit les respects qu'on luy rendoit, mais qui n'osoit en faire paroistre son chagrin, tentoit cependant les esprits, en mandant tantost qu'il estoit fort mal, tantost qu'il se portoit bien, & qu'il alloit revenir à Rome. Quelquefois il blasmoit Sejan, & quelquefois il le louoit. Il faisoit de mesme des graces à quelques uns de ses amis" à sa consideration, & il en maltraitoit d'autres [sous divers pretextes,]'Cette conduite surprenoit Sejan, mais non pas jusqu'à le porter à prendre les armes. Les autres commencerent aussi à se detacher insensiblement de sa fortune, mais sans oser en rien faire paroistre au dehors.'Le Senat luy donna mesme le pouvoir de Proconsul [au sortir de son Consulat.] Et Tibere continuant dans sa dissimulation ordinaire, le fit pontife luy & son fils; mais luy refusa en mesme

e. | " δι' ἐκεῖνον. | p. 625. a. b. c. | d.

temps la permission de venir en Campanie, disant qu'il s'en alloit retourner à Rome.[Sejan vouloit sans doute aller en Campanie pour retourner auprés de la personne de Tibere, & en estre maistre.]'Mais il prenoit pour pretexte d'aller voir sa future epouse qui estoit malade.[C'estoit apparemment Liville veuve de Drusus :]' Car Tibere luy faisoit toujours esperer de l'allier à la famille des Cesars.

d. | Suet. l.3.c.65. p. 404.

'Tibere donna [en ce temps-ci] à Caligula la place d'Augure qu'avoit eue son frere Drusus ; & avant qu'il en prist possession, il l'eleva à la dignité de pontife d'Auguste,'qui luy est attribuée dans une inscription.'En luy conferant ce titre, il luy donna encore de grands eloges, & témoigna songer à le faire son successeur.'Cela pensa porter Sejan à la revolte, & il se repentit de ne l'avoir point fait durant qu'il estoit Consul ; mais il n'osa l'entreprendre alors,'parcequ'il vit bien par la maniere dont on avoit receu les louanges deCaligula, que le peuple estoit pour ce jeune prince, & non pas pour luy comme il l'avoit cru. 'Il eut encore du mecontentement de ce que Tibere favorisa alors quelques uns de ses ennemis, & de ce qu'écrivant au Senat sur la mort de Neron[fils de Germanicus,] il l'avoit nommé sans rien ajouter à sa louange comme il avoit accoutumé de faire. 'On vit bien aussi que c'estoit contre luy que Tibere renouvelloit la défense qu'il avoit faite assez souvent, de sacrifier à aucun homme, & de luy decerner à luy mesme aucun honneur [extraordinaire.]

l. 4. c. 12. p. 430. | p. 431. 2 | not. | p. 430 | Dio, p. 625. c. | Dio, l. 58. p. 626. a. | p. 625. c. | p. 626. a. | b.

ARTICLE XXIV.

Tibere écrit au Senat contre Sejan.

'TANT de marques du refroidissement de Tibere diminuerent de plus en plus le credit & l'autorité de Sejan ; & il estoit aisé de remarquer qu'on se detachoit de luy, & qu'on ne recherchoit plus son amitié comme auparavant. 'Ainsi Tibere croyant se pouvoir assurer du Senat & du peuple, songea à se défaire entierement de luy.'Et afin qu'il se mist moins sur ses gardes, il fit courir le bruit qu'il vouloit l'associer à la puissance du Tribunat.

Dio, l. 58. p. 626. b. | b. c. | c | Suet. l. 3. c. 65. p. 404.

' Cependant il donna secrettement à NeviusSertorius Macron la charge de capitaine des gardes Pretoriennes, & l'envoya à Rome porter une lettre au Senat, bien instruit de tout ce qu'il avoit à faire. Macron arrivé à Rome durant la nuit, communi-

Dio, p. 626. c.

vigilum.

que ses ordres au Consul Regulus,(car l'autre favorisoit Sejan,) & à Lacon capitaine des 'archers du guet:'& le lendemain de grand matin s'en estant allé au palais, il rencontre Sejan pres d'entrer dans le Senat qui s'assembloit en ce lieu là. Sejan fut surpris de le voir [sans aucune lettre de Tibere pour luy:] mais Macron lui dit tout bas qu'il apportoit[des lettres pour lui faire donner] la puissance du Tribunat. Ainsi Sejan entra au Senat plein de joie & d'esperance, [& il n'en cachoit point le Sujet.]En mesme temps Macron fit retirer les gardes qui avoient accompagné Sejan jusqu'au Senat,& qui l'attendoient à la porte, ('car il avoit toujours des soldats autour de luy,& comme une armée domestique,)'& les envoya dans le camp, aprés leur avoir montré le pouvoir que Tibere luy avoit donné de les commander,& les avoir assurez qu'il avoit ordre de leur faire distribuer de l'argent. Il fit venir en leur place les archers du guet, & les mit autour du temple où se tenoit le Senat. Il entra ensuite au Senat, presenta aux Consuls la lettre de l'Empereur, sortit avant qu'on en commençast la lecture, donna ordre à Lacon de faire garde à la porte, & s'en alla promptement au camp pour empescher qu'il n'y arrivast quelque emotion.

d.

Juv. satyr. 10. v. 95.

Dio, p. 626. c.

'La lettre de Tibere estoit fort longue, [a] lasche & indigne de la majesté imperiale, [b] mais adroite & ingenieuse. Car craignant que Sejan ne se portast à quelque action de desespoir, s'il y lisoit d'abord l'arrest de sa mort, il la commençoit par une affaire toute differente. Il faisoit ensuite quelque plainte de Sejan, qu'il interrompoit par une autre affaire,& puis revenoit à Sejan, sans s'emporter contre luy: de sorte que Sejan en entendit la lecture sans s'emouvoir beaucoup, dans la creance que ce n'estoit point un mal sans remede; jusqu'à ce qu'à la fin Tibere demandoit qu'on punist deux Senateurs de sa faction, & qu'on luy donnast des gardes.'Des qu'on eut lu cet article, les Preteurs & les Tribuns se mirent autour de luy, & luy osterent ainsi le pouvoir de faire aucun trouble.

p. 627. a|Juv. v. 71. a Suet. l. 3. c. 65. p. 404. b Dio, p. 627. a.

e.

'Tibere demandoit par cette lettre que le Senat luy envoyast l'un des Consuls pour le mener à Rome en sureté.[c] Et veritablement il estoit dans une telle crainte, qu'on 'tient qu'il avoit ordonné à Macron, que s'il arrivoit du trouble, il delivrast Drusus, fils de Germanicus, qu'il tenoit alors prisonnier à Rome, qu'il le présentast au Senat & au peuple,& mesme qu'il le declarast Empereur. Depeur que les nouvelles n'arrivassent pas assez tost, il avoit ordonné qu'on les luy fist connoistre par un signal:&

p. 627. a|Suet. p. 404. c Dio, p. 629. 630|Suet. p. 404.

il se tenoit sur une roche extremement haute pour voir quel signal on luy donneroit. Il avoit des vaisseaux tout prests pour se retirer vers quelqu'une de ses armées en cas que les choses réussissent mal.

Sen. nat. quæst. l. 1. c. 1. p. 404. 'Seneque dit que durant que l'on parloit de l'affaire de Sejan, on vit un grand globe de feu qui couroit dans l'air, & qui se dissipa en courant. [C'estoit la vraie image de ce qui se passoit dans le Senat.] 'Car à l'ouverture de la lettre, comme on s'imaginoit que Tibere y demandoit la puissance du Tribunat pour Sejan, chacun se pressoit de luy donner des applaudissemens, des eloges, des assurances de la joye avec laquelle il y contribueroit de son suffrage. Mais quand on vit que c'estoit tout le contraire; [de tant d'amis & de serviteurs de Sejan, aucun n'ouvrit la bouche pour luy;] tout le monde demeura dans la consternation & dans le silence; quelques uns mesme de ceux qui s'estoient assis auprés de luy comme ses amis, s'allerent mettre autrepart: '& des que la lettre fut lue, chacun s'eleva contre luy,[a] sans demander de preuves ni de témoins de ses crimes,[b] & luy donna mille maledictions, les uns parcequ'ils se rejouissoient effectivement de son malheur, & les autres pour empescher qu'on ne les crust de ses amis.

Dio, l. 58. p. 627. b. — d. — a Juv sat. 10. v. 71. — b Dio, l. 627. d. e.

d. 'On remarque que Sejan estant encore assis, Regulus l'appella deux ou trois fois sans qu'il repondist, non par orgueil, (car il estoit alors assez humilié,) mais il estoit si peu accoutumé à recevoir des commandemens, [qu'il ne s'imaginoit pas qu'on parlast à luy.] Il se leva enfin, aprés avoir demandé si c'estoit luy que le Consul appelloit; & aussitost Lacon entra, & se tint auprés de luy [pour en estre maistre.]

ARTICLE XXV.

Sejan est arresté, & executé avec ses enfans & ses amis.

Dio, l. 58. p. 627. e. 'QUOIQUE tous les Senateurs se declarassent contre Sejan, neanmoins comme il avoit parmi eux beaucoup de parens & d'amis, Regulus n'osa parler de sa mort, ni mesme prendre l'avis de chacun en particulier. Il se contenta de le demander à un ou deux, qui ayant opiné à la prison, il l'y conduisit aussitost, accompagné de Lacon & de tous les magistrats. 'Rome vit alors un terrible exemple de l'incertitude & de la foiblesse de toutes les grandeurs humaines, qui devroit bien apprendre à

p. 628. a.

ceux

ceux qui sont dans les honneurs, à n'en estre pas plus superbes. 'Il y a peu de personnes qui naturellement ne souhaitent de s'elever, & ceux mesmes qui ne voudroient pas faire de violences, sont bien aises de le pouvoir. Mais les payens mesmes ont reconnu que chercher une haute fortune, c'est se bastir une haute tour pour tomber d'une chute plus dangereuse & plus mortelle. [Que si Dieu laisse quelquefois les méchans jouir de leur grandeur jusques à la fin de cette vie, c'est pour punir plus severement dans l'autre & les crimes où leur ambition les a engagez, & leur ambition mesme.] Juv. sat. 10. v. 96. 106.

'Le peuple suivit la fortune à son ordinaire. Il eust esté prest de declarer Sejan Auguste, si son entreprise luy eust réussi: mais il le traita comme un traistre parcequ'il le vit condanné. Tous protestoient que jamais ils ne l'avoient aimé. 'On luy venoit reprocher tant de personnes qu'il avoit fait mourir: on luy insultoit sur ses fausses esperances. En mesme temps on abatoit, on brisoit, on trainoit ses statues à ses yeux; & on luy faisoit voir dans ses images ce qu'il alloit bientost souffrir en sa personne. Tout ce qu'il pouvoit faire en cet état, estoit de se couvrir le visage pour diminuer un peu sa confusion; & on ne luy permettoit pas. 'On vouloit voir sa contenance, & quel pouvoit estre le visage d'un homme dans ce comble de honte & de malheur, '& mesme on luy donnoit des soufflets aprés l'avoir adoré comme un dieu. 'C'est en cette maniere qu'il fut conduit à la prison. v. 73. Dio, p. 628. b. Juv. v. 67. Dio, p. 628. a. b.

'Le jour mesme le Senat se rassembla; & voyant que personne ne branloit pour luy, il le condanna à la mort; & l'arrest fut bientost executé. [On n'attendit pas seulement les dix jours:] '& on luy osta la vie le mesme jour qu'on luy avoit rendu les plus grands respects. 'Son corps trainé publiquement avec un croc [a] durant trois jours fut jetté comme ceux des autres suppliciez, par les degrez [appellez Gemoniens,] [b] dechiré par le peuple, & enfin jetté dans le Tibre: 'ou plutost, comme dit Seneque, cet homme qui s'estoit vu posseder toutes les felicitez dont les hommes sont capables, fut tellement mis en pieces, qu'il n'en resta point de membre entier que l'executeur pust trainer [à la riviere.] 'Chacun croyoit qu'il y alloit de sa fortune de témoigner de la haine à ce miserable. 'Il fut executé le 17 d'octobre. b. c. Sen. de tranq. c. 11. p. 350. c. Juv. v. 66. a Dio, p. 624. e| 628. c. b p. 628. c. Sen. de tranq. c. 11. p. 350. c. Juv. v. 85. Tac. an. 6. c. 25. p. 1 2.

[c] Sa mort fut le commencement d'un autre trouble. Car le peuple en furie tuoit ceux qui avoient abusé avec plus d'insolence du pouvoir que Sejan leur avoit donné: & les Pretoriens c Dio, p. 628. e.

faschez de ce qu'on ne s'estoit pas fié à eux, pilloient, bruloient, & faisoient de grands desordres.

Tac. an. 5. c. 7. p. 129. a c. 8. p. 129. p. 129 | Suet. v. Vit. c. 2. 3. p. 705. 708.

[Entre ceux qui perirent avec Sejan, comme ils s'estoient elevez avec luy,]'il paroist que Blæsus son oncle ne fut pas oublié: & on luy reprochoit encore d'autres crimes plus réels. [a] Publius Vitellius accusé d'avoir voulu employer le thresor public qu'il avoit en garde, pour favoriser les desseins de Sejan, 'fut neanmoins remis entre les mains de Lucius son frere pere de l'Empereur Vitellius: & Lucius voulut bien s'en charger jusqu'à ce que son affaire fust jugée. Mais comme elle trainoit, l'ennui & le chagrin porterent Publius à s'ouvrir les veines avec un canif.

Tac. an. 5. n. 19. p. 129. b c. 8. p. 129 | 5. c. 18. p. 140 | Dio, l. 59. p. 644. a.

'On remarque qu'il a laissé quelques écrits citez par Tertullien.

[b] Pomponius Secundus qui venoit de sortir du Consulat, fut aussi mis comme prisonnier en la garde de Q. Pomponius son frere. Mais comme c'estoit un esprit plus gay & plus elevé, il supporta sa disgrace avec plus de courage, jusqu'à ce qu'au bout de sept ans Tibere estant mort,"Caius luy donna la liberté. Tout son crime estoit qu'aprés la mort de Sejan, un ami de ce favori disgracié s'estoit retiré chez luy. [On peut juger par là de quelle maniere les autres estoient traitez. C'est sans doute le mesme] 'L. Pomponius qui acquit les ornemens du triomphe en l'an 50, lorsqu'il commandoit les troupes de la haute Germanie, & qui s'est encore rendu " beaucoup plus celebre par ses poesies.

en l'an 37.

Tac. an. 12. c. 27. 28. p. 179. 180 | Voss. po. lat. c. 3. p. 73.

&c.

c | Tac. an. 5. c. 9. p. 129.

'Les executions de Sejan & de ses principaux partisans appaiserent la colere du peuple, mais ne finirent pas les malheurs. Le Senat ordonna qu'on feroit mourir un fils & une fille qui restoient encore des enfans de Sejan. 'Il en avoit eu trois, [dont on pouvoit bien avoir déja fait mourir l'aisné.][c] La fille étoit selon Dion celle qui avoit esté fiancée à Drusus fils de Claude. [d] Elle estoit encore si jeune, que voyant qu'on l'emmenoit en prison, elle demandoit pourquoi on le faisoit, & ce qu'elle avoit fait pour cela; qu'elle ne le feroit plus, & qu'on luy donnast plutost le fouet. On ajoute que comme c'estoit une chose inouie de punir une vierge du dernier supplice, l'executeur la viola dans la prison avant que de l'étrangler.

Tac. an. 4. c. 3. p. 98. c Dio, p. 628. c d. d c | Tac. an. 5. c. 9. p. 129.

Dio. p. 629. c. d.

'Le Senat ordonna alors que l'on ne jureroit plus par le nom de qui que ce fust que par celui de l'Empereur, & qu'on n'accorderoit à personne des honneurs extraordinaires; par où ces graves Senateurs avouoient que la grandeur prodigieuse où ils avoient eux mesmes elevé Sejan, avoit esté la cause de ces desseins criminels qui l'avoient perdu. Et neanmoins le mesme Se-

nat ordonna peu aprés de l'argent & des dignitez à Macron & à Lacon: mais ces ministres qui avoient devant leurs yeux un exemple si terrible, refuserent ce qu'on leur offroit, ' & chercherent des voies plus cachées pour faire les mesmes maux. [a] On voit encore à Terni auprés de Rome une inscription en marbre, posée l'année suivante à l'honneur de Tibere, pour avoir delivré le peuple Romain d'un ennemi tres pernicieux. Cette inscription marque que l'on contoit alors l'an 704 de la fondation de Terni.

Interamna.

Tac an. 6. c. 29. p. 143.
a Grut. p. 113. 2.

'On espera de voir un gouvernement plus doux & moins sanguinaire aprés la mort de Sejan, à qui l'on attribuoit tant d'executions que l'on avoit vues. 'Mais jamais Tibere ne fut plus cruel, [b] hors peutestre à l'égard des Juifs. [[c] On peut voir l'idée generale de ses cruautez dans Suetone & dans Dion, & les histoires particulieres dans Tacite.] [d] Il en trouvoit une ample matiere dans les amis de Sejan. [e] Car on a dit avec verité, qu'il n'y avoit pas eu moins de danger à l'avoir pour ami que pour ennemi.

Dio, p. 629. a. b.
Suet. l. 3. c. 61. p. 398.
b Philo, leg. p. 1015. b. c.
c Suet. c. 61. 62. p. 398-402 | Dio, l. 58. p. 630. 631.
d Suet. c. 61. p. 398.
e Sen. ep. 55. p. 115. f.

[f] Mais outre cela sa femme nommée Apicata, qu'il avoit repudiée pour corrompre Liville femme de Drusus, [g] ayant vu les corps de ses enfans exposez publiquement parmi les autres suppliciez, écrivit à Tibere le secret de la mort de Drusus, & puis se tua elle mesme sans avoir esté condannée. [h] Tibere ne pardonna à aucun de ceux qui se trouverent engagez dans cette affaire. [i] Quelques uns disent qu'il voulut faire grace à Liville sa belle-fille à cause d'Antonia sa mere; mais qu'Antonia mesme ne luy put pardonner, & la fit mourir de faim. 'Ainsi ses crimes furent enfin punis cette année. [k] On remarque aussi que Tibere ayant mandé un homme de ses amis, chez qui il avoit logé à Rhode; on luy vint dire qu'il estoit arrivé dans le temps qu'il n'estoit appliqué qu'à informer de la mort de son fils. De sorte que ne songeant point que c'estoit un de ses amis, il le fit aussitost mettre à la question, comme si c'eust esté un des complices. Et s'estant apperceu de sa faute, il le fit mourir afin qu'il ne pust s'en plaindre. [Voilà quel estoit en cette année l'etat de la plus illustre partie de la Babylone pendant que J. C. qui estoit venu pour en détruire le regne, fondoit peu à peu la celeste Jerusalem par la predication de l'Evangile.]

f Tac. an. 4. c. 3. p. 98.
g Dio, l. 58. p. 628. c. d.
h c | Suet. l. 3. c. 62. p. 401.
i Dio, p. 628. c. d.
Tac. an. 6. c. 2. p. 132.
k Suet. c. 62. p. 401. 402.



ARTICLE XXVI.

Bassesse du Senat : Misere de Tibere : Generosité de Terentius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 32, DE TIBERE 18, 19.

Tac. an. 6. p. 1, 1 | Dio, l. 58. p. 631. e | Noris, ep. conf. p. 14-15.

'*Cn. Domitius Aenobarbus, & Furius Camillus Scribonianus,*" *Conss.* NOTE 4.

a Dio, l. 58. p. 633. c.
b Suet. v. Vit. c. 2. p. 705 | Noris, ep. conf. p. 15.
c Dio, l. 58 p. 631. e.

[a] DOMITIUS fut Consul durant toute l'année, en faveur d'Agrippine sa femme.[b] Aulus Vitellius oncle de l'Empereur de mesme nom, fut Consul avec luy depuis le premier juillet, [ayant esté subrogé à Camillus,] & mourut dans son Consulat.

[c] Dion remarque l'extreme bassesse que fit paroistre le Senat des le premier jour de cette année, pour flater Tibere, quoiqu'il fust tellement haï, que selon les termes de cet historien, chacun eust voulu l'avoir dechiré avec les dents. 'Ce prince n'avoit point voulu souffrir dans ses premieres années qu'on jurast d'observer ses ordonnances.'Depuis qu'il l'avoit souffert, on s'estoit contenté qu'un [des Consuls] fist le serment, auquel les autres témoignoient consentir. Mais cette année tous les Senateurs voulurent chacun prononcer le serment, sans que personne leur demandast cette nouvelle marque de leur servitude.'On arresta encore que quand Tibere viendroit au Senat, il pourroit choisir vingt Senateurs pour le garder avec des armes, & que l'on donneroit des privileges aux soldats des gardes qui auroient fait leur temps. Tibere se moqua de la premiere partie de l'arrest; & il n'estoit pas si fou que de donner des armes aux Senateurs, & se mettre à leur discretion; mais il se mit en colere de la seconde, ne voulant pas que les soldats eussent obligation à d'autres qu'à luy, & moins encore au Senat,'qu'il haïssoit & dont il estoit haï.'Junius Gallio qui avoit cru faire sa fortune en ouvrant cet avis, fut chassé du Senat & de l'Italie, & rappellé ensuite, mais pour estre mis en la garde des magistrats, depeur qu'il ne trouvast trop de douceur à Lesbos où il vouloit se retirer.

p. 632. a | Tac. an. 1. c. 72. p. 33.
Dio, l. 58. p. 632. a.
b | Tac. an. 6. c. 2. 3. p. 132.
Dio, p. 632. c.
d | Tac. c. 3. p. 132.

'Tacite fait ensuite l'histoire de diverses personnes hommes & femmes, accusées & condannées, partie au sujet de Sejan, partie sur d'autres pretextes.'On y peut remarquer la punition de Latinus Latiaris, celui qui avoit fait perir Titius Sabinus par une noire perfidie.

Tac. an. 6. c. 3-10. p. 133. &c.
c. 4. p. 133.

'Messalinus Cotta qui estoit haï de tout le monde, ayant aussi esté mis en justice, Tibere écrivit pour le faire absoudre, &

c. 5. 6. p. 134 | Suet. l. 3. c. 67. p. 405.

» commença sa lettre par ces paroles : Que vous écrirai-je, Messieurs, ou comment vous écrirai-je en ce temps [si malheureux?] Je vous proteste que je n'en sçay rien: Et si je ne vous dis la verité, que tous les dieux & toutes les déesses me fassent perir d'une mort plus cruelle que celle dont je me sens perir tous les jours. Tac. c. 6. p. 134.

'Voilà quel est le fruit de toutes les adresses des tyrans. Tant de peines qu'ils se donnent pour affermir leur bonheur sur le malheur des autres, les rendent malheureux tous les premiers.'Certes ce n'est pas sans sujet"qu'un ancien a dit que si on ouvroit le cœur des tyrans, on les y verroit dechirez de mille coups. Tibere ne peut estre content dans toute la grandeur imperiale. La solitude d'une isle ne le peut derober [à son chagrin.] Toutes les voluptez les plus infames dans lesquelles il se plonge, n'ont point assez de charmes pour luy donner quelque joie, & deviennent mesme son supplice. Il sent malgré luy sa misere, & le prince le plus dissimulé qui fut jamais, est contraint d'avouer [à ses ennemis & à toute la terre,] qu'il se sent perir malheureusement. p. 135.

'Parmi la lascheté generale de ce temps là, on vit une action genereuse dans un simple Chevalier Romain nommé M. Terentius. On l'accusoit d'avoir esté ami de Sejan. C'estoit un crime capital, que chacun desavouoit, mesme contre la verité, & souvent inutilement. Terentius se voyant donc obligé de se justifier sur ce sujet devant le Senat, le fit en cette maniere. Je ne sçay, *Messieurs*, s'il ne me seroit point plus avantageux de nier le crime dont on m'accuse : mais quoy qu'il en puisse arriver, je ne le puis nier, parcequ'il est veritable. Oui, Messieurs, j'ai recherché l'amitié de Sejan, je l'ai obtenue, & je m'en suis rejoui. Vous savez l'état où il estoit alors : vous savez qu'il possedoit entierement les bonnes graces du prince ; que toutes les charges se donnoient par sa faveur ; que ceux qui l'avoient pour ennemi languissoient dans la disgrace & dans la misere : & il n'est pas besoin que j'en cite des exemples. Ce n'est donc pas Sejan que nous avons honoré : c'estoit le favori du prince ; c'estoit celui que César regardoit comme son allié & comme son gendre ; celui qu'il vouloit avoir pour compagnon dans le Consulat, qu'il combloit de toutes ses faveurs, avec qui il partageoit toutes ses veilles. Avons-nous pu manquer à honorer celui que le prince honoroit de cette sorte? Avons-nous pu ne pas suivre son sentiment ? Si celui dont nous admirons tous le discernement & la prudence s'est trompé dans le jugement qu'il a fait de Sejan, ne sommes-nous pas excusables de nous estre trompez avec luy ? Que si

Tac. an. 6. c. 8. 9. p. 135 136. Dio, l. 58. p. 633. b. c.

connoissant deslors ce qu'il estoit, sa sagesse le portoit neanmoins « à le rendre l'arbitre des faveurs & des disgraces, estoit-ce à nous « à penetrer ces raisons d'Etat, qu'il est si difficile & si dangereux « de vouloir comprendre? Ne regardons point, Messieurs, le der- « nier jour de la vie de Sejan; souvenez-vous de ce qu'il a esté « durant seize années; quels respects nous rendions aux derniers « des hommes lorsqu'ils avoient sa faveur; combien nous nous te- « nions heureux d'avoir la connoissance de ses affranchis & de ses « portiers. Je ne parle ici que de ceux qui n'ont point eu de part à « ses derniers desseins. Qu'on punisse ceux qui ont conspiré avec « luy contre la Republique, qui ont attenté à la vie de l'Empereur: « il n'y a rien de plus juste. Mais pour nous autres qui n'avons « point fait d'autre faute que de l'aimer & de l'honorer, il faut « condanner Cesar si l'on nous condanne. «

Ibid. 'La liberté de cette harangue, & [la joye] de voir qu'il s'estoit trouvé un homme qui eust osé dire ce que tous les autres pensoient, eut tant de pouvoir sur les esprits, que Terentius fut renvoyé absous, & ses accusateurs déja coupables d'autres crimes, condannez les uns au bannissement, & les autres à la mort.

Dio, l. 58. p. 633. a. b. 'Tibere mesme approuva l'arrest, [& n'osa pas s'opposer à une verité exprimée d'une maniere si sensible. Mais il est plus difficile de dire par quelle raison] il souffrit l'insulte de L. Sejanus Preteur, (on ne dit point s'il estoit parent du grand Sejan,) qui ne fit paroistre que des chauves dans des jeux qu'il faisoit representer, & fit éclairer le peuple au sortir de là par cinq mille enfans tout rasez; ce qui fit que depuis cela on appelloit tous les chauves des Sejans. Il sembloit qu'il n'eust fait cela que pour se moquer de Tibere qui estoit chauve; & neanmoins il ne fit pas seulement semblant de le savoir.

ARTICLE XXVII.

Tibere approche de Rome; fait mourir sans distinction les amis de Sejan: Consulat de Galba.

Tac. an. 6. c. 1. p. 131. 132 | n. 2 | Suet. l. 3. c. 72. p. 411. 412. 'TIBERE sortit cette année de son isle, se promena dans la Campanie; & s'estant mis sur le Tibre, il vint jusqu'aux jardins qu'il avoit de l'autre costé de Rome vers le Vatican. Cependant il n'entra point dans la ville, sans qu'on sache pourquoi, dit Suetone, Tacite dit qu'il se hastoit d'aller cacher ses crimes ordinares, dont il estoit devenu esclave, dans les rochers & la

solitude de Caprée.'Lorsqu'il estoit sur le Tibre, il y avoit des corps de garde sur les bords de la riviere, pour empescher le peuple d'approcher de luy. Suet. c. 72.

'L. Piso qui estoit Prefet de Rome depuis plusieurs années, mourut en ce temps-ci.[a] Tibere mit à sa place L. Ælius Lamia, à qui il avoit donné longtemps auparavant le gouvernement de la Syrie, sans luy permettre d'y aller comme cela luy estoit ordinaire.[b] Il mourut à la fin de l'année suivante.[c] Il y eut en celle-ci une grande cherté dans Rome, qui pensa faire une sedition. Tac. an. 6. c. 10. 11. p. 137 | Dio, l. 58. p. 633. d. a Dio, p. 633. d | Tac. l. 6. c. 27. p. 142. b Tac. c. 27. p. 142. c c. 13. p. 138.

[S. Jerome marque sur la 19[e] année de Tibere, la mort de Cassius Severus]'grand orateur, mais d'un esprit noir & malin : ce qui avoit obligé Auguste de le faire releguer en l'isle de Crete 25 ans auparavant par un celebre arrest du Senat, à cause que par ses écrits satyriques il dechiroit la reputation des personnes les plus illustres. Il continua dans son exil ses écrits & ses satyres : de sorte qu'en l'an 24 de J.C. il fut privé de ses biens, & enfermé dans la petite isle de Seriphe [dans l'Archipelage,] où il mourut enfin reduit à avoir à peine un peu de linge pour couvrir ce que la nature nous oblige de cacher.'Divers anciens auteurs ont parlé de luy. Il semble qu'il ait fait quelque corps d'histoire, [qui pouvoit estre la mesme chose que ses satyres.] an. 1. c. 72. p. 33 | an. 4. c. 21. p. 106 | Suet. l. 2. c. 56. p. 244 l. 4. c. 16. p. 437 | v. Vit. c. 2. p. 704. Tac. an. 4. n. 59. p. 105.

L'AN DE JESUS-CHRIST 33, DE TIBERE 19, 20.

1 [1]'*Servius Sulpicius Galba ; & L. Cornelius Sylla Felix, Consuls.* Tac. an. 6. c. 15. p. 138 | Casd | Dio, l. 58. p. 634. b | Noris, ep. consl. p. 16-18. Gruter, p. 1087.

[d] Galba qui fut Consul jusqu'à la fin de juin, est celui qui fut Empereur aprés Neron & avant Othon. C'est ce qui a fait remarquer qu'il avoit succedé dans le Consulat à Cn. Domitius pere de Neron, & y avoit precedé L. Salvius Otho pere de l'Empereur du mesme nom,[e] qu'on juge par là luy avoir esté subrogé au mois de juillet:[car il n'est point marqué entre les Consuls ordinaires.][f] L. Vitellius qui fut Consul [l'année suivante,] est aussi le pere d'Aulus Vitellius qui regna aprés Othon.[g] On dit que Tibere qui pretendoit avoir connoissance de l'avenir, ayant mandé Galba cette année mesme lorsqu'il estoit Consul, luy dit qu'il gousteroit un jour de l'Empire. d Suet. l. 7. c. 6. p. 665 | Dio, p. 634. b. e Onuph. in fast. p. 191. f Suet. v. Vit. c. 3. p. 706. 708. g Tac. an. 6. c. 20. p. 140 | Dio, l. 57. p. 616. a.

'Tibere ayant demandé cette année que Macron Prefet des Pretoriens pust l'accompagner au Senat avec quelques Tribuns & quelques Centeniers, non seulement le Senat accorda sans difficulté une chose qui marquoit combien on se défioit de luy, 'mais il ajouta encore à l'arrest, que l'on fouilleroit les Senateurs Tac. an. 6. c. 15. p. 139 | Dio, l. 58. p. 632. 633. Dio, p. 633. a.

1. 'Selon Suetone & selon une inscription, Galba pouvoit avoir en ce temps-ci le prenom de Lucius. Suet. l. 7. c. 4. p. 661 | Noris, ep. consl. p. 17. 18.

lorsqu'ils entreroient au Senat, depeur qu'ils n'eussent des poignards.

p. 634. d.e|Tac. c. 16. 17. p.139. 'Les dettes causoient alors du trouble dans Rome: Tibere n'y trouva point d'autre remede que de mettre à la banque une grande somme d'argent, que les Senateurs pourroient emprunter pour trois ans sans en payer aucun interest. [Cette liberalité ne pouvoit guere diminuer la haine qu'il s'estoit acquise par tant de cruauté, qui continuerent cette année comme les autres.]

Tac. c. 18. p. 140. 'On remarque particulierement qu'il fit perir toute une famille de Chevaliers & de Senateurs, parcequ'estant descendus de Theophane, ils rendoient des honneurs divins à cet homme qui avoit esté l'intime ami du grand Pompée. [C'estoit veritablement un crime digne de mort, mais non pas devant des payens.]

c 19. p. 140| Dio, p. 635. a.b. 'La mort de Sextus Marius fut extremement honteuse à Tibere, parce qu'on crut que tout le crime de cet homme, qu'il avoit fort aimé auparavant, estoit qu'il estoit le plus riche de toute l'Espagne, & qu'il n'avoit pas voulu souffrir que Tibere abusast de sa fille.

Tac. c. 19. p. 140. 'La multitude des supplices ne faisoit qu'irriter sa cruauté, au lieu de la rassasier: & il commanda enfin, qu'on mist à mort tous ceux qui estoient dans les prisons, accusez d'avoir eu part à la conjuration de Sejan. [Je ne sçay si c'est à cette occasion qu'il

Suet. l. 3. c. 61. p. 400. faut rapporter ce que dit Suetone,]'qu'en un seul jour on exposa & on traina à la riviere vingt corps de suppliciez, entre lesquels il y avoit des femmes & des enfans. [Mais Tacite nous donne

Tac. an. c. 19. p. 140. encore une idée plus horrible de cette boucherie.]'Il se fit, dit-il, un carnage epouvantable de personnes de tout age, de toute condition, & de tout sexe, dont on voyoit les corps tantost dispersez, tantost par monceaux, sans qu'il fust permis aux parens ni aux amis de les pleurer, ou mesme de les regarder longtemps. Les soldats qui gardoient ces corps déja tout pourris, en attendant qu'on les jettast dans le Tibre, examinoient [toutes les contenances, &] combien chacun faisoit paroistre de douleur. Et quand on avoit trainé ces corps dans la riviere, on ne souffroit point que personne les retirast de l'eau ou du rivage où ils étoient jettez, pour leur rendre les devoirs de la sepulture, ni mesme qu'on y touchast en quelque maniere que ce fust. Ainsi plus la misere estoit grande, plus la compassion" estoit criminelle. "arcebatur.



ART. XXVIII.

ARTICLE XXVIII.

Asinius Gallus, Drusus, Agrippine, & Nerva, meurent de faim.

'A TANT de cruautez Tacite ajoute la mort de trois personnes des plus illustres de l'Empire, Asinius Gallus, Drusus fils de Germanicus, & la celebre Agrippine. Ils moururent tous trois de faim.'Asinius"Gallus estoit fils d'Asinius Pollio fort celebre sous Auguste.[a] Il avoit epousé Vipsania[Agrippina]fille du grand Agrippa, aprés que Tibere l'eut repudiée[pour epouser Julie:]'de sorte que ses enfans estoient freres de Drusus, [que Tibere avoit eu de Vipsania,][b]neveux d'Agrippine,[& alliez des Cesars:][c] Aussi ils furent elevez aux premieres dignitez.[d] Mais cette alliance mesme le faisoit haïr de Tibere, qui n'estoit pas bien aise qu'il eust epousé une femme qu'il avoit repudiée:[e] & d'ailleurs Auguste l'avoit jugé incapable de la puissance souveraine, mais capable d'y aspirer.

Tac. an. 6. c. 23-25. p. 141. 142. | Note 5. | an. 3. c. 75. not. 174. p. 95. | a an. 1. c. 12. p. 12. | an. 3. c. 75. p. 95. | b an. 4. c. 71. p. 124. | c an. 6. c. 23. p. 141|3. n. 174. p. 95. | d an. 1. c. 12. p. 12. | e c. 13. p. 12.

[Tibere dissimula jusqu'en l'an 30 de J.C,]'auquel Gallus l'estant venu trouver de la part du Senat, il le receut fort bien, & luy donna toutes les marques possibles d'affection: mais en mesme temps il écrivit au Senat pour le faire condanner. De sorte que le mesme jour qu'il mangeoit à la table de Tibere comme son ami, le Senat prononçoit l'arrest de sa mort, & envoyoit un Preteur pour l'executer. Tibere ne voulut pas neanmoins le faire sitost mourir, non par compassion, mais par un rafinement de haine & de cruauté.'Car un autre prisonnier lui demandant une prompte mort comme une grace, il la luy refusa, & luy dit qu'il n'estoit pas encore reconcilié avec luy.'Il voulut donc que Gallus languit lontemps dans la crainte & dans la misere; & pour cela le laissa vivre prisonnier à la garde des Consuls & des Preteurs, qui avoient moins soin de l'empescher de fuir, que de l'empescher de mourir. On ne le laissoit parler ni mesme voir à qui que ce fust, hors le temps qu'on le forçoit de prendre la nourriture qu'on luy envoyoit seulement depeur qu'il ne mourust trop tost. 'Enfin neanmoins il mourut de faim au bout de trois ans, ou volontairement, ou par contrainte: & Tibere n'eut pas honte de permettre comme une grace qu'on luy rendist les derniers devoirs, 's'estant alors reconcilié avec luy.

Dio, l. 58. p. 622. c | val. p. 666. | Suet l. 3. c. 61. p. 400. | Dio, l. 58. p. 622. d. e. | Tac. an. 6. c. 23. p. 141. | Dio, p. 636. b.

'Pour Drusus, il est certain qu'on luy refusa les alimens, & que ce prince destiné à estre le maistre de tant de royaumes, fut reduit à prolonger sa vie de quelques jours en mangeant la gar-

Tac. c. 23. p. 141 | Suet. l. 3. c. 54. p. 391.

L'an de J.C. 33, de Tibere 19, 20.

Suet. p. 391. | Tac. an. 6. c. 24. p. 141. 142.

niture[1] de son matelas.'Il estoit prisonnier [à Rome]* dans une cave du palais. 'Tibere le traita avec la derniere indignité, & à la fin de sa vie & aprés sa mort, &. ne rougit point d'en faire lire les" actes en plein Senat.

1. * in ima parte. L'endroit est à voir.

c. 25. p. 142. | c. 23. p. 141.

'La douleur de cette mort n'estoit pas encore passée, lorsqu'elle fut renouvellée le 17 d'octobre par celle d'Agrippine sa mere. Cette princesse estoit arrestée dés devant la ruine de Sejan, 'aprés laquelle on avoit esperé que Tibere la traiteroit elle & Drusus avec quelque humanité."Mais cette esperance le rendit encore plus impitoyable, aimant mieux qu'on l'accusast d'estre cruel que de s'estre repenti.'On ne sçait si ce fut la cruauté de Tibere ou son propre desespoir qui fit perir Agrippine par la faim.'Suetone qui est du dernier sentiment, dit qu'on luy ouvrit quelque temps la bouche par force pour la contraindre de manger.

sævitiam quàm pœnitentiam maluit.

c. 25. p. 142. | Suet. l. 3. c. 54. p. 390. | Tac. an. 6. c. 25. p. 142.

'Tibere voulut encore noircir sa memoire aprés sa mort, & l'accusa d'avoir eu Asinius Gallus pour adultere. Mais elle estoit audessus de ces crimes. L'ambition & le desir de dominer avoient étoufé en elle les [autres] vices dont une ame moins fiere eust été capable.'Il permit qu'on enterrast son corps & celui de Drusus en quelque lieu inconnu,[a] aprés qu'on les eut tellement" demembrez, qu'il eust esté bien difficile d'en rassembler les morceaux, '& se fit un merite de ne les avoir pas traitez comme les autres suppliciez.

Dio, l. 58. p. 635. c. | a Suet. l. 3. c. 54. p. 392. | c. 53. p. 390 391 | Tac. c. 25. p. 142.

reliquiis disperss.

Tac. c. 26. p. 142 | Dio, p. 635. c. d.

'La mort d'Agrippine attira celle de Munatia Plancina son ennemie. Elle meritoit le supplice par bien d'autres crimes que par la mort de Germanicus. Mais Tibere avoit toujours eu peur de donner cette joye à Agrippine. Lorsqu'elle n'eut plus d'amis ni d'ennemis, la justice fut ecoutée.

Tac. an. 6. c. 26. p. 142. | an. 4. c. 58. p. 119. | b Onuph. in fast. p. 189. f. | c Tac. an. 6. c. 26. p. 142. | d p. 142 | Dio, l. 58. p. 634. d. e.

'Tant de morts rejouissoient Tibere : mais celle de Marcus Cocceius Nerva l'affligea. Elle fut neanmoins aussi l'effet de sa cruauté.'Ce Nerva" qui avoit esté Consul[b] subrogé avec C. Vibius Rufinus" l'an de Rome 774,[c] estoit un homme extremement habile dans le droit.[d] Il jouissoit de la compagnie & de toute la faveur de Tibere, il sembloit n'avoir aucun sujet de haïr la vie. Mais tant de malheurs qu'il voyoit arriver tous les jours, & ceux qu'il prevoyoit encore pour l'avenir, le saisirent tellement, qu'il voulut mourir de faim, quoique Tibere pust faire pour l'en detourner.'On assure que l'Empereur Nerva estoit petit-fils de celui-ci.

V. § 13. l'an de J. C. 22.

Front. de aq. p. 119 | Onuph. in fast. p. 189. f. | e Tac. an. 6. c. 27. p. 142.

[e] Lamia qui avoit esté fait Prefet de Rome [l'année precedente,]

1. [Cela peut s'expliquer par ce que dit Pline,] [a] que l'on garnissoit alors les matelats, *pro tomento utuntur*, des feuilles d'une herbe appellée gnaphalion ou chamœzelon.

a Plin. l. 27. c. 10. p. 676. b.

mourut à la fin de celle-ci. 'Son successeur fut sans doute ce Cossus, qui quoique plongé dans le vin, ne laissoit pas de garder un secret admirable, ensorte que Tibere luy confioit les choses les plus importantes. Sen. ep 83 p. 157. c. f.

[L'unique remede de tant de maux que nous venons de representer, estoit la ruine du regne de la concupiscence; & cette source malheureuse de tous les crimes, ne pouvoit estre arrestée que par la mort d'un Dieu homme. J. C. estoit venu au monde pour ce sujet, pour apprendre aux hommes par son exemple à combattre le peché, & pour le détruire en mourant sur une croix. Les plus habiles croient que ce fut en cette année qu'il executa ce grand dessein. Pilate envoya à Tibere la relation de sa mort, & des prodiges qui l'avoient suivie. "Tibere qui ne voyoit rien en cela de contraire à ses passions & à ses interests, vouloit faire reconnoistre sa divinité. Mais elle n'estoit pas du genre de celles qui dependent du pouvoir des princes : & Tibere n'estoit pas digne de contribuer à ce grand ouvrage.]

V. S. Pierre § 19.

ARTICLE XXIX.

Liberté de Getulicus : Faux Drusus : Mort de Fulcinius Trio, & de Poppæus Sabinus.

L'AN DE JESUS-CHRIST 34, DE TIBERE 20, 21.

1 '*Paulus Fabius* [1] *Persicus, & L. Vitellius, Consuls.* Tac. an. 6. p. 131 | Idat. Chr. Alex | Noris, ep. conf. p. 19. a Dio, l. 58. p. 656. c | Euf. χρ. ad. p. 339.

[COMME la vintieme année de Tibere finissoit le 19 aoust de la 34e de J.C,] [a] les Consuls [" subrogez qui estoient alors en charge,] firent une feste & des vœux pour luy, comme s'ils luy eussent voulu prolonger l'Empire pour dix ans: & aussitost aprés luy avoir rendu cet honneur, ils furent mis en justice & condannez : car c'estoit alors une mesme chose. 'Il paroist qu'il y eut beaucoup d'autres personnes qui perdirent alors la vie ou par la main du boureau, ou par la leur propre. 'Tacite ne nomme neanmoins que Pomponius Labeo qui avoit esté huit ans gouverneur de Mesie; '& Mamercus Æmilius Scaurus homme dont la vie estoit infame, mais dont les principaux crimes estoient d'avoir Macron pour ennemi, & d'avoir mis quelques vers dans une tragedie où Tibere crut qu'il parloit de ses cruautez sous le nom d'Atrée.' Ils se tuerent tous deux avec leurs femmes.

NOTE 6.

c.d. | d | Tac. an. 6. c. 29. p. 143. | Tac. p. 143. 144 | Dio, p. 636. 637.

1. Il est surnommé Priscus par quelques uns. [b] Mais on montre par bien des autoritez que son vray nom est Persicus. Dio l. 58. p. 636. c | Cassd. b Noris, ep. conf. p. 9.

Tac. an. 6.c.30. p. 144. 'Il n'y eut que Lentulus Getulicus, qui ayant esté accusé d'un crime capital, qui estoit d'avoir voulu marier sa fille au fils de Sejan, vit Abudius Ruso son accusateur, & qui avoit autrefois commandé sous luy, condanné au lieu de lieu, & chassé de la ville, quoique le crime fust veritable. Mais Getulicus commandoit alors les legions de la haute Germanie, qui l'aimoient extremement, p. 144 | Suet. l. 7. c. 5. p. 665. 'à cause qu'il les gouvernoit avec plus de douceur que de severité: [a] a Tac. p. 144. & il avoit mesme du credit dans l'armée voisine [de la basse Germanie,] par le moyen d'Apronius son beaupere qui en estoit General. L'on crut qu'il avoit écrit à Tibere, que c'estoit par le conseil de Tibere mesme, & non par sa propre inclination, qu'il avoit recherché l'alliance de Sejan; Qu'il avoit pu se tromper aussibien que luy, & qu'il n'estoit pas raisonnable qu'une faute commune fust innocente pour l'un, & criminelle pour l'autre; Qu'il avoit gardé inviolablement jusqu'alors la fidelité qu'il luy devoit, & qu'il la garderoit toujours pourvu qu'on ne cherchast point à le perdre; mais qu'un successeur seroit pour luy un arrest de mort; Qu'il n'envioit point à Tibere l'autorité souveraine sur tout le reste de l'Empire; & qu'il le prioit aussi de ne luy point envier la province où il commandoit. Ce qui rendit croyable une chose si nouvelle, c'est que de tous les alliez de Sejan, Getulicus seul conserva sa fortune, & mesme beaucoup de credit. Tibere qui voyoit que son autorité se soutenoit plus par la reputation que par la force, n'osa pas attaquer un homme qui avoit le pouvoir & le courage de se défendre. Dio, l. 59. p. 657. c. 'Cependant la mesme affection des soldats [qui le conserva sous Tibere,] le fit perir sous Caius. b Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 126. 127. [b] Il s'est rendu celebre par quelques poemes; & on pretend qu'il a aussi écrit une histoire.

c Dio, l. 58. p. 637. a. b. d. [c] Dion met cette année l'histoire d'un jeune homme qui troubla la Grece en se faisant passer pour Drusus fils de Germanicus. Mais il fut bientost pris par Poppæus Sabinus gouverneur des deux Mesies, de l'Acaïe, & de la Macedoine, qui l'arresta à Nicople, & l'envoya à Tibere. Tac. an. 5.c.10. p. 130. 'Tacite dit que cela estoit arrivé des l'an 31, aussitôt aprés la mort de Sejan, & lorsque Drusus vivoit encore.

L'AN DE JESUS-CHRIST 35, DE TIBERE 21, 22.

an. 6. c. 31. p. 144 | Dio, l. 58. p. 637. b | Plin. l. 10. c. 43. p. 241. b | Noris, ep. conf. p. 23. ' *C. Cestius Gallus, & M. Servilius Nonianus,* " *Consuls.* NOTE 7.

d Tac. an. 6. c. 38. p. 147. [d] Les malheurs de Rome continuerent sous ces Consuls comme sous les precedens. Quoiqu'il y eust trois ans [passez] que Sejan estoit mort, ni le temps, ni les prieres, ni la multitude des supplices, ne pouvoient adoucir Tibere; & il punissoit en-

core comme des crimes nouveaux & dangereux des fautes ou vieilles ou incertaines. [Le plus considerable de ceux qui perirent cette année, fut Fulcinius] Trio, qui estoit Consul dans le temps de la ruine de Sejan; & il avoit esté accusé d'avoir part à sa conjuration. [a] Tibere ne laissoit pas de l'aimer parceque c'étoit l'un desplus celebres d'entre les delateurs. [b] Neanmoins Trio ayant esté mis en justice, il aima mieux se tuer luy mesme, [que de s'attendre à l'amitié de Tibere.] Avant que de mourir il avoit fait un testament où il dechargeoit son cœur contre Macron, contre les principaux affranchis du prince, & contre le prince mesme, à qui il reprochoit son absence comme un exil, & son esprit affoibli par la vieillesse. Ses enfans ou ses heritiers voulurent supprimer ce testament: mais Tibere qui n'avoit point de honte de publier son infamie, le fit lire publiquement dans le Senat, pour montrer qu'il savoit souffrir la liberté des autres: & comme il avoit longtemps ignoré les crimes de Sejan, il vouloit qu'on publiast egalement ce qui estoit pour luy ou contre luy, afin d'apprendre au moins par les injures qu'on luy disoit, les veritez que la flatterie s'efforçoit de luy cacher.

(an 5. c. 11. p. 130. Dio, l. 58. p. 626. c. | a Dio, p. 637. b | Tac. an. 2. c. 28. p. 47. 48. | b Dio, p. 637. b. c | Tac. an. 6. c. 38. p. 147.)

'Poppæus Sabinus, qui avoit esté Consul [sous Auguste,] & qui depuis vingt-quatre ans gouvernoit les deux "Mesies, [c] ausquelles Tibere des la seconde année de son regne avoit joint la Macedoine & l'Acaïe, [d] mourut sur la fin de cette année, [e] bien content de n'avoir plus à craindre la malice des delateurs. [f] Tacite dit que sa noblesse & son genie n'estoient que mediocres; mais qu'il estoit aimé & employé des princes, parcequ'il estoit capable des charges qu'on luy donnoit, & de rien deplus.' C. [1] Memmius Regulus luy succeda dans tous ses gouvernemens.

(Mœsies ou Mysies.)

(Dio, p. 637. d | Tac. an. 6. c. 39. p. 147. | c Tac. an. 1. c. 80. p. 36. | d an. 6. c. 39. p. 147. | e Dio, p. 637. d. | f Tac. an. 6. c. 39. p 147. | Dio, p. 637. d | 648. e | Suet. l. 4. c. 25. p. 452.)

ARTICLE XXX.

Troubles en Armenie.

'LUCIUS Vitellius pere de l'Empereur de ce nom, [& qui avoit esté Consul "l'année precedente,] [g] fut fait gouverneur de Syrie au sortir de son Consulat. [h] Il s'acquit autant d'estime dans les provinces par sa bonne conduite, qu'il se rendit depuis infame à Rome par ses lasches flateries envers Caligula & Claude. Tibere luy confia le soin de toutes les affaires de l'Orient, qui estoient alors extremement embrouillées.

(V. la note 6.)

(Suet. l. 7. c. 3. p. 708. | g c. 2. p. 706. | h Tac. an. 6. c. 32. p. 144.)

1.' Memmius Regulus Consul en l'an 31, est appellé Publius dans une inscription. (Noris, ep. con. p. 13.)

Tac. an. 2. c. 56. p. 59. a an. 6. c. 31. p. 114 | Dio, l. 58. p. 637. d. e. 'Artaxias, que Germanicus avoit establi Roy d'Armenie [sur la fin de l'an 18,] [a] estant mort [au bout de quelques années,] Artabane Roy des Parthes, qui ne craignoit plus Germanicus, & qui meprisoit la vieillesse de Tibere, mit Arsace son fils aisné en Dio, p. 637. e. possession de ce royaume. 'Voyant que les Romains laissoient cet Tac. c. 31. p. 144. affront impuni, '& sachant combien Tibere avoit d'eloignement b Dio, p. 637. e. de prendre les armes, [b] il eut la hardiesse d'attaquer encore la c Tac. p. 144. Cappadoce, [c] & mesme il envoya demander à Tibere les richesses que Vonone avoit laissées [17 ans auparavant] dans la Syrie & la Cilicie, avec tous les pays que les Perses & les Macedoniens avoient tenus sous Cyrus & sous Alexandre, ou qu'il les iroit conquerir.

p. 144. 'Les heureux succés qu'il avoit eus contre divers barbares ses voisins, & le mepris qu'il faisoit de Tibere, le portoient à cette insolence envers les Romains : mais ils le portoient en mesme temps à traiter ses sujets avec cruauté. De sorte que divers grands seigneurs, dont Sinnace & l'eunuque Abdus estoient les premiers, s'estant liguez ensemble, deputerent cette année secrettement à Rome, & prierent Tibere de leur envoyer Phraate, que son pere de mesme nom avoit donné en ostage "à Auguste ; V. l'an 4 J. C. Qu'ils n'avoient besoin que d'un chef, & du nom d'un Arsacide, c. 32. p. 144. appuyé du consentement des Romains. 'Tibere ravi de pouvoir ruiner Artabane sans prendre les armes, leur envoya Phraate avec un equipage digne de sa qualité.

p. 144. 'Cependant Artabane fut averti de la conjuration. Il prit pour la dissiper le parti de la dissimulation comme le plus seur, quoique les barbares aient accoutumé de le trouver peu honorable, & peu digne de la grandeur d'un Roy ; & amusa pour cela Sinnace par diverses commissions qu'il luy donna. Mais il joignit la pefidie à la dissimulation contre Abdus, & l'ayant fait manger à sa table comme son ami, il luy fit donner un poison lent pour le faire mourir peu à peu.

p. 144 | Dio, l. 58. p. 637. e. 'Il arriva en mesme temps que Phraate mourut de maladie en Syrie, en voulant reprendre la maniere de vivre des Parthes, dont il estoit desaccoutumé depuis tant d'années. Mais Tibere ne voulant point abandonner son entreprise, choisit Tiridate, Tac. c. 37. p. 147. 'neveu de ce Phraate, pour l'opposer à Artabane, [d] & fit attad c. 32. p. 144 | Dio, p. 637. e | Pet. Patr. de leg. p. 23. quer en mesme temps l'Armenie par Mithridate frere de Pharasmane Roy d'Iberie. [e] Il envoya aussi beaucoup d'argent à Pharasmane, & au Roy des Alains [*ou peutestre des Albaniens,] * Note 1 e Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. a. afin qu'ils fissent la guerre à Artabane.

'La trahison eut la premiere part à cette guerre, & les ministres d'Arsace Roy d'Armenie s'estant laissé corrompre par de grandes sommes d'argent, n'eurent point de honte [de faire mourir leur prince.] En mesme temps les Iberiens entrent en Armenie avec une puissante armée, & prennent la ville d'Artaxata. Artabane à cette nouvelle donne une armée de Parthes à Orode son fils pour venger [la mort de son frere ;] & envoie lever des troupes auxiliaires pour de l'argent dans les nations voisines. Les capitaines des Sarmates, selon leur ordinaire, receurent de l'argent de tous les deux partis, & leur fournirent à tous deux des troupes. Mais les Iberiens maistres des portes Caspiennes, les ouvrirent à ceux qui estoient pour eux, afin qu'ils allassent fondre dans l'Armenie, & les fermerent à ceux qui venoient au secours d'Orode. Il y avoit en hiver un passage entre les montagnes d'Albanie & la mer Caspienne. Mais "les vents d'été poussoient alors la mer jusques au pié des montagnes. Tac. c. 33. 34. p. 145. Etesia.

'Pharasmane se hastoit de donner bataille à Orode durant que celui-ci n'avoit point de troupes auxiliaires : & Orode qui se sentoit le plus foible, vouloit l'eviter. Mais les Parthes ne purent souffrir les insultes des Iberiens, & demanderent à se battre. Le combat fut rude & longtemps douteux. Les Parthes avoient l'avantage pour la cavalerie, & les autres pour l'infanterie. Enfin les deux chefs s'estant joints, Pharasmane blessa Orode au travers de son casque. Son cheval qui l'emporta l'empescha de redoubler, & Orode fut aussitost soutenu par ses plus braves. Mais le bruit qui courut de sa mort effraya les Parthes, & leur fit ceder la victoire. [Je ne sçay si c'est ce faux bruit qui a fait écrire à Joseph,] 'que les divers combats qui se donnerent alors emporterent le fils d'Artabane avec un grand nombre de soldats. p. 145. 146. Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. b.

'Artabane vint aussitost aprés avec toutes les forces de ses Etats, & donna une seconde bataille, où les Iberiens qui connoissoient mieux le pays, eurent encore de l'avantage. Artabane ne se retiroit pas neanmoins ; mais Vitellius ayant assemblé les legions, comme s'il eust voulu aller attaquer la Mesopotamie, Artabane fut contraint de venir défendre son pays.'Ainsi les Parthes perdirent l'Armenie, [a] qui fut donnée à Mithridate frere de Pharasmane. Tac. an. 6. c. 34. p. 146. Jos. l. 18. c. 6. p. 625. a. a Dio, l. 58. p. 638. a.

ARTICLE XXXI.

Artabane perd & recouvre le royaume des Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 36, DE TIBERE 22, 23.

Dio. p. 638. a | Tac. an. 6. c. 40. p. 147 | Plin. l. 10. c. 2. p. 234. a. Grut. p. 447. 9.

'*Q. Plautius, & Sextus Papinius Allenius,*" *Consuls.* NOTE 9.

a Tac. an. 6. c. 36. p. 146. b Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. b. c Tac. p. 146. d Jos. p. 625. b. c. e c | Tac. p. 146.

a ARTABANE Roy des Parthes perdit tout en abandonnant l'Armenie."Car Vitellius sollicita puissamment ses sujets à la revolte,[b] & employa heureusement l'or & l'argent pour corrompre ceux qui estoient auprés de luy.[c] Artabane voyant donc qu'une partie des Parthes se revoltoit ouvertement, que les autres estoient prés de le faire,[d] & que sa vie n'estoit pas en sureté au milieu de ceux qui demeuroient encore auprés de luy,[e] se resolut à se retirer avec quelques gardes du costé de la Scythie. Il espera que les Hircaniens & les Carmaniens ses alliez luy donneroient du secours, & que les Parthes naturellement inconstans, l'aimeroient quand ils ne le verroient plus. Et c'est ce qui ne manqua pas d'arriver. NOTE 10.

Tac. c. 37. p. 146.

'Cependant Vitellius voyant tout disposé en faveur de Tiridate, l'exhorte de se haster. Ils passent ensemble l'Euphrate sur un pont de bateaux: & aussitost le Gouverneur de la Mesopotamie, & divers autres ensuite, vinrent au camp reconnoistre & saluer leur nouveau Roy.

p. 146. 147.

'De sorte que Vitellius [le croyant assuré dans ses Etats] ramena ses legions en Syrie, & crut que c'étoit assez d'avoir fait voir l'armée Romaine audelà du fleuve [qui divisoit alors les deux Empires.]

c. 42. p. 148.

'Tiridate continua son chemin, fut receu avec joie à Seleucie, & dans les autres villes de ces quartiers là, & avança jusqu'à Ctesiphon, demeure des Rois des Parthes'durant l'hiver,[f] où il receut solennellement le diademe. Il demeuroit maistre de tout l'Etat, s'il se fust hasté d'aller dans les pays qui ne l'avoient pas encore reconnu. Mais il s'amusa à assieger un chasteau, où Artabane avoit laissé ses thresors: & durant ce temps là, quelques grands seigneurs prests à se soumettre s'il les eust pressez, craignant sa disgrace parce qu'ils ne s'estoient pas trouvez à son couronnement, & voyant que d'autres avoient déja pris la premiere part dans la faveur s'en allerent chercher Artabane. Ils le trouverent en Hircanie dans un tres miserable état, & reduit à vivre de ce qu'il prenoit à la chasse. Artabane crut d'abord que c'estoit

Strab. l. 16. p. 743. c. d. f Tac. an. 6. c. 43. p. 148.

un

un artifice; & qu'ils venoient pour le prendre. Il se rassura neanmoins lorsqu'il sceut qu'ils avoient dessein de le rétablir. Il leur demanda d'où venoit ce promt changement; & ils se plaignirent que Tiridate estoit un jeune prince, accoutumé aux delices, qui se contentoit du nom de Roy, & qui laissoit regner la famille de Sinnace.

'Artabane qui savoit l'art de regner par une longue experience, & qu'on fait semblant d'aimer, mais non de haïr, se hasta de prevenir leur repentir, & les artifices de son ennemi, & partit en diligence, aprés avoir amassé quelques troupes de Scythes, '& d'autres barbares.[a] Il n'epargna ni priere, ni artifice pour gagner ceux qui branloient, & pour donner du courage à ceux qui se declaroient pour luy. Il ne quitta pas mesme le miserable equipage où il estoit, afin de s'attirer la compassion du peuple.

c. 44. p. 148. | Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. c. | a Tac. c. 44. p. 148.

'Tiridate sceut en mesme temps qu'il songeoit à recouvrer son Etat, & qu'il approchoit déja de Seleucie avec de puissantes forces. La terreur le saisit: il delibere s'il ira le combattre, ou s'il tirera la guerre en longueur. L'autorité d'Abdagese son premier ministre, & sa timidité propre, le font resoudre à se retirer en Mesopotamie pour y ramasser ses forces, & attendre celles des Romains: mais comme c'estoit presque fuir, tout le monde le quitte en chemin, & s'en retourne chez soy, ou va grossir l'armée de son ennemi: de sorte qu'il fut contraint de fuir effectivement jusqu'en Syrie avec tres peu de monde, "& sa lascheté fit que personne n'eut plus de honte de l'avoir trahi, & de le trahir.

p. 148. 149. | *pudore proditionis omnes exolvit.*

'Ainsi Artabane vainquit sans peine ses ennemis, recouvra sa couronne, & se rendit plus redoutable à Tibere qu'il n'avoit jamais esté.'Il s'empara mesme de l'Armenie, selon que Dion le semble dire,'& un auteur écrit qu'il en chassa bientost Mithridate par le secours des Scythes. [a] Il fut prés d'attaquer la Syrie [l'année suivante,][b] ne témoignant en toutes rencontres que de la haine & du mepris pour Tibere.[c] C'est pourquoi il y en a qui croient que ce fut en ce temps-ci qu'il luy écrivit la lettre dont parle Suetone,'où il luy reprochoit la mort de ses proches, & le sort funeste de tant d'autres personnes illustres qu'il avoit fait perir, ses debauches, sa lascheté; & l'exhortoit de satisfaire promtement par une mort volontaire la haine implacable, mais tres juste, que ses citoyens avoient contre luy.

Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. c | Dio, l. 58. p. 637. 638. l. 59. p. 661. b. | Petr. Patri. de leg. p. 23. a. b. | a Dio, p. 661. b. | b Suet. l. 4. c. 14. p. 434. | c Usser. p. 647. | Suet. l. 3. c. 66. p. 405.

ARTICLE XXXII.

Revolte des Clites punie : Inondation, feu, morts tragiques dans Rome : Tigrane Roy d'Armenie executé à mort.

Tac.an.6.c.41. p. 148|12.c.55. p.189. a an.6.c.41.p. 148.

'Les Clites, nation barbare de la Cilicie, se revolterent cette année, comme cela leur estoit assez ordinaire, [a] & se retirerent sur le mont Taurus, à cause des imposts qu'Archelaüs leur Roy les obligeoit de payer, à l'imitation des Romains. Les troupes du Roy les attaquerent inutilement dans leurs détroits. Mais quatre mille hommes des legions Romaines que Vitellius y envoya avec quelques alliez, tuerent ceux qui voulurent combare, & contraignirent le reste de se rendre, en leur coupant l'eau.

Dio, l.58. p. 638.a. b a| Tac.c.45.p. 149.

'Rome fut affligée cette année par une inondation du Tibre, [b] & par un grand embrasement, dont Tibere tascha de reparer le dommage par de grandes liberalitez. Mais rien n'estoit capable d'étoufer la haine qu'il s'estoit acquise par ses cruautez qui continuoient toujours.

Tac. an.6.c.40. p.147.

'On y estoit si accoutumé qu'on ne prit presque pas garde à la mort d'Aruseius & de quelques autres qui furent executez à l'ordinaire : mais on fut surpris du desespoir de Vibulenus Agrippa Chevalier Romain. Aprés que ses accusateurs eurent declamé

p.147| Dio, l. 58. p.634. d| Suet.l.3.c.61. p. 400.

contre luy, 'il avalla en presence du Senat un poison qu'il portoit dans sa bague, & tomba aussitost à demi mort. On se hasta non de le secourir, mais de l'emmener en prison, où quoiqu'il fust déja mort, on ne laissa pas de l'étrangler.

Suet. l.7.c.3.p. 651| Tac.c.40. p.147.

'C. Galba, frere de l'Empereur de ce nom, & d'autres personnes de qualité, qui avoient receu des preuves de la colere du prince, n'attendirent point d'autre arrest pour se condanner eux mesmes à la mort.

Jos. ant.l.18.c. 7.p.628.e. e f| Tac.an.6. c.40.p.147.

'Tigrane petit-fils d'Herode Roy de Judée par son pere Alexandre, & d'Archelaüs Roy de Cappadoce par Glaphyre sa mere, '& qui avoit possedé luy mesme "la couronne d'Armenie, (Note 13.) fut accusé comme les autres ; & le respect de la dignité royale ne le put exemter d'une mort qui sembloit au moins ne devoir

Jos. p.628.f. c f.g.

estre que pour les particuliers. 'Il mourut sans enfans.[c] Ce prince & Alexandre son frere aisné, avoient abandonné la religion des Juifs pour prendre celle des payens [& d'Archelaüs leur ayeul maternel.

Agrippa leur cousin germain, qui estoit destiné à se voir maistre

de toute la Judée, eprouva aussi les divers evenemens & les jeux de la fortune. Il fut mis chargé de chaines vers le mois de septembre, dans une prison, dont il ne sortit que par la mort du tyran qui l'y avoit fait enfermer. Nous en parlerons plus amplement en un autre endroit."]

V. les Juifs 59.

'Pline, Solin, & Dion, remarquent qu'on vit cette année un Phœnix dans l'Egypte; [a] ce que Tacite met deux ans plutost, & il dit que quelques uns pretendoient que ce n'estoit pas un veritable Phœnix, & qu'il n'avoit rien fait de ce que les anciens attribuent à cet oiseau, parcequ'il n'y avoit qu'environ 250 ans qu'il en avoit paru un.

Plin. l. 10. c. 2. p. 234 | Sol. c. 33. p. 63. c | Dio, l. 58. p. 638. b.
a Tac. an. 6. c. 28. p. 142. 143.

ARTICLE XXXIII.

Derniere maladie de Tibere, qui n'interrompt ni ses cruautez ni ses plaisirs.

L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE TIBERE 23.

'Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Consuls.

[b] TIBERE estoit arrivé à la soixante & dixhuitiéme année de son age, [c] avec une santé si forte qu'elle n'estoit presque jamais alterée, principalement depuis qu'il fut Empereur, sans qu'il se servist du secours & des regles de la medecine. [d] Il s'en moquoit mesme assez souvent, aussibien que de ceux qui aprés l'age de trente ans consultoient encore les medecins pour savoir ce qui estoit bon ou mauvais à leur santé.

Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Dio, l. 58. p. 638. b | Suet. l. 3. c. 73. p. 414.
b Tac. an. 6. c. 51. p. 151.
c Suet. l. 3. c. 68. p. 408.
d Tac. an. 6. c. 47. p. 149.

' Il fut enfin attaqué par une maladie lente, petite d'abord, mais qui augmentoit peu à peu. [e] Elle le prit à Asture [sur la mer entre Antium & Circeies,] lorsqu'il revenoit d'auprés de Rome,
1 & s'en retournoit à Caprée. [C'estoit apparemment [1] des les derniers mois de l'année de devant.] Elle diminua un peu, & luy donna le moyen d'aller jusqu'à Circeies, & ensuite à Misene, ' où il s'arresta enfin pour finir sa vie dans le celebre palais de Luculle. [f] Il dissimuloit son mal autant qu'il pouvoit, ne quittoit point ses debauches, continuoit à agir & à manger à son ordinaire, soit par intemperance, soit pour faire croire qu'il se portoit bien.

Jos. l. 18. c. 8. p. 634. e.
e Suet. l. 3. c. 72. p. 412.
c. 73. p. 413 | Tac. an. 6. c. 50. p. 150.
f Suet. c. 72. p. 412. 413 | Tac. c. 47. p. 149.

1. 'Tibere estoit à Tusculane à cent stades [ou cinq lieues] de Rome, 'lorsqu'il fit mettre Agrippa prisonnier [a] six mois avant sa mort, [& ainsi en l'an 36, vers le milieu de septembre,] [b] il s'avança jusqu'à deux lieues de Rome; & lorsqu'il s'en retournoit promtement en Campanie, le mal le prit à Asture.

Jos. ant. l. 18 c. 8. p. 632. b | 633. b.
a p. 634. e.
b Suet. l. 3. c. 72. p. 412.

Tac. c. 47. 48. p. 149. 15c | Dio, l. 58. p. 638. d. 'Cependant on continuoit aussi à Rome les executions à l'ordinaire. Il suffit de remarquer la mort de L. Arruntius. Il pouvoit esperer de vivre,(car on commençoit alors à esperer la mort de Tibere:) mais il aima mieux se faire ouvrir les veines, parcequ'il jugeoit bien que mesme aprés Tibere, il ne falloit pas attendre un meilleur gouvernement sous un jeune prince comme Caius, conduit par un Macron, qu'on n'avoit choisi pour ruiner Sejan, que parcequ'il estoit encore plus méchant que luy.'Cet Arruntius estoit un des premiers hommes de ce temps là, capable de regner au jugement d'Auguste, & assez hardi pour l'entreprendre, si l'occasion s'en fust presentée. Il avoit écrit une histoire de la guerre Punique où il imitoit Salluste, & avec excés, s'il en faut croire Seneque.

Tac. an 1. c. 13. p. 12 | Voss. h. lat. l. 1. c. 18. p. 90. 91.

Tac. an. 6. c. 49. p. 150. 'Il ne faut pas aussi oublier la mort de Sex. Papinius, aisné d'une famille consulaire,[& fils sans doute de Sex. Papinius, qui avoit esté Consul l'année precedente.]Ce jeune homme se precipita luy mesme pour eviter les sollicitations infames de sa propre mere. On se contenta neanmoins de bannir cette malheureuse pour dix ans, jusqu'à ce que son second fils eust passé les perils de la jeunesse.

[On en usoit avec bien plus de severité dans les moindres soupçons de leze majesté; & Tibere au lieu de s'adoucir à l'extremité de sa vie,]'se mit fort en colere de ce que le Senat n'avoit pas informé contre des personnes qui avoient seulement esté nommées par un témoin. Il voulut à cause de cela s'en aller à Caprée, pour s'y mettre, disoit-il, en sureté, & se venger ensuite de cet affront. Mais le mauvais temps & sa maladie le retinrent à Misene. 'Il esperoit neanmoins toujours de guerir, parceque Thrasylle son astrologue, aux predictions duquel il avoit beaucoup de creance, luy avoit promis encore dix ans de vie, [soit qu'il se trompast, comme cela est ordinaire à ceux de cette profession, soit] qu'il voulust tromper Tibere, afin qu'il ne se hastast pas de faire mourir ceux qui estoient alors en danger: & Dion dit qu'il sauva par ce moyen la vie à bien des personnes.

Suet. l. 3. c. 73. p. 413.

Dio, l. 58. p. 638. c.

e. 'C'estoit sur cette confiance que Tibere continuoit à vivre comme il avoit accoutumé, sans parler mesme de sa maladie aux medecins.'Mais Caricle homme habile en cette profession, & qui estoit toujours à sa suite, prenant un jour congé de luy au sortir de table, sous pretexte de quelques affaires qui l'obligeoient de le quitter, luy tasta le poux en faisant semblant de luy vouloir baiser la main. On croit que Tibere s'en apperceut,

Tac. an. 6. c. 50. p. 150 | Suet. l. 4. c. 72. p. 413.

& que ce fut pour mieux cacher & son depit & sa foiblesse, qu'il demanda de nouveau à manger, & fit durer le repas plus qu'à l'ordinaire, comme pour regaler son ami à son depart. 'Il dit ensuite adieu à tous les assistans l'un aprés l'autre, comme un homme plein de force & de santé. 'Mais Caricle ne laissa pas d'assurer Macron qu'il diminuoit tout à fait, & qu'il ne dureroit pas plus de deux jours. Suet. p. 413. Tac. c. 50. p. 150.

ARTICLE XXXIV.

Tibere delibere sur un successeur, & ne determine rien: Caius s'unit à Macron.

'TIBERE n'avoit plus alors d'enfans; mais seulement un petit-fils né de Drusus, nommé Tiberius Nero, & surnommé Gemellus [ou le Jumeau,] [a] à cause qu'il estoit né avec un autre, [b] qui mourut quelques temps aprés. [Il avoit encore Caius fils de Germanicus son neveu & son fils adoptif.] [c] Le sang & l'affection naturelle le portoient pour le premier, [d] quoique quelques uns aient écrit qu'on doutoit s'il estoit veritablement fils de Drusus. [e] Mais il estoit encore trop jeune [pour gouverner l'Empire, n'ayant guere que dixsept ans:] [f] Car il estoit né un peu aprés la mort de Germanicus. [g] Caius estoit dans la fleur de son age: mais il estoit aimé du peuple; & c'estoit assez pour ne l'estre pas de Tibere. C'est pourquoi il ne savoit auquel des deux il devoit laisser l'Empire. Jos. l. 18. c. 8. p. 634. f | Phil. in Flacc. p. 968. b. a Tac. an. 2. c. 84. p. 67. b an. 4. c. 15. p. 102. c an. 6. c. 46. p. 149. d Dio, l. 58. p. 635. d. e. e d | Tac. p. 149. f an. 2. c. 84. p. 67. g an. 6. c. 46. p. 149. sur la fin de l'an 19 de J. C.

'Il pensa aussi à Claude [son neveu & frere de Germanicus:] mais il avoit l'esprit trop foible. C'estoit mesme deshonorer le nom des Cesars & la memoire d'Auguste, que de chercher un successeur hors de sa maison. Car il songeoit plus à s'acquerir l'estime de la posterité, que l'affection de ceux de son temps. Ainsi ne sachant à quoy se resoudre, & n'ayant ni l'esprit ni le corps assez fort pour une deliberation de cette importance, il en laissa, dit Tacite, la decision au destin: [ce qui est bien eloigné de ce que] 'd'autres ont dit au raport de Dion, qu'il donna l'Empire à Caius, & d'autant plus volontiers, que connoissant ses mauvaises inclinations, il esperoit que les excés de son successeur couvriroient tout ce qu'il avoit fait d'odieux, & que Caius acheveroit de perdre tout ce qu'il y avoit de plus considerable dans le Senat, suivant ce qu'on luy avoit souvent oui dire, Que Priam estoit heureux d'avoir vu finir avec luy son Etat & tous ses sujets. p. 149. Dio, l. 58. p. 636. a.

[Ces pensées sont trop horribles pour croire qu'elles aient jamais esté dans l'esprit de Tibere mesme, ou qu'il les ait osé témoigner.]

Suet. l. 3. c. 76. p. 417. 'Suetone assure que deux ans avant sa mort, il avoit fait un testament, où il faisoit Caius & le jeune Tibere ses heritiers, chacun par moitié, & les substituoit l'un à l'autre; n. p. 433. '& Casaubon a cru avec raison que cela s'entendoit moins de ses biens particuliers que de l'Empire mesme, Dio, l. 59. p. 640. b. c. 'puisque Dion dit qu'il avoit aussi laissé l'Empire au jeune Tibere par son testament, qu'il l'avoit ordonné en plusieurs manieres, afin qu'on n'y pust trouver aucune difficulté, & qu'il avoit mesme fait lire cette ordonnance dans le Senat par Macron. c|Suet. l. 5. c. 14. p. 433. 'Il ajoute, ce qu'on lit aussi dans Suetone, qu'aprés sa mort, le Senat cassa ce testament afin de donner une autorité toute entiere à Caius, & ne se pas voir sous le pouvoir d'un enfant qui n'avoit pas encore l'age d'entrer dans la compagnie. Phil. leg. p. 1002. c | 1004. b. a p. 995. d. b d. c. 'Philon dit aussi que le jeune Tibere estoit coheritier de Caius,[a] & luy avoit esté laissé pour collegue de la puissance souveraine.[b] Il ajoute qu'on tenoit que si Tibere eust encore vécu quelque temps, il eust fait mourir Caius, & eust laissé uniquement l'Empire à son petit-fils: [& cela n'est pas difficile à croire.

Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 627. e. c c. 8. p. 633. b. 'Agrippa qui fut depuis Roy de Judée, estant venu à la Cour l'année precedente vers le mois de mars,[c] Tibere luy recommanda de s'attacher à son petit-fils, & trouva fort mauvais de ce qu'au lieu de le faire il s'unissoit à Caius. p. 634. c. Il le fit mesme mettre en prison 'six mois aprés, comme nous l'avons déja remarqué, p. 633. a. b. 'sur ce qu'un de ses domestiques l'accusa, que s'entretenant avec Caius, il avoit souhaité de le voir bientost Empereur, & le jeune Tibere mort.

[Caius ne se voyant donc point assuré de l'Empire du costé de Tibere,] Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Suet. l. 4. c. 12. p. 431. 'employoit tous les moyens possibles pour s'en assurer par d'autres voies. Il ne negligeoit pas mesme les plus basses & les plus honteuses, jusqu'à solliciter Ennia Nevia femme de Macron, & luy donner par écrit une promesse de l'épouser, s'il parvenoit à l'Empire; afin qu'elle luy acquist la faveur de son mari, dont la puissance estoit alors tres-grande. Tac. an. 6. c. 45. p. 149 | Dio, l. 58. p. 639. a. 'Mais ce qui est encore plus étrange, c'est que c'estoit Macron mesme qui prostituoit l'honneur de sa femme à Caius, dans le dessein de s'insinuer dans ses bonnes graces, s'il en faut croire Tacite & Dion. Phil. leg. p. 998. a. 'Car Philon dit qu'il ignoroit la honte de sa maison, & qu'il ne croyoit rien que d'honneste dans l'affection que sa femme té-

moignoit avoir pour Caius, & dans les sollicitations qu'elle luy faisoit en sa faveur.

'Cet auteur ajoute que Tibere estant choqué de l'humeur de Caius, si legere & si inconstante qu'elle tenoit de la folie, & craignant pour la vie de son petit-fils, songeoit plutost à luy oster la vie qu'à luy laisser l'Empire, s'il n'eust esté retenu par Macron, qui excusoit autant qu'il pouvoit les defauts de Caius, assuroit l'Empereur qu'il aimoit le jeune Tibere, & luy répondoit qu'ils vivroient fort bien ensemble.'Il est certain que cette intelligence de Caius avec Macron, ne fut pas inconnue à Tibere, qui la reprocha assez clairement à Macron, en luy disant qu'il quittoit le soleil couchant pour le levant. p. 997. b. c | in Flacc. p. 967. a. b. Tac. c. 46. p. 149 | Dio, p. 639. a. b.

Note 12. 'Il témoigna encore en d'autres rencontres, qu'il prevoyoit assez ce qui arriveroit aprés sa mort. Et un jour que Caius se moquoit de Sylla dans l'entretien, il luy dit qu'il auroit tous les vices de Sylla, & qu'il n'auroit aucune de ses bonnes qualitez. 'Dans quelque petite dispute que Caius & le jeune Tibere avoient ensemble, l'Empereur embrassa son petit-fils en pleurant, & s'adressant à Caius qui regardoit l'autre d'un œil assez » fier : Tu le tueras, luy dit-il, & un autre te tuera;' ce qu'on pretend qu'il avoit sceu [par l'astrologie, à laquelle il estoit fort attaché. Mais il est aisé de le prevoir sans estre devin ni astrologue :] '& la seule vue du naturel cruel & violent de Caius luy faisoit dire quelquefois, qu'il elevoit un hydre & un Phaeton pour tourmenter toute la terre, & qu'il ne vivroit que pour le malheur des autres & pour le sien propre. Tac. p. 149. p. 149 | Dio, l. 58. p. 635. 636. Dio, p. 635. e. Suet. l. 4. c. 11. p. 430.

ARTICLE XXXV.

Mort de Tibere.

[COMME Macron estoit fort uni à Caius,]'des qu'il eut appris de Caricle que Tibere n'avoit plus que deux jours à vivre, luy & ses confidens ne songerent plus qu'à pourvoir promtement à tout par des entretiens secrets, & par les couriers qu'on depeschoit vers les armées. Tac. an. 6. c. 50. p. 150.

'La foiblesse de Tibere augmentoit cependant toujours : enfin la respiration luy manqua le 16e jour de mars.'Il estoit déja tombé plusieurs fois en foiblesse : a mais dans celle-ci on le crut tout à fait mort. Caius sortoit déja du palais pour se mettre en possession de l'Empire, & recevoit ceux qui venoient en foule luy p. 150. Dio, l. 58. p. 638. e. a Tac. p. 150.

en témoigner leur joie; lorsqu'on vint dire que Tibere revenoit, & qu'il demandoit à manger. Cette nouvelle effraie tout le monde: chacun s'en va de son costé, & fait le triste ou l'ignorant: Caius sans pouvoir dire un mot, attend la mort au lieu de l'Empire: Macron seul ne s'étonne point; ordonne qu'on mette quantité de couvertures sur Tibere comme pour l'echaufer,'& qu'on ne luy donne point à manger, depeur que cela ne luy fasse mal;'& puis se retire: de sorte que Tibere mourut bientost étoufé sous ces couvertures'& par le besoin de manger.

Dio, l.58. p. 639. a. Tac. p. 150. Suet. l. 3. c. 73. p. 414. a p. 414.

[a] Suetone cite de Seneque, que se sentant tomber en foiblesse, il avoit tiré de son doit la bague de son cachet, & l'avoit tenue quelque temps, comme s'il eust voulu la donner à un autre; qu'il l'avoit ensuite remise à son doit, & estoit demeuré longtemps immobile, la main fermée; & que depuis ayant tout d'un coup appellé ses officiers, & s'estant levé parceque personne ne repondoit, les forces luy avoient manqué, & il estoit tombé [mort] à quelque pas de son lit.

l. 4. c. 12. p. 431.

'D'autres ont dit que non seulement Caius luy avoit fait donner du poison, mais que lorsqu'il estoit pres de mourir, il luy avoit voulu faire oster son anneau; que comme Tibere sembloit le retenir encore, il luy avoit fait jetter un oreiller sur la bouche pour l'étoufer; qu'il l'avoit mesme étranglé de ses propres mains, & qu'un affranchi n'ayant pu s'empêcher de crier à la vue d'une action si barbare, il l'avoit fait mettre en croix. Cela paroît d'autant moins incroyable, dit Suetone, qu'il y a des auteurs qui assurent que Caius s'estoit vanté d'avoir voulu faire la mesme chose en une autre rencontre, & d'estre entré le poignard à la main dans la chambre de Tibere durant qu'il dormoit, prest à vanger la mort de sa mere & de ses freres; mais qu'il avoit eu pitié de luy, & s'en estoit retourné; que Tibere s'en estoit apperceu, mais qu'il n'avoit jamais osé s'informer de cette action, ni la punir. [Caius pouvoit avoir assez de cruauté pour repandre le sang de son prince & de son oncle; mais selon que Tacite nous le depeint, il estoit trop lasche pour l'entreprendre.]

c. 59. p. 498 | l. 3. c. 73. p. 414 | Tac. an. 6. c. 50. p. 150. Tac. an. 6. c. 51. p. 151. b Dio, l. 58. p. 639. b. c in Tiber. d Suet. l. 3. c. 5. p. 130.

'Tibere mourut le 16 de mars, selon que nous lisons dans Tacite & dans Suetone. [" Quelques auteurs mettent sa mort le 26. NOTE 13. Ainsi il a regné depuis la mort d'Auguste 22 ans, six mois, & 26 jours, ou dix jours de plus.]'Il estoit dans sa soixante & dixhuitiéme année, [b] commencée de quatre mois & neuf [ou dix jours au plus.] [c] L'epitome d'Aurele Victor luy donne 78 ans & quatre mois, [parceque, comme"nous avons dit,] [d] on ne convient pas V. § 2. tout à fait de l'année de sa naissance.

Des

'Des qu'il fut mort, tout le monde le chargea de maledictions : & la haine qu'on avoit pour luy paroissoit d'autant plus juste, qu'il sembloit que sa cruauté ne finissoit pas mesme avec sa vie. Car il arriva que quelques personnes condannées au dernier supplice, & differées de dix jours, selon l'arrest [de l'an 21,] devoient estre executées le jour mesme qu'on sceut qu'il estoit mort. On esperoit que ce changement seroit leur grace : mais comme dans l'absence de Caius personne n'avoit l'autorité de casser leur condannation, les gardes les executerent "malgré leurs conjurations & leurs plaintes, & exposerent leurs corps à la vue de tout le monde ; ce qui parut étrangement odieux. 'D'autres furent plus heureux, & la mort de Tibere arrivée durant leurs dix jours, leur sauva la vie. c.75. p. 416. implorantes hominum fidem. Dio, l. 58. p. 638. c.

'Caius conduisit son corps à Rome,[a] où les soldats le porterent, & où il receut les honneurs ordinaires, [b] mesme avec magnificence, [quoiqu'il meritast mieux d'estre traité avec la derniere ignominie,] [c] comme le peuple le demandoit. [d] Caius avoit auparavant ecrit au Senat, pour l'assurer que Tibere estoit mort, & qu'il luy avoit succedé. [e] Il avoit aussi demandé qu'on decernast à Tibere les mesmes honneurs que l'on avoit faits à Auguste : de quoy le Senat n'ayant guere envie, & ne sachant point quelles estoient les veritables intentions du nouveau prince, il resolut qu'on remettroit la chose à son arrivée. Et en effet, Caius n'en parla plus quand il fut venu. Il fit mesme entrer la nuit le corps de Tibere, l'exposa des le lendemain, & se contenta de luy faire une pompe funebre à l'ordinaire, [sans y mesler aucun des honneurs divins.] Il prononça son eloge ; mais il y parla moins de luy que d'Auguste, de Germanicus, & de luy mesme. 'Nous avons l'inscription mise sur ses os, qui luy donne 38 ans de la puissance du Tribunat, [pour la raison que nous avons marquée en un autre endroit. Suet. l. 4. c 13. p. 431. 432. a l. 3. c. 75. p. 417. b Jos. l. 18. c. 8. p. 637. b. c Suet. p. 415. 416. d Jos. p. 637. a. e Dio, l. 59. p. 642. b. c. Grut. p. 236. 1. V. Auguste note 4.

Il faudroit s'arrester longtemps pour rapporter ce que les auteurs ont écrit de son esprit & de son gouvernement. Nous nous contenterons d'ajouter à ce que nous en avons deja dit, cette idée que Tacite donne de ses moeurs.] 'Tibere, dit-il, eut & merita l'estime de tout le monde tant qu'il fut particulier, ou qu'il commanda sous Auguste : il fut adroit à feindre de fausses vertus pendant que Germanicus & Drusus vécurent : il fut meslé de bien & de mal jusqu'à la mort de sa mere : il montra ouvertement son horrible cruauté ; & cacha ses debauches tant qu'il aima ou craignit Sejan. Enfin il s'abandonna tout à fait aux vio- Tac. an. 6. c. 51. p. 151.

 L'an de J. C. 37, de Tibere 23.

lences & aux debauches, lorsque n'ayant plus personne qu'il « respectast ou qu'il craignist, il ne suivit plus que ses inclinations « naturelles. «

Bar. an. 39. § 1. 'On cite de Seneque qu'il sembloit que la nature n'avoit mis Caius au monde que pour faire voir de quoy les plus grands vices estoient capables dans la plus haute fortune. [Rien n'est plus veritable non seulement de Caius, mais encore de Neron, de Commode, d'Heliogabale, & de quelques autres, au nombre desquels on peut bien joindre Tibere. On peut dire encore avec autant de verité, que Dieu n'a elevé à l'Empire ces monstres de la nature, que pour punir les crimes des Romains, & humilier leur orgueil. Comme il vouloit établir sur la terre, & surtout parmi les Romains, le regne de J.C, & de sa grace, & que rien n'est plus contraire à ce regne fondé sur l'humilité & la charité, que l'orgueil & l'amour des biens de la terre; rien n'estoit plus propre à abaisser l'esprit de fierté & de domination, qui estoit le caractere propre des Romains, que cet asservissement non seulement à des princes cruels & infames comme Tibere, Caius, & Neron, ou bestes & sans esprit comme Claude, mais mesme à leurs ministres & à leurs affranchis, qui estoient souvent les derniers des hommes par leurs merites aussibien que par leur estat. Les cruautez & les injustices de ces princes, qui faisoient perir toutes les personnes les plus qualifiées, & en reduisoient une infinité d'autres dans la derniere misere, estoient de mesme les instrumens de la misericorde de Dieu aussibien que de sa justice. Elles apprenoient admirablement aux hommes combien toutes les grandeurs humaines sont vaines & peu assurées; que les dignitez & les richesses sont plus propres à nous exposer à la mort qu'à nous conserver la vie; qu'ainsi il ne nous reste qu'à nous jetter entre les bras de celui qui nous a créez, & qui veut estre nostre salut, pour mettre en luy toute nostre confiance, toute nostre joie, & tout nostre amour.]

ARTICLE XXXVI.

Des auteurs qui ont vécu & qui sont morts sous Tibere.

Voss. h. lat. l. 1. c. 24. p. 122. 123. 'VALERE Maxime, qui nous a laissé un receuil des actions & des paroles memorables des anciens, a écrit dans les dernieres années de Tibere, aprés la mort de Sejan, comme on le tire de ses propres paroles, & des anciens qui l'ont cité. Son

ſtyle qui ne ſent pas la pureté de ſon ſiecle, pourroit donner lieu de croire qu'il eſt plus nouveau : mais il y a toujours des auteurs qui écrivent mal. Voſſius croit que nous n'avons peuteſtre pas l'ouvrage meſme de Valere Maxime, mais ſeulement l'abregé qu'en a fait un Julius Paris : [ce qui pourroit recevoir aſſez de difficulté.] 'On ne ſçait pas meſme ſi c'eſt cet auteur ou quelque autre Valere dont Julius Paris a fait l'abregé. [a] Aprés les neuf livres de Valere Maxime, il y a un petit traité des noms Romains, qu'on croit n'eſtre point dutout de luy, mais de ce Julius Paris. [On ne dit point quand il a vécu.]

Val Max. a. p. 844. 1.
a p. 854 | Voſſ. p. 123. 124.

'Strabon ſi celebre par ſes dixſept livres grecs de geographie, en écrivoit le quatriéme & le ſixiéme vers l'an 18 de J.C, eſtant déja fort agé. [b] Il marque dans le ſeizieme, que la Comagene venoit d'eſtre reduite en province Romaine : [C'eſt ce que nous avons vu"eſtre arrivé l'an 18 de J. C; de ſorte qu'on ne peut douter qu'il n'ait achevé ſon ouvrage & ſa vie meſme avant la mort de Tibere.] Il avoit encore fait d'autres écrits : mais ils ſont perdus. Il faiſoit profeſſion de la philoſophie Stoïcienne.

V. §. 10.

Voſſ. h. gr l. 2. c. 6. p 185-187 | Nor. epo p. 107.
b Strab. l. 16. p. 516.

'Voſſius croit que Denys dont nous avons auſſi une eſpece de geographie, ou"de deſcription du monde en vers grecs, peut n'eſtre mort que ſous Tibere. Car il pretend que c'eſt celui [c] que Pline dit avoir vécu ſous Auguſte, qui l'envoia viſiter les pays de l'Orient"pour lui en dreſſer des memoires, avant que d'y envoier ſon fils aiſné [Caius Ceſar.] Ce Denis eſtoit de la ville de Carax, nommée auſſi Alexandrie & Antioche, baſtie entre les fleuves du Tigre & d'Eulée, à la teſte de l'Arabie heureuſe. Il eſt le dernier, dit Pline, qui nous ait donné une deſcription de toute la terre.

οἰκουμένης περιήγησις.
ad commentanda omnia.

Voſſ. c. 3. p. 171-175 | de poet. gr. c. 9. p. 72.
c Plin. l 6. c. 27. p. 129. 130.

NOTE 14. 'Scaliger & Saumaiſe croient"avec quelque fondement, que celui que nous avons, n'a vécu que ſous M. Aurele ou ſous Severe. [Et veritablement je ne trouve dans cet auteur aucun endroit qui ait rapport à ce que Pline paroiſt citer; ni meſme qu'il parle de la ville de Carax, quoiqu'il en euſt aſſez d'occaſion.] 'Suidas attribue la deſcription du monde à trois differens Denys, l'un de Corinthe, l'autre de Milet, & le troiſieme de Rhode ou de Samos : & puis il ajoute qu'il croit que l'auteur de cet ouvrage eſtoit de Byzance, à cauſe de ce qu'il dit du fleuve Rhebas; 'quoique cet endroit meſme donne plutoſt ſujet de dire qu'il eſtoit de Bithynie. 'Saumaiſe le fait Alexandrin, [à cauſe ſans doute que] [d] ſon ſcoliaſte qui le met du temps d'Auguſte, le fait fils d'un Denys d'Alexandrie.

Euſ. chr. n. p. 228. 1 | Salm. in Solin. p. 628. 1. b | in Spart. p. 138. 1. b. c. d.
Suid. p. 747. a. b. c.
Voſſ. h. gr. p. 173.
M. Aur. v. n. 5. p 138. 1. b.
d Voſſ. poet. gr. c. 9. p. 72.

'Phedre qui a mis en vers latins les fables d'Eſope, a vécu ſous

poet. Lat. c. 2. p. 38.

Auguste & sous Tibere, selon Vossius, qui le fait affranchi d'Auguste. Il estoit de Thrace.

Juv. sat. n. p. 218. 1.

'L'astrologue Thrasylle dont nous avons parlé au commencement de cette histoire, s'estoit appliqué à beaucoup d'autres sciences, & particulierement à la philosophie de Platon, avant que de se donner à l'astrologie.' C'estce qui fait croire que c'est le Thrasylle dont on cite un ouvrage sur la genealogie & les écrits de Platon, & un autre sur la lecture de Democrite.'On luy attribue encore quelques livres de medecine que Pline a citez.'Aussi Julien l'Apostat nous assure qu'il avoit laissé des ouvrages qui luy faisoient plus d'honneur que tout le credit qu'il avoit pu avoir auprés de Tibere.'Quelques uns citent de Dion que Tibere le fit mourir en la 16[e] année de J. C: [mais ce n'est pas le sens de Dion,]'qui marque mesme positivement que Thrasylle mourut [en l'an 36,] un an seulement avant ce prince.

Jonss. l. 3. c. 3. p. 223. 224. — Tac. an. 6. n. 66. p. 141. 1. — Jul. ad. Themi. p. 489. — Jonss. l. 3. c. 3. p. 224 | Dio, l. 57. p. 612. c. — Dio, l. 58. p. 638. b.

'L. Fenestella poete & historien, mourut dans les dernieres années de Tibere. [a] On voit qu'il a esté fort celebre. [Mais je ne croy pas que nous ayons rien de luy.] Car pour le traité des Magistrats Romains qui porte son nom, c'est un écrit de ces derniers siecles, fait par un André Dominique Flocco Florentin.

Plin. l. 33. c. 11. p. 802. c | Hier. chr. — a Voss. h. lat. l. 1. c. 19 p. 100. 101.

'Verrius Flaccus celebre professeur en grammaire à Rome, & qu'Auguste avoit fait precepteur des deux Cesars Caius & Lucius, mourut sous Tibere dans une extreme vieillesse.'Gellius ou Aulu-Gelle luy attribue plusieurs livres *Des choses memorables*, '& cite quelques endroits de son écrit sur la signification des mots. [b] On a encore des fragmens de plusieurs autres ouvrages du même auteur. Macrobe le cite quelquefois, & Pline fort souvent.

Suet. gram c. 17. p. 833. — Gel. l. 4. c. 5. p. 115. — l. 5. c. 17. 18. p. 150. 151 | l. 16. c. 5. p. 404. — b Voss. h. lat. l. 1. c. 20. p. 105.

'Il a dressé des fastes [& une table de tous les Consuls Romains,] qui fut gravée sur le marbre dans la place publique de la ville de "Palestrine, comme on lit aujourd'hui dans Suetone.'Car plusieurs changent cette leçon en diverses manieres, afin que les fastes gravez en marbre, dont on trouve encore aujourd'hui quelques pieces à Rome dans le Capitole, puissent passer pour estre ceux de Verrius, comme l'a cru Onuphre,'qui nous a donné ce qu'on en a pu déchifrer.'Et il remarque en effet qu'ils finissent à la mort d'Auguste.'Mais du reste on n'a point de preuve que ce soient ceux de Verrius: [car diverses personnes peuvent avoir fait le mesme travail que luy.]'Si l'inscription sur les jeux seculiers de Domitien, qu'Onuphre joint aux fastes du Capitole, [sans en rien dire dans sa preface, est de l'auteur des fastes, ce ne sont point assurément ceux de Verrius, ni ceux non plus]'qui

Suet. gram. c. 17. p. 833. — n. 2. 4 | Onu. fast. pr. p. 8. 2. — " Prænoste. — Onu. app. p. 18. — pr. p. 9. c. — Voss. h. lat. l. 1. c. 11. p. 50. — Onu. app. p. 30. 2. — Tac. hi. l. 4. c. 40. p. 97.

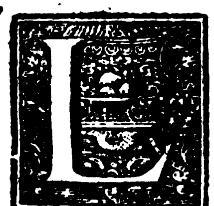
peuvent avoir esté renouvellez sous Vespasien. [Mais d'autres pourroient l'y avoir ajoutée ensuite. Les fastes Capitolins marquent les triomphes & plusieurs autres choses qui appartiennent à l'histoire, outre les Consuls.]' Ils marquent aussi les années de Rome mais toujours en contant un an moins qu'il ne faudroit, selon la supputation de Varron que l'on suit communement. Pagi, an. 28. §. 4. 11.

[Nous pourrions encore ajouter ici plusieurs auteurs qui ont écrit sous Tibere, selon Vossius & Jonsius. Mais cela seroit inutile, puisqu'il ne nous reste rien de leurs ouvrages.]

L'EMPEREUR CAIUS JULIUS CESAR GERMANICUS CALIGULA.

ARTICLE PREMIER.

Naissance, education, & genie de Caius.



'EMPEREUR Caius fut le dernier fils de Germanicus neveu de Tibere, & d'Agrippine petite-fille d'Auguste. 'On convient qu'il naquit le 31 d'aoust, lorsque son pere estoit Consul avec C. Fonteius, [qui est l'an 12 de l'ere commune de J. C:] 'mais on ne convient pas s'il naquit à Tivoli, ou à Antium [pres de Rome,] ou en un village pres de Coblentz au diocese de Treves, & parmi les quartiers d'hiver des legions. [Ce n'est pas une difficulté qui merite qu'on s'arreste à l'examiner.] Suet. l. 4. c. 1. 7. p. 419. 425. c. 8. p. 426 | Dio l. 59. p. 544. a. c. Suet. c. 8. p. 425-428 | Tac. an. 1. c. 41. p. 22 | exc. l. p. 178.

'Il est certain qu'il fut elevé tout petit dans la Germanie, & dans le camp parmi les soldats, habillé & chaussé comme eux: ce qui luy fit donner "le nom de Caligula, parce que les bottines appellées en latin *Caligæ*, estoient alors la chaussure des soldats. 'Mais [depuis qu'il fut Empereur,] c'estoit luy faire une injure Tac. an. 1. c. 41. p. 22 | c. 69. p. 32 | Dio, l. 57. p. 605. c | Suet. l. 4. c. 9. p. 428. Sen. ad Seren. l. 2. c. 18. p. 661. d.

NOTE 1.

Tac an.1.c.69. p.32. digne de punition, que de l'appeller Caligula.'Il avoit aussi des l'enfance le nom de Cesar, [parceque son pere estoit entré dans la maison des Cesars lorsqu'il fut adopté par Tibere, fils adoptif d'Auguste :]'& ses medailles luy donnent aussi quelquefois le nom de Jule, [propre à la famille des Cesars.]'On l'appelloit encore Germanicus comme son pere. [Les anciens se contentent ordinairement du nom de Caius.]

Goltz p.38. Dio, l.56. p. 640. b.

Birag. p. 77. 'Ses inscriptions le font fils de Tibere, & luy donnent Auguste tantost pour bisayeul, [comme il l'estoit par la nature,] tantost pour ayeul, [sans parler jamais de Germanicus; comme si Tibere en le faisant son heritier & son successeur, l'eust aussi adopté pour fils. Je ne trouve point que cela soit marqué par les auteurs: mais on voit par l'histoire que tous ceux qui estoient faits Cesars, estoient considerez comme fils adoptifs de ceux qui leur avoient donné cette dignité.]

Suet. l. 4. c.9.p. 428. a c.13. p. 431. 'Son education de soldat, & au milieu des soldats, luy acquit l'affection des gens de guerre, [a] & la memoire de son pere le fit aimer de tous les peuples. [Mais on ne l'aima que tant qu'on ne le connut pas, & on eut autant de joie de sa mort que de son elevation à l'Empire.]'Il avoit un naturel violent & impetueux; une legereté & [b] une inconstance qui tenoit mesme de la fureur.[c] Il estoit porté des sa premiere jeunesse à la cruauté & à la debauche; [d] aimoit à railler, & à piquer tout le monde par des moqueries sanglantes,[e] & prenoit pour injures les moindres paroles [qui ne répondoient pas à l'idée que sa vanité lui donnoit de lui mesme.] [f] Il estoit tres facile à ecouter les calomnies; tres timide dans les dangers; & sa timidité le rendoit cruel lorsqu'il croyoit le pouvoir estre impunement.

Tac. an. 6. c.45. p. 149. b Philo, legat. p. 997. b. c Suet. l. 4. c.11. p. 429| Jos. l.19. c. 2. p. 667. e. d Sen. ad Seren. l. 2. c.18. p 361. b. c. e d. f Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 667. e.

Sen. ad Seren. l. 2. c. 18. p. 361. b | Suet. l. 4. c. 50. p. 485. 'Selon que Seneque & Suetone décrivent son exterieur, "il n'avoit rien d'avantageux, [& qui ne repondist fort bien aux defauts de son esprit.] &c.

Tac. an. 6. c.45. p. 149. g Suet l.4. c.10. p. 429. h p. 429 | Tac. an. 6. c. 20. p. 140. 'Il avoit tellement forcé son humeur prompte, & avoit si bien appris à dissimuler dans l'ecole de Tibere, [g] auprés duquel il demeura depuis "l'age de vingt ans,[h] qu'on a dit de luy que jamais il n'y eut meilleur valet ni plus méchant maistre. Il avoit une adresse admirable à s'accommoder à l'humeur de Tibere, & de ceux qui estoient auprés de luy Dans les malheurs de sa maison, "& dans la mort de sa mere & de ses freres, jamais on ne put arracher de sa bouche aucune plainte:'Et il ne manquoit pas de personnes qui par malice faisoient tout leur possible pour le porter à se plaindre. Quelque mauvais traitement qu'on luy fist à luy mê- de J. C. 31. V. Tibere § 28.

Suet. p. 429.

me il le dissimuloit plutost avec insensibilité qu'avec patience. [Cela n'empeschoit pas neanmoins, comme nous l'avons "vu autrepart, que Tibere ne reconnust bien de quoy il estoit capable.]

V. Tibere 534.

'Il ne prit la robe virile qu'à vingt ans, au lieu que les autres la prenoient à dixsept selon les commentateurs: ce qui vint à ce qu'on croit des longueurs ordinaires de Tibere, [ou de ses défiances. Car] il n'accompagna mesme cette action d'aucun des honneurs qu'il avoit accordez aux freres de Caius en pareille occasion. 'Il le fit neanmoins pontife [en la mesme année,] lorsqu'il travailloit déja à la ruine de Sejan, & témoigna qu'il songeoit mesme à le faire son successeur. ["L'an 33 de J.C, c'est à dire l'année mesme qu'il perdit son frere Drusus & sa mere,] 'Tibere luy donna entrée aux dignitez en le faisant Questeur,[a] & le declara mesme Prince de la jeunesse, [si la medaille dont on le tire ne se raporte point plutost à C. Cesar fils d'Agrippa.]' Tibere luy fit epouser en mesme temps Junia Claudia ou Claudilla, fille de M. [Junius] Silanus l'un des plus nobles de Rome,[b] laquelle estant morte peu de temps aprés, donna moyen à Macron de gagner l'amitié de Caius en luy abandonnant sa propre femme.[c] Et Caius avoit rendu ses impudicitez celebres dés devant son mariage.[d] On l'accusoit mesme d'avoir deshonoré sa sœur Drusille.

p. 429 | not. c. 12. p. 430. 431 | Dio, l. 58. p. 625. c.

Note 2.

Dio, l. 58. p. 635. d.
a Goltz. thes. p. 38. c.
Dio, p. 637. b | Tac. l. 6. c. 20. p. 1. c | Suet. l. 4. c. 12. p. 430.
b Tac. l. 6. c. 45. p. 149.
c c. 5-9. p. 133-136.
d Suet. l. 4. c. 24 p. 450.

ARTICLE II.

Caius parvient à l'Empire, & en fait exclure le jeune Tibere: Il aime sa famille; abroge l'action de leze majesté; rétablit les condannez.

L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE CAIUS I.

'*Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Consuls.*

Dio, l. 58. p. 638. b. &c.

V. Tibere § 35.

[NOus avons raporté en un autre lieu "la part qu'on pretend que Caius eut à la mort de Tibere, & comment par cette mort arrivée le 16 ou le 26 mars de l'an 37, il se trouva maistre de l'Empire,] 'à l'age de 25 ans moins environ quatre mois.[e] Il écrivit aussitost au Senat pour luy mander que Tibere estoit mort, & qu'il luy avoit succedé.[f] Il suspendit apparemment en mesme temps l'execution de ceux qui avoient esté condannez à la mort, & leur accorda ensuite la vie.

l. 59. p. 644. a.
e Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 637. a.
f Dio, l. 58. p. 638. d. e.

'Il prit le deuil pour conduire à Rome le corps de Tibere, qui estoit mort à Misene [dans la Campanie:] & cette pompe funebre n'empescha pas qu'il ne receut en chemin toutes les marques

Suet. l. 4. c. 13. p. 431. 432.

Dio, l. 59. p. 642. b. c. possibles de la joie qu'on avoit de le voir Empereur. 'Il avoit demandé que le Senat decernast à Tibere les honneurs [divins] comme on avoit fait à Auguste: mais quand il fut arrivé à Rome il n'en parla plus.ᵃIl fit aussi son eloge sans presque en rien dire. V. Tibere §35.

[Tibere par son testament avoit donné à*Caius pour collegue de l'Empire, son petit-fils nommé Tiberius Nero Gemellus,]'qui n'estoit encore que dans sa 18e année, [a] audessous de l'age prescrit par les loix pour entrer dans le Senat, [b] & il n'avoitᵃpas mesme encore pris la robe virile. [c] Caius qui savoit cette disposition, eust pu supprimer le testament. Mais parceque beaucoup d'autres la savoient aussi, il aima mieux le faire casser solennellement. C'est pourquoi des qu'il fut arrivé à Rome, il l'envoya par Macron au Senat qui estoit preparé pour cela; & le peuple mesme y entra en foule: de sorte que l'on cassa le testament, sous pretexte que Tibere n'avoit pas eu l'esprit sain lorsqu'il avoit confié l'Empire à son petit-fils dans l'age où il estoit; & l'on donna à Caius seul la puissance souveraine & absolue sur toutes choses.

Tac. an. 2. c. 84. p. 67. | a Dio, l. 59. p. 640. c. | b Suet. l. 4. c. 14. p. 433. | c p. 433 | Dio, l. 59. p. 640. | * V. Tiber §34. | pratextatum adhuc.

Suet. p. 433. [Cette injustice]'fut receue avec une joie universelle: [mais on eut bientost sujet de s'en repentir.]

c. 16. p. 438 | Dio, l. 59. p. 640. 641. 'Il fut aisé de juger qu'on n'avoit cassé le testament de Tibere que pour exclure son petit-fils de l'Empire: car hors cet article, Caius l'executa ponctuellement. Il executa mesme celui de Livie que Tibere avoit supprimé, & ajouta encore de nouvelles liberalitez à celles que l'un & l'autre faisoit au peuple de Rome, à toutes les armées, & à divers particuliers.'Mais la suite fit bien voir que ses largesses venoient plutost d'une prodigalité sans jugement, que d'une liberalité sage & veritable.

Dio, p. 641. b. c.

p. 643. 644. 'Il fit alors un discours tout à fait flateur en presence du Senat, des Chevaliers, & de quelques personnes du peuple, qui estoient aussi entrées dans le Senat. Il promit aux Senateurs de leur donner une part entiere dans le gouvernement, & de faire tout ce qu'ils jugeroient de meilleur, comme leur fils & leurᵃeleve.'Il ne voulut prendre aucun des noms qui marquoient l'autorité souveraine, '&fit quelques autres actions encore assez populaires: ce que l'on estimoit & aimoit d'autant plus, qu'à l'age ou il estoit on ne le croyoit pas capable de feindre.'Le Senat ordonna qu'il seroit aussitost declaré Consul, & que dans la suite il le seroit tous les ans. Mais il le refusa, & voulut que Proculus & Nigrinus achevassent leur Consulat, qui ne devoit finir qu'au mois de juillet.

p. 641. d. | ᵃ τρόφιμος. | p. 644. b. | b. c.

p. 642. a | Suet. c. 14. p. 433 | c. 15. p. 435. 'Aussitost qu'il eut fait les funerailles de Tibere, il s'en alla dans les isles de Pandataire & de Ponce, d'où il raporta les os & les

cendres

cendres de sa mere & de son frere [Neron :] & il les fit mettre
solennellement dans le monument d'Auguste. 'On voit encore Grut. p. 237. 3. 4.
les inscriptions mises sur leurs cendres, [a] & des medailles d'A- [a] Spanh. l. 7. p. 612.
grippine, où l'on apprend que Caius luy avoit fait donner le titre
d'Auguste. 'Il abolit tout ce qui avoit esté fait contre eux, [& con- Dio, p. 642. a.
tre Drusus mort à Rome.] 'Il fit un paquet de tous les papiers que p. 644. a. b| Suet. c. 15. p. 436. 437.
Tibere avoit laissez sur eux & sur les autres personnes accusées
de leze majesté, & il le brula publiquement aprés avoir juré qu'il
" n'en avoit lu aucun; afin, disoit-il, qu'il ne pust, quand mesme il
" le voudroit, se venger de ceux qui avoient esté cause de la mort
" de sa mere & de ses Freres. 'Cependant il les punit tous depuis; Dio, p. 642. a.
'ce qui fit croire que ces papiers qu'il avoit brulez n'estoient que p. 642. c.
des copies, & qu'il en avoit gardé les originaux. 'Il ruina un fort Sen. de ira l. 3. c. 21. p. 308. d.
beau chasteau sur le bord de la mer, à cause que sa mere y avoit
esté quelque temps prisonniere. Il pretendoit par là abolir la
memoire du malheur de cette princesse; & il ne fit que rendre
ses maux encore plus celebres, par la curiosité que chacun avoit
de savoir pourquoi on avoit ruiné cette maison.

'Le jour mesme qu'il arriva à Rome, il vouloit rendre la liberté Jos. l. 18. c. 8.
V. la ruine des Juifs § 11. à Agrippa [petit-fils du Roy Herode. "que Tibere avoit fait mettre p. 637. b. c.
en prison six mois auparavant.] Mais Antonia sa grandmere,
quoiqu'amie d'Agrippa, luy conseilla d'attendre un peu, afin de
garder quelque bienseance pour la memoire de Tibere. Ainsi il
le delivra seulement au bout de quelques jours. 'Il elargit de Dio, l. 59. p. 644. a.
mesme tous les autres prisonniers, entre lesquels se trouva L.
V. Tibere § 25. Pomponius [Secundus,] retenu en prison "depuis sept ans entiers.
'Il rétablit generalement tous ceux que Tibere avoit fait con- Suet. c. 15. p. 436.
danner ou releguer, donna abolition à tous ceux qui avoient esté
mis en justice sous luy [pour crime de leze majesté,] '& mesme Dio, p. 642. d| 644. a.
défendit d'accuser personne pour ce crime, qui avoit servi de
pretexte à tant de malheurs.

'Aprés avoir rendu ses devoirs aux cendres de sa mere & de Suet. c. 15. p. 435| Dio, p. 641. c.
ses freres, il donna à Antonia sa grandmere le nom d'Auguste,
la qualité de prestresse d'Auguste, tous les privileges des Vestales,
& tous les honneurs que Livie avoit jamais eus. 'Il donna de mes- Dio. p. 641. e| Suet. c. 7. p. 425| Birag. p. 76. 77.
me les privileges des Vestales à ses sœurs, Agrippine, Drusille,
1. & [1] Liville ou Julie; [b] & voulut que dans les sermens solennels, [b] Dio, p. 641. e| 646. d| Suet. c. 15. p. 436.
dans les vœux qu'on faisoit pour luy tous les ans, & dans les actes

1. 'Suetone ne donne que trois sœurs à Caius, Agrippine, Drusille, & Liville. Ainsi il faut que Liville soit la mesme que Julie [a] derniere fille de Germanicus, selon Tacite, née en l'an 17 de J.C. [b] & mariée en l'an 33 à M. Vinicius. Elle est nommée Julie dans Birague, p. 76 78. Suet. l. 4. 6. 7. p. 425| not. 4. [a] Tac. an. 2. c. 54. p. 58. [b] an. 6. c. 15. p. 39.

publics, on les joignist avec luy; ce que l'histoire raporte en le louant comme des marques d'un bon naturel, quoique d'ailleurs on pretende que son amour pour ses sœurs alloit jusqu'au crime.

Dio. p. 642. b | Suet. c. 24. p. 450. 451.

ARTICLE III.

Consulat de Caius & de Claude: Actions populaires de Caius: Il rend la Comagene à Antiochus.

Dio, p. 644. c | Suet. l. 4. c. 15. p. 436 | l. 5. c. 7. p. 511. a Suet. l. 5. c. 5. p. 510. b l. 4. c. 15. p. 435. 436 | Dio. p. 644. c. c Suet. l. 5. c. 7. p. 511. d Dio. p. 644. d.

LE mois de juillet estant venu, Caius prit le Consulat, & voulut avoir pour collegue Claude son oncle. Claude qui avoit alors 46 ans,[a] n'avoit jamais pu obtenir aucune dignité, à cause de la foiblesse de son esprit;[b] & il estoit toujours demeuré dans le rang des Chevaliers.[c] On dit que lorsqu'il entra la premiere fois dans la grande place avec les marques de sa dignité, une aigle se posa sur son epaule: ce qu'on prit pour un presage de l'Empire [lorsqu'il y fut elevé.][d] Le mesme jour Caius fit un discours dans le Senat, où il parla fortement contre tout ce que l'on reprenoit dans Tibere. Il promit tant de belles choses de son gouvernement, que le Senat craignant qu'il ne les tinst pas, ordonna [pour l'y obliger] qu'on feroit tous les ans une lecture [publique] de son discours.

p. 644. 645.

Le 31[e] jour d'aoust, qui estoit celui de sa naissance, il donna des jeux tres magnifiques, qui marquoient déja son inclination à la prodigalité & au luxe. Ce fut en cette occasion, ou au moins durant l'empire de Caius, que l'on commença à mettre des coussins sur les bancs nuds dont les Senateurs mesmes s'estoient contentez jusques alors. [Mais il falloit estre presque toujours au theatre. Car Caius avoit une telle passion pour ces sortes de divertissemens que Tibere avoit meprisez,] qu'il n'y avoit presque point de jour qu'on ne representast quelque spectacle. Suetone parle amplement de ces magnificences populaires,[e] & des autres qui estoient encore moins excusables,[f] par lesquelles il epuisa en moins d'un an, ou selon Dion, en moins de deux, les grandes richesses que Tibere avoit laissées dans le thresor: ce qui l'engagea ensuite à chercher de nouveaux imposts, & d'autres moyens encore plus mauvais pour soutenir ses depenses. [Mais ce ne fut que dans la suite de son regne.] Car dans le commencement il ne travailloit qu'à se faire aimer, & à paroistre populaire.

p. 645. b. | p. 643. d. | Suet. l. 4. c. 17. 18. p. 439-442. e c. 37. p. 469-471. f c. 38. p. 471 | Dio, p. 641. b. c. Suet. c. 38. p. 471. | c. 15. p. 434 | l. 5. c. 7. p. 511 | Dio, p. 641 c. d.

Dio, p. 642. c.

[Outre ce que nous en avons dit,] l'histoire remarque qu'il ne vouloit point qu'on luy dressast aucune statue, ni comme à un

dieu, ni comme à un homme.'Il declara qu'il n'écouteroit point les delateurs. Il chassa de la ville ceux qui faisoient profession des crimes contraires à la nature, & il vouloit mesme les faire jetter dans la mer. Il permit de publier les ouvrages que Tibere avoit fait supprimer comme trop libres, disant qu'il avoit interest que la posterité connust toutes ses actions. Il voulut que les ordonnances des magistrats fussent executées sans qu'on en pust appeller à luy.'Il fit une liberalité considerable à une femme, parceque dans la question elle n'avoit point voulu parler contre son maistre. 'Il rendit à diverses personnes ce qu'elles avoient perdu par le feu [ou d'autres accidens semblables.] Suet l.4.c.15.16.p.437. p.438.439. p.438.

NOTE 3. * V. Tibere § 10. 'Il rendit à Antiochus le royaume de Comagene, [*reduit en province dixneuf ans auparavant, aprés la mort d'un autre Antiochus,]dont celui-ci estoit fils. Il y ajouta la Cilicie maritime, 'que quelques uns pretendent estre ce qu'on appelle la Cilicie rude ou raboteuse:[a] & il luy donna en mesme temps une somme d'argent comme pour luy restituer les revenus que le fisc avoit tirez de ses Etats durant que les Romains en avoient joui.'Ce prince pour témoigner sa reconnoissance par quelque monument remarquable, donna deux des surnoms de l'Empereur à une ville de la Comagene, qu'il nomma Cesarée Germanique, & qui dans la suite s'appella simplement Germanicie. [La suite de l'histoire nous obligera de parler assez souvent de cet Antiochus. p. 438.| Dio, p. 645. d. Suet.l.8.c.8.p. 744|not. a l. 4. c. 16. p. 438. Nor. epo. p. 476.

Ce qui arriva à Agrippa est encore plus celebre: mais comme nous esperons en parler amplement *en un autre endroit, nous nous contenterons de dire ici]'que Caius aprés l'avoir tiré de prison, luy donna la Tetrarchie de Philippe son oncle, avec le titre de Roy.'Mais il se reserva le reste de la Judée, où il envoya en mesme temps Marulle pour gouverneur[en la place de Pilate,] 'que Vitellius avoit envoyé à Rome pour se justifier sur les plaintes qu'on faisoit de luy. V. la ruine des Juifs §. 11. Jos. ant.l. 18. c. 8. p. 637. c. d. c.5. p.624. b.

ARTICLE IV.

Vitellius confere avec Artabane, & fait la paix avec les Parthes.

NOTE 4. [CAIUS écrivit peutestre *aussi alors]'à Vitellius gouverneur de Syrie, de faire la paix avec Artabane Roy des Parthes: [& il est assez probable que Vitellius en receut l'ordre, lorsqu'aprés]'avoir esté vers Pasque à Jerusalem, où il avoit appris la mort de Tibere, il fut retourné à Antioche, ou mesme lorsqu'il estoit Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 624. g. c. 9|c.7. p.627. d.

Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. encore en chemin. 'Suetone dit en un endroit que Vitellius employa toutes sortes d'artifices pour obliger Artabane à une entrevue; l. 4. c. 14. p. 434. '& en un autre, qu'Artabane qui n'avoit jamais témoigné que de la haine & du mepris pour Tibere, rechercha de luy mesme l'amitié de Caius. Dio. l. 59. p. 661. b. c. 'Selon Dion, il estoit sur le point d'attaquer la Syrie, & déja pres de l'Euphrate, lorsque Vitellius vint audevant de luy avec tant de diligence, qu'il le surprit, & l'obligea de consentir à un traité.

Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. d. [De quelque maniere que cela soit arrivé,] 'comme ils furent convenus d'une entrevue, on dressa un pont sur l'Euphrate, au milieu duquel Artabane & Vitellius se rencontrerent, chacun avec leurs gardes, & conclurent ensemble les conditions du traité Dio, l. 59. p. 661. c. 'à l'avantage des Romains. Artabane donna mesme de ses fils en ostage, a Jos. p. 625. e| Suet. l. 4. c. 19. p. 443. [a] au moins un, nommé Darius, qui n'estoit encore qu'un enfant. [b] b Jos. p. 625. d. e. Il ne l'envoya que quelque temps aprés, avec de grands presens, & envoya avec luy un Juif nommé Eleazar, qui avoit sept coudées de haut.

d. 'Quand l'accord fut conclu, Herode [Antipas] Tetrarque de Galilée, traita magnifiquement Artabane & Vitellius dans une tente qu'il avoit fait dresser [sur des bateaux] au milieu de la riviere. Suet. l. 4. c. 14. p. 434 | v. Vit. c. 2. p. 706. Dio, l. 59. p. 661. c. 'Les historiens Romains écrivent qu'Artabane passa l'Euphrate, adora les aigles & les drapeaux des legions, & les images des Cesars Auguste & Caius, & qu'il leur offrit mesme des sacrifices. c Jos. l. 18. c. 6. p. 625. e. f. [c] Herode se hasta de mander toutes choses fort exactement à l'Empereur: de sorte que les couriers de Vitellius estant arrivez trop tard, l'Empereur luy répondit, qu'il avoit déja appris d'Herode tout ce qu'il luy écrivoit: ce qui piqua extremement Vitellius contre Herode.

ARTICLE V.

Caius aprés une grande maladie change d'esprit ou de conduite: Il adopte le jeune Tibere & le fait mourir: Il maltraite Antonia qui en meurt de regret.

Suet. l. 4. c. 17. p. 439. d Dio, l. 59. p. 645. c. 'CAIUS tint le Consulat durant deux mois [d] & douze jours, [c'est à dire jusqu'au 12 de septembre:] & laissa le reste de l'année à ceux qui avoient esté designez [par Tibere] pour les six derniers mois. [Onuphre ne les nomme pas.]

Phil. leg. p. 994. b. c. d. 'Au huittieme mois de son regne, [c'est à dire vers la fin d'octobre,] & comme parle Philon, au commencement de l'automne,

il tomba dans une grande maladie, causée par ses excés de vin & de viande, & par d'autres debauches encore plus honteuses. 'Comme jusqu'alors les peuples n'avoient trouvé que de la felicité & de la douceur sous son gouvernement, 'tout le monde fut extremement touché de sa maladie. 'On passoit la nuit à la porte du palais. 'Il y en eut qui vouerent publiquement leur vie pour la sienne ; & d'autres promirent de combatre pour sa conservation, parmi les gladiateurs, [ce qui ne pouvoit manquer d'estre fort agreable aux demons qui leur en inspiroient la pensée.] 'Quand il revint de cette maladie, il sembloit que sa convalescence eust rendu la vie à tout le monde, tant on en témoigna de joie. 'Les Juifs en rendirent graces à Dieu par des hecatombes qu'ils offrirent en holocauste. p. 993. 994. p. 994. 995. Suet. l. 4. c. 14. p. 433. 434. Dio, l. 59. p. 645. c. Phil. leg. p. 995. p. 1041. c. d.

'Mais toute cette joie estoit bien mal fondée ; & ce prince qu'on regardoit comme l'auteur & le conservateur de la felicité publique & particuliere, changea bientost de naturel, ou laissa paroistre celui qu'il avoit tenu quelque temps caché. 'Que s'il est vray qu'il y ait eu de l'alteration dans son cerveau, comme ses actions turbulentes & ses insomnies donnoient lieu de le croire, & comme on pretend qu'il le reconnoissoit lui mesme, [ce fut peutestre autant l'effet de cette maladie, que des charmes de Cæsonia sa femme] 'ausquels on l'attribuoit, [quoiqu'il ne l'ait epousée que depuis.] 'Il avoit esté sujet au mal caduc dans son enfance. p. 995. c. d. Suet. l. 4. c. 50. 51. p. 486. p. 485. c. 50. p. 485.

'D'autres ont attribué son changement à l'orgueil [que S. Augustin appelle le ver de la grandeur & des richesses.] Tout ce qu'il avoit de bon & par l'education & par la nature, ne put resister à cette "peste : & il est étrangement difficile de se maintenir dans le bien, lorsqu'on a toute liberté de faire le mal. [Le remede presque unique contre ce danger, est d'avoir auprés de soy des gents d'honneur & de merite, qui nous puissent donner dans les rencontres les avis dont nous avons besoin:] Caius eut d'abord de ces amis sages & fideles, soit pour profiter de leur entretien, soit pour s'acquerir de l'estime. Mais depuis il les traita si mal, qu'il n'eut point d'ennemis plus irreconciliables. 'Pour exprimer en un mot le changement qu'on vit en luy, l'histoire dit que durant quelque temps il agit en prince, & que depuis il devint un monstre. 'Des le temps de sa maladie il institua sa sœur Drusille heritiere de ses biens & de l'Empire mesme. Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 668. b. c. "ὕβρει. Suet. l. 4. c. 22. p. 444. c. 42. p. 450.

'Il avoit refusé d'abord, comme nous avons dit, tous les titres qui marquoient la dignité imperiale. Mais depuis il les prit tous Dio, l. 59. p. 641. d.

en un seul jour, hormis celui de Pere de la patrie, qu'il prit un peu aprés les autres : quoiqu'Auguste ne les eust acceptez que separément, & que Tibere en eust toujours refusé quelques uns. [Ces titres sont apparemment ceux d'Auguste, d'Empereur, de grand pontife, de la puissance du Tribunat.] 'On voit par les medailles qu'il les avoit tous des devant son second Consulat, [c'est à dire des l'année suivante : & il faut mesme qu'il les ait pris des celle-ci,] 'puisqu'avant son troisieme Consulat, [c'est à dire des l'an 39,] il contoit la troisieme année de son Tribunat, & la quatrieme l'année suivante. 'On ne voit point dans ses inscriptions qu'il ait pris le titre de Pere de la patrie avant la troisieme année de son Tribunat. 'Outre ces titres déja donnez à Auguste il se faisoit appeller "le Pieux, le fils * des troupes, le pere des armées, l'excellent & le tres grand Cesar.

Goltz. p. 38. Birag. p. 78. Goltz. p. 39. b. Suet. l. 4. c. 22. p. 444. 445.

" Pius. * castrorum.

[La vanité & la folie fut bientost suivie par la cruauté.] 'Le jour auquel le jeune Tibere [entroit dans sa dixneuvieme année, &] prenoit la robe virile, Caius l'adopta pour son fils, & le declara Prince de la jeunesse. 'Philon particularise assez cette action : mais il assure que Caius n'adopta ce Prince que pour luy oster le droit qu'il avoit de partager l'Empire avec luy, & pour estre entierement maistre de luy & de sa vie, selon l'autorité que le droit Romain donnoit aux peres. 'Et en effet, il luy osta [bientost] la vie, lorsqu'il s'y attendoit le moins, par le moyen d'un Tribun soutenu de quelques Centeniers.[a] Pour insulter à la nature, "en faisant semblant d'estre religieux dans l'action la plus impie, il voulut que l'on obligeast ce deplorable prince à se défaire luy mesme, parce, disoit-il, qu'il n'estoit permis à personne de repandre le sang du petit-fils d'un Empereur. Ainsi quoiqu'il presentast sa teste, personne ne voulut luy accorder la grace de le tuer. Il falut qu'il prist l'épée : & comme il ne savoit où il se devoit donner le coup, n'ayant jamais vu tuer personne, il demanda au moins qu'on le luy montrast. Ces officiers barbares eurent assez de courage pour luy obeïr en cela : & il finit ainsi de sa propre main sa vie miserable, [pour en commencer une autre dont la misere ne finira point.]

Suet. c. 15. p. 436 | Dio. l. 59. p. 645. c. d. Phil. leg. p. 996. a. b. e | Suet. l. 4. c. 23. p. 449 | Dio. l. 59. p. 645. c. d. a Phil. leg. p. 996.

" καλλιερεῖν (?)

'Caius pour excuser cette premiere cruauté, qui devoit estre suivie de tant d'autres, disoit que durant sa maladie Tibere avoit souhaité sa mort : '& il se plaignoit qu'il sentoit le contrepoison, comme s'il eust eu peur qu'il ne le voulust empoisonner. Quoy, disoit-il, du contrepoison contre Cesar ? 'Et ce pretendu contrepoison n'estoit qu'un remede contre une toux qui l'in-

Dio, p. 645. d. e. Suet. l. 4. c. 23. p. 449 | c. 29. p. 461. c. 23. p. 450.

commodoit. 'C'est ainsi qu'il se défit de l'unique prince sur qui ceux qui eussent voulu troubler, pouvoient jetter les yeux,[pour se donner la liberté de suivre entierement son genie.] Phil.leg.p.596. c.

'Il obligea ceux qui s'estoient vouez à la mort pour luy, d'executer leurs promesses, au lieu des recompenses qu'ils avoient attendues de leur sotte flaterie. Suet. c.27. p. 458|Dio, p. 645. c.

[Enfin comme Antonia sa grandmere, princesse aussi illustre par sa qualité & par sa naissance, (car elle estoit fille de M. Antoine,) que venerable par son age,]'eut"cru devoir prendre la liberté de luy parler en une occasion avec quelque force, il la reduisit à la necessité de s'oster elle mesme la vie, [soit par un commandement exprés, soit par la maniere indigne dont il la traita.]'Ayant demandé une fois à luy parler en particulier, il le luy refusa,& voulut que Macron y fust present. [a] Un jour qu'elle luy vouloit donner quelque avis,il luy répondit fierement: Souvenez-vous que je puis tout. 'Quelques uns crurent qu'il luy avoit mesme donné du poison.[Mais assurément Philon ne l'a pas sceu, puisqu'il ne le luy reproche point.] 'Il ne luy rendit aucun honneur aprés sa mort, & regarda de sa chambre sa pompe funebre. [Elle peut estre morte cette année ou la suivante.] ἰσσηγη-σάσα. Dio,p.642.b. Suet. c. 23. p. 449. a c.29.p.461. c.23. p. 449. p. 449.

'Dion met dés celle-ci la mort de Silanus son beaupere. [b] Mais selon Philon elle n'arriva qu'aprés celle de Macron,[dont nous allons parler sur l'année suivante, & nous terminerons ici les cruautez de Caius pour cette année.] Dio, l.59.p. 645 646 b Phil. leg. p. 1000. c.

ARTICLE VI.

Diverses actions de Caius bonnes ou indifferentes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 38, DE CAIUS 1,2.

'M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Asprenas Consuls. Dio, l. 59. p. 645. c.|Front. de aq. p. 101| Noris, ep.cons. p. 26.

CEs Consuls avoient esté designez[par Tibere:]& Caius ne les changea point.

[a] On fit, ce semble, serment le premier jour de l'année,d'observer les ordonnances faites par Auguste & par Caius; mais on ne parla point de celles de Tibere;& cette omission passa depuis en coutume.'On fit aussi des voeux pour Caius & pour ses sœurs. Dion remarque que le mesme jour un esclave nommé Macaon estant monté sur le lit de Jupiter dans le Capitole,y predit quantité de malheurs; aprés quoy il tua un petit chien qu'il avoit amené, & se tua enfin luy mesme. c Dio,p. 646. c. d p. 646. c. d. d.

p.646.647| Suet.c.17.p.439. 'Caius fit neanmoins encore cette année quelques actions assez populaires. a Dio,p.647. a|Suet.l.4.c.16.p.438. [a] Car il osta en Italie l'impost du centieme b Tac.an.1.c.78.p.36. [b] de toutes les choses qui se vendoient, c an.2.c.42.p.53. [c] que Tibere avoit reduit au deuxcentieme en l'an 17 de J. C; d Dio,l.58.p.631.b. [d] mais qu'il avoit rétabli en son premier état aprés la mort de Sejan. e l.59.p.646.e| Suet.l.4.c.16.p.437. [e] Il proposa publiquement l'état & les contes des deniers publics, comme Auguste l'avoit toujours pratiqué: mais cela avoit esté interrompu depuis que Tibere avoit quitté Rome.

f Dio,p.649.a. [f] Ce fut assez probablement sur la fin de l'année qu'il fit Soeme Prince des Ituréens Arabes: [car il y avoit d'autres Ituréens qui faisoient partie du royaume d'Agrippa.] Il donna aussi la petite Armenie, & ensuite une partie de l'Arabie à Cotys, [apparemment fils de Cotys Roy de Thrace qui avoit esté tué l'an 19,] & donna la partie [de la Thrace] où regnoit Cotys à Rhœmetalce [son cousin.] Il donna encore à Polemon les Etats [du Pont] qu'avoit eus Polemon son pere.

a.b|Suet.l.8.c.5.p.737. 'On remarque qu'ayant une fois rencontré de la boue dans une rue, il ordonna qu'on en mist dans la robe de Vespasien alors Edile, & chargé du soin de faire nettoyer les rues; ce que quelques uns interpreterent de la dignité imperiale dont Vespasien s'empara depuis au milieu des troubles de l'Etat. Dio,p.649.b. 'Mais on ne s'avisa de ce pretendu presage que quand la chose fut arrivée, [sans quoy personne n'en eust tiré une conclusion si imaginaire.]

Front. de aq.p.101. 'Caius commença cette année à Rome deux nouveaux aqueducs, qu'il vouloit ajouter aux sept qui y estoient déja: mais ils ne furent achevez que sous Claude. Plin.l.36.c.15.p.871.b.c. 'C'estoient les plus magnifiques de toute la ville.

Dio,l.59.p.647.a. 'Il cassa ce que Tibere avoit ordonné [des la premiere année de son regne,] pour attribuer au Senat les elections des magistrats, & il les rendit au peuple. p.655.e. 'Mais les choses se passoient toujours de telle maniere, que le peuple n'y avoit guere de pouvoir: & d'ailleurs il n'estoit plus accoutumé à se mesler de rien d'important. De sorte que Caius mesme abolit ce droit l'année d'aprés, & laissa les elections à peu pres dans l'état où elles estoient sous Tibere. Suet.l.4.c.15.p.437.438. [C'est pourquoi] 'Suetone dit seulement qu'il tascha de rétablir le peuple dans cet ancien droit



ART. VII.

ARTICLE VII.

Mort de Macron & de Silanus.

'LEs plus sages n'approuverent pas que Caius eust remis les elections au peuple. Mais il fit bien d'autres choses qu'aucun homme ne put approuver.'Dion parle d'abord de quantité de personnes qu'il fit perir dans les spectacles publics avec une inhumanité étrange. Un jour qu'il n'y avoit point de criminels marquez pour estre exposez aux bestes & pour combattre contre elles selon la coutume, il fit prendre les premiers venus du peuple, qui s'estoient assemblez au theatre pour voir le spectacle; leur fit couper la langue, afin qu'ils ne pussent se plaindre; & les fit ainsi les victimes de ces cruels divertissemens dont ils ne croyoient estre que les spectateurs. Dio, p. 647. a. b. | b. c. d | Suet. l. 4. c. 26. p. 455.

'A cette insigne cruauté, Dion ajoute la mort de Macron & de sa femme, qui parut extremement odieuse, parcequ'on savoit que c'estoit à leurs sollicitations qu'il devoit l'Empire, '& mesme la vie.[a] Aussi il avoit promis à Macron le gouvernement de l'Egypte, [comme le comble de ce que pouvoit pretendre un Chevalier.] Cependant son ingratitude fut si grande, qu'au lieu de cette recompense,' on dit qu'il l'obligea luy & sa femme à s'oster eux mesmes la vie.[b] Il fit encore perir leurs enfans avec eux.[c] On pretend que la veritable cause de leur mort, fut que Macron usoit avec quelque liberté de l'autorité que ses services luy avoient acquise sur Caius, & qu'il taschoit par ses avis de le retenir dans son devoir. Car cela le rendit enfin insupportable à ce jeune prince, qui ne vouloit pas souffrir de maistre, & qui se croyoit d'autant plus en estat d'agir de luy mesme, qu'il en estoit moins capable.'Caius avant que de le faire mourir, faisoit courir le bruit qu'il vantoit trop ses services, '& qu'il se meconnoissoit à cause de sa trop grande fortune. 'Il l'accusa encore de beaucoup d'autres choses. & mesme de crimes infames, mais dont l'infamie retomboit sur luy mesme. Dio, p. 647. e | Suet l. 4. c. 26. p. 454. | Phil. leg. p. 1000. b | in Flac. p. 967. a. | a Dio, p. 647. c. | c | Philo, leg p. 1000. d. | b Phil. in Flac. p. 967 c. | c c | leg. p. 998-1000. | p. 1000. b. c. | p. 1001. c. | Dio, l. 59 p. 647. c.

'Aprés avoir sacrifié Macron [à sa cruauté,] il entreprit la ruine de M. Silanus, dont nous avons dit qu'il avoit epousé la fille du temps de Tibere. 'C'estoit un homme d'une maison tres illustre, [d] d'une sagesse non commune, [e] d'une vertu rare [pour un payen,] & si estimé pour sa probité, que Tibere luy renvoioit toujours à luy mesme ceux qui avoient appellé de ses ordonnances, Phil. leg. ad C. p. 1000. e. | e | Suet. l 4. c. 12. p. 430. | d Phil. p. 1000. c. | e Dio, p. 646. a.

sans vouloir examiner ce qu'un homme d'un si grand merite avoit jugé. Sa vertu mesme & la qualité de beaupere le rendirent insupportable à Caius,'parcequ'elles l'obligeoient de donner à son gendre les avis qu'il jugeoit necessaires pour son bien. 'De sorte qu'au lieu de l'honneur [qu'il meritoit,] Caius le traitoit avec toute sorte d'indignité.

Phil. leg. p. 1000. 1001.

Dio, p. 646. a.

'Il estoit, selon Tacite, Proconsul d'Afrique [au commencement de ce regne,]& commandoit la legion qui défendoit cette province. Mais Caius soit par crainte, [soit pour luy faire injure,]soit pour satisfaire son esprit turbulent,"osta au Proconsul le commandement de la legion, & le donna à un Lieutenant,qui partageant l'autorité & les graces, fournissoit assez souvent des sujets de division & de querelles. Ces Lieutenans qui peu à peu s'agrandirent beaucoup, [ont depuis esté appellez Comtes d'Afrique, & estoient bien plus puissans que les Proconsuls.

Tac. h. l. 4 c. 48. p. 100.

Note 5.

Silanus revint depuis à Rome,]'où c'estoit la coutume que celui qui prenoit les avis des Consulaires, les prenoit dans l'ordre qu'il luy plaisoit,commençant par ceux à qui il vouloit faire plus d'honneur. Depeur donc qu'on ne témoignast en cette maniere le respect qu'on avoit pour l'age & le merite de Silanus, Caius ordonna qu'on ne prendroit les avis des Consulaires que selon le temps qu'ils avoient esté Consuls.

Dio, l 59 p. 646. a. b.

'Enfin Caius s'avisa un jour tout d'un coup de se mettre en mer. Silanus ne l'ayant pas suivi, à cause que la mer l'incommodoit extremement; Caius luy en fit un crime, & pretendit qu'il estoit demeuré pour s'emparer de Rome en cas qu'il luy arrivast quelque accident sur la mer;'& il l'obligea sur cela"à se couper luy mesme la gorge.

Suet. l. 4. c. 23. p. 449.

p. 449.|Dio,p. 646. a.

secandas novacula fauces.

'Il avoit voulu le faire accuser par Julius Græcinus, homme d'un merite extraordinaire,& d'un trop grand cœur pour vivre sous un tyran. Aussi il refusa une commission si peu honorable, & merita par cette generosité que Caius le fist mourir.'On marque de ce Græcinus qu'ayant besoin d'argent pour faire des jeux, & ses amis se pressant de luy en donner,Fabius Persicus luy envoya une grande somme, & qu'il ne la voulut point recevoir à cause de la mauvaise reputation de Persicus. Ses amis luy en firent des reproches; & il leur répondit: Voudriez-vous que je receusse une grace d'un homme " avec qui je ne voudrois pas me trouver à table ? Rebilus qui avoit esté Consul, mais qui n'estoit pas moins décrié que Persicus,luy envoya aussi une somme d'argent encore plus grande. Il la refusa de mesme : & comme Re-

Tac. v. Agr. c. 4. p. 140 | n. 11.

Sen. de ben. l. 2. c. 21. p. 14. 15.

à quo propinationem accepturus non sim.

» bilus le pressoit extremement de l'accepter : Pardonnez-moy,
» s'il vous plaist, luy dit-il ; Je n'ai rien voulu non plus recevoir de
» Persicus.' Julius Agricola, dont Tacite a écrit la vie, estoit fils de ce Græcinus.[a] On luy attribue quelques écrits sur l'agriculture. Tac. v. Agr. c. 4. p. 140. a n. II.

ARTICLE VIII.

Mort de Drusille, dont Caius fait une deesse : Il epouse Orestille & Pauline, & les repudie.

'LA mort du jeune Tibere & celle de Silanus commencerent à rendre Caius extremement odieux, quoiqu'il se trouvast encore assez de personnes qui aimoient mieux blasmer les malheureux que condanner un Empereur, & reconnoistre qu'ils s'estoient trompez dans la bonne opinion qu'ils en avoient eue. Phil. leg. ad C. p. 1001. 1002. 'Mais Caius ajouta tant d'autres violences à ces premieres, [qu'il ne laissa plus de lieu à aucune justification.]' Car il fit mourir quantité de personnes sous prétexte qu'ils avoient eu part à la mort de sa mere ou de ses freres ; & en effet pour profiter de leurs biens, parcequ'il avoit deja epuisé le thresor par ses prodigalitez, ausquelles rien ne suffisoit. p. 1001. c. Dio, l. 59. p. 647. 648. 'Il ne falloit pour en rendre d'autres criminels, que dire qu'ils s'estoient un peu divertis l'année precedente durant que Caius avoit esté malade.' p. 648. a. Et ce qui est encore plus étrange, c'est qu'aprés qu'il eut perdu sa sœur Drusille, & qu'il en eut fait une deesse, il estoit egalement dangereux & de faire quelque rejouissance, parceque c'estoit, disoit on, estre bien aise de sa mort ; & de faire paroistre de la tristesse, parceque c'estoit s'affliger de sa pretendue divinité. d. e | Senec. ad Polyb. c. 36. p. 379. b. 'Car Caius aussi deraisonnable dans sa douleur que dans ses plaisirs, "ne savoit s'il vouloit qu'on la pleurast comme morte, ou qu'on l'honorast comme une divinité bienheureuse. Sen. ad Polyb. c. 36. p. 379. c. d. &c.

'Drusille mourut vers la fin de juillet de cette année, autant qu'on en peut juger par le voyage d'Agrippa en Syrie", & par la sedition d'Alexandrie dont nous parlerons en son lieu. Phil. in Flac. p. 973. c | 958. c. V. les Juifs § 12. 'La passion de Caius pour elle, telle que la décrit Suetone, parut aussi extravagante aprés sa mort, qu'elle avoit esté infame durant sa vie. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. 451. 'Il quitta Rome pour cela, & courut quelque temps les costes de l'Italie & de la Sicile,[b] où il donna des jeux,[c] & où il fit reparer les murailles de Syracuse, avec quelques temples qui tomboient en ruine.[d] Il se moqua de diverses choses qui passoient là pour des miracles. Mais le bruit & la fumée du mont Etna l'epouven- p. 451 | Sen. p. 379. b. b Suet. c. 20. p. 443. c c. 21. p. 444. d c. 51. p. 487.

terent tellement, qu'il s'enfuit promtement de Messine en pleine nuit.

Tac. an. 6. c. 15. p. 138. Suet. l. 4. c. 24. p. 450. Dio, l. 59. p. 648. b|657. c. a p. 648 b. c. d. b Goltz. p. 59. c. c Dio, p. 648. c. d Sen. in Cl. p. 475. 476.

'Drusille avoit esté mariée par Tibere au commencement de l'an 33, à L. Cassius Longinus, duquel Caius la separa depuis. 'Dion dit qu'elle estoit femme de Lepidus lorsqu'elle mourut. a Cet historien parle amplement des honneurs qu'on luy rendit. b Il y a encore des medailles greques qui luy donnent le titre de deesse. c Un Livius Geminus Senateur fut assez lasche pour jurer en plein Senat, & pour protester par toutes sortes d'imprecations contre luy mesme & ses enfans, qu'il l'avoit vu monter au ciel. Personne ne l'en crut : & Seneque se raille agreablement de sa sottise,[prest cependant à adorer Drusille avec tous les autres philosophes, pour se conformer au prince & au peuple.]

Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 667. g.

'Les bruits fascheux qui couroient de Caius & de Drusille, contribuerent beaucoup à faire detester ce prince de tout le monde : & il y avoit longtemps qu'on n'avoit entendu parler d'un crime de cette nature. 'L'amour de Caius pour ses deux autres sœurs [Julie & Agrippine] ne fut pas plus chaste, mais il fut moins violent ou moins stable. Car il s'en degousta tellement, qu'il les bannit comme complices d'une conjuration faite contre luy, & leur fit beaucoup d'autres indignitez, [comme nous le dirons "dans la suite.] V. § 15.

Suet. l. 4. c. 24. 29. p. 451. 451| Dio, l. 59. p. 642. b.

[Il n'avoit point de femme depuis la mort de Junie fille de Silanus.]'Mais C. Calpurnius Piso qui epousoit une Livia Orestilla, l'ayant prié de venir à son festin, il y vint, & en sortant de chez luy il fit emmener Orestilla dans le palais, où il l'epousa. Il la repudia peu de jours aprés ; & au bout de deux ans, ou [plutost] de deux mois, il la relegua avec Pison, parcequ'on disoit qu'ils s'estoient remis ensemble. [Dion donne quelque lieu de juger que ce mariage s'estoit fait l'année precedente.]

Suet. c. 25. p. 452| Dio, p. 646. b.

Dio, p. 648. e. Plin. l. 9. c. 35. p. 222. d. e.

'Quelques jours aprés la mort de Drusille, il epousa Lollia Paulina, 'petite-fille de ce M. Lollius, à qui Auguste avoit confié le soin de C. Cesar son petit-fils en l'envoyant en Orient, & qui s'acquita mal de cette commission. 'Elle estoit alors mariée à C. Memmius Regulus Gouverneur d de Macedoine & d'Acaïe. e Caius ayant oui dire dans un entretien, qu'elle avoit eu une grandmere d'une beauté extraordinaire, il l'envoya aussitost querir dans la [Macedoine] & l'epousa. Il obligea son mari de s'en dire le pere, & de la luy marier en cette qualité, afin de l'epouser selon les formes, 'de mesme qu'Auguste avoit epousé Livie. f Pline remarque qu'il avoit vu cette Pauline porter sur elle

Suet. l. 4. c. 25. p. 452. d Dio, l. 58. p. 637. d. e Suet. p. 452| Dio, l. 59. p. 648. c| Eus. chr. p. 203. Eus. chr. n. p. 188. 2. f Plin. l. 9. c. 35. p. 222. d. e.

une quantité prodigieuse de perles & d'emeraudes, qu'elle avoit eues non des prodigalitez de Caius, mais de la succession de M. Lollius son grandpere.'Caius la repudia peu aprés l'avoir epousée, & luy défendit la compagnie de quelque homme que ce fust.' Ce ne fut neanmoins que l'année suivante. Suet. p. 452 f Dio, p. 648. c. Dio, p. 658. c. d.

'Pauline voulut depuis epouser l'Empereur Claude, aprés la mort de Messaline. Mais Agrippine l'emporta sur elle, la fit condanner à perdre ses grands biens, & à sortir de l'Italie, & luy fit enfin oster la vie mesme. Tac. an. 12. c. 22. p. 177.

ARTICLE IX.

Caius se met en fantaisie d'estre dieu.

[CAIUS ne se contenta pas de violer tout ce qu'il devoit à son honneur & à ses sujets. Il s'eleva contre Dieu mesme, & voulut se faire rendre les honneurs qui n'estoient dûs qu'au Roy des Rois, & au Souverain des Souverains.] 'Quelques uns disent que l'origine de cette folie fut qu'ayant un jour à sa table quelques Rois qui l'estoient venus saluer; comme ces princes disputoient ensemble de leur noblesse, il s'écria en citant un vers d'Homere: Un seul maistre, un seul Roy: & fut tout prest de prendre sur le champ le diademe, avec les autres marques de la royauté. On l'en detourna [1] en luy representant, qu'il estoit bien audessus des Rois. Mais cette pensée de se voir audessus de tous les hommes, le porta à pretendre mesme à la majesté divine. Suet. l. 4. c. 22. p. 445.

'Cette imagination luy vint, [ou au moins se fortifia beaucoup,] lorsqu'il eut fait trembler tout le monde par la mort du jeune Tibere, de Macron le plus puissant des Chevaliers, & de Silanus le premier homme du Senat. Phil. de leg. p. 1002. d. e.

'Il s'egala d'abord à ceux que la vanité des Romains appelloit des demi-dieux, comme Hercule, Bacchus &c.'& ensuite à ceux pour qui les idolatres avoient le plus de respect: [& veritablement il les egaloit assez en toutes sortes de crimes.]'Il prenoit tous les ornemens que l'on attribuoit à ces fausses divinitez, & paroissoit tantost avec des ailes aux pieds, & un caducée à la main, comme Mercure; tantost sans barbe, avec une couronne de rayons sur sa teste, un arc & des fleches à sa main gauche, & les Graces à son costé droit, comme Apollon; tantost comme Mars avec l'épée, le bouclier, le casque, & une grande barbe. Il paroissoit même quelquefois sous la figure des deesses. p. 1003. p. 1005. p. 1003. b | 1005. a. b | Dio, l. 59. p. 650. d. e | Suet. l. 4. c. 52. p. 489.

1. Ainsi le jeune Victor se trompe de dire qu'il le prit effectivement.

Dio, l. 59. p. 660. d. 'Il ne manquoit pas aussi de dire qu'il estoit Jupiter : & pour le mieux representer il traitoit ses sœurs aussi mal que luy.[a] Il avoit des machines avec lesquelles il faisoit durant les orages comme un bruit de tonnerre, avec une espece d'éclairs: & mesme quand la foudre tomboit, il lançoit une pierre contre le ciel, avec ces paroles impies ; Tue moy, ou je te tue,'luy qui d'autres fois craignoit le tonnerre plus que personne.[b] On raporte qu'un Gaulois le voyant un jour assis sur un throne dans sa figure de Jupiter, ne put s'empescher d'en rire. Caius le fit venir, & luy demanda ce qu'il croyoit qu'il fust: & le Gaulois luy dit en propres termes, *Un grand[a] fou*. Caius [qui auroit fait mourir un Senateur pour bien moins que cela,] le souffrit sans luy rien faire, parceque c'étoit un cordonnier.

a p. 652. b. c | Sen. de ira, l. 1. c. 16. p. 287. a.

Suet. l. 4. c. 51. p. 486. 487.

b Dio, p. 660. | 661.

a παραπλήγμα

Phil. leg. p. 1005 c. 'Il avoit des troupes de gents qui le suivoient, & qui chantoient ses louanges selon l'idole qu'il luy plaisoit d'imiter.[c] Il avança son palais jusqu'à un temple de Castor & Pollux qui estoit sur la grande place de Rome, & perça ce temple pour luy servir de vestibule, afin, disoit-il, que les dieux mesmes fussent ses portiers. Il se mettoit souvent entre leurs statues, & se faisoit adorer par ceux qui entroient.

c Dio, p. 662. a. b | Suet. l. 4. c. 22. p. 446.

Suet. p. 447. 448 | Dio, p. 660. d | 661. d. 'Il appelloit la lune quand elle estoit pleine, & pretendoit qu'on la crust sa femme.[d] Il voulut qu'on apportast de Grece les statues les plus celebres par leur beauté, & par le culte qu'on leur rendoit, pour en oster la teste & y faire mettre la sienne.[e] L'on voyoit en effet dans ses palais, non seulement les statues, mais encore tout ce qu'il y avoit de rare en peinture & en gravure dans les temples de la Grece, '& generalement tout ce qu'on avoit admiré de beau & de riche dans toute l'étendue de l'Empire.

d Suet. p. 445. 446.

e Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c.

Phil. leg. p. 1004. c. d.

Dio, p. 662. a | Suet. l. 4. c. 57. p. 455. 'On pretend qu'un vaisseau qu'on bastissoit pour emmener la statue de Jupiter qui estoit à Olympe, fut brulé du tonnerre ; & que toutes les fois qu'on vouloit seulement toucher à la base de cette statue [pour la transporter,] on entendoit comme des gents qui rioient & qui se moquoient. 'On ajoute que Memmius Regulus [gouverneur de Grece,] qui avoit charge d'envoyer à Caius ce celebre ouvrage de Phidias, luy manda qu'il n'avoit pu y toucher à cause de quelques prodiges tout à fait extraordinaires qui estoient arrivez [lorsqu'il l'avoit voulu faire,] & parceque les ouvriers disoient que si on la remuoit elle se briseroit entierement.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 653. a.

Dio, p. 652. a. 'Caius fut assez fou pour faire des menaces [contre son Jupiter ou contre sa statue.] 'Mais on pretend qu'il en auroit couté la vie à Regulus, si Caius ne l'eust perdue le premier. [Ainsi on voit que

Jos. p. 653. a. b.

ceci n'arriva qu'en l'an 40. Mais nous avons mieux aimé ramasser ensemble ce qui regarde cette matiere, sans nous attacher à l'ordre du temps.]

'Caius se fit faire comme une chapelle dans le Capitole, pour pouvoir, disoit-il, demeurer avec Jupiter,'qu'il appelloit son frere ; [a] & il faisoit semblant de s'entretenir avec luy, tantost bas, tantost haut ; & mesme il le menaçoit quand il n'estoit pas content de luy.' Mais il voulut enfin avoir un temple où il ne fust plus le second, & s'en fit bastir un dans le palais.'Là on voyoit sa statue faite au naturel, toute couverte d'or, & revétue chaque jour d'un habit semblable au sien.'Il avoit des prestres & des prestresses, entre lesquels estoient Claude son oncle, Cæsonia qu'il epousa l'année suivante, & de tous les plus riches de Rome l'un aprés l'autre : & il faisoit acheter bien cher cette dignité ; 'de sorte que Claude n'ayant pas de quoy payer les dettes qu'il avoit faites pour l'acquerir, tout son bien fut publiquement exposé en vente. 'Caius mesme se mit de la compagnie de ses prestres, & s'en fit le chef. Mais il en fit mettre aussi son cheval, [& c'en estoit le plus digne personnage.] On ne luy sacrifioit que des oiseaux rares & exquis, comme des faisans, des pans, & d'autres semblables. Outre ce temple qu'il s'estoit fait elever dans le palais, le Senat résolut qu'on luy en bastiroit un autre dans la ville : & cela fut executé.

Dio, p. 651. c. Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 652. c. a Suet. c. 22. p. 446. Dio. p. 661. 662. Suet. c. 22 p. 446. p. 446 | Dio, p. 662. b. Suet. l. 5. c. 9. p. 513. Dio, p. 662. b. b' Suet. l. 4. c. 22. p. 446. 447. Dio, val. p. 673.

'Il ordonna luy mesme qu'on luy bastiroit un temple à Milet pour toute l'Asie, & voulut s'en attribuer un magnifique que cette ville bastissoit à Apollon.'Les villes, les peuples, les nations, venoient rendre leurs hommages à cette nouvelle divinité, & augmenter par leurs lasches flateries une vanité dont ils se moquoient eux mesmes.'Toutes les villes mettoient ses statues avec celles de leurs dieux, [b] luy dressoient des temples & des autels, juroient par son nom. [c] On remarque que les Alexandrins furent les premiers & les plus ardens à l'adorer avec leur legereté ordinaire.[Les Juifs qui au moins estoient fermes dans leurs sentimens bons & mauvais]'furent les seuls qui ne purent flechir devant cette idole, [d] ce qui les fit tomber dans la disgrace de Caius, qui pretendoit que sa volonté devoit estre l'unique loy de ses sujets. [Il ne leur fit pas neanmoins tout le mal que sa vengeance luy dicta. Car il leur eust esté trop glorieux de souffrir, pour ne vouloir pas adorer un homme à la place de Dieu, le supplice qu'ils meritoient pour l'injure qu'ils avoient faite à Dieu en la personne de J. C. Nous ne parlerons point ici de ce qui se passa

p. 670. 672. Phil. leg. p. 1008. b. Jos. bel. l. 2. c. 17. p. 791. c. b ant. l. 18. c. 10. p. 639. d. c Phil. leg. p. 1015. d. e | 10 9. a. Jos. ant. l. 18. c. 10. 11. p. 639. d. f | Phil. p. 1008. a. d Phil. leg. p. 1008. 1009.

sur ce sujet, parceque nous esperons le rapporter amplement * en un autre lieu.

* V. la ruine des Juifs. § 18, &c.

ARTICLE X.

Cruautez basses de Caius ; son avarice ; sa folie pour son cheval : il loue Tibere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 39, DE CAIUS 2, 3.

Idat | Chr. Alex. p. 544 | Cusp. p. 313 | Onu. in fast. p. 298. c | Nor. ep. cons. p. 27.

Caius Augustus II, & L. Apronius Cæsianus, Consuls.

a Dio, l. 59. p. 649. c | Suet l. 4. c. 17. p. 4.39. b Dio, l. 59. p. 649. c | Tac. an. 6. c. 4. p. 139 | n. 14 | Noris, ep. cons. p. 28. c Dio, l. 59. p. 651. b. c. d Goltz. fast. p. 238. e Dio, l. 59. p. 655. c. d | Suet. l. 4. c. 25. p. 455. f Goltz. fast. p. 238. g Dio, l. 59. p. 649. c. h c. d.

[a] CAIUS ne tint son second Consulat que 30 jours.[b] Mais Cæsianus fut Consul jusqu'au mois de juillet avec Savinius ou plutost Sanquinius Maximus Prefet de Rome qui avoit esté subrogé à Caius. Ce Sanquinius avoit esté Consul subrogé sous Tibere; on ne sçait en quelle année.[c] Cn. Domitius Corbulo fut aussi Consul en ce temps-ci.[d] On croit que ce fut depuis le premier de juillet, jusqu'au 4 de septembre,[e] ou seulement jusqu'au 2, auquel nous verrons que Caius, comme pour se divertir, deposa les Consuls avec ignominie; de sorte que le collegue [de Corbulon] se tua de depit. Caius subrogea trois jours aprés Domitius Afer, grand orateur, avec un autre,[f] que quelques uns" nomment Q. Curtius Rufus, [sans que nous en connoissions la raison. Note 6.

[g] Caius en prenant & en quittant le Consulat, voulut faire le serment ordinaire [comme un simple particulier.][h] Mais en même temps il remplissoit tout de sang & de meurtres ; & souvent ceux qu'il avoit mis hors de prison aprés la mort de Tibere, estoient condannez pour les mesmes choses pour lesquelles Tibere les avoit fait arrester.

c | p. 650. a | Suet. l. 4. c. 26. 27. p. 456. 459 | c. 35. p. 458.

'Il avoit jusqu'alors tasché de plaire au peuple, mais parcequ'on n'estoit pas aussi assidu qu'il vouloit à ses spectacles, qu'on ne favorisoit pas toujours les gladiateurs ou les cochers qu'il aimoit, & qu'on l'appelloit le jeune Auguste ; tout cela le mit en colere, & il commença à s'opposer à tout ce que le peuple vouloit. Le peuple aussi prenoit plaisir de son costé à le contrarier autant qu'il pouvoit : mais il ne pouvoit que crier, ou faire quelques gestes; au lieu que Caius faisoit souvent massacrer un grand nombre de personnes, tantost au milieu des spectacles, tantost lorsqu'on s'estoit retiré. 'Et il s'emporta une fois jusqu'à dire: Je voudrois que le peuple Romain n'eust qu'une teste.[i] Il arriva en ce temps-ci que s'estant mis en colere à son ordinaire contre le peuple,

Dio, p. 650. a | Suet. c. 30. p. 462. i Dio, p. 650. a. b.

peuple, le peuple pour s'en venger, laissa là ses spectacles, & se mit à crier fort longtemps contre les delateurs, & à demander où ils estoient. Alors Caius se leva tout en colere sans leur rien répondre, & s'en alla dans la Campanie jusqu'à la feste de sa sœur Drusille, qu'il vint celebrer avec grande magnificence.

&c. 'Comme rien ne pouvoit suffire à son luxe, 'il employoit toutes sortes de voies pour amasser de l'argent : & c'estoit pour luy une source inepuisable de bassesses, d'injustices, & de cruautez. p. 650. 651| Suet. c. 38-42. p. 471-478.

'L'histoire remarque aussi cette année sa folie à l'égard de son cheval nommé Incitatus. Il l'invitoit à souper; il luy donnoit de l'orge dorée; il luy presentoit du vin dans des vases d'or. Il luy avoit fait faire une écurie de marbre, une auge d'ivoire, des couvertures de pourpre, un collier de perles : il luy avoit donné une maison, des serviteurs, & des meubles pour recevoir magnifiquement ceux qui seroient priez de sa part à souper. Il juroit par sa vie & par sa fortune : il promettoit qu'il le feroit Consul, & on croit, qu'il l'eust fait s'il eust vécu davantage. [Nous avons vu qu'il en avoit fait un de ses Pontifes. Plus ces actions sont extravagantes, plus elles sont memorables, parcequ'elles nous font voir jusqu'à quels excés un homme est capable de se porter, quand Dieu l'abandonne à son propre dereglement.] Dio, p. 550. 651| Suet. c. 55. p. 493.

'Caius s'estoit toujours declaré contre Tibere, & avoit témoigné trouver fort bon que l'on condannast sa conduite. Mais il vint un jour au Senat, & commença à lire un discours où il en faisoit un grand eloge. Il ajoutoit que pour luy, comme il estoit Empereur, il luy estoit permis de le blasmer; mais qu'il estoit bien étrange que des Senateurs entreprissent de le faire; qu'ils devoient avoir plus de respect pour celui qui avoit esté leur prince; & que s'il avoit fait mourir quelques personnes, ce n'estoient que ceux que les Senateurs avoient ou accusez, ou convaincus par leurs témoignages, ou condannez par leurs arrests; & il le prouvoit fort bien par les actes mesmes qu'il avoit » fait semblant de bruler d'abord. Enfin, leur disoit-il, ou vous ne » deviez pas l'honorer durant sa vie par tant de decrets, ou vous » avez tort maintenant de le blasmer comme vous faites. Et je » voy bien par là ce que je dois attendre de vous. Dio, p. 642. d| 651. 652.

'Il ajouta diverses choses de cette nature, où il traitoit tous les Senateurs de delateurs de sa mere & de ses freres, & de valets » de Sejan; aprés quoy il faisoit parler Tibere en ces termes : Tout » ce que vous avez dit, Caius, est tres juste & tres veritable, C'est » pourquoi ne vous amusez point à les aimer, & ne les epargnez p. 652| Suet. l. 4. c. 30. p. 462.

point. Il vous haïssent tous : ils souhaitent tous votre mort, & ils vous tueront s'ils le peuvent. Ne songez donc point à les gagner, & ne vous mettez pas en peine de ce qu'ils diront. Ne pensez qu'à vostre sureté. Ce qui y servira sera toujours le plus juste. Par ce moyen vous n'aurez rien à craindre ; vous jouirez de tous vos plaisirs ; & il faudra bien qu'ils vous honorent, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas. Que si vous pretendez vous faire aimer d'eux, vous aurez une vaine reputation, mais nul pouvoir solide ; & vous perirez enfin honteusement par les embusches qu'ils vous dresseront. Car jamais personne n'obeït volontairement. On honore le prince tant qu'on le craint : s'il cesse d'estre le plus fort, il faut qu'il perisse.

Ibid. 'Aprés ces paroles, [que le seul demon pouvoit faire dire à un tyran,] il rétablit l'action de leze majesté : & estant aussitost sorti du Senat, il s'en alla le mesme jour hors de la ville. Tout le monde demeura dans l'effroi & dans la surprise d'une action si peu attendue, & qui mettoit toutes sortes de personnes en danger : car qui n'avoit pas parlé contre Tibere ? Le Senat en fut si interdit & si consterné, qu'on ne put rien dire ni rien arrester pour ce jour là. Le lendemain, [la crainte les obligeant à des flateries ridicules ;] ils firent de grands eloges de la bonté & de la pieté du prince, qui aprés des reproches si justes & si veritables, ne les avoit pas fait mourir. Ils ordonnerent qu'on celebreroit tous les ans par des sacrifices le jour auquel il avoit lu son discours, & ils luy decernerent d'autres honneurs, ausquels on en ajoutoit toujours de nouveaux. 'Quelques uns de ceux qui avoient parlé contre Tibere, en furent [depuis] punis. Mais d'autre part Caius avoit de l'aversion pour ceux qui en disoient du bien.

Dio, p. 642. d.

ARTICLE XI.

Caius fait faire un pont sur la mer.

Dio, l. 59. p. 652. c.

'TOus les honneurs que le Senat decernoit de jour en jour à Caius, estoient trops petits pour luy : il luy falut quelque chose de plus extraordinaire. 'Il crut qu'un maistre du monde & un dieu, se devoit faire servir & obeïr par la mer aussibien que par la terre. 'Et il n'aimoit rien tant que ce qui paroissoit impossible. [a] Il fit donc faire un pont sur la mer, depuis Bayes, dit Suetone, jusqu'à Pouzoles, ce qui faisoit environ cinq quarts de lieue. Au lieu de Bayes, Dion dit Baules, 'qui estoit une maison

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 652. d. e.

Suet. c. 37. p. p. 470.

[a] c. 19. p. 442 | Dio, p. 652. e.

Tac. an. 14. c. 4. p. 220.

L'an de J.C. 39. de Caius 3.

royale sur la mesme coste ;'& Joseph, Misene, qui estoit aussi dans le mesme quartier. ᵃ Le pont estoit posé sur deux rangs de vaisseaux attachez avec leurs anchres, sur lesquels on avoit mis quantité de terre & de pierres : & on y avoit fait ainsi un grand chemin.'Il y avoit mesme des hostelleries, & des lieux pour se reposer, où l'on trouvoit*jusqu'à des ruisseaux d'eau à boire.'On ramassa pour cela autant de vaisseaux que l'on put : & il falut en faire encore de nouveaux : de sorte que n'en restant plus pour apporter du blé à Rome,'cette folie y causa une fort grande famine, qui dura jusque sous Claude. Seneque assure que lorsque Caius fut tué, il n'y avoit du blé à Rome que pour sept ou huit jours : [& c'estoit au mois de janvier.]

Jos. l. 19. c. 1. p. 652. d. | a Suet. p. 442. | Dio, p. 653. a. | p. 652. 653. | p. 653. a | Senec. bre. vit. c. 18. p. 371. a | Aur. V. v. Clau. p. 511. d.

* [illegible]

'Quand le pont fut fait, Caius revétu d'une cuirasse, qu'il disoit estre celle d'Alexandre, & de toutes ses autres armes, fit des sacrifices à ses dieux, particulierement à l'Envie, depeur, disoit-il, que les dieux ne fussent jaloux de sa grandeur. Il partit ensuite de Bayes à cheval, accompagné de grand nombre de gents de pié & de cheval tous armez ; & en cet equipage il fit sa grande expedition de traverser son pont jusques à Pouzoles, dans le mesme état que s'il eust esté attaquer les ennemis.'Il passa le reste du jour à Pouzoles, comme pour se delasser du combat ; & le lendemain il en partit pour repasser le pont, habillé comme ceux qui conduisoient les chariots du cirque, & monté sur un chariot tiré par les chevaux les plus fameux dans ces jeux. Il avoit avec luy le jeune Darius'fils d'Artabane Roy des Parthes, ᵇ & un grand nombre de ses amis magnifiquement vétus, & montez aussi sur des chariots. L'armée suivoit avec quantité de peuple.'Vers le milieu du pont, il y avoit un throne posé aussi sur des vaisseaux. Caius y monta pour faire son panegyrique, (car une si grande guerre le meritoit bien,) & recompenser par des eloges & par de l'argent ceux qui avoient esté les compagnons de ses travaux & de ses dangers.

Dio, p. 653. a. b | Suet. c. 19. p. 442. | Dio, p. 653. b | Suet. p. 442. 443. | Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. e. | b Dio, p. 653. c | Suet. p. 443. | Dio, p. 653. c. d.

'Il passa là le reste du jour, & toute la nuit suivante à faire festin avec ceux de sa suite, les uns sur le pont, & les autres sur des bateaux. Car on alluma un si grand nombre de flambeaux en cet endroit, & sur toute la coste voisine, que la nuit ne fut pas moins claire que le jour.'Quand il se fut bien rempli de vin & de viandes, il se divertit à faire jetter dans la mer toutes sortes de personnes, & ses amis comme les autres ; & quand ils vouloient remonter sur les bateaux, il les faisoit repousser à force de rames ; de sorte que quelques uns y furent noyez.'La plus-

d. | e | Suet. c. 32. p. 463 | Dio, p. 653. e.

part se sauverent tout ivres qu'ils estoient, à cause que la mer fut toujours fort calme durant ce temps là. 'Voilà à quoy Caius employoit toutes les forces de l'Empire, pour imiter la folie d'un prince "qui n'est celebre que par sa vanité & son malheur ; pendant que le peuple estoit pres de tomber dans tous les maux qui sont les suites de la famine. 'Il semble, selon Dion, que ce pont ait esté rompu aussitost que Caius y eut passé.

Sen. bre. vit. c. 18. p 371. a.

Xerxés.

Dio, l. 59. p. 653. c.

ARTICLE XII.

Caius fait mourir les bannis, pardonne à Domitius Afer croyant estre plus eloquent que luy.

Dio, p. 654. a.

'COMME Caius avoit extremement depensé au pont de Pouzoles, il falut faire mourir encore plus de monde qu'auparavant pour s'emparer de leurs biens. 'Dion nomme les principaux de ceux qui perirent alors : & il remarque entre autres un Junius Priscus Preteur, qui ayant esté executé sous pretexte de quelque crime, & ne s'estant pas trouvé riche comme on le croyoit, Caius dit sur cela : Il m'a trompé, il ne meritoit pas de mourir, & il pouvoit vivre.

b. c.

'Ceux mesmes qui estoient bannis n'estoient pas assurez de la vie, & Caius en fit mourir plusieurs, les uns dans le lieu de leur exil, & les autres en les y faisant conduire. 'Suetone dit qu'il fit mourir generalement tous ceux qui estoient releguez dans les isles, (car il en parle en ces termes,) sur ce que luy dit un de ceux qui avoient esté bannis sous Tibere, & qu'il avoit rappellez. Car luy ayant demandé à quoy il s'estoit occupé dans son exil, l'autre pour le flater : J'ay toujours demandé aux dieux, luy dit-il, de voir ce que je voy, Tibere mort, & vous Empereur. Surquoi s'estant imaginé que ceux qu'il avoit bannis ne demandoient aussi que sa mort, il envoya les tuer tous.

b.

Suet. l. 4. c. 28. p. 45c.

[Ce que dit Philon est plus probable,] 'Que ce prince naturellement cruel, & qui ne se satisfaisoit jamais des maux qu'il faisoit souffrir aux autres, se trouvant une nuit sans pouvoir dormir, 'comme cela luy estoit fort ordinaire, ᵃil se mit en fantaisie que les bannis estoient trop heureux, que leur exil n'estoit qu'un voyage ; qu'ils vivoient dans la tranquillité, dans le repos, dans la liberté, dans l'abondance de toutes choses ; qu'il n'estoit pas raisonnable que des criminels jouissent de tant de plaisirs. Sur cela il fit une liste des plus considerables, & les envoya executer,

Phil. in Flacc. p. 990. 991.

Suet. c. 50. p. 486.

a Phil. p. 991. a. b.

'ce qui fut une affliction tres sensible pour les plus illustres familles de Rome.'Flaccus qui avoit esté Prefet d'Egypte, & qui estoit relegué depuis quelque mois dans l'isle d'Andros, estoit le premier, dit Philon, dans cette malheureuse liste.'Eusebe raporte cette action si cruelle à la derniere année de Caius.'Mais on voit par Philon que c'estoit avant la disgrace de Lepidus, [qui arriva cette année mesme. leg. p. 1039. c. d. in Flac. p. 991. b. Euf. chr. Phil. in Flac. p. 990. c.

Dion raporte en cet endroit l'histoire de Domitius Afer,] 'homme plus celebre & plus estimé pour son eloquence que pour ses moeurs. [a] Son'crime n'estoit pas d'avoir accusé sous Tibere Claudia Pulchra cousine & intime amie d'Agrippine; [b] mais d'estre le plus eloquent homme de son temps, parceque Caius pretendoit l'estre luy mesme.'Et effectivement il avoit beaucoup plus travaillé pour bien parler que pour acquerir les sciences. 'Il répondoit quelquefois aux actions des avocats qui avoient le plus paru. Il s'exerçoit ou à accuser ou à défendre dans le Senat les personnes considerables, selon qu'il croyoit la matiere plus favorable pour declamer: & il y faisoit mesme entrer les Chevaliers pour l'entendre. Son eloquence avoit plus de force que de delicatesse,'& il réussissoit assez bien lorsqu'il falloit parler contre quelqu'un. Tac. an. 4. c. 52. p. 118. &c. [a] p. 117 | Dio, l. 59. p. 654. d. [b] Dio, p. 654. e. Suet. l. 4. c. 53. p. 489. Suet. p. 490. p. 489. 490.

'Cependant Domitius l'emportoit encore audessus de luy pour l'eloquence. Il avoit fait faire une statue de Caius [cette année avant le 31 d'aoust,] & il avoit mis à l'inscription, que ce prince à 27 ans estoit Consul pour la seconde fois, Il croyoit par là luy faire honneur, & en tirer quelque recompense. Mais il fut mis en justice sur cela mesme, comme s'il eust voulu luy reprocher sa jeunesse, & le violement des loix [qui défendoient d'entrer sitost dans les charges.] Caius voulut estre luy mesme son accusateur, & il lut en plein Senat un grand discours qu'il avoit fait contre luy. Domitius estoit perdu s'il eust voulu y répondre: aussi il s'en garda bien. Il commença au contraire à louer ce discours, comme s'il n'eust esté qu'un des auditeurs, à luy donner des eloges, à en admirer la force & l'eloquence, à en repeter tous les mots, à les peser chacun en particulier, à en relever la beauté: & quand on luy eut ordonné de répondre, il n'employa que les supplications & les larmes: & enfin s'estant jetté à terre, il demanda pardon à Caius, moins comme à un prince que comme au maistre de l'eloquence. Caius qui s'imaginoit qu'il luy cedoit effectivement la gloire de la parole, fut si aise de sa soumission, qu'il cessa d'estre en colere contre luy,'& Dio, p. 654. 655. c.

a. b. le fit mesme aussitost Consul,*le [5 ou 6] de septembre. 'Calliste affiranchi de Caius, que Domitius avoit gagné, le servit fort bien en cette occasion: & comme dans la liberté qu'il avoit avec ce prince, il luy faisoit depuis quelque plainte de ce qu'il avoit dit contre Domitius: Eusses-tu voulu, luy dit Caius, que j'eusse perdu un si beau discours?

* V. § 13.

ARTICLE XIII.

Vitellius adore Caius: Seneque en danger: Consuls deposez.

[VITELLIUS se sauva par une adresse semblable à celle de Domitius, ou plutost par une bassesse encore plus lasche, & entierement impie.] 'Il s'estoit acquis beaucoup de reputation dans le gouvernement de Syrie. Caius jaloux de sa gloire, & redoutant son pouvoir, le rappella dans le dessein de le perdre, sous pretexte que c'estoit par sa faute que les Parthes avoient chassé [Tiridate, "que Tibere] leur avoit donné pour Roy. 'La crainte de la colere de Caius changea la generosité de Vitellius en une servitude honteuse, '& il employa en cette occasion l'adresse toute particuliere que la nature luy avoit donnée pour flater. 'Car la premiere fois qu'il put voir Caius, il prit un habit fort modeste, '& l'aborda avec les ceremonies dont les Romains usoient envers leurs dieux; c'est à dire la teste voilée, en faisant divers tours, & se jettant enfin à ses piez. 'Là en versant quantité de larmes, il l'adora, le traita de divinité, & voua de luy offrir des sacrifices, s'il echapoit de ce peril.

Dio, p. 661. b. c|val. p. 670. — Tac. an. 6. c. 32. p. 144. — V. Tibere § 31. — Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. — Dio, p. 661. d. — Suet. p. 706. 707. — Dio, p. 661. d.

'Il gagna Caius par ces bassesses, & obtint de luy non seulement sa grace, mais aussi une grande part dans sa faveur. 'Mais il fit en mesme temps un tort irreparable à sa reputation; & il passe dans l'histoire pour l'exemple d'un flateur infame. 'Ce fut le premier qui fit la regle d'adorer Caius comme un dieu, '& de se prosterner devant luy, selon l'usage qui se pratiquoit parmi les barbares, mais qui jusqu'alors avoit paru indigne de la generosité Romaine. 'Il surpassa depuis tous les autres pour la flaterie 'sous Caius & sous Claude. a On raporte de luy une réponse pleine d'esprit, mais impie, qu'il fit à une demande impertinente de Caius.

d. — Tac. an. 6. c. 32. p. 144. — Suet. p. 706. — Phil. leg. p. 1008. c. — Dio, p. 661. c. — Tac. p. 144. — a Dio, p. 661. d. e.

'P. Petronius dont nous aurons à parler dans la suite, luy succeda au gouvernement de la Syrie [cette année ou la suivante.] b Quelques uns croient que c'est un Petronius Turpilianus, dont

Phil. leg. p. 1025. d| 1038. b| Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f | 19. c. 6. p. 675. f. — b Vorb. p. 317. 1.

parlent Frontin & Tacite,'& qui fut Consul en l'an 61. [a] Neanmoins celui-ci est appellé C. Petronius Sabinus Turpilianus, fils de Publius. [Ainsi il estoit plutost fils adoptif de celui dont nous parlons : & le temps y convient assez.] Tac. an. 14. c. 24. p. 230. a Goltz. fast. p. 239 | Onu. fast. p. 30.

'Dion dit que le celebre Seneque pensa perir en ce temps là, sans autre crime que d'avoir bien plaidé une cause dans le Senat en presence de Caius : mais qu'on le laissa vivre, parcequ'une concubine de Caius assura ce prince qu'il mourroit bientost d'une maladie qui luy pourrissoit le corps.'Et d'ailleurs Caius meprisoit l'eloquence de Seneque, quoique fort estimée en ce temps là. Il pretendoit qu'elle estoit trop foible, & disoit que ce n'estoit que du sable sans chaux [& sans liaison.] Dio, p. 655. b. c. Suet. l. 4. c. 53. p. 490.

'Le [31 d'aoust,] jour de sa naissance, les Consuls [subrogez] oublierent d'ordonner au peuple de fester, croyant sans doute que les jeux que les Preteurs faisoient celebrer, suffisoient pour cela. Caius ne le leur pardonna pas. [Il attendit seulement jusqu'au] '2 de septembre qui estoit le jour de la bataille d'Actium, '& auquel on avoit accoutumé de faire une feste à cause de la victoire d'Auguste sur Antoine.'Car comme Caius estoit descendu d'Auguste par Agrippine sa mere, & d'Antoine par Antonia sa grandmere, il dit à ses amis que les Consuls ne pouvoient manquer de se rendre coupables, soit en ne solennisant point la victoire d'Auguste, soit en solennisant la défaite d'Antoine. En effet, les Consuls ayant fait la feste à l'ordinaire, il leur en fit aussitost un crime, les deposa le jour mesme, & fit rompre les verges que l'on portoit devant eux : ce qui les affligea si fort, que l'un d'eux se tua luy mesme.'Cn. Domitius Corbulo pouvoit estre, comme nous avons dit, l'un de ces deux Consuls deposez [mais ce ne fut pas luy qui se tua. Nous en parlerons souvent sous Neron.] c. 26. p. 455 | Dio, p. 655. c. Dio, l. 51. p 442. a l. 59. p. 655. c. c. d. p. 651. c.

'On fut alors trois jours sans avoir de Consuls [le 3, 4, & 5 de septembre.] [b] Enfin Domitius Afer & un autre furent nommez par le peuple, ou plutost par Caius, qui estoit le maistre des suffrages qu'il avoit rendus au peuple, & qu'il luy osta bientost aprés. Suet. l. 4. c. 26. p. 455. b Dio, p. 655. c. d. e.

'Caius abolit [ensuite] les festes qu'on faisoit pour les victoires qu'Auguste avoit remportées à Actium & en Sicile, quoiqu'il voulust qu'on crust qu'Agrippine sa mere estoit fille d'Auguste par un inceste abominable. Suet. l. 4. c. 23. p. 448.

'Dion marque aprés cela que Caius craignant la puissance & le courage de [a] L. Piso Proconsul d'Afrique, fils de celui qu'on croit avoir empoisonné Germanicus, osta à luy & à ses successeurs Dio, p. 656. a. Note 7.

Tac. hist. l. 4. c. 48. p. 100. le commandement de la legion & des Numides auxiliaires ; 'ce que nous avons raporté, sur l'autorité de Tacite, au temps que M. Silanus estoit Proconsul d'Afrique, ["en 37 ou 38.] V. la note 5.

ARTICLE XIV.

Caius passe les Alpes; fait semblant de faire la guerre aux Allemans, & la fait aux riches des Gaules.

Dio, l. 59. p. 656. b. 'C'EST aprés tout cela que Dion parle du voyage des Gaules, que Caius fit sous pretexte de s'opposer aux Allemans, qu'on disoit avoir fait quelques hostilitez, mais en effet pour pouvoir mieux piller les richesses de cette province & celles de l'Espagne, parcequ'il avoit déja epuisé l'Italie. c. 'Il ne parla point de ce dessein, jusqu'à ce qu'un jour estant allé à quelques lieues de Rome Suet. c. 43. p. 478. 'pour voir des bois & des eaux, comme on luy dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de sa garde, il dit tout d'un coup qu'il vouloit aller en Allemagne. Il donna ordre aussitost qu'on fist venir beaucoup de legions & de troupes auxiliaires, fit faire de nouvelles levées, preparer des munitions & des vivres en une quantité prodigieuse, Dio, p. 656. c. '& partit sans differer, menant avec luy un grand nombre de gladiateurs, de chevaux [du cirque,] de comediens, de femmes, & de tout ce qui pouvoit servir au divertissement. p. 658. e. 'Les Rois Agrippa & Antiochus l'accompagnerent dans ce voyage. Suet. p. 478. 479. 'Sa marche estoit quelquefois si viste, que ses gardes pouvoient à peine le suivre ; & quelquefois si lente, qu'il sembloit ne faire que se promener. Il faisoit mesme nettoyer les chemins par les villes voisines, & y jetter de l'eau pour empescher la poussiere.

c. 44. p. 479. 'Quand il fut venu au lieu où les legions [qui gardoient le Rhein] estoient campées, il fit la revue de ses troupes, Dio, p. 657. a. 'qui se montoient à deux-cents ou deux-cents cinquante mille hommes. Suet. c. 44. p. 479. 'Il cassa divers vieux officiers pour faire l'exact & le severe, & en effet pour n'estre point obligé de leur donner de recompense.

Dio, p. 656. c. 'Il passa le Rhein ; mais quand il eut un peu avancé dans le pays, il s'en revint sans avoir rien fait Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. 'avec tous ces grands preparatifs, [a] & sans avoir tué un seul ennemi, [b] nonobstant les menaces qu'il faisoit contre les barbares. [c] Tacite parle d'un prince des Caninefates [1], qui se moqua impunément de toute l'expedition de Caius. [d] Il arriva mesme que comme il marchoit en ca-

a Dio, p. 657. a. b Suet. l. 4. c. 51. p. 487 | Tac. de Germ. c. 37. p. 135 c hist. l. 4. c. 15. p. 90. d Suet. c. 51. p. 487.

1. peuples qui occupoient une partie de la Hollande.

rosse

rosse entre son armée & quelques lieux étroits, quelqu'un ayant dit que l'on verroit bien de la confusion & du trouble, si l'ennemi venoit à paroistre, la frayeur le saisit tellement, qu'il monta aussitost à cheval, & courut vers les ponts pour repasser le Rhein: & les ayant trouvé si embarassez de valets & de bagage qu'il ne pouvoit passer, il se fit porter de main en main, croyant ne pouvoir jamais estre assez tost hors de l'Allemagne.

[Cependant les ennemis ne songeoient pas seulement à venir: de sorte que s'estant rassuré,] 'il commença à jouer à la guerre. Il fit une fois cacher quelques Allemans de sa garde audelà du Rhein, afin qu'on luy vinst dire que les ennemis venoient. Il quitta aussitost son disner pour courir aprés les ennemis; & s'estant avancé jusques dans un bois voisin, il y passa le reste du jour à faire couper des arbres pour s'eriger des trophées. Une autre fois il donna ordre qu'on fist un peu avancer dans la campagne quelques enfans qu'on avoit donnez en ostage, & qui ne demandoient qu'à etudier, & non à s'enfuir, afin de se donner le divertissement de les poursuivre au milieu de son souper, & de les ramener chargez de chaines. Aprés cela il distribuoit des couronnes à ses soldats, & les exhortoit de souffrir un peu la fatigue de la guerre, en attendant un meilleur temps. 'Et il écrivoit au Senat & au peuple de Rome des lettres vehementes contre ceux qui songeoient à se divertir, à se promener, à faire bonne chere, durant que Cesar estoit aux mains avec les ennemis, & exposé à tant de dangers. c. 45. p. 480. p. 481.

'Dion dit seulement qu'il prit une fois quelques Allemans par tromperie.[a] Mais son plus grand exploit fut de recevoir un Adminius qui se vint rendre à luy avec quelque peu d'autres, ayant esté chassé de son pays par [1] Cinobellin son pere, Roy [ou plutost l'un des Rois] d'Angleterre. Il écrivit sur cela à Rome des lettres magnifiques, comme s'il se fust rendu maistre de toute cette grande isle, & ordonna aux couriers, de ne mettre pié à terre qu'à la porte du palais, & de ne donner ses lettres aux Consuls qu'en presence du Senat assemblé dans le temple de Mars, 'où Auguste avoit ordonné qu'on traitast de ce qui regarderoit la guerre, les victoires, & les triomphes. Dio, l. 59. p. 657. a. a Suet. l. 4. c. 44. p. 479. 1. l. 2. c. 29. p. 195.

'Il ne laissa pas avec cela de se faire proclamer sept fois Imperator par son armée, [comme on avoit accoutumé de faire quand les Princes avoient remporté quelque victoire: & cela se marquoit sur leurs medailles.] Dio, p. 657. a.

1. apparemment le mesme que Dion appelle Cynobellin, *l. 60. p. 678. 679. c.*

p. 656. c. d. 'Il fit cependant autant de maux à ses sujets qu'il en fit peu à ses ennemis. Car ne se contentant pas des grands presens qu'il se faisoit donner par les villes & par les particuliers, il prenoit les biens des riches, & souvent les faisoit mourir sous divers pretextes. Il vendoit leurs terres en personne, afin qu'on fust obligé de les acheter ce qu'il vouloit. p. 657. b. 'Jouant un jour aux dez, & se trouvant sans argent, il se fit apporter le registre du denombrement des Gaules, pour voir ceux qui avoient le plus de bien, & commanda qu'on les fist mourir. Aprés cela il reprit son jeu, en se moquant de ceux qui songeoient à gagner quelques pieces d'argent pendant qu'il avoit gagné des millions. Suet. c. 41. p. 477. 'On raporte encore une autre action de luy d'une brutalité semblable ; mais on n'en marque pas le temps.

Dio, p. 657. b. c. [Il faisoit quelquefois tuer des gents par fantaisie,] 'comme un Julius Sacerdos, homme riche, mais non assez pour meriter la mort. Dion dit que son nom [de Jule] fut cause de son malheur. a. 'Il faisoit tuer ses soldats, tantost un à un, tantost plusieurs à la fois, en sorte que son armée en diminua extremement. Suet. c. 29. p. 461. 'Il avoit accoutumé tous les dix jours de voir la liste des prisonniers, pour marquer ceux qu'il vouloit qu'on fist mourir, & il appelloit cela mettre ses contes au net. c. 27. p. 457 | Dio, p. 657. a. 'Mais une fois en voyant cette liste, il commanda sans autre forme, & sans savoir seulement de quoy on accusoit les prisonniers, qu'on les menast" tous au supplice. Note 8. Dio, p. 657. a 'D'autres disent mesme que ce n'estoient pas des prisonniers, mais une troupe de gents [qui n'estoient accusez de rien.]

ARTICLE XV.

Conjuration de Getulicus & Lepidus punie severement : Les sœurs de Caius bannies : Claude en danger.

Dio, l. 59. p. 657. c | Suet. l. 5. c. 9. p. 512. a Tac. an. 16. c. 17. p. 271 | n. 34. b Suet. l. 5. c. 9. p. 512. c Dio, p. 657. c. d Tac. an. 6. c. 30. p. 144.

[ON decouvrit en ce temps là une conjuration vraie ou pretendue contre Caius.] 'Dion en parle comme d'une imagination, & Suetone la suppose pour veritable.[a] Lipse croit que c'est celle que Tacite dit avoir esté decouverte à Caius par un Anicius Cerealis.[b] On en faisoit chefs[1] Getulicus & Lepidus. [Cnæus][c] Lentulus Getulicus estoit un homme de qualité, qui commandoit depuis dix ans les armées d'Allemagne.[d] Cet emploi l'avoit maintenu dans les divers changemens arrivez sous

1. La pluspart écrivent *Gætulicus*.

Tibere : 'mais il falut perir sous Caius, parcequ'il estoit, dit Dion, aimé des soldats 'à cause de sa grande douceur. [a] Nous avons encore un monument de quelques sacrifices que la flaterie fit faire le 27 octobre, parcequ'on avoit decouvert, dit l'inscription, les desseins impies de Cn. Lentulus Getulicus. Dio, p. 657. c. Tac. p. 144 | Suet. l. 7. c. 6. p. 665. a Grut p. 117. 3.

'Sa charge fut donnée à Galba depuis Empereur, qui des le lendemain qu'il fut arrivé au camp, fit voir qu'il avoit plus de fermeté & d'exactitude pour la discipline, que n'avoit eu Getulicus. Suet. l. 7. c. 6. p. 665.

'Pour M. Æmilius Lepidus, on croit qu'il estoit fils de Julie petite-fille d'Auguste, & sœur d'Agrippine, mere de Caius, [dont il estoit ainsi cousin germain.] 'Dion comme nous avons dit, le fait mari de Drusille sœur de Caius. [b] Ce prince l'aimoit extremement, & peutestre trop, 'si Dion ne le confond point avec un M. Lepidus Mnester comedien. [c] Il luy avoit permis d'entrer dans les charges cinq ans avant l'age prescrit par les loix, & il luy promettoit de le faire son successeur. 'Les loix de la pudeur n'empescherent point que ce Lepidus n'eust un commerce incestueux avec les sœurs de Caius, Agrippine, & Liville [nommée aussi Julie,] 'On pretend qu'il vouloit par là s'elever à la monarchie, [d] & qu'Agrippine de son costé vouloit arriver par ce crime où elle arriva depuis par d'autres. 'Caius le fit donc mourir comme coupable d'avoir conspiré contre luy, [e] & luy fit trancher la teste par un Tribun nommé Decimus. Tac. an. 14. c. 2. p. 219 | not. 5. Dio, l. 59. p. 648. b | 657. c. b p. 657. c. Suet. l. 4. c. 36. p. 468. c Dio, p. 657. d. Rutil. itin. l. 1. p. 133. p. 133. d Tac. an. 14. c. 2. p. 219. Dio p. 657. d | Suet. l. 4. c. 24. p. 451. e Sen. ep. 4. p. 74. f.

[f] Il condanna en mesme temps ses deux sœurs [Agrippine & Liville,] comme adulteres, & comme complices des mauvais desseins de Lepidus contre luy, & les relegua dans l'isle Ponce, 'ajoutant avec menaces qu'il avoit aussibien des épées que des isles. [g] Il écrivit ensuite au Senat qu'il avoit echapé une conjuration bien dangereuse, (car il aimoit à se plaindre,) & fit une grande invective contre ses sœurs, à qui il reprochoit des choses infames; '& il n'eut pas honte de publier les billets qui regardoient leurs dereglemens. 'Il envoya à Rome trois poignars pour estre consacrez à son Mars vengeur, avec une inscription qui marquoit qu'ils avoient esté destinez pour le tuer : '& il voulut qu'Agrippine portast sur elle jusqu'à Rome l'urne où estoient les os de Lepidus. [Mais une punition si sensible ne fut pas encore capable d'arrester les dereglemens & l'ambition d'une princesse qui ne rougit pas d'epouser son oncle pour regner,] '& consentit [a] que son fils luy donnast la mort pourvu qu'il fust souverain. f Dio, p. 657. d | Suet. p. 451. Suet. c. 29. p. 461. g Dio p. 657. e. Suet. p. 451. Suet. p. 451. 452 | Dio, p. 657. d. Dio, p. 657. e. l. 61. p. 590. b.

a Me occidat, modò imperet.

'Caius vendit tous les ornemens, les meubles, les esclaves, & Suet. c. 39. p. 474.

mesme les affranchis de ses sœurs, & il en tira de tres grandes sommes; [parcequ'il les vendoit sans doute luy mesme.]'aussi-bien que les terres qu'il avoit confisquées sur les principaux des Gaulois.

Dio, l. 59. p. 656. d.

e| Suet. p. 474. 'Voyant que ce trafic luy réussissoit, il fit venir les plus beaux meubles de la maison imperiale, & les vendit de la mesme maniere, faisant acheter l'honneur qu'ils avoient eu de servir à Antoine, ou à Auguste, ou à sa mere, ou à d'autres de cette qualité.'Il falut tant de voitures pour faire venir ces meubles d'Italie, que souvent les moulins ne pouvoient aller, [parcequ'on se servoit alors de chevaux pour les faire tourner,] & l'on manquoit de pain à Rome.' Avec tout cela ses profusions estoient si grandes, qu'il depensoit encore plus d'argent qu'il n'en pouvoit tirer par tant de voies criminelles ou infames.

p. 474. Dio, p. 655. c.

[C'est peutestre à ce temps-ci qu'il faut rapporter ce que dit Suetone,]'que dans une conjuration les principaux affranchis, & les Prefets du Pretoire, (car il parle ainsi,) ayant esté nommez comme complices, quoiqu'ils ne le fussent pas, Caius les fit venir en particulier, tira son épée, & leur protesta qu'il estoit prest de se donner volontairement la mort, s'il falloit qu'ils crussent qu'il la meritast. Il ne laissa pas de les avoir toujours depuis pour suspects, & tascha de les mettre mal ensemble, par les mauvais raports qu'il faisoit des uns aux autres.

Suet. c. 56. p. 494.

v. Vesp. c. 12. p. 732. 'Quand on sceut à Rome la mort de Lepidus & de Getulicus, Vespasien alors Preteur, qui ne cherchoit qu'à flater Caius, opina à jetter [dans la riviere] les corps des conjurez, & à leur refuser la sepulture.'Le Senat ne manqua pas de decerner aussi divers honneurs à Caius, entre autres le petit triomphe, [qu'on appelloit l'Ovation.] Il deputa aussi Claude son oncle avec quelques autres tirez au sort, pour luy aller témoigner jusque " dans le Pays-bas où il estoit alors, la joie que toute la compagnie avoit de sa conservation.'Caius se plaignoit que le Senat le meprisoit lorsqu'il ne luy decernoit que des honneurs mediocres; & se plaignoit aussi lorsqu'il luy en decernoit de plus grands, comme si ce corps puissant eust voulu se mettre audessus de luy, & eust pretendu luy pouvoir donner quelque chose. Il trouva cette fois-ci qu'on ne luy avoit pas fait assez d'honneur, & qu'on luy envoyoit trop peu de deputez. Cependant il y en eut plusieurs qu'il ne voulut point recevoir, & à qui il ordonna de s'en retourner avant mesme qu'ils fussent dans les Gaules, comme si c'eussent esté des espions: & ceux qu'il receut, il ne leur fit aucune civi-

l. 5. c. 9. p. 533| Dio, p. 657. 658.

" in Germania.

Dio, p. 658. a. b. c.

lité. 'Il témoigna aussi trouver fort mauvais qu'on luy eust envoyé son oncle, comme s'il eust besoin d'un tuteur. Il ne le renvoya pas neanmoins, 'mais on pretend qu'il l'eust fait mourir s'il eust fait paroistre un peu plus d'esprit : ' & il y en a mesme qui disent que des qu'il fut arrivé, on le jetta dans la riviere. 'Caius écrivit aussi au Senat, qu'il ne vouloit point qu'on fist aucun honneur particulier à ses parens. Suet. l. 5. c. 9. p. 513. Dio, p. 558. c. Suet. p. 513. Dio, p. 658. a.

'Depuis cela le Senat luy ayant envoyé une deputation plus nombreuse, & qui luy apportoit de plus grands honneurs, il la receut avec joie, & alla mesme au devant. Cette seconde deputation ne vint que depuis, [peuteſtre au commencement de l'année suivante.] c.

'Cependant on poursuivoit à Rome ceux qui avoient esté liez d'amitié avec les sœurs du prince, ou avec ceux qu'il avoit fait executer. Il y eut mesme des Ediles & des Preteurs qui furent obligez de quitter leurs charges pour estre mis en justice. 'Sofonius Tigellinus, [si celebre sous Neron par ses crimes,] fut alors banni pour avoir violé l'honneur d'Agrippine. Ces poursuites epouventoient le Senat, & encore plus la crainte de ce que pouvoit faire à l'avenir un prince si cruel & si infame, conseillé par les Rois Agrippa & Antiochus, qu'on croyoit luy inspirer la violence & la tyrannie. d. e.

ARTICLE XVI.

Caius epouse Cæsonia : Galba defait les Allemans.

'APRES que Caius eut chassé ses sœurs, il repudia sa femme Pauline dont il estoit las, pour epouser Milonia Cæsonia 'fille d'une Vestilia, qui estoit accouchée de deux enfans à sept mois, d'un à onze, & de Cæsonia à huit : & tous ces enfans avoient vécu. 'Cæsonia n'estoient ni jeune, ni fort belle lorsque Caius l'epousa, & elle avoit trois filles d'un autre mari [a] encore vivant : [b] mais elle avoit un art tout particulier de se faire aimer. De sorte que Caius s'attacha à elle avec plus d'ardeur & plus longtemps qu'à toutes les autres. 'On croit mesme qu'elle luy avoit donné pour cela quelque bruvage, qui fit plus d'effet qu'elle ne vouloit, & qui luy ayant troublé l'esprit, fut cause de cette fureur qui luy faisoit commettre tant de cruautez : 'car il l'avoit aimée avant que de l'epouser. 'Ce fut pour cela qu'on la fit mourir aprés qu'on eut tué Caius. 'Neanmoins la legereté de Caius

Dio, p. 658. c. d. Plin l. 7. c. 5. p. 145. c. Suet. l. 4. c. 25. p. 453. a Dio, p. 641. d. e. b Suet. p. 453. c. 50. p. 485 | Juv. sat. 6. v. 615 | Jos l. 19. c. 2. p. 566. f. Dio, p. 658. d. Jos. p. 666. f. Dio, p. 541. e.

estoit si grande, qu'on croit qu'il s'en fust lassé comme des autres, s'il eust vécu d'avantage.

Suet. l.4.c.25.p. 453. 'Suetone dit que Caius l'epousa le jour mesme qu'elle estoit accouchée d'une fille, & qu'il se declara en mesme temps son mari, & le pere de l'enfant. Dio, p.658.d. 'Selon Dion, il l'epousa environ un mois avant ses couches. Suet. c. 25. p. 453 | Dio, val. p. 673. 'Il nomma l'enfant Julia Drusilla. Il la porta par tous les temples des deesses, & la mit sur les genoux de Minerve, comme pour luy donner le soin de la nourrir & de l'elever. Jos. ant. l. 19.c. 1. p. 653. b. 'Il la mit de mesme sur les genoux de Jupiter, disant qu'elle leur appartenoit egalement, à Jupiter & à luy, qu'ils estoient tous deux ses peres, & qu'il laissoit à juger duquel des deux elle tiroit une plus noble origine. Suet. c. 25. p. 453. 'Au reste il ne pouvoit juger qu'elle luy appartinst plutost qu'à un autre, que par la cruauté que cet enfant témoignoit déja. Car il sembloit qu'elle voulust arracher avec les mains les yeux & la bouche aux enfans qui se jouoient avec elle. Jos. l. 19.c.2. p. 667. d. 'Elle fut tuée avec sa mere.

a Suet. l.4.c.42. p. 477. 478. [a] Aprés sa naissance, Caius se plaignant qu'il n'avoit plus seulement à soutenir les depenses d'un Empereur, mais aussi celles d'un pere, se fit donner des contributions pour avoir de quoy nourrir sa fille & la marier. p. 478 | Dio, p. 659. b. 'Il declara aussi qu'il recevroit des étrennes le premier de janvier, comme Auguste avoit fait autrefois, [mais non par avarice comme Caius,] Suet. p. 478 | Dio, p. 662. d. 'qui avoit une telle passion pour l'argent, qu'il se promenoit souvent nuds-piez sur l'or qu'il avoit amassé, & quelquefois mesme se rouloit dessus.

[Les Allemans qui sans doute avoient esté effrayez par le bruit de la venue de Caius, se rassurerent bientost,] Suet. l.7.c. 6. p. 666. '& entrerent mesme jusque dans les Gaules. [Et c'est peutestre en cette occasion qu'arriva ce que raporte Suetone,] l. 4.c. 51.p.487. 'que Caius ayant oui dire que les Allemans s'estoient revoltez, songeoit déja à s'enfuir, & à chercher des vaisseaux pour passer en Orient; ne trouvant de repos & de consolation, que dans la pensée que si les ennemis passoient les Alpes & s'emparoient de Rome, il auroit au moins de reste les provinces d'outre-mer. Suetone paroit avoir cru que Caius estoit alors à Rome, ce qui rendroit sa lascheté encore plus incroyable.

l. 7. c. 6. p.666. 'Quoy qu'il en soit, les Allemans estant entrez vers ce temps-ci dans les Gaules, Galba les en repoussa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoistre ce service par les louanges & les recompenses qu'il donna & à luy & à ses soldats, Dio, p. 656. c. 'quoiqu'il ne vist qu'avec peine les Generaux de ses armées remporter quelque avantage sur les ennemis. Pers. saty. 6. p. 599. 600. 'Un poete de ce temps là dit

que Caius envoya une lettre envelopée de laurier [en signe de victoire] à cause d'une grande defaite des Allemans, dont Cæsonia distribuoit les depouilles ; '& Vespasien alors Preteur demanda à faire des jeux extraordinaires pour cette victoire. Suet.l.8. c. 2. p. 732.

'Il y eut cette année là de fort grandes chaleurs à Rome ; & il semble mesme que c'estoit bien pres de l'hiver. Dio, p. 658. e.

ARTICLE XVII.

Rome sans Consul, & dans la consternation : Caius veut des étrennes, donne des jeux ; fait mourir le Roy Ptolomée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 40, DE CAIUS 3, 4.

'Caius Augustus III, seul Consul. Dio, p. 659. a. c | Suet. l. 4. c. 17. p. 439.

a CAIUS fut seul Consul les douze premiers jours de cette année ; non qu'il n'eust point voulu avoir de collegue, mais parceque celui qui le devoit estre estant mort à Rome peu de jours auparavant, il ne le sceut pas assez tost pour en prendre un autre. Il commença ce troisieme Consulat à Lion,'& parut le premier de janvier à la porte du palais, pour recevoir les étrennes que tout le monde se pressa de luy apporter. a Dio, p. 658. 659 | Suet. p. 439. Suet. c. 42. p. 478.

NOTE 9. [Ce fut apparemment à cause de son Consulat]'qu'il fit celebrer à Lion les jeux dont parlent Dion & Suetone, avec des combats d'eloquence en latin & en grec, où l'on dit que ceux qui estoient vaincus, estoient obligez de fournir le prix dû aux victorieux, & de faire leur eloge ; & que ceux qui avoient tout à fait mal réussi, estoient condannez à effacer leurs pieces avec une éponge, ou mesme avec la langue, s'ils ne vouloient estre punis à coups de ferules, [comme les ecoliers,] ou estre jettez dans le Rhone ;'d'où vient qu'un poete dit d'un homme, qu'il trembloit comme un orateur qui avoit à declamer à Lion devant"l'autel[d'Auguste,]'posé au conflant du Rhone & de la Sône.'Quelques uns croient neanmoins que ces jeux de Caius à Lion, sont ceux qu'on avoit accoutumé d'y faire à cause de cet autel : [& en ce cas, il ne les faudra mettre qu'au temps qu'il partit des Gaules.] c. 20. p. 443 | Dio, p. 656. e. Juv. sat. 1. p. 8. V. Auguste 59. Grut. p. 13. 15. Pagi, 177. § 6.

'Caius eut aussi ses étrennes à Rome, quoiqu'il n'y fust pas ; & chacun mit le present qu'il vouloit faire, sur le throne qu'on luy avoit preparé dans le Capitole.'Mais tout le monde y estoit dans une si étrange consternation, que n'y ayant point de Con- Dio, p. 659. b. a. b. c.

ſul, aucun des Preteurs ne voulut ni aſſembler le Senat, ni faire aucune autre fonction du Conſulat, quoique cela leur appartinſt, de peur que Caius ne diſt qu'on avoit fait la ſienne. Ainſi tous les Senateurs s'en allerent d'eux meſmes dans le Capitole, où ils firent les ſacrifices [ordinaires,] "rendirent leurs reſpects, au throne de Caius, comme s'il y eut eſté luy meſme, & y mirent les étrennes qu'ils luy vouloient donner. De là ils s'aſſemblerent ſans convocation dans le Senat, où ils ne firent durant tout le jour que donner des eloges & ſouhaiter des proſperitez à l'Empereur, avec d'autant plus de ſoin & plus de chaleur, qu'ils le faiſoient avec moins d'inclination. Le troiſieme jour auquel il falloit faire des vœux ſolennels, tous les Preteurs enſemble convoquerent le Senat. Mais on ne fit encore aucun decret, juſqu'à ce qu'on euſt eu nouvelle que Caius avoit quitté le Conſulat au bout de douze jours. Car alors ceux qui avoient eſté nommez pour ſucceder, entrerent en charge, & firent leurs fonctions à l'ordinaire.

προσεκύνησαν.

Onu. in faſt. p. 158. c. 'On croit que ces Conſuls eſtoient Publicola, & Nerva, parcequ'ils ſont marquez l'année precedente comme Conſuls ordinaires dans la chronique de S. Proſper, & dans celle de Caſſiodore, qui mettent pour celle-ci [Caius] Ceſar, & Julien. e | Front. de aq. p. 119. 'Onuphre veut auſſi que Sex. Nonius Celer, & Junius Quintilianus, marquez par Frontin comme Conſuls entre les années 38 & 49, & qui ne ſe liſent point dans les faſtes, l'aient eſté cette année depuis le 1^r de juillet. [Nous ne voyons en tout cela rien de certain.]

Dio, p. 659. c. d. 'L'un des premiers arreſts des nouveaux Conſuls, fut qu'on rendroit à Tibere & à Druſille les meſmes honneurs le jour de leur mort, que l'on rendoit à Auguſte, parceque Caius l'avoit ordonné par une lettre.

e | Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c. 'Pour Caius, la premiere choſe que l'on marque de luy pour cette année, eſt la mort de Ptolomée Roy [d'une partie] de l'Afrique, Suet. l. 4. c. 26. p. 453-454. '& couſin germain de Germanicus ſon pere : car il eſtoit fils de [Cleopatre] Selene fille d'Antoine [& de la grande Cleopatre, comme Germanicus eſtoit "né d'Antonia fille du meſme Antoine.] Dio, p. 659. e | Plin. l. 5. c. 1. p. 93. b. 'Il eſtoit fils de Juba, [à qui Auguſte avoit donné les deux Mauritanies.] V. Auguſte § 5. 7. a Dio, p. 659. e | Suet. l. 4. c. 35. p. 466. [a]Caius l'ayant fait venir à ſa Cour, il le receut fort honorablement : b Suet. p. 466. [b] & auſſitoſt aprés, jaloux de ce que ce prince eſtant entré au theatre durant que Caius y faiſoit celebrer des jeux, l'eclat de ſa pourpre l'avoit fait regarder de tout le monde, Dio, p. 659. e. 'ou ſeulement à cauſe que l'on ſavoit qu'il poſſedoit de grandes richeſſes, Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c. 'il le fit arreſter, & l'envoya en exil : & puis par une

étrange

étrange perfidie,'il le fit mourir cruellement, [apparemment en chemin.] [a]Sa mort causa la revolte de ses sujets, suscitez par Edemon son affranchi qui vouloit vanger la mort de son maistre. [b]Caius fit mourir avec luy beaucoup d'autres personnes. Dio, p. 659. e| Suet. c. 26. p. 454. a Plin. l. 5. c. 1. p. 92. e. b Dio, p. 659. e.

[c]Outre Ptolemée, on vit encore un autre souverain dans les prisons de Caius. Ce fut Mithridate"Roy d'Armenie. Mais Caius se contenta de l'envoyer en exil, [& nous aurons encore à parler de luy sous Claude.] V. Tibere §31. 32. c p. 670. a| Sen. ad Ser. c. 11. p. 350. c| Tac. an. 11. c. 8. p. 156.

ARTICLE XVIII.

Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramasse des coquilles.

'LA mort de Ptolemée arriva vers le temps que Caius fit semblant de passer en Angleterre, [que nous appellons ainsi pour ne pas faire de confusion entre la grande & la petite Bretagne, quoique les Anglois peuples d'Allemagne qui luy ont donné ce nom, n'y soient venus que 400 ans aprés ceci.]'Jule Cesar estoit entré autrefois dans cette isle, & y avoit mesme remporté quelques victoires sur les habitans; & neanmoins il l'avoit plutost fait connoistre aux Romains, qu'il ne la leur avoit soumise. Les guerres civiles empescherent longtemps Auguste d'y songer: & lors mesme qu'il fut paisible, il crut qu'il estoit de la prudence de ne pas penser à conquerir ce pays,'mais de se contenter des civilitez que luy faisoient quelques uns des princes de l'isle, & de quelques petites douanes qu'on faisoit payer aux habitans pour les marchandises qu'ils apportoient dans les Gaules, ou qu'ils en tiroient. Il consideroit que quand on auroit conquis toute l'isle, il y faudroit entretenir des garnisons, qui consumeroient tout ce qu'on en pourroit tirer par les tributs; sans parler des seditions & des revoltes, qui ne pourroient pas manquer d'y arriver quelquefois; & qu'ainsi il valoit mieux avoir pour amis que pour sujets des peuples dont il n'y avoit rien à esperer, ni rien à craindre. Car on savoit bien qu'ils n'entreprendroient pas de venir attaquer l'Empire. [Et l'experience a fait voir que ce raisonnement estoit tres sage.]'Tibere [qui n'aimoit point la guerre,] n'avoit garde d'agir contre cette regle. Mais Caius [qui n'avoit pas la mesme prudence,] voulut entreprendre de passer dans cette isle: [& il l'eust fait sans doute,] s'il n'eust esté egalement leger à former des desseins & à les quitter. Dio, p. 659. e. Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. Strab. l. 2. p. 115. 116| l. 4. p. 200. 201. Tac. v. Agr. c. 13. p. 143.

'Il vint donc aux extremitez des Gaules qui regardent l'An- Dio, p. 659. e.

gleterre, comme prest à y fondre avec toutes ses forces. Il fit ranger toutes ses troupes sur la coste; il monta sur ses galeres; il avança quelque peu dans l'Ocean; & puis s'en revint. Il monta c|Suet. l. 4. c. 46. p. 481. 482. ensuite sur un throne elevé, 'fit disposer toutes les machines de guerre, sonner les trompettes, donner le signal du combat, sans que personne pust deviner ce qu'il vouloit faire: & puis tout d'un coup il ordonna aux soldats de ramasser les coquilles qui estoient sur le rivage, tant qu'ils en pourroient mettre dans leurs habits & dans leurs casques: Ce sont, dit-il, les depouilles de « l'Ocean, dont il faut orner le palais & le Capitole, & embellir « nostre triomphe. Aprés cela, aussi glorieux que s'il avoit soumis « l'Ocean à ses loix, il distribua quelque argent à ses soldats: & comme s'il leur eust fait une liberalité toute extraordinaire: Allez, compagnons, leur dit-il; allez vous rejouir: vous voilà « Suet. p. 482. riches.'Il fit bastir pour monument de sa victoire une fort haute « tour pour servir de phare, & conduire les vaisseaux durant la nuit. [Je ne sçay si c'est la tour d'Ordre qui est à l'entrée du port Buch. de Belg. l. 4. c. 10. §13. 14. p. 145. de Boulogne:] 'Bucherius le soutient, & fait la description de cette tour.

Suet. p. 482| Dio. p. 659. c. a Suet. c. 47. p. 483. 'Caius ne songea plus aprés cela qu'aux préparatifs de ce beau triomphe, pour lequel il amenoit tant de coquilles:[a] & il manda à ses Intendans de luy en preparer un le plus magnifique qu'on eust encore vu, sans y depenser neanmoins beaucoup du sien, puisqu'ils avoient droit sur les biens de tout le monde. De son costé il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus dignes de paroistre en un triomphe, pour les joindre à quelques transfuges, & à un petit nombre de prisonniers qu'il avoit faits. Il y avoit mesme parmi eux des personnes de qualité. Il leur donnoit des noms Allemans, & les contraignoit d'apprendre l'Alleman, de laisser croistre leurs cheveux, & de les faire roussir, afin qu'on les prist pour des Allemans. Il faisoit aussi mener à Rome les galeres sur lesquelles il avoit vu l'Ocean; & il voulut qu'on les transportast par terre une partie du chemin; c'est à dire apparemment depuis Bordeaux jusqu'à Narbone.]

ARTICLE XIX.

Caius revient à Rome plus cruel que jamais.

Suet. c. 48. p. 483. 484. 'CAIUS avant que de sortir des Gaules, voulut faire passer au fil de l'épée les legions qui avoient fait sedition au com-

mencement de Tibere. On le detourna avec peine d'un si horrible dessein. Mais il continua, quoy qu'on luy pust dire, à vouloir au moins les decimer. Il les fit donc assembler sans armes, & mesme sans épées, pour recevoir ses commandemens: & pendant qu'il leur parloit, la cavalerie les environnoit par son ordre. Mais ils se douterent de la chose, & la pluspart commencerent à s'ecouler pour aller prendre leurs armes, & se mettre en état de se défendre en cas qu'on leur voulust faire violence. Des que Caius s'en apperceut, il quitta l'assemblée comme en fuyant, & se hasta de gagner Rome pour y decharger sa colere contre le Senat, qu'il disoit luy avoir fait une grande injure, de ne luy avoir pas decerné l'honneur du triomphe.

'Le Senat n'avoit garde de le faire, si Caius luy avoit défendu de luy decerner aucun honneur, comme le dit Suetone; '& il se trouvoit étrangement embarassé sur sa pretendue victoire d'Angleterre. C'estoit se moquer de luy que de luy en faire des complimens; & d'autre part on disoit qu'il en parloit serieusement comme d'une grande action. [On ne sçait point quel parti prit le Senat:] 'L'histoire marque seulement qu'il envoya des deputez à Caius, pour le prier de se haster de revenir. Les deputez le rencontrerent qui revenoit déja, aprés la peur que luy avoient fait ses soldats. Ainsi comme il estoit alors en sa mauvaise humeur, il les receut fort mal: Oui, oui, j'iray à Rome, leur dit-il; & celui-ci, frapant sur le pommeau de son épée, y viendra aussi avec moy. Il fit mesme afficher [dans Rome] qu'il revenoit, mais seulement pour ceux qui desiroient son retour, pour les Chevaliers & pour le peuple: mais que le Senat ne l'auroit plus jamais pour citoyen ni pour prince.

P. 484. Dio. p. 659. 660. Suet. c. 49. p. 484.

[Quand il approcha de Rome,] 'il ne souffrit point qu'aucun Senateur se presentast devant luy. Il ne voulut pas neanmoins entrer en triomphe, ou le differa à un autre temps, & se contenta de l'Ovation. Il fit son entrée de cette sorte le [31 d'aoust] jour de sa naissance, quatre mois [& quelques jours] avant sa mort. 'Il s'en falut peu qu'il n'exterminast alors tout le Senat, parcequ'on ne luy avoit decerné que des honneurs humains. 'Mais pour le peuple, l'ayant fait assembler, il luy jetta beaucoup d'or & d'argent durant plusieurs jours du haut de la basilique Julienne. Diverses personnes furent tuées en le voulant recevoir, [soit à cause de la foule, soit] parcequ'il y avoit meslé, à ce qu'on disoit, de petits couteaux.

P. 484. Dio. p. 660. a. a. b|Suet. c. 37. p. 470|Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 657. g.

'Il fit alors executer un Cassius Betilinus; & voulut que Capi- Dio. p. 660. b.

ton son pere, qui n'estoit ni coupable, ni mesme accusé de rien, fust present à son supplice. 'Cette inhumanité n'estoit pas extraordinaire à Caius.[a] Mais ce miserable pere ayant demandé s'il ne luy seroit pas au moins permis de fermer les yeux, il commanda qu'on l'egorgeast avec son fils.

Suet. c. 27. p. 459. | a Dio, p. 660. b.

'Dans les quatre mois qu'il vécut depuis, il fit beaucoup de cruautez contre le Senat, & en eust peutestre fait encore davantage s'il fust mort plustard. 'Aprés qu'il eust esté tué, l'on trouva dans son cabinet deux petits livres, intitulez, l'un l'Epée, l'autre le Poignard, où il écrivoit les noms de ceux qu'il vouloit faire mourir. 'Ils estoient portez ordinairement par un Protogene, le ministre de ses plus horribles cruautez. 'On y trouva aussi une grande cassette pleine de diverses sortes de poisons: & Claude l'ayant fait jetter dans la mer, on dit que beaucoup de poissons en moururent.

Suet c. 49. p. 484 | Phil. leg. p. 1007. a. | Suet. p. 484. | Dio, p. 660. b. | Suet. c. 49. p. 485.

'On pretend que son dessein estoit d'oster la vie à tous les plus considerables d'entre les Senateurs & les Chevaliers, & ensuite de se retirer à Antium, & de là à Alexandrie. 'Car il aimoit le sejour d'Antium, jusqu'à y vouloir, disoit-on, transferer le siege de l'Empire, parcequ'il s'ennuyoit de Rome: '& il avoit aussi une grande passion d'aller à Alexandrie, & d'y passer un temps considerable, parcequ'il s'imaginoit devoir principalement à cette ville l'origine & l'établissement de sa pretendue divinité.

p. 484. | c. 8. p. 428. | Phil. leg. p. 1039. a.

[Il se reconcilia neanmoins un peu avec le Senat, lorsqu'il vit qu'il taschoit de satisfaire sa cruauté.] 'Car ce Protogene dont nous venons de parler, estant un jour entré au Senat, comme pour quelque autre affaire, & tout le monde se pressant pour le saluer comme un favori de la fortune, il regarda d'un œil aigre & fier un Scribonius Proculus qui estoit parmi les autres, & luy dit: « Quoy? vous venez aussi me saluer, vous qui estes ennemi de « l'Empereur? Il n'en falut pas davantage. Les autres Senateurs, entre lesquels il y en avoit [peutestre] qui avoient l'ordre de Caius, se jettent aussitost sur Proculus, crient que c'est un ennemi public, le percent de leurs stylets, & le laissent mettre en pieces par le peuple, qui traina tous ses membres par les rues à la vue mesme de l'Empereur. Caius qui avoit souhaité cette cruauté, 'en fut tellement satisfait, qu'il declara par un edit public qu'il se reconcilioit avec le Senat.

Dio, p. 660. c | Suet. c. 28. p. 460. | Dio, p. 660. c.

[Aussi pour reconnoistre cette grace,] 'les Senateurs l'appelloient tantost un heros, & tantost un dieu. Et leurs flateries acheverent de perdre le peu de jugement qui luy restoit. 'Car ce fut

c. d. | d | 661. e | val. p. 669. 670.

depuis ce temps là, qu'il voulut plus que jamais passer pour dieu, [& faire venir à Rome, comme nous avons dit, la statue de Jupiter qui estoit à Olympe dans le Peloponese.

'Mais Dieu pour confondre sa vanité, luy fit voir par un accident assez extraordinaire, combien toute la puissance des hommes est peu de chose.] 'Car la derniere fois qu'il sortit de Rome, comme il revenoit par mer d'Astura à Antium, dans une galere à cinq rangs de rames, accompagné de divers autres vaisseaux, sa galere seule s'arresta, sans que quatre-cents rameurs qui y estoient la pussent faire avancer. On fut fort surpris de cet accident. Et diverses personnes s'estant jettées dans la mer pour visiter le vaisseau, & voir ce qui le pouvoit arrester, on trouva un poisson d'environ un demi-pié, & qui ressembloit à une grosse limace, attaché sous le gouvernail. C'est celui auquel les Grecs ont donné pour ce sujet le nom d'*Echeneis*, & les Latins celui de *Remora*, c'est à dire Arreste. On le tira de là, & on l'apporta à Caius, qui [au lieu de s'humilier sous la puissance du maistre du monde,] ne put voir sans indignation qu'un si petit animal eust eu la force de l'arrester. Plin. l. 31. c. 1. p. 766. d.

ARTICLE XX.

Diverses particularitez de la vie de Caius, qui n'ont point d'année.

[L'HISTOIRE nous apprend encore diverses choses de ce prince, que nous n'avons pu reduire dans l'ordre du temps, & qui meritent bien neanmoins d'estre remarquées. Nous pouvons les ramasser ici sans ordre, en omettant seulement celles que rapporte Suetone, parceque chacun les peut trouver aisément dans cet auteur.]

'Dion qui fait un assez long discours sur la vie de Caius en general, y remarque particulierement cette humeur inconstante & bizarre, qui le faisoit passer d'une extremité à l'autre presque en toutes choses; ce qu'il finit par ces mots: 'Il se plaisoit tantost à voir » beaucoup de monde, & tantost à estre seul. Il se faschoit quand » on luy demandoit quelque chose, & quand on ne luy demandoit » rien. Il estoit tres promt dans quelques affaires, & tres lent dans » d'autres. Il depensoit avec une prodigalité sans bornes, & amas» soit avec l'avarice la plus sordide. Il recevoit tantost bien, tan» tost mal & la liberté & les flateries. Il pardonnoit souvent à » ceux qui avoient fait les plus grandes fautes, & faisoit [encore Dio, l. 59. p. 641. 643. p. 643. a. b.

plus] souvent mourir ceux qui n'en avoient fait aucune. De « ses favoris il combloit les uns de graces & de caresses; & traitoit « les autres avec le dernier mepris: en sorte que personne ne sa- « voit ce qu'il falloit ni faire ni dire pour luy plaire; & s'il y en « avoit qui se maintinssent dans ses bonnes graces, c'estoit plus « par hazard que par adresse. «

Philo, leg. p. 1039. b. [Quelque bonne volonté qu'il témoignast,]'jamais personne ne pouvoit s'y assurer: & quand il avoit fait quelque grace, il s'en repentoit bientost, & sembloit chercher des adresses non seulement pour oster ce qu'il avoit donné, mais pour le faire payer avec usure par de plus grands maux. Ainsi il delivroit quelquefois des personnes de prison, & puis les y faisoit remettre sans aucun sujet, ajoutant à leur premier malheur, de ne pouvoir plus
c. esperer de misericorde. 'On en a vu qu'il s'estoit contenté de bannir lorsqu'ils attendoient la mort d'un juge si deraisonnable & si cruel: mais lorsqu'ils se tenoient heureux dans leur exil,
d. croyant n'avoir plus rien à craindre, il les y envoyoit tuer. 'S'il faisoit une liberalité à quelqu'un, il se la faisoit rendre, non comme un argent presté dont il luy falloit payer l'interest, mais comme un vol qu'on luy avoit fait, & à cause duquel il falloit
e. perdre tout ce qu'on pouvoit avoir de bien. 'Pour ceux qui sembloient estre le mieux auprés de luy, il les ruinoit agreablement sous pretexte de leur témoigner de l'amitié, en les engageant à le suivre dans les voyages qu'il entreprenoit en un moment sans regle, sans raison, & sur la premiere fantaisie qui luy venoit; ou à luy faire des festins si magnifiques, que pour un seul repas il falloit quelquefois engager tout son bien & faire des dettes. Ainsi les plus sages apprehendoient ses faveurs, parce qu'elles n'estoient pas seulement inutiles, mais perilleuses; & qu'on les pouvoit moins considerer comme des graces, que comme des pieges dont il falloit se garder.

Sen. de ben. l. 2. c. 12. p. 12. a. b| n. p. 18. 'Il avoit donné la vie à Pompeius Pennus, si c'est donner la vie que de ne la pas oster. C'estoit un Senateur deja fort agé, qui avoit passé par les plus grandes dignitez. Cependant quand il vint le remercier, il luy donna[non sa main,]mais son pié gauche à baiser. Ce prince né[pour humilier la fierté Romaine,]ou, comme dit Seneque, pour changer les moeurs d'une vie libre en l'esclavage des Perses, ne crut pas que ce fust assez de voir un homme de cette qualité prosterné devant luy en presence des personnes les plus illustres, comme un ennemi vaincu aux piez du victorieux; il voulut trouver une maniere encore plus hon-

teuse d'insulter à la liberté, & de fouler aux piez la Republique. Ceux qui le veulent excuser, ajoute Seneque en le raillant, disent qu'il ne le fit pas par insolence, mais pour montrer ses souliers d'or plutost que dorez, & enrichis de beaucoup de perles.

'Il avoit fait mettre en prison le fils d'un illustre Chevalier Romain nommé Pasteur, parce qu'il estoit trop propre, dit Seneque. Le pere luy vint demander la grace de son fils: & aussitost il envoya non le delivrer, mais le conduire à la mort. Mais pour consoler ce miserable pere, d'une maniere digne de luy, il le pria le jour mesme de venir manger à sa table. Pasteur n'osa s'excuser parce qu'il avoit encore un fils. Il vint avec le mesme visage que s'il n'eust eu aucune affliction. Caius qui avoit mis un homme auprés de luy pour l'observer, luy fit porter "de grands verres de vin, des parfums, & des couronnes: & Pasteur fut obligé d'essuyer tout cela, & de donner des marques de joie peu seantes à son age mesme, dans le comble de la douleur, pour conserver son second fils: car il ne put pas seulement obtenir de ramasser les os du premier. 'Suetone rapporte quelque chose de semblable: mais il ajoute que le pere avoit esté obligé d'estre present au supplice de son fils. Et c'estoit comme nous avons dit, une des cruautez ordinaires de Caius. 'Il y eut beaucoup d'autres peres qu'il envoya tuer dans leurs maisons la nuit d'aprés qu'il avoit fait executer leurs enfans.

de ira, l. 2. c. 33. p. 299. a. b. — heminam. — Suet. l. 4. c. 27. p. 455. — Sen. de ira, l. 3. c. 20. p. 368. a.

'Seneque raporte la mort philosophe d'un Canius Iulus, "qui dans un long entretien qu'il eut avec Caius, luy parla avec une liberté entiere, & sans le flater. Enfin lorsqu'il s'en alla, Caius luy dit: Afin que vous ne vous trompiez pas par de fausses esperances, je vous avertis que j'ay donné ordre de vous mener à la mort. C'estoit un ordre qu'on savoit bien qu'il ne revoquoit jamais. Et neanmoins Canius sans s'effrayer, luy répondit aussitost: Je vous rends graces, "mon prince, de cette faveur. On ne sçait si c'est qu'il regardoit effectivement la mort comme une grace, ou s'il vouloit montrer à Caius quel estoit le veritable sentiment de tant de personnes qui luy faisoient de grands remerciemens [de ce qu'il leur laissoit la vie,] aprés leur avoir osté les biens, ou fait mourir leurs enfans.

diu altercatus. — ad Ser. c. 14. p. 351. b. c. — optime princeps.

'Seneque ajoute que comme on differoit alors de dix jours l'execution des condannez, ["suivant l'ordonnance de Tibere,] Canius passa ces dix jours sans témoigner la moindre inquietude. "Le Centenier qui vint pour le mener au supplice, le trouva qui jouoit "aux échecs. Il consola ses amis qui pleuroient sa

c. d. — V. Tibere § 13. — &c. — latrunculis.

mort, & leur dit qu'il alloit savoir si l'ame estoit effectivement immortelle; qu'il prendroit garde dans le moment de sa mort, si elle se sent sortir du corps; & que s'il pouvoit connoistre quelque chose de l'état où elle est aprés la mort, il le viendroit dire à ses amis. On ne peut assez admirer ce courage elevé au dessus de ce que la nature a de plus terrible: [& l'on ne peut aussi assez deplorer le peu d'usage que les payens ont fait d'un si grand don, ni assez reconnoistre la bonté de J. C, qui par sa foy fait maintenant connoistre aux plus simples d'entre les Chrétiens, ce que toutes les lumieres de la philosophie n'ont pu apprendre aux plus grands esprits, quoique rien ne soit si important aux hommes que la connoissance de l'immortalité de leur ame.]

de ira, l 3.c.19. p. 307. f. 'Caius faisoit fermer la bouche avec une éponge, ou avec leurs propres habits, à ceux qu'on executoit, afin qu'ils ne pussent parler, tant il craignoit qu'on ne luy fist les reproches qu'il savoit qu'il meritoit, & qu'il savoit aussi qu'on n'eust osé luy faire que dans une extremité où l'on n'avoit plus rien à esperer ni à craindre.

c. 1. 19. p. 307. d. e. f. 'Il fit en un mesme jour fouetter & mettre à une question tres cruelle en sa presence, plusieurs Senateurs & Chevaliers Romains, entre lesquels estoient Sex. Papinius dont le pere avoit esté Consul", & Belienus Bassus son Questeur, & fils de son Intendant: & cela, dit Seneque, non pour s'instruire de quelque [conjuration,] mais pour se divertir de leurs tourmens. Il en fit decapiter quelques uns des le soir mesme aux flambeaux, durant qu'il se promenoit dans une allée [en les regardant.] Sa cruauté ne luy permettoit pas de differer jusqu'au lendemain le plaisir de cette execution, quoique l'utilité des supplices soit d'estre publics & connus, pour servir d'exemples aux autres. [Et il est vray que la pluspart des supplices qu'il faisoit souffrir, n'estoient que des exemples de sa tyrannie qui n'estoit que trop publique & trop connue.] Il semble qu'il soit le premier qui ait fait donner la question à des Senateurs: & il en fit une coutume. en l'an 36.

c.19.p.307. e. f. 'Mais c'estoit peu de chose à Caius de faire mourir quelques Senateurs comme des esclaves, au milieu des fouets & des feux, luy qui s'exerçoit tous les jours à la cruauté, qui ne vivoit & ne veilloit que pour repandre le sang, qui osoit bien penser à massacrer tout le Senat, & qui eust voulu que le peuple Romain n'eust eu qu'une teste, pour la luy couper tout d'un coup, & rassembler en un seul crime, tous les crimes qu'il estoit contraint de partager en tant de temps & tant de differens lieux.

ART. XXI.

ARTICLE XXI.

Suite du mesme sujet.

VOILA quel estoit celui auquel, selon l'expression de Dion, les Romains avoient été livrez. Quelque fascheux qu'eust esté le gouvernement de Tibere, il parut aussi doux en le comparant avec celui de Caius, qu'Auguste avoit paru moderé en comparaison de Tibere. Dio, l. 59. p. 643. b.

'Il imita & surpassa mesme les impuretez & les cruautez de Tibere, contre lesquelles il avoit tant declamé, & n'eut rien de ce qu'on pouvoit louer dans ce prince. 'Tibere au moins gouvernoit luy mesme par ses ministres : & Caius se laissoit donner par des conducteurs de chariots, par des gladiateurs, par des comediens, & par toutes sortes de personnes de cette nature, qui faisoient avec liberté tout ce qu'on pouvoit attendre de telles gents. p. 642. c. d. p. 643. c.

'Caius qui au commencement se contentoit de les voir presque tous les jours exercer leur art, voulut enfin l'exercer luy mesme, mener des chariots, combatre en gladiateur, danser, representer des tragedies. Une fois il s'avisa de demander en diligence trois Consulaires au palais un peu avant minuit, comme pour quelque affaire importante. Ils y furent en tremblant, craignant que ce ne fust pour leur faire souffrir le dernier supplice : & c'estoit pour le voir danser. On les fit donc placer dans une salle, & aprés un grand bruit de diverses sortes d'instrumens, Caius parut revétu d'une grande robe de tragedien, dansa quelque temps en chantant une chanson, & puis s'en alla. d. e | Suet. l. 4. c. 54. p. 491. 492.

'Il permit aux esclaves de se rendre denonciateurs contre leurs maistres pour quelque sujet que ce fust. [a] Il souffrit que Claude son oncle fust non seulement mis en justice par des étrangers, 'mais qu'il fust mesme accusé par un de ses domestiques nommé Pollux, d'un crime capital ; & il n'eut pas honte de se trouver à ce jugement, dans lequel neanmoins Claude fut absous. Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 653. c. a Suet. l. 5. c. 9. p. 512. p. 512 | Jos. p. 653. c.

'On remarque qu'il ne forma jamais aucun dessein digne de la grandeur d'un prince, & qui pust estre utile au public, que [le port qu'il entreprit de faire vers Rhege & vers la Sicile, pour recevoir les vaisseaux qui amenoient du blé d'Alexandrie : encore y fit-il travailler si negligemment, que cet ouvrage important, Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 667. 668.

qui euſt eſté tres avantageux pour la navigation, demeura à moitié fait. Car il depenſoit tant d'argent pour des choſes inutiles ou folles, qu'il ne luy en reſtoit plus pour celles qui eſtoient

Suet. l. 4. c. 21. p. 444 | Front. p. 101.

neceſſaires. 'Suetone parle de divers ouvrages qu'il acheva ou qu'il commença, tous fort inutiles, hors un fort bel acqueduc pour Rome, qu'il commença en l'an 38, & que Claude acheva 14 ans aprés."Frontin en met deux, comme nous l'avons*remarqué. V. Claude § 27.

Plin. l. 16. c. 40. p. 404. b | l. 36. c. 9. p 855, a | Suet. l. 5. c. 20. p. 531.

'Il fit apporter d'Egypte un obeliſque, qui fut poſé dans le cirque du Vatican. Suetone l'appelle le grand obeliſque. Le vaiſſeau dans lequel on l'apporta eſtoit le plus beau qu'on euſt vu ſur la mer juſqu'au temps de Pline. Il falloit quatre hommes pour embraſſer un ſapin qui luy ſervoit [de maſt.] * V. § 6.

Plin. l. 4. c. 4. p. 74. a | Suet. l. 4. c. 21. p. 444.

'Caius voulut percer l'Iſthme de Corinthe avec auſſi peu de ſuccés que d'autres qui ont tenté la meſme choſe.

Sen. ad Helv. c. 9. p. 396. f.

'Seneque marque"une ſomme prodigieuſe depenſée en un ſeul feſtin par ce prince, qui ſembloit, dit-il, n'eſtre au monde que pour montrer ce que peuvent les plus grands vices dans la plus haute fortune. *centies ſeſtercio.*

Plin. l. 13. c. 3. p. 319. e. a l. 37. c. 2. p. 883. c. b l. 33. c. 4. p. 794. c.

'Son luxe alloit juſqu'à faire parfumer l'eau"dans laquelle il ſe baignoit,[a] à porter des ſouliers couverts de perles. [b] Son avidité pour l'or le porta à faire fondre de la poudre qu'on trouvoit en Syrie. On en fit de l'or excellent, mais en ſi petite quantité qu'il n'y eut pas de quoy payer la depenſe. *ſolia.*

Plin. l. 12. c. 1. p. 300. e.

'On remarque qu'il mangea une fois dans le creux d'un plane, fait en forme de chambre, où il eſtoit à table avec quinze autres, outre les officiers qui ſervoient.

ARTICLE XXII.

• Caius irrite par ſes railleries Aſiaticus & Cherea.

L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE CAIUS 4.

Dio, l. 59. p. 639.

'Caius Auguſtus IV, & Cn. Sentius [1] Saturninus, Conſuls.

Suet. l. 4. c. 17. p. 439

'CAIUS ne tint ſon quatrieme Conſulat que juſqu'au 7 de janvier. [Q.[2] Pomponius Secundus luy fut ſubrogé,]

e Dio, l. 59. p. 663. a | Jos. bel. l. 2. c. 18. p. 792. c. | ant. l. 19. c. 2. p. 66. f | c. 3. p. 672. d.

'puiſqu'il eſtoit Conſul avec Cn. Sentius Saturninus quand Caius fut tué [le 24 de janvier.

1. S. Proſper, Caſſiodore, & l'Anonyme de Cuſpinien, *p. 313. a*, ont *Saturnin*. On lit *Antonin* dans Idace & dans la chronique d'Alexandrie.

2. Il eſt nommé *Q. Pompeius* en un endroit de Joſeph, *ant. l. 19. c. 3. p. 672. d.*

L'Empire Romain gemissoit depuis pres de quatre ans sous la tyrannie la plus cruelle qu'on se puisse imaginer. Il n'y avoit personne qui ne fust sans cesse exposé à perdre les biens, la liberté, & la vie, sur le moindre mauvais rapport qu'un valet en colere, ou quelqu'autre personne que ce fust, en pouvoit faire: & plus un homme avoit ou de pouvoir, ou de noblesse, ou de biens, plus il estoit en danger sous un prince timide, jaloux, & avare.]'Il y eut assez de personnes qui eurent la volonté de mettre fin à tant de maux [par un crime qui a paru innocent, & même glorieux à la generosité payenne, quoique ce soit toujours un crime pour ceux qui ont appris d'un Dieu mort sur une croix à vaincre l'injustice en la souffrant, & à respecter l'ordre du ciel dans les puissances.]'Mais y ayant eu une ou deux conjurations decouvertes, on n'osoit en faire de nouvelles. Suet. l. 4. c. 56. p. 493. p. 493.

'Enfin neanmoins Caius receut la juste punition qu'il méritoit, de ceux qu'il s'estoit rendu ennemis, [non par la crainte ou la souffrance des plus grands maux, mais] par des railleries piquantes. Il avoit entre ses plus intimes amis Valerius Asiaticus, 'né à Vienne dans les Gaules, & puissant dans cette province par ses grandes alliances & par ses richesses.[a] Il avoit déja esté Consul [subrogé à quelque autre,] [b] & fut depuis Consul [ordinaire sous Claude en l'an 46.][c] Caius aprés l'avoir outragé en la personne de sa femme, luy en fit ouvertement des railleries dans un festin, & mesme dans une assemblée publique. Asiaticus qui estoit assez fier, fut si irrité de cet affront, 'qu'il fut un des auteurs de la mort de Caius,[en y excitant les autres.]'Car il n'eut pas de part à l'execution. Sen. ad Ser. c. 18. p. 361. c. Tac. an. 11. c. 1. p. 152. 153. a Sen. p. 361. c. b Tac. an. 11. c. 1. p. 152. c Sen. p. 361. c. c | Tac. p. 153. Dio, l. 59. p. 663. d.

'Celui à qui on en attribue principalement & le dessein & l'execution, fut Cassius Cherea, [d] Tribun d'une des compagnies des gardes du prince. [e] Il en conceut le premier la pensée, & eut assez de hardiesse pour s'en ouvrir à d'autres. Il rassembla du monde pour l'executer: il leur donna toujours les meilleurs avis: il les encouragea lorsqu'ils estoient étonnez par la grandeur du peril; & des que l'occasion s'en offrit, il attaqua le tyran, luy porta le premier coup, & ne laissa aux autres que la peine de l'achever. Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 660. g|Sen. ad Ser. c. 18. p. 361. c. d. d Dio, p. 662. d| Suet. l. 4. c. 56. p. 494. e Jos. p. 660. g.

'Il estoit Centenier dans l'armée d'Allemagne lorsque les soldats s'y souleverent au commencement de Tibere; & il signala deslors son courage, en s'ouvrant un passage l'épée à la main au travers des seditieux en armes. 'Outre qu'il estoit tres vaillant, il avoit encore beaucoup de probité. 'Aussi on pretend que le Tac. an. 1. c. 32. p. 19. Dio. p. 662. c. Jos. p. 654. c. d.

dessein de tuer Caius, vint d'abord de l'aversion qu'il avoit de ses cruautez, 'dont sa charge l'obligeoit souvent d'estre le ministre.

p. 655. a. p. 654. c. 'Il y avoit déja longtemps qu'il s'ennuyoit de servir sous Caius, lorsqu'il eut commission de lever quelques imposts, & de rechercher quelques restes de tributs, qu'on n'avoit pu encore achever de tirer, parceque les peuples estoient surchargez. 'Car Caius mettoit de nouveaux imposts sur toutes choses: & il employoit pour les lever, non des partisans, mais les officiers de ses gardes, afin de les enrichir. 'La compassion de la misere de ceux sur qui il falloit lever cet argent, ayant porté Cherea à agir avec moins de promtitude & de violence que n'eust voulu Caius, ce prince s'en mit en colere, & luy reprocha qu'il n'avoit point de cœur. 'Et sa maniere de parler foible & languissante donnoit quelque lieu à ce reproche. Car il n'y avoit point de rapport entre sa langue & sa main; & à l'entendre sans le connoistre, on ne l'eust jamais pris pour un homme aussi courageux qu'il estoit. 'Aussi Caius le railloit toujours comme un lasche & un effeminé; & lorsque sa charge l'obligeoit à son tour de venir prendre le mot, il luy en donnoit toujours quelqu'un de ridicule, comme pour luy reprocher qu'il n'estoit qu'une femme, luy qui s'habilloit & se deguisoit souvent en femme. 'Le ressentiment que Cherea avoit de ces outrages estoit encore augmenté par les railleries de ses compagnons, qui ne pouvoient s'empescher de rire lorsqu'il leur portoit le mot, & se divertissoient à deviner celui qu'il avoit à leur donner.

Suet. l. 4. c. 40. p. 475. Jos. p. 654. e. f. Sen. ad. Ser. c. 18. p. 351. c. c| Jos. p. 654. f| Suet. c. 56. p. 494| Dio, p. 662. c. Jos. p. 654. g.

Jos. p. 655. a. b. 'Ce qui irritoit encore Cherea, c'est que Caius le chargeoit des commissions les plus odieuses, persuadé que le desir d'empescher qu'on ne le crust lasche, le porteroit à les executer avec plus de severité.

p. 654. g| Sen. p. 351. c. 'Mais ce furent particulierement les railleries piquantes de Caius qui le firent resoudre à attenter sur la vie de ce prince, '& qui luy en ouvrirent le moyen. Car on crut se pouvoir fier à luy, lorsqu'il vit qu'il avoit sujet de haïr son maistre. 'On tient que Caius avoit esté averti par un oracle [ou autrement] de se garder d'un Cassius, & que ce fut pour cela qu'il fit arrester C. Cassius Longinus alors Proconsul d'Asie, descendu de celui qui avoit tué Cesar; & il donna mesme ordre de le faire mourir, sans songer à Cassius Cherea. [Mais cet ordre ne fut pas executé,]'& il vivoit encore sous Vespasien.

Jos. p. 654. g. Suet. c. 57. p. 495. 496. | Dio, p. 662. c. Tac. an. 16. c. 7. p. 268| not. 20.

ARTICLE XIII.

Cherea & Minucien forment une conjuration contre Caius.

CHEREA estoit donc resolu de hazarder l'entreprise : il en avoit parlé à quelques personnes, & il n'attendoit plus qu'une occasion favorable pour le faire avec succés, lorsqu'un Senateur des plus qualifiez, nommé Popedius, fut accusé faussement d'avoir mal parlé de l'Empereur. L'accusateur prenoit pour témoin une comedienne nommée Quintilie, qui n'ayant point voulu deposer contre Popedius, Caius ordonna à Cherea de luy faire donner la question sur le champ. Cherea le fit avec bien du regret. [Car cette Quintilie savoit mesme la conjuration. Mais il se rassura un peu sur cela, lorsqu'il sceut] qu'ayant rencontré quelqu'un des conjurez, elle luy avoit marché sur le pié pour luy dire qu'il n'y avoit rien à craindre, & qu'elle ne decouvriroit rien. En effet elle ne dit pas un seul mot, ni contre Popedius, ni de la conjuration, quoique Cherea luy fist donner une question si rude, que Caius mesme à qui on l'amena ensuite, fut touché de compassion en voyant l'état où on l'avoit mise : de sorte qu'il luy fit donner de l'argent, & renvoya Popedius absous. Jos. p. 654. d. g | 655. a. b. c.

Cette action causa une sensible douleur à Cherea, parcequ'elle le faisoit passer pour cruel jusqu'à mettre des personnes en estat de faire compassion à Caius mesme. Il s'en alla trouver Papinius & Clement, dont le premier avoit une charge semblable à la sienne, & l'autre commandoit tous les gardes.[a] Il leur demanda quel avantage ils esperoient d'un emploi aussi odieux qu'estoit le leur, & où il falloit tourmenter & massacrer tant de citoyens. Clement repondit par un silence & un visage qui témoignoient qu'il avoit honte de son emploi aussibien que luy, & que la seule crainte du danger l'empeschoit de se plaindre. Ainsi Cherea reprenant son discours avec plus de hardiesse, leur fit une enumeration des maux que causoit la tyrannie de Caius, & ajouta que c'estoit & luy, & Papinius, & Clement encore plus qu'eux, qui estoient coupables de tant de miseres, puisque pouvant les finir tout d'un coup, ils les entretenoient par la trop fidele obeïssance qu'ils rendoient à des ordres si injustes & si honteux ; » jusqu'à ce qu'aprés en avoir fait perir tant d'autres, nous perissions, disoit-il, enfin nous mesmes, comme cela ne sauroit manquer d'arriver sous un prince qui trouve son divertissement dans le sang des innocens. p. 655. c. c Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107. a Jos. p. 655.

p. 655. 656. 'Clement ne se put empescher d'approuver la pensée de Cherea : mais il l'avertit de prendre garde qu'en s'ouvrant trop sur une affaire de cette consequence, on ne vinst à la decouvrir ; que peutestre le temps leur donneroit ce qu'ils desiroient avec tant de sujet ; & que pour luy il estoit trop agé pour entreprendre une chose de cette nature. Il s'en alla sur cela, laissant Cherea dans la crainte qu'il ne decouvrist la conjuration. [Et il paroist bien qu'il n'y prit pas de part,] Tac. hi. l. 4. c. 68. p. 107. 'puisque Mucien donnant depuis la mesme charge qu'il possedoit à Clement Arretin son fils, disoit que son pere s'en estoit fort bien acquité sous Caius. Dio, l. 59. p. 662. d. 'Neanmoins Dion dit que Calliste [l'affranchi de Caius,] & le Prefet, estoient de la conjuration, Suet. l. 4. c. 56. p. 493. 494. '& Suetone pretend qu'elle ne s'executa point sans la participation des plus puissans affranchis, & des Prefets du Pretoire, parcequ'ils voyoient bien que depuis l'affaire [de Lepidus,] Caius les tenoit pour suspects. Jos. p. 657 c. d. e. 'Pour ce qui est des affranchis, Joseph assure aussi que Calliste l'un des plus considerables d'entre eux, favorisa la conjuration, ne croyant pas pouvoir echaper autrement à la cruauté de Caius, à cause des richesses excessives qu'il s'estoit acquises par ses violences.

p. 656. b. c. 'Cherea d'autant plus pressé, selon Joseph, d'executer son dessein, qu'il s'assuroit moins du secours, & mesme du secret de Clement, s'adressa à Cornelius Sabinus, Tribun des gardes comme luy, qu'il savoit aimer la liberté, & estre ennemi du gouvernement present. Sabin de son costé avoit le mesme dessein, & ne cherchoit qu'un homme à qui il pust s'en ouvrir. Ainsi ils n'eurent pas de peine à lier ensemble la partie.

d | 653. f. 'Ils s'en allerent aussitost trouver "Annius Minucianus [ou Vinicianus,] V. Claude not. 6. p. 656. e. 'homme de la premiere qualité, a & qui avoit sujet de a d | 653. g. craindre Caius tant par cette raison generale à tous les grands, que parcequ'il luy estoit suspect depuis la mort de Lepidus, dont il avoit esté intime ami, p. 653 f. g. '& il formoit de son costé une puissante conjuration contre le tyran. p. 656. d e. 'C'estoit d'ailleurs un homme de cœur & de merite, estimé de tout le monde. Cherea & luy se connoissoient & s'aimoient depuis longtems, & ils savoient tous deux l'aversion qu'ils avoient chacun de leur costé pour l'état des choses : mais la crainte les avoit empeschez de s'ouvrir davantage jusques alors. [Enfin Cherea crut devoir hazarder, & l'alla trouver comme nous avons dit, avec Sabin.]

f. g | 657. 'Aprés les premieres civilitez, Minucien demanda à Cherea, quel mot il avoit receu ce jour là. Cherea crut qu'il se declaroit assez par cette demande, & sans differer davantage : Mais vous, «

» luy dit-il, donnez moy pour mot, *Liberté*. Que je vous ay d'obli-
» gation, ajouta t-il, de m'exhorter à entreprendre une chose
» pour laquelle je brule d'ardeur ! Il ne faut point m'exciter da-
» vantage à l'executer : c'est assez que vous l'approuviez. Cette
» épée suffira pour vous & pour moy. Vous n'avez qu'à me don-
» ner les ordres ; & je suis prest de les executer ponctuellement,
» quoy qu'il m'en puisse arriver. Minucien fut ravi de le voir parler de la sorte ; il l'embrassa, & l'exhorta à executer courageusement sa resolution.

ARTICLE XXIV.

Les conjurez resolus de tuer Caius dans des jeux.

'ON dit que Cherea entrant en ce temps là dans le Senat, [sans doute pour y accompagner Caius,] il vint une voix comme de quelqu'un du peuple, qui l'exhortoit à faire son devoir, & que Dieu estoit pour luy. Il craignit d'abord que la conspiration ne fust decouverte : mais il jugea depuis que c'estoit quelqu'un des conjurez, ou un effet surnaturel de la providence divine. Jos. p. 657. b.

'Le nombre des conjurez qui s'augmentoit tous les jours, [a] ne fit que reculer l'affaire, à cause des precautions que quelques uns vouloient qu'on gardast. 'Car pour Cherea, toute occasion luy sembloit bonne. Il n'en demandoit point d'autre que lorsque Caius alloit au Capitole, & qu'il offroit des sacrifices pour sa fille ; ou lorsqu'il estoit tout occupé à certains mysteres, accompagné de tres peu de monde. Il vouloit aussi le jetter du haut en bas de la basilique [Julienne,] lorsqu'il y montoit pour jetter de l'or & de l'argent au peuple, comme il fit à son retour d'Allemagne. b. c. | a f. g | 658. | p. 657. g.

'Enfin neanmoins on arresta que ce seroit dans les jeux qu'il devoit donner dans son palais en l'honneur d'Auguste [le 21[e] jour de janvier, & les trois suivans,] 'aprés quoy il devoit partir pour aller à Alexandrie. [Je ne sçay si c'est à ces derniers jeux qu'il faut raporter ce que dit Seneque,] 'que Caius se mit en colere contre le ciel, parceque le tonnerre l'empeschoit d'entendre ses farceurs, & que son festin estoit troublé par des foudres qui eussent dû tomber sur sa teste, [si les pensées de Dieu eussent esté telles que celles des hommes.] De sorte qu'il s'écria, comme s'il eust
» voulu défier Jupiter au combat : Tue moy, ou je te tue : ce qui p. 658. b | 659. a. | p. 658. e. | Sen. de ira. l. 1. c. 16. p. 287. a.

donna peuteſtre, dit Seneque, un nouveau courage aux conjurez.

Joſ. ant. l. 19. c. 1. p. 658. c. 'Ils laiſſerent neanmoins paſſer les trois premiers jours des a d. c. f. g. jeux ſans rien entreprendre.[a] Mais enfin Cherea les ayant aſſemblez pour les encourager, & leur repreſenter le danger où le de- g. lai les mettoit,'on reſolut que ſans differer, on executeroit la choſe le quatrieme, auquel il ſe rencontroit que c'eſtoit à Cherea à demander le mot; ce qui l'obligeoit d'eſtre dans le palais avec l'épée.

Dio, l. 59. p. 663. a. 'Ce jour là meſme,[qui eſtoit le 25 de janvier,] on preſenta à Caius un Egyptien nommé Apollone, qu'on luy avoit envoyé d'Egypte, parce qu'il avoit predit ſa mort. Caius le renvoya[en priſon]pour le punir dans peu de jours. Mais il n'en eut pas le Suet. l. 4. c. 57. p. 495. 496. loiſir, & aprés ſa mort l'Egyptien fut mis en liberté. 'On remarque divers autres preſages que Caius eut de ſa mort, tant le jour meſme qu'elle arriva, ou la nuit precedente, que quelque temps auparavant.

Joſ. p. 659. a. b. 'Il fut ce jour là plus gay & de meilleure humeur qu'à l'ora. dinaire; ſi civil & ſi affable que tout le monde s'en étonnoit.'Il p. 658. b. entra le matin à l'amphiteatre que l'on avoit fait exprés'devant p. 659. b. le palais:' car on avoit accoutumé d'en faire tous les ans un noua. veau pour cette ſolennité: '& aprés avoir ſacrifié à Auguſte,[b] il b b. ſe mit à regarder les ſpectacles, ayant auprés de luy ſes princic. paux amis, '& Cherea un peu derriere avec les autres Tribuns des gardes.

c. 'Bathybius qui avoit eſté Preteur, ſe trouvant aſſis pres d'un p. 658. 659. Conſulaire nommé Cluvitus,('car tout le monde eſtoit en confup. 659. c. d. ſion,)'luy demanda tout bas s'il n'avoit rien appris de nouveau; à quoy Cluvitus ayant répondu que non: On repreſente aujour- « d'huy, dit Bathybius, la mort du tyran. Taiſez vous ami, répon- « dit Cluvitus, de peur que quelque ennemi ne vous entende. «

d. 'On jetta quantité de fruits [1] parmi les ſpectateurs; & Caius ſe divertiſſoit à voir le peuple ſe preſſer & ſe battre à qui en aue. roit. 'L'hiſtoire remarque que ce jour là eſtoit celui meſme auquel Philippe Roy de Macedoine avoit eſté tué par Pauſanias, Suet. l. 4. c. 57. p. 496. '& qu'on y repreſenta une tragedie qui avoit eſté jouée dans cette funeſte occaſion. On devoit jouer la nuit une piece ſur les c. 54. p. 491. enfers.'Car Caius vouloit que les ſpectacles duraſſent toute cette nuit. Et l'on croyoit que c'eſtoit afin de prendre ce temps pour Dio, l. 59. p. 663. b. paroiſtre luy meſme ſur le theatre, 'afin d'y danſer & d'y jouer une tragedie; ce qui anima encore davantage les conjurez.

1. Joſeph dit qu'on jettoit parmi le peuple des oiſeaux rares: [ce qui eſt difficile à comprendre.]

'Il buvoit & mangeoit en regardant les jeux, & il donnoit aussi à manger à ceux qui estoient pres de luy; & entre autres à Pomponius Secundus alors Consul, qui estoit assis à ses piez, & les baisoit à tous momens.[Ainsi il n'auroit pas eu de peine à passer là toute la journée sans sortir,]'comme il avoit fait les jours precedens, pour aller disner.'Et il delibera en effet, s'il n'y demeureroit point à cause que c'estoit le dernier jour des jeux.'Minucien qui estoit assis auprés de luy, le voyant dans cette incertitude, voulut s'en aller pour en avertir les conjurez, & encourager encore Cherea, qui estoit sorti un peu auparavant. Mais Caius le retint par la robe, & luy dit d'une maniere obligeante: » Où » allez vous, bon homme? Il se rassit donc, moins par respect que par crainte: & un peu apres il se leva encore & s'en alla. Caius crut qu'il sortoit pour quelque besoin, & ne le voulut pas retenir.

a. b.

Jos. p. 659. c. f.

f.

ARTICLE XXV.

Caius est tué à la sortie du theatre.

'CHEREA [qui avoit quitté Caius sous quelque pretexte,] l'attendoit à la sortie du theatre: & voyant qu'il ne venoit point, il se resolvoit de l'aller attaquer à sa place, plutost que de manquer l'occasion; quoiqu'il vist bien que cela causeroit la mort d'un grand nombre de personnes de qualitez qui estoient autour de l'Empereur. 'Mais enfin Caius persuadé par Ampronas qui estoit de la conjurarion, & par d'autres encore, se leva pour aller se mettre au bain, & revenir quand il auroit disné. C'estoit environ à une heure ou deux aprés midi.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 659. g | 660. a.

p. 659. g | Suet. c. 58. p. 496.

'Les conjurez que Cherea menoit déja au theatre, voyant qu'il sortoit, se mirent audevant de luy, & ecarterent tout le monde, sous pretexte de luy faire place. Caius sortit donc precedé de Claude son oncle, & de M. Minucianus ['ou plutost Vinicius,] 'qui avoit epousé Julie sa sœur. a La qualité de ces personnes, & des deux autres, empescha, selon Joseph, qu'on ne les fist eloigner:' car Suetone dit qu'on fit retirer Claude mesme.[b] Mais Caius estant entré dans le palais, au lieu de suivre le chemin droit où ses officiers l'attendoient, & par où ceux qui l'accompagnoient estoient allez, tourna par une petite galerie où il n'y avoit personne, pour aller au bain, & voir quelques enfans des meilleures familles de l'Asie & de la Grece, qu'il avoit fait venir exprés pour chanter & pour danser à ses jeux.'Il vouloit les faire

Jos. p. 660. a.

V. Claude note 6.

b | c. 3. p. 671. f.

a c. 1. p. 660. b.

Suet. l. 5. c. 10. p. 514.

b Jos. p. 660. b.

b. c | Suet. l. 4. c. 58. p. 497 | Dio, l. 59. p. 663. b. Suet. p. 497.

venir aussitost au theatre, & y retourner. Mais celui qui les conduisoit voulut se chaufer auparavant.

p. 497. 'Durant qu'il estoit à leur parler,[a] Cherea luy vint demander le mot, & Caius ne manqua point de luy en donner quelqu'un de [1] ridicule à son ordinaire. Cherea répondit à cette injure par une autre, & mettant en mesme temps l'epée à la main, luy en donna un grand coup entre l'epaule & le cou, 'quoique Seneque dise que d'un seul coup il luy fendit la teste par le milieu.[b] L'os qui joint l'epaule au cou, fit mesme que la plaie ne fut pas mortelle : mais il est ridicule de croire, comme il y en eut qui firent, que Cherea n'avoit pas voulu le tuer tout d'un coup, afin d'avoir le plaisir de le voir souffrir davantage.

a Jos. p. 660. c. | Sen. ad. Ser. c. 18. p. 361. d. | b Jos. p. 660. d. e.

'Caius fut tellement étourdi de ce coup, qu'il ne songea pas seulement à appeller au secours. Il voulut s'enfuir : mais Cornelius Sabinus le poussa, & le fit tomber sur les genoux, '& selon quelques uns, il luy abatit la machoire d'un coup d'épée. 'Tous les autres se jetterent aussitost sur luy, & luy donnerent jusqu'à trente coups, en criant toujours, *Recommence*, qui estoit leur signal. 'On assure qu'Aquila fut celui qui l'acheva, & qui luy donna le coup de la mort. 'On ne laissa pas de le percer encore plusieurs fois aprés qu'il fut mort, & quelques uns eurent mesme la cruauté de manger de sa chair. 'Il y en eut aussi qui luy couperent les parties qui avoient servi à ses infamies.

e. f. | Suet. p. 497. | p. 497 | Jos. p. 660. f | Dio. p. 663. b. | Jos. p. 660. g. | Dio, p. 663. c. | Suet. p. 498.

[C'est ainsi que celui qui avoit tiré injustement l'épée contre tant de personnes, périt enfin luy mesme par l'épée.] 'Sa mort arriva le 24 de janvier. 'Ainsi il n'a regné que trois ans, neuf mois, & vingt-huit jours, selon ceux qui mettent la mort de Tibere le 26 de mars, 'ou bien [2] trois ans, dix mois, & huit jours, en le faisant commencer le 16 du mesme mois.[c] Il avoit vécu vingt-neuf ans, selon Suetone, [c'est à dire vingt-huit ans, quatre mois, & vingt-quatre jours. Nous verrons les suites qu'eut cette mort sur l'histoire de Claude son successeur.]

p. 496. | Dio, p. 663. c | Zonar. | Suet. l. 4. c. 59. p. 498 | Clem. str. l. 1. p. 339 | Eutr. | c Suet. p. 498.

'Le corps de Caius demeura au lieu où il avoit esté tué, jusque bien avant dans la nuit, sa femme Cæsonia estant auprés, sans avoir quoy que ce soit pour luy rendre les derniers devoirs. 'Enfin il fut porté secrettement dans un jardin, où il fut promptement à demi brulé, & mis en terre, [depeur que le peuple ne le dechirast.] 'Joseph assure que ce fut le Roy Agrippa, qui ne pou-

Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 666. d | 667 a. | Suet. l. 4. c. 59. p. 498. | Jos. ant. l. 19. c. 3. p. 670. d.

1. Suetone *c. 58. p. 497*, dit que, selon quelques uns, ce fut Sabin qui demanda le mot, & que Caius luy donna *Jupiter*.

2 Tertullien *in Jud. c. 8. p. 215. c*, a trois ans, huit mois, & treize jours. S. Theophile *l. 3. p. 137. c*, sept mois au lieu de treize.

vant oublier les biens que Caius luy avoit faits, prit le soin qu'il put de son corps. 'Quelque temps aprés, ses sœurs qu'il avoit bannies, ayant esté rappellées [par Claude,] firent tirer son corps du jardin où on l'avoit mis, & luy firent rendre les honneurs funebres [un peu plus solennellement.] Suetone dit, comme une chose certaine, que "ceux qui logeoient dans ce jardin, furent inquietez par des esprits tant que son corps y demeura; & que dans le "lieu où il fut tué, il y avoit toutes les nuits quelque chose qui faisoit peur, jusqu'à ce que le lieu fut consumé par le feu. Suet. p. 498.

custodes. domo.

'Sa femme Cæsonia & sa fille furent tuées la nuit d'aprés sa mort par un Centenier, ou plutost par un "Tribun nommé Julius Lupus, que Cherea y envoya exprés pour cela. p. 499|Dio, l. 59. p. 663. c| Jos.c.2 p.666. 667.

χιλίαρχος.

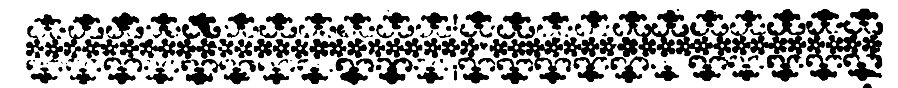
'Depuis mesme que Claude son oncle eut esté reconnu Empereur, le Senat le voulut "declarer infame. Claude l'empescha: mais "il fit briser ou oster la nuit toutes ses statues, & cassa une bonne partie de ses ordonnances: & quand le Senat faisoit des prieres au nom des Empereurs, ou juroit [d'observer leurs loix,] on ne nommoit ni Tibere ni Caius. Dio, l. 60. p. 667. a. d.

ἀτιμῶσαι. ἠφάνισε.

'Telle fut la vie & la mort de Caius, qui ne remporta point d'autre fruit sur la puissance souveraine, que la honte d'en avoir abusé avec insolence, & de s'estre enrichi par le carnage [des personnes les plus eminentes,] & par le violement des loix. Il mit sa grandeur à s'elever audessus de toutes les regles, & audessus de Dieu mesme [s'il l'eust pu,] pendant qu'il s'abaissoit jusqu'à chercher, [dans des badineries,] de vains applaudissemens de la populace. Les loix qui condannoient les plus grands crimes, luy estoient aussi odieuses que si elles eussent condanné la vertu. Tous les gents de bien passoient dans son esprit pour ses ennemis. Il n'y avoit point d'amitié qu'il n'oubliast quand il estoit en colere. Quoyqu'il commandast, il vouloit estre obeï sans aucune contradiction. Jos.ant.l.19. p. 2. p. 667. c. E.

'Il apprit enfin, mais trop tard, entre les mains de ceux qui le massacrerent, qu'il n'estoit qu'un homme & non pas un dieu: & aprés avoir souhaité que le peuple Romain n'eust qu'une teste, il sentit qu'un Prince quelque puissant qu'il soit, n'en a jamais qu'une, exposée à une infinité de mains, [quand en se declarant l'ennemi de tous ses sujets, il les contraint de se declarer tous ses ennemis. Nous n'avons garde de louer ni d'excuser mesme ceux qui violant les loix divines & humaines ont repandu le sang de leur Prince; & quelque méchant qu'il fust, nous verrons bientost tous ses assassins punis. Mais la justice divine qui chastie les Ezech. 28. v. 9| Dio, l. 59. p. 663. c.

méchans par d'autres méchans, sans avoir aucune part à la malice des uns ni des autres, sera à jamais louée & benie dans le temps & dans l'eternité.]



L'EMPEREUR CLAUDE.

ARTICLE PREMIER.

De la famille de Claude: Ses qualitez mauvaises & bonnes.

Suet. l. 5. c. 10. p. 514| Dio; l. 60. p. 665. b.

'CLAUDE fut élevé à l'Empire aprés la mort de Caius Caligula son neveu, [le 25 janvier de l'an 41 de J.C.] Il estoit alors dans la 50ᵉ année de son âge,

Suet. l. 5. c. 2. p. 505.

'estant né le premier jour d'aoust sous les Consuls Iülus Antonius, & Fabius Africanus,

p. 505| Sen. lud. p. 477. d.

[l'an "dix avant l'ere de J. C.] 'Il naquit à Lion. ᵃIl fut appellé Tiberius Claudius Nero Drusus, à quoy on ajouta peu aprés le surnom de Germanicus. [Mais il n'est guere connu dans l'histoire que sous le nom de Claude, qui estoit celui de sa famille.]

744 de Rome.

ᵃ Suet. p. 505. 50·|Dio, p. 665. b.

Goltz. p. 40. &c.

'Depuis qu'il fut Empereur, il prit aussi les noms de Cesar & d'Auguste, quoiqu'il ne fust point de la maison d'Auguste & des Cesars, ni par adoption comme ses predecesseurs, ni par naissance, ne leur estant parent que par les femmes. [Tous ses successeurs ont aussi pris ces deux noms, dont le premier, qui n'avoit proprement esté jusqu'alors que comme un surnom de la famille des Jules,[1] devint par ce moyen un titre de dignité, qui se communiquoit aux heritiers presomptifs de l'Empire, au lieu que celui d'Auguste estoit la marque de l'autorité supreme & absolue. Pour le nom de Jule, on ne voit point que Claude ni ses successeurs l'aient pris. Et ainsi cette premiere famille imperiale continuée par diverses adoptions jusqu'à Caius, fut entierement éteinte par sa mort en l'an 41.]

1. Spanheim, *p. 661. &c.* semble croire que le nom de Cesar n'a commencé à faire un titre de dignité qu'à Vespasien, qui l'a mis le premier avant son nom propre, *Imp. Cesar Vespasianus Aug.* au lieu qu'avant luy on ne le mettoit qu'aprés *Imperator Serv. Galba Cesar:* ce qui a continué pour ceux qui n'estoient que Cesars. 'On voit cependant le contraire dans beaucoup de medailles de Domitien encore Cesar.

Birag. p. 129. &c.

'Claude estoit, par sa mere Antonia, petit-fils de M. Antoine & d'Octavia sœur d'Auguste, & par son pere Drusus, qui mourut dans la conqueste de l'Allemagne, il estoit petit-fils de Livie femme d'Auguste, neveu de Tibere, frere de Germanicus, oncle de Caius. 'Cependant jusqu'au jour qu'il fut Empereur, jamais personne ne crut qu'il le dust estre ; & les hommes eussent destiné tout autre à cette dignité, plutost que celui que [Dieu] y destinoit dans le secret [de sa providence.] 'Car il avoit si peu de jugement, ou par nature, ou à cause des grandes maladies qu'il avoit eues dans sa jeunesse, qu'on ne l'avoit pas cru capable des moindres charges, ni d'aucune action publique ; de sorte que nonobstant le respect dû à sa naissance, 'on le traitoit tout ouvertement avec le dernier mepris. [a]C'est ce qu'on peut voir plus amplement dans Suetone: & cet historien raporte aussi plusieurs choses qu'il fit estant Empereur, qui marquent combien il avoit peu de jugement, de memoire, & d'application aux affaires les plus importantes. 'Il ne laissoit pas de condanner publiquement la folie & l'indiscretion de Caius, [sans songer qu'il se condannoit luy mesme.] 'Aussi lorsque dans son oraison funebre, Neron voulut louer sa prudence & sa sagesse, personne ne se put empescher de rire.

Dio, p. 665. b | Suet. l. 5. c. 1. p. 501. 505.
Tac. an. 3. c. 18. p. 75.
Suet. l. 5. c. 2-10. p. 505-514 | Dio, p. 665. b.
ibid | Sen. lud. p. 480. d
a Suet. c. 39. 40. p. 560-563.
Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 674. b. c.
Tac. an. 13. c. 3. p. 197.

'On le consideroit si peu, qu'on le laissa dans le rang de simple Chevalier, jusqu'à ce que Caius le fit Senateur à l'age de 46 ans, pour luy donner le titre de Consul en la premiere année de son empire. [b][Cependant ce fut ce mepris mesme qui le fit monter sur le throne.] 'Car Caius ne l'epargna que parcequ'il ne le croyoit capable de rien ; '& la compassion qu'on avoit de le voir traiter si indignement, luy acquit l'affection du peuple & des soldats.

Dio, l. 59. p. 644. c.
de J. C. 37.
p. 658. c.
Aur. Vict. c. 3.

'Outre qu'il avoit peu de jugement, il estoit extremement timide: & quand il avoit peur, il ne raisonnoit point du tout. Cette timidité venoit en partie de ce qu'on l'avoit toujours elevé & entretenu dans la crainte & dans la terreur : de sorte que dans la frayeur qu'il avoit de Tibere & de Caius, 'il se faisoit encore plus stupide qu'il n'estoit. 'Au moins c'est ce qu'il pretendoit depuis, & ce qu'il disoit publiquement dans le Senat : car tout le monde n'estoit pas persuadé qu'il eust assez d'esprit pour faire semblant de n'en pas avoir. 'Il avoit presque toujours demeuré avec Antonia sa mere, ou avec Livie, parmi des femmes & des affranchis : & il s'estoit accoutumé à dependre entierement de ces sortes de personnes.

Dio, l. 60. p. 665. d. e.
d | l. 59. p. 658. c.
Suet. l. 5. c. 38. p. 560.
Dio, l. 60. p. 665. d.

c Tac. an. 12 c. 3. p. 172 | Suet. l. 5. c. 25. 29. p. 546. 551.
a Dio, p. 665. e | Suet. l. 5. c. 5. p. 510 | c. 33. p. 553. 554.
b Suet. c. 5. p. 510.
l. 5. c. 34. p. 555-557.
Dio, l. 60. p. 673. c.
c d.
e.
Sen. lud. p. 478. e | 479. a | 480. b.
b | Suet. l. 5. c. 29. p. 552.
d Suet. l. 5. c. 29. p. 551
e p. 551 | Sen. p. 479. a.
f Suet. p. 552.
Dio, l. 60. p. 665. a.
g Aur. Vict.
h Dio, p. 666. a.

'Son esprit estoit donc tellement abatu, qu'il n'avoit ni sentiment, ni volonté, ni passion, qu'autant que ceux qui estoient autour de luy, luy en inspiroient. [a]Outre tout cela, il estoit fort sujet à toutes sortes d'excés de vin & de viande, & aux autres qui en sont la suite : & c'estoit dans ces occasions qu'il estoit le moins maistre de luy mesme. [b]Il se décrioit encore beaucoup par son amour pour le jeu.

'Suetone l'accuse d'avoir esté naturellement cruel & sanguinaire ; ce qui paroissoit sur tout dans les spectacles des combats des bestes, & des gladiateurs, 'qu'il aimoit jusqu'à en estre blasmé par ceux qu'il divertissoit par ces spectacles. [c]On se moqua surtout de ce qu'il fit oster une statue d'Auguste, qui estoit dans l'amphitheatre, comme s'il eust eu peur qu'elle ne fust profanée par tant de meurtres dont elle ne voyoit & ne sentoit rien, pendant qu'il s'en repaissoit luy mesme avec une avidité insatiable, [& qui luy fut tres pernicieuse.]'Car en prenant plaisir à voir repandre le sang des personnes viles, & qui souvent estoient criminelles, il s'accoutuma à repandre luy mesme le sang des personnes les plus innocentes, & les plus illustres. 'On a dit de luy qu'il tuoit des hommes comme des mouches, & avec tant de facilité, qu'il sembloit veritablement ne pas savoir ce qu'il faisoit. On conta en effet 35 Senateurs, & plus de 300 Chevaliers executez à mort par son ordre, [d] ou plutost par l'ordre de ceux qui commandoient par luy ce qu'ils vouloient, [e] & quelquefois sans qu'il le sceust, ce qui estoit encore plus insupportable & plus honteux. [f]On remarque qu'un Centenier luy estant venu dire qu'il avoit executé un Consulaire selon l'ordre qu'il luy en avoit donné, il dit qu'il n'avoit point donné cet ordre : & ne laissa pas neanmoins d'agréer l'action du Centenier, sur ce que ses affranchis, [qui sans doute avoient fait faire cette execution,] luy dirent que les officiers estoient louables de courir eux mesmes audevant des injures qu'on vouloit faire à leur prince.

[Quoiqu'il eust de tres grands defauts, cependant Tibere & Caius avoient laissé une si mauvaise impression de leur conduite, qu'en le comparant à eux,]'il passoit pour"un bon Empereur, [g]ou au moins pour un mediocre. [h]Et on écrit que quand il agissoit par luy mesme, il faisoit beaucoup de choses"utiles, & selon le devoir d'un prince. [Il avoit en effet quelques bonnes qualitez pour les mœurs. Car nous verrons dans la suite qu'il n'aimoit pas le faste & la vanité, qu'il avoit de la bonté, point de fiel & de vengeance, quelque connoissance & quelque amour pour la

ἐπιεικής.
τὰ δέοντα.

justice.] 'Il se mettoit aisément en colere; mais il s'appaisoit bientost. [a] On assure qu'il estoit sans avarice, & tout entierement audessus de l'argent. Suet. l. 5. c. 38. p. 559. a Dio, l. 6. p. 668. c.

[Si l'on peut dire qu'il n'avoit aucun jugement, il n'estoit pas neanmoins tout à fait sans genie & sans quelque lumiere d'esprit.] 'Il estoit fort bien instruit dans les lettres grecques & latines: il aimoit l'erudition; & ses discours quand il les avoit meditez, ne manquoient point d'ornemens & de politesse. [b] Il faisoit souvent des harangues publiques, & mesme en grec. [c] Il composa aussi divers écrits en latin & en grec, dont on loue l'élegance; mais on y trouvoit peu de jugement. [d] Seneque parle de ses histoires, & le represente comme aimant "les hommes de lettres. [e] Depuis qu'il fut Empereur, ayant un jour entendu un grand bruit, comme on luy eut dit que c'estoit que Servilius Nonianus qui a écrit de l'histoire Romaine, recitoit quelque chose de sa composition, il s'en alla aussitost l'ecouter. Tac. an. 13. c. 3. p. 197 | Suet. c. 40. 41. 42 | Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 658. d | Apol. Ty. v. l. 5. c. 9. p. 233. d. b Suet. c. 43. p. 565. c c. 41. 42. p. 564. 566. d Sen. lud. p. 477. c. e Plin. l. 1. ep. 13. p. 36. philologos.

'Pour le corps, il estoit grand & assez bienfait: mais ses gestes & sa contenance estoient de tres mauvaise grace; [f] ce qui fournit à Seneque une grande partie des railleries qu'il fait de ce prince, [g] aussibien que sa voix basse & peu distincte. [h] Dion attribue tout cela à la foiblesse qui lui étoit restée de ses grandes maladies, aussibien que le tremblement de sa teste & de ses mains. Suet. c. 30. p. 552. 553 | Sen. lud. p. 477. b. f Sen. lud. p. 475. f | 477. b. c. d. g p. 477. b. c. e 479. a. h Dio l. 60. p. 665. b.

ARTICLE II.

Des femmes, enfans, & affranchis de Claude.

[LORSQUE Claude vint à l'Empire,] 'il avoit pour femme Valeria Messalina sa cousine, [dont nous aurons souvent à parler.] C'estoit sa troisieme femme. Il en avoit déja eu une fille nommée Octavia, qui fut mariée à Neron [pour son malheur, & pour celui de sa famille & de tout l'Empire.] 'Il en eut bientost aprés un fils nommé d'abord Claudius Tiberius Germanicus, & depuis Britannicus Cesar, ["qui naquit apparemment vers le 14 fevrier de l'an 41, vingt jours aprés que son pere eut esté elevé à l'Empire.] 'Il avoit une fille aisné nommée Antonia, née d'Ælia Petina sa seconde femme, qu'il repudia pour des sujets assez legers. [*Nous avons parlé autrepart de] son fils Drusus mort des le temps de Tibere. Il estoit né de sa premiere femme Plautia Urgulanilla, avec une fille nommée Claudia, qu'il ne voulut point reconnoistre: Et on dit en effet qu'il n'en estoit point le pere. Suet. c. 27. p. 548. p. 548 | Dio, l. 60. p. 673. b | Spanh. l. 7. p. 647. Note 1. Suet. c. 26. 27. p. 545. 548. V. Tibere § 11.

c. 26. 29. p. 545. 547. 550. 'Messaline, & Agrippine qu'il epousa encore aprés la mort de Messaline, eurent la principale part au gouvernement sous Claude, [ou plutost audessus mesme de Claude, si l'on ne veut c. 29. p. 551. dire que ses affranchis y en eurent encore une plus grande.] Car c. 28. p. 549. 550. ils le dominoient entierement.'Les principaux estoient Posside eunuque, Felix qui fut gouverneur de Judée, Harpocras, Polybe, & surtout Narcisse & Pallas.

c. 25. 29. p. 546. 551. 'Voilà ceux dont il fut moins le prince que le ministre; dont l'interest, & quelquefois la fantaisie, estoit la regle de toutes ses actions; qui changeoient souvent ce qu'il avoit reglé & jugé; Tac. an. 13. c. 4. p. 197. 'qui mettoient tout à prix, [quoiqu'il fust sans avarice;] [a] & qui a an. 12. c. 3. p. 172. croyoient se pouvoir promettre de sa facilité les choses les plus b Dio, l. 60. p. 665. 666. absurdes, [b] aussibien que de sa timidité. Car ils luy faisoient quelquefois de fausses peurs pour en tirer ce qu'ils vouloient. Ils se rendirent par là si redoutables, que beaucoup de personnes priées à souper par Claude & par un de ses affranchis, laissoient là l'Empereur sous quelque pretexte, & alloient chez l'affran-Jul. cæs. p. 10. chi.'Julien l'apostat le represente comme un personnage sans action & sans parole, à moins qu'il n'eust avec luy Pallas & Nar-Apol. Ty. v. l. 5. c. 11. p. 239. b. cisse, avec sa Messaline: '& Philostrate dit que ses femmes " l'avoient tellement étourdi, qu'il ne savoit pas qu'il estoit Empereur, ni mesme qu'il vivoit. ἐμβεβροντηκότες

Plin. l. 33. c. 3. p. 790. b. c. 'Les affranchis, [qui obsedoient Claude,] ne permettoient de l'approcher [pour luy parler en particulier,] qu'à ceux à qui ils avoient donné pour marque de ce pouvoir une bague d'or où son image estoit gravée: & cela dura jusqu'au regne de Vespa-Sen. lud. p. 427. d. e. sien. [Ils avoient si peu de respect pour luy,] que Seneque feint qu'ayant commandé une chose aprés sa mort; Il sembloit, dit-il, « que tous les assistans fussent ses affranchis, tant ils se mettoient « Suet. l. 5. c. 40. p. 563. peu en peine de ce qu'il disoit. 'Il voyoit ce mépris qu'ils fai- « soient de luy, & s'en plaignoit publiquement, sans avoir la force d'y remedier.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 657. c. d. [Il faut joindre aux affranchis de Claude,]'Calliste" affranchi Note 2. & secretaire de Caius, l'homme le plus riche, mais le plus avare & le plus insolent de ce temps là. Il avoit eu part à la conspiration formée contre son maistre, parceque ses grandes richesses Tac. an. 11. c. 29. p. 166. luy faisoient craindre d'en eprouver la cruauté.'Comme c'estoit c Jos. p. 657. e. un homme adroit & politique, [c] des le vivant de Caius il s'estoit f. insinué dans l'esprit de Claude.'Il luy fit [depuis] accroire que Caius luy avoit donné ordre de l'empoisonner; & qu'il avoit toujours differé sous divers pretextes.

Claude

'Claude receut donc ce Calliste auprés de luy, & luy donna la charge de recevoir les Requestes qu'on luy presentoit.[a] Narcisse estoit "son secretaire, & Pallas avoit l'intendance de son argent. 'C'estoient ces trois valets qui partageoient la puissance souveraine.'Ils estoient tous trois plus riches que Crassus n'avoit jamais esté.[b] Il semble que Calliste fust mesme plus puissant que les deux autres.[c] Il vivoit encore en l'an 48,[d] mais il mourut quelque temps aprés, avant Claude.[e] Scribonius Largus medecin de tems ce là luy adressa un ouvrage, où il l'appelle C. Julius Callistus.[f] Il avoit d'abord esté esclave d'un particulier, qui l'avoit vendu publiquement, & qui ensuite se trouvoit obligé d'acheter sa faveur, & de demeurer quelquefois à la porte de sa maison sans pouvoir obtenir la permission d'y entrer mesme avec les autres.

ab epistolis.

Zonar. v. Cl. p. 184. c. a c | Suet. l. 5. c. 28. p. 550. Zon. p. 184. c. Plin. l. 33. c. 10. p. 801. b. b l. 35. c. 7. p. 863. d. c Tac. an. 11. c. 27. p 166. d Zon. p. 185. f. e Tac. an. 11. n. 117. f Sen. ep. 47. p. 108. e. f.

[Voilà l'idée generale que l'histoire nous donne du regne de Claude. Il en faut voir maintenant le particulier, & surtout la maniere etonnante par laquelle Dieu l'eleva à l'Empire, verifiant ce qu'il dit dans ses Ecritures,]'que tel dont on ne se seroit jamais douté, a porté le diademe.

Eccli. 11. v. 5.

****

ARTICLE III.

Effroi & desordre que cause dans Rome la mort de Caius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE CLAUDE 1.

"*Caius Augustus IV, & Cn. Sentius Saturninus, Consuls.*

V. Caius § 22.

[CE fut une etrange surprise dans Rome lorsqu'au milieu des jeux qui se representoient alors, on apprit que l'Empereur Caius avoit esté tué dans son palais." Toutes les personnes de qualité, ou qui avoient quelque chose à perdre, le craignoient & le haïssoient egalement.] 'Le peuple aimoit les largesses qu'il luy faisoit quelquefois, & les spectacles dont il le divertissoit tres souvent. 'Et les soldats des gardes estoient tout à fait attachez à luy, ayant la premiere part à ses prodigalitez, & au pouvoir de sa tyrannie, dont ils estoient les instrumens.

le 24 janvier de l'an 41.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 662. a. b. c. p. 661. d | 663. d.

'C'est pourquoi des que le bruit de sa mort se repandit, "ceux qui avoient accoutumé de le porter en chaire, accoururent avec leurs bastons, & ensuite ' les Allemans de sa garde l'épée à la main, ayant à leur teste Sabinus leur Colonel, qui estoit simple gladiateur. 'Comme ceux-ci estoient en une etrange fureur, ayant rencontré par hazard en leur chemin, Asprenas[qui avoit

lecticarii.

Suet. l. 4. c. 59. p. 498. Jos. l. 19. c. 1. p. 661. d. e. e. f. g.

esté Consul en l'an 38,]& Norbanus d'une des plus illustres familles de Rome, ils les massacrerent tout d'abord sans examiner s'ils estoient ou n'estoient pas des conjurez. Anteius Senateur, qui estoit venu par curiosité voir Caius étendu mort, pour se venger de ce qu'il avoit fait mourir son pere, eut le mesme sort.

Suet. l. 4. c. 58. p. 498. ᵃ Jos. p. 661. a. b. c. 'Ils tuerent aussi quelques uns des conjurez, [a] mais non Cherea leur chef: car il s'estoit sauvé avec d'autres dans la maison de Germanicus qui joignoit au palais, & s'estoit mis en fureté avant que le bruit de la mort de Caius se fust repandu.

g|562. 'Ce bruit estant arrivé au theatre où tout le monde estoit encore assemblé, le peuple avoit peine à croire qu'il fust veritable, parcequ'il ne le souhaitoit pas; & ceux qui le souhaitoient n'osoient y ajouter foy, de peur qu'il ne se trouvast faux. Suet. l. 4. c. 59. p. 498. 'On craignoit mesme que Caius ne le fist courir exprés pour decouvrir les sentimens qu'on avoit de luy. Jos. p. 662. d. e. 'Et quelques uns disoient ou conjecturoient qu'il estoit seulement blessé, & qu'il se faisoit panser, ou qu'il estoit d'un autre costé animant le peuple à la vengeance. f. 'Ainsi personne n'osoit se lever, de peur que les premiers qui sortiroient ne passassent pour criminels.

f. g. 'Mais on fut dans un bien plus grand effroi, lorsqu'on sceut que " les soldats des gardes environnoient le theatre, & estoient pres d'y entrer l'épée à la main. NOTE 3. Le peuple eut recours aux prieres & aux larmes, & representa qu'il n'estoit pas juste de massacrer tant de personnes innocentes de ce qui s'estoit fait contre Caius. p. 663. b. c. Cette raison toucha les soldats: '& en mesme temps un heraud public vétu en grand deuil, vint crier que l'Empereur estoit certainement mort. d. e. 'Ainsi les soldats qui n'esperoient plus rien de luy, & qui craignirent mesme d'estre punis des violences qu'ils auroient faites, se tinrent dans le devoir; g. '& chacun ne songea plus qu'à se retirer du theatre.

bel. l. 2. c. 18. p. 792. c|Dio, l. 60. p. 664. [Des qu'on se put un peu reconnoistre,]'les Consuls "Q. Pomponius Secundus [subrogé à Caius,] & Cn. Sentius Saturninus, V. Caius § 22. envoyerent partout les trois "regimens des gardes de la ville *cohortes.* Suet. l. 5. c. 10. p. 515. ᵇ Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 666. d. pour empescher le tumulte.'Ils se saisirent particulierement de la grande place & du Capitole. [b] Il y avoit encore un quatrieme regiment, [soit des gardes Pretoriennes, soit des archers du guet,] qui obeïssoit au Senat.

Dio, l. 60. p. 664. ᶜ Suet. l. 4. c. 59. p. 498. 499. Jos. l. 19. c. 1. p. 664. a. 'Les Consuls [ainsi appuyez] convoquerent le Senat dans le Capitole, [c] & non dans la basilique appellée Julienne du nom de Jule Cesar. Car l'on ne parloit déja que d'abolir la memoire & les monumens des Cesars.'Le Senat fit neanmoins semblant de

rechercher ceux qui avoient tué Caius: le peuple assemblé d'un autre costé vouloit tout de bon qu'on les cherchast; '& les soldats demandoient la mesme chose. a Cependant Valerius Asiaticus homme de qualité, ayant dit tout haut qu'il eust voulu luy mesme l'avoir tué, sa fermeté arresta tout le monde: b & les Consuls la soutinrent en ordonnant au peuple & aux soldats, par un edit qu'ils firent afficher, de demeurer dans le repos & dans le devoir. Dio, l. 59. p. 663. d. a d | Jos. p. 664. b | Tac. an. 4. c. 1. p. 153. b Jos. p. 664. b. c.

'Les conjurez commencerent donc à paroistre & à se declarer. c. Il sembloit mesme que tout dust dependre d'eux. 'Le Senat [comme s'il eust esté maistre absolu des affaires,] deliberoit si l'on choisiroit un nouvel Empereur, ou si l'on rétabliroit la Republique. 'Et le desir general alloit à la liberté: [mais comme il s'y rencontroit de grands embaras,] 'les avis estoient partagez: de sorte qu'on employa le reste du jour & la nuit suivante à consulter sans rien conclure: [& cependant il arriva un incident qui rendit toutes leurs deliberations inutiles.] Dio, l. 60. p. 664. Suet. l. 4. c. 59. p. 498. Dio, l. 60. p. 664.

ARTICLE IV.

Les soldats trouvent Claude, & le declarent Empereur: Le Senat veut la liberté.

V. Caius § 25. 'CLAUDE dont nous faisons ici l'histoire, "estoit auprés de Caius un peu avant qu'on le tuast: & sur le bruit de sa mort, il s'estoit caché dans un coin obscur, derriere des tapisseries qui fermoient une porte. Il entendoit de là tout le bruit qui se faisoit dans le palais, voyoit passer les uns & les autres, & vit mesme porter en triomphe les testes d'Asprenas & des autres que les Allemans avoient tuez; ce qui luy causa une étrange peur. Il fut longtemps sans estre apperceu. Mais enfin comme quelques soldats couroient le palais pour piller, l'un d'eux nommé Gratus [1] ayant vu ses piez, le tira par force, & l'ayant reconnu lorsque saisi de crainte il se jettoit à ses genoux pour luy demander la vie, il le salua du nom d'Empereur, & le mena à ses compagnons qui en firent autant. Il y avoit beaucoup d'autres soldats des gardes dans le palais, qui deliberoient sur l'état des choses. Des qu'ils virent Claude, que la memoire de Germanicus son frere leur faisoit aimer, ils conclurent sans difficulté à le recevoir pour Prince. Ils le mirent encore tout tremblant dans une chaire, & Dio, l. 60. p. 664. e | 665 | Suet. l. 5. c. 10. p. 514. 515 | Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 668. 669.

1. Aurele Victor, c. 3. l'appelle Epitius. [Et il pouvoit s'appeller Epitius Gratus.]

le porterent au camp à la vue du peuple. Comme on s'imaginoit que c'estoit pour le faire mourir, tout le monde témoignoit avoir compassion de son malheur.

Suet. c. 10. p. 515 | not. 'Il fut [fort bien] receu dans le camp, & on a encore des medailles qui marquent cette reception. [Mais comme il estoit fort timide,] il y passa la nuit avec plus de frayeur que d'esperance.

Jos. l. 19. c. 3. p. 670. d. e. 'Et il estoit fort dans la disposition de ne point accepter l'Empire, mais de se remetttre à la volonté du Senat. Sur cela "Agrippa Roy des Juifs, qui venoit de faire enterrer le corps de Caius, arriva au camp: & y ayant appris qu'on pensoit à Claude, il l'alla trouver, l'exhorta à prendre courage, & à ne pas abandonner la puissance souveraine lorsqu'elle se presentoit d'elle mesme; & puis se retira chez luy. V. Caius § 25.

d. 'Claude se resolut donc d'user de la bonne volonté des soldats. c. 2. p. 664. d. e. 'Eux de leur costé ne delibererent pas beaucoup à le declarer Empereur. Persuadez que l'Etat ne se pouvoit passer d'un Prince, ils crurent qu'il leur seroit plus avantageux de le donner, que de le recevoir des autres; Que personne ne le pouvoit disputer Dio, p. 665. a. à Claude, ni pour la noblesse, ni pour l'erudition; 'qu'il estoit parent des Empereurs, "& qu'il n'avoit que de bonnes inclinations. l'ntenun. Suet. l. 5. c. 10. p. 515. 516 | Jos. ant. l. 19. c. 3. p. 671. c. 'Ainsi des le lendemain [25 de janvier] ils luy firent serment de fidelité. Claude accepta leur serment, & leur promit[1], ou mesme leur donna deslors quelque somme d'argent, ce qu'aucun des autres Empereurs n'avoit fait. Il donna de plus grandes sommes aux officiers à proportion de leur dignité, & promit, selon Joseph, d'étendre cette liberalité à toutes les autres troupes de Tac. an. 12. c. 69. p. 194. l'Empire. 'Neron suivit l'exemple de Claude, [& les autres Empereurs se sont cru obligez ensuite de les imiter.]

Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 664. f. 'Le Consul Saturnin sceut [des le jour de la mort de Caius",] que les soldats avoient emmené Claude pour le faire Empereur. 24 janvier. Cela ne l'empescha pas de faire dans le Senat un grand dis-p. 665. cours sur la liberté, 'dont il dit de fort belles choses au raport de Joseph, mais on ne voit point qu'il y parle des moyens de l'é-p. 665. a. tablir, & de la rendre assurée. 'Il y loua beaucoup les conjurez, p. 666. a. comme les liberateurs de la patrie, '& conclut à les elever aux plus grands honneurs, surtout Cherea.

Dio, l. 60. p. 664. d. a Jos. p. 666. d. 'L'assemblée du Senat dura bien avant dans la nuit, & se termina sans rien conclure. aQuand elle fut levée, Cherea alla de-

1. Suetone dit qu'il promit 15 sesterces par teste, *quinadena HS:* & Joseph, qu'il donna à chaque soldat cinq mille dragmes [ou deniers, ce qui faisoit 200 pieces d'or. C'est une grande somme, & j'ay Tac. an. 12. n. 65. p. 194. peur qu'il n'y ait faute.] 'On marque que les 5000 dragmes de Joseph font 20 sesterces.

mander le mot aux Consuls; ce qui ne s'estoit point vu depuis l'etablissement de la monarchie. Les Consuls lui donnerent pour mot *Liberté*; & il l'alla porter aux quatre cohortes qui obeïssoient au Senat. 'Comme il estoit" le tout dans ce parti, [a]il envoya un Tribun nommé Lupus, tuer Cæsonia femme de Caius avec sa fille, sans en avoir ce semble deliberé qu'avec les autres conjurez, dont mesme quelques uns desaprouverent cette execution. e. a f. g.

ARTICLE V.

Agrippa deputé à Claude par le Senat pour luy persuader de quitter l'Empire, luy persuade de le garder.

'LE peuple témoignoit alors de la joie de cette esperance de liberté & d'autorité dont il se flattoit: [b]& cependant des le lendemain" lorsqu'on eut sceu que Claude avoit esté proclamé Empereur par les soldats, il en témoigna encore plus de joie. Le souvenir des guerres civiles excitées par les factions des Senateurs, fit qu'il aima mieux un seul Prince que plusieurs tyrans. Jos. ant. l. 19. c. 2. p. 666. e. b p. 669. f. 25 janvie.

Le Senat persistoit en general à souhaiter la liberté, '& il vouloit mesme declarer la guerre à Claude: [c] mais il n'agissoit que foiblement à cause des differens avis qui le partageoient. [d] Il envoya querir Agripppa," qui vint parfumé & peigné, comme un homme qui n'avoit pensé qu'à se divertir, & comme s'il n'estoit point sorti de chez luy. Il demanda des nouvelles de Claude [qu'il ne voyoit point dans la compagnie.] On luy dit ce qui en estoit, [& ce qu'il savoit mieux que personne;] & on le pria de vouloir dire ce qu'il jugeoit qu'il y eust à faire. Ce traitre fit de grandes protestations qu'il estoit prest de mourir pour la gloire du Senat. Il ne travailla neanmoins qu'à jetter la terreur dans les esprits. Car il leur representa qu'ils n'estoient point en estat de resister aux Pretoriens; & que le meilleur parti estoit de deputer à Claude pour obtenir de luy qu'il ne songeast point à l'Empire. Il s'offrit de l'aller luy mesme trouver pour cela. bel. l. 2. c. 18. p. 792. d. c Suet. l. 5. c. 10. p. 515. d Jos. ant. l. 19. c. 3. p. 670. e. f | bel. p. 792. d. Note 4. p. 671. a.

'Le Senat accepta ses offres, & le deputa vers Claude, [e] avec Veranius & Bruchus Tribuns du peuple. [f] Agrippa luy parla en particulier, luy dit le trouble où estoit le Senat, l'exhorta à témoigner du courage, & à répondre en Empereur. [g] Les Tribuns le conjurerent de ceder à l'autorité du Senat, du peuple, & des loix; de ne vouloir point imposer à sa patrie un joug dont il venoit luy mesme de sentir la pesanteur; de faire reflexion sur la a. e a | c. 2. p. 670. b | Suet. l. 5. c. 10. p. 515 | Dio, l. 60. p. 665. a. f Jos. c. 3. p. 670. c. d | 671. a. g c. 2. p. 669. 670 | Suet. p. 515 | Dio, p. 665. a.

mort de Caius; de considerer les suites funestes d'une guerre civile; que le Senat avoit des troupes sur pié, le moyen d'y en mettre beaucoup d'autres, & l'esperance du secours de Dieu favorable à ceux qui combatent pour la justice & pour la liberté de la patrie; Que s'il vouloit ceder à la raison, & jouir de la vie tranquille qu'il avoit toujours aimée, il pouvoit s'assurer de tous les honneurs qu'un Etat libre peut donner à un citoyen; & qu'ils le prioient de venir deslors prendre part aux deliberations de la Cour. 'Cependant comme ils estoient convaincus de la foiblesse de leur parti, ils se jetterent enfin à genoux, pour le conjurer, s'il vouloit absolument estre Empereur, d'aimer mieux recevoir l'Empire du consentement du Senat, que de l'arracher par la force.

Jos. p. 670. b c.

'Claude répondit qu'il ne s'estonnoit point qu'on craignist la puissance souveraine, aprés ce qu'on venoit d'éprouver; mais qu'il esperoit faire voir combien un gouvernement juste & equitable est avantageux; qu'il n'auroit que le nom de Prince, & que tous auroient part à l'autorité; qu'il le leur promettoit, & que la vie qu'il avoit menée jusqu'alors leur en répondoit: [qu'aprés tout, quand il voudroit abandonner l'autorité qu'il avoit receue,] 'ceux qui la luy avoient donnée[*] ne le souffriroient jamais. [a]Les deputez furent obligez de s'en retourner avec cette réponse. [b]Agrippa fut aussi chargé de la porter au Senat, [c]& Claude passa [le reste du jour] à haranguer ses soldats, à recevoir leur serment de fidelité, & à leur distribuer de l'argent.

c. 3. p. 671. b| bel. l. 2. c. 18. p. 792. c.

Suet. l. 5. c. 10 p. 515.

a Jos. c. 3. p. 671. c.

b bel. p. 792 e. f.

c ant. p. 671. e.

* vi se ac necessitate teneri.

'Agrippa & les deputez ayant fait leur rapport, le Senat répondit que jamais il ne se soumettroit volontairement à la servitude; & qu'il esperoit estre en état qu'on ne l'y forceroit pas. [C'estoit declarer la guerre.] Aussi Claude ayant sceu leur resolution, leur envoya encore Agrippa pour leur dire qu'il feroit donc la guerre [puisqu'ils le vouloient] quoique pour luy il ne le voulust pas: & qu'il les prioit seulement que l'on convinst, pour donner bataille, de quelque lieu hors de la ville, afin qu'au moins les temples ne fussent pas souillez du sang des citoyens, repandu par des citoyens.

bel. l. 2. c. 18. p. 792. f. g.



ARTICLE VI.

Le peuple veut un Empereur : Le Senat en cherche un bon, & est enfin contraint de recevoir Claude.

'LORSQU'AGRIPPA vint porter au Senat la derniere réponse de Claude, [ce qui ne fut peutestre " que le lendemain,"] les affaires estoient bien changées dans la ville. 'Car le peuple qui environnoit le Senat, declara qu'il vouloit un Prince; "& il semble qu'il demandoit Claude nommément. Cela se fit [apparemment sur le soir] * le jour d'aprés la mort de Caius.'Le lendemain les Consuls assemblerent le Senat des devant le jour: il s'y trouva à peine cent personnes. Les autres se tenoient cachez dans la ville, ou s'estoient retirez à la campagne, pour laisser decider les affaires aux plus hardis, sans s'exposer au danger. 'Durant que ce petit nombre de Senateurs deliberoient, on entendit tout d'un coup les soldats du parti du Senat crier qu'ils vouloient un Prince; qu'on choisist le plus digne; mais qu'absolument il en falloit un. Ainsi toutes les esperances de la liberté s'evanouirent, & on se voyoit reduit à obeïr à Claude aprés l'avoir offensé.

NOTE 5. — 26 janvier. — *unum rectorem jam & nominatim exposcente.* — * le 25 janvier.

Jos. bel. l. 2. c. 18. p. 792. g. — Suet. l. 5. c. 10. p. 515. — Jos. ant. l. 19. c. 3. p. 671. c.d. — d. e.

'On songea neanmoins à diverses, personnes plus capables sans doute de gouverner l'Etat, que n'estoit Claude, & qui ne manquoient pas d'ambition pour cela. 'On le dit nommément d'Annius Minucianus" ou Vinicianus, [celui apparemment qui avoit esté l'un des chefs des conjurez,]'& de Valerius Asiaticus, [qui avoit aussi eu quelque part à la conspiration.]'On parla encore de Camillus Scribonianus qui se revolta l'année suivante. 'Minucien l'emportoit selon Joseph : mais les Consuls qui voyoient de combien de maux l'election d'un nouvel Empereur seroit suivie, differoient sous divers pretextes [de mettre la chose en deliberation, ou de la conclure.] Cependant on sceut que les gladiateurs qui faisoient une grande partie des troupes du Senat, les archers du guet," & les soldats de la marine, couroient tous en foule au camp [se soumettre à Claude:] de sorte que personne ne songea plus à une dignité qui ne pouvoit que l'exposer à de plus grands maux.

NOTE 6. — *remiges.*

Dio, l. 60. p. 666. b. d. — p. 674. c | Jos. l. 19. c. 3. p. 671. f. g. — Jos. p. 671. f. — Dio, p. 674. d. — Jos. p. 671. f. g.

'Quand le jour commença à paroistre, Cherea & les autres conjurez allerent parler aux soldats qui restoient encore : mais on ne voulut pas seulement les ecouter. On demandoit un Em-

g | 672.

pereur, & ſans delai. Cherea leur repreſenta en vain les emplois honteux où Caius les avoit occupez ; qu'il ſeroit indigne aprés un furieux d'obéir à une beſte comme Claude ; que bien loin de le faire Empereur,' ils devoient luy aller couper la teſte.[a] Les ſoldats, au lieu d'avoir egard à toutes ſes raiſons, prirent leurs drapeaux, & l'épée à la main s'en allerent droit au camp ſe joindre à leurs compagnons.[b] Un ſoldat ſeul leur inſpira ce deſſein : il cria aux autres qu'ils eſtoient bien malheureux de vouloir s'entretuer, eux qui eſtoient d'une même nation & d'un même ſang, pendant qu'ils avoient un Empereur à qui on ne pouvoit rien reprocher. En diſant cela, il commença l'épée à la main à s'en aller, & les autres le ſuivirent [1].

p. 672. b | Suet. c. 11. p. 516. a Joſ. p. 672. b. c | Dio, l. 60. p. 665. a. b Joſ. bel. l. 2. c. 18. p. 792. 793.

'Les Senateurs ſe trouverent alors dans une étrange conſternation. Ils ſe repentoient de leurs grands deſſeins, parcequ'ils n'avoient pas réuſſi,' & s'amuſoient à ſe faire des reproches les uns aux autres.' Ils craignoient avec ſujet le reſſentiment de Claude : Cherea, & Sabinus l'un des chefs des conjurez, proteſtoient qu'ils ſe donneroient plutoſt la mort que de ſe ſoumettre à luy. [Cependant il n'y avoit point d'autre parti à prendre :] 'il falut que le Senat le declaraſt Empereur, & luy decernaſt tous les titres de l'autorité ſouveraine : [& auſſitoſt] [c] chacun ſe preſſa d'aller au camp le ſaluer comme Empereur. Mais ils y furent fort mal receus des ſoldats : il y en eut de battus, & meſme de bleſſez ; & le deſordre euſt eſté fort loin, ſi Claude ne l'euſt arreſté, ſur ce qu'Agrippa luy repreſenta qu'en laiſſant perir tant de perſonnes illuſtres, il perdoit toute la gloire de ſa dignité, & qu'il ne ſeroit plus prince que d'un deſert.' Comme Q. Pompeius, ou plutoſt " Pomponius Secundus l'un des Conſuls paſſoit pour avoir le plus ſoutenu la liberté ; quand on le vit venir, les ſoldats coururent à luy pour le tuer. Mais Claude les arreſta, & fit meſme aſſeoir le Conſul auprés de luy. 'Il receut auſſi fort bien tous les autres Senateurs.

Joſ. ant. c. 3. p. 672. c. d. Dio, l. 60. p. 665. a. c Joſ. ant. c. 3. p. 672. d. e. f | bel. l. 2. c. 18. p. 793. a. b. p. 672. e | bel. l. 2. c. 18. p. 792. c. V. Caius § 22. bel. p. 793. b. c.

'Apres cela il ſortit du camp, & entra à Rome accompagné du Senat & des ſoldats, à qui il avoit donné Pollion pour Prefet [au lieu de Clement.] Il s'en alla offrir des ſacrifices pour rendre graces à Dieu de ſon elevation ; & puis il ſe retira au palais.' Il y tint conſeil avec ſes amis ſur ceux qui avoient tué Caius. Leur action paroiſſoit grande & genereuſe ; & elle n'eſtoit pas deſagréable à Claude à qui elle avoit donné l'Empire. Mais c'eſtoit

ant. p. 672. f. g | bel. p. 793. c. ant. p. 673. g | Dio, l. 60. p. 655. c. d | Suet. l. 5. c. 11. p. 516.

1. Joſeph dit qu'ils paſſerent tout au milieu du Senat aſſemblé : διὰ μέσης τῆς βουλῆς, [ce qui a peu d'apparence,]

neanmoins

neanmoins une perfidie; & il estoit de l'interest de tous les Princes de ne pas souffrir qu'on en eust tué un impunément. Ainsi Cherea, Lupus, & quelques peu d'autres, furent condannez à la mort, 'que Cherea souffrit avec beaucoup de courage, & Lupus en tremblant. On remarque que comme peu de jours aprés on faisoit les sacrifices & les lustrations ordinaires pour les morts, [au mois de fevrier,] le peuple voulut que Cherea y eust sa part, & lui demanda pardon de ce que ses services avoient esté si mal reconnus. 'Claude voulut conserver la vie, & mesme la charge à Sabinus: mais il se donna luy mesme la mort, ne pouvant se resoudre de survivre à son ami. Jos. p. 673. a b | c | Dio, p. 666. d

'Pour tout le reste de ce qui s'estoit dit ou fait durant les deux jours qui avoient suivi la mort de Caius, Claude en donna une amnistie generale; & l'observa si bien, qu'il eleva mesme aux charges & aux honneurs ceux qui s'estoient le plus declarez pour la liberté, ou qui avoient aspiré ouvertement à la puissance souveraine. 'Lorsqu'on eut appris dans les Gaules la mort de Caius, beaucoup de personnes solliciterent Galba qui y commandoit les troupes du Rhein, de prendre l'Empire. Il ne le voulut point: & Claude sur cela le mit au nombre de ses plus intimes amis: [au lieu que Galba mesme ne traita qu'avec beaucoup de froideur Verginius Rufus, qui avoit plusieurs fois refusé l'Empire. Car pour Tibere il faisoit mourir tous ceux que l'on en jugeoit dignes.] Suet. c. 11. p. 516 | Dio, p. 666. d. | Suet. l. 7. c. 7. p. 666.

ARTICLE VII.

Modestie de Claude: Il fait diverses actions de timidité ou de bonté.

'LE Senat n'avoit pas manqué de decerner à Claude tous les titres & tous les honneurs que les autres Empereurs avoient eus.' Il les receut tous, dit Dion, à la reserve du titre de Pere de la patrie, qu'il ne prit que depuis. 'On le trouve dans les medailles de l'année suivante. ᵃ Suetone dit qu'il ne se servoit pas du titre d'Empereur [à la teste de son nom, où on le mettoit pour marquer la puissance souveraine. On ne le trouve en effet presque jamais de cette sorte dans ses medailles, mais seulement aprés ses autres titres, à cause de quelque victoire:]'& c'est en cette maniere qu'il le prit deux fois dés cette année.'Dans" deux lettres qu'il écrivit en faveur des Juifs peu aprés son elevation à l'Empire, il ne se qualifie ni Empereur, ni Pere de la patrie. Dio, l. 60. p. 665. a. b. | p. 666 b. | Goltz. p. 40. e. f. | a Suet. l. 5. c. 12 | p. 517. | Goltz. p. 40. e. | Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. g | 674. d.

V. la ruine des Juifs § 11.

Dio, p. 667. 668 | Suet. c. 12. p. 517.

'Hors ces titres il ne voulut accepter aucun honneur extraordinaire. A peine souffrit-il qu'on luy elevast trois statues. Il défendit qu'on l'adorast, & qu'on luy offrist aucun sacrifice : [ce qu'on auroit honte de remarquer d'un homme, si Caius n'avoit porté jusque là les excés de sa folie.] Il ne voulut point qu'on fist aucune solennité publique lorsqu'il maria sa fille Antonia à Cn. Pompeius, à qui il rendit le surnom de Magnus que Caius luy avoit osté par une sotte jalousie ; ni lorsqu'il fiança Octavia son autre fille à L. Julius Silanus. L'un & l'autre se fit cette année, selon Dion. Il en usa de mesme lorsque [Antonia] sa fille accoucha d'un fils: 'au jour de sa naissance propre ; [a] & mesme dans les années suivantes au jour qu'il avoit esté elevé à l'Empire. Il se contenta ce jour là de donner [*] une certaine somme à chaque soldat de ses gardes. 'Il ne voulut point qu'on donnast le titre d'Auguste ni à son fils Britannicus, ni à Messaline. 'Cependant on le donne à Messaline dans plusieurs medailles greques & latines. 'Je ne sçay s'il le luy auroit refusé d'abord, & le luy auroit accordé ensuite ; [ou si c'estoit un pur effet de la flatterie des villes qui faisoient battre ces medailles.]

Dio, p. 667. c. a p. 637. a. — b. — Goltz. p. 42 | Birag. p. 86. — Spanh. l. 7. p. 616. — 15 dragmes.

Dio, l. 60. p. 666. b. c. b b. c | Suet l. 5. c. 35. p. 557.

'On vit sa timidité des les premieres actions de son regne : car il fut un mois sans oser aller au Senat. [b] Il faisoit fouiller soigneusement tous ceux qui approchoient de luy, depeur qu'ils n'eussent quelque couteau : & cela se pratiqua jusqu'au regne de Vespasien. Dans les festins il vouloit avoir auprés de luy des gardes en armes ; ce qui continua toujours depuis.

Dio, l. 60. p. 665. 667. — p. 658. c. — p. 669. b. c. — p. 673. c. d. — p. 675. b.

'Des qu'il commença à regner, il abolit l'action de leze majesté, rétablit tous ceux qui avoient esté bannis ou arrestez pour ce sujet ; osta les imposts que Caius avoit mis sur le peuple ; 'refusa de recevoir des étrennes ; & défendit à tous ceux qui auroient des parens, quelque eloignez qu'ils fussent, de le faire leur heritier. Il rendit les biens dont Tibere & Caius s'estoient emparez avec injustice, à ceux sur qui ils les avoient pris, ou à leurs enfans : 'Il fit reporter dans les lieux ordinaires les statues que Caius avoit fait apporter de diverses villes: 'Il témoigna une extreme aversion pour les esclaves & les affranchis qui avoient trahi leurs maistres dans les regnes precedens ; & generalement pour tous les faux accusateurs & les faux témoins, qui avoient fait perir tant de personnes. Il les fit mourir la pluspart, en les obligeant de combatre en gladiateurs ou contre les bestes ; & il abandonna plusieurs esclaves à la colere de leurs maistres. 'Il protesta avec serment qu'il ne feroit mettre à la question aucune personne libre.

'Il obligeoit les Senateurs à s'acquitter exactement de leur devoir : mais du reste il les traitoit avec beaucoup d'humanité & de bonté. Il les visitoit dans leurs maladies, & assistoit à leurs festes. 'Il fit plusieurs autres actions justes & populaires qui le firent extremement aimer. (p. 6. 72. e. / p. 667-669. 672. 673|Suet. l. 5. c. 12. p. 513. 519.)

ª Pour empescher les dereglemens du menu peuple, il osta les cabarets où l'on s'assembloit pour boire, & défendit de vendre aucune viande cuite. 'Il eut toujours un grand soin [de la police] de la ville, & qu'on ne manquast point de blé. Il travailla beaucoup pour éteindre un embrasement, & fit apporter des sacs d'argent pour récompenser à l'heure mesme ceux qui y auroient fait leur devoir. (ª Dio, p. 669. b. / Suet. l. 5. c. 18. p. 527.)

ARTICLE VIII.

Claude rend la justice ; donne des terres à quelques Princes ; Bannissement de Julie & de Seneque.

'CLAUDE estoit fort appliqué à rendre la justice : & il le faisoit quelquefois avec assez de bon sens : mais d'autres fois il faisoit paroistre la foiblesse de son esprit : 'de sorte qu'on prenoit souvent la hardiesse de se moquer de luy en sa présence, & de le traiter sans respect. 'Il avoit plus d'égard à ce qu'il croyoit que l'equité demandoit dans les circonstances particulieres, qu'à observer les loix à la rigueur. 'De sorte que les Jurisconsultes avoient alors peu de credit, au lieu que les avocats estoient sous luy en leur regne, [à cause] de son application à vider les procés : '& d'ailleurs il ne les empeschoit point de piller ceux qui les employoient, ou de les trahir en prenant de l'argent des deux parties. (Suet. c. 1 & p. 521-523|Sen. lud. p. 478. a. c|Suet. c. 15. p. 523. / c. 14. p. 521. / Sen. lud p. 479. c. c. / Tac. an. 11. c. 5. p. 155.)

'On le reprend encore de ce qu'il se rendoit maistre de toutes les affaires, & vouloit juger celles qui appartenoient aux magistrats aussibien que les autres. 'Souvent mesme il les jugeoit dans sa chambre, & quelquefois les plus importantes, sans avoir presque d'autres auditeurs que l'accusateur & l'accusé : de sorte que tout dependoit d'un petit nombre de personnes qui avoient tout pouvoir [sur luy.] 'Seneque dit en raillant, que personne n'a jamais esté si habile à comprendre un procés sur les raisons d'une seule partie, & souvent mesme sans en avoir entendu une seule. (p. 155. / c. 1. p. 153|an. 13. c. 4. p. 197. / Sen. lud. p. 478. f|479. d. e|480. b. c.)

'Entre les jugemens qu'il rendit, on remarque qu'une femme qui desavouoit son fils, ne pouvant estre convaincue, il luy com- (Suet. l. 5. c. 15. p. 522.)

manda de l'epouser, & l'obligea par ce moyen à le reconnoistre.
[On rapporte la mesme chose de Theoderic Roy d'Italie.]
c. 23. p. 538. 'Il ordonna que si des pupiles n'avoient point de tuteurs, les Consuls leur en donneroient. n. 2. 'Les Preteurs avoient ce droit, mais ils en abusoient extremement. p. 538. 'Il ordonna que ceux qui seroient bannis de leur province, ne pourroient point venir demeurer à Rome ni dans toute l'Italie. p. 539. 'Au contraire il donna à quelques uns Rome pour exil, leur defendant de s'en eloigner de plus d'une lieue: ce qui ne s'estoit pas encore vu. Sen. de clem. l. 1. c. 23. p. 323. 2. 'Il fit punir en cinq ans plus de parricides qu'on n'en contoit de punis dans tous les siecles passez ensemble; ce qu'on marque moins comme une preuve de sa severité, que de la corruption de son siecle.
Suet. c. 15. p. 521. 522. 'Il cassa un juge, parcequ'il témoignoit trop d'empressement pour cette fonction; & qu'il ne s'en exemtoit pas le pouvant faire. Il en obligea un autre de plaider devant luy sur un procés qu'il avoit, afin que la maniere dont il parleroit de son affaire, lui fist connoistre comment il traitoit celles des autres. [Nous avons cru devoir ramasser ici toutes ces ordonnances de Claude, dont nous ignorons le temps. Nous marquerons les autres sur les années dans lesquelles il les a faites.
Dio, l. 60. p. 670. b. 'On met entre les actions de Claude qui furent fort bien receues, les liberalitez qu'il fit cette année à quelques Princes. Car il augmenta le royaume d'Agrippa, qui, [comme nous avons dit] avoit contribué à l'elever à l'Empire. Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. d. a| Dio, p. 670. b. 'Il luy donna tout ce qu'avoit possedé le grand Herode son ayeul: a & il fit Herode son frere prince du pays [de Calcide.] Il leur accorda à tous deux le droit d'entrer au Senat, avec les honneurs du Consulat à Agrippa, & ceux de la Preture à Herode.
Jos. p. 673. e| Dio, p. 670. a. 'Il rendit à Antiochus les Etats "que Caius mesme luy avoit donnez, & qu'il luy avoit ostez ensuite, c'est à dire la Comagene, & une partie de la Cilicie. V. Caius § 3| note 3.
Dio, p. 670. a. 'Il retira Mithridate Prince Iberien [& Roy d'Armenie, de l'exil ou] de la prison "où Caius l'avoit fait mettre, [& le renvoya en son pays pour y reprendre la conduite de ses Etats, "où il ne rentra neanmoins qu'en l'an 47.] Ibid. § 17. V. § 17.
a. 'Il donna le Bosphore [Cimmerien,] "possedé par Polemon [Roy du Pont,] à un autre Mithridate descendu du grand Mithridate, & donna en echange à Polemon une partie de la Cilicie. V. Auguste § 8.
b. c| Aur. V. v. Cl. p. 511. d. 'Mais ce que Claude acqueroit d'estime par ces actions qu'il faisoit de son propre mouvement, selon Dion, ou par l'avis des personnes de qualité, comme Aurele Victor le semble dire; il

le perdoit par les actions toutes contraires que sa femme Messaline & ses affranchis faisoient [en son nom, ou luy faisoient faire. Voici ce qu'on en remarque pour cette année.] 'Claude aprés avoir rappellé ses deux nieces Agrippine & Julie, de [l'isle Ponce] où Caius les avoit releguées, leur rendit leur bien.'Messaline jalouse de ce que Julie ne la flatoit pas, & de ce qu'elle entretenoit souvent Claude en particulier, la fit renvoyer en exil sous pretexte d'adultere & de quelques autres crimes, qui n'estoient point prouvez, & sur lesquels on ne luy donna aucun lieu de se défendre. 'Elle la fit mesme mourir peu aprés.[a] Le celebre Seneque eut part à la disgrace de cette princesse, & fut banni "à cause d'elle dans l'isle de Corse: [ce qui fait qu'il dechire étrangement la reputation de Claude aprés sa mort,] 'comme il l'avoit trop loué durant sa vie.

Dio, p. 667. a. — p. 670. c. — Suet. c. 29. p. 551. 552. — Dio, p. 670. c. — a c | Tac. an. 12. c. 8. n. 25. 26. p. 174. — Nots 7. — Sen. ad Polyb. p. 374. &c.

ARTICLE IX.

Guerre en Allemagne : La Mauritanie assujettie aux Romains : Claude se croit obligé à ceux à qui il donne des charges.

'Les Romains remporterent cette année, avant mesme que Claude regnast, quelque victoire sur les Maures, [qui vouloient venger Ptolemée leur Roy, "que Caius avoit fait mourir,] 'Sulpicius Galba [qui regna depuis,] vainquit aussi cette année les Cattes en Allemagne, & P. Gabinius [Secundus] "les Marses peuples du mesme pays. Gabinius eut mesme l'honneur de retirer des mains des Allemans la derniere des Aigles qu'ils avoient prises dans la défaite de Varus. Ces victoires firent prendre à Claude les ornemens du triomphe, & le titre d'Imperator 'pour la seconde fois, comme on le voit encore dans quelques medailles de cette année.

Dio, l. 60. p. 670. c, d. — V. Caius § 17. — d. — Note 8. — Goltz. p. 40.

'Gabinius Secundus défit [encore] d'autres peuples d'Allemagne nommez les Cauques; & Claude qui ne mettoit point sa gloire à étoufer celle des autres, luy permit d'en prendre le surnom de Caucius. ["On ne marque pas le temps de cette défaite des Cauques.]

Suet. l. 5. c. 24. p. 541. — V. la note 8.

L'AN DE JESUS-CHRIST 42, DE CLAUDE 1, 2.

'Tiberius Claudius Augustus II, & C. Largus, Consuls.

Dio, l. 60. p. 671. c | Idat | Chr. Alex.

[b] Claude ne tint ce Consulat que deux mois, & voulut neanmoins que Largus demeurast Consul toute l'année. [c] Onuphre

b Dio, p. 671. — c | Suet. l. 5. c. 14. p. 521. — c Onu. in fast.

Tac. an. 11. n. 129 | Noris. ep. cons. p. 29. 30. donne à[1] Largus les noms de Licinius Cæcina. 'On luy confirme le dernier par quelques inscriptions.

Dio, l. 60. p. 671. c. 'Claude fit jurer [le premier jour de l'an,] par tous les Senateurs, l'observation des loix d'Auguste, & il la jura luy mesme: mais il ne voulut point souffrir qu'on fist le mesme serment pour les siennes. En quittant le Consulat, il fit le serment que les particuliers avoient accoutumé de faire en cette rencontre: & il observa la mesme chose toutes les fois qu'il fut Consul. Nor. epo. p. 196. 'On marque qu'il accorda cette année des jeux Olympiques à la ville d'Antioche.

Dio, l. 60. p. 670. d. e. 'Les Maures qui avoient recommencé la guerre, furent défaits de nouveau cette année par Suetonius Paulinus qui pilla Plin. l. 5. c. 1. p. 93. a. b. leur pays jusqu'au mont Atlas. 'Il passa mesme audelà de cette montagne; ce que nul General des Romains n'avoit fait avant luy, & il s'avança jusqu'au fleuve du Niger, où il trouva des chaleurs insupportables, quoique ce fust en hiver.

Dio, l. 60. p. 670. 671. 'Cn. Hosidius Geta continua la guerre aprés luy, défit deux fois Salabe General des Maures, & le poursuivit jusque dans des pays où il n'y avoit que des sables. Dion raporte que l'eau luy ayant manqué, & n'en pouvant trouver nullepart, il se servit de certains enchantemens, par lesquels un homme du pays luy dit qu'on faisoit souvent descendre de la pluie: [& il n'est point étonnant que le demon fasse ces sortes de prodiges pour tromper les peuples, quand Dieu juge à propos de luy abandonner ceux qui meritent d'estre trompez.] On assure que cela arriva en cette rencontre, qu'il tomba du ciel une grande quantité d'eau, & que les barbares jugeant par là que Dieu combatoit pour les Romains, entrerent en traité & se rendirent.

p. 671. b. 'Les Romains estant ainsi demeurez maistres de la Mauritanie, Claude la divisa en deux provinces, la Cesarienne & la Tingitane, qu'il donna à gouverner à deux Chevaliers Romains. Plin. l. 5. c. 1. p. 91. c. 'On lit dans Pline qu'il mit une colonie à Tanger, & qu'il la fit appeller Traducta Julia: Voss. in Mel. p. 197. 198 | Strab. l. 3. p. 140. a. b. 'mais on pretend que c'est une faute, & que cette colonie a eu [plutost] Jule Cesar pour auteur, puisque Strabon en parle. On veut mesme que Pline se trompe en attribuant à Tingis ou Tanger en Afrique le nom de Traducta Julia, qui appartient, dit-on, à une ville de Tingis bastie en Espagne, & peuplée des habitans qu'on avoit tirez de l'autre. [Ce fut peut-estre à cause de cette conqueste de la Mauritanie, que] Goltz. p. 40. e. f. 'Claude prit pour la troisieme fois le titre d'Imperator vers la fin de cette

Noris. ep. cons. p.

1. On lit Longus au lieu de Largus dans Asconius & dans l'Anonyme de Cuspinien.

année.[Hosidius dont nous venons de parler, peut estre le petit fils de]'C. Hosidius Geta, qui sauva son pere de mesme nom proscrit par les Triumvirs, en faisant semblant de le conduire au tombeau. Vorb. p. 319. 2 | Dio, l. 47. p. 337. a.

'Les barbares firent aussi alors quelques ravages dans la Numidie : mais ils furent bientost vaincus & chassez. Dio. l. 60. p. 671. b.

'Claude fit cette année une loy par laquelle il ordonna que ceux qui auroient esté "nommez par * le Senat pour gouverner les provinces, partiroient de Rome avant le commencement d'avril. p. 672. c. d.

"ἡγεμονίαι. *V. Auguste §3.

'Il étendit ce temps l'année suivante jusqu'au milieu du mesme mois. p. 676. b. c. 'Pour les Gouverneurs qu'il choisissoit luy mesme, il leur défendit de luy en faire des remerciemens dans le Senat, p. 672. d.

» comme c'estoit la coutume. Car ce n'est pas, disoit-il, à eux à me
» remercier, comme si je leur avois accordé une grace qu'ils sou-
» haitoient: c'est moy qui leur ay l'obligation de ce qu'ils veulent
» bien porter une partie du poids des affaires dont je suis chargé;
» & je leur serai tout à fait obligé, s'ils gouververnent comme ils
» le doivent.

'Il establit trois officiers du nombre de ceux qui avoient esté Preteurs, pour faire la levée des imposts publics. p. 671. e.

ARTICLE X.

Claude fait le port de Rome ; veut secher le lac Fucin, & ne le peut.

'IL y eut cette année une grande famine [à Rome,] qui donna occasion à Claude d'entreprendre de faire un port à l'embouchure du Tibre. Dio, l. 60 p. 671. 672 | Suet. l. 5. c. 20. p. 531. Ce fut un dessein digne du courage & de la grandeur Romaine, & tres utile au public. Claude en vint à bout,'quoique Jule Cesar, qui avoit eu souvent la mesme pensée, s'il n'y a faute dans Suetone, l'eust abandonnée comme trop difficile à executer. Suet. p. 529. 530. 'Suetone l'appelle le port d'Ostie. p. 529. 531. ªC'est neanmoins proprement le lieu qu'on a appellé Porto, ª Dio, p. 672 b. [qui est vis à vis d'Ostie, de l'autre costé du Tibre.]'Durant que l'on y travailloit, on y prit, en la presence de Claude, un monstre marin appellé Orca. Plin. l. 9. c. 6. p. 208. 209. Il falut y envoyer les soldats des gardes, & plusieurs vaisseaux, dont il y en eut un qui coula à fond, ce monstre l'ayant rempli d'eau en respirant. Pline qui le raporte y estoit luy même.

'Il paroist que la famine dont nous venons de parler ne fut pas la seule qui arriva sous Claude, parcequ'il y eut plusieurs années steriles. Suet. c. 18. p. 528.

'Il semble que Claude ait aussi commencé cette année à tra- Dio, l. 60. p. 672. e.

vailler pour faire secher le lac Fucin, qui est dans [1] l'Abruzze ulterieure, & en faire ecouler les eaux dans le Tibre, afin que cette riviere fust plus navigable, & qu'on pust mettre en valeur

Suet. l. 1. c. 44. p. 70. les terres que le lac occupoit. 'Jule Cesar l'avoit voulu faire.

a l. 5. c. 19. p. 529. a Ceux du pays en avoient fort importuné Auguste, qui ne s'y estoit jamais voulu engager. b Claude l'entreprit, & y fit travailler

b p. 530. 531 | Plin. l. 36. c. 15. p. 871. e. d. trente mille hommes sans relasche durant onze ans entiers. Il falut percer une montagne & des rochers durant une grande lieue, avec un travail qui ne se peut concevoir que par ceux qui

Tac. an. 12. c. 57. p. 189. l'ont vu de leurs yeux. 'Narcisse affranchi de Claude, eut l'intendance de cet ouvrage.

c. 56. p. 189 | not | Dio, l. 60. p. 687. a. b | Suet. l. 5. c. 21. p. 535. 536. 'Lorsqu'on le crut achevé en l'an 52, avant qu'on laschast les eaux du lac, Claude y fit representer un combat naval par dix-neuf mille hommes tous condannez à la mort, montez sur cent vaisseaux. Il y parut avec Neron, tous deux revétus de " cottes d'armes, comme pour un combat, & Agrippine auprés de luy avec un "juste-au-corps de drap d'or. Les criminels qui echaperent du combat eurent la vie. 'On representa encore un combat de gladiateurs sur des ponts qui estoient posez sur [le canal.]

(Margin: &c. — paludamento. — chlamyde.)

Tac. c. 57. p. 189.

c. 57 | Suet. c. 32. p. 553. 'On ouvrit ensuite la digue pour faire passer l'eau du lac dans le canal: & l'on fit en cet endroit un grand festin. Mais comme l'eau venoit avec une grande impetuosité, elle emporta une partie du bord; & ebranla la terre beaucoup plus loin; ce qui effraya tout le monde, & Claude mesme pensa y estre noyé. Agrippine reprocha à Narcisse qu'il avoit epargné la depense pour en profiter: & Narcisse de son costé luy reprocha son ambition " & sa violence. [Je pense qu'on peut rapporter à cela ce que dit Dion,] (Margin: impotentiam muliebrem.)

Dio, val. p. 678. 'qu'on accusa Narcisse d'avoir exprés laissé tomber le lac, [ou plustost le canal,] pour couvrir une autre faute qu'il avoit faite, afin d'y mettre beaucoup moins d'argent qu'on n'avoit cru. [Dion ne

Tac. c. 57. p. 189. dit point quelle fut cette faute.] 'Nous apprenons seulement de Tacite, que l'ouvrage fut mal conduit, & que le canal se trouva trop haut pour ecouler les eaux du milieu du lac, 'qui estoit plus creux que le reste. Et il falut pour cela faire de nouveaux travaux.

["On ne sçait pas bien si Claude n'eut pas le loisir d'achever ces travaux, ou si Neron jaloux de sa gloire laissa perir un ouvrage (Margin: Note 9.)

Dio, p. 672. c. si merveilleux en ne l'entretenant pas.] 'Mais il est certain que

Sen. nat. qu. l. 3. c. 3. p. 429. tant de depenses & de peines demeurerent sans aucun fruit: '& nous apprenons de Seneque, que le lac Fucin estoit encore rem-

1. le royaume de Naple. C'est ce qu'on appelloit alors le pays des Marses.

pli d'eau du temps de Neron. 'Trajan fit secher des terres inondées par ce lac.'Spartien dit qu'Adrien le secha. [Cependant il subsiste encore aujourd'hui dans l'Abruzze ulterieure sous le nom du lac de Celano.] 'On voit jusques à present les restes d'un canal qui conduit depuis ce lac jusqu'à Rome. C'est un ouvrage d'une structure admirable, qui a dû couter infiniment.

Rein. p. 339. Spart. in Adr. p. 11. b. Suet. p. 71 | not.

ARTICLE XI.

Mort d'Appius Silanus : Furius Camillus se revolte, & est tué.

'CE que Messaline & les affranchis faisoient faire à Claude, estoit bien different de tout cela. [a]Il avoit fait epouser Domitia Lepida mere de Messaline, à Appius Silanus, l'un des plus illustres de Rome, & il le consideroit comme un de ses intimes amis. [b]On croit que ce Silanus avoit epousé en premieres noces Æmilia Lepida petite-fille de Julie fille d'Auguste, & qu'il en avoit eu L. Junius Silanus fiancé à Octavia fille de Claude. 'Messaline dont l'impudicité n'avoit point de bornes, oubliant qu'elle estoit sa belle-fille, voulut faire à sa propre mere une injure outrageuse dont la nature a horreur. Silanus ne s'y put resoudre, & par là se rendit Messaline ennemie. Narcisse [affranchi de Claude] suivit les mouvemens de Messaline ; & comme Silanus ne donnoit pas mesme de pretexte de rien dire contre luy, 'Narcisse s'en vint un jour de grand matin dire en tremblant à Claude qui estoit encore au lit, qu'il avoit vu en songe que Silanus le tuoit. Messaline sur cela fit l'effrayée, dit que depuis plusieurs nuits elle estoit tourmentée d'un songe tout pareil. En mesme temps on vint dire que Silanus estoit à la porte : & il y estoit effectivement, parcequ'on luy avoit mandé la veille de la part de l'Empereur d'y venir à cette heure là. Il n'en falut point davantage pour persuader à Claude qu'il estoit coupable ; il fut en mesme temps jugé, condanné, & executé : & Claude n'eut pas de honte de raporter au Senat comment la chose estoit arrivée.

Note 10.

Dio, l. 60. p. 673. c. a p. 674. a. b | Tac. an. 11. c. 37. p. 170 | not. 140. b Tac. an. 13. n. 1. 2. 4. p. 195. 196. Dio, p. 674. b. c | b. c | Suet. l. 5. c. 37. p. 558. 559.

&c. 'Une personne qui avoit un procés contre une autre, se défit de sa partie par la mesme voie. [c]Car il n'y avoit rien à quoy Claude ne consentist quand on luy faisoit peur : & il arrivoit souvent qu'aprés avoir ordonné dans une frayeur subite & sans songer à ce qu'il disoit, de faire mourir quelqu'un, il le demandoit comme vivant quand il estoit revenu à luy : & lorsqu'on luy disoit ce qu'il avoit fait luy mesme, il en avoit un grand regret, mais inutile.

Suet. c. 37. p. 558. c c. 39. p. 561 | Dio, p. 674. a.

Dio, l. 60. p. 674. c. 'La mort de Silanus, qui fit voir qu'on avoit tout à craindre [de la stupidité] de Claude, porta[a] plusieurs personnes à conspirer contre luy.[b] Annius Vinicianus ["ou Minucianus] qui croyoit avoir plus à craindre que les autres, parcequ'on avoit parlé de l'elever à l'Empire aprés la mort de Caius, [à laquelle il avoit mesme eu beaucoup de part,] songea à former un parti pour se revolter. Mais comme il falloit "des troupes, il s'adressa à Furius Camillus Scribonianus [Consul en l'an 32,] que la mesme crainte avoit jetté dans les mesmes desseins, & qui estant gouverneur de la Dalmacie, se trouvoit maistre d'une grande armée. 'Beaucoup de Chevaliers & de Senateurs entrerent dans ce parti.

a c|Suet. c. 13. p. 519. 520. — b Dio, p. 674. c. — V. la note 6. — "λαῶν — Suet. l. 5. c. 13. p. 520.

p. 520. 'Camillus se declara donc enfin ouvertement, "& se fit prester serment par les legions qu'il commandoit, 'sous pretexte qu'il vouloit rétablir la liberté, & l'autorité du peuple.'Il écrivit aussitost à Claude une lettre audacieuse & pleine d'injures, où il luy faisoit de grandes menaces s'il ne se resolvoit à quitter l'Empire. Il croyoit qu'un homme timide comme il estoit, cederoit sur cela sans combat.'Claude y estoit en effet tout disposé, & en delibera serieusement avec les principaux du Senat.

Dio, p. 674. d. — Suet. l. 5. c. 35. p. 557. 558. — p. 558 | Dio, l. 60. p. 674. c. — "sacramentum mutaverant.

Suet. c. 13. p. 520 | Dio, p. 674. d. 'Mais il fut bientost delivré de cette crainte. Car lorsque Camillus voulut faire marcher ses troupes, il arriva, on ne sçait comment, qu'on ne put tirer les drapeaux qui estoient fichez dans la terre selon la coutume des Romains. Sur cela les soldats déja alarmez des fatigues & des guerres où ils craignoient d'être engagez pour soutenir le nouvel Empereur, entrerent en scrupule; & croyant que Dieu condannoit leur entreprise, ils la condannerent eux mesmes, refuserent d'obeïr à Camillus,'& tuerent mesme leurs officiers, parcequ'ils les avoient engagez à se revolter contre Claude.'Dion dit en un endroit que Claude donna son nom à "deux legions de la Mysie, parcequ'elles ne s'estoient point soulevées avec Camillus.

Suet. in Oth. c. 1. p. 687. — Dio, l. 55. p. 564. b. — "la VII. & la XI.

l. 60. p. 674. e. 'Ce malheureux [abandonné de tout le monde,] s'enfuit dans l'isle d'Issa [sur la coste de Dalmacie,]'où il fut[1] tué entre les bras de sa femme[c] nommée Junie,[d] n'ayant porté que cinq jours le nom d'Empereur.[e] Il fut tué par un simple soldat nommé Volaginius, qui fut elevé en recompense aux premieres charges de la milice.[f] Sa femme vint à Rome, promettant de decouvrir les complices de son mari.[g] On ne laissa pas neanmoins de la releguer. Il paroist que son fils nommé aussi Camillus Scribonianus, eut sa grace, jusqu'à ce qu'ayant esté accusé d'avoir consulté les devins sur la mort de Claude, il fut relegué en l'an 52.

Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. — c Tac. an. 12. c. 52. p. 187. — d Suet. l. 5. c. 13. p. 520. — e Tac. hi. l. 2. c. 75. p. 52. — f Plin. l. 3. ep. 16. p. 197. — g Tac. an. 12. c. 52. p. 187. — 1.

1. Ainsi Dion se trompe de dire qu'il se fit ou se laissa mourir volontairement.

ARTICLE XII.

Suites fascheuses de la revolte de Camillus: Arria se tue.

'CLAUDE fit une grande recherche de ceux qui avoient eu part à la revolte de Camillus: beaucoup se tuerent eux mesmes, & Vinicien [ou Minucien] entre les autres: beaucoup d'hommes & de femmes furent condannez par Claude dans le Senat, & executez.'Mais ceux qui avoient la faveur de Messaline & des affranchis, ou qui l'acheterent, demeurerent impunis, quoique coupables.'Les enfans ne furent point compris dans la punition de leurs peres, & quelques uns mesmes eurent leurs biens [qui avoient esté confisquez.] Dio, p. 674 675. p. 675. c. c.

'Messaline & Narcisse profiterent de cette occasion pour faire toute sorte de maux. Nonobstant toutes les promesses de Claude, on receut les denonciations des valets contre leurs maistres, & on mit à la question non seulement des personnes libres, mais des citoyens Romains, des Chevaliers, & mesme des Senateurs. 'Enfin on en vint à ce comble de malheur, [qu'on regarda la mort comme le moindre des maux,] & qu'on fit consister tout le courage & toute la gloire"à la souffrir ou à se la donner genereusement. a. b. c. ἀπ...

'Un affranchi de Camillus nommé Galese, ayant esté pris & amené au Senat, y parla avec beaucoup de liberté. Et comme Narcisse qui estoit present pour accompagner Claude, se fut avancé pour luy demander ce qu'il eust fait si son maistre fust » devenu Empereur, il luy répondit: Je me serois tenu derriere » luy, & je me serois tû. d.

[Le courage d'Arria est encore plus celebre.]'Elle estoit femme de Cæcina Pætus," homme Consulaire, avec qui elle vivoit depuis longtemps dans une parfaite union. Pætus s'estant trouvé engagé dans le parti de Camillus, fut arresté & mis dans un vaisseau pour estre mené à Rome. Arria ne pouvant obtenir d'estre receue dans le mesme vaisseau pour le servir, elle le suivit dans une barque, & s'en vint ainsi à Rome, où elle reprocha devant Claude mesme, à la femme de Camillus, de ce qu'elle pouvoit encore vivre aprés avoir vu tuer son mari entre ses bras. Elle marquoit assez par là la résolution où elle estoit de ne pas survivre au sien. Et cependant elle estoit assez bien dans l'esprit de Messaline pour vivre non seulement avec sureté, mais mesme d. e|Plin. l. 3. ep. 16. p. 195-198. NOTE II.

avec honneur & avec credit. On la garda quelque temps pour empescher qu'elle ne se tuast : & elle pour montrer seulement qu'on ne pouvoit pas l'en empescher, se tua presque d'un coup qu'elle se donna de la teste contre la muraille.

Ibid. [Enfin lorsqu'apparemment elle vit qu'il n'y avoit plus d'esperance de sauver la vie à son mari,] ' & que neanmoins il n'avoit point le courage de se donner la mort ; elle prit un poignard, se l'enfonça dans le sein, & puis le retirant, elle le presenta à son mari, en luy disant : 'Il ne me fait point de mal : à quoy le poete luy fait ajouter, Je ne sens que le coup qui te va transpercer.'

Martial. l. 1.

[Cette parole & cette action sont extremement celebres, & les payens les ont relevées comme dignes d'une gloire immortelle.] 'Mais cette gloire n'est que devant les hommes, & non devant Dieu. Car pour luy appliquer ce que Saint Augustin dit de Razias [1], elle a témoigné un courage extraordinaire à mépriser la mort & les douleurs ; & ce qu'elle a fait pour l'amour d'un mari, nous apprend ce que nous devons souffrir pour l'amour d'un Dieu. Mais si cette action a esté grande & noble, on ne peut pas dire neanmoins qu'elle ait esté ni sage, ni bonne : & il faut au moins qu'on avoue qu'Arria a esté coupable d'avoir tué une innocente.'Pline même qui estime son action comme un Romain la peut estimer, ne veut pas neanmoins qu'on la prefere au courage avec lequel la mesme Arria avoit caché la douleur extreme qu'elle avoit de la mort d'un fils, de peur d'affliger son mari qui estoit malade : Car en cette occasion, dit-il, elle ne pensoit point à eterniser son nom comme dans l'autre, & elle ne songeoit point à la gloire.

Aug. ep. 204. B. p. 767. a. b | in Gaud. l. 1. c. 31. p. 252.

Plin. l. 3. ep. 16. p. 195. 196.

'Arria sa fille voulut depuis imiter son exemple à la mort de Pætus Thrasea son mari : & sa mere luy avoit en quelque sorte prescrit cette loy. Neanmoins elle se laissa persuader qu'il valoit mieux vivre.

p. 197. 198 | Tac. an. 16. c. 35. p. 276.

[L. Otho pere de l'Empereur de ce nom, succeda apparemment à Camillus dans le commandement des troupes de la Dalmacie.] 'Et il y fit une action bien hardie. Car il fit trancher la teste au milieu du camp, aux soldats, qui, comme nous avons dit, avoient tué leurs officiers, quoiqu'ils l'eussent fait pour rétablir l'autorité de Claude, qui les en avoit même recompensez. Claude en eut de la peine : il le souffrit neanmoins : & mesme Othon gagna tout à fait ses bonnes graces, en luy decouvrant peu aprés la conjuration qu'un Chevalier Romain formoit contre luy.'Ce

Suet. in Oth. c. 1. p. 687. 688.

Dio, l. 60. p. 677. c.

1. dont la mort est rapportée au second livre des Macabées, c. 14. v. 37-46.

Chevalier fut precipité l'année suivante du haut [de la roche] du Capitole par les Consuls & par les Tribuns du peuple.

ARTICLE XIII.

Claude jaloux & prodigue du droit de bourgeoisie; fait mourir Julie fille de Drusus; va en Angleterre, & en subjugue une partie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 43, DE CLAUDE 2, 3.

'*Tib. Claudius Augustus III, & L. Vitellius II, Consuls.* Dio, l. 60. p. 676. à 679. a| Suet. v.Vit.c.2. p. 706.

[a] CLAUDE ne tint ce troisieme Consulat que durant deux mois selon Suetone: [b] car Dion paroist dire que luy & Vitellius furent Consuls jusqu'au mois de juillet. [c] Decimus Haterius Agrippa, & C.Sulpicius Galba, leur furent subrogez, comme nous l'apprenons d'une inscription que quelques uns raportent au temps de Tibere, ["quoiqu'elle n'y puisse convenir.] a Suet. l.5.c.14. p. 521. b Dio, l. 60. p. 679. b. c Onu. in fast. p. 189. c. Note 12.

'Claude osta en ce temps-ci plusieurs festes & plusieurs sacrifices, pour donner plus de temps à l'expedition des affaires. Il obligea diverses personnes à rendre ce que Caius leur avoit donné par une prodigalité sans raison. Dio, p. 676. b.

'Il priva les Lyciens de leur liberté à cause de leurs seditions, dans lesquelles ils avoient mesme tué quelques citoyens Romains; '& les joignit à la province de Pamphylie. Les Lyciens luy ayant deputé sur cela un homme de leur province, qui avoit acquis à Rome le droit de bourgeoisie, il luy osta ce droit parcequ'il n'entendoit pas le latin. 'Il l'osta encore à beaucoup de personnes qui effectivement en estoient indignes: [mais il est bien étrange] 'qu'il ait esté jusqu'à faire trancher la teste à quelques uns pour se l'estre attribué. Il defendit aussi à ceux qui ne l'avoient pas, de prendre les noms des familles Romaines. 'D'autre part il accordoit ce droit à une infinité de personnes qui l'achetoient de Messaline ou des affranchis. Et d'abord on l'achetoit bien cher: mais il devint enfin si commun, qu'on disoit par raillerie qu'on l'avoit pour un verre cassé. 'C'est ce qui fait dire à Seneque que si Claude eust vécu un peu davantage, il eust fait tous les Grecs, les Gaulois, & les Espagnols, citoyens Romains. 'D'autres "Empereurs l'ont fait enfin; & S. Augustin les en a louez. c|Suet. l.5. c. 25. p. 543. Dio, p. 676. c. d. Suet. c. 25. p. 543. Dio, p. 676. d. Sen. lud. p. 476. c. V. Caracalla. Aug. civ. D. l. 5. c. 17. p. 60. 2. a.

[d] Il paroist qu'il y eut encore cette année de la famine à Rome. Dion en attribue la cause à l'avarice sordide de Messaline & des affranchis, qui vendoient toutes choses grandes & petites, & vouloient piller sur tout. d Dio, p. 676. c.

p. 677. c. 'La jalousie de Messaline fit perir Julie fille de Drusus fils de Tibere: ["& elle avoit beaucoup contribué à la ruine] de son propre mari Neron fils de Germanicus. V. Tibere § 19. 'Elle fut tuée par un ordre donné sous le nom de Claude, sans avoir eu non plus que l'autre Julie la liberté de se defendre. 'Elle estoit aussi niece de Claude, fille de sa sœur [Liville.] [a]De ces deux Julies, l'une perit par le fer, l'autre par la faim.

Suet. c. 29. p. 551. 552. Sen. lud. p. 480. a. a p. 478. f.

Dio, l. 60. p. 677. d | 678. c | Tac. v. Agr. c. 13. p. 143. 'Les armes romaines passerent cette année dans l'Angleterre sous la conduite d'Aulus Plautius, accompagné de Vespasien qui regna depuis. ["Auguste avoit cru qu'il valoit mieux se faire craindre des Anglois, que de les assujettir. V. Caius § 18. Mais Claude n'estoit pas si politique;] 'Suet. l. 5. c. 17. p. 526. & l'occasion de remporter un triomphe estoit une grande raison pour luy. Les Anglois luy en fournirent le pretexte par les plaintes qu'ils firent de ce qu'on ne leur rendoit pas quelques transfuges: 'Dio, p. 677. d. & un nommé Berique qu'ils avoient chassé dans une sedition, luy persuada d'entreprendre la conqueste de sa patrie.

d. e. 'Plautius, [qui commandoit apparemment dans la basse Germanie au lieu de Gabinius,] eut donc ordre d'y faire passer les legions, qui ne se resolurent qu'avec peine à aller faire la guerre dans un autre monde. Claude y envoya Narcisse, qui monta sur le tribunal de Plautius pour les haranguer. Mais les soldats furent si surpris & si indignez de voir un esclave en cette figure, qu'ils s'écrierent, "A la mascarade: [a Io saturnalia.] & sans le vouloir ecouter, ils dirent qu'ils suivroient leur General.

p. 678. 'Les Anglois ne les attendoient pas si tost. Ils fuirent, "& Plautius [&c.] 'p. 679. a. b. les poussa avec divers avantages jusqu'à la Tamise. 'Mais il crut qu'il n'y avoit pas de sureté d'aller plus loin. Il avoit ordre, s'il trouvoit de la difficulté de le mander à Claude afin qu'il y vinst en personne. Il n'y manqua pas; & Claude qui tenoit de grandes forces toutes prestes, partit [aussitost vers le mois de juillet [1] ou d'aoust.] Il donna à Vitellius, [qui avoit esté] son collegue dans le Consulat, la conduite de Rome, & mesme des soldats qu'il y laissoit. 'Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. Ainsi Vitellius eut le soin de l'Empire durant l'absence de Claude, & s'en acquita avec honneur.

v. Gal. c. 7. p. 666. 'On remarque que Claude differa son depart [de quelques jours,] à cause que Galba estoit tombé malade. [b]b l. 5. c. 17. p. 526 | Dio, l. 60. p. 679. b. c. Il prit la mer à Ostie jusques à Marseille, & dans ce trajet il fut deux fois en danger de faire naufrage. De Marseille il traversa les Gaules jusques à "Boulogne, où il s'embarqua pour entrer en Angleterre. [Gessoriacum. V. Bucher. de Belg. p. 147.]

1. puisqu'il revint l'année suivante au bout de six mois d'absence. *Dio, l. 60. p. 680. b.*

Il trouva son armée campée sur la Tamise, qu'il passa, & il défit les ennemis, selon Dion: car Suetone pretend qu'il ne donna point de combat. Il se trouva en peu de jours maistre d'une partie de l'isle, & de beaucoup de places qui se rendirent à luy, ou qu'il prit de force, comme celle de Camalodunum où estoit le palais d'un Roy de ce pays nommé"Cynobellin. [Cambden & Sanson croient que c'est la ville de Maldon dans le pays d'Essex.]

V. Caius § 14.

'Ces avantages luy firent prendre trois fois le titre d'Imperator dans les six derniers mois de cette année, quoique jusqu'à luy on ne l'eust jamais pris qu'une fois dans une mesme guerre.

Dio, p. 679. c | Goltz. p. 41 | Grut. p. 101. 1.

'Vespasien se signala beaucoup en cette occasion, partie sous le commandement de Plautius, partie sous celui de Claude. On écrit qu'il vint trente fois aux mains avec les ennemis, soumit deux nations puissantes, prit vingt villes, & conquit l'isle de Vicht, [qui est au midi de l'Angleterre.]'Dion raporte sur l'an 47, que Tite son fils le degagea d'un danger où il se trouva une fois au milieu des ennemis.'Mais Tite qui estoit né le 30 decembre" de l'an 40, [n'avoit pas alors encore huit ans. Aussi Suetone ne luy attribue rien de semblable.]

Suet. v. Vesp. c. 4. p. 734.

Dio, l. 60. p. 685. c. d.

Suet. v. Tit. 1. p. 763.

V. Tite note 1.

'Claude osta les armes aux habitans du pays conquis, en laissa le gouvernement à Plautius, avec charge de conquerir le reste, & s'en retourna en diligence à Rome,'où il arriva six mois seulement depuis qu'il en estoit parti, n'ayant demeuré que seize jours en Angleterre. [a] Il vint par la mer Adriatique, où il entra par une des bouches du Po.[b] Il ne rentra à Rome que l'année suivante: [c] mais des celle-ci le Senat luy decerna à luy & à son fils le nom de Britannique, [à cause que l'Angleterre s'appelloit alors Bretagne.

Dio, p. 679. d | Tac. v. Agr. c. 4. p. 143.

Dio, p. 680. b | Suet. l. 5. c. 17. p. 526.

a Plin. l. 3. c. 16. p. 66. c.

b Dio, p. 680. b.

c p. 679. d.

'Eutrope, & Saint Jerome dans sa chronique, ajoutent à la conqueste d'une partie de l'Angleterre par Claude, celle des isles Orcades qui sont au nord de l'Ecosse. 'Tacite dit au contraire qu'elles ne furent soumises à l'Empire, & mesme qu'elles ne furent connues que sous Vespasien. [Mais ce dernier point ne se peut pas soutenir,]'puisque Pomponius Mela en parle déja dans son ouvrage de la"Description du monde,[d] qu'il composoit cette année mesme dans le temps que Claude estoit occupé à son expedition [1] d'Angleterre.'On croit que cet auteur estoit de la province Betique en Espagne.

Eutr. v. Cl. p. 577. e.

Tac. v. Agr. c. 10. p. 142.

Mela, l. 3. c. 6. p. 126.

de situ orbis.

d p. 124.

1

Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 131. 132.

1. Baudrand. t. 2. p. 15. cite Strabon pour les Orcades. [Je n'en trouve rien dans la table de Strabon.]

ARTICLE XIV.

Concussionnaire puni: Asinius Gallus veut se revolter: Nouvelle isle: La Thrace soumise: Diverses affaires.

L'AN DE JESUS-CHRIST 44, DE CLAUDE 3, 4.

Nor. ep. consf. p. 30. ' *L. Quinctius Crispinus II,"* & *M. Statilius Taurus, Consuls.* Note 13.

Dio, p. 680 | Suet. l. 5. c. 17. p. 526. 527. 'CLAUDE fut receu à Rome avec un triomphe magnifique: a Dio, p. 680. c. [a] & pour faciliter la conqueste du reste de l'Angleterre, le Senat ordonna que tous les traitez qui se feroient par Claude ou ses Lieutenans, auroient la mesme force que s'ils avoient esté faits par le Senat & par le peuple Romain.

c | Suet. c. 25. p. 543. 'Claude remit alors les provinces d'Acaïe & de Macedoine au Senat, [& sous le gouvernement des Proconsuls.] b Spanh. l. 6. p. 564. [b] On trouve que Mindius & Claudius Rufus ont esté Proconsuls d'Acaïe sous son regne.

Dio, p. 681. a | Suet. c. 24. p. 540. ' Il rendit aussi aux Questeurs la garde du thresor public, qu'on leur avoit ostée durant quelque temps pour la donner aux Preteurs, [ou à ceux qui l'avoient esté.] On choisissoit pour cela deux Questeurs qui avoient cet office durant trois ans, & estoient ensuite elevez à la Preture.

Dio, p. 681. b. 'Il donna le titre de Roy à M. Julius Cottius Prince" des Alpes Cottiennes, & augmenta ses Etats. Il osta au contraire la liberté aux Rhodiens, parcequ'ils avoient" crucifié quelques citoyens Romains: ' mais il la leur rendit [en l'an 53.] Suet. l. 5. c. 25. p. 543.

C'est le mont Cenis. ἀνεσκολόπισαν.

L'AN DE JESUS-CHRIST 45, DE CLAUDE 4, 5.

Dio, l. 60. p. 681. d | Phleg. mir. c. 6. p. 58 | Nor. ep. consf. p. 31. 32. '*M. Vinicius II, & T. Statilius Taurus Corvinus, Consuls.*

[Quoique Claude eust fait mourir Julie sa niece fille de Germanicus,] c Dio, l. 60. p. 681. d. [c] il ne laissa pas de donner cette année un second Consulat à M. Vinicius [son mari,] d Nor. ep. consf. p. 31. [d] qui en avoit déja eu un premier sous Tibere en l'an 30 de J. C. e Jos. ant. l. 2. c. 1. p. 683. b. c. [e] Des le 28 de juin," Rufus & Pompeius Silvanus avoient esté subrogez. f Onu. in fast. p. 199. e. [f] Onuphre croit que le premier est M. Cluvius Rufus, ["celebre sous Neron & Vespasien.] V. la note 14. V. Vespasien § 19.

g Dio, p. 681. d. [g] Claude ne voulut point que tous les Senateurs fissent le serment ordinaire le premier jour de janvier, comme on avoit accoutumé [depuis les dernieres années de Tibere;] mais qu'une personne de chaque ordre le fist au nom de tous les autres.

d. e. 'La ville de Rome estoit toute pleine de statues, parceque chacun

chacun avoit la liberté d'en faire. Claude en fit oster plusieurs, & défendit d'en elever aucune à l'avenir sans permission du Senat.

'Il condanna un Gouverneur de province pour ses concussions. & confisqua en mesme temps tout ce qu'il avoit acquis dans son gouvernement. 'Et afin que ceux qui tomberoient dans la mesme faute, pussent estre mis en justice, il fit observer exactement la loy qui défendoit de donner deux charges de suite à une mesme personne. Il ne permettoit point non plus à ceux qui sortoient d'un gouvernement, d'aller voyager, [mais il les obligeoit de revenir à Rome,] pour répondre à ceux qui auroient quelque sujet de se plaindre d'eux. e. | c | 552.

V. Auguste §1. 'C'estoit "le Senat qui avoit accoutumé de donner à ceux de son corps la permission de sortir de l'Italie. Claude voulut la donner luy mesme, & il se fit accorder ce droit l'année suivante par un arrest du Senat. | p. 682. b | Suet. l. 5 c. 23 p. 539.

'Il prit en celle-ci cinq diverses fois le titre d'Imperator, en sorte qu'à la fin de l'année il l'avoit pour la onzieme fois. [C'estoit peutestre pour des avantages remportez sur les Anglois.] | Onuph. in fast. p. 193. 200.

'Il y eut une eclipse de soleil le premier jour d'aoust, environ à une heure aprés midi. Comme c'estoit le jour que Claude estoit né, il en avertit luy mesme le peuple par un edit, depeur qu'on n'en fust surpris, & qu'on en tirast un mauvaise augure pour luy. | Dio, p. 682. c. d | Grandami p. 10.

L'AN DE JESUS-CHRIST 46, DE CLAUDE 5, 6.

'*Valerius Asiaticus II, & M. Junius Silanus, Consuls.* | Dio, p. 683 b | Nor. ep. cons. p. 32-34.

[a] Ce Silanus frere de L. Silanus fiancé à Octavia, estoit né un peu avant la mort d'Auguste son trisayeul. [b] Asiaticus avoit déja esté Consul [subrogé à quelque autre, dés devant la mort de Caius, "à l'occasion de laquelle nous avons parlé de luy.] Il avoit esté designé Consul pour toute cette année: mais comme c'estoit un second Consulat, & qu'il estoit extremement riche, il eut peur d'exciter l'envie en paroissant trop audessus des autres. C'est pourquoi il quitta le Consulat [avec Silanus,] avant que l'année fust finie, [& dés la fin de juin,] 'si Onuphre a raison de marquer Velleius Rufus, & P. Ostorius Scapula, Consuls depuis le mois de juillet. 'On pretend qu'au lieu de Velleius il faut lire Suillius. Mais le Cardinal Noris ne croit point qu'on sache l'année de leur Consulat, sinon que ç'a esté sous Claude, "avant l'an 50. | a Tac. an. 13. n. 4. p. 196. | b Dio, l. 60. p. 683. b. c. | V. Caius §22. | Onuph. in fast. p. 240. | Nor. ep. cons. p. 35. | V. §. 28.

'M. Vinicius beaufrere de Caius, mourut cette année empoisonné par Messaline, parcequ'il estoit trop chaste pour elle. C'estoit un homme paisible, & qui ne se mesloit que de son do- | Dio, l. 60. p. 683. c. d.

mestique: de sorte qu'il n'estoit point suspect à Claude. Messaline luy laissa rendre toutes sortes d'honneurs aprés sa mort; & c'est de quoy on estoit alors fort liberal.

d. c | Suet. l. 5. c. 13. p. 520. 'Asinius Gallus [fils d'Agrippine premiere femme de Tibere, &] ainsi frere de Drusus fils du mesme prince, entreprit cette année de se faire Empereur. Il fut decouvert, & Claude se contenta de le bannir, comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, parcequ'il estoit petit, fort malfait de visage, & assez sot pour aspirer à l'Empire sans faire aucun amas d'argent ni de troupes, s'imaginant que tout le monde se declareroit pour luy à cause de sa noblesse.

Dio, l. 60. p. 683. 684 | Suet. l. 5. c. 25. p. 542. 'On loua beaucoup cette moderation de Claude, aussibien que l'ordonnance qu'il fit, qu'on n'ecouteroit point en justice les affranchis contre leurs patrons qui leur avoient donné la liberté. Digest. 37. t. 14. l. 5. p. 1292. a Suet. p. 542. 'Il ordonna aussi que ceux qui suborneroient des delateurs contre leurs patrons, [a] & generalement, selon Suetone, ceux qui obligeroient les personnes dont ils auroient receu la liberté, à se plaindre de leur ingratitude, leur seroient tout de nouveau soumis comme esclaves.

Saint Jerome met sur cette année dans sa chronique, que la Thrace qui avoit toujours esté gouvernée par des Rois, fut alors reduite en province. [Nous n'en trouvons rien dans les auteurs Tac. an. 12. c. 63. p. 192. originaux.] 'Neanmoins on parle " en l'an 53, d'une guerre de Thrace, qui apparemment estoit arrivée peu d'années auparavant. V. Vespasien note 14 Eus. χς. ad. p. 79. 'Et dans un recueil [presque tout tiré d'Eusebe,] on trouve que Rhœmetalce Roy de la Thrace ayant esté tué par sa propre femme, Claude conquit ce pays. Goltz. p. 41. b. c. 'Il peut avoir esté appellé cette année Imperator pour la douzieme fois.

Grandami, p. 10. 11. 'On marque qu'il y eut une eclipse de lune la nuit d'entre le dernier jour de cette année & le premier de la suivante, avant minuit selon les uns, ou aprés selon les autres. Aur. Vict. v. Claud. 'Cette eclipse fut accompagnée de la naissance d'une nouvelle isle dans la mer Sen. nat. q. l. 2. c. 26. p. 420. c. b l. 6. c. 21. p. 461. d. c. c Pet. doc. t. l. 11. c. 9. p. 308. b. d Eus. chr. Egée, 'aprés une effroyable agitation de la mer, qui avoit jetté une grande fumée, des feux, & quantité de roches.[b] Des mariniers la virent naistre. Seneque l'appelle Therasie:[c] & neanmoins Strabon qui ecrivoit des le temps d'Auguste & de Tibere, parle déja d'une isle qui portoit ce nom.[d] Eusebe place celle qui parut en ce temps-ci, entre les isles de Therasie & de There, & luy n. p. 191. 1. donne " environ une lieue & demie de tour. 30 stades. 'On marque que la Sen, nat. q. l. 2. c. 26. p. 420. c | Dio, p. 685. c. mesme chose est arrivée plusieurs fois en ces endroits là. 'Seneque met ce prodige en cette année: & Dion en la suivante, [la mesme

nuit pouvant se conter de l'une & de l'autre. Pour Eusebe qui dit que ce fut des l'an 44, il ne luy est pas extraordinaire de se tromper dans l'ordre du temps.]

ARTICLE XV.

Claude fait la revue du Senat & du peuple : reçoit les Gaulois dans le Senat ; prend soin des esclaves abandonnez : Jeux seculiers.

L'AN DE JESUS-CHRIST 47, DE CLAUDE 6, 7.

NOTE 14. '*Claudius* [a] *Augustus IV, & L. Vitellius III, Consuls.* Dio, l. 60. p. 684. d | Suet. v. Vit. c. 2. p. 706.

[a] CLAUDE ne tint ce Consulat que deux mois, comme il avoit fait les deux autres, selon Suetone. [b] Onuphre pretend que Tiberius Plautius Silvanus Ælianus luy fut subrogé le premier de mars : [c] mais il prouve seulement que cet Elien a esté Consul avant Vespasien. Il avoit commandé sous Claude dans la guerre d'Angleterre ; & aprés son Consulat il fut Proconsul d'Asie, Propreteur de Mesie, & Prefet de Rome sous Vespasien, qui le fit Consul pour la seconde fois. 'C. Silius estoit aussi cette année designé pour estre Consul quelque temps aprés, & apparemment en l'an 49. [a Suet. l. 5. c. 14. p. 521. | b Onu. fast. p. 20. | c in. fast. p. 200. c. d. | Tac. an. 11. c. 5. 28. p. 155. 166.]

'Claude estoit alors Censeur [aussibien que Consul.] On ne voit point dans les medailles de Goltzius, ni dans les historiens, qu'il l'ait esté avant cette année : [d] Il l'estoit encore en l'an 51. [e] Il prit pour collegue L. Vitellius pere de l'Empereur : cet homme habile à flater avoit gagné par ses bassesses les bonnes graces non seulement de Messaline, mais encore de Narcisse & de Pallas. [Goltz. p. 41. | Dio, p. 684. d | Tac. an. 11. c. 13. p. 157. | d Goltz. p. 41. | e Suet. v. Vit. c. 2. p. 706. 707.]

'Claude examina en qualité de Censeur les actions & la conduite de diverses personnes, & voulut que chacun répondist pour soy sans prendre aucun avocat. 'Il ne put noter beaucoup de personnes qui le meritoient, & contre qui il avoit procedé ; parceque ceux qu'il employoit à luy fournir les preuves, se mettoient fort peu en peine de faire leur devoir, & le laissoient souffrir la honte d'avoir commencé une action sans pouvoir la soutenir. 'On remarque plusieurs autres particularitez de sa censure, dans lesquelles on voit quelquefois la foiblesse de son esprit. [f] Il fit plusieurs nouvelles familles Patriciennes ; celles que Romulus, L. Brutus, Cesar, & Auguste, avoient faites, se trouvant presque toutes éteintes. 'Il fit aussi ordonner par le Senat, que tous ceux des Gaules [qui estoient citoyens Romains,] pourroient estre re- [l. 5. c. 16. p. 524. | p. 525. | p. 524. 525 | Dio, p. 684. d. | Tac. an. 11. c. 13. 25. p. 157. 164. | f Tac. an. 11. c. 25. p. 164. | c. 24. 25.]

ceus Senateurs, & on en receut deslors quelques uns qui estoient
not. 50. exc. a. p. 200. 201. d'Autun. 'On conserve encore à Lion une partie du discours qu'il fit alors: [Il n'est pas aussi beau que celui que Tacite luy met en la bouche.]

. 165. 'Tacite raporte ces deux choses à l'année suivante, avec" la conclusion du denombrement du peuple, c'est à dire des citoyens Romains [repandus dans tout l'Empire.] On en conta six millions
p. 104. neuf-cents soixante-quatre mille selon les uns, 'ou cinq millions huit cents quatre-vingts-quatre mille selon ceux qui en mettent
Eus. & Hier. chr. le moins. 'D'autres le marquent autrement. a Il se trouva alors à
a Plin. l. 7. c. 48. p. 164. c. Boulogne en Italie un nommé T. Fullonius agé de 150 ans, comme on le verifia par les denombremens precedens: & Claude
Vorb. p. 323. 2. eut la curiosité de s'en vouloir assurer. 'Aprés ce denombrement il n'y en eut point jusqu'à celui que fit Vespasien, qui fut le der-
Tac. an. 11. exc. p. 202. nier. 'On le faisoit pour connoistre ce que chacun avoit de bien.
b Eus. & Hier. chr. b On pretend que dans une revue il se trouva à Rome un million & 787 mille hommes" en armes. c Mais on doute de la verité de
c Tac. an. 11. n. 104. l'inscription où cela se lit: [Le nombre paroist incroyable, quand on ne l'entendroit que de ceux qui estoient en age de porter les armes.]

" lustrum conditum.

" armigerum.

c. 11. p. 157| Suet. l. 5. c. 21. p. 532. 'Les Romains contoient en ce tems-ci l'an 800 de Rome, d qui commençoit le 21 avril de cette année, [& qui finissoit leur huit-
d Grandami, p. 13. tieme siecle.] e C'est pourquoi Claude y fit celebrer les jeux secu-
e Tac. p. 157| Suet. p. 532. liers. Il n'y avoit neanmoins que 64 ans qu'Auguste les avoit fait faire, f l'an de Rome 737, g suivant, dit-on, l'ordre ancien, qui
f Dio, l. 54. p. 53?. c. estoit de les celebrer non au bout de cent ans, mais au bout
g Suet. n. p. 532. de cent dix ans. [Ils eussent donc dû estre celebrez l'an 770, si l'on ne veut dire que l'on contoit depuis la premiere fois qu'on
Suet. in Dom. c. 4. p. 784| not. les avoit faits, & non depuis la fondation de Rome. 'Domitien suivit à peu prés la supputation d'Auguste, & les fit faire l'an
l. 5. c. 21. p. 532. 841 de Rome. 'En indiquant ces jeux, le heraud avoit accoutumé d'inviter à venir voir ce qu'on n'avoit jamais vu; & ce qu'on ne verroit jamais. On observa cette ceremonie à ceux de Claude, & on s'en moqua. Et en effet, il s'y trouva mesme quelques comediens qui avoient déja joué dans ceux d'Auguste,
Plin. l. 7. c. 48. p. 164. c. 'comme un Stephanion dont parle Pline. h On remarqua fort
h Suet. v. Vit. c. 2. p. 707. aussi la flaterie ridicule de L. Vitellius, qui souhaitoit à Claude qu'il fist representer plusieurs fois les jeux seculiers. [Mais tout estoit bon pour Claude.]

Tac. c. 11. p. 157. 'Britannicus fils de ce prince, parut dans ces jeux avec Neron son cousin, qu'on appelloit alors L. Domitius: & on remarqua

que le peuple témoigna plus d'inclination pour ce dernier que pour l'autre, à cause de Germanicus, dont il restoit seul de petit fils. On avoit aussi pitié d'Agrippine sa mere exposée à la persecution de Messaline.

'Les Romains [qui avoient quantité d'esclaves,] les abandonnoient souvent lorsqu'ils estoient malades. Ils les mettoient hors de chez eux, & les envoyoient dans l'isle du Tibre, ['ou ils laissoient le soin de leur guerison à leur Esculape,] qui avoit un temple en cet endroit. Claude ordonna que tous ces esclaves abandonnez auroient la liberté s'ils guerissoient. Et comme il y avoit des maistres assez cruels pour les tuer [plutost que de les souffrir malades chez eux,] il ordonna que ceux qui le feroient, seroient punis comme homicides. Suet. l. 5. c. 25. p. 542. Dio, l. 60. p. 685. c.

ARTICLE XVI.

Mort de Pompée gendre de Claude ; de Valerius Asiaticus, & de quelques autres.

'ZONARE joint ensemble la mort d'Asiaticus, qui arriva cette année,[a] & celle de Pompée gendre de Claude. [Celle-ci fut apparemment la premiere, puisque nous ne la trouvons pas dans Tacite ; ce qui nous est resté de son onzieme livre commençant à l'affaire d'Asiaticus.] 'Il est certain qu'on ne la peut mettre qu'aprés l'an 43. Zon v. Cl. p. 184. d | Tac. an. 11. c. 1. a Zon. p. 184. d. Dio, l. 60. p. 679. d.

'Cn. Pompeius Magnus avoit epousé, comme nous avons dit, Antonia fille aisnée de Claude. Il estoit d'une famille tres illustre ; [mais non pas de celle du grand Pompée, si ce n'est par les femmes ou par adoption.] 'Car il estoit fils de Crassus Frugi qui avoit aussi le surnom de Magnus.[b] On ne raporte point d'autre cause de sa mort " que sa grandeur & sa noblesse, jointe aux calomnies de Messaline, qui ne manqua pas de luy trouver assez de crimes 'pour le faire condanner par Claude [c] à avoir la teste tranchée. [Il le meritoit assez devant Dieu,] [d] comme on le voit par les circonstances mesmes de sa mort, [que nous n'oserions raporter.] Suet. l. 5. c. 27. p. 548. Sen. lud. p. 479. a. b. b Zon. p. 184. d. d | Suet. l. 5. c. 27. p. 549. c Sen. lud. p. 479. a. d Suet. l. 5. c. 29. p. 552.

[e] Claude fit aussi mourir Crassus son pere, · & Scribonia sa mere, quoique Crassus luy fust, dit Seneque, parfaitement semblable, c'est à dire aussi beste que luy, & assez pour estre Empereur. 'Claude mesme luy avoit donné pour la seconde fois les ornemens du triomphe : & il avoit voulu qu'il le suivist seul à e Sen. lud p. 479. a. b. Suet. c. 17. p. 527.

Sen. p. 479. a. cheval lorsqu'il triompha des Anglois [en l'an 44.]'Il fit encore mourir d'autres personnes de cette famille.

Suet. c. 27. p. 548 | Tac. an. 13. c. 23. p. 205. a Zon. p. 184. d. Tac. an. 13. c. 47. p. 213. 214 | an. 14. c. 57. p. 258. b Suet. c. 12. p. 517 | Zon. p. 184. d. c. c Tac. an. 15. c. 53. p. 259. d Dio, l. 61. p. 690.

'Aprés la mort de Pompée, Claude maria sa fille Antonia à Cornelius Sylla Faustus,[a] frere de Messaline selon Zonare.[C'est apparemment ce Sylla Faustus qui fut Consul en l'an 52, & ce Cornelius Sylla] 'que Neron fit mourir en l'an 62, quoique son genie, lent, bas, & timide, ni ses biens qui estoient fort mediocres, ne donnassent pas sujet de le craindre. [b] Antonia eut un fils de Faustus, pour la naissance duquel Claude ne voulut point qu'on fist aucune rejouissance publique. [c] Elle vivoit encore en 65. [d] Mais elle eprouva enfin la cruauté de Neron,] parcequ'elle ne vouloit pas l'epouser.]

e l. 60. p. 685. a. f a | 683. c. Tac. an. 11. c. 1. 2. p. 152. 153.

[e]Diverses personnes furent accusées cette année d'avoir conspiré contre Claude. Il pardonna à ceux qu'il meprisoit. [f] Mais Valerius Asiaticus succomba enfin par sa grandeur & par ses richesses. 'On l'accusoit de vouloir aller dans les Gaules, où il pouvoit beaucoup, pour soulever les legions de la Germanie. On y ajoutoit diverses choses propres à le rendre plus odieux que criminel. Aussi son vray crime estoit qu'il possedoit & embellissoit encore les magnifiques jardins de Lucullus, que [Messaline apparemment] vouloit avoir. Sur la simple denonciation, Claude envoya en diligence Crispin Prefet du Pretoire l'arrester à Bayes, & le luy amener chargé de chaines. Il falut qu'il se défendist, non dans le Senat, mais dans la chambre de Claude, & en presence de Messaline. Il le fit neanmoins avec tant de force, que Claude en fut extremement touché: & Messaline

Dio, p. 685. a. b. mesme ne put s'empescher de verser des larmes.'Comme il protestoit qu'il ne connoissoit aucun des témoins qu'on citoit contre luy, on en fit entrer un qu'on pretendoit avoir esté avec luy en une rencontre. Il savoit qu'Asiaticus estoit chauve, & rien davantage. Ainsi lorsqu'on luy demanda s'il le connoissoit, il montra un homme chauve qui estoit là, mais qui n'estoit pas Asiaticus: ce qui fit rire les autres, & porta Claude à croire que l'accusé estoit innocent.

Tac. p. 153. 'Mais Messaline ne se rendit pas pour cela. En sortant de la chambre pour aller songer à d'autres crimes, elle chargea Vi-

p. 153. 154 | Dio, p. 685. b. tellius de ne pas laisser echaper leur homme: 'Et voici ce que fit cet infame courtisan. Comme Claude tenoit conseil sur l'absolution d'Asiaticus, ce perfide s'en vint les larmes aux yeux luy representer tout ce qui se pouvoit dire en faveur de l'accusé, & le supplia enfin de luy accorder la grace de se faire mourir luy

mesme en telle maniere qu'il le voudroit. Claude se laissa flechir, & Asiaticus fut obligé de se faire ouvrir les veines pour finir sa vie en perdant son sang: [ce qui devint ordinaire sous Neron. Je pense que c'est luy que]'Claude appelloit l'année suivante ce larron cruel & funeste qu'il haïssoit. Tac. an. 11. exc. a. p. 201.

'Un de ceux qu'on employa pour aigrir Claude contre luy, fut Sosibe precepteur de Britannicus, qui peut estre celui dont plusieurs anciens citent des écrits. c. 1. p. 152 | n. 4.

'Poppée mere de celle qui fut si celebre sous Neron,[a] se trouva engagée dans l'accusation d'Asiaticus. Messaline la reduisit à se faire mourir elle mesme par la crainte de la honte d'une prison: & ce fut pour cela qu'elle sortit lorsqu'on traitoit l'affaire d'Asiaticus. Elle n'en parla pas seulement à Claude: de sorte que Scipion mari de Poppée estant venu quelques jours aprés souper avec luy, il luy demanda pourquoi il n'avoit pas aussi amené sa femme: & Scipion n'osa luy dire autre chose sinon qu'elle estoit morte. n. 17. p. 154. a c. 12. p. 152. 153.

'On vit ensuite mourir deux freres, illustres entre les Chevaliers; à cause que l'un d'eux avoit eu un songe, qu'on pretendoit estre de mauvaise augure pour l'Empereur. [On n'epargna pas sans doute] 'Cn. Novius aussi Chevalier, qu'on trouva sur la fin de l'année armé d'un poignard parmi la foule de ceux qui venoient saluer l'Empereur. On l'appliqua à la question sans que neanmoins on ait pu savoir ni ce qui l'avoit porté à entreprendre sur la vie du Prince, ni s'il avoit des complices. c. 4. p. 154. 155. c. 22. p. 162.

ARTICLE XVII.

Claude maintient les Avocats & les Aruspices; fait trois nouvelles lettres: Gotarze succede à Artabane Roy des Parthes, & Vardane à Gotarze: Mithridate d'Iberie emporte l'Armenie sur eux, & s'en fait Roy.

'Les Avocats faisoient alors un commerce honteux de leur eloquence; & tiroient de tres grandes sommes de ceux qui avoient recours à eux, & quelquefois de l'une & de l'autre partie. On avoit vu depuis peu Samius illustre Chevalier Romain, outré d'une si noire perfidie, se percer de son épée dans la maison de Suilius[1] le plus considerable d'entre eux. D'ailleurs comme les malheurs des autres leur estoient si avantageux, on les Tac an. 11. c. 5-7. p. 155. 156.

1. ou Suillius, selon une medaille de Seguin. Seg. p. 101. 102.

accusoit de travailler à entretenir les haines & les querelles plutost qu'à les appaiser. On crut donc qu'il estoit à propos de rétablir une ancienne loy, qui défendoit de vendre pour de l'argent une chose aussi noble que l'eloquence, qui estoit assez recompensée par la reputation qu'elle s'acqueroit, [& par le plaisir de soutenir la discipline publique, ou l'innocence des personnes affligées:] & le Senat estoit prest de défendre aux avocats de recevoir mesme aucun present de ceux pour qui ils parloient. Mais comme ils estoient fort puissans auprés de Claude, il voulut qu'on se contentast d'ordonner qu'ils ne pourroient recevoir audelà "d'une somme qui leur fut marquée. 'Aussitost qu'il fut mort, le Senat fit l'ordonnance qu'il n'avoit pu faire durant sa vie.

an. 13. p. 197. — dena sestercia.

'Claude travailla aussi à conserver la [vaine] science des Aruspices, qui pretendoient trouver l'avenir dans les entrailles des bestes,] depeur qu'elle ne s'abolist tout à fait, comme elle commençoit de faire, parce, disoit-il, que les superstitions étrangeres se fortifioient tous les jours. [C'est ce que luy faisoit peutestre dire le progrés de la religion Chrétienne, que" S. Pierre estoit venu prescher à Rome des l'an 42, selon Eusebe.]

an. 11. c. 15 p. 159. — V. S. Pierre § 28.

'Ce fut cette année que Claude publia un edit pour faire recevoir ".trois nouvelles lettres dans le latin ; ce qui n'eut lieu qu'autant qu'il regna. [a] Il avoit fait un livre sur cela avant que d'estre Empereur.

Tac. c. 14. p. 158.159 | not. 52 | Suet. l. 5. c. 41. p. 565. a Suet. p. 565. — Note 15.

'Les affaires de l'Orient estoient alors fort brouillées. [b] Artabane Roy des Parthes, ["qui avoit autrefois menacé Tibere avec tant de fierté,] s'estoit vu [des le commencement] du regne de Claude, reduit à implorer le secours d'Izate Roy de l'Adiabene, contre ses sujets qui l'avoient chassé, & qui avoient mis sur son throne un nommé Cinname. 'Izate le receut avec toute sorte d'honneur, considerant moins ce qu'il estoit alors par un renversement qu'il savoit luy pouvoir arriver à luy mesme, que ce qu'il avoit esté auparavant. Il le fit monter sur son cheval pour le suivre à pié : mais Artabane ne le voulut pas souffrir. 'Il luy promit mesme de le rétablir dans son royaume, ou de luy ceder le sien, dit Joseph: '& en effet, il negocia si bien avec les Parthes, qu'ils consentirent à rétablir Artabane, & Cinname mesme luy mit sur la teste le diademe qu'il portoit. 'Artabane pour reconnoistre la generosité d'Izate, luy donna le pays & la ville de Nisibe, [si celebre dans l'histoire du IV. siecle.] Il luy donna encore le privilege de coucher sur un lit d'or, & de porter la thiare droite ; ce qui estoit, dit-on, le droit singulier des Rois des Parthes.

Tac. an. 11. c. 8. p. 156. b Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 685. b. c | 686. 687. — V. Tibere § 30, 31.

p. 687. a. b. — a. — c. d. — e. f.

[Nous

[Nous pourrons parler * autrepart de cet Izate, que Joseph dit avoir embrassé la religion des Juifs.]'La ville de Nisibe, appellée par les Grecs Antiochia Mygdonia, avoit appartenu auparavant au Roy d'Armenie. Artabane la luy avoit ostée: '& il paroist mesme qu'il s'estoit rendu maistre de toute l'Armenie sur Mithridate l'Iberien [que Tibere y avoit établi: ' ce qu'il fit peut-estre lorsque Caius eut fait arrester Mithridate.]

*V. la ruine des Juifs § 28, 29.

c.

Tac. an. 11. c. 3. p. 155.

V. Caius § 17.

'Artabane jouit peu de son rétablissement, & mourut bientost aprés, 'par le crime de Gotarze son frere, selon Tacite; [a] ou ["plutost] son fils, comme l'assure Joseph. [b] Gotarze fit encore mourir la femme & un fils d'Artabane, 'pour regner avec plus de sureté, & ce fut sa perte. Car ses cruautez le faisant haïr & craindre, les Parthes eurent recours à Bardane ou Vardane son frere, qui ayant fait "120 grandes lieues en deux jours, surprit Gotarze & le chassa. Mais durant qu'il s'amusoit à vouloir forcer la ville de Seleucie [sur le Tigre,] pour la punir de ce qu'elle s'estoit revoltée contre son pere [Artabane, des l'an 40 ou 41,]'Gotarze rassembla de grandes forces. Vardane fut obligé de venir audevant de luy dans la Bactriane, où lorsqu'on les croyoit prés de se battre, ils s'accorderent entre eux, parcequ'ils ne pouvoient ni l'un ni l'autre s'assurer de la fidelité de leurs troupes. Gotarze ceda la couronne à Vardane, & se retira en Hircanie.

Jos. p. 687. f.

Note 16.

Tac. p. 156.

a Jos. p. 688. a.

b Tac. p. 156.

3000 stades.

c. 10. p. 156.

'Pharasmane Roy d'Iberie manda ces mouvemens des Parthes à Claude, qui encouragea Mithridate frere de Pharasmane à prendre cette occasion pour recouvrer le royaume d'Armenie. Il semble, selon Tacite, qu'il estoit encore alors à Rome, 'quoique Dion dise que Claude l'avoit renvoyé pour cela en Orient des l'an 41. [Quoy qu'il en soit,]'Mithridate appuyé du secours des Romains & des Iberiens, défit Demonacte gouverneur de l'Armenie pour les Parthes, & se rendit maistre du pays, durant que Vardane estoit dans la Bactriane. Quelques Armeniens avoient de l'inclination pour Cotys Roy de la petite Armenie: mais Claude luy défendit d'y penser.

c. 9.

Dio. l. 60. p. 670. a.

Tac. an. 11. c. 9. p. 155.

''Vardane paisible dans son royaume, vouloit attaquer l'Armenie: mais il n'osa, parceque Vibius Marsus qui gouvernoit la Syrie, selon Tacite, le menaçoit de la guerre s'il le faisoit. 'Il songea neanmoins à entreprendre la guerre contre les Romains: & parcequ'Izate Roy de l'Adiabene ne pouvant le detourner de ce dessein, refusoit de l'y assister, il le menaça de la luy faire à luy mesme. 'Mais il se trouva embarassé dans de nouvelles affaires, [qu'il faut apparemment remettre à l'année suivante.]

c. 10. p. 155.

Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 687. f. g.

p. 688. a.

ARTICLE XVIII.

Guerre en Allemagne & en Angleterre.

Tac. an. II. c. 16-18. p. 159. p. 160 | Buch. de Belg. l. 4. c. II. § 14. p. 148.

'Les Querusques peuples d'Allemagne vers le pays de Brunsvic, deputerent cette année à Claude pour luy demander Itale, l'unique Prince qui leur restoit du sang de leurs Rois, & qui demeuroit alors à Rome où il estoit né, & où il avoit toujours vécu. Il fut receu avec joie, & se fit aimer. Mais ceux qui trouvoient leur avantage dans le trouble, susciterent contre luy les peuples voisins, comme si un Roy envoyé par les Romains eust esté l'assujettissement de l'Allemagne à l'Empire. Il eut dans cette guerre divers succés: mais les bons & les mauvais contribuoient tous à la foule & à la ruine de ses peuples. Il fut une fois chassé, & rétabli par les Lombars.

Tac. c. 18. 19. p. 160 | Dio, l. 60. p. 685. d. |

'Sanquinius General des troupes de la basse Germanie, estant mort, Cn. Domitius Corbulo, le plus illustre capitaine que les Romains aient eu en ce temps là, fut envoyé en sa place. Son premier soin fut de rétablir l'ancienne discipline parmi les soldats: '& cela seul suffit pour donner l'epouvante aux ennemis. "Les Frisons qui s'estoient revoltez dès l'an 28, se soumirent à demeurer dans le pays qu'il leur marqua. Gennasque chef des Cauques, qui pilloit les costes des Gaulois parcequ'ils estoient riches & peu vaillans, fut arresté par les vaisseaux Romains; '& les Cauques se virent prests d'estre subjuguez. Mais Claude à la foiblesse duquel le courage de Corbulon estoit plus redoutable que tous les Allemans, luy ordonna de se tenir audeça du Rhein, & de ne point attaquer les barbares. Il falut obeïr, & repasser le Rhein, sans dire autre chose, sinon que les anciens capitaines Romains estoient heureux. Pour occuper ses soldats, il leur fit tirer un canal " d'environ huit lieues entre la Meuse & le Rhein, pour recevoir les eaux de la mer quand elle croissoit.'On croit que c'est le canal appellé de Fliet, qui va depuis Sluis sur la Meuse, jusqu'à Leiden sur le Rhein.

Tac. c. 18. 19. — V. Tibere § 17. — c. 19. 20. p. 160. 161 | Dio. l. 60. p. 686. — de 23 milles, ou 170. stades. — Buch. de Belg. l. 4. c. II. § 13. p. 148.

'Corbulon eut ce semble pour successeur Curtius Rufus, qui de l'extraction la plus basse arriva jusqu'au Consulat, commanda les armées, & mourut Proconsul d'Afrique.[a] On croit que ce peut estre Quint Curce dont nous avons l'histoire d'Alexandre, écrite d'un style pur & bien latin.'Vossius veut qu'il n'ait écrit que sous Vespasien, & non sous Claude. [Je ne voy point qu'il

Tac. an. II. c. 20. 21. p. 161. 162 | Vorb. p. 322. 2. — a Tac. n. 72. — Voss. h. lat. l. 1. c. 28. p. 146-152.

allegue rien de considerable pour le prouver.]

'Aulus Plautius que Claude avoit laissé en Angleterre, en revint cette année. Claude temoigna estre tres satisfait de sa conduite, & luy fit decerner "le petit triomphe. Il alla au devant de luy jusques hors de la ville, & l'accompagna dans toute la ceremonie en prenant la gauche. 'P. Ostorius Scapula qui avoit esté Consul [ᵃen l'an 46, selon quelques uns,] succeda à Plautius dans le gouvernement d'Angleterre, mais seulement en l'an 50: [& ainsi il y en eut quelque autre entre deux qui ne fit rien de considerable.] Mais Ostorius s'y acquit, aussibien que Plautius, beaucoup de reputation dans les armes, sur tout par l'avantage qu'il remporta sur les ennemis au commencement de l'hiver, for peu aprés qu'il fut arrivé. Tacite raporte quelques autres exploits qu'il fit en 50, & dans les années suivantes, sans en distinguer autrement le temps. 'Il établit dans la ville de Camalodunum une colonie de vieux soldats, qui fut appellée Colonia Victricensis. ᵃLes endroits de l'Angleterre les plus proches [des Gaules,] furent ainsi peu à peu reduits en province. On donna quelques pays au Roy Cogidun pour l'engager à estre fidelle, comme il fut toujours; les Romains estant accoutumez depuis longtemps à employer mesme les Rois pour reduire les pays en servitude.

'Claude est marqué Imperator dans les inscriptions de cette année pour la XII, la XIII, la XIV, & la XVᵉ fois. [Je ne sçay si ce fut à cause des victoires de Corbulon dans l'Allemagne.] 'On le voit Imperator pour la XVᵉ fois dans un monument que C. Julius Postumus Prefet d'Egypte fit dresser à son honneur.

ovationem. — V. § 14.

Dio, l. 60. p. 685. d | Suet. l. 5. c. 24. p. 541. — Tac. vit. Agr. c. 14. p. 143 | an. 12. c. 31. p. 180. — an. 12 c. 31. 32. p. 181. — c. 32 | n. 78 | v. Agr. p. 143. — a v. Agr. c. 14. p. 134. — Goltz. p. 41. c. d. — Onu. in fast. p. 200. d.

ARTICLE XIX.

Messaline femme de Claude epouse puliquement Silius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 48, DE CLAUDE 7, 8.

'Aulus Vitellius, & L. Vipsanius Publicola, Consuls.

ᵃCE Vitellius est sans doute celui mesme ᵇ qui porta durant quelques mois le titre d'Auguste. Il fut Consul les six premiers mois de l'année, du vivant de son pere L. Vitellius, alors Censeur, & tout puissant par ses bassesses. Ce Censeur avoit deux fils, dont le second 'nommé aussi L. Vitellius, ᶜsucceda à son aisné dans le Consulat, & le tint les six derniers mois de la mesme année. 'Onuphre luy attribue le surnom de Paulus, & luy donne

Tac. an 11. c. 23. p. 162 | l. dat | Casd. — a Onu. in fast. p. 200. e. — b Suet. v. Vit. c. 2. 3. p. 707. — Tac. hi. l. 1. c. 88. p. 31. — c Suet. p. 707. — d Onu. fast. p. 29.

pour collegue dans le Consulat C. Calpurnius Piso Magnus. [Je
in fast. p. 200. e. f. ne voy point de preuve de tout cela, ni dans] 'l'inscription que
cite Onuphre, [ni dans aucun autre monument.]

Tac. an. 11. c. 26. p. 165. 'Claude fut enfin contraint cette année de connoistre & de
punir les crimes de Messaline, pour epouser par un inceste une
autre femme, [qui ne fut pas moins pernicieuse à l'Empire & à
Suet. l. 5. c. 26. p. 545. n|4. luy mesme.] 'Valeria Messalina estoit fille de Valerius Messala
Barbatus cousin de Claude, ou par luy mesme, ou par Domitia
Lepida sa femme, petite-fille de M. Antoine [& d'Octavia sœur
Sen. lud. p. 478. 479. d'Auguste.]'Ainsi elle estoit petite niece d'Auguste comme Clau-
a Zon. p. 184. d. de.[a] On pretend que Cornelius Sylla Faustus, à qui Claude avoit
marié sa fille Antonia, estoit son frere. [Nous avons marqué di-
verses cruautez qu'elle avoit fait faire à son mari: mais il paroist
qu'elle estoit encore plus impudique que cruelle. La pudeur nous
défend de raporter ce que les historiens en ont marqué de parti-
culier. Il suffit de dire qu'elle violoit le respect dû à un mari & à
un Empereur, pour s'abandonner à toutes sortes de personnes,
Aur. Vict. v. Cl. jusqu'à des comediens.] 'Elle commettoit d'abord ses crimes
avec quelque secret: depuis elle en fit une profession toute ou-
Dio, p. 684. b. verte, comme si elle en eust eu droit. 'Tout le peuple le savoit,
& en gemissoit pour Claude: on en parloit jusque dans les pays
étrangers. Claude seul ignoroit sa honte; & personne ne l'en
p. 677. b. c. avertissoit: 'Messaline avoit gagné ou intimidé tous ceux qui
eussent pu le faire. Catonius Justus Prefet des gardes en avoit eu
le dessein: mais elle le fit perir 'avant qu'il en eust ouvert la en l'an 43.
bouche.

Tac. an. 11. c. 26. p. 165. 'Enfin degoustée des crimes communs & faciles, elle en vou-
lut faire un qui n'avoit pas encore eu d'exemple. Elle entreprit
de se marier solennellement à C. Silius, jeune homme de gran-
Dio, val. p. 674| n. p. 95. de naissance, 'fils de Silius que Tibere avoit fait mourir, [b] &
b Tac. c. 12. 28. p. 157. 166. designé pour estre Consul peu de temps aprés. Silius n'ignoroit
pas le peril où ce crime l'exposoit. Mais il se flatoit de quelque
esperance d'echaper, ou d'arriver mesme à la souveraineté: au
lieu que desobeir à Messaline, c'estoit se perdre sans ressource,
& sur le champ.

Tac. c. 27. p. 165. 'On dressa donc le contract de mariage, avec la clause solen-
c Suet. c. 29. p. 552. nelle que c'estoit pour avoir des enfans: [c]& on assure que Messa-
line le fit signer à Claude mesme, en luy faisant accroire que
c'estoit seulement une ceremonie pour detourner quelque peril
dont il estoit menacé par des prodiges.

c. 12. p. 157. 'Ce crime avoit commencé dés l'année precedente [au moins.]

'Mais en celle-ci, Claude estant allé à Ostie pour donner ordre aux vivres,'& pour un sacrifice;[a] Messaline qui estoit demeurée à Rome sous pretexte de quelque incommodité, [b] acheva son mariage, avec toutes les solennitez ordinaires, [c] à la vue du Senat, des Chevaliers, des soldats, & de tout le peuple. Dio, val. p. 674. Tac. c. 27. p. 165. a Dio, val. p. 674. b Tac. p. 165. 166|Suet. l. 5. c. 26. p. 547. c Tac. c. 30. p. 167|Dio, val. p. 674.

[d] Tacite & Suetone qui raportent ceci, avouent que c'est une chose qui pourra passer pour une fable: [mais ce qui est encore plus incroyable, c'est que ce mariage pensa demeurer impuni, en demeurant inconnu à Claude.][e] Dion remarque que Messaline avoit toujours esté bien unie avec les affranchis, jusqu'à ce qu'elle fit mourir Polybe [l'un des plus puissans d'entre eux,] quoiqu'il n'eust eu que trop de complaisance pour elle. [f] Il vivoit encore l'année precedente.[g] Cette mort les separa d'avec elle, parcequ'ils virent qu'ils ne pouvoient plus s'assurer de son amitié. d Tac. c. 27. p. 165 | Suet. c. 29. p. 552. e Dio, val. p. 674. f l. 60. p. 684. c. g val. p. 674.
'Ainsi ils ouvrirent les yeux à la honte de son action, & au danger où ils se trouveroient eux mesmes [si la chose se savoit par d'autres, ou] si Silius réussissoit dans ses desseins ambitieux. Calliste, Pallas, & Narcisse, se trouverent unis d'abord dans le dessein de s'y opposer. Cependant les deux premiers abandonnerent aussitost leur resolution, parcequ'on savoit que si Messaline aprés tout ce qu'elle avoit fait, venoit seulement à parler une fois à Claude, elle emporteroit son esprit, & les feroit tous perir. Tan. an. 11. c. 28. 29. p. 166.

'Narcisse persevera donc seul; & n'osa pas neanmoins faire la chose par luy mesme: mais il gagna deux femmes, qui esperoient d'estre encore mieux qu'elles n'estoient dans l'esprit de Claude, quand Messaline ne seroit plus. Ce furent elles qui luy dirent en pleurant, que sa femme avoit epousé un autre mari. Narcisse les appuya, 'avec Lusius Geta Prefet des gardes, & tout le monde le luy confirma ensuite. Il estoit encore alors à Ostie, où il avoit demeuré assez longtemps. Il revint en diligence pour se jetter dans le camp des gardes, & envoya des officiers & des soldats pour arrester Silius & les autres [que Narcisse luy avoit marquez.] 'Il trembloit cependant, & demandoit souvent si Silius n'estoit point déja Empereur au lieu de luy. C'estoit de quoy Narcisse luy faisoit le plus de peur, afin d'étoufer son attache excessive pour Messaline. [Cet homme adroit]'se fit donner pour ce jour là le commandement des gardes, avec une place dans le carosse de l'Empereur. L. Vitellius y estoit aussi avec P. Cæcina Largus; & ils ne voulurent jamis rien dire ni pour ni contre Messaline, tant on savoit peu à quoy se determineroit l'esprit si foible de Claude. c. 29. 30. p. 166. 167|Dio, val. p. 674. Tac. c. 31. 32. p. 167. Tac. c. 31|Suet. l. 5. c. 36. p. 558. Tac. c. 33. 34. p. 168.

ARTICLE XX.

Claude fait mourir Silius, & Narcisse Messaline : Claude se resout à epouser Agrippine sa niece, qui fait disgracier Silanus fiancé à Octavia.

Tac.an.31.32.p. 167. 168.

'MESSALINE cependant ne songeoit qu'à se divertir avec Silius, lorsqu'on luy vint dire que Claude estoit averti de tout, & qu'il venoit. Aussitost chacun se retire, & Messaline se trouve presque seule. Neanmoins elle ne desespere de rien pourvu qu'elle puisse parler à Claude. Elle donne ordre qu'on mene Britannicus & Octavia ses enfans à leur pere, & prie Vibidia la plus ancienne des Vestales, de l'aller trouver. Elle traverse ensuite à pié toute la ville, accompagnée seulement de trois personnes, sans que qui que ce soit témoignast aucune compassion pour elle. Au sortir de la ville elle fut reduite à prendre un tombereau pour aller audevant de Claude. Mais Narcisse empescha Claude de l'ecouter; & il fit retirer ses enfans qui se trouverent à l'entrée de la ville. Mais il ne put pas de mesme faire retirer Vibidia: elle pria Claude de ne point faire mourir sa propre femme sans l'entendre, & Narcisse fut obligé de promettre qu'on l'entendroit : car Claude ne disoit pas un mot.

c.34. p. 168.169.

'Narcisse le fit aller au logis de Silius, plein des plus riches meubles du palais, ce qui l'irrita etrangement, & de là au camp où les soldats demanderent avec de grands cris qu'on fist mourir les coupables. 'Silius & plusieurs autres qu'on avoit amenez, [& qui apparemment estoient tous complices des crimes de Messaline,] furent aussitost executez. On donna seulement la vie à Plautius Lateranus, à cause de son oncle [A. Plautius,] & à Suilius Cesoninus.

c.35.36.p.169.

p. 169. Sen. lud. p. 380. a.

'Messaline n'ayant pu parler à Claude, s'estoit retirée dans les jardins de Luculle, pour lesquels nous avons vu qu'elle avoit fait perir Asiaticus : & ce fut le lieu que Dieu choisit pour la punir. 'Claude n'y pensoit pas encore : & mesme en soupant au retour du camp, il dit qu'on allast avertir cette miserable, (ce fut le terme dont il se servit,) de venir le lendemain se justifier. Narcisse vit bien que Claude s'attendrissoit déja, & qu'il estoit perdu s'il attendoit au lendemain. [Il se resolut à faire un coup de desespoir,] & à l'heure mesme il commanda, de la part de l'Empereur, à un Tribun d'aller executer Messaline. Le Tribun la trouva

c.37. p. 169. Dio, val. p. 677.

Tac. c.37. p. 169. 170.

avec Lepida sa mere, pour qui elle avoit témoigné peu d'affection dans sa faveur, & qui neanmoins ne put l'abandonner dans sa disgrace. Le Tribun la perça d'un coup d'épée sans luy rien dire: mais Evode autrefois esclave, qui étoit venu avec lui la chargea d'injures, par une insolence digne de sa premiere qualité.

'Claude estoit encore à table, lorsqu'on luy vint dire que Messaline estoit morte. On ne luy expliqua point si on l'avoit tuée, ou si elle s'estoit tuée elle mesme; & il ne s'en informa pas, mais demanda à boire, & continua son repas comme si on ne luy eust rien dit. Il ne donna depuis aucune marque de joie ni de tristesse, d'amour ni de haine, non plus que s'il n'eust pas esté homme, quoiqu'il vist pleurer ses enfans, & les accusateurs de leur mere se réjouir. 'Suetone assure mesme que se mettant une fois à table, il demanda pourquoi l'Imperatrice ne venoit pas: '& cela luy arrivoit à l'égard de beaucoup d'autres. — c. 38. p. 170. | Suet. l. 5. c. 39. p. 561. | Domina. | p. 561 | Dio, l. 60. p. 674. a.

[a] On estoit déja "bien avant dans l'autonne lorsque Messaline mourut. [b] Claude avoit protesté publiquement que puisqu'il avoit esté si malheureux dans ce mariage & dans les autres, il vouloit bien qu'on luy ostast la vie, s'il se remarioit jamais. Mais il promettoit ce qu'il n'estoit point capable de tenir. Aussi ses affranchis songerent aussitost à luy chercher une autre femme. [c] Il pensa mesme à reprendre Ælia Petina qu'il avoit repudiée autrefois; & avant que l'année fust finie, il estoit déja accordé avec Agrippine sa nice, 'portée par Pallas & par elle mesme. — adulto autumno. | a Tac. c. 31. p. 167. | b Suet. l. 5. c. 26. p. 547. | Tac. an. 12. c. 1. p. 171. | c c. 1-4. p. 172 | Suet. p. 547. | Tac. p. 172 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

[Cette femme devenue si celebre par son ambition & par ses malheurs, estoit fille de Germanicus frere de Claude, & de l'ancienne Agrippine dont l'histoire loue si fort le courage & la chasteté. Tibere avoit marié la fille en l'an 28 à Cn. Domitius Aenobarbus,] 'dont elle avoit eu [à la fin de l'an 37,] L. Domitius Aenobarbus, qui regna depuis sous le nom de Neron. [d] Elle avoit perdu son mari des l'an 40, '& avoit mesme esté bannie par Caius son frere [à cause de ses impudicitez.] Elle fut rappellée par Claude, '& fit mourir Crispus Passienus son second mari, pour jouir de la succession qu'il luy laissoit. [e] Elle eut deslors beaucoup de credit, [f] qui ne l'eust pas neanmoins empeschée de perir, [comme Julie sa sœur,] si Messaline n'eust esté occupée à d'autres crimes. — Suet. l. 6. c. 1. 7. p. 572, 579. | d c. 6. p. 578. | V. Caius § 15. | Tac. an. 12. exc. ar p. 202. | e Suet. l. 6. c. 6. p. 578. | f Tac. an. 11. c. 12. p. 157.

'C'estoit une femme sans pudeur, & sans honneur, [g] quoiqu'elle affectast de paroistre grave & severe. [h] Tacite l'accuse mesme d'avoir esté sujette aux excés du vin, s'il n'y a faute dans son texte. Son naturel estoit fier, superbe & violent. Elle ne traitoit — an. 12. c. 5. 64. p. 172. 193. | g c. 7. p. 174. | h c. 64. p. 193.

mesme Neron qu'avec hauteur & avec menaces : & il parut en effet qu'elle estoit plus capable de luy procurer l'Empire, que de souffrir qu'il agist en Empereur. Outre cela elle aimoit l'argent avec passion : 'elle n'avoit pas moins de cruauté que d'avarice.[a] Mais sa passion dominante estoit l'ambition : elle donnoit tout pour s'elever ; [b] & on raporte qu'un astrologue luy ayant dit que son fils regneroit, mais qu'il la feroit mourir, N'importe, dit-elle : qu'il me tue, pourvu qu'il regne.

Dio, l. 60. p. 686. d. e.
a Tac. c. 64. p. 193.
b Dio, l. 61. p. 690. b.

[Quoiqu'elle eust esté mariée deux fois,]'elle avoit encore toute la vigueur & tous les charmes de la jeunesse, & outre cela une extreme adresse pour l'intrigue: de sorte que des qu'elle eut une entrée dans la Cour, elle y devint la maistresse. Elle gagna entierement l'esprit de Claude, & s'acquit par des bienfaits, ou s'assujettit par la crainte, tous ceux qui avoient quelque part dans ses bonnes graces.

Tac. an. 12. c. 2. p. 172 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

'Elle eut aussitost la vue de marier son fils avec Octavia fille de Claude. Cela ne se pouvoit sans crime, Octavia estant fiançée depuis longtemps avec L. Silanus,'que Claude aimoit beaucoup, &'en qui on ne voyoit rien à reprendre. [c] Mais sa sœur Junia Calvina ne se conduisoit pas avec assez de sagesse. Sur cela on fonda des crimes imaginaires : & Vitellius qui savoit parfaitement gagner par sa bassesse la faveur des grands, en entretenoit Claude comme pour s'acquiter de son devoir de Censeur. Des qu'il vit que ce prince, toujours prest à vouloir ce que les autres vouloient, l'ecoutoit un peu, il osta par une affiche, Silanus, qui ne savoit rien de tout cela, du nombre des Senateurs, quoiqu'il fust alors Preteur, & quoique la liste des Senateurs fust arrestée & publiée il y avoit déja quelques mois. En mesme temps Claude romp le mariage de sa fille ; Silanus est obligé de renoncer à la Preture, quoiqu'on fust au [1] dernier jour de l'année, [avec laquelle elle expiroit,] & Eprius Marcellus est mis en sa place pour ce jour là. [Voilà par où commença Agrippine,] 'avant mesme que son mariage fust fait.

Tac. an. 12. c. 3. p. 172.
Dio, val. p. 677.
c Tac. c. 4. p. 172 | n. 7.
αὐτὸς ἀγαθὸς ἐνομίζετο.
Tac. c. 5. p. 172.

1. Suetone dit le 29 decembre, *l. 5. c. 29. p. 552.*



ART. XXI.

ARTICLE XXI.

Claude epouse Agrippine, qui fait perir Silanus, rappelle Seneque, fiance Neron son fils à Octavia.

L'AN DE JESUS-CHRIST 49, DE CLAUDE 8, 9.

'*Cn.* ou *C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius Nepos, Consuls.* Tac. an. 12. c. 5. p. 172 | Pleg. mir. c. 22. p. 90 | Onu. in fast. p. 201. a | Solin, c. 2 | Front. aq. p. 115 | Idat.

[a] QUELQUE desir qu'eust Claude de celebrer son mariage avec Agrippine, il n'osoit le faire, de peur d'attirer quelque malheur sur l'Empire par cet inceste, sans exemple parmi les Romains. L. Vitellius luy leva ce scrupule; & aprés avoir sans peine tiré parole de luy qu'il feroit ce que le Senat & le peuple voudroient qu'il fist, il s'en alla au Senat, & n'eut pas plus de peine à persuader [à des gents, dont la faveur du Prince estoit le dieu souverain,] qu'il falloit luy permettre ou l'obliger mesme d'epouser Agrippine. On fit bientost joindre le peuple : & Claude ne resista pas davantage. Il voulut neanmoins un arrest du Senat pour en faire une loy generale : & cependant il ne put se faire imiter que d'une personne, ou de deux au plus, qui le firent, à ce qu'on crut, par complaisance pour Agrippine. 'Les Romains n'epousoient point mesme d'abord leurs cousines germaines : & quoique depuis on l'eust permis, neanmoins la pudeur rendoit ces mariages assez rares dés devant que le grand Theodose les eust défendus par une loy. 'Pour la permission d'epouser les nieces, elle avoit déja esté revoquée par Nerva.

a Tac. an. 12. c. 5-7. p. 172. 173 | Suet. l. 5. c. 26. p. 547. 548.

Tac. c. 6. p. 173 | n. 1 | Aug. civ. D. l. 15. c. 16. p. 179. 1. c. d.

Dio, l. 68. p. 770. b.

'Claude n'attendit pas plus d'un jour aprés cet arrest pour celebrer son mariage : [b] & le jour mesme qu'il le fit, qui fut un des premiers de l'année, L. Silanus se tua ou par son seul desespoir, ou parcequ'on l'y contraignit. [c] Junia Calvina sa sœur fut bannie de l'Italie, & se tua aussi selon quelques uns. [d] Claude fit de grandes ceremonies pour expier, dit Tacite, leur inceste pretendu, pendant qu'il en commettoit un veritable.

Suet. l. 5. c. 26. p. 548. | b c. 29. p. 552 | Tac. an. 12. c. 8. p. 174. | c Tac. c. 8. n. 21. 22. | d c. 8.

'Rome devint donc ainsi l'esclave d'une femme ambitieuse, imperieuse, & fiere, aprés l'avoir esté d'une impudique. On ne voyoit au dehors que de la severité & de la gravité ; & rien de deshonneste dans le secret, s'il ne servoit à la domination. 'Car pour ce point, Agrippine n'avoit point de reserve : & il n'y avoit point de crime, dit un payen, qui ne luy fust facile aprés qu'elle avoit epousé son oncle. 'On remarquoit en elle beaucoup d'ava-

c. 7. p. 174.

an. 14. c. 2. p. 219.

an. 12. c. 7. p. 174 | Dio, l. 60. p. 686. c. d.

rice & de rapine, qui avoit pour pretexte les necessitez de l'Etat, & pour sujet le desir d'assurer l'Empire à son fils. Elle n'epargnoit pour cela ni bassesse, ni cruauté. Elle flatoit les uns [afin qu'ils la fissent leur heritiere,] & faisoit mourir les autres [pour s'emparer de leurs biens.] 'On le marque en l'an 53, de Statilius Taurus Proconsul d'Afrique, dont elle vouloit avoir les jardins.

Tac. an. 12. c. 59. p. 190.

'Elle regnoit cependant elle mesme, & plus mesme que l'Empereur. Elle paroissoit en public pour recevoir les respects du Senat: & cela se mettoit dans les registres. 'Elle estoit assise assez pres de Claude dans les grandes ceremonies, & sur un tribunal comme luy: [a] & là les Princes étrangers la venoient saluer & remercier, comme ils avoient fait l'Empereur. [b] Elle ecoutoit ainsi avec luy les ambassadeurs, & ne le quittoit pas mesme lorsqu'il rendoit la justice: ce qui ne paroissoit pas moins divertissant & moins nouveau que les spectacles du theatre.

Dio, val. p. 678.
l. 60. p. 687. a| Tac. an. 12. c. 56. p. 189.
a Tac. c. 37. p. 182.
b Dio, l. 60. p. 687. d.

'Pour se signaler aussi par quelque action qui fust bien receue du monde, elle fit cette année rappeller d'exil L. Annæus Seneca, si celebre par sa science [dans la philosophie & les belles lettres,] & luy fit mesme donner la Preture. Elle luy confia le soin de l'education de son fils, pour se servir de ses conseils dans ses desseins ambitieux, sachant bien que [nonobstant toute sa philosophie,] il seroit toujours ennemi de Claude qui l'avoit banni: [& cela ne paroist que trop dans ses écrits.]

Tac. c. 8. p. 174.

'Bientost aprés elle fit prier Claude par le Senat, de fiancer sa fille Octavia au jeune Domitius; ce qui estoit un grand degré pour l'elever [à l'Empire.] Memmius Pollio designé Consul en fit la proposition. Claude n'y trouva point de difficulté. Ainsi Domitius porté par sa mere, & par ceux qui avoient eu part à la mort de Messaline, se trouva déja comme egalé à Britannicus. 'Il estoit né "le 15 decembre de l'an 37. [Ainsi il entroit dans sa douzieme année au commencement de 49.] V. la note 1.

c. 9. p. 174.
Suet. l. 6. c. 6. p. 577.

'Agrippine ne pardonna pas à Lollia Paulina, veuve de Caius, d'avoir osé pretendre à epouser Claude: & elle la fit accuser de sortilege. Claude deduisit fort bien sa genealogie, & la bannit sans l'entendre. Agrippine ne se contenta pas de cela: elle envoya un Tribun pour la tuer, '& luy en apporter la teste: & quand elle l'eut, elle luy ouvrit elle mesme la bouche pour la reconnoistre à quelque chose de particulier qu'elle avoit aux dents. Elle fit de mesme perir plusieurs autres dames illustres sur de petites jalousies: 'on le marque en ce temps-ci de Calpurnia, qu'elle se contenta de faire bannir.

Tac. c. 22. p. 177.
Dio, p. 686. e.
Tac. c. 22. p. 177.

'Claude augmenta l'enceinte de Rome en cette neuvieme année de son regne,[a] en y enfermant, dit Onuphre, le [mont] Aventin.[b] On pretend que ce droit estoit reservé à ceux qui avoient étendu les bornes de l'Empire: & Claude croyoit l'avoir acquis par la conqueste d'une partie de l'Angleterre. c. 23. p. 178 | a. 54. a Onu. in fast. p. 201. a. b Tac. c. 23. p. 178.

'On marque qu'il joignit aussi alors au gouvernement de Syrie, les pays des Juifs & des [Arabes] Ituréens, les Rois Agrippa & Soeme qui les avoient possedez, estant morts alors. [" Nous parlerons plus amplement autrepart de ce qui regarde les Juifs, & de ce]'qu'Orose cite de Joseph, que ce fut en cette année que Claude les chassa tous de Rome. p. 178.

V. la ruine des Juifs § 34.

Oros. l. 7. c. 6 t. 15. p. 210. 2. b.

'Il y eut en ce temps-ci une grande famine dans la Grece: le boisseau de blé s'y vendit jusqu'à six dragmes, selon S. Jerome, ou mesme jusqu'à"douze, suivant le texte grec d'Eusebe. Eus. chr.

εἰς δώδεκα μνᾶν.

ARTICLE XXII.

Troubles entre les Parthes, dont Vologese demeure Roy: Claude fait Cotys Roy du Bosphore, au lieu de Mithridate son frere.

[L'Orient estoit encore agité par de plus grands troubles que la Cour de Claude.]'Vardane estoit demeuré maistre de l'Empire des Parthes en l'an 47, par l'accord qu'il avoit fait avec Gotarze son frere. Mais cet accord dura peu. Gotarze se repentit bientost d'avoir cedé une couronne: & les Parthes mesmes qui se plaignoient que Vardane les traitoit avec trop de dureté, le rappellerent d'Hircanie où il s'estoit retiré. Il se donna divers combats, où Vardane ayant l'avantage, s'avança en poussant son frere plus loin qu'aucun des Arsacides n'avoit jamais fait. Il ne s'arresta que quand ses soldats furent las de vaincre, & revint comblé de gloire, mais fier & insupportable. Tac. an. 11. c. 10. p. 156. 157.

[Comme les Parthes n'avoient point encore appris de l'Evangile à respecter l'ordre de Dieu dans les Princes, tels qu'ils soient,] 'ils ne purent souffrir plus longtemps Vardane, & le tuerent.[c] On écrit que ce fut [en partie] parcequ'il vouloit faire la guerre aux Romains.[d] Ainsi perit dans la fleur de sa jeunesse un Prince qui egaloit déja la gloire de ceux qui ont regné le plus longtemps, s'il eust eu autant de soin de se faire aimer de ses peuples, que de se faire craindre de ses ennemis. 'Ce Vardane doit estre celui que Philostrate dit avoir tenu son siege à Babylone, lorsqu'Apollone de Tyanes passa par là pour aller aux Indes.'Il nous le depeint p. 157. c Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 688. a. d Tac. an. 11. c. 10. p. 157. Apol. Ty. v. l. 1. c. 15. 19. p. 29. b | 39. c. c. 19. p. 40. 41.

c. 20. p. 43. a. comme un Prince habile dans l'histoire,'qui savoit parfaitement
p. 43-57. la langue greque ,'qui aimoit les gents de lettres,& qui avoit de l'esprit , de la sagesse , & de la moderation.

Tac. an. 11. c. 10. p. 157 | an. 12. c. 10.11. p. 174. 175. 'Par la mort de Vardane, Gotarze demeura" maistre de l'Etat &c. des Parthes. Mais comme il n'avoit point oublié son ancienne cruauté, les Parthes deputerent secrettement à Rome, pour prier Claude de leur envoyer Meherdate fils de Vonone, & petit fils de Phraate [Roy des Parthes du temps d'Auguste:] car ce Meherdate estoit alors à Rome en ostage, & encore fort jeune. Les deputez arriverent cette année à Rome; & Claude se tint fort honoré que les Parthes luy demandassent un Roy.

an. 12. c. 12. 13. p. 175. 'C. Cassius gouverneur de Syrie eut ordre de conduire Meherdate jusqu'à Zeugma sur l'Euphrate, où il le mit vers le commencement de l'hiver entre les mains des seigneurs Parthes de son parti, & d'Abbare ou Acbare Roy des Arabes d'Edesse, qui s'estoit joint à eux. Cassius en le quittant, l'avertit que sa fortune dependoit de sa diligence, parceque les barbares estoient sujets à se refroidir bientost, ou à changer de sentiment. Cependant Meherdate passa plusieurs jours à Edesse, où Tacite pretend qu'Acbare le retenoit à dessein sous pretexte de le divertir, pour favoriser Gotarze. Au sortir d'Edesse, il prit encore un chemin long & difficile par l'Armenie, pour passer le Tigre & gagner l'Adiabene, dont le Roy Juliate [ou plutost Izate] s'estoit declaré pour luy, quoiqu'il entretinst secrettement intelligence avec Gotarze. Il prit la ville de Ninos [ou Ninive,] celebre pour avoir esté autrefois le siege de l'Empire des Assyriens ; & s'avança pour donner bataille.

c. 14. p. 175. 176. 'Gotarze temporisoit pour gagner une partie des troupes de Meherdate, qui en effet se trouva bientost abandonné d'Izate & d'Acbare, & hors d'etat de se fier aux autres. Il ne laissa pas de hazarder le combat : mais il y fut défait ; & ayant esté pris, Gotarze pour se moquer des Romains luy fit couper les oreilles, & le laissa vivre.

p. 176 | Jos. l. 20. c. 2. p. 688. a ª Tac. an. 12. c. 14. p. 176. Jos. p. 688. a. b. 'Gotarze mourut bientost de maladie, "ou par le crime de ses ἐξ ἐπιβουλῆς. sujets, selon Joseph.ª Vonone Prince des Medes fut reconnu pour Roy, & mourut bientost aprés sans avoir rien fait de memorable. Vologese[1] son fils luy succeda,'donna à Pacorus son frere le pays 1. des Medes, & à Tiridate son autre frere le royaume d'Armenie,

Jos. p. 688 a. ª Span. l. 2. p. 86 1. 'Joseph fait Vologese frere de Gotarze, [en quoy on ne peut douter qu'il ne se trompe.]ª Spanheim pretend sur une medaille, que le vray nom des Vologeses est Bologase. [Nous sommes accoutumez à Vologese ; & les medailles ne sont pas sans fautes.]

[en l'an 51, pour les recompenser de ce] 'qu'ils luy avoient cedé l'Empire des Parthes. 'Car il estoit né d'une concubine Greque. Tac. an. 12. c. 44. p. 185.

'Les Romains se meslerent en mesme temps dans une guerre que quelques barbares faisoient entre eux dans le Bosphore [ou la Quersonese Taurique.] 'Claude avoit donné ce pays [des l'an 41,] à un Mithridate "different de celui qui regnoit en Armenie. 'Ce prince voulut depuis se revolter contre les Romains, [sans qu'on en sache le sujet.] Sa mere s'y opposa, jusqu'à vouloir s'enfuir : & pour la contenter, il dissimula son dessein, & deputa Cotys son frere à Claude pour traiter de paix. 'Cotys [ayant appris de son exemple] à luy estre infidele decouvrit à Claude sa veritable disposition : & Claude luy donna les Etats de Mithridate. 'Il en fut mis en possession par Didius, [qui est apparemment le mesme que][a] A. Didius Gallus, qui fut envoyé quelques années aprés en Angleterre. [Il pouvoit estre Gouverneur du Pont, lorsqu'il chassa Mithridate du Bosphore. C'estoit au plustard en l'an 47,] 'puisque Tacite suppose qu'il l'avoit raporté dans ce que nous avons perdu de ses annales : [b] & les Romains furent plusieurs années à chercher Mithridate. 'Il semble qu'ils ne l'aient pas vaincu sans beaucoup de peine.

(Marginal notes: c. 15. p. 176. — Nots 17. — Dio, l. 60. p. 670. a. — Petr. P. de leg. p. 23. b. — b | Tac. an. 12. c. 18. p. 176. — Tac. c. 15. p. 176. — a c. 40. p. 183 | v. Agr. c. 14. p. 143. — an. 12. c. 15. p. 176. — b c. 18. p. 176. — c. 19. p. 177.)

'Didius se retira du Bosphore, en laissant à Cotys quelques cohortes commandées par Julius Aquila Chevalier Romain. Sa retraite fit esperer à Mithridate d'y pouvoir rentrer ; & aprés quelques autres mouvemens, il vint avec des troupes qu'il avoit ramassées, & fortifié par le secours de Zorsine Roy des Siraques, peuples voisins du Caucase. Mais il fut "encore chassé : & Zorsine pour faire sortir les Romains de son pays, où ils s'estoient avancez jusqu'à trois journées du Tanaïs, & où ils avoient pris diverses villes, fut obligé de se prosterner "devant l'image de l'Empereur, '& recouvra ainsi ce qu'il avoit perdu.[c] Claude peut avoir pris cette année [pour ce sujet] le titre d'Imperator pour la XVI[e] fois.

(Marginal notes: c. 15-17. — &c. — &c. — c. 19. p. 177. — c Goltz p. 42. c.)

'Mithridate ne voyant point de ressource, s'alla jetter entre les bras d'Eunone Roy des Adorses ou Aorses, qui avoit assisté les Romains contre luy. Eunone le receut avec beaucoup de generosité, & obtint de Claude qu'il luy donneroit la vie, & qu'on ne le meneroit point en triomphe. Sur cette assurance il le mit entre les mains "des officiers Romains. Il fut mené à Rome, où il témoigna toujours beaucoup de cœur : [& c'est sans doute ce] 'Mithridate du Pont, que Galba fit tuer en l'an 68, pour avoir pris contre luy le parti de Nymphidius.

(Marginal notes: Tac. c. 18-21. p. 176. 177. — &c. — Plut. v. Gal. p. 1498. 1499.)

Phle. mir. c. 22. p. 89. 90.

'Phlegon remarque qu'une femme, qui servoit à Rome une dame de qualité, accoucha cette année d'un singe.

ARTICLE XXIII.

Claude adopte Neron: Troubles dans l'Allemagne.

L'AN DE JESUS-CHRIST 50, DE CLAUDE 9, 10.

Tac. an. 12. c. 25. p. 178 | Idat | Prosp | Nor. ep. cons. p. 34. 45.

'C. Antistius Vetus, & M. Suilius [1] Nervilianus, Consuls. L.

a Tac. an. 12. c. 25. p. 179. b Goltz. p. 43 | Zon. v. Cl. p. 185. c. c Suet. l. 6. c. 6. p. 577. 578. d Tac. an. 12 c. 25. p. 178. 179.

a TACITE commence cette année par l'adoption que Claude fit de L. Domitius [Aenobarbus] fils d'Agrippine, b qui depuis cela fut nommé Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus. c Agrippine avoit cru douze ans auparavant que Caius luy faisoit une injure, de vouloir en raillant donner à son fils le nom de Claude, qui estoit alors le jouet de la Cour: [& en ce temps-ci elle s'en tint fort honorée.] d Pallas l'affranchi, qu'elle s'estoit acquis aux depens mesme de son honneur, fut celui qui porta Claude à cette adoption, comme necessaire pour appuyer Britannicus: & Claude l'en crut, (c.) 'pendant que tout le monde plaignoit ce prince, [dont on voyoit bien que cette adoption estoit la ruine.] Il commençoit déja à estre abandonné & negligé de tout le monde. (Onu. in fast. p. 201. c.) 'Des cette année on voit une inscription dressée à l'honneur de Claude & de Neron Cesar fils d'Agrippine Auguste. [Mais il n'y a pas un mot de Britannicus.]

Dio, val. p. 677. e p. 678 | Tac. c. 41. p. 183. 184.

'Agrippine le faisoit elever comme un simple particulier, sans en prendre aucun soin. e Elle chassa une partie de ceux qu'on avoit mis auprés de luy: elle en fit mesme mourir quelques uns sous divers pretextes, & entre autres Sosibe son precepteur; & mit à leur place des personnes qui estoient à elle: de sorte qu'il estoit comme prisonnier, sans avoir la liberté de sortir, ni mesme de voir son pere. (Zon. in Cl. p. 186. c.) 'Elle faisoit courir le bruit " qu'il avoit l'esprit egaré, (παρεμπλήγα.) f & qu'il tomboit du haut mal. g Peu aprés que Neron eut esté adopté, Britannicus l'ayant une fois salué sous le nom d'Aenobarbus, comme il avoit accoutumé auparavant, Neron en fut si irrité, qu'il tascha de persuader à Claude, que Britannicus estoit un enfant supposé. (Tac. an. 12. c. 41. p. 183.) 'Tacite raporte une rencontre pareille, [& qui apparemment est la mesme,] dont Agrippine fit bien du bruit: mais il en parle sur l'année suivante. [Quoique Britannicus n'eust encore " que neuf ou dix ans,] (c. 26. p. 179.) 'il sentoit déja (&c.)

f e | Tac. an. 13. c. 15. p. 202. g Suet. l. 6. c. 7. p. 579.

Noris, ep. cons. p. 34.

1. 'Comme ce nom est extraordinaire, Onuphre veut qu'on lise Servilianus.

sa misere : car on tenoit qu'il avoit beaucoup de vivacité d'esprit, '& le corps plus robuste que son age ne portoit. [a] Une medaille luy donne le titre de Prince de la jeunesse. Dio, l. 61. p. 689. a Goltz. p. 43.

'On pretend que le jour que Neron fut adopté, le ciel parut tout en feu. Comme il estoit fiancé avec Octavia fille de Claude, Dion remarque, qu'afin qu'il ne parust pas qu'il epousast sa sœur, Claude fit passer Octavia en une autre famille [par une adoption simulée.] Dio, l. 60. p. 687. a.

'L'adoption de Neron fut autorisée par une ordonnance du peuple, & un arrest du Senat. 'Il semble mesme qu'il ait esté adopté pour estre consideré"comme aisné de Britannicus. Agrippine receut aussi alors le titre d'Auguste, [marqué dans l'inscription dont nous venons de parler :]'& afin de faire connoistre sa puissance jusque dans les pays étrangers, elle fit envoyer une colonie de veterans dans la ville des Ubiens, à laquelle on donna son nom. [C'est aujourd'hui la celebre ville de Cologne sur le Rhein.] Ces Ubiens estoient des peuples d'Allemagne qui avoient passé le Rhein, & s'estoient soumis à Agrippa ayeul maternel d'Agrippine, 'vers l'an de Rome 717, [36 ans avant J. C.] Tac. c. 26. 41. c. 25. *Domitium filio antepenit.* c. 27. n. 64.

'Les Cattes qui estoient aussi des peuples d'Allemagne, firent en ce temps-ci quelques ravages : mais ils furent aussitost repoussez & battus par les ordres de "L. Pomponius [Secundus,] qui commandoit les troupes de la haute Germanie [vers Mayence,]& qui s'est encore rendu plus celebre dans la poesie que dans les armes. [Ces avantages, &] les victoires que P. Ostorius remporta en Angleterre sur la fin de la campagne, comme nous l'avons dit par avance, firent prendre cette année à Claude le titre d'Imperator pour la XVII, & jusqu'à la XXI[e] fois [au moins.] c. 27. 28. p. 179. 180. V. Tibere § 25. Onu. in fast. p. 201. c.

'Vannius que "Tibere avoit donné pour Roy trente ans auparavant à une partie des Sueves, s'estant enfin rendu odieux par son orgueil, fut défait & chassé cette année par les Hermundures & les Liges. Claude qui n'avoit point voulu le secourir, luy donna retraite & des terres dans la Pannonie. Vangio & Sido fils d'une sœur de Vannius, mais ses ennemis, partagerent ses Etats, & demeurerent toujours fideles aux Romains. Ibid. § 11. Tac. an. 12. c. 29. 30. p. 180.

ARTICLE XXIV.

Agrippine eleve Neron : Famine à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 51, DE CLAUDE 10, 11.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. 'Tib. Claudius Augustus V, & Servius Cornelius Orfitus, Consuls.

Suet. l. 5. c. 14. p. 521. a Onu. fast. Grut. p. 17. 3. 'CLAUDE voulut tenir ce dernier Consulat durant six mois. aOnuphre ajoute à son collegue le nom de Scipion. [Et il paroist ce me semble par la suite de l'histoire,] Onu. in fast. p. 201. d. e. 'que les Orfites qui ont duré longtemps, estoient de la famille des Scipions.'C. Minicius [ou Minucius] Fundanus, & C. Vettrenius Severus; estoient [subrogez] Consuls à la fin du mois de juillet. Suet. v. Vesp. c. 4. p. 734 | v. Dom. c. 1. p. 779. 'Vespasien qui fut depuis Empereur, fut aussi Consul les deux derniers mois, peu de jours aprés la naissance de Domitien son second [fils,"né le 24 octobre de cette année.] V. Domitien § 1, 21.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. b n. 95. 'On donna cette mesme année à Neron la robe virile, qui luy ouvroit l'entrée aux honneurs & aux affaires de l'Etat. bOn avoit accoutumé de la donner aux enfans quand ils avoient 14 ans accomplis. [Neron eut cet age le 15 decembre de cette année. Mais on prevint ce temps,] c. 41. 'puisque Tacite dit qu'on se hasta de la luy donner, & qu'il le met comme le premier evenement de l'année. Cela se fit avec beaucoup de solennité, & Agrippine fut bien aise que le peuple vist son fils avec le fils de l'Empereur, l'un habillé en Prince, & l'autre en enfant. Neron fut en mesme temps declaré Prince de la jeunesse, & designé pour estre Consul quand il auroit vingt ans, ayant en attendant l'autorité de Proconsul hors de la ville. Pagi, an. 51. § 2. 'On croit qu'il eut aussi le titre d'Empereur, soit par un decret particulier, soit comme une suite de l'autorité Proconsulaire.

Tac. an. 12. c. 41. p. 183. c Dio, val. p. 677. 'Claude accordoit tout cela avec joie aux importunitez du Senat. c Car quand Agrippine vouloit avoir quelque chose de luy, elle le faisoit demander par le Senat, ou par le peuple, quelquefois par les soldats, ou bien elle le luy faisoit mettre dans l'esprit par ses affranchis.

Zon. v. Cl. p. 185. c. f. 'Zonare écrit que le jour que Neron prit la robe virile, Rome fut agité par un tremblement de terre, & la nuit suivante par une terreur qui effraya tout le monde. [Tout ce que nous en trouvons dans les bons auteurs,] Tac. an. 12. c. 43. p. 184. 'c'est qu'il y eut cette année beaucoup de tremblemens à Rome.

'Agrippine crut avoir fait encore un grand coup d'avoir fait oster le commandement des gardes à Lusius Geta & à Rufus Crispinus, qui pouvoient aimer Britannicus, pour le donner tout entier à Burrhus Afranius, homme estimé parmi les soldats, mais qui savoit bien de qui il tenoit cette grande charge. c. 42. p. 184.

'Tout son credit n'empescha pas que L. Vitellius son principal appui, & qui par luy mesme sembloit n'avoir rien à craindre, ne fust neanmoins accusé de leze majesté par Junius Lupus: & Claude [toujours facile & craintif,] eust ecouté l'accusateur, sans les prieres, ou plutost sans les menaces d'Agrippine, qui l'obligea seulement à bannir Lupus, parceque Vitellius s'en contentoit. p. 184.

'Il y eut cette année à Rome une famine, que la sterilité avoit causée, [& qui est marquée par la chronique de S. Jerome.] Elle fit soulever le peuple contre Claude: [& il faut apparemment y raporter ce que dit Suetone,] 'Que dans une famine le peuple l'arresta dans la grande place, le chargea d'injures, & jetta contre luy quantité de morceaux de pain. Il eut de la peine à se sauver dans le palais: & neanmoins [au lieu de se venger du peuple,] il chercha toutes sortes de moyens pour faire apporter les vivres, mesme dans l'hiver, 'qui par un effet particulier de la providence se trouva assez favorable.[a] Il donna de grands privileges à ceux qui faisoient des vaisseaux pour le trafic, & aux marchands, & se chargea mesme des pertes que les tempestes leur pourroient causer. 'On trouve encore des medailles qui marquent ce soin que Claude prenoit pour les vivres. c. 43. p. 184. 85. Suet. l. 5. c. 18. p. 528. Tac. c. 43. p. 185. a Suet. c. 18. p. 528. Vorb. p. 319. 1.

[Je ne sçai s'il faut raporter à la mesme famine dont nous venons de parler, ce que dit Zonare, qui l'a apparemment tiré de Dion,] 'qu'Agrippine fit exciter quelque soulevement parmi le peuple au sujet du pain qu'on vendoit, pour avoir occasion de faire paroistre son fils. Car elle persuada à Claude qui estoit alors malade, de declarer au peuple par un edit, & au Senat par une lettre, que quand il viendroit à mourir, Neron étoit déja en état de gouverner. Elle envoya aussi Neron au Senat vouer solennellement des jeux de cirque en cas que Claude guerist de cette maladie, ce qu'elle ne souhaitoit nullement. Claude guerit neanmoins: '& Neron pour s'acquiter de son vœu, fit representer ces jeux avec beaucoup de magnificence. Il y joignit encore un combat de gladiateurs. Zonare met ceci comme arrivé avant qu'il epousast Octavia, [en l'an 53,] & Suetone en dit quelque chose aussitost aprés ce mariage.'Agrippine menageoit ainsi toutes sortes d'occasions pour le faire connoistre & aimer du peuple, Zon. p. 186. b. c. a Suet l. 6. c. 7. p. 580. Zon. p. 186. b.

& pour le faire regarder comme destiné à succeder à l'Empire,
c. 'pendant qu'elle retenoit Britannicus si resserré, que beaucoup ne savoient pas mesme s'il estoit au monde.

ARTICLE XXV.

Rhadamiste s'empare de l'Armenie sur Mithridate son oncle: Vologese Roy des Parthes la donne à Tiridate son frere.

[TOUTE l'histoire de ce siecle verifie ce que dit l'Ecriture, "Que Dieu s'est souvenu de sa misericorde, & a envoyé JESUS-CHRIST pour sauver les hommes, lorsqu'il estoit le plus en colere contre leurs pechez. Presque tout ce qu'on sçait des Romains n'est qu'un amas de toutes sortes de crimes, dont nous n'osons toucher qu'une partie. L'histoire des Parthes ne nous represente que des Rois cruels & insolens, des sujets rebelles à leurs Princes, & des freres armez contre leurs freres, & souvent des fils parricides. On a vu la mesme chose parmi les Sueves, & dans le Bosphore; & nous l'allons voir maintenant dans l'Armenie.] *cùm iratus fueris, misericordis recordaberis.* Habac.3.v.2.

Tac. an 12. c. 46. p. 185. 'Mithridate frere & gendre de Pharasmane Roy d'Iberie, y regnoit alors, [& ces deux freres ont paru jusqu'ici vivre dans
an. 12. c. 44. p. 185. l'union qui doit estre entre des voisins & des freres.] 'Pharasmane avoit un fils nommé Rhadamiste, ambitieux, & denaturé, qui s'ennuyoit de ce que son pere le faisoit trop attendre aprés sa succession. Pharasmane pour l'empescher de songer à sa couronne, luy fit esperer celle d'Armenie. Par son conseil, Rhadamiste feignant d'estre maltraité de luy à cause d'une bellemere, se refugia chez Mithridate, qui le receut, le traita comme un
c. 45. de ses propres enfans, '& luy fit epouser sa fille, [s'il ne l'avoit déja fait.]

c. 44. 'Rhadamiste abusa de sa bonté pour gagner les principaux de l'Armenie, & s'en retourna ensuite, comme si son pere se fust
c. 45. reconcilié avec luy, & l'eust rappellé. 'Il luy dit "ce qu'il avoit fait: & sur cela Pharasmane cherche des sujets de querelle avec son frere, luy declare aussitost la guerre, & envoye contre luy Rhadamiste avec une armée. Mithridate surpris [& abandonné de ses sujets,] quitta la campagne, & se retira dans le chasteau de Gorneas, où il y avoit une garnison Romaine, commandée par Cælius Pollio. &c.

c. 45. 46. 'La place estoit hors d'atteinte aux efforts de Rhadamiste,

mais Pollion ne le fut pas à ses presens. Ainsi malgré sa foy, malgré son honneur &" celui de tout l'Empire, malgré l'opposition d'un Centenier nommé Casperius, il obligea Mithridate à traiter avec Rhadamiste, & à sortir du chasteau. 'Rhadamiste le receut avec de grands temoignages d'affection & de respect: mais comme ils vouloient conclure le traité par un sacrifice solennel, Mithridate y fut jetté par terre & chargé de chaines: & quand Rhadamiste eut receu ordre de son pere de pousser son crime jusqu'au bout, comme il avoit juré à Mithridate de n'employer contre luy ni le fer, ni le poison, il le fit étoufer. Il traita de mesme sa propre sœur femme de Mithridate, & les enfans encore tout petits qu'elle en avoit eus. c. 47. p. 186.

NOTE 18. 'Numidius" Quadratus qui estoit alors gouverneur de Syrie, ᵃ ayant esté averti de tout cela, tint conseil sur ce qu'il avoit à faire. Peu songerent à l'honneur de l'Empire:" & l'on conclut qu'il falloit plutost exciter les barbares à s'entretuer, que de les en empescher. Ainsi il se contenta d'envoyer faire une sommation à Pharasmane de retirer son fils & ses troupes de l'Armenie. c. 45. p. 185. n. III. ᵃ c. 48. p. 185. &c.

'Julius Pelignus Intendant de la Cappadoce, fit bien plus de bruit. Mais les troupes qu'il pretendoit mener contre Rhadamiste, s'estant dissipées aprés avoir fait beaucoup de tort à la province, il se joignit mesme à Rhadamiste, luy conseilla de se faire couronner Roy d'Armenie, & autorisa son couronnement par sa presence. Helvidius Priscus repara un peu l'honneur des Romains. Car ayant esté envoyé en Armenie, (il semble que ç'ait esté par Quadratus,) avec une legion qu'il commandoit, 'il remit une grande partie du pays en son devoir, plus par la prudence que par la force. Mais [Quadratus] l'obligea de revenir en Syrie, depeur d'engager l'Empire dans une guerre fascheuse contre les Parthes. c. 49. p. 186. 187. *moderatione plura quàm vi composuerat.*

'Car Vologese se servant de l'occasion que luy donnoient ces troubles, vint avec une armée, se saisit d'une partie de l'Armenie, en chassa les Iberiens, & en fit Roy son frere Tiridate. L'hiver l'ayant obligé de se retirer, Rhadamiste y rentra [l'année suivante:] mais comme il pretendoit traiter les peuples en rebelles, ils se revolterent effectivement. Il s'enfuit avec Zenobie sa femme, qui ne put le suivre longtemps à cheval, parcequ'elle estoit grosse. Depeur donc qu'elle ne tombast entre les mains des ennemis, cet homme accoutumé au crime, luy donna un coup de cimeterre, & la jetta dans la riviere d'Araxe. Elle echapa cependant par le moyen de quelques bergers, & fut menée à Tiridate, qui la fit traiter en Reine. c. 50. 51. p. 187.

an. 13. c. 6. p. 198. 'Il paroist que la guerre continua toujours entre Tiridate & Rhadamiste, qui reconquit & abandonna plusieurs fois l'Armenie, c. 37. p. 210. 'jusqu'à ce qu'ayant voulu exercer contre son propre pere la perfidie [qu'il avoit apprise de luy,] son pere le fit tuer sous Neron. c. 6. p. 198|34. p. 209. 'Depuis qu'il eut abandonné [pour la derniere fois] l'Armenie en l'an 54, les Romains entreprirent de s'en rendre maistres: & ce fut le sujet des guerres qu'ils y firent du temps de Neron.

ARTICLE XXVI.

Guerre en Angleterre soutenue par le Roy Caractac, qui est enfin pris par P. Osterius.

Tac. an. 12. c. 36. p. 182|n. 79| Dio, l. 64. p. 678. b. 'IL faut mettre" en cette année ou en la suivante, la prise de Caractac ou Caradoc fils du Roy Cynobellin, & le plus considerable des divers Rois qui gouvernoient en Angleterre. Il soutenoit depuis neuf ans la guerre contre les Romains, Tac. c. 33. p. 181. '& quelquefois avec avantage: a c. 33-36. amais ayant esté défait par P. Ostorius dans une grande bataille, "& s'estant confié à la foy de Cartismandua Reine de "Northumberland, elle le fit enchainer, & le livra aux Romains. c. 36. 37. p. 182. 'Il fut envoyé à Claude qui le receut avec une espece de triomphe. Caractac ne parut point effraié ni abatu: & la seule soumission qu'il fit à Claude, fut de luy dire que s'il eust fait moins de resistance aux Romains, leur victoire en eust esté moins glorieuse; que si pour l'en punir, ils vouloient qu'on ne parlast plus de luy, ils pouvoient luy oster la vie; mais que si l'Empereur vouloit la luy conserver, il seroit tant qu'il vivroit, & mesme aprés sa mort, un monument illustre de sa bonté. c. 20. p. 177. 'Claude qui avoit assez de generosité pour les Princes étrangers, c. 37. p. 182. 'luy donna mesme la liberté, à luy, à sa femme, & à ses freres, qui avoient aussi esté pris. Zon. p. 186. a. 'Zonare remarque que ce prince allant voir la ville de Rome, & en admirant la beauté, dit qu'il s'étonnoit que des gents qui avoient des palais si magnifiques, enviassent les cabanes des Anglois.

NOTE 18. &c. Brigantum.

Tac. c. 38. 39. p. 182. 183. 'On ne sçait si la prise de Caractac rendit les Romains moins vigilans, comme n'ayant plus rien à craindre, ou si elle irrita les ennemis au lieu de les abatre. Mais depuis ce temps là, ceux ci remporterent divers avantages sur les Romains, "dont les chefs craignoient trop de depenser en espions. Les Silures [qu'on place dans la partie la plus meridionale du pays de Galles,] estoient les plus obstinez, parcequ'Ostorius avoit dit qu'il falloit les ex- &c.

terminer entierement,[& les transporter en d'autres pays,]comme les Sicambres qu'Auguste avoit fait passer [de l'Allemagne] dans les Gaules. 'Ostorius succomba à tant de soins, & mourut dans l'Angleterre. [On n'en marque pas l'année.] c. 40. p. 183.

'Aulus Didius Gallus qui luy succeda dans un age fort avancé, remporta quelques victoires par ses Lieutenans. Mais il se contenta de maintenir les conquestes des autres sans en faire de nouvelles.'Ce fut luy qui combatit"pour la Reine Cartismandua, contre Venutius ou Venusius son mari justement irrité contre elle. Il retira la Reine du peril où elle estoit: mais Venutius demeura maistre du pays, & ennemi des Romains. 'Didius eut pour successeur Veranius"vers l'an 58. p.183| v. Agr. c. 14. p. 143. an. 12. c. 40. p. 183|hi. l. 3. c. 45. p. 73. an. 14. c. 29. p. 230| v. Agr. c. 14. p. 143. (ou Veranius.)

aClaude est marqué Imperator pour la XXIII. & la XXIV[e] fois dans les inscriptions de sa onzieme année. a Goltz. p. 41. 42.

'Pline remarque qu'on vit cette année trois soleils. Plin. l. 2. c. 31. p. 18.

ARTICLE XXVII.

Bassesse du Senat sur Pallas: Trouble en Cilicie: Neron epouse Octavia; obtient des graces de Claude pour divers pays.

L'AN DE JESUS-CHRIST 52, DE CLAUDE 11, 12.

V. § 16. [*Cornelius*] '*Sylla*" *Faustus, & Salvius Otho Titianus, Consuls.* Tac. an. 12. c. 52. p. 187| Front. aq. p. 101.

[LE dernier de ces Consuls est sans doute] bL. Titianus, frere aisné de l'Empereur Othon. b Suet. v. Oth. c. 1. p. 658.

cLe Senat donna cette année un arrest fort severe pour chasser d'Italie les astrologues: & cependant ils y demeurerent. d Il en donna un autre contre les femmes qui s'abandonnoient à des esclaves:'& Claude ayant dit que c'estoit Pallas qui luy avoit donné cet avis, 'le Senat ordonna le 29 de janvier, que pour reconnoistre sa fidelité & son application au service du Prince, on le prieroit d'accepter les ornemens de Preteur," qu'on le presseroit de prendre un anneau d'or[comme les Chevaliers,]& qu'on luy donneroit"une grande somme d'argent. 'Ce dedaigneux valet, comme l'appelle Pline, accepta le reste; 'mais par un comble d'arrogance, il meprisa l'argent qu'on luy offroit: & Claude à sa priere dit au Senat qu'il se contentoit de son ancienne pauvreté, "c'est à dire d'estre le plus riche homme de son temps. 'Sur cela le Senat remercia l'Empereur au nom de cet esclave, de ce qu'il luy avoit donné les justes louanges qu'il meritoit,&avoit permis c Tac. an. 12. c. 52. p. 187. d c. 53. p. 187. p. 188. p. 188|Plin. l 8. c. 6. p. 464. (compellendum.) (centies quinquagesies.) Plin. p. 468. p. 466. (ter millies possessor.) p. 465.

à la compagnie de témoigner l'affection qu'elle avoit pour un homme à qui tout le monde se reconnoissoit si obligé. 'Il declara que la compagnie eust souhaité le pouvoir engager par les prieres du Prince, à accepter la somme qu'elle luy avoit offerte; mais que puisque sa moderation n'estoit pas moins grande que sa fidelité, & que l'Empereur pour le satisfaire avoit souhaité qu'on retranchast cet article, le Senat cedoit, parcequ'il ne luy estoit pas permis de desobeïr.

p. 466.

Tac. an. 12. n. 122. p. 188.

'Pallas ne manqua point"de faire marquer dans son epitaphe la somme que le Senat luy avoit decernée, & qu'il s'estoit contenté de l'honneur de ce decret. 'Pline le jeune ayant vu cette inscription, regarda comme une insolence egalement digne de risée & d'indignation, qu'un affranchi eust eu la vanité de refuser une grace du Senat, & de s'en-vanter. Mais il trouva depuis que cette epitaphe estoit bien modeste, lorsqu'il eust vu l'arrest mesme, qui disoit d'un valet digne de la corde, ce qui eust encore esté trop pour un Scipion, pour un Sylla, & pour un Pompée. 'Il le raporte comme un exemple étonnant de l'insolence de Pallas, "de la stupidité de Claude, & de la bassesse du Senat, 'de ces graves magistrats que l'ambition & le desir de s'avancer, reduisoient à la miserable necessité de flater le dernier des hommes, aux depens de leur honneur propre, & de celui du public.

&c. — Plin. l. 7. ep. 29. p. 447. — l. 8. ep. 6. p. 463. — p. 468. — p. 454. — patientiam.

'Claude acheva " cette année avec de tres grandes depenses, l'aqueduc que Caius avoit commencé en l'an 38, & le dedia, selon les termes des auteurs, le premier jour d'aoust. C'estoit une piece tres belle & tres magnifique. [a]Il assigna une"compagnie de 460 personnes pour l'entretenir. [Je pense que quand les auteurs disent qu'il la dedia, ils marquent qu'il fit quelque solennité la premiere fois qu'on y fit couler l'eau.] [b]Dans une inscription de cette année, posée sur cet aqueduc, Claude se conte Imperator pour la XXVII[e] fois.

Suet. l. 5. c. 20. p. 530 | not. 2 | Front aq. p. 101. 102 | Plin. l. 36. c. 15. p. 871. c | Tac. an. 11. c. 13. p. 158 | Vorb. p. 326. 2. a Front. p. 123. b Onu in fast. p. 201. f. — Note 10. — familiam.

[Il voulut dedier de la mesme maniere le canal qu'il avoit fait pour conduire les eaux du lac Fucin dans le Tibre; & fit representer pour cela un grand combat naval. Mais cette entreprise qui luy avoit couté infiniment, devint inutile, comme nous l'avons marqué par avance."] V. § 10.

'Dion joint à cela une histoire qui fait voir combien on abusoit insolemment de sa foiblesse. Ceux de Bithynie ayant envoyé se plaindre de Junius Cilo leur Intendant, qui les avoit pillez d'une maniere insupportable; comme les accusateurs crioient contre luy avec assez de confusion, Claude qui ne les entendoit

Dio, l. 60. p. 687. c.

pas bien, demanda ce que c'estoit. Narcisse luy dit hardiment, qu'ils remercioient Cilon: & sur cela sans s'informer davantage, il ordonna, que puisqu'ils s'en trouvoient bien, il seroit deux ans en charge. 'Cilon estoit Intendant du Pont en l'an 49.[a] Que si le Pont & la Bithynie ne faisoient alors qu'une mesme province, comme il y en a qui le croient, [il faut que Dion ait rapporté cette histoire un peu plutard qu'elle n'arriva.] Tac. an. 12. c. 21. p. 177. a n. 47.

V. la ruine des Juifs § 5. 'Il y eut cette année du trouble dans la Judée, [comme nous le verrons en un autre endroit.][b] Il y en eut encore dans la Cilicie, où les Clites s'estant cantonnez sur les montagnes, faisoient de là des courses dans tout le pays. Ils battirent mesme quelques troupes Romaines qu'on y envoya. Mais Antiochus Roy [de Comagene &] de ce pays, prit par adresse Trosobor leur chef, ramena les autres par la douceur, & les separa. Tac. an. 12. c. 54. p. 188. b c. 55. p. 189.

L'AN DE JESUS-CHRIST 53, DE CLAUDE 12, 13.

'*Decim. Jun. Silanus Torquatus, & Q. Hatcrius Antoninus Consuls.* c. 58. p. 189 | Phleg. mir c. 7. p. 61 | Idat | Prosp.

[c]Neron qui étoit entré dans sa seizieme année [le 15 decembre 52,] epousa en ce temps-ci Octavia [que Claude luy avoit fiancée des l'an 49.][d] Ce fut aussi cette année, selon Tacite, qu'il harangua en grec devant Claude pour ceux d'Ilium, & obtint qu'ils fussent dechargez de toutes sortes d'imposts, comme estant les ancestres des Romains. 'Et on leur avoit souvent accordé ce privilege: mais on croit que les partisans avoient peine à les en laisser jouir. 'Neron parla aussi en la mesme langue pour l'isle de Rhode, à qui les Romains avoient souvent osté & souvent rendu la liberté. Claude la leur rendit cette fois-ci. Il donna une somme d'argent à la ville de Boulogne en Italie, qui ayant esté brulée, avoit aussi eu recours à luy par la bouche de Neron: mais en cette occasion il parla en latin. Suetone met tout ceci des l'an 51. c Tac. c. 58. p. 189. d p. 190 | Suet. l. 5. c. 25. p. 143 | l. 6. c. 7. p. 579. Tac. an. 12. n. 139. p. 190. c 58. p. 190 | n. 140 | Suet. l. 5 c. 25. p. 543 | l. 6. c. 7. p. 579.

'Il semble que Neron ait encore parlé pour ceux d'Apamée, que Claude dechargea de tribut pour cinq ans, à cause d'un tremblement de terre qui les avoit ruinez. 'On accorda la mesme grace à la ville de Byzance, qui nonobstant la fertilité de son territoire, & l'avantage de sa situation, se ruinoit de jour en jour par les charges dont on l'accabloit. 'Ceux de l'isle de Cos furent encore mieux traitez, & Claude leur fit accorder pour toujours par le Senat une exemption de toutes sortes de tributs; afin, disoit-il, que les habitans pussent ne songer qu'à honorer leur dieu Esculape. Ce n'estoit pas une raison bien considerable pour les payens mesmes. Aussi ils ont attribué cette decharge à la faci- Tac. c. 58. p. 190. c. 62. 63. p. 191. 192. c. 61. p. 191.

lité excessive de Claude, qui ne l'avoit pu refuser à un homme

c. 67. p. 193. de cette isle nommé Xenophon, 'qui estoit son medecin, & qui aida l'année suivante Agrippine à luy faire perdre la vie.

c. 59. p. 190. 'Statilius Taurus Proconsul d'Afrique, perit cette année, comme nous avons dit, parcequ'Agrippine vouloit avoir ses jardins. Il fut accusé faussement d'avoir eu recours à la magie, [& apparemment contre l'Empereur. Nous avons vu que M. Statilius Taurus avoit esté Consul en l'an 44, & T. Statilius Taurus Corvinus en l'an 45. Ce dernier est apparemment celui qu'Agrippine fit mourir.]

Suet. l. 5. c. 13. p. 520. 'Car Suetone dit que Statilius Corvinus petit-fils de Messala l'orateur, forma une conspiration contre Claude avec plusieurs des affranchis & des esclaves de ce prince. Il semble joindre cette conspiration, [vraie ou pretendue,] avec celle que forma Asinius Gallus [en l'an 46. Mais il ne se met pas en peine de l'ordre des temps.]

ARTICLE XXVIII.

Mort de Claude empoisonné par Agrippine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE CLAUDE 13, 14.

Tac. c. 64. p. 192 | Suet. l. 5. c. 45. p. 568 | Sen. lud. p. 475. c. *'M. Asinius Marcellus, &* [1] *M. Acilius Aviola, Consuls.*

[MARCELLUS & Aviola furent les derniers Consuls ordinaires de ce regne.]

a Suet. l. 5. c. 46. p. 569. [a] Claude en designa d'autres pour leur estre subrogez : mais il n'en designa que pour jusqu'au mois d'octobre seulement, comme s'il eust eu quelque pressentiment qu'il mourroit en ce temps là : & on pretend qu'il donna encore d'autres marques qu'il se sentoit proche de sa fin. [Il ne l'avoit pas appris des astrologues;]

Sen. lud. p. 476. c. 'car il n'y avoit point d'années ni de mois, depuis qu'il estoit Empereur, auquel ils n'eussent dit qu'il mourroit.

Suet. c. 46. p. 569 | Dio, p. 688. d. e. 'Les historiens marquent une comete, & divers presages qu'ils pretendent qu'on eut de sa mort.

b Tac. an. 12 c. 64. p. 192. [b] Mais ce que dit Tacite, qu'il naquit un pourceau avec des serres d'epervier, [estoit une vraie image de Neron son successeur.]

p. 193. 'Agrippine qui donna, comme nous verrons, la mort à Claude, fit mourir avant luy Domitia Lepida sœur de Cn. Domitius son premier mari, & tante de Neron, dans l'esprit duquel elle s'insinuoit beaucoup par ses caresses & ses presens :

Suet. l. 6. c. 6. p. 578. '& elle l'avoit nourri quelque temps chez elle durant l'exil d'Agrippine.

c Tac. p. 193. [c] Elle pretendoit

Not. ep. cons p. 36. 1. 'On lit ainsi dans Tacite. Neanmoins les Aciles prenoient d'ordinaire M'. ou Manius pour prenom.

pretendoit encore ne pas ceder en beaucoup d'avantages à cette fiere Imperatrice. Ce furent là ses crimes : on en chercha d'autres, sous pretexte desquels on la condanna à la mort, malgré toute l'autorité de Narcisse. 'Neron mesme fut obligé par sa mere de parler contre elle. Suet. l. 6. c. 7. p. 579.

'On assure que Claude commençoit à s'appercevoir de la vie peu chaste d'Agrippine, & des desseins qu'elle formoit pour Neron contre Britannicus. Il témoignoit quelquefois se repentir d'avoir epousé l'une, & adopté l'autre, & estre resolu à laisser l'Empire à Britannicus. Il dit mesme un jour assez nettement dans la chaleur du vin, qu'il puniroit la vie qu'Agrippine menoit avec Pallas.'& il avoit dressé quelques"memoires contre elle.[a] Il fit sur cela son testament, selon Suetone, [& ainsi il le fit apparemment plus en faveur de Britannicus que de Neron,]'quoique Tacite dise qu'Agrippine ne le voulut point faire lire dans le Senat, depeur qu'on ne murmurast d'y voir un pere preferer un fils adoptif au fils naturel.'Narcisse estoit aussi entierement pour Britannicus.

l. 5. c. 43. p. 566. 567. Tac. an. 12. c. 64. 65. p. 192. 193 | Dio, l. 60. p. 687. 688 | Zon. p. 686. d.

Volumina. Dio, p. 688. d. a Suet. c. 44. p. 567 Tac. c. 69. p. 194. c. 65. p. 194.

Note 21. &c. 'Agrippine se resolut"sans beaucoup de peine à prevenir ces changemens, en empoisonnant Claude."On ne convient pas tout à fait des circonstances, quoique les auteurs du crime se soient peu mis en peine de les cacher. Ce qu'on dit le plus generalement, c'est qu'on mit le poison dans"une espece de champignons que Claude aimoit extremement : & Neron mesme en faisoit des railleries. Agrippine le fit composer par une celebre empoisonneuse nommée Locuste, qui"fut longtemps un des grands ressorts de la politique.

c. 66. 67 | Suet. c. 44. p. 567 | not | Dio, p. 688. 689.

boletus.

inter instrumenta regni habita.

'Claude mourut donc ainsi le 13[e] jour d'octobre, dans la 64[e] année de son age,[b] aprés avoir regné 13 ans, huit mois, & vingt jours, [à conter du jour de la mort de Caius.][c] Seneque dit qu'il mourut un peu aprés midi.[d] Il estoit mort quelque temps auparavant. Mais Agrippine cacha sa mort jusqu'à cette heure là, pour disposer toutes choses en faveur de Neron; & il estoit déja mort lorsqu'on fit encore venir les comediens pour le divertir.[e] Agrippine & Neron ne luy epargnerent point ni les larmes, ni les honneurs : on le fit dieu tout comme Auguste : [f] surquoi Gallion frere de Seneque dit assez plaisamment qu'on l'avoit tiré au ciel avec un croc, comme on trainoit les autres suppliciez à la riviere. [Il n'y eut que Seneque, qui pour se venger de ce qu'il l'avoit banni,]'le dechira par une satyre que nous avons encore, où il le represente proprement comme une beste.

Tac. c. 69. p. 194 | Sen. lud. p. 476. a. c | Suet. c. 45. p. 568. b Dio, p. 688. b. c. c Sen. lud. p. 476. b. d Tac. c. 68 | Suet. c. 45. e Dio, p. 688 e | Tac. c. 68. 69 | Suet. c. 45. f Dio, p. 688. 689.

Sen. lud. p. 475–480.

ARTICLE XXIX.

Mort de Narcisse : quelques ordonnances de Claude : Druides : Asconius.

Sen. lud. p. 479. f.
a Tac. an. 13. c. 1. p. 196.
Dio, l. 60. p. 688. c.
b Juv. sat. 14. v 329.
c Suet. l. 5. c. 28. p. 550.
Dio, p. 688. c. d.
Tac. an. 12. c. 65. p. 193.
e Dio, p. 688. c.
e | Sen. lud. p. 479. f.
f Dio, p. 688. d.
Zon. v. Cl. p. 187. a.

'LA mort de Claude fut aussitost suivie de celle de Narcisse. [a]Agrippine à laquelle il s'estoit opposé en quelques rencontres, le fit arrester, & le contraignit de se tuer luy mesme; quoique Neron eust esté bien aise de le conserver. [Nous avons vu par combien de crimes il avoit merité cette mort.] On le blasme en mesme temps d'avarice & de prodigalité. 'Il avoit amassé des richesses immenses,[b] qu'un poete de ce temps là compare à celles de Crœsus, & des Rois de Perse.[c] C'est pourquoi Claude se plaignant un jour qu'il manquoit d'argent, quelqu'un dit qu'il en auroit de reste s'il pouvoit s'associer avec deux de ses valets, Narcisse & Pallas. Comme il pouvoit tout sur Claude, 'les villes entieres, & les Rois mesmes "luy faisoient la cour. Mais au moins il estoit fidele à son maistre, conservoit sa vie avec une grande vigilance, '& si nous en croyons Tacite, il eust voulu donner la sienne pour luy.[e] Aussi on assure qu'Agrippine n'eust osé entreprendre d'empoisonner Claude, s'il eust esté present: mais elle luy avoit persuadé de s'en aller en Campanie pour y prendre les bains, 'à cause de la goutte dont il estoit tourmenté.[f] On le loue encore de ce qu'avant que de mourir, il brula quelques lettres ou memoires secrets de Claude contre Agrippine & d'autres, qu'il avoit entre les mains, parcequ'il estoit son secretaire. 'Il fut tué [ou se tua luy mesme] auprés du tombeau de Messaline.

θεραπεύειν.

'Eutr. v. Cl. p. 577.
g Aur. V. v. Cl. p. 511. c.
Sen. lud. p. 479. c.
h Suet. l. 5. c. 25. p. 541.
Tac. an. 14. c. 43. p. 212.
a. 128.

[Voila quel a esté le regne de Claude, si l'on peut dire qu'il a regné. Quel qu'il fust, & quoiqu'il ait commis bien des cruautez,] 'il n'a pas laissé de passer pour un Prince mediocre, meslé de bien & de mal,[g] selon ceux qui le conseilloient. On écrit qu'il a arresté les vices, qu'il a pris soin des troupes, qu'il a fait de fort bonnes ordonnances, 'quoiqu'il n'ecoutast pas beaucoup les Jurisconsultes.[h] Il fit des charges militaires qui n'estoient qu'honoraires & sans fonction.

'Tacite marque en un endroit écarté, que Q. Pomponius [Secundus] fut reduit à la necessité d'une guerre civile, pour ne pas succomber aux accusations de P. Suilius, qui par sa langue eloquente, & son esprit calomnieux & méchant, perdoit une infinité de monde du temps de Claude. 'Nous n'avons point d'autre lumiere sur cette guerre.

'Claude défendit à tout le monde la religion des Druides, *qu'on sçait avoir esté les prestres, les philosophes, & peutestre aussi les magiciens des Gaules. Une des principales & des plus celebres parties de leur religion, estoit de sacrifier des hommes, prenant en un faux sens ce principe, [d'ailleurs veritable,] qu'un homme ne peut bien reconnoistre la vie que Dieu luy a donnée, qu'en luy offrant la vie d'un homme. 'Auguste avoit déja défendu cette superstition impie & cruelle, mais seulement aux citoyens Romains. 'Pline dit que Tibere avoit aboli les Druides des Gaulois avec leurs "poetes & leurs medecins,[b] qui se mesloient de deviner; [c'est à dire] ceux qu'ils appelloient *Bardes* & *Vates* ou *Batage*. [Strabon qui écrivoit sous Tibere,]'dit aussi que les Romains avoient déja aboli ce que les Gaulois avoient de contraire à leurs mœurs, soit dans leurs sacrifices, soit dans leurs divinations, qui n'estoient pas moins cruelles que leurs sacrifices. [Mais soit que les loix de Tibere eussent esté abolies par sa mort, soit que son autorité n'eust pas pu l'emporter sur l'attache que les Gaulois avoient à leurs vieilles superstitions,] 'soit qu'il ne les eust défendues que dans Rome, [il paroist qu'elles subsistoient encore.] Claude défendit à toutes sortes de personnes de les pratiquer à l'avenir.[c] Mela [qui écrivoit en l'an 43,] parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une chose déja éteinte, dont il demeuroit seulement parmi eux quelques vestiges. Mais il suppose que la philosophie des Druides ne laissoit pas de regner toujours dans les Gaules. 'Les Druides subsisterent en effet encore quelque temps, mesme depuis Claude, continuant toujours à se mesler de deviner:[d] & leurs femmes surtout le faisoient encore à la fin du troisieme siecle. [Mais [1] on ne voit point que depuis ce temps-ci ils aient jamais immolé des hommes.]

'On voit que Q. Asconius Pedianus celebre par ses commentaires sur Ciceron, écrivoit du temps de Neron ou de Claude. 'On croit que c'est le mesme que l'historien,[e] qui vivoit encore sous Vespasien, & qui fut douze ans aveugle;[f] mais qu'il le faut distinguer d'Asconius Pedianus qui vivoit du temps d'Auguste & de Virgile.

Suet. l. 5. c. 25. p. 544.
a Buch. de Belg. l. 5. c. 3. 4. p. 156. 150. ex Cæsare & aliis.
Suet. l. 5. c. 25. p. 544.
Plin. l. 30. c. 1. p. 733. b.
vatum.
b Buch de Belg. c. 3. p. 156.
Strab. l. 4. p. 158. a. b.
Tac. an. 12. n. 102. p. 184.
Suet. l. 5. c. 25. p. 545 | Aur. V. v. Cl. p. 511. d.
c Mela, l. 3. c. 2. p. 112.
Tac hi. l. 4. c. 54. p. 303.
d Spart. n. S. p. 237. 1. 2 | n. C. p. 234. 1. c. d.
Tac. an. 11. n. 125. p. 168.
Voss. hi. lat. l. 1. c. 27. p. 142-144.
e Hier. chr.
f Voss. p. 142. 144.

1. Bucherius pretend le contraire, & cite ces paroles de Tertullien, *Major ætas apud Gallos Mercurio prosecatur*. Mais Mr Rigaut & le P. George lisent *prosecabatur*.

Buch de Belg. p. 160. c | Tert. apo. c. 9. p. 10. 2.

L'EMPEREUR NERON.

ARTICLE PREMIER.

Qualitez naturelles de Neron: Il est elevé à l'Empire: Idée des premieres années de son regne.

Suet. l. 6. c. 1-5.



'EMPEREUR Neron fut fils de Cn. Domitius Aenobarbus, sorti d'une des plus illustres familles de Rome, & d'Agrippine fille de Germanicus Cesar & sœur de l'Empereur Caius. [Nous avons marqué "sur Claude ce que nous savons d'Agrippine.] On trouvera aussi dans Suetone quel estoit Cn. Domitius. Il suffit de dire qu'il declaroit luy mesme qu'il ne pouvoit naistre de luy & d'Agrippine, que quelque chose de detestable & de funeste. Il le dit à l'occasion mesme de la naissance de Neron, qui arriva le 15 decembre de l'an 37.

V. Claude § 20.

c. 5 p. 575. 576. 6. 6. p. 577 | Dio, l. 61. p. 690. c.

'Neron fut d'abord appellé L. Domitius Aenobarbus: [a] & lorsqu'il eut esté adopté par Claude ["en l'an 50,] on luy donna les noms de Nero Claudius Cæsar Drusus Germanicus. [1] [On peut voir sur Claude tout ce qui regarde cette adoption, son mariage avec Octavia fille du mesme Claude, & le reste que nous avons cru devoir remarquer de luy jusqu'à son elevation à l'Empire.]

Suet. c. 1. p. 572 | c 7. p. 579. a Goltz. p. 143 | Zon. v. Cl. p. 185. d.

Ibid. note 1.

'Sa mere Agrippine, qui des qu'elle se vit femme de Claude, ne songea qu'à elever son fils à cette supreme autorité, mit auprés de luy le philosophe Seneque pour le former. [Seneque avoit sous luy]'Berylle qui est aussi qualifié precepteur de Neron, & qui fut ensuite son secretaire pour les lettres greques.

Tac. an. 12. c. 8. p. 174 | Dio, l. 6c. p. 686. d.

Jos ant. l. 20. c. 7. p. 696. f. g.

'Neron avoit naturellement de la grandeur d'ame & de la liberalité, mais jusqu'à la profusion. [b] Il ne manquoit ni de cœur, [c] ni de vivacité d'esprit, [d] ni de capacité pour apprendre: [e] mais il estoit plus porté à la faineantise & au plaisir, qu'au travail & aux

Dio, l 61. p. 691. e | Suet. l. 6. c. 30. p. 615 | Plin. l 37. c. 2. p 883. e. b Tac. an. 13. c. 2. p 196. c c. 3. p. 197. d Plin l 30 c. 2. p. 713. e f. e Dio, l. 51. p. 651. b.

1. Zonare, *p. 185. d.* luy donne le prenom de Tibere [qu'avoit Claude.] Mais on ne le trouve point dans Goltzius, ni dans Birague *p. 88. 89*, & il paroist que le nom de Neron luy tenoit lieu de prenom.

affaires. 'Des l'enfance au lieu de s'appliquer aux lettres, il employa son genie à graver, à peindre, à faire des statues, à chanter, & à conduire des chariots. [a] Et on dit mesme qu'il fut quelque temps sans avoir auprés de luy qu'un maistre à danser & un barbier. 'Ce fut ce qui le reduisit à employer la plume de Seneque lorsqu'il eut à parler en public ou à écrire; au lieu que les autres Empereurs n'avoient eu besoin que de leur eloquence propre.

Tac. an. 13. c. 3. p. 197 | Suet. c. 53. p. 551.
[a] Suet. l. 6. c. 6. p. 578.
Tac. c. 3. p. 197.

'Il apprit neanmoins dans ses premieres années les principes de presque toutes les sciences. Mais pour la philosophie, sa mere mesme l'en eloigna, comme d'une connoissance qui ne pouvoit que nuire à un Prince. Seneque luy donna aussi du degoust pour les anciens orateurs, afin de luy faire davantage estimer son eloquence nouvelle: ce qu'il faisoit aussi à l'égard des autres, comme Quintilien le luy reproche. Ainsi Neron s'appliqua particulierement à la poesie, pour laquelle il avoit de l'inclination & de la facilité: '& on voyoit dans les vers qu'il faisoit, qu'il avoit quelques semences d'erudition. [b] Vossius pretend mesme prouver par quelques vers qui nous en restent, qu'il estoit tout à fait bon poete. 'Mais ceux qu'en cite Perse" [sont visiblement trop enflez & trop affectez. Et toute la vie de Neron montre bien qu'il n'avoit pas assez de sens & de jugement pour faire une bonne piece.]

Suet. l. 6. c. 52. p. 650. 651 | not. 5.
Tac. an. 13. c. 3. p. 197.
[b] Voss. l. poet. c. 3. p. 43.
Pers. sat. 1. v. 99.
Torva Mimalloneis, &c.

'Suetone fait la description de son exterieur, [où il n'y a rien de considerable.] [c] Il avoit la vue foible, & ne voyoit pas bien de pres. [Du reste chacun sçait qu'il a esté un monstre de cruauté, & d'impudicité, & qu'il a passé une grande partie de son regne à chanter, danser, jouer des instrumens, conduire des chariots, & faire toute autre chose que ce qui estoit du devoir d'un Prince. C'est pourquoi nous nous dispenserons de raporter ce qui ne pourroit servir qu'à nous en donner cette idée.

Suet. l. 6. c. 51. p. 649.
[c] Plin. l. 11. c. 37. p. 280. c.

Il n'est pas inutile de remarquer que dans tout ce que les auteurs nous disent de ses qualitez naturelles, nous n'en voyons aucune qui ait pu causer cet effroyable debordement de crimes, que son inclination pour le plaisir. Ce fut ce qui luy donna de l'eloignement pour les personnes sages qui estoient auprés de luy, ce qui l'attacha à Othon & aux autres jeunes gents, qui ne songeoient qu'à favoriser ses passions pour satisfaire les leurs propres, ce qui luy fit ecouter les funestes discours d'une Poppée contre sa mere & contre sa femme. Ainsi cet unique defaut fit qu'un Prince, en qui on ne remarque rien de plus mauvais que dans le commun des hommes, devint le plus abominable de tous

les hommes, parcequ'il s'abandonna à cet amour pour le plaisir, & que le malheur qu'il eut de devenir le maistre des autres, luy donna le moyen de contenter pleinement sa passion.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE NERON I.

M. Asinius Marcellus, & M'. Acilius Aviola, Consuls. V. Claude § 28.

[Claude en mourant laissoit deux fils, Britannicus né de luy & de Messaline, qui avoit pour lors 13 à 14 ans, & Neron qu'il avoit adopté, agé de pres de 17.]'L'Empire sembloit appartenir au premier seul, ou à tous les deux ensemble. Mais la force l'emporta sur la justice.'Agrippine ayant disposé toutes choses durant quelques heures qu'elle cacha la mort de Claude,[a] & ayant pris le moment que l'imagination des astrologues luy fit croire estre le plus favorable pour commencer un regne, [qui devoit estre si malheureux pour elle & pour tout l'Empire;] 'les portes du palais qu'on avoit tenues fermées, furent tout d'un coup ouvertes un peu aprés midi; on declara que Claude étoit mort; & en mesme temps Neron parut accompagné d'Afranius Burrhus Prefet des Pretoriens, qui dit aux soldats qui estoient de garde que c'estoit là le Prince. On pretend que quelques uns demanderent où estoit Britannicus: mais Agrippine le retenoit dans le palais. Ainsi les soldats ne voyant que Neron, le proclamerent Empereur.

(le 13 octobre 54. — Dio, l. 61. p. 689. — Tac. an. 12. c. 68. p. 194. — a Suet. l. 5. c. 8 p. 580. — p. 580 | Tac. c. 69. p. 194.)

'Ils l'accompagnerent ensuite avec leurs Tribuns & les plus puissans des affranchis jusques à leur camp,[b] où il prononça ou lut le discours que Seneque luy avoit fait, promit aux soldats la mesme somme que Claude leur avoit donnée, & fut de nouveau proclamé Empereur. Du camp il fut promtement mené au Senat, où il lut encore un discours de Seneque, & n'en sortit que le soir. 'Le Senat luy decerna des honneurs sans nombre: & il les receut tous, hors le titre de Pere de la patrie qui ne convenoit pas à son age.'Mais il le prit avant que la seconde, [& peutestre avant que la premiere] année de son regne fust achevée.'Toutes les provinces suivirent sans aucune difficulté ce qui s'estoit fait à Rome.

(Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 694. b. c. — b Tac. an. 12. c. 69. p. 194 | Suet. c. 8. p. 580 | Dio, l. 61. p. 590. d. — Suet. l. 6. c. 8. p. 580. — Goltz. p. 44. — Tac. p. 194.)

'On fit ensuite les funerailles de Claude, dont Neron prononça le panegyrique fait par Seneque:[c] & aprés ce deuil de ceremonie, il vint au Senat, où il fit la declaration de la maniere dont il promettoit de gouverner, toute opposée à ce qu'on avoit blasmé dans Claude: Qu'il ne feroit point de sa Cour un throne d'ambition & d'avarice où tout fust à vendre; Qu'il ne regleroit point les affaires chez luy pour faire tout dependre de quelques particuliers; Qu'il feroit difference entre sa maison & la Repu-

(Tac. an. 13. c. 3. p. 197. — c c. 4. p. 197.)

blique; Qu'il ne s'attribueroit point non plus la decision de toutes choses, mais que le Senat conserveroit toujours sa fonction & sa dignité; Que l'Italie & les provinces du peuple prendroient l'ordre des Consuls, qui les adresseroient au Senat; Que pour luy il prendroit soin des armées, puisqu'on l'en chargeoit; 'Qu'en un mot il se formeroit sur le modele d'Auguste. [a] Le Senat ordonna que ce discours seroit gravé sur une "plaque d'argent, & que tous les nouveaux Consuls en feroient [publiquement] la lecture. Il avoit encore esté composé par Seneque.

Suet. l. 6. c. 10. p. 581.
a Dio, l. 61. p. 690. d.
" *titulo.*

'Neron parut en diverses rencontres vouloir executer ses promesses: [b] & les cinq premieres années de son regne sont louées des historiens. On pretend mesme que Trajan les proposoit pour un modele accompli, qu'aucun Prince n'avoit egalé. [Mais il y a certainement bien des exceptions à faire.] 'On remarque en general qu'on arresta sous luy divers desordres par les punitions severes que l'on en fit, & qu'on establit de bons reglemens.'On diminua les depenses: on défendit de rien vendre de cuit dans les cabarets que des legumes & des herbes. " On abolit certains divertissemens, où des gents qui couroient par la ville, croyoient avoir acquis par un ancien usage le droit de tromper & de voler comme par jeu ceux qu'ils rencontroient.

Tac. an. 13. c. 5. p. 197.
b Aur. Vict. epit.
Suet. l. 6. c. 16. p. 591.
" *quadrigariorum lusus.*

'Il fit luy mesme plusieurs bonnes ordonnances par l'avis du Senat: [c] il ne voulut laisser passer aucune occasion de faire paroistre de la clemence, de la liberalité, "& de la bonté; [d] & il en fit quelques actions des la fin de cette année." [e] Il donna aussi alors le royaume de la petite Armenie à Aristobule, qui estoit Juif, & fils d'Herode Roy de Calcide. Il donna de mesme à Soeme en titre de Royaume le pays de Sophene, [f] qui est entre l'Armenie, la Mesopotamie, & la Comagene; [g] & "il ajouta quelques villes de la Galilée aux Etats que Claude avoit donnez à Agrippa fils d'Agrippa Roy de Judée, 'Aziz Roy d'Emese [en Syrie] estant mort en la premiere année de ce regne, son frere luy succeda. [On n'en marque pas le nom. Je ne sçay si ce seroit]' ce Soeme qui regnoit à Emese en l'an 72.

Tac. an. 13. c. 5. p. 197. 198.
c Suet. l. 6. c. 10. p. 581.
d Tac. an 13. c. 10. p. 199.
e c. 7. p. 198.
Jos. ant l. 20. c. 5. p. 694. f.
f Lubin, in Usser.
g Jos. p. 694. f. g.
f.
Jos. bel. l. 7. c. 28. p. 984. a.
" *comitatem.*
" &c.
" V. la ruine des Juifs § 36.

ARTICLE II.

Agrippine veut dominer; Seneque & Burrhus l'emportent sur elle: Neron commence à se deregler.

[AGRIPPINE comme mere d'un enfant de 17 ans, & qui luy devoit tout ce qu'il estoit,] 'agissoit avec une entiere

Dio, l. 61. 690. d. e.

autorité, répondoit avec luy aux ambassadeurs, écrivoit partout avec luy, sortoit avec luy dans une mesme littiere, & quelquefois Suet. l. 6. c. 9. p. 581. il suivoit à pié celle où on la portoit.'Neron vouloit bien qu'elle a p. 581 | Tac. c. 2. p. 197. prist cette autorité,[a] luy deferoit jusque dans les moindres choses, souffroit que le Senat luy decernast toutes sortes d'honneurs, Tac. c. 5. p. 198. 'le faisoit mesme assembler dans le palais, afin que de derriere une tapisserie, & sans estre vue, elle pust entendre tout ce qui s'y disoit.

c. 2. p. 196. 'Mais elle avoit Pallas pour ministre, homme trop grand pour un affranchi, & qui par une gravité & une severité fiere & arrogante, se rendoit insupportable: & Neron n'estoit pas d'humeur c. 1. p. 195. 196 | Dio, val. p. 682. à obeïr à un valet.'Outre cela Agrippine commença à user de son pouvoir par la mort de M. Junius Silanus alors Proconsul d'Asie, & de Narcisse affranchi de Claude, dont le premier n'avoit point d'autre crime sinon qu'il estoit frere de L. Silanus à qui elle avoit osté Octavia & la vie mesme, qu'il avoit, comme Neron, Auguste pour trisayeul, & qu'il meritoit mieux l'Empire que Neron dans l'esprit du peuple. [On ne dit point si Neron avoit sceu sa mort.] Tac. c. 33. p. 203. 'Il recompensa neanmoins ceux qui en avoient été les ministres. b c. 1. p. 196. [b] Pour celle de Narcisse il en fut mesme faché. c c. 2. p. 196. [c] Et ces deux morts eussent esté bientost suivies de plusieurs autres, si Burrhus & Seneque ne se fussent resolus à ruiner la puissance d'Agrippine. Dio, val. p. 686. [Nous parlerons de Seneque" dans la suite.]'Nous dirons seulement ici qu'il demanda à Neron la liberté de ne point manger à sa table, pour donner plus de tems à l'étude & à la philosophie. V. § 34. Sen. de clem. l. 2. c. 2. p. 325. d. 'Il faisoit profession d'aimer mieux offenser ce prince en luy disant la verité, que de le tromper en le flattant.

Tac. an. 12. c. 42. p. 184. 'Pour Burrhus, c'estoit un homme fort estimé des soldats,[d] & d an. 13. c. 2. p. 96. qui en prenoit un grand soin: e an. 14. c. 51. p. 236. [e] & il n'estoit pas moins aimé du peuple à cause de ses bonnes qualitez, f Dio, l. 61. p. 690. c. [f] de son" esprit, & de sa φρονήσεως. sagesse, & parcequ'ayant beaucoup de pouvoir auprés de Neron, [non seulement] g p. 691. b. [g] il en usoit avec toute l'equité & toute la justice possible, h Tac. an. 14. c. 51. p. 235. [h] mais il estoit encore le remede des maux publics [en retenant les mauvaises inclinations de ce prince,] i Dio. l. 62. p. 706. c. [i] à qui il parloit avec une entiere franchise. On marque que luy ayant dit son sentiment sur une affaire, & Neron luy en parlant une seconde fois, comme pour le faire changer d'avis,] il luy fit cette réponse: Quand j'ay dit ce que je croy, il est inutile de m'en reparler.

Tac. an. 12. c. 42. p. 184. 'C'estoit Agrippine qui luy avoit fait donner le commandement des gardes par Claude. [Sa reconnoissance n'alla pas neanmoins jusqu'à la preferer au service de son Prince, & au bien public.]

public.]'Mais il la servit auprés de Neron dans une occasion importante; [a] & s'il n'osa empescher sa mort, il ne voulut pas au moins y prendre part. [Ce qu'on ne peut excuser,] [b] c'est qu'il fut le premier à diminuer l'horreur que Neron conceut de ce crime aprés l'avoir fait, en envoyant les officiers des gardes luy en témoigner de la joie. an. 13. c. 20. p. 204. a an. 14. c. 7. p. 221. b c. 10. p. 222.

'Burrhus & Seneque avoient une egale autorité auprés du Prince, l'un pour les armes, l'autre pour les lettres: & quoique differens de mœurs, Burrhus estant plus severe, & Seneque plus doux, ils estoient neanmoins fort unis ensemble.'Ils changerent plusieurs choses dans le gouvernement, en abolirent d'autres, en établirent de nouvelles, & userent si bien de leur autorité, qu'ils estoient louez de tout le monde. an. 13. c. 2. p. 196. Dio, val. p. 678.

'Ils s'aidoient aussi l'un l'autre à porter le Prince à la vertu, [c] ou au moins à retenir son esprit par des plaisirs ou honnestes, ou moins criminels & moins dangereux pour le public, dont ils esperoient qu'il se degouteroit bientost, si on les luy permettoit. Mais Dion remarque que cette premiere licence qu'ils luy donnerent, ouvrit la porte à tous les excés qu'il commit ensuite, parceque les crimes s'attirent l'un l'autre, & que Neron croyoit qu'ils luy estoient tous permis, puisqu'on ne l'avoit pas repris des premiers. Tac. an. 13. c. 2. p. 196. c p. 19 | Dio, l. 61. p. 691. b. c.

'Ce mauvais effet parut bientost: & lorsqu'ensuite ou eux, ou Agrippine, taschoient de le retenir, il témoignoit recevoir avec respect ce qu'ils luy disoient, & promettoit de se corriger; mais des qu'il ne les voyoit plus, il se laissoit aller à ses inclinations, & aux mauvais conseils des [jeunes gents] qui vivoient avec luy, 'entre lesquels Othon depuis Empereur, tenoit un des premiers rangs.[d] Ces faux amis luy repetoient sans cesse qu'il ne devoit pas souffrir qu'un Burrhus & un Seneque fussent ses maistres; que ce n'estoit pas à luy à trembler devant eux, mais à les faire trembler, puisqu'il estoit leur maistre & leur Empereur. Dio, val. p. 681. Suet. v. Oth. c. 2. p. 689. d Dio, val. p. 681.

'Neron plus susceptible de ces conseils qui favorisoient son penchant, que de ceux qui le portoient au bien, commença à mepriser Burrhus & Seneque: il se fit ensuite un honneur de ne point ceder ou à la sagesse de ces ministres, ou à l'autorité de sa mere: enfin il essuya toute honte, se moqua ouvertement de tout ce qu'ils luy disoient, & prit Caius pour modele. Il le surpassa bientost des qu'il eut resolu de l'imiter. Aussi croyoit il qu'il estoit de l'autorité & de la grandeur d'un souverain de ne ceder à qui que ce fust, dans les choses mesmes les plus honteu- p. 681.

ses. Ce fut par ces degrez qu'il tomba peu à peu dans cet abysme de crimes & dans cet état horrible, [dont son nom seul nous donne l'idée.]

l. 61. p. 690. 691. 'Seneque & Burrhus, qui s'estoient unis pour resister à l'orgueil & à l'ambition d'Agrippine, en eurent dés cette année une occasion favorable. 'Car il arriva que les Armeniens ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, & Neron estant monté sur son throne pour leur donner audience, Agrippine vint pour y monter & s'y asseoir avec luy. La crainte retint les autres dans le silence : mais Seneque voyant bien que cela deplaisoit [aussi à Neron,] luy conseilla de descendre, comme pour aller recevoir sa mere. Cependant on trouva un pretexte pour remettre l'audience à une autre fois: & ainsi on empescha civilement que les étrangers ne fussent témoins [de l'insolence d'Agrippine, &] de la honte des Romains.

p. 691. a | Tac. an. 13. c. 5. p. 198.

ARTICLE III.

Pallas favori d'Agrippine est disgracié : Neron empoisonne Britannicus fils de Claude.

L'AN DE JESUS-CHRIST 55, DE NERON 1, 2.

'Nero Claudius Augustus, & L. Antistius Vetus, Consuls.

Tac. an. 13. c. 11. p. 199. 200. | Idat | Prosp | Onu. in fast. p. 200. d.

a NERON avoit esté designé en l'an 51, pour estre Consul lorsqu'il auroit vingt ans, [c'est à dire en l'an 57 : mais s'il estoit capable d'estre Prince à dixsept ans, il l'estoit encore plus d'estre Consul : & les Empereurs ne manquoient guere de prendre le Consulat l'année d'aprés leur election.] 'Neron le prit donc en celle ci : b mais il ne le tint que deux mois. [On ne trouve point qui luy fut subrogé.] c Antistius son collegue voulut jurer comme les autres magistrats, qu'il observeroit ses ordonnances : mais il ne le voulut pas souffrir ; ce que le Senat releva par de grandes louanges, afin de l'accoutumer à faire des choses qui meritassent encore plus d'estre louées. 'Suetone remarque qu'il donnoit d'ordinaire le Consulat pour six mois.

a Tac. an. 12. c. 41. p. 183. | an. 13. c. 11. p. 199. 200. | b Suet. l. 6. c. 14. p. 589. | c Tac. an. 13. c. 11. p. 200. | Suet. c. 15. p. 590.

Dio, l. 61. p. 691. b. 'Seneque aprés avoir arresté l'ambition d'Agrippine, qui avoit voulu se trouver à l'audience des Armeniens, prit des mesures avec Burrhus pour empescher qu'elle ne demeurast maistresse de la conduite des affaires. [Mais ils en prirent de fascheuses,] qui furent de souffrir, & de favoriser mesme, l'amour illicite que Neron conceut pour une [1] Acté qui avoit esté esclave, au

Tac. an. 13. c. 12. p. 200.

Spon, p. 111. 1. 'On croit que c'est une Acté qualifiée dans plusieurs inscriptions affranchie de l'Empereur.

prejudice de celui qu'il devoit à Octavia sa femme legitime, & d'une chasteté reconnue. 'Neron songeoit mesme à l'epouser. Suet c. 28. p. 611. 'Agrippine [qui n'estoit pas chaste, mais qui estoit fiere,] ne put souffrir une chose si indigne, & fit tout ce qu'elle put pour l'empescher, & par des reprimendes severes, & par des flateries basses & infames. Mais Neron ne se fioit pas à ses caresses; '& ses reproches trop aigres pour estre soufferts, firent qu'il "perdit le respect qu'il avoit pour elle, & qu'il donna toute sa confiance à Seneque. 'Suetone dit que Neron luy repondit plusieurs fois, que si elle examinoit & censuroit si fort ses actions, il quitteroit l'Empire, & se retireroit à Rhode. 'Ces piques d'entre Agrippine & Neron leur firent dire bien des choses l'un de l'autre, que le peuple savoit aussitost: & il y ajoutoit encore.

Tac an. 13. c. 12. 13. p. 200 | Dio, l. 61. p. 692. c. d. e.

exuerat obsequium.

Suet. l. 6. c. 34. p. 621.

Dio, l. 61. p. 693. b.

'Il arriva dans ce mesme temps, que Neron choisit entre tous les meubles du palais, ce qu'il y avoit de plus precieux, & l'envoya à sa mere. Elle receut fort mal cette civilité, & se plaignit que son fils ne luy faisoit pas un present, mais luy retenoit tout le reste; & qu'elle ne se pouvoit pas contenter d'une partie aprés avoir tout donné. 'On le raporta à Neron, & d'une maniere encore plus criminelle: de sorte que pour la rabaisser, il osta à Pallas le maniement de ses finances que Claude luy avoit donné. Il luy accorda neanmoins qu'on ne le pourroit rechercher pour le passé. 'Ainsi Pallas perdit sa toutepuissance, mais conserva ses richesses immenses jusques à sa mort, qu'elles avancerent à ce qu'on crut, parceque Neron vouloit estre son heritier. Il mourut en l'an 62: [& peu auparavant] 'il avoit encore sauvé par son credit son frere Felix contre les justes plaintes des Juifs. [a]On remarque qu'ayant esté accusé d'avoir formé quelque conspiration contre Neron, & de s'en estre ouvert à ses affranchis, il eut l'insolence de répondre qu'il ne se rabaissoit pas jusqu'à parler à ses domestiques, se contentant de leur faire savoir sa volonté par des signes & des gestes, ou par écrit quand les signes ne suffisoient pas. 'Ce fut Seneque qui le tira de cette accusation.

Tac. an. 13. c. 13. p. 200.

c. 14. p. 200.

an. 14. c. 65. p. 240.

Jos. ant. l. 20. c. 7. p. 696. f.

a Tac. an. 13. c. 23. p. 205.

Dio, val. p. 686.

'La disgrace de Pallas fut tres sensible "à Agrippine: elle fit eclater partout ses cris & ses plaintes, & menaça ouvertement de faire declarer Britannicus Empereur. Neron crut avoir sujet de le craindre, '& Britannicus se sentoit deja assez "fort pour faire trembler Neron. Il devoit bientost entrer dans sa quinzieme annee, ["qui pouvoit commencer au mois de fevrier.] 'Et c'estoit le temps où l'on prenoit la robe virile, comme pour quitter les amusemens de l'enfance, & entrer dans les affaires serieuses des hommes.

Tac. an. 13. c. 14. p. 200. 201.

c. 15. p. 201.

V. Claude note 1.

an. 12. c. 41. p. 183 | not 55.

an. 13. c. 15. p. 201|Suet. l. 6. c. 33. p. 620. 'L'ambition de regner contraignit donc Neron de se rendre coupable de la mort d'un innocent & d'un frere. Mais n'osant pas commander ouvertement de tuer une personne de cette qualité, à qui on n'avoit rien à reprocher, il resolut de le faire empoisonner, & en chargea un Julius Pollio Tribun d'une cohorte Pretorienne, qui avoit en sa garde cette fameuse Locusta qu'on avoit déja employée [pour perdre Claude.] Le poison luy fut donné par ses propres "precepteurs: car il y avoit longtemps [qu'Agrippine] avoit donné ordre qu'il n'eust auprés de luy que des gents sans foy & sans honneur. Il ne fit pas d'effet, soit qu'il n'en dust pas faire sitost, soit qu'estant foible il eust esté emporté "par quelque cause naturelle. *educatoribus.* *exoluta alvo.*

Ibid. 'Neron qui ne vouloit point de retardement dans ce crime, menace Pollion, commande d'executer Locusta condannée depuis longtemps, croyant qu'ils avoient preferé leur sureté à la sienne, & qu'ils avoient donné un poison plus lent afin qu'on s'en doutast moins. Ils promettent d'en donner un qui emporteroit le Prince en un instant, & le font cuire dans une chambre proche de celle de Neron & en sa presence. Tac. c. 16|Suet. p. 621. 'On le donna à Britannicus lorsqu'il mangeoit avec Neron mesme à une table à part, selon ce qui s'observoit alors pour les enfans de qualité. Mais pour empescher que celui qui devoit faire l'essai pour Britannicus, ne fust aussi empoisonné, & la trahison decouverte, on luy donna le verre du Prince sans poison; mais un peu trop chaud; de sorte que l'ayant presenté aprés en avoir gousté, & Britannicus ayant dit qu'il estoit trop chaud, on y versa de l'eau froide où estoit le poison. Tac. n. 45. 'On assure qu'Alexandre le Grand avoit esté empoisonné de la mesme sorte.

c. 16. p. 202| Suet. p. 621. 'Des que Britannicus eut commencé à boire, le poison saisit tellement tous ses membres, qu'il tomba par terre, ayant perdu en un instant le sentiment & la parole. Les assistans s'étonnent, & quelques imprudens se retirent. Mais les plus habiles demeurent "sans branler, jettant seulement les yeux sur l'Empereur. *defixi.* Neron sans se troubler & sans changer seulement de posture, dit que ce n'estoit qu'un accés du mal caduc auquel Britannicus estoit sujet des son enfance, [comme Agrippine en faisoit courir le bruit depuis longtemps,] & qu'il reviendroit peu à peu. Ainsi aprés quelque silence on recommença à manger. Agrippine & Octavia estoient presentes, & cachoient l'une & l'autre leur étonnement & leur douleur. Car quoiqu'Octavia fust encore fort jeune, elle avoit appris des l'enfance à dissimuler sa joie, sa tristesse, tous

ses sentimens. Mais quelque violence que se fist Agrippine, sa crainte & son abatement paroissoient assez, pour faire juger qu'elle n'estoit pas moins innocente qu'Octavia mesme. Et veritablement elle perdoit sa derniere ressource par cette mort, & jugeoit que ce crime estoit un degré pour aller jusqu'au parricide.

'Des la nuit suivante Britannicus expira, & ses funerailles déja toutes preparées, furent faites la mesme nuit avec peu de magnificence, au milieu d'une grande pluie, qui fit dire au peuple que le ciel deteste toujours ces crimes, de quelque pretexte que les hommes taschent de les colorer. 'Dion écrit que le corps de Britannicus estant devenu tout noir par la force du poison, Neron le fit blanchir avec du plastre: mais que durant qu'on le portoit, la pluie fit tomber ce plastre encore tout frais, & qu'ainsi chacun fut convaincu par ses propres yeux du crime qu'on avoit voulu cacher. 'Locusta eut pour sa recompense la liberté, de belles terres, & des disciples. [a] La mort de Britannicus éteignit entierement la celebre famille des Claudes.

Tac. c. 17. p. 202.

Dio, l. 61. p. 692. 693.

Suet. l. 6. c. 33. p. 621.

a Tac. an. 13. c. 17. p. 202.

'Neron fit ensuite de grandes largesses à sa mere & à ceux qui estoient le mieux auprés de luy, comme pour acheter leur approbation ou leur silence. On s'étonna de ce que des personnes qui faisoient profession d'une vertu plus austere que les autres, [c'est à dire visiblement Burrhus & Seneque,] voulurent bien avoir part à cette distribution. Mais il ne leur estoit peutestre pas libre ni seur de le refuser.

c. 18. p. 202.

'On pretend que la mort de Britannicus [les decouragea tellement,] qu'ils ne s'appliquerent plus au bien public avec le mesme soin qu'auparavant, se tenant bienheureux s'ils se pouvoient conserver eux mesmes, & maintenir l'Empire dans un état un peu supportable. [Ils voyoient bien que toute la peine qu'ils prenoient pour l'education de Neron estoit inutile.] Et en effet, ce prince s'abandonna deslors à toutes ses passions avec un entier debordement. 'Il ne laissoit pas de faire paroistre quelque zele pour la justice, & il en tiroit vanité; mais les autres s'en moquoient, sur tout quand on le vit peu aprés la mort de Britannicus, condanner un Chevalier nommé Antoine comme empoisonneur, & faire bruler publiquement ses poisons.

Dio, val. p. 682.

p. 682. 685.

ARTICLE IV.

Calomnie contre Agrippine, qui la rétablit un peu: Neron court les rues, & y est battu.

Dio, val. p. 685| Tac. an. 13. c. 18. p. 202. 203| Suet. c. 34. p. 621. 622. 'AGRIPPINE destituée du secours qu'elle esperoit de Britannicus, songeoit à en chercher d'autres, comme on le jugeoit aisement par sa conduite. Cela obligea Neron à luy "oster la garde Romaine & Allemande qu'elle avoit toujours eue comme femme & puis comme mere de l'Empereur. Il la fit aussi sortir du palais pour aller demeurer en la maison d'Antonia [sa grand-mere,] où il ne l'alloit voir que bien accompagné, & se retiroit "aprés le premier compliment. 'On vit alors combien toute cette imagination de puissance & de credit est vaine & fragile. La Cour d'Agrippine s'evanouit en un moment. On fuit sa rencontre, ou on la quitte aussitost. Personne ne la console, personne ne la visite que quelques femmes, qui le font peutestrre autant par haine [& pour raporter ce qu'elle diroit,] que par devoir & par amitié. &c. *post breve osculum.* Tac. an. 13. c. 19. p. 203|Dio, l. 61. p. 693. b. c.

Tac. c. 19. 20. p. 203. 204. 'Car l'une d'elles nommée Junia Silana, la fit accuser par Paris celebre comedien, de vouloir epouser Rubellius Plautus, qui avoit Auguste pour trisayeul aussibien que Neron, afin de le faire declarer Empereur. Neron sembloit se rejouir d'avoir occasion de se défaire de sa mere: & sans autre examen, il estoit deja resolu de la faire tuer avec Plautus, si Burrhus en luy promettant d'en estre luy mesme l'executeur en cas qu'elle se trouvast coupable, ne luy eust fait comprendre qu'il estoit injuste de condanner les moindres personnes sans les entendre, & sur des denonciations aussi peu appuyées que celle-là. c. 21. p. 204. 'Ainsi Neron consentit que Burrhus l'allast trouver avec Seneque, & quelques affranchis, pour s'assurer de son innocence ou la punir de son crime.

p. 204. 205. 'Elle se justifia avec sa fierté ordinaire, & obtint de voir son fils, à qui elle ne parla ni de ce dont "on l'accusoit, comme si elle eust eu besoin de se justifier, ni de ce qu'elle avoit fait pour luy, depeur qu'elle ne semblast luy reprocher [quelque ingratitude.] Mais elle demanda & obtint la punition des accusateurs, & des graces pour ses favoris. c. 22. p. 205. 'Silana fut bannie, d'autres releguez ou punis du dernier supplice. Paris echapa parcequ'il servoit au divertissement du Prince: & entre les favoris d'Agrippine, Fenius Rufus eut l'intendance des vivres, C. Balbillus le gouvernement d'Egypte, & P. Anteius la promesse de celui de Syrie, où on ne &c.

le laissa pas neanmoins aller.[Nous reservons à achever le reste de l'histoire d'Agrippine lorsque nous parlerons de sa mort.

Voilà ce qu'estoit Neron] 'lorsqu'il se vantoit de n'avoir pas repandu une goute de sang, comme nous l'apprenons des livres de la clemence, 'que Seneque luy adressa lorsqu'il estoit déja entré dans la 19e année de son age,[c'est à dire à la fin de 55, ou un peu aprés.] Seneque luy represente dans tout cet ouvrage, combien il est utile & important à un prince d'avoir de la bonté pour tout le monde,& de pardonner souvent aux coupables mêmes,bien loin de maltraiter jamais les innocens. Il suppose que c'est ce que Neron avoit pratiqué jusques alors : [& il pouvoit l'avoir fait à l'égard des particuliers.] 'Il y rapporte une parole celebre de ce prince sur le sujet de deux voleurs condannez à mort par Burrhus. C'estoit l'ordre que l'Empereur signast le billet où on marquoit le nom de ceux qui devoient estre executez par ordre du Prefet du Pretoire,& le sujet de leur condannation. Burrhus luy ayant donc presenté le billet à signer, il differa plusieurs fois de le faire; & enfin comme Burrhus l'en pressoit encore, il dit tout haut : Je voudrois ne savoir pas écrire.

Sen. de clem. l. 1. c. 11. p. 319. d. | c. 9. p. 318. c. | l. 2. c. 1. p. 325. b| Suet. l. 6. c. 10. p. 582.

L'AN DE JESUS-CHRIST 56, DE NERON 2, 3.

'*Q. Volusius Saturninus*, & *P. Cornelius Scipio*, *Consuls*.

Tac. an. 13 c. 25. p. 205 | not. 75 | Idat | Phleg. c. 27. p. 93.

a C'est en cette année que Tacite remarque la folie de Neron, qui couroit la nuit les rues de Rome avec peu de suite,& deguisé en esclave. Il alloit boire dans les tavernes,& puis se divertissoit à battre, à voler, & mesme à tuer ceux qu'il rencontroit. Il y fut quelquefois luy mesme battu ; & il y paroissoit souvent sur son visage, quoiqu'il eust une drogue dont il se servoit pour oster ces marques si honteuses du dereglement de son esprit. Ayant une fois voulu faire insulte à la femme d'un Senateur nommé Julius Montanus, il en fut fort maltraité,& presque tué,dit Suetone : de sorte qu'il fut plusieurs jours sans s'oser montrer. Il ne témoigna point en estre fasché contre Montan, tant qu'il crut qu'on ne savoit point que ce fust luy. Mais Montan l'ayant sceu enfin, & luy ayant écrit pour luy en demander pardon, il dit seulement : Quoy ? il m'a frappé, & il est encore en vie ? Et sur cela Montan fut contraint de se tuer. Tout le monde sceut bientost que c'estoit l'Empereur qui faisoit ces desordres : de sorte qu'on n'osoit plus se défendre ni contre luy, ni contre plusieurs autres qui imitoient son exemple, & qu'on ne pouvoit distinguer de luy. Depuis neanmoins qu'il eut esté battu par

a Tac. c. 25. p. 205 | Suet. l. 6. c. 26. p. 608 | Dio, l. 61. p. 693. d | Plin. l. 13. c. 22. p. 335. b.

Montan, il se fit accompagner ou suivre de loin par des officiers & des soldats.

Tac. an. 13. c. 25. p. 205 | Suet. l. 6. c. 16. 26. p. 592. 609 | Dio, val. p. 685. 'Il prenoit aussi plaisir à faire entrebattre le peuple pour les comediens. Il jettoit luy mesme des pierres avec les autres, & blessa une fois un Preteur. Ce desordre alla enfin si loin, qu'il fallut chasser les comediens de l'Italie, & faire garder le theatre par des soldats; Tac. c. 24. p. 205. 'ce que Neron avoit osté d'abord.

a c. 28. 29. p. 207 | exc. b. p. 204. [a] Le Senat resserra cette année le pouvoir des Tribuns du peuple & des Ediles. Neron osta aux Questeurs la garde du thresor & des "registres, & la donna à des Prefets, qu'il choisissoit entre ceux qui avoient esté Preteurs. tabularum.

c. 30. p. 208 | n. 95. 'Tacite remarque comme un prodige, que L. Volusius Saturninus, qui mourut cette année agé de 93 ans, ait pu vivre si longtemps au milieu de tant de tyrans, estant riche, homme d'honneur, & estimé de tout le monde. Lipse se fondant sur quelques endroits de Pline le jeune, croit qu'il estoit Prefet de Rome, & qu'il estoit devenu pere de Q. Volusius Consul de cette année mesme, estant agé de plus de 62 ans.

Onu. in fast. p. 202. c. 'On trouve que Neron prenoit le titre d'Imperator pour la seconde fois dans la seconde année de son regne: [mais on n'en trouve pas le sujet.]

ARTICLE V.

Neron fait diverses actions populaires, bannit neanmoins Sylla: Poppée s'introduit à la Cour.

L'AN DE JESUS-CHRIST 57, DE NERON 3, 4.

Tac. an. 13. c. 31. p. 208. '*Nero Augustus II, & L. [Calpurnius] Piso, Consuls.*

Plin. l. 3. ep. 7. p. 171 | not. [CE Lusius Piso estoit frere de Caius dont nous verrons la fin funeste sur l'an 65.]'Pour Lucius "il ne mourut qu'aprés tous les Senateurs dont il avoit pris l'avis estant Consul. V. Vespasien § 3.

Tac. p. 208 | Suet. l. 6. c. 14. p. 589. 'Il y eut peu d'evenemens considerables en cette année, en laquelle Neron fut Consul durant six mois. b Onu. in fast. p. 202. f. [b] Onuphre marque que Ducennius Geminus, & Pompeius Paulinus commencerent ensuite leur Consulat au premier jour de juillet. c Tac. an. 15. c. 19. p. 246. [c] Et il paroist par un endroit de Tacite, qu'ils ont esté Consuls aprés L. Piso, avant l'an 62. [Mais c'est tout ce qu'on en sçait.]

an. 13. c. 31. p. 208 | Suet. l. 6. c. 10. p. 582. 'Neron fit en ce temps-ci "quelque liberalité au peuple, & abolit un impost du vingt-cinquieme denier, mis sur les esclaves congiarium &c.

que

que l'on vendoit. Il défendit aussi aux Gouverneurs des provinces de faire representer aucun spectacle, sachant qu'ils ne donnoient souvent ces divertissemens au peuple, que pour couvrir par une vaine reputation de magnificence les fautes de leur administration, & qu'ainsi leur liberalité & leur avarice ruinoient egalement les provinces.

'Pomponia Græcina femme d'Aulus Plautius qui avoit conquis l'Angleterre, fut accusée de suivre une superstition étrangere, dit Tacite; ce qui se peut entendre du Christianisme, [que S. Pierre ou ses disciples établissoient alors à Rome.] Elle fut remise selon l'ancienne coutume, au jugement de son mari. Plautius assembla ses parens, examina l'affaire avec eux, & declara sa femme innocente. [Cette dame avoit esté fort unie avec] Julie petite-fille de Tibere: & Messaline "ayant fait mourir Julie [en l'an 43,] elle passa dans la douleur, & avec des habits de deuil, tout le reste de sa vie, qui fut de quarante ans. On n'osa l'en punir du vivant de Claude: depuis on l'en estima & on l'en loua. Tac. an. 13. c. 32. p. 208 | n. 101 | Sueur, t. 1. p. 222. V. Claude § 13.

'P. Celer Intendant en Asie fut accusé de plusieurs crimes par la province. Mais parcequ'il avoit servi de ministre pour la mort de [Marcus] Junius Silanus, ce crime couvrit tous les autres, & Neron qui ne pouvoit l'absoudre, ne voulut pas le condamner, il differa de le juger jusqu'à ce qu'il mourut de vieillesse. Tac. c. 1. p. 96 | 33. p. 208. 209.

'Eprius Marcellus poursuivi par les Lyciens, fut absous quoique coupable: & la brigue l'emporta tellement sur la justice, que mesme quelques uns des accusateurs furent bannis. c. 33. p. 209.

'Les Ciliciens réussirent mieux dans la poursuite de Cossutianus Capito, qui fut condanné de peculat. Son accusateur parla en grec, & luy reprocha " d'avoir honte de témoigner quelque crainte pour Cesar. [Combien de Chrétiens rougissent de craindre Dieu?] p. 209 | n. 104. *erubescit Cæsarem timere.*

L'AN DE JESUS-CHRIST 58, DE NERON 4, 5.

'Nero Augustus III, & Valerius Messala, Consuls. Tac. an. 13. c. 34. p. 209.

a Ce troisieme Consulat de Neron ne fut que de quatre mois. a Suet. l. 6. c. 14. p. 589.
b Messala son collegue estoit illustre par sa naissance, mais peu accommodé. C'est pourquoy Neron luy donna une "pension considerable. Il fit la mesme grace à d'autres, mais qui le meritoient moins, s'estant rendu pauvres par leurs debauches. b Tac. c. 34. p. 209 Suet. c. 10. p. 582. *quingenis sestertiis.*

'P. Suilius qui estoit devenu puissant & odieux sous Claude en vendant son eloquence pour opprimer un grand nombre de per- Tac. c. 42. 43. p. 211. 212.

sonnes, succomba enfin sous la haine publique, & fut relegué dans les isles Baleares [sur la coste d'Espagne.] Il voulut se défendre par les ordres qu'il disoit avoir receus de Claude & de Messaline. Mais Neron declara qu'il voyoit par les memoires du premier qu'il n'avoit jamais obligé personne à se rendre accusateur : & on jugea qu'il falloit punir les ministres des cruautez, qui aprés s'estre enrichis par leurs crimes, en rejettoient la faute sur d'autres. Outre cela il s'estoit rendu coupable de beaucoup

c. 42. p. 211. 212. de concussions dans le gouvernement de la province d'Asie. 'Il paroist que Seneque fut sa principale partie;"& sa reputation en receut quelque tache par les reproches vrais ou faux que Suilius luy fit de son avarice & de son adultere avec Julie. 'On luy attribue une medaille" où il est nommé M. Suilius.

non sine invidia. — Scg. p. 101. 102. — &c.

Tac. an. 13. c. 44. p. 213. 'On vit en ce temps-ci un affranchi vouloir prendre sur luy un crime capital commis par Octavius Sagitta son maistre. Mais la verité fut reconnue.

c. 47. p. 213. 214. [Au contraire]'Cornelius Sylla fut relegué à Marseille sur une fausse accusation. Son genie bas & timide estoit incapable de rien entreprendre. Cependant Neron le craignoit, & attribuoit sa froideur & sa stupidité naturelle à finesse & à dissimulation. Les courtisans bien aises de favoriser les sentimens du prince, firent faire à Sylla des conspirations sans qu'il en eust seulement la pensée ; & aprés l'avoir fait bannir, 'ils porterent enfin Neron jusqu'à le faire tuer en l'an 62, sous pretexte que son nom mesme luy donnoit du credit, & que n'ayant point de bien, il en estoit plus hardi à tout entreprendre. [Ce Sylla est apparemment celui mesme]'qui avoit epousé Antonia fille de Claude. [Et neanmoins Tacite ne met point ce mariage entre ses crimes.]

an. 14. c. 57. p. 238. — an. 13. c. 23. p. 205.

c. 50. p. 214. Comme le peuple faisoit alors de grandes plaintes contre les partisans, Neron songea à oster entierement"les douanes, pour faire un present vraiment magnifique au genre humain. On ne manqua pas de louer une pensée si genereuse : mais on luy representa que les douanes estoient une chose tres ancienne ; que s'il les ostoit, on demanderoit de mesme l'abolition"des autres imposts ; que cependant l'Etat ne pouvoit pas subsister sans revenu ; qu'il suffisoit de donner des bornes à l'avarice des partisans, afin que"leur tyrannie ne rendist pas insupportable une chose qui ne l'estoit pas par elle mesme.

vectigalia, portorai. — tributorum. — acerbitas.

c. 51. p. 214. 'Neron se contenta donc d'ordonner que les reglemens faits pour chaque ferme seroient affichez, en sorte que chacun en pust avoir connoissance ; Que ce qu'on auroit manqué à lever ;

ne se pourroit demander que dans l'an; Qu'il n'y auroit point de jour auquel on ne pust porter ses plaintes contre les partisans devant les magistrats, soit à Rome, soit dans les provinces. Mais ces edits & quelques autres non moins equitables qu'on fit alors, ne furent pas longtems observez.

'Suetone dit qu'il diminua ou abolit entierement divers imposts dont le peuple estoit trop chargé. [a] L'abolition qu'il fit du quarantieme, du cinquantieme, & de quelques autres exactions illicites, duroit encore sous Trajan: 'mais ces imposts furent rétablis depuis. 'Neron soulagea encore par quelques graces les provinces qui fournissoient le blé à Rome, & les marchands qui l'apportoient. Suet. l. 6. c. 10. p. 581. a Tac. c. 51. p. 214. n. 145. c. 51. p. 214. 215.

'Il accorda aussi la grace de Pomponius Silvanus, au credit & aux sollicitations puissantes de ceux qui le favorisoient, parcequ'il estoit riche, sans enfans, & déja agé. Mais Pomponius survéquit ceux qui luy avoient sauvé ses richesses dans l'esperance d'en heriter. 'Othon qui regna ensuite, fut peutestre de ce nombre. [b] Pomponius estoit accusé par la province d'Afrique dont il avoit esté Proconsul. c. 52. p. 215. Suet. v Oth. c. 2. p. 689. b Tac. c. 52. p. 215.

'Neron s'engagea cette année dans l'amour de Poppæa Sabina, aussi pernicieux à Rome par les malheurs qu'il causa, que detestable en luy mesme par son impudicité. Cette femme, fille d'une autre Poppée, ["que Messaline avoit fait mourir en l'an 47,] (V. Claude § 16.) avoit toutes sortes d'avantages, hormis qu'elle n'avoit point d'honneur. Elle feignoit mesme de la modestie '& de la religion. [c] Othon son mari qui l'avoit fait connoistre à Neron, perdit aussitost la familiarité de ce prince qu'il possedoit auparavant, & fut reduit à quitter Rome pour ne pas faire de jalousie, se trouvant heureux de ce que Neron, soit pour garder encore quelques mesures, soit à la recommandation de Seneque ami d'Othon selon Plutarque, se contenta de l'envoyer gouverner la Lusitanie, où il s'acquit autant d'estime qu'il en avoit peu acquis à Rome. 'Il y passa les dix dernieres années du regne de Neron: & peu de mois aprés qu'il en fut revenu, il fut fait Empereur. [Nous verrons dans la suite que Poppée obligea Neron à répudier sa femme Octavia, pour prendre sa place.] c. 45. p. 213. Jos. ant. l. 20. c. 7. p. 697. f. c Tac. c. 46. p. 213 | hi. l. 1. c. 13. p. 9 | Suet. v. Oth. c. 3. p. 689. 690 | Plut v. Gal. p. 1503. Suet. in Oth. c. 3. p. 690.

'On remarque que le figuier sous lequel on pretendoit que Remus & Romulus avoient esté allaittez par une louve il y avoit 830 ans, se secha presque tout à fait cette année, ce qu'on regardoit comme un presage funeste, & puis repoussa de nouvelles branches. Tac. an. 13. c. 58. p. 217.

ARTICLE VI.

L'Armenie est conquise par Corbulon.

[LE regne de Neron avoit esté jusques ici assez paisible à l'égard des guerres étrangeres.] 'Des l'an 54 on avoit eu peur des Parthes, qui s'estoient emparez de l'Armenie. Mais Neron y ayant envoyé Domitius Corbulo, le plus experimenté & le plus sage capitaine que les Romains eussent alors, Vologese Roy des Parthes ou craignant la valeur de ce General, ou embarassé par Vardane son fils qui se revolta alors contre luy, retira ses troupes de l'Armenie en l'an 55, & donna des ostages pour témoigner qu'il vouloit entretenir la paix, ou qu'il ne vouloit pas encore faire la guerre.'La guerre ne laissa pas de continuer, mais foiblement jusqu'à cette année, entre les Romains & Tiridate, "que Vologese son frere avoit fait Roy d'Armenie [des l'an 51.] Et c'estoit pour luy oster cette couronne, ou l'obliger de la recevoir de Neron, que les Romains luy faisoient la guerre. 'Les Armeniens qui avoient deputé à l'Empereur en l'an 54, 'appelloient tout ensemble les Parthes & les Romains, sans avoir de fidelité ni pour les uns ni pour les autres, quoique naturellement ils eussent plus d'inclination pour les Parthes.

Tac. an. 13. c. 6-9. p. 198. 199. — c. 34. p. 209. — V. Claude § 25. — c. 5. p. 198. — c. 34. p. 209.

'La plus grande peine de Corbulon fut de retablir le courage & la discipline parmi les troupes," nourries durant la paix dans les delices de la Syrie. Il y travailla par son exemple, & par une exacte severité: '& par ce moyen avec deux legions & tres peu d'auxiliaires,"il soutint toute la puissance des Parthes.[a]Il fit camper toutes les troupes sous les tentes durant l'hiver, [qui commença en l'an 55,]& qui fut si rude que quelques soldats y moururent gelez dans les corps de garde: & d'autres y perdirent divers membres, que le froid leur faisoit tomber. 'Lorsque le primtemps fut venu, quelques troupes ayant combatu sans son ordre, ou ayant lasché le pié, il les obligea de camper hors du retranchement selon l'ancienne discipline des Romains, jusqu'à ce qu'elles eussent effacé leur faute par la valeur qu'elles témoignerent ensuite. 'Il fit dechirer par un sergent la cotte d'armes d'Æmilius Rufus Colonel de Cavalerie qui avoit aussi manqué de cœur en une rencontre; & il l'obligea de demeurer quelque temps en cet état à la vue de tout le monde.

c. 35. p. 209. — &c. — Front. str. l. 4. c. 2. p. 81. — a Tac. c. 35. p. 209. — Parthos sustinuit — c. 36. p. 209. 210 | n. 11c | Front. str. l. 4. c. 1. p. 78. — Front. str. l. 4. c. 1. p. 79.

'Les années 55, 56, & 57, se passerent ainsi dans une guerre qui estoit plutost un brigandage. Mais elle s'échaufa tout à fait des

Tac. c. 34. 37. p. 209. 210.

le commencement de celle ci. Tiridate maistre des principales places couroit partout sans s'arrester nulle part, depeur d'en venir à un combat. Corbulon de mesme le fit attaquer en divers endroits par Antiochus [Roy de Comagene,] par Pharasmane Roy d'Iberie, & par des peuples que Tacite appelle les Isiques. Tiridate commença alors à se plaindre qu'on violoit la paix confirmée depuis peu avec Vologese, qui ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment. 'Mais on craignoit peu Vologese embarassé à punir les Hircaniens qui s'estoient revoltez contre luy: & on repondit à Tiridate que s'il vouloit avoir l'Armenie, il falloit qu'il la demandast à l'Empereur. c. 37. p. 201 | an. 14. c. 25. p. 228.

'On parla d'une entrevue, ou Tiridate pretendoit surprendre Corbulon; mais celui-ci n'estoit pas pour estre surpris. Ainsi Tiridate vint seulement se montrer, & se retira aussitost. 'Il ne reussit pas mieux à surprendre quelques convois. 'Mais Corbulon l'étonna tout à fait lorsqu'en un seul jour il se rendit maistre de trois chasteaux, & ensuite de plusieurs autres, puis marcha droit à Artaxata qui estoit la capitale de l'Armenie. 'Tiridate le voulut attaquer en chemin; mais ne trouvant point d'endroit assez foible, il se retira dans la Medie: '& ceux d'Artaxata abandonnez, se rendirent aux Romains avant qu'ils eussent eu le loisir de les attaquer. On sauva le peuple; mais Corbulon fit raser la ville, & y mit le feu, n'ayant pas assez de monde pour la garder. 'Quelques années aprés, Tiridate la rebastit. an. 13. c. 38. p. 210. | c. 39. p. 210. | p. 210. 211. | c. 40. p. 211. | c. 41. | Eus. χρ. ad. p. 340. 1.

'Avant que les ennemis étonnez eussent repris cœur, Corbulon mena ses troupes vers une autre ville [celebre] de l'Armenie, nommée Tigranocerta [ce qu'il ne fit apparemment "qu'en l'an 59.] 'La marche fut longue & difficile: mais des que l'on approcha, les habitans envoyerent assurer de leur obeissance. 'Le chasteau tint quelque temps, & fut pris d'assaut. Voilà comment Tacite raporte la prise de cette ville: [& il n'est pas aisé de l'accorder avec Frontin,] 'qui dit que Corbulon y mit le siege, [si l'on ne veut dire qu'il a confondu le chasteau & la ville.] Cet auteur ajoute que Corbulon ayant jetté dans la ville avecune machine la teste d'un seigneur qui avoit esté pris, cette teste tomba au milieu des principaux qui tenoient conseil; ce qui les ayant effrayez, ils se hasterent de se rendre. 'Xiphilin dit que Tigranocerta se rendit volontairement aussibien qu'Artaxata. Tac. an 14. c. 23. p. 227. 228. | &c. | c. 24. p. 228 | c. 25. p. 228. | Front. str. l. 2. c. 9. p. 53. | Dio, l. 62. p. 712. d | Eus. χρ. ad. p. 340. 1.

[a]Tiridate voulut rentrer dans l'Armenie: mais Corbulon l'en chassa une seconde fois, & acheva la conqueste de ce pays, en sorte qu'en l'an 60 il en estoit entierement maistre. a Tac. an. 14. c. 26. p. 228.

ARTICLE VII.

Troubles du costé du Rhein: Feux terrestres.

Tac. an. 13. c. 53. p. 215.

'POUR revenir à l'an 58, Tacite y raporte diverses choses arrivées vers le Rhein, [mais dans la suite de plusieurs années.] Il remarque d'abord que Paulinus Pompeius, & L. Vetus Generaux des armées de Germanie, n'ayant point d'ennemis à combatre [en l'an 55,] occupoient leurs troupes à divers travaux. Paulin qui commandoit dans la basse Germanie, acheva une digue commencée 63 ans auparavant par Drusus [1], pour empescher le Rhein de se repandre dans les Gaules. Mais Civilis chef des Hollandois la ruina 13 ans aprés. On croit qu'elle estoit vers Wickte Duerstede audessus d'Utrect.

Buch. de Belg. l. 5. c. 5. § 2. p. 163.

Tac. an. 11. c. 53. p. 215 | n. 152.

'Vetus de son costé entreprit de joindre la Sône à la Moselle, pour faciliter le commerce de la Mediterranée avec l'Ocean septentrional: ce qui eust esté une grande commodité pour les Gaules. Mais Ælius Gracilis ou Gracchus gouverneur de la Belgique [où est la Moselle,] ne voulut point qu'il amenast ses troupes dans sa province, & luy dit que ce ne seroit pas mesme bien faire sa cour de se rendre considerable, & de se faire aimer des peuples par une si belle entreprise. Dans le vray, c'est qu'il en estoit jaloux.

c. 54-56. p. 215 | n. 154 | Phleg. mir. c. 27. p. 93.

'Vibius ou Dubius Avitus avoit succedé à Paulin, & T. Curtilius Mancias à Vetus dés l'an 56. De leur tems les Frisons vinrent occuper & cultiver audeça du Rhein diverses terres qu'on laissoit incultes, & où on envoyoit seulement quelquefois les troupeaux & les chevaux des soldats Romains, à qui on les avoit données. Avitus s'offrit de les y laisser s'ils l'obtenoient de Neron. Les deputez qu'ils avoient envoyez à Rome pour cela, estant un jour allez au theatre, y virent quelques etrangers assis avec les Senateurs: comme on leur eut dit que c'estoient les ambassadeurs des nations les plus braves, & les plus unies avec les Romains, ils s'allerent aussitost placer avec eux, & dirent que les Allemans ne cedoient à personne la gloire de la fidelité & du courage. Et cette liberté fut fort bien receue. Cependant Neron leur refusa l'établissement qu'ils demandoient, & Avitus les en chassa par force.

1. Drusus est mort l'an 745 de Rome, *V. Auguste* § 9. Ainsi Paulin commandoit dans la Germanie dés l'an 808 de Rome au plustard, c'est à dire dés l'an 55 de J. C.

'Les Ansibares chassez par les Cauques, occuperent ensuite les mesmes terres, appuyez par plusieurs peuples d'Allemagne, qui avoient compassion de leur misere. Ils prierent les Romains d'en avoir aussi pitié, & de ne leur pas refuser des terres qu'ils laissoient inutiles. Ils leur representerent qu'il y avoit assez pour eux & pour les troupeaux des soldats qu'on y envoyoit quelquefois. Avitus n'eut rien à repondre, sinon qu'il falloit subir la volonté du plus fort. Il offrit en particulier des terres à Boiocalus chef des Ansibares, qui depuis 50 ans avoit porté les armes pour les Romains. Mais Boiocalus s'en offensa, comme si on eust voulu acheter de luy une trahison. Cependant les autres Allemans n'osoient assister les Ansibares, de peur de s'attirer les Romains qui les menaçoient de deux costez. Ainsi ces miserables furent contraints de se retirer parmi les Usipes, les Tubantes, les Cattes, & les Querusques : & comme personne ne les vouloit recevoir, ce qu'ils avoient de jeunesse perit par l'épée, & le reste fut partagé comme un butin. c. 55. 56. p. 216. 217.

'Le mesme été, [qui peut estre celui de l'an 58,] les Cattes furent défaits par les Hermondures, qui avoient voué leurs ennemis à Mars & à Mercure. C'est pourquoi ils se crurent obligez par un devoir de conscience [digne de ceux qu'ils adoroient,] de tuer tout ce qu'ils purent attraper d'hommes & de chevaux. Le sujet de leur guerre estoit la sainteté [pretendue, & le profit réel] d'une riviere voisine des uns & des autres, dont l'eau estoit propre à faire du sel. 'On croit que c'est celle de Sala [dans la haute Saxe,] qui vient se decharger dans l'Elbe. [Elle garde encore aujourd'hui le mesme nom.] c. 57. p. 217. n. 162 | Buch. de Belg l. 5 c. 5. § 6. p. 163.

'Tacite ajoute que dans le pays des Juhons, [que Sanson place audelà du Rhein vers les Comtez de Nassau & d'Isembourg,] il sortoit des feux de la terre, qui bruloient les biens de la campagne, & mesme les maisons & les villages. Il paroist qu'on craignoit mesme pour la ville de Cologne, vers laquelle ces feux s'approchoient, [quoique le Rhein fust entre deux.] Car ni l'eau des pluies ni celle des rivieres ne les pouvoit arrester. Mais on trouva qu'on les étoufoit en frapant dessus avec des pierres & des bastons, & en y jettant des habits. Tac. an. 13. c. 57. p. 217. Birag p. 92 | Pagi, an. 71. § 7.

'On rapporte à cette année beaucoup de medailles, dont l'inscription porte que Neron ayant établi la paix par tout l'Empire sur la mer & sur la terre, fit fermer le temple de Janus. [Mais nous ne voyons pas de preuve que ces medailles appartiennent à cette année : & il paroist que la guerre continuoit toujours en Armenie.] Birag. p. 92 | Pagi, an. 71. § 7.

ARTICLE VIII.

Neron resolu de tuer sa mere, feint de l'aimer.

L'AN DE JESUS-CHRIST 59, DE NERON 5, 6.

Tac. an. 14. c. 1. p. 218 | Nor. ep. consf. p. 36. 37 | Id it.

'C.[1] *Vipsanius Apronianus, & Fonteius Capito, Consuls.* c

a Tac. p. 218.

a Cette année consomma le parricide de Neron, & on y vit une mere tuée par celui à qui elle avoit donné la vie & l'Empire. [La calomnie par laquelle on avoit tasché de perdre Agrippine en l'an 55, avoit un peu retabli son credit:]'& il paroist qu'elle le conserva depuis jusqu'à ce que Poppée entra à la Cour. Cette femme ambitieuse ne pretendoit pas moins que d'epouser solennellement Neron : & elle n'esperoit point d'y reussir tant qu'Agrippine auroit encore quelque pouvoir. C'est pourquoi elle ne cessoit point d'irriter Neron contre Agrippine. Tantost par des railleries piquantes elle luy reprochoit qu'il estoit en tutele, & que bien loin d'estre maistre de l'Empire, il ne l'estoit pas de luy mesme. Tantost par des accusations atroces, 'elle pretendoit qu'Agrippine avoit de mauvais desseins contre Neron.

p. 218. 219. — V. 54

p. 219 | Dio, l. 61. p. 695. 2.

Tac. p. 219. — 'Poppée estoit favorisée en cela par ceux qui approchoient de Neron; chacun estoit bien aise de voir abaisser la puissance d'Agrippine, & personne ne songeoit que Neron pust porter le mepris qu'on luy inspiroit pour elle jusqu'au parricide. 'Nous n'osons raporter ce que l'histoire dit qu'Agrippine & Seneque firent en cette occasion, l'une pour se maintenir par les plus grands crimes, & l'autre pour s'y opposer par des voies indignes de luy.

c. 2. p. 219 | Dio, l. 61. p. 694. 695.

Tac. c. 3. p. 219. b Dio, l. 61. p. 695. a. — 'Agrippine succomba enfin; & Poppée persuada à Neron qu'il b falloit absolument s'en défaire. [Mais il n'est pas aisé de croire la mesme chose de Seneque,] quoiqu'on pretende que beaucoup de personnes dignes de foy l'ont assuré. 'Il y avoit longtems que Neron meditoit ce crime : mais il falloit pour l'executer que son autorité & sa hardiesse fussent tout à fait affermies. 'Agrippine contribuoit elle mesme à son malheur par ses paroles fieres & emportées, ausquelles elle mesloit quelquefois des menaces.

Tac. an. 14. c. 1. p. 218.

Suet. l. 6. c. 34. p. 622.

Tac. an. 14. c. 3. p. 219. — 'On remarqua [depuis cela] que Neron evitoit de l'entretenir en particulier. Quand elle se retiroit dans ses jardins, ou dans ses maisons de plaisance à Antium & à Frescati, il l'en louoit, &

1. Le Cardinal Noris croit qu'il faut lire *Vipstanus*, & non *Vipsanius*. Il dit que Tacite donne à Fonteius le prenom de *Lucius*; [ce que je ne trouve pas.]

témoignoit

témoignoit en estre bien aise. [Mais il ne se contentoit pas de cela :]'& il ne laissoit echaper aucune occasion de luy causer de la peine & du chagrin. Il apostoit des gents pour la tourmenter par"des procés quand elle estoit à Rome, & d'autres qui luy disoient des injures, & en faisoient des railleries en passant pres des lieux où elle se reposoit à la campagne. Suet. l. 6. c. 34. p. 622. *litibus.*

'Enfin il vint à ne la pouvoir plus souffrir ni pres de luy ni eloignée, & il ne delibera plus que des moyens de luy faire perdre la vie. La violence ouverte estoit trop odieuse, & non sans danger. On jugea qu'il n'y avoit pas moyen d'employer le poison:'& Suetone dit que Neron avoit tenté cette voie par trois fois: mais sans effet, parcequ'Agrippine estoit toujours munie de contrepoisons & de remedes. [C'est à quelqu'une de ces trois tentatives qu'on peut raporter ce que dit Suetone,]'qu'un jour auquel Neron avoit resolu de faire mourir sa mere, Othon qui estoit de tous ses secrets, voulant oster tout soupçon à Agrippine, luy fit un festin magnifique à elle & à Neron : [Car lorsqu'Agrippine mourut, Othon n'estoit plus dans la faveur, ni mesme à Rome.] Tac. c. 3 | Dio, p. 695. b. Suet. p. 622. in Oth. c. 3. p. 689.

'Anicet affranchi [de Neron,] qui avoit eu soin de luy dans son enfance, & qui commandoit alors les galeres du port de Misene, estoit haï d'Agrippine, & la haïssoit. Il offrit donc de faire faire une galere, dont le haut fondroit de luy mesme, & dont le fond s'ouvriroit en mesme temps ; en sorte qu'Agrippine seroit ou accablée ou noyée, sans qu'on en pust accuser que les malheurs ordinaires de la mer.'C'estoit au theatre qu'on avoit appris cette invention. Neron agrea son offre ; & n'osant entreprendre la chose à Rome, il resolut que cela se feroit dans la Campanie,'où il devoit aller passer"cinq jours de feste & de rejouissances, [qui commençoient le 19 de mars.] Il témoigna cependant vouloir se reconcilier avec sa mere, & il disoit [tout haut] que c'estoit aux enfans à supporter la mauvaise humeur de ceux à qui ils devoient la vie. Il ne doutoit pas qu'Agrippine ne se laissast surprendre à cet artifice, les femmes estant faciles à croire ce qu'elles souhaitent. p. 622 | Tac. an. 14. c. 3-5. p. 219. 220. Dio, l. 62. p. 695. b. Tac. an. 14. c. 4. p. 219. *quinquatruum festos dies.*

'Dion dit qu'il partit de Rome avec elle, dans le vaisseau [que Anicet avoit] preparé, & qui estoit orné magnifiquement. [Il la laissa à Antium,] & s'en alla dans la Campanie. [Peu aprés]'il luy écrivit une lettre pleine d'affection, pour la prier de venir passer la feste avec luy à Bayes.'Elle partit donc d'Antium, & aborda à Baules, qui estoit une maison de plaisance entre Misene & Bayes. Elle trouva sur le rivage Neron qui l'y attendoit. Il luy Dio, p. 695. a. Suet. l. 6. c. 34. p. 622. Tac. c. 4. p. 220.

prit la main, l'embrassa, & la mena au chasteau [pour l'y faire un peu reposer.] Elle eut cependant avis de ce qui se tramoit: & ne sachant qu'en croire, elle ne voulut pas neanmoins remonter sur mer pour gagner Bayes, mais s'y fit porter en chaire.

[Il semble selon Tacite & Suetone, qu'elle n'y ait esté que ce jour là.] Dio, l. 61. p. 695. c. 'Dion dit qu'elle passa plusieurs jours à Baules, [ou plutost à Bayes,] toujours traitée magnifiquement par Neron, qui luy témoigna toute sorte d'amitié, la pria de luy demander tout ce qu'elle souhaiteroit, luy accorda plusieurs choses sans qu'elle les demandast; Tac. an. 14. c. 4. p. 220. 'l'entretint tantost avec la gaïeté d'un jeune homme, tantost serieusement sur quelques affaires dont il luy faisoit confidence. En un mot, il luy leva toutes ses défiances par ses caresses. Tacite remarque qu'il la fit asseoir audessus de luy.

ARTICLE IX.

Agrippine presque noyée, est enfin tuée.

Tac. an. 14. c. 4. p. 220. a Suet. p. 622. 'APRES le dernier souper qu'Agrippine fit à Bayes, Neron la conduisit jusqu'à la mer. [a] Le vaisseau sur lequel elle étoit venue, se trouva brisé par un ordre secret de Neron. Ainsi il la pria de prendre pour retourner à Baules, celui qu'Anicet avoit fait accommoder; Dio, p. 695. d. '& luy donna Anicet mesme pour la conduire. d | Tac. c. 4 | Suet. p. 622. C'estoit assez avant dans la nuit. 'En la quittant, il l'embrassa avec tout ce qui se peut témoigner d'affection, b Tac. c. 4. [b] soit pour mieux cacher sa perfidie, soit qu'en cette extremité la nature fist un dernier effort sur Neron mesme. Suet. p. 622. 'Il passa le reste de la nuit sans dormir, dans l'inquietude de ce qui arriveroit.

Tac. c. 5. 'Cette nuit estoit fort claire & fort calme, afin qu'on ne pust douter du crime de Neron. Agrippine avoit avec elle Creperius Gallus, Dio, p. 695. e. c Tac. c. 5. '& une dame nommée Aceronia Polla, [c] qui l'entretenoit encore de sa reconciliation avec son fils, lorsque le plancher de la chambre, chargé d'une grande quantité de plomb, vint tout d'un coup à fondre. Creperius en fut assommé : mais l'endroit où estoit Agrippine soutint quelque temps. Les ressorts par lesquels le fond du vaisseau devoit s'ouvrir en mesme temps, manquerent aussi à cause du trouble où estoient les matelots, dont plusieurs ne sachant pas l'entreprise empeschoient les autres. Enfin on renversa le vaisseau pour le faire perir, ce qui ne se put faire si viste, c. 5 | Dio, p. 695. e. 'qu'Agrippine & Aceronie ne tombassent assez doucement dans la mer. d Tac. c. 5. [d] Aceronie qui pour estre secourue cria qu'elle estoit

l'Imperatrice,'fut aussitost assommée à coups de perches & d'avirons. [a]Agrippine qui ne dit mot, receut seulement un coup sur l'epaule,'& se sauva à la nage, ayant bientost esté secourue par les barques qui vinrent du bord, & qui la ramenerent chez elle, [fort pres du lieu où estoit Neron.] c. 5|Dio, p. 695. c. [a]Tac. c. 5. c. 5|Suet. p. 22.

'Agrippine vit en mesme temps d'où venoit le mal, & que l'unique remede estoit de ne le pas voir. Ainsi elle envoya à Neron L. Agerinus son affranchi, pour luy dire le danger qu'elle avoit couru, & dont elle estoit heureusement echapée; qu'elle le prioit neanmoins de ne la pas venir voir, parcequ'elle avoit besoin de repos. Elle songea cependant à se faire panser. Elle n'oublia pas non plus en cette extremité mesme, de faire chercher le testament d'Aceronie, & sceller ses biens [pour en profiter;] & cela sans feinte & sans dissimulation. Tac. c. 6|Suet. p. 623|Dio, p. 695. c. Tac. c. 6.

'Neron fut étrangement embarassé quand il sceut qu'Agrippine estoit echapée, & il s'imaginoit qu'elle alloit soulever tout le monde contre luy.'Il manda aussitost Burrhus & Seneque, qui peutestre, dit Tacite, n'avoient rien sceu de l'entreprise. Ils demeurerent longtemps dans le silence, soit pour ne pas detourner inutilement Neron d'un crime auquel ils le voyoient resolu, soit qu'ils crussent la chose reduite à un point, qu'il falloit que Neron perist s'il ne prevenoit sa mere. Enfin Seneque qui avoit toujours accoutumé de parler le premier, regarda Burrhus, comme pour luy demander si on pouvoit commander à ses soldats de tuer [Agrippine.] Burrhus répondit [genereusement] que les gardes respectoient trop le nom des Cesars & la memoire de Germanicus, pour rien entreprendre contre ceux de cette famille: que c'estoit à Anicet à achever ce qu'il avoit commencé. Anicet l'entreprit sans hesiter, & Neron en s'écriant qu'Anicet luy donnoit ce jour là l'Empire, le laissa maistre de se faire assister par qui il voudroit. c. 7. p. 220. p. 221.

'Là dessus on vint dire qu'Agerin venoit de la part d'Agrippine; Neron le fit entrer, & durant qu'il parloit, il fit jetter un poignard entre ses jambes, & aussitost le fit prendre & mettre en prison. Car il vouloit faire courir le bruit qu'Agrippine l'avoit envoyé pour l'assassiner, afin que quand on sauroit sa mort, on fust disposé à croire, que voyant ce coup manqué, elle s'estoit tuée elle mesme de desespoir. p. 221|Suet. p. 623.

'Cependant Anicet ayant pris des troupes de la marine, [b]arriva avant que la nuit fust finie au lieu où Agrippine s'estoit retirée. Il y trouva quantité'de personnes, qui y estoient accourues des Dio, l. 61. p. 695. c. Tac. an. 14. c. 8. p. 221.

environs, mais qui se dissiperent des qu'ils virent des soldats. Il se rend maistre des avenues, enfonce la porte, se saisit des domestiques qu'il rencontre, & entre avec deux officiers jusque dans la chambre où Agrippine estoit sur son lit, ayant seulement avec elle une de ses femmes, qui mesme s'enfuit aussitost.

p. 221. 'Agrippine estoit déja dans l'inquietude de ce que personne ne venoit de la part de Neron, & qu'Agerin mesme ne revenoit pas. Quand elle vit donc entrer Anicet, elle jugea aussitost pourquoi il venoit, & luy dit neanmoins resolument, qu'elle se tenoit assurée que son fils ne commandoit point des parricides. Cela n'empescha pas que l'un des officiers ne luy dechargeast un coup de baston sur la teste; 'surquoi elle s'écria que c'estoit son ventre qu'il falloit fraper, puisqu'il avoit porté Neron. Elle fut ensuite percée de plusieurs coups. Tout le monde convient de ceci. 'Quelques uns ajoutent que Neron voulut venir voir son corps, & insulta à sa mort par des railleries plus horribles encore que son parricide. 'Mais il y en a qui le nient: [& la suite le rend peu croyable.] Elle fut brulée la nuit mesme sans aucune solennité, sinon qu'un de ses affranchis se perça de son épée. Ses os furent mis en terre: & ce ne fut qu'aprés la mort de Neron qu'on luy dressa un petit tombeau.

c. 8 | Dio, p. 696. a.

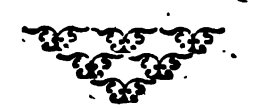
ib | Suet c. 34. p. 623.

Tac. c. 9.

Dio, l. 61. p. 696. a. 'Voilà comment mourut Agrippine, qui avoit Germanicus pour pere, le grand Agrippa pour ayeul, & Auguste pour bisayeul. Mais elle avoit Neron pour fils. C'estoit pour luy qu'elle avoit fait tant de crimes, jusqu'à faire mourir son oncle, [son mari, & son Empereur:] & ce fut là la recompense qu'elle en tira. 'Cependant elle s'y estoit engagée elle mesme, en consentant que son fils la tuast, pourvu que ce fust un fils Empereur. Mais c'est la folie des hommes de ne songer qu'au present, & de preferer l'esperance des moindres biens aux plus grands maux tant qu'ils sont encore eloignez.

p. 690. a. b | Tac. c. 9. p. 222.

Voss. h. lat l. 1. c. 25. p. 127. 'Elle a laissé des memoires qui contenoient l'histoire de sa vie & celle de ses proches. Ils sont quelquefois citez par les anciens, [mais il ne nous en reste rien aujourd'hui.]



ARTICLE X.

Neron tourmenté par son parricide, est consolé par les flateries des Romains.

'NERON sentit enfin la grandeur de son crime aprés l'avoir executé. Il passa le reste de la nuit comme hors de soy, tantost dans un morne silence, tantost se levant tout effrayé, ce qui luy arriva encore les nuits suivantes. 'Il attendoit [avec crainte & avec impatience] la venue du jour, comme si elle eust dû mettre fin à sa vie [ou à son malheur.] Burrhus fut le premier qui le consola, en persuadant aux officiers des gardes de luy venir témoigner la joie qu'ils avoient de le voir delivré des embusches de sa mere. Tout le monde prit aussitost le mesme parti, & on en alla offrir des sacrifices d'action de graces [à des dieux capables de les agréer.] Neron par une dissimulation toute opposée, faisoit le triste, & pleuroit, disoit-il, la mort de sa mere, ne pouvant se consoler d'avoir racheté sa vie à ce prix. Tac. an. 14. c. 10. p. 222|Dio, l. 61. p. 698. c. Tac. c. 10.

'Cependant parceque la face des lieux ne change pas aussi aisément que celle des hommes, l'image de cette coste qu'il avoit souillée de son parricide, le troubloit toujours: & quelques uns se persuadoient qu'on entendoit un son de trompette dans les collines d'alentour, & des gemissemens sur le tombeau d'Agrippine. Il s'en alla donc à Naple, où Dion pretend que la mesme terreur le suivit. Il écrivit de Naple au Senat une invective contre sa mere, où il pretendoit persuader que sa mort estoit un bien general. Il s'y efforçoit aussi de faire croire qu'elle s'estoit tuée elle-mesme, pour n'avoir pu le faire tuer par Agerin: mais il y avoit si peu d'apparence, que cette accusation de la mere estoit un aveu public du crime du fils. Tout le monde le comprit, '& tout le monde neanmoins se pressa à l'envi de donner ou de decerner des marques de réjouissance. c. 10. 11|Dio, l. 61. p. 696. b. c. Tac. c. 12|Dio, p. 695. d.

'Il n'y eut que P. Pætus Thrasea, [le plus homme d'honneur qui fust alors dans le Senat,] lequel sortit aprés qu'on eut lu la lettre de Neron, avant que d'opiner. Il n'empescha pas la servitude & la honte du Senat: mais ne pouvant pas dire ce qu'il vouloit, il aima mieux s'exposer à la mort qu'il souffrit ensuite, qu'à dire ce qu'il ne vouloit pas. 'Il voyoit bien ce que les gents de cœur avoient à attendre de Neron; mais il voyoit aussi que bien des flateurs seroient enveloppez dans le mesme sort. Et puisqu'il Ibid. Dio, l. 61. p. 695. d. e.

faut que tout homme meure, il aimoit mieux mourir avec honneur, que mourir en lasche. Ainsi il craignoit moins Neron, qui ne pouvoit qu'avancer sa mort de quelques années, que de faire une bassesse par la crainte de Neron. Voilà la regle qu'un payen suivoit dans toutes ses actions.

Tac. an. 14. c. 11. p. 222. 'La lettre que Neron écrivit au Senat avoit esté composée par Seneque : ce qui fit beaucoup murmurer contre ce philosophe, parcequ'il sembloit approuver un si grand crime en cherchant des couleurs pour le défendre. n. 26. 'Quintilien rapporte quelques paroles de cette lettre.

c. 12. p. 222. 223. 'Neron rappella ensuite "plusieurs personnes qu'Agrippine avoit fait bannir, & d'autres qu'il avoit bannis luy mesme, pour faire tomber sur sa mere tout ce qui s'estoit fait d'odieux. &c. c. 13. p. 223. 'Il n'osoit neanmoins revenir à Rome, craignant d'y voir des marques de l'horreur publique qu'il meritoit. Mais des gents sans honneur, dont sa Cour estoit pleine, autant qu'aucune l'ait jamais esté ; luy persuaderent qu'il trouveroit l'affection des peuples redoublée par la mort mesme de sa mere. Cela parut effectivement à l'exterieur dans la reception qu'on luy fit, & plus encore que ses flateurs ne le luy avoient fait esperer. Ainsi il entra comme en triomphe : "& il triomphoit effectivement de la lascheté publique [& de la honte de la nature.] *publici servitii victor.*

Suet. l. 6. c. 34. p. 623. 'Cependant tous ces témoignages de joie & d'approbation ne purent jamais étoufer les reproches de sa conscience. Il avouoit luy mesme qu'il se sentoit tourmenté par l'ombre de sa mere, & agité comme par des furies qui le dechiroient à coups de fouet, & le poursuvoient les feux à la main. Il tascha de rappeller sa mere par les secrets impies & sacrileges de la magie, & de l'appaiser. [Mais il ne savoit pas que l'unique expiation des crimes est le sang du Sauveur, qui peut obtenir mesme le pardon des parricides par une conversion sincere, & une humble penitence.]

Dio, l. 61. p. 697. 'Quelque dissimulation dont la crainte obligeast d'user, il y eut plusieurs personnes qui dirent librement ce que les autres pensoient. "Cela alla jusqu'à Neron. &c. Mais il eut encore assez de prudence pour ne pas augmenter le bruit, en recherchant & en punissant ceux qui en estoient les auteurs.

ARTICLE XI.

Divers prodiges : Neron fait mourir sa tante ; s'abandonne à ses folies.

'ON prit sans doute pour une marque de la colere du ciel, beaucoup de prodiges qui arriverent cette année. Le tonnerre tomba dans tous les quartiers de Rome ; & il consuma une fois tout le souper de Neron,'qu'on avoit déja servi sur sa table. [C'est apparemment ce que] [a] Tacite met l'année suivante. [b] Philostrate dit que le tonnerre luy emporta un jour le verre qu'il tenoit déja à la main, trois jours aprés une eclipse de soleil. [c] C'estoit selon luy en l'an 66, [d] auquel on ne trouve point qu'il y ait eu d'eclipse : au lieu qu'il y en eut une en 59, [e] en laquelle le soleil s'eclipsa tout entier, en sorte que les étoilles mesmes parurent. Cela arriva le 30 d'avril à une heure ou deux aprés midi, [f] au milieu des sacrifices que le Senat faisoit encore offrir à cause de la mort d'Agrippine. [g] Eusebe dit qu'il y eut un grand tremblement de terre à Rome. [h] Neron vécut neanmoins encore plusieurs années depuis, [parceque la sagesse divine vouloit se servir de luy pour l'execution de ses desseins: & une prompte mort n'est pas l'effet le plus terrible de la grande colere de Dieu,] [i] dont la justice n'est jamais si redoutable, que lorsqu'elle semble oublier les pecheurs, lorsqu'elle les laisse jouir du fruit de leurs crimes, lorsqu'elle souffre que les hommes au lieu de s'elever contre eux leur applaudissent & les louent dans les desirs de leur ame.

Dio, l. 61. p. 697. c | Tac. an. 14. c. 12. p. 222. Eus. χρ. ad. p. 340. 1. [a] Tac. an. 14. c. 22. p. 227. [b] Apol. Ty. v. l. 4. c. 14. p. 203. c. [c] c. 13. p. 199 d. [d] Grandami. p. 13. [e] Tac. c. 12 | Plin. l. 2. c. 70. p. 34. b | Eus. χρ. ad. p. 340. 1. [f] Dio, l. 61. p. 697. b. c. [g] Eus. chr. [h] Tac. c. 12. p. 222. [i] Aug. ps. 9. p. 27. 1. b. c.

'Entre les prodiges qui arriverent alors, il y en eut que les devins dirent estre des presages de sa ruine, s'il ne la detournoit en immolant à ses dieux d'autres hommes au lieu de luy. Sur cela, dit Dion, il estoit pres de faire mourir beaucoup de personnes, [qu'il jugeoit pouvoir pretendre à l'Empire,] si Seneque n'eust arresté ce malheur, en luy disant qu'il pouvoit oster la vie à bien des gents, mais non à son successeur.

Dio, l. 61. p. 698. c.

'La mort d'Agrippine fut bientost suivie de celle de Domitia, tante paternelle de Neron. Son grand age n'empescha point ce prince de la faire empoisonner par ses medecins, pour jouir un peu plutost de ses belles terres : [car on ne dit point qu'il en ait eu d'autre raison.]

val. p. 686 | Suet. l. 6. c. 34. p. 624.

'Comme personne ne disoit la verité à Neron, & que tous conspiroient à le tromper par des flateries, & donnoient des

Dio, val. p. 685, 686.

eloges à ses plus grands crimes, il en devint beaucoup plus méchant, & se persuada que tout ce qu'il pouvoit, luy estoit permis, & mesme louable. Ainsi il ne se menagea plus, '& s'abandonna à tous les plaisirs, & à toutes les folies que le respect de sa mere avoit arrestées. Il avoit deux grandes passions, l'une de conduire des chariots comme dans le cirque, l'autre de chanter & de jouer publiquement "de la lyre, quoiqu'il n'eust la voix ni belle, ni forte. Seneque & Burrhus crurent luy devoir accorder le premier de ces exercices pour empescher l'autre, & dans la croyance qu'il auroit bientost honte de paroistre publiquement comme un cocher. Mais comme les peuples sont ravis de voir le prince aimer les mesmes divertissemens qu'ils aiment, les applaudissemens qu'il receut animerent sa passion. 'Bientost aprés il parut sur le theatre la lyre à la main, pour emporter le prix, suivi de Burrhus, qui se trouvoit contraint de louer ce qui le blessoit jusqu'au fond du cœur. Seneque y estoit aussi, [& sans doute dans la mesme disposition.]

Tac. an. 14. c. 13. p. 223 | Suet. l. 6. c. 20-22. p. 595-601.

cythara.

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, l. 61. p. 699. b.

'Le dereglement de Neron fut bientost suivi par d'autres. Les jeunes gents des meilleures maisons l'imiterent, & il en payoit quelques uns, afin de rougir d'autant moins qu'il auroit plus de compagnons de ses egaremens. 'Il se forma une compagnie appellée des Chevaliers d'Auguste, qui pour vivre avec plus de licence, ou pour s'elever dans les honneurs, ne s'occupoient qu'à louer la bonne mine & la voix du prince. 'Il y avoit des gents qui alloient dans toute la ville chanter ses airs, & les vers qu'il faisoit quelquefois. Et qui ne témoignoit pas les admirer, & ne payoit pas ces chanteurs, passoit pour estre criminel de leze majesté. 'Autour des lieux où Neron jouoit, il y avoit des boutiques & des cabarets, où l'on exposoit en vente tout ce qui pouvoit servir au luxe & à la debauche : & les honnestes gents mesmes estoient contraints d'y prendre part. Cela corrompoit étrangement les mœurs des hommes. Car si "les occupations les plus graves & les plus honnestes ont peine à les retenir dans les bornes de la pudeur, comment auroient-ils pu conserver quelque retenue & quelque reste de probité, en un temps où le vice estoit sur le throne, & où chacun taschoit à l'envi de le faire triompher ? 'On peut voir dans Dion la description de ces folies,[a] qui fournissent des reflexions tres serieuses à ceux qui savent juger de tout.

Tac. c. 14. 15. p. 223 | Dio, l. 61. p. 697. 698.

Tac. c. 15. p. 224 | Dio, p. 699. b.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 13. p. 199.

Tac. an. 14. c. 15. p. 224.

honestis artibus.

Dio, l. 61. p. 697-699.

a Apol. Ty v l. 4. c 12. p. 195. a. b.

[b] Tous ceux qui avoient quelque honneur, pleuroient des divertissemens si honteux, où mesme beaucoup de personnes de qualité

b Dio, p. 698. a. b.

qualité perdoient la vie en combattant en gladiateurs, ou contre les bestes. Ils pleuroient encore les depenses excessives que Neron faisoit, soit pour ces spectacles, soit pour les grandes sommes qu'il y distribuoit au peuple. Car on prevoyoit bien qu'aprés avoir epuisé le thresor pour ces bagatelles, il seroit engagé à le remplir par les voies les plus funestes. 'On le vit en effet bientost chercher de nouveaux imposts, & des pretextes pour s'emparer des biens des riches, souvent en leur faisant perdre la vie. 'On peut voir dans Suetone quelques unes de ses prodigalitez, [a]& des exactions basses & honteuses ausquelles elles l'engagerent. val. p. 682. Tac. an. 16. c. 14. p. 270. Suet. l. 6. c. 30. p. 613. 614. a c. 32. p. 617-619.

[b]Il fit neanmoins encore cette année une action de bonté. Ceux de Cyrene avoient esté privez de quelques terres qu'on pretendoit qu'ils avoient usurpées sur le domaine. Neron confirma la sentence rendue contre eux par Acilius Strabo, que Claude avoit fait Commissaire pour cette recherche: mais il leur accorda ensuite ces mesmes terres. b Tac. an. 14. c. 18. p. 225.

'Une inscription de la cinquieme année de son Tribunat [& de son regne, achevée au mois d'octobre 59,] luy donne le titre d'Imperator pour la troisieme fois, [peutestre à cause des victoires "que Corbulon remportoit dans l'Armenie.] Onu. in fast. p. 203. a. V. § 6.

'Une autre inscription de la mesme année porte qu'il ferma le temple de Janus, à cause que le peuple Romain jouissoit alors d'une entiere paix. 'On pretend qu'il le ferma jusqu'à cinq fois: mais on le fonde sur une inscription qu'on cite des commentaires d'Onuphre sur les fastes; [& je ne l'y trouve point.] 'Suetone semble dire neanmoins qu'il le ferma [en 66,] lorsque Tiridate vint à Rome, & en d'autres occasions, sans se mettre en peine s'il y avoit des guerres, ou s'il y en avoit eu. 'Quoy qu'il ait pu faire, Tacite l'a ignoré, ou a cru qu'il n'y falloit point avoir egard, puisqu'il dit dans un passage qu'Orose nous a conservé, que Janus ouvert par Auguste en sa vieillesse, demeura en cet état jusqu'au regne de Vespasien. p. 202. g. Ruald. v. Pl. p. 81. 1. Suet. l. 6. c. 13. p. 589. Ruald. v. Pl. p. 81. 2.



ARTICLE XII.

Neron établit de nouveaux jeux; bannit & fait mourir Plautus; fait Tigrane Roy d'Armenie: Le Prefet de Rome tué par son esclave.

L'AN DE JESUS-CHRIST 60, DE NERON 6, 7.

Tac. an. 14. c. 20. p. 225 | n. 50 | Idat | Front. aq. p. 119. 'Nero Augustus IV, & Cossus Cornelius Lentulus, Consuls.

a Suet. c. 14. p. 589. b c. 12. p. 586 | Tac. c. 20. p. 225. c Tac. n. 51. d c. 21. p. 227 | an. 13. c. 25. p. 206. e an. 14. c. 22. p. 227 | 13. c. 19. p. 203 | n. 59. [a] NERON tint ce Consulat durant six mois.[b] Il établit alors à Rome des combats d'eloquence, & des jeux qui se devoient celebrer tous les cinq ans:[c] & cela duroit encore du temps de Gordien.[d] Les farceurs & les comediens, qui avoient esté chassez d'Italie en 56, furent rappellez pour cette solennité.

[e] Il parut en ce temps là une comete, qui fit dire qu'il y auroit du changement dans l'Etat. Beaucoup jettoient déja les yeux sur Rubellius Plautus, descendu de la maison des Cesars par sa mere Julie fille de Drusus, & il s'acqueroit beaucoup de reputation en témoignant la fuir par une vie modeste & retirée. Neron se laissa aller sur cela à de vaines frayeurs, & conseilla à Plautus, an. 14. c. 57. 58. p. 238. pour étoufer ces mauvais bruits, de se retirer en Asie. Il le fit.' Mais en 62, Neron qui avoit commencé à joindre la cruauté à ses autres crimes luy envoya oster la vie. Plautus aima mieux souffrir ainsi la mort, 'que de s'exposer, pour conserver sa vie, aux dangers & aux inquietudes d'une revolte, à laquelle L. Antistius Vetus son beaupere l'excitoit, & qui eust pu lui reussir. &c. Dio, l. 62. p. 707. b. 'Neron fit un jeu de cette execution, & quand on luy apporta la teste de Rubellius: Je ne savois pas, dit-il, qu'il eust le nez si grand. &c.

Tac. an. 14. c. 22. p. 227. 'Neron fut malade cette année pour s'estre baigné dans de l'eau [trop froide,] que les payens estimoient sacrée.

c. 26. p. 228. 'On marque ensuite qu'il donna un Roy à l'Armenie, que les armes de Corbulon avoient entierement soumise, ["comme nous avons vu.] V. § 2. Ce Roy fut Tigrane qui avoit pour ayeul, [ou plutost pour bisayeul,] Archelaüs autrefois Roy de Cappadoce. Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. c. f. 'Car il estoit petit fils d'Alexandre à qui Herode Roy des Juifs son propre pere avoit fait perdre la vie, & de [Glaphyra] fille d'Archelaüs. Son pere se nommoit aussi Alexandre. Il estoit neveu d'un autre Tigrane aussi Roy d'Armenie, à qui Tibere avoit fait trancher la teste [en l'an 36.] Tac. an. 14. c. 26. p. 228. 'Tacite dit que le long sejour que ce jeune Tigrane avoit fait à Rome, "luy avoit abaissé le cœur jusqu'à tout souffrir en esclave. *usque ad servilem patientiam demissus.* Corbulon luy laissa quelques trou-

pes pour s'établir : car il y avoit encore bien des Armeniens qui souhaitoient les Arsacides, [& la maison royale des Parthes. Il ne put pas en effet subsister longtemps, comme nous verrons dans la suite.] 'Son fils nommé Alexandre, qui avoit epousé Jotape fille d'Antiochus Roy de Comagene, fut fait Roy d'un canton de la Cilicie par Vespasien. 'On a quelques medailles de Jotape à qui on y donne le surnom de Philadelphe. Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. f. Seg. p. 400-403.

'Neron en donnant l'Armenie à Tigrane, en demembra quelques endroits, qu'il soumit à Antiochus [Roy de Comagene,] à Nipolis, ou plutost Trascypolis, Roy de quelques pays aux environs, & à Aristobule 'Roy de la petite Armenie fils d'Herode Roy de Calcide, [& neveu du grand Agrippa dernier Roy de Judée.] 'Corbulon quitta alors l'Armenie, & s'en alla en Syrie, dont Neron luy avoit donné le gouvernement aprés la mort de Numidius Quadratus. Tac. c. 26. Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 694. f. Tac. c. 26.

'La ville de Laodicée [en Phrygie,] l'une des plus illustres de l'Asie, souffrit beaucoup cette année par un tremblement de terre. Mais elle se retablit par ses seules richesses, sans estre assistée des Romains. 'Eusebe dit que le tremblement ruina encore Hieraple & Colosses : mais il ne le met que quatre ans aprés. c. 27. p. 228. Eus. chr.

L'AN DE JESUS-CHRIST 61, DE NERON 7, 8.

'C. [1] Cesonius Patus, & P. Petronius Turpilianus, Consuls. Tac. an. 14. c. 29. p. 230 | Nor. ep. cons. p. 38 | Phleg. mir. c. 20. p. 85.

[a]Le Senat condanna en cette année plusieurs personnes de qualité, pour avoir contribué à supposer un testament. Il y avoit entre autres Antonius Primus, qui depuis servit beaucoup à elever Vespasien à l'Empire, & Asinius Marcellus d'une famille illustre, & reglé dans ses moeurs : mais il regardoit la pauvreté comme le plus grand des maux. Sa naissance & l'intercession de l'Empereur l'exemterent de la peine due à sa faute, mais non de la honte. [Il pouvoit estre fils de M. Asinius Marcellus Consul en l'an 54.] a Tac. an. 14. c. 40. 41. p. 233.

'Peu aprés, Pedanius Secundus Prefet de Rome, qui avoit esté Consul, fut tué par un de ses esclaves : & ce crime d'un seul fut vengé par la mort de 400 autres esclaves de ce Prefet, suivant l'ancienne rigueur du droit Romain. Le peuple fit tout ce qu'il put pour sauver tant de miserables, dont beaucoup au moins c. 42-45. p. 233. 234.

1. 'Lipse croit que Cæsonius est celui mesme qui fut battu l'année suivante en Armenie, & que Tacite appelle en cet endroit là Cæsennius Pætus. [a]Phlegon nomme en effet le collegue de Petrone, Cæsennius. [b]Neanmoins le Cardinal Noris en fait deux, & l'on trouve dans une inscription, L. Cæsennius Pætus Consul subrogé avec P. Calvisius Ruso ; au lieu que dans une autre le collegue de Petrone est nommé Cæsonius. Tac. an. 15. c. 6 p. 242 | n 4. 5. a Phleg. mir. c. 10. p. 89. b Nor. ep. cons. p. 38.

estoient certainement innocens. Mais les grands croyoient n'avoir que ce moyen d'assurer leur vie parmi ces armées d'esclaves qu'ils possedoient.

c. 48. 'On condanna encore [M.] Tarquitius Priscus, à la poursuite de ceux de la Bithynie, 'dont il avoit esté Proconsul en l'an 54. [a]Il s'estoit porté pour accusateur [en l'an 53,] contre Statilius Taurus, "dont il estoit alors officier: & cela l'avoit rendu extremement odieux. *Proconsulem suum.*

Spanh. l. 6. p. 564. a Tac. c. 46. p. 234.

Phleg. mir. c. 20. p. 89. 'On presenta cette année à Neron un enfant qui avoit quatre testes, & tous les autres membres multipliez à proportion.

ARTICLE XIII.

L'Angleterre presque perdue est conservée par la valeur de Suetonius Paulinus.

Dio, l. 62. p. 700. b Tac. an. 14. c. 29. p. 230|Jr. Agr. c. 14. p. 143.

'DURANT que Neron ne songeoit qu'à se divertir, il pensa perdre l'Angleterre. [b]Veranius" y gouvernoit [en l'an 58] ce que Claude en avoit conquis, & y fit peu de guerres, estant mort en moins d'un an. Suetonius Paulinus grand capitaine, & jugé digne d'estre comparé à Corbulon, luy succeda [en 59. Il s'estoit signalé en Afrique des l'an 42, [1]& avoit esté Consul avant l'an 57.] Il réussit fort bien en Angleterre durant deux ans, qu'il y travailla à soumettre divers peuples, & à en assurer la possession à l'Empire. V. Claude § 26.

Ibid. 'Ce succés, & la gloire que Corbulon avoit acquise en Armenie, flatant son courage, il resolut la conqueste de l'isle de Mona. 'C'est celle qu'on appelle aujourd'hui Anglesey sur la coste septentrionale du pays de Galles, dont elle n'est separée que par un petit trajet. 'Aussi la cavalerie Romaine y entra partie à gué, partie à la nage. [2] Et neanmoins cette isle ne laissoit pas de servir de retraite à ceux qui fuyoient la puissance des Romains. Elle estoit peuplée d'un grand nombre d'hommes, qui se défendirent peu. 'Suetone y établit des garnisons, & abatit leurs bois sacrez, où les Druides leur avoient appris à sacrifier des hommes, & à chercher dans leurs entrailles la connoissance de l'avenir.

Lluyd | Ferr| Saus. — Tac. an. 14. c. 29. p. 230. — c. 30.

1. [On ne peut douter qu'il n'eust esté Consul aussibien que tous les autres qu'on envoyoit alors en Angleterre,] 'puisqu'il estoit le plus ancien des Consulaires en l'an 69, [a]lorsque L. Piso Consul en 57 avec Neron, vivoit encore. [Ainsi Suetone Consul en 66, n'est pas celui-ci, mais apparemment son fils.]

Tac. hi. l. 2. c. 7 p. 41. a Plin. l. 1. ep. 7. p. 171. 172 | not.

2. [Ce ne peut donc pas estre l'isle de Man, environ à douze lieues de la coste occidentale du Northumberland.]

'Mais durant qu'il estoit occupé dans cette isle, * Boudicée Reine des Iceniens, [qui sont aujourd'hui le royaume d'East-angles,] fit revolter tout le pays, irritée des mauvais traitemens qu'elle, ses filles, & ses peuples recevoient des officiers Romains, depuis que le Roy Prasutague son mari avoit laissé l'Empereur pour coheritier de ses filles, s'imaginant par là mettre sa maison & ses Etats hors de toutes sortes d'insultes. Les peuples voisins n'estoient pas mieux traitez, 'surtout par Catus Decianus Intendant de la province: & Dion ajoute que Seneque qui les avoit presque contraints de prendre de luy à usure une grande somme d'argent, vouloit les obliger par force à la luy rendre toute à la fois.

* autrement Poundouique, ou Voadique.

c. 31|Agr. c. 15. 16. p. 143. 144| Dio, l. 62. p. 700-704.

Tac. an. 14. c. 32. p. 231|Dio, l. 62. p. 701. a.

&c.

'Ils prirent donc tout d'un coup les armes pour recouvrer leur liberté; & au nombre de 120 mille hommes, ils vinrent attaquer la colonie Romaine établie à Camalodunum, l'emporterent d'assaut, & deux jours aprés, le temple qu'on y avoit basti à Claude. Petilius Cerealis s'estant voulu opposer à eux avec une legion, ils mirent en fuite la cavalerie, & passerent toute l'infanterie au fil de l'épée. Ils ne songeoient point à faire des prisonniers, mais à tuer, pendre, crucifier, bruler tout ce qui tomboit entre leurs mains, parcequ'ils vouloient moins vaincre ou s'enrichir, que se venger des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits.

Tac. c. 31-33|v. Agr. c. 16. p. 144|Dio, p. 701. b 704. b.c.

'Toute la province estoit perdue, si Suetone n'y fust accouru. Il passa au milieu des ennemis jusques à Londres, ville déja celebre par le commerce. Le peuple le conjura de s'y arrester. Mais il ne crut pas avoir encore assez de forces pour y attendre les ennemis, & il ne voulut pas hasarder de tout perdre pour sauver une ville. Ainsi il prit avec luy ceux qui le purent suivre, & laissa le reste à la discretion des barbares, qui en firent un grand carnage, aussibien que les habitans de Verolamium. 'C'estoit une ville libre [que Sanson place à peu prés où est aujourd'hui la ville & l'Abbaye de S. Alban, à sept lieues de Londres au nord-est:] '& on dit qu'on voit auprés de cette abbaye sur la riviere de Lea, des restes d'anciens bastimens qu'on appelle encore Verulam. 'On tient que les Anglois tuerent alors jusqu'à soixante & dix ou quatre-vingts mille Romains, citoyens ou alliez. [a]On avoit esté averti de ce malheur par diverses prodiges.

Tac. v. Agr. c. 1'|an. 14. c. 33.

municipium

Baudr. p. 317. 2.

Tac. an. 14. c. 33|Dio, l. 62. p. 700.

a Tac. c. 32| Dio, p. 700.

'Suetone n'avoit encore pu ramasser que dix mille hommes, lorsque pressé par la necessité des vivres, il se resolut à donner bataille aux ennemis, dont on fait monter le nombre à 230 mille, conduits par Boudicée.' Car les Anglois estoient assez accoutu-

Tac. an. 14. c. 34|Dio, p. 704. c. 706.

Tac. an. 14. c. 35. p. 232|v. Agr. c. 16. p. 144.

D'o, p. 701. a. b. mez à combattre sous des femmes: '& celle-ci avoit tout l'air & le courage d'un homme de guerre. 'Dion dit que l'on combatit longtemps" avec la mesme ardeur de part & d'autre, & avec un egal avantage. 'Enfin neanmoins la valeur & la discipline l'emporterent sur le nombre; & quelques uns ont dit que les Romains avoient tué prés de 80 mille Anglois, sans avoir eu qu'environ 400 morts, & un peu plus de blessez. Boudicée mourut peu aprés de maladie, ou s'empoisonna elle mesme; & sa mort dissipa l'armée des Anglois. 'Ainsi le gain d'une seule bataille appaisa ce grand mouvement, & soumit de nouveau l'Angleterre.

p. 706. d. &c.

d|Tac. an. 14. c. 36. 37.

Tac. v. Agr. c. 16. p. 144.

Suet. l. 6. c. 18. p. 594. 'Neron avoit si peu d'ambition, qu'il songea à abandonner ce pays, s'il n'eust esté retenu par la honte[de paroistre plus lasche que Claude mesme qui l'avoit conquis.] 'Il y fit passer quelques troupes de la Germanie, dont Suetone se servit contre les restes des rebelles. Car beaucoup demeuroient armez par la crainte du chastiment, & dans l'esperance qu'il viendroit bientost un nouveau General, plus aisé ou à appaiser[ou à vaincre.]' Julius Classicianus nouvel Intendant, qui ne s'accordoit pas avec Suetone, repandoit ce bruit: & pour le rendre veritable, il mandoit à Rome qu'on auroit toujours la guerre tant que Suetone commanderoit. 'Il estoit en effet un peu trop severe envers les vaincus, & les traitoit comme offensé personnellement par leur revolte. 'Neron y envoya sur cela Polyclete son affranchi, qui fut receu avec des honneurs dont les barbares non accoutumez à reverer des valets, se moquerent ouvertement. Son raport fut assez favorable à Suetone, & on le laissa dans son emploi. Mais peu de temps aprés, ayant receu quelque petite perte sur mer, il fut rappellé, & Turpilien qui avoit déja achevé son Consulat, fut mis en sa place. Ce nouveau Gouverneur, [qui ne vint apparemment que l'année suivante,]ne fut point attaqué des ennemis, & ne les attaqua point non plus; mais donna à son oisiveté le nom specieux de la paix: '& cette tranquillité dura jusque sous Vespasien. 'L'isle mesme d'Anglesey avoit secoué le joug des Romains. 'Turpilien estoit apparemment revenu à Rome en 65 des le mois d'avril.

Tan. an. 14. c. 38. p. 232|v. Agr. c. 16. p. 144.

an. 14. c. 38.

v. Agr. c. 16. p. 144.

an. 14. c. 39. p. 232. 233.

v. Agr. c. 16. 17.

c. 18.

an. 15. c. 72. p. 265.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 11. p. 191. b. 'Neron écrivit cette année aux Lacedemoniens, selon Philostrate, pour leur reprocher qu'ils abusoient de la liberté dont les Romains les laissoient jouir. On crut que c'estoit sur un mauvais raport que le Gouverneur de la Grece avoit fait contre eux.

ARTICLE XIV.

Consulat de Seneque: Action de leze majesté établie: Burrhus meurt: Tigellinus prend sa place, & s'eleve par la retraite de Seneque.

L'AN DE JESUS-CHRIST 62, DE NERON 8, 9.

'P. Marius [1], & L. Asinius Gallus, Consuls. Tac. an. 14. c. 48. p. 235 | n. 121 | Idat.

[a] ON croit que Junius Marullus fut aussi Consul en cette année: [b] & il est certain que dés le commencement il étoit designé pour l'estre. [Onuphre, Goltzius, & d'autres, marquent aussi que Seneque fut Consul depuis le mois de juillet avec Trebellius Maximus.]'Et il y a des endroits qui favorisent ce Consulat de Seneque, 'particulierement un arrest du 25 aoust dans le Digeste. [c] Cependant Ausone dit qu'il n'a jamais eu le Consulat; [d] & il est assez visible qu'il l'entend mesme des Consulats subrogez.'Que s'il l'a neanmoins esté, [car Ausone peut ne l'avoir pas sceu,] c'a esté apparemment avant cette année, en laquelle nous allons voir que son credit estoit déja fort diminué.

a Onu. fast. p. 48. b Tac. an. 14. c 48. p. 235. n. 124. Auson. n. 387. b. c cons. p. 387. d p. 388. Lips. v. Senec. c. 4.

'On vit revivre au commencement de cette année l'accusation de leze majesté au sujet d'Antistius Sosianus qui avoit fait des vers contre l'honneur de Neron. Tout le Senat alloit à le condamner à la mort.'Mais la generosité de Thrasea ranima un peu celle des autres, malgré les plaintes lasches d'Aulus Vitellius [depuis Empereur,] & on resolut que c'estoit assez de le releguer dans une isle, privé de ses biens. Avant que de former l'arrest, on en parla à Neron, qui témoigna assez qu'il se sentoit piqué par Antistius, & eust voulu son supplice. Cependant comme il laissoit le tout à la liberté du Senat, Thrasea ni les autres ne changerent point, & Antistius fut banni. 'Fabricius Veiento fut aussi peu aprés chassé d'Italie par Neron, pour avoir fait des écrits contre le Senat. Ses écrits furent estimez tant qu'on défendit de les lire; & depuis on n'y songea plus.

Tac. an. 14. c. 48. p. 235 | 16. c. 14. p. 270. an. 14. c. 49. p. 235. c. 50. p. 235 236.

'Le Senat à la requisition de Thrasea, & avec la permission de Neron, défendit aux peuples des provinces d'envoyer faire à Rome l'eloge de ceux qui les avoient gouvernez; parceque les Gouverneurs pour obtenir des peuples ces témoignages de leur

an. 15. c. 20-22. p. 246. 247 | n. 25.

1. 'Onuphre croit que c'est Marius Celsus celebre dans les histoires de Tacite. [a] Mais ce Celsus n'estoit que Colonel d'une legion en 63, [b] & fut Consul subrogé en 69, [sans qu'on marque qu'il eust déja esté Consul ordinaire.]

'Onu. in fast. p. 203. d a Tac. an. 15. c. 25. p. 248. b his. l. 1. c. 77 p. 27.

affection, se relaschoient dans beaucoup d'occasions où leur devoir demandoit qu'ils eussent de la fermeté & de la vigueur.

an. 14. c. 51. p. 236.
'L'Empire perdit cette année un grand appui par la mort de Burrhus, que beaucoup crurent avoir esté empoisonné par ordre
Dio, l. 62. p. 705. c | Suet. l. 6. c. 35. p. 625.
de Neron : 'Suetone & Dion l'écrivent.[a] On le regretta encore plus lorsqu'aprés sa mort Neron mit à sa place Fenius Rufus &
a Tac. c. 51. p. 236.
Sofonius Tigellinus. Le premier estoit un homme d'honneur, qui s'estoit acquité du soin des vivres avec une parfaite integrité. Mais comme il ne faisoit point de mal, aussi il faisoit peu de bien, parcequ'il estoit "lasche & paresseux. Et il avoit mesme peu (segnis.) de pouvoir d'en faire, à cause qu'il estoit aimé du peuple & des soldats ; ce qui ne luy estoit pas favorable auprés de Neron. Au contraire Tigellinus qui avoit toujours servi aux debauches du Prince, & les avoit autorisées par son exemple, estoit tres bien
a 17.
dans son esprit. 'Nous ne nous arrestons point à rapporter ce que
hi l. 1. c. 72. p. 26 | Dio, l. 62. p. 707. a | Apol. Ty. v. l. 4. c. 15. p. 205. b.
l'histoire en dit de particulier. 'Il surpassoit encore tous ceux de son temps en cruauté ; & il fut [le ministre ou] l'auteur de ce nombre infini de meurtres que Neron commit depuis ce temps-ci, outre ceux qu'il commit quelquefois de luy mesme, & sans que Neron le sceust. "Il se signala aussi enfin par son avarice. (&c.)

Tac. an. 14. c. 53-55. p. 236. 237 | Suet. l. 6. c. 35. p. 626.
'Seneque voyant sa puissance diminuée par la mort de Burrhus, que Neron commençoit à luy parler moins, qu'il témoignoit plus d'inclination pour ceux qui le portoient au mal, & qu'on s'efforçoit de le décrier dans son esprit ; il le pria de luy permettre de se retirer, comme Auguste l'avoit permis à Agrippa & à Mecenas, & d'agréer mesme qu'il luy remist les grands biens qu'il avoit receus de luy. Neron le luy refusa avec les plus grands témoignages de reconnoissance & d'affection. Suetone dit qu'il luy protesta plusieurs fois avec serment, qu'il n'avoit rien à craindre de tout ce qu'on pourroit dire contre luy, & que pour luy il periroit plutost que de luy faire aucun tort. Seneque répondit par des actions de graces, par où se terminent tous les entretiens qu'on a avec les Princes : mais il ne laissa pas de quitter [autant qu'il put] "les marques de son ancien credit, ne (instituta prioris potentia.) souffrit que peu de visites, ne voulut plus estre accompagné dans les rues, & sortit peu, feignant d'estre incommodé, ou ap-
Sen. ep. 8. p. 77. b. c.
pliqué à l'étude & à la philosophie. 'Il s'occupoit dans sa retraite à écrire diverses choses sur la morale, & y employoit une bonne
b ep. 83. p. 157. a | Tac. an. 15. c. 45. p. 256.
partie de la nuit.[b] Il n'y vivoit, au moins dans la derniere année, que de pain & d'eau, avec quelques fruits, soit seulement par sobrieté, soit par la crainte du poison.

La

'La diminution du pouvoir de Seneque augmenta celui de Tigellinus, qui pour s'insinuer de plus en plus dans l'esprit de Neron, voyant qu'il haïssoit Sylla & Rubellius Plautus, luy fournit des raisons pour oster la vie à l'un & à l'autre, comme nous l'avons marqué par avance: & le Senat en rendit graces à ses dieux. Tac. an. 14. c. 57-59. p. 238. 239.

ARTICLE XV.

Neron epouse Poppée en repudiant Octavia, qu'il fait enfin mourir: Mort de Pallas.

'NERON delivré de la crainte que son imagination luy donnoit de Sylla & de Rubellius, & voyant que tous ses crimes passoient pour des actions saintes, se resolut d'epouser enfin Poppée, & de repudier Octavia, dont la conduite, comme il l'avouoit luy mesme, estoit sans reproche. Mais la memoire de son pere, & l'affection que le peuple avoit pour elle, la luy rendoient "odieuse:'& il ne l'avoit jamais aimée, *peutestre parcequ'il le pouvoit legitimement, [a] Burrhus s'estoit toujours opposé au dessein qu'il avoit de la repudier; & il luy dit un jour, que s'il le vouloit faire, il falloit qu'il luy rendist son mariage, c'est à dire l'Empire.'Suetone dit qu'il songea plusieurs fois à l'étrangler.[b] Mais enfin aussitost aprés la mort de Rubellius, il la repudia comme sterile; & sans attendre ensuite que dixhuit jours, il epousa Poppée.

Tac. c. 59. 60. p. 238. 239. — gravem. — *an quia prevalent. illicita. — an. 13. c. 12. p. 200. — a Dio, l. 61. p. 706. c. — Suet. l. 6. c. 35. p. 624. — b p. 624. 625 | Tac. an. 14. c. 60. p. 239.

'Celle-ci, [qui vouloit pousser le crime jusques au bout,] fit accuser Octavia d'un amour criminel pour un joueur de fluste nommé Eucere: & plusieurs de ses femmes mises à la question cederent aux tourmens, ou au desir de plaire à Poppée: mais beaucoup soutinrent "constamment la verité & l'honneur de leur maistresse.'Cependant Neron la bannit sur cela dans la Campanie, & luy donna des gardes: mais il la rappella aussitost, sur ce qu'il sceut que le peuple en murmuroit ouvertement: & des qu'on eut appris qu'on la rappelloit, le peuple en témoigna une extreme joie, donna de grandes louanges à Neron, alla abatre les statues qu'on avoit déja dressées à Poppée, & couronna de fleurs celles d'Octavia, les portant comme en triomphe.

Tac. c. 60 | Dio, p. 707. a. b. — &c. — Tac. c. 60. 61 | Suet. c. 35. p. 624.

'Cet amour du peuple pour Octavia fut l'arrest de sa mort. Poppée qui craignoit pour son mariage & pour sa vie mesme, persuada à Neron qu'il "avoit tout à craindre de la puissance ima- Tac. c. 61. 62. — &c.

c. 62-54 p. 239. 240 Suet. c. 35. p. 525. ginaire de cette princesse ; '& sur cela il envoya querir Anicet qui avoit déja tué sa mere. Ce premier crime ne luy avoit pas donné beaucoup de credit, & sur la fin il estoit mesme devenu insupportable, comme sont d'ordinaire tous les ministres des grands crimes, parceque leur presence semble toujours nous les reprocher. Mais Neron luy protesta alors qu'il le reconnoissoit pour l'unique auteur de son salut, & le combla de promesses en cas qu'il voulust le servir encore contre Octavia en s'avouant son adultere, & souffrant durant quelque temps une disgrace apparente. Il luy faisoit entendre en mesme temps qu'il y alloit de sa vie s'il le refusoit. Les crimes qu'Anicet avoit déja commis, luy furent un engagement pour ne pas refuser celui-ci.

Ibid. 'Neron publia aussitost par un edit l'injure qu'il pretendoit avoir receue d'Octavia : il l'accusa de s'estre fait avorter pour couvrir son crime, luy qui venoit de la repudier comme sterile: & sur cet adultere imaginaire avec un Commandant de quelques galeres, il fonda des desseins de brouiller l'Etat qui n'étoient pas moins imaginaires. Cependant on la bannit trés réellement dans l'isle Pandataire, ou peu aprés on luy osta la vie en luy ouvrant les veines, & en l'étoufant dans un bain. Il falut encore luy couper la teste, afin que Poppée eust le plaisir de la voir. On offrit pour cela des sacrifices, par une regle generale de témoigner une joie nouvelle toutes les fois que Neron bannissoit ou tuoit quelqu'un.

Tac. c. 63. 'Tacite remarque que jamais rien ne toucha tant le peuple que le malheur de cette princesse, qui succomboit, [à l'age d'environ 22 ans,*] sous la haine d'une Poppée, & sous une calomnie qui luy estoit plus sensible que la mort mesme, sans y avoir donné aucun pretexte, & sans avoir jamais gousté dans la vie aucun plaisir. 'Elle avoit eu le titre d'Auguste.[a] Neron se tua [six ans aprés,] le mesme jour qu'il l'avoit fait mourir, [qui fut le 11 de juin.][b] Anicet fut relegué en Sardaigne, où il ne manqua de rien, jusqu'à ce qu'il y mourut.

V. Claude note 1.

Spanh. p. 619. a Suet. l. 6. c. 57. p. 654. b Tac. an. 14. c. 62. p. 239. 240.

c. 65. p. 240 | Suet. l. 6. c. 35. p. 626 | Dio, l. 62. p. 707. c. 'Doryphore, Pallas, & Romain, tous affranchis, moururent aussi cette année ; & on crut que Neron les avoit fait empoisonner ; le premier qui estoit Intendant de sa maison, parcequ'il s'estoit opposé au mariage de Poppée ; Pallas, pour jouir plutost de ses richesses immenses ; & Romain, parcequ'ayant accusé Seneque d'une intelligence dangereuse avec C. Piso, Seneque avoit fait retomber cette accusation sur luy mesme. Nous parlerons dans la suite de la conspiration de Pison.

'L'Acaïe & la Macedoine furent agitées cette année par un tremblement de terre. Sen. nat. q. l. 6. c. 1. p. 455. c.

ARTICLE XVI.

Les Parthes attaquent l'Armenie ; Corbulon la défend, & Pætus la perd.

[NOus avons vu sur l'an 60, comment Tigrane avoit esté fait Roy d'Armenie par Neron aprés que Corbulon en eut chassé Tiridate.]'Vologese Roy des Parthes frere de Tiridate, ne souffrit pas longtemps cette injure faite à sa maison. Et il fut encore animé à la guerre par les plaintes de Monobaze Roy de l'Adiabene, son vassal, sur qui Tigrane avoit fait des courses, [peutestre pour ravoir Nisibe qui avoit autrefois esté de l'Armenie.] Vologese donna donc des troupes à Tiridate pour se remettre en possession de son royaume, se reservant, disoit-il, à attaquer les Romains mesmes dans la Syrie, quand il auroit appaisé la revolte des Hircaniens. Corbulon qui commandoit en Syrie, se prepara à l'y recevoir, manda à Neron qu'il falloit un General particulier pour defendre l'Armenie, & en attendant "L. Cæsennius Pætus, à qui Neron donna cette charge, il envoya deux legions afin que Tigrane eust moyen de se défendre. Ainsi les Parthes qui avoient Monobaze à leur teste, ayant assiegé Tigranocerta, n'y receurent que de la perte & de la honte. Tac. an. 15. c. 1-4. p. 241. 242| Dio, l. 62. p. 710. c. d. V. §. 12.

'Corbulon envoya en mesme temps à Vologese, qui estoit alors à Nisibe, pour se plaindre de ce que nonobstant la paix, ses troupes assiegeoient un Roy allié de l'Empire, & le menacer que s'il ne les retiroit, il entreroit luy mesme sur les terres des Parthes. Vologese avoit peu d'envie d'entreprendre la guerre contre les Romains, & savoit le mauvais succés du siege. Il manquoit mesme de fourage pour ses chevaux, parceque les sauterelles avoient mangé toute l'herbe. Ainsi il promit de rappeller ses troupes, & d'envoyer à Neron pour confirmer la paix & demander l'Armenie pour Tiridate. Tac. c. 5. 6. p. 242.

[Cela ne se pouvoit sans deposseder Tigrane: & il semble neanmoins que Corbulon en soit demeuré d'accord.] Au moins on crut que Vologese & luy estoient convenus par un traité secret, que les Parthes, les Romains, & Tigrane mesme, quitteroient l'Armenie. Ce qui est certain, c'est que les legions qui avoient défendu l'Armenie, allerent passer l'hiver dans la Cappadoce:

[& depuis cela on n'entend plus parler de Tigrane. Tacite qui asseurément ne demesle pas assez tout cela,] 'nous depeint aussitost aprés Tigranocerta & toute l'Armenie comme un pays ennemi dont il falloit que les Romains se rendissent maistres par les armes,[sans nous dire comment ils l'avoient perdu.] 'Dans la suite il parle de quelques seigneurs d'Armenie, qui avoient abandonné les premiers le parti des Romains. [Tout ceci se fit apparemment en l'an 61.]

c. 7. 8. p. 243. | c. 27. p. 248.

L'année suivante,] 'les deputez que Vologese avoit envoyez à Rome, estant revenus sans rien obtenir, Pætus qui estoit arrivé, entra avec deux legions en Armenie, se vantant, dit Tacite, d'aller [1] prendre Tigranocerta. Il força des chasteaux, fit quelque butin; & estant revenu un peu avant l'hiver, 'il envoya une de ses legions dans le Pont, & affoiblit encore ce qui luy restoit de troupes, par les permissions qu'il donnoit à tous ceux qui demandoient à s'absenter. 'Il écrivit cependant à Neron des lettres magnifiques: '& sur cela le Senat decerna des arcs de triomphe & des trophées, sans songer que la guerre ne faisoit que commencer, & qu'elle alloit avoir une autre fin. 'Car Vologese voyant qu'il n'y avoit rien à faire du costé de la Syrie, où à la vue de son armée Corbulon avoit passé l'Euphrate, tourna du costé de l'Armenie & de Pætus, qu'il trouva encore plus depourvu de courage & de prudence que de soldats. Il le vint assieger dans son camp, & le reduisit non par la force, (car selon Dion il estoit tout à fait hors d'état de le forcer,) mais par la seule frayeur, à se trouver heureux d'en pouvoir sortir par une composition honteuse, à la charge que tous les Romains sortiroient de l'Armenie, & remettroient entre les mains des Parthes les chasteaux qu'ils y tenoient, & tous les vivres; à quoy on ajoute encore plusieurs indignitez.

c. 7. 8. p. 243. | c. 10. | c. 8. | c. 18. p. 245. | c. 10-16. p. 243-245 | Suet. l. 6. c. 39. p. 632 | Dio, l. 62. p. 710. 711.

'Corbulon, que Pætus avoit prié d'abord avec peine, & puis avec empressement, de venir à son secours arriva aussitost aprés. 'Les deux armées en se rencontrant ne se témoignerent neanmoins que de la compassion & de l'amitié, sans jalousie & sans reproches. Pætus vouloit qu'on rentrast dans l'Armenie, d'où Vologese estoit déja parti: mais comme les ordres de Corbulon ne s'étendoient point à cela, il s'en retourna en Syrie, 'où Vologese l'envoya sommer de quitter les forts qu'il avoit bastis au-

Tac. c. 10-12. p. 243. 244. | c. 17. p. 245. | p. 245 | Dio, p. 711. d.

1. 'Dion dit au contraire qu'il l'alloit secourir contre Vologese qui l'assiegeoit. [Pour l'accorder en partie avec Tacite, (car on ne le peut pas entierement,) il faudroit dire que c'estoient d'autres Parthes qui assiegeoient Tigranocerta, & que Vologese vint ensuite.]

Dio, l. 62. p. 710. e.

delà de l'Euphrate sur les terres des Parthes. Il dit qu'il le feroit si Vologese quittoit aussi l'Armenie, & Vologese y consentit. Ainsi les Armeniens demeurerent à eux mesmes, en attendant la réponse que Neron feroit aux ambassadeurs que Vologese luy devoit envoyer, afin de luy demander une seconde fois l'Armenie pour Tiridate.

ARTICLE XVII.

Corbulon oblige Tiridate à venir demander l'Armenie à Neron: La ville de Pompeies abysmée: Naissance & mort de Claudia fille de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 63, DE NERON 9, 10.

'*L. Verginius Rufus, & C. Memmius Regulus, Consuls.* Tac. c. 23. n. 27. p. 247 | Nor. ep. cons. p. 41. 58.

§. V. §. 29. VERGINIUS Rufus est celebre 'pour avoir refusé l'Empire à la fin de Neron.

Les affaires de l'Armenie demeurerent en suspens jusqu'à cette année,] en laquelle les ambassadeurs de Vologese arriverent à Rome dés le commencement du printemps. Ils rendirent à Neron une lettre où leur prince protestoit que Tiridate auroit esté prest de venir recevoir le diademe de sa main, s'il n'eust esté engagé à des fonctions sacerdotales qui ne luy permettoient pas de s'eloigner; mais qu'il l'iroit prendre au pié de son image & des enseignes [des legions.] Tac. c. 24. p. 247.

'Quoiqu'on sceust à Rome le mauvais état des affaires de l'Armenie, on ne voulut neanmoins rien accorder aux ambassadeurs. On leur laissa seulement croire que si Tiridate venoit luy mesme, il obtiendroit ce qu'on luy refusoit alors: & Suetone dit qu'on l'en sollicita mesme par de grandes promesses. Cependant on resolut la guerre, & on en donna la charge à Corbulon, avec presque le mesme pouvoir qu'on avoit donné au grand Pompée pour la guerre des pirates. Pætus fut rappellé, & Neron crut le punir suffisamment, en luy disant qu'il se hastoit de luy pardonner, depeur qu'estant si aisé à s'effrayer, il ne tombast malade si on le faisoit attendre. On pretend que Neron vouloit aller en personne contre les Parthes, mais qu'un mauvais presage l'arresta. c. 25. p. 247. 248 | Dio, l. 62. p. 711. d. e | Suet. c. 13. p. 588.

'Corbulon fit de grands preparatifs: & cependant il fit dire sous main à Tiridate qu'il luy conseilloit de n'en point venir à Tac. c. 26-29. p. 248. 249 | Dio, l. 62. p. 712. a. b.

une guerre qui ruineroit l'Armenie, & de prendre le parti d'aller recevoir cet Etat à Rome. Comme Corbulon passoit pour homme d'honneur, & qu'il estoit estimé des ennemis mesmes; on crut qu'il parloit sincerement & en ami. Ainsi on prit jour pour une entrevue, & le lieu mesme où avoit esté le camp de Pætus. Tibere Alexandre [Juif apostat,] & Annius Vivianus gendre de Corbulon, furent donnez pour ostages. Tiridate descendit le premier de cheval, & Corbulon aussitost aprés. La conclusion de leur entretien fut qu'au bout de quelques jours Tiridate quitta le diademe, & le mit en grande ceremonie au pié de la statue de Neron posée sur un throne, promettant de ne le reprendre qu'à Rome de la main mesme de ce prince. 'Il demanda du temps pour se preparer à ce voyage, & en aller parler à ses freres Vologese & Pacore, qui estoient l'un à Ecbatanes, l'autre dans son royaume des Medes. Il donna cependant sa fille en ostage, & écrivit à l'Empereur une lettre de soumission. Vologese eut grand soin de demander que dans ce voyage son frere fust toujours traité d'une maniere digne de sa qualité. Ce prince, dit Tacite, accoutumé aux ceremonies superbes des Orientaux, ne savoit pas que les Romains se contentent d'avoir * le pouvoir de maistres, & en negligent le faste & les apparences comme de vaines affectations. [Nous verrons l'arrivée de Tiridate à Rome en l'an 66.]

Tac. c. 30. 31. p. 250.

externæ superbia.

* jus imperii

inania.

'Dion parle d'une autre entrevue, où Vologese mesme & Monobaze [Roy de l'Adiabene] vinrent trouver Corbulon, & luy donnerent des ostages.

Dio, l. 62. p. 711. c.

'Entre les troupes que Corbulon avoit préparées pour la guerre d'Armenie, il y en avoit qui luy avoient esté envoyées d'Illyrie 'par Tib. Plautius Silvanus Ælianus gouverneur de Mesie, qui se signaloit aussi alors dans la guerre. Car il peupla sa province de plus de cent mille personnes qu'il y amena d'audelà du Danube, avec leurs femmes, leurs enfans, & mesme leurs Princes, & leurs Rois. Dans le temps mesme qu'une partie de ses troupes estoit allée en Armenie, il arresta les Sarmates qui vouloient remuer. Il obligea aussi divers Rois ou inconnus jusqu'alors aux Romains, ou leurs ennemis, de venir reverer leurs drapeaux. Il traita avec les Rois des Bastarnes & des Roxolans. Il obligea le Roy des Scythes de lever le siege qu'il avoit mis devant Machéron audelà du Borysthene, & fut le premier qui tira de ce pays une grande quantité de blé. Ses services furent enfin reconnus par Vespasien, qui luy donna les ornemens du triomphe, le fit Prefet

Tac. an. 15. c. 25. 26. p. 248.

a. p. 459. 1.

de Rome ; & en mesme temps Consul pour sa seconde fois. Car il l'avoit déja esté avant ce temps-ci, aprés avoir accompagné Claude en Angleterre [en l'an 43.]

'Le 5 fevrier de cette année, la ville de Pompeies fut presque toute abysmée par un tremblement de terre,[a] qui fit de grands ravages en plusieurs autres endroits dans la Campanie. Cette province avoit souvent esté agitée par des tremblemens, quoique sans perte : ' mais aprés celui-ci, plusieurs personnes en sortirent & ne voulurent plus y retourner. Tac. an. 15. c. 22. p. 247 | n. 26. a Sen. nat. q. l. 6. c. 1. p. 454. p. 455. d.

'Poppée accoucha vers ce temps là à Antium, d'une fille à qui l'on donna aussitost le titre d'Auguste, aussibien qu'à Poppée. L'enfant fut nommée Claudia ; mais elle mourut dans le quatrieme mois. Neron parut excessif & dans sa joie & dans sa douleur, & le Senat toujours egalement flateur & lasche. Tac. c. 23. p. 247 | Suet. l. 6. c. 35. p. 525.

ARTICLE XVIII.

Neron brule Rome, bastit son palais d'or.

L'AN DE JESUS-CHRIST 64, DE NERON 10, 11.

'C.[1] Lecanius Bassus, & M. Licinius Crassus Frugi, Consuls. Tac. c. 33. p. 250 | Idat. Front. aq. p. 119.

[b] NERON s'en alla cette année chanter à Naple, dans le dessein d'aller faire la mesme chose en Acaïe : & il fut jusqu'à Benevent,[c] où il fit mourir Junius Torquatus descendu d'Auguste, parce, disoit-on, qu'il faisoit trop de depense pour pouvoir demeurer particulier.'Il revint ensuite à Rome au lieu d'aller en Acaïe : on ne sçait pourquoi.[d] Il songeoit à aller en Orient, particulierement en Egypte. Mais estant allé au Capitole le jour qu'il devoit partir, quelque raison inconnue, & peutestre le souvenir de ses crimes qui luy donnoit une frayeur continuelle, luy causa un tremblement par tout le corps, accompagné d'un evanouissement sur ce que son habit s'estoit accroché quelquepart: & sur cela il rompit son voyage, en disant qu'il ne pouvoit se resoudre à affliger le peuple Romain par une si longue absence. b Tac. an. 15. c. 33. 34. p. 250. 251. c c. 35. p. 251 | Dio, val. p. 690. Tac. c. 36. p. 251. d p. 251 | Suet. l. 6. c. 19. p. 594.

'Ce fut aprés cela, & ensuite d'un festin dont la pudeur ne nous permet pas de parler, qu'arriva le celebre embrasement de Rome,[e] qui de quatorze regions ou quartiers dont la ville estoit Dio, l. 62. p. 707. 708 | Tac. an. 15. c. 37. p. 252. e Tac. c. 40. p. 254.

1. [a] Pline. *l. 26. c. 1,* parle de Q. Lecanius Bassus Consulaire mort sous Vespasien. Le Cardinal Noris l'entend de celui-ci. a Noris, ep. cons. p. 41.

L'an de J.C. 64, de Neron 10, 11.

composée, en reduisit trois entierement en cendres, & ne laissa de sept autres que quelques "restes de maisons. 'Toutes les antiquitez & les plus belles raretez de Rome y perirent, avec le temple de Vesta & les dieux Penates. 'On marque que le feu commença le 19 de juillet, le mesme jour où Rome avoit autrefois esté brulée par les Gaulois. 'Il dura six jours & six ou sept nuits: & aprés avoir esté arresté, parcequ'on abatit un trés grand nombre de maison pour le couper, il se ralluma encore, 'en sorte que l'on conte qu'il dura neuf jours. 'Il consuma une infinité de personnes; dont quelques uns s'y jetterent par desespoir.[a] Ceux qui echaperent eurent pour retraite les tombeaux & quelques autres bastimens [hors de la ville.]

c. 41 | Suet. l. 6. c. 38. p. 630.
vestigia.
Tac. c. 41. p. 253.
c. 40 | Suet. p. 630.
Tac. an. 67.
c. 38 | Dio, l. 62. p. 708. e.
a Suet. p. 630 | Tac. c. 39.

'Les historiens en raportent encore d'autres particularitez:[b] ils remarquent qu'ont vit les soldats destinez à remedier à ces sortes d'accidens, & des officiers de Neron, empescher par des menaces ceux qui travailloient à l'éteindre, ou l'augmenter eux mesmes, en disant qu'ils estoient bien avouez; soit qu'effectivement ils eussent cet ordre, soit qu'ils le feignissent pour voler plus librement. 'Lorsque le feu reprit, il recommença par des bastimens qui appartenoient à Tigellinus. 'Et Neron qui estoit à Antium, n'estant revenu que lorsqu'il apprit que le feu approchoit du palais, qui en fut enfin consumé, il monta sur une haute tour d'où on voyoit fort bien l'embrasement, & là en habit de joueur de lyre, il se mit à chanter un poeme qu'il avoit fait sur l'embrasement de Troie. 'Tout cela fit croire que c'estoit luy qui avoit fait bruler la ville," soit par une pure brutalité, soit par la curiosité de voir un evenement si étrange, soit pour avoir l'honneur de rebastir Rome & de la rendre plus belle qu'elle n'estoit. Dion & Suetone le disent comme une chose certaine, & Tacite témoigne en douter fort peu. S. Augustin le suppose aussi pour constant.

Dio, p. 708. 709 | Tac. c. 38-40.
b Tac. c. 39 | Dio, p. 709. a | Suet. p. 630.
Tac. c. 40.
c. 39 | Dio, p. 709. b. c | Suet. p. 630. 631.
Tac. c. 39. 44 | Dio, p. 708. b | Suet. p. 629 | Aug. div. 106. p. 579. 2. c. d.
sæviente an fluente. Aug.

'Il ne laissa pas ensuite de témoigner vouloir soulager de tout son pouvoir la misere où il avoit reduit le peuple. 'Il travailla à rebastir la ville, en marqua 'les rues bien plus larges qu'elles n'estoient auparavant, & tirées au cordeau, agrandit les places, 'fit environner "les quartiers de portiques qu'il fit faire à ses depens.[c] Il se chargea encore de nettoyer les ruines, & de faire emporter toutes les demolitions, afin de laisser la place libre aux proprietaires pour y bastir. Il promit mesme des recompenses à ceux qui auroient basti dans un certain temps. Il fit défense d'elever les maisons que jusqu'à une certaine hauteur, 'qui pouvoit

Tac. c. 39.
c. 43. p. 254.
p. 254 | Suet. c. 16. p. 590.
c Tac. c. 43.
insulas.
a. 79.

voit estre de 60 où 70 piez. 'Ainsi il rendit la ville plus belle qu'elle n'estoit auparavant: mais on croit qu'en devenant plus exposée à la chaleur, elle en devint aussi moins saine. 'Il eut le dessein d'en étendre les murailles jusqu'à Ostie, & d'y faire entrer la mer par un canal. c.43. Suet. l. 6. c.16. p.591.

'Quoiqu'il fist tout pour empescher qu'on ne le crust auteur de l'embrasement, on ne cessoit pas de le croire. Il voulut detourner ce crime sur les Chrétiens, qu'il traita pour cela avec la cruauté que l'on peut voir" en un autre endroit. 'Mais ceux mesmes qui haïssoient les Chrétiens, avoient compassion de les voir souffrir pour satisfaire la cruauté d'un tyran. Tac. an. 15. c. 44. p. 255. p. 256.

V. la persecution de Neron.

'Ce que Neron depensa pour rétablir Rome ne luy couta guere. Car non seulement il receut les contributions que les villes & les particuliers luy offrirent pour cela, mais il les exigea mesme avec beaucoup de violence: de sorte que presque tout le monde en fut ruiné. 'Il enleva principalement tout ce qu'il y avoit d'ornemens & de richesses dans les temples avec les dieux mesmes, & il envoya pour cela en Orient Acrate affranchi, & Secundus Carinas homme qui avoit quelque eloquence, & nul honneur. 'Suetone dit qu'il ne se chargea d'oster les demolitions, que pour profiter des richesses qui s'y trouveroient, & qu'il ne permit à personne d'en approcher. c. 45 | Suet. l. 6. c. 38. p. 631 | Dio, l. 62. p. 709. e. Tac. c. 45. p. 256. Suet. p. 631.

'De ces demolitions & des depouilles des citoyens, il bastit son palais d'or; car c'est ainsi qu'on le nommoit, quoiqu'il fust moins considerable par l'or, les perles, & les autres enrichissemens," que par sa vaste étendue, qui enfermoit des terres labourables, des étangs, des bois, des vignes, des campagnes entieres. 'Quand il le vit achevé, [en sorte qu'il y pouvoit demeurer,] il dit qu'il commençoit enfin à estre logé comme un homme. 'Suetone en fait une description plus particuliere. [Mais je ne puis comprendre ce que dit Pline,]'que ce palais s'étendoit autour de toute la ville: & il dit la mesme chose du palais de Caius. [a]Neron n'acheva pas tout à fait le sien. [b]Suetone dit que ses bastimens firent plus de tort que toutes ses autres actions. c. 31. p. 615. 616 | Tac. c. 42. 52. p. 254. 258. Suet. p. 617. p. 615. 616. Plin. l. 37. c. 3. p. 791. d | 36. c. 15. p. 870. a. a Suet. v Oth. c. 7. p. 594. b l. 6. c. 31. p. 615.

&c.

[c]Comme il n'aimoit que ce qui paroissoit impossible, il entreprit encore en ce temps-ci un canal de "50 ou 60 lieues de long, & large pour deux galeres, depuis Bayes"& le lac d'Averne jusqu'à Ostie. Mais ce dessein ne réussit pas. [Il l'entreprit peutestre à cause]'des frequents naufrages qui arrivoient au cap de Misene: & il y en arriva un grand cette année, parceque les pilotes avoient mieux aimé s'exposer aux vents contraires, que de ne pas arriver au jour que Neron leur avoit marqué. c p. 617 | Tac. an. 15. c. 42. p. 254. | Plin. l. 14. c. 6. p. 344. d. Tac. an. 15. c. 46. p. 256 | n. 95.

160 milles.

&c.

ARTICLE XIX.

Conjuration de Pison decouverte & punie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 65, DE NERON 11, 12.

Tac. an. 15. c. 48. p. 257 | Phleg. mir. c. 23. p. 90 | Nor. ep. conf. p. 42-45.

'*A. Licinius Nerva Silianus, & M. Vestinus Atticus, Consuls.*

a Tac. c. 49. 74. p. 257. 265. b c. 60. p. 261. c Hier. ep. 30. p. 198. d. d Juv. sat. 10. v. 17.

[a] PLAUTIUS Lateranus, & Anicius Cerealis, estoient designez Consuls des le commencement de cette année.[b] Mais le premier fut tué avant que d'entrer dans son Consulat.[c] C'est luy dont la celebre basilique de Latran a tiré son nom. [Car c'estoit] [d] la maison de ceux de cette famille, & les auteurs du temps la mettent entre les plus magnifiques de Rome.

e Tac. c. 47. p. 257. f Plin. l. 2. c. 25. p. 16. e. g Tac. p. 257 | Suet. c. 36. p. 626. 627.

[e] On marque divers prodiges arrivez sur la fin de l'année precedente : & il y parut une comete ; [f] ce qui estoit comme ordinaire du temps de Neron, & toujours suivi d'effets funestes,[g] parceque Neron qui les craignoit pour luy, pretendoit en detourner l'effet en repandant le sang des personnes les plus illustres.

h Tac. an. 15. c. 48. p. 257.

[Il en eut cette année une grande occasion,] [h] par la conjuration que forma contre luy C. Calpurnius Piso, qui avoit assez de qualitez pour esperer de parvenir à l'Empire: car son luxe & ses debauches n'estoient pas un obstacle en un siecle aussi corrompu

an. 14. c. 65. p. 240.

que celui-là.'Il avoit sujet de tout craindre de Neron, qui des l'an 62 regardoit comme un crime d'avoir de la liaison avec luy. Aussi cette crainte fut un des motifs qui le porta à conjurer

an. 15. c. 49. p. 257.

contre son prince.'Et neanmoins on marque qu'on ne sçait pas d'où en vint le premier dessein, mais qu'il ne vint pas de luy.

p. 257.

'Le poete M. Annæus Lucanus [neveu de Seneque, & si celebre par sa Pharsale,] y entra des premiers, piqué, dit Tacite, de ce que Neron par une basse jalousie s'opposoit à la reputation de

Suet. p. 851. 852.

ses vers, & l'empeschoit de les publier. 'Sa vie, qu'on attribue à Suetone, l'accuse d'avoir eu une langue legere & intemperante, & d'avoir surtout parlé de Neron, qui l'aimoit, d'une maniere

Tac. an. 15. c. 49. 50.

capable d'irriter mesme un prince doux & moderé. 'Plautius Lateranus designé Consul, Fenius Rufus l'un des Prefets du Pretoire, avec plusieurs autres officiers des gardes, & beaucoup de Senateurs, de Chevaliers, & de femmes mesmes, entrerent aussi dans la conjuration, les uns par divers interests, les autres par l'imagination de delivrer l'Empire d'un si detestable maistre.

c. 54. p. 259.

'Tous cependant garderent un secret admirable jusqu'au point

de l'execution, 'qu'il resolurent de faire durant les jeux du cirque, qu'on celebroit le 12 d'avril.[a] On eut la pensée de la faire à Bayes chez Pison mesme, où Neron venoit assez souvent peu accompagné : mais Pison ne voulut point qu'on violast chez luy le droit de l'hospitalité, & qu'on deshonorast sa maison par le sang de son prince, quel qu'il pust estre. c. 53. p. 258|n. 112. a c. 52.

'La veille de l'execution, Flavius Scevinus Senateur, qui s'estoit chargé de donner le premier coup, fit un grand festin chez luy, donna la liberté ou de l'argent à plusieurs de ses domestiques, & parmi cette rejouissance extraordinaire il paroissoit triste & pensif." Il signa son testament, donna un poignard à eguiser, & fit preparer des bandages & des remedes pour des plaies. Milique son affranchi remarqua tout cela : '& le " lendemain des que le jour fut venu, il en alla avertir Neron, & dit qu'il y avoit assurément quelque grand dessein. Sur cela Scevinus fut amené, nia les preparatifs pour les plaies, avoua tout le reste, mais se défendit si bien qu'on ne savoit que croire, jusqu'à ce que Milique demanda qu'on envoyast querir Antonius Natalis, avec qui Scevinus s'estoit fort entretenu la veille. On leur demande separément le sujet de leur entretien ; ils se coupent ; ils sont aussitost mis dans les fers ; on les menace de la question ; & sur cette menace ils avouent la conjuration & quelques complices, qui declarerent ensuite les autres. 'Une femme nommée Epicaris, qui n'avoit rien de considerable, témoigna neanmoins plus de cœur. Car aprés avoir souffert la question, elle aima mieux s'étrangler que de trahir ceux qui s'estoient confiez en elle : [heureuse si elle eust mieux employé un si grand courage.]

c. 49. 53. 54. — obsignavit. — 12 d'avril. — c. 55. 56. — c. 51. 57| Dio, l. 62. p. 714. c. d.

'Ce ne fut plus aprés cela qu'executions & que carnages des personnes les plus qualifiées. Pison & beaucoup d'autres furent aussitost mis à mort. 'Lucain pour tascher d'eviter le supplice, trahit sa propre mere Caia Acilia, & l'accusa d'estre de la conjuration, ce qu'on assure mesme avoir esté faux. Neanmoins il ne put obtenir que la liberté de se faire ouvrir les veines, & il mourut, à ce qu'on dit, le 30 d'avril, n'estant agé [tout au plus] que de 27 ans.

Tac. c. 58-60. 70. — c. 56. 70. 71| Suet. p. 852| Lucan. prol.

'Lateranus fut mené au supplice, sans avoir seulement eu le temps d'embrasser ses enfans. Il ne declara quoy que ce fust, : '&
1 » Epaphrodite affranchi de Neron, luy faisant quelque[1] demande
» sur la conjuration,] il luy répondit : Si j'ay quelque chose à dire, je
» le dirai à ton maistre. 'Il ne fit non plus aucun reproche au Tribun

Tac. c. 60. — Arri. ex Epic. l. 1. c. 1. p. 6. — Tac. an. 15. c. 60. p. 261.

1. ὑπὲρ τοῦ συσκευασθῆναι, que je n'entens point. Il faut peutestre συσκευασθῆναι, *luy faisant offre de son credit pour le servir.*

qui alloit luy trancher la teste" quoiqu'il fust luy mesme de la conspiration.'Le premier coup qu'on luy donna n'ayant fait que le blesser," il secoua un peu la teste, & puis la tendit comme auparavant.

Arri. ex Epi. p. 6.

συντεταθεὶς.

Tac. c. 66-68.

'Fenius Rufus témoigna beaucoup de foiblesse, & à sa mort, & dans tout ce qui la preceda. Les autres officiers des gardes eurent plus de cœur.'Un Centenier nommé Sulpicius Asper, à qui Neron demandoit pourquoi il avoit conspiré contre luy, luy répondit en un mot : C'est pour l'amour de vous mesme, ne voyant « point d'autre moyen de finir vos crimes.'Subrius Flavius capitaine « aux gardes luy répondit à la mesme question : Personne ne « vous a plus aimé que moy tandis que vous l'avez merité. J'ay « commencé à vous haïr depuis que je vous ay vu tuer vostre mere « & vostre femme, mener un chariot, devenir un comedien, & un « incendiaire. Rien ne fut plus sensible à Neron, accoutumé à « commettre des crimes, non à se les entendre reprocher.'Il affectoit neanmoins dans ces occasions beaucoup de douceur & de patience, peutestre" pour ne pas s'attirer ces traits en témoignant s'en sentir piqué.

c. 68 | Dio, p. 713. a. b | Suet. l. 6. c. 36. p. 627.

Tac. c. 67 | Dio, p. 713. b.

Suet c. 39. p. 632-634.

ne irritaret ingenia.

c. 36. p. 627.

'On ne se contenta pas de punir les conjurez : leurs enfans furent aussi chassez de Rome, & quelques uns mesme perirent par la faim ou par le poison, quelquefois avec leurs precepteurs & leurs domestiques : & depuis cela Neron fit mourir qui il luy plut sans distinction, & sans chercher mesme de pretexte. 'C'estoit un crime d'avoir eu quelque entretien avec l'un des conjurez, de l'avoir salué, de s'estre rencontré ensemble à un festin ou à un spectacle." Et tout ce qu'on disoit sur cela passoit aussitost pour vray.

Tac. an. 15. c. 58. p. 260 | Dio, p. 713. c.

&c.

Tac. c. 68.

'Neron souhaitoit beaucoup de trouver le Consul Vestinus entre les conjurez, parcequ'il le haïssoit. Il l'avoit aimé; & Vestinus qui estoit un esprit libre & impetueux, abusant de cette familiarité, le piquoit souvent par des railleries, qui le penetroient d'autant plus qu'elles avoient plus de fondement:'mais il n'avoit eu aucune part à la conjuration.'Il avoit fait ce jour là toutes les fonctions de Consul, & estoit à table avec ses amis, lorsque Neron sans autre raison & sans autre forme que sa volonté absolue, envoya luy ouvrir les veines, & l'étoufer dans un bain chaud.

c. 52. 68.

c. 69 | Suet. c. 35. p. 624.

ARTICLE XX.

Mort de Seneque.

[NOus n'avons point voulu mesler l'histoire de Seneque dans celle de la conjuration.] 'Dion assure qu'il y eut part. Dio. l. 62. p. 713. a.
[Tacite n'en dit rien de positif,] a& il dit mesme que Neron n'eut point de preuve qu'il y fust entré. b Neanmoins il nous apprend que le bruit commun estoit que non seulement il l'avoit sceue, mais qu'il avoit souffert qu'on songeast à l'elever à l'Empire, en tuant Pison aprés que Neron auroit esté tué. 'Natalis seul avoit déposé contre luy. Mais c'estoit assez pour Neron qui ne cherchoit qu'à le perdre. 'Il luy avoit refusé l'année precedente la permission qu'il luy avoit demandée de se retirer loin de Rome à la campagne : 'ce qui avoit obligé Seneque à se tenir [presque toujours] renfermé dans sa chambre comme s'il eust esté malade "& incommodé des gouttes, pour n'estre pas obligé d'aller à la Cour. Neron avoit neanmoins accepté, s'il en faut croire Dion, la cession qu'il luy avoit faite de tous ses biens, sous pretexte de rétablir [Rome.] 'Cela ne l'empescha pas de le vouloir faire empoisonner par un de ses propres affranchis. Mais cet affranchi avoua sa faute, ou Seneque en evita l'effet par la vie frugale qu'il menoit, se contentant de quelques fruits & d'eau pure. Tacite parle d'abord de cet empoisonnement comme d'un bruit peu averé ; '& puis il l'assure positivement.

a Tac. an. 15. c. 60. p. 261. b c. 55. p. 262. c. 56. c. 45. p. 256. p. 256 | Dio. l. 62. p. 713. c. *quasi æger nervis.* Tac. c. 45. p. 256. c. 60. p. 261.

'Natalis avoit donc deposé contre Seneque qu'il l'avoit esté voir de la part de Pison, pour se plaindre de ce qu'il ne luy permettoit pas le visiter ; & que Seneque avoit repondu qu'un entretien frequent ne pouvoit estre utile ni à l'un ni à l'autre ; mais que du reste sa vie dependoit de celle de Pison. Granius Silvanus capitaine aux gardes eut ordre d'aller savoir de Seneque s'il avouoit cette deposition. Il le rencontra qui revenoit de la Campanie, & qui soupoit dans une maison de campagne "à une lieue & demie de Rome. 'Seneque avoua la visite de Natalis, mais il répondit qu'il s'estoit seulement "excusé de voir Pison sur ses incommoditez, & sur l'amour qu'il avoit pour le repos. C'en fut assez pour Neron : & ayant sceu de Silvanus que Seneque ne témoignoit point songer à se donner la mort, il le renvoya luy en porter l'ordre. Il estoit alors, dit Tacite, dans son conseil secret des cruautez, c'est à dire avec Poppée & Tigellinus.

c. 60. à quatre milles. c. 61. &c.

c. 62. 'Silvanus fit dire à Seneque par un Centenier, l'ordre qu'il portoit, n'ayant pas voulu entrer pour le luy dire luy mesme. Seneque ne témoigna point s'en étonner, & tascha mesme d'arrêter par ses exhortations les larmes de sa femme Pompeia Paulina, & de ses amis. c. 63. 64 | Dio, p. 713. d. 'Sa femme témoigna qu'elle estoit resolue de mourir avec luy; & au lieu de l'en empescher, il l'y exhorta, & l'y engagea: de sorte qu'ils se firent tous deux ouvrir les veines en mesme temps, sans que le Centenier permist seulement à Seneque d'achever son testament. Neron qui ne haïssoit point Pauline, & ne vouloit pas se charger encore de la haine de sa mort, envoya ordre de luy conserver la vie. Elle s'estoit retirée dans une chambre separée de celle de son mari, où on lui banda ses plaies, ou sans qu'elle le sceust, [si elle avoit déja perdu connoissance,] ou de son consentement. Car comme on croit plutost le mal que le bien, beaucoup ont dit qu'elle n'avoit cherché la gloire de mourir volontairement avec son mari, que tant qu'elle avoit desesperé de sa grace. Ainsi elle vécut encore quelques années, toujours pasle & languissante, d'autant plus estimée qu'elle témoigna conserver plus de memoire & d'affection pour son mari.

Tac. c. 63. p. 262. 'Seneque souffrit de cruelles douleurs, & ne laissa pas de dicter diverses choses, qui se repandirent aussitost parmi le peuple. c. 64. 'Comme il languissoit longtemps, il prit du poison, mais sans effet, son corps estant déja trop sec & trop froid. Ce fut peutestre pour le faire agir, ou pour faire plutost ecouler son sang, qu'il se fit mettre dans de l'eau tiede: Dio, l. 62. p. 713. d. 'car les soldats le pressoient de finir sa vie. a Tac. c. 64. [a] Enfin on le porta dans ses étuves, où la chaleur l'étoufa. Ses funerailles se firent sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné dés le temps de sa plus grande faveur. [Il paroist qu'il mourut le jour mesme que la conjuration fut decouverte, ou le lendemain, c'est à dire le 12 ou 13 d'avril.]

c. 62. 63. 'Il mourut dans une grande estime de sa propre vertu, & une grande idée de la reputation qu'il laissoit aprés luy; [c'est à dire dans une disposition toute opposée à celle que Dieu donne aux Saints qu'il tire des miseres de cette vie pour les faire jouir du bonheur de l'autre. Cependant il n'a pas mesme réussi dans ce vain amour de la reputation. Car Dieu a permis qu'on ait sceu, ou qu'on luy ait attribué diverses choses fort indignes de la vie philosophique dont il faisoit profession: & son eloquence n'a pas esté estimée des personnes les plus judicieuses. Nous en pourrons parler plus amplement en un autre endroit.]

ARTICLE XXI.

Mort de Poppée, d'Antonia fille de Claude, & de plusieurs autres : Peste à Rome : Lion brulé : Le Pont Polemoniaque & le mont Cenis joints à l'Empire.

'NERON passa une partie de cette année à chanter & à jouer publiquement dans les jeux qu'il avoit instituez pour tous les cinq ans, & à depenser beaucoup pour chercher en Afrique des thresors qu'un Cesellius Bassus avoit resvez.

'Poppée mourut en ce temps là d'un coup de pié qu'il luy donna dans le ventre, parcequ'elle se moquoit de luy voir mener un chariot. Elle estoit grosse alors. [a] Il ne fit pas bruler son corps, comme les Romains avoient accoutumé de faire, mais le fit embaumer & porter dans le tombeau des Cesars. 'On assure qu'il fit bruler à ses funerailles plus de parfums, que toute l'Arabie heureuse n'en porte en un an. 'On luy decerna la divinité : mais Thrasea ne crut pas pour cela qu'elle fust deesse. [b] Dion nous apprend qu'elle avoit cinq-cents asnesses, dont on tiroit tous les jours le lait, afin qu'elle s'y baignast.

'Apres la mort de Poppée, Neron voulut epouser Antonia fille de Claude, [sa belle-sœur, & sa sœur par adoption.] Elle le refusa, & sur cela il la fit mourir, l'accusant de quelque remuement, '& peutestre d'avoir eu part à la conspiration de Pison. [c] Il epousa donc Statilia Messalina, descendue de Statilius Taurus deux fois Consul sous Auguste, & veuve d'Atticus Vestinus, qu'il avoit fait tuer à cause d'elle, dit Suetone. 'Elle eut aussi le titre d'Auguste.

'La mort de Poppée fut suivie de l'exil de C. Cassius Longinus celebre Jurisconsulte. Quoiqu'il fust aveugle, selon Suetone, il fut relegué en Sardaigne, d'où Vespasien le rappella. [d] Pour L. Junius Silanus Torquatus jugé digne de l'Empire pour ses bonnes qualitez & pour sa noblesse, [car il estoit descendu d'Auguste,] il falut qu'il perdist la vie au mois de juin. [e] L. Antistius Vetus, sa belle-mere Sextia, & Pollutia sa fille, dont la vie reprochoit sans cesse à Neron la mort de Rubellius Plautus mari de Pollutia, eurent neanmoins la liberté de choisir leur mort. On voulut aprés cela leur faire encore de nouvelles injures : mais Neron témoigna qu'il estoit content, [comme Tibere,] de ceux qui ne luy avoient pas donné la peine de les condanner.

Tac. an. 16. c. 4. 5. p. 267. 268. | c. 1. 2. 3. p. 266. 267 | Suet. l. 6. c. 31. p. 617. | Tac. c. 6. p. 258 | Suet. l. 6. 35. p. 625 | Dio, l. 62. p. 714. d. | [a] Tac. c. 6. | Plin. l. 12. c. 18. p. 310. d. | Tac. an. 16. c. 21. 22. p. 272. 273. | [b] Dio, l. 62. p. 714. e. | l. 61. p. 690. a | Suet. c. 35. p. 562. | Tac. an. 15. c. 53. p. 259. | [c] Suet. c. 35. p. 624 | Tac. c. 69. p. 264. | Goltz. p. 46. | Tac. an. 16. c. 7. 9. p. 258 | n. 20 | Suet. c. 37. p. 628. | [d] Tac. an. 16. c. 7-9. p. 268. 269. | c. 12. p. 270. | [e] c. 10. 11. p. 269.

une guerre qui ruineroit l'Armenie, & de prendre le parti d'aller recevoir cet Etat à Rome. Comme Corbulon passoit pour homme d'honneur, & qu'il estoit estimé des ennemis mesmes; on crut qu'il parloit sincerement & en ami. Ainsi on prit jour pour une entrevue, & le lieu mesme où avoit esté le camp de Pætus. Tibere Alexandre [Juif apostat,] & Annius Vivianus gendre de Corbulon, furent donnez pour ostages. Tiridate descendit le premier de cheval, & Corbulon aussitost aprés. La conclusion de leur entretien fut qu'au bout de quelques jours Tiridate quitta le diademe, & le mit en grande ceremonie au pié de la statue de Neron posée sur un throne, promettant de ne le reprendre qu'à Rome de la main mesme de ce prince. 'Il demanda du temps pour se preparer à ce voyage, & en aller parler à ses freres Vologese & Pacore, qui estoient l'un à Ecbatanes, l'autre dans son royaume des Medes. Il donna cependant sa fille en ostage, & écrivit à l'Empereur une lettre de soumission. Vologese eut grand soin de demander que dans ce voyage son frere fust toujours traité d'une maniere digne de sa qualité. Ce prince, dit Tacite, accoutumé aux ceremonies superbes des Orientaux, ne savoit pas que les Romains se contentent d'avoir * le pouvoir de maistres, & en negligent le faste & les apparences comme de vaines affectations. [Nous verrons l'arrivée de Tiridate à Rome en l'an 66.]

Tac. c. 30. 31. p. 250.

externæ superbiæ.

* jus imperii inania.

Dio, l. 62. p. 711. c.

'Dion parle d'une autre entrevue, où Vologese mesme & Monobaze [Roy de l'Adiabene] vinrent trouver Corbulon, & luy donnerent des ostages.

Tac. an. 15. c. 25. 26. p. 248.

a. p. 459. 1.

'Entre les troupes que Corbulon avoit préparées pour la guerre d'Armenie, il y en avoit qui luy avoient esté envoyées d'Illyrie 'par Tib. Plautius Silvanus Ælianus gouverneur de Mesie, qui se signaloit aussi alors dans la guerre. Car il peupla sa province de plus de cent mille personnes qu'il y amena d'audelà du Danube, avec leurs femmes, leurs enfans, & mesme leurs Princes, & leurs Rois. Dans le temps mesme qu'une partie de ses troupes estoit allée en Armenie, il arresta les Sarmates qui vouloient remuer. Il obligea aussi divers Rois ou inconnus jusqu'alors aux Romains, ou leurs ennemis, de venir reverer leurs drapeaux. Il traita avec les Rois des Bastarnes & des Roxolans. Il obligea le Roy des Scythes de lever le siege qu'il avoit mis devant Machéron audelà du Borysthene, & fut le premier qui tira de ce pays une grande quantité de blé. Ses services furent enfin reconnus par Vespasien, qui luy donna les ornemens du triomphe, le fit Prefet

ARTICLE XXII.

Neron étudie la magie, & y renonce; persecute les philosophes, bannit Musone.

L'AN DE JESUS-CHRIST 66, DE NERON 12, 13.

C. Suetonius Paulinus, & C. Luccius Telesinus, Consuls. Tac. an. 16. c. 14. p. 290 | Grut. p. 1102. 5 | Nor. ep. cons. addi Dio, l. 63. p. 716.

[a] On croit que ce Suetone est le fils de celui qui avoit fait la guerre en Angleterre.[b] Philostrate qui fait venir à Rome son Apollone de Tyanes, lorsque Telesin estoit Consul,[c] depeint ce Telesin comme un homme qui avoit de la religion,[d] & beaucoup d'amour pour la philosophie.[e] Il avoit quelque jurisdiction particuliere sur les temples.

a Nor. ep. cons. add. b Apol. Ty. v. l. 4. c. 13. p. 199. d. c p. 200. a d l. 7. c. 5. p. 319. c. d. e l. 4. c. 13. p. 200. d. f c. 12. p. 194. g c. 15. p. 204. c. d. h c. 16. p. 208.

[f] Philostrate ajoute que Neron persecutoit alors les philosophes, comme suspects d'estre magiciens; de sorte que plusieurs s'enfuyoient de la ville.[g] Apollone fut aussi accusé de magie, [& avec sujet,] devant Tigellinus par un homme qui en avoit déja bien perdu d'autres. Il echapa neanmoins, & demeura à Rome,[h] jusqu'à ce que Neron en partant pour aller [cette mesme année] en Acaïe, ordonna à tous les philosophes d'en sortir.

Plin. l. 30. c. 2. p. 733. 734.

Pline nous assure que Neron avoit eu d'abord autant de passion pour la magie, que jamais homme en eut pour quelque art que ce puisse estre, & autant qu'il en avoit luy mesme pour jouer des instrumens, & pour chanter. Car il trouvoit que c'estoit une chose digne de luy de commander mesme à ses dieux. Et aussi il tenta pour cela toutes les especes de devination & de magie que l'on avoit inventées jusques alors. Il ne manquoit ni de genie pour en comprendre tous les secrets, [ni de maistres pour les luy apprendre, s'il y en avoit qui les sceussent,] ni de pouvoir & de richesses pour pratiquer avec exactitude tout ce qu'on pouvoit desirer. S'il falloit pour cela tuer des hommes, [ou commettre d'autres crimes,] c'estoit son plaisir. Ainsi s'il est possible d'y réussir, Neron l'a dû faire. Cependant il abandonna enfin cette entreprise: & c'est, dit ce payen, une preuve illustre & incontestable que la magie n'est qu'une pure folie, & une imagination sans fondement, qui n'apprend rien de réel que l'art des empoisonnemens," & non la connoissance de l'avenir. Tiridate, [de l'arrivée duquel nous allons parler,] amena plusieurs magiciens avec luy, & l'estoit luy mesme. Il decouvrit à Neron tous ses mysteres;

non artes magicas.

& ne luy put neanmoins rien apprendre [dont il ne vist la fausseté.] Aussi Pline conclut assez plaisamment, que tout ce qui reste aux magiciens, c'est de dire que les dieux ne vouloient pas se montrer à Neron, 'parcequ'il estoit galleux.

p. 734. a| Suet. c. 51. p. 649.

[Entre les philosophes que Neron maltraita en ce temps-ci, il faut mettre] 'C. Musonius Rufus, Chevalier Romain, originaire de Bolsene dans la Toscane. Il s'appliquoit tout entier à la dialectique, & à la philosophie Stoïcienne;[a] & on pretend qu'il y excella.[b] Il avoit neanmoins quelque soin & quelque intendance sur les murailles [de Rome.][c] Philostrate l'appelle un Babylonien, peutestre parcequ'il s'appliquoit à l'astrologie & aux sciences des Caldéens. Car du reste il n'y a aucune apparence de dire qu'il parle d'un autre [1] Musone.][d] Quelques uns ont cru que c'étoit lui qui avoit porté en 62 Rubellius Plautus à preferer la mort [au crime &] à l'embarras d'une revolte.'En 65 il formoit à Rome les mœurs des junes gents sur les regles de sa philosophie.

Plin. l. 3. ep. 11. p. 188| Tac hi. l. 3. c. 81. p. 33| Suid μ p. 184. f.
a Apol. Ty. v. l. 4. c 16. p. 207. a.
b Suid. μ. p. 185. b.
c Apo. Ty. v l. 4. c. 12. p. 194. a.
d Tac. an. 14. c. 59. p. 238.
an. 15. c. 71. p. 264.

'Il parloit & jugeoit de toutes choses avec beaucoup de liberté:[e] de sorte qu'à l'occasion de la conjuration de Pison, Neron le fit [2] mettre en prison, où il souffrit tellement, qu'il en fust mort s'il n'eust esté fort robuste. Il y estoit encore lorsqu'Apollone de Tyanes vint à Rome:[f] & Philostrate raporte quelques billets qu'ils s'ecrivirent, Musone n'ayant pas voulu qu'Apollone le vinst voir, depeur que cela ne l'exposast.[g] Enfin Neron le bannit en l'isle de Gyares [dans l'Archipelage,] où l'on pretend qu'il trouva une fontaine, & donna de l'eau douce à cette isle qui n'en avoit point auparavant. Philostrate dit que tous les Grecs l'y venoient visiter. [Cet exil de Gyares ne paroist pas aisé à accorder avec ce que Philostrate dit autrepart,]'que Neron le fit travailler enchainé à l'Isthme de Corinthe; ou un de ses amis l'ayant reconnu, & témoignant en estre étrangement surpris & affligé, il le consola en luy disant qu'il aimoit encore mieux un état si penible & si honteux, que de jouer sur un theatre comme Neron.'On trouve à peu prés la mesme chose dans un dialogue attribué à Lucien, [où il est neanmoins aisé de presumer que c'est une fiction de l'auteur: & peutestre que Philostrate s'y sera trompé. Mais il se peut faire aussi que de Gyares Neron l'ait fait venir travailler à son Isthme.

Suid. μ. p. 185. a.
e Apo. Ty. v. l. 4. c. 12. p. 194. b. b| Dio, l. 62 p. 714. d.
f Ap. Ty. c. 16. p. 207. 208| Suid. μ p. 185. a.
g Suid. p. 185. b. Apo. Ty. v. l. 7. c 8. p. 341. c. d.
l. 5. c. 6. p. 225. b. c.
Luci. nero, p. 1142. a| 1143. c.

1. Philostrate dans la vie d'Herode le sophiste, *p. 555 b*, parle d'un Musone de Tyr, mais qui estoit posterieur à celui-ci. Ainsi il ne faut point changer [illegible] en [illegible] comme le veut Catanée dans ses notes sur Pline le jeune, *p. 188*. C'est dans la vie mesme d'Apollone, *l. 7. c. 8 p. 341 c*, que Philostrate dit que ce philosophe estoit de Toscane.

Tac. an. 15. c. 71. p. 26.| Dio, l. 62 p. 714. d.

2. [C'est ce qu'il faut dire, ou Philostrate nous conte des romans. Et ce dernier pourroit bien estre vray.] Car selon Tacite & Dion, Musone fut non pas emprisonné, mais banni dés l'an 65.

Il fut sans doute rappellé à Rome par Galba.] 'Car il y estoit des l'an 69, avant la mort de Vitellius: [a] & au commencement de l'année suivante il fit condanner P. Egnatius Celer, dont nous allons bientost parler. 'On pretend que lorsque Vespasien fit chasser de Rome tous les philosophes, luy seul demeura. [b] Et neanmoins S. Jerome dit que Tite le rappella en l'an 80. [Quoy qu'il en soit, il est certain que Neron ne le fit point mourir,] 'comme l'a écrit Suidas. [Je ne sçay pas si c'est en cela qu'il faut mettre] [c] la douceur de Neron à son égard, laquelle Themistius dit avoir esté d'autant plus celebre, que c'estoit une chose plus rare dans ce tyran. 'L'endroit de Philostrate auquel le P. Petau nous renvoye, ne nous en apprend rien davantage.

Tac. hi. l. 3. c. 81. p. 83.
a l. 4. c. 40 p. 97.
Plin. l. 3. ep. 11. p. 188 | not | Dio, l. 66. p. 751. a.
b Hier. chr.
Suid. μ. p. 185. a | κ. p.
c Them. or. 7. p. 94. a.
n. p. 430 | Ap. Ty. v. l. 4. c. 12.

'Pline le jeune a connu Musone, & loue Artemidore son gendre. [d] On a eu de luy autrefois divers écrits pleins des maximes de la philosophie, & des lettres. [Il ne nous en reste rien.] [e] S. Justin met Musone entre ceux que les demons ont persecutez par la haine qu'ils ont mesme pour une vie moralement bien reglée, parcequ'ils ne peuvent rien souffrir qui ait quelque apparence de raison.

Plin. l. 3. ep. 11. p. 183. d.
d Suid μ. p. 185. a.
e Just. ap. 1. p. 46. c.

'Pour revenir à Philostrate, il dit que dans le temps qu'Apollone estoit à Rome, il s'y fit des [1] combats de science, où Neron chanta publiquement dans la posture la plus indigne d'un Prince. Demetre philosophe Cynique y fit une declamation contre le bain, qui luy eust aussitost fait perdre la vie, si Neron n'eust esté en bonne humeur pour avoir mieux chanté ce jour là qu'à son ordinaire: 'car ses folies donnoient quelquefois treve à ses cruautez. [f] Demetre fut neanmoins banni quelque temps aprés. [g] On croit que c'est celui dont parle Tacite sur cette année mesme, & qui est fort loué par Seneque. [h] Arrien rapporte qu'il dit un jour à Neron: Vous me menacez de la mort, & la nature vous en menace.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. 14. p. 182. d | 204.
L. 7. c. 5. p. 331. b. c.
f L. 4. c. 14. p. 202. d
g Tac. an. 16. c. 34. p. 276 | n. 68.
h Arri. ex. epi. l. 1. c. 25. p. 99.

'Neron ayant esté enrhumé vers ce temps là, on vit tous les Romains occupez à faire des sacrifices pour sa belle voix: & on n'osoit se moquer de cette farce de religion, sans se rendre criminel de leze majeste.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 15. p. 204. a. b.

'Des les premiers mois de cette année, Neron donna le gouvernement de l'Egypte à Tibere Alexandre. [Il peut avoir succedé à Cinna Tuscus,] 'que Neron fit mourir l'année suivante pour moins que rien, [i] quoiqu'il fust fils de sa nourrice. [k] On trouve par une medaille que Cestius gouvernoit la Syrie l'an 12 de Neron.

Jos. bel. l. 2. c. 26 p. 801. b.
Dio, l. 63. p. 723. a.
i Suet. l. 6. c. 35. p. 626.
k Nor. epo. p. 150.

1. Je pense qu'il confond cette année avec la precedente. Car il brouille fort souvent la chronologie.

ARTICLE XXIII.

Mort de Mella, de Petrone, de Thrasea, & de Soranus.

Tac. an. 16. c 16. p. 271. [TACITE remplit ce qui nous reste de luy sur cette année, de diverses executions] 'qu'il veut que l'on considere avec soin comme des effets de la colere de Dieu sur les Romains. [Nous nous contenterons neanmoins de remarquer les plus illustres.]

c. 17. p. 271|n. 33. 'Annæus Mella frere de Seneque & pere de Lucain, qui n'avoit point voulu entrer dans les charges pour estre plus riche, & pour faire voir qu'un simple Chevalier pouvoit estre plus puissant que des Consuls, succomba sous les ennemis qu'il se fit en recherchant avec trop d'exactitude les biens de son fils.

c. 18. 19. p 271. 272. 'C. Petronius l'homme le plus poli de son temps, s'estoit insinué bien avant par ce moyen dans la confidence de Neron: & ce fut ce qui le perdit. Car Tigellinus jaloux de son credit, le fit trouver coupable de la conjuration de Pison. Ainsi il fut contraint de se donner la mort: & il le fit encore avec toute la delicatesse" dont on la peut assaisonner. Au lieu de flater Neron dans son testament, comme c'estoit alors l'ordinaire, il y décrivit sous des noms empruntez ses dereglemens les plus secrets, '& brisa un vase tres precieux qu'il avoit, afin que Neron ne l'eust pas. Neron en conserva mesme les morceaux; & s'estant emparé de ses riches meubles au prejudice de ses enfans, il s'en trouva assez pour en remplir tout un theatre, où on les exposa [à la vue du peuple.] 'Plusieurs croient que ce Petrone est auteur de quelques écrits dignes d'un homme qui faisoit son dieu de ses plaisirs. Lipse en doute. &c.

n. 35|Plin. l. 37. c. 2. p. 883. d. e.

Tac. an. 16. n. 35. p. 271.

c. 21. p. 272. 'Enfin, dit Tacite, Neron voulut détruire la vertu mesme en la personne de Pætus Thrasea, & de Barea Soranus. [Nous avons déja marqué" quel estoit le premier,] '& qu'il avoit merité d'estre haï de Neron, parcequ'il ne pouvoit témoigner qu'il approuvast ses parricides & ses folies: & on ne rougit pas de luy faire un crime de ce qu'estant pontife il ne sacrifioit pas à la voix celeste de l'Empereur. Il y avoit mesme trois ans qu'il ne venoit plus au Senat, luy qui auparavant n'y manquoit jamais: de sorte que Neron étoit persuadé qu'il ne l'aimoit pas. Il ne laissoit pas neanmoins de l'estimer: Car peu de tems avant que de le condanner, quelqu'un luy voulant persuader qu'il avoit rendu une sen-

c. 21. 22|Dio, l. 62. p. 714. b. — V. § 10.

Plut. polit. p. 1449.

" tence injuste : Je voudrois, répondit-il, que Thrasea m'aimast
" autant qu'il est* bon juge. 'Il le haïssoit cependant, & le craignoit Tac. an. 16. c. 22. p. 273.
*ἀγαθὸς. mesme, parce que ses flateurs luy disoient qu'il y avoit danger
que cet homme, qui partageoit déja avec luy l'estime des Romains, ne formast quelque soulevement.

'Sa condannation estant resolue, Neron le fit accuser devant c. 28. p. 274.
le Senat par Cossutianus Capito gendre de Tigellinus, & par Eprius Marcellus, qui ne luy reprocherent autre chose, sinon qu'il ne venoit pas au Senat, pour condanner par sa retraite & par son silence tout ce que les autres faisoient. 'Le Senat témoignoit assez son sentiment par la tristesse qui parut sur les visages. c. 29.
'Mais Neron avoit decouvert sa volonté par un discours qu'on c. 27.
avoit lu d'abord ; & tout estoit environné de soldats. 'Ainsi il c. 33. p. 275.
fut condanné à la mort, dont on luy laissa le choix. Helvidius Priscus son gendre fut condanné à sortir d'Italie, 'comme coupable d'imiter la fureur de son beaupere. c. 28. Thrasea reçeut sans s'étonner l'arrest de sa mort, fit sortir tous ses amis, empescha sa
V. Claude §12. femme Arria de se faire mourir avec luy, " comme avoit fait sa mere [de mesme nom femme de Cæcina Pætus,] & puis se fit ouvrir les veines des bras. 'Il avoit ecrit la vie de Caton d'Utique. Voss. h. lat. l. 1. c 26. p. 135.

a Arrien raporte de luy, que comme il disoit assez souvent qu'il a Arri. ex Epic. l. 1. c. 1 p. 7.
aimoit mieux mourir le jour mesme, qu'estre banni le lendemain
" [Musonius] Rufus luy dit sur cela : Si vous choisissez la mort
" comme un plus grand mal que le bannissement, c'est une folie
" de choisir un plus grand mal : Si vous la regardez comme un
" moindre mal, estes vous maistre de l'avoir quand vous l'aurez
" choisie ? Et ne vaut-il pas mieux se disposer à recevoir également
" tout ce qui arrivera ?

'Barea Soranus estoit comme Thrasea illustre par sa naissance Dio, l. 62. p. 713. c.
& par ses richesses. Il excelloit aussibien que luy en toutes sortes de vertus [Romaines :] & ce fut aussi la cause de sa mort. [Neron ne pouvoit pas souffrir ces sortes de personnes.] 'Soranus avoit Tac. an. 16. c. 23. p. 273.
industria. encore irrité ce prince par sa justice & par sa vigilance dans le
*in aperiendo. gouvernement de l'Asie, où il avoit fait" nettoyer le port d'Ephese : & il n'avoit pas puni ceux de Pergame de ce qu'ils n'avoient pas voulu laisser emporter leurs statues & leurs peintures par Acrate affranchi de l'Empereur. 'Il fut accusé sur cela ; & sa fille c. 30. p. 275 | Dio. p. 714. b.
Servilia qui n'avoit pas encore vingt ans, consulta quelques magiciens, sans qu'il le sceust, pour apprendre quel succés auroit cette affaire. 'Il fut jugé le mesme jour que Thrasea, & condanné comme luy avec sa fille. Tac. c. 33. p. 271.

c. 32. 33 Dio, p. 714. 2. 'Il avoit ordinairement auprés de luy P. Egnatius Celer Grec de Beryte, & Cassius Asclepiodotus de Nicée, le plus riche de la Bithynie. Ils se signalerent tous deux en cette occasion d'une maniere bien contraire. Egnatius estoit un philosophe Stoïcien, qui sous une apparence de gravité & d'homme d'honneur, couvroit une ame maligne, perfide, & interessée. Aussi l'argent fit connoistre ce qu'il estoit. Il ne rougit pas de porter un faux témoignage contre son ami & son bienfacteur. Cette perfidie luy merita de Neron des honneurs & des richesses, & l'indignation de tous les hommes; à qui il apprit à ne craindre pas moins un philosophe hypocrite, que ceux qui font une profession ouverte des crimes. Asclepiodote au contraire témoigna aimer Soranus dans sa disgrace comme il l'avoit aimé dans sa bonne fortune. Il luy rendit un témoignage tres avantageux, & aima mieux se voir depouillé de ses grands biens, & banni, [que de trahir son ami & sa conscience.] Les choses changerent bientost de face: Asclepiodote fut rappellé sous Galba, & Egnatius banni

Tac. hi. l. 4. c. 10. 40. p. 89. 97. 'sous Vespasien.

a an. 16. c. 28. 29. 33 | n 55| Suet. l. 3. c. 61. p. 401. b Arr. ex Epi. l. 1. c. 1. p. 8. a Avec Thrasea & Soranus, le Senat condanna encore Paconius Agrippinus, quoiqu'on sceust qu'il estoit aussi innocent que M. Paconius son pere, que Tibere avoit immolé à sa cruauté sur la demande d'un nain qui servoit à le divertir. b Quand on dit à Agrippinus que le Senat examinoit son affaire, il répondit: A la bonne heure. Il fit ensuite tous ses exercices à l'ordinaire, & se preparoit à disner, lorsqu'on luy vint dire qu'il estoit condanné. Il demanda à quoy: On luy réponditque c'estoit à sortir d'Italie, & qu'on luy laissoit ses biens: Bien, dit-il; Allons nous en disner

Tac. an. 16. n. 55 p. 274. à Aricia. 'On remarque encore de luy, qu'estant fort estimé des autres, il ne disoit jamais rien à son avantage; & qu'il rougissoit quand les autres le louoient.

c. 23. p. 273. 'Neron choisit le temps que tout le monde estoit occupé à la reception de Tiridate, pour faire mourir Thrasea & Soranus, soit afin qu'on songeast moins à ce crime, soit pour faire voir par la mort des personnes les plus illustres, jusqu'où alloit le pouvoir d'un Empereur.



ARTICLE XXIV.

Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie.

V. § 17. [NOus avons vu ci-dessus" comment Tiridate s'estoit engagé à venir recevoir de Neron la couronne d'Armenie.] 'Il amena avec luy ses enfans, & ceux de Vologese, de Pacore, & de Monobaze, avec un equipage tres magnifique, & une suite de trois mille chevaux Parthes, outre un grand nombre de Romains, [qui le suivoient ou par curiosité, ou par ordre de Corbulon.] 'Car ce General envoya avec luy Annius [Vivianus] son gendre, partie pour accompagner ce prince, partie pour estre auprés de Neron le gage de sa propre fidelité. Dio, l. 63. p. 715. Val. p. 690.

'Toutes les villes faisoient des entrées solennelles à Tiridate, & il estoit défrayé partout avec sa suite : ce qui se montoit par jour" à une grande somme. [Ainsi] 'son passage fut fort onereux aux provinces; & d'autant plus qu'il voulut faire son voyage par terre, 'non par l'Asie, mais audessus [du Pont Euxin,] [a] & de la mer Ionienne, parcequ'estant magicien, il regardoit comme un crime de cracher dans la mer ou d'y jetter d'autres ordures.[b] Il fut neuf mois en chemin, toujours à cheval, & sa femme aussi à cheval auprés de luy, couverte d'un casque d'or pour n'estre point vue. Lorsqu'il fut passé de l'Illyrie en Italie, Neron luy envoya des chariots, qui l'amenerent par la Marche d'Ancone jusques à Naple. Il y trouva Neron, & en l'abordant il mit les genoux en terre, se"prosterna, & le traita de Seigneur. Mais il ne voulut jamais quitter l'épée, quoiqu'on pretendist l'y obliger, & Neron l'en estima davantage. 'C'estoit une des conditions que Vologese avoit demandées pour luy. l. 63. p. 716. Plin. l. 30 c. 2. p. 734. a. Dio, l. 63. p. 718. c. a Plin. p. 734. a. b Dio, l. 63. p. 715. 717. Tac. an. 15. c. 31. p. 250.

'Neron l'amena ensuite à Rome, où le Senat & toute la ville sortit pour recevoir son Empereur & voir Tiridate.[c] Le jour destiné pour le couronnement, Neron habillé comme en un triomphe, & accompagné du Senat & de ses gardes, vint dés le matin dans la grande place toute couverte de peuple & de soldats, & s'assit sur son throne. On amena ensuite Tiridate & [les Princes] de sa compagnie, "qui se prosternerent devant Neron. Le peuple jetta sur cela un grand cri qui effraya Tiridate. Mais le cri ayant enfin esté appaisé, Tiridate fit son compliment à Neron, où l'on voit, comme dit l'histoire, qu'il avoit un peu oublié son courage. an. 16. c. 24. p. 272. c Dio, l. 63. p. 717. 718.

Car il luy protesta qu'il estoit son esclave; Et je suis venu, dit il,

c. 62. 'Silvanus fit dire à Seneque par un Centenier, l'ordre qu'il portoit, n'ayant pas voulu entrer pour le luy dire luy mesme. Seneque ne témoigna point s'en étonner, & tascha mesme d'arrêter par ses exhortations les larmes de sa femme Pompeia Paulina, & de ses amis. 'Sa femme témoigna qu'elle estoit resolue de mourir avec luy; & au lieu de l'en empescher, il l'y exhorta, & l'y engagea: de sorte qu'ils se firent tous deux ouvrir les veines en mesme temps, sans que le Centenier permist seulement à Seneque d'achever son testament. Neron qui ne haïssoit point Pauline, & ne vouloit pas se charger encore de la haine de sa mort, envoya ordre de luy conserver la vie. Elle s'estoit retirée dans une chambre separée de celle de son mari, où on lui banda ses plaies, ou sans qu'elle le sceust, [si elle avoit déja perdu connoissance,] ou de son consentement. Car comme on croit plutost le mal que le bien, beaucoup ont dit qu'elle n'avoit cherché la gloire de mourir volontairement avec son mari, que tant qu'elle avoit desesperé de sa grace. Ainsi elle vécut encore quelques années, toujours pasle & languissante, d'autant plus estimée qu'elle témoigna conserver plus de memoire & d'affection pour son mari.

c. 63. 64 | Dio, p. 713. d.

Tac. c. 63. p. 262. 'Seneque souffrit de cruelles douleurs, & ne laissa pas de dicter diverses choses, qui se repandirent aussitost parmi le peuple.
c. 64. 'Comme il languissoit longtemps, il prit du poison, mais sans effet, son corps estant déja trop sec & trop froid. Ce fut peutestre pour le faire agir, ou pour faire plutost ecouler son sang, qu'il se fit mettre dans de l'eau tiede: 'car les soldats le pressoient de finir sa vie. [a] Enfin on le porta dans ses étuves, où la chaleur l'étoufa. Ses funerailles se firent sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné des le temps de sa plus grande faveur. [Il paroist qu'il mourut le jour mesme que la conjuration fut decouverte, ou le lendemain, c'est à dire le 12 ou 13 d'avril.]

Dio, l. 62. p. 713. d.
a Tac. c. 64.

c. 62. 63. 'Il mourut dans une grande estime de sa propre vertu, & une grande idée de la reputation qu'il laissoit aprés luy; [c'est à dire dans une disposition toute opposée à celle que Dieu donne aux Saints qu'il tire des miseres de cette vie pour les faire jouir du bonheur de l'autre. Cependant il n'a pas mesme réussi dans ce vain amour de la reputation. Car Dieu a permis qu'on ait sceu, ou qu'on luy ait attribué diverses choses fort indignes de la vie philosophique dont il faisoit profession: & son eloquence n'a pas esté estimée des personnes les plus judicieuses. Nous en pourrons parler plus amplement en un autre endroit.]

[Ce Vologese est sans doute celui] dont Pline dit qu'il avoit Plin. l. 6. c. 26.
1 basti depuis peu une ville appellée [1] Vologesocerte, assez pres p. 128. a.
de Seleucie, & dans la vue de la depeupler, comme Seleucie mê- p. 127. f.
me avoit esté bastie par Seleucus Nicator pour depeupler Babylone. 'Cette ville de Vologesocerte est marquée dans divers an- Steph. p. 173. n.
ciens sous le nom de Vologesie.[a] La maniere dont Ammien en 2| Amm. n. p. 267.
parle, ne donne pas lieu de croire qu'elle egalast Seleucie. a Amm. l. 23. p. 251.

[b]Neron fut fort sensible au refus que Vologese faisoit de venir b Dio, p. 719. a.
à Rome, & songea ce semble à luy faire la guerre.[c] Il eut encore c a| Plin. l. 6. c.
la pensée d'aller porter ses armes jusqu'en Ethiopie, & aux por- 13. 29. p. 118. b|
tes Caspiennes ou Caucasiennes; & il avoit envoyé des espions 134. b.
de ces deux costez. 'Il envoya mesme [l'année suivante] diverses Tac. hi. l. 1. c. 6.
troupes choisies des armées d'Illyrie, de Germanie, & d'Angle- p. 6.
terre, vers les portes Caspiennes, dans le dessein de faire la
guerre aux Albaniens: '& il avoit levé pour cela une nouvelle Suet. l. 13. c. 19.
legion d'Italiens, qui avoient tous six piez de haut.[d] Mais il p. 595.
n'executa aucun de tous ces projets. d Dio, p. 719. a.

'Comme il avoit quelque curiosité, il avoit envoyé deux Sen. nat. q. l. 6.
Centeniers en Ethiopie, [assez longtemps avant la mort de Se- c. 8. p. 458. b.
neque,] pour chercher la source du Nil. Le Roy d'Ethiopie leur donna tous les secours qu'il put, & les recommanda aux Rois voisins. Aprés un fort long chemin, ils arriverent aux Cataractes, où le Nil se precipite du haut d'un rocher, & jusqu'à des marais que ceux du pays assuroient ne se pouvoir traverser en bateau, parceque l'eau estoit trop basse & trop embarassée d'herbes: & ils ne savoient point non plus ce qu'il y avoit audelà. C'est ce que Seneque dit avoir appris de ces Centeniers.

ARTICLE XXV.

Conjuration de Vinicius: Neron va en Acaïe; donne la liberté aux Grecs.

1 Tous les grands desseins de guerres & de voyages que Dio, l. 63. p. 719. a.
Neron avoit formez, se reduisirent enfin à aller chanter
& jouer en Acaïe, 'où il estoit cette année au mois de novembre. Jos. bel. l. 2. c. 40. p. 821. f. g.
V. S. Pierre note 40. [Il ne partit de Rome qu'aprés le 29 de juin, "auquel nous croïons
qu'il fit mourir les deux princes des Apostres S. Pierre & S. Paul.
Il faut apparemment mettre immediatement avant ce voiage,]
'la conjuration de Vinicius contre Neron, formée & decouverte Suet. l. 6. c. 36. p. 627.

1. ou ville de Vologese: car on marque que Carta en caldaïque & en armenien signifie une ville. Steph. n. p. 173. | Amm l. 23. n. p. 267.

à Benevent, aprés celle de Pison. [C'est tout ce que nous apprend l'histoire :] mais on croit qu'il y faut raporter ce que Plutarque dans son traité de la legereté de la langue, [a] dit d'une conspiration contre Neron. Tout estoit prest pour l'executer : le soir de devant, un des conjurez vit à la porte du palais un prisonnier qu'on alloit presenter à Neron, & qui témoignoit sentir extremement son malheur. Sur cela cet homme peu sage [dans le crime,] ne put s'empescher d'approcher du prisonnier, & de luy dire à l'oreille: Priez Dieu que vous puissiez seulement echaper « aujourd'hui : demain vous me remercierez. Le prisonnier com- « prit fort bien ce qu'il vouloit dire; & comme il ne songeoit qu'à se sauver sans se mettre en peine des autres, il declara à Neron ce qu'on luy avoit dit, bien assuré d'obtenir par là sa grace. Aussitost le causeur est arresté, & l'on n'epargna ni gesnes, ni feux, ni fouets, pour le contraindre d'avouer ce que son indiscretion luy avoit fait avouer sans contrainte.

Tac. an. 15. n. 118. p. 259. a Plut. garr. p. 897.

'Neron passa donc en Acaïe sans aucun autre sujet que l'histoire remarque, 'que pour s'y faire couronner partout comme le meilleur chanteur, le meilleur joueur de lyre, le meilleur comedien, le meilleur cocher qui fust dans tout l'Empire Romain. On peut voir dans les auteurs jusqu'où sa folie alla sur ce point. [b] Il y mena assez de monde pour subjuguer les Parthes & les autres nations de l'Orient, si c'eussent esté des soldats. Mais c'étoient des gents dignes de leur General, qui avoient pour armes des guitares, "des violons, des masques, & des échasses. 'Ce fut avec cette armée qu'il remporta 1800 couronnes. 'Il falloit sacrifier pour ces victoires, non seulement où il estoit, mais à Rome, '& jusqu'aux extremitez de l'Empire : [c] & toute l'année ne suffisoit pas pour cela.

Suet. l. 6. c 22-24. p. 601-605| Dio, l. 63. p. 719-722| Apol. Ty. v. l. 5. c. 2. 3. p. 213-216| Luci. nero, p. 1142. b. b Dio, l. 63. p. 719 b. c. p. 724. b. p. 723. a. Apol. Ty. v. l. 5. c. 3 p. 215. 216. c Dio, l. 63. p. 723 b. — πλάγια.

'On remarque qu'il tascha inutilement de trouver le fond d'un petit lac du Peloponnese nommé Alcyonée, quoiqu'il y eust fait descendre des cordes non pas de plusieurs brasses, mais de plusieurs stades, avec du plomb & d'autres choses pesantes.

Pausi. in Cor. p. 80. b.

'Céstius Gallus gouverneur de Syrie, fut défait "le 8 novembre de cette anné par les Juifs, aprés avoir levé le siege qu'il avoit mis devant Jerusalem. Il envoya en Acaïe faire savoir à Neron l'état des choses : [& sur cela Neron envoya Vespasien faire la guerre aux Juifs, & Mucien pour gouverner la Syrie.]

Jos. bel. l. 2. c. 40. p. 821. f. g. — V. la ruine des Juifs § 45, 46.

'Capito, & Rufus, Consuls. Idat' Prosl Chr. Alex| Nor.ep.consl.p. 41.42.

[a]Les jeux Olympiques qui devoient commencer en l'an 65, la 211[e] Olympiade, ne se firent que cette année, parceque Neron avoit voulu y estre present afin d'y remporter le prix. [b] Il tomba du chariot qu'il y conduisoit, & pensa se tuer; de sorte qu'il fut obligé de quitter la lice: & cela ne l'empescha pas d'emporter le prix. [c] Pausanias remarque qu'on ne trouvoit rien de cette Olympiade dans les monumens de ceux d'Elide, où toutes les autres estoient marquées. a Eus. χρ. ad.p. 340. 1| Apol. Ty. v l.5.c.2.p. 213. c. d. b Dio, l. 63. p. 721. c| Suet. c. 24. p. 605. c Paus. in Phoc. p. 355. b.

'Neron en quittant les jeux Olympiques, donna la liberté à toute la province d'Acaïe, [qui comprenoit alors le Peloponnese;] & il en fit luy mesme ensuite une declaration solennelle à Corinthe le jour des jeux appellez Isthmiques. 'Il donna l'isle de Sardaigne en échange au peuple Romain. La Grece demeura donc libre, sans impost, & sans gouverneur Romain; ce qui ne dura que jusques au temps de Vespasien. 'Neron declara aussi citoyens Romains ceux qui avoient presidé aux jeux Olympiques, & leur donna une grande somme d'argent, 'que Galba les obligea de rendre. Suet. l. 6. c. 24| Dio, p. 720. c| Apol. Ty. v. l. 5. c. 14 p. 252. d. Paus. in Ach. p. 222. c. Suet. c. 24. p. 605. Dio, p. 721. c.

'Mais toutes ces faveurs estoient peu capables de consoler les Grecs des maux que son voyage leur causa, par la cherté & le desordre qu'il mit dans le pays," outre que sa cruauté le suivoit partout: & Philostrate ne craint point de dire que Xerxés avoit moins fait de tort à la Grece que Neron, quoique l'un vinst en ennemi declaré porter par tout le fer & le feu, & que Neron ne semblast songer qu'à chanter & à divertir les autres. 'On pretendoit qu'il avoit enlevé quelques statues à Olympe, & en d'autres endroits. 'Dans les jeux Isthmiques, un tragedien meilleur musicien que politique, se faisant admirer de tout le monde, au lieu de rabaisser sa voix pour laisser paroistre celle de Neron, comme les autres le faisoient; ce prince, [qui repandoit le sang en se jouant,] fit monter sur le theatre d'autres acteurs qui l'etranglerent à la vue de toute la Grece. &c. p. 720. c| Apol. Ty. v. l. 5. c. 2. p. 214. 215. Paus. in Eli. p. 174. c| 175. c| in Bœot. p. 302. b. Luci. nero. p. 1145.

'Il alla consulter à Delphes l'oracle d'Apollon, la guitarre à la main, & habillé d'une maniere convenable à ce personnage. Apollon qu'on depeint dans la mesme figure, [ou plutost le demon qui prenoit ce nom,] 'luy dit qu'il prist garde à l'age de 73 ans. Il se crut sur cela assuré de vivre 73 ans au moins, dequoy il se trouva bien eloigné. 'Il recompensa la prestresse, qu'on ap- Themi. or. 19. p. 226. b. c. Suet. l. 6. c. 40. p. 634. Dio, Val. p. 694.

pelloit la Pythie, d'une grande somme d'argent, que Galba luy fit bientost rendre. 'D'autres cependant disent que[a] la Pythie le mit au nombre des Orestes & des Alcmeons qui avoient tué leur mere comme luy, & que pour s'en venger, il boucha le trou d'où on pretendoit que venoient les oracles, voulant empescher son Apollon de parler. 'Dion dit aussi que soit pour se venger de ce qu'Apollon luy avoit dit quelque chose qui ne luy plaisoit pas, soit pour quelque autre folie, il luy osta les terres qu'il avoit à Cirrhe [assez pres de Delphes,] & abolit son oracle en y faisant tuer des hommes. 'Il en fit enlever 500 statues d'airain, sans se mettre en peine si elles estoient d'hommes ou de dieux. [a] Themistius dit que son Apollon eut horreur de le voir à cause de ses crimes, & luy osta la couronne lorsqu'il sortit, en le prenant par les cheveux. 'Julien l'apostat dit à peu prés la mesme chose. [Je ne sçay s'ils veulent marquer quelque accident particulier, ou seulement la fin funeste de Neron qui arriva bientost aprés.]

'On assure qu'il n'osa assister aux mysteres d'Eleusine ou de Cerés [à Athenes,] où un heraut avoit accoutumé de crier que les impies & les scelerats n'eussent pas la hardiesse de se trouver. 'On pretend encore qu'il ne voulut point aller à Athenes à cause des Furies qu'on disoit y estre. Il n'alla point non plus à Lacedemone, le nom des loix de Lycurgue le faisant rougir.

Luci. acro. p. 1145. — Dio, l. 63. p. 721. c. — Pauf. in Phoc. p. 322. c. — a Themi. or. 19. p. 226. c. — n p. 491. — Suet. l. 6. c. 34. p. 623. — Dio, l. 63. p. 721. d.

ARTICLE XXVI.

Neron entreprend inutilement de couper l'Isthme de Corinthe; fait mourir Corbulon & plusieurs autres.

'COMME Neron se trouvoit en Grece, il prit le dessein de couper l'Isthme de Corinthe, pour joindre la mer Ionienne à la mer Egée, afin qu'on pust passer de l'une à l'autre sans faire le tour du Peloponnese sujet à de grandes tempestes. 'Cet Isthme, c'est à dire, la terre qui separe les deux mers, n'est que[a] de deux petites lieues: c'est pourquoi Jule Cesar & plusieurs autres avoient déja eu le dessein de le percer. 'Mais on pretend que la mer Ioniene estant plus haute que la mer Egée, cela ne se pourroit faire sans submerger plusieurs pays. 'On ajoutoit que[1] quand on avoit voulu le faire, aux premiers coups qu'on avoit donnez,

Dio, l. 63. p. 722. Suet. c. 19. p. 594. — Plin. l. 4. c. 4. p. 74. a. b. — n. 2. — Dio, p. 722. a. b. — a de cinq milles. — 1.

1. Le texte de Dion, ou plustost de Xiphilin, porte que cela arriva en cette occasion mesme; ce qui paroist difficile à accorder avec le reste. Je pense que si nous avions le texte original de Dion, on y trouveroit le sens que nous avons exprimé.

il estoit sorti du sang, on avoit vu des spectres, on avoit entendu des gemissemens : de sorte que personne ne vouloit commencer.

'Neron [sans s'arrester à tout cela,] fit assembler les gardes, leur fit un discours pour les animer à entreprendre cet ouvrage, & puis au son des trompettes il alla en chantant & en dansant au lieu où l'on devoit commencer le travail, donna le premier trois coups d'un pic d'or que l'Intendant du pays luy presenta, emporta luy mesme la terre dans une hotte, ensuite dequoy il s'en alla à Corinthe aussi glorieux que s'il eust surpassé les travaux d'Hercule. Il fit venir de tous costez un grand nombre d'hommes pour ce travail. 'Vespasien luy envoya pour cela six mille Juifs pris le 8 septembre de cette année. [a] Les prisonniers travailloient aux endroits pierreux & difficiles, & les soldats où il n'y avoit que la terre à fouiller.

b|Suet. c. 19. p. 594 | not | Luci. nero. p. 1143. b. c.

Jos. bel. l. 3. c. 36. p. 862. c.

a Luci. nero. p. 1143. c.

1\. 'Neanmoins[1] en deux mois & demi qu'on y travailla, il n'avança que de quatre stades, [qui ne font pas un quart de lieue:] & on
2\. dit qu'il fit luy mesme cesser le travail, ou par la crainte[2] des troubles, [qui le fit revenir à Rome,] ou parce qu'il vit par experience que la mer Ioniene alloit submerger le pays ; car il avoit commencé de ce costé là. 'On assure que le dernier ne fut qu'un pretexte qu'on prit pour colorer l'autre. Neron estoit si attaché à ce travail, qu'il eust, dit-on, plutost cessé de chanter publiquement, si rien ne l'eust obligé de l'interrompre que les raisons des geometres: Et on pretend mesme que ces raisons estoient fausses.

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. p. 181 | Luci. p. 1143. c.

Luci. nero. p. 1143. 1144.

'Il luy falut des sommes immenses pour cette entreprise, &
&c. pour ses autres profusions. [b] Mais il les trouvoit dans les biens qu'il enlevoit aux Grecs, & quelquefois en leur ostant encore la vie. 'Il n'epargnoit pas non plus les Romains, tant pour avoir aussi leur argent, que de peur qu'ils ne formassent quelque parti contre luy : de sorte que c'estoit alors un crime digne de mort, d'avoir de la vertu, des richesses, ou de la naissance. 'Et il avoit amené avec luy en Acaïe plusieurs personnes de qualité pour les y faire perir [avec moins de bruit.] 'Il ne falloit point d'autre pretexte que de temoigner peu d'ardeur pour voir & pour entendre ses folies. [c] Il fit mesme mourir plusieurs de ceux qu'il avoit bannis. Aussi tous les couriers ne manquoient point d'apporter la nouvelle de quelque execution. [Ceux qui se tuoient eux mesmes avoient eu jusqu'alors la liberté de disposer de ce qui estoit à eux.] Mais Neron voulut estre maistre de leurs biens ; & il en fit une ordonnance.

Dio, l. 63. p. 721. b.

b p. 720. c | val. p. 693.

l. 63. p. 722. b. c.

val. p. 693.

l. 63. p. 721. 722 || Apol. Ty. v. l. 5. c. 2. p. 215. a.

c Dio, val. p. 693.

1\. ἑβδόμην δέ που καὶ πέμπτην ἡμέραν, ce qui ne fait point de sens. Il faut apparemment ἑβδομηκοστήν. Luci. nero. p. 1143. c.

2\. Lucien & Philostrate marquent la revolte de Vindex : mais Neron ne l'apprit qu'à Naple.

l. 63. p. 722. c. d. 'L'histoire remarque entre autres la mort de deux freres du nom de Scribonius, Rufus & Proculus, toujours tres unis ensemble & d'amitié & d'emploi. Neron les ayant mandez tous deux comme pour quelque affaire, il ne voulut pas seulement les voir, & les reduisit sur je ne sçay quelle accusation à se donner eux mesmes la mort. 'Pactius Africanus fut depuis accusé d'avoir esté cause de leur perte. Tac. hi. l. 4. c. 41. p. 58.

Dio, val. p. 689. [La fin de Corbulon ne fut pas moins malheureuse.] 'Ce grand homme n'estoit pas seulement semblable aux anciens Romains par son courage & par sa valeur; mais encore par son amour pour la justice, & par sa fidelité envers tout le monde, amis & ennemis. C'est pourquoi Neron se fioit entierement à luy : & il n'y fut pas trompé. Car quoiqu'il commandast une armée puissante, qu'il eust une tres grande reputation dans la guerre, que tout le monde le jugeast digne de l'Empire, qu'on souhaitast autant de p. 690. l'y voir elevé que d'en voir Neron depouillé; 'il ne voulut jamais se soulever, & en parut toujours si eloigné, qu'on n'osa pas seulement l'en accuser. p. 689. 'C'estoit l'unique chose que les payens blasmoient en luy : l. 63. p. 713. c. d. '& Tiridate ne put s'empescher d'en railler devant Neron mesme, en luy disant qu'il avoit en Corbulon un bon valet : ce que ce prince ne comprit pas, [estant accoutumé à regarder tous les hommes comme ses valets. Mais Corbulon preferoit le témoignage que la verité luy rendoit dans luy mesme, à la vaine estime des hommes qui ne regardoient que leur utilité presente, & non l'ordre du devoir & de la justice.] d. e. 'Tiridate à son retour de Rome en ayant amené divers ouvriers pour de l'argent, Corbulon ne souffrit point qu'ils sortissent des terres de l'Empire; & Tiridate [au lieu de s'en offenser comme d'un affront,] l'en estima davantage.

val. p. 689. 'Enfin ses grandes qualitez causerent sa ruine [lorsqu'elles furent devenues insupportables à Neron & à ses flateurs.] l. 63. p. 722. d. e. 'Neron le manda par une lettre pleine de témoignage d'estime & d'affection. Quand il en parloit, il le nommoit toujours son pere & val. p. 690. son bienfacteur. 'Il avoit fait Consul Annius [Vivianus] son gendre, avant le temps ordinaire. l. 63. p. 722. e. 'Cependant des qu'il sceut que ce grand homme estoit arrivé à Cenchrées, [qui est le port de Corinthe du costé de la mer Egée,] il ordonna qu'on le fist mourir sans le vouloir voir. Corbulon ayant sceu cet ordre, il le prevint, & s'enfonça l'épée dans le corps, en disant qu'il meritoit bien de mourir. Car il commença enfin alors, dit Dion, à se repentir d'avoir esté trop fidele à un monstre, & de s'estre venu jetter

entre ses mains,[de quoy il ne se seroit pas mesme repenti, si sa fidelité envers son prince avoit eu Dieu pour principe & pour objet, parcequ'il en auroit trouvé en luy la recompense.] 'Il avoit laissé par écrit une histoire, ou au moins quelques memoires de ce qu'il avoit fait en Orient. Ils sont souvent citez par Pline le naturaliste. Quelques uns mettent sa mort dés l'an 66,[de quoy nous ne voyons pas qu'il y ait de preuve.]

Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p. 130.

Nor. de Pis. p. 334. f.

ARTICLE XXVII.

Annæus Cornutus est banni: Neron revient à Rome.

'ON marque sur cette année que Neron relegua en une isle, Annæus Cornutus celebre pour son erudition,& qui étoit aussi philosophe, 'de la secte des Stoïciens. [a] Il a fait quelques écrits de cette philosophie, & des tragedies. Il eut plusieurs disciples, Lucain entre autres, & Perse qui l'aimoit & l'honoroit extremement, 'de sorte que lorsqu'il mourut en l'an 62, il luy laissa jusqu'à 700 volumes, & une grande somme d'argent. Cornutus accepta les livres,& rendit l'argent à ses heritiers. Il conseilla à la mere du mesme Perse, de supprimer quelques ouvrages que ce poete avoit fait en sa jeunesse.

Hier. chr|Eus. χρ. ad. p. 340. 1.

Dio, l. 62. p. 715. c.

a Persii, vita, p. 495.

p. 496.

'Neron à qui il estoit venu une fantaisie de faire toute l'histoire Romaine en vers, se servoit pour cela de luy & de quelques autres. Et comme on luy disoit qu'il falloit qu'il en fist 400 livres, (car avant que de commencer un ouvrage, il resolvoit combien de livres il auroit,) Cornutus dit que ce nombre de livres estoit bien grand, & qu'on ne les liroit pas.[Cela estoit encore equivoque.] Mais un autre ayant repliqué qu'on lisoit bien les livres de Chrysippe, quoiqu'il y en eust plus de 400, il répondit fort franchement, C'est qu'ils sont utiles pour regler les mœurs. C'en fut assez à Neron pour le vouloir faire mourir : mais il se contenta de le bannir dans une isle.

Dio, l. 62. p. 715. b. c.

'Aulu-Gelle cite les commentaires sur Virgile d'Annæus Cornutus grammairien illustre & habile, un peu plus ancien que luy; '& son second livre sur les figures de rhetorique. [b] On marque
1. que Macrobe [1] le cite comme un grand homme, & tres habile dans le grec, & que d'autres luy attribuent encore d'autres écrits. 'Nous avons de luy un ouvrage grec imprimé sous le nom de Phornutus, intitulé *De la theologie des Grecs*, cité par Theodo-

Gell. l. 2. c. 6. p. 47.

l. 9 c. 10. p. 220.

b Voss. h. lat. l. 1. c. 26. p. 136.

Eus. n. p. 122. 1. c. d.

1. Je n'ay pu trouver l'endroit.

l. 6. c. 19. p. 220. c. ret & par d'autres. Porphyre pretendoit que c'estoit de ce philosophe, [& de cet ouvrage mesme,] qu'Origene avoit appris à expliquer l'Ecriture par allegories. Hier. ep. 84. p. 327. b. Origene se servoit de ses écrits pour confirmer, [à l'égard des payens,] les dogmes de notre religion.

Suid. ϰ. p. 1499. 1500. Suidas parle d'un Cornutus philosophe, né à Leptis en Lybie, & venu à Rome avant le regne de Neron, auteur de beaucoup d'ouvrages sur la philosophie & la rhetorique. Euf. n. p. 122. 1. c. Tout cela regarde apparemment celui dont nous parlons, [aussibien que ce qu'il ajoute] que Neron le fit mourir avec Musone, [prenant dans l'un & dans l'autre la mort pour l'exil.] Suid. ϰ. p. 1499. d. e. f. Il le fait riche, & mauvais historien; surquoi il fait un grand discours, [a] où il paroist dire qu'il vivoit & écrivoit en mesme temps que Tite-Live: ce qui ne peut convenir à Annæus Cornutus, mais à quelque autre plus ancien. a Voss. h. lat. l. 1. c. 26. p. 136. 137.

Dio, l. 63. p. 710. c. d. e. Neron avoit laissé à Rome Helius affranchi [1] de Claude, avec un plein pouvoir sur toutes sortes de personnes, jusqu'à "faire mourir des Senateurs avant mesme que de luy en écrire: & comme Helius estoit aussi méchant que Neron, p. 723. a. b. il "usoit largement de ce pouvoir, p. 710. d. e. secondé par Polyclete [b] de la mesme qualité que luy, homme habile à tout prendre & tout ravager. [c] Helius écrivoit souvent à Neron pour le presser de revenir en diligence, [d] parceque sa presence estoit necessaire à Rome. Mais Neron ne trouvoit rien de plus important que ce qu'il faisoit dans la Grece. [e] Enfin Helius vint luy mesme en sept jours de temps, & luy fit une si grande peur, en luy disant qu'il se formoit un grand parti contre luy, qu'il se resolut aussitost à revenir, b. aprés avoir esté en Grece durant un an au moins", comme Dion le semble dire. Jos. bel. l. 3. c. 36. p. 862. c. On voit par Joseph qu'il y estoit encore aprés le 8 de septembre, ou qu'au moins on ignoroit encore en Judée qu'il en fust parti. b Tac. an. 14. c. 39. p. 232 | hi. l. 1. c. 37. p. 16. c Dio, l. 63. p. 723. b. c. d Suet. l. 6. c. 23. p. 602. e Dio, l. 63. p. 723. e. (margin right: 1. &c. &c. ἐνιαυτὸν ὅλον &c. V. Saint Pierre note 40.)

Apol. Ty. v. l. 4. c. 8. p. 181. c. d | 5. c. 2. p. 215. c. Estant donc tout troublé par la peur [qu'Helius lui avoit faite,] il abandonna l'entreprise de l'Isthme, [f] & se mit promptement en mer, où il fut agité "d'une tempeste: & beaucoup se rejouissoient dans l'esperance qu'il y periroit. Suet. l. 6. c. 40. p. 635. Il y perdit en effet ses thresors, dont il témoigna se mettre assez peu en peine; [g] mais pour lui il se sauva, & plusieurs furent punis de la vaine joie qu'ils avoient eue. Suet. c. 25. p. 605. Il fit abatre une partie des murailles à Naple, à Antium, & à Albane, lorsqu'il y arriva, parceque c'estoit la coutume de ceux qui avoient remporté le prix aux jeux Olympiques, quand ils f Dio, p. 723. c. g Dio, p. 723. c. (margin right: ὑπὸ χειμῶνος.)

Spon, p. 212. 1. [Ce n'est donc pas cet Helius dont Spon donne l'epitaphe.] Car il estoit affranchi & valet de chambre d'Acté affranchie de l'Empereur.

revenoient chez eux. 'Il fit la mesme chose à Rome mesme, où il entra en triomphe porté dans le char d'Auguste avec un autre joueur d'instrument nommé Diodore : & là il étalla ses 1800 couronnes à la vue de tout le monde. Il continua ensuite à chanter, à jouer de la lyre, à faire le comedien, & à mener des chariots, ce qui estoit son exercice le plus ordinaire, [jusqu'à ce que le soulevement des Gaules & de l'Espagne luy donna l'année suivante d'autres exercices.]

p. 605-607 | Dio, p. 723. 724.

ARTICLE XXVIII.

Vindex se revolte dans les Gaules ; & Galba en Espagne : Vindex se soumet à Galba : Trouble de Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 68, DE NERON 14.

[*Caius*] '*Silius Italicus*, *&* [1] *Galerius Trachalus*, *Consuls.*

Plin. l. 3. ep. 7. p. 171 | Front. aq. p. 119 | Idat. &c. a Plin. l. 3. ep. 7. p. 168-171.

[1] Le poete Silius Italicus fut le dernier Consul fait par Neron, & mourut aussi sous Trajan aprés tous ceux que Neron avoit fait Consuls. Pline décrit sa vie dans la lettre où il parle de sa mort, & nous apprend qu'il avoit eu une assez mauvaise reputation sous Neron, parcequ'il avoit accusé diverses personnes ; & on croyoit que c'estoit de luy mesme, & sans que Neron ni aucun autre l'y obligeast. Il effaça cette tache par la suite de sa vie. [" Nous parlerons encore de luy dans l'histoire de Domitien, sous lequel il composa son poeme de la guerre Punique.]

V. Domitien § 24.

'Trachalus estoit aussi celebre dans le bareau pour son eloquence. [Il estoit sans doute parent de] [b] Galeria femme de Vitellius, laquelle luy sauva la vie. [Nous verrons dans la suite, que Neron osta le Consulat à Silius & à Thracalus vers le mois d'avril ou de may, pour se subroger seul en leur place, & avoir l'honneur de mourir Consul. Car Dieu] 'qui avoit souffert les crimes de ce prince durant plus de treize ans, l'abandonna enfin [à la punition qu'il meritoit. Et c'est ce que nous avons presentement à rapporter.]

Tac. hi. l. 1. c. 90. p. 32. b l. 2. c. 60. p. 49. | Suet. l. 6. c. 40. p. 634.

2. 'Caius[2] Julius Vindex descendu des anciens Rois d'Aquitaine, entreprit le premier de se soulever contre luy. [c] Il estoit gouverneur de la Gaule [Celtique] sous le titre de Propreteur. [d] Il n'avoit

Dio, l. 63. p. 724. c. d | Val. p. 694. c Suet. l. 6. c. 40. p. 634. d Tac. hi. l. 1. c. 16. p. 10.

1. a Onuphre l'appelle encore M. Turpilianus. [Nous ne voyons point de fondement du prenom, & le surnom ne vient que des fastes de S. Prosper & de Cassiodore qui sont pleins de fautes.]

2. b Lampride l'appelle Lucius : on croit que c'est une faute.

a Onu. in fast. p. 201 c | b Lampr. Alex. p. 1 4 c | Ba. C. p. 158 2. d.

Dio, val. p. 694. point neanmoins d'armée dans sa province. 'Mais il avoit beaucoup de cœur & de hardiesse, une grande experience dans la guerre, de la prudence, de l'amour pour la gloire, & une grande aversion pour la servitude. 'On pretend qu'avant que de se declarer, il en avoit écrit à Galba,[a] qui depuis huit ans gouvernoit l'Espagne Tarragonoise:[b] & que Galba ne voulut ni entrer dans ses desseins, ni aussi en donner avis à Neron, comme on dit que d'autres firent, [ce qui ne se peut guere accorder avec l'histoire. Je ne sçay si Philostrate, qui se brouille assez souvent, veut marquer un autre que Galba,]' lorsqu'il dit que l'Intendant de la Betique estant venu voir son Apollone à Cadiz, ils furent trois jours dans une conference secrette, & qu'on crut depuis qu'Apollone avoit porté l'Intendant à se revolter contre Neron avec Vindex, dont les desseins ne paroissoient pas encore.

Plut. v. Gal. p. 1490. a p. 1490. Suet. l. 7. c. 9. p. 668. b Plut. p. 1490. 1491.

Apol. Ty. v. l. 5. c. 3. p. 217. 218.

p. 217. c. d | Dio, l. 63. p. 724. 725. 'Vindex [ayant fait sa ligue,] fit assembler [vers le commencement de mars,] les peuples des Gaules accablez d'imposts, & les exhorta à se soulever. Il invectiva contre la vie de Neron, & se moqua d'un prince qui savoit moins regner que jouer des instrumens, & qui dans la verité ne savoit ni l'un ni l'autre. 'Tout le monde approuva cette proposition. Ainsi les Gaules s'estant revoltées, 'Vindex se trouva bientost avoir cent mille hommes en armes. [c] Ceux d'Autun, de l'Auvergne, & de la "Franche-Comté, sont marquez particulierement entre ceux de ce parti; [d] & ceux de Vienne [dans la Narbonoise] l'embrasserent "avec encore plus de chaleur. 'Asiaticus, Flavius, & Rufin, "qui commandoient des troupes dans les Gaules, se joignirent à Vindex. [Il prit le titre de Cesar, si on a raison]' de luy raporter une medaille où on lit ces mots, *C. Julius Cæsar*. [Mais nous ne voyons pas que cela se puisse accorder avec ce que nous allons dire.]

Suet. l. 6. c. 40. p. 634.

Plut. in Gal. p. 1491. c Tac. hi. l. 1. c. 51. p. 20 | l. 4. c. 17. p. 91. d l. 1. c. 65. p. 24. l. 2. c. 94. p. 58.

Sequani. &c. duces Galliarum.

Birag. p. 97.

Plut. p. 1491 | Dio, p. 725. b. c. 'Car dés que Vindex se fut declaré, il écrivit à Galba pour luy offrir ses forces & son obeïssance, s'il vouloit accepter l'Empire. [Nous verrons "autrepart quel estoit Galba; & pourquoi Vindex aimoit mieux luy donner l'Empire, que de le prendre pour luy mesme,]' Il se rencontra en mesme temps que le Gouverneur de l'Aquitaine écrivoit aussi à Galba pour luy demander du secours contre Vindex. '

V. Galba § 1, 2.

Suet. v. Gal. c. 9. p. 669.

Galba tenoit l'assemblée de sa province à Carthagene lorsqu'il receut ces deux lettres: & vers le mesme temps il apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainsi il n'hesita pas longtemps, & animé tant par divers prodiges qu'il crut luy estre favorables, 'que par T. Vinius colonel

a c. p. 670 | Plut. p. 1491 | Tac. hi. l. 1. c. 16. p. 10.

de l'unique legion qu'il eust dans la province, 'il monta sur son tribunal comme pour donner la liberté à quelques esclaves. On se doutoit déja neanmoins de son dessein, selon Plutarque; de sorte qu'un fort grand nombre de personnes y accoururent. Il commença par representer les crimes & les cruautez de Neron; & dès qu'il se fut ainsi declaré, tout le monde le proclama Empereur. 'Il se contenta neanmoins du titre de "Lieutenant general du Senat & du peuple Romain.[a] Dion nous donne lieu de croire que cela arriva [le 3 d'avril,] neuf mois & treize jours avant [le 15 janvier de l'année suivante] auquel Galba fut tué.

Suet. c. 10. p. 669. 670 | Plut. p. 1481.

legatis. — Suet. l. 7. c. 10. p. 670. — a Dio, l. 64. p. 730. c.

'Galba leva aussitost de nouvelles legions, & forma mesme une espece de Senat. Suetone assure que dans le mesme temps, un vaisseau d'Alexandrie chargé d'armes vint aborder à Tortose [en Catalogne,] sans qu'il y eust dedans aucun homme. 'Othon qui gouvernoit alors la Lusitanie, fut le premier de tous les Gouverneurs qui se declara pour luy. Il luy donna sa vaisselle d'or & d'argent pour mettre en monnoie, & des officiers plus accoutumez à servir un Empereur que ceux de Galba.

Suet. l. 7. c. 10. p. 670 671.

v. Oth. c. 4. p. 690 Plut. v. Gal. p. 1504.

'Neron estoit à Naple lorsqu'il apprit la revolte des Gaules, le jour mesme qu'il avoit tué sa mere, [c'est à dire vers le 19 de mars.] Il ne s'en emut point dutout, s'assurant de venir bientost à bout de Vindex. Il témoigna mesme estre bien aise d'avoir occasion de s'enrichir du pillage des Gaulois. Ainsi il continua à chanter, à se divertir, à badiner à son ordinaire; & il fut huit jours entiers sans donner aucun ordre pour arrester la rebellion, & sans en écrire ni en parler à personne, non plus que s'il ne fust rien arrivé. Enfin importuné des placars injurieux que Vindex faisoit afficher contre luy, & indigné sur tout de ce qu'il l'appelloit un mal habile joueur d'instrumens, il écrivit au Senat pour luy demander justice, s'excusant d'aller encore à Rome, parcequ'il estoit enroué. 'Cependant comme on luy mandoit toujours de plus fascheuses nouvelles, enfin il revint à Rome un peu étonné: & neanmoins aprés avoir tenu conseil fort legerement avec quelques personnes de qualité, il s'amusa le reste du jour "à des instrumens qu'on faisoit jouer avec de l'eau. 'Dion mesme assure qu'une nuit il manda en diligence les principaux des Senateurs & des Chevaliers, comme pour deliberer sur une conjoncture si importante, & qu'il ne leur parla que de quelque invention nouvelle sur ces instrumens.

Suet. l. 6. c. 40. p. 635 | Dio, val. p. 694.

Suet. c. 41. p. 635. 636.

hydraulica.

Dio, val. p. 694. 697.

'Il fit neanmoins prononcer un discours en son nom dans le

Suet. l. 6. c. 46. p. 642.

Dio, l. 63. p. 725. c.
a Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.

Senat contre Vindex, 'mit sa teste à prix, a rappella les troupes qu'il avoit envoyées vers l'Albanie, pour les faire marcher contre luy, & manda les legions de l'Illyrie. Celles-ci vinrent jusqu'en Italie, d'où elles deputerent à Verginius, [qui estoit alors maistre de l'Empire, s'il l'eust voulu, comme on le va voir. On ne dit point si ce fut des devant la mort de Neron.]

Suet. l. 6. c. 42. p. 636. 637 | Plut. in Gal. p. 1491.
b Plin. l. 37. c. 2. p. 884. d.
Suet. l. 6. c. 42. p. 636. 637.
c c. 42-44. p. 637-639 | Dio, l. 63 p. 725. c. d.

'Mais lorsque Neron sceut que Galba s'estoit declaré contre luy avec l'Espagne, il renversa la table où il disnoit quand il receut cette nouvelle, dechira la lettre & ses habits, b brisa de colere des verres de crystal d'un tres grand prix, où il avoit accoutumé de boire. 'Il demeura [ensuite] tout interdit & comme mort, se croyant tout à fait perdu. c Il ne laissa pas d'exiger de grandes sommes, & de faire de grands preparatifs, dont le principal fut d'avoir des chariots pour porter les instrumens & son bagage de theatre. Suetone en parle amplement, & l'on y peut voir la bassesse de ce prince, & son esprit furieux. Car il songeoit moins à combattre qu'à aller pleurer devant ses ennemis, s'imaginant par là les toucher de compassion : en mesme temps que dans son desespoir il eust voulu massacrer le Senat, & tout le peuple, & bruler Rome encore une fois. 'Il eut la pensée de s'en aller à Alexandrie, quelques devins luy promettant l'Empire de l'Orient, & en particulier le royaume de Jerusalem : & sa derniere esperance estoit qu'au moins il gagneroit sa vie à jouer des instrumens. Son desespoir ne l'empescha pas de travailler à des levées: 'Il fit une legion des troupes de la marine, d destina Rubrius Gallus & quelques autres, pour commander l'armée qu'il vouloit envoyer contre les rebelles, e & commença à en faire marcher une partie sous la conduite de Petronius Turpilianus [1].

Suet. c. 40. p. 634 | Dio, l. 63. p. 726. d.
Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.
d Dio, l. 63. p. 726. d.
e Zon. p. 189. d. e | Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.
f Plut. v. Gal. p. 1492 | Suet. l. 6. c. 49 p. 648.
Suet. c. 43. p. 637 | Plin. pane. p. 110.

f Le Senat declara Galba ennemi public. Icele son affranchi fut mis en prison, & aussitost Neron fit vendre ce qu'il avoit de bien à Rome. Galba fit aussi vendre ce qui appartenoit à Neron dans l'Espagne ; & bien des gents furent ravis de l'acheter. 'Ce fut alors que Neron deposa les deux Consuls [Silius & Trachalus,] & se fit seul Consul [pour la cinquieme fois] en leur place.

ARTICLE XXIX.

Vindex est defait par Verginius, qui refuse l'Empire.

Suet. c. 47. p. 643 | Plut. v. Gal. p. 1492.
Plut. v. Gal. p. 1492.

'LE parti de Galba se trouva bientost appuyé par un grand nombre de personnes, & generalement par tous les Gou-

1. Zonare dit qu'il trahit Neron. Mais Tacite nous assure du contraire, & Plutarque encore plus nettement.

verneurs & les armées [de l'Occident,] hormis par Clodius Macer qui vouloit avoir son parti dans l'Afrique, & Verginius Rufus gouverneur de la [haute] Germanie, où il commandoit une armée puissante. 'Celui-ci marcha mesme contre Vindex avec toutes les troupes de sa province. [a] La partie des Gaules voisines du Rhein, [qui est la haute Germanie,] prit avec ardeur le mesme parti. 'La ville de Treves [capitale de la Belgique, & dans la Celtique mesme,] Langres '& Lion se declarerent contre Vindex: car Lion conserva toujours une foy inviolable pour Neron [son bienfacteur,] mesme aprés sa mort. 'Il paroist que l'armée de la basse Germanie, commandée par Fonteius Capito, se joignit à celle de la haute. 'Cela est certain de la cavalerie Hollandoise.

Tac. hi. l. 1. c. 53. p. 21.
a c. 51.
c. 53.
c. 51.
c. 51. 52.
l. 4. c. 17. p. 91.

'Verginius s'avança jusqu'à Besançon, & y mit le siege. Vindex vint pour la secourir. Les deux Generaux se virent, & s'entretinrent seuls sans temoins. On croit qu'ils s'accorderent contre Neron, [mais non pas pour Galba.] 'Au sortir de là, Vindex, dit Dion, mena ses troupes pour entrer dans Besançon, [en estant sans doute convenu avec Verginius.] Mais les soldats de celui-ci [qui l'ignoroient,] crurent que Vindex les venoit attaquer, & commencerent sans en attendre aucun ordre, à l'attaquer les premiers lorsqu'il ne se preparoit à rien moins qu'à un combat. 'Plutarque dit que les deux armées en vinrent aux mains malgré les deux chefs, qui ne purent les retenir. [b] On convient que Vindex fut defait, & qu'il se tua de desespoir. Vingt mille Gaulois y perirent. Tout le parti & toutes les troupes de Vindex, & toutes les forces des Gaules succomberent ainsi en un seul combat [inopiné,] & les legions Romaines remporterent presque sans peine & " sans danger beaucoup de gloire & de butin.

Dio, l. 63. p. 725. a. d.
Plut. v. Gal. p. 1492.
b p. 1492 | Dio. p. 725. c.
Tac. hi. l. 1. c. 51. p. 20 | l. 4. c. 57. p. 104.
" &c.

'Neron se rejouit sans doute de la défaite de Vindex: [mais sa joie ne dura guere.] [c] Car les soldats victorieux briserent & dechirerent ses images, & proclamerent Verginius leur General, Empereur & Auguste.

Suet. l. 6. c. 42. p. 637.
c Dio, l. 63. p. 725. 726 | Plut. v. Gal. p. 1492.

[L. Rufus Verginius, ou Virginius comme quelques uns l'appellent,] 'estoit " d'une naissance tres mediocre, [d] mais homme *d'action & de vigueur, [e] & comme dit Pline, un tres grand & tres excellent citoyen. [f] Dion assure qu'il pouvoit aisément devenir maistre de l'Empire s'il eust voulu se servir de l'amour que ses troupes avoient pour luy. [g] Mais il le refusa constamment, soit seulement par une grandeur d'ame & de courage qui luy faisoit mepriser ce que les autres recherchent avec tant d'ardeur, soit qu'il vist combien il estoit dangereux de laisser aux armées le

" equestri familia, ignoto patre.
* [illegible]
Tac. hi. l. 1. c. 52. p. 21.
d Dio. p. 726. a.
e Plin. l. 2. ep. 1. p. 73 | l. 6. ep. 10. p. 360.
f Dio, l. 63. p. 725. 726.
g p. 726. a. b | Plut. v. Gal. p. 1492.

pouvoir de faire des Empereurs; [ce qui a causé dans la suite des maux infinis.] Ainsi quelque instance que luy fissent ses soldats, & des devant la mort de Vindex, si on le peut croire sur l'autorité de Plutarque; & depuis, il répondit toujours qu'il ne recevroit point l'Empire, & ne souffriroit point qu'aucun autre le prist, que de l'autorité du Senat & du peuple Romain, à qui il apparPlut. v. Gal. p. 1495. tenoit de le donner. 'Il répondit la mesme chose aux nouvelles instances" que luy firent les soldats aprés la mort de Neron. V. Galba § 2.

Dio, val. p. 697. 'Ce refus de l'Empire le rendit plus illustre que n'eust pu faire Plin. l. 6. ep. 10. p. 350. a l. 2. ep. 1. p. 73-75. l'Empire mesme, '& remplit toute la terre de sa réputation. a Il survéquit trente ans à une action si glorieuse, reveré de tout le monde, & ne mourut que sous Nerva, estant alors Consul" pour la en l'an 97. troisiéme fois, & agé de 83 ans, aprés avoir echapé tant de Princes Tac. hi. l. 2. c. 49. 51. 68. p. 47. 51. à qui ses vertus le rendoient suspect & mesme odieux. 'Il fut souvent attaqué par les seditions des soldats, & de ceux mesmes qu'il avoit commandez. Car ils ne pouvoient l'aimer aprés qu'il avoit meprisé tant de fois leurs offres, quoiqu'ils ne laissassent pas de l'estimer & de l'admirer. [On peut juger quelle opinion avoient de luy les bons Princes,] puisque Vitellius, quoique timide & défiant, n'eut jamais aucun soupçon de sa fidelité, non pas mesme lorsqu'on eut pris un de ses domestiques qu'on accuc. 51. p. 47 | Plut. v. Oth. p. 1526. soit d'avoir voulu tuer ce prince. 'Et cependant aprés la mort d'Othon, les soldats l'avoient encore voulu forcer d'accepter l'Empire, pour n'estre pas obligez de se soumettre à Vitellius.

Plin. l. 6. ep. 10. p. 361. 'Avant que de mourir il ordonna qu'on mist sur son tombeau, qu'aprés avoir abatu Vindex, il avoit acquis l'Empire non à luy, l. 9. ep. 19. p. 534. mais à sa patrie. 'Cluvius Rufus qui a écrit l'histoire de ce tempsci, le priant un jour de l'excuser si la loy de l'histoire, [qui est la sincerité,] le contraignoit de mettre des choses qui pourroient ne luy pas plaire, il luy répondit: Vous ne savez donc pas que « j'ay fait ce que j'ay fait afin que vous le puissiez écrire tel qu'il est. « p. 535. 'Du reste il ne parloit jamais de ses actions qu'avec beaucoup de l. 2. ep. 1. p. 76. modestie. 'Corneille Tacite qui estoit Consul lorsqu'il mourut, p. 76. 77. fit son oraison funebre. 'Pline le jeune qui luy avoit de grandes l. 9. ep. 19. p. 533. obligations, 'proteste qu'il l'admire tellement, qu'il ne croit pas qu'on le puisse jamais assez louer.

Plut. v. Gal. p. 1492. 'La mort de Vindex, & la résolution où estoit Verginius de ne rien faire que par l'ordre du Senat, mit Galba dans une grande inquietude. On disoit mesme que les troupes de la Germanie ne pouvant faire leur General Empereur, vouloient rentrer dans Suet. l. 7. c. 10. p. 671. l'obeissance de Neron. 'Galba n'estoit pas mesme bien obeï" par &c.

ses propres troupes. 'Il écrivit à Verginius, & luy demanda qu'ils pussent agir de concert dans la conduite des affaires, pour conserver aux Romains" l'Empire & la liberté. [On ne dit point ce que Verginius répondit :] mais seulement que Galba se retira avec ses amis à Clunia [1] [ville alors celebre dans l'Espagne,] 'tout decouragé, & prest à abandonner la vie mesme avec l'Empire. Et il estoit en cet estat, lorsqu'il apprit que Rome le reconnoissoit pour Empereur, & que Neron estoit mort en la maniere que nous l'allons raporter.

Plut. p. 1492. — ἡγεμονίαν. — a — p. 1493|Suet. l. 7. c. 10. p. 672.

ARTICLE XXX.

Nymphidius souleve les Pretoriens contre Neron, qui s'enfuit & se cache.

[CE ne fut donc point ni par la puissance de Vindex, de Verginius, ou de Galba, ni par la revolte des armées d'Espagne & des Gaules, ni par le soulevement de tout l'Occident, que Dieu osta l'Empire à Neron : ce fut par un homme inconnu d'ailleurs, & qui n'en paroissoit nullement capable, c'est à dire] 'par Nymphidius Sabinus qui estoit Prefet du Pretoire ou des gardes avec Tigellinus, [& avoit succedé à Fenius Rufus.] 'Cet homme destiné pour avoir une grande part aux maux [& à la punition] des Romains, estoit du costé de sa mere" d'une condition tres basse. [On ne connoissoit pas son pere.] Pour luy il pretendoit que c'estoit Caius : & il en avoit le regard fier & furieux. 'D'autres le faisoient fils d'un Marcien gladiateur, à qui il ressembloit encore davantage.[a] Il ne laissoit pas tel qu'il estoit de porter son ambition jusqu'à l'Empire ;[b] & pour cela il entreprit d'achever la ruine de Neron.

[c] Le peuple se soulevoit déja contre ce malheureux prince, ne pouvant plus souffrir ses exactions, surtout parceque la famine estoit grande. 'Neron receut en mesme temps quelque nouvelle fascheuse de l'armée, [peutestre de celle de Verginius : car Galba n'estoit guere en estat de se faire craindre.] 'Sur cela s'abandonnant au desespoir, il ne songea plus qu'à s'enfuir en Egypte,[d] où il avoit déja envoyé quelque troupes d'Allemans.[e] Nymphidius prit cette occasion, "persuada aux soldats qu'il s'estoit déja enfui, & leur promit au nom de Galba [2] des sommes d'argent, que ni

Plut. p. 1489. — Tac. an. 15. c. 72. p. 265. — matre libertina. — Plut. v. Gal. p. 1494. 1495. — a Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6. — b Plut. p. 1489. 1493. — c Suet. l. 6. c. 44. 45. p. 639. 640. — c. 47. p. 643. — p. 643|Plut. p. 1489. — d Tac. hi. l. 1. c. 31. p. 15. — e Plut. p. 1489. — &c. — Petrar. p. 2051.

1. sur la riviere de Douro.
2. 7500 dragmes par testes aux Pretoriens, 1250 aux autres soldats.

Galba ni aucun autre n'estoit en estat de leur payer. Cependant cette promesse donna alors l'Empire à Galba, pour le luy oster peu aprés, & causer ensuite des maux infinis, qui perdirent [& Nymphidius] & les Pretoriens mesmes.'Les soldats ainsi trompez, nonobstant leur respect pour les Cesars, abandonnerent Neron [durant la nuit,]'& proclamerent Galba Empereur.[a] Tigellinus mesme, auteur des crimes qui rendoient Neron si odieux, l'abandonna en ce besoin, & le trahit.

Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 5. Plut. p. 1489. 1493. a p. 1501 | Tac. hi. l. 1. c. 72. p. 25.

[b] Neron se reveillant au milieu de la nuit, fut bien surpris de se voir sans gardes,'& qu'on pilloit déja sa chambre. Il alla fráper à diverses portes sans que personne luy voulust ouvrir. Il chercha quelqu'un qui le tuast, & ne trouva ni ami ni ennemi qui luy voulust rendre cet office.'On luy avoit mesme osté une boete de poison que Locusta luy avoit preparée. Il songea aussi à s'aller precipiter dans le Tibre.'Enfin il prit le parti de se cacher; & sans se donner le loisir de se chausser ni de s'habiller, couvert d'un méchant'manteau, il monta sur un cheval qui ne valoit pas mieux, le visage enveloppé & couvert d'un mouchoir, accompagné seulement de quatre de ses affranchis. On marque qu'en mesme temps qu'il partit, un grand eclair luy vint donner dans les yeux & l'effraya. Il se fit aussi un furieux tremblement, comme si la terre eust voulu s'ouvrir, & que les ames de tous ceux qu'il avoit tuez fussent venues, dit Dion, se jetter sur luy. Quoiqu'on fust encore dans la nuit, il fut reconnu en chemin par un veteran des gardes, qui le salua comme Empereur.'Il passa assez prés du camp des Pretoriens pour entendre les cris qu'on y faisoit contre luy & en l'honneur de Galba: & quelques uns des passans qui le voyoient sans le connoistre, disoient tout haut: Voilà des gents qui cherchent Neron.

b Suet l. 6. c. 47. p. 644. &c. p. 643. 644. c. 48. p. 644. 645 | Dio. l. 63. p. 726. e. paenulam. Suet. p. 645.

'Il vouloit gagner une maison de campagne à une lieue & demie de Rome, que Phaon son affranchi à qui elle appartenoit, luy avoit offerte pour se cacher: & il l'y accompagnoit. 'Lorsqu'ils en approcherent, ils se mirent à pié, [depeur que le bruit des chevaux ne les decouvrist,] & quitterent le grand chemin pour prendre un sentier plein de ronces & d'épines, dont Neron se garantissoit en mettant son manteau sous ses piez. Il arriva ainsi à la muraille qui enfermoit la maison; & en attendant qu'on trouvast moyen de le faire entrer secrettement, Phaon le pria de se cacher dans un creux d'où on avoit tiré du sable: mais il dit qu'il ne vouloit point estre enterré avant que de mourir.'Il demeura couché sur la terre parmi des roseaux, afin de n'estre point

p. 644. p. 645. Dio, l. 63. p. 727. a.

point apperçû.'Il nettoya luy mesme son manteau tout percé d'épines: '& comme il avoit soif, il prit dans sa main de l'eau d'une"mare, en disant: Voilà donc les liqueurs de Neron. Suet. d. 646. p. 646|Dio, p. 727. c.

lacuna. »

'Pour le faire entrer plus secrettement dans la maison, il falut percer un trou de la sabloniere sous la muraille; '& ce fut par là qu'il passa en se trainant sur les piez & sur les mains. On le mit dans"la chambre la plus proche fort mediocrement accommodée:'& il passa ainsi le reste de la nuit, [avec une partie du jour suivant, qui estoit le 9 ou le 11e jour de juin,] dans l'effroi qu'on se peut imaginer, croyant au moindre bruit qu'il entendoit, qu'on le venoit tuer; sans pouvoir dormir, & sans oser parler [un peu haut,] depeur qu'on ne l'entendist. Il estoit reduit à deplorer en luy mesme le malheur où il se voyoit, & il se representoit alors tant de crimes dont il ne pouvoit plus que souffrir la punition, & non empescher qu'ils ne fussent faits. Il avoit toujours dans l'esprit ces paroles d'un ancien poete: » Mon pere, ma » mere, ma femme, me condannent à perir malheureusement. 'Ayant demandé à manger, on luy apporta du pain"bis, qu'il 'mangea selon Dion: car Suetone dit qu'il n'en voulut point.

Suet. p. 646. cella. Dio, p. 627. a. b. c. sordidum. c|Suet. p. 646.

****

ARTICLE XXXI.

Neron declaré ennemi par le Senat, & condanné à la mort se la donne luy mesme.

[PENDANT que Neron estoit dans l'accablement de la douleur, & dans le dernier effroi,]'toute la ville de Rome étoit dans l'esperance & dans la joie. Le Senat assemblé declara Galba Auguste, luy decerna tous les honneurs imperiaux; '& tout le monde luy jura obeïssance. [En mesme temps][a] Neron fut declaré ennemi public, & on ordonna qu'il seroit puni selon l'ancienne forme,'c'est à dire trainé publiquement tout nud," attaché par la teste à un poteau, fouetté jusqu'à rendre l'ame, precipité de la roche [du Capitole, tiré avec un croc, & jetté dans la riviere.]'On sceut bientost aprés où il estoit, & on envoya un Centenier & quelques cavaliers avec ordre de l'emmener vif.

Dio, d. 717. e. d|Plut. v. Gal. p. 1493. Suet. l. 7. c. 11. p. 672. a l. 6. c. 45. p. 647. cervicem inferi furcæ. Suet. p. 647| Eutrop. Suet. p. 647| Dio, p. 727.

'Neron apprit ce qu'on avoit decerné contre luy, par un billet que Phaon receut d'un de ses gents. Il demanda quelle estoit cette peine à laquelle on le condannoit: & l'explication qu'on luy en donna le faisant fremir, il tira deux poignards qu'il avoit apportez, & puis les remit dans le fourreau, disant qu'il n'estoit Suet. l. 6. c. 49. p. 647.

p. 646. pas encore temps. 'Il fit creuser une fosse de sa grandeur, y fit mettre quelques morceaux de marbre qui se rencontrerent, fit apporter de l'eau pour laver son corps, & du bois pour le bruler, p. 648. 'recommandant sur toutes choses qu'on le brulast tout entier, p. 647|Dio, p. 727. e. & qu'on ne laissast point emporter sa teste: '& en faisant faire tous ces preparatifs, il pleuroit, & disoit souvent: "Faut-il qu'un si bon joueur d'instrumens perisse? « Qualis artifex pereo.

Suet. p. 646. 'Ceux qui l'accompagnoient ne cessoient point de le presser de prevenir par une mort volontaire les indignitez ausquelles il p. 647. alloit estre exposé. 'Il s'y animoit luy mesme; mais il eust voulu p. 647|Dio, p. 727. d. e. que quelqu'un luy en eust donné l'exemple. 'Enfin ayant sceu qu'on estoit pres de le prendre, il se donna un coup de poignard dans la gorge, aidé par Epaphrodite " son secretaire, que Do- à libellis. Suet. p. 648. mitien fit depuis mourir sous ce pretexte. 'Il estoit déja à demi mort, lorsque le Centenier envoyé pour le prendre, arriva, & voulut arrester son sang, en luy disant qu'il venoit pour le secourir. Neron le regardant avec des yeux qui luy sortoient de la teste, & qui faisoient peur, luy répondit: C'est bien tard; est-ce là « la foy que vous m'aviez promise? & il expira sur cela.

Plut. v. Gal. p. 1493. 'Le bruit de sa mort se repandit aussitost partout; & un affranchi de Galba ne se contentant pas de ce bruit, vint luy mesme pour s'en assurer, & vit son corps étendu mort [sur la terre.] Il partit en mesme temps pour en aller promtement porter la premiere nouvelle à son maistre. [Il ne faut pas douter que beaucoup Suet. l. 6. c. 57. p. 654|Aur. Vict. d'autres n'aient eu la mesme curiosité.] 'Ainsi sa mort estant assurée, toute la ville de Rome en fit des rejouissances publiques, & le peuple prit des chapeaux que portoient les esclaves nouvellement affranchis, comme se croyant delivrez d'une dure servitu- Plut. v. Gal. p. 1494. de. 'On renversa ses statues, & le peuple de son autorité fit mourir quelques uns des ministres de ses cruautez.[a] On ne laissa pas a Suet. c. 49. 50. p. 648. de rendre les derniers honneurs à son corps, & assez magnifiquement, avec la permission d'Icele affranchi de Galba, qui estoit sorti de prison. Ses os furent mis dans le tombeau des Domices par deux femmes qui l'avoient elevé, & par cette mesme Acté qui avoit esté "l'une des premieres matieres de ses crimes. V. § 3.

Dio, l. 63. p. 727. e. b Eus. & Hier. chr|Zon. p. 190. b. c Usser. Pagi. Nor. ep. o. p. 46. d Jos. bel. l. 4. c. 29. p. 893. f. 'Neron mourut donc ainsi dans la 31e année de son age; ayant regné treize ans & huit mois,[b] moins deux jours, [depuis le 13 octobre de l'an 54.] Ainsi il semble qu'il faut mettre sa mort le 11. de juin. Neanmoins[c] plusieurs personnes habiles la mettent le 9. ce qui se peut "soutenir en contant par les Ides des Romains.[d] Et NOTE 2. en effet Joseph & Aurele Victor donnent sept mois & sept jours

au regne de Galba, [qui fut tué le 15 janvier de l'année suivante.] 'On remarque que Neron se tua le jour mesme auquel il avoit fait mourir sa femme Octavia, [six ans] auparavant. Suet. l. 6. c. 57. p. 654.

'Les historiens marquent divers prodiges qu'on crut avoir presagé sa mort, & la ruine de la maison des Cesars, [qui neanmoins avoit esté veritablement éteinte, mesme dans les Cesars adoptifs, par la mort de Caius: mais elle duroit encore en quelque sorte dans Claude & dans Neron descendus d'Auguste par les femmes.] 'On pretend que les portes du mausolée d'Auguste s'estant ouvertes d'elles mesmes une nuit, on entendit une voix qui appelloit nommément Neron; & que la mesme nuit la porte de sa chambre se trouva aussi ouverte. Dion assure qu'il plut du sang sur la montagne d'Albane; & en si grande abondance qu'il y couloit comme des rivieres. 'Pline raporte qu'en la derniere année de Neron, il arriva dans un endroit de l'Italie, que des prez & des oliviers separez par le grand chemin, prirent la place les uns des autres. 'On vit des rivieres remonter vers leurs sources: '& la mer s'estant beaucoup retirée du costé de l'Egypte, inonda une partie de la Lycie. 'Un tableau où Neron s'estoit fait peindre de 120 piez de haut, fut brulé du tonnerre: [on n'en marque pas le temps.] Il s'estoit fait faire aussi un colosse d'airain de 110 piez de haut par un nommé Zenodore, qui ne cedoit point pour l'art aux plus habiles de l'antiquité: mais on n'avoit plus alors de si bon airain.

c. 46. p. 641 | l. 7. c. 1. p. 657. 658 | Dio, l. 63. p. 727. c.

Suet. l. 6. c. 46 p. 641 | Dio, p. 726.

Plin. l. 2. c. 83. p. 37. d.

c. 103. p. 43. c.

Dio, p. 626. c.

Plin. l. 35. c. 7. p. 834. c.

l. 34. c. 7. p. 810. c. d.

ARTICLE XXXII.

Diverses remarques sur Neron: On doute longtemps de sa mort.

'OUTRE ce que nous avons dit des cruautez de Neron, Suetone assure qu'il ne donnoit qu'une heure de temps à ceux qu'il avoit condannez. Il falloit [qu'aussitost aprés cette heure,] ils se fissent ouvrir les veines; & afin qu'ils ne differassent point leur mort, il envoyoit des chirurgiens pour les traiter: car c'estoit son terme. Suet. l. 6. c. 37. p. 628.

Il haïssoit tellement le Senat, [a] qu'on croit que non seulement dans le desespoir où le mit la ruine de ses affaires, [b] mais dés devant que d'aller en Grece, il avoit formé le dessein de tuer tous les Senateurs, & d'abolir entierement ce corps illustre, pour ne gouverner plus les provinces & les armées que par des Chevaliers & par ses affranchis. 'C. Fannius entreprit sous Trajan l'histoire

Dio. l. 63. p. 721. c.

a Suet. l. 6. c. 43. p. 637.

b c. 37. p. 628.

Plin. l. 5. ep. 5. p. 294. 295

de ceux qu'il avoit fait mourir ou qu'il avoit releguez. Il en fit trois livres qui estoient lus avec estime, & mourut avant que d'avoir achevé les autres.

Suet. c. 53. 54. p. 62.

'On croit aussi que s'il eust vécu un peu davantage, il eust esté jusqu'à se battre publiquement tout nud dans l'amphitheatre contre des lions, & à faire d'autres folies de ce genre plus grandes que tout ce qu'il avoit encore fait.

Plin. l. 7. c. 8. p. 146. d.
a Aug. civ. D. l. 5. c. 19. p. 62. 1. c.
Tert. ap. c. 5. p. 6. c|ad. nat. l. 1. c. 7. p. 51. b|Sulp. S. l. 2. p. 144. 145.

'Pline l'appelle l'ennemi & "la furie commune du genre humain. *fax.* [a] S. Augustin admire qu'estant tellement plongé dans les voluptez ", qu'il sembloit incapable des vices des hommes aussibien que de leurs vertus, il estoit neanmoins aussi cruel que s'il n'eust jamais aimé aucun plaisir. *ut nihil putaretur ab eo virile metuendum.* 'En un mot, il a esté digne d'employer le premier l'épée imperiale contre les Chretiens, & d'exciter la premiere persecution generale contre l'Eglise. Mais elle se glorifie de l'avoir eu pour ennemi. La haine de Neron est un témoignage de sa pureté. Car nous ne haïssons point ce qui ne nous est point opposé: & il faut que le Christianisme soit un grand bien, puisque Neron ne l'a pu souffrir, & l'a regardé comme un grand mal.

Suet. l. 6. c. 27. p. 609.
b Plin. l. 31. c. 3. p. 753. d.
Suet. l. 6. c. 30. p. 614.

'On remarque que ses festins duroient quelquefois depuis midi jusqu'à minuit. [b] Ce fut le premier qui s'avisa de faire bouillir de l'eau, & de la faire ensuite rafraichir dans de la neige, afin qu'elle en fust plus froide. 'Il peschoit avec " un hameçon doré, & une ligne tissue de pourpre & d'ecarlate. *rete.* Jamais il ne mettoit deux fois un mesme habit. Quand il faisoit quelque voyage, c'estoit toujours avec mille chariots au moins; & ses mulets ferrez d'argent.

Aug. civ. D. l. 5. c. 19. p. 62. 1. c.

'Saint Augustin le propose " comme le modéle achevé des plus méchans princes, *summitas & quasi arx.* c'est à dire de ceux qui aiment la domination & qui meprisent la gloire; qui ne se soucient ni d'estre bons, ni de le paroistre, & qui n'estant point retenus par la crainte de perdre leur reputation, sont capables des plus grands crimes, & de faire ce que les bestes mesmes ne feroient pas. Mais c'est Dieu, ajoute ce Pere, qui fait regner les tyrans comme les Rois, & sa providence seule leur met entre les mains la puissance souveraine, lorsqu'il juge que les hommes sont dignes d'avoir de tels maistres. [Aussi afin que les hommes n'eussent jamais de pretexte de violer le respect qu'on luy doit en la personne des Rois, quels qu'ils soient; c'est sous Neron qu'il a fait publier le commandement general d'estre soumis aux puissances, de prier pour les Princes, & les autres choses que nous lisons sur ce sujet dans les epistres de S. Paul.]

'Quoique Neron fust mort dans la haine & l'execration publique, il y eut neanmoins durant plusieurs années des personnes qui honorerent sa memoire & son tombeau. 'Le menu peuple accoutumé aux spectacles, & les soldats des gardes, avoient toujours quelque affection pour luy. [a] Vologese Roy des Parthes fit instance par ses ambassadeurs qu'on honorast sa memoire [comme celle des autres Princes;] '& qu'on souffrist qu'il luy fit dresser un monument.

Suet.l.5.c.57 & 654. Tac.hi.l.1.c.4. 5.16.78.p.6.10. 27|l.2.c.95.p. 58. a Suet.l.6.c.57. p.655. Aur.Vict.epit.

'On voulut mesme faire croire qu'il n'estoit pas mort, qu'il reviendroit bientost, & qu'il se vengeroit de ceux qui s'estoient declarez contre luy: & l'on affichoit divers edits comme de sa part. 'Des l'an 69, un esclave, ou qui l'avoit esté, se voulut faire passer pour Neron, à qui il ressembloit de visage; & il savoit comme luy jouer de la lyre & chanter. L'Asie & l'Acaïe estoient déja dans l'emotion & dans l'effroi: mais il fut bientost tué dans une des isles de la Grece nommée Cythnus. La mesme chose arriva plusieurs fois. 'Zonare parle d'un homme d'Asie nommé Terentius Maximus, "qui se pretendoit estre Neron. Il trouva dans son pays des gents qui le crurent, & encore plus vers l'Euphrate. Il se retira enfin auprés d'Artabane Roy des Parthes, qui estoit alors en mauvaise intelligence avec les Romains. Ce prince le receut fort bien, & se prepara à le rétablir par les armes. Il met cela sous Tite [vers l'an 80. Que s'il ne se trompe point en cela, il faut distinguer ce Terentius Maximus d'un autre fourbe]'dont on ignoroit la qualité, [& sans doute aussi le nom.] "lequel s'estant fait passer pour Neron vers l'an 88, fut [encore] tres bien receu des Parthes qui luy donnerent de grands secours, & ne le remirent qu'avec beaucoup de peine entre les mains [de Domitien.] 'Tacite aprés avoir marqué diverses choses du regne de Domitien, dit qu'on pensa avoir guerre avec les Parthes à cause d'un faux Neron.

Suet. c. 57. p. 654. Tac.hi.l.2.c.8.9. p.35.37|Dio,l. 64.p.731.a. Zon. in Tit. p. 195. c. V.Tite §8. Suet.l.6.c.57.p. 655. V. Domitien §13. Tac.hi.l.1.c.2. p.4.5.

[Ce qui est plus étrange, c'est que] 'mesme à la fin [du III.&] du IV. siecle, c'estoit une opinion assez commune dans l'Eglise, que Neron paroistroit de nouveau à la fin du monde, pour estre l'Antechrist, 'ou pour regner dans l'Occident, & y rétablir l'idolatrie, en mesme temps que l'Antechrist se feroit adorer dans l'Orient: car c'est l'opinion que S. Sulpice Severe attribue à S. Martin. 'Les uns croyoient que Dieu le ressusciteroit pour cela sous un autre nom; les autres qu'il n'estoit point mort, quoiqu'il se fust donné un coup de poignard; mais qu'il avoit esté enlevé, & sa plaie guerie; à quoy ils appliquoient un endroit de

Sulp.S.l.2.p. 144. dial.2.c.16.p. 304. hi.l.2.p.246| Aug.civ.D.l. 20.c 19.p.267. 1.d|Vict.P.de Apoc.bib.P.t. 1.p.580.581.

l'Apocalypse ; & qu'il demeuroit caché dans la vigueur de l'age qu'il avoit alors. 'On trouve diverses choses sur cela dans les écrits attribuez aux Sibylles. [a]Lactance en parle aussi, [quoiqu'il soit difficile de dire quel a esté sur cela son sentiment, parceque son texte est extremement defectueux en cet endroit.] 'Saint Augustin s'étonne de la hardiesse avec laquelle on avançoit des choses si peu fondées : '& on croit que c'est en partie à cause de ce que Saint Sulpice Severe en dit dans ses Dialogues, que cet ouvrage a esté mis entre les apocryphes par le Pape Gelase. 'Cet auteur suppose avec Lactance, comme une chose constante, [1] qu'on n'avoit point trouvé le corps de Neron, [& c'est ce qui est constamment faux selon Plutarque & Suetone, sans parler des autres.]

Suet. l. 6. p. 655 | not. — [a] Lact. pers. c. 2. p. 3. — Aug. p. 267. 2. a. — Bar 70. § 4. — Sulp. S. l. 2. p. 146 | Lact. pers. c. 2. p. 3. — 1.

ARTICLE XXXIII.

De Perse, Lucain, & quelques autres poetes ou historiens du temps de Neron.

'ENTRE les auteurs qui ont paru sous le regne de Neron, Fabius Rusticus ami de Seneque, a fait l'histoire de ce temps là, & a passé, au jugement de Tacite, pour le plus eloquent historien de son siecle : mais il ne nous en reste que ce que Tacite mesme en cite en quelques endroits.

'M. Servilius qui mourut en l'an 59, "s'estoit aussi rendu illustre en écrivant une histoire Romaine, [dont il ne s'est rien conservé. "C'est apparemment le mesme que M. Servilius Nonianus qui avoit esté Consul sous Tibere en l'an 35,] & qui peu de temps 'avant Pline avoit esté le premier " de Rome, [peutestre pour les lettres & l'eloquence.] 'On croit que c'est encore ce Nonien que Claude déja Empereur venoit ecouter, quand il savoit qu'il recitoit [quelque endroit de ses ouvrages.] 'Quintilien parle de Servilius Novianus, 'homme d'un grand genie, & plein de belles pensées, mais moins serré que ne le demande [a] la majesté de l'histoire. ["Tout cela convient assez à Nonien dont nous parlons.]

Voss. h. lat. l. 1. c. 25 p. 129. 130. — Tac. an. 14. c. 19. p. 225. — &c. — V. Tibere § 29. — Plin. l. 28. c. 2. p. 685. c. — &c. — l. 1. ep. 13. p. 36 | not. — Quint. l. 10. c. 1. p. 51. 1. — [a] autorita. — NOTE 3.

'A. Persius Flaccus qui a acquis & merité beaucoup d'estime par les satyres que nous avons encore de luy, [b] estoit Chevalier Romain, mais parent & allié des personnes les plus illustres. Il estoit né à Volterre en Toscane le 12 decembre de l'an 34. Des

p. 50. 2 | Mart. epig. — [b] Pers. vit. p. 495.

1. *interemptum.* Il faut assurément *irreptum.*

l'age de seize ans il fut fort uni à Annæus Cornutus, de qui il apprit la philosophie avec Lucain. Il fut encore extremement uni avec Thrasea, de la femme duquel il estoit parent. Il estima moins Seneque. Il estoit d'un naturel fort doux, plein d'amitié & de respect pour ses proches, "reglé dans ses moeurs, chaste, & d'une tres grande pudeur.

frugi.

'Il fit ses satyres pour reprendre les defauts des orateurs & des poetes de son temps, sans epargner Neron mesme. Elles furent aussitost lues de tout le monde. Lucain surtout ne se lassoit point de les admirer. Et cependant il n'y avoit pas encore mis la derniere main, estant mort dans sa 30e année, [ou plutost avant la fin de la 28,] puisqu'il mourut le 24 novembre de l'an 62, [a] auquel Rubrius [ou plutost Publius] Marius, & Asinius Gallus, estoient Consuls. Il ne fit point d'autre testament, que de marquer à sa mere par un billet comment il souhaitoit qu'elle en usast, surtout en faveur de Cornutus. Il avoit fait quelques autres poesies estant plus jeune; mais Cornutus conseilla à sa mere de les supprimer. Tout ceci est tiré d'une petite vie de ce poete, écrite par Suetone. 'Quelques uns l'ont confondu avec Caius Persius Flaccus homme tres habile, mais qui vivoit 200 ans auparavant.

p. 495 496. | Hier. chr. | a Pers. vit p. 495 | Tac. an. 14. n. 121. | Voss. po. lat. c. 3. p. 41.

'Perse avoit étudié la grammaire, [c'est à dire les lettres humaines,] sous Remmius Palæmon natif de Vicence, & originairement esclave, qui apprit les lettres en suivant son maistre au college, & les enseigna depuis à Rome avec reputation sous Tibere & sous Claude. Du reste c'estoit" un homme indigne de cet emploi mesme; [& nous n'en voudrions pas parler,] 'si ce n'est qu'on le croit auteur d'un poeme des poids & des mesures, que l'on a encore. 'Il a vécu jusque [sous Neron;] & Seneque alors dans le comble de sa grandeur, acheta de luy une vigne qu'il avoit rendue celebre par son extraordinaire fertilité.

Pers. vit. p. 495. | Suet. de gr. c. 23. p. 837. 838 | Hier. chr. an. Ch. 48. | &c. | Voss po. lat. p. 42. 43. | Plin. l. 14. c. 4. p. 343. a. b.

'Cæsius Bassus acquit" aussi alors quelque reputation pour les vers lyriques, quoiqu'il fust beaucoup audessous d'Horace. 'On croit qu'il mourut [en l'an 79,] brulé avec la maison où il estoit, par les flammes du mont Vesuve.

&c. | Voss. p 44. | Pers. sat. 6. n. p. 594.

'C. Balbillus qualifié par Seneque un tres homme de bien, & consommé en toute sorte de literature, [b] fut fait Prefet d'Egypte en l'an 55, comme nous l'avons remarqué, quoique appuyé par Agrippine. 'Il alla en 6 jours" du détroit de Messine à Alexandrie. [c] Il a laissé par écrit quelque chose de ce qu'il avoit vu en Egypte, & il a raporté un combat qui s'y estoit donné à l'embouchure du Nil entre les crocodiles, & les dauphins qui avoient enfin esté

Sen. nat. q. l. 4. c. 2. p. 443. d. | b Tac. an. 13. c. 22. p 205. | à freto Sicilia. | Plin. l. 19. pr. p. 486. c. | c Sen. nat. q. l. 4. c. 2. p. 443. d | Voss. h. lat. l. 1. c. 25. p 132. 133.

victorieux. Cela arriva dans le temps de sa prefecture.

[Nous avons parlé de la mort de Lucain, mais non de ses poesies. Son ouvrage le plus celebre est sa Pharsale, où il décrit la guerre de Cesar & de Pompée,] 'plus en orateur qu'en poete, selon le sentiment de Quintilien; [ce que nous laissons à examiner à d'autres,] aussibien que les differens jugemens qu'on en a portez. Car on marque qu'il n'y a guere de pieces dont on ait parlé si diversement. On ne peut neanmoins faire difficulté d'avouer qu'on a eu raison de dire que d'egaler Lucain à Virgile, ce n'est pas relever Lucain, mais faire voir qu'on a peu de discernement. [Ce qu'on peut dire, c'est que si l'age eust pu mûrir l'esprit de Lucain, qui n'avoit peutestre pas 26 ans quand il est mort, & joindre à son feu & à son elevation le jugement de Virgile, on auroit pu voir en luy un poete achevé.]

Quint. l. 10. c. 1. p. 50. 1.

Lucan. prol.

'Vossius pretend que le panegyrique de Pison attribué à Ovide, est de Lucain.[a] Il avoit encore composé un poeme sur l'embrasement de Rome, & plusieurs autres qui ont esté perdus.

Voss. h. lat. l. 1. c. 26. p. 138. a p. 138-140.

'Une femme Greque nommée Pamphile, se rendit aussi fort celebre sous Neron par trente-trois livres qu'elle écrivit de toutes sortes d'histoires. Ils ont esté fort connus par les anciens: [mais il ne nous en reste rien aujourd'hui.]

h. gr. l. 2. c. 7. p. 192.

'Andromaque medecin de Crete, adressa à Neron un poeme grec sur la theriaque, que Gallien nous a conservé.

poet. g. c. 9. p. 73.

ARTICLE XXXIV.

Histoire de Seneque; de ce qu'on luy a reproché pour les mœurs.

[LE plus illustre de tous les payens qui ont écrit du temps de Neron, est sans contestation] 'le philosophe L. Annæus Seneca, originaire de Cordoue [en Espagne,][b] d'une famille de Chevaliers Romains.[c] Son pere nommé aussi Annæus Seneca est appellé ordinairement Marcus, & Lucius par Lipse dans la vie qu'il a faite de son fils, où on trouvera plusieurs choses que nous ne nous croyons pas obligez de marquer ici. Le pere est surnommé le Declamateur, parcequ'il a ramassé diverses declamations des orateurs de son temps, comme on le voit par les prefaces qu'il y a mises. Il vint de Cordoue à Rome aprés les guerres civiles; & mesme assez longtemps aprés. Car il paroist que Seneque le philosophe fut apporté tout petit à Rome, environ quinze ans avant la mort d'Auguste.

Hier. chr; v. ill. c. 12. p. 271. b Tac. an. 14 c. 53. p. 237. c Lips. v. Sen.

Seneque

'Seneque le pere eut trois fils, M. Annæus Novatus, L. Annæus Seneca, & L. Annæus Mela. Le premier ayant esté adopté par Junius Gallio Senateur, prit le mesme nom; [& c'est ce "Gallion Proconsul d'Acaïe, devant qui S. Paul fut accusé vers l'an 53. Nous avons parlé du troisieme au sujet de la mort de M. Annæus Lucanus son fils.] Le second est le philosophe, qui ayant apparemment appris l'eloquence de son propre pere, s'appliqua de fort bonne heure & avec beaucoup d'ardeur à la philosophie Stoïcienne, sous Attale, Sotion, & quelques autres. Ibid. V. S. Paul § 25.

'Il avoit commencé à ne point dutout manger de viande, suivant la doctrine de Pythagore. Mais comme [en l'an 19 de J.C,] Tibere vint à persecuter les religions étrangeres [des Egyptiens & des Juifs,] qui s'abstenoient de certaines viandes; son pere qui d'ailleurs n'aimoit pas fort sa philosophie, luy persuada sans beaucoup de peine de quitter cette pratique. 'Il continua neanmoins toujours depuis à ne point manger d'huistres & de "champignons, parceque c'estoient plutost des ragousts qu'une nourriture. [On les estimoit alors beaucoup.] Il continua aussi à ne point boire de vin, à ne point user de parfums, se contentant de n'avoir aucune [mauvaise] odeur, & à n'aller point au bain, [quoiqu'il semblast aux Romains qu'on ne s'en pouvoit passer.] 'Il dormoit fort peu,[a] & sur un mattelas bien dur.[b] Il avoit entrepris dans sa jeunesse plusieurs autres choses qu'il ne continua pas.[c] Il proteste neanmoins qu'il n'usoit qu'avec beaucoup de moderation & de reserve des choses dont il ne s'abstenoit pas entierement. Sen. ep. 108. p. 210. c. d. p. 209. 210. boletis. ep. 83. p. 357. a. b. a ep. 108. p. 210. d. b p. 209. 210. c p. 210. a.

'Comme la philosophie Stoïcienne vouloit qu'on s'engageast dans la vie commune, & dans le maniement des affaires,[d] il epousa une premiere femme, dont il eut un fils nommé Marc, & puis une seconde nommée Pompeia Paulina, qui estoit de tres grande qualité. [Elle pouvoit estre fille de Pompeius Paulinus", qui commandoit en l'an 55 les armées de la basse Germanie.] Il plaida avec grand succés: 'de sorte que Caius qui vouloit paroistre eloquent, jaloux de sa reputation, l'avoit déja, sans autre sujet, condanné à la mort. Mais une femme que Caius aimoit, luy sauva la vie, en persuadant à ce prince " qu'il avoit une tres mauvaise santé, & qu'il ne pouvoit plus guere vivre. 'Il estoit en effet bien infirme, & sujet à de grandes "fluxions, qui penserent plusieurs fois le porter à se donner mesme la mort. Il entra aussi dans les charges, & fut fait Questeur ou sous Caius, ou des le temps de Tibere. [Nous avons marqué dans la suite de ce regne, & dans vit. beat. c. 18. p. 338. a. d Lips. v. Sen. c. 5. V. § 7. Dio, l. 59. p. 655. b. ὅτι φθόη τε ἰσχυρᾷ κακῶς Lip. v. Sen. c. 3. distillationibus.

celui de Claude, ce qu'il y a de plus remarquable dans le reste de sa vie.

Quoiqu'il fist profession de mener une vie de philosophe, on n'a pas laissé de l'accuser de plusieurs choses indignes de cette profession. Nous ne repetons point ce que nous avons dit " du sujet de son exil sous Claude,] 'quoiqu'on luy en ait fait des reproches assez publics lorsqu'il estoit depuis dans le comble de sa puissance : [& Lipse son admirateur avoue qu'on ne sçait point s'il en estoit coupable ou non.] 'On l'a accusé d'avoir commis avec Agrippine, depuis que Neron regnoit, le mesme crime qu'avec Julie. [Mais cela paroist si peu probable à l'égard d'Agrippine, qu'on s'en peut mesme servir pour rejetter ce qu'on a dit touchant Julie.] Dion luy reproche d'avoir commis des crimes encore plus honteux, & de les avoir appris à Neron. [Cependant je ne voy pas que cet historien eust de la passion contre luy:] '& il le loue assez en d'autres rencontres.[a] Lorsque Tacite, [qui se declare ordinairement pour luy,] le compare avec Burrhus, il attribue la gravité des mœurs à celui-ci, & à Seneque "une honnesteté douce & civile.

'On s'est plaint de mesme que declamant si fort contre les richesses, il en avoit cependant amassé d'immenses en tres peu de temps, non seulement [par les bienfaits du Prince,] ou par les legs testamentaires, [qui ne manquoient jamais alors à ceux qui estoient maistres des affaires ;] mais mesme par des usures qui ruinoient l'Italie & les provinces. 'Et nous avons vu que c'est à cela que Dion attribue en partie la revolte des Anglois.[b] On dit qu'il avoit 500 tables à manger toutes pareilles, de bois de cedre, & les piez d'ivoire. 'Il n'a pu dissimuler luy mesme ses grandes richesses, ses magnificences, & la maniere dont on en parloit. Il s'en défend comme il peut. Et le plus veritable est apparemment ce qu'il dit, qu'il avoit bien des defauts, mais qu'il taschoit de les diminuer & de les corriger peu à peu.

'Tacite mesme avoue "qu'il aimoit à se produire & à se faire valoir :[c] & Suetone l'accuse aussibien que Quintilien d'avoir décrié l'eloquence des anciens pour faire estimer la sienne. [Cette complaisance en luy mesme, & ce desir d'estre loué des hommes, a paru, comme nous avons dit, jusque dans sa mort. Sa satyre contre Claude n'est guere digne d'un philosophe.] 'Lipse l'avoue de la consolation à Polybe, & il voudroit trouver quelque raison pour dire qu'elle n'est pas de luy, mais il n'en a point. [C'est apparemment cet ouvrage que marque Dion,] 'lorsqu'il dit qu'estant en

Tac. an. 13. c. 42. p. 212.
Dio, val. p. 685. 686 | l. 61. p. 694. b
l. 59. 62. p. 555. b | 713. c | val. p. 678.
a Tac. an. 13. c. 2. p. 196.
Dio, val. p. 685 | Tac. an. 13. c. 42. p. 212.
Dio, l. 62. p. 701. a.
b val. p. 686.
Tac. an. 14. c. 52. 53. p. 235. 237 | Sen. vit. beat c. 17. p. 333.
Tac. an. 13. c. 11. p. 200.
c Suet. l. 6. c. 52. p. 651 | not.
Lips. v. Sen. c. 5. & alibi.
Dio, val. p. 685. 686.

V. Claude § 8.
comitate honesta.
vel jactantia ingenii.

l'isle [de Corse] il adressa un livre aux affranchis de Claude, plein de louanges & de flateries si basses, que la honte qu'il en eut depuis, l'obligea de le supprimer [autant qu'il put.]

ARTICLE XXXV.

Du style de Seneque ; sa morale, & ses sentimens sur la religion.

'L'ELOQUENCE de Seneque pleine d'ornemens & de figures agreables, & telle qu'on l'aimoit alors, luy a acquis beaucoup de reputation ; & les jeunes gents qui se formoient à bien parler, ne lisoient presque que luy durant quelque temps, quoique peu imitassent ce qu'il avoit de bon [& dans ses preceptes de morale,] & dans son eloquence mesme. [Cette approbation generale n'a pas laissé d'estre combatue.] 'Non seulement l'Empereur Caius se moquoit de son style trop coupé, en disant que c'estoient "des pierres sans ciment, & du sable sans chaux : 'mais on sçait le jugement qu'en a fait Quintilien, & qu'estimant beaucoup ce genie plein de feu & de pensées qui paroist dans ses écrits, il a souhaité qu'il eust eu plus de jugement pour discerner les beautez veritables des apparentes, & plus de soin de suivre les anciens qui sont la regle de la veritable eloquence, pour s'en former une plus libre & plus masle. 'Suetone semble en avoir fait le mesme jugement.[a] De la maniere dont en parle Aulu-Gelle, il paroist que de son temps les jeunes gents estimoient encore beaucoup Seneque, mais que les plus habiles le meprisoient mesme avec excés. 'Erasme loue beaucoup le jugement de Quintilien, & le confirme par diverses remarques qui sont à lire. Lipse qui se declare partout l'admirateur & le défenseur de Seneque, avoue neanmoins qu'il a quelquefois des pointes froides, & des pensées peu solides ; & qu'il est souvent confus & embarassé.

Quint. l. 10. c. 1. p. 53.
Suet. l. 4. c. 53. p. 490.
"commissiones meras.
Quint l. 10. c. 1. p. 53.
Suet. l. 6. c. 52. p. 651.
a Gell. l. 12. c. 2. p. 284. 285.
Sen. praef.

[Avec tout cela, on ne peut douter qu'il n'y ait beaucoup de choses à estimer dans l'eloquence & dans le style de Seneque : & pour ses moeurs mesmes, quelques defauts qu'il puisse y avoir eu,] 'on peut juger par l'estime que luy mesme & les autres en ont témoignée, [qu'elles paroissoient reglées dans la corruption effroyable qui regnoit alors parmi les payens. Dion & Tacite nous assurent que c'est à ses conseils, aussibien qu'à ceux de Burrhus, qu'on doit ce que Neron a fait de bon, & des cinq premieres années de son regne où il a passé dans l'esprit de quelques uns pour le modele d'un bon prince.

Tac. an. 15. c. 62. 65. p. 262. | Juv. sat. 5. v. 109 | 9. v. 112.

p. 646. pas encore temps. 'Il fit creuser une fosse de sa grandeur, y fit mettre quelques morceaux de marbre qui se rencontrerent, fit apporter de l'eau pour laver son corps, & du bois pour le bruler, p. 648. 'recommandant sur toutes choses qu'on le brulast tout entier, p. 647|Dio, p. 727. c. & qu'on ne laissast point emporter sa teste: '& en faisant faire tous ces preparatifs, il pleuroit, & disoit souvent: "Faut-il qu'un si bon joueur d'instrumens perisse? [« Qualis artifex pereo.]

Suet. p. 646. 'Ceux qui l'accompagnoient ne cessoient point de le presser de prevenir par une mort volontaire les indignitez ausquelles il p. 647. alloit estre exposé. 'Il s'y animoit luy mesme; mais il eust voulu p. 647|Dio, p. 727. d. e. que quelqu'un luy en eust donné l'exemple. 'Enfin ayant sceu qu'on estoit pres de le prendre, il se donna un coup de poignard dans la gorge, aidé par Epaphrodite " son secretaire, que Do- [à libellis.] Suet p. 648. mitien fit depuis mourir sous ce pretexte. 'Il estoit déja à demi mort, lorsque le Centenier envoyé pour le prendre, arriva, & voulut arrester son sang, en luy disant qu'il venoit pour le secourir. Neron le regardant avec des yeux qui luy sortoient de la teste, & qui faisoient peur, luy répondit: C'est bien tard; « est-ce là la foy que vous m'aviez promise? « & il expira sur cela.

Plut. v. Gal. p. 1493. 'Le bruit de sa mort se repandit aussitost partout; & un affranchi de Galba ne se contentant pas de ce bruit, vint luy mesme pour s'en assurer, & vit son corps étendu mort [sur la terre.] Il partit en mesme temps pour en aller promtement porter la premiere nouvelle à son maistre. [Il ne faut pas douter que beaucoup Suet. l. 6. c. 57. p. 654|Aur. Vict. d'autres n'aient eu la mesme curiosité.] 'Ainsi sa mort estant assurée, toute la ville de Rome en fit des rejouissances publiques, & le peuple prit des chapeaux que portoient les esclaves nouvellement affranchis, comme se croyant delivrez d'une dure servitu- Plut. v. Gal. p. 1494. de. 'On renversa ses statues, & le peuple de son autorité fit mourir quelques uns des ministres de ses cruautez.[a] On ne laissa pas a Suet. c. 49. 50. p. 648. de rendre les derniers honneurs à son corps, & assez magnifiquement, avec la permission d'Icele affranchi de Galba, qui estoit sorti de prison. Ses os furent mis dans le tombeau des Domices par deux femmes qui l'avoient elevé, & par cette mesme Acté qui avoit esté "l'une des premieres matieres de ses crimes. [V. § 3.]

Dio, l. 63. p. 727. e. b Eus. & Hier. chr|Zon. p. 190. b. c Usser. Pagi. Nor. ep. o. p. 46. d Jos. bel. l. 4. c. 29. p. 893. f. 'Neron mourut donc ainsi dans la 31[e] année de son age; ayant regné treize ans & huit mois,[b] moins deux jours, [depuis le 13 octobre de l'an 54.] Ainsi il semble qu'il faut mettre sa mort le 11. de juin. Neanmoins[c] plusieurs personnes habiles la mettent le 9. ce qui se peut "soutenir en contant par les Ides des Romains.[d] Et [NOTE 1.] en effet Joseph & Aurele Victor donnent sept mois & sept jours

deguisoit pas le visage pour divertir le peuple, comme font les comediens, mais qu'il deguisoit son cœur pour tromper le monde par une action qu'il vouloit bien qu'on crust sincere & serieuse. 'Les philosophes peuvent donc avoir de belles paroles; mais les seuls disciples de J. C. soutiennent par leurs actions la verité qu'ils croient, sans craindre ni les peuples, ni la mort mesme. in ps. 140. p. 657. 2. b.

S. Augustin remarque encore que Seneque dans le livre dont nous venons de parler, mettoit les coutumes des Juifs au rang des superstitions, mais qu'il n'y parloit point du tout des Chrétiens, n'osant en dire du bien pour ne pas aller contre le sentiment commun, & ne voulant peutestre pas en dire du mal pour ne pas blesser sa conscience. [Car il est comme impossible qu'il ne les ait pas connus,]'puisqu'il vivoit du temps des Apostres; [& durant les deux années du premier voyage de S. Paul à Rome.] civ. D. l. 6. c. 11. p. 72. 2. c. c. 10. p. 72. 1. a.

'On a mesme publié des lettres de luy à S. Paul, & de S. Paul à luy, que S. Jerome & S. Augustin paroissent avoir cru veritables: & elles ont porté S. Jerome à mettre Seneque parmi les Saints au rang des auteurs Ecclesiastiques. [Neanmoins outre que la chose en elle mesme est assez difficile à croire; si ces lettres dont ils parlent, & que S. Jerome paroist avoir lues, sont celles que nous avons encore aujourd'hui, tout le monde est maintenant persuadé]'que ce sont des lettres supposées, indignes de S. Paul, & mesme de Seneque; [& qui n'ont le style ni de l'un, ni de l'autre: & l'Eglise n'a jamais reconnu celles qu'on attribue à S. Paul.]'Lipse soutient mesme que les unes & les autres sont de la main & du style d'un mesme imposteur.[a] Baronius y trouve quelques faussetez, & rejette de mesme ce qui est dit dans les actes pretendus de S. Paul par S. Lin, de l'amitié & de l'estime que Seneque avoit pour l'Apostre. ep. 54. p. 94. 1. c | Hier. v. ill. c. 12. Godeau, an 68. p. 215 | Coc. p. 10. 11. Sen. prol | Mir. p. 7. a Bar. 66. § 11. 13.



L'EMPEREUR GALBA.

ARTICLE PREMIER.

Quel estoit Galba: Sa vie jusqu'à son empire.

Suet. l 7. c. 2. p. 658 | not | Plut. v. Gal. p. 1490 | Tac. hi. l. 1. c. 15. p. 10.

L'EMPEREUR Servius Sulpicius Galba, estoit du costé de son pere d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de Rome, qui est celle des Sulpices. Il tiroit neanmoins encore plus de gloire d'estre descendu par sa mere de Q. Lutatius Catulus Capitolinus, 'qui avoit esté fort estimé pour ses bonnes qualitez du temps de Ciceron, quoiqu'il n'eust pas esté le plus puissant. 'Mummia Achaica sa petite-fille descendue de L. Mummius qui avoit pris Corinthe, fut la mere de Galba.

Plut. p. 1490 | Suet. l. 1. c. 15. p. 19. Suet. l. 7. c. 3. p. 661.

Suet. c. 4. p. 661.

'Il naquit le 24 decembre, ["& apparemment en l'an de Rome 749,] la cinquieme année avant l'ere commune de J.C, c'est à dire la veille mesme de la naissance du Sauveur. [Ainsi il estoit dans sa 72[e] année lorsqu'il fut fait Empereur l'an de J.C. 68, & de Rome 821.] Il fut adopté par Livia Ocellina sa belle-mere, qui estoit fort riche, & il prit à cause d'elle le nom de L. Livius Ocella, ["qu'il semble n'avoir pas gardé longtemps.] 'On pretend qu'Auguste & Tibere connurent qu'il seroit un jour Empereur, & le dirent ouvertement.

Note 1. Note 2.

p. 662 | not.

Plut. v. Gal. p. 1490. a Suet. l. 7. c. 5. p. 663. b c. 6. p. 664. c c. 5. p. 664. d Plut. v. Gal p. 1490. 1512. e Suet. l. 7. c 5. p. 663.

'Livia femme d'Auguste, de laquelle il estoit parent, [& sans doute par Livia Ocellina,] [a] le favorisa beaucoup tant qu'elle vécut; [de sorte] [b] qu'il fut admis aux dignitez avant l'age: [c] & elle luy laissa en mourant une grande somme d'argent, que Tibere ne luy paya point; [d] ce qui ne l'empescha pas de se trouver extremement riche. [e] Il se maria & eut deux enfans. Mais sa femme & ses enfans estant morts, il ne vouloit point se remarier, non pas mesme à Agrippine mere de Neron, alors veuve de Domitius, quoiqu'elle l'en pressast extremement. Il s'appliqua à l'étude des sciences & du droit.

'Il estoit"d'une juste grandeur, chauve,& fort incommodé des gouttes,'d'un esprit mediocre, plutost sans vices[qui parussent,] (a car on pretend qu'il en avoit de tres honteux,)b qu'estimable "par aucune grande qualité. Il n'estoit pas ambitieux, mais ne negligeoit pas aussi sa reputation. Il ne desiroit point le bien d'autrui, menageoit le sien,& fut avare de celui du public quand il l'eut en sa disposition. Il estoit bon maistre & bon ami envers ceux qui se trouvoient le meriter, (car il ne les choisissoit pas,) & trop bon envers les méchans. Il ne s'offensoit point des petits defauts des premiers, & se mettoit trop peu en peine de connoistre les plus grandes fautes des autres. La misere des temps fit prendre cette negligence pour sagesse tant qu'il fut particulier; [& luy causa ensuite de grands maux.]'Le peu de depense qu'il faisoit pour sa table & pour toutes choses, passa aussi d'abord pour sagesse & pour modestie, & ensuite pour avarice & pour bassesse.'Il affectoit l'antiquité jusque dans les petites choses.c Il aimoit à rétablir la discipline parmi les soldats.d Il parut severe dans l'administration de la justice, & mesme cruel.

e Aprés avoir esté Preteur, il gouverna l'Aquitaine durant pres d'un an,& fut ensuite Consul ordinaire[en l'an 33.] Il succeda dans cette dignité à Cn. Domitius pere de Neron son predecesseur dans l'Empire, & preceda le pere d'Othon qui fut Empereur aprés luy.[En l'an 39,]'Caius luy donna le commandement des armées de Germanie,où il s'acquit beaucoup de reputation, tant pour la guerre, que par son exactitude à maintenir la discipline.'Il refusa l'Empire"aprés la mort de Caius, ce qui le fit estimer & aimer de Claude, qui differa mesme de quelques jours son voyage d'Anglererre,"parcequ'il estoit malade.'Il fut ensuite choisi exprés pour estre Proconsul de l'Afrique, troublée par des seditions & par les barbares voisins. Il y fit beaucoup d'actions de moderation, de justice, & de severité.'Son exactitude s'étendoit jusque sur les moindres choses. Un soldat vendit par avarice dans une disette le blé qu'il avoit receu. Galba l'ayant sceu défendit aux autres de luy en donner, & le laissa mourir de faim. Il fut deux ans en Afrique;'& l'on y trouve peu aprés une ville appellée"le Camp de Galba.'Au retour, il eut les ornemens du triomphe, & quelques autres honneurs.

'Depuis cela il vécut quelque temps retiré en son particulier hors de Rome: & l'on remarque que durant ce temps là il ne sortoit jamais, non pas mesme pour se promener, que suivi d'un chariot qui portoit une grande quantité d'or,'afin de n'en man-

Marginal notes (left): ibid. — quàm cum virtutibus. — en l'an 41. — en l'an 43. — Castrum Galbæ.

Marginal notes (right): c. 21. p. 683. 684. — Tac. hi. l. 1. c. 49. p. 19. — a Suet. l. 7. c. 22. p. 682. — b Tac. c. 49. p. 19. — Plut. v. Gal. p. 1490. — Suet. l. 7. c. 4. p. 663. — c c. 6. p. 665. 665. — d c. 7. 9. p. 566. 668. — e c. 6. p. 664. 665. — p. 665. 666| Tac. l. 1. c. 5. 49. p. 6. 19| Plut. v. Gal. p. 1490. — Suet. c. 7. p. 666. — p. 656| Tac. c. 49| Plut. p. 1490. — Suet. l. 7. c. 7. p. 666. 667. — n. 6. — c. 8. p. 667. — p. 667. — a. Casaub.

quer pas s'il falloit s'enfuir, [ou s'il arrivoit quelque autre besoin.

c. p. 57. 'Il demeura dans cette retraite jusqu'à ce que Neron vers le milieu de son regne," luy offrit de luy mesme le gouvernement de la Tarragonoise, [qui faisoit la plus grande partie de l'Espagne.] l'an 60 de J. C.

Plut. v. Gal. p. 1490. 'Car Neron n'avoit pas encore appris, dit Plutarque, à craindre les personnes puissantes, & à ne les vouloir point dans les charges.

p. 1490. Suet. p. 667. a Suet. p. 668. 'Il demeura huit ans en Espagne,[a] & gouverna d'abord avec une severité mesme excessive. Il condanna à mourir en croix un tuteur convaincu d'avoir empoisonné son pupille dont il estoit heritier. Le criminel voulut s'exemter de ce supplice en criant qu'il estoit citoyen Romain: & sur cela Galba ordonna que par honneur on luy dresseroit une croix blanche, beaucoup plus haute que les autres. Il se relascha ensuite beaucoup, depeur de se faire des affaires à la Cour.

Plut. v. Gal. p. 1490. 'Il ne se mettoit pas neanmoins fort en peine d'empescher ceux qui vouloient chanter des vers contre Neron. Ne pouvant pas arrester les violences des[1] Intendans [commis à la levée des imposts,] il témoignoit assez ouvertement qu'il ne les approuvoit pas, & soulageoit ceux qui les souffroient, en prenant part à leur douleur. Il s'acquit ainsi l'affection des peuples, [& la haine de Neron.] a

Suet. l. 7. c. 9. 10. p. 669-671. 'Ce prince avoit envoyé ordre à ses Intendans de s'en défaire, lorsque Galba le prevint en prenant l'Empire.

Dio, l. 63. p. 725. b. b Tac. hi. l. 1. c. 49. p. 19. 'Il y fut appellé par l'estime qu'on avoit" de sa bonté, & de son experience dans la guerre.[b] Car tout le monde le jugea digne de cette dignité supreme jusqu'à ce qu'il y fut elevé. ἐπιεικεία.

ARTICLE II.

Neron estant mort, Galba prend le titre de Cesar; vient à Narbone: Verginius Rufus se soumet à luy.

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

Plut. v. Gal. p. 1491. NOus avons marqué" autrepart comment Galba se revolta contre Neron sous le titre de Lieutenant general du Senat & du peuple Romain: V. Neron § 28.

p. 1493. '& comment aprés la mort de Vindex," il desesperoit presque de son entreprise, lorsqu'il apprit à Clunia "que le Senat l'avoit declaré Empereur, & que Neron estoit mort. [L'un & l'autre s'estoit fait le 9, ou le 11 de juin;] & Galba l'apprit le settieme jour d'aprés," par l'un de ses* affranchis. Ibid. § 29. Ibid. § 30. 31. le 15. ou 17 juin.

Plut. v. Gal. p. 1494. 'Les Consuls [Silius & Trachalus que Neron avoit deposez avant le temps, ou * NOTE 2.

1. Le texte de Plutarque porte ἐπιτρέποντος ἄν. Il faut sans doute ἐπιτρέπειν.

peutestre

1. peuteſtre [1] C. Bellicus Natalis & P. Cornelius Scipio Aſiaticus,] qui avoient cette dignité le 15 d'octobre, [a] luy envoyerent auſſi en diligence la reſolution du Senat par quelques *huiſſiers, avec *des brevets, ſur leſquels les magiſtrats des lieux leur devoient faire donner des chariots [de poſte:] & le Senat luy deputa [enſuite quelques uns des principaux de ſon corps.] Suet. vet. inſc. a Plut. p. 1494. p. 1496.

*viatores. *quae vocantur diplomata.

Suetone ſemble dire qu'il prit le titre de Ceſar des qu'il eut receu la nouvelle que le Senat l'avoit reconnu, & avant que de partir du lieu où il eſtoit. Zonare dit qu'il ne le prit qu'aprés avoir receu [à Narbonne] les deputez du Senat; & que juſque là auſſi il ne mit jamais dans ſes lettres le nom d'Empereur. Il n'appartenoit en aucune maniere à la maiſon des Ceſars. [Mais le nom de Ceſar eſtoit déja affecté à la puiſſance ſouveraine: & Claude luy en avoit montré l'exemple.] Il donna deſlors à Cornelius Laco la charge de Prefet du Pretoire, & de capitaine de ſes gardes, c'eſt à dire de pluſieurs jeunes Chevaliers qu'il avoit pris pour le garder au lieu de ſoldats. [b] Lacon fut enſuite à Rome Prefet des ſoldats Pretoriens; & il gouvernoit tout ſous Galba avec T. Vinius. [Nous parlerons plus amplement de l'un & de l'autre dans la ſuite.] Suet. l. 7. c. 11. p. 672. Zon. p. 190. b. c. Suet. l. 7. c. 2. p. 658. Plut. v. Gal. p. 1497. Suet. l. 7. c. 10. p. 670. 671. b Tac. hi. l. 1. c. 13. p. 9.

Aprés que Galba eut receu les complimens de ceux qui accoururent de toutes parts pour le ſaluer, il ſe mit en chemin pour aller [à Rome,] mais lentement, & en littiere, [c] toujours neanmoins en habit de guerre, avec un poignard qui lui pendoit ſur l'eſtomac. [d] Il mena avec lui juſqu'à Rome la legion d'Eſpagne: [e] Othon Propreteur de Luſitanie, le premier des Gouverneurs qui s'étoit declaré pour luy, le ſuivit dans ce voiage, flatant autant qu'il pouvoit & Galba & Vinius pour ſe faire adopter par Galba: & il ſongeoit déja, ſi cela ne luy réuſſiſſoit pas, à ſe faire Empereur par une autre voie, comme nous verrons qu'il fit. Plut v. Gal. p. 1493 | Suet. l. 7. c. 11. p. 672. Tac. hi l. 1 c. 6. p. 6 | Plut. p. 1493. c Suet. p. 671. d Tac. c 6. e Plut. v. Gal p. 1504. Suet. v. Oth. c. 4. p. 690.

On crut que Galba avoit envoyé des aſſaſſins d'Eſpagne en Judée pour tuer Veſpaſien, [aſſez puiſſant pour lui diſputer l'Empire,] & qu'à cauſe de cela Veſpaſien ne voulut point que le Senat rendiſt à ſa memoire les honneurs qu'il luy avoit decernez. Tacite aſſure neanmoins que Veſpaſien n'eut alors aucune penſée de ſe ſoulever, & il dit avec Joſeph, qu'ayant ſceu que Galba eſtoit reconnu Empereur, il envoya Tite ſon fils pour l'aſſurer de ſon obeïſſance, & prendre ſes ordres ſur la guerre qu'il faiſoit aux Juifs Le Roy Agrippa vint avec Tite: mais ils n'eſtoient en- v. Gal c. 23. p. 685. Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 8 l. 2. c. 1. p. 34 | Joſ. bel. l. 4. c. 29. p 893. e. f.

1. Onuphre veut que M. Plautius Silvanus & Othon, aient eſté Conſuls au mois de juillet. [Cela eſt ſans preuve, & on y pourroit trouver bien de la difficulté pour Othon.] Onu faſt. p. 204. a c.

core qu'en Acaïe, lorsqu'ils apprirent la mort de Galba.

Plut. v. Gal. p. 1495. [Si Galba craignoit Vespasien,] 'il craignoit [encore plus] Verginius Rufus. On le pressoit toujours extremement d'accepter l'Empire. La reputation qu'il avoit acquise par la défaite de Vindex, luy en facilitoit beaucoup le chemin. Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7. 'Les legions d'Illyrie, qui s'estoient avancées jusqu'en Italie par ordre de Neron, luy avoient envoyé des deputez. Plut. p. 1495. 'Mais ayant declaré d'abord que c'estoit au Senat à nommer un Empereur, il ne voulut jamais changer, non pas mesme aprés qu'on eut sceu la mort de Neron. Enfin lorsqu'on eut appris par des lettres de Rome, que Galba estoit declaré Empereur par le Senat, p. 1495 | Tac. c. 52. p. 20. 'Fabius Valens Colonel d'une legion fut le premier à luy jurer fidelité; & Verginius obligea ensuite toute son armée à la luy jurer aussi. Elle ne s'y resolut qu'avec peine; Tac. c. 53. p. 21. 'ce qui fit qu'elle fut prevenue par l'armée de la basse Germanie, c. 52 p. 20. 'commandée par Fonteius Capito.

c. 9. p. 7. 'Galba manda ensuite Verginius, comme par amitié, & envoya pour luy succeder Hordeonius Flaccus. p. 7 | Plut. v. Gal. p. 1496. 'Quand Flaccus fut arrivé, Verginius luy remit l'armée, & vint trouver Galba, qui le retint auprés de luy, mais le traita froidement, & presque comme " un criminel, sans luy témoigner ni mecontentement, ni amitié. Car pour luy il le respectoit: mais ceux qui l'approchoient, surtout Vinius, en avoient conceu de la jalousie. Dio, val. p. 696. 'Il leur sembloit que c'estoit faire une grande faveur à un homme tant de fois proclamé Empereur, de le laisser vivre. Plut. v. Gal. p. 1496. 'Cependant leur mauvaise volonté luy fut favorable. En le mettant hors des emplois, elle l'exemta des dangers où la pluspart des personnes de qualité se trouverent envelopées durant les guerres civiles, & luy donna moyen de vieillir dans le repos.

" reum.

p. 1496. 'Galba estant arrivé à Narbonne, y rencontra ceux que le Senat luy avoit deputez. Il les receut fort bien, & avec ses anciens meubles, sans se vouloir servir de ceux de Neron qu'on luy avoit envoyez de Rome. Cette simplicité fut fort bien receue, comme digne d'une ame grande & genereuse, elevée audessus de la bassesse & de la vanité du faste. Cependant il changea bientost sur cela par les mauvais conseils de Vinius, qui se rendoit tout à fait maistre de son esprit. Suet. l. 7. c. 12. p. 672. 'On blasma aussi la rigueur avec laquelle il traita quelques peuples d'Espagne & des Gaules, qui avoient eu plus de peine à le reconnoistre. Tac. hi. l. 1. c. 8. 53. p. 7. 21. 'Il fit des edits menaçans contre eux, & en priva quelques uns d'une partie de leur territoire. Suet. l. 7. c. 12. p. 672. 'Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, d'autres dont il fit abatre les murailles. a Tac. c. 53. p. 21. a Les villes de Treves & de Langres furent

de celles qu'il maltraita. 'Il confisqua les revenus de la ville de Lion [fort attachée à Neron,] & traita au contraire fort bien celle de Vienne, d'autant plus opposée à l'autre qu'elle en estoit plus voisine. 'Il remit aussi à la pluspart des Gaulois le quart des tributs, parcequ'ils avoient suivi Vindex, & leur accorda le droit de bourgeoisie. 'On marque qu'il fit tuer dans les Gaules un Vettius Chilo, & en Espagne Obultronius Sabinus, & Cornelius Marcellus. [Ce sont apparemment] 'ces Intendans à qui Suetone dit qu'il avoit fait trancher la teste, & mesme à leurs femmes & à leurs enfans.

c. 65. p. 14. | c. 8. 51. p. 7. 20. | c. 37. p. 15. | Suet. l. 7. c. 12. p. 672. 673.

ARTICLE III.

Soulevement de Nimphidius étoufé : Galba se rend odieux par des actions cruelles : Son arrivée à Rome.

'COMME Dieu vouloit que tout réussist alors à Galba[a], avant mesme que d'arriver à Rome, il se trouva delivré de beaucoup de maux qu'il avoit à craindre des mauvais desseins de Nymphidius Sabinus. Cet homme avoit contribué plus que personne à la mort de Neron, & à faire reconnoistre Galba dans Rome. Mais il n'avoit donné l'Empire à Galba que pour s'en emparer luy mesme, "quoiqu'il en fust tout à fait indigne. Outre les soldats Pretoriens dont il se croyoit le maistre, il avoit gagné quelques Senateurs, " & plusieurs dames, & il gouvernoit déja comme souverainement dans Rome, quoique sous le nom de Galba. Mais comme il ne cachoit pas trop son ambition, & qu'il pretendoit se faire declarer Empereur à minuit, le soir d'auparavant, Antonius Honoratus l'un des Tribuns des Pretoriens, souleva contre luy les soldats; & Nymphidius qui accourut au bruit, fut tué dans le camp mesme. 'Tacite & Suetone touchent cette histoire en un mot. [Mais Plutarque la raporte au long avec des circonstances remarquables que nous omettrons pour abreger.]

Plut. v. Gal. p. 1495. | a p. 1493-1495 | 1497-1499. | V. Neron. 530. | &c. | Tac. hi. l. 1. c. 5. p. 6 | Suet l. 7. c. 11. p. 672.

'Galba ordonna que l'on punist ses complices : & il fit tuer entre aures Cingonius Varro designé Consul, [b]& un Mithridate du Pont, [qui apparemment est ce mesme Mithridate Roy du Bosphore,] ' qui aprés avoir esté depouillé de ses Etats par les Romains, s'estoit rendu à eux, & avoit esté amené à Rome environ 20 ans auparavant.] Luy & Varron estoient coupables : 'mais on croyoit les pouvoir regarder comme innocens, parcequ'on les avoit condannez sans les ecouter, & sans leur donner

Plut. v. Gal. p. 1499 | Tac. c. 6. 37. p. 6. 16. | b Plut. p. 1498. 1499. | V. Claude 522. | Tac. hi. l. 1. c. 6. p. 6.

Plut. p. 1499. le moyen de se defendre : '& on estoit d'autant plus surpris de voir executer des personnes de cette qualité sans observer les loix, & sans garder aucune forme de jugement ; que c'estoit une chose toute opposée à ce qu'on s'estoit promis de Galba. 'On fut encore bien plus étonné, lorsqu'on vit mourir de la mesme sorte au milieu de Rome, Petronius Turpilianus Consul [en l'an 61,] & déja fort agé, sans autre crime, sinon qu'il avoit esté fidele à Neron, qui luy avoit donné le commandement de ses troupes. Il n'avoit plus alors de soldats, & rien n'empeschoit de le mettre en justice, si l'on avoit quelque chose à luy reprocher.

p. 1455 | Tac. c. 6. 37. p. 6. 16.

Plut. p. 1499. 1500 | Suet. l. 7. c. 12. p. 673 | Tac. c. 6. 31. 37. 87 | Dio, l. 64. p. 729. b. c.

'Tout cela se passa durant que Galba estoit encore en chemin. Lorsqu'il fut arrivé à Ponte-Mole "à une lieue de Rome, les soldats de la marine, dont Neron avoit fait une legion, l'aborderent avec de grands cris, pour le prier de les confirmer dans cet honneur. Il le leur refusa, ou expressément, ou en les remettant à une autre fois : ce qui les ayant fait murmurer avec assez de bruit & de tumulte, [1] Galba envoya des troupes de cheval, qui se jetterent sur eux, les firent tous fuir, & en tuerent plusieurs. Il ne fut pas encore content de cette severité, & il ordonna qu'on les [2] decimast : de sorte que selon Tacite on en massacra plusieurs milliers ; & Dion en conte sept mille de tuez, sans ceux qui furent decimez. [On a peine à croire qu'il n'y ait pas faute.] 'Galba fit mettre en prison ceux qui resterent ; & ils n'en sortirent apparemment qu'aprés sa mort, sous Othon, " qui les remit en corps de legionaires.

" à 25 stades. — 1 — 2 — Tac. c. 87. p. 31. — NOTE 4.

c. 37. p. 16 | Plut. p. 1500. — Suet l. 7. c. 18. p. 679.

'Ce carnage arrivé à la premiere entrée de Galba dans Rome parut fort odieux, & ne promettre rien de bon pour la suite de ce regne, ni aux autres, ni à Galba mesme ; 'sur tout lorsqu'on eut remarqué qu'aussitost qu'il fut entré dans le palais, il se fit un grand tremblement de terre, accompagné d'un bruit extraordinaire, & d'une espece de mugissement: 'On commença donc à craindre sur cette experience, & sur d'autres qu'on en avoit des auparavant, d'avoir un prince dur & cruel. 'On craignoit encore l'humeur menagere dont il avoit donné des marques : & cette opinion se confirma de plus en plus par la suite. 'Car il faisoit gloire sur ce point, de prendre une conduite toute opposée à la prodigalité de Neron.

c. 12. p. 672 | Plut. p. 1500. — Suet. c. 12. p. 672-674. — Plut. p. 1500.

1. Plutarque dit que quelques uns tirerent l'épée : Tacite au contraire dit qu'ils estoient sans armes.
2. c'est à dire, de dix en faire mourir un.

ARTICLE IV.

Galba se décrie par la mauvaise conduite de ses ministres.

'CE qui fit le plus de tort à Galba, fut qu'ayant peu de vigueur & d'application par la foiblesse de son naturel ou de son age, & trop de facilité pour ceux qui estoient autour de luy, il se laissoit entierement gouverner par T. Vinius que Plutarque appelle toujours Ovinnius, par Cornelius Laco, & par Marcianus Icelus. Tac.hi.l.1.c.12. p. 9.

'T. Vinius[1] Rufinus, comme on croit qu'il s'appelloit, [a] sorti d'une famille considerable, s'estoit deshonoré par ses actions, [b]& avoit esté mis en prison par Caius pour un crime qui le meritoit. Lorsqu'il en fut sorti par le changement du Prince, il vola, estant à la table de Claude, une coupe d'or ou d'argent. Claude ne l'en punit point autrement, sinon que l'ayant encore prié le lendemain, il le fit servir seul en vaisselle de terre. 'Il ne laissa pas d'entrer dans les charges, dont il s'acquita mesme assez bien; & il parvint enfin jusqu'à commander sous Galba la legion 'qui residoit en Espagne. [c]Il se joignit à Galba dans sa revolte; & mesme comme ce prince deliberoit s'il prendroit les armes contre Neron, il luy dit que de deliberer si on demeurera fidele à son prince, c'est déja estre criminel à son égard; & qu'ainsi il falloit se resoudre ou au supplice, ou à se mettre en état de ne le pas craindre. 'Du reste il estoit hardi, adroit, vif, & promt; & ainsi capable de faire beaucoup de bien & beaucoup de mal, mais " toujours porté au mal par son naturel le plus corrompu qu'on se puisse imaginer, '& par son " avarice insatiable. Nor.ep.cons.p. 47. [a] Tac. c. 48. p. 19. [b] p. 19 | Plut. v. Gal. p. 1496. 1497. Tac.c.48.p.19. Suet.l.7.c.14.p. 675. [c] Plut.p.1491. Tac.c.48.p 19. c. 6. p. 6. *deterrimus mortalium.* *cupiditatis.* Suet.l.7.c.14.p. 675.

[d] Aussi il abusoit étrangement du credit qu'il avoit auprés de son maistre. Il luy donnoit de tres mauvais conseils, l'empeschoit d'executer les bonnes resolutions qu'il avoit prises, & ne songeoit du tout qu'à ses propres interests. 'On crut mesme qu'il s'estoit entendu avec Othon contre Galba, dans la ruine duquel il fut neanmoins enveloppé, comme il en estoit la cause, l'ayant rendu odieux 'par ses vexations & son avarice. On a dit de luy qu'il pilloit les peuples avec le pouvoir d'un maistre, & l'indifference d'un étranger. [d] Plut.p.1501. Tac.c.42. p.17. c. 37. p. 16.

'Lacon estoit, comme nous avons dit, Prefet du Pretoire, ce Suet.l.7.c.14.p. 675.

1. Onuphre le surnomme Crispinus, parcequ'il avoit une fille nommée Crispine. 'Le Cardinal Noris soutient que cette raison ne prouve rien. Noris ep cons.p. 45-47.

qui estoit le comble des dignitez pour les Chevaliers Romains. C'estoit un homme insupportable pour son arrogance, mais paresseux '& lasche au dernier point; [a] ce qui l'empescha de savoir & d'arrester les brigues d'Othon. Il estoit ennemi de tous les avis dont il n'estoit pas l'auteur, & s'opiniatroit contre ceux qui savoient les choses mieux que luy.

Tac. c. 6. p. 6.
a c. 25. 26. p. 13.

'Icelus le premier de tous les affranchis de Galba, n'avoit pas moins de credit que les deux autres; [b] & il avoit aussi ses vices. [c] On l'accuse d'avoir plus pillé en sept mois que regna Galba, que n'avoient jamais fait les plus méchans des affranchis de Neron.

c. 12. p. 9 | Plut. p. 1493.
b Suet. l. 7. c. 14. p. 675.
c Tac. c. 37. p. 16.

[d] Ces trois ministres logeoient tous dans le palais, & ne quittoient point Galba; de sorte que le peuple les appelloit mesme ses pedagogues. Ils le possedoient entierement: '& comme ils ne s'accordoient pas toujours, parcequ'ils avoient chacun leurs interests '& leurs passions particulieres; aussi on le voyoit agir fort inegalement, tantost extraordinairement severe, tantost doux jusques à l'excés.

d Suet. c. 14. p. 674. 675.
Tac. c. 13. p. 9.
Suet. p. 675.

'Non seulement ses trois ministres, mais tous ses affranchis & ses esclaves mesmes, se hastoient d'autant plus de profiter de l'autorité de leur maistre, qu'ils voyoient bien que son regne ne seroit pas long. Ils mettoient tout à prix, 'les imposts & les exemptions, les supplices des innocens, & l'impunité des criminels. 'Ainsi on souffroit les mesmes maux que sous Neron, & on les excusoit moins dans un prince de l'âge de Galba, & dont on avoit attendu toute autre chose. 'On ne consideroit pas que de sa part il estoit [d'ordinaire] juste & equitable, & qu'il ne faisoit tort à personne: mais si on ne souffroit pas de luy, on souffroit sous luy & par son autorité. C'est, dit Dion, le malheur des Princes. Il suffit aux particuliers de ne faire point d'injustice: mais pour ceux qui ont l'autorité, il faut qu'ils empeschent mesme que d'autres n'en fassent.

Tac. c. 7. p. 7 | Plut. p. 1501 | Dio, l. 64. p. 729. a.
Suet. c. 15. p. 676. 677.
Tac. c. 7. p. 7.
Dio, l. 64. p. 728. 729.

ARTICLE V.

Galba punit quelques ministres de Neron; mais soutient Tigellinus; se fait haïr des soldats par son epargne: Il retire ce que Neron avoit donné; rapelle les bannis; & fait d'autres actions louables.

'LE peuple fut ravi de voir mener par toute la ville, & conduire au supplice par l'ordre de Galba, Helius, Polyclete, Petin, & Patrobe, tous affranchis de Neron. Dion y joint un

Plut. p. 1501 | Dio, l. 64. p. 729. d.

Narcisse, & Locusta cette celebre empoisonneuse. 'On s'attendoit de voir punir mesme Tigellinus, principal auteur de la pluspart des crimes de Neron, & qui enfin l'avoit trahi. C'estoit ce que le peuple souhaitoit le plus, & il le demandoit dans tous les spectacles. Mais Tigellinus avoit eu soin de gagner Vinius par de grands presens, & en prenant soin de sa fille; de sorte qu'il demeura impuni; peutestre, dit Dion, parceque le peuple avoit demandé sa punition: & mesme Galba par un edit public, reprit le peuple comme d'une cruauté & d'une tyrannie, de ce qu'il demandoit le sang d'un homme qui alloit, disoit-il, mourir de maladie. Durant que le peuple murmuroit de cet edit, Tigellinus faisoit de grands festins, & marioit sa fille à Vinius avec une grande somme d'argent. 'Ainsi il se conserva encore [pour peu de mois, &] jusques au regne d'Othon.

Plut. p. 1501| Dio, p. 729. c| Suet c. 15. p. 677| Tac. c. 72. p. 26.

Tac. c. 72. p. 26.

'Galba maintint aussi contre les cris du peuple, Halotus l'un des plus dangereux ministres de Neron, & luy donna mesme une intendance considerable. 'On croit que c'est le mesme Halotus eunuque qui avoit donné le poison à Claude par ordre d'Agrippine.

Suet. l. 7. c. 15. p. 677.

n. 1| l. 4. c. 44. p. 567| Tac. an 12. c. 66. p. 193.

'Galba se fit bien plus de tort, lorsque les Pretoriens luy demandant les grandes sommes qu'on leur avoit promises de sa part, il desavoua ceux qui avoient fait cette promesse; & ne leur donna pas mesme autant que Neron avoit fait: & comme il savoit qu'ils en murmuroient, il dit plusieurs fois: Qu'il avoit accoutumé de choisir des soldats, non d'en acheter: parole digne d'un Empereur Romain; si Galba l'eust soutenue par tout le reste de sa conduite, & si elle eust esté dite en un meilleur tems. Mais pour lors elle ne fit qu'aigrir contre luy & les Pretoriens, & generalement tous les soldats.

Suet. l. 7. c. 16. p. 677| Plut. p. 150.| Tac. c. 5| Dio, p. 729. c.

'Il témoigna la mesme rigueur & la mesme epargne en plusieurs rencontres moins importantes.[a] Il amassoit beaucoup, soit par necessité, [soit par avarice,] & donnoit fort peu.[b] Comme Neron avoit epuisé le thresor public par les profusions qu'il en avoit faites aux personnes les plus indignes, à des comediens, & à d'autres gens semblables, ce qu'on fait monter à 55 millions de livres; 'Galba fit ordonner que chacun rendroit les neuf parts de ce qu'il en auroit receu, & ne garderoit que la dixieme. On commit pour cette levée 30 Chevaliers selon Tacite, ou 50 selon Suetone, 'qui allerent rechercher jusque dans la Grece ce que Neron avoit donné à la prestresse de Delphes, & aux juges des jeux Olympiques. 'Plusieurs avoient déja mangé tout ce qu'ils

Suet. c. 14. 15. p. 676.
a Dio, l. 64. p. 728. e.
b Suet. c. 15| Tac. c. 20. p. 12| Plut. p. 1500.

Note 5.

Dio, l. 63. p. 721. c| val. p. 694.

Tac. c. 20. p. 12| Plut p. 1500.

avoient receu : & le peuple estoit ravi de voir que les favoris de Neron n'estoient pas plus riches que ceux qu'ils avoient pillez. Mais Galba ordonna que ceux qui auroient acheté d'eux, payeroient ce qu'on n'en pourroit pas retirer. Cela alla à l'infini, & produisit beaucoup de troubles, qui firent un grand tort à la reputation de ce prince, quoiqu'on en accusast particulierement Vinius.

Zon. p. 190. c. Tac. l. 2. c. 10. p. 36. [On receut mieux] 'les ordonnances qu'il fit pour punir ceux qui avoient fait perir des innocens par des accusations calomnieuses, ou par de faux témoignages ; pour remettre entre les mains de leurs maistres les esclaves qui avoient parlé ou agi

Zon. p. 190. c | Tac. hi. l. 2. c. 92. p. 57. Suet. c. 14. p. 674. contre eux ; '& pour rappeller d'exil ceux que Neron avoit bannis sous pretexte de leze majesté. [Il est étrange que nous ne trouvions rien de cela dans Plutarque ni dans Suetone.] 'Ce dernier se contente de dire que Galba fit plusieurs choses di-

Tac. hi. l. 4. c. 6. p. 87. 88. gnes d'un grand Prince. 'Helvidius Priscus l'un de ceux qui revinrent d'exil en ce temps-ci, se declara denonciateur contre Eprius Marcellus qui avoit fait condanner Thrasea : & cette action estoit d'une grande consequence pour les autres delateurs : mais il ne la poursuivit pas, '& en partie parcequ'on doutoit de la volonté de Galba, [qui pouvoit bien avoir fait une ordonnance de punir les delateurs, & n'en pas souhaiter l'execution, depeur de faire de nouvelles brouilleries.]

Suet. p. 675 | n. 8 | Spanh. l. 9 p. 793. 'Casaubon croit qu'on peut tirer certainement d'une inscription, qu'il osta un impost du quarantieme, que Neron avoit osté & remis : & d'autres le remirent aprés Galba.

Suet c. 20. p. 682 | Tac. c. 31. p. 15. 'Il eut grand soin de quelques compagnies d'Allemans, que Neron avoit envoyez à Alexandrie, & qu'on en avoit aussitost fait revenir ; de sorte que cette double navigation les avoit fort affoiblis : aussi ce furent ceux qui témoignerent le plus de fide-

Suet. p. 682 | n. 4. lité pour luy dans la revolte d'Othon. 'Ces Allemans n'estoient

c. 12. p. 673. pas ceux de la garde ordinaire des Empereurs. 'Car pour ceux-ci qui avoient servi avec tant de fidelité sous les Cesars, Galba les cassa dés qu'il fut arrivé à Rome, craignant qu'ils n'eussent trop d'inclination pour Cn. [Cornelius] Dolabella, pres duquel ils avoient leur quartier ; & il les renvoya en leur pays sans recompense : ce qui fut trouvé fort mauvais.



ART. VI.

ARTICLE VI.

Macer en Afrique, & Capiton dans la Germanie, sont punis comme rebelles.

'PLUTARQUE dit que vers le mesme temps que Vindex & Galba s'estoient revoltez contre Neron, Clodius[1] Macer avoit fait la mesme chose dans l'Afrique, & y avoit formé son parti pour s'en rendre souverain.[a] Il y étoit [Propreteur ou] Lieutenant,[b] c'est à dire Colonel de la legion & des autres troupes qui y avoient leur residence.[c] Il y en leva de nouvelles, & mesme une legion qu'on appella de son nom, la Macrienne, mais que Galba cassa aussitost.[d] Il fut porté à la revolte par une Galvia ou Calvia Crispinilla, qualifiée la maistresse des debauches de Neron, qui estoit passée en Afrique : [& ce pourroit estre un sujet de douter si Macer s'estoit revolté des le vivant de Neron, comme dit Plutarque.]'Calvia luy conseilla encore de retenir les vaisseaux qui portoient le blé à Rome ; ce qui y mit la famine 'Macer n'usoit de son pouvoir que pour piller & tuer, comme un homme desesperé, qui ne voyoit aucun moyen ni de se conserver la possession de l'Afrique, ni de la quitter avec sureté. 'Enfin Trebonius Garucianus Intendant du pays, le tua par ordre de Galba.'Un Centenier nommé Papirius eut aussi part à cette execution. 'Crispinilla revint à Rome, malgré les cris du peuple, elle s'y maintint en credit & en honneur, parcequ'elle avoit beaucoup d'argent, & point d'enfans.

Plut. p. 1498. | Tac. hi. l. 1. c. 11. p. 8. | a l. 4. c. 49. p. 101. | Suet. c. 11. | b Tac. l. 4. c. 48. p. 100. | c l. 1. c. p. 371 | Birag. p. 98. | d Tac. hi. l. 1. c. 73. p. 26. | p. 26. | Plut. p. 1497. | Plut. p. 1498. | Tac. hi. l. 1. c. 7. p. 6. | l. 4. c. 49. p. 101. | l. 1. c. 73. p. 26.

'On craignit encore la guerre du costé de Fonteius Capito, qui commandoit l'armée de la basse Germanie [des le tems de Neron.] C'estoit un homme d'une vie fort dereglée, & d'une avarice sordide : '& neanmoins il ne laissoit pas d'estre aimé de ses soldats.'Dans un jugement où un homme vouloit appeller de lui à l'Empereur, il prit un siege plus elevé, & dit à l'appellant: » Plaidez donc devant Cesar. Il l'ecouta ainsi, & puis l'ayant condanné à la mort, il le fit executer. Cette action insolente [confirme]' la pensée qu'on eut, qu'il vouloit se revolter.[e] Julius Burdo qui commandoit la flote de ces quartiers là, l'en accusa,

c. 7. p. 6 | 52. p. 20. | c. 58. p. 22. | Dio, l. 64. p. 729. b. | Suet. l. 7. c. 11. p. 672. | e Tac. hi. l. 1. c. 58. p. 22.

1. Plutarque l'appelle ici *Maurus*,[a] & dans la suite Μάκερ. Seutone & Tacite disent de mesme *Macrum* [Je pense que son nom est Macer ;[b] & on trouve des medailles d'un L. Clodius Macer, Propreteur d'Afrique, qu'on croit estre celui-ci mesme.'Mais il y en a qui doutent que ces medailles soient legitimes & anciennes.'Mr Vaillant en marque une autre d'argent qu'il estime beaucoup,[c] dont l'inscription le nomme C. Clodius Macer.

a Plut. p. 1497. | b Birag. p. 98. | Spanh. l. p. 590 | Seg. p. 41. | c p. 41.

c. 7. p. 6. & se mit en état de l'en empescher: '& * enfin Cornelius Aquinus * Note 6.
c. 58. p. 22. & Fabius Valens, Colonels de deux legions, le firent tuer par
c. 7. p. 6. Crispinus Centenier, 'sans en attendre aucun ordre. Aussi il y en eut qui pretendirent qu'ils avoient eux mesmes voulu porter Capiton à la revolte; que ne l'y pouvant resoudre, ils l'avoient tué depeur qu'il ne les deferast; & que Galba ou trompé, ou pour ne pas avoir la peine d'approfondir cette action, l'avoit ap-
l. 3. c. 62. p. 78. prouvée. 'Tacite ne veut rien determiner.[a] Valens se plaignoit
a l. 1 c. 52. p. 20. de n'avoir pas esté recompensé de ce service.

[Nous pouvons remarquer en passant, que lorsque Neron re-
l. 4. c. 13. p. 50. gnoit encore,] Capiton luy envoya prisonnier Claudius Civilis, cet Hollandois si fameux par la guerre qu'il entreprit depuis, & qu'il soutint longtemps contre l'Empire. Capiton l'avoit arresté comme déja coupable de trahison. Cependant il en estoit alors innocent; & Galba luy donna la liberté.

l. 1. c. 37. p. 16. [Il y a moins sujet de s'étonner] qu'Othon dans sa revolte ait mis la mort de Macer & celle de Capiton entre les pretendus
c. 7. p. 7. crimes de Galba, [que de ce que marque Tacite,] 'que l'une & l'autre fut fort mal receue. Mais lorsqu'un homme n'est pas ai-
Suet. l. 7. c. 11. p. 672. mé, tout ce qu'il fait, bien ou mal, est condanné. 'Suetone remarque qu'aprés la mort de ces deux personnes, Galba quitta enfin l'habit de guerre [avec ce poignard] qu'il portoit pendu à son cou, & qui ne servoit qu'à faire rire: car il ne pouvoit plus s'en servir à cause de son age & de ses goutes.

Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7. [Aprés la mort de Capiton,] 'l'armée de la basse Germanie fut assez longtemps sans General, jusqu'à ce que Galba donna cette
Suet. v. Vit. c. 7. p. 710. charge à Vitellius, 'comme à un homme incapable de faire ni bien ni mal. On crut neanmoins que c'estoit à la recommandation de Vinius, parcequ'ils estoient tous deux d'une mesme
Tac. c. 52. p. 20. faction dans le cirque. 'Vitellius arriva à son armée vers le commencement de decembre. [* Nous verrons autrepart quelle en * V. Othon § 3.
fut la suite, & que Galba eust bien mieux fait de donner un emploi si important à un homme d'honneur, capable de faire beaucoup de bien, & incapable seulement de faire aucun mal.]

Apol. Ty. v. l. 5. c. 4. p. 219. 'On marque qu'une femme de condition mediocre, accoucha cette année à Syracuse, d'un enfant qui avoit trois testes. Il fut exposé publiquement à tous ceux qui le voulurent venir voir. Il n'a pas esté difficile à Philostrate de faire deviner à son Apollone, que ce monstre marquoit les trois Empereurs, Galba, Othon, & Vitellius, que l'Empire Romain eut pour chefs en moins d'un an, [& tous trois ensemble durant quelques heures.]

'La Sicile estoit alors toute en trouble, & les villes y estoient divisées les unes contre les autres, & entre elles mesmes. [On n'en dit rien davantage.] p. 219. c.

ARTICLE VII.

Quel estoit Othon: Galba adopte Pison, & le fait Cesar.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

'Serv. Sulpicius Galba Augustus II, & T. Vinius Rufinus, Consuls. Nor. ep. consf. p. 45-47 | Tac hi. l. 1. c. 12. p. 8 | Idat | Chr. Al. p. 580.

V. Othon § 1. [IL y eut bien des Consuls subrogez, "dont nous parlerons sur Othon.]

'Des les premiers jours de cette année, Galba apprit le soulevement des legions de la Germanie commencé le premier de janvier, & qui alla des le lendemain à déclarer Vitellius Empereur, [comme on le raportera plus amplement " en un autre endroit.] Tac. c. 12. p. 8 | c. 55-57. p. 21. 22. Ibid § 3. 4.

'Galba persuadé qu'on le consideroit peu, non seulement à cause de son age, mais encore parcequ'il n'avoit point d'enfans, 'songeoit depuis quelque temps à adopter quelqu'un qui pust estre son successeur: & le soulevement de la Germanie le pressa d'executer ce dessein. 'Othon esperoit que cette adoption tomberoit sur luy: [& comme il a la principale part à ce qui nous reste à dire, il faut marquer par avance quel il estoit.] Plut. v. Gal. p. 1503. Tac. c. 12. p. 8. c. 13. p. 9.

'Il estoit sorti d'une famille ancienne & des plus considerables de la Toscane, mais qu'on ne dit point avoir eu de Senateurs jusqu'au grand pere de celui-ci. Son pere L. Otho ["fut Consul sous Tibere,] tres consideré & mesme tres estimé sous Claude, qui le mit au rang des Patriciens. Il eut deux fils, M. Salvius Otho dont nous parlons, & L. [Salvius] Titianus. 'Le premier naquit le 28 avril de l'an 32. 'Ainsi il estoit déja en ce temps-ci dans sa 37[e] année. Suet. v Oth. c. 1. p. 687. 688. &c. c. 2. p. 688. Tac. hi. l. 2. c. 50. p. 47.

'Il estoit bienfait de visage, [a] quoique " non du reste du corps. [b] Il avoit, quand il vouloit, de la vigueur, de l'adresse, de la bonté, de la civilité. [c] Il gouverna la Lusitanie durant dix ans avec beaucoup de moderation & d'integrité. Mais du reste sa vie avoit esté infame dans sa jeunesse. [d] Tout son exterieur estoit extremement effeminé. [e] Il avoit eu part à tous les secrets de Neron, [f] & en avoit quelquefois esté le ministre. [g] On tenoit qu'il couroit les rues comme luy, faisant insulte à ceux qu'il rencontroit, & se diver- &c. an. 13. c. 12. p. 200. [a] Suet. v Oth. c. 12. p. 700. [b] Tac. hi. l. 1. c. 13. 22. p. 9. 12. [c] c. 13 | an. 13. c. 46. p. 213 | Suet. c. 3. p. 690 | Plut. p. 1503 1504. [d] Suet. p. 700. 701 | Tac. hi. l. 1. c. 30. p. 14. [e] Suet. v Oth. c 3. p. 689.

[f] Tac. an. 13. c. 12. p. 200. [g] Suet. v. Oth. c. 2. p. 688.

c.2|Tac.an. 13. c. 46. p. 11.|hi.l. 1. c 13. p. 9. a Plut. v. Gal p. 1503. b p. 1504|Suet. c. 5. p. 691. c Suet v. Oth. c. 5 p. 691|Tac. hi. l. 1 c. 21. p. 12. d Tac. c. 50. p. 19.

tissant quelquefois à les berner. 'Des sa premiere jeunesse il avoit esté magnifique jusqu'à la prodigalité,[a] & il avoit pretendu l'emporter sur Neron mesme: [b] ce qui le reduisit à se voir noyé de dettes: [c] & il ne dissimuloit pas luy mesme qu'il estoit ruiné sans ressource, à moins qu'il ne devinst Empereur. [d] En un mot, Tacite dit de luy & de Vitellius, que c'estoient les deux hommes les plus detestables qui fussent sous le ciel pour leur impudicité, pour leur lascheté, pour leur luxe, & leurs debauches.

e Suet. v. Oth. c. 3. p. 650. V. Neron § 6. c. 4|Tac. hi. l. 1. c. 13 p. 5|Plut. v. Gal. p. 1504. Suet. c. 4|Tac. c. 22. Tac c. 12. 23. 24. Plut. p. 1504. Tac. c. 13. c. 13 | Plut. p. 1504.

[e] Quoiqu'il n'eust encore esté que Questeur, Neron l'envoya gouverner la Lusitanie en l'an 58, aprés luy avoir osté Poppée sa femme, comme nous l'avons marqué autrepart. "]Il y demeura dix ans, & jusqu'à la revolte de Galba, 'auquel nous avons dit qu'il se joignit le premier de tous les Gouverneurs, dans l'esperance d'en estre adopté, & de luy succeder à l'Empire, 'ce qu'un mathematicien nommé Seleuque ou Ptolemée, luy avoit persuadé. 'Il n'oublioit rien pour se mettre dans les bonnes graces de Galba, pour s'acquerir T. Vinius par des presens & des soumissions, & pour gagner tout le monde, particulierement les soldats. Et tant les soldats que les autrres qui avoient aimé Neron, l'aimoient aussi, parcequ'il luy estoit fort semblable. Vinius favorisoit tout à fait ses desseins auprés de Galba, & en faisoit son affaire, parcequ'Othon luy avoit promis d'épouser sa fille des qu'il seroit adopté.

Tac. c. 13. c. 13|Plut. p. 1504. Plut. p. 1505. p. 1506. Tac. c. 88. p. 31.

'Mais plus Vinius portoit son adoption, plus Lacon & Icele s'y opposoient. 'Et Galba, qui n'eust peutestre pas voulu avoir ce second Neron pour heritier de son patrimoine, pouvoit encore moins se resoudre à luy laisser l'Empire, dont il preferoit l'avantage au sien propre, selon Plutarque. 'Ainsi il se contenta d'ecouter Vinius avec douceur; mais il n'eut pas d'égard à ce qu'il luy dit, 'non plus qu'à plusieurs autres de ses amis qui entroient dans cette pensée. On parla aussi de Dolabella, que Galba ne jugea pas non plus propre pour gouverner l'Empire, quoique ce fust son parent.

c. 12. c. 18. c. 14. c. 14. 15|Suet. v. Gal. c. 17. p. 678| Dio, l. 64. p. 730. a. f Tac. c. 15. g c. 14.

'Enfin aprés que cette deliberation eut duré assez longtemps, les nouvelles de la Germanie obligerent de la terminer, 'Galba fit assembler le 10[e] jour de janvier, 'Vinius, Lacon, Marius Celsus designé Consul, & Ducennius Geminus Prefet de Rome: & en leur presence 'il declara qu'il adoptoit pour fils & pour successeur Lucius Piso Frugi Licinianus, [f] descendu de Crassus, & du grand Pompée, mais qui n'avoit encore herité que des malheurs de toute la grandeur de sa maison. [g] Il étoit fils de Marcus [Licinius]

Crassus [Frugi,] & de Scribonia, 'que Claude avoit tous deux fait mourir. [Cn. Pompeius] [a] Magnus, & Crassus, ses freres, avoient eu le mesme sort," le premier sous Claude, aprés avoir epousé sa fille Antonia,] l'autre sous Neron. Il avoit luy mesme esté longtemps exilé, [peutestre au sujet de la conjuration de Pison, dont son nom donne lieu de juger qu'il estoit parent par adoption.] Il achevoit en ce temps-ci sa 31[e] année: mais il avoit déja beaucoup de reputation. 'Il avoit tout l'air des anciens Romains, & une gravité qui pouvoit passer pour avoir quelque chose de triste & de severe. C'est ce que Galba estimoit en luy. [b] Scribonianus Crassus son frere, plus agé que luy, avoit aussi beaucoup de merite. Mais il croit que Pison en avoit encore plus.

Sen. lud. p. 479. a. b. — a Tac. c. 48. p. 19. — V. Claude §16. — c. 14 | Plut. p. 1506 | Dio, l. 64. p. 730. a. — b Tac. c. 15. n. 52.

'Suetone dit que Galba l'avoit toujours marqué dans son testament, pour estre l'heritier de son nom & de ses biens. Quelques uns neanmoins crurent que Lacon, qui depuis longtemps estoit ami de Pison, sans qu'on le sceust, en avoit parlé. 'Galba n'avoit dit son dessein à personne, lorsqu'il l'envoya querir 'au milieu de ceux qui venoient luy faire la cour, '& de cette foule de personnes que le desir de savoir la resolution qui se prenoit dans le secret, avoit attirez au palais. 'Il ne parut ni trouble, ni joie immoderée sur le visage de Pison, & dans ses paroles, mais du respect & de la reconnoissance; &"il paroissoit plutost meriter l'Empire que de le souhaiter. 'Tacite luy fait adresser par Galba un discours qui est tres beau. 'Galba en l'adoptant luy donna le nom de Cesar.

Suet. v. Gal. c. 17. p. 678. — Plut. p. 1506. — Suet. c. 17. — Tac. c. 17. — c. 17 | Plut. p. 1506. 1507. — *quasi imperare posset magis quam vellet.* — Tac. c. 13. 16. — c. 29. p. 14.

'On jugea à propos d'aller declarer d'abord cette adoption dans le camp des Pretoriens pour gagner les soldats. Mais on ne leur parla point d'argent; de sorte que durant que ceux qui estoient les plus pres de Galba témoignoient quelque joie par leurs acclamations, les autres demeuroient tristes & sans rien dire. La moindre largesse les eust assurément gagnez, dit Tacite. Galba qui n'aimoit pas à donner, croyoit bien faire d'imiter les anciens capitaines Romains: mais les soldats n'estoient plus capables de cette severité. 'On tira un mauvais augure d'un grand orage accompagné d'éclairs & de tonnerre, qui arriva lorsque Galba alloit au camp, & qui continua encore durant qu'il parloit aux soldats. Du camp, Galba mena Pison au Senat, où il ne se passa rien de particulier.

c. 18. — c. 18. 38 | Plut. p. 1506. — Tac. c. 19.

ARTICLE VIII.

Othon se souleve contre Galba, qui est abandonné de toutes les troupes.

Tac. hi. l. 1. c. 21. 22 | Plut. p. 1507 | Suet. v. Oth. c. 5. p. 691.

'OTHON fut extremement irrité de voir Pison adopté au lieu de luy. Ses affaires estoient ruinées: ses affranchis accoutumez à vivre comme luy, ne l'estoient pas moins. Il craignoit ou feignoit de craindre que sa vie ne fust pas en sureté. Ainsi tout le portoit à faire un coup de desespoir. 'Suetone dit qu'il fut prest de se declarer à la teste des Pretoriens des le jour mesme que Pison avoit esté adopté. Seleuque son astrologue luy persuada neanmoins d'attendre jusqu'au [15,] pretendant que ce jour luy seroit plus favorable. 'Il employa les quatre jours d'entre deux [a] à fortifier les brigues qu'il avoit déja faites, ou à en faire de nouvelles. [b] Cependant il n'avoit pour cela que l'argent qu'il avoit tiré peu auparavant d'un esclave de Galba, à qui il avoit obtenu * quelque emploi. *Avec cet argent il corrompit cinq soldats, selon Suetone, 'ou deux seulement selon Tacite & Plutarque: de sorte que deux miserables entreprirent de renverser tout l'Empire Romain en sa faveur, & le renverserent effectivement en gagnant un petit nombre de leurs compagnons. 'Ce qui luy fut fort favorable, fut qu'on avoit alors cassé quelques officiers comme ayant esté du parti de Nymphidius; & cela faisoit craindre aux autres qu'on ne les voulust tous casser peu à peu. 'On eut quelques indices du soulevement qui se preparoit: mais la paresse de Lacon l'empescha de voir ce que tout le monde voyoit. Il y eut neanmoins des choses qu'il vit, & qui allerent jusques à Galba. Mais il les fit negliger, parceque l'avis n'en estoit pas venu de luy.

Suet. v. Oth. c. 6. p. 692. — Tac. c. 19 | Plut. p. 1507. — a Tac. c. 23-25 | Plut. p. 1507. — b Suet. v. Oth. c. 5. p. 691. — *dispensationem. — * &c. — Tac. c. 25 | Plut. p. 1507. — Tac. c. 20 | Suet. v. Gal. c. 15. p. 677. — Tac. c. 24. 26.

'Tout se trouva prest des le soir du 14 janvier. Mais la crainte que les tenebres ne causassent de la confusion & du malheur, fit differer au lendemain. 'Ainsi le 15 janvier, [c] Othon vint à l'ordinaire saluer Galba, & en receut le baiser; il assista seul d'entre les Senateurs à son sacrifice, [d] & demeura auprés de luy jusqu'à ce qu'on luy vint dire qu'un architecte & des maçons l'attendoient pour aller visiter une maison qu'il achetoit. C'estoit le signal qu'il avoit donné. Il sortit donc, & vint à la colonne dorée où aboutissoient tous les chemins d'Italie, & où il avoit donné le rendez-vous à ses conjurez.

c. 26. — c. 27 | Plut. p. 1507. — c Suet. v. Oth. c. 6. p. 693. — d c. 6 | Plut. p. 1508 | Tac. c. 27. 28 | Dio, l. 64. p. 730. b.

Ibid.

'Ils ne s'y trouverent que vingt-trois, qui ne laisserent pas de

le proclamer Empereur, & l'épée nue à la main, l'emmenerent au camp dans une littiere. Quelque peu d'autres se joignirent à eux en chemin, sans savoir mesme ce que c'estoit. Le Colonel Julius Martialis qui estoit de garde dans le camp, fut si surpris, qu'il n'osa les empescher d'entrer; & personne n'ayant eu la hardiesse de s'opposer d'abord au petit nombre de ceux qui crioient qu'Othon estoit Empereur, 'tous en peu de tems commencerent à crier la mesme chose, à se declarer en sa faveur, & à luy prester le serment de fidelité, parceque personne n'aimoit Galba. Ceux de la marine, compagnons de ceux que Galba avoit si maltraitez, furent les premiers à se joindre aux Pretoriens. Tac. c. 36. p. 15.

'Othon les recevoit avec toutes sortes de civilitez & de caresses, "ne trouvant rien de trop bas pour s'elever sur le throne. 'Il les anima contre Galba, contre Pison, contre Vinius mesme, par peu "de paroles, '& bien des promesses. [a] Ainsi ils se trouverent aussitost disposez à marcher contre un vieillard sans défense, & leur Empereur legitime, avec la mesme joie que s'ils eussent esté combattre les ennemis de l'Etat, sans songer qu'ils alloient commettre un crime qui ne demeure jamais impuni, parceque tous les Princes sont interessez à le venger. c. 36. *omnia serviliter pro dominatione &c.* c. 37. 38. Suet. v. Oth. c. 6. p. 693. [a] Tac. c. 40. p. 16. 17.

'Galba sceut bientost le danger où il estoit; mais il n'y trouva pas de remede. 'Il envoya aux diverses troupes qui estoient alors à Rome ou auprés. Car outre les Pretoriens, il y avoit encore une legion de la marine, celle d'Espagne, des troupes que Neron avoit tirées des armées d'Angleterre, de Germanie, & d'Illyrie, & quelques compagnies d'Allemans. On envoya donc à ceux d'Illyrie, & aux Allemans, pour les faire venir. On se doutoit bien que ceux de la marine seroient pour Othon; & ils pouvoient bien s'estre déja declarez. [Les autres étoient peutestre trop eloignez.] On envoya mesme aux Pretoriens pour tascher de les appaiser. Cela fut inutile, & mesme les Illyriens chasserent Marius Celsus qui vouloit les faire marcher contre Othon. Tacite dit seulement que les Allemans "furent longtemps à deliberer. 'Suetone assure que de tous ceux qu'on avoit mandez, eux seuls marcherent promtement au secours de Galba; mais que ne sachant pas les rues, ils arriverent trop tard. 'Pison alla luy mesme parler à la compagnie "des Pretoriens qui estoit de garde au palais; [b] & ils parurent disposez à faire leur devoir; mais ce ne fut que jusqu'à ce qu'ils pussent se joindre aux autres. 'Le peuple accouroit cependant au palais, faisant des cris & des menaces contre les revoltez, qu'il alloit recevoir avec des cris de joie peu d'heures aprés. c. 29. p. 14. c. 6. 31. *diu nutavere.* Suet. l. 7. c. 20. p. 682. Tac. c 29. 30. p. 14. *&c.* [b] c. 31. 41. c. 32.

c. 32-34. 'Dans l'embaras où l'on se trouvoit, Galba prenoit le parti d'aller [1] se presenter hardiment aux seditieux, esperant qu'ils cederoient à la majesté du prince legitime, & de leur envoyer auparavant Pison qui n'estoit odieux à personne: c. 34. 35|Plut. p. 1509. 'lorsque tout d'un coup il s'eleva un bruit qu'Othon avoit esté tué. Un soldat nommé Julius Atticus, vint mesme dire que c'étoit luy qui l'avoit tué, & montroit son épée toute sanglante: surquoi on remarque la gravité & la force d'esprit de Galba, invincible à la flaterie comme à la crainte. Car il dit à ce soldat d'un ton severe: Camarade, qui vous a donné ordre de le tuer. Tac. c. 34|Suet. l. 7. c. 19. p. 681. 'On croit qu'Othon mesme avoit fait courir ce bruit, pour faire que Galba sortist du palais, [& se tinst moins sur ses gardes.] Suet. v. Oth. c. 6. p. 693. 'Et il avoit envoyé des gents pour l'assassiner luy & Pison [en se meslant parmi ceux qui les accompagneroient.]

ARTICLE IX.

Galba est tué avec Pison & ses ministres.

Tac. c. 35. Suet. l. 7. c. 19. 681. 'GALBA sortit donc du palais en chaise, armé seulement d'une cuirasse, 'pour aller audevant des Pretoriens, qu'on disoit venir luy donner assurance de leur foy; [a] Plut. p. 1509| Dio, l. 64. p. 730. d. [a]& pour aller sacrifier au Capitole: [b] Tac. c. 39. 40| Plut. p. 1509. [b] Mais on apprit bientost qu'Othon vivoit, & qu'il venoit avec les Pretoriens en armes. Aussitost chacun fuit: Galba ni les siens ne savent quel conseil prendre. Mais durant qu'on propose divers avis, & qu'on les rejette, Othon approche. Plut. p. 1509. 'Ses gents crient qu'on fasse place, & que le peuple se retire; p. 1510|Tac. c. 41. '& des qu'on les voit, l'Enseigne de la compagnie des gardes qui accompagnoient Galba, jette à terre l'image de ce prince qu'il portoit.

Tac. c. 41. p. 17. 'A ce signal de rebellion, Galba fut abandonné de tout le monde: Plut. p. 1510. 'On tira divers traits contre sa chaire; on l'attaqua ensuite à coups d'épée. p. 1510| Tac. c. 41. 'Un soldat qu'on dit s'estre nommé Camurius, luy porta un coup mortel dans la gorge: les autres acheverent non de le tuer, mais de le dechirer par une cruauté barbare. On raporte diversement les dernieres paroles qu'il dit: & ceux qui ne songeoient qu'à le tuer, se mirent peu en peine de les remarquer.

c. 42. 43|Plut. p. 1510. 1511. 'Vinius fut tué ensuite: & Pison blessé fut défendu par un Centenier nommé Sempronius [2] Densus, qui n'avoit aucune

Suet. l. 7 c. 19. p. 68.. 1. 'Suetone dit que Galba estoit resolu de demeurer dans le palais. Nous suivons Tacite [a] & Plutarque.

a Plut. p. 1509. 2. Plutarque dit que ce Sempronius qu'il surnomme Indister, mourut en défendant Galba; & Dion le dit aprés luy, *p. 730. e.* Nous avons cru devoir plutost suivre Tacite.

obligation

obligation particuliere [ni à luy, ni] à Galba. Mais animé par son devoir, il se mit audevant de Pison; & de la voix, de la
1. main,[1] de la canne, & de l'épée, il le défendit tant qu'il luy resta de la force & de la vie, illustre pour avoir seul paru digne du nom Romain entre tant de milliers de Romains. 'Pison eut ainsi le loisir de s'enfuir, & fut caché par un esclave dans le temple de Vesta. Mais on le sceut bientost: & quoique les Romains eussent un respect particulier pour ce temple, deux soldats envoyez par Othon l'en arracherent, & le tuerent à la porte. Othon apprit sa mort avec plus de joie" que celle mesme de Galba. 'Ainsi Pison aprés avoir toujours vécu dans l'affliction & dans la douleur, ne fut fait Cesar que pour estre tué au bout de six jours. Tac. c. 43. | &c. | c. 43. 44.

'Lacon [ayant esté pris] fut mené hors [de Rome] comme pour estre relegué dans une isle. Mais un" exemt qui l'attendoit sur le chemin, luy osta la vie par ordre d'Othon. Icele, qui n'estoit qu'un affranchi, fut executé publiquement. 'Dion seul dit que beaucoup de personnes perdirent la vie avec Galba. c. 46. | evocatus. | Dio, l. 64. p. 730. c.

'Les testes de Galba, de Pison, & de Vinius," furent presentées à Othon, mises sur des piques, & portées publiquement comme en triomphe avec l'aigle & les étendarts des legions.[a] Ceux qui avoient contribué à leur mort, s'en vantoient comme d'une action digne de louange, & plusieurs mesme sans l'avoir fait: & l'on trouva aprés la mort d'Othon plus de six-vingt billets d'autant de personnes qui luy en demandoient recompense. Vitellius les fit tous mourir, non qu'il aimast Galba, mais parce qu'il craignoit cet exemple pour luy mesme. Othon permit qu'on rendist aux morts les derniers devoirs. 'Ainsi Verannia femme de Pison, dont Pline le jeune parle en un endroit, & Scribonien son frere, racheterent sa teste, & la brulerent avec le corps. &c. | Tac. c. 44 | Plut. p. 1510. 1511 | Suet. l. 7. c. 20. p. 683. | a Tac. c. 44 | Plut. p. 1511 | Suet. v. Vit. c. 10. p. 714. | Tac. c. 47 | Plin. l. 2. ep. 20. p. 143.

'Helvidius Priscus eut l'honneur de prendre soin du corps de Galba, 'qui estoit demeuré jusqu'à une partie de la nuit à l'endroit où il estoit mort, exposé à toutes sortes d'insultes.[b] Argius son affranchi & l'intendant de sa maison, le brula, & l'enterra dans les jardins que ce malheureux prince avoit hors de Rome, en un tombeau fort peu magnifique. On eut peine à trouver sa teste, 'que les valets de Patrobe affranchi de Neron avoient achetée" bien cher des soldats, pour s'en jouer par toutes sortes d'insolences: & ils l'avoient enfin jettée au lieu appellé Sesterce, où l'on mettoit les corps des suppliciez, & où Galba mesme avoit Plut. p. 1511. | Suet. l. 7. c. 20. p. 68. | Tac. c. 49. | b ibid | Plut. p. 1512. | Plut. p. 1511 | Suet. l. 7. c. 20. p. 68. | Tac. c. 49. | centum aureis.

1. Le texte de Plutarque porte *un sarment de vigne.* [C'estoit la marque de commandement que portoient les Centeniers;] & ils en frappoient les soldats qui ne faisoient pas leur devoir. Plut. p. 15 a.

avoient receu : & le peuple estoit ravi de voir que les favoris de Neron n'estoient pas plus riches que ceux qu'ils avoient pillez. Mais Galba ordonna que ceux qui auroient acheté d'eux, payeroient ce qu'on n'en pourroit pas retirer. Cela alla à l'infini, & produisit beaucoup de troubles, qui firent un grand tort à la reputation de ce prince, quoiqu'on en accusast particulierement Vinius.

Zon. p. 190. c. Tac. l. 2. c. 10. p. 36.

[On receut mieux] les ordonnances qu'il fit pour punir ceux qui avoient fait perir des innocens par des accusations calomnieuses, ou par de faux témoignages ; pour remettre entre les mains de leurs maistres les esclaves qui avoient parlé ou agi contre eux ; '& pour rappeller d'exil ceux que Neron avoit bannis sous pretexte de leze majesté. [Il est étrange que nous ne trouvions rien de cela dans Plutarque ni dans Suetone.] 'Ce dernier se contente de dire que Galba fit plusieurs choses dignes d'un grand Prince. 'Helvidius Priscus l'un de ceux qui revinrent d'exil en ce temps-ci, se declara denonciateur contre Eprius Marcellus qui avoit fait condanner Thrasea : & cette action estoit d'une grande consequence pour les autres delateurs : mais il ne la poursuivit pas, & en partie parcequ'on doutoit de la volonté de Galba, [qui pouvoit bien avoir fait une ordonnance de punir les delateurs, & n'en pas souhaiter l'execution, depeur de faire de nouvelles brouilleries.]

Zon. p. 190. c | Tac. hi. l. 2. c. 92. p. 57.
Suet. c. 14. p. 674.
Tac. hi. l. 4. c. 6. p. 87. 88.

Suet. p. 675 | n. 8 | Spanh. l. 9 p. 793.

'Casaubon croit qu'on peut tirer certainement d'une inscription, qu'il osta un impost du quarantieme, que Neron avoit osté & remis : & d'autres le remirent aprés Galba.

Suet c. 20. p. 682 | Tac. c. 31. p. 15.
Suet. p. 682 | n. 4.
c. 12. p. 673.

'Il eut grand soin de quelques compagnies d'Allemans, que Neron avoit envoyez à Alexandrie, & qu'on en avoit aussitost fait revenir ; de sorte que cette double navigation les avoit fort affoiblis : aussi ce furent ceux qui témoignerent le plus de fidelité pour luy dans la revolte d'Othon. 'Ces Allemans n'estoient pas ceux de la garde ordinaire des Empereurs. 'Car pour ceux-ci qui avoient servi avec tant de fidelité sous les Cesars, Galba les cassa dés qu'il fut arrivé à Rome, craignant qu'ils n'eussent trop d'inclination pour Cn. [Cornelius] Dolabella, pres duquel ils avoient leur quartier ; & il les renvoya en leur pays sans recompense : ce qui fut trouvé fort mauvais.

ART. VI.

* &c. gratuler Othon, *& remercier les soldats. 'Car ils estoient alors c. 45. p. 16.
les arbitres de toutes choses: & ils le témoignerent en choisissant
eux mesmes les Prefets du Pretoire, qui furent Plotius Firmus,
prafectero. & Licinius Proculus. 'Il semble qu'ils aient aussi choisi le Prefet
de Rome. 'Flavius Sabinus eut cette charge, qu'il avoit déja c. 46 | Plut. v.
exercée sous Neron, & que Galba luy avoit ostée. On crut que Oth. p. 1517.
ce seroit un moyen de gagner Vespasien, dont il estoit frere.
&c. 'Othon promit aussi de payer aux Centeniers de l'argent de l'E- Tac. c. 46.
pargne, les congez & les dispenses que les soldats en achetoient
auparavant bien cher; ce qui causoit de grands desordres. Aussi
les Princes suivans continuerent ce qu'Othon avoit commencé.

'Sur le soir il vint au Senat, que le Preteur de la ville avoit c. 47 | Suet. v.
assemblé, [parceque les deux Consuls Galba & Vinius estoient Oth. c. 7. p. 694 |
morts.] Il y parla comme s'il eust esté forcé d'accepter l'Empire: Plut. v. Gal. p.
& on luy répondit par des louanges aussi sinceres. On luy fit les 1511.
mesmes sermens qu'il avoit faits à Galba; & on le combla des
mesmes honneurs qui avoient esté si funestes à ce prince. 'Il prit Tac. c. 77. p. 27 |
le Consulat avec Titien son frere, [peutestre pour jusqu'au mois Plut. v. Oth. p.
de may:] mais il ne le tint que jusqu'au premier jour de mars, & 1513.
il ceda les [deux] mois suivans à Verginius Rufus, à qui il donna
&. pour collegue [1] Poppæus Vopiscus. Il voulut apparemment obli-
ger en cela les armées de la Germanie, [qui aimoient Verginius,]
& la ville de Vienne [dont Vopisque estoit sans doute, pour les
detourner du parti de Vitellius qui avoit déja pris le titre d'Em-
pereur.] Il laissa les autres Consuls selon qu'ils avoient esté desi-
gnez par Neron ou par Galba; 'Cælius Sabinus, & Flavius Sabi- Tac. c. 77.
NOTE 1. nus ['different du Prefet de Rome,] pour les mois de may & de
juin; Marius Celsus & Arrius Antoninus pour juillet & aoust. [Le
dernier peut bien estre] 'cet Arrius Antoninus, ayeul maternel de T. Ant. v. p. 17.
l'Empereur Tite Antonin, qui a esté deux fois Consul. [a] On mar- a.
V. Vitellius que encore " cinq autres Consuls pour le reste de l'année, [qui a Tac. c. 77.
§ 3. par ce moyen en eut treize.] 'Othon s'estoit destiné un second Goltz. p. 47.
NOTE 2. Consulat, [pour le commencement " de l'année suivante: mais
il ne vecut pas jusque là.]

'Du Senat Othon alla au Capitole en traversant la grande pla- Tac. c. 47. p. 18.
ce, encore couverte du sang & des corps de Galba & des autres
qu'il avoit immolez à son ambition. 'Il y offrit son premier sa- Dio, l. 64. p. 731.
crifice, qui ne luy promit, dit-on, rien de favorable. Il alla ensuite a. b | Suet. v. Oth.
c. 7. p. 694.

1. 'Quelques uns veulent que ce soit le Pompeius Silvius ou Silvanus Intendant des eaux sous Vespa- Onu. in fast. p.
sien, selon Frontin, *p. 119*, [a] & gouverneur de Dalmatie sous Vitellius; [ce qui ne s'accorde guere avec 3..5. J.
ce Consulat.] a Tac. hi. l. 2. c.
37. p. 37.

au palais, où l'on dit qu'il fut extremement inquieté pendant son sommeil, jusqu'à tomber de son lit, comme s'il se fust vu poursuivi par Galba. [Les reproches de sa conscience, & la crainte de Vitellius, pouvoient bien produire cet effet.] Il eut encore le lendemain quelque mauvais presage: & on pretend qu'il temoigna estre fasché de se voir Empereur: mais il n'estoit plus temps de reculer.

Plut. v. Oth. p. 1513 | Tac. c. 77. 78 | Dio. l. 64. p. 731. b. c. d.
a Tac. c. 45. p. 17.
b c. 31. p. 14.
c c. 45 | Plut. v. Gal. p. 1513.

'Il tascha donc de s'acquerir l'affection des peuples par diverses actions favorables. [La plus celebre est celle qu'il fit en faveur de Marius Celsus.] a C'estoit un homme de capacité & de merite. Il estoit toujours demeuré fidele à Galba; b & il avoit tasché d'amener les troupes d'Illyrie à son secours. c Sa fidelité passa pour un crime auprés de ceux qui en cette occasion ne s'estoient signalez que par leur perfidie: de sorte que lorsqu'aprés la mort de Galba il vint au camp [comme les autres pour y saluer Othon,] les soldats se mirent à crier contre luy, & à demander sa mort. Othon souhaitoit de le conserver. Il craignoit que la mort d'une personne de cette qualité, (car il avoit déja esté désigné Consul [par Neron,]) ne fust le commencement d'un grand desordre. Mais comme il avoit plus de pouvoir pour faire des crimes que pour les empescher, il usa d'adresse, & témoigna estre fort irrité contre Celsus, & prest à le faire mourir, s'il n'eust voulu auparavant apprendre de luy certaines choses. Ainsi il le fit arrester, & charger de chaines pour satisfaire les soldats. 'Mais des le lendemain il se le fit amener dans le Capitole; il l'embrassa, & le pria d'oublier l'injure qu'il [ne] luy avoit faite [que pour le sauver.] Marius luy répondit que n'estant coupable que d'avoir esté fidele à Galba, à qui il n'avoit point d'obligation, son crime luy estoit un gage de ce qu'il pouvoit attendre de luy. La generosité de l'un & de l'autre fut estimée de tout le monde, & des soldats mesmes. 'Othon le mit aussitost au nombre de ses intimes amis. Il en fit peu aprés un des Generaux de son armée: & Celsus ne luy fut pas moins fidele qu'à Galba, ni avec un succés moins malheureux.

Tac. c. 71 | Plut. v. Oth. p. 1513.

Tac. c. 71. p. 25.

ARTICLE II.

On espere & on craint tout d'Othon: Presque tout l'Empire le reconnoist.

Tac. c. 72 | Plut. v. Oth. p. 1513. 1514.

'La ville de Rome vit avec une egale joie la delivrance de Celsus, & la punition de Tigellinus, qu'Othon accorda aux instances de tout le peuple. Ainsi ce malheureux auteur de

tous les crimes de Neron, & qui l'avoit encore esté de sa perte en l'abandonnant, fut reduit à se couper la gorge à Sinuesse, sans finir ses debauches que par la fin de sa vie. 'Othon s'acqueroit ainsi l'affection des Romains en vengeant leurs injures, & en ne vengeant point les siennes propres. 'Car quoiqu'il en eust receu de beaucoup de personnes, il ne parut jamais qu'il s'en ressouvinst, soit par generosité, soit que la breveté de son regne ne luy en ait pas donné le loisir. 'Il laissoit aussi ses voluptez, son luxe, & cette faineantise qui luy sembloit naturelle, pour s'appliquer aux affaires, & agir en prince. C'estoit ce qu'on n'eust jamais cru de luy. 'Aussi plusieurs de ceux qui l'avoient apprehendé d'abord comme un demon & une furie, commencerent à en avoir une meilleure opinion.

Plut. p. 1514. d. | Tac. c. 47. p. 18. | c. 71. p. 25. | Plut. p. 1513.

'D'autres neanmoins trembloient encore en voyant ces apparences de vertus, dans la crainte qu'elles ne fussent feintes, & que ses vices naturels ne revinssent bientost, avec d'autant plus d'emportement, qu'ils auroient esté quelque temps retenus par force. 'Car on remarquoit qu'il ne trouvoit point mauvais que le peuple luy eust donné dés le premier jour le nom de Neron. On assure qu'il le prit luy mesme d'abord en quelques lettres: mais ayant sceu que les personnes de qualité en murmuroient, il ne le fit plus. Il souffrit qu'on dressast des statues à ce monstre; 'il rétablit ses Intendans & ses affranchis; & le premier acte qu'il signa fut pour destiner une grande somme à achever le palais d'or que Neron avoit commencé.

Tac. c. 71 | Dio, l. 64. p. 731. b. c. d | Plut. p. 1515. f. | Tac. c. 78 | Plut. p. 1514 | Suet. v. Oth. c. 7. p. 694. | Suet. c. 7 | Dio, l. 64. p. 731. d.

'Il fit aussi redresser les statues de Poppée, [abatues sans doute aprés la mort de Neron,] '& celles de plusieurs autres personnes "odieuses: Il témoignoit peu d'affection pour le Senat & pour le peuple, & sembloit ne considerer que les soldats. Enfin on ne croyoit pas pouvoir attendre aucun bien d'un prince qui avoit acquis l'Empire en l'achetant, & en apprenant aux soldats qu'ils pouvoient faire des Empereurs, & les tuer: '& on estoit persuadé que quand il n'auroit plus Vitellius à craindre, il commettroit encore plus de crimes & de cruautez que Neron mesme.

Tac. c. 68. p. 27. | a Dio, val. p. 697. | l. 64. p. 731. b. a. | ἐπαχθῶν.

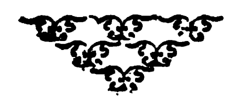
'Tacite remarque que quoique Vitellius fust un homme de la derniere lascheté, & qui sembloit ne vivre que pour manger & boire; on haïssoit neanmoins encore plus Othon, & on craignoit davantage de l'avoir pour maistre, non seulement parceque la mort de Galba l'avoit rendu extremement odieux, mais aussi parceque les debauches de Vitellius ne faisoient tort qu'à luy mesme, au lieu que le luxe, "l'emportement, & la cruauté qu'on

Tac. l. 2. c. 31. p. 41. | audacia.

croyoit estre dans Othon, estoient redoutables à tout le monde.
c. 30. 'Cela faisoit que ceux du parti d'Othon gardoient beaucoup de mesures à l'égard de Vitellius, [parcequ'il pouvoit pardonner :] mais les autres dechiroient Othon sans le menager, [parcequ'ils
c. 21. 23. 26. n'en esperoient point de grace.] 'Aussi on accusa bien les Generaux d'Othon de l'avoir trahi : [mais personne n'en soupçonna ceux de Vitellius.]

l. 1. c. 78. p. 27. 'On marque qu'Othon soumit en ce temps-ci à la Betique province [d'Espagne,] les villes de la Mauritanie ; [ce qui semble se pouvoir entendre de la Tingitane, qui a esté quelque temps unie à l'Espagne. Mais il y a apparence que cela n'eut pas de lieu pour lors,] non plus que les nouveaux privileges accordez par Othon
l. 2. c. 58. p. 48. à la Cappadoce & à l'Afrique. 'Car Luceius Albinus qui gouvernoit la Mauritanie Cesarienne & la Tingitane du temps de Galba, tenoit encore l'une & l'autre aprés la mort d'Othon.

c. 58. 'Ce Luceius se declara pour Othon. a Carthage & le reste de
a l. 1. c. 76. p. 27. l'Afrique fit la mesme chose, sans attendre mesme que Vipsanius Apronianus son Proconsul fust arrivé. "Les legions de la &c. Dalmacie, de la Pannonie, & de la Mesie luy firent serment de
c. 76 | l. 2. c. 6. p. 35 | Plut. v. Oth. p. 1516. fidelité : 'Mucien gouverneur de Syrie luy fit aussi prester serment par les siennes ; & Vespasien fit la mesme chose dans la Pa-
Tac. l. 2. c. 1. 2. p. 34 | Jos. bel. l. 4. c. 29. p. 893. f. g. lestine, 'quoique Tite son fils, qui s'estoit avancé jusqu'en Acaïe pour aller saluer Galba, n'eust pas voulu continuer son voyage lorsqu'il eut appris à Corinthe la mort de ce prince, & le soulevement de Vitellius, mais s'en fust retourné en Palestine. 'Le
Tac. hi. l. 1. c. 11. p. 8. Roy Agrippa qui estoit venu avec luy, alla jusqu'à Rome. 'L'E-
b c. 76. p. 27. gypte gouvernée par Tibere Alexandre, b & tout le reste de l'Orient, reconnut aussi Othon, 'non qu'on l'aimast mieux que Vitellius, mais parcequ'on y avoit sceu son usurpation la premiere, & parcequ'il avoit pour luy le nom du Senat & de la ville de Rome. La mesme raison emporta apparemment la Gaule Narbonoise, l'Aquitaine gouvernée par Julius Cordus, & l'Espagne
c. 8. p. 7. 'où Galba avoit laissé en sa place Cluvius Rufus, celebre pour son eloquence [& pour l'histoire Romaine qu'il composa sous Trajan. Mais tant d'armées & de provinces furent inutiles à Othon, parceque Vitellius avoit pour luy les legions de la Germanie, ou plutost parceque Dieu l'avoit ainsi ordonné.]



ARTICLE III.

Quels estoient Vitellius, Valens, & Cecina: Les armées de Germanie mecontentes de Galba.

NOTE 3. AULUS Vitellius estoit né en l'an 15 de J. C, selon Suetone, le 7 ou [plutost] le 24 de septembre. [a] Tacite dit que tout ce qu'il a eu de considerable, c'est d'avoir esté fils de L. Vitellius Censeur, trois fois Consul, [b] & le plus puissant Senateur du temps de Claude. Il fut luy mesme Consul les six premiers mois [de l'an 48,] & son frere Lucius les six suivans. Il fut un an Proconsul d'Afrique, & un an Lieutenant de la mesme province sous son frere; & il s'y conduisit avec beaucoup d'integrité. Il estoit ouvert & liberal. [c] Il estoit fort bien instruit dans les lettres & dans l'eloquence, aussibien que tous ceux qui avoient regné avant luy: ce qui eust pu, dit un auteur, couvrir leurs defauts, s'ils n'en eussent eu que de mediocres.

Suet. v. Vit. c. 3. p. 708. | a Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7 | l. 3. c. 86. p. 84. | b Suet. p. 707. | c. 5. p. 709. | Tac. hi. l. 3. c. 86. p. 84. | c Aur. V. p. 513. b.

[Du reste, toute sa vie dés son enfance, n'a esté qu'une suite de toutes sortes de crimes & d'infamies. L'histoire ne marque presque de son regne que les depenses effroyables qu'il faisoit pour ses festins. Toute la magnificence & la prodigalité de Neron estoit peu pour luy, & il ne se contentoit pas mesme de son palais d'or.] Il estoit tout occupé à boire, manger, jouer, se parfumer, sans parler du reste. [d] Outre cela, il estoit flateur envers les puissans, insolent envers les autres, lasche & timide jusqu'à ne pouvoir repondre à qui luy resistoit un peu. [e] On l'accusa d'avoir volé les temples dont on luy avoit donné le soin.

Apol. Ty. v. l. 5. c. 10. p. 236. 237 | Tac. hi. l. 1. c. 50. p. 19. | d Tac. an. 14. c. 49. p. 235. | e Suet. v. Vit. c. 5. p. 709.

[f] Ses vices mesmes luy acquirent la faveur de Caius, de Claude, & de Neron, [g] qui le comblerent d'honneurs & de dignitez. [h] Mais on fut surpris quand on le vit envoyé par Galba pour commander les legions de la basse Germanie. On crut qu'on l'avoit choisi comme un homme dont il n'y avoit rien à craindre, puisqu'il ne songeoit qu'à manger. Il fut reduit à prendre un des pendans d'oreilles de sa mere Sextilia pour avoir dequoi faire son voyage, & à mettre sa femme Galeria Fundana, avec ses enfans, dans une chambre de louage, afin de louer sa maison, & en faire encore quelque argent. Il ne se debarassa de ses creanciers qui pretendoient le retenir, qu'en faisant de méchans procés à ceux qui le pressérent le plus, & en menaçant les autres de leur en faire. Il falut neanmoins qu'il donnast caution à quelques uns.

V. Galba § 9. | f c. 4. p. 708. 709. | g c. 5. p. 709. | h c. 7. p. 710. | p. 711. | Dio, l. 65. p. 735. 736.

Mais quand il fut Empereur, il les contraignit de luy rendre ses obligations, & leur dit qu'ils estoient assez bien payez de ce qu'il leur laissoit la vie.

Suet. c.8.p.711. 712.|Tac.hi.l.1. c.52.p.20. 'Il entra dans sa province vers le premier decembre de l'an 68, & gagna en peu de jours l'affection de ses soldats par une douceur, une civilité, & une liberalité, qui dans le fond n'étoient qu'une mollesse, une bassesse, & une prodigalité sans regle & sans jugement. Suet.c.7.p.711. 'Il en avoit usé de mesme dans tout son voyage, jusques aux valets, [soit que ce fust son naturel, soit qu'il eust deslors de plus grands desseins. Et cette conduite luy réussit.] Tac. hi. l. 3. c. 86. p. 84. 'Car jamais soldats n'aimerent si fort les grandes qualitez de leur General, que les siens aimerent ses vices.

Suet. v. Gal. c. 16. p. 677. 'L'avarice de Galba & la mauvaise conduite de ses ministres, rendoit alors presque tout le monde mecontent, & les soldats plus que les autres, surtout ceux de la Germanie, où il y avoit six legions, Tac.hi.l.1 c.55. p. 21.]'deux dans la haute [le long du Rhein depuis Basle jusqu'à Mayence,] & quatre dans la basse [qui suivoit la mesme riviere jusques à la mer. Celles-ci, comme nous venons de dire, avoient Vitellius pour General, & les autres avoient Hordeonius Flaccus successeur de Verginius Rufus. "Ces legions, particulierement celles de Verginius, avoient vaincu les Gaulois & Vindex, dont Galba avoit embrassé les interests.] V. Neron § 29. c.8. 51.p.7. 20| Plut. v. Gal. p. 1502.1505. 'Ainsi aprés estre devenues superbes par leur victoire, & avoir connu leurs forces, elles voyoient toutes les recompenses passées aux Gaulois qu'elles avoient vaincus, & elles assujetties à un prince de qui elles n'avoient aucun avantage à attendre. Tac.c.51.p.20. 'Elles en craignoient mesme la rigueur, que d'autres avoient déja eprouvée. Car on disoit qu'il vouloit les decimer, & casser "les plus hardis d'entre les officiers. promtissimum quemque. Ces bruits naissoient dans le camp mesme, ou venoient de Lion, ville ennemie de Galba, parcequ'elle se croyoit obligée à Neron: mais on les croyoit comme s'ils eussent esté vrais, & ils faisoient le mesme effet. c.8.53. 'Les villes de Treves, de Langres, & quelques autres des Gaules, que Galba avoit maltraitées, estoient encore plus animées contre luy que les soldats mesmes.

c.8.9.p.7. 'Tout conspiroit donc à la sedition, & il ne manquoit plus qu'un chef capable de la soutenir. Hordeonius Flaccus n'estoit propre ni à l'entreprendre, ni à l'empescher. c.9|Plut. v. Gal. p. 1502. 1505. 'Car c'estoit un homme agé, fort incommodé des gouttes, sans vigueur, sans autorité, Tac.c.56.p.22. 'lasche, timide, paresseux, qui ne faisoit point de mal parcequ'il ne faisoit rien; c.9.p.7. 'de sorte qu'il estoit tout à fait meprisé de ses soldats: [& d'ailleurs il avoit succedé à Verginius Rufus, aimé,

aimé, estimé, & regretté de ses troupes jusques à l'excés. Sur cela Vitellius arriva,]'& frapa les yeux par l'eclat de sa naissance, & par la maniere dont il traitoit les soldats. Fabius Valens commandoit alors une legion dans la basse Germanie. Il estoit ennemi de Galba, qu'il accusoit de n'avoir pas reconnu ses services. C'est pourquoi il regarda aussitost Vitellius comme un instrument propre à satisfaire sa passion, fit ce qu'il put pour l'y engager, & luy persuada enfin d'entreprendre, nonobstant sa paresse, ce qu'il souhaitoit & qu'il n'osoit esperer. c. 52. p. 20.

'Ce Valens sorti d'une famille de Chevaliers, s'estoit rendu celebre dans le monde par son esprit enjoué & agreable; mais il avoit peu d'honneur, & "une hardiesse qui alloit jusqu'à l'insolence, 'beaucoup de temerité & * d'ambition. [a] L'indigence où il avoit longtemps vécu dans sa jeunesse, avoit allumé en luy une grande passion pour l'argent; & on tenoit qu'il le recevoit avec joie de quelque maniere qu'il vinst, sans en avoir jamais assez. Mais il le depensoit aussi avec prodigalité. 'On donne pour marque de son avarice extraordinaire, qu'il tua un Tribun qui luy avoit sauvé la vie en le cachant, sur ce qu'il crut qu'il luy avoit volé "une somme assez peu considerable. 'Il estoit encore sujet à des passions plus honteuses. l. 3. c. 62. p. 78. | l. 1. c. 52. p. 20. | a c. 66. p. 24 | l. 2. c. 56. p. 48 | Plut. v. Oth. p. 1518. | Dio, val. p. 697. | Tac. l. 1. c. 65. p. 24.

procax moribus. | * cupidine. | mille dragmes.

'Alienus Cecina commandoit aussi une legion dans la haute Germanie. C'estoit un jeune homme tres bien fait, fort grand, & "d'une demarche libre & degagée, qui parloit aisement: de sorte qu'il avoit gagné le cœur des soldats par sa bonne mine & son exterieur avantageux. Il avoit mesme de la bonté, 'moins d'avarice & plus de modestie que Valens; mais il avoit plus d'ambition, '& n'avoit pas moins de temerité. [b] Il aimoit la magnificence & le faste, "& parloit aux autres depuis qu'il fut en état de se faire craindre, avec un air de fierté & de mepris. [c] Il estoit passé des premiers dans le parti de Galba, qui voyant qu'il avoit du cœur, l'avoit fait "Colonel d'une legion. Mais ayant sceu que lorsqu'il estoit encore "Thresorier de la Betique, il avoit detourné quelque chose de l'argent qu'il manioit, il avoit ordonné qu'on le mist en justice. Cecina irrité, conceut le dessein de tout renverser pour couvrir sa ruine par celle de la Republique. [Voilà la disposition où estoient les choses à la fin de l'année 68.] c. 52. 53 | l. 2. c. 30. p. 41. | l. 2. c. 56. p. 48. | l. 1. c. 52. p. 20. | b l. 2. c. 20. p. 38 | Plut. v Oth. p. 1518. | c Tac. l. 1. c. 53. p. 21.

erecto incessu | &c. | Legatum | Quæstor.

ARTICLE IV.

Vitellius est declaré Empereur à Cologne : Cecina & Valens ses Lieutenans gagnent les Alpes.

Tac.hi.l.1.c.55. p. 21. 'LE premier jour de l'an 69, auquel les soldats avoient accoutumé de renouveller le serment de fidelité au prince, les legions de la basse Germanie presterent ce serment à Galba, quoiqu'avec assez de difficulté & de murmures : [à quoy il faut Plut.v. Gal. p. 1502. peutestre raporter ce que dit Plutarque,]' que plusieurs [1] soldats crierent un jour que Galba n'estoit pas digne [de regner.] [a] Mais a Tac. hi.l.1.c. 52.p.21. dans la haute Germanie, où les troupes avoient déja fait entre c.55| Plut v. Gal. p. 1505. elles une espece de ligue,' elles jetterent & dechirerent les images b Tac.c.12 p.8. de Galba, & firent serment au Senat & au peuple Romain, [b] de c c.56. p. 22. clarant qu'elles attendoient d'eux un nouveau prince. [c] Hordeonius vit cet attentat," & ne le put empescher.' Pompeius Propinc. 12. p.8. quus Intendant de la Belgique, en fut aussitost averti, & le manda c. 18. p. 11. en diligence à Galba,' qui sur cela adopta Pison le 10 de janvier.

c. 56. 57| Plut p. 1505| Suet. v. Vit. c. 8. p. 712. 'La nuit suivante Vitellius sceut [à Cologne] ce qui se passoit : & pour profiter de l'occasion, il en fit avertir ses legions qui ne campoient pas loin de là, & les exhorta à faire plutost un Empereur, que de le demander aux autres. Il fut bientost obeï : & des le lendemain [deuxieme de janvier,] Valens avec ce qu'il put ramasser de chevaux, accourut du camp à Cologne, où il trouva Vitellius plein de vin & de viandes ; & quoique ce fust le soir, on le tira de son logis en robe" de chambre comme il estoit, & on le promena par les principales rues de la ville, en le saluant du nom d'Empereur. Le [lendemain] 3e du mois, les legions de la haute Germanie luy firent serment, sans songer au Senat & au peuple Suet. p.712.713| Plut. p. 1506| Tac c. 62. Romain ;' & conjointement avec les autres, elles luy donnerent le nom de Germanicus, qu'il receut tres volontiers. Il differa de prendre le titre d'Auguste ; & pour celui de Cesar, il declara Suet. p. 713| ln. l. 2 qu'il ne le vouloit point prendre dutout. 'Aussi les inscriptions ne le luy donnent jamais. Il ne le prit que dans la ruine de ses affaires, par une vaine superstition.

Tac. c.57. 'Les peuples de Cologne, de Treves, & de Langres, disputoient avec les soldats à qui témoigneroit plus d'affection pour Vitellius, & à qui le fourniroit de toutes choses avec plus de

Marginal notes (right): a. [at "plusieurs"]; " &c. [at "attentat"]; " domestique. [at "robe"]

1. Le texte de Plutarque attribue cela aux soldats de Tigellinus. Il faut sans doute Οὐιτελλίου au lieu de Τιγελλίνου.

magnificence, dans l'esperance d'en estre bien recompensez. 'Valerius Asiaticus gouverneur de la Belgique, se joignit aussitost à luy, & Vitellius luy [1] fiança peu aprés sa fille. Junius Blæsus gouverneur de la Gaule Lionnoise suivit son exemple, avec une legion & d'autres troupes qui avoient leur quartier à Lion. Les troupes de la Rhetie ne differerent point non plus. 'Trebellius Maximus gouverneur d'Angleterre, & les Colonels de ses legions, toujours en querelle, " s'accorderent neanmoins à reconnoistre Vitellius.

c. 59. c. 60. *Ibid.*

'Devenu puissant par tant de secours, il donna quarante mille hommes à Valens pour traverser les Gaules, & s'en rendre maistre, ou les piller si elles ne vouloient pas se joindre à luy, & pour passer ensuite en Italie par le mont Cenis. Cecina eut trente mille hommes pour passer aussi les Alpes par le plus court, c'est à dire "par l'endroit qu'on appelle aujourd'hui le grand S. Bernard. Vitellius devoit suivre avec le corps de l'armée. 'Mais il se pressoit le moins, ne songeant qu'à manger, pendant que les soldats faisoient tout d'eux mesmes, & bruloient d'ardeur de marcher, malgré les rigueurs de l'hiver. 'La crainte qu'on avoit des armées de Vitellius les fit fort bien recevoir partout: ce qui n'empescha pas qu'à Metz, les soldats, sur une terreur panique, ne tuassent quatre mille hommes.

c. 61. *Peninis jugis.* c. 62. c. 63.

'Valens apprit à Toul la mort de Galba; & alors tous ceux de la Celtique, qui haïssoient egalement Othon & Vitellius, mais qui craignoient plus le dernier, se donnerent tout à fait à luy. 'La mesme raison emporta la Gaule Narbonoise, & bientost aprés l'Aquitaine qui avoit fait serment à Othon. Cluvius Rufus se hasta de témoigner la mesme legereté avec l'Espagne qu'il gouvernoit.

c. 64. c. 76.

'Cependant Valens s'avançoit toujours. Il chercha quelque sujet de querelle contre ceux d'Autun, & n'en put trouver, parcequ'ils firent audelà de ce qu'on leur demandoit. Ceux de Lion le receurent avec grande joie, & obtinrent qu'il marchast contre la ville de Vienne leur ennemie, zelée pour Vindex & pour Galba. Mais ceux de Vienne flechirent les soldats par leurs supplications, & Valens par une somme d'argent, dont les soldats eurent " une petite part. Valens marcha ainsi jusques au pié des Alpes, reglant son chemin & ses logemens selon qu'on avoit soin de satisfaire son avarice ou ses autres passions. Il mit le feu

c. 64. p. 19. c. 65. 66. p. 24. *trecenos sestercios.*

1. *generum ascivit.* [Mais on verra sur Vitellius § 11, que] 'la fille de Vitellius ne fut mariée que par Vespasien, aprés la mort de son pere.

S. e. l. 8. c. 14. p. 748.

à Luc [au diocese de Die] en Daufiné, où l'on n'avoit pas tenu l'argent assez prest. 'C'estoit alors une ville considerable, [qui n'est plus rien aujourd'hui.]

Plin. l. 2. c. 4. p. 52. b.

'Les Suisses, qui de toute leur ancienne splendeur, ne conservoient alors que leur nom, firent quelque resistance à Cecina, qui en fut ravi, pour avoir occasion de piller. Il en fit "un grand carnage, & remit le reste, avec la ville d'Avenche leur capitale, à la discretion de Vitellius, qui quoiqu'irrité, leur pardonna, s'estant laissé flechir par l'eloquence de Claudius Cossus leur deputé.

Tac. c. 67-69. p. 24. | &c.

'Comme on sceut que ses troupes approchoient d'Italie," un regiment de cavalerie campé sur le Po, mais qui avoit servi en Afrique sous Vitellius, se declara pour luy, & attira à son parti Milan, Yvrée, Novare, & Verceil. Cecina y envoya promtement des troupes pour le soutenir, & se hasta de passer luy mesme les Alpes encore couvertes de neiges. 'Car c'estoit avant le 14 de mars. 'Et en tres peu de jours tout ce qui est jusqu'au Po, se trouva soumis à Vitellius.

c. 70. p. 25. | ala. | c. 89. 90. p. 32. | l. 2. c. 17. p. 58.

ARTICLE V.

Othon se prepare à combatre Vitellius: Les Sarmates défaits: Soulevement des Pretoriens contre le Senat.

'ON avoit caché à Rome jusqu'à la mort de Galba la revolte de la basse Germanie & de Vitellius. Quand on l'y apprit, ce fut une consternation generale de voir une guerre civile, & encore entre Othon & Vitellius, c'est à dire entre les deux plus méchans hommes que l'on connust. [Othon fit ce qu'il put, comme nous avons dit, pour diminuer la mauvaise opinion qu'on avoit de luy.] 'Il tascha aussi de detourner la guerre, & écrivit souvent à Vitellius avec assez de civilité, luy offrant tout ce qu'il pourroit desirer pour passer le reste de sa vie tranquillement & grassement, dans la paix, dans les plaisirs, & dans l'abondance. 'On ajoute qu'il luy offrit mesme de l'associer à l'Empire, & d'epouser sa fille. ªVitellius le payoit à peu pres des mesmes offres: de sorte qu'ils en vinrent bientost aux injures, & à se reprocher les plus grands crimes, tous deux sans mentir. Ils envoyerent aussi pour s'assassiner l'un l'autre, ce qui ne réussit à aucun des deux. Othon envoya aux armées des Gaules des deputez, qui ne revinrent point. Les lettres que Valens écrivit aux Pretoriens pour leur persuader de quitter Othon, n'eurent point aussi d'effet. [Ainsi il falut se resoudre d'en venir aux armes.]

Tac. hi l. 1. c. 50. p. 19. 20. | c. 74. p. 26 | Plut. in Oth. p. 1516. | Suet. v. Oth. c. 8. p. 595 | Dio. l. 64. p. 732. a. | ª Plut. p. 1516 | Tac. c. 74. 75.

'Les historiens raportent divers prodiges arrivez vers ce temps-ci, ausquels nous ne nous arrestons pas. Mais l'inondation toute extraordinaire du Tibre, qui arriva vers le commencement de mars, fut sinon un presage des malheurs futurs, au moins un malheur present tres reel & tres funeste. Tac.c.86|Plut. p.1516|Suet. v. Oth.c.8.p.696.

&c.

'Vers le mesme temps, neuf mille chevaux Roxolans peuples Sarmates, entrerent dans la Mesie, où commandoit alors Marcus Aponius Saturninus. Ils croyoient la piller impunément, parceque l'hiver precedent ils y avoient battu deux cohortes. Mais une legion accompagnee de quelques auxiliaires, les défit en une bataille où ils perirent presque tous. Tac. c. 75|l. 2. c. 85.

'Cependant Rome se vit à la veille d'un grand malheur sur un accident imprevu. Varius Crispinus capitaine dans les gardes Pretoriennes, voulant executer un ordre qu'Othon luy avoit donné, fit charger d'armes quelques charretes durant la nuit. Sur cela les Pretoriens qui s'en apperceurent, s'emeurent comme si c'eust esté un dessein formé contre Othon. Ils assomment Crispinus avec quelques autres, & l'épée à la main ils courent droit au palais, en criant qu'il falloit tuer les Senateurs comme ennemis de l'Empereur. Il y en avoit alors jusqu'à 80 des principaux qui soupoient chez Othon avec leurs femmes. Ils furent saisis de frayeur, & Othon n'en eut pas moins pour eux. Il les fit échaper par des portes écartées, d'où ils allerent se cacher chacun chez leurs amis les moins connus, durant que les soldats forçoient les portes du palais, cherchant les traistres & les ennemis du Prince. Othon leur envoya inutilement leurs Prefets & d'autres officiers. Ils en blesserent quelques uns, & entrerent jusques dans la chambre où estoit Othon, voulant estre assurez qu'il vivoit: & il eut encore bien de la peine à les appaiser plus par ses larmes que par ses paroles, & à les faire retourner au camp. l.1.c.80-82.Plut. v. Oth. p. 1514. 1515|Suet.c.8. p. 695.Dio,l.64.p. 731.c.

'Le lendemain on vit toute la ville dans l'effroi, & les soldats abatus plutost de confusion que de regret. Les Prefets leur parlerent en particulier pour leur faire sentir leur faute, & leur distribuerent neanmoins à chacun [1] une grande somme d'argent. Quand ils furent ainsi adoucis, Othon crut pouvoir aller au camp sans rien craindre. Il les trouva dans la soumission; & ils demanderent eux mesmes la punition des auteurs du trouble. Othon leur fit un discours sur le respect qu'ils devoient au Senat, & sur la necessité de maintenir l'obeissance & la discipline. Il conclut neanmoins qu'il se contentoit de punir tant de coupa- Tac. c. 8. 85| Plut. p. 1515.

&c.

1. *Quina millia nummûm*, dit Tacite. Plutarque met 1250 dragmes.

bles par le supplice de deux, qui furent aussitost executez, & la sedition appaisée.'La ville demeura neanmoins toujours dans le trouble où la mettoient les preparatifs d'une guerre civile qu'elle n'avoit point vue depuis Auguste & Antoine, la necessité de contenter Othon,"& la crainte de se rendre Vitellius ennemi s'il estoit victorieux.

Tac. c. 85. 88. 89. | &c.

ARTICLE VI.

Les troupes d'Othon remportent divers avantages sur celles de Vitellius.

Tac. hi. l. 1. c. 87. p. 31.

'LA guerre estant absolument declarée, Othon se resolut d'envoyer attaquer la Gaule Narbonoise par mer, & de marcher luy mesme contre Cecina & Valens avec une armée qui eust esté tres puissante, si elle eust eu un autre General que luy. Elle estoit conduite par trois Lieutenans, Suetonius Paulinus, Marius Celsus, & Annius Gallus, capables d'executer de grandes choses, si Othon n'eust eu une entiere croyance à Licinius Proculus Prefet du Pretoire, qui avoit assez d'esprit & de malignité pour trouver des defauts dans les meilleures qualitez des autres.

c. 90. | Plut. v. Oth. p. 1517. | a Tac. c. 88. p. 31. | b c. 88|Plut. v. Oth. p. 1517. | c Tac. c. 75|Plut. p. 1517.

'Titien frere d'Othon demeura à Rome pour la gouverner, 'avec Flavius Sabinus frere de Vespasien, qu'Othon en avoit fait Prefet. [a] La pluspart des autres personnes de qualité eurent ordre de suivre l'Empereur, [b] mesme le frere de Vitellius, qui y fut comme un autre sans qu'il parust ni ennemi, ni frere d'un Empereur. [c] Vitellius avoit aussi à Rome, sa mere, sa femme & ses enfans, à qui Othon ne fit aucun tort, & mesme il en prit un grand soin, soit par moderation, soit par crainte. Car Vitellius avoit écrit à Titien que si on les maltraitoit, il ne feroit point de quartier ni à luy, ni à son fils. [Cnæus] 'Cornelius Dolabella illustre [par son nom, &] parcequ'il estoit parent de Galba, eut ordre de se retirer à Aquin avec quelques gardes.

Plut. v. Oth. p. 1517|Tac. c. 88.

Tac. c. 90. p. 32.

'Le 14 de mars Othon prit congé du Senat & du peuple par un discours assez moderé, sans parler mesme de Vitellius. Et on tenoit que Galerius Trachalus [Consul de l'année precedente,] dont l'eloquence estoit alors fort celebre, avoit accoutumé de luy composer ses discours, & qu'il avoit évité à dessein de rien mettre dans celui-ci qui pust l'exposer, si Vitellius demeuroit le maistre. Othon partit ensuite 'sans attendre certaines ceremo-

c. 89. p. 32|Suet. v. Oth. c. 8. p. 655.

nies que la superstition des payens vouloit 'qu'on fist. Cecina avançoit, & il le craignoit [avec raison plus que tous ses dieux.] 'Il seroit mesme parti plutôt sans le debordement du Tibre dont nous avons parlé.[a] Il marchoit luy mesme à pié à la teste des troupes, chargé d'une cuirasse de fer, sans ornement, sans delicatesse, tout different de ce que sa vie passée faisoit attendre de luy.[1] c. 86|Suet. v. Oth. c. 8. p. 697. a Tac. hi. l. 2 c. 11. p. 36.

1. 'Le commencement de la guerre luy réussit; [b] sa flote défit les Liguriens, pilla Vintimille comprise alors dans la "province des Alpes maritimes; & estant descendue sur les costes de la Provence, elle y battit plus d'une fois les milices de Tongres & de Treves que Valens y avoit envoyées pour les garder. 'On remarque qu'une femme ayant caché son fils, les soldats persuadez qu'elle l'avoit mis où estoit son argent, voulurent la contraindre de leur dire où il estoit: elle avoua qu'elle l'avoit caché: mais elle souffrit toutes sortes de tourmens, & la mort mesme, sans leur vouloir dire autre chose. c. 11. b c. 12-15. &c. c. 13.

'Decimus Pacarius s'estant declaré pour Vitellius 'dans l'isle de Corse dont il estoit Intendant, il fut aussitost tué," & sa teste portée à Othon. c. 16. &c.

'Othon avoit envoyé, pour garder le Po, Annius Gallus, avec Vestricius Spurinna 'qui estoit aussi un homme tres capable de commander. Mais ils avoient des soldats peu genereux & tres desobeïssans: 'de sorte que Spurinna qui s'estoit enfermé dans Plaisance, alors l'une des plus considerables villes d'Italie, y pensa estre tué par les Pretoriens qu'il commandoit. Cependant Cecina qui avoit passé le Po, les vint attaquer. Les injures" piquantes que ses soldats leur dirent, les obligerent d'avoir recours à Spurinna, & de se soumettre à ses ordres: & ils se défendirent si bien sous sa conduite, que Cecina aprés une attaque de deux jours, fut obligé de se retirer avec grande perte. 'Ceux de Plaisance regretterent leur amphiteatre magnifique, qui estant hors des murs, se trouva brulé durant cette attaque. c. 11. Plut. v. Oth. p. 1517. p. 1517. 1518| Tac. l. 2. c. 18-22. &c. Tac. c. 21. p. 39.

Note 4. 'Cecina repassa le Po," & tira vers Cremone, [qui tenoit pour luy.] [c] Il fut encore battu plusieurs fois dans de petites rencontres que ses coureurs avoient avec ceux du parti contraire. [d] Des gladiateurs d'Othon conduits par Martius Macer designé Consul, surprirent aussi plusieurs de ses auxiliaires, & tuerent tous ceux qui resisterent. Le reste s'enfuit à Cremone, où Macer empescha les siens de les poursuivre, depeur d'estre battus par les c. 22|Plut. p. 1519. c Tac. l. 2 c. 24. p. 40. d c. 23. 71.

1. Juvenal se moque neanmoins de ce qu'il faisoit porter un miroir &c. en allant à cette guerre. Juv. sat. 2 v. 99.

troupes qui sortiroient de la ville. Cela le rendit suspect aux siens; '& c'estoit le malheur general de toutes les troupes d'Othon. Les plus lasches estant en mesme temps les plus insolens, crioient & se soulevoient contre leurs chefs. Ils portoient leurs plaintes jusques à l'Empereur par des lettres seditieuses : & ce prince qui se défiant des personnes puissantes, se rendoit plus credule aux autres, ou qui croyoit que son plus grand interest estoit de satisfaire les soldats ; manda Titien son frere, pour luy donner la conduite de la guerre.

c. 23|Plut. p. 1517. 1519.

'Cependant Cecina honteux de tant de pertes, & craignant que Valens qui approchoit, n'eust tout l'honneur de la victoire, se resolut de hasarder encore un combat, & tascha d'attirer Suetone & Marius Celsus qui estoient arrivez avec le corps de l'armée, dans une embuscade qu'il leur dressa en un lieu qui s'appelloit les Castors,ᵃ à quatre ou cinq lieues de Cremone. Mais il fut* pris luy mesme dans le piege qu'il tendoit aux autres, & tellement battu, qu'on croyoit qu'il estoit perdu sans ressource luy & toutes ses troupes, si Suetone par une precaution un peu trop grande, n'eust rappellé ses soldats, de peur de perdre en voulant trop gagner : & les soldats ne manquerent point de l'accuser de trahison.

Tac. c. 24-26| Plut. p. 1519.

a ad duodecimum.

* &c.

ARTICLE VII.

Othon precipite la bataille de Bedriac ; qui luy est funeste.

'SI la défaite de Cecina étonna un peu ceux du parti de Vitellius, elle leur fut d'ailleurs fort avantageuse pour agir avec plus de precaution, & pour obeïr mieux à leurs chefs.'Car les soldats de ce parti n'avoient pas plus de soumission que ceux d'Othon, enflez les uns les autres de ce que leurs princes leur devoient l'Empire.'Valens pensa mesme estre tué dans une grande sedition qui estoit arrivée peu auparavant.'Il estoit encore à Pavie lorsqu'il apprit la défaite de Cecina; & on vouloit qu'il en eust esté cause, en ne se hastant pas assez de se joindre à luy. Car ces deux chefs jaloux l'un de l'autre ne s'accordoient pas. Valens avoit sous luy beaucoup plus de monde : Cecina estoit plus aimé. Ils se joignirent enfin, '& ne songerent plus qu'à en venir le plus promptement qu'ils pourroient à un combat.

Tac. l. 2. c. 27. p. 40.

c. 27|Plut. p. 1517-1520.

Tac. c. 27-29.

c. 30.

c. 31.

'C'estoit leur interest ; & celui d'Othon estoit au contraire* de prolonger la guerre,ᵃ quand ce n'eust esté que pour attendre plusieurs

c. 31.32|Suet. v. Oth. c. 9. p. 697.

a Tac. c. 11.32.

* &ci

ſieurs legions qui luy venoient d'Illyrie.'Auſſi Othon qui eſtoit venu au camp avec Titien ſon frere, ayant mis la choſe en deliberation, Suetonius Paulinus qui paſſoit pour ſavoir la guerre mieux qu'aucun Capitaine de ce temps là, appuya fortement cet avis; Marius Celſus le ſuivit, & Annius Gallus à qui Othon en avoit écrit, parcequ'il eſtoit tombé de cheval peu de jours auparavant, manda que c'eſtoit auſſi le ſien.'Cependant Othon, Titien, & Proculus Prefet du Pretoire, emportez par leur precipitation & leur ignorance, voulurent qu'on ſe haſtaſt d'achever la guerre, pour ſuivre l'inclination des Pretoriens, qui preſumoient tout de leurs forces, & qui ne reſpiroient qu'apres les delices de Rome. Othon meſme ne pouvoit plus ſouffrir les ſoins, les inquietudes, & les incertitudes de la guerre, & il vouloit finir à quelque prix que ce fuſt. 'On pretend qu'il craignoit que les deux armées & les Generaux ne s'accordaſſent à faire un nouvel Empereur digne de l'eſtre, ou à en demander un au Senat. Mais Tacite ſoutient que les hommes eſtoient alors trop méchans pour croire qu'ils aient ſeulement penſé à une choſe ſi utile; & Dieu trop irrité pour faire ſitoſt finir la guerre.

c. 31. 32| Plut. p 1520.

Tac. c 33| Plut. p. 1520. 1521| Suet. v. Oth. c. 9. p. 697.

Plut. p. 1521| Tac. c. 37. 38.

'Cette reſolution que prit Othon de precipiter les affaires, fut le premier pas de ſa ruine. Le ſecond fut que ſuivant le ſentiment de Titien & de Proculus, auquel les autres n'oſerent s'oppoſer, il ſe retira[a] à Berſello, [où le Lenza qui ſepare les Duchez de Parme & de Rhege, tombe dans le Po,] pour n'eſtre point expoſé aux dangers de la bataille. Il y fut ſuivi de beaucoup de troupes à pié & à cheval, & laiſſa le reſte de l'armée affoibli en nombre & en courage, ſans obeïſſance & ſans diſcipline; parceque les ſoldats ne ſe vouloient ſoumettre qu'à Othon, comme luy ne ſe vouloit fier qu'à eux.'Suetone & Marius demeurerent, mais ſans autorité & ſans credit ſur les troupes, conſiderez [au plus] comme amis & conſeillers de Titien & de Proculus, à qui Othon avoit laiſſé toute l'autorité. Et meſme Titien n'en avoit que l'honneur & l'apparence.

Tac. c. 33. p. 4

Brixellum.

c. 33. 39| Plut. p. 1519. 1520.

'Cecina & Valens qui ſavoient tout ce qui ſe paſſoit, n'attendoient que le moment de profiter de la folie de leurs adverſaires; & ils eurent bientoſt un petit avantage dans une iſle du Po ſur les gladiateurs d'Othon; ce qui fit qu'Othon en oſta la conduite à Martius Macer, & la donna à Flavius Sabinus l'un de ceux qui eſtoient deſignez Conſuls.

Tac. c. 34-36| Plut. p. 1522.

NOTE 5. 'Les deux armées eſtoient[a] alors campées ſur le Po,[a] d'où celle

Tac. c. 35 p. 42. a c. 23. 39| Plut. p. 1522.

d'Othon alla se poster [1] à plus d'une lieue * de Bedriac, petite ville entre Cremone & Verone, mais plus pres de Cremone. Sanson la place entre Cremone & Mantoue, environ ¶ à sept ou huit lieues de l'une & de l'autre, sur la riviere d'Oglio, à peu pres où est aujourd'hui la ville de Canette. Ce lieu fut [cette année] deux fois funeste aux Romains. [Vitellius y défit Othon, comme nous allons voir,] '& y fut ensuite défait par Vespasien. [La route de Bedriac eloignoit beaucoup l'armée d'Othon des ennemis: & elle ne la prit apparemment que pour les surprendre, en revenant sur eux lorsqu'ils ne s'y attendroient pas.] 'Elle campa en un lieu où on manquoit d'eau, au milieu de plusieurs rivieres, dans le printemps: [car c'estoit vers le 13 d'avril.] 'Proculus voulut continuer " la marche le lendemain pour aller chercher les ennemis campez à " cinq ou six lieues delà, au conflant de l'Adda & du Po: Suetone & Marius trouvoient que c'estoit se perdre que de mener au combat des troupes fatiguées d'une longue marche. Mais Othon mandoit sans cesse qu'on se battist.

*autrement. Bebriac & Betriac.

¶ 20 milles.

Tac. hi l. 3. c. 16. p. 66.

l. 2. c. 39. p. 43.

c. 40 | Plut. p. 1522.

NOTE 6.

16 milles, ou 100 stades, qui ne font pas 13 milles.

'Cecina & Valens n'attendoient pas l'armée d'Othon, lorsque leurs coureurs leur vinrent dire qu'elle arrivoit. Ils eurent neanmoins le temps de ranger leurs troupes en un meilleur ordre que n'estoient celles d'Othon. Leur cavalerie fut renversée d'abord, & ils perdirent l'aigle d'une legion. Mais " enfin ils remporterent une victoire toute entiere. Les Generaux d'Othon fuirent l'un d'un costé, l'autre de l'autre; Suetone & Proculus eviterent le camp où Annius Gallus estoit demeuré avec quelques troupes: Titien & Marius " n'y rentrerent que la nuit. Quelques uns des soldats s'y retirerent, les autres marcherent jusqu'à Bedriac; & dans un si long chemin, beaucoup furent tuez en fuyant. 'On marque que dans cette bataille il y eut quarante mille hommes de tuez de part & d'autres.

Tac. c. 41-44 | Plut. p. 1522-1524 | Suet. v. Oth. c. 9. p. 697.

&c.

&c.

Dio, l. 64. p. 732. a.

'Les victorieux poursuivirent ceux d'Othon jusqu'à cinq milles de Bedriac, [& à un mille du camp,] qu'ils n'oserent pas encore attaquer pour ce jour là. Les Pretoriens qui y estoient, témoignoient une grande resolution de se bien défendre. Mais des le lendemain les soldats, les officiers, & Titien mesme, conclurent à deputer à Cecina & à Valens pour " se rendre à eux avant qu'ils les prissent de force, comme Plutarque le raporte plus amplement. Ainsi les victorieux furent receus dans le camp, y firent prester le serment au nom de Vitellius; & les uns & les autres se

Tac. c. 45 | Plut. p. 1524. 1525.

&c.

1. Tacite dit à quatre milles, & Plutarque à cinquante stades, qui font plus de six milles; ce qui est contraire à la suite.

reconnoissant alors pour freres & pour amis, meslerent ensemble leur joie & leurs larmes, en detestant les maux des guerres civiles.

ARTICLE VIII.

Othon se tue.

'OTHON attendoit à Bersello la nouvelle de la défaite des ennemis, lorsqu'il apprit celle des siens. Comme on ne la pouvoit encore croire; un soldat qui assuroit estre revenu du combat, se tua à ses piez, pour montrer que ce qu'il disoit estoit veritable, & que ce n'estoit point faute de cœur que luy & les autres avoient fui. C'est ce que Suetone l'historien assure avoir appris de son pere Suetonius Lenis, qui servoit dans cette guerre en qualité de Tribun d'une legion. Plut. p. 1525| Suet. v. Oth. c. 10. p. 698| Dio, l. 64. p. 732. b. c.

'La bataille de Bedriac ne ruinoit nullement les affaires d'Othon. Il avoit encore avec luy de bonnes troupes, & tres affectionnées à son service; il en avoit d'autres à Bedriac & à Plaisance; & il avoit nouvelle que les trois legions de Mesie estoient arrivées à Aquilée. Tac. c. 46-49. 87| Dio, l. 64. p. 732| Plut. p. 1526, Suet. c. 9.

'Mais soit qu'il eust naturellement horreur des guerres civiles, comme quelques uns l'assurent,[a] soit qu'il n'eust pas le genie assez fort pour soutenir une longue guerre,[b] soit qu'il craignist de perdre toute sa famille s'il estoit vaincu aprés avoir irrité Vitellius par une longue resistance,[c] soit qu'il se flatast d'acquerir de la gloire par une resolution genereuse,[d] soit qu'effectivement il eust honte d'acheter la vie & l'Empire par le sang & la mort de ceux qui luy témoignoient tant d'affection; quelque raison qu'il eust, des qu'il eut sceu la défaite de son armée, il témoigna qu'il estoit resolu de mourir, & tout ce qu'on luy put dire pour l'en detourner, ne le flechit point. Dio, l. 64. p. 732. d| val. p. 697| Suet. c. 10. a Plut. p. 1521. b Tac. c. 48. p. 46. c Tac. c. 47| Plut. p. 1526. d Dio, l. 64. p. 732. 733| Tac. c. 47| Plut. p. 1526. 1527| Suet. c. 9.

'Il passa le reste du jour, [qui estoit apparemment celui mesme de la bataille,] à distribuer de l'argent à ses domestiques & à ses amis, à écrire à sa sœur, & à Messaline veuve de Neron qu'il avoit resolu d'epouser, à donner divers ordres, particulierement pour faire retirer [&c.] en sureté les personnes de qualité qui estoient auprés de luy. Il consola son neveu Salvius Cocceianus, qu'il exhorta à ne pas oublier qu'il avoit eu un oncle Cesar, & à ne s'en pas trop souvenir. Il brula ce qu'on luy avoit mandé contre Vitellius, depeur que cela ne fist tort à ceux qui l'avoient écrit. Il fit tout cela avec beaucoup de presence & de liberté d'esprit. On dit mesme qu'il dormit la nuit; & le lendemain au matin, Tac. c. 48. 49| Plut. p. 1527. 1528| Suet. c. 10. 11.

aprés s'estre informé si les Senateurs qui l'avoient suivi estoient en sureté, il se tua d'un coup de poignard, finissant une vie honteuse par une mort qui a paru glorieuse aux payens, [mais que la verité condannera toujours, sans condanner le courage avec lequel il a meprisé la mort & la douleur, s'il eust esté mieux employé.]

Dio, l. 64. p. 733. c | Tac. c. 49 | Plut. p. 1528. 1529 | Suet. c. 12. p. 701.

'On fit ses funerailles avec le plus de solennité & de promtitude que l'on put, les soldats y témoignerent une affection incroyable pour luy, & une extreme douleur de sa mort. Quelques uns mesmes s'y tuerent de regret, & d'autres les imiterent à Bedriac, à Plaisance, & en d'autres garnisons. Son sepulcre subsista parce qu'il estoit sans magnificence, 'comme celui" d'un simple particulier.[a] Plutarque qui l'avoit vu à Bersello, dit qu'il n'y avoit autre chose que la seule inscription de son nom sans aucune qualité. 'Vitellius conserva aussi sa famille.

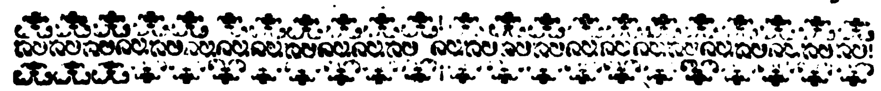
Apol. Ty. v. l. 5. c. 4. p. 210 a. — ἰδιώτ. — *a* Plut. p. 1529. — Tac. l. 1. c. 75. p. 27.

[b]Il mourut dans la 37[e] année de son age, [c]& [1] le 90[e] jour de son regne selon quelques auteurs, [c'est à dire le 15 ou le 16 d'avril] [d]Saint Theophile, Suetone, & Eutrope, y ajoutent cinq jours; & Dion dit que c'estoit onze jours avant celui de sa naissance, [e]qui estoit le 28 du mesme mois; [ce qui revient fort bien à Joseph,] [f]qui luy donne trois mois & deux jours de regne, [depuis le 15 de janvier jusqu'au 17 d'avril. Il est toujours certain qu'il est mort le 15 d'avril, ou fort peu aprés:] [g]& on savoit sa mort à Rome des le 19. [h] Le Cardinal Noris la met le 16, au matin.

b Tac. l. 2. c. 50 | Plut. — *c* Dio, l. 64. p. 733. c | Plut. p. 1529 | Zon p. 191. f | Eus. chr. &c. — *d* Theoph. l. 3. p. 137. d | Suet. c. 11. p. 699. — *e* Suet. c. 2. p. 688 — *f* Jos. bel l. 4. c. 33. p. 896. c. — *g* Tac. c. 55 | Petav. ura. p. 114. — *h* Nor. epo. p. 47.

1. Quelques Grecs mettent six mois au lieu de trois. Il faut sans doute γ. au lieu de ς. comme on l'a marqué dans la chronique d'Eusebe; & S. Jerome met trois mois. Aurele Victor dit 85 jours. Saint Clement d'Alexandrie, cinq mois & un jour.



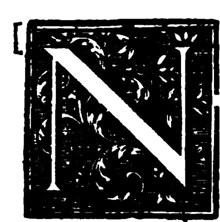


L'EMPEREUR VITELLIUS.

ARTICLE PREMIER.

Tout l'Empire, & Vespasien mesme avec l'Orient, se soumettent à Vitellius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

V. Othon §3, 4. [OUS ne repetons point ici ce que nous "avons dit dans l'histoire d'Othon, de la maniere dont Vitellius fut elevé à l'Empire le 2 janvier de l'an 69, & comment Cecina & Valens ses Lieutenans ayant défait l'armée d'Othon pres de Cremone & de Bedriac, Othon se tua le lendemain, qui estoit apparemment le 15 ou le 16e jour d'avril.] 'Aprés qu'il fut mort, ses troupes qui estoient avec luy à Bersello, ne pouvant encore se resoudre à se soumettre à Vitellius, voulurent obliger Verginius Rufus ["qui estoit alors Consul,] d'accepter l'Empire [* qu'il avoit déja refusé tant de fois.] Mais il s'echapa par une porte de derriere. Ainsi les soldats s'estant soumis à Cecina, firent serment à Vitellius. Les autres troupes se soumirent de mesme, & la paix se trouva ainsi rétablie; 'à la reserve des violences & des pilleries qu'on laissoit faire aux soldats de Vitellius. Tac. hi. l. 2. c. 49. 51. p. 47 | Plut. v. Oth. p. 1509. V. Othon § 1. * V. Neron § 29. Tac. c. 56. p. 48.

'Othon avoit amené avec luy beaucoup de Senateurs, qu'il avoit laissez à Modene avec quelques soldats. Ils se trouverent fort embarassez lorsqu'ils y apprirent le succés de la bataille de Bedriac. Les soldats qui ne le vouloient pas croire, ne demandoient qu'à maltraiter & mesme à massacrer ceux qui témoigneroient peu d'affection pour Othon; & les Senateurs craignoient de passer pour coupables, s'ils se joignoient les derniers au parti de Vitellius, dont le frere estoit parmi eux. Ils resolurent enfin de se retirer à Boulogne, [comme pour s'eloigner de la guerre,] dans l'esperance que les choses s'éclairciroient cependant: & Tac. c. 52-54. p. 47. 48.

ils sceurent en effet bientost qu'Othon estoit dans la resolution de mourir. Sur cela ils commencerent à se declarer pour Vitellius,& L. Vitellius son frere"qui estoit avec eux, en recevoit déja les complimens lorsque Cænus affranchi de Neron, pour faire valoir un " brevet qu'il avoit receu d'Othon, vint dire que tout estoit changé,& que dans un second combat les troupes de Vitellius avoient esté taillées en pieces. Les soldats le crurent ; de sorte que les Senateurs furent dans une grande inquietude, jusqu'à ce qu'ils receurent une lettre de Valens,qui [les assura de la verité,&] leur osta tout sujet de craindre. Vitellius fit punir Cænus peu de jours aprés. V. Othon § 6. diploma.

c. 55|Dio, l. 65. p. 734. a. b| Petav. ura. p. 114. 'Les jeux de Cerés,qui se commençoient à Rome le 12 d'avril, & qui duroient jusques au 19, y continuoient encore lorsqu'on y apprit la mort d'Othon : on ne s'en emut pas, & on continua les injures & les eloges comme auparavant, " transposant seulement les noms d'Othon & de Vitellius. Flavius Sabinus Prefet de Rome fit prester serment au nom de Vitellius par les soldats qui y restoient,& le Senat luy decerna tous les honneurs que les autres Empereurs avoient jamais eus. On rendit aussi quelques honneurs à la memoire de Galba. Valens avoit écrit aux Consuls [L. Verginius Rufus,& Poppæus Vopiscus, dont le premier estoit absent.] Sa lettre fut lue dans le Senat, & on en estima la modestie : mais on estima encore davantage la modestie de Cecina qui n'avoit point dutout écrit,'parcequ'il n'y avoit plus alors que les Empereurs qui écrivissent aux magistrats & au Senat. &c. Tac. n. 66. p. 48.

c. 57. p. 48. 'Vitellius estoit cependant parti [de Cologne] avec toutes ses troupes, hors ce qu'il en avoit falu laisser à Hordeonius Flaccus pour garder les bords du Rhein. Il n'avoit encore fait que peu de journées lorsqu'il apprit sa victoire,& la mort d'Othon.'Vers le mesme temps il sceut encore que Cluvius Rufus gouverneur d'Espagne,l'avoit rendu maistre des deux Mauritanies,la Tingitane & la Cesarienne,par la mort de Luceius Albinus, qui d'Intendant de ces provinces sembloit s'en vouloir faire Roy, & menaçoit mesme l'Espagne. [Tout le reste de l'Empire se soumit aussi à Vitellius :] '& quoiqu'on parlast déja beaucoup de Vespasien,dans les interests duquel Mucien gouverneur de Syrie estoit entré, ils ne laisserent pas l'un & l'autre de luy faire prester serment par leurs legions. c 58. 59. c. 73. 74. p. 52.



ARTICLE II.

Vitellius pardonne aux Generaux d'Othon, disperse ses troupes, fait mourir Dolabella, chasse les astrologues, passe les Alpes, vient à Bedriac.

'VITELLIUS arriva à Lion en un equipage de prince par la magnificence de Junius Blæsus gouverneur du pays, qui ne fit pas bien sa cour par là. Il y donna à son fils le nom de Germanicus, & toutes les marques de la dignité souveraine, quoique ce ne fust qu'un enfant, 'qui estoit presque muet.[a] On voit deux de ses enfans dans plusieurs de ses medailles : mais on pretend que l'un estoit une fille. Tac. hi. l. 2. c. 59. Suet. v. Vit. c. 6. p. 710. a Bir. p. 104.

eo ipso ingratus.

'Les Generaux victorieux & vaincus l'attendoient à Lion, Titien frere d'Othon eut aussitost sa grace, "comme ayant combatu pour un frere, & n'estant capable de rien. On ne dit rien de Marius Celsus, sinon que Vitellius luy conserva le Consulat [qu'il devoit exercer au mois de juillet.] Il laissa longtemps Suetone & Proculus dans l'inquietude, & dans l'état de criminels : & ils n'obtinrent enfin leur grace qu'en pretendant par un mensonge honteux, [surtout à un homme de la reputation de Suetone,] qu'ils avoient fait perdre volontairement la bataille de Bedriac. Vitellius[1] voulut bien les croire perfides, & leur pardonna le crime d'avoir esté fideles. 'Martius Macer fut privé du Consulat auquel il estoit destiné, aussibien que Pedanius Costa, le dernier parcequ'il avoit agi contre Neron : [car on ne dit point qu'Othon luy eust donné d'emploi.] 'Galerius Trachalus l'orateur d'Othon, fut conservé par Galeria femme de Vitellius. Tac. c. 60. p. 49. c. 71. p. 51. c. 60 | l. 1. c. 90.

pietate & ignavia.

'Mais ce prince s'attira l'aversion des armées, en faisant mourir plusieurs braves Centeniers. 'Il se rendit encore fort odieux par la mort de Dolabella, qui n'avoit point d'autre crime, sinon qu'ayant esté relegue à Aquin par Othon, "il estoit revenu à Rome lorsqu'il avoit sceu la mort de ce prince. Mais Vitellius le craignoit, & le haïssoit. [On fut sans doute plus satisfait] 'de l'edit qu'il envoya à Rome, pour défendre aux Chevaliers Romains de combattre en gladiateurs, ou contre les bestes. l. 2. c. 60. p. 49. c. 63. c. 62.

&c.

'Quoiqu'il eust toujours paru fort attaché aux devins & aux astrologues 'il leur commanda neanmoins à tous d'estre hors de l'Italie[b] dans le premier d'octobre, & eux afficherent la nuit un Zon. p. 192. b. b | Tac. c. 62 | Dio, l. 65. p. 734. b. b Suet v. Vit. c. 14. p. 722.

1. *credidit de perfidia, & fidem absolvit.*

billet par lequel ils luy ordonnoient d'estre hors du monde* dans le mesme temps : ce qui le piqua de telle sorte, qu'il les condannoit à la mort sans les entendre, des qu'ils estoient deferez. Cependant il ecoutoit comme des oracles les fausses predictions d'une Allemande. *NOTE L.

Tac. c.61.p.49. 'Durant qu'il estoit à Lion,"un homme du Bourbonnois nommé Maric trompoit les peuples sous pretexte de les mettre en liberté, & usurpoit mesme le titre de dieu. Il estoit déja suivi de huit mille personnes; & pres d'en attirer beaucoup d'autres dans le pays d'Autun, lorsque cette ville le fit attaquer par ses milices, & quelques cohortes Romaines. Il fut bientost défait, pris, & exposé aux bestes, qui ne luy firent point de mal, ce qui faisoit déja croire au peuple qu'il estoit invulnerable. Mais enfin"il mourut d'un coup d'épée. *è plebe Boiorum.* *interfectus est.*

Suet. v. Vit. c. 9. p. 713. a c. 10. p. 714 [Au sortir de Lion,]'Vitellius alla à Vienne, où il rendit publiquement la justice;[a] & continua ensuite son chemin vers Rome, receu partout comme en triomphe, & vivant toujours " d'une &c. c. 10|Tac. c. 68. maniere digne de luy, 'sans faire garder aucune discipline à ceux Tac. c. 73. p. 52. de sa suite. 'Cette negligence causoit de grands desordres, qui s'augmenterent beaucoup lorsqu'il eut sceu que les legions de c. 66. p. 50. Palestine & de Syrie l'avoient reconnu.'Il envoya Vectius Bolac. 65. nus gouverner l'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus.'Cluvius Rufus le vint joindre peu aprés qu'il fut parti de Lion, pour se justifier des mauvais desseins dont Hilaire affranchi de ce prince l'avoit accusé. Hilaire fut puni, & Cluvius demeura auprés de Vitellius sans cesser de gouverner l'Espagne; ce qui étoit presque sans exemple.

c. 66. 'Vitellius trouva l'Italie pleine de soldats, de son armée & de celle d'Othon, repandus partout, & meslez ensemble, mais qui conservoient encore la memoire & l'esprit des divisions passées, c. 68. p. 51. ce qui produisoit souvent des querelles & des batteries. 'Il en arriva à Turin & à Pavie,"qui penserent avoir de grandes suites : &c. & Vitellius eut peine à empescher que Verginius Rufus n'y fust c. 66. p. 50. tué.'Pour remedier à ces maux il envoya la quatorzieme legion c. 67. en Angleterre,'la premiere de la marine en Espagne, la onzieme c. 11. p. 36. & la settieme en leurs quartiers ordinaires'de la Dalmacie & de c. 67. p. 50. la Pannonie;'la treizieme fut employée à divers ouvrages dans l'Italie. Il separa ainsi doucement & sans bruit ces legions qui avoient servi Othon : il dispersa de mesme les Pretoriens en divers endroits, & peu à peu il leur fit quitter les armes en leur c. 67. 68. donnant recompense : 'ce qui ne les empescha pas de demeurer mecontens.

Entre

'Entre les siens mesmes il y avoit 18 cohortes Hollandoises, fieres, querelleuses, & fort difficiles à gouverner. [a] C'est pourquoi il les renvoya dans la Germanie; & il renvoya de mesme en leur pays un grand nombre d'auxiliaires que les peuples des Gaules luy avoient fournis. Pour diminuer les depenses, il ordonna qu'on ne feroit point de recrues, & il osta du service tous ceux qui le demanderent. l.2. c. 27. 28. p. 40. | a c. 69. p. 51.

'Estant arrivé à Cremone [vers le 25 de may,] il voulut aller voir le lieu où s'estoit donné la bataille de Bedriac quarante jours auparavant. Ce champ estoit encore tout couvert de corps & de pourriture, d'où sortoit une étrange puanteur. Cependant il voulut voir, & vit avec joie ce triste spectacle, jusqu'à dire que l'odeur d'un ennemi mort estoit agreable, surtout celle d'un citoyen, sans songer à l'état où il alloit bientost se trouver luy mesme. Il ne donna mesme aucun ordre pour faire inhumer tant de citoyens, estant tout occupé [de sa vanité &] de ses plaisirs. 'Comme si tant de sang n'eust pas esté capable de le satisfaire, il se divertissoit à Cremone & à Boulogne à des spectacles de gladiateurs, comme il avoit déja fait à Lion. Il vit à Bersello le tombeau d'Othon, & n'y trouva rien de trop superbe. c. 70 | Suet. c. 10. p. 715 | Dio. val. p. 698. | Dio, val. p. 698 | Tac. c. 70 71.

✠✠✠

ARTICLE III.

Vitellius vient à Rome: fait du bien & du mal; ses festins; sa cruauté: De sa mere & de sa femme.

'VITELLIUS regla [vers ce temps là] les Consulats. [b] Il ne changea rien à ceux que "nous avons dit avoir esté designez jusques au mois de septembre, [c] sinon qu'il retrancha peut-estre quelque chose de leur temps. Car il voulut que Valens & Cecina fussent Consuls durant quelques mois de cette année. Onuphre & Goltzius leur donnent les mois de septembre & d'octobre. Pour leur faire place, ' on oublia que Martius Macer avoit esté designé pour cette année, & on remit le Consulat de Valerius Marinus à un autre temps. Le premier avoit trop bien soutenu le parti d'Othon; & l'autre estoit assez bon pour souffrir l'injure qu'on luy faisoit. 'Cecina estant passé depuis dans le parti de Vespasien, Rossius Regulus demanda & receut le Consulat pour l'unique jour qui luy restoit, qui estoit le 31 d'octobre. 'Cn. Cæcilius Simplex fut Consul les deux derniers mois, avec C. Quintius Atticus. [d] Vitellius designa aussi des Consuls pour les dix années suivantes, à quoy Vespasien n'eut pas d'égard. Il se

V. Othon § 1. | dissimulatus | Tac. hi. l. 2. c. 71. p. 51. | b l. 1. c. 77. p. 27. | c l. 2. c. 71. | l. 3. c. 37. p. 71. | l. 2. c. 60. p. 49 | Dio, l. 65. p. 741. c. | d Suet. v. Vit. c. 11. p. 716 | Tac. hi. l. 3. c. 55 p. 7[illegible] | l. 4. c. 47. p. 100.

Goltz. p. 48. fit luy mesme declarer Consul perpetuel,'& ce titre se lit encore sur quelques [1] medailles.

Tac. l. 2. c. 90 p. 57. a c. 87. 88. 'Cela ne se fit que lorsqu'il fut à Rome, [a] où il arriva enfin, aprés s'estre arresté dans tous les lieux de plaisance qu'il rencontra. 'Il estoit suivi de soixante mille hommes en armes, sans les valets des soldats, & les trains, qui faisoient plus que le double, toutes les personnes de qualité se hastant de le venir saluer avant qu'il arrivast. On peut juger des desordres que produisoit cette foule disciplinée par Vitellius," en un temps où tous les grains estoient meurs:[car il paroist qu'il entra à Rome au mois de juillet.] a 89|Suet. c. 11. p. 715. 'Tacite décrit cette entrée. Il la vouloit faire en habit de guerre, comme dans une ville conquise ; & Suetone dit qu'il le fit : mais Tac. c. 90. p. 56. Tacite assure que ses amis l'en detournerent.'Il trouva [Sextilia] sa mere au Capitole, & luy donna le nom d'Auguste, qu'il accepta enfin luy mesme. a. 9x|Suet. c. 11. 'Il prit le pontificat le 18 de juillet, qui estoit un jour estimé funeste pour les Romains. Mais ni luy ni ses officiers ne le savoient pas.

Tac. c. 93. p. 57. 'Il leva de nouvelles cohortes Pretoriennes : il en augmenta le nombre jusques à seize, & celles de la ville à quatre, toutes l. 3. c. 65. p. 76. de mille hommes chacune,'& d'hommes choisis. b l. 2. c. 92. p. 57. [b] Il fit Prefets du Pretoire P. Sabinus, & Julius Priscus. c c. 90-95. [c] On peut voir dans Tacite quelques autres circonstances de ce qui se passoit alors à Rome, particulierement ce qui regarde Cecina & Valens, qui pouvoient tout, sinon qu'ils ne se pouvoient accorder. Suet. c. 12. p. 716. 'Asiatique affranchi de Vitellius, & les plus vils d'entre les comediens, avoient encore une grande part dans la conduite des affaires. a. 11|Tac. c. 95. 'Le petit peuple se rejouit de voir rendre de grands honneurs à la memoire de Neron, & tous les autres s'en attristerent.

Zon. p. 192. d. e. 'On remarque comme une chose singuliere, que Vitellius laissa courir les monnoies de Neron, de Galba, & d'Othon mesme, quoique leur image y fust gravée. Il laissa tout le monde jouir de ce que ces princes leur avoient donné, sans les en inquieter. Il n'exigea point non plus ce qui estoit dû des impositions passées, & ne confisqua les biens de personne. e|Tac. hi. l. 2. c. 62. p. 49. 'S'il fit mourir quelques uns de ceux qui avoient servi Othon, il laissa leurs biens à leurs proches, & voulut que les testamens de ceux qui estoient morts en combattant contre luy, fussent executez. Zon. p. 192. e. 'Il rendit aussi aux parens de ceux que les autres Princes avoient fait mourir, tout

1. Je ne sçay si elles sont bien assurées ; car elles ne lui donnent ni le nom de Germanicus comme toutes les autres, ni la qualité d'Auguste, comme toutes les dernieres.

ce qui se trouva de leurs biens dans la possession du domaine. [Ainsi c'est sans fondement que l'epitome d'Aurele Victor le veut faire passer pour avare.]

'Mais tout le reste n'estoit que des accessoires. Vitellius croyoit estre Empereur pour manger; [a] & sa grande occupation estoit de dejeûner, disner, & souper, & quelquefois d'y ajouter une collation; de vomir entre chaque repas pour se preparer au suivant, & de faire tout le reste à proportion. [Jamais on ne vit mieux] [b] ce que c'est qu'un homme, qui au lieu de s'elever à l'état des Anges pour lequel Dieu nous a créez, tombe pour la punition de ses pechez dans celui des bestes, [& ne se sert du peu de raison qui luy reste, que pour rafiner sur leurs plaisirs.]'On marque des sommes immenses qu'il depensa en peu de mois pour sa table. [c] Et cependant ce n'estoit pas qu'il fust delicat: car il se remplissoit aussibien des viandes les plus grossieres, que des autres. [d] Souvent mesme c'estoit aux depens de ceux qui estoient ou qui vouloient estre dans ses bonnes grates: & beaucoup en furent ruinez, quoique personne ne s'engageast à le nourrir tout un jour.'On remarque surtout le festin que luy fit Lucius son frere, où on dit qu'il y avoit sans le reste, deux mille poissons tous exquis, & sept mille oiseaux. Neanmoins Vitellius mesme depensa encore plus en un seul bassin de foies, de cervelles, de langues, de laites de toutes sortes de poissons & d'oiseaux de prix.'Joseph ne craint point de dire que s'il eust regné davantage, toutes les richesses de l'Empire n'eussent pas suffi pour fournir sa table.

c|Tac. l. 2. c. 62. p. 49. a Suet. v. Vit. c. 13. p. 717|Dio, p. 734. 735 | val. p. 698| Tac. c. 62. 95. p. 49. 58. b Aug. civ. D. l. 12. c. 21. p. 144. a. c. Tac. l. 2. c. 95. p. 58 | Dio, l. 65. p. 735. a. c Suet. c. 13. p. 720. 721. d Dio, val. p. 698. Suet. c. 13. p 718. 721 | Eutrop. Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. f.

'Il n'estimoit & ne louoit que les actions de Neron; & il les imitoit aussi beaucoup: [e] Il ne trouvoit pas neanmoins qu'il eust esté logé & meublé assez magnifiquement dans son palais d'or. 'Il avoit quelque chose de populaire, [f] mais qui paroissoit plutost venir de bassesse que de bonté. [g] Il n'estoit nullement avare de son naturel: mais il falloit des sommes infinies pour ses festins. [h] Il estoit timide & soupçonneux. [i] Il se gagnoit par de basses flateries, & s'offensoit quelquefois de fort peu de chose.

Dio, l. 65. p. 735. e|Tac. l. 2. c. 71. p. 51. e Dio, p. 735. c. p. 736. a|val. p. 701. f Tac. l. 2 c. 90. 91. p. 57. g c. 62. p. 49. h c. 68. p. 51. i c. 92. p 57.

[La visite qu'il fit du champ de Bedriac, marque un esprit cruel & sanguinaire.] 'Et il le fit paroistre en plusieurs occasions, que Suetone a ramassées. [k] Le malheur de Junius Blæsus accablé par une horrible calomnie, fut d'autant plus odieux qu'il le voulut voir, "pour satisfaire, disoit-il, ses yeux par la mort de son ennemi.'On crut qu'il avoit fait mourir Petronien son fils aisné, pretendant qu'il l'avoit voulu empoisonner: mais il semble que ce fust aussi pour jouir des biens qu'il tenoit.

Suet. v. Vit. c. 14. p. 721. 722. k Tac. hi. l. 3. c. 38. 39. p. 72. Se pavisse oculos. Suet. c. 6. p. 718.

c. 14. p. 722. 723. 'On l'accuse mesme * d'avoir fait mourir sa mere de faim, sur une vaine prediction qu'il regneroit tres longtemps, s'il la survivoit. D'autres disent qu'elle s'empoisonna volontairement avec sa permission, ne pouvant voir sans douleur la maniere dont il se conduisoit, & prevoyant déja les maux dont il alloit estre accablé.

* &c.

Tac. hi l. 3. c. 67. p. 79. a c. 67 | l. 2. c. 64 | Suet. c. 3. p. 707. 708. 'Car elle ne mourut que peu de jours avant luy, a & "elle avoit beaucoup d'honneur & de probité. Elle pleura son fils comme perdu lorsqu'elle le vit General d'armée & Empereur. Quand il luy écrivit d'abord avec son nouveau nom de Germanicus, elle s'en moqua, & dit que ce n'estoit pas le nom de son fils. Enfin elle ne s'eleva ni de sa fortune, ni des flateries de la Cour: Elle ne se rejouit point d'avoir un fils Empereur: & de tout ce qui arriva à sa maison, elle n'en sentit que les disgraces. Elle s'appelloit Sextilia, & estoit d'une naissance considerable.

pari probitate, antiquis moris.

Suet. c. 6. p. 710. 'Galeria Fundana seconde femme de Vitellius, dont le pere avoit esté Preteur, Tac. l. 2. c. 64. p. 50. 'suivoit l'exemple & la probité de sa bellemere, & conserva, dit Tacite, beaucoup de moderation dans l'elevation de son mari. [Ainsi je ne sçay si Dion ne se trompe point,] Dio, l. 65. p. 735. c | val. p. 698. 'lorsqu'il écrit qu'elle se moquoit de tout ce qu'elle trouvoit dans le palais, comme s'il n'y eust eu rien d'assez magnifique. Tac. l. 2. c. 64. p. 50. b c. 60. p. 49. c c. 63. 65. 'Elle ne se servoit de son credit contre personne, [& on ne lit point] b qu'elle l'ait employé que pour sauver Galerius Trachalus, [qui pouvoit estre son parent.] c Triaria femme de Lucius Vitellius estoit d'une humeur toute opposée, tres fiere, & cruelle jusqu'à poursuivre la mort des innocens.

ARTICLE IV.

Vespasien se resout à prendre l'Empire.

[IL ne nous reste plus qu'à parler de la fin de Vitellius, qui nous oblige de raporter comment Vespasien fut elevé à l'Empire. Nous reservons à l'histoire de Vespasien mesme à dire qui il estoit. Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 7. Il suffit maintenant de savoir que] 'Neron l'avoit "envoyé en Judée [à la fin de l'an 66,] pour y subjuguer les Juifs, & luy avoit l. 2. c. 4. p. 35. d p. 34 | l. 5. c. 10. p. 118. donné pour cela trois legions, 'avec plusieurs autres troupes. d Il avoit conquis tout le pays en deux campagnes, hors la ville de Jerusalem: [& tant dans cette guerre, que dans les autres occasions qu'il avoit eues de paroistre, il avoit acquis la reputation de grand capitaine.

V. les Juifs § 46.

l. 1. c. 10. p. 8 | Suet. l. 8. c. 4. p. 735. 'Personne neanmoins ne songeoit alors qu'il dust jamais estre

Empereur, à cause de sa naissance peu illustre: '& mesme beaucoup ne le souhaitoient pas, parcequ'on parloit diversement de son esprit; & on ne l'a estimé ce qu'il estoit que depuis qu'il fut Empereur.[Il y pouvoit songer luy mesme à cause de divers presages qu'on pretend qu'il en avoit eus. Mais il n'en parut rien jusqu'à la mort de Galba.] 'Il avoit mesme envoyé Tite son fils aisné à ce prince; & le peuple croyoit que Galba l'avoit mandé pour l'adopter. "Tite ayant appris à Corinthe que Galba estoit mort, & que deux monstres, comme Othon & Vitellius, disputoient l'Empire, il s'en retourna trouver son pere; & on pretend qu'en passant à Paphos, " il s'y chargea de grandes esperances, [mais bien vaines, si elles n'eussent pas eu d'autres fondemens] que les imaginations d'un prestre de Venus. 'En arrivant auprés de son pere, il trouva que l'Orient avoit déja fait serment à Othon:& neanmoins selon Tacite, Vespasien faisoit sa ligue des ce temps là,& se preparoit à se rendre maistre de l'Empire.

Tac. l. 1. c. 50. p. 20. | l. 2. c. 1. p. 33. 34. | v. Othon § 2. | c. 2. 3. 4. | &c. | c. 5. p. 35.

'Licinius [1] Mucianus gouvernoit alors la Syrie avec quatre legions. C'estoit un homme qui" avoit de grandes qualitez bonnes & mauvaises, plus propre à donner l'Empire à un autre qu'à le posseder luy mesme. 'La jalousie ordinaire entre deux voisins le rendit d'abord ennemi de Vespasien: la mort de Neron [& les troubles du temps] les firent réunir pour leur commune sureté. Ils commencerent à gagner insensiblement les officiers & les soldats; '& ceux-ci se porterent bientost à vouloir aussi donner à leur tour un maistre à l'Empire.'Cependant les chefs aimerent mieux attendre quel succés auroit la guerre d'Othon & de Vitellius. Et mesme aprés qu'Othon fut mort, ils firent encore faire serment à Vitellius, quoique les soldats témoignassent ne le faire qu'à regret.'Mais Vespasien avoit encore peine à s'engager dans cette entreprise, dont il voyoit d'autant plus la difficulté, qu'il avoit plus d'experience, [a]& que naturellement il n'estoit pas temeraire à se precipiter dans les dangers.

c. 5. p. 35 | l. 1. c. 10. p. 7. | &c. | l. 2. c. 5. p. 35. | c. 6. | c. 7. | c. 74. 75 | Jos. bel. l. 4. c. 36. p. 899. a. c. | a Dio, val. p. 701.

'Il ceda enfin aux raisons de Mucien, qui aprés divers entretiens secrets, luy representa en presence de leurs amis, qu'il estoit en état de s'assurer de l'Empire, s'il le vouloit; mais qu'il le falloit necessairement tenter, puisqu'on savoit qu'il en avoit deliberé, & qu'on l'en jugeoit digne. 'Tibere Alexandre Prefet d'Egypte, 'qui avoit sous luy deux legions, [b]estoit entré dans ses interests. [c] On ne doutoit pas que tout ce qu'il y avoit de milices sur les frontieres de l'Armenie, dans le Pont, & la Cappadoce,

Tac hi. l. 2. c. 76. 77. p. 53. | l. 1. c. 11. p. 8. | l. 2. c. 6. p. 35. | b c. 74. p. 52. | c c. 6. p. 35.

1. Onuphre dans ses fastes l'appelle M. Licinius Crassus Mucianus.

a. 74. p. 52. & toutes les provinces de l'Asie ne suivissent sans difficulté. 'On s'assuroit de la troisieme legion qui estoit passée de Syrie en Mesie, & on esperoit que toutes les autres troupes de l'Illyrie, irritées de l'insolence des soldats de la Germanie, se souleveroient aussi contre Vitellius. Suet. l. 8. c. 6. p. 739. 'Suetone dit mesme que les legions de la Mesie qui marchoient au secours d'Othon, ayant esté arrestées à Aquilée par la nouvelle de sa mort, y avoient d'abord proclamé Vespasien Auguste. Cela avoit esté étoufé aussitost par les officiers: mais le bruit n'avoit pas laissé de s'en repandre jusqu'en Orient, & d'y faire connoistre jusqu'où alloit la reputation & l'estime de ce General.

ARTICLE V.

Vespasien est declaré Empereur, & reconnu par tout l'Orient.

Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53. 'L'Affaire estant donc resolue, Mucien & Vespasien se separerent pour s'en retourner, le premier à Antioche, l'autre à Cesarée qui estoit sa residence ordinaire: Jos. bel. l. 4. c. 33. p. 896. c. '& celui-ci ayant rassemblé ses forces, se mit en campagne le 5 de juin pour faire quelques courses sur les Juifs, [durant que tout se preparoit pour se declarer.]

Tac. c. 79. 80| Suet. l. 8. c. 6. p. 740. 'Tibere Alexandre prevint tous les autres, " & le premier jour de juillet il fit prester le serment à ses troupes au nom de Vespasien dans Alexandrie: de sorte que ce jour là fut conté depuis comme le commencement de son regne, quoiqu'il n'ait proprement commencé que [1] le 3 du mesme mois auquel il fut proclamé Auguste par l'armée de la Judée [2] où il estoit. Jos. bel. l. 4. c. 36. p. 899. e. f. Il fit encore d'abord quelque difficulté, selon Joseph: " mais il se laissa bientost vaincre, Tac. c. 82. p. 55. '& promit aux soldats une somme d'argent, qui ne passoit point ce que [Claude & Neron] avoient donné. Dio, l. 66. p. 753. c. 'Ainsi en un an & [environ] 22 jours, qui se passerent depuis la mort de Neron jusqu'au commencement de Vespasien, [on vit cinq Empereurs differens, tous ennemis l'un de l'autre.]

(Note a; note 1; note 2; &c.)

Tac hi. l. 2. c. 80. p. 54. 'Mucien qui n'attendoit que la nouvelle de sa declaration, le reconnut aussitost avec ses legions: & avant le 15 de juillet, Antioche & toute la Syrie luy obeissoit avec joie, c. 80| Suet. l. 8. c. 6. 740. 'touchée particulierement de ce que Mucien assuroit que Vitellius vouloit en-

1. Suetone dit l'onzieme, *V. idus*, pour *V. nonas*. C'est apparemment une faute de copiste.

Jos. bel. l. 4. c. 36. p. 898. c. 2. 'Joseph semble dire que cela se fit à Cesarée. c. 31. p. 896. e. 'Mais ce que cet auteur mesme dit que Vespasien fit aprés le 5 juin qu'il en partit, permet-il de croire qu'il y fust déja retourné?

voyer dans cette province les legions qui l'avoient fait Empereur, pour estre plus commodément, & transporter sur les bords du Rhein celles de Syrie aimées dans le pays, & dont la plusspart des soldats y avoient pris alliance.'On publioit encore une lettre [supposée] d'Othon, qui, prest de mourir, conjuroit Vespasien de venger son sang, & de ne pas abandonner la Republique.'Soeme Roy d'Edesse, Antiochus de la Comagene, & Agrippa de l'Iturée qui estoit revenu de Rome en diligence sur l'avis que les siens luy avoient donné secrettement de ce qui se passoit, embrasserent tous le parti de Vespasien.'Toutes les provinces de l'Orient, jusqu'à l'Asie & à l'Acaïe mesme, lui jurerent aussi obeïssance.

Suet. p. 740. Tac. c. 81|Jos. bel. l. 7. c. 28. p. 984. a. Tac. c. 81-83.

'Le premier soin de Vespasien, [qui ne savoit pas encore ce qui s'estoit passé en Egypte,] fut de s'assurer de ce pays.[a] C'est pourquoi il manda à Tibere Alexandre que son armée l'avoit contraint de se charger de la conduire de l'Empire; & qu'il le prioit de le vouloir aider en cela.'Il songeoit deslors à aller bientost luy mesme en Egypte, [comme nous verrons qu'il fit.]

Jos. bel. l. 4. c. 37. p. 899. g. a p. 900. c. f.

&c. 'Il tint ensuite une grande assemblée à Beryte, où Mucien se trouva avec un grand nombre d'autres.[b] La principale resolution qui s'y prit, fut que Mucien meneroit les troupes en Italie contre Vitellius, que Tite continueroit la guerre contre les Juifs, & que Vespasien demeureroit en Egypte, pour être entierement maistre de cette province,'par laquelle il pouvoit affamer Rome, & où il avoit une retraite assurée en cas qu'il arrivast quelque malheur.

g|Tac. hi. l. 2. c. 81. p. 54. b Jos. bel. l. 4. c. 40. p. 901. e| Tac. c. 82. p. 55. Jos. bel. c. 37. p. 899. 900.

'On songea à faire des levées, & à trouver de l'argent, quelquefois par des voies'peu legitimes, mais que l'ambition rendoit necessaires. Pour s'assurer de la paix du costé de l'Orient, on deputa aux Rois des Parthes & d'Armenie, [Vologese & Tiridate son frere.]'Vologese offrit par ses ambassadeurs quarante mille archers à cheval.[c] On envoya & on écrivit aussi à toutes les provinces de l'Occident: on offrit aux Pretoriens desarmez par Vitellius, de les rétablir: [& tout cela eut son effet.][d] Car les Pretoriens servirent tres bien;'& la plusspart des provinces furent au moins ebranlées. 'Mucien se mit bientost en marche avec des forces mediocres, mais que la renommée & le nom de Vespasien augmentoit beaucoup.'Il ne voulut pas s'exposer à la mer, depeur que l'hiver [ne le surprist avant qu'il eust assemblé des vaisseaux, & qu'il eust pu descendre en Italie.] Ainsi il prit son chemin par la Cappadoce & la Phrygie, [pour passer à Byzance,]'où les vaisseaux du Pont avoient ordre de se rendre pour cela. Il avoit encore le dessein de s'en servir, tant pour passer de Duras à Brinde, s'il ne vouloit pas

Tac. hi. l. 2. c. 82. 84. p. 54. 55. l. 4. c. 51. p. 101|Suet. l. 8. c. 6. p. 740. c Tac. l. 2. c. 82. p. 55. d c. 67. p. 50. c. 86. 97. 98. c. 82. 83. p. 55. Jos. bel. c. 40. p. 901. c. Tac c. 83. p. 55.

ils sceurent en effet bientost qu'Othon estoit dans la resolution de mourir. Sur cela ils commencerent à se declarer pour Vitellius, & L. Vitellius son frere "qui estoit avec eux, en recevoit déja les complimens lorsque Cænus affranchi de Neron, pour faire valoir un " brevet qu'il avoit receu d'Othon, vint dire que tout estoit changé, & que dans un second combat les troupes de Vitellius avoient esté taillées en pieces. Les soldats le crurent; de sorte que les Senateurs furent dans une grande inquietude, jusqu'à ce qu'ils receurent une lettre de Valens, qui [les assura de la verité, &] leur osta tout sujet de craindre. Vitellius fit punir Cænus peu de jours aprés.

V. Othon § 6.

diploma.

c. 55|Dio, l. 65. p. 734. a. b| Petav. ura. p. 114.

'Les jeux de Cerés, qui se commençoient à Rome le 12 d'avril, & qui duroient jusques au 19, y continuoient encore lorsqu'on y apprit la mort d'Othon: on ne s'en emut pas, & on continua les injures & les eloges comme auparavant, " transposant seulement les noms d'Othon & de Vitellius. Flavius Sabinus Prefet de Rome fit prester serment au nom de Vitellius par les soldats qui y restoient, & le Senat luy decerna tous les honneurs que les autres Empereurs avoient jamais eus. On rendit aussi quelques honneurs à la memoire de Galba. Valens avoit écrit aux Consuls [L. Verginius Rufus, & Poppæus Vopiscus, dont le premier estoit absent.] Sa lettre fut lue dans le Senat, & on en estima la modestie: mais on estima encore davantage la modestie de Cecina qui n'avoit point dutout écrit, 'parcequ'il n'y avoit plus alors que les Empereurs qui écrivissent aux magistrats & au Senat.

&c.

Tac. n. 66. p. 48.

c. 57. p. 48.

'Vitellius estoit cependant parti [de Cologne] avec toutes ses troupes, hors ce qu'il en avoit falu laisser à Hordeonius Flaccus pour garder les bords du Rhein. Il n'avoit encore fait que peu de journées lorsqu'il apprit sa victoire, & la mort d'Othon. 'Vers le mesme temps il sceut encore que Cluvius Rufus gouverneur d'Espagne, l'avoit rendu maistre des deux Mauritanies, la Tingitane & la Cesarienne, par la mort de Luceius Albinus, qui d'Intendant de ces provinces sembloit s'en vouloir faire Roy, & menaçoit mesme l'Espagne. [Tout le reste de l'Empire se soumit aussi à Vitellius:] '& quoiqu'on parlast déja beaucoup de Vespasien, dans les interests duquel Mucien gouverneur de Syrie estoit entré, ils ne laisserent pas l'un & l'autre de luy faire prester serment par leurs legions.

c 58. 59.

c. 73. 74. p. 52.



partie par sa negligence, partie parcequ'il venoit peu de monde de l'Orient à cause des vents [de nord appellez] Etesiens,'qui commencent, selon Pline, vers le 20 de juillet, & soufflent durant 40 jours, precedez de douze jours par d'autres vents qui viennent aussi du nord.'Cette nouvelle fit d'autant plus de bruit dans Rome, que Vitellius donna plus d'ordres pour l'étoufer.'Il manda neanmoins des troupes de divers endroits, mais sans les presser, pour ne pas avouer sa crainte; & les Gouverneurs se presserent encore moins de les envoyer. L'Afrique seule témoigna de l'affection pour luy, parcequ'il l'avoit bien gouvernée.'Mais Valerius Festus qui y commandoit les troupes, se refroidit bientost, & lia des intelligences secrettes avec Vespasien.

Plin. l. 2. c. P. 23. c.
Tac. c. 95. p. 58.
c. 97.
c. 98. p. 59.

'Le dessein de Vespasien & de Mucien, estoit que les troupes d'Illyrie s'avançassent jusques à Aquilée, se saisissent des passages des Alpes, & attendissent ensuite celles qui venoient d'Orient, pour entrer ensemble [l'année suivante] dans l'Italie, pendant que Vespasien la feroit attaquer par mer, & empescheroit qu'on n'y portast des vivres d'Egypte. Car on esperoit que par ce moyen Vitellius seroit contraint de se soumettre, sans qu'on fust obligé d'en venir aux armes. Mais avant que ces ordres fussent arrivez, on n'estoit plus en état de les suivre.'Les officiers de l'Illyrie s'estant assemblez à "Pettau [dans la Stirie sur le Drave,] Antonius Primus fit resoudre qu'on se hasteroit d'entrer au plutost dans l'Italie;'& les soldats ne demandoient pas mieux que d'en aller promptement piller les richesses.ᵃSido "& Italique Rois des Sueves promirent leurs secours, & l'amenerent eux mesmes. Les Jazyges peuples Sarmates, mais alliez, s'offrirent tous: on se contenta des chefs, moins pour s'en servir, que de peur qu'ils ne fissent cependant des ravages dans les terres des Romains. On mit des troupes sur les bords de l'Ins qui coule entre la Norique & la Rhetie, pour s'opposer à Porcius Septimus Intendant de la derniere, inebranlable dans la foy qu'il avoit promise à Vitellius.

l. 3. c. 5. p. 60.
Petrovione.
c. 1-5. p. 61. 62.
Dio, l. 65. p. 727. b
ᵃ Tac. l. 3. c. 5. 21. p. 63. 67.
V. Claude § 23.

'Ces ordres estant donnez, Primus s'avança jusqu'à Aquilée avec quelques fantassins & une partie de la cavalerie. Il y fut reçu avec joie; & de mesme à Padoue, à "Este, & en plusieurs autres lieux de ces quartiers là. Il battit quelque cavalerie campée "à Ferrare;'& les deux legions de la Pannonie l'y estant *venu joindre,'il alla se rendre maistre de Verone pour en faire le siege de la guerre, moins pour l'importance de cette ville alors fort riche, que parcequ'il y coupoit le chemin aux troupes qui eussent pu venir de la Rhetie & de la Germanie au secours de Vitellius.'Les [anciens] Pretoriens

c. 2.
Ateste.
ad Forum Alieni.
* &c.
c. 9. p. 64.
c. 5. p. 62.
c. 23. 24. p. 67. 68 | l. 2. c. 67. p. 50.

billet par lequel ils luy ordonnoient d'estre hors du monde* dans le mesme temps : ce qui le piqua de telle sorte, qu'il les condannoit à la mort sans les entendre, des qu'ils estoient deferez. Cependant il ecoutoit comme des oracles les fausses predictions d'une Allemande. *Note

Tac. c.61.p.49. 'Durant qu'il estoit à Lion,"un homme du Bourbonnois nommé Maric trompoit les peuples sous pretexte de les mettre en liberté, & usurpoit mesme le titre de dieu. Il estoit déja suivi de huit mille personnes; & pres d'en attirer beaucoup d'autres dans le pays d'Autun, lorsque cette ville le fit attaquer par ses milices, & quelques cohortes Romaines. Il fut bientost défait, pris, & exposé aux bestes, qui ne luy firent point de mal, ce qui faisoit déja croire au peuple qu'il estoit invulnerable. Mais enfin"il mourut d'un coup d'épée. *è plebe Boiorum.* *interfectus est.*

Suet. v. Vit. c. 9. p. 713. a c. 10. p. 714. [Au sortir de Lion,]'Vitellius alla à Vienne, où il rendit publiquement la justice;a & continua ensuite son chemin vers Rome, receu partout comme en triomphe, & vivant toujours " d'une &c. c. 10|Tac. c. 68. maniere digne de luy,'sans faire garder aucune discipline à ceux Tac. c. 73. p. 52. de sa suite. 'Cette negligence causoit de grands desordres, qui s'augmenterent beaucoup lorsqu'il eut sceu que les legions de c. 66. p. 50. Palestine & de Syrie l'avoient reconnu.'Il envoya Vectius Bola-c. 65. nus gouverner l'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus.'Cluvius Rufus le vint joindre peu aprés qu'il fut parti de Lion, pour se justifier des mauvais desseins dont Hilaire affranchi de ce prince l'avoit accusé. Hilaire fut puni, & Cluvius demeura auprés de Vitellius sans cesser de gouverner l'Espagne; ce qui étoit presque sans exemple.

c. 56. 'Vitellius trouva l'Italie pleine de soldats, de son armée & de celle d'Othon, repandus partout, & meslez ensemble, mais qui conservoient encore la memoire & l'esprit des divisions passées, c. 68. p. 51. ce qui produisoit souvent des querelles & des batteries. 'Il en arriva à Turin & à Pavie,"qui penserent avoir de grandes suites : &c. & Vitellius eut peine à empescher que Verginius Rufus n'y fust c. 66. p. 50. tué.'Pour remedier à ces maux il envoya la quatorzieme legion c. 67. en Angleterre,'la premiere de la marine en Espagne, la onzieme c. 11. p. 36. & la settieme en leurs quartiers ordinaires'de la Dalmacie & de c. 67. p. 50. la Pannonie;'la treizieme fut employée à divers ouvrages dans l'Italie. Il separa ainsi doucement & sans bruit ces legions qui avoient servi Othon : il dispersa de mesme les Pretoriens en divers endroits, & peu à peu il leur fit quitter les armes en leur c. 67. 68. donnant recompense : 'ce qui ne les empescha pas de demeurer mecontens.

Entre

ARTICLE VII.

Primus gagne deux batailles : Prend & saccage Cremone.

'PRIMUS ne songeoit de son costé qu'à en venir promtement à une bataille, tant pour prevenir la jonction des deux armées de Vitellius, " & ne les pas laisser revenir de leur desordre, que depeur qu'avec le temps leurs troupes ne se fortifiassent davantage. Il partit donc de Verone, & en deux jours vint "camper à Bedriac. Le lendemain, ["qui pouvoit estre le 26 d'octobre,] il s'avança avec quatre mille chevaux " environ à trois lieues de là, où il apprit que les ennemis estoient proches. [C'estoit leur cavalerie logée d'abord à Cremone ;] 'car ceux qui avoient campé à Ostiglia n'y estoient pas encore arrivez. — Tac.hi.l.3.c.15. p.66. — &c. — &c. — Note 3. — ad octavum. — c.21.p.67.

'Arrius Varus, brave, mais temeraire, les attaqua le premier sans ordre, & fut battu ; ce qui donna l'epouvente au reste. a Mais Primus soutint avec tant de valeur, de conduite, & de presence d'esprit, qu'ayant d'abord rallié cent chevaux, & le reste s'estant joint ensuite, il poussa les ennemis, les mit en fuite, & les poursuivit, 'jusques à ce qu'il rencontra deux legions à quatre mille de Cremone. Il chargea encore ces legions avec quelque infanterie qui l'estoit venu joindre, & comme elles estoient sans General, il les rompit, & les contraignit de se retirer dans la ville. 'Il estoit trop las pour les poursuivre : mais ses legions qui avoient eu ordre de marcher des le commencement du combat, estant arrivées le soir, vouloient à toute force aller des la nuit mesme donner l'assaut à Cremone, parcequ'elles esperoient l'emporter & s'enrichir du pillage. — c.16.p.66|Dio.l. 65.p.738. — a Tac.hi.l.3.c. 17.p.66. — c.18. — c.19.20.

'Il eust eu peine à les retenir sans la nouvelle qu'on apprit, que l'armée qui avoit campé à Ostiglia, venoit d'arriver, & se preparoit à les attaquer. Il se rangea aussitost en bataille pour recevoir les ennemis : '& en effet, l'armée de Vitellius au lieu d'attendre au lendemain, comme c'eust esté son avantage, s'avança jusqu'à luy sur les neuf heures du soir. On en vint aussitost à un combat tel qu'on se le peut imaginer au milieu des tenebres de la nuit, où l'on ne pouvoit discerner ni ami, ni ennemi. Primus estoit "neanmoins fort pressé, 'jusqu'à ce que la lune s'estant levée bien avant dans la nuit, & donnant dans le visage des ennemis, il sceut fort bien se servir de cet avantage. 'Le combat duroit encore lorsque le soleil se leva : mais Primus ayant alors fait courir le bruit que — c.21.p.67. — c.22.23. — &c. — c.23.24.p.68. — c.25.|Dio.l.65.p. 740.b.

Mucien arrivoit, ebranla par là les Vitelliens ; & des qu'il les vit ebranlez, il les poussa si vigoureusement par un dernier effort, qu'il les rompit tout à fait, & les contraignit de prendre la fuite.

Tac.c.23|Dio,l. 65.p.739.740. 'On remarque deux choses extraordinaires dans ce combat, l'une que Primus estant fort incommodé par une machine des Vitelliens, deux de ses soldats se meslant parmi les ennemis, en allerent couper les cordes, & furent aussitost mis en pieces. Tac.c.25. p.69. 'L'autre, que dans la poursuite un soldat Espagnol du costé de Primus, ayant blessé à mort un de ceux qui fuyoient, trouva en voulant le depouiller, que c'estoit son propre pere nommé Julius Mansuetus, qui avoit encore assez de vie pour le reconnoistre. Un accident si funeste toucha tout le monde, & fit maudire les guerres civiles ; mais n'empescha personne de tuer & de depouiller tous ceux qu'ils trouvoient sous leurs mains, quels qu'ils fussent : c.51. p.75. '& mesme un frere n'eut pas horreur de se vanter d'avoir tué son frere, & d'en demander recompense, que les chefs n'oserent ni luy accorder, ni luy refuser, parcequ'ils dependoient de leurs soldats. Il falut le louer, & le remettre à une autre fois.

Dio,l.65. p.739. 'Dion marque que le combat cessa plusieurs fois, particulierement [depuis que la lune fut levée,] lorsque quelque nuée venoit à la cacher ; & que dans ces intervalles ils se presentoient à boire & à manger, pour s'entretuer ensuite avec plus de courage, comme ils s'en vantoient eux mesmes. [Cela paroist difficile à croire.]

Tac. c.26-29. 'Aprés avoir défait les Vitelliens, il falut prendre le camp qu'ils avoient à Cremone, bien fortifié des la guerre d'Othon. Mais l'esperance qu'on donna aux victorieux de leur laisser le pillage de la ville, leur fit surmonter des difficultez insurmontables. Ainsi [en peu d'heures] le camp fut emporté, c.30. 31|Dio, l. 65.p.740.b.c. '& la ville obligée de demander composition. On l'accorda aux soldats sans parler de la ville. Ils sortirent sans armes, avec Cecina qu'ils avoient enfin dechargé de ses chaines, reduits à implorer l'intercession de ce traistre. Il parut avec les marques du Consulat [qu'il tenoit alors ;] Tac.c.31.p.70. 'de quoy les victorieux se moquerent. Ils luy reprochoient eux mesmes sa perfidie, & eussent esté plus loin sans Primus, qui le fit conduire en sureté à Vespasien. Jos. bel. l.4. c. 41 p.902.c. 'Il en fut receu mieux que ne meritoit un perfide. a Tac. c.35. p. 71. 'Primus envoya depuis en Illyrie les soldats vaincus ; & les dispersa en divers endroits, depeur qu'ils ne se ralliassent, & ne fissent quelque desordre.

c.32-34|Dio, l. 65.p.740.c.d. 'Pour la ville de Cremone, un mot de Primus ayant fait croire aux troupes qui la haïssoient d'ailleurs, qu'il la leur abandonnoit ; quarante mille soldats y entrerent lorsqu'on s'y croyoit en paix ;

avec encore plus de valets & de goujats, la pillerent durant quatre jours avec les desordres qu'on se peut imaginer, la saccagerent, & la consumerent entierement par le feu. 'Les soldats de Vitellius qui avoient tant de sujet d'aimer cette ville, prirent part au pillage, & encore plus que les autres, selon Dion. On assure que dans ce sac, & dans les deux combats qui le precederent, il perit bien cinquante mille hommes. 'Joseph conte plus de trente mille hommes des soldats de Vitellius, & quatre mille cinq-cents de ceux de Vespasien. 'La ville de Cremone fut bientost retablie, & Vespasien y exhorta ceux qui estoient restez des habitans. 'La honte & le crime de l'avoir saccagée, (car c'est ainsi que les payens mesmes en parlent,) tomba toute entiere sur Antonius Primus; cette action estant digne du reste de sa vie.[a] Et luy seul avoit quelque autorité dans cette armée.[b] Car Titus Ampius Flavianus, & Aponius Saturninus, gouverneurs de Pannonie & de Mésie, qui s'estoient enfin declarez pour Vespasien, avoient bientost esté chassez par les soldats avant qu'on partist de Verone. On ne sçait si ce fut par le mouvement de Primus.

Dio, l. 65. p. 740. d.

Jos. p. 902. c.

Tac. c. 34. p. 71.

c. 32. 34.

c. 28. p. 69.

a c. 32. p. 70.

b c. 10. 11. p. 64. 65.

ARTICLE VIII.

Valens General de Vitellius est pris & tué: Vitellius garde l'Apennin & l'abandonne; Primus le passe: La flote de Misene se declare pour Vespasien.

'VALENS parti de Rome peu de jours aprés Cecina, [c]eust esté en état ou d'arrester la rebellion de ce General, ou d'empescher les mauvais effets qu'elle eut, s'il n'eust esté retardé dans sa marche par ses voluptez. Il estoit encore en Toscane lorsqu'il apprit le combat de Cremone, & sur cela il prit la resolution de s'en aller par mer dans les Gaules, & d'y faire un grand armement qui eust pu faire beaucoup de peine à Vespasien: mais le vent l'ayant obligé de prendre terre à Monaco, Marius Maturus Intendant du pays, & fidele à Vitellius, l'avertit qu'il n'y avoit pas de sureté pour luy d'aller plus avant, parceque Valerius Paulinus Intendant [de la Narbonoise,] s'estoit declaré pour Vespasien, & avoit fait declarer pour luy la ville de Frejus dont il estoit, avec toute la coste, & tous les pays voisins. Sur cela Valens se remit en mer presque seul, & fut jetté par le vent aux isles d'Hyeres, où il fut pris par quelques barques que Paulin y avoit envoyées. 'On le garda quelque temps pour s'en servir dans le besoin. 'Mais en-

Tac. hi. l. 3. c. 36. p. 71.

c c. 40-43. p. 72. 73.

c. 56. p. p. 79.

c. 62. p. 78.

c. 14. p. 722. 723. 'On l'accuse mesme * d'avoir fait mourir sa mere de faim, sur une vaine prediction qu'il regneroit tres longtemps, s'il la survivoit. D'autres disent qu'elle s'empoisonna volontairement avec sa permission, ne pouvant voir sans douleur la maniere dont il se conduisoit, & prevoyant déja les maux dont il alloit estre accablé. * &c.

Tac. hi l. 3. c. 67. p. 79. a c. 67 | l. 2. c. 64 | Suet. c. 3. p. 707. 708. 'Car elle ne mourut que peu de jours avant luy, a & 'elle avoit beaucoup d'honneur & de probité. Elle pleura son fils comme perdu lorsqu'elle le vit General d'armée & Empereur. Quand il luy écrivit d'abord avec son nouveau nom de Germanicus, elle s'en moqua, & dit que ce n'estoit pas le nom de son fils. Enfin elle ne s'eleva ni de sa fortune, ni des flateries de la Cour: Elle ne se rejouit point d'avoir un fils Empereur: & de tout ce qui arriva à sa maison, elle n'en sentit que les disgraces. Elle s'appelloit Sextilia, & estoit d'une naissance considerable. *pari probitate, antiqui moris.*

Suet. c. 6. p. 710. 'Galeria Fundana seconde femme de Vitellius, dont le pere avoit esté Preteur, Tac. l. 2. c. 64. p. 50. 'suivoit l'exemple & la probité de sa bellemere, & conserva, dit Tacite, beaucoup de moderation dans l'elevation de son mari. [Ainsi je ne sçay si Dion ne se trompe point,] Dio, l. 65. p. 735. c | val. p. 698. 'lorsqu'il écrit qu'elle se moquoit de tout ce qu'elle trouvoit dans le palais, comme s'il n'y eust eu rien d'assez magnifique. Tac. l. 2. c. 64. p. 50. 'Elle ne se servoit de son credit contre personne, [& on ne lit point] b c. 60. p. 49. b qu'elle l'ait employé que pour sauver Galerius Trachalus, [qui pouvoit estre son parent.] c c. 63. 65. c Triaria femme de Lucius Vitellius estoit d'une humeur toute opposée, tres fiere, & cruelle jusqu'à poursuivre la mort des innocens.

ARTICLE IV.

Vespasien se resout à prendre l'Empire.

[IL ne nous reste plus qu'à parler de la fin de Vitellius, qui nous oblige de raporter comment Vespasien fut elevé à l'Empire. Nous reservons à l'histoire de Vespasien mesme à dire qui il estoit. Tac. hi. l. 1. c. 10. p. 7. Il suffit maintenant de savoir que] 'Neron l'avoit " envoyé en Judée [à la fin de l'an 66,] pour y subjuguer les Juifs, & luy avoit V. les Juifs § 46. l. 2. c. 4. p. 35. donné pour cela trois legions, 'avec plusieurs autres troupes. d p. 34 | l. 5 c. 10. p. 118. d Il avoit conquis tout le pays en deux campagnes, hors la ville de Jerusalem: [& tant dans cette guerre, que dans les autres occasions qu'il avoit eues de paroistre, il avoit acquis la reputation de grand capitaine.

l. 1. c. 10. p. 8 | Suet. l. 8. c. 4. p. 735. 'Personne neanmoins ne songeoit alors qu'il dust jamais estre

devoit aller fondre sur les ennemis: mais il n'avoit garde d'y penser. Et les autres ne luy disoient pas ce qu'ils voyoient, parcequ'il n'aimoit pas qu'on luy dist la verité quand elle l'incommodoit.

'Il fut bientost rappellé de Bevagna par la revolte de la flote de Misene, qu'un seul Centenier cassé pour ses fautes, fit tourner du costé de Vespasien; & cette revolte entraina une partie de la Campanie. Claudius Julianus envoyé pour combattre les revoltez, prit leur parti. 'Sur cela Vitellius ayant retiré ses troupes de Bevagna, les fit camper à Narni [bien plus prés de Rome,] & en separa une partie qu'il donna à son frere, pour aller du costé de la Campanie contre ceux de la flote. Il se consoloit sur l'affection apparente du Senat, & sur le zele inconstant du peuple, qui prenoit les armes pour luy avec ardeur. Il prit alors le nom de Cesar, sur une vaine superstition du peuple, [comme si les Cesars seuls eussent pu estre Empereurs.] c. 57. c. 58. p. [illegible]

'Des que ses troupes eurent quitté le poste de Bevagna, les Samnites & plusieurs autres peuples abandonnerent son parti; & Primus usant de son bonheur, se hasta de passer l'Apennin, pendant qu'il n'y avoit point d'autre obstacle que les neiges & la rigueur de la saison, qui luy donna assez de peine: [car c'estoit au mois de decembre.] Il campa à Carsulle[a] [entre Bevagna & Narni,] tant pour y faire reposer ses troupes, que pour y attendre celles de Verone, 'que l'on avoit mandées auparavant. [a] Q. Petilius Cerealis proche parent de Vespasien, qui estoit l'un des plus considerables du Senat, & homme de guerre, [b] les y vint joindre, s'étant sauvé [de Rome] en habit de païsan. On croit que Flavius Sabinus, & Domitien, l'un frere de Vespasien, & l'autre son fils, auroient pu se sauver aussi. Mais ils n'oserent l'entreprendre, le premier à cause de sa vieillesse, & Domitien se crut trop veillé par Vitellius, qui lui avoit donné des gardes, mais n'entreprenoit rien audelà, craignant lui même pour sa famille dans un changement. 'Il laissoit mesme Sabinus dans sa charge de Prefet de Rome, qui luy donnoit l'autorité de commander les cohortes de la ville. c. 59. c. [illegible] c. 52. p. 75. a c. 59. p. 77. Dio, l. 65. p. 741. 742. b Tac. hi. l. 3. c. 59. p. 77. c. 64. p. 78.

ARTICLE IX.

L'armée de Vitellius & tout l'Empire reconnoist Vespasien; Vitellius veut quitter l'Empire, & le reprend; fait tuer Sabinus frere de Vespasien: Le Capitole brulé.

'PRIMUS n'estoit campé qu'à [a] quatre petites lieues des troupes de Vitellius, ce qui luy donnoit moyen de les solliciter à Tac. hi. l. 3. c. 61. p. 77.

[a] dix milles.

[a] ville ruinée. Baudrand croit qu'elle estoit vers Acqua-Sparta entre Todi & Terni.

changer de parti : & ce n'estoit pas sans effet, surtout depuis qu'il eut esté joint peu aprés par ses legions, & qu'il eut emporté la ville de "Terni, où Vitellius avoit mis quatre cents chevaux. Interamnia
Beaucoup d'officiers se rendoient à luy, ou sollicitoient leurs
c. 55. p. 61. soldats à s'y rendre: & enfin Priscus & Alphenus [Prefets du Pretoire,] qui commandoient les troupes de Vitellius, s'estant retirez
c. 62. p. 78. à Rome toute cette armée en corps se joignit à celle de Vespa-
c. 67. p. 79. sien vers le 17 de decembre.
c. 44. p. 73. Les affaires ne réussissoient pas moins à Vespasien dans le reste de
p. 73 | c. 53. p. 75. l'Empire, surtout depuis la prise de Valens. L'Espagne se declara
l. 4. c. 31. p. 55. pour luy la premiere. La Gaule la suivit bientost, sans en excep-
l. 3. c. 44. p. 73. ter ce qui restoit de troupes sur le Rhein. L'Angleterre fit la mesme chose, quoique beaucoup d'officiers y aimassent Vitellius; ce qui y causa quelque trouble [dont nous pourrons parler autre-
c. 48. p. 74. part.] Il paroist que l'Afrique resta la derniere à Vitellius; [mais sans le pouvoir aider,] ayant à craindre Vespasien mesme, qui se preparoit à l'attaquer, pour empescher qu'on n'en portast du blé à Rome en cas que la guerre durast.
c. 60. p. 77. Il ne restoit donc presque plus rien à Vitellius que la ville de
c. 58. Rome, où tout le monde l'abandonnoit peu à peu. [a] On croit que
a c. 64. p. 78. Flavius Sabinus pouvoit la faire soulever, & les premiers du Se-
c. 65. nat l'en sollicitoient. Mais soit par foiblesse, soit qu'il eust horreur du sang, il aima mieux tascher d'engager Vitellius à quelque
c. 63. traité. Primus luy avoit offert plusieurs fois de l'argent & des terres dans la Campanie. Mucien en avoit écrit, & il écoutoit ces
c. 65. p. 79. propositions: de sorte qu'aprés divers entretiens particuliers avec Sabinus, ils eurent comme une conference publique dans
Suet. v. Vit. c. un temple, où l'on croit qu'ils conclurent un accord. On mar-
15. p. 723. que mesme "la somme que Vespasien luy devoit donner; & on millies HS.
ajoute qu'en rentrant au palais, il dit tout haut aux soldats qu'il
Tac. hi. l. 3. c. 66. p. 79. quittoit l'Empire. Ils témoignerent ne le pouvoir souffrir, & plusieurs luy representoient que quelque parole qu'on luy donnast, il ne pouvoit esperer d'estre en sureté de sa vie.
c. 67. 68 | Suet. c. 15. p. 723. 724 | Dio, l. 65. p. 740. 741. Cependant le lendemain qui estoit le 18 de decembre, ayant appris que son armée de Narni s'estoit rendue, il sortit du palais en habit noir, avec ses domestiques & son fils encore enfant; & declara en pleurant devant tout le peuple, "que pour le bien & le &c.
repos de l'Etat, il renonçoit à l'Empire. [1] Il quitta en mesme tems 1.
l'épée, & la voulut remettre entre les mains du Consul Cæcilius Simplex. Mais ni luy ni les autres à qui il la presenta ne la voulurent point accepter, & tout le peuple, touché de compassion, de-

1. Suetone, c. 15. p. 724, met ceci aprés l'embrasement du Capitole.

clara qu'il ne le souffriroit point. Il dit qu'il s'en alloit au temple de la Concorde y remettre les ornemens imperiaux, & se retirer ensuite chez son frere. Tout le peuple protesta encore qu'il ne le permettroit pas, & qu'il ne falloit point qu'il pensast à autre chose qu'à retourner dans le palais. Ainsi il s'y en retourna avec la mesme imprudence & la mesme legereté d'esprit qu'il avoit déja fait paroistre, comme on le peut voir dans Dion.

'Sur le bruit que Vitellius quittoit l'Empire, les premiers du Senat, la pluspart des Chevaliers, tous les gardes de la ville & ceux du guet estoient déja accourus chez Sabinus, lorsqu'on leur vint dire que Vitellius encouragé par le peuple & par les Allemans, estoit retourné au palais. 'Comme on estoit si avancé, tout le monde crut que Sabinus y devoit aller en armes, pour luy persuader de tenir l'accord qu'il avoit fait, ou l'y contraindre; mais peu y voulurent aller avec luy. Ainsi Sabinus ayant rencontré en chemin quelques soldats de Vitellius, ceux qui l'accompagnoient cederent aprés un leger combat; & il ne trouva point d'autre parti que de se retirer au Capitole avec le peu de soldats qu'il avoit, quelques Senateurs, & un petit nombre de Chevaliers. 'Le Consul Quintius Atticus qui [1] s'estoit declaré trop ouvertement contre Vitellius, s'y retira avec lui. 'Les Allemans de Vitellius les y enfermerent, mais sans faire une grande garde: 'de sorte que la nuit, Sabinus eut moyen d'envoyer avertir Primus du danger où il estoit, [a] & de faire venir ses enfans [Sabin & Clement,] & Domitien son neveu au Capitole, [croïant qu'ils y seroient plus en sureté. Car sans cela,] il ne luy eust pas été difficile d'en sortir luy mesme.

'Le lendemain de grand matin il envoya sommer Vitellius des paroles qu'il luy avoit données; & qu'il n'estoit pas juste que n'ayant agi que sur cela; les soldats luy fissent violence. Vitellius avoua honteusement qu'il n'estoit pas maistre de ses soldats; 'qui aussitost sans en avoir aucun ordre, vinrent à force ouverte & en fureur attaquer le Capitole. On ne sçait si ce furent eux en attaquant, ou ceux de dedans en se défendant, qui mirent le feu à ce celebre edifice, si respecté par la superstition des Romains. Il est certain qu'il fut consumé par le feu & reduit en cendres, au grand regret des payens, qui regarderent cet accident comme le plus honteux & le plus funeste qui fust jamais arrivé au peuple Romain. 'La folie des hommes y regretta beaucoup la figure d'un chien, si bien faite & si estimée, que ceux à qui on la donnoit en garde, estoient obligez d'en répondre sur leur vie.

Marginal notes: Tac. c. 69. p. 79. — c. 69 | Dio, l. 65. p. 741. c. d. — Tac. c. 73. p. 81 | Dio, p. 741. c. — Tac c. 69. p. 80. — p. 80 | Dio, l. 65. p. 742. a. — a Tac. c. 69 | Dio, p. 741. d. — Tac. c. 70. p. 80. — c. 71. 72 | Dio, p. 741. d | Suet. v. Vit. c. 15. p. 724 | Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. d. e. — Plin. l. 34. c. 7. p. 809. c.

1. Dion le dit aussi de Simplex; ce qui paroist difficile à accorder avec ce qui precede.

Tac. c. 73. 74| Dio, p. 741. d. e|Jos. p. 902. c. 'Domitien fut sauvé par l'adresse d'un affranchi : Sabinus fils du Prefet, & plusieurs autres, échaperent aussi par divers moyens. Mais Sabinus le pere qui ne voulut ni s'enfuir ni se défendre, & le Consul Atticus, furent pris, chargez de chaines, & amenez à Vitellius. Il eut assez de credit pour sauver Atticus : mais pour Sabinus il n'en fut pas maistre. On le dechira en sa presence, on luy coupa la teste, & on traina son corps "au lieu où l'on mettoit ceux qu'on avoit executez. *in Gemonias*

Tac. c. 75. p. 81. 'Voilà quelle fut la fin de ce personnage, massacré au moment que son frere devenoit maistre de l'Empire. Il s'estoit rendu celebre dans les fonctions civiles & militaires depuis trente-cinq ans qu'il servoit l'Etat. Il avoit gouverné sept ans la Mesie, & douze ans la ville de Rome, sans qu'on luy ait jamais reproché c. 73-75 p. 81|c. 78. p. 82. d'autre defaut sinon qu'il parloit trop. 'On ne trouva pas en luy dans cette derniere occasion toute la vigueur & toute la condui-l. 2. c. 65. p. 50. te qu'on en attendoit; '& on avoue qu'estant fort bon & fort doux de luy mesme, la crainte de s'exposer estoit neanmoins capable de luy faire prendre une conduite toute contraire, comme on le vit en l'affaire de Dolabella, à la mort duquel il eut quelque l. 3. c. 75. p. 81. part. 'Tout le monde demeuroit d'accord que jusques à ce que Vespasien eust esté fait Empereur, il avoit esté l'honneur de sa c. 55. p. 78. maison, '& l'appui de Vespasien mesme, duquel il estoit aisné.

ARTICLE X.

Primus entre par force dans Rome : Vitellius est pris & tué.

Tac hi. l. 3. c. 76. 77. p. 82. 'VITELLIUS eut encore de l'avantage dans la Campanie, où Lucius son frere prit Terracine, & défit ceux qui y avoient pris "le parti de Vespasien : & on croit que si Lucius eust aussitost amené à Rome ses troupes victorieuses, il eust donné bien des affaires aux ennemis. Mais durant qu'il delibere & qu'il consulte, *&c.* c. 78. 79. p. 82| Dio, l. 65. p. 742. a. b. 'les troupes de Primus averties "du danger de Sabinus, accoururent pour le secourir. Elles arriverent neanmoins trop tard, le soir *&c.* mesme du jour que Sabinus avoit été tué. Primus campa "assez pres de la ville : Petilius Cerealis qui marchoit le premier avec mille chevaux, s'avança jusque dans les fobourgs, mais il y fut défait. *ad Saxa rubra.*

Tac. c. 79. 80. c. 80-84. p. 83| Dio, p. 742| Suet v. Vit. c. 15. 16. p. 724| Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. g. 'Vitellius armoit cependant un grand nombre d'esclaves & de petit peuple prest à combattre [& à fuir.]'Mais sa principale esperance estoit dans le traité qu'il taschoit de renouer, ayant envoié des deputez à Primus & à Cerealis, & protestant hautement qu'il

prefereroit à tout la paix & l'interest de l'Etat. Les troupes de Cerealis irritées d'avoir esté battues [la veille,] maltraiterent fort les deputez, & blesserent mesme le Preteur Arulenus Rusticus homme de qualité & de merite. Ceux qui furent vers Primus avec lesquels estoient les Vestales, furent mieux receus. Mais on leur répondit que la mort de Sabinus, & l'embrasement du Capitole, avoient rompu toute voie d'accord. On se railla de Musonius Rufus, qui pretendoit persuader la paix aux soldats par ses raisons philosophiques. Ainsi les troupes marcherent à l'heure mesme contre Rome. Les nouvelles levées de Vitellius plierent sans resistance. Les vieux soldats se defendirent tres bien & devant la ville, & en divers endroits de la ville, & dans le camp des Pretoriens. Mais ceux de Primus mieux conduits par leurs chefs, & accoutumez à vaincre, surmonterent toutes les difficultez. On ne peut pas douter qu'ils n'aient commis beaucoup de desordres, comme le dit Dion, qui assure aprés Joseph, que cinquante mille personnes y perdirent la vie. Tacite remarque que pendant qu'on se battoit dans un quartier, on voyoit dans un autre les mesmes divertissemens, ou plutost les mesmes crimes qui avoient accoutumé de regner dans Rome. Le peuple regardoit ceux qui se battoient, & les animoit par ses applaudissemens, comme dans le cirque, tantost les uns, tantost les autres, mais toujours les plus forts; & il estoit plus ardent que les soldats mesmes à s'enrichir des depouilles des vaincus.

'Vitellius aprés s'estre rempli de vin & de viandes comme pour la derniere fois, voyant que les ennemis maistres de la ville, approchoient [du palais,] il en sortit par une porte de derriere, accompagné seulement de son "patissier & de son cuisinier, & se fit porter en chaire au mont Aventin en la maison de sa femme, dans le dessein, quand la nuit seroit venue, de s'en aller à Terracine trouver son frere. Peu aprés, soit sur le faux bruit de quelque accord, soit par la seule inquietude naturelle à ceux qui craignent, il se fit reporter au palais, où il ne trouva qu'une affreuse solitude: chacun s'estoit retiré, ou evitoit sa rencontre. 'Il prit un méchant habit, avec une ceinture pleine de pieces d'or, & alla se cacher derriere un lit chez le portier du palais, parmi les chiens qui y estoient attachez, & qui le mordirent jusques au sang.

'Il fut bientost decouvert, & tiré de là par un Tribun nommé Jule Placide, tout couvert de sang & de [1] paille. Il demanda qu'on le gardast en prison jusques à l'arrivée de Vespasien, à qui il avoit

Marginal notes: Tac. c. 85. p. 84| Suet. v. Vit. c. 16| Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. f. — pistore. — Suet. c. 16| Dio, l. 65. p. v. 43 a. — Tac c. 85| Dio, p. 743| Suet. c. 16.

1. ἐφαρτῶ. 'On croit qu'il faut lire φορυτῷ. — Suet p 7..|n.t.

quelque chose d'important à dire. Mais sans s'arrester à cela, on le mena par les principales rues, les mains liées derriere le dos, les habits dechirez, & une corde au cou, sans que dans un état si miserable personne temoignast avoir compassion de sa misere. Au contraire on se moquoit encore de luy : on l'appelloit un incendiaire : on luy reprochoit jusques aux defauts de son corps : on luy jettoit de la boue & du fumier : on luy donnoit des soufflets ; & ceux qui le conduisoient luy tiroient les cheveux par derriere, ou le piquoient par dessous le menton pour luy faire tenir la teste droite, afin qu'on luy vist le visage, & qu'il vist luy mesme renverser ses statues, & les autres outrages qu'on luy faisoit. Il ne dit aucune parole digne d'estre remarquée, sinon que comme le Tribun mesme luy insultoit, il luy dit qu'il avoit neanmoins esté son Empereur.

Tac. c. 85|Dio, p. 743. c. 'Comme on le menoit ainsi à la place, un soldat de Germanie, ou pour augmenter ses maux, ou pretendant les finir, luy donna un grand coup d'épée, qui abatit mesme l'oreille au Tribun : ce qui le fit tuer sur le champ. Dion dit qu'il se tua luy mesme.

Tac. c. 85|Dio, p. 743. d|Suet c. 16. 'Et Vitellius conduit "à l'échelle des suppliciez, y finit enfin sa vie de plusieurs petits coups qu'on luy donna. Sa teste fut portée par toute la ville; & son corps trainé dans le Tibre avec un croc. Il fut neanmoins enterré par sa veuve [Galeria Fundana.] *ad scalas Gemonias.*

Dio, l. 65. p. 745. d|Zon. p. 194. b. 'Il mourut ["le 20 de decembre, ou deux ou trois jours aprés,] agé d'un peu plus de 54 ans, aprés avoir regné un an, moins dix [ou douze] jours depuis son elevation à l'Empire, NOTE 4.

Eutrop|Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. f. ' & un peu plus de huit mois [depuis la mort d'Othon.]

ARTICLE XI.

Le frere & le fils de Vitellius sont tuez : Guerre dans la Mesie & dans le Pont.

Tac. hi. l. 4. c. 2. p. 85|Dio, l. 65. p. 743. d. e. 'LUCIUS Vitellius frere de ce malheureux prince, estoit encore en armes, & accouroit de Terracine avec ses troupes à son secours. Mais dès qu'il eut sceu sa mort, & que les victorieux marchoient contre luy, il se rendit sans combat. Ses soldats furent faits prisonniers, & delivrez peu de temps aprés. Mais pour luy il fut tué, quoique Dion semble dire qu'on luy avoit promis la vie : & Vitellius, quelque cruel qu'il fust, n'avoit point maltraité le frere d'Othon, ni les parens de Vespasien. Mais tout obeïssoit alors à Antonius Primus,

Tac. c. 11. p. 89|Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. g. 'ou à Mucien, qui arriva à Rome peu aprés la mort de l'Empereur Vitellius, & ce semble dès le-

69. lendemain. 'Mucien fit mesme tuer l'année suivante le fils de ce prince, sous pretexte qu'il falloit éteindre les semences de la discorde,'quoique ce ne fust qu'un enfant de six ou sept ans, [a]& presque muet. [b]Pour la fille de Vitellius, Vespasien luy donna un tres riche mariage, & la fit epouser à une personne de fort grande qualité. [On ne dit point si ce fut à Valerius Asiaticus,][c]à qui Vitellius avoit marié ou promis sa fille. [d]Il estoit designé Consul en ce temps-ci. Tac.l.4.c.80.p.111. l.3.c.67.p.79. Zon.p.192 a b. a Suet.v.Vit.c.6.p.710. b l.8.c.14.p.748. c Tac.hi.l.1.c.59.p.22. d l.4.c.4.p.87.

[Au reste, L.Vitellius meritoit bien tout ce qu'on luy pouvoit faire souffrir,] 'n'estant pas moins vicieux que son frere. [e] Il semble mesme l'avoir porté à la cruauté; [f]& il fut la principale cause de la mort de Junius Blæsus, piqué contre luy, parceque Blæsus avoit une bonne reputation, & ne passoit pas comme luy pour un homme abysmé dans toute sorte de crimes. 'Ainsi aprés avoir eu part à l'elevation de son frere, il merita d'en avoir encore plus à sa ruine.'Nonobstant ses vices il avoit de la vigueur; [g]& il défendit les interests de son frere avec plus de soin & de vigilance que luy mesme. c.2.p.86. e l.2.c.63.p.49. f l.3.c.38.p.72. l.4.c.2.p.86. l.3.c.77.p.82. g l.4.c.2.p.86.

[Il finit la guerre civile en se soumettant aux victorieux:] 'mais les maux de la guerre durerent encore quelque temps par les desordres des soldats, qui sous pretexte de chercher les partisans de Vitellius, ou de les punir, tuoient & pilloient partout dans Rome, dans les rues, dans les places, dans les temples, 'dans les maisons des particuliers. Domitien qui avoit esté fait Cesar, n'avoit ni l'age, ni la volonté de faire garder la discipline; & Primus ne se servoit de son grand pouvoir, que pour piller plus que les autres. c.1.2'Jos.l.4.c.42.p.902.g. &c.

[Outre la guerre civile, l'Empire Romain fut encore affligé par quelques guerres étrangeres, sans parler mesme de celle des Juifs, qui continuoit, mais foiblement, dans la Palestine. Entre les autres, la plus celebre est la revolte de Civilis & des Hollandois, dont nous parlerons sur Vespasien, sous qui elle finit. Nous avons vu sur Othon la descente des Roxolans dans la Mesie vers le mois de mars.] 'Les legions de cette province étant passées en Italie pour attaquer Vitellius, les [1]Daces qui habitoient de l'autre costé du Danube, accoutumez à ne laisser les Romains en paix que quand ils se croyoient trop foibles pour les attaquer, traverserent le fleuve, & se rendirent maistres d'une partie du pays. Mais Mucien qui y arriva alors pour passer en Italie, les repoussa, & y laissa pour gouverneur Fonteius Agrippa aupara- Tac.l.3.c.46.p.73.74. N

1. Je pense que ce sont les mesmes que les Sarmates, à cause desquels Tacite dit dans la suite, *l. 4. c. 4. p. 87.* qu'on donna à Mucien les ornemens du triomphe.

vant Proconsul d'Asie, avec une partie des troupes de Vitellius qui s'estoient rendues à Cremone.

c. 47. 'Le Pont fut aussi troublé par un Anicet affranchi de Polemon, qui avoit" esté Roy de ce pays peu d'années auparavant. Cet Anicet fasché de n'estre pas aussi puissant sous les Romains, qu'il l'avoit esté sous Polemon, leva des troupes sous pretexte de servir Vitellius contre Vespasien, se rendit maistre de Trebizonde, brula les vaisseaux qui défendoient la coste, fit alliance avec les barbares des environs, & leur donna la hardiesse de venir piller les bords de la mer. c. 48. 'Vespasien y envoya des troupes sous Virdius Geminus, qui reduisit bientost Anicet à quitter le pays, & à se retirer sous la protection du Roy des "Sedochezes, nation peu connue de ces quartiers là. Ce prince témoigna d'abord estre bien resolu à défendre son ami. Mais il prefera bientost l'argent qu'on luy offrit pour le trahir, aux dangers de la guerre dont Virdius le menaçoit. Vespasien en receut la nouvelle un peu avant que d'apprendre la victoire de Cremone. [Ainsi on le peut mettre au mois d'octobre.]

V. Neron § 21.

ou Sedoteses.

HISTOIRE DES JUIFS,

DEPUIS LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST, jusqu'à la prise de Jerusalem, & à leur entiere ruine.

ARTICLE PREMIER.

De l'histoire de la ruine des Juifs écrite par Joseph: Herode tombe malade: Crimes d'Antipater son fils.

Jos. bel. pr. p. 705. a.



LA ruine de Jerusalem & des Juifs n'est pas seulement un des evenemens les plus remarquables qui soient jamais arrivez dans le monde; [mais il appartient mesme d'une maniere toute particuliere à l'histoire de la naissance de l'Eglise. C'en est une des plus importantes parties. C'est l'accomplissement d'un grand nombre d'oracles des anciens Prophetes, & de J.C. mesme.] Sulp. S. l. 2. p. 149. 150. 'C'est la punition du crime que les

Juifs avoient commis en crucifiant le Sauveur. C'est la preuve de la divinité de celui dont la mort estoit vengée si severement; '& vengée par ces mesmes Romains que les Juifs en avoient rendu les ministres. 'Il estoit mesme necessaire que la synagogue fust abolie pour affranchir entierement l'Eglise de la servitude de la loy, dont presque tous les Chrétiens [convertis du Judaïsme,] gardoient encore les ceremonies 'avec un si grand zele, qu'ils avoient mesme peine à souffrir que S. Paul en representast l'inutilité. 'Si le culte Judaïque eust duré, sa magnificence eust étoufé la simplicité de l'Evangile. [a] C'estoit une ombre, & il falloit qu'elle disparust à la lumiere de la verité. [b] Ainsi Jerusalem fut détruite lorsque la veritable Jerusalem eut commencé à paroistre.

Bas. div. h. 7. p. 365. a. | Ori. in. Cels. l. 7. p. 349 | Sulp. S. p. 149. 150. | Act. 21. v. 20. 21. | Ori. in Num. h. 23. p. 257. b | 321. a. | a Aug. ps. 64. p. 267. 2. c. | b Ori. in Lev. h. 10. p. 158. b | in Jos. h. 17. p. 321. a. b.

[[1] Dieu a choisi pour nous en apprendre l'histoire, non un Apostre, ou quelqu'un des premiers hommes de l'Eglise, mais un Juif opiniatre, que ni la vue de la vertu & des miracles des Chrétiens, ni la science de la loy, ni la ruine de sa religion & de sa patrie, n'ont pu faire entrer dans la foy & dans l'amour de ce Messie qui estoit toute l'attente de sa nation.] 'Il l'a permis ainsi, afin que le témoignage que cet historien rendoit à un evenement dont il ne comprenoit pas le mystere, ne pust estre rejetté ni des Juifs, ni des payens mesmes, & que personne ne pust dire qu'il eust alteré la verité des choses pour favoriser J. C. & ses disciples, 'par la mesme raison que Dieu, selon S. Chrysostome, ne convertit pas ceux qui accompagnoient S. Paul à Damas.

Chry. in Act. h. 5. p. 53. b | in Matt. h. 77. p. 805. d. | in Act. h. 47. p. 410. d.

[Ce Juif est Joseph, dont nous parlerons plusieurs fois dans la suite de cette histoire. Dieu le conserva comme par un miracle visible au milieu des maux qui accablerent les autres Juifs, afin qu'il pust servir en ce point au dessein de sa providence. Il le rendit considerable par sa naissance & par ses emplois, afin qu'il pust estre informé de ce qu'il ne savoit pas par luy mesme; & luy fit voir neanmoins de ses yeux presque tout ce qu'il raporte de plus important, afin qu'on y ajoutast une entiere foy.] 'Son témoignage est encore appuyé par celui des personnes les plus eminentes; des Rois & des Empereurs ayant bien voulu l'autoriser par leur signature, '& nous assurer que son histoire étoit plus exacte & plus fidele que tout ce qui s'estoit écrit sur ce sujet.

Jos. vit. p. 1026. f. g. | p. 1027. a | in Apion. l. 1. p. 1037. f.

L'AN 4 AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST.

[Nous aurions pu faire remonter cette histoire de la ruine de la synagogue, jusqu'à l'usurpation qu'Herode Iduméen de race,

[1] On peut voir plus amplement dans la preface de Mr d'Andilli, sur sa traduction de Joseph, ce qui regarde l'autorité de cette histoire, & le dessein que Dieu a eu en la faisant écrire par luy,

fit de la couronne des Juifs, commençant deslors à verifier la
Gen. 49. v. 10. prophetie de Jacob: Que le sceptre ne seroit osté aux Juifs que lorsque le Messie viendroit. Mais comme nous nous bornons à la naissance mesme du Messie, nous n'entrerons point dans le regne d'Herode, & nous parlerons seulement de sa mort, qui fut la punition," aussi prompte que juste, du dessein qu'il avoit eu d'étoufer ce Messie dans son berceau, pour ajouter ce crime commis directement contre Dieu mesme, à tant d'autres qu'il avoit commis contre les hommes. NOTE 1.

Ce prince dont il est difficile de dire s'il a esté plus méchant ou plus malheureux, avoit déja fait mourir deux de ses enfans, Alexandre & Aristobule, irrité contre eux par Antipater son fils aisné, qui luy faisoit croire que ces deux princes vouloient luy
Uss. p. 599. f | Jos. ant. l. 17. c. 6. p. 589. d. e. oster la vie pour jouir de ses Etats.]'Antipater venoit encore de luy faire écrire de Rome des lettres tres fascheuses contre deux autres de ses fils, Archelaüs & Philippe.[Mais ce calomniateur de ses freres tomba enfin dans la fosse qu'il avoit creusée pour les autres, & il fut convaincu d'avoir voulu luy mesme commettre effectivement le parricide dont il les avoit accusez.]

Jos. p. 589. f. 'Il y avoit déja sept mois qu'Herode travailloit à verifier son crime en Judée, sans que ce malheureux fils, qui estoit à Rome, en sceust aucune nouvelle, parceque personne ne l'aimoit assez
Uss. p. 600. 601. pour hasarder sa vie en luy en donnant avis.'Enfin estant revenu
Jos. ant. l. 17. c. 7. p. 590. c. en Judée vers le commencement de cette année mesme,'il ne vit son pere que pour entendre de sa bouche les reproches qu'il meritoit,'& pour trouver en luy la rigueur d'un juge inexorable.[a] Se
p. 590. 591 | bel. l. 1. c. 20. p. 768-771. voyant pressé de tous costez par les preuves visibles de son parricide, il se souvint enfin qu'il y avoit un Dieu : car jusque là il
a ant. l. 17. c. 7. p. 594. b. c. avoit agi comme s'il n'y en eust point eu. Mais il ne s'en souvint que pour luy faire une nouvelle injure, en voulant qu'il fust le temoin de son innocence, [luy qui ne pouvoit estre que le juste vengeur de ses crimes.] 'Herode le fit aussitost" charger de chaines, écrivit & deputa à Auguste pour l'informer de ce qu'il avoit
p. 595 d. e. decouvert,' & y renvoya encore une seconde fois pour de nouveaux crimes de son fils, qui envelopoient mesme quelques personnes de Rome. l'Ane.

c. 8. p. 595. f | bel. l. 1. c. 20 p. 771. f. 'Il tomba malade avant que d'envoyer ces seconds deputez, & fit un testament par lequel il laissoit la couronne à [Herode] An-
b ant. l. 17. c. 8. p. 595. g. tipas le plus jeune de ses enfans.[b] Comme il esperoit peu de guerir de cette maladie, à cause qu'il avoit pres de soixante & dix ans, il devint si chagrin & si colere, qu'il s'emportoit contre tout le monde,

monde. La croyance qu'il avoit que ses sujets le meprisoient, & se rejouissoient de ses malheurs, estoit la principale cause de sa mauvaise humeur : & il fut encore confirmé dans cette croyance par un accident qui arriva alors.'Car le bruit s'estant un jour repandu qu'il estoit mort, quelques jeunes gents abatirent en plein midi un grand aigle d'or qu'il avoit fait mettre sur le grand portail du Temple, contre l'usage des Juifs qui ne souffroient aucune image d'homme ou de beste. On prit aussitost quarante de ces jeunes gents, avec Judas & Matthias deux docteurs celebres parmi les Juifs,& fort aimez du peuple,qui avoient esté les auteurs de l'entreprise.On les amena à Herode,& ils soutinrent devant luy leur action avec le mesme courage qu'ils l'avoient faite. ant. p 596. 597| bel.l.1.c.21.p. 772.

'Il ne se contenta pas de les faire bruler tout vifs : il fit mesme assembler à Jerico [Matthias grand Pontife, &] tous ceux qui estoient en charge,comme pour les rendre responsables de cette sedition ; & sa colere luy ayant donné,malgré sa maladie, assez de forces pour leur parler, il leur reprocha avec beaucoup de vehemence l'ingratitude dont ils payoient, dit-il, ses bienfaits. Mais comme il vit qu'ils condannoient,quoique plus par crainte qu'autrement, ce que les seditieux avoient fait,'il se contenta d'oster la grande sacrificature à Matthias pour la donner à Joazar. Ibid. ant. p. 597. d.

'Ce Joazar estoit son beaufrere,[a] & sans doute fils de Simon [b] qu'Herode avoit aussi fait autrefois grand Pontife, pour pouvoir epouser sa fille Mariamme,[c] dont il eut Herode [Philippe] "à qui [Herode] Antipas son frere enleva Herodiade. [d] Ce Simon estoit fils d'un Boeth Juif d'Alexandrie,[à cause duquel][e] Joazar estoit surnommé *de Boeth*.[f] On remarque que durant que Matthias predecesseur de Joazar, estoit Pontife, il arriva la nuit de devant le jeûne [solennel du settieme mois,] qu'il eut un songe fascheux : de sorte que ne pouvant faire ses fonctions le lendemain,il falut mettre un autre personne à sa place pour ce jour là. d. a Uss. p. 601. m| 605. f. b Jos. ant. l. 15. c. 12. 537. c. d. c l. 18. c. 7. p. 626. b| bel. l. 1. c. 18. p. 755. a. d ant. l. 15 c. 12. p. 537. c. e l. 17. c. 6. 15. p. 589. c| 613. f. f l. 17. c. 8. p. 597. d. e. — V. S. Jean Battiste § 6.

'La nuit qui suivit le supplice de l'autre Matthias & de ses complices, il y eut une eclipse de lune, 'qu'on soutient estre arrivée le 13 de mars à trois heures aprés minuit, quatre ans avant l'ere commune : ["& c'est en partie surquoi on se fonde pour trouver l'année de la mort d'Herode,& de la naissance de J.C.] e Uss. p. 601. m. — V. la note 1.

L'an 4 avant l'ere de J. C.

ARTICLE II.

Maladie effroyable d'Herode : Il fait tuer Antipater, & meurt ensuite : Archelaüs declaré son successeur, va demander l'approbation d'Auguste.

Jos. bel. l. 1. c. 20. p. 771. f.
a c. 21. p. 772. a. f.
b g|773. a| ant. l. 17. c. 8. p. 597. f. g.

LA maladie d'Herode avoit esté fort fascheuse des son commencement : [a] mais la peine que luy causa ce nouvel accident l'augmenta encore. [b] Le mal se repandit dans toutes les parties de son corps, qui avoient chacune leur incommodité particuliere. La fievre n'estoit pas violente : c'estoit une chaleur lente, qui paroissoit peu au dehors, mais qui le bruloit & le devoroit au dedans.[1] Il avoit une faim si furieuse, que rien n'estoit capable de le rassasier. Ses intestins" estoient pleins d'ulceres ; de violentes coliques luy faisoient souffrir sans cesse d'horribles douleurs ; ses piez estoient enflez comme ceux d'un hydropique, le bas vendre tendu & enflammé, les parties que l'on cache avec plus de soin, si corrompues que l'on en voyoit sortir les vers. Il estoit obligé de respirer tres souvent, & ne le pouvoit neanmoins faire qu'avec peine. Il falloit pour cela qu'il fust à moitié levé, ce qui l'incommodoit extremement. Tous ses nerfs estoient retirez. Il estoit travaillé par tout le corps d'une gratelle & d'une demangeaison insupportable. En un mot, il estoit aisé de juger que sa maladie estoit une punition de tant d'impietez qu'il avoit commises.

1. " ou son estomac, κοιλ.

bel. p. 773. a| ant. p. 597. 598.

Il ne desespera neanmoins jamais tout à fait de guerir, & il fit pour cela tous les remedes que les medecins luy ordonnerent.

bel. p. 773. b| ant. p. 598. a.

On le mit dans un bain d'huile chaude pour ranimer la chaleur naturelle ; & il y tomba dans une foiblesse durant laquelle on le crut mort. Il en revint neanmoins, & se fit reporter de Callirhoé audelà du Jourdain en son palais de Jerico.

bel. p. 773. c. d| ant. p. 598.

Desesperant alors de guerir, sa melancolie le porta à l'action la plus brutale qu'on vit jamais. Il manda à Jerico toutes les personnes un peu considerables de toute la Judée, mesme des bourgades, & un de chaque famille, par des lettres qui menaçoient de la mort ceux qui refuseroient de venir. Apres qu'ils furent assemblez, il les fit tous enfermer dans le cirque ; & contraignit, en pleurant, Salomé sa sœur, & Alexas mari de Salomé, de luy promettre que des qu'il auroit rendu l'esprit, & avant qu'on sceust sa mort, ils feroient massacrer toutes ces personnes ; afin que les Juifs, qu'il savoit bien se

1. On suit la traduction, parceque le grec est corrompu.

devoir rejouir de sa mort, fussent contraints malgré eux de la pleurer. Il fit assez voir par cet ordre furieux, donné en un temps où les autres se reconcilient mesme avec leurs ennemis, que quand il avoit fait mourir tant de personnes, ç'avoit moins esté par la necessité de conserver sa vie, que par une inclination naturelle à la cruauté.

'Voilà l'état où il estoit lorsqu'il receut des lettres de ceux qu'il avoit envoyez à Rome, par lesquelles il apprit qu'Auguste avoit fait mourir une femme à sa consideration, & qu'il luy laissoit la liberté de bannir Antipater, ou de luy oster mesme la vie. Ces nouvelles agreables pour luy, le remirent un peu. Mais ses douleurs l'ayant repris avec une grande violence, il voulut s'en delivrer par la mort. Il demanda un couteau pour peler une pomme, comme il avoit accoutumé de faire; & aprés avoir regardé s'il n'y avoit là personne pour l'arrester, il voulut s'enfoncer le couteau dans le corps. Mais Aquiab son cousin luy retint la main, & jetta en mesme temps un cri qui mit tout le palais en troubles & en larmes, comme si le Roy eust esté mort. Antipater le crut, & tascha par de grandes promesses de persuader à ses gardes de le mettre hors de prison. L'officier qui en estoit chargé au lieu de l'ecouter, en alla avertir Herode, & y ajouta encore diverses choses de luy mesme. Surquoi Herode se frapant la teste, jettant de grands cris, malgré son extreme foiblesse, & se levant sur son coude, commanda à quelques gardes d'aller tuer à l'instant Antipater, & de l'enterrer sans ceremonie au chasteau d'Hyrcanion. ant. l. 17. c. 9. p. 599|bel. l. 1. c. 21. p. 773. d. e. f.

'Il ne survequit son fils que de cinq jours, durant lesquels il changea encore son testament, [& mit par ce moyen la division dans sa famille.] Car par ce dernier testament, il donna le royaume à Archelaüs, laissa la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade, à Philippe frere germain d'Archelaüs; & pour [Herode] Antipas, au lieu du royaume entier qu'il luy avoit donné auparavant, il voulut qu'il se contentast de la Galilée, & de la Perée, [qui sont les terres d'audelà du Jourdain.] Luy & Philippe devoient porter le titre de Tetrarque. Il laissa encore quelques villes à Salomé sa sœur, & pourvut de mesme tous ses autres [fils &] parens en argent & en terres. 'Mais ce testament ne devoit avoir son effet qu'aprés qu'Auguste l'auroit vu & confirmé. ant. c. 18. p. 599. f. g|bel. p 773. g. ant. p. 600. c|bel. p. 774. c.

V. la note 1. 'Il mourut ainsi aprés avoir regné ["trente-six ou] trente-sept ans depuis qu'il eut esté declaré Roy par le Senat, & trente-quatre depuis qu'il fut demeuré maistre de la Judée par la mort d'Anti- ant. p. 599. g|bel. p. 773. g.

gone [le dernier prince de la race des Asmonéens ou Macabées.] 'Il avoit, comme nous avons dit, pres de soixante & dix ans. [a] Jamais prince ne fut plus heureux hors de sa maison, ni plus malheureux dans son domestique.

p. 772. a.
a p. 773. 774.

p. 774. a. 'Des qu'il fut mort, Alexas & Salomé au lieu de faire massacrer, comme il le leur avoit ordonné, ceux qu'il avoit fait enfermer dans le cirque, commanderent comme de sa part qu'on les laissast aller. 'On declara ensuite sa mort; & tous les soldats aprés avoir oui la lecture de son testament, promirent obeissance à Archelaüs, & le proclamerent Roy. 'Il les remercia de leur affection, mais il remit à accepter le titre de Roy & le diademe qu'ils luy presentoient, jusqu'à ce qu'il eust eu la confirmation d'Auguste.

b. c|ant. l. 17. c. 10. p. 600. c.
bel. l. 2. c. 1. p. 775. c.

'Il fit ensuite les funerailles de son pere, qui fut porté avec une pompe funebre tres magnifique, au chasteau d'Herodion, [b] qu'il avoit basti " à trois lieues de Jerusalem, [c] & où il avoit ordonné qu'on l'enterrast. [d] Joseph dit qu'Archelaüs fit sept jours le deuil de son pere selon la coutume des Juifs, [qui venoit peutestre de ce qui est ordonné par la loy,] [e] que ceux qui toucheroient un corps mort, ou qui entreroient au lieu où il seroit, seroient impurs durant sept jours. 'Il fit aussi un festin au peuple, selon la coutume de ce temps là, où ces festins ruinoient assez souvent ceux qui estoient moins accommodez.

l. 1. c. 21. p. 774. d. e|ant. l. 17. c. 10. p. 600. d. e.
b bel. l. 1. c. 11. 16. p. 732. a. b|748. c. d. e.
c c. 21. p. 774. e.
d l. 2. c. 1. p. 775. a.
e Num. 19. v. 14.
Jos. bel. p. 775. a| ant. l. 17. c. 10. p. p. 600. f.
" à 60 stades.

'Aprés les sept jours de son deuil, il alla au Temple, & il y receut les acclamations du peuple, s'excusa de recevoir le titre de Roy, quoiqu'il en fist les actions, parla avec beaucoup de douceur, & accorda mesme diverses graces que le peuple luy demanda. Il ne songeoit aprés cela qu'a se divertir avec ses amis, 'lorsque sur le soir quelques personnes commencerent à se plaindre d'une maniere seditieuse, de la mort de Matthias & des autres qu'Herode avoit fait bruler pour avoir abatu l'aigle d'or. Archelaus voulut les appaiser par la douceur, mais inutilement; de sorte qu'il y envoya toutes ses troupes, qui tuerent jusqu'à trois mille personnes; ce qui parut d'autant plus odieux, que c'estoit durant la feste de Pasque, '& qu'il y eust un grand nombre de personnes tuées dans le Temple mesme.

bel. p. 775. a. b. c| ant. p. 600. 601.
ant. l. 17. c. 11. p. 601. 602|bel. l. 2. c. 2. p. 775. 776.
bel. l. 2. c. 4. p. 777. g.

'Archelaüs partit aussitost aprés pour aller à Rome, demander à Auguste la confirmation du testament de son pere; & il y fut accompagné par Salomé sa tante, & tous ses parens. Philippe son frere demeura en Judée par son ordre, pour y prendre soin des affaires; '& Antipas qui n'estoit pas parti avec lui, le suivit bientôt dans le dessein de faire valoir le premier testament d'Herode,

c. 2. p. 776. d. e.
c. 4. p. 777. a b| ant. l. 17. c. 11. p. 603. b.

qui le declaroit Roy au lieu d'Archelaüs. Salomé & leurs autres parens prirent ſon parti, non qu'ils l'aimaſſent, mais parcequ'ils haïſſoient Archelaüs; & ils vouloient obtenir ou que la Judée fuſt ſoumiſe au gouvernement des Romains, ce qu'ils qualifioient du nom de liberté, ou au moins qu'Antipas en fuſt fait Roy.'Archelaüs avoit pour luy les recommandations de Varus gouverneur de Syrie, & Antipas celles de Sabin qui en eſtoit Intendant pour l'Empereur. bel.p.777.c d| ant.c.11.12.p. 603.c|610. c.

'Lorſqu'on fut arrivé à Rome, les parens donnerent par écrit à Auguſte les plaintes qu'ils avoient à faire contre Archelaüs: celui-ci luy donna de meſme un écrit de ſes droits, avec l'état de tous les revenus, & des richeſſes d'Herode: & aprés qu'Auguſte eut pris du tems pour examiner toutes ces choſes en ſon particulier, il voulut ecouter les uns & les autres dans un grand conſeil qu'il tint pour cela.'Il y témoigna pencher à confirmer le dernier teſtament d'Herode; & voyant Archelaüs qui s'eſtoit jetté à ſes piez, il le releva avec beaucoup de bonté, & luy dit qu'il le jugeoit digne de ſucceder à ſon pere; mais neanmoins il ne decida rien pour lors. ant.p. 603-605| bel.p.777.778. bel. p. 778. d| ant.p.605.d.e.

ARTICLE III.

Seditions & troubles dans la Judée: Varus les appaiſe.

'AUGUSTE receut aprés cela les nouvelles des ſeditions arrivées dans la Judée, [où l'on ne voyoit qu'une confuſion effroyable. L'avarice de Sabin l'Intendant en fut la premiere cauſe.] 'Archelaüs en partant pour Rome l'avoit rencontré à Ceſarée, qui venoit déja ſe ſaiſir de toutes les fortereſſes de la Judée, & ſeeller les threſors d'Herode. Neanmoins comme Varus s'y rencontra auſſi à la priere d'Archelaüs, Sabin promit de ne rien faire juſqu'à ce que l'Empereur euſt declaré ſa volonté. Archelaüs continua donc ſon voyage,'& Varus s'en alla à Jeruſalem, où trouvant déja tout le monde porté à la ſedition, il fit punir les auteurs du trouble, & laiſſa dans la ville une des trois legions qu'il conduiſoit. Il s'en retourna enſuite à Antioche,'& auſſitoſt Sabin oubliant ce qu'il luy avoit promis, vint à Jeruſalem, ſe ſaiſit du palais, & pretendit qu'on luy devoit remettre toutes les fortereſſes, & luy rendre conte des threſors qui y eſtoient. Mais les officiers d'Archelaüs luy declarerent qu'ils les vouloient garder eux meſmes pour l'Empereur. Joſ. ant. l. 17.c. 12.p.605.f|bel.l. 2.c.4.p.778.c. ant.c. 11.p.602. g|bel. l.2.c.3.p. 776. f. bel c.4.p.778.e| ant.c.12.p.605. bel. c. 3. p.776. 777|ant. c.11.p. 603. a.

'Son avarice eſtant trompée de ce coſté là, il ne ceſſa point de ant. c. 12.p.605. g.

tourmenter les Juifs,& de porter à la sedition une nation qui n'y avoit déja que trop de pente. [Il y reussit plus qu'il ne vouloit.]

p.606|bel.c.5.p.778.779. 'Car la feste de la Pentecoste estant arrivée [à la fin de may,]les Juifs s'assemblerent en tres grand nombre, moins pour celebrer la feste que pour se venger de ses injustices. Se trouvant donc attaqué avec la legion Romaine par toute cette multitude,dans le palais d'Herode,il écrivit lettres sur lettres à Varus,pour le conjurer de venir en diligence le tirer de ce danger; & la peur le saisit tellement, que n'osant pas mesme se tenir avec ses soldats, il se retira au haut d'une tour du palais extremement forte,d'où il fit signe aux Romains de faire une sortie sur les Juifs, c'est à dire d'exposer leur vie pour son avarice.

ant. p.606.607| bel.p.779. 'Le combat fut rude.La science militaire donnoit de l'avantage aux Romains,les Juifs avoient pour eux le nombre & le lieu : car ils tenoient les galeries du Temple, d'où ils accabloient les Romains à coups de traits & de pierres.Mais les Romains ayant mis le feu aux galeries, cet ouvrage extremement grand & magnifique en fut consumé,& tous les Juifs qui y estoient y perirent. Les autres se dissiperent,& laisserent aux Romains la liberté de piller le thresor du Temple, dont Sabin receut publiquement [& au nom de l'Empereur] quatre-cents talens, sans ce qui en fut enlevé secrettement. Les Juifs revinrent à l'attaque en plus grand nombre & plus furieux que jamais: & Sabin eust volontiers pris le parti de se retirer,s'il eust osé se fier à la parole qu'ils luy donnoient, de le laisser aller en sureté, ne desirant autre chose que de recouvrer leur liberté ancienne. ant. p.607. b| bel.p.779.c. 'Les soldats d'Herode prirent differens partis dans cette sedition : ce qu'il y avoit de plus brave se joignit avec ses chefs aux troupes Romaines; le plus grand nombre se mesla avec les assiegeans.

[Le trouble n'estoit pas moins grand dans toute la Judée qu'à Jerusalem.] ant.p.607.608| bel.c.6.p.780. a Act. 5. v. 36. 'Judas fils d'un celebre voleur, [&"que quelques uns croient être ce Theudas[a] dont parle S. Luc dans les Actes,] se revolta dans la Galilée. NOTE 2. Simon esclave d'Herode osa mesme prendre le diademe audelà du Jourdain.Un berger nommé Athronge eut la mesme insolence:& toute personne qui pouvoit se faire suivre par quelque seditieux,n'avoit pas de honte d'aspirer à la monarchie. Leur pretexte estoit de s'opposer aux Romains comme à leurs ennemis, & à ceux qui estoient attachez à Herode[& à sa famille] à cause des maux que l'on avoit soufferts sous sa tyrannie: mais ils n'epargnoient pas les autres Juifs, lorsqu'ils trouvoient occasion de faire quelque butin.Ainsi toute la Judée étoit pleine de

brigandages. On pilloit, on saccageoit, on bruloit tout ce qui étoit à la campagne; & si ces revoltez faisoient souffrir quelque chose aux Romains, ils faisoient de bien plus grands maux aux Juifs.

'Dans l'Idumée, [qui estoit alors soumise aux Juifs,] deux mille veterans qui avoient autrefois servi sous Herode, s'estoient aussi revoltez, & reduisoient Aquiab cousin de ce prince, à se défendre dans les montagnes sans oser en venir aux mains avec eux. 'Leur nombre se monta bientost à dix mille, & mesme quelques parens d'Herode n'eurent pas honte de s'engager dans un parti ennemi de leur famille. 'Voilà l'état où la Judée se trouvoit reduite, parcequ'elle n'avoit point de prince capable de la gouverner, & parceque les Romains qui venoient pour y mettre l'ordre, y aigrissoient encore l'esprit des peuples par leur insolente maniere d'agir, & par leur avarice insatiable.

Jos. ant. p. 607. c. d| bel. p. 779. g.

bel. c. 7. p. 781. d. e.

ant. c. 12. p. 608. a.

'Varus ayant sceu le danger où estoit Sabin dans Jerusalem, y amena promtement les deux legions qui luy restoient en Syrie, avec tout le secours qu'il put tirer des villes & des princes alliez. Aretas Roy de Petra en Arabie, y envoya tout ce qu'il put de gents de pié & de cheval, moins pour l'amour des Romains, que pour piller la Judée, & se venger d'Herode sur ses sujets & ses amis. Les Juifs qui assiegeoient Sabin, se dissiperent à l'approche de cette armée: les assiegez la vinrent recevoir avec joie, hormis Sabin, qui n'osa paroistre devant Varus, & se retira vers la mer: & ceux de Jerusalem se justifierent autant qu'ils purent de la faute des autres Juifs. Varus fit chercher dans toute la Judée les auteurs de la revolte, dont deux mille furent crucifiez. Les revoltez de l'Idumée se rendirent. 'Simon avoit déja esté tué aprés avoir brulé le palais de Jerico. [Judas pouvoit avoir esté envelopé dans la ruine de Sephoris,] 'que les Romains avoient prise & brulée à l'entrée de Varus: [& les autres seditieux avoient peutestre eu le mesme sort,] 'hormis Athronge qui continua longtemps ses brigandages. 'Ainsi toute la province se trouvant assez paisible, Varus s'en retourna à Antioche.

p. 608. 609| bel. c. 7. p. 780. 781.

ant. p. 607. f. g| bel. p. 780. b.

ant. p. 609. b.

p. 608. d-f.

p. 610. a.

ARTICLE IV.

Auguste partage la Judée entre Archelaüs, Antipas, & Philippe: Archelaüs est banni; & la Judée qu'il gouvernoit, reduite en province sous les Romains.

'CEPENDANT Archelaüs trouvoit à Rome de nouvelles difficultez. Car cinquante deputez que les Juifs avoient envoiez

Jos. ant. l. 17. c. 12. p. 610. a. b| bel. l. 2. c. 8. p. 781. 782.

par permission de Varus avant la sedition, [commencée à la Pentecoste,]demandoient au nom de toute la nation, qu'on ne leur donnast point de Roy,mais qu'on les laissast en liberté sous un gouverneur Romain : & huit mille Juifs qui estoient habituez à Rome, appuyoient cette demande. Auguste tint un second conseil sur cela. Les deputez, & Archelaüs ensuite, y furent ouis. Philippe frere d'Archelaüs y vint avec luy : car Varus l'avoit envoyé à Rome, afin qu'il soutinst la cause de son frere,ou qu'il parlast pour luy mesme, s'il arrivoit qu'on partageast le royaume entre tous les enfans d'Herode. Les autres parens ne se trouverent point à cette assemblée.Leur haine & leur jalousie contre Archelaüs ne leur permettoit pas de se joindre à luy ; & ils avoient honte de s'unir en presence d'Auguste à ses accusateurs, [qui se declaroient contre toute la maison royale.]

ant. c. 13. p. 611. 612| bel. c. 9. p. 782. 782.

'Auguste ne voulut encore rien determiner pour lors ; mais quelques jours aprés,il declara Archelaüs Prince de la Judée,de l'Idumée, & de la Samarie, ce qui faisoit la moitié du royaume d'Herode. Il voulut neanmoins qu'il se contentast du titre de Ethnarque,(c'est à dire Prince de la nation,) & lui promit celui de Roy s'il s'en rendoit digne.Pour le reste,il suivit ce semble le dernier testament d'Herode. Mais il retrancha de la Judée les villes deGaza,deGadara,&[1]d'Hippus,& les unit à la Syrie.[Aucun des enfans d'Herode ne portoit donc le titre de Roy. Mais on ne laissoit pas de le leur attribuer quelquefois,]'comme S. Jerome le donne à Archelaüs, [a] & l'Evangile mesme à Herode [Antipas.] 1

Hier. loc. heb. t. 3. p. 276. b. a Marc. 6. v. 14.

Jos. ant. c. 14. p. 612. 613|bel. c. 10. p. 783. 784.

'Il parut en ce temps là un homme qui se pretendoit estre Alexandre fils d'Herode. Il eut la hardiesse d'aller à Rome avec un equipage de Roy. Mais Auguste qui reconnut l'imposture," l'obligea de la luy avouer, & le condanna aux galeres. &c.

bel. c. 11. p. 784. b. b ant. c. 15. p. 613. f. g.

'Archelaüs estant revenu en Judée avec la qualité d'Ethnarque, y traita avec beaucoup de cruautez les Samaritains & les Juifs. [b] Il osta le pontificat à Joazar, & le donna à Eleazar son frere, qu'il deposa aussi quelque temps aprés, pour mettre en sa place un Jesus fils deSié.'La suite de l'histoire fait voir que Joazar jouit encore depuis"de cette dignité,[c] quoiqu'elle ne parle point de son rétablissement. vers l'an 6 de J.C.

l. 18. c. 1. 3. p. 616. c|618. c. f | Sueur, t. 1 p. 41. c Usf. p. 611. a.

[Nous pouvons remarquer ici,pour eclaircir ce que nous avons à dire dans la suite,que ceux qui avoient esté grandsPontifes,en

1. Les Antiquitez ont *Hippus*,& la guerre des Juifs *Joppé*. Je pense qu'il vaut mieux lire Hippus. Joppé est celebre par son port sur laMediterranée,Lubin met Hippus dans le pays de Galaad sur le Lac deGenesaret.

conservoient

conservoient toujours le titre, aprés mesme qu'ils avoient esté deposez. Neanmoins pour les distinguer de ceux qui estoient actuellement en charge, nous les appellons seulement Pontifes: & nous donnons le nom de Prestres à tous les autres de la race sacerdotale d'Aaron.]

'Archelaüs outre les autres fautes qu'il fit, epousa contre l'ordre mesme de la loy, Glaphyra sa belle-sœur, veuve d'Alexandre, dont elle avoit des enfans, '& repudia pour cela sa femme nommée Mariamme. On dit que peu de temps aprés ce mariage, Glaphyra vit une nuit en songe Alexandre son premier mari, qui luy reprochoit l'outrage qu'elle luy faisoit d'epouser son frere; ajoutant qu'il ne le souffriroit pas, & qu'il la reprendroit même malgré elle: & qu'en effet elle mourut deux jours aprés. Elle estoit fille d'Archelaüs Roy de Cappadoce. Jos. ant. l. 17. c. 15. p. 613. g. p. 614. e. f. g | bel. c. 11. p. 784. e. f.

L'AN 6 DE JESUS-CHRIST, SELON L'ERE COMMUNE.

NOTE 3. 'Archelaüs gouverna la Judée "durant neuf ans & plus, sous le titre d'Ethnarque, & avec la cruauté d'un tyran. Enfin les principaux des Samaritains & des Juifs en porterent leurs plaintes à Auguste qui luy avoit fort recommandé la douceur. 'Un historien dit mesme que ses freres furent ses accusateurs.[a] Auguste ne daigna pas luy écrire, mais il ordonna à son agent nommé aussi Archelaüs, de le luy amener en diligence. On dit que dans le même temps Archelaüs eut un songe semblable à celui de Pharaon, qui luy marquoit que la dixieme année de sa domination en seroit la fin. Son agent arriva cinq jours aprés, & le trouva en festin avec ses amis, bien eloigné de songer à l'ordre qu'il luy apportoit. Auguste aprés l'avoir ecouté en presence de ses accusateurs, 'le relegua à Vienne en France, & confisqua tous ses biens, & ses pays mesmes. [Aprés sa mort son corps fut raporté dans la Palestine,] 'puisque S. Jerome dit qu'on voyoit de son temps à Bethléem "le tombeau d'Archelaüs autrefois Roy de Judée. ant. c. 15. p. 613. g. Dio. l. 55. p. 567. b. a Jos. ant. l. 17. c. 15. p. 614 | bel. c. 11. p. 784. b. c. d. Ib | Dio. p. 567. b | Strab. l. 15. p. 765. b. Hier. loc. heb. t. 3. p. 276. d.

tumulus.

'La Judée commença donc alors à estre une des provinces de l'Empire, [b] à paier tribut [aux Romains,] & à faire partie du gouvernement de Syrie. [C'étoit ce que les Juifs mesmes avoient demandé à Auguste aprés la mort d'Herode. Mais en l'obtenant ils devinrent sujets des Romains, & perdirent pour toujours, hormis durant trois ou quatre ans que regna Agrippa, l'honneur d'avoir un chef de leur nation: ce qu'on croit qu'ils n'avoient pas mesme perdu durant la captivité de Babylone. Le sceptre sortit donc alors entierement de Juda: & ainsi on ne pouvoit douter qu'on ne fust arrivé, 'selon la prophetie de Jacob, au temps où le Messie Jos. bel. l. 2. c. 11. p. 784. f. b ant. l. 17. c. 15. p. 615. a. Gen. 49. v. 10.

devoit paroiſtre. Il y eut toujours des deſcendans d'Herode qui porterent le titre de Rois ou de Princes, juſques aprés la ruine de Jeruſalem. Mais outre qu'ils n'eſtoient point de la race de Jacob, ils n'avoient aucun pouvoir ſur la principale partie de la Judée, ni ſur Jeruſalem où eſtoit le Temple & tout l'exercice de la religion : de ſorte qu'on ne peut pretendre qu'ils fuſſent Princes & chefs de la nation des Juifs.

Quoique la Judée fiſt une partie du gouvernement de la Syrie, elle ne laiſſa pas d'avoir toujours ſes Gouverneurs particuliers, qualifiez" Intendans.] 'Auguſte les y envoyoit ce ſemble de trois ans en trois ans. 'Ces Intendans " n'eſtoient que des Chevaliers Romains, & quelquefois de ſimples affranchis de l'Empereur. [Leur reſidence ordinaire eſtoit à Ceſarée ſur la mer Mediterranée, & nommée autrefois la tour de Straton, dont Herode avoit fait une ville tres conſiderable, mais auſſi peuplée de payens que de Juifs.] 'Le premier Intendant de la Judée fut Copone Chevalier Romain, à qui Auguſte attribua une juriſdiction ſouveraine. [a]Ce prince envoya en meſme temps Quirinius en Syrie pour y rendre la juſtice [en qualité de gouverneur,] & faire le denombrement & l'eſtimation des biens. [b]C'eſt ce P. Sulpicius Quirinius [qui avoit déja fait le denombrement en Judée à la naiſſance de J.C.] Il eſtoit plus celebre par ſes emplois" que par ſa nobleſſe.

Uſſ. p. 611. m. | Dio, l. 53. p. 506. b. c. | Joſ. ant. l. 18. c. 1. p. 616. b | bel. l. 2. c. 11. p. 784. f. | a ant. l. 17. c. 15. p. 615. a | l. 18. c. 1 p. 616. b. | b Tac. an. 3. c. 22. 48. p. 76. 85.

ἐπίτροποι. | V. Auguſte § 3. | &c.

ARTICLE V.

De Judas le Galiléen, D'Anne, Caïphe, & autres Pontifes. Les Juifs ſont chaſſez de Rome par Tibere.

L'AN DE JESUS-CHRIST 7.

'QUIRINIUS envoyé pour gouverner la Syrie, avoit auſſi ordre de venir dans la Judée, tant pour vendre la maiſon & les biens d'Archelaüs, 'que pour y faire [une ſeconde fois] l'eſtimation des biens, [afin de regler le tribut que chacun devoit payer aux Romains,] 'ce qui ſe fit dans la 37e année depuis la bataille d'Actium, 'c'eſt à dire entre le deuxieme ſeptembre de l'année precedente, & le meſme jour de celle-ci. 'Joazar alors grand Pontife, porta les Juifs à ſubir ce joug.

'Mais un Judas appellé le Galiléen, quoiqu'il fuſt de Gamala dans la Gaulanite [audelà du Jourdain,] forma une faction pour s'y oppoſer. Il avoit pour aſſocié un Phariſien nommé Sadoc. Ces deux ſeditieux ne ceſſoient d'exhorter le peuple à la liberté, & de

Joſ. ant. l. 17. c. 15. p. 615 | l. 18. c. 1 p. 616. b. | l. 18. c. 1. p. 616. b. | c. 3. p. 618. c. | Uſſ. p. 611. m. | Joſ. ant. l. 18. c. 1. p. 616. c. | c | bel. l. 2. c. 12. p. 784. g | Act. 5. v. 37.

repreſenter que cette eſtimation eſtoit une veritable ſervitude ; qu'il leur ſeroit honteux de payer le tribut aux Romains ; & qu'ils ne pouvoient reconnoiſtre des hommes pour maiſtres, eux qui avoient Dieu pour ſeigneur.

'Ces diſcours & autres ſemblables eſtoient fort bien receus du peuple,[a] & auſſi ils causérent beaucoup de trouble dans le pays. [b]Car Judas qui avoit de l'eloquence,[c] attira à ſon parti un grand nombre de perſonnes.[d] Origene dit meſme qu'il fut pris pour le Meſſie. [e] Il forma parmi les Juifs une quatrieme ſecte, [f] entierement ſeparée des Phariſiens, des Sadducéens, & des Eſſéens.[g] Elle eſtoit neanmoins ſemblable à celle des Phariſiens pour les dogmes : mais ceux qui en faiſoient profeſſion, avoient un ſi ardent amour pour la liberté, & eſtoient ſi attachez à ne reconoître que Dieu pour maiſtre & pour ſei[illegible]r, qu'ils ſouffroient & laiſſoient ſouffrir aux perſonnes qui le[illegible]ſtoient les plus cheres, les ſupplices les plus horribles, plutoſt que de donner le titre de Seigneur à quelque homme que ce fuſt. [Je penſe qu'on a donné à ceux de cette ſecte le nom de Galiléens :] '& il paroiſt auſſi que ce ſont ceux qui ſe rendirent ſi celebres ſous le nom de Zelateurs,[h] & de Sicaires, [ou aſſaſſins.]

Joſ. ant. l. 18. c. 1. p. 616. c. — *a* p. 617. b. — *b* bel. l. 2. c. 32. p. 811. g. — *c* ant. p. 617. b| Act. 5. v. 37. — *d* Ori. in Luc. h. 25. p. 236. a. — *e* Joſ. ant. p. 617. b| c. 2. p. 618. c. — *f* bel. l. 2. c. 12. p. 784. g. — *g* ant. l. 18. c. 2. p. 618. c. — bel. l. 2. c. 32. p. 812. a. f. — *h* l. 7. c. 30. p. 985. e.

'Car quoique Judas ſoit enfin peri, & que tous ceux qui avoient cru en luy aient eſté diſſipez [pour quelque temps,] 'ſa ſecte recommença [ſous Neron,] par la mauvaiſe conduite de Geſſius Florus, qui obligea les Juifs à ſe revolter.' Joſeph attribue meſme à ce Judas & à ſes diſciples, tous les maux qui arriverent depuis à la Judée, & qui ſe terminerent par la ruine entiere de la nation. 'Jacque & Simon ſes enfans furent crucifiez du temps de l'Empereur Claude. [i]Manaïm un autre de ſes fils ſe rendit celebre dans le commencement de la revolte : [k] & Eleazar ſon petit-fils y perit le dernier de tous.

Act. 5. v. 37. — Joſ. ant. l. 18. c. 2. p. 618. d. — c. 1. p. 615. 617. — l. 20. c. 3. p. 690. c. — *i* bel. l. 2. c. 32. p. 811. 812. — *k* l. 7. c. 20. p. 985. e.

[l] Aprés que Quirinius eut fait l'eſtimation, & eut vendu les biens d'Archelaüs, il depoſa Joazar du pontificat à cauſe que le peuple s'eſtoit ſouleve contre luy, & mit à ſa place Ananus fils de Seth, [qu'on croit eſtre celui que l'Evangile appelle Anne.] 'Joſeph veut qu'on le regarde comme un homme extremement heureux, 'parcequ'aprés avoir exercé longtemps le pontificat, il avoit vu cinq enfans qu'il avoit, honorez de cette dignité, ſavoir 'Eleazar, [m] Jonathas, [n] Theophile, [o] Matthias, [p] & Ananus. [Et il faut encore ajouter Caïphe ſon gendre.]

l ant. l. 18. c. 3. p. 618. e. f. — l. 20. c. 8. p. 697. 698. — l. 18. c. 3. p 619. c. — *m* c. 6. p 624. g. — *n* c. 7. p. 627. c. — *o* l. 19. c. 6. p. 676. e — *p* l. 20. c. 8. p. 697. g.

[q] Durant que Copon[illegible]eſtoit gouverneur de Judée, une nuit de Paſque, comme on eut ouvert les portes du Temple, quelques

q l. 18. c. 3. p. 618. 619.

Samaritains y repandirent des os de morts.[Je ne sçay pas surquoi]'un auteur de ce temps s'est imaginé que ces Samaritains estoient des Anges. (Buch. de Belg. l. 2. c. 13. § 4 p. 95.)

(Jos. ant. p. 619. a. b.) 'Copone eut pour successeur, [peutestre en l'an 10 de l'ere de J.C,] M."Ambibucus, sous lequel Salomé sœur d'Herode mourut. Elle laissa à [1] Livie [femme d'Auguste,] la seigneurie de Jamnia, & d'autres terres qu'elle possedoit. (le latin met *Ambivius*. L.)

(b.) 'A Ambibucus succeda Annius Rufus, [peutestre en l'an 13 de J.C;] (c.) '& à Rufus, Valerius Gratus envoyé, [en l'an 15 ou 16,] par Tibere, qui avoit succedé à Auguste [en l'an 14. Comme "Tibere laissoit longtemps les officiers dans un mesme emploi,] (d.) 'Gratus demeura onze ans en Judée, [jusques en l'an 26 ou 27 de J.C.] (c. d.) 'On ne marque rien de son gouvernement sinon qu'il changea souvent les grands Pontifes. Car il deposa Ananus [ou Anne,] pour mettre en sa place Ismael fils de Fabi, qu'il deposa peu de temps aprés, & il donna sa dignité à Eleazar fils du Pontife Ananus. Il la fit passer au bout d'un an à Simon fils de Camith: & celui-ci ne l'ayant pas tenue davantage, il la donna à Joseph Caïaphe [ou Caïphe gendre d'Ananus.] (V. Tibere § 6.)

(c. 5. 6. p. 624. b. g.) 'Ainsi quoique ce Caïphe ait tenu le pontificat dix ans au moins, [& peutestre plus de quinze,] [a] on voit neanmoins que S. Jean a eu une raison particuliere de l'appeller [b] le Pontife de l'année que mourut J. C, comme si c'eust esté la coutume de changer tous les ans de Pontife. (a Pears. an. Paul. p. 41. b Joan. 18. v. 13.)

(Thdrt. in Dan. 9. p. 662. c. d.) 'Les Romains vendoient [apparemment] le pontificat aux Juifs [qui avoient assez peu de conscience pour l'acheter.] Ainsi c'estoit pour en tirer plus d'argent qu'ils faisoient tant de Pontifes. On pretend mesme qu'ils en mettoient qui n'estoient point de la race sacerdotale [d'Aaron.] Mais "cela n'est point fondé. (Note 42.)

(Tac. an. 2. c. 42. 43. p. 53.) 'En l'an 17 de J.C, les Juifs demanderent à Tibere quelque diminution des imposts dont ils estoient accablez. Tibere remit cela à Germanicus, qui devoit partir cette année là pour aller en Orient. [Mais on ne dit point ce que Germanicus en ordonna.]

(c. 85. p. 67. 68.) 'Ce fut du ["temps de Gratus,] & en la 19e année de J.C, que le Senat "défendit d'exercer dans Rome les ceremonies Judaïques, & ordonna, dit Tacite, que les Juifs sortiroient d'Italie, s'ils ne changeoient de religion dans un certain temps, (Suet. l. 3. c. 35. p. 572.) 'sur peine à ceux qui n'obeïroient pas, d'estre reduits pour toujours en servitude. (Note 4. V. Tibere § 11.)

(Jos. ant. l. 18. c. 5. p. 623. d. e. f.) 'Cette expulsion des Juifs vint de quatre d'entre eux, qui s'estant enfuis de Judée pour eviter d'estre punis de leurs crimes, faisoient profession à Rome d'enseigner les mysteres de la loy de Moïse. Ils

1. Joseph l'appelle Julie, qui est le nom qu'elle eut apres la mort d'Auguste.

persuaderent ainsi à une dame de Rome nommée Fulvie, d'embrasser la religion dont ils violoient eux mesmes les regles, & de leur mettre entre les mains diverses richesses, pour les envoyer, disoient-ils, au Temple de Jerusalem; mais en effet pour s'en accommoder eux mesmes. Saturnin mari de Fulvie en avertit Tibere; & ce fut sur cela qu'il fit chasser tous les Juifs de Rome. [Car Joseph ni Suetone ne disent point, comme Tacite, qu'on les ait chassez de toute l'Italie.]

'On en enrola quatre mille pour les envoyer en Sardaigne contre les voleurs.[a] L'air de cette isle est tres mauvais; mais on ne se soucioit pas beaucoup qu'ils y mourussent.[b] Il y en eut beaucoup qui furent punis pour avoir refusé de prendre les armes à cause de leurs loix,[c] qui leur défendoient d'honorer les images que les Romains portoient dans leurs drapeaux. 'Ces quatre mille qui furent envoyez en Sardaigne, estoient de race d'esclaves, 'c'est à dire de ceux qui ayant esté pris par les Romains [dans les guerres d'Aristobule & d'Antigone,] avoient esté emmenez en Italie [comme esclaves,] & ensuite affranchis & faits citoyens.

f|Suet. l. 3. c. 36. p. 372|Tac. l. 2. c. 85. p. 68.
a Tac. c. 85. p. 68.
b Jos. p. 623. f.
c c. 4. p. 621. b.
Tac. l. 2. c. 85. p. 68.
Philo, leg. p. 1014. d.

'Philon attribue cette persecution des Juifs aux intrigues de Sejan, qui apprehendoit, dit-il, leur fidelité dans les mauvais desseins qu'il formoit. Ce qui ayant esté découvert aprés sa mort, [arrivée le 17 octobre de l'an 31,] Tibere ordonna aux Gouverneurs de ne rien innover touchant les coutumes des Juifs, & de bien traiter leurs personnes, hormis le petit nombre de ceux qui se trouvoient coupables [du crime pour lequel ils avoient tous esté chassez.] 'Philon dit encore autrepart que Sejan avoit voulu ruiner tous les Juifs.

p. 1015. b. c.
in Flac. p. 965. a.

✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱

ARTICLE VI.

De Pilate, & comment il gouverna la Judée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 26, JUSQUES A 35.

NOTE 5. 'CE fut" en la 26e année de l'ere de J.C, [ou en la suivante,] que Ponce Pilate fut fait gouverneur de Judée aprés Gratus. 'C'estoit un homme d'un naturel violent & opiniatre.[d] Les Juifs ayant proposé de deputer à Tibere sur l'affaire des boucliers dont nous allons parler, cela le mit dans une étrange colere, parcequ'il apprehendoit que ces deputez ne fissent voir en mesme temps qu'il vendoit la justice à qui luy donnoit le plus, & qu'ils ne se plaignissent de" son insolence, de ses rapines, des mauvais

Uss|Bar|Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. d.
d Phil. leg. p. 1034. b. & c.
"τὴν ὕβριν

traitement dont il usoit, des pieges qu'il dressoit [aux innocens,] de sa cruauté insupportable & sans bornes. Et on pretend qu'il faisoit tous les jours mourir des personnes sans aucune forme de justice.

Hier. chr. an. Ch. 32. a Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 621. b. c| bel. l. 2. c 14. p. 789. c. d.

[Les Juifs estoient sans doute demeurez paisibles sous les Gouverneurs precedens, puisque Joseph ne remarque point qu'il y ait eu aucune emotion.] 'Pilate troubla ce repos, & donna la premiere origine aux seditions & à la revolte. [a] Il envoya ses troupes de Cesarée à Jerusalem pour y passer l'hiver: mais il y fit porter en mesme temps les drapeaux où estoient les images de l'Empereur, au lieu que les autres Gouverneurs n'avoient point voulu faire entrer ces drapeaux dans la ville, pour ne pas irriter les Juifs, qui croyoient que toutes les images estoient contraires à leur religion. C'est pourquoi Pilate les fit entrer toutes couvertes durant la nuit. Mais des que les Juifs sceurent la chose le lendemain au matin, tous ceux de la campagne accoururent dans la ville, & ils furent ensuite en grand nombre à Cesarée conjurer Pilate de faire oster ces images. Il le refusa en disant qu'il ne le pouvoit faire sans offenser Tibere, & le peuple continua plusieurs jours à l'en presser inutilement. Joseph dit mesme qu'ils passerent cinq jours & cinq nuits de suite prosternez en terre sans branler

ant. p. 621. d. e| bel. p. 789. d. e. f.

'Enfin le sixieme jour, Pilate estant sur son tribunal, qu'il avoit fait dresser "dans une grande place, manda les Juifs comme pour leur rendre sa reponse. Ils y furent, & recommencerent à luy faire la mesme demande qu'auparavant. Alors les soldats, qu'on avoit fait mettre secrettement autour de la place, les envelopperent de toutes parts, & Pilate leur dit qu'il les alloit tous faire massacrer, s'ils insistoient davantage, & s'ils ne s'en retournoient chez eux. Mais ils se jetterent par terre, & presentant le cou à decouvert, comme prests à recevoir la mort, ils luy firent bien connoistre que l'observation de leur loy leur estoit plus chere que la vie. Pilate fut surpris de leur courage, & fit aussitost raporter les images à Cesarée.

" ἐν τῷ σταδίῳ

Orig. in Matt. 22. v. 15. p. 481. 482.

'Origene dit que dans les histoires du regne de Tibere, on lisoit que Pilate avoit voulu "consacrer dans le Temple une statue de l'Empereur, comme cela arriva encore du temps de Caius: à quoy les Juifs s'estant opposez avec des efforts qui sembloient estre audessus de leurs forces, cela les avoit exposez à de grands dangers. [C'est apparemment la mesme histoire, mais raportée peu exactement.] 'On la peut mettre des le commencement du

" ἀναθεῖναι

Bar 28. § 1| Eus. chr. n. p. 187. 1.

gouvernement de Pilate. 'Mais il falloit qu'on eust bien des experiences de ses mauvaises qualitez ; lorsqu'arriva celle que raporte Philon,'quoique quelques uns la confondent avec l'autre, s'engageant ainsi sans fondement à la necessité d'accuser d'erreur Philon ou Joseph. Phil. leg. p. 1034. c. Bar. 28. § 21 Cas. ex. 12. p. 232.

Note 6. 'Pilate, dit Philon, s'avisa [de"consacrer à Tibere] des boucliers d'or dans le palais d'Herode à Jerusalem, moins pour honorer Tibere, que pour faire depit au peuple dont il pretendoit estre le gouverneur, [c'est à dire le protecteur & le pere.]'Les Juifs en furent en effet tres indignez, quoiqu'il n'y eust sur ces boucliers que le nom de celui qui les offroit, & de celui en l'honneur duquel ils estoient offerts, sans image, ni aucune autre chose qui fust expressement défendue par leur religion. Mais cette inscription mesme leur y paroissoit contraire. Ainsi les magistrats de la ville, ayant à leur teste quatre fils du Roy Herode, avec d'autres de sa famille, & suivis de tout le peuple, vinrent trouver Pilate, 'pour le prier de ne point violer leurs loix, aprés que les Rois & les Empereurs les avoient maintenues depuis tant de siecles. Pilate les refusa avec son opiniatreté ordinaire. Mais ils ne se rebuterent pas. Ils l'avertirent de prendre garde à ne pas porter le peuple à la sedition & à la revolte ; & à ne pas chercher des pretextes pour ruiner la province ; qu'on n'honoroit point le Prince par le mepris des loix, & qu'assurément il agissoit contre l'intention de Tibere ; que s'il pretendoit avoir ordre de luy, il n'avoit qu'à le montrer, '& qu'aussitost on deputeroit à l'Empereur pour faire changer cet ordre. Phil. leg. p. 1933. e. p. 1034. a. b. c.

'Pilate ne craignoit rien tant que cette deputation, qui eust decouvert sa mauvaise conduite à la Cour ; & d'autre costé il n'aimoit pas à desister de ce qu'il avoit une fois entrepris ; ni à ceder aux Juifs en quoy que ce fust. 'On luy en pouvoit mesme faire un crime auprés de Tibere, prince inexorable sur ces choses, [qu'il traitoit de crimes de leze-majesté.] Les Juifs virent bien l'embarras où il estoit, & qu'il commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait, quoiqu'il le dissimulast. Ils ecrivirent à Tibere une lettre tres pressante, & neanmoins tres respectueuse ; & Tibere l'ayant receue, en écrivit le jour mesme une autre à Pilate, où il témoigna estre tres mecontent de ce qu'il avoit mis ces boucliers à Jerusalem, '& luy ordonna de les en oster promtement. Ainsi Pilate les fit transporter à Cesarée. c. d. e.

'Pilate donna encore un nouveau sujet de sedition aux Juifs, 'en prenant le thresor du Temple pour conduire un aqueduc de Hier. chr. Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 621 | bel. l. 2. c. 14. p. 789. 790.

dix ou mesme de vingt lieues loin à Jerusalem. Le peuple se souleva sur cela, & Pilate estant venu à Jerusalem, se trouva environné d'un nombre infini de personnes, qui le prierent de faire cesser cet ouvrage: & quelques uns l'en pressoient avec assez d'insolence, comme cela est ordinaire à une populace emue. Il avoit prevu ce desordre, & il avoit ordonné à un grand nombre de soldats de se mesler parmi le peuple, habillez comme les autres, & armez seulement de bastons, pour fraper au premier signal, sur ceux qui feroient le plus de bruit. 'Ainsi aprés avoir commandé inutilement au peuple de se retirer, il fit signe aux soldats, qui commencerent à fraper indifferemment sur les innocens & sur les coupables. Beaucoup de Juifs furent tuez ou blessez à coups de baston; beaucoup furent étoufez par la presse en voulant s'enfuir; & la crainte retint les autres dans le silence.

bel. c. 15. p. 790. a. 'Cela arriva vers l'an 35.

[Voilà quelle fut la conduite de Pilate, outre ce que nous en pourrons remarquer encore, particulierement à la fin de son administration. Nous ne disons rien ici de ce qui regarde la predication de J. C, & sa mort', dans laquelle Pilate fit paroistre peu de consideration pour les Juifs, peu d'amour pour la justice & la verité, lors mesme qu'il en estoit persuadé, & beaucoup d'attache à sa fortune.]

Luc. 13. v. 1-5. 'S. Luc nous apprend que "l'année de devant, Pilate avoit tué quelques Galiléens au milieu de leurs sacrifices; [surquoi on n'a point d'autre lumiere.] La tour de Siloé à Jerusalem, tomba aussi vers ce temps là, & ecrasa dixhuit personnes. C'estoient des marques que Dieu donnoit de sa colere sur tous les Juifs, & de la ruine qui estoit preste d'enveloper tous ceux qui n'embrasseroient pas la penitence que J.C. leur preschoit. en l'an 33 de l'ere commune.

ARTICLE VII.

Les Juifs privez du droit de juger à mort: Philippe le Tetrarque meurt: Vitellius oste le Pontificat à Caïphe.

Joan. 18. v. 31| Cas. ex. 15. § 71. p. 601. 'Les Juifs nous apprennent eux mesmes que quarante ans avant la ruine de Jerusalem, [& ainsi en l'an 30 de l'ere de J.C,] les Romains leur osterent le pouvoir de condanner personne à la mort.

Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. f. g. 'Philippe fils d'Herode, qui commandoit depuis 37 ans dans une partie de la Judée, sous le titre de Tetrarque, mourut en la

20e année de Tibere, [commencée le 19 aoust de l'an 33 de l'ere commune.] C'estoit un prince moderé & paisible, qui se contentoit de vivre dans ses terres sans avoir d'affaires. Quand il sortoit, il ne se faisoit accompagner que d'un petit nombre de personnes choisies ; & si quelqu'un venoit lui demander justice, il s'arrestoit aussitost en quelque endroit que ce fust, y faisoit mettre une chaise qu'on portoit exprés, & s'asseioit pour ecouter les parties, & les punir ou les absoudre sur le champ.

V. la pers. de Julien § 17. 'Ce fut luy qui environna de murailles l'ancienne ville" de [Dan ou] Paneade vers les sources du Jourdain, & qui luy donna le nom de Cesarée [de Philippe.] 'On pretend que les Romains en ont depuis fait une colonie. Les medailles l'appellent Cesarée Paneade, ou sous [le mont] Panée.'Philippe augmenta encore le bourg de Bethsaïde sur le lac de Genesaret, [dont S. Pierre & d'autres Apostres estoient ;] & en fit une ville, qu'il nomma Juliade à cause de Julie fille d'Auguste : [ce qu'il fit sans doute des la premiere ou la seconde année de son regne, avant que Julie eust esté bannie."] c. 3. p. 618. f. g. Spanh. l. 9. p. 895. 914. Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 618. g.

l'an 2 avant l'ere de J.C.

'Il mourut dans cette ville, & y fut ce semble aussi enterré dans un tombeau qu'il avoit fait faire luy mesme.'Il avoit epousé Salomé sa niece, fille d'Herode [Philippe] son frere, & de la celebre Herodiade. Mais n'ayant point laissé d'enfans ni d'elle,'ni d'aucune autre, Tibere joignit sa Tetrarchie au gouvernement de Syrie, ordonnant neanmoins que les deniers qui s'y leveroient, seroient gardez dans le pays. c. 6. p. 626. c. 7. p. 628. c. d. c. 6. p. 626. a.

V. Tibere § 30. 'L. Vitellius fut fait gouverneur de Syrie" en l'an 35.[a] La mesme année, [ou au plutard en la suivante,] [b] il vint à Jerusalem à la feste de Pasque, & y fut receu magnifiquement. [Il reconnut cette affection des Juifs] en dechargeant la ville des imposts qui avoient accoutumé de se lever sur les fruits qui se vendoient. 'Il remit encore à la garde du grand Prestre l'habit pontifical avec tous ses ornemens, qu'Herode, & les Romains aprés luy, avoient gardé jusques alors par maxime d'Etat dans le chasteau de Jerusalem appellé Antonia. Nor. de Pis. p. 330. a Uss. p. 645. m. b Jos. ant l. 18, c. 6. p. 624. c. c-g.

'Joseph semble mesme mettre entre les graces qu'il accorda aux Juifs, la deposition de Joseph Caïphe, à la place duquel il établit Pontife Jonathas fils d'Ananus [ou Anne.] Il s'en alla ensuite à Antioche.



****

ARTICLE VIII.

Diverses fortunes d'Agrippa petit-fils d'Herode.

L'AN DE JESUS-CHRIST 36.

Jos. ant. l. 18 c. 7. p. 628. c. f. g| Tac. an 6 c. 40. p. 147.

TIGRANE fils d'Alexandre, à qui Herode son pere avoit fait perdre la vie, eut la teste tranchée à Rome en l'an 36 de J. C, aprés avoir porté la couronne de l'Armenie. Il s'estoit fait payen avec son frere aisné nommé Alexandre. V. Tibere §. 32.

Not. de Her. p. 52. c.

[Le sort d'Agrippa leur cousin, nommé Herode par S. Luc,] & Jule dans une inscription, [est plus celebre, & moins funeste aux yeux des hommes.] Il estoit fils d'Aristobule, à qui Herode avoit aussi donné & osté la vie, [a] & il avoit pour freres Herode depuis Roy de Calcide, & Aristobule. [b] Ils avoient deux sœurs, [c] dont l'une estoit Herodiade si celebre par son impudicité & par la mort de S. Jean Battiste: [d] l'autre s'appelloit, ce semble, Berenice, [e] comme leur mere, qui estoit fille de Salomé sœur du grand Herode.

Jos. p. 625. b| 626. a. b
a p. 628. b.
b l. 17. c. 1. p. 583. d.
c l. 18. c. 7. p. 626. b. c.
d p. 628. b.
e b|l. 17. c. 1. p. 583. d.
f l. 17. c. 1. p. 583. d.

[f] Aristobule avoit laissé tous ces cinq enfans fort jeunes; mais Herode leur ayeul leur témoigna de l'affection, & eut grand soin d'eux. Il fit elever Agrippa à Rome auprés de Drusus fils de Tibere; ce qui luy acquit l'amitié de ce jeune prince; & d'ailleurs Berenice sa mere estant fort considerée d'Antonia veuve du grand Drusus frere de Tibere, Agrippa n'eut pas de peine à se faire aimer de cette princesse. Il estoit mesme toujours avec Germanicus, & Claude depuis Empereur, ses enfans.

l. 18. c. 8. p. 629. a. b.

p. 630. g.

p. 629. b. c. d.

Il avoit de luy mesme l'esprit naturellement grand & magnifique. Sa mere le retint tant qu'elle vécut: mais quand elle fut morte, il usa de son bien plutost avec prodigalité qu'avec largesse. Ainsi le luxe de sa table, & les grands presens qu'il faisoit, principalement aux affranchis de l'Empereur, luy acquirent beaucoup d'amis, & luy osterent neanmoins le pouvoir d'user de leur amitié, parceque n'ayant plus que des dettes au lieu de bien, il ne pouvoit plus subsister à Rome. La mort de Drusus obligea Tibere de ne plus voir tous ceux qui avoient esté amis de son fils, parcequ'ils luy renouvelloient par leur presence le souvenir & la douleur de cette mort. Ce fut une nouvelle necessité & un pretexte honneste à Agrippa de se retirer de la Cour. en l'an 23 de J. C.

d.

Il s'en revint donc en Judée, & s'enferma dans un chasteau de l'Idumée, où la honte & l'accablement de sa misere luy firent

prendre la resolution de se laisser mourir de faim. Cypros sa femme fille de Phasael neveu d'Herode, & de Salampsio née d'Herode & de la celebre Mariamme, fit tout ce qu'elle put pour l'assister de son bien, & manda à Herodiade sœur d'Agrippa, & déja mariée à Herode le Tetrarque, l'extremité où se trouvoit son mari. Herode le fit donc venir à Tiberiade dont il le fit magistrat, & luy fournit quelque argent pour subsister, mais non assez pour vivre avec honneur. Encore cela ne dura t-il pas longtemps, Agrippa n'ayant pu souffrir que dans un festin où le vin les avoit échaufez, Herode luy eust reproché une liberalité si mediocre. c.7.p.627.628. c.8.p.629.d.e.f.

Note 7. 'Pomponius Flaccus estoit"alors gouverneur de Syrie. [Il avoit apparemment succedé à Ælius Lamia,] qui aprés avoir eu longtemps le titre de ce gouvernement, fut fait Prefet de Rome [en l'an 32.] Flaccus mourut l'année suivante. 'Agrippa qui avoit esté son ami à Rome, eut recours à luy dans sa misere, & en fut fort bien receu. Flaccus avoit en mesme temps auprés de luy Aristobule frere d'Agrippa: & cette rencontre sembloit heureuse; car Flaccus aimoit les deux freres. Mais eux mesmes ne s'aimoient pas, & Aristobule fut ravi de trouver l'occasion de mettre mal Agrippa dans l'esprit du Gouverneur. Car ceux de Damas & de Sidon estant en differend pour les bornes de leur territoire, les premiers promirent une grande somme d'argent à Agrippa, & il ne manqua pas de faire tout ce qu'il put en leur faveur auprés de Flaccus. Aristobule sceut la chose; il en avertit Flaccus; & Flaccus l'ayant verifiée, rompit entierement avec Agrippa. Ainsi ce malheureux prince retomba dans sa premiere misere, & n'avoit pas dequoi vivre à Ptolemaïde où il s'estoit retiré. f. Tac.an.6.c.27. p.142. Jos.l.18.c.8.p.629.630.

'Il esperoit subsister plus aisément en Italie, & faire quelque fortune; mais il n'avoit point d'argent pour y aller. Marsyas son affranchi s'adressa pour cela à Prote affranchi de Berenice, & le pria de luy prester quelque somme à laquelle il s'obligeroit luy mesme. Prote y consentit: mais comme Agrippa luy devoit déja de l'argent, il falut que Marsyas luy donnast une obligation de vingt mille dragmes, quoiqu'il en receust deux mille cinq cents de moins. Avec cet argent, Agrippa s'en alla à Anthedon, où il estoit prest de faire voile, lorsqu'Erennius Capito Intendant de Tibere à Jamnia, envoya des soldats pour l'obliger de demeurer ou de payer trois cents mille dragmes qu'il avoit empruntées à Rome de l'Epargne de l'Empereur. Agrippa promit de demeurer: mais quand la nuit fut venue, il coupe les chables du vaisseau, & s'en va à Alexandrie, où Alexandre qui en estoit Alabarque, p.630.

[c'est à dire premier magistrat des Juifs,] luy presta deux-cents mille dragmes sur l'obligation de Cypros sa femme dont il estimoit le merite : car pour Agrippa, il ne s'y fioit pas ; & il ne voulut mesme luy fournir une partie de cette somme, que lorsqu'il seroit arrivé à Dicearquie [ou Pouzoles,] tant il craignoit sa prodigalité. Ainsi Agrippa partit pour l'Italie, & Cypros s'en retourna en Judée avec ses enfans.

p. 630. c. a c. 7. p. 627. c. b c. 8. p. 630. 631. [Ce ne fut pas encore là la fin de cette fortune si inconstante & si bizarre.] 'Il arriva à Pouzoles [en l'an 36,] [a] un an avant la mort de Tibere, [b] & manda aussitost à ce prince qu'il estoit là pour luy rendre ses respects & ses services, & qu'il le supplioit d'agréer qu'il l'allast trouver à Caprée. Tibere luy repondit aussitost d'une maniere tres obligeante, l'assurant qu'il seroit ravi de le voir ; & il le receut en effet fort bien à son arrivée. Mais des le lendemain on apporta à Tibere une lettre de Capiton, qui luy mandoit qu'Agrippa s'estoit enfui de Judée, depeur d'estre contraint de payer une somme de trois-cents mille dragmes qu'il devoit à son Epargne. Cette nouvelle mit Tibere en colere, & il défendit de laisser entrer Agrippa, qu'il n'eust payé ce qu'il devoit. Agrippa ne s'étonna point de cette disgrace : il eut recours à Antonia, qui se souvenant de l'union qu'elle avoit eue avec Berenice, & de celle qu'Agrippa avoit eue avec ses enfans, luy presta l'argent dont il avoit besoin : & il rentra ainsi dans les bonnes graces de Tibere. Il trouva depuis un Samaritain qui luy presta un million de dragmes : & il eut ainsi dequoy payer Antonia, & fournir à ses dépenses. bel. l. 2. c. 15. p. 792. a. 'Joseph dit qu'il étoit venu trouver Tibere pour accuser Herode Antipas, mais que Tibere ne le voulut point ecouter sur ce sujet.

ARTICLE IX.

Agrippa pour punir un valet se fait mettre en prison.

Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 633. a. c b|531. a. b. 'Tibere avoit eu de Drusus un petit-fils qui portoit aussi le nom de Tibere. [c] Il recommanda à Agrippa [*] d'en prendre soin, & de luy tenir compagnie. Mais Agrippa aima mieux s'attacher auprés de Caius petit-fils d'Antonia, qui estoit alors b|633. a|bel. l. 2. c. 15. p. 790. a. b. aimé de tout le monde ; & Caius agrea son amitié. 'Un jour qu'ils estoient seuls à se promener en carosse, Agrippa pour flater Caius, témoigna souhaiter que Tibere luy cedast bientost sa place ; que ce seroit le moyen de rendre tout le monde heureux ; & que

* διαιτᾶσθαι.

pour le jeune Tibere, Caius trouveroit aisément le moyen de s'en défaire. Eutyque affranchi d'Agrippa, qui menoit le carosse, entendit ce discours, & n'en dit rien pour lors: 'mais quelque temps aprés, ayant esté pris aprés avoir derobé quelques habits à son maistre, & s'en estre enfui, & le [1] Prefet de Rome, devant qui on l'avoit amené, luy demandant le sujet de sa fuite, [au lieu de repondre,] il dit qu'il avoit quelque chose à dire en secret à Tibere pour la conservation de sa vie, '& que c'estoit contre Agrippa. ant. l. 18. c. 8. p. 631. c. p. 632. f | 633. a.

'Sur cela le Prefet le fit enchainer, & l'envoya à Caprée, où Tibere, qui estoit extremement lent en toutes choses, le laissa assez longtemps dans ses chaines, sans s'informer davantage de ce que c'estoit. 'Enfin estant venu de Caprée "à Frascati, qui n'est qu'à quatre ou cinq lieues de Rome, 'la derniere fois qu'il approcha de la ville, [a] Agrippa [qui assurément ne se souvenoit pas de ce qui s'estoit passé,] fit presser Tibere par Antonia d'écouter ce qu'Eutyque avoit donc à dire contre luy. Tibere voulut rejetter cela. p. 631. c. p. 632. b. c. Suet. l. 3. c. 72. p. 412. a Jos. p. 632. e.

" à Tusculane

» 'Si Eutyque, lui dit-il, est un calomniateur, la peine de la prison
» que je luy fais souffrir, suffit pour venger son maistre. Mais s'il se
» trouve qu'il dise vray, qu'Agrippa prenne garde de ne pas faire
» retomber sur luy mesme le mal qu'il veut faire souffrir à son ser-
» viteur. C'estoit ce qu'Agrippa avoit à craindre: mais comme son honneur y estoit engagé, il pressa tellement Antonia d'obtenir cet eclaircissement, qu'ayant rencontré Tibere qui se faisoit porter en litiere pour prendre l'air aprés le disner, precedé de Caius
» & d'Agrippa mesme, elle le supplia de faire venir Eutyque: Je le
» veux bien, dit Tibere; mais je prens tous les dieux à témoin, que
» c'est malgré moy, & seulement parce que vous le voulez. f. g.

'On amena donc Eutyque. Tibere luy demanda ce qu'il avoit à dire contre un homme qui luy avoit donné la liberté. Aussitost Eutyque raporta ce qu'il avoit oui dire à Agrippa en faveur de Caius contre Tibere & son petit-fils. Tibere crut d'autant plus aisément ce qu'il luy dit, qu'il estoit déja mal satisfait de ce qu'Agrippa s'attachoit plus à Caius qu'au jeune Tibere. C'est pourquoi sans demander une plus ample information, il dit à Macron
» son capitaine des gardes: Enchainez moy cet homme là. Macron
» ne sachant pas bien de qui il parloit, ou surpris d'un changement si soudain, [outre qu'il estoit luy mesme dans les interests de Caius,] attendit qu'il fust plus eclairci de la volonté de l'Empereur: de sorte que Tibere aprés avoir fait un tour du cirque, p. 633. a. b. c.

1. Joseph dit que c'estoit Pison, qui estoit mort quatre ans auparavant, en l'an 32. V. Tibere § 27. Tac. an. 6. c. 10. p. 137.

voyant encore Agrippa; Mais Macron, dit-il, je vous avois ordonné d'enchainer cet homme là. Macron demanda de qui il parloit: & il dit que c'estoit d'Agrippa.

c. f. g|634. 'Agrippa employa alors inutilement toutes les supplications. Il fut chargé de chaines avec sa robe de pourpre, & mis avec beaucoup d'autres prisonniers qui estoient là devant le palais. Il se coucha accablé d'affliction au pié d'un arbre, sur lequel un hibou s'estant venu poser, un Alleman qui le vit, s'approcha d'Agrippa, & luy dit que cet oiseau l'assuroit qu'il passeroit bientost à une fortune aussi glorieuse & aussi grande, que celle où il se voyoit alors estoit triste & honteuse; mais qu'il prist garde que quand il reverroit le mesme oiseau, il n'auroit plus que cinq jours à vivre. Agrippa se moqua de cette prediction, qui se trouva neanmoins veritable [par la permission de Dieu, qui pour punir par un plus grand aveuglement ceux qui s'arrestent à ces sortes de divinations, contre l'ordre de sa loy, permet quelquefois que les choses arrivent comme ils les ont dites.]

p. 633. c. d. e. 'La chaleur du temps qui estoit grande, & le trouble qu'un si étrange changement produisoit dans Agrippa, luy causant une extreme soif, il demanda à boire à un esclave de Caius nommé Thaumaste, qui portoit une cruche d'eau. Cet esclave luy en donna avec la mesme civilité que s'il eust encore esté dans sa meilleure fortune. Agrippa touché de cette honnesteté, luy promit que s'il sortoit jamais de l'état où il le voyoit, il luy obtiendroit la liberté. Il executa depuis sa promesse: il fit mesme ce Thaumaste son Intendant, & le laissa en cette qualité à ses enfans.

p. 634. c. d. e. 'Antonia eust bien souhaité de flechir la colere de Tibere; mais il ne falloit pas seulement songer à luy en parler: & tout ce qu'on put faire, fut d'obtenir de Macron, que le Centenier qui devoit estre enchainé avec luy, [comme c'estoit alors la coutume des Romains,] & les soldats qui le devoient garder, fussent des personnes raisonnables, & qui souffrissent qu'il receust de ses amis tous les secours qui pouvoient adoucir la rigueur d'une prison. 'Il demeura six mois en cet état jusqu'à la mort de Tibere, [qui arriva le 16 ou 26 mars de l'année suivante. Ainsi il avoit esté arresté au mois de septembre de celle-ci.] 'Il fut gardé dans le camp [des gardes Pretoriennes auprés de Rome.]

(Marginal notes: bel. l. 2. c. 15. p. 790. b. — ant. l. 18. c. 8. p. 637. b.)



ARTICLE X.

Herode est défait par les Arabes: Pilate tue beaucoup de Samaritains, est deposé & banni: Vitellius vient à Jerusalem.

[HERODE Antipas oncle d'Agrippa, & Tetrarque de Galilée, se trouvoit en mesme temps embarrassé dans une guerre fascheuse.] 'Aretas Roy d'Arabie s'estoit toujours tenu fort offensé de ce qu'il avoit repudiée sa fille pour epouser Herodiade. Ce mecontentement eclata en une guerre ouverte sur la difficulté de regler les bornes du territoire de Gamala; & les Generaux des deux Princes ayant donné bataille, l'armée d'Herode fut entierement défaite. 'Plusieurs Juifs crurent que Dieu l'avoit permis pour venger la mort injuste de S. Jean Battiste. Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 626. e. | f.

'Herode manda sa défaite à Tibere, qui prit ses interests avec tant de chaleur, qu'il ordonna à Vitellius gouverneur de Syrie, de faire la guerre à Aretas, & de le luy envoyer mort ou vif. 'Vitellius se prepara à luy obeïr; 'mais la mort de Tibere rompit ce dessein. 'On disoit que sur la nouvelle de l'approche des Romains, Aretas avoit dit qu'assurément ils ne viendroient point jusqu'à Petra, & que ou luy, ou Tibere, ou Vitellius mourroient auparavant. e. f. | p. 627. b. | d. | d. e.

[Il y eut vers le mesme temps du trouble dans la Samarie.] 'Car un grand nombre de personnes s'y assemblerent en armes dans un bourg nommé Tirathaba, pour de là monter, disoient-ils, tous ensemble sur la montagne de Garizim, que ces peuples honoroient extremement, & où un imposteur leur promettoit de leur faire voir des vases sacrez qu'il pretendoit que Moyse y avoit mis autrefois. [Ce n'estoit apparemment qu'un pretexte pour couvrir quelque dessein plus important.] 'Car le Conseil des Samaritains, qui voulut excuser cet armement, declara qu'il ne s'estoit point fait pour se revolter contre les Romains; mais il avoua que c'estoit pour eviter les violences de Pilate.' Quoy qu'il en soit, Pilate ne leur donna pas le loisir de monter sur leur montagne; & sans attendre qu'ils s'assemblassent en plus grand nombre, il envoya à Tirathaba des troupes de pié & de cheval, qui ayant défait ceux qui y estoient, tuerent les uns, mirent les autres en fuite, & firent un grand nombre de prisonniers, dont Pilate fit ensuite executer les principaux. c. 5. p. 623. g. | p. 624. a. | p. 623. 624.

'Le Conseil des Samaritains, indigné de ce que Pilate avoit p. 624. a. b.

fait mourir tant de personnes, l'en alla accuser devant Vitellius gouverneur de Syrie. Vitellius renvoya l'affaire à l'Empereur: mais il ordonna à Pilate de s'aller justifier devant luy, & envoya l'un de ses amis nommé Marcel, pour gouverner la Judée. Ainsi Pilate n'osant desobeir à cet ordre, quitta la Judée aprés y avoir demeuré dix ans, & s'en alla en diligence à Rome, où il n'arriva neanmoins qu'aprés que Tibere fut mort, [le 16 ou 26 de mars. Ainsi il ne peut estre parti plutost de Judée que sur la fin de cette année ou en la suivante.]

Euf. l. 2. c. 7. p. 46. b. a chr. n. p. 188. 2. b l. 2. c. 7. p. 46. a|chr. p. 203. c Oros l. 7. c. 5. p. 209. 2. e. d e|Euf. p. 46. a. e Euf. n. p. 202. a. f b. c|Phil. leg. p. 1034. b. g Ado, æt. 6. c. 40. bib. P. t. 7. p. 338. c.

'Eusebe dit que ceux qui ont écrit l'histoire Romaine par Olympiades,[a] ce qu'il faut apparemment entendre de Phlegon affranchi de l'Empereur Adrien,[b] raportent que Pilate tomba du temps de Caius dans de si grands malheurs,[c] soit par la colere de ce prince, [soit par d'autres effets de la justice divine,][d] qu'il fut contraint d'estre luy mesme son bourreau, & de s'oster la vie de son épée[e] par desespoir. Cela arriva selon la chronique d'Eusebe, sous les Consuls de l'an 40:[f] & Agrippa parle de Pilate en cette année comme d'un homme déja mort.[g] Adon dit que ce fut à Vienne en Daufiné, où il avoit esté relegué pour le reste de ses jours: [& c'est encore aujourd'hui la tradition du pays.]

L'AN DE JESUS CHRIST 37.

Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 627. b. c.

'Vitellius dans le dessein de faire la guerre à Aretas, avoit ramassé ses troupes à Ptolemaïde, pretendant leur faire traverser le pays des Juifs [pour aller droit à Petra.] Mais comme leurs enseignes estoient chargées des images [de l'Empereur,] ce que les Juifs trouvoient contraire à leur religion; les principaux d'entre eux le vinrent prier de faire prendre une autre route à son armée. Il le leur accorda, & s'en vint à Jerusalem accompagné seulement de ses amis & d'Herode le Tetrarque. Les Juifs l'y receurent avec beaucoup d'honneur; & comme c'estoit alors la feste [de [1] Pasque,] il offrit mesme des sacrifices. Il osta alors le 1

c. 6. p. 624. c. g.

pontificat à Jonathas, 'à qui il l'avoit donné dans le premier voyage qu'il y avoit fait aussi à Pasque, [un an ou deux auparavant,] '&

c. 7. p. 627. d.

le donna à Theophile frere de Jonathas.

d.

'Le quatrieme jour qu'il fut à Jerusalem, il apprit par des lettres [de Rome,] que Tibere estoit mort, [& que Caius luy succedoit.] Ainsi il fit aussitost prester le serment aux Juifs au nom du

Phil. leg. p. 1041. c. d.

nouvel Empereur, 'pour lequel on offrit à Dieu des hecatombes

1. Joseph dit seulement que c'estoit une feste des Juifs. Mais on ne peut l'entendre que de celle de Pasque, puisque Vitellius apprit alors la mort de Tibere, arrivée au mois de mars. Le 14 de la lune estoit le 25 d'avril en l'an 37, selon Bucherius *de cyclis*, p. 25.

CII

en holocauste.'C'est pourquoi Agrippa ne manqua point de faire remarquer à Caius, que les Juifs estoient les premiers qui eussent reconnu son autorité dans l'Orient. p.1032. d|1025. d. c.

ARTICLE XI.

Agrippa est mis en liberté par Caius, qui le fait Roy de la Tetrarchie de Philippe.

[NOUS avons vu qu'Agrippa avoit esté mis en prison par ordre de Tibere, parcequ'il avoit trop témoigné souhaité de voir Caius regner en sa place.]'Des que la nouvelle de la mort de Tibere arriva à Rome, & que l'on n'osoit encore la croire & s'en rejouir, depeur qu'elle ne fust fausse, Marsyas affranchi d'Agrippa vint le trouver à la prison pour la luy apprendre. Il le rencontra qui s'en alloit au bain, & luy dit en hebreu, *Le lion est mort*. Agrippa l'entendit bien, & ne put retenir sa joie: de sorte que le Centenier qui le gardoit s'en appercevant, les pria de luy dire ce que c'estoit. Ils en firent d'abord difficulté: mais Agrippa mesme le luy dit bientost, parcequ'ils estoient amis. Et en effet, il en fut tres aise: Il fit en mesme temps oster les chaines à Agrippa, & luy fit preparer un festin. Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 636.

'Durant qu'ils mangeoient & se rejouissoient ensemble, on vint dire que Tibere n'estoit point mort, & qu'il seroit à Rome dans peu de jours. Le Centenier en fut étrangement surpris: car il y alloit de sa vie d'avoir mangé avec un prisonnier, & encore en une occasion telle que celle là. Il chasse Agrippa de la table, luy fait remettre ses chaines,'le fait garder plus étroitement que jamais, & le menace de luy faire payer de sa teste la fausse nouvelle qu'il luy avoit debitée. Il falut passer sur cela la nuit en l'état qu'on se peut imaginer. Mais le lendemain on dit tout publiquement que Tibere estoit mort; tout le monde le crut, plusieurs oserent en témoigner leur joie, & enfin on receut une lettre par laquelle Caius en assuroit le Senat, '& une autre par laquelle il mandoit au Prefet de Rome de transferer Agrippa du camp où il estoit, dans la maison où il logeoit avant que d'estre arresté. Agrippa y demeura quelque temps avec des gardes, mais du reste dans une grande liberté, & avec assurance de l'avoir bientost toute entiere. p. 636. g. | p. 637. a. | b.

'Caius estant arrivé à Rome avec le corps de Tibere, l'eust delivré le jour mesme, s'il l'eust pu faire avec bienseance. Mais b. c.

peu de jours aprés, il l'envoya querir, luy fit changer d'habit, & ensuite luy mit le diademe sur la teste, & le declara Roy de la Tetrarchie qu'avoit eu Philippe son oncle. Il y ajouta encore celle de Lysanias, & au lieu de sa chaine de fer il luy en donna une d'or. Phil. in Flac. p. 970. c. 'Le Senat luy decerna par honneur les ornemens de la Preture. a Dio, l. 59. p. 645. d. [Voilà quelle fut la fortune de ce prince,]a qui a esté remarquée par Dion. [Il ne faut pas douter que Caius ne luy ait donné tout l'argent venu des tributs de la Tetrarchie de Philippe,] Suet. l. 4. c. 16. p. 438. 'puisqu'il avoit accoutumé de faire cette grace aux Princes qu'il rétablissoit : b Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 626. a. b & Tibere avoit fait garder dans le pays mesme ce que l'on avoit tiré de cette Tetrarchie.

c. 8. p. 637. d. 'Caius envoya alors Marulle en Judée pour y gouverner, [ce qui n'estoit pas compris dans le royaume d'Agrippa, & dans la Tetrarchie d'Herode Antipas.]

ARTICLE XII.

Agrippa va Alexandrie : Etat de cette ville sous Flaccus son gouverneur.

L'AN DE JESUS-CHRIST 38.

[AGRIPPA demeura auprés de Caius durant la premiere année de son regne.] Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 637. d. 'Dans la seconde il luy demanda permission d'aller faire un voyage en Palestine, pour donner ordre aux affaires de son royaume, & revenir ensuite auprés de luy. Caius le trouva bon, Phil. in Flac. p. 968. c. '& lui conseilla de prendre le chemin d'Egypte, comme le plus court & le plus commode; & d'attendre pour cela les vents Etesiens, Plin. l. 2. c. 47. p. 23. c|l. 18. c. 28. p. 475. d. 'qui soufflent environ quarante jours depuis la fin de juillet c l. 18. c. 31. p. 480. b. c jusque vers le milieu de septembre. d Phil. in Flac. p. 968. 969. d Agrippa suivit ce conseil, & s'estant embarqué à Pouzoles, il arriva peu de jours aprés à la vue d'Alexandrie. e p. 969. a. b. e Il attendit la nuit pour entrer dans la ville, afin de faire moins d'éclat. Mais il ne put pas empescher qu'on ne sceust bientost son arrivée, f c. d. f & ses gardes couverts d'armes argentées & dorées, attirerent sur luy les yeux de tout le monde.

b. c. 'Les Egyptiens naturellement envieux, & de tout tems ennemis des Juifs, ne purent souffrir le nouvel eclat d'un Roy de cette nation. p. 965. 966. 'Ils avoient pour Gouverneur & pour Prefet Avilius Flaccus Chevalier Romain, tres capable d'un emploi aussi important que estoit alors le gouvernement de l'Egypte, & qui s'en estoit acquité p. 966. c. 'avec estime durant les cinq dernieres années de Tibere. p. 981. 982. 'Il gouverna encore un an [& quelques mois] sous Caius, jusqu'à la feste

de la Scenopegie, qui se faisoit vers la fin de septembre. [Ainsi il estoit entré dans son gouvernement vers la fin de l'an 32.] 'Car on ne luy donne jamais que six ans. p. 956. c. 987. c.

'Sa vigueur parut se relascher beaucoup sous Caius: ce que l'on attribuoit à l'affliction que luy avoit causé la mort de Tibere, 'dont il avoit esté un des principaux ministres: '& il craignoit Caius, ayant toujours esté dans des interests contraires aux siens. On ne sçait mesme s'il n'avoit pas contribué à la disgrace de la [celebre Agrippine] mere de ce prince. p. 966. c. d. p. 987. c. p. 956. d.

'La mort du jeune Tibere, & ensuite celle de Macron son ami particulier, ["que Caius avoit fait tuer, l'un en l'année precedente, l'autre en celle-ci,] augmenterent sa crainte & son tremblement. 'Il tascha pour se conserver, de s'insinuer dans l'esprit de Caius par les grands eloges qu'il faisoit de luy en public, & dans les lettres qu'il luy écrivoit. 'Mais il s'appliqua surtout à gagner l'affection du peuple d'Alexandrie, 'dans l'esperance que les témoignages d'estime qu'il en recevroit, luy pourroient estre avantageux auprés du Prince: '& cette vue, aussibien que l'abatement où le mettoit l'embaras de ses affaires, luy fit tout à fait changer de conduite. c. V. Caius § 5, 7. p. 980. d. c. p. 968. b. c. c. 967. d. e.

'On pretend que trois miserables nommez Denys, Lampon, & Isidore, que Flaccus avoit eus pour ennemis tant qu'il avoit maintenu la discipline, luy representerent alors que le meilleur moyen de gagner l'amitié des Alexandrins, estoit de leur abandonner les Juifs qui demeuroient en grand nombre dans la ville, & que Flaccus fut assez imprudent pour suivre un si mauvais conseil. [Il savoit bien que cela ne deplairoit point à Caius,] 'dont les Juifs s'estoient attiré la haine en ne voulant point reconnoistre sa pretendue divinité: [& il pouvoit de luy mesme ne les pas aimer.] 'Car il faut apparemment raporter aux premiers mois du regne de Caius, ce que dit Philon; 'Que les Juifs ayant decerné des le commencement à ce prince tous les honneurs qu'ils luy pouvoient faire selon leur loy, en mirent l'acte entre les mains de Flaccus, afin qu'il l'envoyast à l'Empereur. Flaccus ayant lu l'acte temoigna qu'il en estoit satisfait, & promit aux Juifs de l'envoyer & d'assurer Caius du respect qu'ils avoient pour luy. Neanmoins il n'en fit rien: ce qui estoit rendre un tres mauvais office aux Juifs, [à l'égard d'un prince ambitieux & vain comme celui là.] p. 968. leg. p. 1008. 1009. Usf. p. 649. £. Phil. in Flac. p. 979. 980.

ARTICLE XIII.

Les Alexandrins font insulte à Agrippa, demolissent les oratoires des Juifs, ou y mettent des statues de Caius.

[AGRIPPA trouva donc le peuple d'Alexandrie ennemi des Juifs à son ordinaire, toujours envieux, insolent & seditieux; & de plus, gouverné par un homme qui luy laschoit la bride en toutes choses, sur tout pour maltraiter les Juifs.] 'Ainsi en mesme temps que Flaccus luy témoignoit à l'exterieur toute sorte d'honneur & d'amitié, 'le peuple poussé ou par les emissaires de Flaccus mesme, ou par sa propre insolence, passoit les journées entieres à se railler & à se moquer de luy dans les lieux publics.

Phil. in Flac. p. 969. c|970. a.

'Comme Flaccus autorisoit le desordre en ne le punissant pas, il s'augmenta bientost. 'Les Alexandrins prirent un fou nommé Carabas, qui couroit les rues tout nud, le couvrirent d'une natte pour luy servir de cotte d'armes, luy mirent un diademe de papier sur la teste, & un brin de roseau à la main. Aprés l'avoir ainsi habillé en Roy, ils le mirent en un lieu elevé, où chacun luy venoit rendre ses respects, plaider devant luy, prendre ses ordres, & faire tout ce que l'on fait aux Princes. D'autres avec des bastons sur l'epaule au lieu de halebardes, estoient autour de luy comme ses gardes; & tout le peuple en criant, l'appelloit Maris, qui en syriaque signifie un Prince. 'Flaccus fit semblant d'ignorer une chose si publique: '& les Juifs eurent le regret de voir traiter le dernier Roy qui ait possedé toute la Judée, avec la mesme ignominie, quoique non avec la mesme cruauté, qu'ils avoient fait leur Roy & leur Sauveur peu d'années auparavant.

p. 970. a. b. b. c. d. ἀντὶ χλαμύδος. c|971. a. Bar. 40. § 31. Ust. p. 650. f.

[Mais ce ne fut là que le commencement de leurs maux.] 'Car les Alexandrins voyant que Flaccus estoit à eux, s'assemblerent un jour en foule de grand matin au theatre, où ils se mirent tous à crier qu'il falloit mettre des statues de Caius dans les oratoires que les Juifs avoient 'en grand nombre en tous les quartiers de la ville 'pour faire l'exercice de leur religion. ᵃCar c'estoit où ils s'assembloient, principalement les samedis, où ils apprenoient publiquement la loy, '& où ils traitoient quelquefois des affaires publiques. [Le nom marque que c'estoient des lieux d'oraisons & de prieres.] Il y en avoit de tres grands. 'S. Epiphane dit qu'on en voyoit un auprés de Sichem sans couverture comme un theatre, basti par les Samaritains qui imitoient en tout les Juifs. 'Il semble

Phil. in Flac. p. 971. a. b. leg. p. 1011. a. in Flac. p. 972. b. a leg. ad C. Jos. vit. p. 1020. c. Epi. 80. c. 1. p. 1068. a. Jos. in Api. l. 2. p. 1061. a|Eus. n. p. 28. 1. d.

en effet que les oratoires des Juifs n'estoient point couverts. 'Au moins ceux des Messaliens estoient de cette sorte. ᵃ On croit que les synagogues n'estoient que les plus grands & les plus beaux de ces oratoires. Epi. 80. c. 1. p. 1067. d. ᵃ Euſ. n. p. 27. 28.

'Comme il y avoit des Juifs par toute la terre, & peutestre un million dans l'Egypte seule, il estoit d'une étrange consequence de les irriter tous en profanant leurs oratoires. 'Mais cela n'empescha ni les Alexandrins de le demander, 'ni Flaccus de le permettre & de le laisser faire. 'Ainsi ce peuple qui savoit l'aversion & le mepris que Caius avoit pour les Juifs, '& qui se voyoit plutost animé qu'arresté par son Gouverneur, se divise par grandes troupes pour aller à tous ces oratoires. Ils coupent les arbres des uns, renversent les autres jusques aux fondemens, mettent le feu dans d'autres, '& pour ceux qu'ils ne purent ruiner à cause du grand nombre de Juifs qui demeuroient auprés, ils les profanerent tous en y mettant des statues de Caius. Phil. in Flac. p. 971. 972. p. 971. a. b. c|972. c. leg. p. 1009. a. p. 1011. a. c.

'Dans le plus grand & le plus considerable de tous, ils voulurent mettre une statue de Caius, portée sur un char tiré par quatre chevaux: & n'ayant point de char qui fust neuf, ils en prirent un vieux tout gasté, consacré autrefois, disoit-on, en l'honneur d'une Cleopatre bisayeule de la derniere Reine de ce nom. 'Cela n'estoit pas du respect qu'ils faisoient profession d'avoir pour Caius: mais ils savoient bien qu'au lieu de le trouver mauvais, il seroit tres aise qu'ils luy eussent consacré tant de temples. 'On avoit soin de luy envoyer des memoires & des journaux de cette affaire, & il les lisoit avec plus de joie qu'il n'eust fait les histoires & les poemes les mieux écrits, tant parcequ'il s'imaginoit que les Alexandrins faisoient cela pour l'honorer, qu'à cause de son aversion pour les Juifs, dans laquelle ses courtisans l'entretenoient par les railleries continuelles qu'ils en faisoient. 'Le feu qu'on avoit mis aux oratoires, consuma aussi quelques maisons, outre plusieurs ornemens consacrez en l'honneur des Empereurs. Mais c'estoit assez que cela se fist contre les Juifs, pour ne pas craindre que Caius en fist aucune punition. c. d. d. e. p. 1016. a. p. 1011. b.

'Les autres villes suivirent l'exemple de celle d'Alexandrie, & l'on y consacra partout des statues & des images à l'honneur de Caius dans les oratoires & les synagogues des Juifs. p. 1040. a|Euſ. chr.

'Peu de jours aprés que les Juifs d'Alexandrie eurent esté dépouillez de leurs oratoires, Flaccus publia un édit où il declaroit les Juifs étrangers à Alexandrie, sans les avoir seulement fait appeller, & sans s'informer des raisons sur lesquelles ils fondoient Phil. in Flac. p. 972. 973.

le droit de bourgeoisie, dont ils y avoient joui jusques alors de mesme que les autres habitans.

ARTICLE XIV.

Etranges violences du peuple d'Alexandrie contre les Juifs.

Phil. in Flac. p. 972. a. [IL y a bien de l'apparence que les Juifs, qui,] 'quoy qu'en dise Philon, [n'ont jamais passé pour estre fort patiens, firent quelque effort pour maintenir leurs interests & l'honneur de leur nation; & que ce fut ce qui donna occasion à ce que nous allons raporter.] leg. p. 1009. a. b. 'Car les Alexandrins qui les regardoient comme des gents que l'Empereur abandonnoit à leur discretion, crurent que le temps estoit enfin venu de satisfaire la haine inveterée qu'ils avoient contre eux. in Flac. p. 973. a. b. 'La ville estoit divisée en cinq quartiers, qui prenoient leur nom des cinq premieres lettres de l'alphabet. Les Juifs estoient repandus dans tous les cinq; mais ils en habitoient principalement deux, qu'on nommoit pour ce sujet les quartiers des Juifs. On les contraignit donc alors de sortir de quatre quartiers, & de se renfermer dans une petite partie du cinquieme. Le peuple entra ensuite dans les maisons dont on les avoit chassez, & les pilla comme dans une guerre ouverte. p. 978. c. 'Plus de quatre-cents maisons furent pillées de cette sorte.

p. 973. b. c. 'Comme personne n'arrestoit les seditieux, ils enfoncerent les magasins & les boutiques des Juifs, qui estoient alors fermées[1] à cause du dueil de Drusille [sœur de Caius;] & emporterent tous leg. p. 1009. b. c. les effets qu'ils y trouverent en grand nombre. 'Ils se cachoient si peu de cette violence, qu'ils montroient à tout le monde ce qu'ils avoient trouvé; & quand ils estoient plusieurs à un mesme pillage, ils le partageoient entre eux au milieu des places, souvent à la vue de ceux qui en estoient les maistres, dont ils augmentoient encore la douleur par des railleries sanglantes.

c|in Flac. p. 973. c. d. 'Ainsi les Juifs se trouverent en un seul jour chassez de leurs maisons, depouillez de tous leurs biens, sans avoir de quoy vivre, leg. p. 1009. c. d. e. ni le moyen d'en gagner; resserrez dans un quartier si étroit, 'qu'il sembloit qu'on ne les y eust renfermez, qu'afin qu'ils y mourussent tous en peu de jours, & par les incommoditez de l'air, (car ils estoient contraints [la pluspart] de passer les jours & les nuits à l'air,) & par le manquement de vivres, & par la chaleur étoufée p. 1010. b. c|in Flac. p. 974. b. c. qui leur empeschoit la respiration. 'Cependant il falloit qu'ils y

1. On juge par là que Drusille est morte vers le mois de juillet ou d'aoust.

demeurassent; car les jeunes gents de la ville qui n'avoient rien à faire, les y tenoient assiegez, & empeschoient que personne n'en sortist. La faim neanmoins l'emportant sur tout le reste, il en sortoit plusieurs, 'pour aller [implorer dans les autres quartiers de la ville] le secours de leurs amis, ou pour acheter des vivres, 'ou pour respirer un air plus pur à la campagne & sur le bord de la mer. 'Mais quand ils estoient reconnus, ils estoient aussitost pris & massacrez, foulez aux piez, & trainez par toute la ville; en sorte qu'il n'en restoit plus de membre qu'on pust enterrer. in Fl. p. 974. c. p. 973. b|leg. p. 1012. a. in Fl. p. 974. c. d.

'Pour ceux qui ne s'estoient pas retirez assez promptement avec les autres, on les poursuivoit à coups de pierres, on leur jettoit des tuiles, on les frapoit à coups de baston sur les endroits les plus sensibles, particulierement sur la teste, & [quelquefois] jusques à rendre l'ame. On faisoit le mesme traitement à ceux qui ne sachant pas ce qui se passoit, arrivoient de la campagne. 'Il y avoit sur les quais de la riviere une troupe de gents, pour prendre garde quand il arriveroit quelque bateau de Juifs. Et alors ils sautoient dedans, emportoient les marchandises, & bruloient les hommes avec le bois mesme de leur bateau. leg. p. 1010. a. b. c. d.

'En un mot, il ne pouvoit paroistre un Juif dans la ville, [hors le quartier qui leur estoit assigné,] qu'ils ne le tuassent à coups de pierres & de bastons, ne luy donnant le coup de la mort qu'aprés l'avoir longtemps batu. Les moins inhumains employoient d'abord le fer & le feu. Ils bruloient quelquefois les familles entieres, sans avoir ni respect pour les vieillards, ni pitié pour les enfans. 'Ils les bruloient souvent avec leurs propres meubles, lorsque personne n'en vouloit. 'Mais le supplice le plus cruel, estoit quand ils ne trouvoient point de bois. Car alors ils ramassoient quelques broussailles, qui ne faisoient qu'un feu lent & sans force. De sorte que ces miserables aprés avoir langui longtemps, estoient enfin étoufez par la fumée, & leurs corps demeuroient à moitié brulez. On attachoit des cordes aux piez des autres, & on les trainoit tout vivans par le milieu des places publiques; & quand ils estoient morts dans ce cruel supplice, on continuoit à trainer leurs corps jusqu'à ce qu'ils fussent mis entierement en pieces. 'Aprés cela ils faisoient semblant, comme dans une farce, de pleurer ceux qu'ils venoient de faire mourir. Mais si quelqu'un de leurs parens ou amis témoignoit une douleur veritable, il estoit aussitost pris & fouetté; & aprés avoir passé par toutes sortes de tourmens, il finissoit enfin sa vie par le supplice de la croix. in Flac. p. 974. d. e. p. 975. a. a. b|leg. p. 1010. d. e. in Flac. p. 975. a.

ARTICLE XV.

Suite de la persecution faite aux Juifs à Alexandrie.

Philo, leg. p. 1011. a. 'FLACCUS pouvoit en un moment arrester tout ce desordre, s'il l'eust voulu. Mais il faisoit semblant de ne voir & de n'entendre point des choses qui se passoient à ses yeux, & dont in Fl. p. 976. a. il estoit luy mesme l'auteur. 'Il manda neanmoins les principaux des Juifs, comme pour trouver moyen de les accommoder avec p. 975. c. d. la ville.'Mais [au lieu d'y travailler serieusement,] il ne cherchoit que de nouvelles inventions pour les tourmenter.

Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 674. b. a Eus. n. p. 27. 2. a. b. b Phil. in Flac. p. 975. d. 'Les Juifs avoient à Alexandrie un Ethnarque [1] ou chef de leur nation: [a] On croit que c'est ce que Joseph & d'autres appellent Alabarque.[b] Ils y avoient aussi un Conseil qu'Auguste avoit établi, pour gouverner leurs affaires [avec cet Ethnarque, ou] à son defaut. Flaccus fit prendre trente-huit personnes de ce Conseil, p. 976. a. 'entre lesquels il y en avoit trois qu'il savoit bien avoir déja esté p. 975. d. pillez, & avoir perdu tout leur bien.'Il les fit lier comme des criminels, les uns avec des cordes, les autres avec des chaines de fer, & les fit mener en cet état par le milieu de la grande place p. 976. a. jusques au theatre,'où l'on celebroit la naissance de l'Empereur: p. 977. b. c. [Ainsi c'estoit le 31 d'aoust, ou peu aprés:]'Car il semble que la feste durast quelques jours.

b|976. c. 'Cette solennité qui eust dû donner quelque treve aux maux p. 975. 976. des Juifs,'ne put arrester Flaccus. Il fit fouetter publiquement ces trente-huit conseillers, à la vue de leurs ennemis; & si cruellement, que les uns en moururent aussitost aprés, & d'autres en p. 976. b. c. d. furent longtemps malades. 'On remarque mesme qu'y ayant diverses sortes de flagellations à Alexandrie selon la qualité des personnes, Flaccus pour augmenter encore leur supplice par une nouvelle honte, en choisit une dont on ne se servoit pas mesme p. 982. a. pour les moindres bourgeois de la ville.'Ceux qui echaperent furent gardez en prison jusque vers la fin de septembre, & jusqu'à ce que Flaccus, [qui avoit servi d'instrument à Dieu pour les punir,] fut arresté luy mesme pour recevoir la juste punition de ses injustices.

p. 977. b. 'Il y eut encore d'autres Juifs qui furent pris & mis en croix b. c. durant cette solennité. 'On s'assembloit dés le matin au theatre, où le premier spectacle estoit de ces miserables Juifs qu'on dechiroit de coups, qu'on mettoit sur le chevalet, qu'on étendoit avec des poulies, qu'on tourmentoit avec le fer & le feu, que l'on

Phil. in Flac. p. 975. d. 1. Philon l'appelle γενάρχην.

l'on condannoit enfin à la croix, & qu'on faisoit passer au travers de la place des jeux pour les mener au supplice. Cela duroit jusques à neuf ou dix heures; & aprés cela venoient les danseurs, les farceurs, & les autres divertissemens ordinaires des Romains, [non plus innocens, mais moins horribles.]

Les femmes qu'on croyoit estre Juives, estoient arrestées sur le moindre pretexte dans le marché, & quelquefois au milieu du theatre, & exposées à la vue de tout le monde avec une honte insupportable. Il se rencontroit assez souvent qu'on en prenoit de payennes pensant que ce fussent des Juives; & quand on le reconnoissoit, on les laissoit aussitost aller. Mais quand elles estoient Juives, le peuple demandoit qu'on apportast de la chair de pourceau pour leur en faire manger. Celles que la crainte obligeoit d'en prendre, estoient aussitost renvoyées libres: & celles qui le refusoient, estoient exposées à toutes les indignitez, & à tous les tourmens possibles: ce qui montroit assez que tout leur crime estoit leur religion. p. 979. a. b.

'Flaccus qui cherchoit toujours de nouveaux sujets de les tourmenter, fit semblant d'avoir appris que toutes les maisons qui leur restoient, estoient pleines d'armes. Il y envoya donc un capitaine entierement à luy, nommé Castus, avec les soldats les plus determinez. Mais on n'y trouva rien de considerable: au lieu que dans une perquisition semblable qu'il avoit fait faire chez les naturels du pays, il s'en estoit trouvé une quantité prodigieuse. p. 977. 978.

[Voilà l'état où les Juifs furent à Alexandrie durant environ deux mois.]'Car cela ne finit pas avant la feste de la Scenopegie. p. 981. a.
[Philon qui en a écrit l'histoire, y avoit sans doute eu part,]'puisqu'il estoit Juif d'Alexandrie. [Il est difficile de croire qu'il n'ait pas un peu exageré les maux de sa nation: & assurément les Juifs donnoient quelques pretextes, qu'il ne dit pas, à la cruauté des Alexandrins. Mais enfin c'est un témoin authentique du fruit que les Juifs retiroient d'avoir rejetté le Messie, en declarant qu'ils ne vouloient avoir que Cesar pour Roy.] Eus. l. 2. c. 4. p. 43. a.

ARTICLE XVI.

Flaccus est arresté, banni, & enfin tué.

[AGRIPPA en la personne duquel le desordre avoit commencé, ne s'arresta apparemment que fort peu dans un

Phil. in Flac. p. 980. a. lieu où on l'avoit si mal receu.] 'Mais ayant sceu que les Juifs d'Alexandrie avoient fait un decret en l'honneur de Caius, que Flaccus n'avoit pas envoyé, il en prit une copie qu'il envoya à Caius ; & il luy manda en mesme temps la raison pour laquelle il recevoit si tard une chose faite dés le commencement [de son
a. regne.] 'Ce fut le premier pas de la vengeance divine contre
d. c. Flaccus, [& elle eclata bientost tout ouvertement.] 'Il croyoit s'estre acquis l'affection de Caius par ses lettres & ses discours pleins de flateries, par les eloges que luy donnoient les Alexan-
p. 983. a. drins, '& par les maux mesmes qu'il avoit fait aux Juifs.

p. 980. c. 'Mais tout cela n'empescha pas que Caius n'envoyast, pour l'arrester, un Centenier nommé Bassus, avec les soldats qu'il com-
p. 981. mandoit. 'Bassus arrivé en peu de jours à Alexandrie, attendit la nuit pour aborder. Il s'informa d'abord où estoit le Commandant des troupes du pays, à qui il vouloit communiquer son ordre pour avoir main forte en cas de besoin, & sceut d'un soldat qu'il rencontra, qu'il soupoit avec Flaccus mesme chez un nommé Stephanion. Il s'y en alla aussitost, & envoya d'abord dans la maison de Stephanion un des siens habillé en valet, qui s'estant informé de toutes choses, luy vint dire que Flaccus estoit là avec douze ou quinze domestiques, sans faire faire aucune garde. Bassus donne donc le signal, entre avec tous ses gents, fait garder les portes par une partie, & monte avec le reste à la salle, où Flaccus bien eloigné de songer à son malheur, portoit alors une santé. Bassus parut le premier, & Flaccus l'ayant apperceu, commença, tout étonné, à se lever. Mais se voyant déja environné de soldats, il reconnut bien qu'il estoit perdu, & qu'il ne falloit plus songer ni à se défendre, ni à s'enfuir. Il fut aussitost emmené, pendant que tous les assistans demeuroient debout, interdits & saisis de frayeur, sans oser seulement s'enfuir.

p. 982. 'Les Juifs, au lieu de solenniser la Scenopegie où l'on estoit alors, demeuroient renfermez dans leurs maisons, accablez de douleur & d'affliction, lorsqu'on leur vint dire que Flaccus estoit arresté. Ils crurent d'abord que c'estoit un piege qu'on leur tendoit pour avoir occasion de leur faire de nouveaux maux. Mais enfin le bruit & le tumulte qu'on entendoit au milieu de la nuit, en ayant fait sortir quelques uns, ils apprirent qu'assurément Flaccus estoit arresté : & alors elevant les mains au ciel : Nous «
ne nous rejouissons pas, Seigneur, leur fait dire Philon, du mal- «
heur de notre ennemi : vostre loi sainte nous a appris à avoir «
compassion de tous les hommes. Mais nous vous rendons de tres «

justes actions de graces d'avoir eu pitié de nous. Ils passerent le reste de la nuit à chanter des hymnes & des cantiques; & dès que le jour parut, ils allerent tous ensemble rendre graces à Dieu sur le bord de la mer, n'ayant point alors d'oratoires où ils pussent s'assembler.

'Flaccus fut embarqué vers le commencement de l'hiver, pour estre mené en Italie; & aprés avoir beaucoup souffert dans le voyage, enfin il arriva [à Rome,] où il se vit aussitost acccusé par Isidore & Lampon, 'ceux mesmes qui par leurs flateries l'avoient engagé à persecuter les Juifs. 'Mais sa principale partie estoit l'Empereur mesme, qui ne prenoit la qualité de juge que pour le condanner dans les formes. 'Il fut aussitost depouillé de tous ses biens, & perdit tous ses meubles curieux & magnifiques, & tous ces esclaves si choisis, qu'il avoit amassez avec grand soin. Car tout estoit chez luy dans la derniere politesse; ce qui fit que Caius se reserva presque toute sa confiscation. — p. 983. b. — b|968. a. b. — p. 983. c. — p. 986. d. e.

'Il fut ensuite condanné au bannissement: & toute la grace qu'il put obtenir par le moyen de Lepidus, [alors tres puissant auprés de Caius,] fut qu'on luy donna l'isle d'Andros pour lieu d'exil, au lieu de celle de Gyares," la plus deserte de tout l'Archipel, où l'on vouloit l'envoyer. 'Il fut donc conduit à Andros [apparemment l'année suivante,] & montré publiquement aux habitans, [afin qu'ils eussent soin d'empescher qu'il ne sortist de l'isle.] 'Quelques mois aprés il y acheta une petite terre, où il demeuroit seul. 'Mais il y trouva bientost la fin de sa vie, Caius l'ayant fait mourir" avec les autres bannis, [en l'an 39.] Quand on vint pour le tuer, il voulut s'enfuir & se défendre: de sorte qu'il falut le mettre en pieces. 'Son corps fut aussitost jetté dans une fosse. — p. 987. a. — τῆς λυπρο-τάτης [?] — p. 988. b. — p. 989. b. — p. 991. — V. Caius § 12.

ARTICLE XVII.

Herode aspirant à la royauté, perd sa Tetrarchie.

L'AN DE JESUS-CHRIST 39.

[LE Roy Agrippa estoit parti de Rome, comme nous avons vu, vers la fin de juillet de l'année precedente, pour aller en Palestine donner ordre aux affaires de son royaume.] 'Ce changement si subit, & cet éclat de la royauté dans un homme qu'on avoit vu reduit à la derniere necessité, & passer six mois dans les fers, surprit tout le monde. [Herode Antipas son oncle & son — Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 637. d. e.

beaufrere, & encore plus Herodiade sa sœur, devoient ressentir avec plus de joie que tous les autres la prosperité d'une personne qui leur estoit si proche. Mais la jalousie, fille de l'orgueil, l'emporta sur les liens du sang.] 'Herodiade ne put souffrir de voir au-dessus de son mari un frere qui avoit eu besoin de leur assistance pour vivre; & elle importuna tellement Herode, en excitant en luy tous les mouvemens naturels de l'ambition, qu'enfin il se resolut malgré luy de s'en aller à Rome, pour voir s'il ne pourroit point aussi obtenir le titre de Roy. Il n'epargna rien pour faire ce voyage avec le plus d'eclat & de magnificence qu'il pouvoit; & sa femme l'y accompagna, [l'orgueil luy faisant mepriser tous les perils d'une si longue navigation.]

c. 9. p. 637. 638.

'Agrippa [par une envie non moins basse que celle de sa sœur,] se resolut de s'opposer à leur dessein, & des qu'ils se furent mis en mer, il envoya à Rome Fortunat son affranchi, avec des presens pour Caius, & des lettres où il accusoit son oncle d'avoir eu des intelligences avec Sejan contre Tibere, & d'en avoir encore avec Artabane Roy des Parthes contre l'Empire: & pour preuve de cela, il assuroit qu'on trouveroit dans ses arsenaux de quoy armer soixante & dix mille hommes.

p. 638. c. f.

'Herode arrivé à Pouzoles s'en alla à Bayes, où Caius estoit alors; & lorsqu'il saluoit encore l'Empereur, Fortunat arriva, & presenta à Caius les lettres qu'Agrippa luy écrivoit. Il les ouvrit aussitost, & les ayant lues, il demanda à Herode s'il estoit vray qu'il eust une si grande quantité d'armes. Herode ne le put nier: de sorte que Caius crut son crime suffisamment prouvé, [& au lieu de luy donner le titre de Roy,] il le priva de sa Tetrarchie & de toutes ses richesses, & le relegua pour toute sa vie à Lion. [Ainsi Herodiade qui par son ambition luy avoit fait commettre divers crimes, le fit encore tomber par son ambition dans le malheur qu'il meritoit.] 'Pour elle, Caius ayant sceu qu'elle estoit sœur d'Agrippa, luy voulut pardonner à cause de son frere, & luy rendre l'argent qui estoit à elle. Mais [sa fiere vanité] ne luy permit pas d'accepter cette grace; & ainsi elle fut bannie avec son mari.

d. g.

p. 638. 639.

'Joseph dont nous avons tiré ceci, dit en un autre endroit, qu'Herode fut banni en Espagne avec sa femme, & qu'il y mourut. [Peutestre que Caius qui vint cette année mesme dans les Gaules avec Agrippa, le relegua alors de Lion dans l'Espagne.

bel. l. 2. c. 16. p. 790. d.

Herode avoit donc joui 43 ans de sa Tetrarchie de Galilée,] 'dont "il avoit voulu que la ville de Sephoris fust la capitale, [illegible]

ant. l. 18. c. 3. p. 618. f.

l'ayant fait environner de murailles. [Joseph en parle souvent dans l'histoire de la revolte des Juifs, à laquelle ceux de cette ville ne voulurent point prendre de part.] 'Elle est celebre, à ce qu'on dit, parmi les Juifs, qui y établirent une ecole [de la loy] aprés la ruine de Jerusalem. 'Elle estoit fort connue dans le quatrieme siecle sous le nom de Diocesarée. [a] On pretend aussi que c'est la mesme ville qui estoit celebre du temps des Croisades sous le nom de Sephet. On marque qu'elle estoit fort proche de Nazaret & de Cana.

Capel.hist.Ap. p.109.
Hier.in Jon.pr. p. 122. d.
a Ferr. p.184. 2.

'Herode fut entierement fondateur de la ville de Tiberiade, qu'il bastit [b] peutestre en l'an 17 de J. C, [c] dans un des plus beaux endroits de la Galilée, sur le bord du lac de Genesaret, [qu'on appella aussi depuis ce temps là le lac de Tiberiade.] Il luy donna ce nom en faveur de Tibere, dans l'esprit duquel il estoit fort bien. 'Il fit bastir un palais où divers animaux estoient representez; ce que les Juifs croyoient alors estre contraire à leur loy. C'est pourquoi lorsqu'ils se furent revoltez contre les Romains, Joseph le fit abatre" & bruler. 'Cet historien fait dire à un homme de Tiberiade, qu'Herode fondateur de cette ville, avoit voulu que toute la Galilée, & mesme la ville de Sephoris, luy fust soumise, que Tiberiade avoit toujours conservé ce rang jusques en l'an [58,] auquel Neron la donna au jeune Agrippa, & que Sephoris avoit commencé alors à estre la capitale de la Galilée. [Nous ne voyons pas comment cela se peut accorder avec ce que nous venons de raporter du mesme Joseph. Mais il ne se rend nullement garant de ce que dit cet homme pour vanter sa ville.

Jos.ant.l.18. c.3. p.619. e. f.
b Nor. epo. p. 466.
c Jos. p. 619.e.f.
vit. p. 1003. d.e.
en 66 ou 67.
p. 1001. a.

Comme Herode avoit donné à cette nouvelle ville le nom de Tibere,] 'il voulut aussi honorer Julie [ou Livie] mere de ce prince, en donnant le nom de Juliade à un bourg qu'il fit fermer de murailles audelà du Jourdain.

ant. l. 18. c.3.p. 618. f|bel. l. 2.c. 13.p.789.c.

'Aprés qu'Herode Antipas eust esté banni, Caius donna sa Tetrarchie & tous ses biens à Agrippa: [d] mais ce ne fut que dans la quatrieme année de son regne, [c'est à dire en l'année suivante. Agrippa revint des celle-ci trouver Caius,] [e] & l'accompagna dans son voyage des Gaules. On l'accusoit d'inspirer la violence & la tyrannie à ce prince, qui n'y estoit que trop porté de luy mesme.

bel. l. 2. c. 16. p. 790. d|ant. l. 18. c. 9. p. 638. g| Phil.leg.p.1037. c.
d Jos.ant.l.19.c. 7.p.679.e.
e Dio, l. 59. p. 658. e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 40.

'Il semble qu'Agrippa aprés avoir receu de Caius la Tetrarchie de son oncle, y ait aussitost" fait un voyage pour en prendre possession, & soit ensuite revenu trouver Caius avant le mois de septembre.

NOTE 8.
Phil. leg. p. 1018. a.

ARTICLE XVIII.

Caius veut faire mettre sa statue dans le Temple de Jerusalem.

[NOus avons vu sur l'histoire de Caius comment ce prince avoit voulu recevoir les mesmes honneurs que l'on avoit accoutumé de rendre à ceux que luy & les autres Romains regardoient comme des dieux. Il faut voir maintenant comment il s'attaqua au Createur mesme de l'univers, & pretendit s'attribuer l'unique Temple qui luy fust consacré publiquement. L'histoire en est raportée par Philon & par Joseph, mais assez differemment. De sorte que nous serons quelquefois obligez d'abandonner le dernier qui n'estoit alors qu'un enfant de trois ou quatre ans, pour suivre Philon qui estoit à Rome en ce temps-ci mesme, y ayant esté envoyé par tous les Juifs d'Alexandrie pour soutenir leurs interests.]

Phil. leg. p. 1020. d. e.

'Dans la folie que Caius avoit d'estre dieu, il ne faut pas s'étonner qu'il eust aversion des Juifs, à qui leur religion ne permettoit pas de le flater jusqu'à cet excés: & il ne pouvoit mieux se venger de leur pretendue desobeïssance, qu'en profanant la sainteté de leur Temple. Comme il savoit aussi que ce Temple estoit reveré de tout le monde, parfaitement beau, & plein de richesses, c'estoit assez à un prince ambitieux, comme il estoit, pour se le vouloir attribuer. Mais il y fut encore poussé par une occasion particuliere.

Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 630. c.
a Phil. leg. p. 1020. e.
b Dio, l. 59. p. 660. b.
c Phil. p. 1020, 1021.

'Capiton qui estoit receveur des deniers de Jamnia en l'an 36, [a]l'estoit alors de toute la Judée, s'il faut s'arrester aux termes de Philon. [Je ne sçay si c'est celui] [b]que Caius fit mourir cette année mesme, parce qu'il demandoit à fermer au moins les yeux, pour ne pas voir egorger son fils. [c] Il estoit entré pauvre dans cet emploi, & y estoit devenu riche. Mais comme c'estoit en pillant les autres, & qu'il craignoit que ceux du pays ne s'en plaignissent un jour, il ne souhaitoit que d'avoir quelque occasion de trouble, pour les rendre coupables au lieu de luy. Il arriva donc à Jamnia, que quelques uns des Gentils qui s'y estoient venus habituer parmi les Juifs, sachant la disposition de Caius, & poussez par Capiton, outre que d'eux mesmes ils estoient ennemis des Juifs, s'aviserent tout d'un coup de dresser un méchant autel de brique [à Caius,] ne doutant pas que les Juifs indignez de voir violer leur loy dans leur pays mesme, ne fissent quelque sedition.

Les Juifs en effet abatirent aussitost l'autel, & les autres porterent leur plainte à Capiton, qui fut ravi d'avoir ce qu'il cherchoit depuis tant de temps. Il en écrivit donc à Caius, deguisant la chose, & luy donnant le tour qu'il voulut.

[Caius qui apparemment estoit alors dans les Gaules,] 'd'où il revint à Rome le 31 aoust de cette année, [a] prit sur cela conseil d'Helicon & d'Apelle, qu'il avoit accoutumé de consulter, l'un sur la maniere de bien railler, l'autre sur celle de bien chanter des vers. 'Helicon estoit Egyptien de naissance, & esclave de sa premiere condition. 'Il avoit passé du service d'un particulier à celui de Tibere, & ensuite à Caius. Il avoit quelque connoissance des lettres: 'mais son principal talent estoit la bagatelle, & de savoir fort bien divertir les uns aux depens des autres par des railleries agreables & piquantes. 'Ce fut par ce moyen qu'il s'insinua tout à fait dans l'esprit de Caius, 'dont il devint mesme le grand Chambellan, & il estoit toujours auprés de luy.

(Suet. l. 4. c. 49. p. 484. — a Phil. p. 1021. c. d. — c. — p. 1016. b. c. — c. d. — p. 1017. c. — p. 1016. 1017.)

'Apelle estoit d'Ascalon. Sans parler de la maniere dont il avoit passé sa jeunesse, sa profession estoit d'estre acteur de tragedies, & de n'avoir pas plus d'honneur & de pudeur qu'en ont tous ceux qui montent sur le theatre. 'Mais Caius l'aimoit tellement, qu'il le vouloit toujours avoir auprés de luy, mesme en public. [b] Ils furent depuis tous deux punis, Helicon par Claude, & Apelle par Caius mesme, 'qui le faisoit mettre sur la roue de temps en temps pour le tourmenter. 'Suetone dit qu'estant un jour auprés d'une statue de Jupiter, il demanda comme en riant à cet Apelle, Qui des deux luy paroissoit le plus grand. Et Apelle estant embarassé de sa réponse, il le fit aussitost dechirer à coups de fouet, & il disoit qu'il avoit une voix bien douce, mesme en se plaignant.

(p. 1021. d. e. — Dio, l. 59. p. 643. c. — b Phil. p. 1021. 1022. — Suet. l. 4. c. 33. p. 464. 465.)

[Comme Caius haïssoit déja les Juifs, & que les Egyptiens &] 'les Ascalonites estoient naturellement leurs ennemis,] il ne faut pas s'étonner de la resolution qu'il prit avec le conseil de ces deux ministres sur l'affaire de Jamnia.] 'Ce fut qu'au lieu de l'autel de brique que les Juifs avoient abatu, on mettroit sa statue, revétue d'or, & grande comme un colosse, dans le sanctuaire mesme de leur Temple de Jerusalem; '& que ce Temple seroit appellé le Temple [1] de Caius l'illustre & le nouveau Jupiter.

(Phil. leg. p. 1021. c. — c|1019. b|Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f. — Phil. p. 140. b.)

'Ce fut l'ordre qu'il envoya à P. Petronius, qui avoit succedé à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie. [c] Et Joseph dit mesme qu'il luy donna cet ordre en le faisant gouverneur, ou plutost,

(p. 1022. a|1025. d|1038. b. — c Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 639. f.)

1. ou bien, *de l'illustre Jupiter le jeune Caius*, pour le distinguer de Jule Cesar nommé aussi Caius, & adoré par les Romains.

f Phil. p. 1022. a. b. qu'il le fit gouverneur exprés pour cela. 'Il luy commanda en mesme temps de prendre la moitié des troupes qui gardoient l'Euphrate, pour executer sa volonté par la force, en cas que les Juifs ne s'y soumissent pas volontairement.

ARTICLE XIX.

Petrone tâche en vain de porter les Juifs à recevoir la statue de Caius.

Phil. p. 1022. 1023. 'PETRONE ayant receu l'ordre que nous venons de dire, se trouva dans une tres grande peine, sachant d'un costé que Caius vouloit estre obeï, & sans retardement, quoy qu'il ordonnast ; & voyant de l'autre la difficulté de forcer un peuple si puissant & si zelé pour ses loix. p. 1024. a. b. 'Enfin neanmoins la colere de Caius luy parut un mal plus grand & plus inevitable que tous les dangers de la guerre : & la mesme raison fit que tous les officiers Romains qui estoient dans la Syrie, crurent qu'il falloit obeïr. Le peril au moins en estoit un peu plus eloigné, puisque Caius par une providence particuliere de Dieu, qui est maistre de la malice mesme des hommes, n'ayant point ordonné de prendre une statue déja faite, il falloit du temps pour en faire une nouvelle. b. c. 'Il manda donc les plus habiles statuaires de la Phenicie, & leur commanda de faire à Sidon une statue telle que la vouloit Caius. Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 639. g. 'Il fit venir en mesme temps deux legions [de l'Euphrate,] & rassembla autant qu'il put d'alliez. Il manda sa resolution à Caius, qui la loua fort, & l'exhorta de faire sans relasche la guerre aux Juifs s'ils refusoient d'obeïr. g | bel. l. 2. c. 17. p. 790. f. 'Ainsi il s'en vint avec toutes ses troupes camper à Ptolemaïde sur les confins de la Judée, pour y passer l'hiver, & estre en état de commencer la guerre au printemps suivant, si les Juifs refusoient de se soumettre. ant. p. 640. g | bel. p. 791. g. 'Car ceci se passoit, selon Joseph, dans le temps des "semences, [c'est à dire apparemment au mois de septembre.] NOTE.

bel. p. 790. f. 'Les Juifs furent extremement surpris de ces preparatifs. Les uns ne pouvoient se persuader qu'on leur voulust faire la guerre ; les autres n'en doutoient pas, mais ne voyoient aucun moyen de se défendre. Phil. p. 1024. c. 'Cependant Petrone ayant mandé les Pontifes & les principaux d'entre les Juifs, leur declara la volonté de l'Empereur, & leur representa en mesme temps que s'ils refusoient de s'y soumettre, toutes les principales forces de la Syrie estoient prestes de fondre sur eux, & de passer tout au fil de l'épée. Il croyoit les intimider, & reduire ensuite les autres sans peine : mais

mais ce fut inutilement. La vue de leur malheur les interdit seulement, mais ne les abatit pas. Ils ne répondirent [d'abord] que par des larmes, & en s'arrachant les cheveux: & ils protesterent [ensuite,] qu'ils perdroient plutost la vie que de voir profaner leur Temple. d.

'Le bruit du dessein de Caius s'estant aussitost repandu à Jerusalem, & par tout le pays, tous les Juifs sans autre signal que leur commune douleur, quitterent les villes & la campagne, & s'en vinrent tous ensemble [à Ptolemaïde] dans la Phenicie, trouver Petrone, avec leurs femmes & leurs enfans. 'Les premiers qui aperceurent de loin cette grande multitude, s'imaginerent que c'estoit une armée qui venoit attaquer Petrone, & coururent l'en avertir. Mais avant qu'il pust prendre aucune mesure, ils estoient déja arrivez, & couvroient comme une nuée tout le pays: ce qui surprit ceux qui ne savoient pas combien la Judée estoit pleine de peuple. Mais ils n'avoient pour armes que des cris meslez de gemissemens, & du bruit qu'ils faisoient en se frapant la poitrine: & ces cris estoient si grands que l'air en retentissoit encore lors mesme qu'ils les retinrent en s'approchant pour avoir recours aux prieres, que l'excés de leur douleur leur mit dans la bouche. Ils estoient distribuez en six classes, trois d'un costé, où estoient les vieillards, les jeunes hommes, & les enfans, & trois de l'autre où estoient les vieilles femmes, celles qui estoient moins agées, & les filles. Quand ils aperceurent Petrone de loin, ils se jetterent tous par terre, en poussant tant de sanglots que rien ne pouvoit estre plus pitoyable: & quoique Petrone leur commandast de se lever, & de s'avancer, à peine purent-ils s'y resoudre. Enfin ils vinrent la teste couverte de cendre, les yeux fondans en larmes, & les mains derriere le dos, comme ceux qui sont condannez à la mort. e. p. 1025. a b. c. Jos. ant. p. 640. a | bell. p. 791. b.

'Alors les Senateurs prenant la parole, representerent que l'etat où ils estoient, faisoit assez voir combien ils estoient eloignez de la rebellion dont on vouloit les accuser; qu'ils estoient tous venus, parcequ'ils venoient demander ou qu'on les conservast tous, ou qu'on les fist tous mourir. Nous avons esté, disoient-ils, « les premiers de l'Orient à savoir que Caius estoit Empereur, & à « nous en rejouir. Notre Temple est le premier où l'on ait offert « pour luy des victimes. Estoit-ce afin qu'il fust le premier ou le « seul dont on violast la sainteté? Qu'on nous oste nos villes, nos « biens, nos terres, tout ce que nous possedons: Nous croirons les « donner, & non pas les perdre, pourvu que nostre Temple de- Phil p. 1025. 1026.

meure en l'état que nos peres nous l'ont laissé depuis tant de siecles. Que si nous ne pouvons obtenir cette grace, mourons avant que de voir ce comble de tous les maux. Il ne faudra point d'armée pour nous vaincre. Nous ne défendrons point nostre religion par les armes, mais par la souffrance. Nous serons plutost nous mesmes nos boureaux & nos sacrificateurs, afin que cette nouvelle divinité ait des victimes dignes d'elle: Et nous mourrons innocens & malheureux, sans rien faire ni contre l'obeïssance du prince, ni contre le devoir de nostre conscience. 'Mais leur répondit Petrone tout en colere, est-ce que vous pretendez que j'agisse contre l'ordre de l'Empereur? Si la chose dependoit de moy, vous auriez quelque raison de me parler comme vous faites. Vous savez qu'il faut que j'obeïsse aussibien que vous. Si vous croyez, repartirent les Juifs, devoir obeïr à l'Empereur, souffrez que nous croyions aussi devoir obeïr à Dieu & à nostre loy. L'un est bien aussi considerable que l'autre. Nous ne craindrons pas de nous exposer pour cela à toutes sortes de dangers. Et peutestre qu'ayant Dieu pour nous, il saura bien nous proteger, & défendre l'honneur de son Temple.

Jos. ant p. 640. b. c. d.

ARTICLE XX.

Petrone cede à la resistance des Juifs, & en écrit à Caius.

Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 640. d. e| bel. l. 2. c. 17. p. 791. b. c.

PETRONE vit bien que les Juifs ne cederoient pas aux menaces, & qu'il en faudroit venir à une guerre sanglante, si on vouloit pousser les choses. C'est pourquoi pour connoistre mieux l'état de leur pays & de leurs forces, il s'en alla avec ses amis seulement, à Tiberiade en Galilée, [qui appartenoit à Agrippa,] laissant ses troupes à Ptolemaïde. 'Il y manda encore les principaux des Juifs, & tout le peuple y vint en grand nombre. [a] Là il leur representa la puissance des Romains, les menaces de Caius, & qu'aprés tout on ne leur demandoit que ce que tous les autres peuples avoient déja fait. 'Ils ne répondirent à cela qu'en le conjurant de ne les point reduire à l'extremité en voulant violer leur loy. 'Mais je suis moy mesme obligé, répondit Petrone, d'obeïr à la loy du Prince: je ne la puis violer sans meriter de perdre la vie: & ma mort n'empeschera pas qu'il ne vienne luy mesme vous reduire à l'obeïssance. Alors tous les Juifs s'écrierent qu'ils estoient prests de souffrir tous la mort pour leur loy. 'Estes vous donc resolus, repliqua Petrone en les faisant taire, de pren-

ant. p. 640. e| bel. p. 791. c.
a bel. p. 791. c.
e. d| ant. p. 640. f.
bel. p. 791. d. e.
e| ant. p. 640. f. g.

» dre les armes contre Cesar, sans considerer ni vostre foiblesse, ni
» sa puissance? Nous sacrifions deux fois tous les jours, repondi-
» rent les Juifs, pour Cesar & pour le peuple Romain : mais s'il veut
» mettre sa statue dans notre Temple, il faut qu'il egorge aupara-
» vant tous les Juifs. Nous ne prendrons point les armes, mais nous
» nous laisserons tous tuer. Et en mesme temps ils se coucherent par terre, comme prests à recevoir le coup de la mort.

'Petrone fut touché de leur zele & de leur courage. [a] Et de luy mesme il entroit assez dans leurs raisons, outre que naturellement il estoit bon & porté à la compassion. [b] Aprés qu'il se fut retiré chez luy, Aristobule frere d'Agrippa, "Elcias, & les autres princes de la maison royale, vinrent le trouver avec les principaux des Juifs. Ils le conjurerent de ne point reduire le peuple au desespoir, 'mais de souffrir " qu'ils envoyassent des deputez à Caius, 'ou de luy vouloir écrire luy mesme, & luy representer la resolution où estoit le peuple de mourir plutost que de souffrir sa statue; 'Que Caius seroit peutestre touché luy mesme des consequences de cette affaire; & que s'il persistoit dans son dessein, il seroit encore alors assez temps de faire la guerre.

bel. p. 791. f. a Phil. leg. p. 1027. b Jos. ant. p. 640. g.
" Helcias. V. § 32.
Note 10.
Phil. p 1026. e.
Jos. ant. p. 640. 641.
p. 641. a|Phil. p. 1026. 1027.

'Petrone mit l'affaire en deliberation dans son conseil. Et il ne fut pas fasché de voir que ceux qui avoient auparavant le plus soutenu pour la guerre, paroissoient alors ébranlez, & que les autres se portoient ouvertement à la douceur. Ainsi il ne fit plus difficulté de se declarer pour ce sentiment, quoiqu'il vist assez le danger où il s'exposoit. Mais il avoit peutestre quelque confiance au secours de Dieu, soit par un instinct naturel, soit qu'il eust lu quelques uns des livres sacrez dans ses études, soit qu'il en eust appris la doctrine par le commerce des Juifs.

Phil. p. 1027. b. c. d.

'On jugea neanmoins qu'il n'estoit pas à propos de permettre aux Juifs d'envoyer des deputez à l'Empereur, ni mesme de luy mander qu'ils s'opposoient si fortement à la consecration de sa statue : mais qu'il falloit laisser les Juifs en suspens sans leur rien refuser ni leur rien promettre, ne point presser ceux qui travailloient à la statue, leur recommander au contraire d'employer tout le travail & tout le temps necessaire pour la rendre si parfaite, qu'elle pust passer pour un chefd'oeuvre; & mander ensuite à Caius qu'on n'avoit pu encore executer sa volonté, parcequ'il falloit du temps pour achever sa statue, & que mesme on n'avoit pas osé presser les Juifs à cause de la saison, 'parceque si les terres n'estoient pas semées, tout le pays demeurant sterile, on n'en pourroit plus tirer les imposts ordinaires, & que la misere y feroit une infinité de voleurs.

p. 1027. 1028.
Jos ant. l. 18. c. 11. p. 641. a.

bel. l. 2. c. 17. p. 791. f. 'Petrone tenta encore les jours suivans de vaincre la resistance des Juifs, parlant tantost aux principaux en particulier, tantost au peuple, les priant, les exhortant, & le plus souvent les menaçant de la colere & de la puissance de l'Empereur, sans jamais les pouvoir flechir. g. ant. p. 641 g. 'Enfin voyant que rien ne faisoit impression sur eux; & que cependant tous les travaux de la campagne estoient cessez, il les fit tous assembler, & les congedia en les exhortant d'aller prendre soin de leurs terres, Phil. p. 1027. e. 'sans du reste les assurer de rien, ni aussi leur rien refuser". Note.

Jos. ant. p. 642. a. b. 'Aussitost qu'il eust cessé de parler, il tomba une fort grande pluie, [dont les terres avoient extremement besoin pour estre labourées,] & dont le temps tout à fait serein ne donnoit ce jour là aucune esperance, outre que toute l'année avoit esté fort seche. Une surprise si favorable parut aux Juifs une marque assurée de la protection que Dieu prenoit d'eux. Petrone mesme & tous les Romains en furent touchez.

Phil. p. 1028. d. 'Petrone envoya donc en diligence à Rome porter la lettre qu'il adressoit à Caius, Jos. ant. p. 642. b. c. '& les autres qu'il écrivoit en mesme temps à ses amis, pour empescher que Caius ne portast les choses à l'extrémité, & ne reduisist les Juifs au desespoir.

ARTICLE XXI.

Le Roy Agrippa écrit à Caius pour les Juifs.

Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 642. b c. a Phil. leg. p. 1028. 1029. 'AVEC quelque adresse que Petrone eust écrit à Caius, [a] sa lettre alluma tellement la colere de ce cruel prince, qu'elle paroissoit sur son visage à mesure qu'il la lisoit. Et quand il l'eut achevée, il témoigna & par ses gestes & par ses paroles, que Petrone n'avoit plus à attendre de luy que la punition de sa desobeissance. p. 1029. a. b. 'Il se retint neanmoins aussitost pour dissimuler sa colere, jusqu'à ce qu'il la pust satisfaire sans danger. Car il craignoit extremement ceux qui commandoient des armées puissantes, comme celles de Syrie, & qui pouvoient causer quelque trouble. b. 'Il commanda peu de temps aprés à un de ses secretaires, d'écrire sa reponse à Petrone, dont il louoit en apparence la prudence & la prevoyance, c. 'mais il luy recommandoit de ne point perdre de temps à faire consacrer sa statue.

d. 'Sur ces entrefaites, Agrippa ["revenu depuis peu de ses Etats,] V. la note. entra pour saluer Caius à son ordinaire, 'sans rien savoir ni de la lettre de Petrone, ni de tout ce qui avoit precedé ou suivi [tou-

chant le dessein de Caius.] Il n'eust pas de peine à connoistre aux gestes dereglez de Caius, & à ses yeux egarez, qu'il estoit en colere. 'Mais ce qui le surprit davantage, fut de remarquer qu'il ne fixoit sa vue que sur luy. Il fit reflexion sur toutes ses actions grandes & petites, pour voir s'il n'avoit rien fait qui eust pu l'offenser; & il ne se trouvoit coupable de rien. Il eut plusieurs fois la pensée de luy demander le sujet de son mecontentement & il se retint toujours, 'de peur que sa curiosité & sa hardiesse n'attirassent sur luy la colere que ce prince avoit peutestre contre d'autres. Caius qui penetroit plus que personne les pensées & les mouvemens des esprits, le voyant dans cette inquietude; » Vous voudriez savoir, luy dit il, le sujet de ma colere: vous le » saurez bientost. Vos admirables Juifs, qui seuls d'entre les hom- » mes ne veulent pas que Caius soit un dieu, 'semblent courir vo- » lontairement à leur ruine, par le refus qu'ils font de m'obeïr. » J'ay commandé qu'on mist dans leur Temple la statue de Jupiter, » & eux sous pretexte de demander grace, se sont soulevez de tous » costez, pour s'opposer à ma volonté.

'Il en eut dit bien davantage, s'il n'eust vu Agrippa accablé par ces premieres paroles, changer à tous momens de couleur. La frayeur l'ayant saisi, tous ses membres commencerent à trembler, jusqu'à ce que les forces luy ayant tout à fait manqué, il s'evanouit; & il fust tombé à terre, si on ne l'eust soutenu. On l'emporta chez luy, où il demeura sans sentiment & sans connoissance jusqu'au soir du lendemain. Il ouvrit alors un peu les yeux, & il regarda les assistans, & puis retomba encore dans son assoupissement. Le troisieme jour il revint tout à fait à luy, & demanda d'abord où il estoit, & si l'Empereur estoit là. On l'assura qu'il estoit chez luy, au milieu de ses amis & de ses plus fideles serviteurs. Les medecins firent retirer ceux qui estoient dans sa chambre, afin qu'il pust se fortifier par le bain, & les autres soulagemens necessaires. Mais il ne voulut prendre qu'un peu de nourriture pour satisfaire à la simple necessité, & de l'eau toute pure, disant que c'estoit assez pour luy dans le malheur où il estoit. Il ne put mesme s'empescher de pleurer en prenant ce peu de nourriture, & de protester qu'il ne voudroit pas vivre davantage, s'il n'esperoit de pouvoir encore servir sa patrie dans les malheurs qui la menaçoient.

'Il se mit donc aussitost à écrire à Caius une longue lettre, que Philon raporte toute entiere, 'où il témoigne d'abord que l'amour naturel à tous les hommes pour leur patrie & pour leurs

Marginal notes: d. (line 3); e. (line 8); p. 1030. a. (line 13); p. 1030. 1031. (para. 2); p. 1031-1039. p. 1031. (para. 3)

loix, l'obligeant à s'interesser pour les Juifs, dont ses ancestres 40.
avoient esté depuis longtemps Rois & Pontifes [1], le respect qu'il b
avoit pour l'Empereur l'avoit porté à le faire plutost par écrit que
p. 1032. de vive voix. 'Que Caius ayant accordé le droit de bourgeoisie à
des nations entieres en faveur de quelques uns de ses amis, la
part qu'il luy avoit voulu donner dans ses bonnes graces, luy
faisoit esperer d'obtenir pour les Juifs la chose qui luy couteroit
p. 1031. 1032. le moins, & qu'ils estimeroient le plus; 'Qu'en obligeant cette
nation, il obligeroit toutes les autres, parmi lesquelles les Juifs
p. 1032. d. estoient repandus, audelà mesme de l'étendue de l'Empire; 'Que
d'ailleurs la ville de Jerusalem n'estoit pas indigne de recevoir
des marques de sa bonté, puisqu'elle l'avoit reconnue pour Empe-
b. 1036. reur avant toutes les autres de l'Orient. 'Il passe ensuite à la di-
gnité du Temple, maintenue par Tibere contre une entreprise
de Pilate, & reconnue par Auguste, par M. Agrippa, & par tous
les autres dont Caius devoit davantage honorer la memoire, &
p. 1037. imiter la conduite. 'Il proteste enfin que tous les grands biens
dont il luy est redevable, luy sont inutiles & à charge, s'il ne luy
accorde la grace qu'il luy demande; Qu'il est prest de les luy ren-
dre, & de rentrer dans le miserable état dont il l'a tiré, si cela
est necessaire pour conserver le repos à sa nation, & le respect
dû au Temple; Qu'autrement il passera pour traistre à sa patrie,
ou pour avoir perdu les bonnes graces du prince; Que l'un &
l'autre seroit pour luy une honte insupportable, qu'il ne pourroit
p. 1037. 1038. effacer qu'en quittant la vie. 'Il envoya cette lettre cachetée à
Caius, & demeura enfermé chez luy en attendant avec inquie-
tude une réponse dont dépendoit la fortune de tout ce qu'il y
avoit de Juifs sur la terre.

[Caius au lieu d'estre touché de l'accident arrivé à Agrippa en
p. 1030. b. c. sa presence,] 'en estoit encore devenu plus animé contre les Juifs,
voyant en la personne de ce prince son favori, combien tous les
p. 1038. a. autres estoient attachez à leurs loix. 'Il s'irrita en effet d'abord en
lisant la lettre d'Agrippa, de ce qu'il s'opposoit à une chose qu'il
souhaitoit si ardemment. Neanmoins les raisons qu'il luy alle-
guoit firent impression sur son esprit: & tantost il blasmoit Agrip-
b. pa de ce qu'il avoit tant d'affection pour un peuple 'qui ne vouloit
pas reconnoistre sa divinité, tantost il le louoit de luy avoir dé-
couvert ses sentimens avec liberté, avouant que c'estoit l'effet
d'une ame noble & genereuse.

1. Mariamne son ayeule paternelle estoit de la race des Asmonéens ou Macabées.

ARTICLE XXII.

Caius quitte le dessein de mettre sa statue dans le Temple, & le reprend aussitost.

[AGRIPPA sachant que Caius estoit dans cette incertitude,]'le pria de vouloir venir manger chez luy à Rome, & l'y traita avec toute la magnificence dont il se put aviser. Caius tres satisfait de sa generosité, & voulant luy en témoigner sa reconnoissance, luy dit dans la chaleur du vin, que ce qu'il luy avoit donné jusques alors estoit peu de chose pour le recompenser des services qu'il en avoit receus, & qu'il vouloit faire bien davantage pour le rendre heureux. Agrippa luy répondit qu'il l'avoit toujours servi pour l'amour de luy mesme, & non dans la vue d'aucune recompense; qu'il reconnoissoit neanmoins en avoir receu une tres grande; & que si les biens qu'il luy avoit faits estoient peu de choses pour sa liberalité royale, ils estoient audessus de tout ce qu'il eust jamais osé esperer. Caius le pressa encore davantage de luy dire en quoy il pourroit le plus l'obliger: & alors Agrippa croyant ne pouvoir trouver une occasion plus favorable, luy répondit: Vous m'avez comblez, seigneur, de tant de grandeurs & de richesses, que je ne puis rien desirer audelà. Mais vous pouvez m'accorder une grace qui attirera sur vous les benedictions du ciel, & qui fera voir plus que toute autre, qu'il n'y a rien que je ne puisse obtenir de vostre bonté: C'est de vouloir bien ne plus songer à mettre vostre statue dans le Temple de Jerusalem. Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 642. 643.

'Caius qui l'aimoit & qui estoit tres satisfait de luy, eut honte de luy refuser une chose qu'il l'avoit obligé si publiquement de luy demander. Il ne pouvoit pas aussi ne point estimer le desinteressement d'un prince, qui pouvant esperer une augmentation considerable de revenus ou de terres, n'avoit songé qu'à procurer l'avantage de sa nation, en exposant mesme toute sa fortune, si l'Empereur n'eust pas agrée sa demande. Ainsi Caius naturellement leger & inconstant, 'fit écrire à Petrone qu'il le louoit du soin qu'il avoit eu d'assembler une armée pour executer ses ordres; Que si sa statue estoit placée dans le Temple de Jerusalem, il n'avoit qu'à l'y laisser; Que si, disoit il, elle n'y est pas encore, ne vous en mettez plus en peine, mais renvoyez les troupes en leurs quartiers, & executez les autres ordres que je vous avois p. 643. a. b. c. Phil. p. 1038. b.

donnez auparavant. Car j'ay changé de dessein pour cette statue, «
en faveur d'Agrippa à qui je ne puis rien refuser. «

Phil. p. 1038. c. d.] 'Mais comme s'il eust eu peur de faire aux Juifs une faveur entiere, il ajouta que si on vouloit luy consacrer un temple, une image, ou une statue dans quelque lieu que ce fust, hors Jerusalem, & que quelqu'un fust assez hardi pour s'y opposer, il vouloit qu'on le punist aussitost, ou qu'on le luy envoyast. C'estoit revoquer la grace qu'il accordoit, & ouvrir la porte à la sedition & à la guerre. Car il estoit comme impossible que les peuples voisins, moins pour honorer Caius que pour faire depit aux Juifs, ne remplissent tout le pays d'autels & de statues; ce que les Juifs n'auroient jamais pu souffrir: & Caius pour les punir, auroit aussitost ordonné de nouveau qu'on mist sa statue dans le Temple. Mais Dieu qui est le maistre de toutes choses, ne permit point qu'aucun des peuples voisins fist ce qu'il sembloit que tous devoient faire.

[Cependant les Juifs se trouvoient toujours au mesme peril.] p. 1039. b. | a Jos. ant. p. 643. c. | Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118. | b Phil. p. 1038. 1039. 'Car Caius soit par sa legereté ordinaire, [a] soit qu'on luy eust dit que les Juifs avoient esté sur le point de se revolter à cause de sa statue, 'comme l'a depuis écrit Tacite; [b] se repentit bientost de la grace qu'il leur avoit faite: & au lieu de la statue qu'on avoit commencé à Sidon, il en fit faire une autre à Rome, de cuivre doré, extremement grande, dans le dessein de la faire porter secrettement avec luy quand il iroit en Egypte [au commencement de l'anné suivante,] & de la faire placer sans bruit dans le Temple de Jerusalem avant que les Juifs en sceussent rien, [ce qui n'eust pas manqué de soulever toute cette nation.] Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 653. c. 'Aussi Joseph dit qu'elle alloit certainement perir, si Dieu n'eust promtement osté la vie à Caius.

l. 18. c. 11. p. 643. 644 | bel. l. 2. c. 17. p. 792. b. 'Il écrivit mesme [" vers le mois de decembre] à Petrone, que puisqu'il avoit eu moins d'égard à ses volontez qu'aux presens qu'il avoit receus des Juifs, il luy ordonnoit de se juger luy mesme, & de se traiter comme le meritoit un homme qui devoit servir d'exemple du respect qu'il faut rendre aux ordres de son souverain. C'estoit luy commander de se donner luy mesme la mort. Mais [Dieu qui ne veut pas laisser sans recompense le moindre bien que font les hommes,] prit soin de sa conservation. Car ceux qui portoient cette lettre de Caius, furent trois mois sur la mer; & quand ils arriverent, il y avoit déja "pres d'un mois que Petrone avoit receu nouvelle de la mort de Caius, [arrivée le 24 janvier suivant. Ainsi il ne receut l'ordre de sa mort, que pour voir de quel peril Dieu l'avoit tiré.]

V. la note. 27 jours.

ART. XXIII.

ARTICLE XXIII.

Quel estoit Philon : Il demande justice à Caius pour les Juifs d'Alexandrie.

[PHILON de qui nous avons appris les particularitez les plus certaines de cette histoire,] '& qui estoit à Rome en ce temps là mesme,[a] estoit un Juif de la race sacerdotale, [b] des plus illustres familles de toute la ville d'Alexandrie,[c] frere d'Alexandre Lysimaque, Alabarque[d] ou chef de ce grand nombre de Juifs qui demeuroient dans la mesme ville.[e] Joseph l'appelle un homme illustre en toutes choses. [Les ouvrages qu'il composa, dont nous pourrons parler dans la suite,] [f] l'ont rendu celebre parmi les personnes habiles, Chrétiennes & payennes. Ils font voir avec quel soin & quel travail il avoit étudié les livres sacrez qui faisoient la science des Juifs. Il se rendit encore tres celebre tant dans les lettres humaines que dans la philosophie. Car on pretend qu'il surpassa tous ceux de son temps dans la connoissance des dogmes de Platon & de Pythagore, ausquels il s'estoit attaché : '& il avoit tant de raport avec Platon pour l'eloquence aussibien que pour les sentimens, qu'on disoit ordinairement à Alexandrie, ou Platon imite Philon, ou Philon imite Platon : '&"les habiles l'appelloient un second ou un autre Platon, & le Platon Juif.

Phil. leg. p. 1020. a Hier. v. ill. c. 11. p. 270. c. b Euf. l. 2. c. 4. p. 43. a. c Jos. ant. l. 18. c. 10 p. 639. d| l. 19. c. 4. p. 673. e. d Eus. n. p. 27. 2. a. b. e Jos. p. 639. d. f Eus. l. 2. c. 4. p. 43. a. Hier. v. ill. c. 11. p. 271. a| Phot. c. 105. p. 277. F. Hier. ep. 84. c. 2. p. 327. a. *tritici.*

'Il estoit agé[g] lorsqu'il vint à Rome en ce temps ci, ayant esté deputé par les Juifs [h] d'Alexandrie, [i] pour maintenir le droit de bourgeoisie qu'ils pretendoient dans cette ville, [k] & pour les oratoires [qu'on leur y avoit osté. Car leur persecution n'estoit pas finie avec l'autorité de Flaccus.][l] La sedition continuoit toujours dans la ville, & il falut que les uns & les autres envoyassent des deputez à Caius. Apion fut chef de ceux d'Alexandrie, & Philon des Juifs,'qui estoit au nombre de [1] cinq.

Phil. leg. p. 1018. c. g p. 1019. e| 1043 c. h Jos ant. l. 18. c. 10. p. 639 c. d. i Phil. p. 1020. a. k p. 1019. d. l Jos p. 639. c. d. Phil. p. 1043. c.

'Ceux-ci firent leur voyage par mer au milieu de l'hiver [vers le commencement de l'an 40,] avec les incommoditez & les dangers ordinaires de la saison, mais qui n'estoient que l'image de ce qu'ils avoient à souffrir sur terre. [Ils eurent ordre sans doute d'attendre Caius à Rome jusqu'à son retour des Gaules, qui ne fut que le 31 d'aoust.]'Ils luy envoyerent cependant par le Roy Agrippa,"qui se rencontra à Rome pour aller en Syrie, un

p. 1019. c. p. 1018. a. V. la note 8.

1. 'Joseph dit qu'on en deputa trois de chaque costé. [On pouvoit en avoir depuis envoyé deux autres.] Jos. ant p. 639. e.

memoire assez ample des maux qu'ils avoient soufferts, & des graces qu'ils esperoient recevoir de la justice de l'Empereur.

[Lorsque Caius fut revenu, & peutestre mesme avant qu'il fust entré à Rome,] 'les deputez des Alexandrins gagnerent secrettement, à ce qu'on crut, Helicon grand Chambellan,'qui, comme nous avons dit, estoit Egyptien, 'luy donnerent de l'argent, & promirent de luy faire de grands honneurs quand Caius viendroit à Alexandrie.'Les Juifs ayant sceu enfin le tort que leur faisoit cet homme par ses railleries meslées d'accusations atroces, tascherent de le gagner à leur tour: mais ils ne purent pas seulement trouver le moindre accés auprés de luy.

p. 1017. a. p. 1021. c. p. 1017. a. b. c.

'Ainsi ils resolurent de s'adresser directement à l'Empereur, & de luy presenter un memoire, qui n'estoit que l'abregé de celui qu'ils lui avoient envoyé un peu auparavant par Agrippa.'Ils le luy presenterent dans le champ [de Mars] auprés du Tibre, lorsqu'il sortoit des jardins de sa mere; & il les receut avec un visage riant & ouvert, les salua fort civilement, témoigna par un geste de la main qu'il les aimoit, & leur fit dire par un nommé Homile commis pour les deputations, qu'il les ecouteroit luy mesme à son premier loisir;'ce qu'il ne promit à aucun des autres deputez qui estoient là de tous les endroits de la terre.

p. 1018. a. b. c.

'Un accueil si favorable faisoit croire à tout le monde que les Juifs avoient déja gagné leur cause. Mais Philon, que l'age & la science rendoient plus sage & plus défiant que les autres, craignoit la suite d'une si belle apparence. Et ne voyant point de raisons pourquoi Caius les dust preferer à tant d'autres, il apprehendoit qu'il n'eust esté gagné par les Alexandrins, & qu'il ne promist de les entendre que pour leur faire perdre promtement leur cause.

d.

'Cependant Caius s'en alla voir les palais magnifiques qu'il avoit sur le bord de la mer. Les Juifs qui s'attendoient à toute heure d'estre appellez à l'audience, furent obligez de quitter Rome pour le suivre: & ce fut dans ce temps là qu'ils apprirent à Pouzoles le danger où ils estoient, non pas de perdre le droit de citoyens d'Alexandrie, mais de voir la ruine entiere de leur religion, par l'ordre que Caius avoit donné de mettre sa statue dans leur Temple.

p. 1019.

'Il n'y avoit guere d'apparence aprés cela de vouloir poursuivre les droits particuliers des Juifs d'Alexandrie, & encore moins d'esperer pouvoir obtenir sur cela aucune justice de Caius. De sorte que Philon & ses collegues s'en fussent retournez, s'ils

p. 1019. 1020.

eussent cru le pouvoir faire avec honneur, & sans manquer à ce
» qu'ils devoient à ceux qui les avoient deputez. Les ames gene-
» reuses, dit Philon mesme sur cela, ne perdent jamais l'esperance:
» & ceux qui ne se contentent pas de lire nos loix en passant, y
» trouvent toujours des sujets de confiance & de consolation.
» Peutestre que cette tempeste n'est, disoit-il, que pour eprouver
» si nous aimons vraiment la vertu, & si nous sommes disposez à
» supporter constamment les afflictions. Tous les secours humains
» nous manquent: ne nous en inquietons point, & que rien ne
» puisse ebranler l'esperance que nous devons avoir en Dieu, qui
» a si souvent tiré notre nation des perils qui paroissoient estre
» sans ressource. 'Que s'il faut mourir, c'est vivre glorieusement p. 1039. c.
» que de mourir pour la conservation de nos loix.

ARTICLE XXIV.

De l'audience donnée par Caius aux Juifs & aux Grecs d'Alexandrie.

[LA tempeste qui menaçoit tous les Juifs au sujet de la statue de Caius, passa en effet en peu de temps, comme nous avons vu,] '& Philon eut son audience auprés de la ville, dans les maisons de plaisance qui portoient le nom de Mæcenas & de Lamia, à qui elles avoient appartenu autrefois, & où Caius estoit depuis quatre jours. 'Caius au lieu d'assembler des personnes habiles, & de prendre les autres precautions necessaires pour examiner un droit qu'on disputoit aux Juifs aprés 400 ans de jouissance, se fit ouvrir toutes les chambres de ces deux palais, pour les voir l'une aprés l'autre. Au milieu de cette occupation il fit entrer les Juifs, qui aprés l'avoir salué avec tout le respect possible, furent receus de luy d'une maniere qui leur fit tout d'abord desesperer du succés de leur affaire, & de leur vie mesme. Car il
» leur dit en montrant les dents, & avec un ris amer: Vous estes
» donc ces ennemis des dieux, qui ne voulez pas me reconnoistre
» pour dieu, quoique tous les autres le fassent, & qui aimez mieux
» en adorer un que vous ne sauriez seulement nommer: & en
mesme temps étendant les mains vers le ciel, il profera un blaspheme qu'on n'a pas osé raporter.

Phil. leg. p. 1040. c. — p. 1040. 1041.

'Les députez des Alexandrins qui estoient aussi presens, crurent dés ce premier compliment que leur cause estoit gagnée. Ils en témoignoient tout ouvertement leur joie, & donnoient à Caius tous les noms de leurs dieux, dequoy il fut fort satisfait: p. 1041. b.

& pour achever tout à fait de l'irriter contre les Juifs, Isidore in Flac. p. 984. 986. qui estoit un dangereux calomniateur, [& apparemment] ce perturbateur de l'Egypte, [a]qui aprés avoir trompé Flaccus pour l'engager à persecuter les Juifs, a p. 958. a. p. 983. b. avoit esté son accusateur devant leg p. 1041. c. d. Caius: Cet Isidore, dis-je, s'adressant à l'Empereur: Vous detesteriez, seigneur, encore davantage ces gents-ci, & toute leur nation, si vous saviez l'aversion qu'ils ont pour vous. Car ils ont esté les seuls qui n'aient point sacrifié pour vostre santé, lorsque tous les peuples le faisoient. A ces mots les Juifs s'ecrierent tous ensemble que c'estoit une pure calomnie; Qu'ils avoient offert trois fois pour sa prosperité les sacrifices les plus solennels qui fussent dans leur religion. Soit, dit Caius; vous avez sacrifié: je le veux bien. Mais ç'a esté à un autre: & quel honneur en ay-je receu, puisque vous ne m'avez pas sacrifié? L'horreur de ces paroles nous fit trembler, dit Philon, jusque dans les entrailles, & parut mesme sur notre visage.

d. e. Caius cependant couroit tous ses logemens, voyoit les appartemens des hommes & ceux des femmes, visitoit le haut & le bas, disoit ce qu'il y trouvoit à redire, marquoit les changemens & les enrichissemens qu'il vouloit qu'on y fist: & il falloit que les Juifs allassent par tout aprés luy, raillez [de tout le monde,] & moquez par leurs adversaires, qui les outrageoient avec de piquantes railleries, comme eussent pu faire des boufons sur un theatre. Et en effet, ce qui se passoit alors ressembloit mieux à une farce, qu'à un jugement serieux.

p. 1042. a b. c. Aprés que Caius eut donné ses ordres touchant ses bastimens, il revint aux Juifs, & leur fit cette grave & importante demande; Pourquoi ils ne mangeoient point de pourceau: surquoi les assistans, les uns par flaterie, les autres parcequ'ils se plaisoient à ce divertissement, se mirent à rire si demesurément, que quelques officiers témoignerent que c'estoit blesser le respect qu'on devoit à la majesté du Prince. Les Juifs pour satisfaire à la demande de Caius, representerent que chaque nation avoit ses loix particulieres, & qu'il y avoit aussi bien des choses dont leurs adversaires ne mangeoient pas: surquoi quelqu'un ayant dit que beaucoup de personnes ne mangeoient pas mesme d'agneau; Ils ont raison, dit Caius en riant; car la chair n'en a pas de goust.

c. d. Aprés toutes ces railleries qui lassoient la patience des Juifs, enfin il leur demanda tout d'un coup surquoy ils fondoient leur droit de bourgeoisie. Ils commencerent à deduire leurs raisons; mais luy, voyant que les premieres estoient assez bonnes, n'at-

tendit pas qu'on luy en alleguast d'autres encore plus fortes. Il rompit le discours pour aller en courant dans une grande salle; dont aprés avoir fait le tour, il ordonna qu'on mist aux fenestres une espece de piece transparente, semblable au verre le plus clair, & qui laissant passer la lumiere du soleil, en arreste la chaleur, & empesche le vent d'entrer. Au sortir de là il demanda aux Juifs avec un air un peu plus moderé, s'ils avoient encore quelque chose à dire: & comme ils commençoient à parler, il les quitta encore pour aller dans une autre salle, où il avoit fait mettre divers originaux de la main des plus excellens peintres.

'Les Juifs ne voyant aucune apparence de faire comprendre leurs raisons parmi tant d'interruptions & de troubles, & n'ayant plus l'esprit capable de penser à ce qu'ils avoient à dire, eurent recours au veritable Dieu, & le prierent d'arrester la fureur de ce dieu pretendu. Dieu eut pitié d'eux, & au lieu qu'ils n'attendoient rien moins que la mort, Caius les congedia en disant, d.e.
" Ces gents là ne me semblent pas si méchans, qu'ils sont malheureux
" reux & insensez de ne pas croire que je sois dieu.

[Voilà comment se passa cette audience, où Philon a depeint admirablement le genie leger, inquiet, & turbulent de Caius, pour ne rien dire de son horrible impieté.]'Les Juifs se trouverent p. 1043. heureux d'en estre sorti la vie sauve. Car pour leur affaire, ils ne pouvoient rien esperer d'un prince qui ne s'en estoit point instruit, & qui estant infatué de sa divinité pretendue, se declaroit si ouvertement leur ennemi, que ceux qui avoient auparavant esté pour eux, leur refusoient leurs secours, & evitoient mesme de leur parler, de peur de s'attirer sa disgrace.

'Joseph semble marquer une autre audience, dans laquelle Jos. ant. l. 18. c. 10. p. 639. d. e.
Apion ayant fort invectivé contre l'opiniatreté des Juifs, qui seuls ne vouloient pas reconnoistre la divinité de Caius; lorsque Philon voulut se mettre en état de luy repondre, Caius tout en colere luy imposa silence, & le fit chasser honteusement, avec menaces d'un traitement encore plus fascheux. Surquoi Philon
" dit aux Juifs qui l'accompagnoient; Prenons courage, mes
1. " amis: [1] Car Caius en se declarant contre nous, met Dieu de nostre
" costé.

[Philon ni Joseph ne disent point quel jugement Caius rendit.] 'On voit seulement qu'il tint toujours les Juifs dans l'oppression, l. 19. c. 4. p. 673. f. g|674. b. c.
& que tant qu'il regna ils furent exposez à la violence des Ale-

1. *ou bien*, 'Caius paroist nostre ennemi, & est veritablement le sien, *en attirant sur luy la colere & la vengeance de Dieu.* Eus. n. p. 17. 2. c.

Eus.l.2.c.5.p.43.c. | xandrins. 'Philon fut mesme en danger de perdre la vie dans sa legation, comme Eusebe le cite de ses écrits; [a] & Caius fit mettre en prison Alexandre Lysimaque [son frere,] Alabarque [des Juifs d'Alexandrie.]

a Jos.l.19.c.4.p.673.c.

ARTICLE XXV.

Des écrits de Philon.

Eus.l.2.c.5.p.43.b. | 'PHILON écrivit en cinq livres, selon Eusebe, les maux que les Juifs souffrirent sous Caius: [b] & comme il y mesloit aussi les vices & les impietez de ce prince, 'il les intitula par ironie, *Des vertus*. [c] Eusebe met pour le premier celui que nous avons encore, intitulé, *Des vertus*, ou *Legations à Caius*, [d] & il semble en effet luy donner le titre de Legation: [e] Photius l'appelle *Caius blasmé*. [f] Eusebe met pour le second celui où il representoit les maux extremes que les Juifs avoient soufferts à Alexandrie. [C'est sans doute celui que nous avons encore, intitulé, *Contre Flaccus*.]

b b|c.18.p.59.b. c.6.p.45.a|c.18.p.59.b.
c c.5.6.p.44.45.
d c.5.p.44.a.
e Phot.c.105.p.277.
f Eus.l.2.c.6.p.45.a.

Phot.c.105.p.277.m. | 'Photius qui l'appelle *Flaccus blasmé*, le met aussi aprés le precedent: ['ce qui n'empesche pas qu'il n'ait pu estre écrit le premier.] Note 2.

Voss.hi.g.l.2.c.7.p.191. | 'Les trois autres parties de cet ouvrage ont esté perdues [il y a déja plusieurs siecles. Car Photius n'avoit vu sur cette matiere, que les deux livres contre Caius & contre Flaccus que nous avons encore.] Phot.c.105.p.277.m. | 'Il y trouve plus de beauté & de force d'eloquence que dans les autres ouvrages du mesme auteur. [g] Et aussi on dit que Philon ayant lu sous Claude en plein Senat les écrits qu'il avoit faits contre l'impieté de Caius, ils y furent si estimez, qu'on les fit mettre dans la bibliotheque [publique.] Phil.p.979.d. | 'Il paroist s'adresser à l'Empereur [Claude] dans le livre contre Flaccus.

g Eus.l.2.c.18.p.59.b.

[Il est assez étrange que Saint Jerome n'ait point parlé de ces livres dans son catalogue, quoiqu'il y parle de beaucoup d'autres ouvrages de Philon.] Eus.l.2.c.18.p.58.a. | 'Car comme cet auteur avoit une grande facilité à écrire, & une grande abondance de pensées, [h] il composa un grand nombre d'ouvrages, tant sur l'Ecriture que sur divers autres sujets, dont Eusebe & S. Jerome ont fait la liste, [& qui se sont conservez en partie jusques à nous.] Eus.l.2.c.18.p.58.a. | 'Eusebe loue la sublimité des pensées & des vues qu'il a eues sur l'Ecriture, Orig. in Matt.p.369.b. | '& Origene dit qu'une grande partie des écrits qu'il a faits sur la loy de Moyse, sont estimez mesme par les personnes intelligentes. Phot.c.105.p.277.m. | 'Au contraire Photius se plaint qu'il force d'ordinaire la lettre

h p.58.59|Hier.v.ill.c.11.p.270.271.

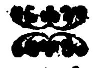
pour y trouver des sens allegoriques. Il croit que c'est de luy qu'est venu dans l'Eglise la maniere d'expliquer l'Ecriture par allegorie, [quoiqu'assurément les Chrétiens aient plutost suivi en cela l'exemple de S. Paul que d'un étranger.]

'Photius remarque encore que Philon suit quelquefois des sentimens contraires à la religion des Juifs.'Et assurément il parle trop honorablement des folies du paganisme.[a] Il ne condanne point les honneurs superstitieux que l'on rendoit à Auguste. — m. — Phil. leg. p. 1003. 1008. a p. 1013. 1014.

V. S. Marc. — [Nous pourrons parler en un autre endroit des écrits où on pretend qu'il a loué la vertu des Chrétiens d'Egypte.]'On luy a attribué les interpretations [greques des noms propres qui sont dans le Pentateuque & dans les Prophetes ; & S. Jerome le cite d'Origene : [ce qui seroit une preuve qu'il savoit l'hebreu.] 'Car pour le syriaque il en parle comme ne le sachant pas. — Eus. l. 2. c. 18. p. 59. a | Hier. nom. heb. t. 3. p. 299. a. — Phil. in Flac. p. 970. d.

'Quelques uns luy ont aussi attribué une histoire latine, qui comprend ce qui s'est fait depuis le commencement du monde jusqu'au regne de Saül. Mais on ne croit pas que cet ouvrage soit de luy, parcequ'il n'a rien qui en soit digne, & qu'il est contraire à l'Ecriture en beaucoup de choses. [On peut encore moins le faire auteur du livre canonique de la Sagesse,] 'quoique quelques anciens l'aient cru. — Voss. h. g. l. 2. c. 7. p. 191. 192. — Note 43. — Hier. ep. 115. p. 25. b.

'On dit que Philon connut S. Pierre à Rome sous Claude, qu'il luy parla,[b] & qu'il fit amitié avec luy.[c] Photius dit mesme une chose [que nous ne trouvons pas dans les anciens,] qui est qu'il embrassa depuis la religion Chrétienne, mais qu'il la quitta pour quelque mecontentement.[d] Et il paroist avoir combatu la divinité de Jesus-Christ en écrivant contre Mnason. [Mais soit qu'un homme en qui il paroist tant de lumiere d'esprit, tant de science, tant d'application à l'étude de l'Ecriture, tant de courage ; qui avoit la connoissance & l'amitié du premier Apostre, & qui témoigne partout aimer & honorer la vertu ; soit, dis-je, qu'un tel homme n'ait jamais esté Chrétien, soit qu'il ait cessé de l'estre, c'est une marque illustre & terrible que l'esprit souffle où il luy plaist, & que la grace choisit ceux qui sont dans son ordre secret & impenetrable, & non ceux qui semblent les mieux disposez à la recevoir. — Eus. l. 2. c. 17. p. 53. d. b Hier. v. ill. c. 11. p. 270. d. c Phot. c. 105. p. 277. m. d Ana. S. 108. p. 180. a. b.



ARTICLE XXVI.

d'Apion le grammairien.

APION [ou [1] Appion] deputé par les Alexandrins contre Philon,[a] se rendit aussi fort celebre par ses ouvrages.[b] Il estoit Egyptien, né à Oasis à l'extremité de l'Egypte,[c] quoique d'autres aient dit qu'il estoit de Candie.[d] Mais ayant obtenu le droit de bourgeoisie à Alexandrie, il se fit passer pour Alexandrin :[e] & S. Jerome l'appelle ainsi. 1

[f] On luy donne quelquefois le surnom de Pleistonique, [qui signifie illustre par beaucoup de victoires;] [g] mais non à cause de son pere,[h] comme Suidas paroist l'avoir cru :[i] car son pere s'appelloit Posidoine.[k] Suidas luy donne encore le surnom de [2] Mocthe. 2

[l] Il estoit grammairien [de profession,] comme l'on appelloit alors ceux qui estoient habiles dans les lettres humaines, & dans la science de l'antiquité.[m] C'est pourquoi on luy donne souvent ce titre :[n] & Jule Africain l'appelle " le plus curieux de tous les grammairiens, & celui qui avoit fait de plus grandes recherches. περιεργό-τατος.
[o] Il avoit esté elevé par Didyme,[p] celebre grammairien d'Alexandrie,[q] & instruit encore par Apollone & un Euphranor. Il professa à Rome sous Tibere & sous Claude.[r] C'estoit un homme de grande litterature, & qui possedoit extremement l'histoire greque.[s] Il avoit aussi un style gay & facile;[t] mais il aimoit trop à faire paroistre son erudition, & on le soupçonnoit d'amplifier un peu pour cela les choses qu'il disoit avoir ouies ou lues.[u] Il [3] se vantoit d'immortaliser ceux à qui il adressoit ses ouvrages.[x] Seneque dit qu'il visita toute la Grece sous Caius, receu partout comme un second Homere ; & se moque en mesme temps de son erudition pretendue dans des bagatelles de grammaire. 3

[y] Il composa divers écrits : [mais on ne cite guere que] [z] son histoire d'Egypte, où il renfermoit presque tout ce qui se disoit ou se voyoit de memorable dans cette province. Et il paroist par ce qu'on en cite, qu'il y faisoit mesme entrer diverses choses qui n'avoient point de raport à l'Egypte. On cite jusqu'au cinquieme livre de cet ouvrage :* & il n'y en avoit pas davantage.

Jos. ant. l. 18. c. 10. p. 639. c. d.
a Eus. præp. l. 10. c. 11. p. 493.
d|Gell. l. 5. c. 14. p. 146.
b Jos. in Ap. l. 2. p. 1062. d.
c Suid. α. p. 356. a.
d Jos. p. 1062. e. f.
e Hier. v. ill. c. 13. p. 271. b|ep. 84. p. 327. a.
f Gell. l. 5. c. 14. p. 146|l. 6. c. 8. p. 165|Plin. l. 37. c. 5. p. 889. f|Clem. str. 1.
g Voss. hi. g. l. 2. c. 7. p. 190.
h Suid. p. 355. f.
i Eus. præp. l. 10. c. 10. p. 490.
b|Just. ad Gr. p. 9. e.
k Suid. p. 355 f.
l Jos. in Ap. l. 2. p. 1061. c.
m Gell. p. 146. 165|Plin|Sen|Hier.
n Eus. præp. l. 10. c. 10. p. 490. b.
o Suid. p. 356. a.
p δ. p. 716 f.
q κ. 1. p. 356. a.
r Gell. p. 146.
s p. 165.
t p. 146.
u Plin. in præf.
x Sen. ep. 88. p. 170. c. d.
y Suid. p. 356. a.
z Gell. p. 146|Plin l. 37. c. 5. p. 889. f.
* Eus. præp. l. 10. c. 11. p. 490.
d|Tati. p. 172. a.
a Recog. n. p. 400. d. e.

1. [a] Mr Cotelier croit qu'Appion est toujours une faute, soit de quelques auteurs, soit des copistes &c.
2. μόχθος, peutestre pour μοχθηρός, *laborieux*, ou *importun*.
3. Je n'entens point ce que Pline le naturaliste dit de luy dans sa preface. *Hunc Tiberius Cæsar cymbalum mundi vocabat, cùm publica fama tympanum potiùs videri posset.*

Comme

'Comme tous les Alexandrins estoient ennemis des Juifs, il ne faut pas s'étonner des calomnies qu'Apion repandit contre eux dans ses écrits, [& que Joseph a esté obligé de refuter dans le second livre d'un ouvrage qui est intitulé tout entier *Contre Apion*, quoiqu'il en emploie la premiere & la derniere partie contre d'autres.]'Il dit que la plusspart de ce qu'Apion écrivoit contre les Juifs, n'estoit que des railleries assez froides, & dignes d'un homme tel qu'Apion, c'est à dire d'un esprit bas, dereglé dans ses mœurs, & qui n'avoit jamais travaillé qu'à s'acquerir une vaine estime parmi les ignorans. Jos. in Ap.l 2. p. 1062. f. p. 1060. b.

[Il avoit assez sujet de parler des Juifs dans son histoire d'Egypte.]'Et en effet, il y parloit de Moyse dans le 3e &[a] le 4e livre. [b] Mais outre cela il avoit fait un ouvrage en particulier contre les Juifs, [où][c] il avoit ramassé toutes les calomnies qu'il avoit à dire contre cette nation. [d] Joseph le refuta aprés avoir écrit ses Antiquitez des Juifs, [c'est à dire aprés l'an 93.] p. 1061. a. [a] Euf. p 490.b. Just.ad Gr p.9. 10. [b] ibid|Hier.v. ill. c. 13. p. 272. c.

[e] Apion estoit mort alors d'une maniere digne des blasphemes qu'il avoit écrits [contre le Dieu veritable.] Car luy qui s'estoit raillé de la circoncision, fut obligé de se faire circoncire à cause d'un ulcere qu'il avoit en ces parties; & ce remede n'ayant pu guerir son mal, il mourut enfin tout pourri, & dans des douleurs extremes. [c] Jos. in Ap.l.2. p. 1069. g. [d] l 1. p. 1033 a. [e] l. 2. p. 1069. c. d.

'L'histoire d'un esclave nommé Androcle, qui fut nourri trois ans par un lion qu'il avoit gueri d'une plaie, & reconnu ensuite par le mesme lion à la vue de toute la ville de Rome, lorsqu'il estoit exposé aux bestes, doit estre arrivée vers ce temps-ci, puisqu'Apion de qui Gelle la cite, assuroit qu'il l'avoit vue de ses yeux. L'esclave eut la vie & la liberté, & l'on fit la mesme grace au lion mesme. Gel. l.5.c. 14. p. 146-148.

ARTICLE XXVII.

Histoire d'Anilée : Massacre des Juifs dans la Babylone & la Mesopotamie.

[LA main de Dieu qui commençoit à se faire sentir aux Juifs qui estoient dans les provinces de l'Empire Romain, s'étendit aussi sur ceux qui étoient en grand nombre dans la Mesopotamie & dans le pays de Babylone.]'Joseph en raporte amplement l'histoire, dont il suffit de toucher un mot. [f] Deux freres Juifs nommez Asinée & Anilée, ayant pris les armes, parcequ'un maistre Jos. l.18.c.12. p. 644-550. [f] p. 644.645.

tisseran dont ils estoient apprentifs, les avoit maltraitez, se saisirent des marais & des pasturages que forme l'Euphrate dans l'endroit où il se divise en plusieurs branches, & s'y fortifierent tellement, qu'ils devinrent redoutables à toute la puissance des Parthes.'Ils mirent en fuite le gouverneur de la Babylone, lorsqu'il pensoit les surprendre avec une armée ;'& Artabane qui regnoit [depuis l'an 16 de J. C,] aima mieux rechercher leur amitié, que venger l'affront qu'ils faisoient à sa couronne.

p. 645.
p. 645. 646.

'Ainsi ils vécurent paisibles & glorieux durant quinze ans, [a] jusqu'à ce qu'Anilée devenu passionné de la femme d'un seigneur Parthe gouverneur de la province, fit la guerre à ce seigneur, le défit, le tua, & ensuite epousa sa femme. Cette femme avoit apporté ses idoles avec elle, & continuoit à les adorer ; ce qui faisant murmurer tous les Juifs, Asinée qui avoit longtemps dissimulé la faute de son frere, fut obligé de luy en parler, & de luy dire qu'il devoit repudier cette femme idolatre. La passion d'Anilée fut plus forte sur son esprit que les remontrances de son frere : & sa femme apprehendant la suite de ce soulevement general des Juifs contre elle, empoisonna Asinée.

p. 647. a.
a p. 647. 648.

'Anilée fit ensuite des courses sur les terres de Mithridate gendre du Roy Artabane, & Mithridate ayant assemblé une armée, fut surpris, défait, & amené luy mesme prisonnier par Anilée, qui aprés l'avoir traité tres-indignement, ne laissa pas de le renvoyer. Mithridate animé principalement par les reproches de sa femme, rassembla encore des troupes. Anilée quitta ses marais pour le venir combattre : mais il fut défait. Il ne laissa pas de retrouver assez de monde pour se maintenir, jusqu'à ce que les Babyloniens, qui avoient reconnu le pays en luy envoyant des deputez pour traiter de quelque accord, fondirent sur luy durant la nuit, & le tuerent.

p. 648. 649.

'Les Juifs de la Babylone n'avoient point eu de part aux pillages que ces deux freres avoient faits dans le pays. Les Babyloniens ne laisserent point de leur en vouloir faire porter la peine ; de sorte que n'estant pas assez forts pour leur resister, ils se retirerent à Seleucie sur le Tigre.'Cette ville puissante estoit toujours divisée en factions, soit entre les Grecs & les Syriens qui l'habitoient,'soit entre le Senat & le peuple. [Et peutestre que le Senat estoit particulierement composé de Grecs.][b] Les Grecs avoient jusques alors esté les plus forts. Mais les Juifs s'estant joints aux Syriens, demeurerent les maistres ; jusqu'à ce qu'au bout de six ans,'les Grecs qui s'estoient réunis avec les Syriens, se jetterent

p. 649. e. f.
g.
Tac. hi. l. 6. c. 41. p. 148.
b Jos. p. 649. g.
p. 650. a. b.

tous ensemble sur les Juifs, & en tuerent plus de cinquante mille. Ceux qui purent echaper se retirerent à Ctesiphon, pour y estre en sureté sous la protection du Roy des Parthes, qui y venoit tous les ans passer l'hiver.

'Tous les autres Syriens declarerent la guerre aux Juifs aussi-bien que ceux de Seleucie; 'de sorte qu'il se fit un carnage des Juifs dans la Mesopotamie & la Babylone plus grand que tout ce qui se voit dans l'histoire: '& ils furent enfin contraints de quitter presque tous le pays, & de se renfermer dans les villes de Nisibe & de Neerda, les plus fortes de la Mesopotamie. c. p. 644. c. p. 650. c.

'Les Juifs avoient accoutumé d'amasser dans ces deux villes le didragme que chacun d'eux devoit payer pour le Temple, & les autres choses qu'ils vouloient consacrer à Dieu. Ils apportoient ensuite de temps en temps cet argent à Jerusalem, & y venoient pour cela en grandes troupes, depeur d'estre volez par les Parthes. 'On marque que la ville de Neerda est celebre parmi les Rabins, qui y avoient une ecole. p. 644. d. e. Capel. h. j. Ap. p. 114.

ARTICLE XXVIII.

Izate Roy de l'Adiabene, & Helene sa mere, embrassent le Judaïsme.

[PUISQUE l'histoire d'Anilée nous a engagez à parler de ce qui se passoit dans l'Empire des Parthes, nous y joindrons ce qui regarde Izate Roy de l'Adiabene province de cet Empire sur le Tibre, & d'Helene Reine du mesme pays, mere de cet Izate. Joseph en parle fort au long. Nous nous contenterons de l'abreger.] 'Helene estoit tout ensemble sœur & femme de Monobaze Roy de l'Adiabene, [selon la malheureuse coutume de ces pays, qui fut enfin detruite par l'Evangile.] 'Elle en eut deux fils, Monobaze l'aisné, & Izate, que son pere aima plus que tous les enfans qu'il avoit de plusieurs femmes, 'declarant qu'il le vouloit avoir pour successeur. Mais comme cela excitoit la jalousie de tous ses freres contre luy, le pere pour en prevenir les mauvais effets, l'envoya à Abenneric Roy de Carax-Spasin, 'pays sur le Tigre à la teste du golfe Persique. Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 683. g. p. 684. a. e. a. b. Plin. l. 6. c. 27. p. 119. 130.

'Izate rencontra dans ce pays un marchand Juif nommé Ananie, qui luy apprit à luy & aux femmes du Roy Abenneric, à adorer & servir Dieu selon les coutumes des Juifs, dit Joseph. Jos. p. 685. a.

'Au bout de quelque temps Monobaze le pere se voyant pres de mourir, manda Izate, & le fit seigneur d'un pays que Joseph p. 684. c. d.

appelle Ceron, & où il dit que l'on montroit encore les restes de
Gen. 8. v. 4. l'arche de Noé. 'L'arche s'estoit arrestée sur les montagnes d'Ar-
Jos. ant. l. 1. c. 4. p. 10. b. c. menie selon l'Ecriture, '& mesme selon les historiens payens que cite Joseph. [Ainsi ce pays de Ceron pouvoit estre dans l'Arme-
l. 20. c. 2. p. 684. 685. nie :] '& il estoit assez eloigné de l'Adiabene.

a Ibid. aIzate s'y en estant allé, Monobaze son pere mourut ["en l'an 38 au plustard,] & aussitost Helene ayant assemblé les Grands, elle les porta à reconnoistre Izate pour Roy comme son pere l'avoit souhaité. En attendant neanmoins qu'il vinst, Helene mesme couronna Monobaze son fils aisné, [dont il faut dire que la moderation estoit bien extraordinaire, & bien reconnue.] Les autres freres furent enfermez, depeur qu'ils n'excitassent du trouble ; & mesme on vouloit, dit Joseph, les faire mourir, si Helene ne l'eust empesché. NOTE 13.

p. 685. a. 'Izate averti de la mort de son pere, vint en diligence, & Mo-
c. nobaze luy remit le diademe. 'Il ne put se resoudre à retenir ses freres en prison ; & ne pouvant pas aussi se fier à eux, il les envoya
p. 689. c. comme en ostage, partie à Artabane Roy des Parthes, 'dont il
p. 685. c. estoit vassal, 'partie à l'Empereur des Romains, ["qui pouvoit alors estre Caius. Monobaze seul demeura auprés de luy.] V. la note 13.

b. 'Il avoit toujours conservé son affection pour le Judaïsme, & il avoit mesme obligé Anaine par ses instances de venir avec luy dans l'Adiabene. Ainsi il fut bien aise d'apprendre que sa mere avoit embrassé la mesme religion à la persuasion d'un autre Juif.
d. e. f. 'Voulant donc en faire une profession entiere, il estoit resolu de recevoir la circoncision, si sa mere ne l'en eust empesché, en luy representant que cela pourroit causer du trouble, & soulever ses sujets. Ananie qui craignoit pour luy mesme qu'on ne l'accusast d'avoir porté le Roy à se faire Juif, appuya la Reine, dit à Izate que l'observation des commandemens de Dieu estoit plus importante que la circoncision, & luy respondit que Dieu excuseroit cette omission, qu'il ne faisoit que par necessité & par la crainte du peuple.

f. g. 686. 'Mais quelque temps aprés, un Juif de Galilée nommé Eleazar, l'ayant trouvé qui lisoit les livres de Moyse, luy montra qu'il ne pouvoit pas observer les loix des Juifs sans estre circoncis. Izate en fut persuadé, executa la chose aussitost, & puis la declara à sa mere & à Ananie. Ils en furent fort surpris dans la crainte des suites que cette action pourroit avoir. Neanmoins elle n'en eut point
p. 686. c. 688. b. de facheuses : '& Izate regna [plusieurs années] avec un bonheur qui le faisoit honnorer de tout le monde.

ARTICLE XXIX.

Suite de l'histoire d'Izate ; Helene sa mere vient demeurer à Jerusalem.

[COMME tous les hommes veulent estre heureux,] 'le bonheur dont jouissoit Izate depuis qu'il avoit embrassé la religion Judaïque, fit que Monobaze son frere & ses autres parens voulurent aussi se faire Juifs. Cela fit soulever quelques seigneurs, qui ne pouvant souffrir qu'on abandonnast la religion du pays, exciterent Abia Roy [d'une partie] des Arabes, à venir faire la guerre à Izate, promettant d'abandonner leur Prince dans la bataille. Ils le firent, & Izate fut obligé de se retirer dans son camp. Mais le lendemain il défit les Arabes, & reduisit Abia à se tuer luy mesme depeur d'estre pris. Jos.ant.l.20.c.2. p.688.

'Les mecontens eurent recours à Vologese Roy des Parthes [depuis l'an 50 ou environ,] qui vint avec une puissante armée. Izate mit sa confiance en Dieu, se prosterna à terre, se couvrit la teste de cendres, jeuna avec sa femme & ses enfans. Dieu ecouta sa priere, & Vologese receut la nuit mesme la nouvelle d'une incursion de quelques barbares dans ses Etats ; ce qui l'obligea de s'en retourner en diligence. 'Car il n'est pas vray que Dieu n'exauce point les pecheurs pour ces sortes de graces temporelles. [Il se plaist à voir les Rois humiliez sous sa puissance, quand mesme ils seroient d'ailleurs ses ennemis, parcequ'il est juste que les Rois s'humilient sous le Roy des Rois :] '& c'est ainsi " qu'en l'an 439 il assista Theodoric Roy Arien, qui se voyant assiegé dans Toulouse, avoit eu recours à luy, & luy fit vaincre les Romains Catholiques ; mais enflez de leurs grandes forces. p.688.689. Aug.in ps.[illegible] sr.130. V. Valentinien III. Salvian. & alii.

'Joseph dit que Dieu secourut ainsi Izate & ses enfans dans beaucoup de rencontres fascheuses, dont il sembloit qu'il leur fust impossible de se tirer, & le rendit heureux devant les hommes, 'pour montrer [avec quelle liberalité] il recompense ceux qui ont recours à luy par une pieté [veritable,] & qui mettent en luy seul leur confiance, [puisqu'il ne laisse pas sans recompense une pieté aussi defectueuse qu'estoit celle de ce prince Juif, en un temps où les Juifs n'estoient déja plus le peuple de Dieu.] Tacite qui l'appelle Juliate ou Ezate, l'accuse mesme d'avoir agi avec peu de fidelité " dans la guerre que Meherdate fit à Gotarze Roy des Parthes en l'an 49. [Du reste Joseph le represente tou- Jos.p.686.b. p.688.b. p.686.b. Tac.an.l.12.c.13. 14.p.175. V. Claude §22.

jours comme un Prince plein de cœur & de bonté, de mesme que tous les autres qu'il loue.]

Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 689. e. f. 'Il regna 24 ans, [& mourut "en l'an 61 au plustard,] agé de 55 ans. Il laissa 24 fils; & neanmoins il voulut que Monobaze son frere aisné, qui luy avoit gardé la couronne avec tant de fidelité, fust son successeur. V. la note 13. bel. l. 6. c. 16. p. 920. b. c. a l. 7. c. 36. p. 964. d. e. 'Il paroist que Monobaze regnoit encore lorsque Jerusalem fut prise [en l'an 70.] [a] Quelques uns des enfans & des freres d'Izate se trouverent enfermez dans cette ville lorsqu'elle fut assiegée. Tite leur donna la vie, mais les emmena prisonniers pour luy tenir lieu d'ostages. ant. l. 20. c. 2. p. 687. f. g. 'Izate avoit envoyé cinq de ses enfans à Jerusalem avant l'an 48, pour y apprendre les mœurs & la langue du pays.

[Il les envoya apparemment en la compagnie d'Helene leur grand-mere.] p. 686. c. d. e. 'Car cette Reine voyant son fils paisible & florissant dans son royaume, vint à Jerusalem dans le temps de la grande famine qui arriva vers l'an 44, dans laquelle nous verrons qu'elle se signala beaucoup. p. 689. f. g. 'Elle demeura à Jerusalem jusqu'aprés la mort d'Izate; bel. l. 6. c. 16. p. 920. d e. 13. p. 912. f | l. 7. c. 35. p. 964. c. '& elle y avoit son palais dans la basse ville. [b] Elle y fit faire à trois stades de la ville un mausolée de plusieurs pyramides, [c] dont l'ouvrage estoit si admirable, que Pausanias, ["qui écrivoit sur la fin du II. siecle,] l'a remarqué avec celui de Mausole dans la Carie, [l'une " des sept merveilles du monde,] comme les deux plus beaux tombeaux qu'il eust vus. [d] Il subsistoit encore du temps d'Eusebe & de S. Jerome. b p. 913. c | ant. p. 689. g. c Eus. n. p. 32. 1. c. d l. 2. c. 12. p. 50. a | Hier. ep. 27. p. 172. c. V. M. Antonin le § 33. &c.

e Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 689. g. [e] Aprés la mort d'Izate, Helene retourna dans l'Adiabene, & y mourut au bout de quelque temps. Monobaze envoya ses os à Jerusalem avec ceux d'Izate; & les fit enterrer dans le mausolée qu'elle avoit fait faire.

Oros. l. 7. c. 6. bib. P. t. 15. p. 110. 2. a. 'Nous ne pouvons pas omettre qu'Orose dit qu'Helene avoit embrassé la foy de J. C, & il le dit comme une chose qui ne recevoit pas de difficulté. Nous souhaiterions qu'il nous en eust donné des preuves.] Bar. 44. §. 66. 'Mais on ne voit point d'où il le peut avoir appris. Car si on l'eust cru communément de son temps, Eusebe [& saint Jerome] l'auroient sans doute remarqué. [Si le Judaïsme que Joseph luy attribue doit s'entendre du Christianisme,] il faut dire sans doute qu'Izate a aussi esté Chrétien. Peutestre que sa circoncision n'empescheroit pas absolument qu'on ne le crust. Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 689. a. 'Mais on voit qu'il avoit plusieurs femmes à la fois. [Et c'est ce que la religion Chrétienne n'a jamais souffert.]

ARTICLE XXX.

Claude donne toute la Judée à Agrippa, & le royaume de Calcide à Herode son frere; maintient les Juifs à Alexandrie; leur défend à Rome de s'assembler : Esprit & gouvernement d'Agrippa.

L'AN DE JESUS CHRIST 41.

V. Caius § 35, & Claude § 4.

[L'Empereur Caius ennemi declaré des Juifs, fut tué le 24 janvier de l'an 41, & Claude son oncle regna en sa place. Agrippa dont nous avons déja tant parlé, contribua beaucoup à l'établissement du dernier, mais avec plus d'adresse que de sincerité & de bonne foy.]'Claude pour reconnoistre ce service, ajouta à ce qu'il possedoit déja, la Judée [qui comprenoit l'Idumée,] avec la Samarie, en sorte qu'il jouissoit de tout ce qu'Herode son ayeul avoit possedé; & outre cela il avoit encore le royaume de Lysanias,'que Caius luy avoit donné,[a] c'est à dire l'Abilene & le mont Liban. Claude declara au peuple cette donation par un edit plein d'eloges pour Agrippa, & en fit mettre dans le Capitole par les magistrats un acte authentique gravé sur du cuivre.'Il fit mesme avec luy [un traité solennel confirmé par] des sermens au milieu de la grande place de Rome.

Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. d | bel. l. 2. c. 18. p. 793. c | Dio, l. 60. p. 670. b.

C'est le terme de Joseph.

Jos. ant. l. 18. c. 8. p. 637. c.

a l. 19. c. 4. p. 673. d. | bel. l. 2. c. 18. p. 793. c.

ant. l. 19. c. 4. p. 673. c.

'Il accorda encore à sa priere le royaume de Calcide à Herode son frere qui estoit aussi son gendre, ayant epousé sa fille Berenice. [Ce pays de Calcide estoit au pié du mont Liban du costé de la Syrie.] 'Claude donna aussi les honneurs du Consulat à Agrippa, ceux de la Preture à Herode, & à tous deux, dit Dion, le pouvoir d'entrer au Senat, & de luy faire leur remerciment en grec. 'On a encore une medaille de la troisieme année de Claude, où le Roy[1] Herode se qualifie *l'amateur de ce prince.

bel. p. 793. c. | Dio, p. 670. b.

Note 4.

Dio, l. 60. p. 670. b.

Spanh. l. 5. p. 443.

* φιλοκλαύδιος.

'La mort de Caius rendit le courage aux Juifs d'Alexandrie. Ils prirent mesme les armes, & exciterent des seditions dans la ville. [Claude ignora ou excusa ces seditions,] les Juifs ayant pour intercesseurs auprés de luy les Rois Agrippa & Herode, 'avec Alexandre Lysimaque leur Alabarque [frere de Philon.] Caius, comme nous avons dit, l'avoit fait mettre en prison: mais Claude qui l'aimoit depuis longtemps, luy donna la liberté.

Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. g.

c.

V. § 24. &c.

'Il jugea mesme en faveur des Juifs le different qu'ils avoient avec les autres habitans d'Alexandrie, & declara par un edit

g | 674.

1. Spanheim veut qu'elle soit d'Herode Agrippa, [qui, comme je croy, n'est jamais nommé Herode que par S. Luc.]

public, qu'il envoya en Egypte & en Syrie, qu'ils avoient tout droit de bourgeoisie dans la ville, & pouvoir de se choisir un chef ou Ethnarque aprés la mort du precedent. 'Il envoya encore dans toutes les provinces un autre edit, par lequel il accorde aux Juifs dans toute l'étendue de l'Empire ce qu'il avoit accordé à ceux d'Alexandrie, c'est à dire qu'ils auroient partout une liberté entiere de vivre selon leurs loix. Mais il leur recommande de se contenter de cette liberté," sans parler contre la religion des autres peuples. Il ordonne que les villes d'Italie & de tout l'Empire, & les Princes mesmes, prendront une copie de ce rescrit, qui demeurera affichée durant un mois.

p. 674. d. e. f.

ὡς ἀκατα-μονίας μὴ ἐξυβρίζειν.

[Nonobstant cette inclination que Claude témoigne pour les Juifs dans ces rescrits,]'Dion ne laisse pas d'assurer sur cette année mesme, que comme ils estoient à Rome en trop grand nombre pour en estre encore chassez [comme sous Tibere,] il les y laissa, & leur permit de vivre selon leur loy; mais qu'il leur défendit de tenir aucune assemblée. [Nous verrons mesme dans la suite qu'il les chassa tous de Rome.]

Dio, l. 60. p. 669. a. b.

'Claude donna les deux rescrits dont nous venons de parler, à la priere d'Agrippa & d'Herode [qui estoient encore à Rome.] 'Agrippa en partit peu aprés, & s'en vint en diligence en Judée voir son nouveau royaume, & en regler les affaires. 'Il y offrit à Dieu des sacrifices d'action de graces, observant exactement tout ce qui est prescrit par la loy; & suspendit dans le Temple la chaine d'or que Caius luy avoit donnée, pour estre un monument illustre de l'instabilité des choses humaines, & du pouvoir supreme que Dieu a, soit de rabaisser en un moment les plus grands Princes, soit de les faire passer de la prison sur le throne.

Jos. ant. p. 673. g|674. d.
c. 5. p. 674. g.
p. 675. a. b.

'Ce prince témoignoit en toutes choses beaucoup de zele pour sa religion, & taschoit d'en observer les loix avec exactitude. Il evitoit toutes sortes d'impuretez legales, & ne passoit point de jour sans offrir des sacrifices. [C'est pourquoi] il aimoit le sejour de Jerusalem, & il y demeura presque toujours. [Sa mort fit voir neanmoins que toute cette religion n'estoit qu'exterieur & vraiment Juive.]

c. 7. p. 677. g.

'Il paroist mesme que les Juifs zelez trouvoient à redire à plusieurs de ses actions, comme aux spectacles qu'il faisoit representer, '& où il fit une fois perir quatorze cents gladiateurs: a de sorte qu'un nommé Simon ayant un jour fait assembler le peuple, parla hautement contre luy, & dit qu'on ne le devoit point laisser entrer dans le Temple avec ceux qui estoient de la race

p. 678. a. b.
d.
a a. b.

[de

[de Jacob, parceque sa famille paternelle venoit de l'Idumée.] Agrippa qui estoit alors à Cesarée, en fut averti par le gouverneur qu'il avoit laissé à Jerusalem. Il se fit amener Simon, & l'ayant fait asseoir auprés de luy dans le theatre où il se rencontra alors, il luy demanda avec beaucoup de douceur, s'il ne se passoit rien contre la Loy dans les spectacles qu'on representoit. Simon ne put [ou n'osa] y trouver rien à reprendre, & luy demanda pardon. Agrippa se contenta de cette soumission, & le renvoya aprés luy avoir fait mesme quelques presens.

'Il témoignoit ainsi en toutes occasions beaucoup de bonté & de generosité, 'sachant que la douceur estoit plus digne d'un Roy, & convenoit mieux à un grand prince, que la vengeance & la colere. 'Il n'avoit rien de l'humeur farouche & vindicative d'Herode son ayeul, ni de cette bizarrerie qui faisoit qu'estant prodigue aux étrangers, il refusoit les moindres graces à ceux de sa nation. Agrippa au contraire aimoit à faire du bien & à estre aimé, estoit magnifique & liberal envers tout le monde, beaucoup aux étrangers, mais plus encore à ses sujets, pour lesquels il avoit une tendresse particuliere. 'Quelques grands que fussent ses revenus, ses liberalitez alloient toujours au delà, & l'engageoient à de grandes dettes. Voilà l'image que Joseph nous fait de l'esprit d'Agrippa. 'Il semble neanmoins que les Romains n'en avoient pas une idée si avantageuse, puisqu'ils attribuoient en partie à ses conseils les cruautez de Caius. 'Nous verrons aussi que les villes de Cesarée & de Sebaste, ni ses propres soldats, ne l'aimoient pas.

p. 677. c. f.
p. 678 b.
p. 677. c. f. g.
p. 679. f.
Dio, l. 59. p. 658. c.
Jos. ant. l. 19. c. 7. p 680. a. b.

'Joseph mesme le blasme d'ingratitude envers Silas,[a] qui l'avoit servi avec beaucoup de fidelité dans sa premiere fortune.[b] Agrippa pour le recompenser le fit General de toutes ses troupes.[c] Mais Silas abusant de la liberté que ses services luy donnoient, traitoit Agrippa moins en maistre qu'en egal, luy parloit sans cesse de ce qu'il avoit fait pour luy, & pour cela le faisoit toujours ressouvenir de ses malheurs. Agrippa se lassa enfin de ces discours peu agreables à des Princes, & ecoutant plus sa colere que sa raison, il luy osta sa charge, & mesme le fit mettre prisonnier. Il voulut le faire revenir auprés de luy quand le trouble de sa colere fut passé. Mais Silas irrité par l'injure qu'il avoit receue, témoigna ouvertement qu'il ne cesseroit jamais de luy reprocher ce qu'il avoit fait pour luy, & la maniere dont il en avoit esté payé : de sorte qu'Agrippa le laissa dans sa prison, 'où Herode Roy de Calcide qui le haïssoit, le fit tuer dés qu'Agrippa eut rendu l'esprit.

p. 677. a.
a p. 675. f. g.
b c. 5. p. 675. d.
c c. 7. p. 676. 677.
p. 679. f. g.

c. 5. p. 675. d. 'Les Juifs témoignerent beaucoup d'affection pour leur nouveau Roy : & luy de son costé, croyant qu'il est du devoir d'un Prince d'aimer des peuples qui l'aiment, remit à ceux de Jerusalem le tribut que chaque maison luy devoit. Act. c. 12. 'Il étendit ce desir de plaire aux Juifs jusqu'à offenser Dieu mesme en persecutant l'Eglise. Il fit mourir l'Apostre S. Jacque le Majeur, & eust fait le mesme traitement à S. Pierre, si Dieu ne l'eust tiré de ses mains par un miracle. Cela arriva à Pasque : [ainsi il n'y a point d'apparence de le mettre avant l'an 42." Et nous avons cru le devoir mesme differer jusqu'en l'an 44, auquel mourut Agrippa.] V. S. Pierre § 30.

ARTICLE XXXI.

Diverses actions d'Agrippa : Troubles à Dor contre les Juifs.

Jos. ant. l. 19. c. 5. p. 675. b. c. 'PEu aprés que ce prince fut arrivé à Jerusalem, il osta le pontificat à Theophile fils d'Ananus [ou Anne, qui le possedoit depuis l'an 37,] & le donna à Simon Canthere, dont le pere [nommé aussi "Simon,] & deux freres [Joazar & Eleazar,] avoient eu la mesme dignité, & dont la sœur [nommée Mariamme] avoit esté femme du grand Herode. Note 15. c. 6. p. 676. d. 'Agrippa luy osta peu aprés le pontificat, & voulut le donner à Jonathas fils d'Anne, qui l'avoit déja eu ["en l'an 35,] aprés Caïphe [son beaufrere.] l. 18. c. 6. p. 624. e. V. § 7. a Jonathas s'excusa de le recevoir, a l. 19. c. 6. p. 676. d. e. disant qu'il luy suffisoit d'avoir déja eu une fois cet honneur ; qu'il ne s'en sentoit pas aussi digne qu'on le croyoit ; mais qu'il avoit un frere qu'il en jugeoit capable, & innocent de toute faute à l'égard de Dieu & du Prince. Agrippa estima sa modestie, & donna le pontificat à son frere nommé Matthias.

c. 5. p. 675. d. e. 'Il y avoit assez peu de temps qu'Agrippa estoit en Judée, lorsque quelques jeunes gents de la ville de Dor mirent dans la synaguogue des Juifs une statue de l'Empereur Claude. c. 6. p. 676. a. 'Les principaux de la ville desapprouverent cette action : & comme elle pouvoit avoir de fascheuses suites, soit que les Juifs la souffrissent, soit qu'ils voulussent s'en venger, comme on craignoit qu'ils ne fissent ; c. 5. p. 675. e. 'Agrippa alla exprés trouver Petrone, qui estoit encore gouverneur de Syrie. Lubin. Jos. vit. p. 1000. lin Api. l. 2. p. 1057. b. '[Car quoique Dor fust dans l'étendue de la Palestine, environ à deux lieues de Cesarée,] 'elle estoit neanmoins de la Phenicie, non de la Judée.] b ant. l. 19. c. 6. p. 675. 676. b Petrone envoya aussitost à Dor Proculus Vitellius Centenier, pour luy amener les coupables luy rendre raison de leur action, & écrivit aux ma-

gistrats une lettre fort severe pour les obliger à livrer les coupables, & à laisser jouir les Juifs de la liberté que Claude venoit de leur accorder par ses edits.

L'AN DE JESUS-CHRIST 42.

'Petrone eut peu de temps aprés pour successeur dans le gouvernement de la Syrie, [Vibius] Marsus, '& mourut à ce qu'on croit quelque temps avant Claude, à qui il avoit toujours tenu compagnie. 'Vibius Marsus estoit un homme "qui faisoit profession des lettres, & qui avoit esté elevé aux charges longtemps auparavant. [Ainsi ce peut estre celui] 'qui dés l'an 19 rechercha le gouvernement de Syrie. [a] Ayant esté accusé dans les derniers jours du regne de Tibere, il fit semblant de vouloir mourir de faim, & gagna ainsi jusqu'à la mort de ce prince.

(p. 676. c. f. — Nor. de Pis. p. 332. — Illustris studiis. — Tac. an. 6. c. 47. p. 150. — an. 2. c. 74. p. 64. — a an. 6. c. 48. p. 150.)

'Ce nouveau gouverneur témoigna en beaucoup de rencontres peu d'inclination pour Agrippa, [ou plus de lumiere & d'exactitude que ce prince n'eust voulu.] [b] La premiere marque que Joseph en donne est importante. Agrippa avoit entrepris d'environner d'une muraille tres forte une augmentation que le grand nombre des habitans avoit fait fai[illegible] l'ancienne enceinte de Jerusalem du costé du septentrion, & qu'on appelloit pour ce sujet Bezetha, ou la ville neuve. 'Il en avoit obtenu la permission de Claude, sous qui tout estoit à vendre: [c] & employoit à cela l'argent du public & le sien propre. Mais Marsus en écrivit à Claude, qui craignant quelque revolte, [comme Marsus le luy faisoit sans doute apprehender,] défendit à Agrippa de continuer cet ouvrage. On pretend que s'il l'eust achevé, la ville eust esté imprenable: [& Dieu vouloit qu'elle fust prise.]

(Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 578. f. g | 680. c. — b p. 677. d | bel. l. 2. c. 19. p. 793. d. e | l. 6. c. 13. p. 913. d. e. f. — Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 118. — c Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 677. d. e | bel. l. 2. c. 19. p. 793 | l. 6. c. 13. p. 913. f. g.)

L'AN DE JESUS-CHRIST 43.

'Entre divers bastimens que fit Agrippa, il fit des depenses prodigieuses à Beryte [en Phenicie] pour un theatre, & plusieurs autres edifices: & quand tout cela fut achevé, il y alla faire representer des jeux magnifiques: 'ce qu'il semble qu'on peut mettre en cette année, qui preceda celle de sa mort.

(ant. l. 19. c. 7. p. 578. c. d. — Usf. p. 658.)

'De Beryte il vint à Tiberiade, où il vit chez luy cinq Princes qui portoient le titre de Rois; Herode Roy de Calcide son frere, Antiochus Roy de Comagene, Sampsigeran Roy d'Emese, Cotys Roy de la petite Armenie, & Polemon Roy du Pont [& d'une partie de la Cilicie.] 'Lorsque tous ces Rois estoient ensemble, Marsus gouverneur de Syrie arriva. Agrippa par respect pour le nom Romain, alla audevant de luy assez loin hors de la ville. Cependant Marsus n'aimant pas à voir tant de Princes si bien

(Jos. ant. p. 678. c. f. — f. g.)

unis, leur envoya dire de se retirer promtement chacun dans leurs terres. Cela piqua extremement Agrippa, & commença une mesintelligence ouverte entre luy & le Gouverneur. [Car ce que nous avons dit des murailles de Jerusalem pouvoit n'estre pas encore arrivé, ou s'estre fait sans qu'Agrippa eust sceu d'où venoit l'ordre de l'Empereur.] 'Agrippa écrivit à Claude contre Marsus, & le pria avec beaucoup d'instance de l'oster du gouvernement de la Syrie.'Il y estoit neanmoins encore lorsqu'Agrippa mourut [l'année suivante.][a] Mais aussitost aprés, Claude le rappella pour honorer la memoire de son ami," & envoya Cassius Longinus pour prendre sa place.'Ce Longin est le celebre jurisconsulte C. Cassius Longinus qui avoit esté Consul subrogé sous Tibere l'an 30 de J. C. Au moins c'est ce qu'on lit dans Joseph. 'Car selon Tacite, il semble que Vibius Marsus gouvernoit encore la Syrie en l'an 47.[b] Mais le Cardinal Noris qui le croyoit d'abord, & qui aimoit mieux suivre Tacite, [c] remarque dans un ouvrage posterieur, qu'on peut aisément accorder Tacite avec Joseph.

'Joseph ne met rien entre l'assemblée de Tiberiade & la mort d'Agrippa, que la deposition de Matthias grand Pontife, dont Agrippa donna la charge à un Alionée fils de Cithée.

(Marginal notes: l. 20. c. 1. p. 682. a. — l. 19. c. 7. p. 680. c. — a l. 20. c. 1. p. 682. a. — Nor. epo. p. 153. 154. — &c. — Tac. an. 11. c. 10. p. 156. — b Nor. de Pis. p. 332. — c epo. p. 155. — Jos. ant l. 19. c. 7. p. 678. g.)

ARTICLE XXXII.

Mort d'Agrippa : De ses enfans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 44.

'AGRIPPA mourut donc [en l'an 44 de J. C,] dans la ville de Cesarée, aprés avoir regné sept ans, [depuis le mois de mars ou d'avril de l'an 37,] trois ans ou [plutost] quatre [presque entiers] sous Caius sur la Tetrarchie de Philippe, & trois entiers [avec quelque mois] sous Claude sur toute la Judée.

[L'histoire de sa mort est considerable, & le S. Esprit mesme, l'a voulu marquer dans l'Ecriture.] Aprés" avoir fait mourir Saint Jacque, & emprisonner S. Pierre à Pasque [cette année mesme, comme nous croyons,]'il vint de Judée, [c'est à dire de Jerusalem] à Cesarée, & y passa quelque temps.'Il y fit representer des jeux en l'honneur de Claude, où toutes les personnes considerables du pays estoient assemblées.'Ceux de Tyr & de Sidon qui l'avoient offensé, y vinrent" en grand nombre pour luy demander la paix. Il leur donna jour pour leur parler; '& c'estoit le second jour des jeux. Il vint donc ce jour là des le grand matin au theatre, '&

(Marginal notes: Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 678. g | 679. e | bel. l. 2. c. 19. p. 793. e. — Eus. l. 2. c. 10. p. 47. b. c. — NOTE K — Act. 12 v. 19. — Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 678. 679. — Act. 12. v. 20. — ὁμοθυμαδὸν. — Jos. p. 679. a. — Act. 12. v. 21.)

44. s'assit sur son throne, vétu d'une robe royale'toute tissue d'argent, & d'un ouvrage admirable. Le soleil qui en se levant la frapoit de ses rayons, la faisoit eclater d'une si vive lumiere, qu'on ne pouvoit la regarder, dit Joseph, sans estre touché d'un respect meslé de crainte. Jos. ant. p. 679.

'Lors donc qu'Agrippa parloit à ceux de Tyr & de Sidon, le peuple & les flateurs commencerent à crier que c'estoit la voix d'un dieu'& non pas d'un homme, & à l'elever par d'autres paroles semblables,'qui luy furent bien funestes, parcequ'il n'eut pas soin de les rejetter, & d'arrester des flateries si impies. Joseph écrit qu'il apperceut alors un hibou sur une corde audessus de sa teste,'& se souvint aussitost de ce qu'on luy avoit dit, que quand il verroit cet oiseau il n'auroit plus que cinq jours à vivre. [Il importe peu de savoir si cet historien dit vray ou non.] 'Mais ce qui est certain, c'est qu'au mesme instant qu'on faisoit d'Agrippa une fausse divinité, l'Ange du Seigneur le frapa, parcequ'il ne rendroit pas gloire au vray Dieu. a. b|Act. 12. v. 21. 22. &c. Jos. p. 679. b. b|l. 18. c. 8. p. 633. 634. Act. 12. v. 22. 23.

'Il sentit un grand mal de cœur, avec des douleurs violentes dans les entrailles ; & fut obligé alors de faire des reproches à ses flateurs de ce qu'ils avoient traité de dieu, un homme que rien ne pouvoit arracher à la puissance de la mort. Il chercha une [vaine] consolation dans la [fausse] felicité dont il avoit joui quelques années.'Mais ses douleurs augmentant toujours, il falut le porter dans son palais, d'où il vit le peuple, qui [reconnoissant enfin un Dieu plus puissant que luy,] le conjuroit en pleurant & prosterné sur le sac, de luy conserver son prince. Cette vue le contraignit de verser luy mesme des larmes. [Mais son arrest estoit prononcé :] '& il mourut enfin au bout de cinq jours, consumé par les cruelles douleurs qu'il sentoit dans le ventre, '& rongé de vers. Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 679. c. d. c. Act. 12. v. 23.

&c. 'Des qu'on sceut qu'il estoit mort,' ceux de Cesarée & de Sebaste en firent des rejouissances publiques, & commirent des insolences étranges contre sa memoire, & contre l'honneur de ses filles ; à quoy ses propres soldats prirent une grande part. [Joseph raporte ceci sans en rendre aucune raison, quoique cela ait peu de raport avec l'idée qu'il donne de la bonté d'Agrippa, & de l'amour du peuple pour luy.] Il se contente d'accuser l'ingratitude de ces villes envers Agrippa leur bienfacteur, & petitfils d'Herode leur fondateur : [& il ne dit pas mesme si ceux de Cesarée estoient seulement les Grecs qui demeuroient dans cette ville avec les Juifs,] comme il y a toute apparence. Jos. p. 680. a. b. c. f.

p. 679. 680|l. 18. c. 7. p. 628. 2. 'Agrippa eut deux fils, Drusus mort avant luy dans l'enfance, & le jeune Agrippa, agé en ce temps-ci de 17 ans. Il laissa aussi trois filles, Berenice agée de 16 ans, & mariée à Herode Roy de Calcide son oncle, Mariamme, & Drusille, agées l'une de dix ans, l'autre de six, & déja fiancées, la premiere à Julius Archelaüs fils de Chelcias [1], & Drusille à Epiphane fils [d'Antiochus] Roy de Comagene, qui avoit promis pour cela à Agrippa d'embrasser le Judaïsme. l. 20. c. 5. p. 693. b. c. 'Mais depuis n'ayant point voulu se faire circoncire, Agrippa le fils ne voulut point luy donner sa sœur, & la maria vers l'an 53 à Aziz Roy d'Emese, qui accepta la condition de se faire Juif. c. d. 'Nous verrons dans la suite qu'elle le quitta a avant l'an 55, a p. 694. f. auquel ce prince estoit mort.

p. 693. a. f. 'Ses sœurs n'eurent pas plus de fermeté qu'elle. Berenice aprés la mort d'Herode [qui arriva l'an 48,] demeura longtemps veuve, & se remaria enfin à Polemon Roy [du Pont & d'une partie] de la Cilicie, pour étoufer les mauvais bruits qui couroient de sa conduite, & qui retomboient sur son frere. Mais elle les fortifia tout de nouveau, en quittant peu aprés son mari : & Polemon quitta aussi la religion des Juifs, qu'il avoit embrassée pour l'epouser & estre maistre de ses grands biens.

g. 'Mariamme quitta aussi Archelaüs son mari, pour epouser Demetrius le premier des Juifs d'Alexandrie en noblesse & en biens, & alors [leur] Alabarque.

ARTICLE XXXIII.

Fadus gouverneur de Judée : Grande famine : Theudas imposteur.

Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 680. c. d| bel. l. 2. c. 19. p. 793. e. 'CLAUDE estoit fort porté à donner le royaume de Judée au jeune Agrippa, qui estoit elevé à Rome auprés de luy. Mais ses affranchis luy ayant persuadé qu'il estoit encore trop jeune, il y envoya Cuspius Fadus pour Intendant, sans vouloir que Marsus gouverneur de Syrie s'en meslast, à cause des differens qu'il avoit eus avec Agrippa. Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118. 'Les Juifs tomberent ainsi [de nouveau] sous la puissance des Chevaliers ou des affranchis que les Empereurs leur envoyoient ; ce qui dura jusqu'à leur revolte.

Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 680. e. f. 'Claude recommanda à Fadus de faire une severe reprimende à ceux de Cesarée & de Sebaste, sur ce qu'ils avoient fait contre

1. fils de Chelcias, χελκίε. [Je ne sçay si c'est] cet Helcias General des troupes d'Agrippa, ἑλκίας ὁ ἔπαρχος, qui est marqué quelques lignes auparavant, *p. 679. g.* Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 640. e. 'Il y avoit aussi alors un Elcias le grand, ἑλκίας, prince de la famille d'Herode. [Il est aisé que l'Imprimeur ait mis un esprit doux pour un rude, & au lieu du rude on met souvent le χ dans les mots hebreux.]

Agrippa; & [pour les punir] il luy ordonna de faire passer dans le Pont les regimens de cavalerie de ces deux villes, & cinq cohortes [d'infanterie composées de leurs habitans,] & de faire venir des soldats de l'armée de Syrie pour mettre en leur place. Mais ces deux villes luy ayant deputé pour l'adoucir, il laissa leurs soldats dans la Judée, où ils causerent ensuite de grands maux aux Juifs.

'Fadus en arrivant dans la Judée, trouva que ceux d'audelà du Jourdain avoient pris les armes"contre la ville de Philadelphie, 'qu'on croit estre l'ancienne Rabath, capitale des Ammonites. 'Il fit arrester les trois principaux auteurs de ce mouvement, dont l'un nommé Annibas fut executé, & les deux autres bannis. l. 20. c. 1. p. 682. b. / Lubin. / Jos. p. 682. c.

'Il purgea encore toute la Judée des voleurs qui la pilloient, en faisant punir un de leurs chefs nommé Tholomée, qui avoit fait de grands maux dans l'Idumée & dans l'Arabie. c. d.

'Eusebe met en cette année la famine que le prophete Agabe avoit predite, & qui fut universelle dans toute la terre du temps de Claude. [Il semble qu'elle eust commencé dés la fin de l'année precedente,] 'puisque ce qui obligeoit ceux de Tyr & de Sidon de travailler à satisfaire Agrippa, estoit que leur pays subsistoit des grains qu'ils tiroient de la Judée. [Mais elle pouvoit estre encore plus grande ou plus generale en cette année. C'est sans doute,] 'celle que Joseph appelle la grande famine qui affligea la Judée [durant plusieurs années] sous Fadus & sous Tibere Alexandre son successeur. 'Il en marque une grande sous l'empire de Claude & le pontificat d'Ismael.[a] Les Chrétiens d'Antioche secoururent ceux de Jerusalem par les aumosnes qu'ils leur envoyerent cette année au plutard.] 'Helene Reine des Adiabeniens, qui ne vint ce semble qu'en ce temps-ci à Jerusalem, fit acheter quantité de blé à Alexandrie, & de figues seches en Cypre, qu'elle distribuoit à ceux qui en avoient besoin, & s'acquit ainsi parmi tous les Juifs une grande reputation de magnificence & de bonté, 'que S. Jerome n'a pas oublié de remarquer.[b] Izate son fils ayant appris cette famine, envoya de grandes sommes d'argent aux magistrats de Jerusalem [pour en assister les pauvres.] Eus. chr.|Act. 11. v. 28. / Act. 12. v. 20. / Jos. ant. l. 20. c. 3. p. 690. c. / l. 3. c. 13. p. 100. b. / a Act. 11. v. 29. 30. / Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 686. e|c. 3. p. 690. c. / Hier. ep. 27. p. 172. c. / b Jos. c. 2. p. 686. e.

L'AN DE JESUS-CHRIST 45.

[Ce fut en l'an 45 au plutard, que] 'le gouverneur de Syrie, [soit Marsus, soit] Longin, comme veut Joseph, vint à Jerusalem avec de grandes forces, pour obliger les Juifs à remettre entre les mains de Fadus l'habit pontifical, pour estre gardé dans le chasteau d'Antonia, comme cela se pratiquoit avant que ["Vitel- c. 1. p. 682. 683.

Note §7.

lius en eust laissé la garde aux Juifs.] C'estoit Claude qui avoit donné cet ordre. Neanmoins les Juifs en donnant des ostages, obtinrent la permission de luy envoyer sur cela quatre deputez, qui estant appuyez par les sollicitations du jeune Agrippa, en obtinrent ce qu'ils souhaitoient. Claude en écrivit à Fadus & aux Juifs mesmes le 28 juin de cette année.

p. 682. d. 'L'habit pontifical dont il s'agissoit ici, estoit ce semble la longue robe [bordée de sonnettes & de grenades,] l'ephod, 'p. 683. c. & la thiare que Claude dans sa lettre appelle une couronne.

d. e. 'Herode Roy de Calcide que Claude aimoit beaucoup, obtint, aussi de luy en ce temps là d'avoir autorité sur le Temple, & sur l'argent consacré à Dieu, avec le pouvoir de mettre les grands Pontifes. f. 'Ainsi il deposa [Simon] Canthere, & mit à sa place Joseph fils de Cani ou Camyde. c. 3. p. 690. c. d. [a] Aprés la mort d'Herode ce pouvoir passa " au jeune Agrippa son neveu, a c. 1. 6. 8. p. 683. e. f| 696. d| 699. g. qui en jouit jusqu'à ce que les Juifs se revolterent. NOTE 17. [Il faut que Canthere eust esté rétabli dans le pontificat.] 'l. 19. c. 5. p. 675. b. Car il y avoit déja esté elevé [en 41] par Agrippa, [b] b c. 6. 7. p. 676. d. e| 678. g. qui le luy avoit osté peu aprés pour le donner à Matthias, & ensuite à Alionée.

l. 20. c. 2. p 689. 690. 'Durant que Fadus estoit gouverneur, un " imposteur nommé Theudas, qui pretendoit estre un prophete, trompa beaucoup de Juifs, à qui il persuada de prendre tout ce qu'ils avoient, pour venir avec luy au Jourdain, leur promettant de leur faire passer ce fleuve à pié sec [comme Josué.] Fadus envoya aprés eux quelques troupes de cavalerie, qui en tuerent & en prirent plusieurs, & apporterent à Jerusalem la teste de Theudas. Act. 5. v. 36. 'Gamaliel dans le discours qu'il fit pour les Apostres ", parle d'un imposteur de mesme nom, " mais bien plus ancien. (margin: 7ans. / en l'an 33. / V. la note)

ARTICLE XXXIV.

Tibere & Cumanus gouverneurs de Judée : Herode Roy de Calcide meurt ; Agrippa luy succede : Troubles en Judée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 46.

Jos. ant. l. 20. c. 3. p. 690. b. 'CUSPIUS Fadus eut [vers ce temps-ci] pour successeur Tibere Alexandre [neveu de Philon:] car il estoit fils d'Alexandre qui avoit esté Alabarque des Juifs à Alexandrie. Ainsi il estoit Juif de naissance, [& mesme de la race sacerdotale:] mais il avoit abandonné sa religion. bel. l. 2. c. 19. p. 793. f. 'Il n'innova rien dans le pays non plus que son predecesseur; & ainsi ils le mainterent toujours en paix.

Jacque

'Jacque & Simon fils de Judas le Galiléen qui avoit fait revolter le peuple environ 40 ans auparavant, furent pris en ce temps-ci, & Tibere les fit crucifier. ant. l. 20. c. 3. p. 690. c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 48.

'Herode Roy de Calcide aprés avoir osté le pontificat à Joseph fils de Camyde, pour le donner à Ananie fils de Nebedée, 'qui le tenoit encore "lorsque S. Paul fut pris [en l'an 58,] 'mourut en la 8e année de Claude. Il laissa trois enfans, dont l'aisné nommé Aristobule, 'estoit aimé de l'Empereur. [a] Neanmoins ce prince donna les Etats d'Herode au jeune Agrippa son neveu; [b] & il en jouit durant quatre ans, 'qui doivent avoir commencé "entre le mois de septembre de l'an 49, & le mois de may de l'an 50. [c] Aristobule fut depuis fait Roy de la petite Armenie par Neron. d. | Act. 24. v. 1. | V. S. Paul § 57 | note 52. | Jos. ant. l. 20. c. 3. p. 690. d. | c. 1. p. 683. d. | a c. 3. p. 690. c. | b c. 5. p. 693. b. | Uss. p. 664 | Pagi. an. 48. § 3. 4. | NOTE 18. | c Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 694. f.

[d] Vers le mesme temps qu'Herode mourut, Vintidius Cumanus fut fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre. Son gouvernement ne fut pas si tranquille que les deux autres, & Joseph y fait commencer les troubles [qui ruinerent enfin la Judée.] Comme les Juifs venoient en grand nombre de toutes parts à Jerusalem dans les festes solennelles, les Gouverneurs faisoient toujours tenir une cohorte en armes pres du Temple pour empescher qu'il n'arrivast quelque desordre; ou y remedier promtement. Il arriva donc à Pasque, le premier jour de la feste, qu'un soldat de cette garde, fit une action qui offensa la pudeur & les yeux de tous ceux qui en furent spectateurs. Aussitost tout le monde cria contre luy: mais quelques jeunes seditieux allerent jusqu'à jetter aussi des pierres contre les autres soldats: & les plus animez se mirent à declamer contre Cumanus mesme, comme s'il eust fait faire cette action. Il s'en piqua, & tascha neanmoins d'appaiser le trouble par la douceur. Mais comme il vit qu'on ne cessoit point de luy dire des injures, il fit approcher du Temple tout ce qu'il avoit de troupes. Les Juifs en furent si effrayez, qu'ils se jetterent les uns sur les autres pour fuir, s'imaginant qu'on les poursuivist: & comme les passages estoient étroits, ils se presserent de telle sorte, qu'on en conta [1] dix mille au moins d'étoufez, & peutestre plus de trente mille. d c. 3. p. 690. d | bel. l. 2. c. 19. p. 793. g | Tac an. 12. c. 54. p. 188. | Jos. ant. c. 4. p. 690. 691 | bel. c. 20. p. 794.

'Quelque temps aprés, des voleurs attaquerent vers Bethoron, à "quatre ou cinq lieues de Jerusalem, un Estienne esclave de l'Empereur, & enleverent tout son bagage. Sur cela Cumanus ant. p. 691 | bel. p. 794.

1. Joseph dans la guerre des Juifs, *p. 794. c.* dit *plus de dix mille*, selon que nous y lisons aujourd'hui: ὑπὲρ τοὺς μυρίους. Rufin [dans sa traduction,] Eusebe *l. 2. c. 19. p. 59. d.* S. Jerome *in chr.* & Orose, ont lu ὑπὲρ τρισμυρίους, *plus de trente mille.* Uss. an. 48 p. 664.

envoya des soldats piller les villages voisins, & luy en amener les principaux habitans, comme coupables de n'avoir pas poursuivi & pris les voleurs. Dans ce pillage un soldat ayant trouvé les livres de Moyse, il les dechira & les brula avec des paroles de railleries, & des blasphemes. Aussitost les Juifs s'emurent comme si le feu eust esté partout, & accoururent en foule à Cesarée, où Cumanus estoit alors: [& c'estoit la residence ordinaire des Gouverneurs.] Il vit bien qu'il falloit accorder à ce peuple irrité la juste satisfaction qu'il demandoit; & ayant condanné le soldat coupable à estre decapité, il le fit conduire au travers des Juifs au lieu du supplice. [L'année de ces troubles n'est point marquée.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 49.

Tac. an. 12. c. 23. p. 178.

'Tacite écrit sur cette année, que Claude joignit la Judée à la Syrie. [Que s'il ne se trompe point en cela, il faut dire que Fadus & Tibere Alexandre commandoient dans la Judée independamment des gouverneurs de Syrie.] 'Et Joseph dit que Claude ne voulut point que Marsus entrast dans les pays dont Agrippa le pere avoit esté Roy. [Peutestre que Claude attendoit que le jeune Agrippa fust plus agé, pour le faire succeder à son pere; mais que s'estant resolu de luy donner seulement le royaume de Calcide, comme il fit cette année mesme, il remit les Intendans ou Gouverneurs particuliers de la Judée, sous l'autorité des Gouverneurs de Syrie, comme Auguste l'avoit reglé autrefois. Et nous allons voir que Cumanus reconnoissoit l'autorité du Gouverneur de Syrie.]

Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 680. c.

Act. 18. v. 2| Suet. l. 5. c. 25. p. 544| a Oros. l. 7. c. 6. p. 210. 2. b.

'Nous apprenons de l'histoire sacrée & profane," que Claude obligea tous les Juifs à sortir de Rome. [a]Orose dit que cela arriva en cette année, & le cite de Joseph, [où nous ne trouvons rien aujourd'hui de cette expulsion: & il y en a qui croient qu'elle ne se fit qu'en 52, à l'occasion des troubles dont nous allons voir l'histoire.]

V. S. Pierre §31.

ARTICLE XXXV.

Guerre entre les Samaritains & les Juifs: Cumanus est deposé: Capitaine du Temple.

L'AN DE JESUS-CHRIST 51.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. b Jos. ant. l. 20. c. 5 p. 691| bel l. 2. c. 21. p. 794, 795.

'IL y eut donc en ce temps-ci de grands troubles dans la Judée. [b]L'origine en vint des Samaritains, qui tuerent [1] plusieurs

1. Joseph dans la guerre des Juifs, *p. 794. f*, ne parle que d'un.

Galiléens lorsqu'ils passoient par leur pays pour aller celebrer quelque feste à Jerusalem. Cumanus gagné par l'argent des Samaritains, negligea les plaintes qu'on luy en fit; de sorte que les Galiléens déja portez à la revolte, s'irriterent de plus en plus. Ceux de Jerusalem se joignirent à eux, & tous ensemble malgré la resistance des principaux, pillerent & mirent le feu à divers villages d'un quartier de la Samarie qu'on appelloit l'Acrabatene, sans autres chefs qu'un Eleazar fils de Dinée voleur de profession, & un Alexandre [qui pouvoit estre de la mesme qualité.]

'Cumanus accourut avec des troupes de Samaritains & d'autres, tua ou prit une partie de ceux qui pilloient la Samarie, & dissipa le reste. Cependant les Juifs plus irritez qu'effrayez, estoient prests sur cela à prendre les armes, si les principaux qui couroient partout couverts de sacs & de cendres, ne les eussent arrestez, en leur faisant apprehender la ruine entiere de leur nation & de leur Temple.'Le pays ne demeura pas pour cela en paix. Il se fit partout quantité de vols, de pilleries, & de brigandages.'Les Samaritains & les Juifs faisoient de petites courses les uns sur les autres, se dressoient des embuscades, & quelquefois en venoient à de petites batailles. Cumanus les laissa faire durant quelque temps: puis comme il vit que le desordre augmentoit, il y envoya des soldats Romains, dont il y en eut plusieurs de tuez par les Juifs. Tacite dit que " Felix, qui fut bientost aprés gouverneur de Judée, estoit alors dans le pays, & eut une grande part à ce trouble en prenant le parti contraire à Cumanus.

ant. p. 691. 692. bel. p. 795. a. b.
ant. p. 691. b| bel. p. 795. c.
Tac. an. 12. c. 54. p. 188.
Note 19.

Note 20.

L'AN DE JESUS-CHRIST " 52.

'On estoit pres d'en venir à une guerre ouverte, sans l'autorité de [1] Numidius Quadratus gouverneur de Syrie,'dont les Samaritains, [qui apparemment se trouvoient les plus foibles,] allerent implorer le secours à Tyr. Jonathas fils d'Anne [autrefois] grand Pontife, & d'autres Juifs, l'allerent aussi trouver, & rejetterent toute la cause du trouble sur les Samaritains mesmes & sur Cumanus. Quadratus ne voulut rien decider: mais quelque temps aprés,'ayant receu de l'Empereur qui avoit entendu parler de ces seditions, le pouvoir de juger Cumanus & Felix,[a] il vint dans la Samarie, où il reconnut que les Samaritains avoient esté les auteurs du trouble, mais que bien des Juifs s'estoient portez à la revolte: de sorte qu'estant venu à Cesarée,'il y fit crucifier tous ceux que Cumanus avoit pris dans l'Acrabatene, les armes à la main contre les Romains.

p. 189.
Jos. ant. c. 5. p. 692. b. c| bel c. 21. p. 795. c. d.
Tac. an. 12. c. 54. p. 189.
a Jos. ant. p. 692. d| bel. p. 795. d.
ibid| Tac. p. 189.

1. ou Ummidius. V. Claude note 18.

Tac. p. 189. p. 188. 'Le plus difficile estoit de juger Cumanus mesme & Felix. Mais pour Felix,'comme il estoit frere de Pallas qui pouvoit tout à la Cour, Quadratus le fit monter sur son tribunal au rang des juges : de sorte que personne ne songea à se rendre sa partie : & Cumanus fut seul condanné pour les crimes dont ils estoient tous deux coupables.

Jos. ant. p. 692. d.|bel. p. 795. d. e. 'Quadratus l'obligea luy & un Tribun nommé Celer, d'aller à Rome rendre conte à l'Empereur de leurs actions, & des violences qu'ils avoient commises. Cela se fit à Lydde, où Quadratus assis sur son tribunal examina de nouveau les plaintes des Samaritains. Mais outre cela il y fit trancher la teste à cinq Juifs qui portoient les peuples à la revolte, & à dixhuit [autres] qui avoient eu part au combat [de l'Acrabatene.] Il envoya aussi à Rome les principaux tant des Juifs que des Samaritains, pour y rendre raison de ce que les uns & les autres avoient fait. Mais Jonathas fils d'Anne, Ananie grand Pontife, & Ananus son fils, y furent conduits chargez de chaines: [& on traita apparemment de la mesme maniere les chefs des Samaritains.]

ant. p. 692. e. 'Cet Ananus est appellé "General, [c'est à dire capitaine ou garde du Temple.] στρατηγός

Act. 4. v. 1|5. v. 24. 29|Synops. in Matth. p. 643. 644. C. à Lap. in Act. p. 101. 'Car on tire de l'Evangile mesme, que les Juifs avoient un officier du nombre des Prestres pour veiller à la garde du Temple, empescher qu'il n'y arrivast du desordre, & arrester ceux qui en causeroient. [a] Le texte latin de S. Luc l'appelle le Magistrat du Temple. Il entroit dans les conseils que les Pontifes tenoient sur les matieres mesmes de la religion : [ce qui suffit pour montrer qu'il estoit fort different de l'officier Romain qui gardoit les dehors du Temple aux grandes festes, comme nous l'avons remarqué ci dessus:]

a Act. 5. v. 14.

Jos. ant. p. 692. e|bel. p. 795. e. '& l'on voit par cet endroit de Joseph, que c'estoit alors un Prestre fils du grand Prestre. [b] S. Luc parle en un endroit "comme s'il y en avoit eu plusieurs: [c] d'où quelques uns tirent qu'il y en avoit un pour le jour, & un pour la nuit. στρατηγοῖς

b Luc. 22. v. 4. c Synops. in Act. p. 1424. a.

in Matth. p. 644. a. 'D'autres l'entendent du capitaine commandant & de ses ministres, [d] particulierement de deux Lieutenans qu'on croit qu'il avoit.

d in Luc. p. 1099. c. d.

Jos. ant. p. 692.|bel. p. 795. e. f. 'De Lydde, Quadratus alla à Jerusalem à la feste de Pasque, & y ayant trouvé tout paisible, il s'en retourna à Antioche.

ant. p. 692. 693|bel. p. 795. f. g. 'Cumanus & les Samaritains joints ensemble, trouverent à Rome beaucoup de protection de la part des affranchis de l'Empereur; mais Agrippa qui se trouvoit alors à la Cour, sollicita si puissamment auprés de l'Imperatrice Agrippine, que Claude aprés avoir entendu les uns & les autres, jugea que les Samaritains ayant commencé la querelle, meritoient d'en porter la

peine. Il fit mourir trois de leurs chefs, qui estoient venus à Rome, bannit Cumanus, & ordonna que Celer seroit remené à Jerusalem, livré aux Juifs, trainé par toute la ville, & ensuite executé à mort.

ARTICLE XXXVI.

De Felix gouverneur de Judée : Assassins & faux prophetes : Agrippa est fait Roy de la Traconite & d'une partie de la Galilée.

CLAUDE donna aussi alors le gouvernement de la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de la Perée, [qui est le pays d'audelà du Jourdain,] à Claudius Felix, [qui, selon ce que nous avons dit, estoit peutestre alors dans la Judée.] Ce fut Jonathas [fils d'Anne] qui demanda pour luy cette dignité, au grand malheur de luy & de tous les Juifs. Ce Felix estoit, comme nous avons dit, frere de Pallas, [alors le plus puissant des affranchis, c'est à dire de tout l'Empire.] Il estoit luy mesme affranchi de Claude, & fort aimé de luy. [Au lieu qu'on luy donne ordinairement le nom de Claude,] Tacite le nomme Antoine, [parcequ'il avoit esté esclave de Claude & d'Antonia sa mere. Car les affranchis prenoient le nom de leurs patrons, & de ceux qui leur avoient donné la liberté.]

Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. a. b | bel. l. 2. c. 21. p. 795. 796.
ant. l. 20. c. 6. p. 695. a. b.
c. 5. p. 693. b. & alii.
Suet. l. 5. c. 28. p. 549.
Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118.

Il semble que Claude luy eust donné divers commandemens dans les armées, avant que de le faire Intendant de la Judée. On marque qu'il a eu trois Reines [ou trois Princesses de sang royal] pour femmes. L'une d'elles fut Drusille fille du premier Agrippa, à qui il fit persuader par un pretendu magicien[1] nommé Simon, de quitter Aziz Roy d'Emese son mari, pour l'epouser. Il estoit déja gouverneur de Judée ; [mais c'estoit avant l'an 55,] [2] auquel Aziz estoit deja mort. Il semble que Drusille en epousant Felix, ait abandonné la religion des Juifs, qu'Aziz avoit embrassée à cause d'elle. S. Luc neanmoins l'appelle Juive. Felix epousa encore une Drusille, differente à ce qu'on croit de celle-ci. Car elle estoit petite-fille d'Antoine & de Cleopatre, & ainsi issue de germaine à l'Empereur Claude. Elle pouvoit estre fille de Juba Roy de Mauritanie.

Suet. p. 549.
Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. d. e | 694. f.
Act. 24. v. 24.
a Tac. hi. l. 5. c. 9. p. 118 | Suet. n. p. 549.
Uss. an. 60. p. 675. m.

Felix gouverna la Judée avec l'autorité d'un Roy, & le genie d'un esclave, sans epargner aucune sorte de cruauté & de " licen-

Tac. p. 118.
" per omnem libidinem.

1. Il estoit Juif, & de Cypre : ce qui le distingue de celui qui est celebre dans l'histoire de l'Eglise.
2. Il mourut en la premiere année de Neron, [qui commence au 13 octobre 54.] Jos. ant. p. 694. f.

an. 11. c. 54. p. 188. ce.'Il croyoit tous les crimes permis à un frere de Pallas.[a] Aussi
a Act. 24. v. 25. lorsque S. Paul luy parla de la justice, de la chasteté, & du jugement à venir, il en fut effrayé, & ne voulut pas l'entendre long-
v. 26. 27. temps.'Il retint cet Apostre deux ans en prison, quoiqu'il connust son innocence, dans l'esperance qu'il luy feroit donner de l'argent pour se delivrer.

Jos. ant. l. 20. c. 6. p. 694. 695| bel. l. 2. c. 12. p. 796. d. 'Ainsi les affaires de la Judée alloient toujours de mal en pis. Elle se remplit de voleurs qui pilloient tout, &"d'imposteurs qui trompoient les hommes. Felix poursuivit les uns & les autres avec vigueur, & en fit pendre un nombre infini. Eleazar fils de Dinée, qui ruinoit le pays depuis vingt ans avec une troupe de voleurs, vint se rendre à luy sur la parole qu'il luy avoit donnée de ne luy faire aucun mal. Il ne laissa pas de le faire enchainer, & l'envoya à Rome avec beaucoup d'autres. γοήτων.

ant. c. 6. 7. p. 695. c. d|697. a. b|bel. c. 23. p. 796. e. f. 'Le pays fut ainsi purgé de voleurs: mais ce fut pour faire place aux"Assassins, c'est à dire à ces[mesmes] voleurs, qui n'osant plus voler sur les grands chemins, se mesloient parmi le monde avec de petits poignars cachez sous leurs habits, en perçoient les gents en plein jour, sans qu'on vist d'où venoit le coup, & estoient ensuite les premiers à crier au meurtre. Ils tuoient d'abord ceux qu'ils haïssoient, & puis tous ceux pour qui on leur donnoit de l'argent: de sorte qu'il ne se passoit point de jour qu'on ne vist plusieurs personnes assassinées. Chacun se tenoit sur ses gardes dés qu'il voyoit de loin ceux avec qui il avoit quelque differend; on n'osoit mesme se fier à ses amis, & au milieu de ses precautions on se sentoit poignarder sans savoir par qui. Ainsi tout le monde vivoit dans la frayeur, & attendoit la mort à chaque moment. C'estoit particulierement les festes, & au milieu de la presse, qu'ils faisoient leur coup, & quelquefois dans le Temple mesme. Ces crimes parurent si horribles, que Joseph croit que Dieu voulut les purger par le feu qui consuma la ville & le Temple, & les punir par la ruine entiere des Juifs. [Je pense que ces Assassins sont les mesmes voleurs qui prenoient le nom de Zelateurs, & qui avoient commencé par la revolte de Judas le Galiléen, environ 46 ans avant ce temps-ci.] sicarii.

ant. p. 695. e| bel. p. 796. 797. 'Joseph regarde la seduction des imposteurs comme un mal, qui n'estoit pas moindre que la cruauté des Assassins, & qui ne fit pas moins de tort. Ces fourbes, dit-il, avoient la main moins criminelle, mais l'esprit plus impie & plus méchant. Ils trompoient le peuple en feignant d'estre inspirez de Dieu. Ils le menoient dans des deserts, sous pretexte de leur y faire voir par

des signes manifestes, que Dieu les vouloit affranchir de servitude, & en effet pour les porter à la revolte. Mais Felix envoya contre eux des troupes de pié & de cheval, qui en tuerent un grand nombre, & en prirent d'autres qui furent punis.[Nous parlerons en son lieu de l'Egyptien marqué dans les Actes. Ces imposteurs verifioient]'ce que J. C. avoit dit aux Apostres, qu'il s'eleveroit plusieurs faux prophetes, qui tromperoient beaucoup de personnes: [& il est aisé de croire qu'il y en avoit parmi eux qui pretendoient estre le Christ,]'comme J. C. a dit que cela arriveroit.

Matt. 24. v.11.

v. 5.

L'AN DE JESUS-CHRIST 53.

'Claude avoit achevé la douzieme année de son regne [le 24 janvier de celle-ci,] lorsqu'il osta à Agrippa le royaume de Calcide dont il avoit joui quatre ans [commencez,] & luy donna à la place la Tetrarchie qu'avoit eue Philippe fils d'Herode, 'composée de la Gaulanite, la Traconite, la Batanée, & Paneade, [ce qui comprenoit la partie la plus septentrionale de la Terre-sainte, particulierement audelà du Jourdain.] 'Il luy donna encore "l'Abilene possedée autrefois par Lysanias, [qui est dans le mesme quartier plus au septentrion.]'Ce royaume estoit plus grand que celui de Calcide.[a] Neron y ajouta depuis, & ce semble des la premiere année de son regne, Juliade dans la Perée, & une partie de la Galilée, où estoient Tarichées & Tiberiade. 'Joseph dit en un endroit, qu'il luy donna de plus une ville d'Abila dans la Perée, distinguée de la Tetrarchie de Lysanias.

Jos. ant. c. 5. p. 693. b| bel. c. 21. p. 796. a.

ant. l. 17. c. 10. 599. f.

V. N. S. J. C. note 14.

l. 20. c. 5. p. 693. b.

bel. c. 21. p. 796. a.

a ant. l. 20. c. 5. p. 694. f. g. bel. c. 21. 22. p. 796. a. c.

ARTICLE XXXVII.

Jonathas Pontife assassiné: Egyptien imposteur: Seditieux: Les Juifs & les Syriens se battent à Cesarée.

L'AN DE JESUS-CHRIST 55, 56, 57.

'ENTRE les diverses choses arrivées en Judée sous Neron, la premiere que Joseph raporte est la prise du voleur Eleazar dont nous avons déja parlé. 'Il met ensuite la mort de Jonathas, qui ayant demandé que Felix fust fait gouverneur de la Judée, se croyoit aussi responsable de sa conduite, & obligé de luy donner des avis necessaires pour bien gouverner. Felix qui n'avoit guere envie de suivre ses avis, s'en tint enfin importuné, & ne pouvant plus souffrir celui qu'il devoit aimer, il gagna un nommé Doras en qui Jonathas se fioit le plus, afin qu'il le fist

Jos. bel. l. 2. c. 22. p. 796. c. d.

ant. l. 20. c. 6. p. 695. a. b. c.

assassiner. Sa mort autorisée par celui qui la devoit venger, estant demeurée impunie, ce fut un exemple qui augmenta étrangement la hardiesse des assassins, & fit ce grand nombre de meurtres dont nous avons déja parlé.

[Les imposteurs, comme nous avons dit, ne causoient pas de moindres maux.] 'Mais le plus pernicieux de tous, fut un faux prophete Egyptien, [Juif sans doute de religion & de naissance,] qui estant venu en Judée, y assembla autour de luy dans le desert jusqu'à trente mille personnes, abusées par ses enchantemens, entre lesquelles S. Luc conte quatre mille Assassins. Du desert il les voulut mener sur la montagne des Olives, pour voir de là, disoit-il, tomber à sa seule parole les murailles de Jerusalem, & en effet pour entrer de force dans la ville, en chasser la garnison Romaine, & y établir sa tyrannie. Mais Felix qui estoit à Jerusalem, le prevint, marcha contre luy avec toutes les troupes Romaines, suivi des Juifs, luy donna combat, luy tua quatre-cents hommes, en prit deux-cents, dissipa le reste. L'Egyptien se sauva, & ne parut plus depuis: de sorte que quand S. Paul fut pris [en l'an 58,] ceux qui ne le connoissoient pas demandoient si ce n'estoit pas luy.

a. f. g|bel. l. 2. c. 23. p. 797. a. b| Act. 21. v. 38.

'Mais comme dans un corps mal sain, les maux se succedent les uns aux autres, on vit bientost aprés diverses troupes meslées de magiciens & de voleurs, qui portoient ouvertement le peuple à se revolter contre les Romains, menaçant de la mort ceux qui continueroient à leur obeïr: & sous ce pretexte ils tuoient les riches, pilloient leurs biens, bruloient leurs villages, & remplissoient toute la Judée des marques funestes de leur fureur. 'Ces seditieux estoient particulierement les Assassins, qui couvroient de cet amour pretendu de la liberté ce que leur avarice & leur cruauté leur faisoient faire. C'est ainsi que la guerre s'allumoit de jour en jour, [& que la vengeance de Dieu s'avançoit pas à pas contre cette nation encore plus criminelle que malheureuse.]

Jos. ant. p. 695. g|bel. p. 797. b. c. d.

bel. l. 7. c. 30 p. 960.

'Cette inclination des Juifs au desordre & à la revolte, estoit une occasion bien favorable aux vices de Felix, qui sous pretexte d'arrester ces maux, les augmentoit par les mauvais remedes qu'il y appliquoit.

Tac. an. 12. c. 54. p. 128.

'Il arriva un autre malheur à Cesarée, [qui estoit alors la residence ordinaire des Gouverneurs de la Palestine, & qui dans la suite a esté la metropole ou capitale du pays.] Elle avoit autrefois esté habitée sous le nom de la Tour de Straton par des Syriens, Grecs [& payens de religion,] Herode en avoit fait une ville toute nouvelle,

Jos. ant. l. 20. c. 6. p. 695. 696| bel. l. 2. c. 23. p. 797.

nouvelle. Mais quoiqu'il fust Juif [de profession,] il y avoit mis des statues & basti des temples, comme dans une ville de payens. Depuis cela elle fut habitée conjointement par des Syriens & des Juifs, qui disputoient sans cesse à qui auroit la principale autorité du gouvernement. Les Juifs y estoient les plus forts & les plus riches ; mais les troupes Romaines qui y demeuroient d'ordinaire, estoient pour la pluspart composées de Syriens levez à Cesarée mesme & à Sebaste. Les disputes produisoient souvent les querelles & les batteries, que les Gouverneurs arrestoient en faisant fouetter & mettre en prison ceux qui y estoient les plus ardens.

'Enfin les Juifs ayant les premiers provoqué un jour les Syriens, il se donna entre eux une espece de combat, où beaucoup furent blessez & tuez. Les Juifs avoient neanmoins l'avantage, lorsque Felix parut pour leur commander de se retirer : & comme ils se moquoient de ses commandemens & de ses menaces, il fit venir les soldats, qui en tuerent un grand nombre, pillerent plusieurs maisons, & eussent fait de plus grands desordres, si les principaux des Juifs n'eussent demandé misericorde à Felix.'Cependant la division des deux nations ne laissa pas de continuer : de sorte que Felix envoya à Rome les plus considerables de part & d'autre, pour demander un reglement à Neron.'Mais ce reglement fut desavantageux aux Juifs : & Neron sollicité par Berylle son precepteur & son secretaire, que les Syriens avoient gagné, priva les Juifs du droit de bourgeoisie à Cesarée. Ce reglement, qui se fit apparemment [1] [l'an 61,] lorsque Feste estoit gouverneur de Judée au lieu de Felix, fut l'origine de la guerre. Car il irrita étrangement les Juifs de Cesarée, qui ne cesserent point de faire des seditions, jusqu'à ce qu'ils eussent porté toute leur nation à la revolte.

Ibid. — bel. p. 797. g. — ant. l. 20 c. 7. p. 696. f. g.

ARTICLE XXXVIII.

Guerres entre les Pontifes & les Prestres : Feste succede à Felix.

L'AN DE JESUS-CHRIST 58.

[IL semble selon Joseph que jusqu'ici les principaux des Juifs aient pris peu de part aux crimes du peuple. Cependant on peut juger d'eux par ce qui se passa à la prise de Saint Paul.] 'Car

Act. 21. v. 31.

1. 'Joseph dit que l'ordre de Neron ne fut apporté qu'en 66, lorsque la guerre commença. [Mais je ne voy pas que cela se puisse accorder avec ce qu'il a écrit depuis dans ses Antiquitez.] — Jos. bel. l. 2. c. 25. p. 799. b.

ayant esté tiré des mains du peuple qui vouloit le dechirer, par
c. 22. v. 30. Lysias qui commandoit la garnison Romaine; 'lorsqu'il compa-
c. 23. v. 2. 3. rut ensuite devant le Conseil des Juifs,'Ananie grand Pontife luy
c. 24. v. 1-9. fit donner un soufflet,'& alla ensuite à Cesarée autoriser les ca-
lomnies visibles qu'il fit dire contre luy devant Felix par un avo-
c. 23. v. 12-15. cat. [Mais ce qui est de plus remarquable,]'c'est le vœu que firent
quarante personnes, de ne point manger qu'ils n'eussent tué Saint
Paul: ce qu'ils allerent declarer aux Pontifes & aux Prestres,
comme une chose digne de leur approbation, & afin qu'ils y con-
tribuassent eux mesmes. [On voit par là l'idée que ces chefs de
la synagogue donnoient de leur cruauté. Et il paroist en effet
qu'ils approuverent un dessein si horrible, je ne dis pas contre un
S. Paul, mais contre un homme que nul juge n'avoit condanné: ce
qui estoit autoriser les violences les plus detestables des Assassins.

Mais Joseph mesme avoue enfin ce qu'il avoit dissimulé jus-
Jos. ant. l. 20. c. 6. p. 596. d. e. qu'ici.]'Car aprés avoir dit qu'Agrippa fit [1] Ismael fils de Fabei, 1.
grand Pontife [à la place d'Ananie"qui l'estoit encore aprés la V. S. Paul
Pentecoste,] il ajoute que les grands Pontifes, [c'est à dire tous note 52.
ceux qui l'avoient esté,] entrerent alors en une grande contesta-
tion avec les Sacrificateurs ordinaires, que nous appellons les
Prestres, & avec les principaux du peuple de Jerusalem. Chacun
se faisoit accompagner par des gents armez, qu'ils choisissoient
entre les plus determinez & les plus seditieux. Ils commençoient
par se dire des injures, & en venoient ensuite aux coups de pier-
res, sans que personne les arrestast, comme si Jerusalem eust
esté une ville sans police & sans magistrats, où il estoit permis de
tout faire. L'impudence & l'audace des Pontifes alla jusqu'à
envoyer leurs gents dans les granges, enlever les decimes qui
appartenoient aux Prestres: de sorte que ceux qui estoient moins
riches mouroient de faim.

[Je ne sçay s'il faut raporter à cette dissension ce que dit Joseph,]
vit. p. 999. b. 'que Felix fit charger de chaines divers Prestres pour un sujet
fort leger, & les envoya à Rome rendre raison de leur conduite
d. à l'Empereur.'Ils demeurerent prisonniers jusqu'à ce que Joseph
sachant l'état où ils estoient, fut exprés à Rome en 62 ou 63 pour
les assister, & obtint leur delivrance par le moyen de Poppée,
Tac. an. 14. c. 60. p. 239. queNeron avoit épousée'en l'an 62.[a] Il estoit leur ami particulier,
a Jos. vit. p. 999. a. b. ayant commencé des l'an 55 ou 56 à entrer dans les affaires.[b] Il
b c. loue leur pieté, & dit qu'ils ne se nourrissoient que de noix & de

Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 619. b. 1. [Cet Ismael fils de Fabei, Φαβεῖ, doit estre distingué] 'd'Ismael de Fabi, τὸν τοῦ Φαβί, qui avoit aussi esté fait grand Pontife par Valerius Gratus [vers l'an 16.]

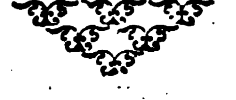
figues. 'Baronius doute si ce ne sont point ces quarante personnes "qui avoient conjuré contre Saint Paul. [Mais S. Luc ne dit point que ces assassins fussent des Prestres.] Bar.58.§.157. &c.

L'AN DE JESUS-CHRIST 60,

V. S. Paul note 56. ["Vers le milieu de cette année,] 'Porcius Festus vint en Judée pour la gouverner au lieu de Felix, [qui s'en retourna à Rome.] [a]Il avoit tasché sur la fin de son gouvernement de s'acquerir l'affection des Juifs, & ce fut pour cela qu'il laissa Saint Paul en prison. 'Cela n'empescha pas que les principaux de ceux qui demeuroient à Cesarée, n'allassent à Rome pour l'accuser des injustices qu'il avoit faites à leur nation: & il eust assurément esté puni, dit Joseph, si Neron n'eust accordé sa grace aux instantes prieres de Pallas son frere, qu'il consideroit beaucoup. [Pallas qui avoit esté le maistre de Claude, & l'auteur de toute la fortune d'Agrippine & de Neron,] 'avoit neanmoins perdu sa puissance absolue dés l'an 55. [b]Mais il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en l'an 62, des richesses immenses, [& par consequent un grand credit.] Jos. ant. l. 20. c. 7. p. 696. f | Act. 24. v. 27. a Act. 24. v. 27. Jos. ant. c. 7. p. 696. f. Tac. an. 13. c. 14. p. 200. b an. 14. c. 65. p. 240.

'Trois jours aprés que Feste fust arrivé à Cesarée, il alla à Jerusalem, où les Pontifes & les principaux de la ville luy demanderent la condannation de S. Paul, ou au moins qu'il le fist venir à Jerusalem, voulant le faire assassiner en chemin. 'Feste témoigna d'abord quelque zele pour la justice, en répondant que ce n'estoit pas la coutume des Romains, de condanner un homme sans l'entendre en presence des accusateurs. 'Mais il l'eust bientost exposé à leur fureur, si S. Paul n'eust evité ce danger en appellant à Neron. Cela se fit à Cesarée, 'où Feste estoit revenu peu de jours aprés, '& où Agrippa ne manqua pas de le venir saluer. Act. 25. v. 1. 2. 3. 15. v. 15. v. 9-12. v. 5. v. 13.

'Feste s'appliqua à poursuivre les voleurs qui pilloient toute la Judée. [Car outre les autres,] [c] les Assassins dont le nombre croissoit toujours, alloient "publiquement en armes bruler les villages. [d]Il employa aussi ses troupes contre un magicien qui attiroit encore le peuple aprés luy dans le desert. L'imposteur fut puni avec ceux qui l'avoient suivi. Jos. bel. l. 2. c. 24. p. 798. a. c l. 7. c. 32. p. 96 c | ant. l. 20. c. 7. p. 697. a. b. d ant. p. 697. b. c. &c.



ARTICLE XXXIX.

Ismael Pontife decapité: Albin successeur de Feste remplit le pays de voleurs: La guerre continue entre les Prestres: Agrippa change l'état des Levites.

L'AN DE JESUS-CHRIST 61.

Jos.ant.l.20.c.7. p.697.a. 'IL arriva en ce temps-ci qu'Agrippa s'estant fait bastir un logement, d'où il voyoit tout ce qui se faisoit dans le Temple, & les sacrifices qui s'y offroient, les Juifs éleverent une muraille, qui osta la vue du Temple, non seulement à ce bastiment, mais encore à la galerie où les Romains faisoient garde dans les grandes festes. Ainsi Feste & Agrippa vouloient tous deux la faire abatre: mais les Juifs ayant deputé sur cela à Neron, Ismael grand Pontife, & quelques autres, il ordonna que la muraille demeureroit, porté à cela par Poppée sa femme, ["ou plutost son adultere,] dont Joseph loue neanmoins la pieté. [Mais Tacite nous apprend quelle estoit cette pieté. Le jugement de Neron peut avoir esté rendu sur la fin de l'année 61.] V. la note 21. p.697.f. 'Agrippa en ayant eu la nouvelle,[il s'en vengea sur Ismael,]&donna le pontificat à Joseph Cabei fils de Simon qui avoit eu la mesme dignité; [c'est à dire apparemment de Simon Canthere.]Joseph dit que Poppée retint Ismael en ostage:[ce que je n'entens pas.] bel.l.7.c.9.p.949.a. 'Il eut enfin la teste tranchée à Cyrene; [de quoy on ne dit point le sujet.]

L'AN DE JESUS-CHRIST 62.

ant.l.20.c.8.p.697.g. 'Feste mourut [en Judée" vers le commencement de l'an 62.] NOTE 22. Neron l'ayant appris, nomma Albin pour luy succeder: & [vers le mesme temps] Agrippa osta le pontificat à Joseph Cabei pour le donner à Ananus le cinquieme des fils d'Ananus [ou Anne celebre dans l'Evangile,] qui avoient eu cette dignité. p.698.a.b.& alii. 'Ce fut ce jeune Ananus"qui fit mourir l'Apostre S. Jacque Evesque de Jerusalem, & quelques autres, à la feste de Pasque, durant qu'Albin estoit encore en chemin. V. S. Jacque le Mineur §7. b.c. 'Mais cette action deplut si fort à tout le monde, qu'Agrippa luy osta le pontificat, qu'il n'avoit tenu que trois mois. Albin qui en receut aussi les plaintes lorsqu'il estoit déja parti d'Alexandrie pour venir en Judée, luy en écrivit une lettre de menaces. d. 'Agrippa donna le pontificat à Jesus fils de Damnée.

c.9.p.702.b|bel.l.2.c.24.p.758.a.b. 'Albin n'imita point la conduite de Feste, dit Joseph, & il n'y eut point de mal qu'il ne fist, quoiqu'en le cachant un peu. Il

voloit & pilloit le bien de tout le monde, chargeoit le pays d'imposts, & vendoit encore aux autres le pouvoir de piller, de tuer, & de faire tout ce qu'on vouloit. 'Il faisoit cependant paroistre beaucoup de zele pour établir la paix dans le pays. Il fit prendre beaucoup d'Assassins, & en fit punir plusieurs. 'Mais les Assassins ayant pris de leur costé au milieu de Jerusalem le "secretaire d'Eleazar capitaine [du Temple,] & fils[1] d'Ananie [qui avoit esté grand Pontife,] ils dirent qu'ils ne le relascheroient point, que Ananie ne leur eust fait rendre dix d'entre eux qui y estoient prisonniers. 'Ananie estoit alors fort consideré par ses richesses, & avoit gagné l'esprit d'Albin par ses presens. 'Ainsi il en obtint la liberté des dix Assassins: & les autres profitant de cet exemple, ne manquoient point lorsqu'ils vouloient faire delivrer de leurs compagnons, de se saisir de quelqu'un qui appartinst à Ananie. Leur nombre & leur hardiesse s'augmenta beaucoup par ce moyen: & ils recommencerent à faire des maux étranges.

ant. c. 8. p. 698. d.

f.

γραμματέα.

d. e.

f. g.

[Sans mesme en estre prié par personne,] 'Albin relascha divers voleurs pour l'argent qu'il recevoit de leurs parens, ne retenant dans les prisons que ceux qui n'avoient pas moyen de le payer: 'ce qu'il fit [particulierement] lorsqu'il eut appris [en 64 ou 65,] que Gessius Florus venoit pour luy succeder. Ainsi il luy laissa les prisons vides, & le pays plein de voleurs.

bel. c. 24. p. 798. b.

ant. c. 8. p. 699. c.

'La Licence de tout faire, qu'on achetoit aisément d'Albin, remplit Jerusalem de seditions & de crimes. [La division continuoit toujours entre les Pontifes & les Prestres. 'Durant qu'Ananie gagnoit tout le monde par ses liberalitez, ses serviteurs qui estoient tres méchans, accompagnez de gents determinez, "s'en alloient piller les dismes des Prestres: & les autres Pontifes faisoient la mesme chose de leur costé.

bel. c. 24. p. 698. b.

ant. c. 8. p. 698. d. e.

βιαίως.

[Les Pontifes se diviserent aussi bientost entre eux:] 'Car Agrippa ayant osté le pontificat à Jesus fils de Damnée, & l'ayant donné à Jesus fils de [Gamala ou] Gamaliel, cela produisit entre eux une grande querelle. Ils rassemblerent chacun une troupe "de gents sans crainte & sans honneur: ils en venoient souvent aux injures, & des injures aux coups. 'Il semble qu'Ananie eust aussi sa faction à part, & la plus puissante de toutes, parcequ'il estoit le plus riche.

p. 699. a. b.

θρασυτάτων.

b.

[Le peuple ne pouvoit pas ne point imiter ses Pontifes. Aussi] 'Costobare & Saül tous deux de la famille royale, avoient cha-

b.

1. Le grec de Joseph le fait fils d'Ananus. Le traducteur a lu d'*Ananie*; & toute la suite le demande. Le texte grec le dit en un autre endroit, *de bel. Jud. l. 2. c. 30. p. 809. f.*

cun leur troupe de factieux, avec lesquels ils estoient toujours

bel.c.24.p.798. c. prests à faire des violences, & à opprimer les pauvres. 'Ainsi tous les plus méchans, comme autant de tyrans & de chefs de voleurs, avoient autour d'eux une petite armée. Ils estoient comme en sentinelle pour voir de loin les occasions de piller, & y faire aussitost courir leurs soldats. Les autres estoient reduits à se voir enlever leur bien sans oser s'en plaindre, ou à faire la cour à des gents dignes du supplice, depeur d'estre traitez de mesme. Personne n'osoit dire une parole libre; tout trembloit sous la domination de tant de tyrans.

ant. c. 8. p. 698. 699. 'En mesme temps le Roy Agrippa se rendoit odieux"par les profusions inutiles qu'il faisoit à ceux de Beryte de l'argent qu'il &c.

p. 699. d. e. tiroit de ses sujets. 'Mais [ce qui est le plus remarquable,] c'est qu'il accorda aux Levites destinez à chanter [dans le Temple,] de quitter leur habit ordinaire pour prendre la robe de lin comme les Prestres, & cela sur l'imagination qu'il luy seroit glorieux de signaler son regne par quelque changement considerable. Il n'y avoit qu'une partie des Levites destinée à chanter; & le reste estoit employé à d'autres ministeres du Temple. Mais Agrippa voulut que ces derniers eussent aussi le droit d'apprendre les hymnes, [& de les chanter.]

ARTICLE XL.

Jesus fils d'Ananus predit durant sept ans la ruine de Jerusalem.

Jos. ant. l. 20. c. 9. p. 699. b. c.| bel l. 2. c. 24. p. 798. d. 'TANT de choses qui irritoient la justice divine avançoient de plus en plus la ruine de Jerusalem. [Mais Dieu la voulut marquer clairement par un evenement extraordinaire, que

bel. l. 7. c. 31. p. 961. a. nous raporterons dans les propres termes de Joseph,]'qui l'appelle avec raison le plus terrible de tous les prodiges qui precederent cette ruine.

d. e. 'Quatre ans, dit-il, avant la guerre, & sept ans & cinq mois avant le siege de Jerusalem, [c'est à dire sur la fin de l'an 62,]

d. 'lorsque cette ville fleurissoit encore, & estoit dans une profonde paix; un paysan nommé Jesus fils d'Ananus, estant venu à la feste des Tabernacles, que les Juifs celebroient [au mois d'octobre,] commença tout d'un coup à crier: [1] *Malheur au Temple, malheur au Temple. Voix du costé de l'Orient, voix du costé de l'Occident, voix* 1.

1. Je ne sçay s'il ne faudroit point oster une fois κατὰ τὸ ἱερόν: & en ce cas, il faut traduire, *à crier dans le Temple: Voix &c.*

du costé des quatre vents : voix contre Jerusalem & contre le Temple : '*voix contre les mariez & les mariées : voix contre tout le peuple.* Et il ne cessoit point jour & nuit de courir par toute la ville en repetant la mesme chose. b.

'Quelques personnes de qualité ne pouvant souffrir des paroles d'un si mauvais presage, le firent prendre, & battre de plusieurs coups, sans qu'il dist une seule parole pour se défendre, ni pour se plaindre d'un si rude traitement ; & il repetoit seulement toujours les mesmes cris. Alors les magistrats croyant, comme il estoit vray, qu'il y avoit en cela quelque chose de divin, 'le menerent à [Albin] gouverneur de Judée. Il le fit dechirer à coups de verges jusqu'à ce qu'on luy vit les os ; & cela mesme ne put tirer de luy une seule priere ni une seule larme: mais à chaque coup qu'on luy donnoit, il repetoit d'une voix plaintive & lamentable : *Malheur, malheur sur Jerusalem.* Et quand Albin luy demanda qui il estoit, d'où il estoit, & ce qui le faisoit parler de la sorte, il ne luy répondit rien, mais continuoit toujours à plaindre Jerusalem. Ainsi il le renvoya comme un fou. b. c.

'Dans tout le temps qui se passa ensuite jusqu'à la guerre, on ne le vit jamais parler à personne. Il repetoit seulement sans cesse ces mesmes mots : *Malheur, malheur sur Jerusalem*, sans injurier ceux qui le battoient, ni remercier ceux qui luy donnoient à manger. Toutes ses paroles se reduisoient à un si triste presage ; & il les proferoit seulement d'une voix plus forte dans les jours de feste. d.

'Il continua ainsi sans aucune intermission, & sans que sa voix en fust ni affoiblie ni enroué, 'jusqu'à ce que le siege ayant esté mis devant Jerusalem, il eust vu l'effet de ses predictions. Il cessa alors de crier [en cessant de vivre.] Car en faisant le tour des murailles de la ville, il se mit encore à crier d'une voix plus haute. *Malheur, malheur sur la ville : malheur sur le peuple : malheur sur le Temple :* à quoy ayant ajouté ; *& malheur aussi sur moy*, une pierre poussée par une machine le porta par terre ; & il rendit l'esprit en proferant ces mesmes mots. d. e.

[Il ne faut pas oublier ici que Joseph faisant l'histoire d'Albin le penultieme des gouverneurs, & de Jesus fils de Gamala le penultieme des grands Pontifes des Juifs,]' dit que le Temple se trouva alors achevé par dixhuit mille ouvriers qui y travailloient '& qui estoient payez sur le champ, quand mesme ils n'eussent travaillé qu'une heure.'On employa ensuite ces ouvriers à paver la ville pour ne les pas laisser inutiles, Agrippa n'ayant pas osé ant. l. 20. c. 8. p. 699. e. f. f. g.

entreprendre de rebastir la galerie da Salomon[qui estoit ce semble en danger de tomber.]

ARTICLE XLI.

Florus successeur d'Albin reduit les Juifs au desespoir & à la guerre: Presages qui marquent leur ruine.

L'AN DE JESUS-CHRIST 64.

Jos. ant. l. 20. c. 8. p. 700. a. 'ALBIN gouvernoit encore lorsqu'Agrippa osta le pontificat à Jesus fils de Gamaliel, & le donna à Matthias fils de bel. l. 2. c. 25. p. 799. b. Theophile, sous qui la guerre commença, 'en"l'an 66 au mois de may. V. la note 22.

ant. c. 9. p. 702. d. e. a c. 8. p. 699 c. 'Gessius Florus succeda à Albin sur la fin de 64, ou au commencement de 65. a Et quand Albin sceut qu'il venoit, il fit executer, pour satisfaire le peuple de Jerusalem, les prisonniers dont les crimes estoient trop noirs, mais il delivra, comme nous avons dit, tous les autres pour une somme d'argent.

e. 9. p. 702. b. c| bel. c. 24. p. 798. d. e. 'Cependant quelque méchant que fust Albin, Florus effaça tous ses crimes, & le fit paroistre innocent, ou"presque saint en comparaison de luy. C'estoit un homme en qui toute la pudeur & toute l'humanité estoient entierement éteintes. Tout vol grand & petit, visible & caché, luy estoit bon. Il ruinoit les villes & les pays entiers, & en faisoit gloire: en un mot il agissoit non comme un magistrat commis pour gouverner un peuple, mais comme un boureau envoyé pour executer des criminels: [& c'est ce qu'il estoit dans l'ordre de la justice divine.] ant. p. 702. b. 'Il avoit avec luy Cleopatre sa femme aussi méchante que luy, & fort bien dans l'esprit de Poppée, par le moyen de laquelle elle avoit obtenu ce gouvernement à son mari.

e. d|bel. p. 798. e. f. 'Les voleurs n'eurent pas de peine à s'accommoder avec luy, & ils eurent permission de tout piller en luy faisant part de leur butin, ce qui contraignit un grand nombre de personnes à quitter le pays, & à s'aller établir en d'autres provinces, laissant divers cantons de la Judée tout deserts.

Tac. hi. l. 5. c. 10. p. 118. b Jos. ant. p. 702. d|bel. p. 799. a. 'Tant de maux lasserent enfin la patience avec laquelle les Juifs avoient souffert les Gouverneurs precedens. b Et Florus au lieu d'arrester la revolte, taschoit de les contraindre à prendre les armes, soit pour avoir le plaisir, dit Joseph, de les voir perir tous à la fois, soit [plutost] parce qu'il n'avoit que ce moyen d'eviter la conviction & la juste punition de tant de crimes.

L'AN

'La guerre fut presagée par divers prodiges, que Joseph marque comme arrivez en une mesme année, en laquelle la Pasque des Juifs tomboit au 8 d'avril, 'ce qui se rencontre en l'an 65, qui preceda immediatement la guerre. 'Il arriva donc à cette feste mesme, que sur les trois heures aprés minuit, le Temple se trouva durant une demi-heure tout eclairé comme en plein jour; ce que les plus judicieux prirent pour une marque du feu qui le consuma peu d'années aprés. bel. l. 6. c. 31. p. 960. d. Usf. p. 681. a. Jos. bel. p. 960. d.

'En la mesme feste une porte d'airain qui fermoit le Temple interieur, si pesante que vingt hommes avoient peine à la fermer le soir, se trouva ouverte d'elle mesme à minuit, & marqua que Dieu ouvroit le Temble aux ennemis. e. f.

'Le 21 du mois suivant, un peu avant le coucher du soleil, on vit en l'air dans tout le pays, des chariots & des bataillons d'hommes armez traverser les nues, & se repandre autour des villes comme pour les assieger. 'On avoit vu la mesme chose sous Antiochus Epiphane: 'Et Tacite n'a pas oublié ce prodige, non plus que les autres que Joseph marque en cet endroit. f. g. 2. Mac. 5. v. 2. 3. Tac. hi. l. 5. c. 13. p. 119.

'A la feste de la Pentecoste, [qui estoit le 28 du mesme mois de may,] les Prestres estant entrez la nuit au Temple, selon leur coutume, pour les fonctions de leur ministere, ils entendirent d'abord comme un bruit de personnes qui se remuoient, & ensuite une voix qui disoit: *Sortons d'ici.* 'S. Chrysostome dit que c'estoient des Anges, qui attendoient encore si les Juifs ne se convertiroient point enfin. Jos. bel. p. 960. 961. Chry. in Joan. h. 64. p. 418. d.

'Il parut aussi une comete pendant un an, & sur Jerusalem un astre extraordinaire qui sembloit estre une épée. Joseph n'en marque pas le temps, 'mais il remarque fort bien qu'il sembloit que les Juifs fussent étourdis, & n'eussent ni yeux, [ni oreilles,] ni jugement, tant ils faisoient peu d'attention à ces voix de Dieu. Ils ne l'ecoutoient pas, parcequ'ils ecoutoient des imposteurs qui leur parloient de la part de Dieu, sans qu'il les fist parler, & qui les trompoient par de fausses esperances: ' de sorte qu'ils meprisoient les signes qu'ils voyoient du malheur qui alloit fondre sur eux, ou les interpretoient mesme à leur avantage. Jos. bel. p. 960. c. c. 30. p. 960. c. c. 31. p. 961. e. f. 962.

'Ce qui les encourageoit le plus, dit Joseph, & contribua mesme à leur faire prendre les armes, estoient les oracles de l'Ecriture, qui leur promettoient qu'il sortiroit en ce temps là de leur nation un Prince & un maistre de l'univers: '& cela n'a pas esté inconnu aux payens, qui témoignent que ce bruit estoit p. 961. e. f. Suet. v. Vesp. c. 4. p. 736.

repandu dans l'Orient. [Mais comme les Juifs se figuroient une grandeur humaine & terrestre, ils n'avoient point connu ce maistre de l'univers lorsqu'il estoit venu du ciel, & n'appercevoient point cette puissance divine par laquelle il s'assujettissoit toutes les nations, non avec l'épée, mais avec le bois auquel eux mesmes l'avoient attaché.]

Lact. inst l. 4. c. 21. p. 423. 'S. Pierre & S. Paul [qui moururent l'année suivante à Rome,] y predirent selon Lactance, que Dieu envoyeroit bientost un Prince qui vaincroit les Juifs, raseroit leurs villes, les subjugueroit entierement, aprés leur avoir fait souffrir toutes les miseres dont les hommes sont capables ; & cela à cause de l'injure qu'ils avoient faites au Fils de Dieu. C'est ce que Vespasien verifia bientost aprés.

ARTICLE XLII.

La guerre commence à Cesarée & puis à Jerusalem.

L'AN DE JESUS-CHRIST 66.

Jos. bel. l. 2. c. 24. p. 798. f. 'AU milieu des maux dont Florus affligeoit les Juifs, Cestius Gallus alors gouverneur de Syrie vint [cette année mesme,

l. 6. c. 45. p. 968. e. f. g. selon Usserius,] à Jerusalem pour la feste de Pasque. 'Comme les Juifs y accouroient aussi alors de toutes parts, Gallus pria les Pontifes de tascher de conter combien il y en avoit dans la ville. Car il vouloit le mander à Neron, pour luy faire voir que cette nation n'estoit pas aussi meprisable qu'il le croyoit. Les Pontifes firent pour cela conter les agneaux que l'on immoloit pour la Pasque depuis trois heures du soir jusqu'à cinq. Car il n'y avoit que les Juifs seuls qui en immolassent, & entre les Juifs ceux là seulement qui estoient exemts des impuretez legales. Un agneau servoit quelquefois pour vingt personnes, & jamais pour moins de dix. On conta donc les agneaux, & on en trouva deux-cents cinquante-cinq mille six-cents : ce qui à ne prendre que dix pour chaque agneau, faisoit ["deux millions cinq-cents cinquante-six Joseph dit 2700000.

l. 2. c. 24. p. 798. f. mille personnes:] & Joseph croit qu'il y en avoit bien jusqu'à trois millions.

p. 798. 799. 'Les Juifs prirent l'occasion de la venue de Gallus pour se plaindre de leur Gouverneur, n'ayant osé luy deputer pour cela en Syrie. Il leur fit esperer qu'il changeroit de conduite. Mais Florus se moqua de tout cela : & aprés avoir accompagné Gallus jusqu'à Cesarée pour tascher de le tromper par ses mensonges,

il ne songea qu'à tourmenter les Juifs de plus en plus pour les obliger à la revolte ; & il y réussit enfin.

'Les Juifs de Cesarée n'avoient point cessé de remuer depuis l'ordre que Neron avoit accordé contre eux aux Syriens de la mesme ville. 'Mais il arriva en ce temps-ci que se trouvant fort incommodez dans leur synagogue par le bastiment qu'un Syrien faisoit tout auprés, un partisan nommé Jean, & d'autres Juifs, offrirent "une grande somme à Florus, afin qu'il empeschast le bastiment. Il l'accepta, promit tout, & puis s'en alla à Sebaste, les laissant s'entrebatre tant qu'ils voudroient. ant. l. 20. c. 7. p. 696. 697. bel. l. 2. c. 25. p. 799. c. d. huit talens.

'En effet des le lendemain, un Syrien envoyé par les autres vint immoler des oiseaux à ses idoles à la porte mesme de la synagogue. Tout aussitost il y eut batterie entre les Juifs & les Syriens : & les Juifs se trouvant les plus foibles, se retirerent à trois lieues de la ville, & emporterent les livres de la Loy avec eux. 'Jean & les autres allerent sur cela à Sebaste, esperant de trouver quelque protection dans Florus à cause de l'argent qu'ils luy avoient donné. Mais il se moqua d'eux, & mesme les fit mettre en prison, leur faisant un crime, dit Joseph, de ce qu'ils avoient emporté leurs livres. d. e. f. f. g.

'Cet accident affligea fort ceux de Jerusalem : mais comme ils ne prenoient pas encore les armes, Florus envoya prendre 17 talens de l'argent du Temple. Sur cela le peuple s'emut, & detestant son avarice, s'emporta contre luy avec des paroles tres offensantes. Quelques uns mesmes alloient par derision demander l'aumosne pour luy. Il fut ravi d'avoir ce pretexte, & laissant là Cesarée où tout estoit en feu, il s'en vint avec toutes ses troupes à Jerusalem. Le peuple crut l'appaiser en allant audevant de luy pour le recevoir avec honneur. Mais cinquante chevaux qui marchoient à la teste de ses troupes, les firent retirer, en criant que Florus n'avoit que faire des civilitez de ceux qui l'avoient outragé. g. p. 800.

'Le lendemain il parut sur son tribunal, où toutes les personnes de qualité l'estant venues trouver, il leur commanda de luy mettre entre les mains ceux qui avoient parlé contre luy. On le pria d'excuser quelques insolens qu'il estoit impossible de discerner des autres, & dont la recherche pouvoit exciter de grands troubles. Il ne voulut point recevoir d'excuses, & ordonna à ses soldats d'aller piller le haut marché, & de tuer tous ceux qu'ils y rencontreroient. Les soldats firent encore plus qu'il ne leur avoit dit, & tuerent environ trois mille six-cents personnes, sans p. 800. 801.

epargner ni les femmes ni les enfans. Ils prirent aussi plusieurs personnes considerables, dont il y avoit mesme des Chevaliers Romains: & Florus sans aucun respect pour leur qualité, les fit fouetter devant son tribunal, & attacher avec des cloux à des croix.

a. 16. p. 801. 'Berenice sœur d'Agrippa, qui estoit alors à Jerusalem pour s'acquitter d'un vœu qu'elle avoit fait, comme les Nazaréens, s'opposa inutilement à une si grande violence. Florus aveuglé par son avarice, n'eut aucun respect pour elle; "& elle se fust mesme trouvée en danger de sa personne, si elle ne se fust promtement retirée en son palais. Ibid.

p. 801. c. 'Cette funeste journée fut le 16 de may: [a] & c'est à ce mois que Joseph fait commencer la guerre & la revolte. [b] Ce n'estoit encore que la seconde année du gouvernement de Florus, " la 12e de l'empire de Neron, '& la 17e du regne d'Agrippa. Note 11.

a c. 25. p. 799. b.
b ant. l. 20. c. 9. p. 702. d. e.
bel. l. 2. c. 25. p. 799. b.

c c. 26. p. 801. e. f. [c] Le lendemain " le peuple irrité estoit pres de former une sedition, si les principaux ne l'eussent arresté par les prieres les plus humbles. Ibid.

c. 27. p. 801. 802. 'Florus au contraire qui ne cherchoit qu'à l'exciter, dit que si le peuple vouloit l'assurer de sa soumission, il allast recevoir deux cohortes qu'il faisoit venir de Cesarée. Le peuple y alla, "les principaux l'y ayant engagé avec une peine incroyable: mais les soldats instruits par le Gouverneur, ne repondant rien à leurs civilitez, les plus seditieux du peuple se mirent à crier contre Florus; & les soldats qui n'attendoient que cela à se jetter sur les Juifs, & à fraper sur eux à coups de bastons. Un grand nombre de personnes furent tuées de la sorte, ou par les soldats & par les cavaliers qui les poursuivirent, ou en s'étoufant les uns les autres pour se sauver, surtout à l'entrée de la ville. Ibid.

p. 802. 803. 'Au milieu de ce tumulte, Florus voulut se rendre maistre du Temple pour piller l'argent qui y estoit. Mais les Juifs montez sur les toits des maisons, l'arresterent à coups de traits, & couperent les galeries qui joignoient le Temple à la tour Antonia; ce qui luy osta toute esperance de venir à bout de son dessein, & le fit mesme resoudre à s'en retourner; sur l'assurance que les Pontifes & le Senat luy donnerent de maintenir encore le peuple en paix avec une seule cohorte qu'il leur laissa.



ARTICLE XLIII.

Agrippa arreste un peu la revolte, qui recommence aussitost: Les Juifs se battent à Jerusalem; les seditieux y demeurent les maistres, & y tuent tous les Romains: Des Zelateurs.

[DURANT cette espece de calme où la retraite de Florus laissa les Juifs,] 'chacun de son costé écrivit à Cestius Gallus gouverneur de Syrie, pour le persuader de ses raisons, & rejetter sur les autres le tort de tout ce qui estoit arrivé. Cestius ne sachant donc qui il devoit croire, envoya un Tribun nommé Neapolitain, pour s'informer de tout sur les lieux. Le Tribun arrivé à Jamnia, y trouva le Roy Agrippa au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Egypte 'pour y visiter [Tibere] Alexandre, à qui Neron venoit de donner le gouvernement de ce pays. 'Il trouva aussi à Jamnia tous les plus considerables de Jerusalem, qui y estoient venus pour recevoir Agrippa. 'Ils vinrent "donc tous ensemble à Jerusalem, où le peuple qui vint bien loin audevant d'eux, implora leur protection contre Florus. 'Neapolitain visita toute la ville, témoigna estre persuadé du desir que le peuple avoit de demeurer dans l'obeïssance, l'y exhorta de nouveau, & puis s'en retourna vers Cestius. Jos. bel. l. 2. c. 28. p. 803. b. c. c. 26. p. 801. b. c. 28. p. 803. d. e. f. g.

'Le peuple demandoit qu'on envoyast des deputez à l'Empereur pour se plaindre de Florus. [C'estoit la voie la plus naturelle.] Mais Agrippa [qui savoit quelle justice on pouvoit attendre de Neron,] ne voulut point y donner les mains. p. 804. a.

'Les principaux des Juifs qui avoient beaucoup à perdre, desiroient la paix. 'Mais il y en avoit beaucoup d'autres qui se portoient à la guerre, ou parceque leur jeunesse les empeschoit de voir les suites qu'elle pourvoit avoir, ou flatez par une vaine esperance de liberté, ou pour s'enrichir dans le trouble. [Ce sont ceux que nous appellerons les seditieux.] Depeur donc que ceux-ci ne l'emportassent sur les autres, 'Agrippa fit un grand discours au peuple, pour montrer que la guerre ne pouvoit produire que la ruine entiere de la nation: '& ce discours eut assez de force pour porter les Juifs à rétablir les galeries qui joignoient la tour Antonia avec le Temple, & à lever promtement ce qui restoit du tribut qu'on devoit payer aux Romains. p. 803. e. p. 804. c. p. 804-809. c. 29. p. 809. c. d.

'Tout sembloit donc fort disposé à la paix, jusqu'à ce qu'Agrippa parla de rendre à Florus la soumission ordinaire, en attendant d. e.

que l'Empereur en envoyast un autre à sa place. Car alors on se souleva contre luy, & on luy jetta mesme des pierres: de sorte que desesperant de pouvoir arrester la sedition, il se retira dans ses Etats. [Joseph ne parle plus en effet depuis cela que de revolte & de guerre, dont il n'accuse que les Juifs, sans marquer que Florus y ait donné aucune nouvelle occasion.]

e.f|l. 4. c. 24. p. 887. e.f. 'Aussitost donc qu'Agrippa eut quitté Jerusalem, quelques seditieux du nombre des Assassins entrerent secrettement dans le chasteau de Masade assez prés de la ville, tuerent les Romains qui y estoient en garnison, & s'en rendirent les maistres. l. 7. c. 31. 32. p. 987. 988. 'Joseph fait une grande description de cette place, bastie d'abord par Jonathas Macabée, "& depuis extremement fortifiée par Herode. &c.

l. 2. c. 30. p. 809. f. 'En mesme temps Eleazar fils d'Ananie, & capitaine du Temple, persuada à ceux qui avoient le soin des sacrifices, de ne recevoir aucune victime ni aucun present pour qui que ce fust qui ne fust pas Juif. C'estoit exclure l'Empereur, pour qui on avoit toujours accoutumé d'offrir, & ainsi luy declarer la guerre. f|c. 31. p. 810. 'Aussi les Pontifes, les Pharisiens, & tous ceux qui vouloient la paix, s'opposerent de tout leur pouvoir à cette innovation. p. 810. e. f. 'Mais n'estant pas les plus forts, ils crurent estre obligez d'envoyer demander des troupes à Agrippa, & mesme à Florus. Celui-ci qui ne cherchoit que la guerre, ne fit pas semblant de les entendre. g|811. a. 'Mais Agrippa envoya trois mille chevaux, qui furent receus dans la haute ville, les seditieux tenant la basse & le Temple mesme.

p. 811. 'Les Juifs commencerent donc alors à se battre & à s'entretuer, avec une perte egale des deux costez; jusqu'à ce qu'au bout de sept jours beaucoup d'Assassins s'estant joints au parti des seditieux & d'Eleazar, ceux-ci forcerent la haute ville le 14ᵉ jour d'aoust, brulerent la maison du Pontife Ananie [pere de leur chef,] avec les palais d'Agrippa & de Berenice, & surtout le thresor où estoient les papiers publics & les contracts des particuliers, afin qu'en ruinant, dit Joseph, les nerfs de la ville, ils s'attirassent tous ceux dont ils acquitoient ainsi les dettes. a. 32. p. 812. c. Les soldats d'Agrippa se retirerent " dans le haut palais, 'où estoit ce semble le camp [des Romains,] 'avec le Pontife Ananie, & Ezechias son frere. D'autres furent reduits à se cacher dans des caves ou des egousts. [illegible] a. 32. p. [illegible]

p. 811. e. 'Le lendemain les seditieux attaquerent la tour Antonia, la prirent en deux jours, & y mirent le feu. e. f. 'Ils assiegerent ensuite le haut palais, c. 32. p. 811. 812. '& le forcerent le 6 de septembre. a p. 812. c. 'Les Juifs qui y

estoient, & les soldats d'Agrippa, en sortirent sur la foy qu'on leur avoit accordée pour eux seuls. Car les Romains n'oserent la demander, & aimerent mieux se sauver dans trois tours extremement fortes, appellées d'Hippique, de Phasael, & de Mariamme. 'Ananie & son frere qui estoient demeurez cachez dans le palais, y furent trouvez le lendemain, & mis à mort, selon ce que [a] S. Paul avoit predit à Ananie, que Dieu le fraperoit un jour. d. Chry. t. 5. on. 47. p. 530. b. a Act. 23. v. 3.

[b] Ce qui aida beaucoup les seditieux à forcer le palais, fut le secours de Manaïm ou Manaem, fils de Judas le Galiléen, dont nous avons parlé ci dessus. 'Ce Manaïm estoit chef de divers voleurs; 'qui prenoient le nom de Zelateurs ou de Zelez, [comme ne voulant point par un zele particulier de l'honneur de Dieu, reconnoistre aucun homme pour superieur.] 'Il les avoit equipez des armes qu'Herode avoit mises en grande quantité dans le château de Masade, & s'en estoit venu ensuite avec un train de Roy à Jerusalem, où les seditieux l'avoient fait leur chef. 'Le succés qu'il y eut enflant sa vanité, il se rendit insupportable à ceux qui l'avoient receu. De sorte qu'estant un jour entré dans le Temple avec un habit royal, Eleazar & les autres se jetterent sur luy & sur ses Zelateurs dans le Temple mesme. Plusieurs furent tuez au mesme lieu: Manaïm & d'autres s'enfuirent; mais peu aprés ils furent pris & massacrez. 'Eleazar fils de Jaïre, parent [& neveu] de Manaïm, se sauva avec un petit nombre [de ses Zelateurs,] à Masade, où il fit quelque temps le tyran, 's'estant rendu chef des Assassins qui le tenoient. b Jos. bel. l. 2. c. 32. p. 811. g. p. 812. a. V. 55. t. a. c. §813. a. p. 813. a. l. 7. c. 30. p. [illegible]

'Les Romains cependant estoient toujours assiegez dans leurs tours. Le peuple souhaitoit fort qu'on les laissat aller: mais les seditieux ne le vouloient point. Ainsi les Romains reduits à l'extremité, demanderent qu'on leur sauvast seulement la vie, & qu'ils rendroient les armes & tout le reste. On le leur promit: mais dés qu'ils eurent quitté les armes, Eleazar [fils d'Ananie] les fit tous tuer, quoique ce fust mesme le jour du sabat, à la reserve de Metilius leur commandant, qui promit de se faire Juif. Les plus sensez jugerent aussitost que cette perfidie, qui offensoit Dieu aussibien que les Romains, seroit punie bien severement. 'Mais ils n'estoient pas en état de persuader des furieux qui avoient les armes à la main; & il falloit qu'ils fissent semblant d'entrer dans les sentimens des plus forts, jusqu'à ce que l'armée Romaine parust: car on ne doutoit pas que Cestius ne vinst bientost. l. 2. c. 32. p. 813. vit. p. 999. g.

[f] 'Le chasteau de Maqueronte audelà du Jourdain, fut rendu en bel. l. 2. c. 36. p. 815. b.

ce temps là aux Juifs par les Romains, qui craignoient d'y estre forcez. 'Les seditieux se rendirent encore maistres du chasteau de Cypros pres de Jerico, en massacrerent la garnison, & en demolirent les fortifications.

ARTICLE XLIV.

Grand carnage des Juifs dans la Syrie & l'Egypte.

Jos. bel. l. 2. c. 32. p. 813. f|l. 7. c. 34. p. 992. b.

'A La mesme heure que les Juifs tuoient les Romains à Jerusalem, les Syriens tuoient à Cesarée plus de vingt mille Juifs. Florus fit prendre ceux qui estoient echapez, & les envoya "aux galeres. 'Mais ce carnage eut aussi un tres mauvais effet. Car les Juifs irritez au dernier point, se souleverent partout contre les Syriens, pillerent & brulerent non seulement leurs villages, mais aussi leurs villes qui estoient voisines de leur pays, savoir Philadelphie, Gerase, Pella, Scytople, Anthedon, Gaza, Ascalon, & quelques autres. Ils ravagerent aussi les environs de Ptolemaïde & de Cesarée. Sebaste eprouva encore leur violence, & ils y mirent le feu. [Mais tout cela ne se faisoit que par une furie passagere: de sorte que ces villes se rétablissoient aussitost,] '& se vengeoient par d'autres cruautez de celles des Juifs.

l. 2. c. 33. p. 813. 814.

"ἐις μέταλλα

c. 34. p. 815. c. d.

c. 33. p. 814. a. b. c|vit. p. 1000. a. b. c.

'Car les Syriens n'epargnoient nullement les Juifs qui se rencontroient dans leurs villes; & ils n'estoient pas faschez que la crainte qu'on avoit de cette nation leur servist de pretexte pour satisfaire & leur avarice, & la haine ancienne qu'ils avoient contre elle. La Syrie se trouva par ce moyen dans un état deplorable. Toutes les villes y estoient divisées en deux factions, & comme en deux armées, dont l'une ne trouvoit sa sureté qu'à prevenir l'autre. Le jour se passoit dans le sang & dans le carnage, & la nuit dans la crainte de quelque surprise. On ne voyoit partout que corps morts étendus par terre, d'hommes, de femmes, & d'enfans. Aprés mesme que l'on avoit tué ou chassé les Juifs, on craignoit encore ceux qui judaïsoient, dit Joseph, qu'on n'osoit pas traiter en ennemis sur un soupçon, & qu'on ne pouvoit aussi voir meslez avec les autres sans quelque frayeur. [Je ne sçay si par ces judaïsans, Joseph voudroit parler des Chrétiens. On peut aussi l'entendre des Grecs & des Syriens qui avoient de l'inclination pour les Juifs, ou qui avoient mesme embrassé leur religion.]

bel. l. 2. c. 34. 41. p. 815. c. d| 822. a. b|l. 7. c. 34. p. 992. d.

'On marque un assez grand nombre de Juifs tuez ou arrestez à Ascalon,

Ascalon, à Tyr, à Ptolemaïde, à Hippus, à Damas, & à Gadara. On faisoit la mesme chose dans les autres villes de Syrie, selon qu'on y haïssoit ou qu'on y craignoit les Juifs. [Ceux de Scythople se signalerent en cela. C'estoit une ville greque, mais comprise dans la Judée, & sur les bords du Jourdain. L'Ecriture l'appelle Bethsan.]'Lorsque les Juifs la vinrent attaquer, ceux de cette nation qui y demeuroient, combattirent contre eux avec les Grecs. Cependant les Grecs ne pouvant encore se fier à eux, les surprirent par trahison, & en tuerent plus de treize mille. Un miserable Juif nommé Simon fils de Saül, se voyant environné des ennemis, tua à leur vue son pere, sa mere, sa femme, ses enfans; & puis s'enfonça l'épée dans le sein. l. 2. p. 814. 815. l. 7. p. 991. c. d| vit. p. 1000 b. c.

'La ville d'Alexandrie toujours pleine de seditions, surtout entre les Grecs & les Juifs, ne demeuroit pas en repos. Tibere Alexandre [Juif de naissance,] qui en estoit gouverneur, fut obligé d'y employer deux legions Romaines, qui aprés un rude combat, firent un si grand carnage des Juifs, qu'on trouva cinquante mille corps morts. 'On tenoit qu'il y avoit eu plus de soixante mille Juifs tuez" [à Alexandrie &] dans toute l'Egypte. bel. l. 2. c. 36. p. 816. 817. l. 7. c. 34. p. 998. c. μετ' αἰγύπτου.

'Il n'y eut que les villes d'Antioche, d'Apamée, de Sidon, & de Gerasa, qui témoignerent quelque compassion pour les Juifs, & ne leur firent point de mal. [Ils ne furent pas neanmoins longtemps exemts à Antioche de la persecution qu'ils souffroient dans les autres villes.]'Car vers le commencement de l'année suivante, l'un d'eux nommé Antiochus, dont le pere estoit"chef de tous les Juifs de la ville, voulant abandonner leur religion, accusa publiquement son propre pere, & plusieurs autres Juifs, d'avoir voulu mettre le feu en une mesme nuit par toute la ville, & livra quelques Juifs étrangers, qu'il disoit estre complices du crime. On brula à l'instant ces étrangers, & on courut aux autres, dans la croyance qu'il y alloit du salut de la ville d'en exterminer bientost tous ceux de cette nation. 'Cependant comme ils estoient en fort grand nombre, '& que beaucoup de Grecs avoient embrassé leur religion, [on se reduisit bientost à se contenter de punir ceux qui se trouveroient coupables.] 'Pour les discerner, Antiochus qui, pour renoncer hautement au Judaïsme, avoit sacrifié aux idoles, dit qu'il falloit obliger les Juifs à en faire autant, & que ceux qui le refuseroient, avoient assurément part à la conjuration. On suivit son avis: & peu s'estant resolus à sacrifier, les autres furent massacrez. [L'histoire ne dit point de quel nombre fut le malheureux pere d'un si méchant fils. l. 2. c. 35. p. 815. c. l. 7. c. 9. p. 971. c. d. ἄρχων. p. 972. g. p. 973. b. d. e.

Il ne laissa pas d'y avoir toujours plusieurs Juifs à Antioche, qui observoient leurs anciennes loix,] 'c. f. & Antiochus assisté de quelques soldats que luy donna le Gouverneur, [Cestius ou Mucien son successeur,] les tourmenta etrangement pour les empescher de fester le jour du sabbat, & pour les contraindre de travailler ce jour là comme les autres. Il fit la mesme chose dans les villes voisines: de sorte que l'observation du sabbat cessa durant quelque temps à Antioche & dans les pays d'alentour.

ARTICLE XLV.

Cestius pres de prendre Jerusalem, se retire, & est défait.

Jos. bel. l. 2. c. 35. p. 815. f. a c. 37. p 817. c. d. e. b l. 7. c. 28. p. 984. a. c Tac. an. 13. c. 7. p. 198. d Lubin, in Uss. e Jos. bel. l. 2. c. 37. p 817. d. e. f. f g 818. a. g p. 818. b. c.

[DURANT que tout ceci se passoit en Judée & aux environs,]' Cestius qu'Agrippa estoit allé trouver à Antioche, [a]s'avançoit avec une puissante armée de Romains & d'alliez, accompagné d'Agrippa mesme, & de Soeme [b]Roy d'Emese, [c]ou du pays de Sophene, [d] entre l'Armenie, la Mesopotamie, & la Comagene. [e]Il vint à Ptolemaïde, d'où il alla bruler la ville de Zabulon-Andron, qui est la premiere de la Galilée du costé de Ptolemaïde, fit le degast dans les environs, [f] & s'estant avancé jusqu'à Cesarée, il envoya quelques troupes prendre Joppé, où l'on mit aussi le feu. [g] Gallus [1] Colonel de la douzieme legion, qu'il avoit envoyé en Galilée, y trouva toutes les villes dans la soumission & dans la paix à l'exemple de Sephoris. Quelques seditieux s'estant retirez sur une montagne, ils y furent presque tous tuez. b.

c. 'Lorsque Gallus fut revenu à Cesarée, Cestius en partit pour marcher à Jerusalem. En chemin il brula Lydde, qu'il trouva sans habitans, parcequ'ils estoient tous allez à Jerusalem pour la feste des Tabernacles; [ce qui est sans doute surprenant.] 'a. f. g. Les Juifs oublierent neanmoins "la feste, lorsqu'ils le virent campé à Gabaon à "deux lieues de Jerusalem; & ils vinrent fondre sur luy avec tant d'impetuosité, qu'ils ebranlerent l'armée Romaine, & furent pres de la rompre. NOTE 23. 50 stades.

p. 819. b. 'Cestius demeura trois jours en cet endroit, ou à Bethoron [le haut] qui estoit un peu audessus, environné des Juifs, & en danger de n'en pas sortir sans perte. 'b. c. Mais Agrippa ayant envoyé offrir de sa part aux Juifs le pardon de leur rebellion s'ils quittoient les armes, 'a. 38. p. 819. c. cela mit la division "entre eux: [h]& Cestius profitant de l'occasion, les poussa si vivement qu'ils plierent: & il les poursuivit jusques à Jerusalem. b c. 39. p. 819. d. &c.

1. La traduction latine a *Cesennius Gallus*: Je ne sçay pourquoi.

Il demeura trois jours campé en un lieu appellé Scopos ou la Guette, 'qui estoit du costé du septentrion, [a] à "un grand quart de lieue de la ville, sans l'attaquer neanmoins, comme s'il eust esperé que les Juifs se rendroient d'eux mesmes. Le quatrieme jour qui estoit le 30 d'octobre, il s'avança en bataille, & donna un tel effroi aux seditieux, qu'ils se renfermerent dans le Temple & dans la derniere enceinte de la ville, luy abandonnant le reste, 'où il mit le feu: & s'il eust donné l'assaut à l'heure mesme, il auroit emporté la ville, & auroit fini la guerre dés ce jour là. Joseph assure qu'il en fut detourné par plusieurs de ses officiers, que Florus avoit gagnez par argent. 'Il y avoit mesme sur la muraille divers Juifs qui l'appelloient, & estoient prests de luy ouvrir les portes: mais il ne voulut pas s'y fier.

c. | sept stades. | l.5.c.8.p.908.d. | a l.2.c. 39.p.819 e. | f. | g.

'Les cinq jours suivans il chercha quelque endroit qu'il pust forcer, & n'en trouva point; les seditieux faisant bonne garde partout, & tenant ceux qui estoient favorables aux Romains renfermez dans leurs maisons. Le sixieme "il fit donner un grand assaut contre une porte du Temple; 'ce qui effraya & lassa tellement les seditieux, que beaucoup abandonnoient déja la ville; & le peuple encouragé par leur effroi, se preparoit, si l'assaut eust un peu continué, à ouvrir la porte, & à recevoir les Romains. Mais les crimes des Juifs avoient trop irrité Dieu, comme leur historien mesme le reconnoist. 'Il falloit que la guerre durast longtemps, afin qu'ils souffrissent des maux effroyables, '& qu'elle ne finist que par la ruine [de leur ville, &] du Temple mesme.

p. 820. a. b. | 5 novembre | c. | p. 819. g. | p. 820. c.

'Ainsi Cestius desesperant sans aucun sujet de prendre la ville, fit cesser l'assaut, & s'en retourna à son camp de Scopos: ce que les seditieux n'eurent pas plustost apperceu, qu'ils reprirent cœur, donnerent sur son arrieregarde, & luy tuerent beaucoup de gents de pié & de cheval. 'Le lendemain "Cestius partit de Scopos pour regagner son camp de Gabaon, toujours attaqué en queue & en flanc par les Juifs, qui luy tuerent un tres grand nombre d'hommes, entre lesquels fut Priscus Colonel d'une legion, & luy prirent la plus grande partie de son bagage.

c. 40. p. 820. d. | 6 novembre | e. f.

'Cestius demeura deux jours "à Gabaon sans savoir à quoy se resoudre. Enfin le troisieme, 'qui estoit le 8 de novembre, voyant 'que le nombre des Juifs croissoit toujours, il se mit en chemin, abandonnant le bagage, & faisant tuer toutes les bestes de somme, à la reserve de celles qui portoient les machines & les javelots. Les Juifs le poursuivirent, mais foiblement, jusqu'à une descente fort etroite, où ils l'attaquerent de front & de tous

6 & 7 novembre. | f. g. | p. 821. f. | p. 820. g.

p. 821. a. b. c. costez. 'Nous ne raportons point le détail de ce combat. Il suffit de dire que sans la nuit, qui donna aux Romains le moyen de se sauver à Bethoron [1] [le bas,] ils eussent esté entierement taillez en pieces. 'On ne fait neanmoins monter leur perte qu'à quatre mille hommes de pié, & à pres de quatre cents chevaux.

e. d. e. 'Les Juifs se repandirent autour de Bethoron pour observer la sortie des Romains. Mais des la nuit mesme Cestius partit avec ses troupes sans aucun bruit: & pour faire plus de diligence, il abandonna les machines, qui servirent bien depuis aux Juifs. Il laissa seulement quatre-cents hommes pour garder le camp, & couvrir la retraite de l'armée. Les Juifs attaquerent ces quatre-cents hommes, qu'ils eurent bientost tuez, & poursuivirent Cestius jusques à Antipatride, mais ne le purent atteindre. 'Les historiens Romains ont parlé de cette défaite de Cestius, & ont remarqué qu'il y perdit une des aigles des legions.

Tac. hi. l. 5. c. 10. p. 118 | Suet. in Vesp. c. 4. p. 735.

ARTICLE XLVI.

Les Chretiens abandonnent Jerusalem: Vespasien est envoyé pour faire la guerre aux Juifs.

Jos. bel. l. 2. c. 40. p. 821. e. | vit. p. 1000. a.

'ON peut juger avec quel triomphe les Juifs revinrent à Jerusalem. [a] Mais les plus sensez d'entre eux jugerent que leur victoire mesme estoit leur entiere ruine, [parcequ'elle irritoit les Romains, &] engageoit de plus en plus les Juifs à la revolte par les fausses esperances qu'elle leur donnoit: à quoy ils estoient encore portez par les cruautez que l'on exerçoit alors contre leur nation dans les villes de Syrie, ['comme nous l'avons marqué ci-dessus.] 'Aussi beaucoup des plus considerables se retirerent alors de la ville, comme d'un vaisseau prest à estre submergé. V. § 44.

bel. l. 2. c. 40. p. 821. f.

Luc. 21. v. 20. 21. [Les Chrétiens firent la mesme chose.] 'Car J. C. leur avoit ordonné de quitter la Judée, & de fuir sur les montagnes, lorsqu'ils auroient vu Jerusalem environnée d'une armée: [ce qui ne se peut pas entendre du siege que Tite y mit, puisqu'alors il n'y avoit plus moyen de fuir.] 'Dieu leur ordonna encore plus particulierement avant la guerre, par une revelation qu'en eurent les principaux, & par un Ange, selon S. Epiphane, de quitter Jerusalem, & d'aller demeurer dans une ville d'audelà du Jourdain, nommée Pella, [qui, comme nous avons dit, estoit du royaume

Euf. l. 3. c. 5. p. 75. a | Epi. 29. c. 7. p. 123. b | 30. c. 2. p. 126. c | mens. c. 15. p. 171. a.

2 Paral. c. 8. v. 5 | Hier. ep. 27. p. 172. c. 1. 'Il y avoit deux villes de Bethoron basties par Salomon, la haute, & la basse. [Gabaon estoit apparemment entre les deux.

d'Agrippa,] & du pays appellé Decapolis. 'C'estoit l'extremité de la Perée du costé du septentrion. [a] Les Chrétiens obeïrent à cet ordre, [soit dès ce temps-ci,] 'soit seulement lorsqu'ils virent l'abomination de la desolation dans le lieu saint, [comme nous l'expliquerons dans la suite:] '& ils abandonnerent cette malheureuse ville à la vengeance que Dieu vouloit tirer de tant de crimes qu'elle avoit commis contre J. C. & ses Apostres. Jos. bel. l.3.c.4. p.833.c. a Eus. Epi. Matt. 24. v.15. 16. Eus. l.3.c.5.p.75. a.b.

'Cestius echapé des mains des Juifs, envoya à Neron qui estoit alors en Acaïe, quelques uns des principaux d'entre eux, qui avoient pris le parti des Romains, pour luy dire ce qui estoit arrivé, & en rejetter la faute sur Florus. 'Neron conceut fort bien que cette guerre estoit d'une extreme consequence, '& qu'elle demandoit un chef d'experience & de valeur. Mais il en vouloit un qu'il ne craignist pas. Il crut trouver tout cela dans Vespasien, 'qui avoit toujours eu beaucoup de reputation & de bonheur dans la guerre, [b]& à qui sa naissance peu illustre ne pouvoit pas inspirer de grands desseins. [c]Il avoit alors offensé Neron, parce qu'il ne témoignoit pas assez admirer son chant & sa belle voix; & il n'attendoit rien moins que la mort, lorsqu'on luy donna le gouvernement [de la Palestine,] '& le commandement d'une armée composée [[1]d'une partie] des troupes de Syrie, de deux legions qui estoient en Egypte, & de plusieurs autres regimens de cavalerie & d'infanterie. [Il n'arriva en Judée que l'année suivante. Jos. bel l.2.c.40. p.821.822.a. præf.p.707.d. Suet. v. Vesp.c. 4.p. 736. Tac.hi.l.5.c.10. p.118. b Suet. p.736. c p.735. p. 736|Jos. bel.l. 3.c.1.p.830.d.

Mucien fut apparemment envoyé en mesme temps pour gouverner la Syrie,] 'où il est certain qu'il tenoit l'année suivante la place de Cestius, [d] que la nature ou le regret d'avoir esté défait par les Juifs, emporta bientost de ce monde. [e] Il paroist qu'il gouvernoit encore dans les premiers mois de l'an 67. [Nous voudrions que Joseph nous eust dit ce que devint "Florus. Mais il luy est assez ordinaire de tenir en suspens dans ces sortes de choses la curiosité de ses lecteurs.] Jos. bel. l.4.c.4. p.865.c. d Tac. hi. l.5.c. 10.p.118. e Jos. vit. p.1015. b|1029. a. NOTE 24.

ARTICLE XLVII.

Les Juifs se preparent à la guerre, envoient Joseph dans la Galilée, sont battus en attaquant Ascalon.

APRES la defaite de Cestius, les Juifs conspirant tous à la guerre, quoique quelques uns ne le fissent que par con- Jos. bel. l.2.c.42. p.822. b. c.

1. En 69 Vespasien avoit trois legions: 'Mucien gouverneur de Syrie en avoit quatre. Tac. hi. l.1.c.10. p.7.

vit.p.1018.g. trainte, tinrent un grand conseil dans le Temple, 'où par le consentement commun de la ville, '& des principaux de Jerusalem,
p. 1000. d.
bel. l. 2. c. 42. p. 822. c. 'on nomma divers chefs pour commander tant à Jerusalem que dans les diverses parties de la Judée. Joseph fils de Gorion, & le Pontife Ananus ['fils d'Anne,] furent nommez pour la ville; Note 4.
d. 'Eleazar fils d'Ananie, [l'auteur de la revolte, dont nous n'entendrons plus parler,] pour l'Idumée; 'Joseph fils de Matthias, qui
e|vit. p. 1000. d. est l'historien, pour les deux Galilées; & d'autres pour d'autres &c.
vit. p. 1000. d. endroits. 'Joseph témoigne qu'il fut envoyé en Galilée, parce-
c. f. qu'une partie de la province estoit encore soumise aux Romains. Et il semble que son intention & celle des principaux de Jerusalem, fust de maintenir ouvertement la paix, & d'estre en armes autant contre les seditieux & les voleurs, que contre les Romains. [Joseph fit neanmoins divers actes d'hostilité contre les Romains & leurs partisans: mais ce n'estoit peutestre que lorsqu'il ne pouvoit s'en dispenser, sans offenser ouvertement ceux qui estoient resolus à la guerre, & qui entrainoient le corps de la nation.]

bel. l. 2. c. 42. p. 822. f. g. 'Joseph estant arrivé en Galilée, s'y acquit l'affection des principaux en leur donnant part à la conduite des affaires, & celle des peuples en ne les gouvernant que par des personnes du pays. Ce fut pour cela qu'il établit sept juges dans chaque ville pour les petites affaires, & un conseil de soixante & dix personnes, les plus venerables de la province par leur age & leur probité, qui
vit. p. 1004. e. f. regloient avec luy ce qu'il y avoit de plus important, '& qui en mesme temps luy servoient d'ostages de la fidelité des autres.
d. e|bel. l. 2. c. 42. p. 823. e. f. 'Il prit un grand soin de mettre la paix dans le pays; & ne pouvant contraindre les voleurs à quitter les armes, il les obligea à ne plus voler, en leur faisant donner par le pays une solde reglée
vit. p. 1004. f| 1018. g. comme à des soldats. 'Il veilla surtout à la conservation de la pudicité des femmes; ce qui contribua beaucoup à le faire aimer.
p. 1004. f. g. Il ne recevoit point de presens, ne profitoit point du pillage des villes, & refusoit mesme ce qui pouvoit legitimement luy appartenir, bien loin de prendre aucun argent pour l'administration de la justice.

bel. l. 2. c. 42. p. 823. a. a b. c. d. 'Comme il jugeoit qu'on ne pourroit eviter d'avoir la guerre avec les Romains, a il arma dans la Galilée plus de cent mille hommes, parmi lesquels il tascha d'établir l'obeïssance & la discipline qui rendoient les Romains invincibles, 'en y mettant &c.
a|vit. p. 1013. b. comme eux un grand nombre d'officiers. 'Il fortifia les villes de Tiberiade, de Tarichée, & quelques autres, & mesme divers bourgs dont la situation luy parut avantageuse, particulierement

66\. celui de Jotapat, & le mont Itabyre, 'qu'on croit estre celuy de Thabor. Lubin, in Uss.

'Nous ne nous arrestons point à beaucoup de choses qu'il dit luy estre arrivées, & à divers petits mouvemens qu'il raporte, excitez principalement par Jean Giscala fils de Levi, qui fit tout ce qu'il put contre luy, dans l'esperance de demeurer maistre de la Galilée. Joseph s'y depeint partout comme un homme adroit, vigilant, toujours en action ; & en mesme temps sage, moderé, ennemi du trouble, & qui ne repandoit le sang qu'à la derniere extremité. 'On y voit au contraire qu'il n'y avoit rien de si injuste, que l'argent ne fit faire à ceux qui passoient pour les plus gents d'honneur de Jerusalem.

Jos. bel. l. 2. c. 43. 44. p. 824-829|vit. p. 1001-1030. vit. p. 1013. e. f.

'On y voit encore que Cestius estant retourné en Syrie, [a]envoya à Ptolemaïde un capitaine nommé Placide pour faire le degast dans la Galilée. 'Ceux de Sephoris qui s'estoient toujours maintenus dans l'obeïssance, [b] envoyerent demander du secours à Cestius : ce que les autres Galiléens ayant appris, ils accoururent en grand nombre à Sephoris, forcerent la ville, & l'eussent ruinée, si Joseh n'eust fait exprés courir le bruit que les Romains arrivoient. 'Ils arriverent en effet quelque tems aprés ; & comme ils pilloient les environs, Joseph les vint attaquer. Il eut d'abord de l'avantage, mais il fut enfin vaincu. 'Les Romains estoient aussi des ce temps là maistres de la Samarie.

p. 1002. a. [a] p. 1015. b. p. 1000. e. f| 1025. c. d. [b] p. 1027. 1028. p. 1029. a. b. c. p. 1019. f.

'Cependant on ne songeoit dans Jerusalem qu'à se preparer à la guerre. On se hastoit de relever les murailles, on travailloit partout à faire des machines, & à forger quantité d'armes : la jeunesse s'exerçoit, quoiqu'avec peu d'art, pour apprendre à s'en bien servir : & la chaleur d'un si grande mouvement remplissoit tout d'agitation & de tumulte. Les plus sages & les plus judicieux prevoyant les malheurs où l'on s'alloit engager, avoient le cœur percé de douleur, & ne pouvoient retenir leurs larmes. Ils estoient mesme effrayez par divers prodiges qui ne leur promettoient rien que de funeste. 'Ainsi sans que les Romains leur fissent la guerre, on voyoit déja dans Jerusalem l'image d'une ville prise & ruinée. Joseph dit que le dessein d'Ananus estoit de porter insensiblement les seditieux & les Zelateurs à la paix ; mais il succomba dans son entreprise.

bel. l. 2. c. 44. p. 828. f. g. p. 829. a.

'Simon fils de Gioras, dont nous aurons souvent à parler, estoit alors dans un canton de la Judée appellé l'Acrabatene, 'qu'on place dans l'Idumée, & qu'on distingue d'une partie de la Samarie qui portoit le mesme nom. 'Simon y avoit ramassé un corps de

a. Lubin, in Uss. Jos. bel. l. 2. p. 829. a. b.

seditieux avec lesquels il pilloit les biens des riches, & tuoit mesme ceux qui tomboient entre ses mains. Ananus y envoya des troupes; ce qui l'obligea de se retirer dans le chasteau de Masade, d'où il faisoit sans cesse des ravages dans l'Idumée.

l. 3. c. 2. p. 830. 831. 'Peu aprés la défaite de Cestius, les Juifs enflez de leur victoire allerent en grand nombre attaquer Ascalon, défendue par un Antoine avec fort peu de Romains. Cependant comme les Juifs estoient"sans ordre & sans discipline, aussibien que sans experience, Antoine les défit en deux combats, & leur tua dixhuit mille hommes. &c.

[Voilà ce que nous trouvons s'estre passé en Judée à la fin de l'an 66, ou au commencement de 67, jusqu'à l'arrivée de Vespasien.]

ARTICLE XLVIII.

Vespasien entre en Galilée, y prend Jotapat.

L'AN DE JESUS-CHRIST 67.

Jos. bel. l. 3. c. 1. p. 830. d. e. 'DEs que Vespasien eut receu de Neron la commission de faire la guerre aux Juifs, il se rendit en diligence par terre en Syrie, où il rassembla les troupes Romaines avec celles des alliez, leur faisant garder une exacte discipline; & cela commença à le faire estimer des provinces mesmes qui n'estoient point de sa jurisdiction. [Joseph loue souvent cette discipline des soldats Romains,]'& en remarque diverses particularitez.[a] Vespasien avoit trouvé à Antioche Agrippa qui l'y attendoit avec toutes ses forces. Il en partit [des les premiers mois de cette année,]'vint à Tyr, & de là à Ptolemaïde,[b] où ceux de Sephoris envoyerent luy demander des troupes contre les autres Juifs de la Galilée, celles que Cestius y avoit envoyées [s'estant retirées, ou n'estant pas assez fortes.] C'estoit un grand avantage à Vespasien d'avoir une place au milieu des ennemis.'C'est pourquoi il y envoya'Placide avec six mille hommes de pié, & mille chevaux qui faisoient le degast par toute la Galilée, sans que Joseph [avec ses cent mille hommes] pust s'y opposer.'Neanmoins Placide ayant voulu attaquer Jotapat, il en fut repoussé avec quelque perte.

Suet. v. Vesp. c. 4. p. 736. | Jos. bel. l. 3. c. 6. 8. p. 835-838. | a c. 3. p. 832. c. | vit. p. 1030. b. c. | b bel. l. 3. c. 3. p. 832. c. d. e. | a. 4. p. 834. b. | b. c. d. | a 7. p. 837.

Suet. v. Vesp. c. 4. p. 736. c Jos. bel. l. 3. c. 3. p. 834. e. f. 'Tite fils de Vespasien, que son pere avoit pris pour l'un de ses Lieutenans,[c] le vint joindre à Ptolemaïde, avec deux legions qu'il luy amenoit d'Alexandrie. Vespasien en avoit avec luy une troisiéme,

troisieme, avec vingt-trois cohortes, dont dix estoient de mille hommes chacune, & les autres de six-cents hommes de pié, & six-vingts chevaux. Les Rois Agrippa, Antiochus [de Comagene,] Soeme [de la Sophene,] & Malc d'Arabie, luy avoient aussi envoyé de grands secours :'de sorte que son armée se montoit à soixante mille hommes, outre un tres grand nombre de valets qui pouvoient passer pour autant de soldats. f. g.

'Il entra avec cette armée dans la Galilée,[a] voulant, dit Tite son fils, commencer par cette province, pour donner à ceux de Jerusalem le loisir de se reconnoistre, & de se corriger par l'exemple du chastiment de leurs voisins.] 'L'effroi se repandit aussitost par toute la Galilée: & Joseph abandonné de ses soldats, se retira à Tiberiade,'d'où il écrivit à Jerusalem le veritable état des choses, afin qu'on luy mandast si on pensoit à traiter, ou qu'on luy envoyast des troupes pour resister aux Romains. Il jugeoit bien qu'il faudroit enfin leur ceder, & il avoit moyen de se faire un merite auprés d'eux, en faisant son traité en particulier. Mais il aimoit mieux, dit-il, mourir mille fois, que de trahir sa patrie, & d'abandonner honteusement la charge qu'on luy avoit confiée. c. 8. p. 838. d. a l. 6. c. 34. p. 963. c. l. 3. c. 9. p. 838. e. f. c. 10. p. 839. a. b.

'Vespasien vint attaquer Gadara, qui fut prise du premier assaut, & brulée, avec tous les bourgs des environs: & tout ce qui s'y trouva fut mis au fil de l'épée, pour venger la défaite de Cestius.'Il marcha ensuite vers Jotapat,[b] qui n'estoit qu'à "deux lieues de Gabara. [Je ne sçay si c'est la mesme chose que Gadara.] c. 9. p. 838. f. 40 stades. c. 10. p. 839. b. c. b vit. p. 1016. 1017.

[c] Jotapat estoit, comme nous avons dit, un simple bourg, que Joseph avoit fait fortifier,'parcequ'il se trouvoit dans une situation tres avantageuse.[d] Sanson croit que c'est la mesme chose que Geth-Epher d'où estoit le prophete Jonas: & dans sa carte de la Terre-sainte, il le place fort pres du lac de Genesaret:'ce que Lubin a suivi. [Neanmoins selon ce qu'en dit Joseph, il y a bien de l'apparence qu'il n'estoit pas loin de Ptolemaïde.] c p. 1013. b. bel. l. 3. c. 12. p. 840. c. d. d Sans. index geo. Lubin, in Uss.

'Il estoit dans un pays de montagnes, rude & pierreux, inaccessible à la cavalerie. C'est pourquoi Vespasien qui vouloit s'en rendre maistre à cause de l'importance de la place, & parcequ'elle servoit de retraite à un grand nombre de Juifs, employa plusieurs jours à faire accommoder les chemins. Joseph ayant connu par là son dessein, se jetta dans la place ["le 11 ou] le 21 de may,'& Vespasien qui l'apprit par un transfuge, en fut ravi, croyant qu'en prenant Joseph, il seroit maistre de la Galilée. Il envoya aussitost Placide investir la place, afin que Joseph n'en pust sortir, Jos. bel. l. 3. c. 10. p. 839. b. c. NOTE 26. c. 11. p. 839.

y amena le lendemain toute l'armée, & commença le jour suivant à l'attaquer. 'Les Juifs se défendirent avec beaucoup d'adresse & de courage : & la prise de cette place couta bien cher aux Romains, comme on le peut voir dans Joseph, qui décrit fort au long ce qui se passa alors.'Le siege dura " pres de sept semaines, jusqu'au premier jour de juillet, auquel la ville fut prise en la treizieme année de Neron, [qui est la 67e de J. C.] 'Vespasien mesme y fut blessé. a On y conta quarante mille Juifs de tuez, ou durant le siege, ou à la prise de la place, outre douze-cents prisonniers, qui n'estoient ce semble que des femmes & des enfans. 'Joseph dit qu'il n'echapa pas mesme un homme qui pust en aller dire des nouvelles,'& que hors luy il ne resta [presque] personne qui pust dire ce qui s'estoit passé dans Jotapat.

p. 839-850. c. 23. p. 849. d| 850. c. — 47 jours. — c. 16. p. 844. g| Suet. v. Vesp. c. 4. p. 735. a Jos. bel. c. 23. p. 850. c. 30. p. 856. a. vit. p. 1026. d.

ARTICLE XLIX.

Joseph se rend à Vespasien, & luy predit l'Empire : Japha & Joppé prises par les Romains : Les Samaritains défaits.

'JOSEPH s'estoit acquis l'admiration & l'amour mesme de ses ennemis, par le courage avec lequel il s'estoit défendu. 'Dans la prise de Jotapat, il s'estoit sauvé avec quarante autres en une caverne fort secrette," où il fut neanmoins decouvert au bout de trois jours. Vespasien souhaitoit extremement de l'avoir en vie. 'Ainsi il envoya par trois fois à sa caverne luy offrir la vie s'il se vouloit rendre." Joseph fut longtemps sans oser se fier à cette parole.'Il s'y resolut enfin : mais ceux qui estoient avec luy declarerent qu'ils ne le souffriroient pas, & qu'il falloit qu'il mourust ou de sa propre main, ou de la leur. Il leur fit un fort beau discours pour leur montrer qu'il n'est point permis à un homme de s'oster la vie, & que ce n'est pas une action de generosité, mais de foiblesse.'Toutes" ses raisons, quelques solides qu'elles fussent, ne firent point d'impression sur des esprits resolus à ne point ceder, & le seul expedient qu'il trouva, fut de consentir à mourir avec eux, mais qu'il falloit tirer au sort qui mourroit le premier. Ainsi il mit toute sa confiance en Dieu : & il arriva par le sort que tous les autres estant tuez, il demeura seul avec un autre, à qui il persuada sans beaucoup de peine d'aimer mieux vivre que de mourir.

Jos. bel. l. 3. c. 24. p. 851. b|c. 26. p. 854. a. c. 24. p. 850. 851. — &c. — c. 24. p. 851. a. b. — &c. — c. 25. p. 851-853. c. 26. p. 853. — &c.

'Il se remit donc entre les mains d'un officier son ami, que Vespasien luy avoit envoyé, & vint trouver ce General,' qui le fit

p. 853. 854. c. 27. p. 854.

garder pour l'envoyer à Neron. Joseph sachant son dessein, demanda à luy parler en particulier. Vespasien le fit venir dans sa chambre, où il estoit seul avec Tite, & deux de ses intimes amis; & là Joseph mesme assure qu'il luy dit que luy & Tite seroient un jour elevez à l'Empire aprés Neron & quelques autres qui regneroient peu. Pour les mieux persuader d'une chose qui n'avoit alors nulle apparence, il leur protesta qu'il avoit predit à ceux de Jotapat le jour auquel leur ville devoit estre prise: & il assure que Vespasien s'en estant informé des prisonniers, trouva que cela estoit veritable. 'Les historiens remarquent aussi que Joseph luy avoit predit l'Empire. [a]Vespasien ne témoigna pas ajouter beaucoup de foy à ce que luy disoit Joseph, & ne voulut point luy donner encore la liberté: neanmoins il le traitoit fort bien, à quoy il estoit particulierement porté par Tite, 'qui des qu'il eut vu Joseph, conceut pour luy beaucoup d'amitié. Suet. v. Vesp. c. 5. p. 738|Dio, l. 60. p. 745. a. a Jos. bel. c. 27. p. 854. d. f. c. 25. p. 854. a. b.

'La nouvelle de la prise de Jotapat causa une extreme desolation dans Jerusalem, surtout parcequ'on crut durant un mois que Joseph y estoit mort avec les autres. Mais lorsqu'on eut appris qu'il vivoit, & qu'il estoit bien traité par les Romains, cette affection extraordinaire qu'on avoit témoignée pour luy, se convertit en une haine qui n'estoit pas moins extraordinaire. On eut autant de douleur de ce qu'il vivoit, qu'on en avoit eu lorsqu'on l'avoit cru mort. Tout le monde le chargeoit d'injures ou comme lasche, ou comme traistre. c. 30. p. 855. a. d.

'Du reste, au lieu que les malheurs servent aux sages pour se corriger, & pour eviter de tomber dans les fautes qui les leur ont attirez; celui-ci ne servit aux Juifs que comme d'aiguillon, pour se jetter dans de plus grands maux. Leurs pertes mesmes les irritoient, & les coups [dont Dieu les frapoit,] ne servoient qu'à les aigrir. Ainsi un mal estoit la source d'un autre; & la ruine de Jotapat au lieu de les porter à la paix, leur inspira une nouvelle fureur contre les Romains. d. e.

'Durant le siege de Jotapat, Vespasien envoya Trajan, Colonel d'une legion, [qui peut estre le pere de l'Empereur de ce nom,] avec deux mille hommes de pié & mille chevaux, prendre une ville voisine nommée Japha, ceinte de deux murailles. Les habitans sortirent pour le combattre; il les défit, & entra en les poursuivant jusque dans la premiere enceinte. Ceux qui estoient demeurez dans la ville, fermerent les portes de la seconde, depeur qu'il n'y entrast aussi, & laisserent douze mille de leurs citoyens, enfermez entre les deux murailles à la discretion des Romains, c. 21. p. 848.

qui en firent un carnage horrible : ou plutost c'estoit Dieu mesme, dit Joseph, qui abandonnoit les peuples de la Galilée à leurs ennemis. La ville fut emportée peu aprés par Tite, que Trajan y appella pour luy laisser l'honneur de cette victoire:& les Romains y tuerent encore trois mille hommes, c'est à dire tout ce qui y restoit, hors les femmes & les enfans dont ils firent des esclaves. Joseph marque cet evenement le 20 de juin.

c. 22. p. 849. 'Le 27 du mesme mois, les Samaritains qui sembloient vouloir remuer, furent forcez par Cereal Colonel d'une autre legion, sur leur montagne sainte de Garizim où ils s'estoient assemblez. Plus d'onze mille hommes y furent tuez, quoique Cereal n'eust avec luy que trois mille hommes de pié & six-cents chevaux.

c. 23. p. 850. e. | a c. 28. p. 854. f. 'Jotapat ayant esté prise le premier de juillet ; [a]des le quatrieme du mesme mois, Vespasien retourna à Ptolemaïde, d'où il vint p. 855. a. à Cesarée, '& mit ses troupes en garnison ["pour se reposer un Note v. c. 29. p. 855. peu.] 'Il en envoya neanmoins quelque partie à Joppé ville sur le bord de la mer, que Cestius avoit ruinée, mais que divers Juifs chassez de leur pays rebatissoient, & d'où ils couroient toutes les costes. La ville fut prise sans peine, & les Juifs contraints de se jetter dans leurs barques & de se mettre en mer, où ils furent battus d'une si horrible tempeste, que plus de quatre mille furent p. 855. 856. noyez.'Les Romains ruinerent de nouveau la ville, & y laisserent quelques troupes qui pilloient tous les environs.

c. 31. p. 856. e. f. 'De Cesarée sur la mer, Vespasien alla à l'autre Cesarée appellée de Philippe, où il passa vingt jours chez le Roy Agrippa qui l'en avoit fort prié.

ARTICLE L.

Vespasien prend Tiberiade, Tarichée, Gamala, & toute la Galilée : Jean de Giscala s'enfuit à Jerusalem.

[IL sembloit que la prise de Jotapat & de Joseph dust reduire toute la Galilée sous la puissance des Romains.] 'Cependant Jos. vit. p. 1025. f g. | b bel. l. 3. c. 31. p. 856. f. g. la ville de Tiberiade ne se soumettoit point, [b] & 'excitoit mesme νεωτερίζειν. de nouveaux troubles, aussibien que celle de Tarichée, "qui avoit ἀφεστώτων. apparemment témoigné vouloir obeïr. Vespasien ayant donc rassemblé son armée, s'approcha de Tiberiade, '& y envoya d'abord p. 857 | vit. p. 1025. g. un officier avec quelques soldats, pour exhorter les habitans à la paix. Ceux qui vouloient la guerre, au lieu d'ecouter l'officier, qui estoit descendu de cheval pour leur parler, le chargerent

comme ennemi, & l'obligerent de s'enfuir en leur laissant ses chevaux; ce qui fit prendre à Vespasien la resolution de punir toute la ville. Mais les principaux habitans luy vinrent protester que hors quelques seditieux qui tyrannizoient les autres, tout le peuple ne souhaitoit que d'obeïr. Agrippa à qui la ville appartenoit, interceda pour eux: & à sa consideration Vespasien leur pardonna, se contentant de faire abatre quelque partie des murailles.

'Il marcha ensuite vers Tarichée, où tous les seditieux des environs s'estoient rassemblez. [a] Ils eurent mesme la hardiesse de le venir attaquer dans son camp. 'Cependant Tite qui s'estoit avancé avec six-cents chevaux, 'soutenu par quatre-cents autres que Trajan luy amena, les poussa avec tant de vigueur, qu'il les défit, & les contraignit de fuir dans la ville; 'où pendant que les habitans qui vouloient se rendre, & les étrangers qui vouloient soutenir, se querelloient, il y entra sans que personne osast luy resister, & y fit un grand carnage. 'Cela arriva apparemment le 8 de septembre. bel. l. 3. c. 32. p. 857. f. g. a p. 858. a. b. b. c. c. 34. p. 859. p. 859. 860. c. 36. p. 862. e.

'Vespasien apprit avec joie cette victoire de son fils, qui terminoit une grande partie de la guerre. Il vint aussitost à Tarichée; & comme un grand nombre de personnes s'estoient retirées sur le lac de Genesar [ou Genesaret,] qui bat au pié des murailles, 'il ordonna le lendemain de faire quantité de barques, ce qui fut executé fort promtement: '& aussitost il alla attaquer les Juifs qui estoient sur le lac, & les défit entierement, 'sans qu'il en echapast un seul qui ne fust tué ou noyé. 'Il resolut ensuite de se défaire de ce grand nombre de seditieux etrangers qui estoient dans la ville, pretendant [a] qu'il n'y avoit point de loy ni de parole à observer à l'égard des Juifs. Il en fit tuer douze-cents qui estoient les plus agez; il en choisit six mille des plus robustes, qu'il envoya à Neron pour travailler à percer l'Isthme [de Corinthe;] & vendit le reste, qui se montoit à plus de trente mille, sans conter ceux qui estoient des terres d'Agrippa. Car pour ceux-là, on les luy remit entre les mains, & il les vendit aussi. c. 34. p. 860. c. d. c. 32. p. 857. g. c. 34. p. 860. d. c. 35. p. 861. p. 862. a. c. 36. p. 862. [a] ἀνδρῶν ἀσεβῶν ... [marginal note, partly illegible]

'La prise de Tarichée rendit les Romains maistres de toute la Galilée, hors Gamala, le mont Itabyre, & Giscala. Gamala estoit audelà du Jourdain, vis à vis de Tarichée, 'dans une situation tres avantageuse; [a] & elle avoit encore esté fortifiée par Joseph; 'de sorte que les troupes d'Agrippa à qui elle appartenoit, l'avoient assiegée inutilement durant sept mois. 'Vespasien y vint donc avec son armée, accompagné d'Agrippa; qui s'estant approché pour l. 4. c. 1. p. 863. e. c. 2. p. 863. 864. p. 864. a. a. b. c.

porter les habitans à se rendre, y fut blessé d'un coup de fronde.
c. 3. p. 864. 865. 'Les Romains y estant une fois entrez, en furent chassez avec une grande perte; c. 4. p. 865. '& Vespasien mesme y fut en un fort grand danger. c. 7. p. 867. 868. 'Neanmoins trois soldats ayant fait tomber une tour, les Romains y entrerent le lendemain, qui estoit le 23 d'octobre, & forcerent la place, favorisez par un grand "vent qui portoit leurs traits avec violence contre les Juifs, & repoussoit ceux des Juifs contre eux mesmes. p. 868. a. b. 'Les Romains n'y tuerent que quatre mille hommes, quoiqu'ils n'epargnassent pas mesme les enfans. Mais il y en eut plus de cinq mille qui se jetterent eux mesmes par desespoir dans les precipices qui fermoient leur ville.

c. 6. p. 866. 867. 'Durant ce siege, Placide avec six-cents chevaux se rendit maistre du mont Itabyre. c. 8. p. 868. c. e. 'Ainsi il ne resta plus que Giscala, contre laquelle Vespasien envoya Tite avec mille chevaux, durant qu'il mettoit le reste de ses troupes en quartier d'hiver à Cesarée & à Scythople, e. f. 'pour se preparer à assieger Jerusalem l'année suivante. c. d. 'Les habitans de Giscala ne souhaitoient que d'obeïr aux Romains. Mais Jean fils de Levi, dont nous avons déja parlé, estoit maistre de la ville avec un grand nombre de voleurs. c. 9. p. 869. c. d. 'Cependant ne voyant pas moyen de se defendre, il assura Tite qu'il acceptoit la paix & le pardon qu'il leur offroit; & le pria, comme c'estoit le jour du sabbat, de vouloir leur donner jusqu'au lendemain. d. e. 'Tite qui ne connoissoit pas ce fourbe, luy accorda trop facilement ce délai, & Dieu le permit pour le malheur de Jerusalem, e. f. [dont Jean devoit estre le principal instrument.] 'Car quand la nuit fut venue, Jean sortit de Giscala avec ses soldats, & un grand nombre d'habitans, qui menoient avec eux toute leur famille, pour s'enfuir à Jerusalem.

p. 870. a. b. c. 'Le lendemain Tite fut receu dans Giscala avec la joie de ceux qui y estoient demeurez: mais il fut bien fasché d'avoir laissé echaper les autres. Il fit inutilement courir aprés Jean: neanmoins ceux qui le poursuivirent tuerent jusqu'à six mille hommes qui avoient fait moins de diligence, & ramenerent pres de trois mille femmes ou enfans. b. 'Le peuple pria Tite de punir les seditieux qui estoient encore restez dans la ville. c. 'Mais il se contenta d'y laisser une garnison, & de menacer en general ceux qui y estoient portez à la revolte, sans en faire de recherche. Il savoit bien que plusieurs pour satisfaire leur haine particuliere, accuseroient les innocens avec les coupables: & il aimoit mieux laisser vivre des coupables, que de faire mourir un innocent, parceque les plus méchans peuvent devenir gents de bien, au

Margin note: " Βίαιος.

lieu que l'injustice qui auroit couté la vie à des innocens, seroit sans remede.

'Il retourna de là à Cesarée, d'où son pere partit encore pour aller se rendre maistre de Jamnia & d'Azot;& y mettre garnison. c. 10. p. 871. b.

✠✠

ARTICLE LI.

Les Zelateurs se rendent maistres dans Jerusalem ; font du Temple leur citadelle.

[L'Hiver obligea de donner quelque repos aux Juifs.] 'Mais moins les Romains leur faisoient la guerre, plus ils se la faisoient à eux mesmes.'Tout le pays estoit divisé; les uns vouloient la paix, les autres la guerre. On se querella d'abord sur cela dans les maisons, d'où le mal se repandit audehors, & divisa les villes & les peuples qui avoient esté jusqu'alors les plus unis. Chacun se rangea du costé de ceux qui estoient de son sentiment, & l'on ne vit partout que sedition, & que des troupes de peuples armées les uns contre les autres. Ceux qui vouloient la guerre estoient les jeunes gents les plus audacieux, qui l'ayant bientost emporté sur les vieillars,'se mirent à piller & à voler chacun dans son canton: & puis s'estant unis les uns aux autres, ils exerçoient ouvertement leurs brigandages dans toute la campagne, & ne faisoient pas moins de mal que les armées des Romains. Jos. bel. l. 4. c. 10. p. 871. b. e. d.

'Enfin quand ils furent las de piller la campagne, tous les chefs de ces voleurs se rassemblerent, & vinrent fondre à Jerusalem, comme pour la defendre contre les Romains, [& en effet pour la ruiner.]'Les autres voleurs,[qui depuis longtemps avoient accoutumé de piller la Judée,]'& qui se donnoient le nom de Zelateurs,'y vinrent aussi; & furent ravis de trouver en eux des gents encore plus méchans qu'ils n'estoient.'Tous ceux qui echapoient aux armes de Vespasien, [& ne vouloient pas se soumettre aux Romains,] y accouroient encore:'de sorte que cette multitude de gents inutiles suffisoit seule pour causer la perte de la ville, parcequ'elle y consumoit les vivres dont on avoit besoin pour la défendre longtemps. Mais outre la famine, elle y causa encore la sedition. c. 11. p. 871. e. f. c. 12. p. 873. b. c. 11. p. 871. f. c. 8. p. 868. f. c. 11. p. 871. f.

'Les Zelateurs [& les autres voleurs] y continuoient leurs brigandages:' & comme on ne s'opposoit point à eux, [a] n'y ayant point de magistrat qui eust assez d'autorité pour les reprimer, f. c. 13. p. 873. e. [a] c. 11. p. 871. f.

πόλιν ἀστρατήγητον.

a. 13. p. 873. c. 'l'impunité augmenta leur nombre & leur insolence. Ils se mirent à piller les maisons ; & parcequ'on le souffrit, 'ils en vinrent jusqu'à tuer publiquement en plein jour les personnes les plus illustres. Ils commencerent par Antipas, Levias, & Sophas, tous trois de sang royal, & fort puissans, qu'ils pretendoient vouloir livrer la ville aux Romains. Ils se saisirent d'eux, & les trainerent par le milieu de la ville à la prison. Tout le mode fut saisi d'effroi à ce spectacle : mais personne n'osa branler pour les défendre, chacun ne pensant qu'à se sauver [pour perir un peu plustard.] Ainsi la lascheté du peuple augmentant la hardiesse des Zelateurs, ils tuerent peu aprés ces princes dans la prison, sans se mettre en peine de verifier les desseins dont ils les pretendoient coupables.

c. f|c. 11. p. 871. 872.

c. 11. p. 872. c. d. 'Ce qui les rendoit si audacieux n'estoient pas seulement l'abatement & la timidité du peuple, mais encore les divisions des plus puissans, qu'ils armoient eux mesmes les uns contre les autres"par de faux raports, & par d'autres adresses pleines de malice. λογοποιίαις.

c. 11. 12. p. 872. d. e|874. c. 'Enfin voyant que le peuple commençoit à se soulever contre eux à la persuasion du Pontife Ananus, ils se retirerent dans le Temple, pour porter leur fureur contre Dieu mesme, apres l'avoir fait sentir aux hommes, & pour faire de ce lieu de sainteté une citadelle & une retraite de voleurs. Il paroist par les termes de Joseph, qu'il faut entendre ceci non seulement du Temple exterieur, * où tous les Juifs avoient la liberté d'entrer quand ils estoient purs, mais du lieu mesme appellé *le Saint*, & qui n'estoit destiné que pour les Prestres.[Ce lieu ne fut plus depuis ce temps là, jusqu'à sa destruction, qu'un theatre de guerre, & un lieu de carnage & de meurtres, où l'on repandoit le sang non des victimes offertes à Dieu, mais des hommes immolez à l'ambition, à la vengeance, & à la cruauté des plus scelerats.] V. la note 29.

Jansf. in Matt. p. 197. 198| Synops. ibid. p. 574. g. 'Aussi plusieurs interpretes croient que c'est là l'abomination de la desolation qui devoit estre dans le Temple selon Daniel, & dans le lieu saint selon J. C. mesme, avant la ruine entiere des Juifs.'Et Joseph paroist avoir pris en ce sens la prophetie de Daniel.[On ne peut en effet rien voir de plus abominable que ce que les Zelateurs firent dans le Temple ; & leurs cruautez furent non seulement le presage, mais aussi la cause de la desolation & de la ruine entiere du Temple mesme, & de la ville.]'Il est vray que J. C. ordonne à ses disciples de se retirer de la Judée quand ils verront cette abomination : [& qu'il estoit bien tard de le faire en ce temps-ci, surtout pour ceux qui estoient dans la Galilée.

Jos. bel. l. 4. c. 22. p. 887. a. b.

Matt. 24. v. 15. 16.

Mais

Mais il est aisé qu'une partie des Chrétiens se soit retirée aussitost aprés la défaite de Cestius, & les autres seulement lorsqu'ils virent le Temple profané par les Zelateurs.] 'S. Augustin croit mesme que quelques uns y peuvent estre demeurez jusqu'à la prise de la ville, & que ce fut à cause d'eux que Dieu fit encore durer le siege moins qu'il n'eust fait. Aug B. ep. 199. § 29. p. 752. c.

NOTE 28. 'A cette abomination les Zelateurs en joignirent une autre, qui fut de faire un grand Pontife par le sort, sous pretexte qu'on l'avoit fait autrefois: [ce qui ne se trouve pas neanmoins ni dans l'Ecriture, ni dans Joseph.] Sans avoir donc égard aux familles dont on avoit alors accoutumé de prendre les grands Pontifes, ils appellerent, [apparemment par le sort,] 'la Classe d'Eniacim, ou Jacim, qui estoit la douzieme des Classes [1] sacerdotales; [a] & y ayant jetté le sort, il tomba sur un Phannias fils de Samuel, homme tout à fait indigne de cette dignité, qui ne savoit pas mesme ce que c'estoit que le pontificat, & qui ne connoissoit que sa campagne où il avoit toujours vécu, & où il estoit encore alors. Cependant sans rougir de ce que Dieu avoit ainsi confondu leur entreprise, ils firent venir ce Phannias malgré luy, le revétirent de la robe sacrée, & luy apprirent à faire les fonctions, plutost comme un acteur de theatre, que comme un veritable Pontife. Cette impieté estoit pour eux un jeu & un divertissement, & pour les autres Prestres un sujet de gemissement & de larmes. Jos. bel. l. 4. c. 12. p. 872. e. f. 1. Paral. 24. v. 12. a Jos. bel. c. 12. p. 872. f. g.

ARTICLE LII.

Le peuple animé par Ananus, se souleve contre les Zelateurs: Jean de Giscala se joint à eux, & appelle les Iduméens.

'LA profanation que les Zelateurs faisoient du Temple & du pontificat, anima extremement le peuple contre eux. [b] Le Pontife Ananus l'exhorta encore par un discours tres vehement, à ne pas souffrir davantage qu'on pust attribuer à la lascheté generale de leur nation les crimes de ces ennemis de Dieu & des hommes, & à s'exposer plutost à toutes sortes de perils, comme il estoit resolu de faire luy mesme.'Mais les Zalateurs avertis de tout, vinrent les premiers attaquer le peuple. Il se donna sur cela un rude combat, où beaucoup furent tuez & blessez de part & d'autre: & le Temple estoit le lieu où les Zelateurs portoient leurs Jos. bel. l. 4. c. 12. p. 873. a. b. b c. 13. p. 873-875. c. 14. p. 875.

1. David avoit distribué toutes les familles sacerdotales en 24 Classes, qui devoient servir chacune en leur rang: '& cette distinction subsistoit encore en ce temps-ci. 1. Paral. 24. v. 3. 4. Jos. ant. l. 7. c. 11. p. 249. a.

blessez tout couverts de leur sang & de celui de leurs citoyens. Les Zelateurs eurent d'abord l'avantage dans ce combat : mais le nombre du peuple l'emportant enfin, ils furent obligez d'abandonner la premiere enceinte du Temple, & de se renfermer
p. 875. 876. "dans la seconde. 'Ananus qui conduisoit le peuple, ne voulut pas par respect pour ce lieu, les y aller attaquer. Il laissa seulement six mille hommes pour en garder l'entrée, & empescher que les Zelateurs n'en sortissent. NOTE 19.

c. 10. p. 870. 871. 'Jean de Giscala aprés avoir esté chassé de la Galilée, s'estoit
a c. 15. p. 876. b. c. d. retiré, comme nous avons dit, à Jerusalem.[a] Il témoignoit "un grand zele pour le parti du peuple, estoit toujours auprés d'Ananus, & se mesloit dans toutes les deliberations, sans attendre qu'on l'y appellast. Mais comme c'estoit un esprit brouillon, fourbe, & ambitieux, il faisoit savoir toutes choses aux Zelateurs. &c.
d. e. 'On s'en défia ; & on crut neanmoins pouvoir s'assurer sur les grands sermens qu'il fit d'estre fidele ; de sorte qu'on le deputa mesme aux Zelateurs pour chercher quelque voie d'accord. Car Ananus souhaitoit extremement de conserver le respect & la
e. f. sainteté du Temple. 'Mais des qu'il fut avec les Zelateurs, il les anima encore plus qu'ils ne l'estoient contre Ananus, en leur disant que ce Pontife avoit envoyé à Vespasien pour luy livrer la
p. 876. 877. b p. 877. d. e. ville ; 'à quoy il ajouta "plusieurs autres mensonges. [b] En un mot il fit si bien qu'il les porta à envoyer prier les Iduméens de venir en diligence à leur secours, pour empescher, disoient-ils, que la trahison d'Ananus ne perdist toute la nation. [Car les Iduméens &c.
e. f. estoient alors considerez comme Juifs.] 'C'estoit d'ailleurs une nation turbulente & inquiete, toujours preste à faire quelque remuement, & à se mettre en armes pour quiconque la vouloit un peu flater, courant au combat avec la mesme joie que les autres à une feste.

c. 16. p. 877. g. 'Ils prirent en effet les armes plus viste qu'on ne peut se l'imaginer, & vinrent à Jerusalem au nombre de vingt mille hommes.
p. 878. a. 'Ananus les voyant arriver, leur fit fermer les portes: [c] & Jesus fils
c a[nt]. l. 20. c. 12. p. 873. a[nt]. l. 20. c. 8. p. 699. de Gamala ou Gamaliel, qui avoit esté grand Pontife aprés Ananus, & qui le secondoit en toutes choses, [d] leur fit un grand
d bel. l. 4. c. 16. p. 878.-880. discours pour les porter à quitter les armes, puisque ce qu'on leur avoit dit, qu'on vouloit livrer la ville aux Romains, estoit absolument faux ; Qu'il leur estoit honteux de prendre le parti des plus detestables de tous les hommes ; Qu'on le leur feroit
p. 879. f. voir, 's'ils vouloient entrer dans la ville sans armes ; & qu'on les
p. 880. feroit eux mesmes juges de toutes choses. 'Mais les Iduméens

67. déja offensez de ce qu'on leur avoit fermez les portes, s'irriterent
encore de ce qu'on leur parloit de quitter les armes.

ARTICLE LIII.

Les Iduméens entrent dans Jerusalem, tuent Ananus, & font un horrible carnage.

'DURANT que les Iduméens cherchoient à entrer dans Jeru- Jos. bel. l.4.c.17.
salem, il survint la nuit un furieux orage, qui estoit un pre- p.881.
sage de ce qui alloit arriver. Car les Zelateurs favorisez par le
bruit des vents & du tonnerre, sortirent du Temple sans estre
apperceus, allerent briser la porte de la ville, & firent entrer les
Iduméens. 'L'effroi saisit aussitost les Juifs: tous crient, mais peu p.882.
resistent: & les Iduméens naturellement cruels, tuent tout ce
qu'ils rencontrent jusqu'au nombre de huit mille cinq-cents per-
sonnes. 'Lorsque le jour fut venu, ils se mirent à piller les mai- c.18.p.882.e.f.
sons, sans discontinuer le carnage: & ayant bientost trouvé les
deux Pontifes Ananus & Jesus fils de Gamala, qu'ils cherchoient
sur tous les autres, ils les massacrerent avec insultes, & voulurent
encore qu'ils fussent exposez aux bestes, & privez de l'honneur
de la sepulture, que les Juifs rendoient avec soin à ceux mesmes
qu'on crucifioit pour leurs crimes.

'Joseph dit que la mort d'Ananus fut le commencement de g.
la ruine de Jerusalem, que ses murailles furent renversées, & la re-
publique des Juifs détruite, lorsque cet homme, en la sage con-
duite duquel consistoit toute l'esperance de leur salut, fut si
cruellement massacré au milieu d'une ville, 'où il s'estoit vu re- p.883.c.
προσκυνού-μενος. veré & "comme adoré par [les Juifs de] toutes les nations de la
terre. [C'estoit, comme nous avons dit, le fils d'Anne dont il est
parlé dans l'Evangile.] 'Joseph en fait un fort grand eloge, [a]quoi- a.c.11.p.872.d.
V. la note 26. que depuis "il en ait parlé moins avantageusement au sujet de a ant.l.20.c.8.p. 691 a.b.
la mort de S. Jacque de Jerusalem, dont il fut l'auteur. [b]Il ajoute b bel.l.4.c.18.p. 883.a.
à son eloge qu'il avoit un grand amour pour la liberté & le gou-
vernement populaire; mais que comme il preferoit à toutes
1. choses l'interest public, [1] il desiroit beaucoup de procurer la paix
avec les Romains, parcequ'il connoissoit trop leurs forces pour
ne pas juger qu'il estoit impossible aux Juifs de leur resister. 'Jo- b.
seph ne doute point, que s'il eust vécu, il n'eust réussi dans son

1. Tout cet endroit est fort obscur dans le grec de Joseph, qui apparemment est corrompu: Nous suivons Mr d'Andilly, qui y a trouvé, ou y a fait un fort beau sens.

dessein. Car il estoit si eloquent, qu'il persuadoit au peuple tout ce qu'il vouloit. Il avoit déja reduit à la derniere extremité ces perturbateurs du repos public, qui osoient si faussement prendre le nom de Zelateurs; & les Juifs auroient pu, sous la conduite d'un tel chef, donner assez d'affaires aux Romains, pour les porter à un accommodement juste & raisonnable. Il avoit de plus l'avantage d'estre secondé par Jesus de Gamala, qui surpassoit aprés luy tous les autres en merite. Mais Dieu voulant purifier par le feu tant de souillures & d'abominations qui avoient deshonoré cette ville sainte, il la priva du secours de ces grands hommes, dont le courage, la prudence, la conduite, & l'amour pour le public, s'opposant à ses malheurs, en pouvoient retarder la ruine.

a 19. p. 882. d. e. f. l. 7. c. 30. p. 935. d. e.

'Aprés qu'Ananus & Jesus eurent esté tuez, les Zelateurs & les Iduméens continuerent à exercer leur rage contre le peuple, & en firent une horrible boucherie. Ils tuoient les autres où ils les rencontroient. Mais pour les personnes de qualité, & les jeunes gents [propres à porter les armes,] ils les mettoient en prison dans l'esperance qu'ils pourroient se ranger de leur costé. Joseph assure neanmoins qu'il n'y en eut pas un seul qui n'aimast mieux souffrir la mort que de s'unir avec ces méchans pour la ruine de leur patrie.

a 'Les Iduméens pour se venger de leur fermeté, ne se contenterent pas de leur oster la vie comme aux autres: ces tigres leur faisoient souffrir auparavant tous les tourmens imaginables, & ne leur accordoient la grace de finir leur vie par l'épée, que lorsque leurs corps accablez sous le poids de leurs douleurs, estoient incapables d'en plus ressentir. Ils tuoient la nuit ceux qu'ils avoient pris durant le jour, & jettoient dehors les corps des morts pour vider les prisons, & y faire place à d'autres.

a 'La frayeur du peuple estoit si grande, que personne n'osoit
f ouvertement ni pleurer, ni enterrer ses proches & ses amis. 'Pour repandre des larmes & pousser quelques soupirs, il falloit s'enfermer dans les maisons, & regarder auparavant de tous costez si l'on n'estoit vu & entendu de personne, parceque la compassion passoit pour un crime capital dans l'esprit de ces monstres en cruauté, & l'on ne pouvoit pleurer les morts sans perdre la vie. Tout ce que l'on pouvoit faire, estoit de couvrir, la nuit, d'un peu de terre ces corps si inhumainement massacrez: oser y en jetter en plein jour, passoit pour une action de courage tout à fait extraordinaire. C'est ainsi que douze mille hommes d'une

naissance noble, & qui estoient encore dans la vigueur de leur age, perirent miserablement par la cruauté de ces furieux.

ARTICLE LIV.

Mort de Zacharie fils de Baruc.

'LEs Zelateurs lassez enfin de massacrer indifferemment tout ce qui tomboit entre leurs mains, voulurent en tuer d'autres en ceremonie, & avec quelque forme de jugement. 'Ils resolurent donc de faire ainsi mourir Zacarie fils de Baruc, parce qu'outre que son illustre naissance, sa vertu, son autorité, son amour pour les gents de bien, & sa haine pour les méchans, le leur rendoient redoutable, ses richesses estoient une grande amorce pour leur avarice. 'Ils choisirent soixante & dix des plus notables du peuple, qu'ils établirent en apparence pour estre ses juges; mais sans leur donner en effet aucun pouvoir de juger. Ils l'accuserent devant eux d'avoir voulu livrer la ville aux Romains, & d'avoir envoyé pour ce sujet vers Vespasien. On ne pouvoit trouver ni preuve, ni seulement le moindre indice de ce pretendu crime: mais les Zelateurs soutenoient qu'ils en estoient bien assurez, & vouloient que le temoignage qu'ils en rendoient, suffist pour convaincre l'accusé. Jos. bel. l. 4. c. 19. p. 883. f. g. p. 884. a.

'Zacarie n'eut pas peine à connoistre que ce jugement n'estoit qu'une feinte, qui se termineroit à la prison, & de la prison à la mort; mais quoiqu'il ne vist pour luy aucune esperance de salut, 'il ne rabatit rien de la fermeté de son courage. Il se moqua de la pretention qu'avoient ses accusateurs de vouloir faire passer leur témoignage pour une preuve: & aprés avoir détruit en peu de mots les crimes qu'ils luy objectoient, il deduisit l'un aprés l'autre ceux dont ses accusateurs mesmes estoient veritablement coupables, & finit en deplorant l'état malheureux où sa patrie se trouvoit reduite. a. b.

'Un discours si genereux alluma une telle rage dans le cœur des Zelateurs, qu'ils eussent massacré Zacarie à l'heure mesme, sans la fantaisie qu'ils avoient de continuer jusques à la fin à donner à ce jugement quelque apparence de justice, '& d'eprouver si ceux qu'ils avoient choisis pour ce sujet, auroient assez de cœur pour ne point craindre de la rendre dans un temps où ils ne le pouvoient faire sans courir fortune de la vie. Ainsi ils permirent à ces soixante & dix juges de prononcer: & ne s'en b. a.

estant pas trouvé un seul qui n'aimast mieux s'exposer à la mort, qu'au reproche d'avoir condanné un homme de bien par la plus grande de toutes les injustices, il fut declaré absous tout d'une voix.

d 'La prononciation de ce jugement fit jetter un cri de fureur aux Zelateurs. Leur rage ne put souffrir de voir que ces juges n'avoient pas voulu comprendre que le pouvoir qu'ils leur avoient donné, n'estoit qu'un pouvoir imaginaire, dont ils ne pretendoient pas qu'ils osassent faire aucun usage; & deux des plus

d. scelerats de ces méchans se jetterent sur Zacarie, 'le tuerent au milieu du Temple; & luy insultant encore aprés sa mort, disoient par la plus cruelle de toutes les railleries; Reçois cette absolution « que nous te donnons, & qui est beaucoup plus assurée que n'estoit « l'autre. Ils jetterent ensuite son corps dans la vallée qui estoit « audessous du Temple.

d.| 'Quant à ces soixante & dix juges, ils se contenterent de les chasser indignement à coups de plat d'epée hors de la closture du Temple. Ce n'est pas que quelque sentiment d'humanité les empeschast de tremper aussi leurs mains dans leur sang. Mais en les repandant dans toute la ville, ils en firent comme autant de témoins, dont la deposition ne pourroit plus permettre à personne de douter que cette capitale d'un royaume autrefois si florissant, ne fust reduite en servitude.

Jans. in Matt. p. 192.1|Synops. ib. p. 560. a. b. a Matth. 23. v. 34-36. [Nous avons voulu raporter tout au long ce que Joseph nous apprend de la mort de ce Zacarie,] 'parceque plusieurs croient que c'est luy que J. C. a marqué par prophetie, [a] lorsqu'aprés avoir predit les maux que les Juifs feroient souffrir à ses disciples, il ajoute que tout le sang innocent repandu sur la terre depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacarie fils de Barachie, Que vous avez tué, leur dit-il, entre le Temple & l'Autel, «

Synops. p. 560. a. b. devoit tomber sur ceux qui vivoient alors. 'Il semble bien naturel de croire que J. C. a voulu comprendre en cet endroit tous les justes dont les Juifs ont repandu le sang jusqu'à leur ruine; & qu'ainsi ce Zacarie qu'il marque comme le dernier, doit avoir esté tué aprés J. C. mesme, aprés S. Estienne, & aprés S. Jacque le Mineur: [& il estoit digne de la lumiere de J. C, de parler de l'avenir comme du passé; ce que font souvent les Prophetes.] Le nom de Baruc est le mesme que celui de Barachie. Ainsi tout convient à celui-ci; ce qui ne se rencontre point dans les autres Zacaries, que nous connoissons: [&, comme nous l'avons déja dit, il est assez probable que plusieurs Chrétiens demeurerent à

Jerusalem jusqu'à ce temps-ci ; surtout ceux qui y estoient attachez par de grands biens.]

ARTICLE LV.

Les Iduméens s'en retournent : Les Zelateurs continuent à tuer ; ils se divisent.

[QUELQUE cruels que fussent les Iduméens,] 'ils eurent honte neanmoins d'un si grand carnage, qu'ils autorisoient au moins par leur presence : car hors ce qui se passa la nuit de leur entrée, [& le lendemain,] ils y avoient pris peu de part. Ils estoient d'ailleurs persuadez que ce qu'on leur avoit dit de la trahison d'Ananus, estoit une calomnie. Ainsi ils prirent la resolution de s'en retourner chez eux, & l'executerent aussitost, aprés avoir rendu la liberté à deux mille prisonniers qui se retirerent à Masade. Jos. bel. l. 4. c. 20. p. 884. 885.

'Les Zelateurs furent ravis de se trouver seuls maistres de la ville, pour exercer leur cruauté avec une liberté toute entiere. Ils ne manquoient jamais de pretexte : & en peu de temps ils osterent la vie à tous ceux qui pouvoient estre l'objet de leur envie"par leur noblesse, ou leur donner quelque crainte par leur courage. Ainsi il ne resta dans la ville que ceux qui estoient si meprisables, qu'ils ne les estimoient pas dignes de leur colere. 'Ceux qui le purent, s'enfuirent & se retirerent vers les Romains, parmi lesquels, quoiqu'étrangers, & mesme ennemis, il trouverent la sureté qu'ils ne trouvoient pas au milieu de leurs citoyens. 'Mais on ne pouvoit fuir qu'avec grand danger. Car les Zelateurs faisoient garder les chemins, & tuer comme traistres tous ceux qui sortoient, à moins qu'ils ne se purgeassent de ce crime par une grande somme d'argent. p. 885. | " ἀρετῆ | c. 22. 23. 25. p. 886. d | 887. e | 888. c. d. | c. 22. p. 886. d. e.

'Ils ne souffroient point sur peine de la vie, qu'aucun de ceux qu'ils avoient fait tuer, fust mis en terre ; ce que Joseph raporte comme le comble de l'inhumanité, sinon que les morts mesmes qui pourrissoient à l'air, estoient encore moins à plaindre que les vivans qu'on tourmentoit dans les prisons par les supplices les plus cruels. Il sembloit que ces pretendus Zelateurs eussent entrepris de renverser toutes les loix de Dieu & de la nature. Il ne leur restoit dans le cœur "aucune trace de quelque bien que ce fust : mais l'humanité & la compassion en estoient encore plus bannies que tout le reste.'Ainsi ils meritoient veritablement le p. 886. 887. | " ἀἰν χρηστὸ-τητος. | l. 7. c. 30. p. 986. d. e.

nom de Zelateurs, en le prenant pour jaloux, puisqu'ils ne pouvoient souffrir que jamais qui que ce soit eust fait un crime qu'ils n'imitassent pas. Ils se donnoient neanmoins ce nom comme ayant un grand zele pour le bien. Mais c'estoit ou pour se moquer de ceux qu'ils tyrannisoient, & ajouter la raillerie à la cruauté, ou parceque, [par un aveuglement deplorable,] ils prenoient les plus grands crimes pour les plus grandes vertus.

l. 4. c. 21. p. 885. 886. 'Les officiers Romains voyant les Juifs si animez les uns contre les autres, pressoient Vespasien de les aller promtement attaquer avant qu'ils se réunissent. Mais ce sage capitaine leur dit qu'il falloit attendre, & laisser faire Dieu, qui vouloit donner la victoire aux Romains sans peine & sans sang; que plus on differeroit, plus les divisions des Juifs deviendroient grandes & irreconciliables, & qu'ils s'affoibliroient de plus en plus, en se tuant les uns les autres.

c. 23. p. 887. [Il ne se trompa pas en cela:] car comme Jean de Giscala aspiroit ouvertement à estre maistre parmi les Zelateurs, & que beaucoup ne vouloient pas se soumettre à luy, cela forma entre eux deux partis, qui estoient toujours en garde l'un contre l'autre, quoiqu'ils en vinssent rarement aux armes. Mais leur plus grand combat estoit à qui pilleroit mieux le peuple.

* *

ARTICLE LVI.

Toute la Judée pillée par les Romains & par les Juifs mesmes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 68.

[CE que nous avons raporté jusqu'ici des divisions des Juifs, doit estre arrivé à la fin de l'an 67; & dans les premiers mois

Jos. bel. l. 4. c. 25. p. 888. d. de 68. Lorsque le printemps commença en l'an 68,] 'Vespasien pour se disposer au siege de Jerusalem, songea à se rendre maistre

e. de tous les postes des environs. 'Il fut receu le 4 de mars à Ga-

e. f. g. dare, que Joseph appelle la metropole de la Perée,'où il avoit esté appellé secretement par Dolese & les autres principaux de la ville. Les seditieux qui y estoient, ne l'apprirent qu'en voyant venir les Romains. Ils eurent neanmoins le loisir de tuer Dolese pour se venger, & sortirent ensuite de la ville pensant se sauver

p. 889. 890. par la fuite. Mais Placide envoyé pour les poursuivre, 'les défit dans un combat, força un village où ils s'estoient enfermez: & comme le peu qui resta vouloit passer le Jourdain, avec un grand nombre d'autres Juifs que la peur des Romains faisoit fuir; la riviere

riviere grossie par les pluies les arresta; & Placide qui les suivoit, en tua quinze mille, sans conter ceux qu'il avoit tuez par les chemins, & un nombre infini d'autres qui s'estant hasardez à vouloir passer le fleuve, furent submergez dans ses eaux. Placide subjugua ensuite sans peine tout le pays; & alla tuer les Juifs jusque sur la mer-morte, où beaucoup s'estoient retirez. 'Vespasien avoit cependant ramené ses troupes à Cesarée,'où il demeura encore quelque temps en repos,' occupé à fortifier les lieux dont il estoit maistre, & à y mettre des garnisons 'pour bloquer Jerusalem. p. 889. a. c. 24. p. 887. f. c. 26. p. 890 c. c. 28. p. 891. g.

'Durant la feste des Azymes, [qui tomboit au lundi 4 d'avril, & le 15 de la lune,] les Assassins qui estoient dans le chasteau de Masade, firent des sorties, pillerent la petite ville d'Engaddi, & y tuerent plus de 700 femmes ou enfans, les hommes s'y estant sauvez. Ils continuerent de mesme à ravager tous les environs: 'car ils se contentoient de cela, & ne vouloient point s'eloigner de leur chasteau.'Ces Assassins [joints ou confondus avec les Zelateurs,] avoient d'abord fait de grands maux aux autres Juifs, sous pretexte qu'ils ne vouloient point se joindre à eux contre les Romains: & quand ils se furent revoltez comme eux, ils leur en firent encore de plus grands. Que si quelqu'un leur reprochoit cette hypocrisie, par laquelle ils avoient tasché de couvrir leur cruauté & leur avarice, c'estoit alors qu'ils exerçoient de plus grandes cruautez. c. 24. p. 887. 888. c. 30. p. 894. b. l. 7. c. 30. p. 985. f. g.

'Tout le reste de la Judée eprouvoit les mesmes maux. La division qui faisoit perir Jerusalem, ouvroit la porte à la licence dans tous les membres qui en dependoient. Les voleurs ne pouvoient plus souffrir le repos où ils avoient vécu quelque temps: & aprés avoir ravagé chacun leur village, ils allerent se rassembler dans le desert, & formerent divers corps, qui alloient piller les villes mesmes, & se retiroient aussitost avant qu'on pust prendre les armes pour les punir. 'Car jamais temps ne fut plus fecond en crimes. On n'en sauroit imaginer aucun qui ne se commist alors. La corruption estoit generale & dans le corps de l'Etat, & dans les membres particuliers. Chacun taschoit de surpasser son compagnon en toutes sortes de méchancetez & d'impietez. Les riches tyrannizoient le peuple, le peuple taschoit de ruiner les riches; les uns vouloient dominer, les autres vouloient piller. l. 4. c. 24. p. 888. a. b. c. l. 7 c. 30. p. 985. 986.

'Lorsque la saison fut plus avancée, Vespasien se mit en campagne, se hastant d'autant plus de terminer cette guerre étrangere, qu'il craignoit de voir l'Empire engagé dans une guerre l. 4. c. 26. 33. p. 890. 896. c. i.

civile par la revolte que Vindex avoit formée dans les Gaules contre Neron. Il prit donc Antipatride, Jamnia, Lydde, & tout le reste des environs de Jerusalem, fit le degast partout jusque dans l'Idumée, mit des garnisons aux endroits les plus commodes, & laissa mesme une legion campée à Emmaüs, 'qui n'estoit qu'à trois lieues de Jerusalem. 'Le 3 de juin il vint à Jerico, que les habitans avoient abandonnée,[a] & il y mit aussi garnison : de sorte que toutes les avenues de Jerusalem estoient occupées par ses troupes.

Luc. 24. v. 13. — 60 stades. — Jos c. 25. p. 890. f. — a c. 28. p. 892. 893.

'Il ne restoit donc plus qu'à attaquer Jerusalem, & c'est ce qu'il se preparoit de faire avec toutes ses forces, lorsqu'il apprit la mort de Neron [arrivée le mesme mois de juin.] 'Cette nouvelle l'arresta. Il voulut voir quelles suites elle auroit, & ne rien entreprendre sans avoir de nouveaux ordres. [On a vu autrepart les guerres qui s'exciterent alors; comment Galba, Othon, & Vitellius, eurent l'un aprés l'autre le titre d'Empereur en moins d'un an; & comment Vespasien mesme ayant enfin esté declaré Empereur en l'an 69, se trouva l'année suivante paisible possesseur de tout l'Empire.]

c. 29 p. 893. b. — c.

ARTICLE LVII.

Simon fils de Gioras assemble des troupes, ruine l'Idumée, assiege Jerusalem: Le peuple l'y reçoit pour combatre les Zelateurs.

[LEs Juifs ne profiterent guere de ce delai que Dieu leur donnoit encore pour se reconnoistre.] 'Il s'eleva parmi eux un nouveau tyran, qui forma un nouveau parti & une nouvelle guerre. Ce fut Simon fils de Gioras, jeune homme vigoureux & hardi, moins adroit & moins artificieux que Jean de Giscala, 'mais aussi cruel que luy, s'il ne l'estoit mesme encore plus.[b] Il s'estoit signalé dans les combats contre Cestius.[c] S'estant depuis mis à piller l'Acrabatene, & Ananus l'ayant contraint d'en sortir, il s'estoit retiré avec ceux qu'il avoit ramassez à Masade,[d] où les voleurs qui en estoient maistres, ne le voulurent recevoir que dans le bas du chasteau, n'osant se fier à luy. Il se contenta d'abord d'aller piller avec eux le pays des environs. Mais aprés la mort d'Ananus, 'il fit dans les montagnes voisines un corps à part, composé des plus méchans hommes du pays, & des esclaves à qui il promettoit publiquement la liberté. A mesure que ce corps augmentoit, il etendoit ses pilleries, & venoit serrer son butin

Jos. bel. l. 4. c. 30. p. 894. a. — c. 32 34. p. 895. 897. d. — b l. 2 c. 37. p. 819. — c c. 44. p 829. a. — b|l. 4. c. 30. p. 894. a. — d p. 894. a. b. — c. d.

dans les cavernes du torrent de Pharan, [que Dieu remplit depuis de tant de saints solitaires, par le moyen de S. Cariton, de Saint Euthyme, & de S. Sabbas.]

'Il étendoit particulierement ses ravages du costé de l'Idumée: a& neanmoins son principal dessein estoit de devenir maistre de Jerusalem. Les Zelateurs qui le craignoient, crurent le pouvoir prevenir, & vinrent pour le combattre. Mais il les défit, & les poussa jusques à Jerusalem. Il n'osa encore entreprendre de forcer la ville avec vingt mille hommes qu'il avoit déja: 'il voulut auparavant se rendre maistre de l'Idumée, d'où estant sorti aprés un grand combat qui dura tout un jour, sans qu'aucun parti fust ni victorieux, ni vaincu, il y rentra peu aprés avec une plus grande armée, '& y fit des ravages effroyables sans y trouver de resistance, parceque les Iduméens furent trahis par Jacque l'un de leurs chefs. 'On marque qu'outre ceux qui portoient les armes, il menoit encore avec luy quarante mille autres personnes: de sorte que partout où il passoit, "c'estoit une desolation qui ne se peut concevoir. dll. 2. c. 44. p. 829. b. a l. 4. c. 3c. p. 894. e. f. f. g. p. 895. c. 32. p. 895. f. g. &c.

'Les Zelateurs crurent avoir un grand avantage sur luy, d'avoir pris sa femme dans une embuscade. Mais dés qu'il le sceut, il s'en vint, furieux comme un tigre, droit à Jerusalem, decharge sa colere sur tout ce qu'il trouve hors des murs, tue les uns, fait couper les mains aux autres, & les renvoie dans la ville, en jurant qu'il traiteroit ainsi tout le monde sans distinction, si on ne luy rendoit promtement sa femme: de sorte que les Zelateurs mesmes estant effrayez de ses menaces, la luy renvoyerent. Il s'adoucit alors, '& quitta Jerusalem pour aller achever de piller le pays des Iduméens. p. 896. a. b. c. c. 34. p. 897. a.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69.

[Ce que nous avons dit jusqu'ici de Simon, peut appartenir à l'an 68. La suite se doit mettre sur l'an 69, & fut encore bien plus funeste pour Jerusalem.] 'Car Simon revint [bientost] à cette malheureuse ville, & l'assiegea, 'tuant tout ce qui en sortoit, b & tout ce qu'il trouvoit à la campagne. a. d. b a.

'Mais si Simon estoit plus redoutable aux Juifs que les Romains, 'les Zelateurs l'estoient encore plus que Simon mesme. 'Il y avoit parmi eux un corps de Galiléens, à qui Jean de Giscala laissoit toute sorte de liberté, parceque c'estoit sur eux que son autorité estoit fondée: & ils usoient de cette liberté pour commettre tous les crimes imaginables, & estre des monstres d'avarice, d'impudicité, & de cruauté. 'Enfin le peuple se souleva, appuyé b. b. c. d. e. f.

par divers Iduméens qui estoient dans la ville. Beaucoup de Zelateurs furent tuez, le reste obligé de se renfermer avec Jean dans le Temple, & les richesses que Jean avoit amassées dans un palais, pillées par le peuple.

f. g. 'Cependant comme on craignoit tout de leur fureur, on s'assembla avec les Pontifes pour trouver les moyens de s'y opposer, & par l'ordre [de la colere] de Dieu, on en choisit un plus dangereux que le mal mesme, qui fut de recevoir Simon dans la ville, afin p. 898. a. d'avoir deux tyrans pour un. 'Le Pontife Matthias, ["qui est peut- NOTE 30. ant. l. 20. c. 8 p. 700. a. estre] 'celui mesme sous qui la guerre avoit commencé, [a] & qui a bel. l. 5. c. 33. p. 938. d. avoit beaucoup de credit parmi le peuple, ouvrit & appuya cet avis, non pour aucun interest particulier, mais par simplicité [& par l. 4. c. 34. p. 898. a. bestise;] '& il fut aussi deputé pour l'executer. Il alla donc supplier Simon de vouloir estre le Prince de son peuple; & Simon avec un air assez fier, accorda neanmoins la grace qu'on luy demandoit. Il fut receu dans la ville au bruit des acclamations & des cris de joie du peuple, qui l'appelloit son sauveur & son" patron, pendant κηδεμών. qu'il ne songeoit qu'à en estre le tyran, & à les traiter tous en b. ennemis. 'Cela arriva au mois d'avril, [sur la fin] de la troisieme année [de la guerre, commencée en 66 au mois de may.]

ARTICLE LVIII.

Cruautez de Jean & de Simon: Vespasien menace Jerusalem; est declaré Empereur; honore Joseph.

Jos. bel. l. 4. c. 34. p. 898. b. c. d. 'SIMON se trouvant donc ainsi maistre de Jerusalem, entreprit d'attaquer Jean & les Zelateurs dans le Temple. Mais ceux-ci ayant l'avantage de combattre d'un lieu plus elevé, luy firent plus de mal qu'il ne leur en fit. [Ils ne travailloient pas moins à se surpasser l'un l'autre par les crimes que par les armes.]

l. 7. c. 30. p. 986. b. c. 'Jean alloit audelà de tout ce que les Assassins avoient jamais fait. Il ne se contentoit pas de faire mourir tous ceux qui proposoient des choses utiles pour le bien commun: [tous les autres estoient encore ses ennemis;] & il n'y avoit point de maux qu'il ne procurast à sa patrie. Mais doit-on s'étonner, dit Joseph, qu'un homme qui fouloit aux piez le respect dû aux loix de ses peres, qui avoit renoncé à la pureté dont les Juifs faisoient profession; qui ne faisoit point de difficulté de manger des viandes défendues; & dont la fureur alloit à commettre mille impietez envers Dieu, eust renoncé à tout sentiment d'humanité.

'On ne peut dire quels crimes ne commettoit point aussi Simon ; & de quelle effroyable maniere il traitoit ceux mesmes qui l'avoient receu dans Jerusalem, & qui de libres qu'ils estoient, s'estoient rendus esclaves en se soumettant à sa tyrannie. La parenté, l'amitié, & tous les autres liens qui unissent le plus fortement les hommes, ne pouvoient l'empescher de tremper continuellement ses mains dans le sang ; & il sembloit que ces liens au lieu de l'adoucir, le rendissent luy & ceux de sa faction encore plus cruels. Ne maltraiter & n'outrager que des personnes indifferentes, passoit dans leur esprit pour une méchanceté lasche & timide ; & rien au contraire ne leur paroissoit si beau, que de fouler aux piez tous les devoirs de la nature & de la societé civile, pour faire sentir les effets de leur fureur à ceux qu'ils estoient le plus obligez d'aimer. c. d.

[Les Romains occupez par leurs propres divisions, laissoient les Juifs s'entrebattre.] 'Vespasien partit neanmoins de Cesarée le 5 de juin, pour se rendre maistre de quelques postes autour de Jerusalem, & il parut avec sa cavalerie à la vue de la ville. Il prit & tua dans cette marche grand nombre de Juifs. 'Cereal l'un de ses Lieutenans faisoit de son costé de grand degasts dans la haute Idumée, où entre autres il prit, saccagea, & brula la celebre ville d'Hebron, 'que l'on mettoit alors dans le pays des Iduméens. L'on y montroit encore en ce temps là le tombeau d'Abraham, qui estoit d'un fort beau marbre, & le terebinthe sous lequel ce Patriarche avoit demeuré. 'Ainsi toute la Judée estoit alors soumise aux Romains, hors Jerusalem & les trois chasteaux de Masade, Herodion, & Maqueronte, occupez par les voleurs. l. 4. c. 33. p. 896. c. f. f. g. c. 31. p. 895. a. c. 33. p. 897. a.

[Ces expeditions n'estoient que pour exercer les soldats, ou pour couvrir de plus grands desseins, que l'on menageoit cependant.] 'Car des le premier juillet, Vespasien fut proclamé Empereur à Alexandrie ; le troisieme, l'armée qu'il commandoit dans la Palestine fit la mesme chose, '& avant le 15 du mesme mois toute la Syrie l'avoit reconnu. 'Il tint quelque temps apres une grande assemblée à Beryte, [a]où aprés avoir loué publiquement le courage de Joseph, & raporté comment il luy avoit predit l'Empire des le vivant de Neron, [b]il fit briser les chaines dont il avoit esté lié jusques alors, pour luy rendre l'honneur aussibien que la liberté : car on avoit accoutumé de les briser ainsi à ceux qui avoient esté mis injustement dans les fers. Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53. c. 81. p. 54. c. 81 | Jos. bel. l. 4. c. 37. p. 900. g. a Jos. bel. c. 38. p. 901. a. b. b c. 39. p. 901. c. d.

ARTICLE LIX.

Eleazar forme un troisieme parti dans Jerusalem : Etat horrible de cette ville : Simon & Jean en brulent à l'envi les provisions.

[LEs Romains songerent donc fort peu durant le reste de cette année à faire la guerre aux Juifs : & les Juifs se la faisoient assez à eux mesmes.] 'Car durant que Vespasien estoit à Alexandrie, [où il alla sur la fin de cette année,] 'il se forma entre eux une troisieme faction, qui eut pour chef Eleazar fils d'un Simon, 'de race sacerdotale, homme d'esprit & d'execution, qui avoit tenu le premier rang parmi les Zelateurs avant que Jean de Giscala se fust joint à eux. 'Cet homme ne pouvant plus souffrir les cruautez de Jean, ou ne voulant pas avoir moins de credit que luy, se ligua avec une partie des Zelateurs, & se rendit maistre de l'enceinte interieure du Temple, [où les seuls Juifs pouvoient entrer quand ils estoient purs.] Il y trouva une grande abondance de provisions consacrées à Dieu : mais luy & ses gents ne faisoient pas scrupule de s'en accommoder comme il leur plaisoit.

Jos. bel. l. 5. c. 1. p. 904. a. b| pr. p. 707. g.

l. 4. c. 15. p. 877. b. c.

l. 5. c. 1. p. 904. c. d.

'Jean demeura ainsi enfermé entre Simon & Eleazar. Le dernier avoit peu de monde ; mais il estoit favorisé par l'avantage du lieu elevé audessus de Jean, comme Jean l'estoit à l'égard de Simon. 'C'estoit une guerre continuelle entre ces trois partis, qui employoient pour se ruiner l'un l'autre, tantost la force ouverte, tantost la ruse & l'artifice, & quelquefois mesme les embrasemens. 'Jean se défendoit contre Simon avec les fleches & l'épée, & contre Eleazar avec un grand nombre de machines, dont les coups portoient souvent jusque sur l'Autel. 'Afin qu'elles eussent plus d'effet, il prit des poutres de cedre que les Juifs avoient fait venir du Liban avant la guerre, dans le dessein d'elever encore le Temple de vingt coudées, & il s'en servit à faire de hautes tours. Mais Dieu, dit Joseph, rendit inutiles ces machines d'impieté, les Romains ayant commencé le siege avant qu'elles fussent achevées.

d|Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 118.

Tac. p. 118.

Jos. bel l. 5. c. 1. 3. p. 905. a. b. f.

a. 5. p. 906.

'Jean avoit sous luy six mille hommes d'armes : Simon en avoit dix mille, avec cinq mille Iduméens : & Eleazar n'en avoit que deux mille quatre-cents. 'C'est à ces derniers que Joseph donne proprement le nom de Zelateurs.

c. 16. p. 910. a. b.

b|c. 11. p. 910. e. f.

'Simon ne manquoit pas de vivres, estant maistre de la ville :

c. 3. p. 905. e. f.

Jean s'en fournissoit par les courses & les sorties qu'il faisoit pour piller le peuple: '& Eleazar estant maistre des premices sacrées [que l'on apportoit au Temple pour les Prestres,] en faisoit part aux siens, qui en abusoient souvent jusqu'à s'enivrer. e. l5. c. 1. p. 904. d.

'Ces trois partis ne cessoient point de faire des courses l'un sur l'autre, & de profaner le Temple par une infinité de meurtres. 'Ils ne s'étonnoient point de marcher sur les corps des morts entassez par monceaux, pour s'entretuer avec plus de facilité; & la vue d'un spectacle si affreux ne faisoit qu'irriter encore leur cruauté impitoyable. 'Ils trouvoient tous les jours de nouvelles inventions pour blesser & tuer; & les mettoient en pratique dés qu'ils les avoient trouvées: rien n'estoit trop inhumain & trop barbare pour eux. c. 1. p. 904. e. | c. 4. p. 906. a. | d.

'Jean qui estoit entre Simon & Eleazar, avoit quelquefois à combatre tous les deux ensemble. Mais lorsqu'Eleazar qui avoit moins de monde, luy donnoit quelque relasche, il faisoit de grandes sorties sur Simon; & quand il l'avoit contraint de s'écarter, il emportoit [tout ce qu'il pouvoit] du blé & des autres provisions qu'on avoit faites pour soutenir le siege, ou mettoit le feu aux maisons où elles estoient, [quand il ne pouvoit pas les emporter.] Et dés qu'il s'estoit retiré, Simon mettoit aussi le feu aux magazins, depeur que Jean ne les emportast; [comme s'ils eussent conspiré ensemble en faveur des Romains, à mettre la famine dans la ville.] 'Car on y avoit amassé des provisions pour la nourrir durant plusieurs années: & si on les eust conservées, les Romains ne s'en fussent peutestre jamais rendu maistres. Au moins il est certain que la famine les aida beaucoup à la prendre. 'C'est ainsi, dit S. Basile, que l'ambition & le desir de commander arma ces furieux les uns contre les autres. La crainte des armées qui les environnoient ne fut pas capable de les réunir pour se défendre conjointement contre leurs ennemis communs. Leur aveuglement les faisoit courir à leur perte, parceque le Seigneur avoit retiré d'eux son conseil & sa sagesse. c 3. p. 905. f. g. | g | 906. a. | Bas. in Is. 3. p. 101. b. c.

'Au milieu de tant d'ennemis, le peuple de Jerusalem estoit comme une proie que plusieurs bestes dechirent chacune de leur costé. Les vieillars & les femmes faisoient des vœux pour les Romains, & souhaitoient d'estre delivrez par une guerre étrangere des miseres que cette guerre domestique leur faisoit souffrir. Jamais desolation ne fut plus grande que celle de ces infortunez habitans. Ils ne voyoient rien qu'ils pussent ni faire, ni esperer pour estre delivrez de tant de maux. Ils n'avoient pas seulement Jos. bel. l. 5. c. 4. p. 905. a. b. c.

le moyen de s'enfuir, parceque tous les passages estoient gardez, & les chefs des factions si opposez dans tout le reste, conspiroient à traiter comme ennemis tous ceux qu'ils soupçonnoient de se vouloir rendre aux Romains. On entendoit jour & nuit les cris de ceux qui estoient aux mains les uns contre les autres : mais les gemissemens [secrets] du peuple accablé d'affliction, estoient encore quelque chose de plus triste & de plus lugubre. Tant de malheurs donnoient sans cesse de nouveaux sujets de douleur : mais 'la crainte & l'accablement en étoufoient toutes les marques, & par une cruelle contrainte, renfermoient les plaintes & les larmes dans le cœur. Les plus proches n'avoient plus de sentiment les uns pour les autres ; on ne se soucioit plus d'enterrer les morts. Comme on n'avoit plus d'esperance, on n'avoit plus aussi ni courage, ni soin de quoy que ce fust.

[C'est une chose digne d'admiration, que parmi tant de maux qui accabloient la ville de Jerusalem, & tant de profanations du Temple, les Juifs, & ce semble mesme divers Gentils,]'venoient de toutes parts, & des extremitez du monde, reverer ce lieu [autrefois] si saint; [& jusqu'alors l'unique qui fust consacré publiquement au vray Dieu.] Jean & Eleazar [qui profitoient de leurs offrandes,] y recevoient sans peine ceux des pays étrangers. Pour ceux de la Palestine, ils les faisoient fouiller auparavant, & veiller sur eux. Mais les uns & les autres estoient souvent tuez au milieu de leurs sacrifices, avec les Prestres qui offroient pour eux, par les traits & les pierres des machines de Jean, qui mesloient leur sang avec celui de leurs victimes.

c. 1. p. 905. b. c. d.

ARTICLE LX.

Tite vient assieger Jerusalem : Etat où il la trouve.

L'AN DE JESUS-CHRIST 70.

Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 903. b.

[ENFIN l'année de la colere de Dieu arriva.] 'Vespasien avant de partir d'Alexandrie pour aller à Rome, envoya Tite son fils avec l'elite de ses troupes, pour prendre & ruiner Jerusalem. 'Il luy recommanda de traiter les Juifs avec la severité qu'ils meritoient, [irrité particulierement] de ce que durant les guerres civiles des Romains, ils avoient deputé audelà de l'Euphrate, pour avoir du secours [ou des Juifs de ces quartiers là, ou mesme du Roy des Parthes.] 'Car ils s'estoient imaginez que tous les Juifs de l'Orient prendroient les armes pour eux, & qu'ainsi

l. 6. c. 34. p. 963. a.

præf. p. 705. d.

qu'ainsi ils n'auroient rien à craindre des Romains, qu'ils voyoient occupez d'ailleurs par leurs propres divisions, & par diverses revoltes dans les Gaules & dans l'Allemagne.

'Outre les trois legions qui avoient servi sous Vespasien, Tite eut encore la douzieme, d'autant plus animée contre les Juifs, qu'elle avoit honte d'avoir esté battue par eux sous Cestius; & cinq mille hommes tirez de deux autres legions pour remplir les trois de la Palestine. Il estoit suivi aussi par vingt regimens d'infanterie, & huit de cavalerie, que fournissoient les alliez, [c'est à dire les villes qui n'avoient pas droit de bourgeoisie;] par les secours des Rois Agrippa, Soeme, & Antiochus, dont les deux premiers l'accompagnoient en personnes; par beaucoup d'Arabes ravis de venir piller les Juifs, & par un grand nombre de personnes [de qualité] venues de Rome & d'Italie pour faire leur cour à Vespasien, [& qui estoient bien aises de se signaler à la vue de Tite. 'Tibere Alexandre [Juif apostat,] qui jusqu'alors avoit esté gouverneur d'Egypte, l'accompagnoit aussi, pour estre comme le chef de son Conseil, & son Lieutenant general. 'Vespasien voulut que Joseph qui estoit alors à Alexandrie, vinst aussi avec Tite à ce siege.

L. 5. c. 6. p. 905. 907 | Tac. hi. l. 5. c. 1. p. 114.

Jos. bel. l. 5. c. 6. p. 907. a. b | l. 6. c. 24. p. 956. f. vit. p. 1030. g.

'Toutes les troupes avoient ordre de se rendre en mesme temps de divers endroits devant Jerusalem; [a] & Tite qui estoit venu par terre d'Alexandrie à Cesarée, [b] partit de Cesarée, avec la plus grande partie de l'armée dans l'ordre que décrit Joseph, & vint camper pres du village de Gabath-Saül, à "une lieue & demie de la ville. 'On estoit alors dans les premiers jours d'avril," pres de la feste de Pasque, en laquelle les Juifs avoient fait mourir J. C. [il y avoit environ 37 ans,] afin que le temps mesme leur fist comprendre le sujet de leur punition: & cette feste avoit rassemblé un nombre infini de Juifs de toutes sortes de pays dans cette malheureuse ville: de sorte que toute la nation s'y trouva tout d'un coup enfermée, comme dans une prison, par l'ordre [non] du destin, [mais de la sagesse divine.] On peut juger en quel nombre ils estoient, puisqu'on en conte onze-cents mille qui y moururent durant le siege. Car cette multitude d'hommes, dont la ville estoit remplie, ne servit qu'à y mettre bientost la famine avec la peste.

30 stades. NOTE 31.

bel. l. 5. c. 6. p. 906. g. [a] l. 4. c. 42. p. 903. c. d. [b] l. 5. c. 6. p. 906. 907. c. 11. p. 910. c. d | l. 6. c. 45. p. 968. d. e | Aug. ps. 73. p. 328. a. b.

[Comme beaucoup de ces Juifs estoient des pays étrangers, c'est peutestre ce qui a donné sujet à Dion de dire] 'qu'il en estoit venu un grand nombre au secours de la ville, tant de divers endroits de l'Empire, que des pays d'audelà de l'Euphrate, & que

Dio, l. 66. p. 746. c. d.

mesme plusieurs Rois barbares leur avoient envoyé des troupes. 'Nous avons vu neanmoins que les Juifs avoient effectivement envoyé demander du secours aux peuples d'audelà de l'Euphrate.

Jos. bel. l. 6. c. 34. p. 963. c.

'Les Juifs ne manquoient point d'armes [pour attaquer. Mais autant qu'on le peut juger par Joseph, ils en avoient peu pour se couvrir.] 'Ils avoient des machines, [a] qu'ils avoient prises sur les Romains dans la défaite de Cestius: [b] & pour du courage, leur obstination & leur desespoir leur en fournissoient plus qu'on ne se peut imaginer, jusqu'aux femmes mesmes. Ils aimoient mieux mourir que vivre hors de leur pays: '& ils se faisoient une gloire & un honneur de perir avec leur Temple: 'de sorte que quelque grand nombre d'hommes qu'il y eust dans la ville, Tacite dit qu'à proportion il y avoit encore plus de soldats. [Ce n'est pas que, comme Joseph nous en assure, une grande partie du peuple ne souhaitast de se soumettre aux Romains. Mais quand l'occasion venoit de se battre, il ne se trouve point qu'aucun Juif ait trahi les autres. Joseph ne dit point qu'ils aient jamais manqué d'eau:]'Et outre une source qui ne tarissoit point, il y avoit dans la ville un grand nombre de cisternes, & d'autres lieux creusez exprés [pour conserver celle qui tomboit du ciel. Ils n'eussent pas non plus manqué de vivres, s'ils ne les eussent brulez eux mesmes.]

Tac. hi. l. 5. c. 13. p. 119.
Dio, l. 66. p. 746. d.
a Jos. bel. l. 5. c. 18. p. 921. c.
b Tac. p. 119.
Dio, p. 748. a.
Tac. p. 119.
c. 12. p. 118.

'Nous ne nous arrestons point à raporter ce que Joseph & Tacite disent des fortifications de la ville. Il suffit de savoir qu'elle estoit sur deux montagnes dans une situation tres avantageuse, & fortifiée comme si on n'eust rien esperé de sa situation. Dans les endroits moins forts d'assiete, elle estoit environnée de trois murailles. Le chasteau ou la tour appellée Antonia, le palais, & surtout le Temple avec ses galeries, estoient comme autant de citadelles.

c. 11. 12 'Jos. l. 5. c. 13. p. 912-915.

ARTICLE LXI.

Divers c[illegible]bats devant Jerusalem entre les Romains & les Juifs: La faction [illegible] Eleazar réunie à celle de Jean: Tite gagne le premier mur.

[TITE en arrivant à Jerusalem, fit d'abord une action plus digne de son âge que de son rang.]'Car il voulut aller luy mesme reconnoistre la ville avec six cents chevaux, sans prendre seulement un casque ou une cuirasse. Il s'imaginoit que dés qu'on le verroit, le peuple qui ne demandoit que la paix, se souleveroit contre les seditieux qui l'opprimoient. Cependant les

Jos. bel. l. 5. c. 7. p. 907. 908.

Juifs sortirent sur luy en grand nombre, l'envelopperent, & l'eussent percé de mille traits, si Dieu par une providence particuliere n'en eust detourné les coups de dessus luy. Ce petit avantage enfla le cœur des Juifs, & leur fit concevoir des esperances [qui ne servirent qu'à les endurcir.]

1. 'Le lendemain Tite avança ses troupes jusqu'à Scopos [1] à un grand quart de lieue de la ville du costé du nord, & il y fit camper deux legions. Le reste de son armée estant arrivé en mesme temps, il plaça la cinquieme legion à trois stades delà, & la dixieme à six stades de Jerusalem du costé de l'Orient, sur la montagne des Olives, separée de la ville par la vallée [& le torrent] de Cedron. c. 8. p. 908.

'Les Juifs réunis par le peril commun, [a] vinrent avec furie se jetter sur cette derniere legion occupée à faire son camp, la mirent en desordre, la chasserent hors de ses lignes, & l'eussent entierement défaite, si Tite qui y accourut, ne les eust rechassez dans la ville. Mais les soldats ne se furent pas plustost remis au travail, 'que les Juifs revinrent, mirent en fuite les corps de garde posez pour les soutenir, quoique Tite mesme y fust present, & ensuite toute la legion, jusqu'à ce que les Romains sachant le danger où estoit Tite, qui combattoit toujours sans lascher le pié, reprirent courage, se rallierent, & repousserent enfin les Juifs. c. 9. p. 908. f. g| Tac. hi. l. 5. c. 12. p. 119. [a] Jos. bel. l. 5. c. 9. p. 909. c. 10. p. 909. 910.

[Je ne sçay s'il faut raporter à cette journée ce que dit Tacite,] 'que Tite ayant paru à la vue de Jerusalem avec ses legions "en bataille, les Juifs sortirent aussi, & se rangerent le long de leurs murs; que la cavalerie envoyée contre eux avec l'infanterie legere, ne put ni vaincre, ni estre vaincue, & que neanmoins les Juifs se retirerent dans la ville. Il ajoute que les jours suivans on se battit souvent devant les portes, jusqu'à ce que les Juifs aprés plusieurs desavantages, furent obligez de se renfermer dans leurs murailles, apres quoy les Romains commencerent à attaquer la ville. 'Dion dit la mesme chose en un mot. *instructas.* Tac. hi. l. 5. c. 11. p. 118. Dio, l. 66. p. 746. c.

[b] Joseph écrit qu'aprés les deux combats de la montagne des Olives, les Romains laisserent les Juifs un peu en repos, [occupez peutestre à fortifier leur camp, ou à faire d'autres preparatifs pour le siege:] & durant ce temps là, "le [samedi] 14 d'avril, qui estoit ou le propre jour de la feste de Pasque, ou l'un des jours des Azymes, comme Eleazar ouvroit la porte à ceux qui venoient adorer Dieu dans le Temple, Jean y fit glisser quelques uns des [b] Jos. bel. l. 5. c. 11. p. 910| Tac. c. 12. p. 118. NOTE 32.

1. à sept stades, [dont les huit font un mille des Romains, & les vingt, une de nos lieues communes.]

siens, dont plusieurs n'estoient pas purifiez, mais qui avoient tous des armes sous leurs habits. Cela fit un effroyable tumulte parmi le peuple, & on tua bien des gents comme partisans d'Eleazar pour des querelles particulieres; pendant que les veritables soldats d'Eleazar se cachoient dans des egousts, d'où ils sortirent peu aprés, & on les laissa aller. 'Jean souffrit mesme qu'ils portassent les armes pour luy, & sous le mesme Eleazar. a Ainsi les trois factions furent reduites à deux, b qui se reunissant lorsqu'il falloit combattre contre les Romais, ne laissoient pas dans les autres temps de se faire une guerre tres cruelle.

Jos. bel. l. 5. c. 16. p. 910. b. a c. 11. p. 910. g. b c. 16. p. 920. c. d| c. 19. p. 922. a.

'Tite cependant employa quatre jours à faire applanir le terrain depuis Scopos [1] jusqu'au monument d'Herode, & aux murailles de la ville: '& quand cela fut fait, il vint camper avec une partie de l'armée à deux stades de la ville, à l'endroit où les murailles tournoient du Nord à l'Occident, & fit mettre le reste dans la mesme distance vis à vis de la Tour d'Hippique, 'qui estoit aussi du costé du Nord plus à l'Orient. c Il n'y eut que la dixieme legion qu'il laissa [à six stades] sur la montagnes des Olives. d Durant ce travail, il tascha de porter les Juifs à quelque traité par le moyen de Joseph. Ils n'en voulurent point entendre parler. 'Cependant des le lendemain ils firent semblant de se vouloir rendre, & d'avoir mesme chassé les seditieux. Mais ce n'estoit qu'une feinte pour attraper les Romains: & quelques soldats qui y coururent, eurent bien de la peine à s'en retirer. 'Ils y avoient esté sans ordre, de sorte que Tite les vouloit faire punir. Il leur pardonna neanmoins, à cause de leur nombre, à la priere des autres soldats.

c. 11. p. 910. 911. 912. c. p. 912. d. e. c. 13. p. 913. b| 914. b. c. c c. 12. p. 912. e. d p. 911. c. d| c. 17. p. 920. f. g. c. 12. p. 911. p. 911. 912.

'Il fit ensuite travailler à trois plate-formes, & mettre en batterie diverses machines, qui tuerent grand nombre de Juifs, '& entre autres Jesus fils d'Ananus, qui depuis plus de sept ans ne cessoit point de predire aux Juifs les maux qui alloient fondre sur eux. 'Les Juifs de leur costé ne demeuroient pas en repos. Ils se servoient le mieux qu'ils pouvoient de leurs machines, a & faisoient des sorties continuelles sur les Romains. 'Ils avoient des conduits sous terre, qui passant sous les murailles de la ville alloient rendre bien loin de là dans la campagne. Ils sortoient par là, & s'en alloient attaquer les Romains qui s'écartoient pour aller querir de l'eau, ou pour d'autres besoins. Mais Tite leur boucha enfin tous ces conduits. 'Ils ne purent non plus empes-

c. 17. 18. p. 921. l. 6. c. 31. p. 961. d. e. l. 5. c. 18. p. 921. Dio, l. 66. p. 747. a. Jos. bel. l. 5. c. 18. p. 921.

1. τῶν μνημείων. Joseph n'explique point ce que c'estoit. Il est certain que le grand Herode estoit enterré à trois lieues de là, au chasteau d'Herodion. V. § 2.

cher par tous leurs efforts, que les Romains n'achevassent leurs plate-formes, '& ne battissent la muraille avec leurs beliers. Mais ils eussent brulé toutes leurs machines, sans Tite qui y vint promtement, '& qui en douze coups de fleches, s'il en faut croire Suetone, tua douze de leurs plus braves. [a]Ils firent neanmoins peu de resistance à cette premiere attaque, parceque la ville ayant trois murailles de ce costé là, ils esperoient défendre plus aisément les deux autres. Ainsi le belier ayant fait une breche, les Romains entrerent, & se trouverent maistre de toute la partie septentrionale de la ville" le 15[e] jour du siege, [qui estoit apparemment le 28 d'avril.]

c.19.p.921.922.
p.922. f|Suet.in Tit.c.5.p.766.
a Jos. bel. l.5.c.20.p.923.c.d.c.
Note 33.

'Dion dit que dans les combats qui se firent pour emporter ce premier mur, Tite fut blessé au bras gauche d'un coup de pierre, & en eut toujours depuis la main plus foible. [Il est difficile de concevoir & que Joseph & Suetone aient oublié cette blessure, & que Dion l'ait inventée. C'estoit peutestre quelque bruit commun, que Dion n'aura pas assez examiné.]

Dio,l.66.p.747.b.

ARTICLE LXII.

Tite force avec peine le second mur; exhorte en vain les Juifs à se rendre: Beaucoup se retirent au camp; & Tite les reçoit bien.

'TITE ayant gagné le premier mur, vint se camper dans la ville, au lieu qu'on appelloit le camp des Assyriens, [b]ayant apparemment avec luy toutes ses quatre legions; [c]& fit attaquer le second mur avec vigueur. Les Juifs d'autant plus forts" qu'ils estoient plus resserrez, ne témoignerent pas moins de courage à se défendre: mais le belier ayant abatu une tour, [d]Tite entra par cet endroit avec une partie de l'armée," cinq jours aprés la prise du premier mur. [e]Il ne voulut pas mettre le feu aux maisons, parce qu'il souhaitoit de conserver la ville, esperant que les Juifs se rendroient d'eux mesmes: & il les y exhorta encore alors en leur promettant une entiere sureté, comme Dion le remarque. 'Mais les seditieux au lieu de l'ecouter, vinrent l'attaquer avec furie: & comme ils savoient les rues, ils le mirent en un tres grand danger, & le contraignirent de repasser le mur qu'il avoit gagné; ce qu'il ne fit mesme qu'avec peine. 'Dieu accordoit ainsi quelques avantages aux Juifs pour les faire tomber, dit Joseph, dans l'aveuglement que leurs pechez meritoient. 'Ils soutinrent durant les trois jours suivans les efforts que firent les Romains

Dio,l.66 p.747.b|Jos. bel.l.5.c.21 p.923.e.f.
b Jos.c.25.p.927.c.
&c.
c c.21.p.923 925|Dio,l.66.p.747.b.
d Jos.c.23.24.p.925.d e.
le 3 de may.
e c 24.p.925|Dio,p.747.c.
Jos. bel. l.5.p.925.926.
p.925.e.
d.e.

pour regagner ce second mur; mais ils cederent le * quatrieme, & les Romains en demeurerent entierement maistres. * 7 de may.

c.25.p.926.927. 'Tite donna ensuite quatre jours de relasche aux Juifs, pour faire une revue generale de ses troupes,& leur payer leur montre. 'Cette action se fit à la vue de tous les Juifs; & l'armée Romaine p. 927. a. b. y parut si belle, & en mesme temps si terrible, 'que les seditieux mesme, à ce que croit Joseph, se seroient alors portez à se rendre, s'ils eussent pu esperer le pardon de tant de maux qu'ils avoient faits à leurs citoyens. Mais ils aimoient mieux perir les armes à la main, que par l'epée d'un boureau: & il falloit, ajoute Joseph, que ces scelerats envelopassent dans leur chastiment ceux mesmes qui estoient innocens [à leur égard,] & toute la ville, [parceque le temps de la justice de Dieu estoit arrivé.]

b. c|c. 30 p.934. f. 'Comme donc ils ne parloient point de se rendre; des le 5[e] jour, qui estoit le 12 de may, Tite fit commencer quatre plateformes, pour attaquer la forteresse Antonia, afin de se rendre c. 25. 26. p. 927-931. par là maistre du Temple.'Mais comme il ne pouvoit se lasser de desirer la conservation de la ville, & surtout du Temple, il envoya Joseph exhorter les Juifs par un grand discours à vouloir eux mesmes contribuer à se les conserver en conservant leur pro- p. 928. c. d. pre vie. Joseph leur fit tout esperer de la bonté des Romains s'ils se rendoient, mais leur declara que si la ville estoit prise de force, b. il n'y auroit point de misericorde pour personne. 'Il leur representa que quand mesme ils seroient en état de resister aux Romains, ils ne pouvoient pas resister à la famine qui estoit déja p. 929. c. fort grande; 'Qu'ils se promettoient en vain le secours de Dieu, aprés l'avoir irrité par les crimes les plus effroyables, beaucoup plus grands que ceux qui avoient déja fait bruler la ville & le p. 928. 929. Temple sous Sedecias; 'Que mesme Dieu n'avoit guere agi miraculeusement pour les Juifs, que quand ils avoient cessé en quelque sorte d'agir eux mesmes, & que reconnoissant leur propre foiblesse, ils avoient mis uniquement en luy leur confiance; au lieu que quand ils avoient pris les armes, ils avoient presque p. 930. 931. toujours esté vaincus. 'Il leur fit remarquer que Dieu se declaroit déja pour leur ennemis par une [espece de] miracle, puisqu'au lieu que les eaux avoient esté fort basses jusqu'au mois d'avril, [dans le temps où elles auroient dû estre les plus hautes,] elles couloient avec abondance depuis que les Romains assiegeoient la ville, comme si Dieu eust eu peur qu'ils n'en manquassent; & que ce mesme prodige estoit arrivé lorsque la ville avoit esté prise par les Babyloniens.

'Le discours de Joseph ne fit aucun effet sur les seditieux, qui n'osoient esperer de sureté ; mais il porta beaucoup de personnes du peuple à s'enfuir de la ville, & à se venir rendre à Tite, qui leur laissa la liberté de se retirer où ils voudroient.'Simon & Jean donnerent de nouveaux ordres aux gardes des portes pour empescher que d'autres ne les imitassent ; & des que quelqu'un donnoit une ombre de soupçon qu'il vouloit s'enfuir, on le tuoit aussitost.'On en accusoit souvent les personnes riches & de qualité, sans mesme qu'ils y eussent pensé ; & sur la deposition d'un seul temoin suborné, l'un des tyrans les depouilloit de leurs biens, & puis les renvoyoit à l'autre [pour les achever.] Car ils avoient soin de partager entre eux les depouilles de ceux qu'ils opprimoient, & se jouoient ainsi du sang du peuple.

p. 931. d. e.
e. f.
c. 27. p. 932. 933.

'Pour les pauvres, comme souvent ils n'osoient s'enfuir à cause qu'ils n'eussent pu emmener avec eux leurs femmes & leurs enfans sans estre apperceus,'ils s'en alloient la nuit chercher quelques grains sauvages & quelques herbes dans les cavées qui environnoient la ville ; & les soldats mesmes le faisoient aussi quelquefois. Tite faisoit courir les cavées par sa cavalerie pour les prendre ; '& on en enlevoit jusqu'à cinq-cents par jour, & quelquefois davantage. Il n'y avoit point d'apparence de renvoyer des gents pris de force, & il eust esté difficile de garder tant de prisonniers. Ainsi afin d'intimider ceux de dedans, Tite les faisoit fouetter & crucifier à la vué de la ville, à quoy les soldats ajoutoient de nouveaux tourmens & beaucoup d'insultes. 'Les tyrans faisoient courir le bruit que ces malheureux estoient ceux qui s'estoient rendus aux Romains ; & cela n'empeschoit pas que tous les jours quelques uns ne s'echapassent de la ville pour se rendre à eux, tant on estoit las de souffrir la faim, & la cruauté des tyrans. Mais enfin Tite renvoya dans la ville quelques uns des prisonniers, aprés leur avoir fait couper les mains, afin qu'ils apprissent aux autres la maniere differente dont il traitoit ceux qui estoient pris, & ceux qui s'estoient rendus volontairement.

c. 28. p. 933. d.
c. d|c. 27. p. 932. c.
c. 28. p. 933. d. e. f.
p. 933. 934.

ARTICLE LXIII.

Les Juifs brulent les machines & les terrasses des Romains, qui se decouragent : Tite fait faire une muraille autour de la ville.

NOTE 44. 'LEs Romains furent dixsept jours entiers à elever leur plate-formes : & durant ce temps là [a]Antiochus"Epiphane

Jos. bel. l. 5. c. 30. p. 934. f.
a c. 29. p. 934. e.

fils du Roy de Comagene, vint au camp avec de belles troupes, entre lesquelles on remarquoit une compagnie de jeunes gents tous de hautes tailles, armez & exercez comme les anciens Macedoniens, ce qui leur en faisoit donner le nom. d. 'Ce jeune prince extremement vigoureux, qui ne manquoit ni de hardiesse, ni d'inclination à la guerre, témoigna à Tite qu'il s'étonnoit que les Romains fussent si longtemps à doner l'assaut. Tite sourit, & luy dit que le champ estoit ouvert à tout le monde. Aussitost il courut à l'assaut avec ses Macedoniens, & fut receu par les Juifs avec quantité de traits. e. 'Il eut le bonheur ou l'adresse de les eviter: mais ses Macedoniens en furent presque tous percez, & contraints enfin de reculer, aprés une resistance opiniâtre, quoiqu'ils se fussent fort ventez qu'ils ne le feroient jamais. Il eprouva ainsi qu'il ne suffit pas pour vaincre d'estre Macedonien, mais qu'il faut estre Alexandre.

c. 30. p. 934. 935|Dio, l. 65. p. 746. d. e. a Jos. bel. l. 5. p. 935. 936. 'Les Romains avoient à peine achevé leurs quatre terrasses en 17 jours, lorsque le 27 de may ils en virent deux consumées du feu que Jean y avoit allumé pardessous terre:[a] Deux jours aprés, 'trois Juifs ayant entrepris de mettre le feu aux machines dressées sur les deux autres, jamais les Romains ne le purent empescher: & Simon ayant fait en mesme temps une sortie sur eux, non seulement les machines furent brulées: mais elles mirent encore le feu aux [deux] terrasses qui restoient; & les Romains attaquez jusque dans leur camp par les Juifs, eurent bien de la peine à les repousser dans la ville. le 29 de may

p. 935. a. b|936. b. b Dio, l. 66. p. 747. c. d. Jos. bel. l. 5. c. 26. p. 931. a. 'Ce malheur pensa tout à fait decourager les Romains,[b] dont plusieurs, las d'un siege si long & si difficile, commençoient à se persuader que Jerusalem estoit imprenable à toutes les forces des hommes, comme on le tenoit communément. Dio, l. 66. p. 747. a. 'D'ailleurs quoique Joseph dise que les Romains avoient de l'eau en abondance, 'neanmoins Dion assure [qu'au moins durant un temps] ils en manquoient beaucoup, qu'ils estoient obligez de l'aller querir assez loin: & qu'ils n'en trouvoient pas mesme de bonnes, [parceque] c. 'les Juifs qui se venoient rendre à eux, & les prisonniers d. [qui avoient quelque liberté,] la gastoient secrettement. 'Il y eut mesmes quelques Romains qui deserterent, & se retirerent dans la ville. Les Juifs les receurent avec joie comme s'ils eussent remporté une victoire, & nonobstant la famine, ils eurent grand Jos. bel. l. 5. c. 18. p. 921. soin de ne les laisser manquer de rien. 'Ce furent des transfuges qui apprirent aux Juifs à se servir des machines des Romains.

c. 30. p. 936. b. 'Comme beaucoup n'esperoient plus qu'on pust reduire les

assiegez par l'effort des machines, Tite se resolut à enfermer tout le circuit de la ville d'une muraille, afin que les Juifs ne pussent ni s'echaper, ni recevoir des vivres de dehors. Cette muraille estoit de "pres de deux lieues de tour, fortifiée de treize forts, qui augmentoient l'ouvrage de "plus d'une demi-lieue; & tout cela neanmoins fut fait en trois jours [au commencement de juin. Les Romains accomplirent ainsi à la lettre ce que J. C. avoit predit 37 ans auparavant;]'Qu'il viendroit un jour où les ennemis environneroient Jerusalem de tranchées, où ils l'enfermeroient, & où ils la serreroient de toutes parts. 'Les Juifs firent une sortie pour rompre un endroit de la muraille: mais ceux qui y estoient en garde les repousserent.

c. 31. p. 936. 937.

39 stades.

19 stades.

Luc. 19. v. 43.

Jos. l. 6. c. 15. p. 951. 952.

ARTICLE LXIV.

Horrible famine que souffrent les Juifs à Jerusalem.

[LEs Juifs demeurerent donc entierement enfermez, abandonnez à leurs propres maux, c'est à dire à la cruauté de leurs tyrans,]'& à la famine qu'ils s'estoient eux mesmes procurée en brulant leurs provisions. [a] Des les premiers jours du mois de may elle estoit grande parmi le peuple, & beaucoup estoient déja morts de necessité. [On peut juger de là jusqu'à quel excés elle estoit montée au mois de septembre, lorsque la ville fut prise.]

Jos. bel. l. 5. c. 2. p. 915. f. g.
a c. 24. p. 926. d.

'Elle augmenta extremement depuis que les Romains eurent basti leur murailles de circonvallation. 'Car on ne pouvoit plus mesme aller chercher des herbes & des grains sauvages autour de la ville, comme on faisoit auparavant. [b] Le blé, quand il s'en trouvoit à vendre, "estoit hors de prix. Et les Juifs estoient reduits à aller fouiller jusque dans les egousts, & à ramasser, pour se nourrir, de vieille fiente de bœufs, ou d'autres ordures dont la seule vue fait horreur. 'Car leur faim enragée les contraignoit de tout prendre, mesme ce que les plus sales animaux fouleroient aux piez. Ils mangeoient jusqu'au cuir de leurs ceintures, de leurs souliers, de leurs boucliers, des restes de vieux foin, des herbes pourries. La plus petite mesure "de nerfs d'animaux ou d'herbes se vendoit quatre dragmes attiques.'S'il se trouvoit la moindre chose à manger dans une maison, c'estoit une guerre effroyable, & les plus grands amis se jettoient les uns sur les autres pour se l'arracher.

c. 32. p. 937. d.
c. 27. 28. 37. p. 932. e|933. c. 941. c.
b c. 37. p. 941 c

à un talent la mesure.

l. 6. c. 20. p. 954.

[illegible]

c.

l. 5. c 31. p. 937. d. 'La famine devoroit des familles entieres. Les maisons estoient pleines des corps morts des femmes & des enfans, & les rues de ceux des vieillars. Les jeunes tout enflez & tout languissans "alloient en chancelant à chaque pas dans les places publiques: On les auroit plutost pris pour des spectres que pour des personnes vivantes: & ils tomboient bientost morts partout où les forces leur manquoient. (ἀναλαῶν.)

e. 'Les morts demeuroient sans sepultures: La plusspart de ceux qui restoient en vie n'avoient pas la force de les enterrer; & ceux qui avoient encore un peu de force, n'en avoient pas le courage. Ils demeuroient dans cette indifference tant à cause de la quantité des morts, que parcequ'ils [ne se mettoient plus en peine de rien,] & qu'ils s'attendoient eux mesmes à mourir à tous momens. Beaucoup en effet expiroient en rendant aux autres ce dernier devoir. D'autres se trainoient comme ils pouvoient jusques au lieu de leur sepulture, pour y attendre le moment de leur mort qui estoit si proche.

e. f. 'Au milieu d'une si affreuse misere, on ne voyoit point de pleurs, on n'entendoit point de gemissemens, parceque cette horrible faim dont l'ame estoit entierement occupée, étoufoit tous les autres sentimens. Ceux qui vivoient encore, regardoient les morts avec des yeux secs, & se consoloient par l'esperance de les aller bientost trouver dans le repos où ils s'imaginoient qu'ils fussent. Chacun demeuroit dans un triste silence, comme si le jour mesme eust esté une nuit, dont l'horreur estoit une vraie image de la mort.

ARTICLE LXV.

Barbarie des seditieux durant la famine.

Jos. bel. l. 5. c. 24. p. 926. d. 'LEs factieux se mettoient d'abord fort peu en peine de la famine, parcequ'ils ne manquoient de rien, prenant tout ce que les autres avoient: ce qui fait dire à Joseph qu'ils se nourrissoient de la substance du peuple, & qu'ils en buvoient le sang. Car au lieu d'avoir compassion de ses maux, ils s'en rejouissoient mesme: & quand ils voyoient cette foule de morts, ils se croyoient dechargez d'autant de bouches inutiles. Ces barbares eussent voulu voir mourir tous les Juifs, hors ceux qui estoient ennemis irreconciliables de la paix & des Romains.

c. 27. p. 931. f. 'La famine croissant toujours, la fureur des factieux croissoit

aussi: & plus on alloit en avant, plus ces deux maux joints ensemble produisoient des effets horribles. 'Comme on ne voyoit plus g.
de blé, les factieux entroient de force dans les maisons pour y en chercher. S'ils y en trouvoient, ils battoient ceux à qui il appartenoit pour punition de ne l'avoir pas declaré. S'ils n'y en trouvoient point, ils les accusoient de l'avoir caché, leur faisoient mille maux pour les obliger à le confesser; '& quiconque avoit p. 932. a.
un peu de force, passoit dans leur esprit pour coupable de ce crime. Quant à ceux qu'ils voyoient reduits à la derniere extremité ils se dechargeoient sur la faim qui les consumoit, de la peine de les tuer.

'Plusieurs riches vendoient secrettement tout leur bien pour a.
une mesure de froment: & les moins accommodez pour une mesure d'orge. Ils s'enfermoient ensuite dans les lieux les plus reculez de leurs maisons, où les uns mangeoient ce grain sans estre moulu, & ceux qui en avoient le moyen, [le mettoient en farine,] & le faisoient cuire, selon qu'un temps si malheureux, & la crainte d'estre surpris, le leur permettoit. 'On ne voyoit en au- b.
cun lieu des tables dressées; mais chacun tiroit de dessus les charbons de quoy manger, sans se donner le loisir de le laisser cuire.

'On n'a jamais vu une misere si deplorable. Ceux qui avoient la b.
force à la main estoient les seuls qui ne l'eprouvassent pas. Tous les autres plaignoient inutilement leur malheur: & comme il n'y a point de respect qu'un mal aussi pressant qu'est celui de la faim, ne fasse perdre, on s'arrachoit les uns aux autres le pain de la main, les femmes à leurs maris, les enfans à leurs peres; & ce qui surpasse toute croyance, les meres mesmes à leurs enfans.

'Ceux qui avoient ainsi trouvé un morceau de pain, ne pou- c.
voient mesme si bien se cacher, que les factieux ne leur otassent [souvent] ce qu'ils venoient de prendre aux autres. Car aussitost qu'une maison estoit fermée, le soupçon qu'on avoit que ceux qui estoient dedans, avoient quelque chose à manger, en faisoit rompre les portes pour y entrer, & pour leur oster les morceaux de la bouche. 'On frapoit les vieillars qui ne vouloient pas rendre d.
ce dernier soutien de leur vie: on arrachoit les cheveux aux femmes qui cachoient ce qu'elles avoient dans les mains; & sans avoir compassion des enfans mesmes, on les jettoit contre terre, avec le pain qu'ils se hastoient d'avaler. Que si quelques uns estoient assez habiles pour prevenir les recherches des seditieux, ils les traitoient avec encore plus de cruauté, comme si on les

d. e. eust offensez en mangeant sans qu'ils le sceussent. 'Il n'y avoit point de tourmens qu'ils n'inventassent pour trouver les vivres qu'on tenoit cachez, quand ce n'eust esté qu'un pain, ou une poignée de farine.

e. 'Ces cruautez eussent esté moins barbares, s'ils les eussent commises par la necessité de la faim: mais ils ne manquoient encore de rien. C'estoit seulement depeur de manquer à l'avenir, ou pour ne pas laisser leur fureur sans exercice. Ils ostoient mesme aux pauvres les grains sauvages & les herbes qu'ils alloient cueillir de nuit hors de la ville au peril de leur vie, 'sans vouloir seulement écouter les conjurations qu'ils leur faisoient au nom de Dieu, de leur en laisser quelque petite partie, & ils croyoient leur faire une grande grace de ne les pas tuer aprés les avoir volez.

l.5.c.20.p.954.a. 'On n'ajoutoit pas foy à ceux mesmes que la faim reduisoit à la derniere extremité: on vouloit qu'ils fissent semblant de mourir; & les factieux les fouilloient encore pour voir s'ils n'avoient point caché sur eux un morceau de pain. Quand ces hommes affamez estoient trompez dans leur esperance, on les voyoit comme des chiens enragez, ou des hommes ivres, courir sans raison de toutes parts, heurter tantost à une porte, tantost à une autre, revenir deux & trois fois en une heure de temps chercher dans une maison où ils avoient déja fouillé par tout.

l.5.c.32.p.937.f. 'Ils depouilloient mesme les morts des habits qui les couvroient, & puis s'en alloient avec un visage gay & riant. Quelquefois ils perçoient les corps des morts, & de ceux mesmes qui respiroient encore, pour voir si leurs épées estoient bien tranchantes. Mais en mesme temps par une autre cruauté toute contraire, ils refusoient avec mepris de tuer ceux qui les en prioient, & les laissoient achever leur vie parmi les tourmens de la faim. 'Ces malheureux rendant l'ame, tournoient les yeux vers le Temple, [& avoient le cœur outré de douleur] de laisser encore en vie ces scelerats, [qui le profanoient d'une maniere si horrible.]

ARTICLE LXVI.

D'une mere qui tua & mangea son propre fils.

Jos.bel.l.5.c.21. p.954.e.f. 'A TANT de miseres & de crimes, Joseph ajoute une histoire celebre, qui est, dit-il, sans exemple parmi les Grecs, & mesme parmi les nations les plus barbares, [mais non pas parmi

les Juifs.] Elle est si horrible, qu'elle peut justement paroistre in-
» croyable: & je n'aurois pu, ajoute cet historien, me resoudre à
» la raporter, si je n'en avois encore un nombre infini de témoins;
» & si dans les maux que ma patrie a soufferts, ce ne luy estoit une
» foible consolation d'en supprimer la memoire.

'Une dame d'audelà du Jourdain, nommée Marie, d'une naissance illustre, & fort riche, ayant esté obligée de quitter son pays avec les autres Juifs de ces quartiers là, pour fuir [les malheurs de la guerre,] se trouva dans Jerusalem lorsqu'elle fut assiegée, ayant avec elle un fils qu'elle nourrissoit de son lait. Les tyrans luy ravirent d'abord ce qu'elle avoit apporté de plus precieux, & leurs soldats ensuite venoient tous les jours luy enlever ce qui luy restoit de meubles, & ce qu'elle pouvoit avoir de vivres. 'La douleur de se voir traiter de la sorte, la mit dans un tel desespoir, qu'aprés avoir fait mille imprecations contre eux, il n'y eut point de paroles outrageuses qu'elle n'employast pour les irriter, afin de les porter à la tuer: mais elle ne trouva pas un seul de ces tigres, qui par ressentiment de tant d'injures, ou par compassion pour elle, voulust luy faire cette grace. f. g.

'Lorsqu'elle se vit ainsi reduite à cette derniere extremité, de ne pouvoir plus, de quelque costé qu'elle se tournast, esperer aucun secours; la faim qui la devoroit, '& encore plus le feu que la colere avoit allumé dans son cœur, luy inspirerent une resolution qui fait horreur à la nature. Elle arracha son fils de sa mam-
» melle, & luy tint ce langage horrible: Enfant infortuné, & dont
» on ne peut trop deplorer le malheur, d'estre né au milieu de la
» guerre, de la famine, & des diverses factions qui conspirent à
» l'envi à la ruine de nostre patrie, pour qui te conserverois-je?
» Seroit-ce pour estre esclave des Romains, quand mesme ils vou-
» droient nous sauver la vie? Mais la faim ne nous l'osteroit-elle
» pas avant que nous pussions tomber entre leurs mains? Et ces
» tyrans qui nous mettent le pié sur la gorge, ne sont-ils pas encore
» plus redoutables & plus cruels que les Romains, & que la faim
» mesme? Ne vaut-il donc pas mieux que tu meures pour me servir
» de nourriture, pour faire enrager ces tigres, & pour étonner la
» posterité par une action si tragique, puisqu'il ne manque que cela
» seul pour combler la mesure des maux qui rendent aujourd'hui
» les Juifs le plus malheureux peuple qui soit sur la terre? 'Aprés avoir parlé de la sorte, elle tua son fils, le fit cuire, en mangea une partie, & cacha le reste. g. p. 955. a. b.

'Ces impies qui ne vivoient que de rapines, entrerent aussi b.

tost aprés dans la maison de cette dame ; & ayant senti l'odeur de cette viande abominable, ils la menacerent de la tuer, si elle ne leur montroit ce qu'elle avoit preparé pour manger. Elle leur répondit qu'il luy en restoit encore une partie, & leur montra ensuite ces pitoyables restes du corps de son fils. Quoiqu'ils eussent des cœurs de bronze, une telle vue leur donna tant d'horreur qu'ils sembloient estre hors d'eux mesmes. Mais elle dans le transport où la mettoit sa fureur, leur dit avec un visage assuré :

c. 'Oui c'est mon propre fils que vous voyez, & c'est moy mesme qui « ay trempé mes mains dans son sang. Vous pouvez bien en manger « puisque j'en ai mangé la premiere. Estes-vous moins hardis « qu'une femme, & avez-vous plus de compassion qu'une mere ? « Que si vostre pieté ne vous permet pas d'accepter cette victime « que je vous offre, j'acheverai de la manger. «

c. 'Ces gents qui n'avoient jamais sceu jusqu'alors ce que c'estoit que d'humanité, s'en allerent tout tremblans ; & quelque grande que fust leur avidité de trouver de quoy se nourrir, ils laisserent le reste de cette detestable viande à cette malheureuse mere. Le bruit d'une action si funeste se repandit aussitost par toute la ville. L'horreur que tous en conceurent ne fut pas moins grande que si chacun en particulier eust commis un semblable crime:

d. 'les plus pressez de la faim ne souhaitoient rien tant que d'estre promtement delivrez de la vie : & estimoient heureux ceux qui estoient morts avant que d'avoir pu voir ou entendre raconter une chose si execrable.

d. 'Les Romains apprirent bientost aussi la nouvelle de cet enfant sacrifié par sa propre mere à sa faim & à sa fureur. Quelques uns ne la pouvoient croire : d'autres en estoient touchez de compassion : mais elle augmenta dans la pluspart la haine qu'ils avoient déja contre les Juifs. Tite pour se justifier devant Dieu sur ce sujet, protesta hautement qu'il avoit offert aux Juifs une

e. amnestie generale de tout le passé ; '& que puisqu'ils avoient preferé la revolte à l'obeissance, la guerre à la paix, la famine à l'abondance, & qu'ils avoient déja commencé à mettre de leurs propres mains le feu dans le Temple qu'il s'estoit efforcé de leur conserver, ils meritoient d'estre reduits à se nourrir d'une viande si detestable : mais qu'il enseveliroit cet horrible crime sous les ruines de leur capitale, afin que le soleil en faisant le tour du monde, ne fust pas obligé de cacher ses rayons par l'horreur de voir une ville où les femmes se nourrissoient de la chair de leurs enfans, & où les hommes n'estoient pas moins coupables qu'el-

les, puisque de si étranges miseres ne pouvoient les faire resoudre à quitter les armes. Telles furent les paroles de ce grand prince, parceque considerant jusques à quel excés alloit la rage de ces factieux, il ne croyoit pas qu'aprés avoir souffert des maux dont la seule apprehension devoit les ramener à leur devoir, rien pust jamais les faire changer.

'S. Basile en faisant la description des maux que produit la faim, n'y oublie pas cette histoire tragique, qui nous est raportée, dit-il, par Joseph auteur tres grave; & ce fut l'un de ces malheurs effroyables que souffrit Jerusalem en vengeance du sang du Sauveur.' Joseph la met vers la fin de Juillet, lorsque les Juifs bruloient les galeries du Temple depeur que les Romains n'y entrassent par la tour Antonia, dont ils estoient déja maistres.

Bas. t.1. div. h. 8. p. 358. b. c.

ἀξιοπίστος.

Jos. bel. l. 6. c. 16. p. 952.

ARTICLE LXVII.

Du nombre de ceux qui perirent de faim & de misere: Les seditieux pillent ce qui estoit consacré pour les sacrifices.

'Les tyrans faisoient d'abord enterrer les morts aux depens du public, pour se delivrer de leur puanteur. Mais le nombre en devenant trop grand, ils les faisoient jetter pardessus les murs dans les vallées.' Un nommé Mannée fils de Lazare, commis à une porte pour payer ceux qui enterroient les morts, c'est à dire qui les alloient jetter hors de la ville, assura à Tite que depuis le 14 d'avril jusqu'au premier de juillet, il avoit payé pour 115880 corps, sans conter ceux que leurs parens faisoient enterrer à leurs frais. D'autres raporterent depuis qu'on avoit jetté hors des portes six cents mille pauvres, qu'on n'avoit pu conter les autres; & qu'enfin comme on ne pouvoit plus suffire à emporter tant de corps, 'on avoit esté contraint d'en faire des monceaux dans de grandes maisons, qu'on fermoit ensuite.

Jos. bel. l. 5. c. 32. p. 937. g.

c. 37. p. 941. a. b.

b. l. 6. c. 42. p. 967. c.

'[Il est difficile que tant de peuples renfermez dans une ville durant les chaleurs de l'été, de si méchantes nourritures, & surtout la puanteur de tant de corps morts, n'aient joint la peste à la famine.]' Joseph n'en parle neanmoins qu'en un endroit en passant: [ce qui marque qu'elle ne fut pas considerable.]

c. 45. p. 968. e.

'Toutes les pilleries que les seditieux avoient faites, ne purent empescher qu'ils ne fussent eux mesmes attaquez par la famine depuis que Tite les eut tout à fait enfermez. Au contraire les Romains ne manquoient de rien dans leur armée, parcequ'on y

l. 5. c. 25. 26. 32. p. 926. f. 928. b. 938. a.

apportoit de la Syrie & des provinces voisines, le blé & toutes les autres provisions dont elle pouvoit avoir besoin. Ils les exposoient à la vue des assiegez, & une si grande abondance de vivres irritant encore leur faim, augmentoit en eux le sentiment de leur misere. Et neanmoins rien n'étoit capable de toucher les factieux.

c. 37. p. 940. c. f. 'Quand ils eurent reduit le peuple en tel état, qu'il ne luy restoit plus rien dont ils le pussent depouiller, Jean [qui tenoit le Temple,] passa de ses voleries ordinaires à des sacrileges. Il fit fondre les presens que diverses personnes, & qu'Auguste mesme & [*Livie*] sa femme avoient faits au Temple, sans excepter les coupes, les plats, & les tables necessaires pour le service divin. Ainsi l'on voyoit un Juif, [qui prenoit le titre de Zelateur,] arracher de ce lieu saint les marques du respect que des étrangers luy avoient rendu. Et il avoit l'effronterie de dire à ses soldats, qu'ils ne devoient point faire difficulté d'user des choses consacrées à Dieu, puisque c'estoit pour Dieu qu'ils combatoient.

g. 'Il prit de mesme le vin & l'huile que les Prestres conservoient dans la partie interieure du Temple pour l'employer aux holocaustes, & le partagea à ses gents, qui en userent sans crainte jusqu'à en faire des excés.

g. 'Ne doit-on donc pas pardonner à ma douleur, s'écrie Joseph, « ce que j'ose dire, que si les Romains eussent differé à punir par les « armes de si grands coupables, je croy que la terre se seroit ouverte « pour abysmer cette miserable ville ; ou qu'elle seroit perie « par un deluge ; ou qu'elle auroit esté consumée par le feu du « ciel comme Gomorre, puisque les abominations qui s'y commettoient, « surpassoient celles qui contraignirent la justice de Dieu « de lancer ses foudres vengeurs sur cette autre detestable ville. «

p. 941. a. 'Mais la ruine des factieux entraina celle de tout le peuple, [qui n'avoit point de part à leurs crimes. Et c'est de quoy Joseph ne donne point de raison, n'ayant pas connu la veritable. Car il a voulu ignorer que toute sa nation avoit attiré sur elle la colere du ciel, en rejettant & en crucifiant mesme le Messie & le liberateur que Dieu luy avoit envoyé.]



ART. LXVIII.

ARTICLE LXVIII.

Les faux prophetes trompent le peuple : Beaucoup de Juifs tuez dans le camp des Romains.

[PArmi les maux horribles, que la guerre, la famine, & la sedition faisoient endurer aux Juifs,] 'ils ne laissoient pas de se flater encore par de vaines esperances.[a] Car on voit par divers endroits de Joseph, qu'ils se persuadoient que leur ville étoit sous la protection particuliere de Dieu, & qu'elle ne pouvoit tomber sous la puissance des ennemis : '& ce bruit, comme nous avons vu, estoit mesme repandu parmi les Romains. [b] Les tyrans pour empescher le peuple de s'enfuir, avoient aposté plusieurs faux prophetes, qui promettoient, [comme du temps de Sedecias,] que Dieu les secoureroit. Et ce peuple aveugle & malheureux ajoutoit foy à ces imposteurs, qui abusoient du nom de Dieu pour le tromper, pendant qu'il fermoit les yeux & se bouchoit les oreilles, pour ne point voir & ne point entendre les signes certains & les avertissemens veritables par lesquels Dieu leur avoit marqué leur ruine, [comme nous l'avons vu ci-dessus.] Ainsi outre ceux que la crainte des gardes empeschoit de sortir, plusieurs mesmes de ceux qui eussent pu se sauver, demeuroient dans la ville pour attendre l'effet de ces fausses esperances.

Jos. bel. l. 6. c. 30. p. 960 b.c.
a l. 5. c. 26. p. 930. 931.
Dio, l. 66. p. 747. c. d.
b Jos. l. 6. c. 30. p. 960. b.c.

[Beaucoup d'autres neanmoins, plutost que de souffrir plus longtemps la faim & les tyrans, aimoient mieux s'exposer à estre surpris & tuez par les gardes ;] '& sautoient les murailles pour se retirer au camp des Romains, ou sortoient comme pour les aller combattre, & puis se rendoient à eux. [Plusieurs sauverent ainsi leur vie par la misericorde de leurs ennemis.] Mais il y en eut beaucoup [qui estant poursuivis par la justice de Dieu,] trouverent la mort où ils esperoient trouver la vie. Car comme les Romains leur fournissoient des vivres en abondance, ces gents affamez s'en remplissoient avec excès. Cependant leur estomac enflé & rempli d'eau n'estoit pas capable de digerer mesme une nourriture ordinaire. Ainsi ils crevoient presque à l'heure mesme. 'Les plus sages au lieu de suivre leur appetit, ne mangeoient que peu à la fois, pour raccoutumer leur estomac à ses fonctions ordinaires. Mais ils tomboient d'un autre costé dans le mesme malheur que les autres, en la maniere que nous allons dire.

l. 5. c. 36. p. 939. f.
g.

'Ceux des Juifs qui avoient des terres ou des meubles, les ven- c. 26. p. 931. c.

doient, quoiqu'à tres vil prix, avant que de s'enfuir: & quand ils avoient amassé quelques pieces d'or, ils avaloient cet or depeur
c. 38 p. 939. g. que les factieux ne le leur volassent. 'Et beaucoup usoient de ce moyen: car il y avoit quantité d'or dans la ville. Quand ils estoient au camp des Romains, ils trouvoient leur or parmi ce dont la nature les obligeoit de se decharger, & s'exemtoient ainsi de l'entiere necessité. Mais il arriva que l'un d'eux en cher-
p. 940. a. chant son or, fut apperceu par des Syriens: & aussitost le bruit se repandit que les Juifs venoient de Jerusalem tout chargez de ce metail [que la cupidité des hommes rend si precieux.] Sur cela les Syriens, les Arabes, & mesme quelques Romains, commencerent à leur fendre le ventre, pour chercher dans leurs entrailles de quoy satisfaire leur abominable avarice: ce que Joseph veut qu'on regarde comme la plus horrible de toutes les cruautez que les Juifs aient eprouvées, quelque grandes & quelque extraordinaires qu'aient esté les autres: car dans une seule nuit, deux mille finirent leur vie de cette sorte.

a. 'Tite en conceut une telle horreur, qu'il resolut de faire environner par sa cavalerie tous les coupables, pour les faire tuer à
b. coups de dars: & il l'auroit executé, 's'il ne se fust trouvé que leur nombre surpassoit de beaucoup celui des morts. Il assembla tous les chefs de ces troupes auxiliaires, & mesme les officiers des legions, & leur dit avec colere: « Est-il possible qu'il se soit « trouvé parmi vos soldats, des hommes, qui plus cruels que les « bestes les plus cruelles, n'aient point craint de commettre un si « detestable crime par l'esperance d'un gain incertain, & qui n'aient « point eu de honte de s'enrichir d'une maniere si execrable?
c. « 'Quoy: les Arabes & les Syriens auront l'audace d'exercer de si « horribles inhumanitez dans une guerre qui ne les regarde point, « & de donner sujet d'attribuer aux Romains ce que leur avarice, « leur cruauté, & leur haine pour les Juifs leur fait faire?

c. 'Aprés que ce grand & juste prince eut parlé de la sorte, il declara que si quelqu'un estoit si méchant & si hardi que d'oser à l'avenir entreprendre rien de semblable, il luy en couteroit la vie: & il commanda à tous les officiers des legions, de faire une recherche tres exacte des soldats Romains qu'on en soupçonnoit. Mais nulle crainte du chastiment n'est capable de reprimer
d. l'avarice; '& Dieu qui avoit condanné ce miserable peuple à perir, permettoit que tout ce qui auroit pu contribuer à son salut, tournast à sa perte. Ainsi ce que la peine ordonnée par Tite empeschoit de commettre publiquement, se commettoit en secret.

Ces barbares aprés avoir pris garde s'ils n'estoient point apperceus des Romains, 'continuoient d'ouvrir le ventre de tous les Juifs qui tomboient entre leurs mains, pour y chercher de l'or, & satisfaire par un gain abominable, leur ardent desir de s'enrichir: mais le plus souvent ils ne trouvoient rien. Ainsi la pluspart de ces pauvres gents estoient les malheureuses victimes d'une trompeuse esperance.

[Les assiegeans pouvoient pretendre avoir d'autant plus de sujet de traiter ainsi les Juifs, que s'il en faut croire Dion, une partie de] 'ceux qui venoient se rendre à eux, les trahissoient, gastoient les eaux, & tuoient ceux qu'ils trouvoient écartez. Dio, l. 66. p. 747. c.

ARTICLE LXIX.

Simon fait mourir Matthias Pontife: Joseph est blessé par les Juifs, & calomnié par les Romains, qui emportent l'Antonia.

1. 'C'ESTOIT une voie bien longue pour les Romains, d'attendre que la faim contraignist les Juifs de se rendre. a Ils aimoient mieux eprouver [encore] les perils de l'attaque, quelques uns par courage, beaucoup ' par brutalité, ou par le desir des recompenses. Tite mesme, dit Tacite, ne respiroit que Rome, ses richesses, & ses plaisirs; & tout ce qui retardoit la prise de Jerusalem, sembloit retarder son bonheur. 'Il fit donc encore travailler [depuis le 10 de juin jusqu'à la fin du mois,] à quatre nouvelles terrasses, avec du bois que les soldats alloient querir jusqu'à " plus de quatre lieues loin; tout ce qui estoit plus proche ayant esté employé aux premieres. 'Ainsi les environs de Jerusalem ornez d'arbres & de jardins qui les rendoient tres agreables, demeurerent comme un desert, depouillez de toute leur ancienne beauté.

Tac. hi. l. 5. c. 11. p. 118 | Jos. bel. l. 5. c. 31. p. 936. e. f.
a Tac. c. 11. p. 118.
ferocia.
Jos. bel. l. 5. c. 32. p. 938. b.
90 stades.
l. 6. c. 1. p. 942. c. d.

'Les tyrans qui voyoient leur derniere ruine s'avancer de jour en jour; au lieu de témoigner quelque regret de leurs crimes, y en ajoutoient encore de nouveaux: '& le Pontife Matthias, fort respecté du peuple, ayant esté seulement accusé de favoriser les Romains, ne put pas mesme obtenir de Simon la grace ni d'estre inhumé, ni de mourir avant trois de ses fils que l'on executoit avec luy. Ce fut toute la reconnoissance qu'il receut de ce tyran qu'il avoit fait recevoir dans la ville. 'Dixsept autres personnes illustres souffrirent ensuite le mesme traitement. 'Et neanmoins on se contenta de mettre en prison " la mere de Joseph 'descendue de la race des Rois Asmonéens. 'Elle estoit demeurée dans

l. 5. c. 32. p. 938. c.
c. 33. p. 938. d. e. f.
f.
f | c. 35. 939. d.
NOTE 34.
vit. p. 958 a b.
bel l. 5. c. 25. p. 931. d.

la ville avec sa belle-fille femme de Joseph, & le reste de sa famille.

c. 33. p. 938. f. 'Les tyrans firent aussi alors défense à tous ceux de la ville de s'entretenir plusieurs ensemble, & de faire aucune assemblée, tant ils craignoient qu'on ne formast quelque conspiration pour rendre la ville. Pour ceux qu'on voyoit pleurer ensemble, on les
c. 34. p. 938. 939. mettoit aussitost à mort sans autre information. 'Un nommé Judas qui commandoit dans une tour, voulut la livrer aux Romains: Mais comme ils ne se presserent pas de venir, parcequ'ils avoient peine à se fier à sa parole, Simon les prevint, tua Judas avec dix soldats qui conspiroient avec luy, & jetta leurs corps hors des murs à la vue des Romains, qui venoient un peu trop tard.

c. 35. p. 939. c. 'Joseph s'approchoit souvent des murailles pour exhorter le
c. 26. p. 927. e. peuple [à se rendre,] 'prenant [toujours] garde d'estre hors la portée du trait. [Mais un jour qu'il avoit negligé cette précaution,]
c. 35. p. 939. d. e. 'il fut blessé à la teste d'un coup de pierre, qui le fit tomber evanoui. Les Juifs accoururent [pour prendre son corps:] mais ceux que Tite y envoya furent les plus forts, & l'emmenerent pour le panser. Le bruit qui courut d'abord qu'il estoit mort, rejouit extremement les seditieux, & n'affligea pas moins le peuple, parceque c'estoit à luy que ceux qui s'enfuyoient vers les Romains avoient recours. Mais il guerit bientost, & continua d'exhorter le peuple [à abandonner une ville qu'il estoit impossible de défendre.

Les Romains estoient partagez sur son sujet aussibien que les
vit. p. 1030. g. Juifs.] 'Car toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque perte, beaucoup en rejettoient la faute sur luy, & en faisoient de grandes plaintes à Tite, l'accusant de les trahir; de sorte qu'il eust esté plusieurs fois en danger de perdre la vie, si Tite ne l'eust soutenu.

Bel. l. 6. c. 1. p. 942. c. 'Les Romains acheverent en vingt & un jours leurs quatre
a c. 2. p. 942. 943. nouvelles terrasses, [a] & les garderent avec d'autant plus de soin & de courage, qu'ils n'esperoient point de prendre la ville s'ils les perdoient. Car selon que Joseph en parle, ils estoient extremement découragez par les grandes fatigues qu'ils souffroient depuis tant de temps, & par la résistance si opiniatre des Juifs, que ni les armes des Romains, ni la plus grande famine, ni leurs propres divisions, ne pouvoient vaincre. [Aussitost donc que les
p. 943. b. c. d. e. terrasses furent achevées, &] 'avant que les Romains y eussent placé leurs beliers, les Juifs firent une sortie le premier jour de juillet, pour y venir mettre le feu. Mais estant sortis avec moins d'ordre & de courage qu'à leur ordinaire, & ayant au contraire

trouvé les Romains plus vigilans & plus resolus, ils furent battus & obligez de s'en retourner sans avoir rien fait.

'Les Romains dresserent aussitost leurs beliers contre la tour Antonia, & en battirent [le lendemain] les murs; mais sans effet. Ils eurent recours à la sappe, par laquelle ils ébranlerent quatre pierres des fondemens: & comme c'estoit l'endroit mesme sous lequel Jean avoit creusé pour aller miner les premieres terrasses, la muraille tomba la nuit. 'Les Juifs avoient fait un autre mur par derriere. 'Tite tascha d'animer ses gents à y donner l'assaut; 'mais il ne fut ecouté que de douze, par lesquels on vit ce que les autres eussent pu faire, s'ils eussent eu le mesme courage. Car ils gagnerent la muraille le troisieme jour de juillet, & mirent les Juifs en fuite. Mais les Juifs s'appercevant de leur petit nombre, revinrent sur eux, en tuerent quatre, & les autres furent raportez couverts de blessures. e. f. g. c. 3. p. 944. c. 4. p. 944. 945. p. 945. 946.

le 5. juillet. 'Deux jours aprés, " vingt-quatre soldats Romains surprirent sur la fin de la nuit les premieres gardes de l'Antonia, effrayerent le reste avec une trompette qu'ils avoient, & se rendirent ainsi maistres de ce fort. Tite y accourut avec les plus braves, & se vit ce jour là pres de forcer le Temple mesme. Neanmoins les Juifs ayant fait des efforts incroyables pour l'en empescher, le contraignirent enfin de reculer, nonobstant la valeur d'un Centenier, nommé Julien qui y fut tué; & les Romains qui n'avoient pu combattre qu'avec une partie de leurs forces, furent obligez de se contenter de la conqueste de l'Antonia. 'Tite en fit abatre les endroits qui empeschoient que toute l'armée n'y pust entrer aisément, 'afin que de là toutes ses troupes pussent attaquer le Temple. Il falut sept jours pour faire cette démolition. c. 6. 7. p. 946. 947. c. 8. p. 947. g. c. 13. p. 951. c.

ARTICLE LXX.

Le sacrifice perpetuel manque d'estre offert: Les Romains demeurent maistres du Temple exterieur: Description du Temple.

NOTE 35. * ὁ ἐνδελεχισμὸς διαλέλοιπε. 'LE 17 de juillet [" ou plutost le 7 ou le 10,] * le sacrifice perpetuel qui se devoit faire tous les jours le soir & le matin, ne fut point offert, ne s'estant trouvé personne pour le faire: ce qui causa un grand trouble parmi le peuple. a Et les Juifs en marquent encore un jeûne dans leur calendrier le 17 du dixieme mois. 'Cette nouvelle s'estant bientost répandue parmi les Romains, Joseph par ordre de Tite, dit tout haut en Hebreu, que Jos. bel. l. 6. c. 8. p. 947. g. Chry. in Jud. h. 3. t. 1 p. 429. d. a Scal. isag. l. 1. p. 45. Jos. bel. l. 6. c. 8. p. 947. g.

si Jean avoit tant d'envie de se battre, Tite luy offroit de le laisser aller où il voudroit, & avec tel nombre de soldats qu'il voudroit; p. 948. a. 'qu'il cessast seulement de profaner le Temple, & de vouloir envelopper ce lieu saint & toute la ville dans sa ruine; qu'il prendroit soin de faire offrir par des Juifs les sacrifices dûs à Dieu, & qu'il laissoit mesme à Jean le choix de ceux qui les offriroient.

b. 'Jean ne répondit à cela que par des injures contre Joseph, ajoutant qu'il ne craignoit rien, & que Jerusalem ne pouvoit f. g. estre prise, puisque c'estoit la ville de Dieu. 'Surquoi Joseph dit en pleurant, qu'il meritoit bien de souffrir les derniers outrages, puisqu'il s'opposoit aux decrets de Dieu, en voulant sauver ceux que sa justice avoit condannez. Car qui ne sçait, ajouta-t-il, ce « qu'ont écrit les anciens Prophetes? Et qui ne voit que la sentence « que Dieu a prononcée contre cette miserable ville, va s'executer? « Les Prophetes ont predit qu'elle sera prise quand les Juifs repan- « dront le sang de ceux de leur nation: Et non seulement la ville, « mais le Temple mesme, ne sont-ils pas pleins des corps de ceux « que vous avez si cruellement massacrez? Ainsi peut-on douter « que Dieu luy mesme n'ait amené les Romains pour expier par le « feu tant d'abominations & de crimes? «

c. 9. p. 949. a. b. 'Ce discours de Joseph porta encore plusieurs personnes de consideration à s'enfuir vers les Romains, & entre autres Joseph [Cabi,] & Jesus [fils de Damnée,] qui avoient tous deux esté grands Pontifes, [l'un en 61, & l'autre en 62.] Tite les receut fort bien, & les envoya à Gophna, [entre Samarie & Lydde,] jusqu'à ce que c. la guerre fust finie: surquoi les seditieux ayant fait courir le bruit c. 10. p. 949. c. qu'il les avoit " fait mourir, 'il les fit revenir au camp pour faire &c. rougir ces imposteurs.

c. 11. 12. p. 950. 951. 'N'y ayant donc aucune esperance de rien obtenir que par les armes, Tite fit attaquer une nuit les Juifs, esperant de les surprendre endormis. Il fut trompé en cela, & il en falut venir à un rude combat, qui dura environ huit heures, & où personne Dio, l. 66. p. 747. d. ne put se vanter d'avoir vaincu. 'Plusieurs Romains y demeurerent sur la place. a Jos. bel. l. 6. c. 13. p. 951. d. [a]Quand l'entrée de l'Antonia eust esté applanie, " Tite fit encore dresser quatre terrasses contre le Temple du le 12 juillet. costé du Nord, & du costé de l'Occident, quoiqu'il falust aller à " cinq lieues loin pour avoir du bois. cent stades.

a. 15. p. 952. d. b c. 'On se battoit cependant sans cesse autour du Temple, [b] mais au desavantage des Juifs, qui se trouvoient toujours poussez & a. d Dio, l. 66. p. 747. d. e. serrez de plus en plus. 'Enfin le 22 de juillet, voulant empescher les Romains d'entrer dans le Temple, ils mirent eux mesmes le

70. feu à deux galeries du Temple qui tenoient à l'Antonia, & en abatirent environ vingt coudées. Les Romains mirent aussi le
24 juillet. feu deux jours aprés "à une galerie, & les Juifs au lieu d'arrester le feu comme ils le pouvoient, l'allumoient encore, & abatoient ce que le feu ne consumoit pas. 'Le 27, plusieurs Romains que les Juifs avoient attirez par une fuite feinte dans une galerie preste à prendre feu, 'y furent tous brulez ou tuez, hors un Artorius qui se sauva en sautant sur un de ses camarades. Mais celui-ci qui avoit bien voulu le recevoir dans l'esperance d'estre son heritier, tomba sous luy & se tua. 'Les Juifs promettant la vie à un autre, & son frere luy criant qu'il luy seroit honteux d'accepter leur offre, il se passa l'épée au travers du corps. Jos. bel. l. 6. c. 18. p. 953. c. 15. p. 953. 954. p. 953. f. g.

28 juillet. 'Le lendemain "les Romains brulerent toute la galerie qui fermoit le Temple du costé du Nord, [depuis l'Antonia] jusqu'à la vallée de Cedron. [Ainsi autant qu'on en peut juger, ils demeurerent maistres de la premiere enceinte, & de tout le Temple exterieur, c'est à dire de la place où les payens qui venoient adorer Dieu, avoient la liberté d'entrer. Mais il leur restoit encore à prendre la seconde enceinte,] 'reservée pour les seuls Juifs purifiez, qui estoit environnée comme l'autre, de quatre galeries fermées par plusieurs portes, qu'"Alexandre pere de Tibere [Alexandre, & frere de Philon,] avoit fait couvrir de lammes d'or & d'argent fort epaisses. Cette seconde enceinte n'estoit, non plus que la premiere, qu'une place à descouvert: 'separée, par une balustrade fort basse, en deux parties, dont l'une estoit pour le peuple, l'autre qui estoit la plus interieure, estoit pour les Prestres: & c'est là qu'estoit l'Autel pour les sacrifices. 'De cette place des Prestres on entroit par une grande ouverture sans porte dans le bastiment du Temple, 'divisé en deux parties, dans la premiere desquelles estoit le chandelier d'or à sept branches, la table où l'on mettoit les douze pains, & l'autel des parfums. 'C'est ce que
τὰ ἅγια. que l'Ecriture appelle le Sanctuaire, '& S. Paul "les lieux saints. [a]Pour Joseph il étend le nom de *Saint* à tout l'espace où il n'estoit pas permis de laisser entrer les Gentils. [b]L'autre partie du bastiment du Temple, est celle où qui que ce soit n'entroit, 'hors le grand Pontife qui y entroit seulement une fois l'année. 'Elle est appellée par Joseph le Saint des Saints, 'aussibien que dans l'Exode, & dans l'Epistre aux Hebreux. C'est là que devoit estre l'Arche & les autres choses que marque S. Paul. [c]Mais Joseph assure que de son temps il n'y avoit rien dutout. Le Temple estoit accompagné
ἐξέδραι. de plusieurs autres bastimens, '& entre autres de divers "salons

p. 954. b. l. 5. c. 14. p. 916. 917. p. 918. p. 917. b. c. f. g. Exod. 26. v. 33. Hebr. 9. v. 2. [a] Jos. bel. l. 5. c. 14. p. 916. d. [b] p. 918. a. c. 15. p. 919. c. c. 14. p. 918. a. Exod. 26. v. 33. 34 | Hebr. 9. v. 3. 4. [c] Jos. bel. l. 5. c. 14. p. 918. a. p. 917. a.

entre les portes de la seconde enceinte, [qui en cet endroit tenoient lieu de galeries.]

ARTICLE LXXI.

Tite resolu de conserver le Temple: Un soldat y met le feu.

Jos. bel. l. 6. c. 22. p. 955. f. g. 'EN attendant donc que les terrasses où l'on devoit mettre les beliers fussent achevées, Tite fit battre sans discontinuation durant six jours, par une autre machine[1], un des salons dont nous venons de parler, sans y pouvoir faire aucun dommage. Le 8 d'aoust, deux de ces terrasses se trouvant achevées, il y fit mettre les beliers pour battre encore ce salon. En mesme tems d'autres soldats sappoient avec peu d'effet la muraille qui soutenoit la porte septentrionale. p. 956. a. b. 'Les beliers avançoient encore moins: de sorte que les Romains resolurent d'en venir a l'escalade du costé des galeries. Les Juifs les y laisserent monter, & planter mesme leurs drapeaux. Mais aprés cela, ils les repousserent avec tant de vigueur, renversant quelquefois leurs echelles toutes chargées de soldats, qu'ils les chasserent entiérement, & gagnerent mesme les drapeaux.

c. 23. p. 956. d, e. [Cet avantage dura peu.] 'Car les Romains ayant enfin mis le feu aux portes, il fondit les lammes d'argent dont elles estoient couvertes, prit au bois, & des portes gagna les galeries, qui brulerent tout le reste du jour & la nuit suivante. Les Juifs furent si surpris de se voir ainsi au milieu des flammes, qu'ils demeurerent sans cœur & sans force. Pas un seul n'avança pour repousser les Romains ou pour éteindre le feu; mais comme si le Temple eust déja esté reduit en cendres, ils demeuroient tout interdits: & au lieu de se mettre en peine d'empescher le reste des galeries de bruler, ils se contentoient de donner des maledictions aux Romains.

c. 24. p. 956. f. 'Le lendemain[a] Tite donna ordre qu'on éteignist le feu, & qu'on applanist un chemin le long des galeries pour y faire monter les legions. f. g. 'Cependant il tint conseil avec Tibere Alexandre Lieutenant general, Sex. Cerealis, [a]Largius Lepidus, T. [2]Frurius, & [3] Liternius Fronto Colonels des legions, & M. Antonius Julianus Intendant de la Judée. Il y appella encore les [4]Intendans & les Tribuns.

Marginal notes (right): a. 9 d'aoust. — a. ou Larcius. — 2. — 3. — 4.

1. appellée ἑλέπολις, comme qui diroit *preneuse de villes*. On peut voir ce qu'en dit le lexicon de Constantin sur ce mot mesme, & sur celui de κριός.
2. Le latin dit, *Frigius*. Il faut peutestre *Fyrius*.
3. Le latin dit, *Æternius*. Il faut peutestre *Æsernius*.
4. ἐπιτρόπους. Je ne sçay ce que c'estoit.

Tribuns. C'estoit pour deliberer si on bruleroit le Temple, [puisque les Juifs ne le vouloient point abandonner.] 'Beaucoup representoient que ce n'estoit plus un Temple, mais une place de guerre; & que tant qu'il subsisteroit, les Juifs ne demeureroient point en repos. Cependant Tite conclut qu'il faisoit la guerre aux hommes, non aux bastimens, & qu'il ne se resoudroit jamais à bruler un ouvrage si admirable, dont la conservation seroit un grand ornement pour son regne & pour tout le nom Romain. Les principaux revinrent aussitost à son avis: '& Tite commanda qu'on fist reposer les troupes ce jour là [& le suivant,] 'pour donner l'onzieme un assaut general afin d'emporter le Temple. 'Ainsi la lassitude [des Romains,] & l'étourdissement [où estoient encore les Juifs,] fit qu'on n'entreprit rien pour ce jour là. | g. p. 957. a. | p. 957. a. | c. 26. p. 957. d. | c. 24. 957. b.

10 d'aoust. 'Le lendemain "sur les sept heures du matin, les Juifs firent une sortie sur les Romains, & engagerent un grand combat, où ils eurent d'abord de l'avantage. Ils furent neanmoins obligez de se retirer sur les onze heures: '& Tite se retira aussi de son costé dans l'Antonia pour se reposer, & attendre l'attaque ordonnée pour le lendemain. 'Mais comme le premier Temple avoit esté brulé sous Nabucodonozor le dixieme jour du cinquieme mois, [qui repond à peu pres à celui d'aoust,] 'l'ordre de Dieu vouloit aussi que ce second Temple fust brulé malgré mesme les Romains, & qu'il le fust le dixieme du mesme mois, [qui estoit cette année un vendredi.] | c. 25 p. 957. | c. 26. p. 957. d. | cf Jerem. 52. v. 12. 13 | Ussl. p. 74. | Jos. bel. l. 6. c. 26. p. 957. c.

'Aprés donc que l'on se fust retiré de part & d'autre, & lorsque les Romains ne songeoient qu'à éteindre les restes du feu, les Juifs revinrent encore les attaquer. Les Romains en les repoussant s'avancerent jusqu'au [bastiment du] Temple: '& alors un soldat, sans que personne le luy commandast, & comme poussé par un mouvement "surnaturel, prit une piece de bois toute en feu, & s'estant fait soulever par un de ses compagnons, jetta le tison par une "fenestre, qui donnoit sur le lieu par où l'on alloit aux bastimens faits autour du Temple du costé du septentrion. Le feu prit aussitost avec une grande violence: & à cette vue les Juifs jetterent des cris effroyables, & accoururent pour tascher d'y remedier, sans epargner leur vie, [& sans craindre les Romains repandus autour du Temple.] | e. | f. | δαιμονίῳ. | NOTE 36.

'On en donna promtement avis à Tite, qui au retour du combat precedent prenoit un peu de repos dans sa tente. Il partit à l'instant "pour aller faire éteindre le feu: tous ses chefs le suivirent, & les legions aprés eux, avec une confusion, un tumulte, | g. | NOTE 37.

& des cris tels que l'on peut se l'imaginer, lorsque dans une surprise une si grande armée marche sans commandement & sans ordre. 'Tite crioit de toute sa force, & faisoit signe de la main pour obliger ceux qui combatoient autour du Temple, d'éteindre le feu: mais un plus grand bruit empeschoit qu'on ne l'entendist. L'ardeur mesme & la colere dont les soldats estoient animez dans cette guerre, ne leur permettoient pas de prendre garde aux signes qu'il leur faisoit.

p. 558. a.

'Les legionaires qui entroient en foule, ne pouvoient non plus dans leur impetuosité estre retenus ni par ses ordres, ni par ses menaces: leur seule fureur les conduisoit: ils se pressoient de telle sorte, que plusieurs estoient renversez & foulez aux piez, '& d'autres tombant dans les ruines des portiques & des galeries encore toutes pleines de fumée & des restes du feu, se trouvoient au milieu de leur victoire, aussi malheureux que les vaincus. Ils arriverent ainsi jusqu'au Temple, [non pour en éteindre l'embrasement, mais pour l'augmenter,] malgré tous les ordres de Tite [qu'ils n'entendoient pas, ou] qu'ils feignoient de ne pas entendre: [& ils ecoutoient bien plus volontiers les cris de leurs compagnons,] qui estant encore derriere, les animoient à tout bruler.

a.

ARTICLE LXII.

Le Temple est entierement brulé, & beaucoup de Juifs tuez.

[EN mesme temps que le feu qu'on avoit commencé à mettre au Temple, s'augmentoit de plus en plus, les Romains continuoient à pousser les Juifs, &]'de quelque costé qu'on jettast les yeux, on ne voyoit que fuite & que carnage. On tua un tres grand nombre de ceux du peuple qui estoient sans armes, incapables de se défendre. Le tour de l'autel estoit plein de monceaux des corps morts de ceux que l'on y jettoit aprés les avoir egorgez sur ce lieu [1] saint, destiné pour des victimes bien differentes: & des ruisseaux de sang couloient tout le long de ses degrez.

Jos. bel. l. 6. c. 26. p. 958 b. c. — a. — n.

'Tite voyant qu'il luy estoit impossible d'arrester la fureur de ses soldats, & que le feu commençoit à gagner de toutes parts, entra avec ses principaux officiers dans le "lieu saint, dit Joseph, [c'est à dire au moins dans le lieu où estoit le chandelier d'or: & il est mesme difficile de croire qu'il ne soit pas entré jusque dans le Sanctuaire & le Saint des Saints, quoique Joseph ne le dise pas

a. — τὰ ἅγια

1. Il n'est pas tout à fait clair s'il y eut des Juifs tuez sur l'autel.

expressément.] Il trouva aprés avoir consideré tout ce qui estoit e.
en ce lieu, que sa magnificence & ses richesses surpassoient encore de beaucoup ce que la renommée en publioit parmi les nations étrangeres, & que tout ce que les Juifs en disoient, quoiqu'il parust incroyable, n'ajoutoit rien à la verité.

'Lorsqu'il vit que le feu n'estoit pas encore arrivé jusqu'au c.d.
corps du Temple, & qu'il consumoit seulement les bastimens qui l'environnoient, il crut, comme il estoit vray, que l'on pourroit encore le conserver. Il sortit pour aller prier luy mesme les soldats d'éteindre le feu, & commanda à un capitaine de ses gardes nommé Liberalis, de fraper à coups de canne sur ceux qui refuseroient d'obeïr. Mais ni la crainte du chastiment, ni le respect des soldats pour leur Prince, ne purent empescher les effets de leur fureur, de leur colere, & de leur haine pour les Juifs, & aussi de leur avarice. Car quelques uns estoient poussez par l'esperance de trouver ces lieux saints tout pleins de richesses, voyant que tout ce qui en paroissoit au dehors estoit couvert d'or.

'Aussitost mesme que Tite fut sorti du Temple pour arrester e.
l'embrasement, un de ceux qui y estoient entrez avec luy, attacha secrettement du feu derriere la porte, à laquelle il prit bientost. L'on vit tout d'un coup paroistre la flamme, qui obligea les officiers Romains de se retirer: & depuis cela on n'empescha plus les soldats d'entretenir le feu, ni de l'augmenter encore; de sorte qu'enfin tout le Temple en fut consumé. 'Chacun neanmoins en c.28.p.959.a.
tira ce qu'il put, '& il n'y eut point de soldat qui n'y devinst riche. c.31.p.962.b.

'Joseph décrit avec eloquence le spectacle affreux de cet embra- c 28.p.959.b.c.d.
sement, & les cris des Juifs qui voyoient perir ce qui faisoit toute leur gloire, c'est à dire de ceux qui estoient dans les endroits de la ville qui tenoient encore. 'Car pour ceux qui estoient dans l'en- a.b.
ceinte du Temple, les Romains en firent un carnage epouventable, sans distinction d'age, de sexe, ni de qualité. 'Joseph dit que d.
le nombre des morts surpassa celui des soldats, que la terre en estoit toute couverte, & que le sang sembloit disputer avec le feu à qui s'etendroit davantage. 'Car il est remarquable qu'un fort c.30.p.960.a.b.
grand nombre de Juifs s'estoient alors assemblez dans le Temple, trompez par un faux prophete qui le leur avoit ordonné de la part de Dieu, pour y recevoir, disoit-il, les marques de leur salut, qu'il leur y vouloit donner ce jour là mesme.

'Les seditieux s'ouvrirent un passage au travers des victorieux, c.28.p.959.d.e.
& se sauverent dans la partie de la ville dont les Romains n'estoient pas encore maistres. 'Quelques Prestres aprés avoir c.29.p.959.e.f.

tasché inutilement de se défendre, voyant que le feu les gagnoit, se retirerent sur une muraille epaisse de huit coudées, d'où deux
e g. des principaux se precipiterent volontairement dans le feu. 'Six mille personnes du peuple chercherent leur sûreté sous un des portiques du dehors du Temple, où le feu n'avoit pas encore
f. g. gagné; mais on l'y mit bientost aprés. 'Car les Romains aprés avoir brulé le Temple, ne voulurent rien epargner de tout ce qui l'environnoit & en faisoit partie, non pas mesme les chambres de la thresorerie, qui étoient pleines d'une quantité incroyable de richesses, tant en argent qu'en habits, & autres choses précieuses, parceque les plus riches des Juifs y avoient porté ce qu'ils
p. 950. a. avoient de meilleur. Les Romains mirent donc le feu partout, '& sans attendre aucun ordre pour la galerie où estoient ces six mille Juifs, ils la brulerent aussi, sans qu'aucun de ceux qui s'y étoient retirez se pust sauver. Ils reserverent seulement alors deux
c. 44. p. 968. b. portes du Temple, 'avec l'enceinte de la place qui y estoit destinée pour les femmes.

Scal. isag. p. 43. 228 | Leon. J l. 3. c. 8. p. 162. 163. [C'est ainsi que finit le second Temple,] 'dont les Juifs pleurent encore la ruine avec celle du premier, par le plus grand de tous leurs jeûnes. Mais ils le marquent le 9 & non le 10 du mois qu'ils appellent Ab, & qui repond à peu prés à celui d'aoust. Leur regle est d'y estre nuds piez: mais ils changent en licence cette marque de douleur, & y joignent des danses infames. [Il faut ap-
Hier. in Soph. c. 1. p. 214. paremment raporter à ce jeûne] 'ce que dit S. Jerome du jour où ils pleuroient la prise de leur ville " & la desolation du Temple. &c.
[Car on ne voit pas qu'ils aient remarqué le jour que la ville fut
Scal. isag l. 3. p. 310 | Epi. n. p. 383. prise:] 'au lieu que la desolation de leur Temple leur a servi quelque temps d'epoque pour regler la chronologie.

Jos. bel. l. 6. c. 32. p. 962. a. b. b | Suet. v. Tit. c. 5. p. 766. a Jos. bel. l. 6. c. 43. p. 967. g. Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 303. a. 'Tout le Temple estant reduit en cendres, les Romains planterent leurs drapeaux sur la place où il avoit esté, & là leur offrirent des sacrifices [abominables.] 'Ils y donnerent aussi à Tite, avec de grands cris de joie, le titre d'Imperator. a Cependant ce prince mesme reconnut que c'estoit Dieu qui avoit combatu pour luy dans ce siege. 'Et lorsqu'on vouloit relever par des eloges la grandeur de cette victoire, il répondoit que ce n'estoit point luy qui avoit fait tout cela, mais qu'il avoit seulement " presté son ministere à la colere de Dieu [contre les Juifs.] 'Cette modera- ὑπηρετηκέναι
a. b. tion & cette sagesse par laquelle il discernoit ce qui appartient à Dieu & aux hommes, le fit beaucoup estimer des payens mesmes.

Jos. bel. l. 6. c. 33. p. 962. b. c. 'Les Prestres qui, comme nous avons dit, s'estoient retirez sur une muraille, y demeurerent cinq jours, gardez par les Romains

[afin qu'ils ne pussent s'enfuir.] Il y avoit avec eux un jeune enfant qui demanda quartier aux gardes, avouant qu'il ne pouvoit plus souffrir la soif extreme qui le pressoit. Ils le luy donnerent par compassion. Il descendit donc sur cela, alla boire, remplit d'eau une bouteille qu'il avoit, & aussitost s'enfuit si viste vers les siens, que nul des soldats ne le put joindre. 'La faim "contraignit ces Prestres de se rendre au bout de cinq jours." Ils furent menez à Tite, & luy demanderent la vie: mais il leur répondit que le temps de la misericorde estoit passé, & qu'il leur estoit honteux de vouloir survivre à leur Temple. Ainsi ils furent menez au supplice.

&c. d.
le 15 aoust.

ARTICLE LXXIII.

Les Juifs défendent encore la ville haute: Les Romains brulent la basse.

'LEs Romains avoient encore à prendre la ville haute [où est la montagne de Sion.] Jean & Simon hors d'état & d'en sortir, & de la défendre, demanderent à parler à Tite. Il le voulut bien, '& aprés leur avoir reproché tant de maux qu'ils avoient faits à leur nation, & qu'ils l'avoient contraint de luy faire, 'il leur promit neanmoins encore la vie, s'ils vouloient poser les armes & se rendre. 'Ils repondirent qu'ils s'estoient obligez par serment de ne se rendre jamais: mais que s'il vouloit bien leur permettre de se retirer dans le desert avec leurs femmes & leurs enfans, ils luy abandonneroient la ville. Tite indigné de leur insolence, fit dire par un heraut que les Juifs n'avoient qu'à se bien défendre, qu'il les traiteroit à toute rigueur, & ne feroit grace à personne. 'Il ne laissa pas neanmoins d'accorder encore la vie aux freres & aux enfans d'Izate Roy [de l'Adiabene,] & à plusieurs autres personnes considerables du peuple qui vinrent avec eux luy demander grace; mais il les retint prisonniers.

Jos.b.l.6.c.34. p.962.d.e.
p.963.
p.964.a.
c.35.p.964.b.c.
c.36.p.964.d.e.

'Il abandonna deslors ce qu'il tenoit de la ville à la discretion des soldats, qui dés le lendemain y mirent le feu, & en consumerent une partie. Les séditieux aprés avoir tiré tout ce qu'ils purent du reste de la [haute] ville, se fortifierent dans le palais royal, en tuant plus de huit mille personnes du peuple qui s'y estoient sauvées; & les biens qu'elles y avoient retirez, furent le butin de ces miserables, 'qui à la veille d'une mort inevitable ne pouvoient encore se lasser des plus grands crimes. Ils couroient encore partout où ils pouvoient, "pour tuer ceux que la faim

c.35.p.964.e.d.
c.38.p.965.a.b.c.
&c.

obligeoit d'aller implorer la clemence des Romains.

a. b. 'Joseph fit neanmoins un dernier effort pour les porter à se rendre, & pour sauver les tristes restes de sa patrie : mais ils se

c. 39. p. 965. d. e. moquerent de luy. 'Leur esperance estoit que quand la ville seroit prise, ils demeureroient cachez dans les egousts, & les autres lieux souterrains, jusqu'à ce que les Romains s'en fussent allez. C'est pourquoi ils ne songeoient qu'à amasser des vivres ; & aprés avoir pillé tout le peuple, "ils commençoient à se piller aussi & à se tuer les uns les autres. e.

c. 40. 42. p. 965. e. & 966. c. 'Cependant les Romains furent encore obligez de faire de nouvelles terrasses pour prendre la haute ville, & furent occupez à cela durant dixhuit jours, depuis le 20 d'aoust jusqu'au 7

c. 40. p. 965. 966. de septembre. 'Durant ce temps là les Iduméens voulurent quitter Simon, & firent leur traité avec Tite. Mais Simon le sceut, mit en prison leur Colonel, qui estoit ce mesme Jacque qui luy avoit trahi son pays, & fit faire une grande garde pour empes-

p. 966. b. c. cher que ni eux, ni aucun autre ne sortist. 'Beaucoup de Juifs furent ainsi tuez en pensant se sauver, mais il y en avoit encore davantage qui s'echapoient : & Tite nonobstant ses menaces leur donnoit la vie, à moins qu'ils n'eussent merité la mort par quelque crime particulier. Il donna mesme la liberté [1] aux bourgeois, & les laissa aller où ils voulurent. Et Joseph en fait monter le nombre à plus de quarante mille. Les autres personnes plus viles, dont le nombre estoit infini, furent vendus pour tres peu de chose. 1.

c. 41. p. 966. c. d. e. 'Deux Prestres, dont l'un s'estoit rendu volontairement, & l'autre avoit esté pris, remirent entre les mains de Tite les habits pontificaux avec leurs pierreries, des tables & des coupes d'or, des tentures, des parfums, & beaucoup d'autres choses destinées au ministere du Temple.

ARTICLE LXXIV.

Tite emporte entierement Jerusalem : Jean & Simon sont pris : Miserable sort des autres : Joseph en sauve quelques uns.

Jos. bel. l. 6. c. 42. p. 966. e. f. 'Les terrasses ayant esté achevées, les Romains commencerent le 7 de septembre à battre avec leurs machines le dernier mur de la ville ; & dés le jour mesme ils en renverserent une partie avec quelques tours. Les Juifs leur voulurent resister, mais avec peu de courage, & en petit nombre. Car beaucoup s'estoient

1. οἱ δημόται, c'est à dire ce semble des personnes du peuple, mais de quelque consideration.

retirez* dans la citadelle, ou cachez dans les egousts. Ceux mesmes qui resistoient, cederent des qu'ils virent la breche ouverte. 'Ainsi les Romains entrerent sans resistance, planterent leurs drapeaux sur les tours, & se mirent à bruler & à tuer tout ce qu'ils rencontroient jusqu'à la fin du jour. p. 967. d.

* εἰς τὴν ἄκραν.

'Les tyrans, [Simon & Jean,] au lieu de songer à leur resister avec cette hardiesse qu'ils témoignoient quand il falloit commettre des crimes, estoient saisis d'une telle frayeur, que s'imaginant le mal encore plus grand qu'il n'estoit, ils ne pensoient qu'à s'enfuir. La fierté & l'orgueil de ces impies se convertit tout d'un coup en une telle bassesse & une telle epouvente, que quelque méchans qu'ils fussent, on ne pouvoit n'estre point touché de compassion d'un si étrange changement. Ils penserent d'abord à aller forcer le mur dont les Romains avoient environné la ville, & à se sauver par là au travers des soldats qui le gardoient. 'Mais ne voyant plus aucun de leurs braves, parceque chacun les avoit abandonnez pour se sauver où il pouvoit, ils se jetterent le visage contre terre en se reprochant leur folie; & comme s'ils eussent esté frapez d'un coup de foudre, ils demeurerent immobiles sans savoir quel conseil prendre. p. 956. g. p. 967. a.

'On vit clairement alors un effet du jugement & de la puissance de Dieu contre ces impies. Ils estoient encore maistres des trois tours [d'Hippique, de Phasael, & de Mariamme,] où ils n'avoient rien à apprehender que la famine. Cependant ils les abandonnerent, ou plutost Dieu les en chassa, 'comme Tite le reconnut, '& s'enfuirent dans la vallée de Siloé, où aprés estre un peu revenu de leur frayeur, ils s'en allerent attaquer la muraille des Romains. Mais manquant de force & de courage, ils furent repoussez, '& reduits à s'aller cacher dans des egousts, l'un d'un costé, l'autre de l'autre. b. c. c. 43. p. 967. g. c. 42. p. 967. c. c| l. 7. c. 7. p. 971. g.

'Le lendemain qui estoit le [samedi] 8 de septembre, Tite entra dans la ville [haute. Je ne sçay si c'est pour cela que] [a] Joseph marque ce jour là pour celui de sa prise. [Car elle fut veritablement prise le settieme.] 'Dion dit neanmoins aussi qu'elle perit le samedi. [b] Le feu y avoit continué toute la nuit: [& le carnage y avoit recommencé avec le jour.] [c] Les soldats s'en lasserent enfin eux mesmes: & Tite ordonna qu'on tuast seulement ceux qui resistoient, & qu'on retinst les autres prisonniers. On ne laissa pas de tuer les* malades & les vieillars. l. 6. c. 42. 43. p. 967. f. a c. 47. p. 959. d. Dio, l. 66. p. 748. b. b Jos. bel. l. 6. c. 42. p. 967. e. f. c c. 42. p. 968. b.

* ἀδυνάτους.

Le reste fut enfermé dans la partie du Temple destinée aux femmes, où Fronton par ordre de Tite leur distribua à chacun leur b.

sort. Tous ceux qui avoient esté du nombre des voleurs & des factieux furent mis à mort. 'Les jeunes gents les plus hauts & les mieux faits furent reservez pour suivre le triomphe de Tite: 'il y en avoit sept-cents. [a] Les autres qui passoient l'age de 17 ans, furent envoyez travailler en Egypte les fers aux piez, ou destinez à perir dans les spectacles en combatant les uns contre les autres comme gladiateurs, ou contre les bestes. Ceux qui estoient au-dessous de dixsept ans furent vendus. 'Cette distribution dura plusieurs jours, durant lesquels il en mourut onze mille, les uns parcequ'on ne leur donnoit pas à manger, les autres parcequ'ils n'en vouloient pas prendre.

e. | l. 7. c. 15. p. 977. e. | a l. 6. c. 44. p. 968. c. | c. d.

[Voilà ce que devinrent ces malheureux restes de ce nombre infini de Juifs que Dieu avoit enfermez dans Jerusalem.] 'Joseph conte quatre-vingts dixsept mille hommes faits captifs dans cette guerre, & onze-cents mille de ceux qui perirent durant le siege. 'Ceux qui ont ajouté à ces onze-cents mille, les autres Juifs que Joseph marque en divers endroits avoir esté tuez durant toute la guerre, en font monter le nombre à plus de deux-cents trente sept mille, & n'en content neanmoins que trente mille de tuez à Jotapat, 'où il y en eut quarante-mille. [Il y faut ajouter ceux dont Joseph ne dit point le nombre, & une infinité d'autres qui perirent de faim & de misere.]

c. 45. p. 968. d. | Uss. an. 73. p. 628. | Jos. bel. l. 3. c. 23. p. 850. c.

'Joseph obtint la liberté à plusieurs des captifs. Car Tite luy ayant laissé le choix de retirer ce qu'il voudroit des ruines de sa patrie, il ne luy demanda que des livres sacrez & quelques prisonniers. Son frere [Matthias] ayant esté pris ensuite, Tite à sa priere le mit en liberté avec cinquante autres de ses amis. Durant que les prisonniers estoient enfermez dans le Temple [des femmes,] il eut permission d'y entrer, & y ayant trouvé cent quatre-vingts-dix personnes de sa connoissance, il les fit tous delivrer sans qu'ils payassent aucune rançon. Revenant un jour de Thecua, où Tite l'avoit envoyé avec Cereal pour voir si le lieu estoit propre à y faire un camp, il vit beaucoup de captifs qu'on avoit crucifiez, & y en remarqua trois de sa connoissance. Il le vint aussitost dire à Tite, qui touché de ses larmes, fit detacher & panser ces trois: mais il n'y en eut qu'un qui guerit.

vit. p. 1030. 1031.

'Les Romains s'occuperent aussi durant quelques jours à bruler le reste de la ville, [a] en renverser les murailles, [b] & à fouiller dans les egousts & les autres lieux souterains, où les Juifs avoient caché de grandes richesses. Ils y trouverent plusieurs Juifs vivans qu'ils tuerent tous, & plus de deux mille morts tuez ou par eux

bel. l. 6. c. 46. p. 969. c. | a a. b.

mesmes

mesmes ou par d'autres, & la pluspart par la faim. Ils y trouverent mesme divers prisonniers que les tyrans y avoient fait enfermer. On les tira de ces cachots, [& on leur donna apparemment la liberté,] 'comme "on avoit fait à ceux qu'on avoit trouvez dans les prisons. c.43 p.958.a.

'Pour les deux tyrans, Jean ne fut pas longtemps sans estre contraint par la faim à sortir, pour demander "quartier aux Romains, [qui luy accorderent encore la vie,] en le condannant à une prison perpetuelle. 'Simon qui avoit fait de plus grandes provisions, resista davantage, & demeura caché [jusque vers la fin d'octobre.] Mais manquant enfin de vivres, il sortit de dessous terre, & parut au lieu où avoit esté le Temple, revétu d'un justeau-corps blanc, avec un manteau de pourpre. On dit qu'il s'imaginoit étonner par là les Romains, & les tromper. Ils furent en effet un peu surpris d'abord qu'ils le virent, & luy demanderent qui il estoit. Il ne voulut point se nommer, & dit seulement qu'on fist venir le commandant. C'estoit Terentius Rufus: [car Tite n'estoit plus alors à Jerusalem.] Il vint, & ayant sceu de luy mesme qui il estoit, il le fit enchainer, manda sa prise à Tite, & le luy envoya à Cesarée. Tite le mena à Rome, 'où aprés qu'il eut servi d'ornement à son triomphe, il fut executé publiquement. c.46.p.969.c. | d l.7.c.7.p.971.972. | c.18.p.979.e f.

ARTICLE LXXV.

Tite fait entierement raser le Temple, & presque toute la ville.

'Les Romains n'ayant plus à piller, ni à tuer, Tite les occupa à demolir jusque dans les fondemens, tout ce qui restoit du Temple, [afin d'accomplir exactement ce que J.C. avoit dit, Qu'il ne resteroit pas pierre sur pierre de tout ce superbe edifice.] 'Il donna le mesme ordre pour toute la ville, ne reservant que les trois tours d'Hippique, de Phasael, & de Mariamme, pour faire connoistre à la posterité ce qu'elle avoit esté, avec la muraille qui environnoit la partie occidentale, afin qu'elle servist de camp à la dixieme legion qu'il y laissa. Tout le reste "de ce qui estoit enfermé dans l'enceinte de la ville, fut tellement détruit & rasé, qu'il estoit difficile de croire qu'il y eust jamais eu une ville en cet endroit. Voilà quelle fut, selon Joseph, la fin de Jerusalem, cette ville si fameuse, & si illustre dans toute la terre. Jos. bel. l.7.c.1.p.970 a.b. | b.c|c 34.p.993.b.

'La tradition des Juifs est mesme que l'on passa solennellement la charue sur la ville, ou au moins sur le Temple: ce qui estoit Scal. isag. l.3.p.311|in Eus.chr.p.211.2.

Marginal notes (left): ἀτίᾳ. | ἀσφάλειαν. | τὸν τῆς πόλεως περίβολον.

la marque de la plus grande desolation, les loix Romaines défendant d'elever le moindre bastiment sur les lieux où l'on avoit fait cette ceremonie. [Nous esperons neanmoins montrer autrepart "que cela se fit plutost sous Adrien qu'en ce temps-ci.] 'Eusebe pretend mesme tirer du prophete Zacarie, que Jerusalem ne fut entierement détruite que sous Adrien; & que Tite en laissa encore subsister la moitié. 'S. Jerome le suit, & dit que la montagne du Temple, & celle de Sion où estoit la citadelle, demeurerent entieres. [Mais nous ne voyons pas moyen d'accorder cela avec Joseph, ni de preferer à son témoignage le sens que l'on donne à des paroles obscures, qui peuvent avoir esté verifiées en un autre temps, comme le reconnoist S. Jerome, & peutestre en un sens plus spirituel.]

Eus. dem. l. 6. c. 18. p. 285. a | Hier. in Zach. c. 14. p. 282. b. | V. les revoltes des Juifs sous Adrien. § 4 | note 5.

'Mais quoique l'autorité de Joseph ne nous permette point de dire qu'aucune partie de la ville soit demeurée entiere, nous ne croyons pas qu'elle nous oblige de soutenir, comme voudroit 'Scaliger, qu'il n'en demeura pas mesme quelques maisons. [Il est au moins bien probable qu'on y en rebastit bientost quelques unes, particulierement dans l'endroit qu'on laissoit pour la garnison, ou aux environs. Une legion devoit y attirer beaucoup de monde.] 'Joseph mesme nous apprend qu'il y resta au moins des femmes & des vieillars. [Il ne faut pas douter que les Juifs ne se soient portez à y revenir, puisque nous ne voyons point que cela leur ait esté défendu; & certainement ils ne manquoient pas de pierres pour bastir.] 'Ils avoient peuplé prés de mille bourgs du temps d'Adrien. [a]Eusebe, S. Jerome, & Pausanias, nous assurent plusieurs fois que Jerusalem fut détruite de nouveau sous ce prince. 'S. Epiphane dit que les Chrétiens qui l'avoient quittée avant le siege, & s'estoient retirez à Pella, "y revinrent ensuite. 'Eusebe suppose que les Evesques de Jerusalem * y faisoient leur residence: [b] & il dit que l'histoire nous apprend que jusqu'au temps d'Adrien, il y avoit là une eglise de J. C. composée d'un fort grand nombre de Juifs.

Epi. n. p. 394. | Eus. chr. n. p. 211. 2. | Jos. bel. l. 7. c. 34. p. 993. b. | Dio, l. 69. p. 794. a. | a Eus. chr. n. p. 212. | Epi. mens. c. 15. p. 171. a. b. | Eus. l. 3. c. 35. p. 106. b. | b dem. ev. l. 3. c. 5. p. 124. d. | V. Saint Simeon de Jerusalem. | * τῆς ἐν Ἱεροσολύμοις ἐπισκοπῆς.

'S. Epiphane dit positivement que la maison où les Apostres avoient receu le S. Esprit sur la montagne de Sion, qui estoit alors une petite eglise, echapa à la ruine generale de Jerusalem, avec quelques autres bastimens, & sept synagogues qui estoient vers la mesme montagne. Il ajoute qu'une de ces synagogues avoit duré jusqu'au temps de Constantin. 'Et le P. Petau croit qu'une si petite exception n'est point contraire à ce que J. C. avoit dit, 'Que Jerusalem seroit entierement rasée sans qu'il y

Epi. mens. c. 14. p. 170. c. | n. p. 394. | Luc. 19. v. 44.

restast pierre sur pierre. [Je ne sçay neanmoins si l'autorité de S[t] Epiphane est assez forte pour nous empescher de croire que tout ce qui fut laissé par Tite, comme les trois tours & une partie des murailles, fut demoli & rasé sous Adrien. Les fondemens du Temple "subsisterent jusqu'à Julien l'apostat, sous qui les Juifs mesmes les ruinerent, dans l'imagination qu'ils avoient de rebastir le Temple tout de nouveau.]

V. la pers. de Julien § 35. 36.

'Tite ayant achevé la guerre [à l'égard de Jerusalem,] alla dans son premier" camp [a] offrir beaucoup de sacrifices, [b] remercier ses soldats, les louer tous de leur obeissance & de leur courage, [c] & donner des recompenses à ceux qui s'estoient le plus signalez durant le siege, dont tous les noms estoient marquez sur un memoire. 'Il envoya ensuite ses legions en divers endroits, & donna pour quartier à la douzieme, non la ville de Raphanée [en Syrie,] où elle estoit auparavant, mais Melitine sur l'Euphrate, pour la punir de ce qu'elle s'estoit laissé battre sous Cestius. [Mais elle repara avantageusement sa gloire,] lorsqu'estant devenue Chretienne, "elle sauva M. Aurele & toute l'armée Romaine en obtenant de la pluie par ses prieres. 'Tite laissa, comme nous avons dit, la dixieme legion à Jerusalem, 'sous le commandement de Terentius Rufus, '& mit encore d'autres troupes en divers endroits de la Palestine, dont il paroist que Cereal Vetilien estoit General. 'Il envoya les depouilles & les captifs à Cesarée: & comme l'hiver [qui estoit proche,] ne luy permettoit pas de s'embarquer pour aller trouver son pere à Rome, 'il alla visiter diverses villes de Syrie, & y fit souvent representer des jeux aux depens des Juifs, dont le carnage faisoit toujours une partie de ces divertissemens [cruels.] 'Il estoit à " Paneade, le jour de la naissance de son frere [Domitien,] 'qui estoit le 24 d'octobre; [d] & le 17 de novembre [e] à Beryte où il celebra [1] le jour de la naissance de son pere.

p.e. celui de Scopos. — V. M. Aurele § 16. — autrement, Cesarée de Philippe.

Jos. bel. l. 7. c. 2. p 970. d. — a c. 3. p. 971. b. — b c. 2. p. 970. — c c. 3. p. 971 a. b. — c. 4. p. 971. c. — Eus. n. p. 92. 2. c. &c. — Jos. p. 971. c. — c. 7. p. 972. b. — c. 20. p. 580. b. — c. 4. p. 971. d. — c. 5. 8. 13. p 971. 972. 976. c. — c. 8. p 972. d. — Suet. l. 8. c. 1. p. 979. — d V. Vesp. c. 2. p. 731. — e Jos. bel. l. 7. c. 8. p. 972. c. f.

ARTICLE LXXVI.

Tite favorable aux Juifs d'Antioche, pleure Jerusalem, triomphe à Rome.

L'AN DE JESUS-CHRIST 71.

"TITE aprés avoir demeuré assez longtemps à Beryte, & avoir " passé par plusieurs autres ville, [f] vint à Antioche. Il

&c. — Jos. bel. l. 7. c. 13. p. 976. c. — f c. 14. p. 976. e g.

1. Usserius, *p. 687*, raporte ceci au premier de juillet, auquel Vespasien avoit esté declaré Empereur. [Mais toute la suite de Joseph nous porte à l'entendre de l'autre.]

ne s'y arresta pas, se hastant d'aller à Zeugma sur l'Euphrate conferer avec les ambassadeurs de Vologese Roy des Parthes. Il y receut d'eux une couronne d'or, qu'ils luy presenterent à cause
A pol Ty v.l.6. c.14.p.304.305. de sa victoire sur les Juifs, 'quoiqu'il eust refusé celles que beaucoup de villes luy avoient offertes pour une victoire qu'il recon-
Jos bell.l.7.c 14. p 973.977. noissoit devoir toute à Dieu. 'Il revint ensuite à Antioche, où toute la ville luy fit de grandes plaintes contre les Juifs qui y de-
c. 9 p. 973. meuroient. 'Le "mesme Antiochus apostat de leur religion, qui V. § 44.
p. 973. 974. les y avoit persecutez en l'an 67, 'les accusa encore depuis d'estre coupables d'un grand embrasement qui avoit pensé consumer toute la ville. Collega qui gouvernoit en qualité de Lieutenant, en attendant que le gouverneur Cesennius [1] Petus fust arrivé, eut peine à arrester le peuple qui tout d'abord se vouloit jetter sur eux. Il decouvrit ensuite que l'embrasement venoit de quelques gents noyez de dettes, & que les Juifs n'y avoient eu au-
c. 14.p.976.977. cune part. 'Cependant le peuple ne laissa pas de demander à Tite, lorsqu'il passa par Antioche pour aller à Zeugma, qu'il chassast les Juifs de leur ville. Comme il ne leur avoit fait alors aucune réponse, ils l'en presserent de nouveau à son retour : mais il leur dit sur cela ; Leur pays est ruiné, on ne les veut recevoir nulle-
p. 977. a. part : [où voulez vous que je les renvoie ?] 'Ils le prierent de faire au moins oster les tables de cuivre qui contenoient leurs privileges, & le droit de [bourgeoisie qu'ils avoient dans la ville.] Mais ils ne purent non plus obtenir cette demande que la premiere.

c. 15. p. 977. b. c. 'Tite repassa ensuite par Jerusalem pour aller en Egypte ; & il y trouva ses soldats encore occupez à fouiller les trous, les caves,
c. 7. p. 972. c. d. & les ruines des bastimens. 'Car comme Simon estoit sorti de ses egousts, lorsqu'on ne croyoit plus qu'il y eust personne, cela fit juger qu'il y en pouvoit avoir encore d'autres : & ils y trouverent
c. 15. p. 977. c. d. en effet plusieurs des factieux. 'Ils trouvoient aussi de grandes richesses parmi ces ruines, & profitoient des vaines precautions des Juifs, qui s'estoient imaginez se pouvoir conserver une partie de leurs biens, en les cachant dans la terre.

b. c. 'Tite voyant l'affreuse solitude où Jerusalem estoit reduite, & comparant tant de ruines à son ancienne magnificence, au lieu de se rejouir d'avoir fait tomber sous l'effort de ses armes une ville si puissante, ne put s'empescher de luy donner des marques de sa tendresse & de sa compassion ; & il fit des imprecations contre les auteurs de la revolte, qui l'avoient contraint d'en-ve-

1. Spanheim, *diss. 6. p. 570*, pretend qu'il faut écrire *Cæsennius Patus*, & que c'est le mesme qu'un Pro-
Nor. epo. p. 111. consul d'Asie ainsi nommé dans une médaille. On ne croit pas qu'il ait raison pour le dernier.

nir à cette extremité malgré son inclination si eloignée de chercher sa gloire dans le malheur des vaincus.

'Il alla de Jerusalem à Alexandrie, & de là à Rome par mer. [a]Il passa à Argos, où il vit le celebre Apollone de Tyanes. [b] Lorsqu'il arriva à Rome, son pere mesme, qui ne l'attendoit pas si tost, [c] vint audevant de luy. Peu de jours aprés ils entrerent ensemble en triomphe, [d] comme on le peut voir amplement dans Joseph: [e] & la magnificence de cette action ne laissa pas d'ennuyer Vespasien, dont l'esprit estoit audessus de ces sortes de bagatelles.'On y remarqua surtout entre les depouilles, la table d'or du Temple, avec le chandelier d'or à sept branches, & la Loy des Juifs que l'on portoit aprés tout le reste. 'Ce livre de la Loy fut gardé dans le palais avec les tentures de pourpre qui avoient servi au Temple. Les autres ornemens du Temple qui estoient d'or, furent mis dans un Temple que Vespasien fit bastir sous le titre de la Paix. | d|Suet.v.Tit.c. 6.p.766.767. a Apol.Ty.v.l. 6.c.14.p.305.d. b Suet.p.767. c Jos. bel.l.7.c. 16.p.977.f. d p. 977-979. e Suet. v.Vesc. 12.p.747.748. Jos. bel.l. 7. c. 17.p.979.c.d. c.19.p.980.a.

'Il reste encore quelques monumens du triomphe de ces deux princes sur les Juifs,'où l'on a mesme depeint le chandelier, & les autres richesses tirées du Temple. Mais les Romains s'y vantent ridiculement d'avoir seuls pu prendre Jerusalem, invincible jusqu'alors aux efforts de toutes sortes de capitaines, de Rois, & de nations. Vespasien prit le titre d'Imperator à cause de cette conqueste aussibien que son fils: mais ni l'un ni l'autre ne prit celui de *Judaïque*, [quoique les Romains eussent accoutumé de prendre le nom des nations qu'ils avoient vaincues.] | Bar.73.§.4. § 2.

'Pline remarque que les Vespasiens firent voir à Rome la plante du baume, comme une rareté digne de paroistre dans un triomphe, & de rendre leur victoire plus illustre; parceque cet arbrisseau si precieux ne se trouvoit que dans la Judée, & en deux endroits seulement, 'dont le principal estoit vers Jerico. [f] Joseph dit qu'on tenoit que la Reine de Saba l'y avoit apporté sous Salomon: [g]Et on cite de Strabon qu'il y en avoit de sauvage dans le pays des Sabéens. [h] Pline dit que la mesme fureur qui portoit les Juifs à s'armer contre eux mesmes, les avoit aussi portez à vouloir exterminer cette plante; que les Romains s'y estoient opposez; qu'ainsi on avoit vu des hommes se faire la guerre pour un petit arbrisseau. Les Romains se glorifioient de se l'estre assujetti, & de luy faire payer tribut comme aux Juifs, parceque [a]l'Empereur s'en estoit saisi,'& le faisoit cultiver avec tant de soin, qu'il le rendit beaucoup plus commun qu'il n'estoit auparavant: [i] de sorte que le baume valoit plus de deux tiers moins. | Plin.l.12.c.25.p. 314.d. Jos. ant. l. 14.c. 7.p.473.c. f l. 8.c.2.p.270. g. g Plin. p.315. c. h p.314. c. (a: fiscus.) c.315. a|Solin.c. 35.p.65. a|n.p. 579.&c. i Plin. l.12.c.25. p.315.c.

ARTICLE LXXVII.

Prise de Maqueronte & de Masade : Les Juifs obligez de payer le didragme au Capitole.

Jos. bel. l. 7. c. 20. p. 980. b. [IL restoit encore trois chasteaux dans la Judée, tenus par les Juifs, Herodion, & Masade du costé de Jerusalem, & Maqueronte de l'autre costé du Jourdain.] 'Lucilius Bassus qui fut envoyé de Rome en qualité de "Lieutenant à la place de Vetilien, se rendit bientost maistre d'Herodion. 'Il rassembla ensuite tout ce qu'il y avoit de troupes dans la province, pour attaquer Maqueronte, 'que Joseph décrit comme une place imprenable. 'Mais un nommé Eleazar homme fort brave, & qui avoit beaucoup de parens considerables dans le chasteau, ayant esté pris, les autres pour luy conserver la vie, & empescher qu'on ne le crucifiast, rendirent la place, & eurent la liberté de se retirer où ils voulurent. La ville qui estoit au pié du chasteau, n'ayant point esté comprise dans la capitulation, fut pillée par les Romains, qui y tuerent dix-sept-cents hommes, & firent les femmes & les enfans esclaves.

(b. c. — c. 21. p. 980. — a c. 25. p. 982.)

c. 26. p. 983. 'Ils allerent de là attaquer trois mille Juifs retirez dans le bois de Jard, entre lesquels estoient ceux qui venoient de rendre Maqueronte ; & aprés un rude combat, ils les tuerent tous, avec Judas leur chef, qui s'estoit sauvé de Jerusalem par un aqueduc.

c. 27. p. 983. d. 'Vers le mesme temps Vespasien envoya ordre à Bassus, & à Liberius Maximus Intendant de la Judée, d'en vendre toutes les terres, [qui par la mort ou la captivité des proprietaires luy devoient appartenir. Car ce prince, dont le principal defaut estoit l'avarice,] voulut profiter pour luy de toutes ces terres, sans y bastir aucune ville. Il donna seulement le bourg d'Emmaüs, qui estoit à "trois lieues de Jerusalem, à huit-cents soldats veterans, pour y demeurer, [& y faire une espece de colonie ; ce qui forma dans la suite la ville de Nicopolis.]

(Right margin: στρατηγός. — 60 stades.)

e Dio, l. 66. p. 748. b. c. 'Il ordonna aussi que tous les Juifs de l'Empire payeroient à l'avenir au Capitole les deux dragmes qu'ils avoient accoutumé de payer tous les ans au Temple de Jerusalem. [Ainsi les Juifs en rejettant le Messie, & ne voulant point reconnoistre d'autre Roy que Cesar, s'engagerent à reconnoistre en quelque sorte l'idole de Jupiter pour leur dieu, & à luy payer tribut.] 'Origene dit seulement que de son temps ils payoient encore le didragme aux Romains,

(Ori. ad Afric. p. 243.)

[Lucilius] 'Bassus mourut [quelques tems aprés] dans la Judée, & eut pour successeur Fulvius Silva; qui ne voyant plus d'ennemis que dans le chasteau de Masade, y mena toutes les troupes pour l'assieger. 'Eleazar fils de Jaïre,[a] & petit-fils du celebre Judas le Galiléen, y commandoit alors les Assassins, qui s'en estoient emparez [dés les premiers jours de la revolte.] [b] Silva commença par environner tout le chasteau d'une muraille, afin que personne ne pust echaper. 'Il falut ensuite elever une terrasse de deux-cents coudées de hauteur, & pardessus une plate-forme de pierres haute & large de cinquante, pour placer sur tout cela une tour qui avoit encore soixante piez. 'Le belier fit breche à la muraille: mais les Romains trouverent par derriere une terrasse, " que l'effort des machines affermissoit au lieu d'ebranler. Ils mirent le feu aux poutres qui la soutenoient, & ce moyen leur réussit, parceque le vent qui leur estoit contraire, se tourna tout d'un coup contre les Juifs.

Jos. bel. l. 7. c. 30. p. 985. d. e. — l. 2. c. 32. p. 813. a. — a l. 7. c. 30. p. 985. c. — b c. 31. p. 986. g. — c. 33. p. 988. 989. — p. 989. — &c.

'Eleazar mesme reconnut en cela le doit de Dieu, qui le vouloit punir luy & ses complices des violences qu'ils avoient exercées sur ceux de leur nation. [Mais au lieu de s'humilier sous sa justice, & d'implorer sa misericorde,] 'il porta tous les autres à une resolution desesperée, par l'imagination d'une [fausse] gloire. 'Car ayant commencé par tuer leurs femmes & leurs enfans, ils choisirent au sort dix d'entre eux qui tuerent tous les autres, & un dernier, qui aprés avoir tué les neuf qui restoient, mit le feu au monceau qu'ils avoient fait de tous leurs biens, & se tua enfin luy mesme. Neuf cents soixante personnes finirent leur vie par cette mort detestable. Il resta seulement deux femmes & cinq enfans cachez dans une cave, qui raporterent aux Romains comment la chose s'estoit passée. 'Cette action [furieuse] digne de finir une guerre [aussi malheureuse que celle-ci,] arriva le quinzieme d'avril. [C'estoit apparemment en l'an 72.]

c. 34. p. 990. c. d. — p. 989-993. — c. 35. p. 993. 994. — p. 994. e.

✠✠✠

ARTICLE LXXVIII.

Les Assassins troublent Alexandrie & Cyrene: Le Temple d'Onias fermé: Joseph accusé par des imposteurs, qui sont punis: Ceux de la race de David persecutez.

'LA vengeance de Dieu laissa donc un peu reposer les Juifs dans la Judée. [c] Mais elle les poursuivit dans l'Egypte. Plu-

Jos. bel. l. 7. c. 35. p. 995. a. — c c. 37. p. 995. a. b.

sieurs des Assassins s'y estoient retirez, & avoient esté bien receus à Alexandrie. Comme ils estoient accoutumez à brouiller, ils tascherent de porter les autres Juifs au soulevement, & tuerent mesmes quelques personnes considerables, parcequ'elles n'entroient pas dans leurs desseins. 'Mais les principaux[a] Senateurs des Juifs ayant assemblé tous ceux de la nation, leur representerent que les Assassins estoient ceux qui avoient déja perdu les Juifs de la Palestine, & qu'ils alloient les perdre eux mesmes s'ils n'y prenoient garde : de sorte que l'unique remede estoit de livrer ces hommes seditieux aux Romains. 'L'avis fut agreé : sixcents des Assassins furent aussitost arrestez; plusieurs qui s'estoient enfuis jusqu'à Thebes, furent poursuivis & ramenez; '& un grand nombre de Juifs perdirent ainsi malheureusement la vie. 'On remarque qu'ils aimerent mieux, & les enfans mesmes, souffrir toutes sortes de supplices, que d'appeller Cesar leur[b] Seigneur. 'Ceci arriva aprés la prise de Masade. [Je ne sçay si Eusebe veut marquer ce mouvement,] 'lorsqu'il dit qu'il y eut une sedition à Alexandrie en l'an 73.

b. c. — a. γερουσίας. — d. — e. — d. e. — b. δεσπότην. — a. — Eus. chr.

'Les Juifs avoient un Temple en Egypte, qu'Onias fils du grand Pontife Onias III, dont le livre des Macabées parle avec honneur,] y avoit basti dans le canton d'Heliople, à huit ou neuf lieues de Memphis, environ [1] cent cinquante ans avant J. C, sans se soucier des défenses que la loy fait aux Juifs d'avoir plus d'un Temple. 'Il estoit à craindre que le Temple de Jerusalem estant détruit, celui-ci ne donnast occasion aux Juifs de s'unir ensemble, & de se porter à quelque revolte. C'est pourquoi Lupus gouverneur d'Alexandrie [& Prefet d'Egyte,] ayant mandé à Vespasien ce qui s'estoit passé touchant les Assassins, ce prince luy ordonna de faire abatre ce Temple. 'Lupus se contenta neanmoins de le fermer. Paulin qui luy succeda peu aprés, fit oster tous les ornemens & toutes les richesses qui y estoient, en fit fermer toutes les portes, & ne souffrit point qu'on y fist aucun exercice de religion.

Uss. an. mund. 3854. p. 354. 355. — 1. — Jos. bel. l. 7. c. 37. p. 995. f. — p. 996. d. e.

'Un Assassin nommé Jonathas, ayant couru jusqu'à Cyrene [dans la Libye, y contrefit le prophete] pour tromper le peuple, & persuada à deux mille pauvres [Juifs] de ces quartiers là de le suivre dans le desert, où il promettoit de leur faire voir des prodiges, & de grands miracles. Les principaux des Juifs en avertirent Catulle gouverneur du pays, qui fit poursuivre Jonathas par

c. 38. p. 996 | vit. p. 1031. e.

1. [Cela ne s'accorde pas avec Joseph,] 'qui dit qu'il fut fermé par Paulin successeur de Lupus, 343 ans aprés sa fondation.

Jos. bel. l. 7. c. 37. p. 996. e.

quelques

quelques milices. Ses deux mille hommes furent bientost défaits, tuez pour la pluspart, & quelques uns faits prisonniers.'Jonathas echapa : mais on le chercha si bien qu'il fut pris & amené à Catulle, à qui pour prolonger sa vie, il dit que les plus riches des Juifs l'avoient porté à faire ce qu'il avoit fait. Catulle qui ne valoit pas mieux que luy, receut avec joie cette denonciation, & luy fit nommer comme ses complices un Alexandre & quelques autres Juifs qu'il haïssoit. Il fit aussitost mourir cet Alexandre, & ensuite tous les plus riches jusqu'au nombre de trois mille, dont il confisquoit en mesme temps les biens sous le nom de l'Empereur. bel l.7. c.39. p. 996. 997.

'Afin qu'on ne l'accusast pas de ces premiers crimes, il fit encore nommer par Jonathas les principaux Juifs de Rome & d'Alexandrie ; & Joseph qui estoit alors à Rome, se trouva du nombre, Jonathas ayant declaré qu'il luy avoit envoyé des armes & de l'argent. Il falut pour cela que Catulle vinst à Rome, & y amenast Jonathas. Mais Vespasien ayant approfondi l'affaire, & reconnu que Jonathas estoit un calomniateur, il le condanna à estre brulé vif aprés avoir esté fouetté, & declara innocens ceux qu'il avoit accusez. p. 997. b. c. d| vit. p. 1031. c.

'Il pardonna à Catulle, mais Dieu punit ses crimes par une maladie tres fascheuse, & où son esprit souffroit encore plus que son corps. Il estoit agité sans cesse par des frayeurs epouventables, crioit qu'il voyoit devant ses yeux les spectres affreux de ceux qu'il avoit si cruellement fait mourir ; & ne pouvant demeurer en place, il se jettoit hors du lit comme il auroit fait de dessous la roue, ou du milieu d'un brasier ardent. Ses maux s'augmentant toujours, & ses entrailles devorées par le feu qui le consumoit, tombant [toutes pourries ;] il mourut enfin [pour aller eprouver les rigueurs de la justice de Dieu,] dont mesme ses maux temporels estoient un illustre exemple.'Quelques uns croient que NOTE 38. c'est sur luy qu'on avoit fait une piece de theatre, [a] que Juvenal *phasma.* appelle *Le spectre de Catulle.* bel. l. 7. c. 39. p. 997. d. e. | Plin. l. 4. ep. 22. p. 261| not. | a Juv. sat. 8. v. 186.

[Aprés la guerre que Vespasien avoit faite à tous les Juifs, il en fit une particuliere à la race de David.]'Car ensuite de la prise de Jerusalem, il fit chercher tous ceux qui en estoient descendus, ne voulant pas qu'il restast personne de cette famille royale : & cela causa une nouvelle persecution contre les Juifs, qui fut fort rude. Il pouvoit avoir sceu que les Juifs attendoient un liberateur de la maison de David ; [& il avoit sujet de craindre que s'il s'y rencontroit quelqu'un qui eust de l'ambition & quel- Eus. l. 3. c. 12. p. 87. b. ex Heges. | Bar. 73. § 11| Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. d.

que pouvoir, ce ne fust un pretexte pour faire un soulevement dangereux.

Euf.l.3.c.19.32. p. 89. b|104. a.

'La mesme recherche fut continuée sous Domitien & sous Trajan ; & la persecution qu'elle excita contre les Juifs, s'étendit jusque sur l'Eglise, à cause" de S. Simeon de Jerusalem & "des petits-fils de l'Apostre S. Jude, qui estoient aussi de la race de David.

V. son titre. V. S. Jude.

Bar. 94. § 2-6| 98. § 12|Suet. l. 8. c. 12. p. 802.

'Outre cette recherche, Domitien chargea si fort les Juifs de tributs, que Nerva fut obligé de les moderer : & on les exigeoit avec une telle rigueur, qu'ils estoient reduits à cacher leur race, ce qui les exposoit à des indignitez tout à fait étranges.

ARTICLE LXXIX.

Autorité de l'histoire de la guerre des Juifs écrite par Joseph : Abregé de la vie de cet auteur.

[NOus raporterons autrepart ce qui arriva aux Juifs durant le second siecle de l'Eglise, & les maux effroyables qu'ils souffrirent encore sous Trajan & sous Adrien : car Dieu nous a voulu donner dans le chastiment de cette nation prophetique, comme l'appelle S. Augustin, une image vivante du jugement terrible qu'il exercera dans le jour de sa colere sur ceux qui auront meprisé la verité lorsqu'elle s'est presentée à eux, & encore plus sur ceux qui auront foulé aux piez le sang de son Fils.

Mais la principale partie de cette image consiste sans doute dans l'histoire des maux qu'ils ont soufferts durant le siege & à la prise de Jerusalem, & dans les quatre ans qui l'ont precedée. Aussi S. Chrysostome dit que c'est non seulement une image,]'mais mesme une preuve de l'enfer contre ceux qui auroient l'impudence d'en douter. 'Il s'en sert encore pour montrer la verité des paroles & des menaces de J. C. Car il ne faut, dit-il, que lire cette histoire, qu'on ne peut lire sans fremir, pour y voir accompli à la lettre ce que le Sauveur a predit ; 'Que l'affliction de ce temps-là surpasseroit tout ce qui se feroit vu jusqu'alors depuis la creation du monde, & tout ce qui arriveroit jamais jusques à la fin des siecles. 'Joseph avoue en effet qu'il ne croit point qu'on ait jamais vu de misere pareille à celle où Jerusalem étoit tombée.

Chry. in Act. h. 5. p. 53. a. | in Rom. h. 25. p. 343. c| in Matt. h. 77. p. 805-807. | Matt. 24. v. 21| Marc. 13. v. 19. | Jos. bel. pr. p. 706. d.

'On ne peut pas, comme nous avons dit d'abord, chercher un témoin plus fidele & plus assuré de ce que les Juifs y ont souffert, que Joseph mesme : 'ce qui fait que non seulement Eusebe, Saint Chrysostome, S. Augustin, [a] S. Theophile, & beaucoup d'autres,

Chry. in Act. h. 5. p. 53. b. | Poss. app. t. 1. p. 967. m. | a Thphl. l. 3. p. 132. c.

le citent souvent comme un historien digne d'une entiere croyance : 'mais S. Chrysostome se sert mesme de ce qu'il raporte pour prouver contre les heretiques les veritez les plus importantes de nostre religion. 'Il nous assure que les Juifs " avoient une tres grande deference pour son témoignage.

Chry. in Act. p. 52 d.c.
in Jud. h. 3. t. 1. p. 430. b.
μάλιστα ἀξιόπιστον νομίζουσι.

[Ce que les autres historiens, comme Suetone, Tacite, & Dion, disent de la ruine de Jerusalem, s'accorde fort bien avec ce qu'il nous en dit, à la reserve de quelques circonstances ; & il est difficile de ne pas juger que Tacite a vu son ouvrage, & s'en est servi, quoique nous n'ayons pas mesme ce que cet illustre historien avoit écrit de la fin du siege. Dion paroist avoir suivi d'autres memoires.

Mais nous ne pouvons pas nous dispenser de nous arrester un peu sur cet homme si celebre, non pour faire l'histoire de sa vie, puisqu'il l'a faite luy mesme ; mais pour dire quelque chose de ses écrits.] 'Il estoit de Jerusalem, & de la race sacerdotale, fils de Matthias, [a] qui est quelquefois nommé [1] Mattathias, [b] & qui vivoit encore en l'an 67 : [" on ne voit point ce qu'il est devenu depuis.] [c] Son trisayeul avoit epousé une fille de Jonathas grand Pontife, [c'est à dire de Jonathas Macabée le premier grand Pontife de la race des Asmonéens : car nous n'en connoissons point d'autre.] Sa mere estoit [encore] descendue de la mesme famille royale.

Jos. bel. pr. p. 705. b.c.
a Eus. l. 3. c. 9. p. 84. c.
b Jos. vit. p. 1014. c.
c p. 998. a.b.c.
V. la note 34.

NOTE 35. 'Il naquit en la premiere année du regne de Caius, [d] aprés " le 13 septembre de l'an 37, [& avant le mois d'avril de l'année suivante.] [e] Il fut si bien instruit, qu'à l'age de quatorze ans, les Pontifes mesmes le consultoient sur ce qui regardoit la loy. 'Aussi il se vante d'avoir passé parmi les Juifs pour le plus habile d'entre eux dans les sciences qu'ils avoient seuls accoutumé de cultiver, qui estoient la connoissance de leurs loix, & l'interpretation des livres sacrez, & dans lesquelles peu de personnes réussissoient quoique beaucoup y travaillassent. [Il n'est pas necessaire de remarquer ici combien il y a peu réussi luy mesme, n'ayant pu dans cette étude continuelle de l'Ecriture, y trouver J.C. qui y est partout. Mais comme c'est l'Esprit de Dieu qui a dicté ces livres sacrez, c'est luy seul aussi qui en decouvre le sens.] 'On pretend que Joseph ne savoit pas l'hebreu.

c.
d ant. l. 20. c. 9. p. 703. c.
e vit. p. 998 d.e.
ant. l. 20. c. 9. p. 702. 703.
Basn. p. 389.

'Depuis 16 ans jusqu'à 19, il s'occupa à des exercices tres laborieux dans le desert, sous un nommé Banhe, & à examiner les trois sectes qui partageoient alors les Juifs. Il choisit celle des

vit. p. 998. 959.

1. Po flevir dans son Apparat, p. 965, soutient que c'est le vray nom.

p. 999. a. Pharisiens: '& à dix neuf ans, [c'est à dire vers l'an 55 ou 56,] il revint à Jerusalem prendre part aux affaires publiques: [de sorte qu'il doit passer pour témoin oculaire de ce qui se fit depuis ce
b. temps là,] 'sinon que "vers l'an 63 il fit un voyage à Rome * pour ayant plus de 26 ans.
c. servir quelques amis, 'd'où il ne revint que lorsque les troubles * V. § 38.
a. d. estoient déja commencez, [en l'an 66 au plustard.] 'En y allant il fit naufrage, & de six-cents personnes qui estoient dans son vaisseau, luy & quatre-vingts autres seulement se sauverent en nageant toute une nuit.

[Nous avons déja marqué ce qu'il fit depuis cela jusqu'à la prise de Jerusalem. Nous y ajouterons seulement ce qu'il dit luy
in Api. l. 1. p. 1037. d. e. mesme,] 'que durant toute cette guerre, & lors mesme qu'il estoit encore captif, Vespasien & Tite voulurent toujours l'avoir auprés d'eux. De sorte qu'il ne s'y passoit rien dutout dont il n'eust une entiere connoissance. Car il voyoit luy mesme tout ce qui se faisoit du costé des Romains, & l'ecrivoit exactement; & il apprenoit des transfuges, qui s'adressoient tous à luy, ce qui se passoit dans la ville, [qu'il ne manquoit pas sans doute aussi d'écrire aussitost.

vit. p. 1031. d. f. Aprés que la guerre fut finie,] 'Tite s'en allant à Rome [l'an 71,] l'y amena avec luy. Vespasien le fit loger dans la maison qu'il avoit avant que d'estre Empereur, le fit citoyen Romain, luy assigna une pension, luy donna des terres dans la Judée, & luy té-
g. moigna beaucoup d'affection tant qu'il vécut. 'Tite la luy conti-
p. 1032. nua: & mesme Domitien '& Domitia sa femme ajouterent de nouvelles faveurs " à celles que les autres luy avoient faites. [Ce &c.
fut sans doute Vespasien qui en le faisant citoyen, luy donna le nom de Flavius, qui estoit celui de sa famille, & qu'on met par-
Phot. c. 76. p. 165 | Min. Fel. p. 27. c. tout à la teste des ouvrages de Joseph.] 'Photius le luy donne, & on le trouve longtemps avant luy dans Minuce Felix, [a] & dans
a Ori. in Matt. g. p. 223. c. Origene.
b Jos. vit. p. 1031. 1032. [b] Son bonheur luy causa des envieux: il fut souvent accusé sous Vespasien, sous Tite, & sous Domitien, & toujours declaré innocent: Domitien fit mesme punir quelques Juifs, & un esclave que Joseph avoit donné pour precepteur à son fils, parcequ'ils s'estoient portez pour accusateurs contre luy.

[Ce fut apparemment aprés la prise de Jotapat, & lorsqu'il se
ant. l. 20. c. 9. p. 703. a. vit engagé à vivre avec les Romains,] 'qu'il apprit la langue greque. Il avoue qu'il ne put jamais la bien prononcer, parcequ'il ne l'avoit pas apprise de jeunesse, les Juifs estimant peu l'étude
Phot. c. 47. p. 33. m. des langues. 'Photius juge que sa phrase est pure. [De sorte qu'il

faut raporter aux fautes infinies des copistes & des Imprimeurs, de ce qu'on rencontre dans ses ouvrages beaucoup d'endroits obscurs, ou dont la construction n'est pas assez reguliere.]

ARTICLE LXXX.

Joseph écrit l'histoire de la guerre des Juifs.

'DANS le loisir que Joseph avoit à Rome, il s'occupa à écrire l'histoire de la guerre des Juifs sur les memoires qu'il en avoit dressez. 'Il la composa d'abord en sa langue propre, [qui estoit à peu pres la mesme que la syriaque: '& cet ouvrage se repandit bientost parmi les Arabes, les Adiabeniens, les Babyloniens, les Parthes, & tout ce qu'il y avoit de Juifs audelà de l'Euphrate. 'Il semble qu'on ait encore cet ouvrage divisé en cinq livres.

Jos. bel. pr. p. 705. b|in Api.l. 1.p.1037.e. bel.pr.p.705.b. e. Poss. app. p. 966. f.

'Les Romains ne manquoient pas de personnes qui composoient la mesme histoire. Mais les uns ne savoient pas la verité des choses, les autres songeoient moins à la raporter, qu'à donner des eloges aux Romains, & à faire des invectives contre les Juifs, 'sans considerer que plus ils rabaissoient les vaincus, plus ils diminuoient la gloire des victorieux. 'Ce fut ce qui le porta à traduire en grec pour les peuples de l'Empire l'ouvrage qu'il avoit auparavant fait en sa langue, 'en remontant jusqu'au temps d'Antiochus Epiphane [& des Macabées,] où il dit que les Prophetes avoient fini, [ce qui n'est pas tout à fait exact. Outre qu'il savoit fort bien les choses par luy mesme,] 'il paroist que Tite luy communiqua les memoires qu'il en avoit faits. 'Il se servit pour cela du secours de quelques personnes qui savoient mieux que luy la langue greque. 'Il dit que cet ouvrage luy avoit couté beaucoup de peines & de depenses. 'Il le divisa en sept livres, [a]qu'il n'acheva pas avant la quatrieme année de Vespasien, [commencée en l'an 72; ni peutestre mesme avant la sixieme, [b] puisqu'il parle du temple de la Paix comme achevé: [c]& il ne fut dedié qu'en l'an 75. [d] La mort de Catulle par laquelle il finit, [ne semble pas aussi se pouvoir mettre beaucoup plustost.]

Jos. bel. pr. p. 705.a.b. p.706.a. p.705.b. p.707.b. vit.p.1026.d. in Api. l. 1. p. 1037.e. bel.pr. p.706.g. p.708. d. a l.7.c.28.p.983. c. b c.29.p.979. 980. c Dio,l.56.p. 751.752. d Jos. bel.l.7.c. 39 p.997.

'[e]Joseph fait profession d'y raporter avec une entiere sincerité tout ce qui s'est fait de part & d'autre, [f]ne se reservant de l'affection qu'il avoit pour sa nation, que le droit de plaindre quelquefois ses malheurs, & de detester les crimes des seditieux qui en avoient esté la [derniere] cause: '& mesme il prie ses lecteurs, s'ils

e pr. p.706.b| 707.a. f p. 706. b.c. e.

jugent que cela soit contre les regles de l'histoire, de le pardonner à une douleur aussi grande & aussi juste qu'estoit la sienne. 'Il la finit par cette protestation, qu'il laisse aux lecteurs le jugement de son style & de sa maniere d'écrire; mais que pour la verité des faits, il ne craint point d'assurer que c'est ce qu'il a toujours eu en vue.

l.7.c.39.p.997.f.

pr.p.708.d. vit.p.1026.f. g|1027.a. p.1027.a.

'Il prend pour témoins de la sincerité de sa narration, tous ceux qui l'avoient esté de la guerre: & il ne se trompa pas dans le témoignage qu'il esperoit d'en recevoir.'Des devant que son histoire fust achevée, [soit en syriaque, soit en grec,] il en envoya une partie au Roy Agrippa, qui la lut avec plaisir, la trouvant écrite avec beaucoup plus de soin [& d'exactitude] que toutes les autres qu'on en avoit faites, & le pria de luy envoyer bientost le reste. 'Joseph luy ayant demandé des memoires sur ses ancestres, il luy récrivit qu'il l'en trouvoit déja fort bien instruit, & que neanmoins quand il le verroit, il luy en pourroit apprendre encore diverses choses qu'il ne savoit pas.

p.1026.f. g|in Api.l.1.p.1037.e.f. g|vit.p.1027.a.b. a p.1026.g. b Hier.v.ill.c.13.p.271.b. c Jos. vit.p.1025.a. in Api.l.1.p.1037.f. g. Suid. ια.p.1261.b. Huet. dem.p.325-328|Jos.bel.l.6.c.32.p.961.f.g.

'Des que son histoire [greque] fut achevée, il la presenta à Vespasien & à Tite, au Roy Agrippa, & à plusieurs autres personnes dont quelques uns avoient esté à cette guerre: & les choses estoient encore alors toutes recentes. C'estoit une preuve qu'il croyoit y avoir esté fidele: '& en effet Agrippa luy en rendit un témoignage authentique par plus de soixante lettres. [a]Tite ne se contenta pas d'ordonner qu'elle fust rendue publique, [b] & mise dans une bibliotheque " ouverte à tout le monde, [c] mais [1] il signa de sa main l'exemplaire qui y devoit estre mis, pour montrer qu'il vouloit que ce fust d'elle seule que tout le monde apprist l'histoire de la ruine de Jerusalem. 'Tous les autres qui savoient la verité des choses, rendirent aussi témoignage de la fidelité avec laquelle il les raportoit: '& il n'y eut que ceux qui ne les savoient pas, qui y voulurent trouver à redire, [comme Juste de Tiberiade, dont nous parlerons dans la suite.] 'Aussi Suidas donne à Joseph, comme son epithete propre, le titre d'amateur de la verité. [Comme c'est neanmoins l'ouvrage d'un homme, on y rencontre quelquefois des fautes: Joseph mesme en a corrigé quelques unes dans ses ouvrages posterieurs.]'Mais il n'y a pas moyen d'excuser [ou l'ignorance, ou] la flaterie criminelle qui luy fait abuser de l'Ecriture, pour raporter à Vespasien ce qu'elle dit, Qu'il de-

" publica.

Rus.n.p.48.1.c.d.

1. 'Quelques uns entendent qu'il en fit une copie de sa main. [Mais les termes de Joseph χαράξας τῇ αὐτοῦ χειρὶ τὰ βιβλία, ne sont pa sassez exprés pour une chose qu'on ne croiroit pas aisement quand il le diroit en termes formels.]

voir sortir en ce temps-là de la Judée un prince & un dominateur de toute la terre : 'quoique cela ne se puisse entendre que du Messie. Euf.l.3.c.8.p. 84.a.b.

[Outre l'importance de cette histoire, on en a encore estimé beaucoup la beauté.] 'Car le jugement qu'en fait Photius, c'est qu'elle est agreable, pleine "d'elevation & de majesté ; mais sans excés & sans enflure ; qu'elle est vive & animée, admirable à exciter des mouvemens & à les appaiser ; qu'elle est pleine, autant qu'aucune autre, de regles & de sentences morales ; que les harangues en sont belles & persuasives ; & que quand il faut soutenir les deux partis opposez, elle est feconde en raisons adroites & plausibles pour l'un & pour l'autre. [S. Jerome n'en dit pas moins en un mot,] 'lorsqu'il appelle Joseph le Tite-Live des Grecs. *Aussi son genie & ses écrits le rendirent le plus illustre de tous les Juifs, tant par le jugement des Romains, que par l'estime de ceux de sa nation : & on luy dressa dans Rome une statue, comme nous l'apprenons d'Eusebe.

Phot.c.47.p. 33. | ἀξιωματικὴ συνεχεία. | Hier.ep.22.p. 147.b. | a v.ill.c.13| Euf.l.3.c.9.p. 84.c.

ARTICLE LXXXI.

Des Antiquitez de Joseph, & de ce qui y est dit de JESUS-CHRIST.

'APRES que Joseph eut écrit l'histoire de la ruine des Juifs, il entreprit de faire l'histoire generale de cette nation, en la commençant dés l'origine du monde, pour faire connoistre à toute la terre les grandes merveilles de Dieu qui s'y rencontrent, [mais qui estoient moins pour les Juifs que pour les Chrétiens.] 'C'est ce qu'il executa en vingt livres, ausquels il donne luy mesme le titre "d'Antiquitez, [b] quoiqu'il les continue jusques à la douzieme année de Neron, * en laquelle les Juifs se revolterent.

Jos.ant.l.1.c.1. p.1.c. | l.20.c.9.p.703. b. | τὴν ἀρχαιολογίαν. | b p.702.d.e. | * de J.C. 66.

'Il avoit conceu le dessein de ce second ouvrage en travaillant au premier ; mais il fut assez longtemps sans l'executer, jusqu'à ce qu'il s'y resolut à la priere de diverses personnes, & particulierement d'un Epaphrodite homme curieux & savant, 'à qui il paroist l'avoir adressé. 'On croit que c'est ce celebre affranchi de Neron, que Domitien fit mourir en l'an 95. [c] Joseph acheva cet ouvrage en la 56[e] année de son age, qui estoit la 13[e] du regne de Domitien, [vers la fin de l'an 93 de J.C.]

l.1.c.1.p.1.2. | vit.p.1032. | Pearf.post.p. 17.| Dio,l.67. p.756.c. | c Jos.ant.l.20. c.9.p.703.c.

'Il y fait profession de ne rien ajouter, ni rien retrancher de ce qui est dans les livres saints, dont il a tiré ce qu'il dit [jus-

pr.p.3.b.

Poss app. p. 974 Phot. c. 76. p. 165.

qu'aprés le retour de la captivité de Babylone.] 'Mais il ne s'est pas acquitté de cette promesse aussi religieusement qu'il auroit esté à souhaiter. Il ajoute quelques faits qui ne sont point de l'Ecriture, il en retranche un plus grand nombre, [& en deguise quelques autres d'une maniere qui les rend tout humains, & leur fait perdre cette grandeur divine & cette majesté que leur donne la simplicité de l'Ecriture. On ne peut pas aussi l'excuser de ce que souvent aprés avoir raporté les plus grands miracles de Dieu, il en affoiblit l'autorité en laissant à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudra. Quoiqu'il écrivist pour des payens qui ne reconnoissoient pas l'autorité de l'Ecriture, il n'estoit pas necessaire qu'il leur donnast luy mesme la liberté de la mepriser.]

Poss. app. p. 967. 968.

'Possevin a fait une liste des fautes qu'on remarque dans Joseph contre la verité des livres saints: [& on y en pourroit encore ajouter quelques unes. Pour ce qui est de l'esprit & de l'eloquence, je pense que tout le monde estime beaucoup la maniere dont il décrit la misere d'Herode dans les dissensions de sa famille, & la mort de l'Empereur Caius.]

Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 621. 622. a Eus. l. 1. c. 11. p. 30 | Hier. v. ill. c. 13. b Eus. dem. ev. l. 3. c. 5. p. 124. 125. c hi.n. p. 201. 2.

'C'est dans cet ouvrage des Antiquitez qu'on lit un témoignage illustre de la gloire & des miracles de J. C.[a] cité par Eusebe & par S. Jerome. [b] Le premier l'objecte aux Juifs & aux Gentils, comme un passage incontestable, reconnu de tout le monde pour estre veritablement de Joseph. [c] Cependant quelques modernes ont douté s'il n'avoit point esté inseré par d'autres dans son texte.[En effet il y a quelque lieu de s'étonner qu'un homme éclairé comme Joseph, qui d'ailleurs paroist estre droit & sincere, aprés avoir reconnu JESUS pour le Messie & le CHRIST predit par les Prophetes; aprés avoir rendu témoignage à sa resurrection; voyant encore la religion qu'il avoit establie, s'elever sur les ruines de celle des Juifs & du sacerdoce d'Aaron, n'ait pu neanmoins se soumettre à l'humilité & à la folie de la Croix. NOTE 40.

Mais c'est l'amour de la verité qui fait les Chrétiens, & non la seule connoissance. L'Esprit souffle où il luy plaist, sans qu'il soit permis aux hommes de savoir pourquoi il vient toucher l'un, & pourquoi il laisse l'autre.]

Isid. P. l. 4. ep. 225. p. 550. d.

'L'amour que Joseph avoit pour la verité, dit S. Isidore de Peluse, ne luy a pas permis de desavouer ce qu'il voyoit, & ce qui estoit plus clair que les rayons du soleil. [Mais cette verité n'avoit pas passé de son esprit jusqu'à son cœur, arrestée peutestre par le vain eclat de sa fausse science, & par la malheureuse gloire de passer pour le premier homme de sa nation: & ce n'est pas parmi les sages & les nobles, que J. C. a

fait le plus de disciples. Si l'on ne veut dementir sans raison]'S. Epiphane dans deux histoires qu'il assure avoir sceues d'original, il faut reconnoistre qu'il y avoit plusieurs Juifs persuadez que nostre Sauveur est veritablement le Messie, qu'il est ressuscité, qu'il est mesme le Fils de Dieu; & qui neanmoins ne se convertissoient pas. [Joseph pouvoit se persuader que le Messie estoit venu pour faire triompher les Israelites, mais que la malice de ses adversaires avoit empesché le succés des desseins pour lesquels il avoit esté envoyé.] Epi. 30. c. 9. p. 133|31. p. 58.

'Vossius entre les heretiques soutient que Joseph ayant parlé comme il fait de Daniel, il faut, selon sa chronologie, qu'il ait reconnu que notre Sauveur estoit veritablement le Messie que ce prophete a promis. Voss. de Sib. p. 59.

[Aprés tout, quand ce passage ne seroit pas de Joseph, il ne seroit pas moins difficile de comprendre comment, sans estre Chrétien,]'il a pu rendre des témoignages aussi avantageux qu'il a fait à S. Jean Battiste, [dont toute la fonction avoit esté de faire reconnoistre JESUS pour le CHRIST; & à S. Jacque qu'il avoit vu estre le chef des Chrétiens de Jerusalem,]'& qu'il ne designe que par la qualité de frere de JESUS appellé le CHRIST. [Il importe peu aussi que dans le passage dont nous parlons,]'on lise *qu'on croyoit qu'il estoit le Christ*, comme on le trouve dans la traduction qu'en a faite S. Jerome, [ou qu'il ait dit positivement que c'estoit le Christ, comme on le lit dans son texte mesme, dans Eusebe, dans S. Isidore de Peluse,'dans Suidas, & mesme dans la traduction greque de S. Jerome. Reconnoissant que c'est luy qui a esté promis par les Prophetes, comme il fait selon le latin mesme de ce Pere, il estoit obligé de le reconnoistre aussi pour le Christ.] Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 626. 627. l. 20. c. 8. p. 698. b. Hier. v. ill. c. 13. Suid. ιω p. 1268. f.

'Baronius assure que les Antiquitez de Joseph estoient à Rome traduites en hebreu: & que comme on y avoit voulu verifier ce passage touchant J. C, on avoit reconnu visiblement qu'on l'y avoit effacé. Bar. 34. § 221.

ARTICLE LXXXII.

Des autres écrits de Joseph.

'JOSEPH voulut joindre à ses Antiquitez l'histoire de sa vie, durant qu'il y avoit encore plusieurs personnes qui pouvoient le dementir s'il s'eloignoit de la verité.'Il paroist en effet qu'il la fit "aussitost aprés, avant la mort de Domitien, c'est à dire avant Jos. ant. l. 20. c. 9. p. 703. b. vit. p. 1032. V. la note 41.

Euſ. l.3.c.10.p. 86. a. le 18 ſeptembre de l'an 96.] 'Et on l'a conſiderée comme une partie du vintieme livre de ſes Antiquitez.[a] Il l'adreſſa auſſi à
a Joſ. vit. p. 1032. Epaphrodite,[b] mort, comme nous avons dit, des l'an 95. [Il l'em-
b Pearſ. poſt. p. 172. ploie preſque toute à décrire ce qu'il fit eſtant gouverneur de Galilée, avant la venue de Veſpaſien.]

Joſ. in Api. l.1. p. 1033. b. 'Comme diverſes perſonnes témoignoient douter de ce qu'il diſoit des Juifs dans ſes Antiquitez, & objectoient que ſi cette nation euſt eſté auſſi ancienne qu'il la faiſoit, les autres hiſtoriens en auroient parlé; il entreprit ſur cela un nouvel ouvrage, [non ſeulement pour montrer que pluſieurs hiſtoriens avoient parlé des Juifs, mais auſſi pour refuter toutes les calomnies qui avoient eſté repandues contre eux par divers auteurs, & particulierement par Apion dont nous avons parlé ci-deſſus:" ce qui V. §16.
fait que tout l'ouvrage eſt ordinairement intitulé *Contre Apion.*]
Euſ. l. 3. c. 9 p. 84. d|præp. l. 8. c. 7. p. 361. b| Hier. v. ill. c. 13. 'Euſebe & S. Jerome l'intitulent, *De l'antiquité des Juifs.*[c] Joſeph le diviſa en deux livres, & l'adreſſa encore à Epaphrodite;[d] Saint Jerome y admire qu'un Juif inſtruit dans ſes premieres années
c Joſ. in Ap. l. 2. p. 1082. c.d. de la [ſeule] ſcience des Ecritures, ait pu raporter tant de paſſa-
d Hier. ep. 84. p. 327. a. ges des auteurs profanes, pour leſquels il falloit avoir vu tous les livres des Grecs.

e Joſ. de Mac. c. 1. p. 1084. a. [e] Nous avons encore un diſcours de Joſeph adreſſé à pluſieurs perſonnes, intitulé, *Que la raiſon domine*, & qui eſt fait pour montrer que l'homme peut par ſa raiſon eſtre maiſtre de luy meſme,
Euſ. l.3. c.10. p. 85. c|Hier. in Pelag. l. 2. c. 3. p. 283. a. & de toutes ſes paſſions. 'Quelques-uns l'ont auſſi appellé l'hiſtoire des Macabées, parcequ'il y décrit la mort genereuſe des ſept freres dont il eſt parlé dans le ſecond livre des Macabées: Cet ouvrage" eſt digne de la reputation de ſon auteur; & S. Jerome οὐκ ἀγεννῶς,
Naz. or. 22. p. 398. c. le trouve" tres bien écrit. 'S. Gregoire de Nazianze y renvoie pour *valde eleg-*
l'hiſtoire des ſaints Macabées. *gans.*

[Les anciens citent diverſes choſes de Joſeph que nous ne
Oroſ. l.7.c.6.p. 210. 2. b. trouvons point aujourd'hui dans ſes ouvrages,]' comme que Claude chaſſa de Rome tous les Juifs en l'an 49, [de quoy il ſeroit en
Ori. in Matt. g. p. 223. c. d. effet étrange que Joſeph n'euſt point parlé;]' Que l'on attribuoit la ruine de Jeruſalem à la mort de S. Jacque le Mineur. [Et il eſt
Joſ. ant. l. 20. c. 2. p. 689. g. remarquable que]' Joſeph meſme promet en un endroit de ſes Antiquitez, de parler de tout ce qu'a fait Monobaze Roy de l'Adiabene; [de quoy neanmoins nous ne trouvons rien dans la
Voſſ. de Sib. p. 43. ſuite de ſon ouvrage.] 'Voſſius aſſure auſſi que dans les imprimez de cet auteur, il manque diverſes choſes qui ſe trouvent dans les
Boll. p. 966. 967. manuſcrits & dans l'ancienne verſion latine. 'On attribue cette verſion au grand Rufin d'Aquilée, qu'on pretend avoir traduit

& les livres de la guerre des Juifs, & de ceux des Antiquitez. [Mais je ne voy pas qu'on en allegue aucune preuve.]

'Joseph témoigne à la fin de ses Antiquitez, que si Dieu le luy permettoit, il esperoit faire une nouvelle histoire abregée de la guerre des Juifs, & de tout ce qui leur estoit arrivé depuis [la ruine de Jerusalem] jusques à l'an 93. Il avoit encore dessein de faire quatre livres sur les opinions des Juifs, c'est à dire sur Dieu, sur son essence, & sur les loix [de Moyse,] afin de rendre raison pourquoi certaines choses leur estoient permises, & d'autres leur estoient défendues. [Eusebe ni aucun autre ne dit qu'il ait executé ces desseins: ce qui peut donner lieu de croire qu'il est mort vers le mesme temps que Domitien.] Jos. ant. l. 20. c. 9. p. 703. c.

'Eusebe dit qu'il témoigne luy mesme qu'il avoit encore fait d'autres écrits.[Je n'en ay point remarqué les endroits.] [a]Quelques uns luy ont attribué, "aussibien qu'à divers autres, un livre anonyme, *De la substance de l'univers*. 'Possevin croit qu'il avoit fait un ouvrage sur les septante semaines de Daniel, parceque S. Jerome dit qu'il en a beaucoup parlé: [& je ne voy pas qu'il en dise rien dans ses Antiquitez, ni dans aucun autre des écrits que nous avons.] Eus. l. 3. c. 10. p. 86 a. a Phot. c. 48. p. 36 f. Poss. p. 966| Hier. in Isa. 12. pr. p. 141. V. S. Caius Evesque.

ARTICLE LXXXIII.

De Juste de Tiberiade, & de quelques autres qui ont écrit la ruine de Jerusalem: Mort d'Agrippa; & fin de la race d'Herode.

'JUSTE fils de Piste, qui estoit du mesme temps que Joseph, & estoit Juif comme luy, mais de la ville de Tiberiade en Galilée, 'a aussi écrit en grec l'histoire de la guerre des Juifs, [b] de la prise de Jotapat, & de la ruine de Jerusalem. [c]Il la composa peu aprés cette guerre; mais il ne la publia que lorsque Vespasien, Tite, & le Roy Agrippa, estoient déja morts, vingt ans aprés l'avoir faite,'& apparemment vers la 13[e] année de Domitien. " [Joseph qui avoit eu de grands differens avec luy, & qui estoit assez maltraité dans cette histoire,] 'dit que Juste avoit exprés attendu si longtemps à la publier, depeur que ceux qui estoient les mieux informez de la verité des choses, ne le fissent rougir des mensonges qu'il y avoit mis: & il l'accuse positivement d'estre contraire aux memoires que Tite en avoit conservez. 'S. Jerome & d'autres anciens ont parlé de cette histoire, & plusieurs remarquent que Joseph l'accuse de faux: [c'est pourquoi nous n'en devons pas beaucoup regretter la perte.] Jos. vit. p. 1008. g. p. 1001. c. d| 1024. f. g. b p. 1026. d. c c. f. de J. C. 94. ant. l. 20. c. 9. p. 703. b. c. vit. p. 1025. e. f. Hier. v. ill. c. 14. p. 272. d| Voss. h. g. l. 2. c. 8. p. 198.

Voss. p.198|Eus. n p.47.2.d. a Phot. c.33. p. 20. 'Cet ouvrage est apparemment different de celui [a] que le mesme auteur avoit fait sur les Rois des Juifs, depuis Moyse jusqu'à la mort du jeune Agrippa, & que Photius appelle une chronique, parcequ'en effet il estoit si abregé, qu'il passoit la pluspart des choses les plus necessaires. Il acheva cet ouvrage en la troisieme année de Trajan". [Je pense que c'est ce que] 'S. Jerome, & Suidas qui le traduit, marquent par les petits commentaires qu'ils luy attribuent. [Joseph dans sa vie remarque diverses particularitez de celle de Juste de Tiberiade. Nous n'avons pas cru nous y devoir arrester.

Hier.v.ill.c.14| Suid.ιω. p.1251. b. — de J. C. 100. V. la note 41.

Minuce Felix qui écrivoit pour la religion Chrétienne au commencement du troisieme siecle,] 'renvoie les payens à Joseph, & à Antoine Julien, pour apprendre que les Juifs ne sont peris qu'aprés avoir esté abandonnez de Dieu, parcequ'ils l'avoient abandonné; & qu'ils n'ont soufferts que ce qu'on leur avoit predit qu'ils souffriroient, s'ils persistoient à desobeir à ses ordres. 'Il paroist donc que cet Antoine Julien avoit fait quelque écrit de la ruine de Jerusalem. Vossius ne témoigne point en avoir rien sceu davantage. [Rien ne nous empesche de croire que c'est] 'ce M. Antoine Julien Intendant de Judée, qui assista avec Tite au siege de Jerusalem. 'Il y a eu neanmoins un autre Antoine Julien professeur en rhetorique, dont Aulu-Gelle parle souvent avec eloge; '& ils vivoient à peu prés en mesme temps, [vers le milieu du deuxieme siecle:] [b] mais Aulu-Gelle estoit plus jeune, & son disciple. [c] Ce Julien estoit d'Espagne, [d] mais il enseignoit à Rome. [e] Il a laissé quelques écrits de sa profession.

Min. Fel. p.27. c. — Voss.h.lat.l.3.a. p.696. — Jos. bel. l. 6. c. 24.p.956.g. — Gell. l. 1.c.4.p. 9.360. 448. 495. — l. 9. c. 1. p.208. 217. — b l. 18. c. 5. p. 448. — c l. 19. c. 9. p. 473. — d l.15.c.1.p.361. — e l.1.c.4.p.10|18. c.5.p.449.

[f] On a en hebreu & en latin une histoire de la guerre des Juifs sous le nom d'un Joseph fils de Gorion, qui semble se vouloir faire passer pour le celebre Joseph. Mais les plus habiles croient que c'est un imposteur Juif, Gaulois de nation, qui dans le settieme siecle au plustost, a fait un abregé de l'histoire de Joseph sur la traduction latine attribuée à Rufin, en y ajoutant diverses fautes.

f Voss. h.g l.2. c. 8.p.196.197| Bar.72.§ 27.

[Pour l'histoire de la ruine de Jerusalem qui porte le nom d'Hegesippe, "c'est une traduction libre de celle de Joseph, * faite sur la fin du quatrieme siecle, ou peu aprés, par un Chrétien eloquent dans la langue latine, qui y a retranché diverses choses & y a ajouté des harangues, des descriptions, & mesme quelques faits qu'il avoit trouvez auparavant.

V. S. Pierre note 49. * &c.

En finissant cette histoire,] 'nous pouvons remarquer avec Joseph, que quoique le grand Herode eust laissé en mourant beaucoup de fils & de petit-fils; cependant dans l'espace de cent ans,

Jos.ant.l.18.c.7. p.627.f.

sa race se trouva presque entierement éteinte : Dieu ayant voulu montrer par cet exemple, que tous les desseins des hommes les plus puissans, sont vains & inutiles, s'ils ne sont fondez sur la

NOTE 41. pieté. 'Le Roy Agrippa " vivoit certainement encore lorsque Joseph écrivoit la guerre des Juifs, & l'a vu achevée. [a]Il estoit souvent à Rome, ou Vespasien luy donna les honneurs de la Preture ; [b]& on marque qu'il luy augmenta ses Etats. [c]Il semble mesme qu'il ne soit mort qu'aprés Vespasien & Tite, [c'est à dire aprés l'an 82.] Mais il est certain qu'il estoit mort lorsque Joseph écrivit luy mesme sa vie, '& apparemment dés l'an 93, auquel il finit ses Antiquitez.

vit. p. 1026. 1027. a Dio, l. 66. p. 752. b. b Phot. c. 33. p. 20. c Jos. vit. p. 1026. c. ant. l. 20. c. 8. p. 699. a. c.

ARTICLE LXXXIV.

Du gouvernement des Juifs sous les Romains : De leurs Patriarches, & de leurs Apostres.

'COMME la ruine de Jerusalem & du Temple, où estoit tout ce que les Juifs avoient d'auguste, emportoit la ruine de tout le culte de leur religion, ç'a esté une preuve claire que Dieu avoit entierement repudié & rejetté la Synagogue pour s'unir avec l'Eglise. [Depuis Archelaüs les Juifs avoient esté sans Roy & sans Prince : mais depuis ce temps-ci,]'ils ont esté encore sans sacrifice, sans autel, sans Ephod, & en mesme temps sans idoles, [estant demeurez egalement eloignez & du veritable culte de Dieu, & du culte des faux dieux.] 'Et un auteur du IV. siecle, remarque qu'on voyoit, quoique rarement, des payens se faire Juifs, mais qu'on ne voyoit aucun Juif devenir payen.

Orig. in Matt. p. 359. b. c. Osée, 3. v. 4. Aut. qu. 115. ap. Aug. B. t. 3. p. 121. 2.

[Ils ont seulement conservé la circoncision, le sabbat, les azymes, & quelques autres ceremonies, comme le signe que Dieu leur a donné, aussibien qu'à Caïn, afin qu'on ne les tue & qu'on ne les extermine pas. Ainsi ils sont repandus dans presque toutes les nations de la terre, distinguez partout des autres, afin que tout le monde soit témoin de leur punition & de leur endurcissement, & qu'ils soient partout, comme Esaü, les serviteurs du veritable Israel qui sont les Chrétiens, en portant les livres des Ecritures sans en profiter, afin d'en autoriser la verité contre les payens & contre eux mesmes. C'est l'état où ils sont depuis plus de seize siecles, & où ils doivent demeurer jusqu'à ce que dans les derniers temps Dieu leur fasse la grace qu'il nous a faite, de revenir à luy, de rechercher leur Seigneur & leur

Dieu, & de reconnoistre pour leur unique liberateur celui qu'ils ont attaché à une croix comme un criminel.

Ori. ad Afr. p. 243. 244. "Ils ont neanmoins tasché de conserver entre eux durant quelque temps une forme d'Etat & de monarchie.] 'Dans le troisieme siecle ils avoient en leur pays [de Palestine,] un Ethnarque ou chef de leur nation, qui par la tolerance des Empereurs Romains avoit un si grand pouvoir parmi eux, qu'il sembloit en estre le Roy. Ils [avoient des personnes qui] rendoient la justice conformément à la loy, & condannoient quelquefois à mort. Mais cela se faisoit secrettement, & comme en cachette, les Empereurs qui ne l'ignoroient pas, [ne faisant pas semblant de le savoir. V. S. Gamaliel note 3.

a. p. 229. Ainsi cela n'est pas contraire] 'à ce que dit Origene, que les Juifs ne pouvoient punir les homicides & les adulteres de la maniere que la loy l'ordonnoit, les Romains s'estant reservé cette autorité.

princ. l. 4. c. 1. p. 737. f. a Cod. Th. t. 6. p. 212. Ori. princ. l. 4. c. 1. p. 737. f. 'Cet Ethnarque des Juifs estoit aussi appellé Patriarche, [a] & c'est le titre qu'on luy donnoit dans le IV. & le V. siecle. Il estoit alors si consideré, que les Empereurs l'honoroient du titre d'*Illustre*, comme les premieres personnes de l'Empire. 'Aussi les Juifs pretendoient que ces Patriarches continuoient ce qu'avoit dit Jacob, que le sceptre ne seroit point osté de Juda jusqu'à la venue du Messie. Mais Origene leur montre que les Princes promis par l'Ecriture ne devoient subsister qu'avec le Temple.

Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a. b. p. 449. 450. 'Il paroit qu'on pretendoit les faire passer pour Prestres & pour Pontifes, quoiqu'ils n'eussent ni l'onction, ni les autres choses qui faisoient les legitimes Pontifes parmi les Juifs. 'S. Chrysostome semble supposer qu'ils n'estoient pas non plus de la race

Thdrt. dial. 1. t. 4. p. 22. a. b. b Epi. 30. c. 4. p. 128. b. c. 7. p. 130. d. Cyr. cat. 12. p. 112. b. d'Aaron. 'Theodoret soutient mesme qu'ils venoient d'Herode, & non de David, [ni de Juda, ou d'Aaron.] [b] Quelques uns tenoient neanmoins qu'ils venoient [par une autre branche] de "Gamaliel dont il est parlé dans les actes. 'Car cette dignité estoit hereditaire, & ne passoit que du pere au fils. 'S. Cyrille de Jerusalem en prouvant la venue du Messie par l'obeïssance que les Juifs estoient contraints de rendre aux Romains, sans avoir de Prince de la race de Juda, dit qu'il a honte de parler de ceux qu'ils appelloient Patriarches, de leur mere, & de leur race; & laisse ces choses à ceux qui les savent. Il traite cela " d'une invention nou- V. son titre note 3. τὰ ἀσύνηθες τεχνάσματα.

Epi. n. p. 55. velle: '& les Patriarches n'ont sans doute commencé que depuis la ruine de Jerusalem, avant laquelle ni Joseph, ni aucun autre n'en a parlé. 'Ils estoient des le temps d'Adrien, selon le sentiment de plusieurs savans.

Cod. Th. 16. t. 8. l. 1. p. 216. 1. 2| Pez. def p. 275. 284| Basn. p. 284. 285. c Cod. Th. 16. t. 8. l. 22-29. p. 239-245. [c] Ils subsistoient encore en l'an 415, & estoient entierement

éteints en l'an 429, 'assez longtemps avant que Theodoret écrivist ses Dialogues. [a] Le dernier peut avoir esté Gamaliel dont le jeune Theodose se plaint dans sa loy de l'an 415, & qui estoit assez celebre en ce temps là. [b] S. Jerome décrit generalement tous ces Patriarches comme de jeunes gents ou des enfans effeminez, accoutumez à vivre dans les delices. 'On peut voir ce que S. Epiphane dit de l'un d'eux nommé Judas, qui vivoit vers le temps de Constantin, 'dont neanmoins le pere nommé Ellel avoit receu le battesme avant que de mourir. Il paroist qu'ils demeuroient tous deux à Tiberiade. 'S. Chrysostome dit que ces Patriarches estoient chargez de toutes sortes de crimes. [c] Et on croit que les Empereurs peuvent bien les avoir abolis pour cela.

Thdrt. dial. 1. p. 32. b. [a] Cod. Th. 16. t. 8. l. 22. p. 239. 240. [b] Hier. in Is. 3. p. 18. a. Epi. 30. c. 7. p. 131. a. b. c. 4. p. 128. b. c. d. Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a. b. [c] Cod. Th. 16. t. 8. l. 1. p. 216. a.

[d] Godefroy dit qu'il n'y avoit d'abord qu'un Patriarche, & que depuis il y en eut deux, l'un à Tiberiade pour tout l'Empire Romain, l'autre à Babylone. Il cite pour cela une loy, & un passage de Theodoret, [qui ne disent point qu'il y en ait jamais eu plus d'un en mesme temps.] Il cite aussi quelques Rabins. [Quoy qu'il en soit, nous ne parlons que de celui qui estoit dans l'Empire.]

[d] l. 2.

'Toutes les synagogues, tant de l'Orient que de l'Occident, envoyoient tous les ans une certaine quantité d'or & d'argent à ce Patriarche, selon qu'elles estoient taxées. 'C'est pourquoi il est appellé par l'Empereur Honoré, " le voleur & le tyran de sa nation, [e] & par S. Chrysostome, un marchand & un "trafiqueur. [f] Cet argent se levoit sous le titre des decimes & des premices, comme pour estre employé à l'entretien de ceux qui s'appliquoient dans la Judée à l'étude & à la meditation de la loy. [g] Il se faisoit sur cela beaucoup de violences, ausquelles Julien l'apostat tascha de remedier. 'Honoré défendit mesme en l'an 399, de rien envoyer à l'avenir au Patriarche, & ordonna que ce qui estoit déja levé pour cela seroit mis dans le thresor imperial. 'Il osta neanmoins cette défense cinq aprés: 'ainsi les levées continuerent, & mesme depuis l'abolition des Patriarches. Mais en l'an 429, Theodose le jeune s'en saisit, & ordonna que cet argent seroit à l'avenir levé pour l'Epargne.

1. L. 14. p. 229. Chry. in Jud. h. 4. t. 1. p. 448. a. [e] Epi. 39 c. 11. p. 134. 135. [f] Hier. in Vig. c. 5. p. 125. a. b. [g] Juli. ep. 25. p. 153. Cod. Th. 16. t. 8. l. 14. p. 229. l. 17. p. 232. l. 29. p. 245.

depopulator. ἐμπορος, καπηλος.

'Les Patriarches envoyoient pour faire ces levées ceux qu'ils appelloient Apostres, 'qui estoient comme les Assesseurs & les Conseillers du Patriarche, demeurant d'ordinaire auprés de lui, & la nuit aussibien que le jour, pour luy donner conseil, & luy apprendre ce qui estoit ordonné par la loy. 'Il est assez souvent parlé de ces Apostres dans les auteurs. [h] On croit qu'ils n'ont

L. 14. p. 229. Epi. 30. c. 4. p. 128. a. b. Cod. Th. 16. p. 230. [h] p. 230. 2 | Epi. 2. p. 55.

commencé, de mesme que les Patriarches, qu'aprés la ruine de Jerusalem. Cod. Th. t. 6. p. 290. a. 'Car pour ceux qui auparavant estoient choisis par les Juifs des provinces, pour porter au Temple ou les decimes & les premices, ou les offrandes volontaires qu'ils y faisoient, on ne dit point qu'on leur ait donné le nom d'Apostres, quoiqu'on le pust; [& c'estoit une fonction toute differente.]

Epi. 30. c. 11. p. 134. d. 'Cet apostolat, (car on l'appelloit ainsi,) & cette commission d'aller lever l'argent dans une province, s'accordoit par le Patriarche comme une recompense & une grace. p. 135. a. b. 'Elle donnoit le pouvoir de regler tout ce qui regardoit la discipline, & de deposer les ministres inferieurs, c'est à dire, selon S. Epiphane, les "Chefs de la synagogue, les Prestres, * les Anciens, & les Azanites, qui estoient comme les Diacres & les serviteurs [de la synagogue. Tous ces ministeres estoient electifs, & ne venoient point de succession & de famille, puisqu'on deposoit ceux qui les tenoient.] Pall. dial. p. 137. a. 'On voit dans Pallade que le Patriarche les changeoit tous les ans.

ἀρχ. * πρεσβύτερος.

Cod. Th. t. 6. p. 215. 216. 'On tire de quelques loix, qu'outre le Patriarche chef de tous les Juifs, il y avoit encore d'autres Juifs, inferieurs mesme aux Chefs des synagogues, à qui on donnoit aussi la qualité de Patriarches. [Ce sont apparemment ceux que S. Epiphane appelle "Prestres.]

ἱερεῖς.

p. 212. &c. 'On peut encore apprendre des commentaires de Godefroy sur le Code de Theodose, plusieurs autres circonstances de l'état où estoient les Juifs dans le quatrieme siecle, & au commencement du cinquieme. [Nous ne nous arrestons point à le marquer ici, parceque nous esperons mettre sur le titre de chaque Empereur ce qu'on trouve de son temps qui peut regarder ceux de cette nation, & la maniere dont on les traitoit. Nous ne parlons point ici non plus de la défense qui leur fut faite par Adrien d'entrer à Jerusalem, parcequ'elle appartient à l'histoire du deuxieme siecle.]



NOTES

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE PREMIER VOLUME de l'histoire des Empereurs.

NOTES SUR L'EMPEREUR AUGUSTE.

Pour la page 4. § 1.

NOTE I.

Si les Empereurs Chrétiens ont fait fermer & ouvrir le temple de Janus.

Suet. l. 2. p. 160. 2.

'CASAUBON dans ses notes sur Suetone, dit que les Empereurs Chrétiens observerent quelque temps la coutume que les payens avoient eue, d'ouvrir le temple de Janus durant la guerre, & de le fermer durant la paix. [Cela auroit besoin de preuves bien fortes, & il n'en allegue qu'une qui est assez foible,] 'savoir ce que dit Ammien Marcellin auteur payen, que Constance vint à Rome *concluso Jani templo, stratisque hostibus cunctis &c.* [Cet endroit se lit differemment dans les manuscrits, & toujours d'une maniere inintelligible : de sorte que chacun le corrige comme il peut.] 'M[r] Valois croit qu'il faut lire *quasi* ou *tanquam recluso &c*: [de sorte que, selon luy, Ammien se moque de Constance qui entroit en triomphe à Rome, comme s'il eust abatu tous ses ennemis, & fermé le temple de Janus. Ainsi cet endroit ne marque point dutout qu'il l'eust fermé, & n'est qu'une expression qui signifie une paix entiere, & qui peut aussibien estre tirée de l'ancienne pratique des idolatres, que de ce qui se faisoit du temps de Constance.]

Amm. l. 16. p. 69. b.

n. p. 116.

Pour la page 8. § 3.

NOTE II.

Des Assesseurs.

Lips. exc. m. in Tac. l. 1. p. 178.

'Lipse cite du livre 53 de Dion, que les Proconsuls qui gouvernoient les provinces du peuple, avoient trois Assesseurs ou Lieutenans; & que les Propreteurs, c'est à dire les Gouverneurs des provinces imperiales, en avoient un. [Il semble en effet que les Propreteurs n'avoient pas moins besoin d'Assesseurs que les Proconsuls. Mais pour ce qui est de Dion,] 'il ne parle en cet endroit que des Proconsuls, dont il dit que ceux qui avoient esté Preteurs n'avoient qu'un Assesseur, & que ceux qui avoient esté Consuls en avoient trois. 'Dion mesme parlant d'un gouverneur d'Acaïe, marque assez qu'il n'avoit qu'un Assesseur : [& c'estoit certainement un Proconsul.] 'On voit la mesme chose de celui de Crete. [Il peut bien neanmoins y avoir quelque brouillerie dans l'endroit où Dion parle des Assesseurs.] 'Car il dit d'abord que les Gouverneurs choisissoient leurs Assesseurs : '& aussitost aprés il dit que les Consulaires prenoient οὓς ἂν καὶ ὁ αὐτοκράτωρ δοκιμάσῃ. [Voudroit-il dire seulement, qu'ils estoient obligez d'avoir l'agrément de l'Empereur pour ceux qu'ils avoient choisis eux mesmes ?]

Dio l. 53. p. 505. e.

l. 55. p. 567. b.

l. 57. p. 611. c.

l. 53. p. 505. e.

p. 509. a.

Pour la page 36. § 13.

NOTE III.

En quel temps Vonone a esté fait Roy des Parthes.

Il est assez difficile de mettre le commencement de Vonone dés la quatrieme année de l'ere commune,

Jos. ant. l. 18. c. 3. p. 610. d | Tac. an. 2. c. 2. p. 39.
a Tac. an. 2. c. 1. p. 39.
b an. 12. n. 29. p. 175.

comme veut Usserius, *p. 610. m.* 'Car Joseph & Tacite nous assurent qu'il regna peu: [a] & neanmoins il ne fut chassé qu'en l'an 16 de la mesme ere. [b] Lipse a mesme cru que c'estoit Tibere qui l'avoit fait Roy, [sans doute parceque Tacite dit sous Tibere, que c'estoit Cesar, sans s'expliquer davantage.] 'Joseph semble dire aussi que Phraate qui estoit mort au moins un an ou deux auparavant, estoit mort sous Tibere.

Jos. p. 619. g.

Tac. an. 12 c. 11. p. 175 | Suet. l. 2. c. 22. p. 180.
Dio, l. 52. p. 456. b c.
c Tac. an. 2. c. 2. p. 39.
c. 3. p. 40.

'Mais il est certain qu'Auguste a donné un Roy aux Parthes, & il est certain encore que cela ne se peut pas raporter, comme quelques uns le veulent, 'à ce que Dion dit de la guerre de Phraate & de Tiridate. [c] Tacite, comme nous avons remarqué, dit en general que Cesar fit Vonone Roy des Parthes, 'comme un peu aprés, parlant certainement d'Auguste, il dit que Cesar donna Tigrane aux Armeniens pour Roy. [Que si Vonone a esté fait Roy par Tibere, Tacite l'a dû marquer dans les deux années precedentes: où il faut dire que Vonone a esté demandé & chassé par les Parthes en une mesme année; à quoy il n'y a point d'apparence.

Pour Joseph, si l'on pretend qu'il ait gardé exactement l'ordre du temps, il faudra dire que Phraate, Germanicus, & Antiochus Roy de Comagene, sont morts du temps que Pilate estoit gouverneur de Judée, c'est à dire dans la 12[e] année de Tibere, ou aprés; ce qui seroit ridicule. Il faut considerer que Joseph ayant raporté de suite tous les Gouverneurs de Judée depuis Coponius jusques à Pilate, il s'arreste en cet endroit pour raporter quelques evenemens considerables arrivez dans cet espace de temps qui est de 18 ans ou environ. Que si l'on veut mesme restreindre cela au regne de Tibere, à cause qu'il a parlé auparavant de la mort d'Auguste, on peut dire qu'il y a meslé la mort de Phraate, à cause des suites qu'elle a eues, & sur lesquelles il s'étend principalement.]

NOTE IV.

Pour la page 43. § 16.

D'où commencent les années du regne de Tibere.

[Tibere estoit sans doute à Rome] 'lorsqu'Auguste luy recommandoit le Senat, comme nous l'apprenons de Dion. C'estoit en l'année que Germanicus estoit Consul avec C. Capito; [& ainsi en l'an 12 de J. C.] 'Tibere estoit alors revenu de la guerre d'Allemagne; [& on ne trouve point qu'il y soit retourné depuis. Ainsi Dion s'accorde fort bien avec Suetone,] 'qui dit que Tibere ayant esté envoyé en Allemagne l'année d'aprés la défaite de Varus, 'c'est à dire l'an 10 de J.C, [d] en revint deux ans aprés, *post biennium.* [C'est l'opinion commune:] [e] & le P. Pagi dit que c'est une chose tres certaine. [Il ne revint que sur la fin de l'année, selon Patercule.] 'Car ayant esté envoyé en Allemagne aussitost aprés son adoption, [& ainsi sur la fin de l'an 4 de J.C,] Patercule l'y accompagna, & servit sous luy durant 9 ans, *per annos continuos novem*, [& ainsi au moins jusque sur la fin de l'an 12, où commençoit la 9[e] année.]

Dio, l. 56. p. 587. b.
p. 58?. c. d.
Suet. l. 3. c. 17. 18. p. 350. 351.
Pagi, crit. an. 10. 11.
d Suet. l. 3 c. 20 p. 353.
e Pagi, an. 11. § 10 | 12. § 2.
Vell. Pat. l. 2. c. 104.

'Tibere à son retour de la guerre d'Allemagne, entra à Rome en triomphe: '& peu aprés, dit Suetone, il receut le mesme pouvoir qu'avoit Auguste sur les provinces: 'Patercule dit que ce pouvoir s'étendoit sur toutes les provinces, & sur les armées, & qu'aprés que cela eut esté ordonné, il revint à Rome, & triompha. 'Dans cette contradiction, il semble qu'il vaut mieux suivre Patercule, qui estoit contemporain, & servoit alors sous Tibere. 'Mais la chose n'est pas de consequence, & il ne s'y agit que de quelques mois, puisque Patercule

c. 121. p. 25 | Suet. l 3. c. 20. p. 353.
Suet. l. 3. c. 21. p. 353. 354.
Vell. P. c. 121. p. 28.
Nor. de Pis. p. 323. f.
Pet. doct. t. l. 11. c. 7. p. 302. a.

met cette nouvelle elevation de Tibere comme la derniere des choses qui precederent son triomphe, & Suetone comme la premiere de celles qui le suivirent. Pagi, crit. an. 11. § 9. 'Le Pere Pagi la fixe au 28 aoust de l'an 11, fondé pour le jour, sur un passage de saint Clement d'Alexandrie, [qui ne prouve rien, comme nous allons montrer;] § 10. '& pour l'année, sur un endroit de Sulpice Severe, où il a pris Herode Antipas pour Tibere.

diss p. 19. 20. 'Saint Clement d'Alexandrie semble nous obliger de la mettre dès le 28 aoust de l'an dixieme de l'ere commune, Clem. str. 1. p. 339. c. 'puisqu'il donne au regne de Tibere 26 ans, six mois, & 19 jours. Pagi, p. 19-23. 'Le P. Pagi dans sa dissertation sur les Consuls, suit ce sentiment, & l'appuie sur ce que Tibere alla la mesme année dans les Gaules en qualité de Proconsul; Vell. Pat. l. 2. c. 121. p. 28. 'sur ce que son association preceda son retour des Gaules, selon Paterculè; Suet. l. 3. c. 20. 21. p. 353. 'sur ce que, selon Suetone, elle suivit d'assez près la dedicace du temple de la Concorde, Dio, l. 56. p. 586. b | Pagi p. 20. 'faite, comme on le tire de Dion & d'Ovide, le 16 janvier de l'an 10.

[Je ne voy pas comment accorder Dion avec Suetone pour ce dernier point. Mais je ne voy pas aussi qu'on puisse tirer un grand avantage de ce que Suetone joint l'association de Tibere avec la dedicace du temple de la Concorde, estant certain qu'il met l'une & l'autre aprés que Tibere fut revenu des Gaules.] Suet. l. 3. c. 20. p. 353. 'Il met mesme entre deux la dedicace du temple de Castor & Pollux, [qui peut s'estre faite en l'an 12, & l'avoir engagé à y mettre aussi celle du temple de la Concorde. Paterculè ne nous oblige point, comme nous avons dit, à mettre l'association de Tibere avant l'an 12. Tibere peut avoir esté dans les Gaules en qualité de Proconsul, sans que cela fasse rien pour son association à Auguste, laquelle l'établissoit Proconsul non dans les seules Gaules, mais dans toutes les provinces au moins, s'il en faut croire le P. Pagi.

Ainsi il ne reste que Saint Clement d'Alexandrie, où le nombre de 26 ans est mis apparemment par erreur.] Clem str. 1. p. 339. d. 'Car il veut conter les années depuis Jule Cesar jusqu'à Commode, [à quoy le temps que Tibere pouvoit avoir regné avec Auguste ne luy servoit de rien: & c'est ce qui nous a obligé de dire qu'on ne peut point dutout tirer de cet endroit en quel jour Tibere a esté associé à Auguste dans l'administration des provinces & des armées. Il faut donc lire dans S. Clement, non pas 26 ans, 6 mois, & 19 jours, mais 22 ans, 6 mois, & 29 jours, qui commençant à la mort d'Auguste, c'est à dire au 19 aoust de l'an 14, finiront au 16 mars de l'an 37, auquel effectivement Tibere est mort selon Tacite & Suetone. Il y a faute aussi dans la somme totale,] p. 339. d. 'qu'il fait monter à 236 ans & 6 mois, au lieu que selon son conte elle ne doit estre que de 234 ans & quatre mois.

Pagi, crit. an. 11. § 9. 10. 'Le P. Pagi a depuis abandonné saint Clement pour l'année, & il ne met plus l'association de Tibere qu'en l'an 11, voyant bien qu'on ne peut pas la mettre plustost selon Paterculè. Mais selon cet auteur, on peut aussi la mettre en l'an 12. Et puisqu'on ne la peut pas mettre plutost, selon Suetone, [nous avons cru nous devoir arrester à cette année.] Pet. doct. t. I. 11 c 7. p. 302. c | Nor. de Pis. p. 323. f | Uss. p. 612. 'C'est le sentiment du Pere Petau, du Cardinal Noris, & d'Usserius.

a Pagi, § 10. aLe P. Pagi continue à soutenir dans son dernier ouvrage ce qu'il avoit avancé dans le premier, qu'on a pu conter les années de Tibere du temps qu'Auguste l'associa à la puissance Proconsulaire; & que S. Luc les conte ainsi lorsqu'il dit que S. Jean commença à prescher en la quinzieme année de ce prince. [Son sentiment est

favorable pour ceux qui mettent la naissance de Jesus-Christ des l'an 749 de Rome, comme nous faisons avec beaucoup d'autres, ou des l'an 748 comme il fait luy mesme :] '& il avoit esté embrassé des auparavant par Bucherius, par Usserius, par Bollandus, & par plusieurs autres nouveaux.

Buch. de Belg. l.2.c 2.p.10;| Boll. apr. t.1.

[Cependant il est difficile de croire que Saint Luc ait conté les années de Tibere d'une maniere dont on ne voit point d'exemple ailleurs.] Car on peut voir dans la chronologie de la Bible de Vitré, en 1662, *c. 28*, qu'on ne trouve point que les auteurs les aient jamais contées que depuis la mort d'Auguste. 'C'est ce que montre aussi le Cardinal Noris. ᵃLe P. Pagi dit au contraire que les Peres les ont contées comme luy lorsqu'ils ont parlé du battesme de J. C. [Je voudrois qu'il en eust cité quelqu'un.] 'Il avoue au moins que S. Prosper est contre luy. 'Il cite pour luy en un autre endroit Saint Clement d'Alexandrie, [auquel nous venons de répondre,] '& Saint Sulpice Severe qui joint le Consulat des deux Gemines avec la 18e année du Prince ; & le P. Pagi suppose que ce prince est Tibere, [au lieu que c'est Herode Antipas. Quand il se trouveroit qu'on a conté les années de Tite & de Trajan du temps qu'ils ont esté associez à l'Empire sous le titre de Cesar, ce que nous n'examinons pas ici, cela prouveroit au plus qu'on l'a pu faire aussi de Tibere,] 'dont on veut que l'association ait esté semblable à la leur : [mais nous cherchons quelqu'un qui l'ait fait.

Nor. dec. c.2. p.81-83. ᵃ Pagi, an.11. § 1. — an. 12. § .7. — an.12. § .10. — Sulp. S.l.2 p. 144. — § 3.

S'il ne s'agissoit que de savoir si on l'a pu faire, nous ne le contesterions peutestre pas : & cependant la chose pourroit recevoir de la difficulté.] 'Bucherius mesme reconnoist que l'association de Tibere à Auguste n'estoit point pour Rome, mais seulement pour les armées & pour les provinces : '& quoique Paterculc dise pour toutes les provinces, [il y a neaumoins toute sorte d'apparence que cela se doit reduire aux provinces qu'Auguste s'estoit reservées, sans s'étendre à celles du peuple, sur lesquelles il exerçoit peu de jurisdiction. Et en ce cas le pouvoir qu'il receut alors ne se doit pas confondre avec la puissance proconsulaire, comme a fait le Pere Pagi. Tibere n'avoit point encore le titre d'Auguste, ni celui de grand Pontife. S'il avoit celui d'Empereur,] 'il l'avoit des l'an 24 d'Auguste : [& ce titre n'avoit pas empesché qu'il n'eust esté consideré depuis comme un simple particulier. Il avoit aussi la puissance du Tribunat des le temps de son adoption en l'an 4 de J. C.] 'De sorte que ce qui luy fut accordé en l'an 12 de J. C, ne fit point une augmentation si considerable à son pouvoir, qu'il y ait lieu de croire qu'on ait deslors conté les années de son Empire, ni à Rome, [ce que Bucherius reconnoist,] ni dans les provinces.

Buch. de Belg. l. 3. c.3 § 1.7. p.104.105. — Vell. Pat. l.2. c. 121. — Dio, l. 55. p. 552.b. — Pet. doct. t.l. 11 c. 7. p.303. 304.

'Nous voyons en effet que la mort d'Auguste fut regardée comme un changement de Prince, mesme à l'égard des legions qui estoient dans la Pannonie, [d'où Tibere ne faisoit que de sortir ; qu'elles apprirent en mesme temps la fin d'Auguste & le commencement de Tibere ; 'qu'on sceut par la mesme nouvelle que le premier estoit mort, & que l'autre gouvernoit. 'Ce ne fut aussi qu'aprés la mort d'Auguste que Germanicus fit prester le serment au nom de Tibere dans les Gaules, [qui estoit neanmoins une des provinces de l'Empereur.]

Tac. an. 1. c. 16. p. 13. — c. 6. p. 5. — c. 34. p. 10.

'On objecte que Pison, qui mourut l'an 32 de J. C, aprés avoir esté 20 ans Prefet de Rome, avoit receu cette dignité de Tibere *déja Prince*, selon les termes de Pline & de Suetone. [Si l'on veut que le terme de Prince convienne à Tibere avant la mort d'Auguste il

an. 6. c. 11. p. 137. — n. 42.

est aisé qu'il ait donné la Prefecture à Pison, en la luy obtenant d'Auguste. Et il faut bien que Bucherius l'explique en ce sens, puisqu'il reconnoist que l'autorité donnée à Tibere du vivant d'Auguste, n'estoit que pour les provinces, & non point pour Rome. Mais il est difficile de croire que le mot de Prince en cet endroit, marque autre chose que la puissance absolue que Tibere eut aprés la mort d'Auguste.] 'Apud ipsum jam principem, dit Pline; postea princeps, dit Suetone. ªAu moins Lipse dans sa note sur cet endroit de Tacite, & le Cardinal Noris, n'y ont point vû d'autre sens; & ne pouvant trouver 20 années entre la mort d'Auguste & celle de Pison, ils ont cru qu'il y avoit faute dans le nombre de 20. Ils confirment leur pensée par une remarque considerable, qui est que, selon le passage de Suetone, 'Pison fut fait Prefet de Rome à peu pres en mesme temps que Pomponius Flaccus fut fait gouverneur de Syrie. 'Or Flaccus qui estoit gouverneur de Mesie l'an de Rome 772, (de J. C. 19,) ne peut avoir eu la Syrie où il mourut, que l'année suivante. Il fut mesme Consul en l'an 17. Ainsi, dit le Cardinal Noris aprés Lipse, il y a toute apparence que dans Tacite au lieu de *XX.* il faut *X.* & que Pison ne fut fait Prefet de Rome qu'en l'an [22 ou] 23 de J. C, [huit ans apres la mort d'Auguste.]

Plin. l. 14. c. 22. p. 355. c. d | Suet. l. 3. c. 42. p. 377.
a Tac an. 6. c. 11. n. 42 | Nor. de Pis. p. 324.
Suet. l. 3 c 42. p. 377.
Tac. an. 11 n. 42. p. 138 | Nor. de Pis. p 324.

Pagi, crit. an. 11 § 3. 'Le P. Pagi répond que la correction de Lipse n'est autorisée d'aucun manuscrit, [ce qui n'est rien;] '& que Tibere peut avoir fait Pison Prefet de Rome, non par son autorité, (car il avoue que cela ne luy appartenoit pas) mais par sa recommandation auprés d'Auguste. [Il ne se souvient pas que] 'Suetone dit que Tibere luy en donna le brevet, dont il raporte les termes. 'Pour se tirer aussi de Pomponius Flaccus, il remarque que Tibere donnoit souvent des gouvernemens sans permettre de les exercer. [Mais je ne sçay si l'on peut croire qu'il en ait usé de la sorte envers un homme qui estoit si fort à son goust, & qu'il employoit cependant dans d'autres charges encore plus honorables, & qui n'estoient pas moins importantes. On verra mesme dans la note 7 sur les Juifs, qu'en l'an 19, Cn. Piso estoit gouverneur de Syrie & en titre & en effet, & que Lamia en eut ensuite le titre jusques en l'an 32. Je douterois fort aussi que Tibere ait entrepris du vivant d'Auguste de donner des gouvernemens tels que celui de Syrie. Il estoit associé à Auguste; mais c'estoit toujours Auguste qui estoit le maistre.]

§ 4. 12.
Suet. l. 3. c. 42. p. 377.
Pagi, § 5.

'Nous ne nous arrestons point à ce que dit le P. Pagi pour montrer que Tibere estoit veritablement Prince & collegue d'Auguste. [Ce sont des termes equivoques, qui ont leur étendue. Ainsi quoique nous croyions que Tibere n'a esté pleinement prince qu'aprés la mort d'Auguste, nous croyons aussi qu'on luy peut donner ce titre en un sens tres veritable, depuis qu'il a eu l'administration des provinces en l'an 12; & mesme dés l'an 4 de J. C, lorsqu'il fut adopté par Auguste. Nous donnerons aussi sans peine le mesme titre au grand Agrippa, à ses deux fils Caius & Lucius, & à Germanicus; depuis qu'il eut receu le nom de Cesar.] 'Ainsi si Denys le geographe est celui dont parle Pline, [ce qui n'est pas fort certain, *v. Tibere* § 36, il nous sera aisé de trouver] *les Rois*, *ἄνακτας*, qui estoient de son temps à Rome: [quoiqu'aprés tout, il ne soit point necessaire d'y en trouver plusieurs en mesme temps, comme nous disons sans difficulté que Paris est le siege de nos Rois, sans que depuis bien des siecles nous ayons jamais eu deux Rois ensemble.] § 6.

§ 6.

NOTE V.

Pour la page 31. §12.

En quel temps Auguste ouvrit pour la derniere fois le temple de Janus.

Nor. de Pis. p. 199. 200.

'La déclaration de guerre du costé des Parthes & de l'Armenie, fait croire au Cardinal Noris qu'Auguste fut obligé de rouvrir le temple de Janus, & qu'ainsi il n'y a pas moyen de soutenir ce que dit Orose, qu'il fut fermé pour la derniere fois sous Auguste durant douze ans. Il en tire aussi une preuve pour montrer que J. C. est né à la fin de l'an 749 de Rome, & non à la fin de l'an 753 où commence l'ere commune, l'opinion generale des Péres estant qu'il est né lorsque le monde estoit dans la paix. Car depuis qu'Auguste eut ouvert le temple de Janus pour la troisieme fois dans sa vieillesse, il demeura toujours ouvert, à cause des guerres qui continuerent tout le reste de son regne. [Il faut neanmoins remarquer que tout ce trouble de l'Orient se termina, comme nous verrons, sans aucune guerre du costé des Parthes. Celle qui se fit en Armenie ne fut considerable que par la blessure de Caius Cesar: & aussi elle ne fit point prendre à Auguste le titre d'Imperator. Ainsi il semble qu'on peut douter si l'on ouvrit des ce temps-ci le temple de Janus, ni mesme en l'an 754 de Rome, auquel nous verrons que l'Allemagne se revolta. Car Auguste ne l'ouvroit pas pour toutes sortes de guerres. Mais il n'y a aucun moyen de soutenir qu'il soit demeuré fermé en l'an 759, où tout fut plein de revoltes, & où commença la guerre de Dalmacie, l'une des plus difficiles que l'Empire ait jamais eues à soutenir.] p. 157.

NOTES SUR TIBERE.

NOTE I.

Pour la page 65. §. 0.

En quels temps la Comagene & la Cilicie ont esté reduites en provinces Romaines.

Tac. an. 2. c. 78 p. 65.

'IL est parlé peu aprés la mort d'Antiochus Roy de Comagene, & de Philopator Roy de Cilicie, de quelques petits Rois de Cilicie. 'A la fin de Tibere les Clites, nation de Cappadoce ou de Cilicie, estoient soumis à un Roy Archelaüs [que nous ne connoissons point d'ailleurs:] & s'estant revoltez, parcequ'on leur vouloit imposer des tributs, les troupes Romaines les soumirent [à leur Prince.] 'Il paroist que sous Claude ils obéissoient à un Antiochus Roy de Cilicie, ou de quelque pays voisin. [C'est sans doute ce Roy Antiochus dont il est parlé en d'autres endroits,] '& qui vivoit encore sous Vespasien. ᵃ Dans ce temps là mesme, c'est à dire au commencement de Neron, il y avoit un Gouverneur Romain dans la Cilicie: '& des l'an 18 de J.C, Germanicus envoya Vonone à Pompeiople en Cilicie, comme en une ville soumise à l'Empire. 'Mais Joseph & Dion levent ces difficultez, en nous apprenant que Claude, ou plutost Caius, des le commencement de son regne, donna à cet Antiochus une partie de la Cilicie, avec la Comagene qu'avoit eue son pere, [& qui appartenoit alors à l'Empire.] 'Car il est certain qu'elle fut reduite en province l'année suivante.

an. 6. c. 41. p. 148| 2. c. 55. p. 189.

12. c. 55. p. 189.

hist. l. 2. c. 81. p. 54.

ᵃ an. 13. c. 33. p. 209.

an. 2. c. 58. p. 60.

Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673 e| Dio, l. 59. p. 645. d| Suet. l. 4. c. 16. p. 438.

Tac. an. 2. c. 56. p. 59. 60.

NOTE II.

Pour la page 94. § 21.

Sur les Consuls de l'an 30.

[Les Consuls de l'an 30 de J. C, sont nommez M. Vinicius & L. Cassius dans Cassiodore, Vennicius & Longinus dans la chronique d'Alexandrie, *p. 510*, Vinicius & Longinus Cassius

dans Idace, Vinicius & Longinus dans Saint Prosper, L. Cassius Longinus & M. Vinicius dans une inscription de Gruter *p. 1087*.] 'Onuphre a mis neanmoins M. Vinicius Quartinus, & C. Cassius Longinus, parcequ'on lit dans Pomponius, *de regulis juris*, que C. Cassius Longinus a esté Consul sous Tibere avec Quartinus. Mais cela ne fait rien contre l'inscription, où on lit que la mesme année, C. Cassius Longinus fut subrogé avec L. Nævius Surdinus : & il est aisé que dans Pomponius on ait mis Quartinus pour Surdinus. Au moins on ne trouve nullepart qu'aucun Vinicus ait eu ni le surnom de Quartinus, ni aucun autre, quoique le nom de Vinicius se trouve assez souvent dans l'histoire, [où on lit quelquefois Vinucius, par erreur sans doute.] La faute d'Onuphré s'est repandue dans presque tous ceux qui ont fait aprés luy des listes de Consuls. On la trouve aussi dans les index mis à la teste du 5[e] livre de Tacite *p. 127*, & du 58[e] de Dion, *p. 620*: [ce qui marque assez que ces index n'ont point esté faits par ces historiens, mais par ceux qui ont travaillé sur leurs ouvrages dans les derniers temps.]'Celui de Dion est attribué à Leünclavius copiste d'Onuphre.

Nor. ep conf. p. 12.

p 8. 12.

'Tibere maria l'an 33 deux filles de Germanicus, à Lucius Cassius & à M. Vinicius, qui sont appellez *juvenes :* [& il est à presumer qu'il ne donnoit ces princesses encore fort jeunes, qu'à des personnes à peu pres de leur age. Ainsi il y a quelque sujet de croire que c'estoient les fils des Consuls de cette année, plutost que ces Consuls mesmes.] 'Mais on assure que Vinicius Consul en l'an 30 de J. C, estoit fils & petit-fils de Consuls: '& le gendre de Germanicus n'avoit que cela de noblesse. 'Ainsi il faut que ce soit le mesme, comme le croit le Cardinal Noris.

Tac. an. 6. c. 15. p. 138. 139.

n. 50.

c. 15.

Nor. ep. conf. p. 12.

NOTE III.

Pour la page 100. § 23.

Consulat de B. Pomponius Secundus.

'L'inscription qui nous apprend que Fulcinius Trio fut fait Consul le premier juillet de l'an 31 de J. C, ne marque point son collegue. [Mais il y a quelque lieu de croire que ce fut Pomponius Secundus ;] 'puisqu'il semble, selon Dion, qu'il fut mis en prison au sortir de son consulat, '& que selon Tacite il ne fut arresté qu'en l'an 31, comme complice de Sejan. 'Ainsi Onuphre, & Goltzius, ont tort de mettre son consulat dans leurs fastes des l'an 29 : [& je ne voy point en effet surquoi ils se fondent. Que si son nom ne se trouve point dans l'inscription de l'an 31, on l'a sans doute omis à dessein, ou effacé comme celui de Sejan, à cause de sa disgrace. Il aura donc precedé] 'P. Memmius Regulus qui fut subrogé le premier d'octobre, '& qui fut Consul jusqu'à la fin de l'année avec [Fulcinius] Trio.'Pomponius est appellé Quintus dans le texte de Dion, & Lucius à la marge. [Il faut luy donner le prenom de Lucius,'puisqu'il avoit un frere nommé Q. Pomponius.

Pagi, an. 31. § 2.

Dio, l. 59. p. 644. a.

Tac. an 5. c. 8 p. 129.

Onu. p. 27|. Goltz. p. 237.

Pagi, an 31. § 1.

Tac. an. 5. c 11. p. 130| Dio, l. 58. p 626. c.

a Dio, l. 59. p. 644. a.

Tac. an 6. c. 18. p. 140.

NOTE IV.

Pour la page 108. § 26.

Sur les Consuls de l'an 32.

'Tacite & Dion marquent pour Consuls en l'an 32, Cn. Domitius, & Camillus Scribonianus. 'Ce Domitius fut Consul toute l'année, parcequ'il avoit épousé Agrippine. 'Ainsi c'est le pere de Neron, qui estoit de la branche des Aenobarbes. 'Et en effet, Suetone dit que l'Empereur Othon, naquit *Camillo Arruntio, Domitio Aenobarbo Coss.* Idace l'appelle aussi Aenobarbe. 'Et une inscription marque Cn. Domitius Ahenobarbus Consul l'année d'aprés le V. Consulat de Tibere.

Tac. an. 6. c. 1. p. 131| Dio, l. 58. p. 631. e.

Dio, l. 58 p. 635. e.

Suet. l. 6. c. 1. 5. p 572 576.

v. Oth. c. 2. p. 688.

Gruter, p. 1087.

[Son collegue n'est point nommé dans cette inscription,] '& il est effacé

p. 113. 2.

dans une autre faite à Terni cette année là mesme. [Cela donne tout sujet de croire que c'est ce]'Furius Camillus Scribonianus, qui se revolta contre Claude en l'an 42, [à cause de quoy il y a apparence que son nom fut rayé des fastes.]'Onuphre cite mesme l'inscription de Terni en ces termes, *ad Cn. Domitium Ahenobarbum, & M. Furium Camillum Scribonianum, Cos.* [& nous croirions volontiers que de deux inscriptions semblables, on auroit negligé d'effacer dans l'une le nom de ce rebelle. Mais le Cardinal Noris qui se declare partout pour Onuphre son compatriote,] 'l'abandonne en ce point, & l'accuse mesme de mauvaise foy: *præter fidem.*

Dio, l. 60. p. 674. c|Suet. l. 5. c. 13. p. 520.

Onu. in fast. p. 191. c.

Nor. ep. cons. p. 15.

[Les noms de Furius peuvent faire juger qu'il estoit par sa naissance de la famille des Scribones, & adopté dans celle des Camilles. Je ne sçay s'il n'auroit point aussi appartenu par quelque autre titre à celle des Arrunces, ou si c'est qu'on auroit corrompu le nom de Furius en celui d'Arruntius, qui en est neanmoins bien eloigné. Car nous avons vu que]'Suetone l'appelle Camillus Arruntius: & l'anonyme de Cuspinien, *p. 305. b*, aussibien qu'Idace, donnent Arruntius pour collegue à Aenobarbus.

Suet. v. Oth. c. 2. p. 688.

'Onuphre s'est embarrassé de ce que dit Suetone, que A. Vitellius fut Consul avec Domitius pere de Neron, & en fait sur cela le Consul ordinaire de cette année. 'Il est assez visible, par Dion principalement, que cela ne se peut pas soutenir; '& l'inscription qui nous a fait connoistre divers Consuls subrogez de l'année 31, nous apprend encore qu'en celle-ci, A. Vitellius le fut depuis le premier de juillet: [& c'estoit avec Domitius, qui fut Consul toute l'année.]'Pour le surnom de Nepos que quelques modernes donnent à Vitellius, le Cardinal Noris soutient que ce n'est qu'une bevue de ceux qui n'ont pas pris garde que ce mot est mis dans les fastes pour marquer qu'il estoit petit-fils de Q. Vitellius, *Q. nepos*. Et on a fait la mesme faute à l'égard de plusieurs autres.

Onu. in fast. p. 191. c|Suet. v. Vit c. 2. p. 705.

Dio, l 58. p. 631. 632|Nor. ep. cons. p. 14.

Gruter, p. 1087.

Noris, p. 19.

NOTE V.

Pour la page 113. § 28.

Sur Asinius Saloninus.

'Lipse pretend qu'Asinius Gallus mort de faim sous Tibere, est ce Saloninus fils d'Asinius Pollio, sur la naissance duquel Virgile fit la celebre eglogue, *Sicelides Musæ &c.* 'Mais il reconnoist que jamais Asinius Gallus n'est appellé Saloninus par les historiens; & il ne pretend que c'est celui de Virgile, que sur l'autorité de Servius, qui luy est tout à fait contraire. Car ce commentateur dit que ce petit Saloninus mourut fort peu aprés sa naissance: *nam ipsum puerum inter ipsa primordia periisse manifestum est.*

Tac. an. 3. n. 174. p. 55.

p. 55.

NOTE VI.

Pour la page 115. § 29.

Sur les Consuls executez en l'an 34.

[Nous ne saurions douter que L. Vitellius Consul ordinaire en l'an 34, ne soit ce]'L. Vitellius qui au sortir de son Consulat, *ex Consulatu*, dit Suetone, & en l'an 35, eut le gouvernement de Syrie &c, & dont le fils regna dans la suite. 'Cependant Dion dit que les Consuls [de l'an 34,] L. Vitellius, & Fabius Priscus (ou plutost Persicus,) aprés avoir fait une feste pour la 20e année de Tibere, furent aussitost mis en justice, & punis. [Mais il y a bien de l'apparence que Dion ne s'est pas assez expliqué, & a confondu les Consuls ordinaires avec ceux qui leur avoient esté subrogez. Car outre qu'il n'y a nulle apparence à distinguer ce Vitellius de celui qui fut gouverneur de Syrie, la solennité de la 20e année de Tibere ne se devoit faire qu'au 19 d'aoust, auquel elle finissoit; & je pense

pense qu'il est sans exemple en ce temps là, que les deux Consuls ordinaires aient esté continuez jusqu'au 19 d'aoust. Cette faute peut justifier ce que soutient Bucherius,]'que ce que nous avons de Dion depuis le 54e livre, ne sont que des fragmens ou des abregez, & non son histoire entiere:[& cela paroist par bien d'autres endroits.]

Buch.de B.l.1. c.18. §1.p.44.

NOTE VII.

Pour la page 116. § 29.

Sur les Consuls de l'an 35.

[Le Consul Servilius est marqué sous le nom de Nonien par Idace, par S. Prosper, par la chronique d'Alexandrie, & par Cassiodore: & Cestius sous celui de Gallus dans les mesmes fastes. L'anonyme de Cuspinien *p. 310*, donne pour collegue à Nonien un Camerinus:]'& Goltius en fait un surnom de Gallus. Onuphre n'en parle point. 'Le Cardinal Noris rejette ce nom comme une réverie de Calvisius,[sans songer] qu'il vient de l'anonyme, & qu'ainsi il pourroit bien estre veritable.] Il rejette aussi celui de Rufus, 'qu'Onuphre donne à Nonien sur un endroit de Pline, 'qui parle de Suillius, & non de Servilius.

Goltz.p. 238. — Nor.ep.cons. p. 23. — Onu.p.197.d. — Plin.l.7. c. 5. p. 145. c.

NOTE VIII.

Pour la page 119. § 30.

De quelques endroits de Joseph sur la guerre d'Armenie.

'Joseph dit que Tibere envoya de grandes sommes d'argent au Roy des Iberiens, & à celui des Alains, pour les porter à faire la guerre aux Parthes. [Cependant je ne voy pas qu'on parlast beaucoup des Alains en ce temps là, ni qu'on les place si pres de l'Iberie. Il est certain au contraire que les Albaniens estoient tout auprés de l'Iberie,] '& Tacite dit qu'ils servirent les Romains dans cette guerre. Que s'il dit que ce fut à la sollicitation de Pharasmane Roy d'Iberie, [cela n'est point contraire à Joseph, puisque Pharasmane peut l'avoir fait par l'ordre & avec l'argent des Romains. Il se peut bien faire neanmoins que les Alains soient]'ces Sarmates qui vinrent pour les Romains selon Tacite; [& qu'ainsi les Alains & les Albaniens aient combatu pour eux en mesme temps.]

Jos.ant.l. 18. c 6.p.625.a. — Tac. an. 6. c. 33. p. 145. — p. 145.

'Je n'entens point ce que Joseph ajoute, οἱ δὲ αὐτοὶ μὲν ἀντεῖχον. Ἀλανοὺς δὲ &c. Le latin porte que les Iberiens ne firent point la guerre, & qu'ils donnerent seulement passage aux Alains.[Ce sens est absolument faux selon Tacite, & je ne le trouve pas dans le grec, puisque ἀντέχειν ne signifie pas demeurer en repos.

Jos.ant l. 18. c.6.p.625.a.

Je ne sçay aussi si Joseph veut dire au mesme endroit, que Tibere ordonnoit à Vitellius de traiter avec Artabane, en mesme temps qu'il soulevoit les Iberiens contre ce Roy, & qu'il envoyoit Tiridate pour le depouiller de sa couronne; ou s'il veut dire que Tibere voulut faire la paix avec luy, parceque tous les efforts qu'il avoit faits pour le perdre avoient esté inutiles. Le premier sens est tout à fait dans les paroles de Joseph: mais il est si peu probable, que nous n'avons osé le mettre dans l'histoire.]

NOTE IX.

Pour la page 120. § 31.

Sur les Consuls de l'an 36.

'Sextus Papinius Consul [en l'an 36,] avoit encore le nom d'Allenius, comme on l'apprend par une inscription. [Mais parceque ce nom est extraordinaire,]'il a esté changé en Gallien dans Saint Prosper & Cassiodore suivis par Onuphre, en Lelien dans la chronique d'Alexandrie, & en Emilien dans Idace. 'Onuphre & Goltzius dans leurs fastes, disent que Petronius fut subrogé le premier de juillet; & Onuphre le cite de Tacite, 'où nous trouvons que Petronius fut commis par les

Gruter p. 447. 9. — Nor.ep. cons. p. 24. 25. — Onu insist.p. 197.e] Goltz. p. 238. — Tac. an. 6. c. 45. p. 149.

Consuls pour une affaire. [Ainsi il est certain qu'il n'estoit pas Consul.]

Pour la page 120. § 31.

NOTE X.

Sur la guerre des Parthes.

Tac. an. 6. c. 38. p. 147.

'Tacite met sous les Consuls de l'an 35, tout ce qui regarde l'histoire des Parthes sous Tibere jusques au retour de Vitellius en Syrie. Mais il avertit en mesme temps qu'il joint ce qui s'est fait en deux campagnes. c. 31. p. 144. 'Et comme il marque expressément que les deputez des Parthes vinrent en 35 demander Phraate, [il faut que sa narration comprenne au moins une partie de ce qui se fit en 36.] c. 41. p. 148. 'Car elle ne comprend pas tout. [Nous commençons l'an 36 par la fuite d'Artabane; parcequ'elle fut l'effet de diverses intelligences qui avoient besoin de temps, & que l'an 35 est assez rempli par ce qui precede.]

Pour la page 121. § 32.

NOTE XI.

De Tigrane Roy d'Armenie.

[L'histoire ne marque point quand Tigrane petit-fils d'Herode avoit esté Roy d'Armenie.] Tac an. 2. c. 3. p. 40 | Suet. l. 3. c. 9. p. 336 | Dio l. 54. p. 526. d. | Jos. ant. l. 15. c. 5. p. 519. b. 'Il y eut un Tigrane que Tibere mit en possession de cet Etat par ordre d'Auguste. *V. Auguste* § *7. 12.* [a] Mais il estoit fils d'Artavasde & petit-fils de Tigrane Rois d'Armenie, [& ainsi entierement different de celui dont nous parlons.] a Jos. p. 519. b. Tac. an. 2. c. 3. p. 40. 'Ce Tigrane & ses enfans ayant peu duré, & Artavasde, à qui Auguste donna depuis l'Armenie, ayant esté tué, Uss p. 606. 608. 'il y eut encore un Tigrane qui s'empara de l'Armenie par le secours des Parthes, comme on le tire de quelques extraits de Dion. [Car les autres historiens n'en parlent point.] Ce fut, comme on croit, deux ans avant l'ere commune. [Il fut apparemment depossedé par Caius Cesar,] Tac. an. 2 c. 3. p. 40. 'qui donna l'Armenie à Ariobarzane, [b] en l'an 3 de l'ere commune selon Usserius. b Uss. p. 609. Nous ne trouvons plus d'autre Tigrane Roy d'Armenie: & neanmoins nous ne voyons point d'apparence à dire que ce dernier soit celui dont nous parlons; estant difficile de croire qu'un petit-fils d'Herode & d'Archelaüs, tous deux amis ou plutost sujets des Romains, & dont l'un vivoit encore, ait entrepris de se rendre maistre de l'Armenie par le secours des Parthes contre les Romains. Ainsi il vaut mieux dire que l'Armenie dont ce Tigrane estoit Roy, est la petite Armenie,] Dio, l. 54. p. 526. d. 'qu'Auguste avoit donnée [20 ans avant J. C.] à un Archelaüs, [qui peut aisément estre le Roy de Cappadoce ayeul de Tigrane.]

Pour la page 127. § 34.

NOTE XII.

Histoire peu assurée sur Caius & le jeune Tibere.

Jos. ant l. 18. c. 8. p. 634 636.

'Joseph dit que Tibere voulant juger par quelque pronostique, de ce qui arriveroit aprés luy, dit à Evode l'un de ses affranchis, qu'il vouloit voir Caius & le jeune Tibere le lendemain au matin, dans la pensée que celui qui entreroit le premier seroit son successeur; & qu'il envoya en mesme temps dire au gouverneur de Tibere de le luy amener de grand matin. Des que le jour fut venu, il dit à Evode de faire entrer celui des Princes qui arriveroit le premier. Le jeune Tibere s'amusoit à déjeûner, & Caius attendoit déja à la porte. De sorte qu'Evode l'ayant fait entrer, l'Empereur qui le vit, se mit à pleurer, jugeant bien que son petit-fils estoit destiné à perdre l'Empire & la vie en mesme temps. Il retint ses larmes pour dire à Caius, que quoique son petit-fils luy fust plus proche que luy, c'estoit luy neanmoins à qui il vouloit laisser l'Empire, mais qu'il le conjuroit d'aimer & de proteger toujours son cousin, quand ce ne seroit que parcequ'un Prince sans

parens est aussi sans sureté. Caius luy promit tout ce qu'il voulut: & Tibere mourut peu de jours aprés l'avoir declaré son successeur. [Tout ce recit sent un peu la fable; & ne s'accorde pas avec Dion, qui dit que Tibere crut toujours rechaper de sa maladie. Que si Joseph a entendu que Tibere avoit declaré publiquement Caius son successeur, cela est encore absolument contraire à Tacite.]

NOTE XIII.

Pour la page 128. § 35.

Sur le jour de la mort de Tibere.

Tac. an. 6. c. 50. p. 150| Suet. l. 3. c. 73. p. 414|l. 4. c. 59. p. 498. ª Dio, l. 58. p. 639. b.

'Nous lisons dans Tacite, & en deux endroits de Suetone, que Tibere mourut le 16 de mars. [Cependant Dion a certainement mis sa mort le 26,]ª puisqu'il dit qu'il a regné 22 ans, 7 mois, & 7 jours, [à conter depuis le 19 aoust de l'an 14 de l'ere commune, auquel Auguste mourut,] 'l. 59. p. 644. a. e. & que Caius né le 31 aoust [de l'an 12 de J.C,] avoit alors 25 ans moins quatre mois & cinq jours. [Il conte sur le mesme pié le regne de Caius tué le 24 janvier de l'an 41,] 'p. 663 c. luy donnant trois ans, neuf mois, & 28 jours. 'Zon. p. 176. a. Zonare marque le regne de Tibere comme Dion, & met neanmoins sa mort le 20 de mars. [Ce peut estre une faute de copiste. Il suit aussi Dion sur la mort de Caius.] 'Tert. in Jud. c. 8. p. 215. c. Tertullien donne à Tibere 22 ans, 7 mois, & 20 jours; [ce qui meneroit au 8 d'avril.] 'Uss. p. 648. Usserius suit Dion, & remarque les fautes de Joseph [ou de ses copistes] qui s'eloigne un peu de cette epoque. 'Pagi, an. 37. § 2. Le P. Pagi aime mieux s'arrester à Tacite & à Suetone, [qui sont deux contre un, & plus anciens.] 'Clem. str. 1. p. 339. c. Ils sont appuyez par le temps que S. Clement d'Alexandrie & Eutrope donnent au regne de Caius.

NOTE XIV.

Pour la page 131. § 36.

Sur Denys le geographe.

'Spart. n. S. p. 138. 1. c. d. Saumaise dans ses notes sur l'histoire d'Auguste, faites en 1620, se moque d'Eustathe qui met Denys le geographe du temps d'Auguste, abandonne Scaliger qui veut qu'il ait écrit sous Severe, & le place sous M. Aurele peu aprés la victoire que L. Verus remporta sur les Parthes [en 165.] Il promet d'établir cette opinion par beaucoup de raisons tres fortes, dans l'ouvrage qu'il avoit dessein de faire sur cet auteur, en le donnant de nouveau au public, & en conferant les deux anciennes traductions qu'en ont faites Avienne & Priscien. [Voilà ce qu'il promettoit en 1620.] 'Salm. in Solin. p. 628. 1. b. Mais dans ses commentaires sur Solin publiez en 1629, il dit en un mot, que ce Denys vivoit sous Severe, sans rien dire des raisons qu'il avoit alors de soutenir le contraire. 'p. 411. 412| Eus. chr. n. p. 203. 1. Il en parle encore en un autre endroit, où il se contente de montrer qu'il ne peut avoir vécu sous Auguste, puisqu'il parle de l'entiere extinction des Nasamons, qui n'arriva que du temps de Domitien [Je ne sçay si le Cardinal Noris & le P. Pagi ont fait reflexion à cette difficulté,] 'Nor. de Pis. p. 193| Pagi, an. 11. § 6. 7. lorsqu'ils ont embrassé le sentiment de ceux qui le mettent sous Auguste. Le Cardinal Noris croit que les Princes Romains dont cet auteur fait mention, ἄνακτες, sont les deux Cesars Caius & Lucius. Le Pere Pagi veut que ce soient Auguste & Tibere. [Mais ce ne sera jamais cet endroit qui decidera en quel temps il a vécu.]

NOTES SUR CAIUS.

Pour la page 233. § 1.

NOTE I.

Sur le nom de Caligula.

Tac. an. 1. n. 372.

'LIPSE semble vouloir que Caius ait eu le surnom de Caligula; non tant parcequ'on luy faisoit porter estant enfant la chaussure des simples soldats, appellée *caliga*, que parceque le mot de *caliga* marquoit alors l'état des simples soldats à cause de leur chaussure; & qu'ainsi il ait esté appellé *Caligula*, comme qui diroit *le petit soldat*, parcequ'il estoit toujours parmi les soldats. [Nous avons suivi les termes de Tacite & de Dion :] '& puisqu'il est certain d'ailleurs par Tacite & par Suetone, qu'on habilloit Caius en soldat, [on ne peut douter raisonnablement qu'il ne portast aussi des *caliges*, s'il est permis d'user de ce terme,] comme Tacite le dit expressément.

c. 41. p. 22| Dio, l. 57. p. 605. c.

[On peut juger par l'auteur de la version latine des Actes, qui donne cette chaussure à Saint Pierre, *c. 12. v. 8.* que d'autres que les soldats s'en servoient. Le texte grec a σανδάλια.]

Pour la page 235. § 2.

NOTE II.

Sur le premier mariage de Caius.

[Dans ce que nous disons ici de Caius, nous suivons autant que nous pouvons la chronologie de Tacite, comme celle qui passe pour la plus assurée.] 'Car Dion ne met le mariage de Caius avec Junia qu'en l'an 37, & Suetone au contraire le fait preceder la disgrace de Sejan arrivée en 31.

Dio, l. 58. p. 637. b a Suet. l. 4. c. 12. p. 430.

Pour la page 239. § 3.

NOTE III.

Sur Antiochus Roy de Comagene.

Jos. ant. l. 19. c. 4. p. 673. c.

'Joseph dit que Claude au commencement de son regne, osta à Antiochus le royaume qu'il avoit, & luy donna une partie de la Cilicie avec la Comagene. [Il faut donc ou que Dion se trompe,] 'de dire que ce fut Caius qui luy donna ces mesmes Etats; [& apparemment encore Suetone,] 'qui met Antiochus de Comagene au nombre de ceux à qui Caius restitua les royaumes qui leur appartenoient; [ou lire ἀφελόμενον dans Joseph, & dire que] 'Caius ayant osté à Antiochus les Etats qu'il luy avoit donnez, Claude les luy rendit, comme Dion le dit en termes formels.

Dio, l. 59. p. 645. d.

Suet. l. 4. c. 16. p. 433.

Dio, l. 60. p. 670. a.

Pour la page 239. § 4.

NOTE IV.

Temps de la paix faite avec les Parthes.

'Nous savons bien que Joseph met sous Tibere la conference de Vitellius avec Artabane Roy des Parthes. [Mais comme toute cette narration de Joseph nous paroist étrangement confuse, & que l'autorité de Suetone & de Dion nous oblige de mettre, aprés Usserius, la paix avec Artabane sous Caius, & non sous Tibere comme fait Joseph, nous ne croyons point pouvoir mieux placer l'ordre que Vitellius receut de travailler à cette paix, qu'au commencement du regne de Caius.]

Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 624.8| 625. c. d.

Pour la page 246. § 7.

NOTE V.

Quand le Proconsul d'Afrique a perdu le commandement des troupes.

'Tacite dit que Caius osta au Proconsul d'Afrique le commandement des troupes pour le donner à un Lieutenant, lorsque M. Silanus en estoit Proconsul, [c'est à dire en l'an 37, ou au plustard en 38,] 'auquel Silanus mourut. Cependant Dion dit sur l'an 39, 'que Lucius Piso qui avoit receu le

Tac. hi. l. 4. c. 48. p. 100.

Dio, l. 59. p. 646. a.

p. 656. a.

gouvernement de l'Afrique, y devoit commander beaucoup de troupes tant des legions que des alliez ; & que Caius qui le craignoit, divisa la province en deux, τὸ ἔθνος, donnant à un autre la legion & les Numides ; ce qui continue jusqu'à present, ajoute Dion.

Tac. hi. l. 4. n. 77.

'Il n'y a pas assurément moyen d'accorder Dion avec Tacite. [Pour savoir lequel des deux a raison, ce n'est peutestre pas une chose aisée à decider, au moins ce n'en est pas une fort importante.]

NOTE VI.

Pour la page 152. § 10.

Sur le Consulat de Domitius Afer.

Onu in fast. p. 158. c. d.

'Onuphre dit qu'en l'an 39, Cn. Domitius Afer, & Q. Curtius Rufus, furent subrogez Consuls le premier de juillet. 'Nous trouvons dans Dion que Cn. Domitius Corbulo*, fut Consul sous Caius, & peutestre cette année mesme; ce qui fait que Calvisius *p. 310*, & Goltzius [illegible]8, le marquent Consul au premier de juillet. [Il est certain encore,] 'que Domitius Afer l'orateur fut Consul en 39: mais ce fut seulement aprés les jeux de la bataille d'Actium, [c'est à dire aprés le 2 de septembre.] 'Onuphre luy donne le prenom de Cnæus, en luy raportant une inscription dressée pour Cn. Domitius Afer &c. fils de Sextus. Mais par l'inscription entiere qui est dans Gruter *p. 403*, on voit que ce Domitius vivoit sous Vespasien, & peutestre assez longtemps depuis, 'au lieu que l'orateur est mort sous Neron. [Ainsi cette inscription nous donneroit plutost sujet de croire qu'il s'appelloit Sextus,] 'si nous ne trouvions dans Frontin, que Cn. Domitius Afer fut fait intendant des eaux sous Claude.

Dio, l. 59. p. 651. b. c. — p. 655. c. d. — Onu p. 198. — Tac. ann. 14. c. 19. p. 225. — Front. de. aq. p. 319.

[Pour Q. Curtius Rufus, Onuphre ne le cite que de Suetone, où je ne le trouve point. Mais on sçait que Suetone ne marque guere les années des Consuls.]

NOTE VII.

Pour la page 159. § 13.

De L. Piso Proconsul d'Afrique.

Dio, p. 656. a.

'Dion dit que Lucius Piso Proconsul d'Afrique sous Caius, estoit fils de Cn. Piso mari de Plancine, [c'est à dire de celui mesme qu'on crut coupable de la mort de Germanicus.] 'Il est vray qu'il paroist par Tacite que ce Pison n'avoit que deux fils, Marcus & Cnæus: 'mais il paroist en mesme temps que Cnæus fut obligé de changer ce nom à cause que son pere l'avoit porté.

Tac an 3. c. 16. p. 74. — c. 17. p. 75 | a. 38.

NOTE VIII.

Pour la page 162. § 14.

Ce que c'est que depuis le chauve jusqu'au chauve.

Suet. l. 4. c. 27. p. 457 | Dio, l. 59. p. 657. a. b.

'Suetone & Dion parlant de ceux que Caius fit executer sans forme & sans examen, disent qu'il ordonna qu'on les fist tous mourir *depuis le chauve jusqu'au chauve*, 'd'où quelques uns ont tiré que le premier & le dernier estoient chauves. 'Mais Dion marque assez clairement que c'estoit une espece de proverbe, τοῦτο δὴ τὸ λεγόμενον. [Ainsi c'est à dire seulement depuis le premier jusqu'au dernier.]

Suet. n. p 457. 458. — Dio. p. 657. a.

NOTE IX.

Pour la page 167 § 17.

Sur les jeux faits par Caius à Lion.

Pagi, an. 177. § 6.

'Le P. Pagi croit que les jeux celebrez à Lion par Caius, sont ceux qui s'y faisoient ordinairement à cause de l'autel consacré à Auguste par Drusus. On croit que ces jeux se faisoient le premier d'aoust, 'auquel cet autel avoit esté consacré. [Ainsi Caius n'y assista pas en 39, n'estant parti de Rome pour les Gaules, qu'aprés le 2 de septembre.] 'Au retour des Gaules [en l'an 40,] il fit son entrée à Rome le jour de sa naissance, [31 d'aoust. Ainsi il semble difficile qu'il ait fait faire des jeux à

Suet. l. 5. c. 2. p. 505. — l. 4. c. 49. p. 484.

Lion le premier du mesme mois. Car il ne revint assurément à Rome qu'avec bien des troupes. Diroit-on neanmoins qu'il auroit fait ce voyage avec assez de promtitude, sur ce qu'on lit dans Suetone.] c.48.p.484. '*confestim urbem petiit?* [Il est plus certain que s'il avoit resolu de partir de Lion avant le mois d'aoust, il a pu faire avancer le temps des jeux.

Ce qui est peutestre encore plus difficile à accorder avec le sentiment du P. Pagi, c'est que] c.20.p.441; Dio,l.59.p.656.c. 'Dion & Suetone semblent marquer ces jeux de Caius à Lion, comme quelque chose de particulier & d'extraordinaire, & comme une preuve de sa prodigalité. [Ce n'estoient donc pas des jeux reglez, qui se fussent toujours faits sans Caius, & qui ne l'engageoient point à aucune nouvelle depense s'il ne vouloit.]

NOTES SUR CLAUDE.

Pour la page 591.§ 2.

NOTE I.

Temps de la naissance de Britannicus, de Neron, & d'Octavia.

Suet.l.5.c.27. p.548. 'SUETONE dit que Britannicus fils de Claude naquit le 20e jour de l'empire de Claude, & dans son second consulat. [Il faudroit donc que Claude eust pris son second consulat avec l'Empire; ce que ni Suetone, ni aucun autre ne dit.] Goltz.p.40 | Birag. p.82. 'On trouve au contraire dans ses medailles, qu'il fut quelque temps designé pour ce second consulat; Suet. c.14. p. 520. 521 | Dio, l.60. p.671.c. '& on voit par Suetone mesme, par Dion, & par les autres auteurs, qu'il ne le prit que l'année d'aprés qu'il eut esté fait Empereur, [c'est à dire en l'an 42 de J.C.] Dio,p.673.b. 'C'est sur cette année là mesme que Dion marque la naissance de Britannicus. [Ainsi il semble qu'il faudroit lire dans Suetone *vigesimo imperii mense*, au lieu de *die*, & dire que Britannicus est né l'an 42 au mois de septembre, l'année du second consulat de Claude, quoiqu'il ne fust plus alors consul.

Mais ce qui embarasse davantage, c'est que] Tac. an.12.c. 25.p. 76. 'Tacite dit que Britannicus n'estoit que de deux ans plus jeune que Neron: Suet. l.6.c.6, p.577. '& Neron est né, selon ce que nous lisons aujourd'hui dans Suetone, le 15 decembre [37,] neuf mois aprés la mort de Tibere. [Britannicus doit donc estre né au plustard en l'an 40, avant mesme que Claude fust Empereur. D'autre part Tacite ne s'accorde pas avec luy mesme.] Tac.an.13 c. 15.p.201. 'Car il dit que Britannicus estoit prest d'achever sa 14e année lorsqu'il mourut, peu aprés le commencement de l'an 55. [Il estoit donc né au commencement de l'an 41. Dans cette incertitude, je pense qu'il vaut mieux s'arrester à ce dernier sentiment, & croire qu'il naquit en 41 le 20e jour du regne de Claude, c'est à dire vers le 14 de fe[illegible]]

Pagi, p. 151 Cyp.diss.app. p. 65. 'Le P. Pagi suit ce sentiment: & le second consulat de Claude ne l'embarasse pas, parcequ'il pretend que les Empereurs estoient censez & qualifiez Consuls des qu'ils estoient designez pour l'estre: Or il est tres aisé de presumer que Claude en prenant l'Empire en 41, avoit esté designé pour prendre son second consulat l'année suivante. [Nous laissons à d'autres à examiner ce sentiment, qui a esté embrassé depuis par Dodwel, mais qui paroist plus propre à embrouiller l'histoire qu'à l'éclaircir. Puisque le Pere Pagi reconnoist qu'il y a quelquefois des fautes dans les inscriptions, nous aimons mieux croire que c'en est une lorsque ceux qui n'estoient que designez sont appellez absolument Consuls; ou avouer qu'il y a des tenebres dans l'histoire que nous ne sommes pas capables de penetrer, parceque

nous n'avons pas assez de lumiere.

Supposant que Britannicus est né le 14 de fevrier 41, il faut dire que Neron avoit alors un peu plus de trois ans, s'il est né le 15 de decembre 37, comme nous le lisons aujourd'hui dans Suetone, ou mesme plus de quatre, si nous suivons le Pere Petau,]'qui veut qu'on lise dans cet auteur, *Natus est ante III. menses quàm Tiberius excessit*, & met ainsi sa naissance le 15 decembre en l'an 36. Il se fonde sur ce que les manuscrits & les anciennes editions portent *Nero natus est ante IX. menses quàm Tiberius excessit, XVIII. Kal. januarias*, ou *ante nonum mensem*, ou *ante post IX. menses*. [Il pretend donc que, selon tous les manuscrits, Neron est né le 15 decembre avant la mort de Tibere, c'est à dire en 36. Et comme Tibere mourut au mois de mars, il est obligé de mettre trois mois au lieu de neuf. Il confirme cette raison par ce que Suetone dit,]'que Neron perdit son pere à l'age de trois ans, peu de temps avant l'exil de sa mere. Or sa mere fut bannie des l'an 39. 'Suetone dit encore qu'il mourut en la 32[e] année de son age; en quoy il est suivi par le jeune Victor, par quelques editions d'Eutrope, & par la chronique de Saint Jerome. C'estoit au mois de juin 68. 'Ainsi tout cela s'accorde à dire qu'il estoit né des l'an 36.

Per. doct. t.l. 11.c.15.p.324. 325.

Suet l.6.c. 6. p.578.

c.57. p.654.

[Le P. Petau se contente d'établir ainsi son sentiment, sans repondre aux difficultez qui s'y rencontrent, & dont quelques unes sont assez aisées à resoudre.] 'Car quand Suetone mesme dit que Neron fut adopté par Claude dans la onzieme année de son age, 'ce qui ne se fit selon Tacite qu'en l'an 50,[a] il est visible qu'il y a faute, quand mesme il ne seroit né qu'en 37. 'Tacite dit qu'il epousa Octavia l'an 53, estant agé de 16 ans. [Mais il est ordinaire de dire qu'un homme a seize ans, tant qu'il est encore dans sa 17[e] année; & l'on peut répondre de mesme à ce que dit Suetone,] 'qu'il avoit 17 ans lorsqu'il fut fait Empereur; ce que Dion dit aussi. 'Dion dit qu'il mourut agé de 30 ans & neuf mois. [Mais il se trompe certainement pour les mois: & pour les années; son autorité ne doit pas l'emporter sur celle de Suetone & des autres qui l'ont suivi;] quoiqu'il soit soutenu par quelques editions latines d'Eutrope, & par la traduction greque.

c. 7. p. 578.

Tac an.12.c. 25. p 179. a Suet. n. 6.

Tac. an.12.c. 58. p. 189.

Suet.l.6.c 8. p. 580. Dio, l. 61. p. 690. Dio, l. 63. p. 727. c.

[Mais, 1°, Il est fascheux que le P. Petau, pour soutenir son opinion, soit obligé de changer les neuf mois marquez dans tous les manuscrits, en trois.] 2°, 'Suetone dit que peu de jours aprés la naissance de Neron, *lustrico die*, Agrippine pria Caius son frere, [& non Tibere,] de donner le nom à l'enfant: Claude leur oncle y estoit present, & Caius pour se moquer de luy, dit qu'il donnoit son nom à l'enfant. [Cela donne toute l'idée que Caius regnoit alors.] 3°, 'Tacite dit qu'on se hasta en 51 de luy donner la robe virile: *Virilis toga Neroni maturata, quo capessendæ reipublicæ habilis videretur*. 'Cela marque assez, comme le dit Lipse, qu'on la luy donna avant le temps ordinaire. Ce temps ordinaire estoit la fin de la 14[e] année, comme remarque encore Lipse; & il cite pour cela 'ce que dit Tacite, que Neron se hasta de faire mourir Britannicus, parceque le jour où il achevoit sa 14[e] année estoit proche. [Cependant si Neron est né en 36, sa 14[e] année a fini en 50;] & on luy a plutost differé qu'avancé la robe virile, en ne la luy donnant qu'en 51. [4°, Plus on avance la naissance de Neron, plus on augmente la faute de Tacite,] 'qui veut que Britannicus n'eust que deux ans moins que luy. 5°, 'Tacite parlant de la fin de l'an 54, dit que Neron avoit à peine 17 ans entiers, *vix septemdecim annos egressus*. [Cependant selon le P. Petau, il achevoit au moins alors sa 18[e] an-

Suet. l 6.c.6. p 577.

Tac. an.12. c. 41. p. 183.

n. 9.

an 13.c. 15. p. 201.

an 12.c. 25 p. 179.

an 13.c. 6. p. 198.

née, ou il estoit mesme dans la 19e.

Toutes ces raisons peuvent donner lieu de douter si le P. Petau a bien pris & a bien corrigé l'endroit de Suetone; & s'il ne faudroit point faire plus d'attention aux manuscrits, qui portent *ante post IX. menses*. Cela ne fait point de sens; & c'est peutestre pour y en donner qu'on a osté le *post*, sans songer qu'il n'y avoit pas neuf mois entre le 15 de decembre & le jour de la mort de Tibere.] 'Turnebe au contraire a laissé *post*, & a changé *ante* en *Antii*: ce qui a esté suivi par toutes les editions posterieures. [Cette conjecture est certainement probable & ingenieuse.] 'Turnebe l'appuie sur ce qu'il dit que Neron aimoit Antium jusqu'à y vouloir transferer le siege de l'Empire, [ce que je ne me souviens point d'avoir lu] 'que de Caius dans Suetone. [a]Mais le mesme historien marque que Neron mit une colonie à Antium, & y fit faire un port avec une tres grande depense. 'Agrippine y faisoit aussi du sejour. [Ce qui paroist encore plus considerable, c'est que Suetone marque avec soin les lieux où sont nez les Empereurs, hors Cesar, Othon, & Vitellius, dont il peut n'avoir rien trouvé. Il fait mesme une digression assez longue pour cela sur Caius. Il ne peut manquer d'avoir sceu où Neron estoit né, ayant marqué tant de particularitez de sa naissance: & neanmoins il ne l'aura point dit, si on ne reçoit la conjecture de Turnebe. Que si nous la recevons, il faut dire que Suetone ou ses copistes se sont trompez d'un an en nous marquant la mort de Neron & celle de Domitius son pere,] 'ou dire qu'il conte le peu de jours que Neron a vécu dans l'an 37 pour une année complete; ce qui n'est pas rare dans Suetone [& dans d'autres historiens.

Ce n'estoit pas ici le lieu de traiter de la naissance de Neron: mais l'occasion de celle de Britannicus nous ayant engagez à en dire un mot, nous avons autant aimé l'examiner à fond par avance.

Pet. doct. t. l. 11 c. 15. p. 324. c. d.

Turneb. adv. l. 24. c. 6. p. 814. g.

Suet. l. 4. c. 8. p. 428.

a Suet. l. 6. c. 9. p. 581.

Tac. an. 14. c. 4. p. 210.

Pagi, p. 16.

Il y a aussi difficulté pour la naissance d'Octavia fille de Claude.] 'Car Tacite dit que lorsqu'elle mourut en l'an 62, elle estoit dans sa 20e année. [Elle n'est donc née qu'en 42 ou 43.] 'Cependant Suetone la nomme devant Britannicus, comme née avant luy. 'Elle fut, non pas fiancée & accordée, mais mariée à Neron en 53, selon Tacite mesme: [Ainsi elle devoit avoir alors douze ans au moins.] 'Et Dion dit positivement qu'elle fut accordée à Junius Silanus dès la premiere année de Claude, [en 41. Personne aussi ne loue la modestie de Claude, de n'avoir point fait de solennité à la naissance de cette fille. Il semble donc que Tacite ou ses copistes se sont trompez en cet endroit.]

Tac. an. 14. c. 64. p. 240.

Suet. l. 5. c. 27. p. 548.

Tac. an. 12. c. 58. p. 189.

Dio, l. 60. p. 668. b.

NOTE II.

Sur Calliste affranchi de Caius & de Claude.

Pour la page 192. §2.

'Suetone en marquant les principaux affranchis de Claude, ne parle point de Calliste, qui a esté fort celebre sous luy; & parle au contraire d'un Harpocras, 'qui est peu connu d'ailleurs. Cela a fait croire à quelques uns que cet Harpocras estoit le mesme que Calliste. [Je pense neanmoins qu'il vaut mieux dire que Suetone ne parle pas de Calliste, parcequ'il n'estoit pas veritablement affranchi de Claude,] 'mais de Caius, de qui il avoit receu la liberté, [a] quoiqu'il ait quelquefois esté appellé affranchi de Claude, [parcequ'il servoit sous luy en cette qualité. Car il n'est pas aisé de croire qu'il eust aussi le nom d'Harpocras,] 'puisque Scribonius Largus ne l'appelle que C. Julius Callistus. 'Seneque parle en un endroit de Calliste, [b] & en un autre d'Harpocras; & dit mesme assez positivement

Suet. l. 5. c. 28. p. 549.

n. 4.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 657. c | Dio, l. 59. p. 655. a.

a Plin. l. 35. c. 7. p. 863. d.

Tac. an. 11. n. 117. p. 167.

Sen. ep. 47. p. 108. c. f.

b Lud. p. 480. a.

positivement qu'Harpocras fut executé par ordre de Claude; [Ce que nous ne pouvons croire d'un homme aussi celebre & aussi puissant que Calliste, puisque Suetone & Tacite ne le disent point.]

NOTE III.

Pour la page 194. § 3.

Des soldats qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 662. f. 'Joseph dit que ce furent les Allemans qui vinrent au theatre aprés la mort de Caius, comme pour massacrer tout le peuple. p. 663 d. 'Cependant il paroist que ceux qui y vinrent croyoient que Caius pouvoit vivre encore. [Et le moyen que] p. 661. 'les Allemans qui avoient esté au palais, & y avoient tué Anteius lorsqu'il venoit voir le corps mort de Caius, [pussent douter de sa mort? C'estoient donc d'autres troupes des gardes, ou au moins d'autres compagnies d'Allemans differentes de celles qui avoient esté d'abord au palais.]

NOTE IV.

Pour la page 197. § 5.

Contradiction dans Joseph sur Agrippa.

Jos. bel. l. 2. c. 18. p. 792. d. e. 'Joseph dans l'histoire de la guerre des Juifs, dit qu'Agrippa fut mandé en mesme temps par le Senat & par Claude; qu'il aima mieux aller trouver Claude, & qu'il vint ensuite de sa part parler au Senat. [Nous ne voyons pas comment cela se peut accorder avec ce qu'il dit dans les Antiquitez,] ant. l. 19. c. 3. p. 670. e. f. 'qu'Agrippa vint d'abord au Senat, comme ignorant entierement ce qui regardoit Claude. [Nous avons suivi les Antiquitez qu'il a écrites les dernieres.]

NOTE V.

Pour la page 199. § 6.

Quand les soldats abandonnerent le Senat.

Jos. ant. l. 19. c. 3. p. 670-671. 'Il paroist par la suite de Joseph dans ses Antiquitez, que les soldats n'abandonnerent le Senat que deux jours aprés la mort de Caius; c'est à dire le 26 de janvier. bel. l. 2. c. 18. p. 792. g. 'Il dit neanmoins dans la guerre des Juifs, que ce fut avant qu'Agrippa eust porté la derniere réponse de Claude au Senat. [Agrippa ne porta donc cette réponse que le 26; ou bien Joseph confond le soulevement des soldats avec celui du peuple, qui arriva dés le 25 selon Suetone. C'est ce que nous avons suivi dans le texte, qui neanmoins s'accorde aussi avec l'autre sens.]

NOTE VI.

Pour la page 199. § 6.

Marcus Vinicius distingué d'Annius Vinicianus & Minucianus.

Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 660. b. 'Joseph dit en deux endroits que M. Minucianus avoit epousé la sœur de Caius; c. 3. p. 671 f. '& dans l'un des deux, il dit qu'il avoit epousé Julie. Tac. an. 6. c. 15. p. 138 | Dio, l. 60. p. 683. c. d. 'Cependant il est certain que Julie avoit epousé M. Vinicius, & qu'elle mourut avant luy sous Claude.

Jos. c. 3. p. 671. f. 'Joseph ajoute que ce mari de Julie demandoit ouvertement l'Empire; Dio, p. 683 d. 'Dion au contraire assure que c'estoit un homme fort paisible, & qui ne se mesloit que de son domestique: p. 674. c. 'mais il parle d'un Annius Vinicianus qu'on avoit songé à faire Empereur. [Il y a donc bien de l'apparence que Joseph a confondu Vinicius & Vinicianus; que luy ou ses copistes ont changé Vinicianus en Minucianus; & que l'Annius Vinicianus de Dion est le mesme que] Jos. ant. l. 19. c. 1. p. 653 f. 'l'Annius Minucianus qui estoit selon Joseph, l'un des chefs de la conjuration contre Caius. [On peut douter si ce dernier s'appelloit Vinicien ou Minucien: & dans cette incertitude, nous avons mieux aimé suivre Joseph, tant parcequ'il est plus ancien, que parcequ'il repete ce nom plusieurs fois, au lieu que Dion n'en parle qu'en deux endroits: outre que le nom de Minucien se confondra moins avec celui de Vinicius.]

Pour la page 205 § 8.

NOTE VII.

Temps de l'exil de Seneque.

Tac. an. 12 n. 26. p. 174. 'Le commentateur de Juvenal ne donne que trois ans d'exil à Seneque. c 8. p. 174. 'Cependant il ne fut certainement rappellé qu'en 49, [huit ans aprés l'exil de Julie sœur de Germanicus,] au sujet de laquelle il fut banni selon ce commentateur, Dio, l. 60. p. 676. c. '& selon Dion. [Quand on voudroit mesme dire qu'il a esté banni à cause de l'autre Julie,] p. 677. c. 'elle mourut en 43, selon Dion, six ans avant le rappel de Seneque. [Je ne sçay si l'on pourroit dire qu'on n'auroit songé qu'en 45 ou 46 à accuser Seneque du crime qu'on pretendoit qu'il avoit commis avec Julie; cela a peu d'apparence. Mr le Fevre dans sa preface sur les ouvrages de Seneque, *p. 7*, aime mieux dire qu'il faut *octennium*, dans le scoliaste de Juvenal, au lieu de *triennium*.]

Pour la page 205. § 9.

NOTE VIII.

Les Maures mis dans Dion pour les Marses.

Dio, l. 60. p. 670. d. 'Le texte de Dion porte que Gabinius ayant vaincu les Maures, Μαυρουσίους, retira une des aigles prises sur Varus. n. p. 969. 1. 'Il y a faute assurément: Varus & les Maures n'ont rien de commun. Il faut apparemment lire *μάρσους*, *les Marses*, [qui sont des peuples d'Allemagne vers le Rhein.] p. 1038. 1. 'D'autres veulent qu'on lise Καύχους, Suet. l. 5. c. 24. p. 541. 'parceque Suetone nous apprend que Gabinius défit les Cauques en Allemagne. [Mais Μαυρουσίους & Καύχους, sont des mots trop eloignez pour croire que les copistes les aient confondus. Il est plus aisé de croire que Dion mesme s'est trompé en prenant un peuple pour l'autre, ou que Gabinius défit les Marses & les Cauques, soit unis ensemble, soit dans deux guerres & dans deux temps differens.]

Pour la page 208. § 10.

NOTE IX.

Sur le lac Fucin.

Suet. l. 5. c. 20. p. 529. 530. 'Suetone semble dire que Claude executa le dessein qu'il avoit fait de secher le lac Fucin. Dio, l. 60 p. 672. c. 'Dion au contraire dit que les dépenses qu'il fit pour cela furent inutiles. Plin. l. 36. c. 15. p. 871. c. 'Pline met cet ouvrage entre les choses les plus memorables que Claude eust faites, quoiqu'il ait esté, dit-il, abandonné par l'envie de [Neron] son successeur; *quamvis destitutum successoris odio:* [ce qui peut marquer ou que Claude ne l'acheva pas entierement, ou que l'ayant achevé, & Neron ne l'ayant pas entretenu, ce qu'il avoit fait ne servit de rien, & le lac se remplit à son ordinaire: & je pense que cela suffiroit pour justifier Dion.]

Tac. an. 12. c. 57 p. 189. 'Il est encore certain par Tacite, que le canal ne se trouva pas assez bas pour attirer les eaux du milieu du lac où il estoit le plus creux; *ad lacus ima, vel media:* & cela obligea ensuite à faire de nouveaux travaux pour remedier à cette faute; *eoque tempore interjecto altiùs effossi specus:* [ce furent peutestre ces travaux que Neron ne voulut pas faire achever.

Dio, val. p. 678. Outre cela] 'il y eut quelque chose qui tomba: & on crut que Narcisse qui avoit eu le soin de l'ouvrage, l'avoit fait tomber exprés, afin qu'on ne le pust pas convaincre des fautes qu'il y avoit faites pour menager la depense. [Je ne sçay si ces fautes sont de n'avoir pas fait le canal assez creux, ce que Narcisse ne put pas neanmoins cacher; ni si cette chute du lac, (car c'est le terme de Dion,) se peut raporter à ce que dit Tacite,] Tac. c. 57 p. 189. 'que les eaux en tombant dans le canal, en emporterent les bords. Il est certain qu'on rejetta cela sur l'avarice & la fraude de Narcisse. [Quoyque ce fust, il falloit le reparer. Ainsi il peut estre vray en quelque sens, que Claude avoit exe-

cuté son dessein, selon Suetone; quoiqu'il soit encore plus vray que toutes les depenses qu'il avoit faites pour cela, furent inutiles, comme dit Dion.

Je ne sçay si on pourroit dire que le sens de Suetone n'est pas que Claude acheva de secher le lac, mais qu'il acheva de faire un canal pour le decharger; aprés quoy il falloit, comme nous avons dit, faire encore d'autres travaux qu'il n'eut pas le loisir d'achever. Les termes de Suetone ne disent que cela precisément: mais j'ay peine à croire que ce soit sa pensée, puisqu'il marque le dessein entier de secher le lac.]

Pour la page 209. § 11.

NOTE X.

Sur Appius Silanus.

Dio, l. 60. p. 674. a.

'Dion donne à Appius Silanus le prenom de Caius, [que Suetone ne luy donne point, & Appius mesme estoit un prenom aussibien que Caius: ainsi il semble qu'il n'a pas pu avoir l'un & l'autre ensemble.]

Suet. l. 5. c. 29. p. 551 | not | Tac. an. 13. n. 1. 2. 4.

'Suetone dit qu'il estoit *consocer Claudii*: ce qui a fait dire qu'il estoit pere de L. Junius Silanus, à qui Claude avoit fiancé sa fille Octavia. [Il semble que si cela estoit, Dion le devoit marquer. Ainsi je ne sçay s'il ne faut point dire qu'il est appellé *consocer Claudii*, parcequ'il estoit comme son beaupere, ayant epousé sa bellemere.] 'Seneque l'appelle son beaupere, *socerum*.

Sen. lud. p. 479. a. b.

Pour la page 211. § 12.

NOTE XI.

Fautes du texte de Dion sur Cecina Pætus.

Dio, l. 60 p. 675 d. e.

'Le texte de Dion porte que Cæcina mari d'Arria, & qui mourut en l'an 42, estoit Consul: Καικίνυ ὑπάτυ. Et en effet, Largus qui estoit Consul en 42, s'appelloit aussi Cæcina, selon Onuphre, Lipse, Goltzius, & Vorburg. [Et c'est apparemment sur cela que] 'Goltzius dit qu'il mourut estant Consul; 'ce que Lipse dit aussi. ᵃCependant Dion qui dit que Claude le laissa Consul durant toute l'année, δι' ἔτυς, [ne donne pas lieu de croire qu'il soit mort en criminel avant la fin de l'année.] 'Il remarque comme une chose extraordinaire, qu'on fit mourir un Preteur aprés luy avoir fait quitter sa charge. [Il n'auroit pas oublié de remarquer la mesme chose d'un Consul: & c'estoit dans la mesme affaire.] 'Enfin il est certain par Pline & par Martial, que le mari d'Arria est Cæcina Pætus, 'qui estoit alors Consulaire [& non pas Consul,] & qu'on l'amena d'Illyrie; [au lieu que les Consuls en charge ne sortoient guere de Rome en ce temps là.] 'C'est pourquoi il n'y a pas à douter qu'au lieu de ὑπάτυ, il ne faille lire dans Dion παίτυ [ou ὑπατικοῦ: mais le premier est le plus probable.] 'Lipse croit aussi qu'au lieu qu'on lit dans Dion peu de lignes aprés, πῦ ἐκ ἀλγῶ, il faut lire παῖτε.

Goltz. fast. p. 238.
Tac. an. 11. n. 129. p. 168.
ᵃ Dio, l. 60. p. 671. c.
p. 675. a.
Plin. l. 3. ep. 16. p. 195.
p. 197.
p. 195 | not.
Tac. an. 16 n. 69. p. 276.

Pour la page 213. § 13.

NOTE XII.

Inscription de Claude mal attribuée à Tibere.

Onu. in fast. p. 189 c.

'Onuphre raporte à l'an de Rome 775. [de J. C. 22,] & de Tibere 8 & 9, une inscription qui porte le nom de *Ti. Claudius Cæsar Germanicus &c. Trib. pot. III. Cos. III. Imp. III.* [Je ne sçay pas comment une personne aussi habile que luy a pu raporter à la 8ᵉ année du regne de Tibere, une inscription qui porte *Trib. pot. III. Imp. III.*] 'puisque Tibere avant que d'estre Auguste, estoit déja *Trib. pot. XVI.* '& des l'an 20, Onuphre raporte une inscription qui porte *Trib. pot. XXII. & Imp. VII.* [Il fut aussi Consul pour la IVᵉ fois en l'an 21. Il faut donc raporter l'inscription dont nous parlons au regne de Claude, qui avoit les mesmes noms que Tibere, si mesme l'on trouve que Tibere prist les noms de Claude & de Germanicus: & elle

p 188. c.
p. 187. d.

est visiblement de l'année 43, en laquelle Claude estoit dans la 3e année de son Tribunat depuis le 25 de janvier, & Imperator pour la troisieme fois jusqu'à la guerre d'Angleterre, comme on le voit par ses medailles. Dans Gruter *p. 101, 1.* il y a *Cos. IIII*, ce qui est une faute visible, le IVe consulat de Claude tombant en l'an 47, qui estoit la settieme année de son Tribunat:] 'Golz.p.41.b.c. & on le qualifioit alors Imperator pour la XI. ou XIIe fois. [Ainsi il faut dire que l'an 22 & l'an 43, eurent pour Consuls D. Haterius Agrippa, & C. Sulpicius Galba. Mais l'an 22 les eut pour ordinaires, & l'an 43 pour subrogez. Galba Consul en 22 est le frere de l'Empereur,] 'Suet. v. Gal. c. 3. p. 661. qu'on voit avoir esté Consul sous Tibere. [Celui de l'an 43 estoit quelqu'un de ses parens.]

NOTE XIII.

Pour la page 216. § 14.

Des Consuls de l'an 44.

'Dio, l. 60. p. 680. a. Dion marque C. Crispus II, & T. Statilius, Consuls pour l'an 797 de Rome, & 44 de J. C; Idace & l'anonyme de Cuspinien *p. 313. a*, ont Crispus II, & Taurus; la chronique d'Alexandrie, *p. 548*, Crassus [pour Crispus,] & Taurus. S. Prosper & Cassiodore ont Crispinus & Taurus. [Tout cela n'est pas difficile à accorder: car les Statiles avoient ordinairement le surnom de Taurus: & les fastes de S. Prosper qui sont d'ordinaire pleins de fautes, sont d'autant plus suspects en ce point, que Victorius qui a accoutumé de les suivre aussibien que Cassiodore,] 'Buch. cycl. p. 25. a Crispus & Taurus comme les autres. [Ainsi on ne voit pas qu'on puisse excuser Onuphre, qui sans alleguer d'autre preuve, veut que le premier Consul ait esté nommé C. Quinctius Crispinus:] 'Nor. ep. cons. p. 30. & en effet, il a esté abandonné par Goltzius, Pighius, & par d'autres, qui ont mis C. Vibius Crispus.

[Cependant ce qu'il paroist avoir fait contre la raison, s'est trouvé ensuite appuyé par la raison.] 'Car on trouve une epitaphe datée, *L. Quinctio Crispino II, M. Statilio Tauro, Coss.* p. 30|Gruter. p. 1041. 10. [& on ne trouve point Crispin & Taurus joints ensemble dans le reste des fastes. On ne peut point dire non plus qu'ils soient subrogez,] parceque l'epitaphe est du 3 de janvier. [Ainsi nous ne voyons pas que nous puissions faire autre chose que de suivre l'epitaphe comme fait le Cardinal Noris, & avouer que Dion ou plutost ses copistes se sont trompez dans les prenoms des deux Consuls & dans le nom du premier.]

NOTE XIV.

Pour la page 219. § 15.

Du IVe Consulat de Claude.

'Suetone dit que Claude prit son IIIe consulat, en contant depuis son elevation à l'Empire, comme subrogé à la place d'un autre, ce qui estoit nouveau pour un Empereur. Suet. l. 5. c. 14. p. 521. 'Sur cela Vorburg dit qu'il y en avoit eu un autre que luy au commencement de l'année. Vorb. p. 231. 2. [Mais il n'a pu trouver le nom de cet autre,] 'Dion [& tous les fastes] marquant Claude mesme comme Consul ordinaire en l'an 47. Dio, l. 60. p. 684. d. [Il est visible qu'Onuphre & Goltzius l'ont cru de la sorte. Ainsi il y a apparence que le Consul à la place duquel Claude se subrogea, n'avoit point commencé son consulat, mais estoit mort sur la fin de l'année precedente, n'estant que designé Consul: ou mesme des le commencement de l'année de devant.] 'Car on cite une inscription où Claude est marqué designé pour son IVe consulat, Goltz. p. 42. [ce qui seul ruine la pensée de Vorburg,] & Imperator pour la 10e fois, dans la 5e année de son Tribunat, [commencée le 25 janvier 45.

Nous croirions aisément qu'au lieu de V. il faut VI. dans cette inscription,] 'si nous ne trouvions toute la Onu. in fast. p. 195. 206.

mesme chose dans trois inscriptions differentes raportées par Onuphre dans une quatrieme mise à la fin du Suetone de Leiden en 1656, '& dans le titre d'une lettre de Claude raportée par Joseph, datée du 27 de juin sous les Consuls Rufus & Pompeius Silvanus, qu'Onuphre & Goltzius marquent sur cela avoir esté subrogez en l'an 45. [Et il ne faut pas s'étonner que des l'an 45, Claude fust designé Consul pour l'an 47.] 'Il avoit esté designé sous Caius pour ne l'estre que quatre ans aprés. 'C. Silius qui estoit designé Consul en 47, [a] ne l'estoit pas encore lorsqu'il fut tué sur la fin de l'année suivante. [Ainsi il ne le devoit estre apparemment qu'en 49.

Jos. ant. l. 20. c. 1. p. 683 b. — Suet. l. 5. c. 7. p. 522. — Tac. an. 11. c. 5. p. 155. a c. 28. p. 166 | Senec. lud. p. 480. a.

Puisque nous avons parlé par occasion de Rufus & Silvanus Consuls en 45, nous ajouterons] 'qu'Onuphre appelle le premier M. Cluvius Rufus, parceque Tacite & Suetone parlent d'un Consulaire de ce nom; [ce qui est bien foible, le nom de Rufus estant alors fort commun. Je ne trouve point mesme d'autre Cluvius Rufus dans Tacite,] 'que celui qu'il dit avoir esté puissant sous Neron, [sans dire qu'il l'eust aussi esté sous Claude.]

Onu. in fast. p. 199. e. f. — Tac. hi. l. 4. c. 43 p. 199.

'Onuphre ne commence le Consulat de Rufus & de Silvanus qu'au mois de juillet: [en quoy Joseph fait voir qu'il se trompe, la lettre de Claude estant datée du 27 de juin. Il est vray que le grec de Joseph dans l'edition de Geneve, marque seulement le 4 des calendes. Mais il faut que ce soit une faute d'impression, comme cette edition en est toute pleine, puisque le latin exprime les calendes de juillet:] 'ce que fait aussi Usserius.

Onu. fast. p. 29. — Uss. an. 45. p. 660.

NOTE XV.

Pour la page 224. § 17.

Des trois lettres de Claude.

'Les trois lettres que Claude voulut introduire dans le latin, sont le Ⅎ appellé digamma, qui tenoit lieu de nostre v consone, le ·)(· ou antisigma pour répondre au Ψ des Grecs, & une troisieme que quelques uns disent estre l'X. Mais on pretend que l'X estoit en usage avant ce temps là: [& il est certain au moins qu'on a toujours continué depuis à s'en servir,] 'au lieu que les trois lettres de Claude n'ont pas duré plus que son regne, 'quoique la premiere fust fort commode, [hors sa figure.]

Tac. an. 11. n. 52. p. 159. — an. 11 c. 14 p. 159. — n. 52.

NOTE XVI.

Pour la page 225. § 17.

Sur Vardane Roy des Parthes.

'Tacite & Joseph conviennent que Cotarde & Vardane, ou Gotarze & Bardane selon Tacite, 'estoient freres: 'mais au lieu que Tacite fait Gotarze frere d'Artabane, [a] Joseph dit que Vardane estoit son fils. 'Usserius aime mieux suivre Joseph. [Et en effet, Tacite ou son copiste se combat luy mesme.] 'Car il dit que Vardane estoit irrité contre la ville de Seleucie, parcequ'elle s'estoit revoltée contre son pere. [On ne connoist point le pere de Vardane, s'il estoit frere d'Artabane,] 'dont le pere n'estoit pas mesme de la race des Arsacides. [Il faut donc que cela se raporte à Artabane,] contre qui Seleucie s'estoit effectivement revoltée en l'an 36.

Tac. an. 11. c. 9. p. 156 | Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 683. a. — Tac. c. 8. p. 155. a Jos. p. 687. f. — Uss. an p. 661. a. — Tac. c. 8 p. 156. — hi. l. 6. c. 42. p. 148.

[Elle s'estoit encore apparemment revoltée contre Artabane en 40 ou 41,] 'puisque Vardane la prit en 47, *septimo post defectionem anno.* Elle n'avoit point encore reconnu Vardane: [& ainsi on ne pouvoit pas dire proprement qu'elle se fust revoltée contre luy, *defecisse*: outre qu'il faudroit que Vardane eust commencé à regner des l'an 40 ou 41; ce que nous ne voyons pas moyen d'accorder avec Tacite,] 'qui marque la guerre de Vardane contre Gotarze comme nouvelle en 47; 'ni avec Joseph, qui suppose qu'Artabane regnoit paisiblement sous Claude, 'avant que

Tac. an. 11. c. 9. p. 156. — c. 8. — Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 685. c. — p. 686. 687.

d'estre chassé par ses sujets, & rétabli par Izate.

Apoll. Ty. v. l. 1. c. 21. p. 44. a. 'Philostrate suppose que Vardane n'estoit pas maistre de la Perse; [en quoy il y a bien de l'apparence qu'il se trompe, aussibien que dans la durée qu'il donne à son regne.] c. 19. p. 39. c. 'Car il dit que lorsqu'Apollone de Tyanes vint à Babylone, il y avoit deux ans & deux mois qu'il avoit regagné ses Etats, & qu'il regnoit; c. 16. 24. p. 3?. b|53. d. 'qu'Apollone fust 20 mois à sa Cour; a c. 24. p. 53. c. [a] qu'en estant parti pour aller voir les Bracmanes des Indes, l. 3. c. 15. p. 151. b. c. '& ayant passé quatre mois avec eux, b c. 16. p. 157. b. [b] il le trouva encore à Babylone à son retour. [Si cela est vray, Vardane doit avoir regné au moins pres de quatre ans & demi:] Tac. an 11. c. 8. 9. p 156. '& cependant on voit par Tacite qu'il ne peut avoir commencé à regner qu'en 47, au moins avec quelque paix, c. 10. p. 156| an. 12. c. 10. 11. p. 174. 175. '& qu'il estoit mort assez longtemps avant la fin de l'an 49. [Pour ce que Philostrate dit qu'il avoit regagné ses Etats; s'il ne se trompe point encore en cela, il faut dire que Gotarze à son retour en l'an 47, avoit fait plus que ne dit Tacite, & l'avoit comme entierement dépouillé de la couronne.]

NOTE XVII.

Pour la page 237. § 22.

Brouilleries de Pierre Patrice sur les Mithridates.

P. Pat. de leg. p. 23. b. 'Ce que nous raportons ici à Mithridate Roy du Bosphore, Pierre Patrice dont nous le tirons, le dit d'un Mithridate Roy d'Iberie. [Mais il n'y avoit point sous Claude de Mithridate Roy d'Iberie. C'estoit Pharasmane qui y regnoit, comme on le peut voir par Tacite. Ce Pharasmane avoit un frere nommé Mithridate, qui fut Roy d'Armenie, mais jamais d'Iberie. C'est donc là la premiere bevue de Pierre. Mais il en fait encore une autre. Car nous avons dans Tacite toute l'histoire de ce Mithridate depuis son établissement en 47, jusqu'à sa mort: & il n'y a rien qui approche de ce que dit Pierre. Il paroist mesme qu'il estoit trop agé pour avoir encore sa mere. Au contraire tout se raporte parfaitement à Mithridate Roy du Bosphore, & demesle fort bien Tac. an. 12. c. 15. p. 176. 'ce qu'en dit Tacite. Ainsi nous ne saurions douter que Pierre n'ait confondu un Mithridate avec l'autre, & n'ait appellé celui du Bosphore Roy d'Iberie à cause de celui d'Armenie, qui estoit Iberien de nation.]

NOTE XVIII.

Pour la page 243. § 25.

Sur Quadratus gouverneur de Syrie.

Tac. an. 12. c. 45. p. 185|201. 111. 'Quadratus gouverneur de Syrie en l'an 51, est appellé dans Tacite *T. Vimdius Quadratus.* Lipse soutient qu'il faut *Numidius*, comme on lit dans Joseph & dans quelques lettres de Pline le jeune. [Je ne sçay neanmoins si son vray nom ne seroit point *Titus*, ou plutost *Caius Ummidius*, dont on auroit fait *Numidius* dans Joseph, & peutestre aussi dans Pline.] Mabi. mus. It. l. 1. 2. p 155| Nor. epo. p. 157. 'Car on nous a donné une inscription faite en l'honneur de C. Ummidius Durmius Quadratus, qui avoit esté Consul, Lieutenant de la Lusitanie sous Tibere, de l'Illyrie sous Claude, de la Syrie, sous Claude & sous Neron &c. [Il semble qu'on ne puisse guere douter que ce ne soit le Vinidius de Tacite, & le Numidius de Joseph. Je ne trouve point de Numidius dans Gruter ni dans Reinesius, mais il y a des Umidius & Ummidius. Neanmoins comme la chose est tres peu importante, nous avons mieux aimé suivre la leçon de Lipse, que d'en faire une nouvelle & extraordinaire].

NOTE XIX.

Pour la page 244. § 26.

Tacite justifié contre Lipse sur les guerres d'Angleterre.

Tac. an. 12. c. 36. p. 181|not. 85. 'Lipse croit qu'il y a faute dans ce

que dit Tacite sur l'an 50 de J. C, que Caractac fut pris en la neuvieme année de la guerre d'Angleterre, cette guerre n'ayant commencé qu'en l'an 43.
c.40.p.183. 'Mais Tacite raporte ici tout de suite ce qui s'est passé sous les gouverneurs Ostorius & Didius durant plusieurs années, [c'est à dire depuis 50 jusqu'en 57. Ainsi la narration de Tacite n'empesche point de mettre la prise de Caractac en 51, où commençoit la 9ᵉ année de la guerre, ou en 52 lorsqu'elle finissoit.]

n. 85. 'Lipse trouve encore de la difficulté
hi.l.3.c 45.p. 73. à ce que dit Tacite, 'que Cartismandua avoit fourni à Claude un ornement de son triomphe, en luy envoyant Caractac, *triumphum instruxerat*, quoiqu'il soit certain que Claude triompha des l'an 44. [Mais je pense que Tacite veut dire seulement qu'elle luy donna une occasion de gloire, & de faire un triomphe s'il l'eust voulu.

n.85. 'Il croit aussi que Tacite se contre-
l.3.c.45 p.73. dit, 'en raportant dans son histoire la guerre contre Venutius ou Venusius au
an.12.c.40.p. 183. temps de Vespasien, 'au lieu que dans ses annales il la met sous Claude. [Mais il faut dire que ce qu'il met sous Vespasien, ou plutost durant les guerres civiles, c'est seulement que Venutius excitoit les Anglois à la guerre; & que tout le reste s'estoit fait auparavant, n'estant mis là que pour éclaircir ce
c.16.p.144. qu'il disoit de Venutius.] 'Il est visible par la vie d'Agricola, qu'il n'y eut aucune guerre en Angleterre durant les guerres civiles des Romains.

NOTE XX.

Pour la page 246. § 27.

L'aqueduc de Claude dedié le premier jour d'aoust.

Front. de aq. p.101.102. 'Frontin dit que Claude dedia son aqueduc sous les Consuls Sylla & Titien, l'an de Rome *DCCC. VI. Kal. augusti.* [Cependant Sylla & Titien furent Consuls non en l'an 800 de Rome, mais en l'an 805, qui est l'an 52 de J. C.] 'L'inscription mesme qui Vorb.p.325.1. se lit encore sur cet aqueduc, marque qu'il fut fait en la 12ᵉ année du Tribunat ou de l'empire de Claude, qui est aussi l'an 52. Ainsi il y a faute dans Frontin: [& il y faut lire apparemment *anno post U. C. DCCCV. Kal. augusti.* Il y a eu effet tout lieu de croire que Claude choisit pour dedier ce grand ouvrage, le premier jour d'aoust, qui estoit celui de sa naissance, plutost que le 27 de juillet.]

NOTE* XXI.

Pour la page 249. § 18.

Claudius mal ajouté dans Tacite.

'Le texte de Tacite porte qu'Agrip- Tac. an.12.c. 66.p.153. pine prit l'occasion d'empoisonner Claude, lorsqu'estant tombé malade, il estoit allé à Sinuesse [dans la Campanie,] pour y prendre le bain & les eaux. [Il faut donc qu'il soit mort à Sinuesse. Cependant aucun auteur ne l'a remarqué: Suetone & les autres supposent visiblement qu'il est mort à Rome:] '& cela est clair par Tacite Suet. n. 2. p. 567. mesme, comme le soutient Casaubon, si on prend garde à ce qu'il dit d'Agrippine. [Il est certain aussi que Claude fut empoisonné dans un festin, & en mangeant des champignons: cela ne convient point à un malade. Il faut donc apparemment oster le mot de *Claudius* en cet endroit, & raporter le voyage de Sinuesse & la maladie à Narcisse.] 'Car Dion nous apprend Dio, l. 60. p. 688. c. qu'Agrippine voulant empoisonner Claude, prit le temps que Narcisse estoit allé prendre les eaux dans la Campanie à cause de ses gouttes.



NOTES SUR NERON.

NOTE I.

Pour la page 304 §. 21.

Sur le temps de l'embrasement de Lion.

Sen. ep. 91 p. 178.b.

'L'Embrasement de Lion arriva selon Seneque, cent ans aprés sa fondation. 'Sur cela Lipse met cet embrasement en 58, [a] l'ordre de fonder cette colonie ayant esté donné sous le consulat d'Hirsius & de Pansa, '43 ans avant l'ere de J.C. [b] Mais il y a apparence que cet ordre ne fut pas sitost executé, ou que Lion fut brulé un peu plus de cent ans aprés sa fondation: car il est peu probable que Neron eust attendu sept ans à soulager cette ville. 'Et on pretend que toutes les lettres de Seneque, qui seules parlent de cet embrasement, sont de la fin de 63 ou de 64.

Tac. an 16 p. 25.
a Dio, l. 46. p. 323. d. e.
Pet. doct. t. l. 13.
b Sen. prol p. 10.
p. 9.

NOTE II.

Pour la page 330 § 31.

Sur le jour de la mort de Neron.

[Usserius, le Pere Pagi, & le Cardinal Noris, mettent la mort de Neron le 9 de juin. Ce sentiment peut se soutenir en contant par les Ides des Romains. Car le 3 des Ides est le 13 dans octobre, & le 11 dans juin: Et en ostant sur cette maniere de conter les deux jours qui manquent aux treize ans huit mois du regne de Neron, la mort de ce prince se trouvera au 9 de juin.] 'Dion qui met un an & 22 jours depuis la mort de Neron, jusqu'au commencement de Vespasien, ne [decide point la difficulté.] 'Car Vespasien prit le nom d'Empereur le 3 juilllet 69; [ce qui fait pour le 11 de juin.] Mais il avoit esté déclaré Auguste à Alexandrie des le premier du mesme mois: & c'est ce jour là qu'il contoit pour le premier de son regne. [Que si Dion conte de la mesme maniere, Neron est mort le 9[e] jour de juin.]

Dio, l. 66. p. 753. e.
Tac. hi. l. 2. c. 79. p. 53.

NOTE III.

Pour la page 334 § 31.

Qu'il ne faut point distinguer deux Servilius Nonianus ou Novianus.

'Vossius veut que Servilius Novianus dont parle Quintilien, soit different de Servilius Nonianus Consul en l'an 35. Il fonde cette distinction sur ce que Quintilien avoit entendu ce Novien, qui doit ainsi, dit-il, avoir vécu jusque sous Vespasien. [Mais pour tirer cette consequence, il suppose que Quintilien n'est venu à Rome que sous Galba:] 'Et nous trouvons qu'il y estoit quelque temps avant l'an 59, auquel mourut Domitius Afer sur qui Quintilien se forma pour l'eloquence. [Il y a aussi apparence que] 'Servilius Nonianus Consul que Pline avoit vu, [n'est pas different de celui dont nous parlons. Car quoique Pline n'eust alors que 10 ou 11 ans,] 'estant mort [à la fin de l'an 79,] dans sa 56[e] année, [c'est assez pour ne pas admettre sans d'autre fondement une distinction de deux personnes si conformes en tout ce qu'on en dit.]

Voss. h lat. l. 1. c. 27. p. 144.
Q. inr. prol; l. 5. c. ... l. 10. c. 1. p. 522.
Plin l. 37. c. 6. p. 890.
l. 3. ep. 5. p. 161.

NOTE IV.

Pour la page 340. § 35.

Ecrits de Seneque.

[Nous ne nous arresterons point à parler beaucoup des ouvrages de Seneque. Nous remarquerons seulement qu'entre ceux qui nous restent,] 'M[r] le Fevre croit que *La consolation à Marcia* est écrite des le temps de Caius ou mesme de Tibere; *La consolation à Helvia sa mere*, au commencement de son exil, & du regne de Claude; *La consolation à Polybe*, vers l'an 43, lorsque Claude songeoit à passer en Angleterre; *Ses epigrammes*, dans le temps de son exil; ses livres *De la colere*;

Sen. prol.

Qu'on

Qu'on ne peut faire tort au sage, ou *De la constance du sage*; *Pourquoi les bons sont affligez puisque le monde est conduit par la providence*; & *De la tranquillité de l'ame*, aprés la mort de Caius: *La satyre contre Claude*, aussitost aprés la mort de ce prince, [à la fin de 54;] l'écrit *De la Clemence*, au commencement de Neron qui estoit déja entré dans sa 19e année, [& ainsi en 55 ou 56;] celui *Des bienfaits*, [aprés la mort de Claude;] celui *De la vie heureuse*, peu d'années aprés, dans le comble de sa grandeur & de ses richesses; celui *De la breveté de la vie*, lorsqu'il s'estoit déja retiré de la Cour; *Ses lettres*, à la fin de 63, & en 64; & l'ouvrage *Des questions naturelles*, vers le mesme temps.

Lipse suit à peu prés le mesme sentiment, sinon qu'il veut que les livres *De la Colere* aient esté écrits sous Caius, & publiez sous Claude; *La consolation à Marcia*, sous Claude, ou au plutost à la fin de Caius; ceux *De la tranquillité de l'ame*, & *De la constance du sage*, [vers l'an 48,] peu aprés qu'il eut esté rappellé d'exil, & mis auprés de Neron. Il fait un nouvel ouvrage de la fin de celui *De la vie heureuse*, & l'intitule *Du repos du sage*: [& Seneque pourra l'avoir composé en 62, lorsqu'il commença à quitter la Cour. Il faut apparemment raporter aux Questions naturelles ce que dit Quintilien;] 'Qu'il savoit une infinité de choses, mais qu'il a quelquefois esté trompé par ceux à qui il donnoit le soin de s'en informer. Quint.l.10. c. 1. p. 55. 2.

'Il est certain que Seneque s'est occupé à faire des vers. [Et nous avons aujourd'hui plusieurs tragedies qu'on luy attribue.] 'On croit que la Medée est veritablement de luy, puisque Quintilien en cite un endroit sous son nom. On a encore quelque raison particuliere pour le faire auteur de l'Oedipe. M^r le Fevre trouve que l'Agamemnon, la Troade, & l'Hercule en fureur, sentent trop la declamation & l'ecole. 'Neanmoins d'autres croient que la Troade & l'Hippolyte sont encore de luy; mais que l'Agamemnon, l'Hercule en fureur, le Thyeste, & l'Hercule sur l'Oeta, sont ou de Seneque le pere, [ou de quelqu'autre qui n'est pas connu.] Pour la Thebaïde & l'Octavia, on juge qu'elles sont entierement indignes de l'esprit & de l'eloquence de Seneque. 'Il est certain que l'Octavia n'est faite qu'aprés la mort de Seneque & de Neron mesme.

Tac. an. 14. c. 52. p. 236. — Faber. in Sen. prol. — Farnab. in Sen. — Faber.

NOTES SUR GALBA.

NOTE I.

Pour la page 342. § 1.

Sur l'age de Galba.

[LEs auteurs ne s'accordent point sur l'age de Galba.] 'Il naquit le 24 decembre selon Suetone. Mais pour l'année, 'Tacite dit qu'il vécut 73 ans, [soit jusqu'à sa mort arrivée au commencement de l'an 69 de J.C, & 822 de Rome, soit jusqu'à ce qu'il fut declaré Empereur en l'an 68 au mois de juin: car on ne voit pas bien comment Tacite l'entend.] 'Dion luy donne en tout 72 ans: [ce qui se peut accorder en prenant les 72 ans pour achevez, & les 73 de Tacite pour commencez.] 'Le jeune Victor dit en effet qu'il est mort dans sa 73e année. [a] Zonare marque mesme precisément qu'il a vécu 72 ans, & 23 jours: [ce qu'il avoit sans doute trouvé dans Dion. Ainsi il sera né le 24 de decembre l'an 749 de Rome, l'an 5 avant l'ere commune de J.C, sous le XIIIe Consulat d'Auguste avec L. Cornelius Sylla.] 'Neanmoins Eutrope & Plutarque luy donnent 73 ans

Suet. l. 7. c. 4. p. 661. — Tac. hist. 1. c. 49. p. 19. — Dio, l. 64. p. 730. c. — Vict. epi. p. 534. a. — a Zon. p. 191. a. — Eutr. p. 578. Plut. v. Gal. p. 1493.

des le temps qu'il parvint à l'Empire; [ce qui obligeroit à mettre ſa naiſſance un an plutoſt:] 'Et Suetone raporte à l'age de Galba ce qu'on pretend que la preſtreſſe de Delphe dit à Neron, qu'il priſt garde à l'age de 73 ans.

Suet. l. 6. c. 40 p. 634. 635.

[Suetone ne ſe peut accorder avec les autres, ni avec luy meſme.] 'Car luy qui nous apprend que Galba eſtoit né le 24 de decembre, 'dit aſſez nettement, comme nous venons de voir, qu'il avoit 73 ans lorſqu'il prit les armes contre Neron; 'et encore plus nettement, qu'il mourut dans ſa 73ᵉ année; [ce qui eſt déja une contradiction.] 'Et en un autre endroit, il dit qu'il naquit ſous le conſulat de M. Valerius Meſſala, & de Cn. Lentulus, [qui eſt l'an 751 de Rome; de ſorte qu'il aura eſté fait Empereur en la 70ᵉ année de ſon age, & ſera mort au commencement de la 71ᵉ. Quoique l'epoque des Conſulats ſoit ordinairement la plus certaine auſſibien que la plus preciſe, & la moins ſujette à l'erreur des copiſtes,] 'neanmoins nous aimons mieux ſuivre avec le P. Petau, le conſentement des auteurs, qui s'accordent à dire que Galba eſt mort au moins dans ſa 73ᵉ année.

l. 7. c. 4. p. 661. — l. 6. c. 40. p. 634. 635. — l. 7. c. 23. p. 684. — c. 4. p. 661. — Pet. doct. t. l. 11. c. 16. p. 325. b. c.

NOTE II.

Pour la page 342. § 1.

Si Galba a quelquefois changé de nom.

'Suetone dit que Galba adopté par Ocellina, prit le nom de L. Livius Ocella, & le garda juſqu'à ce qu'il fut Empereur. [Neanmoins toutes les fois qu'il eſt parlé de luy dans l'hiſtoire, meſme à ſon conſulat qu'il eut en l'an 33, *v. Tibere* § *28*.] 'Et dans les chanſons que les ſoldats faiſoient de luy ſous Caius, il eſt toujours nommé Galba, [& jamais de ſes noms d'adoption.] 'On trouve ſeulement que dans une inſcription il eſt appellé L. Sulpicius au lieu de Servius; & dans une medaille d'Egypte donnée par Mʳ Toinard, faite lorſqu'il eſtoit déja Empereur, il eſt nommé L. Livius Sulpicius Galba.

Suet l. 7. c. 4. p. 661. — c. 6. p. 665. — Nor. ep. conſ. p. 18.

NOTE III.

Pour la page 344 § 2.

Sur Icele affranchi de Galba.

'Suetone dit qu'Icele affranchi de Galba, [& qui fut enſuite un de ſes principaux miniſtres,] fut celui qui luy apporta la premiere nouvelle de la mort de Neron. [Il eſt aiſé de trouver la meſme choſe dans Plutarque,] 'en liſant Ἰκελος au lieu de Σικελός. [Et il eſt difficile de ne pas croire qu'il l'a mis ainſi,] 'comme le ſoutient Lipſe. ᵃ Plutarque dit luy meſme que cet affranchi tint le premier rang dans ſa maiſon, & ſe fit appeller Marcianus Vicellus: 'Et il eſt certain qu'Icele prit le nom de Marcien.ᵇ Il met encore ailleurs Σικέλιον entre les affranchis de Galba qui pouvoient tout. [Mais ce qui fait de la difficulté, c'eſt que] 'Suetone meſme dit qu'Icele ayant eſté arreſté ſur la nouvelle de la revolte de Galba, ne fut delivré que vers le temps de la mort de Neron, [apparemment le jour meſme;] & que ce fut de luy qu'on eut la permiſſion de bruler le corps de ce prince. [Il ſemble donc qu'il ſoit demeuré à Rome pour y conduire les affaires, & non pas qu'il en ſoit parti à l'inſtant meſme pour aller chercher Galba en Eſpagne.]

Suet. l. 7. c. 22. p. 684. — Plut. v. Gal. p. 1493. — Tac hi. l. 1 n. 45. p. 9. — a Plut. v. Gal. p. 1495. — Tac. hi. l. 1. c. 13 p. 5 | n 46 | Suet. c. 14. p. 675. — b Plut. p. 1504. — Suet. l. 6 c 46. p. 648.

NOTE IV.

Pour la page 348. § 3.

Sur la legion de la marine.

[De la maniere dont les auteurs diſent que Galba traita les troupes de la marine, ſur ce qu'elles demandoient d'eſtre conſervées en corps de legion, il eſt difficile de croire qu'il leur ait enfin accordé cette grace:] 'Et Tacite dit qu'Othon eſtoit aſſuré de la fidelité de la flote, *quod reliquos cæſorum ad pontem Milvium, & ſævitiâ Galbæ in cuſtodia habitos*, (ce ſont ceux de la marine,) *in numerum legionis compoſuerat.* 'Cependant Tacite meſme met une legion de la marine à la fin de Galba

Tac. hi. l. 1. c. 87. p. 31. — c. 31. 36 p. 14. 15.

& il dit que Galba *legioni classicæ diffidebat, infesta ob cædem commilitonum.* [Est-ce qu'outre la legion de la marine formée par Neron, cassée par Galba, & rétablie par Othon, il y en avoit encore une autre plus ancienne, qui s'interessoit neanmoins pour cette seconde, parcequ'elle estoit sous le mesme titre, & destinée aux mesmes emplois ?] Lipse dit en effet qu'on peut tirer des medailles, qu'il y en avoit une plus ancienne que Neron ; & Tacite parle d'une premiere legion de la marine, supposant qu'il y en avoit plusieurs. [Ainsi nous nous tiendrions à cette solution, s'il n'y avoit que cela. Mais Tacite mesme la ruine, & veut que cette legion de la marine qui subsistoit aprés le carnage fait par Galba, fust celle mesme que Neron avoit formée.] Car immediatement aprés avoir parlé de ce carnage, il ajoute, *inducta legione Hispana, remanente eâ quam è classe Nero conscripserat, plena urbs militibus.* [Je ne voy point ce qu'on peut dire sur cela.]

n. 25.

c. 6. p. 6.

NOTE V.

Pour la page 351. § 3.

Quand Galba a fait rendre ce que Neron avoit donné.

Tac. hi. l. 1. c. 20. p. 11.

Tacite met l'ordre de retirer les liberalitez de Neron, aprés l'adoption de Pison, c'est à dire quatre jours au plus avant la mort de Galba. Mais les suites que Tacite mesme, & Plutarque, donnent à cette ordonnance, & qui s'étendirent jusque dans la Grece selon Dion, [ne permettent point de croire qu'elle ait esté faite si tard.]

c. 19.
c. 20 | Plut. v. Gal. p. 1500.
Dio, val. p. 694 || 63. p. 721. c.

NOTE VI.

Pour la page 354. § 6.

Temps de la mort de Capiton.

Dion semble mettre la mort de Capiton avant que Galba fust arrivé à Rome : [& cela s'accorde avec ce qu'il ajoute,] que Galba porta l'épée dans tout son voyage. Car Suetone assure qu'il ne quitta l'habit de guerre qu'aprés que Capiton eut esté tué. Tacite mesme dit que les legions de Capiton furent longtemps sans chef, *diutiùs*, en attendant Vitellius, qui vint à la fin de novembre. [Mais cela se peut-il accorder avec ce que dit Tacite,] que Galba s'estoit déja rendu si odieux lorsque Capiton fut tué, que tout ce qu'il faisoit estoit mal pris ? Et selon sa suite, Galba estoit alors arrivé à Rome.

Dio, l. 64. p. 729. b.
d.
Suet. l. 7. c. 11. p. 672.
Tac. hi. l. 1. c. 9. p. 7.
c. 52. p. 20.
c. 7. p. 6. 7.

NOTES SUR OTHON.

NOTE I.

Pour la page 363 § 1.

Du prenom de Flavius Sabinus, & de quelques autres Consuls de l'an 69 : Ce Consul distingué de Flavius Sabinus Prefet de Rome.

Onu. in fast. p. 205. d. e.

Onuphre & Goltzius donnent à Flavius Sabinus designé Consul pour les mois de may & de juin 69, le prenom de Titus. [Je ne sçay si cela est fondé. Au moins je n'en trouve rien dans Tacite,] que cite Onuphre. [Cela paroist mesme difficile à croire, si] ce Sabinus est le mesme que Flavius Sabinus frere de Vespasien, & qui estoit alors Prefet de Rome, comme le pretend Onuphre. [Car il aura eu trois noms communs avec son frere,] qui s'appelloit aussi T. Flavius Sabinus, [& n'en aura point eu, que nous sachions, qui le distinguast.] Je sçay bien qu'Onuphre pretend que toute la famille de Vespasien avoit le prenom de Titus, & que cela se verifie par les inscriptions. Il le dit en particulier de ce Sabinus, [mais il n'en donne pas de preuve.] Je trouve dans Gruter deux inscriptions de *T. Flavius*

Goltz. p. 42.
Onu. p. 207. b.
Gruter, p. 19. 5 | 912. 2.

Sabinus T. filius: [Mais je n'y voy point de preuve qu'elles se raportent ni au Prefet de Rome frere de Vespasien, ni au Consul de l'an 69, puisqu'elles ne marquent aucune de ces qualitez : neanmoins la seconde de ces inscriptions est une epitaphe.

Cette raison ne nous empescheroit pas cependant de donner le prenom de Titus au Consul, parcequ'assurément il le faut distinguer du Prefet de Rome.] 'Car Suetone ne dit point que le Prefet soit arrivé jusqu'au Consulat. [On pourroit répondre que la Prefecture emportoit le Consulat, parcequ'elle ne se donnoit alors qu'à des Consulaires: & cela peut paroistre d'autant plus veritable, que] 'Sabinus estoit l'honneur de sa maison, & plus consideré que Vespasien, [qui neanmoins avoit esté Consul dés l'an 51. Mais si ces raisons prouvent qu'il a esté Consul, elles prouvent qu'il l'a esté avant l'an 51, ou au moins avant l'an 57,] 'auquel il fut fait Prefet de Rome.

Suet.l.8.c.1. p. 750.

Tac.hi l.2.c. 63.75.p.78.81.

c. 75. p. 81.

[Ce qui oblige encore davantage à le distinguer de celui qui fut Consul en 69, est ce que dit Tacite,]'que dans la guerre contre Vitellius, Othon donna la conduite de quelques troupes à Flavius Sabinus designé Consul. [Ce n'estoit pas là un emploi pour un Prefet de Rome établi pour resider dans la ville, surtout en l'absence de l'Empereur. Et ce qui fait encore mieux voir que ce n'estoit pas le mesme,] 'c'est qu'aprés la mort d'Othon, le Consul soumit ses troupes qui estoient vers le Po, aux Generaux de Vitellius; '& le Prefet fit prester serment au nom du mesme prince par les soldats qui estoient à Rome, ce qui se fit indubitablement dés qu'on y eut sceu la mort d'Othon, [& ainsi dans le mesme temps que le Consul estoit encore dans la Lombardie & vers Cremone.]

l.2.c.36.p.42.

c. 51. p. 47.

c. 55. p. 48.

'Onuphre donne le prenom de Marcus à Cælius Sabinus, sur l'autorité de Pline, 'qui parle en effet d'un M. Cælius. Mais qui nous dit que ce soit le mesme? Il ne prouve pas non plus les prenoms qu'il donne à Verginius, à Celsus, & à Antonin.

Plin.l.35.c.12. p. 850. b.

NOTE II.

Pour la page 363. § 1.

Du second Consulat d'Othon.

'Onuphre veut qu'Othon ait esté Consul en 68, aprés la mort de Neron; & qu'ainsi le Consulat qu'il prit avec l'Empire en 69, ait esté le second. 'Tacite ne dit rien de cela lorsqu'il parle de son consulat en 69.[a] Goltzius & Birague raportent quelques medailles où il est qualifié simplement Consul : & ce qui est encore bien plus fort, Goltzius en cite une qui le qualifie Auguste, & designé pour le second Consulat. [Ainsi le Consulat qu'il prit avec le titre d'Auguste, ne pouvoit estre que le premier.] 'Onuphre au contraire en cite une où il est qualifié *Cons. II*, & Birague y en ajoute une seconde de mesme genre. [Il y a bien de l'apparence que le *Des.* y a esté oublié; ou il faut que celle de Goltzius où il est, soit entierement fausse.] 'Onuphre établit encore le Consulat qu'il luy donne en 68, sur les fastes de Cassiodore, qui le mettent Consul ordinaire cette année là.[Ils sont donc faux en ce point, & il y a tant d'autres fautes, que l'on n'y peut rien fonder.]

Onu. in fast. p. 205. d.

Tac.hi.l 1.c. 77. p. 27.
a Goltz p. 47.
Bir. p. 103.

Onu.p.105.d.

p. 104. d.

NOTE III.

Pour la page 367. § 3.

Que Vitellius est né en l'an 15. de J. C.

'Suetone dit que Vitellius naquit le 24, ou selon quelques uns le 7 de septembre, *Druso Cæsare, Norbano Flacco Coss.* [c'est à dire en l'an 15 de l'ere commune. Cela revient tout à fait à] 'Dion, qui dit que lorsqu'il mourut [en 69, vers le 20 de decembre,] il avoit environ 54 ans, 'ou comme on lit expressément dans Zonare, 54 ans

Suet.v.Vit.c. 3. p. 708.

Dio, l. 65. p. 743. d.

Zon.p.194.b.

& 89 jours. Aurele Victor dit aussi qu'il avoit alors 55 ans [commencez.] Tac.hi.l.1. c. 86.p.84. 'Cependant Tacite, Eutrope, l'epitome de Victor, a Suet. v. Vit. c.18. p. 726. a & Suetone mesme, disent qu'il a vécu 57 ans : [de sorte qu'il seroit né au plutard en l'an 13 de J. C. Il est difficile de croire que Suetone se contredise si grossierement : & il est bien plus aisé qu'une faute de chifre glissée dans son texte au dernier endroit, ait fait ensuite corrompre le texte des autres historiens sous pretexte de les corriger.] Epi. n. p. 385. 'Le P. Petau suit la date des Consuls, d'autant plus considerable qu'elle est appuyée par le conte si exact de Dion dans Zonare. [Les 89 jours qu'il marque nous menent assez juste au 24 de septembre.]

Pour la page 375. § 6.

NOTE IV.

Faute de Plutarque sur Cremone.

Plut. v. Oth. p. 1519. 'Plutarque a cru que Cremone tenoit pour Othon, & que Cecina l'alloit attaquer. Tac. hi. l. 2. c. 17. p. 38. 'Mais outre que Tacite dit que des auparavant tout ce qui estoit entre les Alpes & le Po, (ce qui comprend Cremone,) obeïssoit à Vitellius, il dit expressément que ses troupes avoient pris à Cremone une cohorte de Pannoniens : c. 23. p. 39. '& en parlant de cette marche mesme de Cecina, il dit que quelques uns de ces auxiliaires ayant esté défaits, se refugierent à Cremone. l. 3. c. 26. p. 69. 'Dans la suite il dit que c'estoit à la porte de cette ville que les Vitelliens avoient leur camp.

Pour la page 377. § 7.

NOTE V.

Situation de Bedriac.

Plut. v. Oth p. 1520 1522. 'Plutarque dit que l'armée d'Othon estoit campée à Bedriac lorsqu'Othon y vint. [Mais il paroist par Tacite qu'elle estoit alors sur les bords du Po,] Tac. hi. l. 2. c. 35. p. 42. 'puisque les deux armées virent un combat qui se donna sur le fleuve : [& Bedriac en est eloigné d'environ quatre lieues selon les cartes, qui le mettent à mi-chemin de Cremone à Mantoue.] c. 23. p. 39. 'Tacite le met aussi entre Cremone & Verone.

Pour la page 378. § 7.

NOTE VI.

Lieu de la défaite d'Othon.

[Nous mettons ce que disent Tacite & Plutarque de la marche de l'armée d'Othon, & du lieu de la bataille où il fut défait. Mais si ce qu'ils disent est exact, le combat s'est donné pres de Cremone, & à sept ou huit lieues de Bedriac, dont neanmoins cette journée a retenu le nom dans la pluspart des auteurs ;] Tac. hi. l. 2. c. 23. 70. p. 39 51. '& Tacite mesme paroist marquer Bedriac comme le lieu du combat. Neanmoins Aurele Victor l'appelle le combat de Verone, [qui est bien loin de là,] Eus. χρ ad p. 340. 2. '& le recueil anonyme des Olympiades, la bataille de Cremone, [ce qui paroist pris de Dion, *l. 64. p. 732. a.* Car on croit que ce recueil n'a pas d'autre auteur que Scaliger mesme qui l'a donné.]

NOTES SUR VITELLIUS.

Pour la page 384. § 2.

NOTE I.

Sur l'edit de Vitellius contre les astrologues.

Dio, l. 65. p. 734. b. 'DION dit que Vitellius estoit à Rome lorsqu'il publia son edit contre les mathematiciens ou astrologues : [au lieu que selon Tacite,] Tac. hi. l. 2. c. 62. p. 49. 'je ne voy pas qu'on puisse douter qu'il ne l'ait envoyé de Lion. [Ainsi ou Dion se trompe, ou l'edit fut renouvellé lorsque Vitellius fut venu à Rome,] Zon. p. 192. b. 'ou il y en eut deux, comme le marque Zonare, l'un contre les mathematiciens, & l'autre qui fut publié depuis contre les magiciens.

[Mais il y a une difference bien plus importante ſur ce ſujet meſme entre Dion & Suetone.] b. c. 'Dion dit que les aſtrologues afficherent un billet par lequel ils ordonnoient à Vitellius de mourir dans un certain jour, qui eſtoit celui meſme auquel il mourut: Suet. v. Vit. c. 14. p. 722. 'au lieu que Suetone dit qu'ils luy ordonnoient de ſortir du monde dans le meſme jour auquel il leur ordonnoit de ſortir de l'Italie, qui eſtoit le premier d'octobre : [& il ne mourut qu'au mois de decembre. Cette derniere maniere eſt plus probable en elle meſme; & Tacite ne parlant point du tout de ce billet, nous donne lieu de croire que l'evenement ne l'avoit point rendu auſſi remarquable qu'il l'euſt dû eſtre ſelon la narration de Dion.]

NOTE II.

Pour la page 350. § 5.

Faute de Joſeph ſur la proclamation de Veſpaſien en Egypte.

Joſ. bel l. 4. c. 36. p. 899. f. 'Joſeph aprés avoir raporté comment Veſpaſien fut declaré Empereur par ſon armée dans la Judée, c. 37. p. 899. g. 'dit que Mucien avec les autres officiers, & les ſoldats meſmes, le preſſoient de marcher contre Vitellius; mais qu'il voulut auparavant s'aſſurer de l'Egypte ; p. 900. e. 'qu'ainſi il écrivit à Tibere Alexandre pour luy mander ſon election ; & que Tibere ayant lu la lettre, luy fit auſſitoſt preſter le ſerment par ſes legions. [Nous ne voyons aucun moyen d'accorder cela avec Tacite, Suetone, & Dion, qui diſent que Veſpaſien fut declaré Empereur en Egypte avant que de l'eſtre dans la Paleſtine où il eſtoit. Les deux premiers en marquent meſme les jours. De ſorte que nous avons cru les devoir ſuivre, quoique Joſeph fuſt alors auprés de Veſpaſien. Il peut avoir eſté trompé, parcequ'il ne ſceut ce qui s'eſtoit fait en Egypte qu'aprés avoir vu Veſpaſien declaré Empereur dans la Paleſtine.]

NOTE III.

Pour la page 395. § 7.

Jour de la bataille de Cremone.

Tac. hi. l. 3. c. 31. p. 70. 'La bataille & la priſe de Cremone arriverent lorſque Cecina eſtoit encore Conſul ; [& ainſi avant la fin d'octobre,] c. 37. p. 71. 'dont le dernier jour terminoit ce Conſulat. [Mais c'eſtoit peu avant la fin de ce mois. Car il paroiſt aſſez par la ſuite de Tacite, qu'il y eut environ trois ou quatre jours entre la trahiſon de Cecina & la bataille : & l'on y voit auſſi que l'on n'apprit cette trahiſon à Rome que dans les derniers jours d'octobre, & peuteſtre ſeulement le 30. Ainſi on ne peut guere mettre la priſe de Cremone plutoſt que le 27. Il eſt difficile auſſi de la mettre pluſtard.] c. 23 25. p. 68. 'Car la lune ſe leva durant la bataille ſur la fin de la nuit, & aſſez forte neanmoins pour donner quelque lumiere. Such. p. 19. 'Et puiſqu'on met que le 26 de mars eſtoit le 17 de la lune, [il faut qu'elle fuſt déja à ſon 26e jour le 27 d'octobre.] Dio. l. 65. p. 739. b. 'Dion paroiſt avoir cru que la lune avoit lui toute la nuit; [ce qui ne ſe peut accorder ni avec le temps, ni avec Tacite.]

NOTE IV.

Pour la page 404. § 10.

Sur le jour de la mort de Vitellius.

Tac hi. l. 2. c. 67. 69 p. 79. 'Tacite dit que Flavius Sabinus ſe renferma dans le Capitole le 18 de decembre, c. 69. 70 p. 80. ' qu'il fut tué le lendemain [19,] aprés avoir mandé la nuit aux troupes de Veſpaſien le danger où il ſe trouvoit. c. 78. p. 82. 'Ces troupes eſtoient à Otricoli [à dix lieues de Rome.] Elles marcherent auſſitoſt, & arriverent bien tard auprés de Rome. [Selon cette ſuite, il ſemble que c'eſtoit le jour meſme que Sabinus avoit eſté tué.] c. 81. p. 83. | Joſ. bel. l. 5. c. 41. 902. f. 'Elles entrerent le lendemain dans Rome; & il eſt viſible que Vitellius fut pris & tué le meſme jour, [qui doit donc avoir eſté le 20 de decembre :] Nor. epo. p. 48. 'Et c'eſt le jour auquel le Cardinal Noris ſou-

tient qu'il faut mettre sa mort.

Dio, l. 65 p. 743. d. [Dion ne s'en eloigne que de deux ou trois jours,] 'lorsqu'il dit que Vitellius regna un an moins dix jours, [à conter du deuxieme de janvier qu'il fut declaré Empereur à Cologne.] 'On lit la mesme chose dans Zonare. [Ainsi il seroit mort le 23 de decembre, conformément à ce que Zonare dit qu'il avoit vécu 54 ans & 89 jours: ce qui est assez juste,] 'en mettant sa naissance le 24 septembre de l'an 15 de J. C, comme on le lit dans Suetone.

Zon. p. 254. b.

Suet. v. Vit. c. 3. p. 708.

Eutrope luy donne huit mois & un jour de regne, à conter depuis la mort d'Othon, arrivée selon luy le 20 d'avril. 'On croit qu'il faut lire de mesme dans S. Clement d'Alexandrie, au lieu de sept mois & un jour. 'Joseph dit huit mois & cinq jours, a & on le lit de mesme dans Hegesippe. b Pour saint Theophile qui ne luy donne que six mois & 28 jours, Eusebe qui lui donne dix mois dans sa chronique, Aurele Victor qui ne luy donne pas huit mois entiers, 'S. Epiphane où on lit 18 mois & 12 jours, [ce sont des fautes certaines ou d'eux ou de leurs copistes. Il y a faute aussi dans Joseph,] 'lorsqu'il dit que Vitellius mourut le 3 de decembre, τρίτῃ ἀπελλαίου. [Il faut peut-estre lire le 23, τρίτῃ καὶ εἰκάδι.] Le latin met le 31 d'octobre, [ce qui est encore une nouvelle faute.]

Suet. v Vit. c. 28. p. 726 | n.

Jos. bel. l. 5. c. 42. p. 902. f. a Heg. l. 5. c. 33. p. 516. a. b Thphl. l. 3. p. 137. d.

Epi. mens. c. 13. p. 169. c.

Jos. bel. p. 902. g.

NOTES SUR LA RUINE DES JUIFS.

Pour la page 408. § 1.

NOTE I.

Sur le temps de la mort d'Herode.

Jos. ant. l. 17. c. 10 p. 599. g | bel. l. 1 c. 21. p. 773. g.

'JOSEPH repete par deux fois que Herode regna 37 ans depuis qu'il eut esté declaré Roy, & 34 depuis la mort d'Antigone. 'Il fut fait Roy par le Senat sous les Consuls C. [ou plutost Cn.] Domitius Calvinus, & C. Asinius Pollio, 'c'est à dire en l'an 714 de Rome, qui estoit la 6e année Julienne, [& la 40e avant l'ere commune.] Mais ce fut seulement sur la fin de l'année, comme on le juge des guerres civiles d'Auguste & d'Antoine, qui en occuperent la plus grande partie, & qui estoient finies alors. 'Le Cardinal Noris aprés une assez longue deduction de ce qui s'estoit passé depuis la bataille de Philippes, conclud que cela se fit sur la fin d'octobre. 'Herode prit Jerusalem sur Antigone sous le Consulat de M. Agrippa & de Caninius Gallus, [c'est à dire en la 9e année Julienne, de Rome 717;] & le premier jour de l'année, selon qu'Usserius explique Joseph: 'car Bucherius veut que c'ait esté seulement sur la fin du mois de juin. 'Il est certain au moins que le siege fut fait en partie durant l'été. 'On croit qu'Antigone ne mourut qu'au mois d'aoust.

ant. l. 14. c. 26. p. 499. f.

Buch. de B. l. 1. c. 6. p. 72-74.

Nor. de Pis. p. 133-139.

Jos. ant. l. 14. c. 28. p. 507. g.

Uss. p. 547.

Buch. p. 77. § 23.

Jos p. 506. g.

Uss. p. 548. f.

[La 37e année d'Herode commence donc sur la fin de la 42e année Julienne, de Rome 750: & si Joseph conte sa 34e depuis qu'il eut pris Jerusalem sur Antigone, comme il y a assez d'apparence, puisque deslors il fut maistre de la Judée, elle concourt toute entiere, selon Usserius, avec cette 42e année Julienne: & en ce cas il faut mettre la mort d'Herode en cette année là. Que s'il faut suivre Bucherius, ou s'attacher aux termes de Joseph qui conte cette 34e année depuis la mort d'Antigone, elle commence seulement vers le milieu de la 42e année Julienne. De quelque maniere qu'on le prenne, il est toujours certain qu'Herode est mort en cette 42e année, ou en la suivante, & en l'an 750 ou 751 de Rome, en anticipant les années de Rome de trois mois & trois semaines, pour les faire commencer au premier janvier.

Ce qui nous determine à choisir la premiere de ces deux années, c'est] 'qu'Archelaüs fils d'Herode a regné neuf ans & plus,[a] & que son regne finit neanmoins, selon Dion, sous les Consuls Lepidus & Arruntius, [c'est à dire des l'an 759 de Rome.] 'Car cela supposé, il faut necessairement qu'il ait commencé à regner des l'an 750; & qu'ainsi Herode soit mort cette année là, quatre ans avant le temps où il faudroit mettre la naissance de J. C. selon l'ere commune. [Mr Rigord nous a donné depuis peu une medaille qui marque la 43e année d'Herode le Tetrarque: & on soutient que cette medaille est tout à fait indubitable.] 'Herode fut depouillé de sa Tetrarchie par Caius, peu aprés qu'Agrippa son neveu fut venu en Judée, en l'an 38 de J.C, avec le titre de Roy. 'Il en fut donc depouillé en 38, [ou au plutard en 39, qui est l'an de Rome 792:]' & par consequent il estoit Tetrarque des l'an 750 de Rome.

Jos. ant. l. 17. c. 15 p. 613. & 614. b. — a Dio, l. 55 p. 567. b. — Nor. de Her. p. 53. — Jos. ant. l. 18. c. 8. 9. p. 637. 638. — Nor. de Her. p. 54. — p. 53.

'L'eclipse de lune arrivée aprés la mort de Matthias, peu avant celle d'Herode, [s'accorde tout à fait à cela,]'puisqu'il y en eut une le 13 mars de la mesme année 750:[b] au lieu qu'on n'en trouve aucune en 751.

Jos. ant. l. 17. c. 8. p. 597. c. — Uss. p. 601. f. & alii. — b Buch. de B. l. 2. c. 6. p. 80.

[Ces deux raisons ont determiné beaucoup d'auteurs à mettre la mort d'Herode en l'an 750 : & je ne voy point qu'on y puisse trouver aucune difficulté, si Herode est mort le 25 de novembre, comme veut Usserius, de quoy nous parlerons ensuite. Mais s'il est mort avant Pasque, comme c'est l'opinion commune, il n'estoit certainement en 750, que dans la 36e année de son couronnement: & neanmoins Joseph dit qu'il mourut dans la 37e. Ce qu'on peut répondre à cela, c'est que les historiens ne s'attachent pas si fort aux jours où les choses sont arrivées, surtout lorsqu'ils ne les marquent pas. Ainsi Joseph aura pu donner 37 ans à Herode, à cause des 37 années Juliennes, & des 37 Consulats durant lesquels il a regné. Il y a assurément plusieurs exemples semblables dans l'histoire.]

'Bucherius rejette cette solution, & differe la mort d'Herode jusqu'à Pasque de l'an 51: 'ce qui l'oblige de dire que l'eclipse de lune marquée par Joseph n'estoit qu'une obscurité extraordinaire, que l'on prit pour une eclipse quoique ce n'en fust pas une. 'Il n'a pas moins de peine à se tirer des dix ans d'Archelaüs: [& il est difficile de le faire si l'on ne dit que Dion se trompe]'lorsqu'il raporte à l'an 759 la relegation de ce prince. [Bucherius veut qu'il ait esté accusé en 759, & relegué en 760. Mais ce n'est point ce que dit Dion, qui apparemment a voulu marquer la deposition d'un prince, plutost que sa seule accusation : & qui peut mesme avoir eu principalement en vue le temps que la Judée est devenue une province Romaine; ce qui n'a pu estre qu'aprés qu'Archelaüs eut esté banni.]

p. 78. — p. 79. 80. — p. 79. § 30. 31. — Dio, l. 55. p. 567. b.

'Bucherius remarque qu'assez longtemps avant la mort d'Herode, tous les Juifs, hors six mille Pharisiens, avoient juré d'estre fideles à Auguste, & à Herode mesme, εὐνοῆσαι. Il ne doute point que cela n'ait raport au denombrement fait par Quirinius, durant lequel 'J. C. est né; '& mettant comme nous, la naissance de J. C. le 25 decembre de la 41e année Julienne, [ou 749 de Rome,] il en conclut que Herode n'est donc mort que dans la 43e. D'autres ont mieux aimé tirer de ce raisonnement, que J. C. est né des la 40e, [n'y ayant point d'epoque certaine de sa naissance, sinon que ç'a esté avant la mort d'Herode. Mais dans la verité, ce fondement est bien foible, & il est aisé que le serment dont parle Joseph, ait precedé le denombrement fait par Quirinius.] 'Ce que

Buch l. 2. c. 5. § 4. p. 70| Jos. ant l. 17. c. 3. p. 585. g. — Buch. § 11. p. 72. — p. 71.

ajoute

ajoute Bucherius pour trouver dans Joseph le carnage des Innocens, [est neanmoins encore bien moins fondé, pour ne dire rien de plus.]

Uff.p.602.m. 'Usserius & quelques autres croient qu'Herode est mort le settieme du mois Casleu, c'est à dire vers le 25 de novembre, parcequ'on pretend que les Juifs festent ce jour là pour se rejouir de la mort de cet ennemi des gents de bien, comme ils l'appellent. [Mais je ne sçay comment cela se peut accorder avec Joseph, surtout suppsé que l'eclipse dont il parle, soit celle du treizieme de mars.] Jos. ant. l.17. c.8.p.575.c. 'Car les deputez qu'Herode envoya par deux fois à Auguste, pour l'instruire de l'affaire d'Antipater, estoient partis avant cette eclipse. c.9.p.599. 'Des qu'Herode eut sceu par leurs lettres le sentiment d'Auguste, & peutestre le jour mesme, il fit tuer Antipater, c.10.p.599.g. '& il mourut cinq jours aprés.

[Sans mesme s'arrester à cette eclipse, Baronius & divers autres ont cru que selon Joseph, Herode estoit mort assez peu de temps avant Pasque.] p.600.f|bel.l.2.c.1.p.775.a. 'Car Joseph dit qu'Archelaüs fit durant sept jours le deuil de son pere, ensuite de quoy il vint au Temple recevoir les complimens & les acclamations du peuple sur son avenement à la couronne: ant. p. 601.a.b. 'Qu'on luy fit de grandes demandes, pour juger par les premiers jours de ce qu'on devoit attendre de la suite de son regne &c. c.11.p.600.d|bel.l.2.c.1.p.775.d. 'Que quelques Juifs s'assemblerent alors, & ce semble des le soir mesme, pour se plaindre de la mort de Matthias, & en faire le deuil, ne l'ayant osé faire jusqu'alors par la crainte d'Herode. [Il est donc visible que tout cela suivit immediatement sa mort:] ant. p. 601.602. '& Joseph dit positivement que Archelaüs n'ayant pu appaiser par les remontrances & par la douceur ceux qui faisoient des plaintes seditieuses de la mort de Matthias, p. 601.b|bel. p.776.b. 'il les dissipa enfin par les armes durant les jours des Azymes, qui arriverent en ce temps là.

Uff.p.601 b. 'Il est vray qu'Usserius veut que les sept jours du deüil d'Archelaüs, ne soient point compris dans le temps de la pompe funebre d'Herode, qui selon luy, a dû durer bien plus longtemps, puisqu'il pretend que le seul convoi, c'est à dire le temps qu'on mit à porter le corps de Jerico au chasteau d'Herodion, fut de 25 jours, suivant ce qu'il tire de Joseph, Jos.bel.l.1.c.21.p.774.e. 'que ce chemin estoit de 200 stades, [qui font dix lieues,] ant.l.17.c.10.p.600 f. '& qu'on ne faisoit que huit stades par jour, [c'est à dire moins d'une demie-lieue. Cela est peu croyable,] bel.l.2.c.2.p.776.a. 'surtout puisqu'Archelaüs estoit pressé d'aller à Rome: [& l'endroit où on pretend que Joseph le dit, *ant. p. 600.f*, est trop obscur pour s'y fonder: Il est peutestre assez probable qu'il faut lire ὀγδοήκοντα, & dans cet endroit au lieu d'ὀκτὼ, & mesme dans l'autre au lieu de διακοσίους: c'est à dire qu'il y avoit 80 stades ou quatre lieues de Jerico à Herodion. Au moins Adricome y met à peu pres cette distance. Ainsi on aura pu faire le chemin tout en un jour: & il ne sera point necessaire de dire qu'il y ait eu plus de huit jours depuis la mort d'Herode jusqu'au temps qu'Archelaüs quitta le deuil, estant difficile d'y en mettre davantage sans dementir Joseph.

Il y a d'ailleurs peu d'apparence,] a|ant. l. 17. c. 11.p.601.e. 'qu'Archelaüs, pressé, comme dit Joseph, d'aller à Rome pour se faire confirmer par Auguste la couronne que son pere luy laissoit par son testament, ait attendu à partir depuis le 25 de novembre jusques aprés Pasque, Buch.l.1.c.6. § 34. p 80. 'qui en la 43[e] année Julienne estoit vers le 30 de mars. a Jos.ant.l.17. c.11.p.602.g. 'En partant pour Rome aprés Pasque, il rencontra, à Cesarée, Sabin Intendant de Syrie, qui venoit pour seeller les thresors d'Herode. c. 12. p. 605.-606. 'Ce Sabin qui estoit extremement avare, [auroit-il attendu 4 ou 5 mois à venir faire cette fonction,] dont il esperoit un grand gain?

[On n'a dû proprement conter le regne d'Archelaüs que depuis qu'Auguste eut reglé à Rome la contestation qu'il avoit avec ses freres pour la couronne, & eut confirmé le testament d'Herode. Il ne partit pour demander cette confirmation qu'aprés la feste de Pasque qui suivit la mort de son pere. Et neanmoins Dion nous oblige, comme nous avons dit, de commencer les dix années de son gouvernement, des la 42e année Julienne.

Nous avons vu la mesme chose pour Herode Antipas son frere. Mais l'argument qu'on en peut tirer est encore plus fort.] 'Caius estoit à Bayes lorsqu'il le priva de sa Tetrarchie. [C'estoit apparemment dans le temps qu'il faisoit faire son pont de Bayes à Pouzoles, vers le milieu de 39. *V. Caius* § *11*. Mais pour ne rien dire que de certain, c'estoit indubitablement avant son voyage des Gaules. On ne peut pas mettre ce voyage avant le 2 septembre 39. *Ibid* § *13*. Mais aussi il ne le faut pas mettre beaucoup aprés, selon ce que les auteurs disent s'estre passé dans les Gaules & dans l'Allemagne avant la fin de l'année. *Ib.* § *14. 15. 16.* Antipas fut donc deposé en septembre 39 au plustard, c'est à dire l'an de Rome 792. Il estoit déja cependant dans sa 43e année. Il a donc commencé au plustard l'an 750 en septembre. Et par consequent quand on auroit conté son regne de la mort d'Herode, il faut qu'Herode soit mort avant le 25 de novembre 750.

La plus grande difficulté qu'on puisse opposer à cela, c'est que la lune ayant esté eclipsée, & par consequent pleine le 13 de mars, il ne pouvoit pas y avoir plus d'un mois de là à l'autre pleine lune, c'est à dire à Pasque.] 'Et neanmoins ce fut depuis cette eclipse que la maladie d'Herode estant augmentée, il fut obligé aprés divers remedes, de se faire porter à Callirhoé : où ayant pensé mourir, & desesperant de guerir, il fit venir toutes les personnes considerables de la Judée à Jerico. 'Elles y estoient déja arrivées lorsqu'il receut les nouvelles de Rome ; ensuite desquelles il vécut au moins cinq ou six jours ; [& mourut neanmoins environ huit jours avant Pasque. Il n'est pas impossible que toutes ces choses se soient faites en un mois de temps, mais cela est difficile : & d'ailleurs le temps que Joseph donne au regne d'Herode, s'ajusteroit mieux en ne mettant sa mort que le 25 de novembre. C'est pourquoi nous n'osons rien determiner absolument, quoique nous supposions dans nôtre narration qu'Herode est mort un peu avant Pasque ; cette opinion nous paroissant, tout consideré, plus probable que les autres, quand mesme nous n'aurions pas la medaille de Mr Rigord, qui autant que nous en pouvons juger, met la chose entierement hors de doute.]

'Le Cardinal Noris croit qu'on peut montrer par Joseph mesme, & par les autres historiens, que Jerusalem fut prise sur Antigone des l'an 716 de Rome : & selon sa suite, c'estoit dans l'été. [Quoique la 2e année du regne d'Herode ne fust pas encore alors achevée, on pouvoit dire neanmoins que c'estoit déja sa troisieme, parceque c'estoit le IIIe Consulat. Et ainsi Herode estant mort au commencement de l'an 750 de Rome, sera mort dans la 34e année depuis la prise de Jerusalem.] 'Le Cardinal Noris ne se sert pas neanmoins de cela, à cause que Joseph marque les Consuls de l'an 717, & il aime mieux differer la mort d'Herode jusqu'en l'an 751, un peu avant Pasque. [Mais il ne traite pas ce point avec son exactitude ordinaire.] 'Car il s'objecte l'eclipse du 13 de mars 750, & n'y repond rien. Il s'objecte de mesme les dix années d'Archelaüs, en avouant qu'elles sont

l. 18. c. 9. p. 638. d g.

c. 8. p. 597. 593.

c. 9. 10. p. 599.

Nor. de Pis. p. 141-146.

p. 146.

p. 147.

marquées en deux endroits des ouvrages posterieurs de Joseph; & il aime mieux se tenir au seul qui n'en marque que neuf, sans en donner d'autre raison, sinon qu'il est impossible, dit-il, de mettre la mort d'Herode des Pasque de l'an 750. [Cela se peut neanmoins, comme nous avons vu, mesme en laissant les 37 ans de son regne: & si cela ne se pouvoit pas, les endroits où il met ces 37 ans se pourroient corriger aussi aisément au moins que ceux où il donne dix ans à Archelaüs,]

p. 146.147. 'en se corrigeant de ce qu'il ne luy en avoit d'abord donné que neuf, ou au moins en s'expliquant plus exactement, comme le Cardinal Noris mesme le reconnoist. [Pour la medaille de la 43e année d'Antipas, le Cardinal Noris ne l'avoit pas encore vue.]

Pour la page 414. § 3.

NOTE II.

Sur Theudas imposteur marqué par Gamaliel.

Usf. p. 604. a; Act 5. v. 36. 'Usserius croit que Judas qui se revolta à la mort d'Herode, est ce Theudas ou Theodas dont Gamaliel parle dans les Actes. Ce Theudas avoit paru avant Judas le Galiléen, [dont nous parlerons dans la suite,] & pretendant estre quelque chose de grand, il s'estoit fait suivre d'environ 400 personnes. Mais il avoit esté tué quelque temps aprés, & tous ses disciples dissipez. [Nous n'examinons point si Judas & Theudas sont le mesme nom, comme veut Usserius. Mais quand cela seroit, il semble que Theudas pretendoit plutost passer pour prophete, ou mesme pour le Messie, que se faire Roy, comme Joseph le dit de Judas, & qu'il cherchoit plutost à innover dans la religion que dans l'Etat. Ainsi le plus seur est de reconnoistre que nous n'avons point d'autre connoissance de cet imposteur, que par ce qu'en dit Gamaliel.]

Ori. in Cels. l. 1. p. 44 m. 'Origene dit qu'il a paru avant la naissance de J. C, & le met entre ceux qui ont voulu s'attribuer ce qui appartenoit au veritable Messie. [Or on sçait que Joseph ne parle point de ces sortes de personnes.]

Jos. ant. l. 20. c. 2. p. 689. 690. 'Il parle d'un Theudas qui faisoit le prophete &c. mais c'estoit dans le temps que Fadus gouvernoit en Judée, [vers l'an 45 de J. C, douze ans aprés que Gamaliel parloit de l'autre Theudas.]

Pour la page 417. § 4.

NOTE III.

Temps du bannissement d'Archelaüs.

Jos. bel l. 2. c. 21. p. 784 b. c. 'Joseph dans l'histoire de la guerre des Juifs, dit qu'Archelaüs fut banni dans la 9e année de sa principauté: & que pour marque de cela il vit en songe neuf epis &c.

ant. l. 17. c. 15. p. 613. g. 'Mais dans l'ouvrage des Antiquitez qui est posterieur, il dit que ce fut dans sa dixieme année,

p. 614. b. d. '& qu'il vit dix epis. [Ainsi ou il s'est voulu corriger d'une faute, ou au moins c'estoit dix ans aprés la mort d'Herode, & neuf depuis qu'Auguste avoit confirmé la principauté à Archelaüs.]

vit. p. p89. a. 'Le mesme Joseph dit que Matthias son pere est né dans la dixieme année du regne d'Archelaüs. [Ainsi on ne peut douter qu'il n'ait gouverné neuf ans entiers, & quelque chose de plus, & qu'il ne faille mettre son bannissement aprés le mois de mars de l'an 759 de Rome, si Herode est mort en 750.]

Dio, l. 55. p. 567. b. 'Dion nous assure en effet qu'Archelaüs fut banni sous les Consuls Lepidus & Arruntius, [qui sont ceux de l'an 759 de Rome, & de l'an 6 de l'ere commune de J. C.] Il l'appelle Herode, [& S. Luc appelle de mesme Antipas & Agrippa.]

Pour la page 420. § 5.

NOTE IV.

En quelle année les Juifs furent chassez de Rome par Tibere.

Jos. ant l. 18. c. 4. 5. p. 622. 623. 'Joseph raporte les histoires de Pau-

line & de Fulvie au temps que Pilate estoit gouverneur de la Judée, [ce qui seroit au plutost en l'an 26 de J. C.] Uss. p. 615. c| Tac. an. 2. n. 222. p. 68. 'Mais neanmoins Usserius & Lipse ne font point difficulté de les raporter à l'an 19, auquel Gratus predecesseur de Pilate, estoit gouverneur, an. 2. c. 85. p. 68. 'parceque nous apprenons de Tacite, que les Juifs furent chassez de Rome cette année là. Et assurement la circonstance de ces quatre mille Juifs enrolez pour la Sardaigne, Jos. ant. l. 18. c. 5 p 623 f. raportée 'par Joseph & par Tacite, [fait bien voir que c'est une mesme histoire.]

Pour la page 421. § 6.

NOTE V.

En quel temps Pilate est venu en Judée.

Jos. ant. l. 18. c. 5 p. 624. b. 'Pilate gouverna dix ans la Judée; & aprés l'avoir quittée pour aller à Rome en diligence, εἰς Ῥώμην ἠπείγετο il n'y arriva neanmoins qu'aprés la mort de Tibere, [c'est à dire aprés le 16 ou 26 de mars de l'an 37. Ainsi il n'estoit parti qu'au commencement de la mesme année, ou à la fin de la precedente: & s'il a gouverné dix ans tout juste, il y est venu au plutard dans le commencement de 27. Ce qui est certain, c'est que ç'a esté en 26 ou 27, & qu'ainsi Gratus qui a gouverné 11 ans avant luy, y est venu l'an 15 ou 16.]

c. 6. p. 624. c. 'Pour le voyage de Vitellius à Jerusalem dont Joseph parle aprés le depart de Pilate, [il le faut mettre au plutard en 36 à Pasque, & peutestre mesme en 35, comme fait Usserius, *p. 645*, car cet endroit de Joseph paroist fort brouillé. Et neanmoins il ne nous oblige point de mettre ce voyage aprés la sortie de Pilate.]

Pour la page 423. § 6.

NOTE VI.

Sur les boucliers mis à Jerusalem par Pilate.

Phil. leg. p. 1033. 1034. [Il est visible que les boucliers] 'à cause desquels les Juifs se souleverent sous Pilate, [estoient consacrez de quelque maniere superstitieuse. Le mot ἀνατίθησιν le marque assez; & le tumulte des Juifs le prouve,] 'puisqu'il n'y avoit rien dans ces boucliers, p. 1034. a. qui par soy mesme fust contraire à leur religion. 'On pretend mesme que les Juifs avoient accoutumé d'envoyer des boucliers aux princes par present. Eus. chr. n. p. 187. 1. 2. [Ainsi rien n'obligeoit] 'Scaliger à accuser Philon de se tromper lorsqu'il dit qu'il n'y avoit point d'images sur ces boucliers. 1|238. 1. 2. [C'eust esté à cet auteur une faute tres considerable, & entierement inutile.] 'Que si Scaliger pretend en un endroit, comme par une regle generale, que ces boucliers estoient chargez de quelque image, p. 187. 1. 'il reconnoist en un autre, qu'ils ne l'estoient quelquefois que de fruits, ou de feuillages, ou d'autres ornemens semblables. p. 238. 1. [Ceux-ci estoient sans doute consacrez à Tibere,] 'puisque Pilate faisoit semblant de les avoir mis là pour l'honorer. Phil. leg. p. 1033. e|1034. c.

'Les quatre fils d'Herode dont Philon parle en cet endroit, p. 1034 a. [sont apparemment Herode & Philippe Tetrarques,] 'dont le dernier mourut dans la vintieme année de Tibere selon Joseph: Jos. ant. l. 18. c. 6. p. 625. f. [Herode Philippe premier mari d'Herodiade,] '& Herode fils de Cleopatre, ou Phasael fils de Pallas. bel. l. 1. c. 18. p. 763. 2.

Pour la page 427 § 8.

NOTE VII.

Sur Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie.

'Il est certain par Tacite que Pomponius Flaccus estoit gouverneur de Syrie en l'an 33, auquel il mourut. Tac. an. 6. c. 27. p. 141. 'Le Cardinal Noris pretend qu'il eut cette charge en l'an 775 de Rome, [de J. C. 22. Noř. de Pis. p. 329 | epo. p. 142. f. Mais je ne sçay si cela se peut accorder avec Tacite,] 'qui dit de Lamia, *administranda Syria imagine tandem exolutus, urbi præfuerat*. Tac. an. 6. c. 27. p. 142. [Cela est bien fort pour croire qu'il eut la commission & le titre de gouverneur de Syrie,

jusqu'à ce qu'il fut fait Prefet de Rome:] 'c.10.11.p.137. & il ne peut avoir esté Prefet qu'aprés la mort de L. Piso, arrivée en l'an 32. [Quand on ne prendra pas les termes de Tacite tout à fait à la rigueur, il est certain au moins que Lamia a eu longtemps le titre de gouverneur de Syrie, *tandem exolutus*. Il ne peut l'avoir eu au plutost qu'à la fin de l'an 19, aprés que Germanicus eut chassé Cn. Piso, v. Tibere § 11; & trois ans suffiroient-ils pour le *tandem* de Tacite, surtout sous Tibere qui changeoit peu les Gouverneurs,] 'c.17.p.142. & qui laissa dix ans au moins le titre de gouverneur d'Espagne à Arruntius?

'Nor. de Pis. p. 329. Le fondement du Cardinal Noris est que, selon Suetone, Tibere donna la Syrie à Flaccus aussitost qu'il eut passé deux jours entiers à boire avec luy: & il pretend tirer de quelques passages, que cela arriva en l'an 22. [Ces passages sont assez obscurs, & je douterois encore qu'il falust faire un grand fond sur l'*aussitost* de Suetone, qui ne s'attache point à l'ordre du temps. Tibere peut avoir promis la Syrie à Flaccus des l'an 22, & ne la luy avoir donnée que longtemps aprés: car la lenteur estoit un de ses principaux caracteres. Je pense qu'il pourroit bien aussi la luy avoir fait gouverner des ce temps là au nom de Lamia, & l'en avoir fait gouverneur en chef en 32. Car j'aurois de la peine à croire qu'il en eust osté le titre à Lamia avant que de le faire Prefet de Rome. Quoy qu'il en soit, il est certain qu'il estoit gouverneur de Syrie en 33, & rien n'empesche de mettre en la mesme année ce qui se passa entre luy & Agrippa, qui est l'unique chose que nous sachions de son administration.]

NOTE VIII.

Pour la page 445. § 17.

Second voyage du Roy Agrippa en Palestine.

'Phil. leg. p. 1018. a. Philon dit que luy & les autres deputez envoyez à Rome [en l'an 40] par les Juifs d'Alexandrie, presenterent à Caius une requeste, qui estoit comme un abregé d'une autre plus ample qu'ils luy avoient envoyée peu auparavant; πρὸ ὀλίγου, par Agrippa, ce prince estant venu par hazard à la ville pour s'en aller en Syrie voir les Etats que Caius luy avoit donnez. 'Usserius en raportant cette circonstance, n'y parle point du voyage d'Agrippa en Syrie, [qui en effet est assez embarassant. Car Joseph ne dit point qu'il soit venu en Syrie sous Caius qu'en l'an 38.] 'Il estoit auprés de Caius dans les Gaules à la fin de l'an 39, selon Dion. 'Il receut de luy la Galilée dans la 4e année de son regne, [c'est à dire en l'an 40 aprés le mois de mars; & il estoit encore aprés cela à Rome avec luy vers le mois de septembre, comme on le verra dans le texte, lorsqu'il apprit ce qui se passoit en Judée touchant la statue de Caius.

Uff. p. 633. e. — Dio, l. 59. p. 658. c. — Jos. ant. l. 19. c. 7. p. 679. c.

Faudroit-il dire qu'aprés que Caius luy eut donné la Galilée en l'an 40 vers le mois d'avril, il alla aussitost en prendre possession, & qu'il revint promtement auprés de Caius; & que comme il passoit à Rome pour cela, Philon qui y estoit arrivé sur la fin de l'hiver, luy avoit donné la requeste des Juifs, non pour la presenter luy mesme à Caius, qui estoit encore dans les Gaules, mais pour la luy envoyer, en l'appuyant de sa recommandation? Si l'on ne veut pas admettre ce voyage d'Agrippa, il faut avouer qu'il y a faute dans le texte de Philon.

On pourroit peutestre croire que Philon parle du temps qu'Agrippa vint à Alexandrie en l'an 38. Mais c'estoit deux ans avant cette seconde requeste, & non *peu auparavant*, selon les termes de Philon. On ne dit point que les Juifs luy aient rien donné alors pour Caius,] 'Phil. in Flacc. p. 980. a. que la copie d'un acte fait l'année de devant; [& ils ne fai-

soient encore qu'entrer dans la persecution de Flaccus, qui devoit sans doute faire une des grandes parties de la requeste envoyée par Agrippa.]

Pour la page 448. § 19.

NOTE IX.

En quel temps Caius voulut mettre sa statue dans le Temple de Jerusalem.

[Il y a beaucoup de difficulté à savoir le temps précis de l'affaire de la statue de Caius, parceque Joseph & Philon ne s'accordent pas sur ce point.] Jos. bel l. 2. c. 17. p. 791. g| ant. l. 18 c. 11. p. 640. g. 'Joseph dit que tout cela se passa dans le temps qu'il falloit semer les terres, [ce qui marque au plutost le mois de septembre:] ant. l. 18. c. 11. p. 639. g. '& que Petrone avoit amené ses troupes à Ptolemaïde pour y passer l'hiver, & commencer au printemps la guerre contre les Juifs. p. 643. e. f g. 'Il dit encore que Caius ayant sceu au bout de quelque temps, que les Juifs avoient esté prests à se revolter, écrivit à Petrone une lettre de colere, bel. l. 2 c. 17. p. 792. b. 'laquelle Petrone ne receut qu'au bout de trois mois, 27 jours aprés avoir appris la mort de Caius, [arrivée le 24 janvier de l'an 41. Ainsi la lettre de Caius ne fut pas receue en Syrie avant le mois de mars: d'où il faut juger qu'elle n'avoit esté écrite qu'au mois de decembre, & que l'autonne dont parle Joseph est celle de l'an 40. Voilà constamment le sentiment de Joseph, auquel nous ne trouverions aucune difficulté sans l'autorité de Philon.

Il est visible selon luy, aussibien que selon Joseph, que cela n'arriva qu'en l'an 40.] Phil. leg. p. 1037. c. 'Car Agrippa dans la requeste qu'il adressa à Caius sur cette affaire, reconnoist avoir receu de luy la Traconite & la Galilée, Jos. ant. l. 19. c. 7 p. 679 e. 'qu'il ne possseda, selon Joseph, qu'en l'an 40, *v. la note 8.* Phil. leg. p. 1041. d. '& les Juifs d'Alexandrie dans l'audience qu'ils eurent de Caius vers le mesme temps, luy protesterent que l'on avoit sacrifié pour luy dans l'esperance de la victoire d'Allemagne; ce qui marque au moins le temps que Caius partit de Rome aprés le [illegible] septembre de l'an 39, pour aller dans les Gaules faire la guerre aux Allemans. *V. Caius* § 14. p. 1040. c. 'Et Caius leur ayant donné cette audience à Rome ou auprés, [il faut que ç'ait esté au retour des Gaules.] Suet. l 4 c 49. p. 484. 'On parloit aussi à ce retour du voyage d'Alexandrie, a Phil. p. 1028. b. [a] de mesme que quand Petrone écrivit à Caius.

a|1029. a. c. 'Mais pour ce qui est de la saison; Philon dit que les blez & tous les grains estoient alors dans leur maturité, mais encore sur terre: [ce qui semble ne pouvoir marquer que le mois d'avril,] Levit. 23. v 10| Josué 3. v. 15| 5. v. 18. 11. 'puisque la moisson commençoit en Judée vers Pasque. [Philon est donc absolument contraire à Joseph; ce qui nous embarasseroit moins si son sentiment ne tomboit dans d'autres difficultez assez fascheuses.] Phil. p. 1018. c. 1019. b. 'Car Philon mesme & les autres Juifs deputez d'Alexandrie, apprirent la nouvelle du dessein de Caius à Pouzoles, où ils estoient venus de Rome à la suite de Caius, p. 1018 b. 'aprés luy avoir presenté une requeste auprés du Tibre & des jardins d'Agrippine. [C'estoit donc assurément aprés son retour des Gaules, & par consequent aprés le 31 d'aoust,] Suet. l. 4. c. 49. p. 484. 'auquel Caius rentra dans la ville, selon Suetone. [Cela est bien eloigné du mois d'avril.

Il est bien dur de dire que Philon s'est trompé en une chose à laquelle il estoit comme present, & qu'il ne dit pas en passant, mais sur laquelle il fonde un long raisonnement. Mais d'un autre costé dirons-nous que Suetone se soit trompé lorsqu'il a dit que Caius ne revint à Rome que le jour de sa naissance, qui est certainement le 31 d'aoust? Et afin qu'on ne pretende pas que par *natali suo*, il a pu entendre le 16 ou 26 de mars auquel Caius avoit esté fait Empereur, ce qui mesme ne s'accorderoit pas avec l'histoire; il dit aussitost, *intraque quartum mensem*

perüt; ce qui est vray du 31 d'aoust, en ajoutant quelques jours aux quatre mois.

Que si Agrippa avoit esté faire un voyage dans la Galilée aprés en avoir esté fait prince, *v. la note 8*, c'est à dire aprés le mois de mars de l'an 40, il est absolument impossible qu'il n'ait appris le dessein de Caius que de luy mesme au retour de son voyage, si ce dessein avoit eclaté dans la Palestine des le mois d'avril. Nous ne voyons pas le moyen de répondre à ces raisons, & c'est ce qui nous oblige d'abandonner Philon en ce point, quelque desir que nous ayons de le pouvoir suivre.]

Uss. p. 653 f. 'Usserius le suit neanmoins, & fait presenter des requestes à Caius par Philon au commencement de l'an 40. Il reconnoist en mesme temps que cela se passa à la porte de Rome. p. 655. m. 'Il reconnoist encore que Caius ne revint à Rome qu'à la fin d'aoust. [Mais il ne nous dit point comment on peut concilier deux choses qui ne nous paroissent point dutout se pouvoir accorder ensemble, si l'on ne pretend que Caius soit demeuré plusieurs mois autour de Rome au retour des Gaules avant que de rentrer dans la ville. Et c'est ce qui n'a certainement aucune apparence, pour ne dire rien de plus. On peut voir dans l'histoire de Caius, qu'il n'y a pas moyen de dire qu'il soit revenu en Italie des le mois de may.]

NOTE X.

Pour la page 451. § 20.

Quelques remarques sur le soulevement des Juifs sous Caius.

Phil. leg. p. 1026. c. 'Philon met la proposition que firent les Juifs d'envoyer des deputez à Caius, comme une suite du premier discours que les Juifs firent publiquement à Ptolemaïde, Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 640. g. 'au lieu que Joseph ne parle du dessein de renvoyer l'affaire à Caius, qu'en raportant la seconde assemblée tenue à Tiberiade. [Mais il n'est pas extraordinaire aux historiens, & encore moins aux orateurs, tel qu'est Philon, de joindre ensemble des choses arrivées en differens temps, c'est pourquoi nous avons cru qu'il valoit mieux suivre en ce point la narration de Joseph, qui distingue & qui circonstancie davantage les choses. Car Philon ne parle point dutout de l'assemblée de Tiberiade, & suppose que tout se fit à Ptolemaïde. Mais dans les choses où nous le pouvons accorder avec Joseph, nous le preferons, comme plus ancien & plus proche de ce qu'il écrit, à moins qu'il n'y ait d'autres raisons considerables qui nous en empeschent.]

'Joseph pretend que l'affaire avoit eclaté dans la Judée 40 ou 50 jours avant que Petrone en ecrivist à Caius. Bel. l. 2. c. 17. p. 791. g. [Mais si cela eust esté, il eust esté comme impossible que quelqu'un n'en eust écrit aux Juifs de Rome, surtout à Agrippa qui y estoit.] 'Et neanmoins il est constant par Philon, qu'Agrippa ne l'apprit que par ce que Caius luy en dit sur la lettre de Petrone. Phil. p. 1029. c. [C'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir mettre cette particularité.]

NOTE XI.

Pour la page 452. § 20.

Sur une harangue de Petrone.

Jos. ant. l. 18. c. 11. p. 641. d. 'Nous ne parlons point de la harangue que Joseph veut que Petrone ait faite à Tiberiade devant les Juifs, [parcequ'estant impossible de cacher à Caius ce qui se disoit en presence d'un si grand nombre de personnes, il n'avoit garde, s'il n'eust voulu se perdre, de declarer.] d. 'Que c'estoit contre son sentiment qu'il faisoit ce que Caius vouloit: e. 'Qu'il se croyoit obligé d'exposer sa sureté & son honneur pour des peuples qui soutenoient leur loy avec tant de zele; e. 'Qu'il n'osoit pas souffrir la profanation du Temple de

67 Dieu; 'Qu'il souhaitoit que Dieu dont la puissance est plus grande que toute celle des hommes, leur conservast leurs
68 loix; 'Que si Caius s'irritoit contre luy il souffriroit volontiers toutes sortes de peines & de malheurs de corps & d'esprit, plutost que de voir perir tant de personnes pour une chose où ils ne meritoient que des louanges; Qu'il ne manqueroit point de faire & par luy & par ses amis tout ce qui se pourroit en leur faveur. [Joseph en composant ce discours s'est souvenu qu'il estoit Juif, & non qu'il faisoit parler un Romain. Quand Petrone eust eu assez de lumiere & de generosité pour avoir ces sentimens, la prudence l'eust dû empescher de les produire de cette maniere.]

NOTE XII.

Pour la page 462. § 25.

Que le livre de Philon contre Flaccus, n'est pas la suite de sa legation.

[Le sujet du traité de Philon contre Flaccus, pourroit donner lieu de croire qu'il a esté composé avant celui de sa legation à Caius.] 'Neanmoins Eusebe & Photius semblent leur donner un ordre contraire; [& Philon ne garde pas toujours l'ordre du temps dans ses écrits.

Euf.l.2.c.5.6. p. 44. 45| Phot.c.105.p. 277. m.

Mais quand Eusebe & Photius diroient clairement que l'écrit contre Flaccus suivoit immediatement celui de la legation à Caius dans l'ordre de Philon, il ne seroit pas aisé de le croire.] 'Car Philon mesme dit à la fin de celui de sa legation, qu'aprés avoir raporté en abregé les causes de la haine que Caius avoit contre les Juifs, il s'en va faire la palinodie à Caius. [Quoy que ce fust que cette palinodie, le livre contre Flaccus n'a rien qui approche de ce titre. Ainsi il vaut mieux avouer que cette palinodie est un ouvrage que nous avons perdu, aussibien que] 'les trois autres livres que Philon avoit encore faits sur les maux des Juifs. 'Car quoique quelques uns pretendent que les cinq livres dont parle Eusebe ne sont que les deux qui nous restent, soit qu'ils fussent divisez en cinq, soit qu'Eusebe se trompe, parce, dit-on, que ces deux comprennent tout ce qui est arrivé aux Juifs du temps de Caius; [je ne voy pas bien surquoi on fonde cette preuve.] 'Au contraire Eusebe cite un passage de Philon sur les Esséens, tiré de son apologie pour les Juifs, 'c'est à dire apparemment de l'un des cinq livres dont nous parlons. [Et ce passage ne se trouve dans aucun des ouvrages qui nous restent de Philon.]

Phil. leg. p. 1043.c. Euf.c.5.p.43. b. n.p.17.1.c. Euf.præp.l.8. c.10 p 738.d. n.p.36.1.2.

NOTE XIII.

Pour la page 468. § 28.

Commencement du regne d'Izate.

'Joseph dit qu'Izate ayant esté reconnu Roy de l'Adiabene, & n'osant se fier à ses freres, il les envoya les uns à Artabane, les autres à Claude. [Il semble donc qu'il ait commencé à regner au plutost vers le mesme temps que Claude en 40 ou 41.] 'Mais s'il a regné 24 ans, comme le dit Joseph, [il faut qu'il ait commencé au moins des l'an 38;] 'puisque Monobaze son frere & son successeur, 'estoit Roy de l'Adiabene en 62, selon Tacite, ou plutost en 61: car le commencement de ce que Tacite raporte en cet endroit, estoit apparemment arrivé des ce temps là. Il faut donc que Joseph se soit trompé en disant qu'Izate envoya ses freres à Claude, ou dire que quelques uns de ses freres estant encore petits, il les garda quelques années, & puis les envoya à Rome sous Claude lorsqu'ils commencerent à estre assez agez pour brouiller.]

Jos. ant.l.20. c.2.p.685.c. p. 689. e. g. Tac. an. 15.c. 1. p. 241.

NOTE XIV.

Pour la page 471. § 30.

Deux Calcides en Syrie.

[Je ne trouve point que Joseph dise

où estoit le royaume de Calcide donné par Claude à Herode frere d'Agrippa.] Le P. Lubin dans ses notes geographiques sur Usserius, l'entend de la ville de Calcide en Syrie sur la riviere de Belus, [qui est à l'orient d'Antioche, & dont les deserts sont celebres dans l'histoire des solitaires.] 'Elle estoit dans la premiere Syrie. [Ni luy ni Ferrarius ne mettent point d'autre Calcide en ces quartiers là.] 'Cependant Joseph parle d'un Ptolemée fils de Mennée Prince de Calcide au pié du mont Liban. 'Ce Ptolemée possedoit encore Heliople & les montagnes de l'Iturée. [Tout cela paroist assez eloigné de Calcide pres d'Antioche. Ainsi quoique le P. Lubin prenne cette Calcide & celle du Liban pour la mesme, il y a neanmoins toute apparence que c'en sont deux.] Le sieur de la Rue les distingue en effet dans sa carte de Syrie, & met celle du Liban assez pres de Laodicée [en Phenicie,] & des sources de l'Oronte. [En mettant deux Calcides, il n'y a pas lieu de douter que celle du Liban n'ait fait le royaume d'Herode.]

Geo. sac. p. 299.

Jos. ant. l. 14. c. 13. p. 480. a.

Strab. l. 16. p. 753. a.

NOTE XV.

Pour la page 474. § 31.

Que Simon Canthere estoit fils de Simon, non de Boeth.

'Joseph dit que Simon Canthere estoit fils de Boeth grand Pontife, dont Herode avoit epousé la fille, & dont deux autres fils avoient déja esté grands Pontifes. [Cependant il ne marque aucun Boeth ni grand Pontife, ni beaupere d'Herode.] 'Mais il marque un Simon qu'Herode fit grand Pontife, afin d'epouser sa fille 'Mariamme mere d'Herode [surnommé Philippe.] [a] Ce Simon estoit fils de Boeth: [Ainsi c'est ce Simon mesme qui estoit pere de Simon Canthere, soit qu'il s'appellast aussi Boeth comme son pere, soit que Joseph ait confondu le pere & le fils, tant en cet endroit que dans un autre,] 'ou il parle de Joazar de Boeth, [a] qui estoit beaufrere d'Herode.

Jos. ant. l. 19. c. 5. p. 675 b. c.

l. 15. c. 12. p. 537. d. e | 17. c. 6. p. 589. c.

l. 18. c. 7. p. 626. b | 628. c | bel. l. 1 c. 18 p. 763. a | 764. c. a ant. p. 537. d | 589. c.

ant. l. 17. c. 15. p. 613. f. a c. 8. p. 597. d.

NOTE XVI.

Pour la page 476. § 32.

Temps de la mort du Roy Agrippa.

'Agrippa acheva la 3[e] année de son regne sur toute la Judée: [Ainsi il ne peut estre mort qu'aprés le mois de janvier 44. Mais il peut sembler que ce fut fort peu aprés, lorsqu'il n'y avoit pas encore sept ans entiers que Caius luy avoit donné le titre de Roy. Car c'est ce que marquent naturellement] 'les termes de Joseph: ἄγων ἔτος τῆς βασιλείας ἕβδομον. [Et en ce cas il seroit difficile de mettre sa mort plustard qu'au mois de mars de l'an 44;] 'puisqu'il paroist assez que Caius n'attendit pas beaucoup à luy donner le diademe. [Que s'il est mort des le mois de mars, il faut necessairement mettre la mort de S. Jacque & l'emprisonnement de S. Pierre avant l'an 44, & pres d'un an au moins avant la mort d'Agrippa,] 'quoiqu'Eusebe dise qu'il mourut aussitost aprés ce qu'il avoit fait contre ces deux Saints. [Mais je ne sçay s'il est necessaire de s'arrester si precisément aux termes de Joseph, & s'il n'a point conté cette 7[e] année comme courante, parcequ'elle n'estoit peutestre passée que d'un mois.] 'Il dit bien en un endroit qu'Agrippa n'avoit regné que 3 ans sous Caius, [quoiqu'il y eust 7 ou 8 mois au moins outre ces 3 ans. De plus, nous ne savons point precisément quand il fut fait Roy.] 'Caius n'osa pas luy donner tout d'abord la liberté, pour garder la bienseance, & quelque respect pour Tibere. [Il peut bien par la mesme raison avoir differé à le declarer Roy depuis le mois de mars que mourut Tibere, jusqu'au mois de may. Ainsi Agrippa aura fait emprisonner Saint Pierre au commencement d'avril, &

Jos. ant. l. 19. c 7. p. 678 &c.

p. 679. c.

l. 18. c. 8. p. 637. b. c.

Eus. l. 2. c. 10. p. 47. b. c.

Jos. bel. l. 2. c. 19. p. 793. c.

ant. l. 18 c. 8. p. 637. b. c.

sera mort sur la fin du mesme mois, avant que sa 7e année fust achevée.]

Pour la page 480. § 33.

NOTE XVII.

Qui a eu pouvoir sur le Temple aprés Agrippa.

[Je n'entens point ce que dit Joseph, Jos. ant. l. 20. c. 1. p. 683. e. f. que] 'le pouvoir donné à Herode Roy de Calcide sur le Temple &c. passa à tous ses descendans jusqu'à la ruine de c. 3. p. 650. d. e. Jerusalem. 'Quand Herode fut mort, Claude donna son royaume non à ses c. 6 p. 696. d. enfans, mais à Agrippa son neveu: '& ce fut luy qui donna le pontificat à c. 7. 8. p. 697. f. g. Ismael fils de Fabi, 'à Joseph Cabei, à Ananus &c. [Au contraire on n'entend point parler qu'Aristobule ni les autres enfans de cet Herode aient eu aucun pouvoir sur tout ce qui regardoit le Temple.]

Pour la page 481. § 34.

NOTE XVIII.

Quand a commencé le regne du jeune Agrippa.

Jos. bel. l. 2. c. 24. p. 799. h. 'Le jeune Agrippa estoit dans la 17e année de son regne lorsque les Juifs se revolterent au mois de may de la 12e Pearf. post. p. 173. année de Neron, c'est à dire de l'an 66 de J. C. *V. la note 22.* Il ne peut donc avoir commencé à regner qu'aprés le p. 174 | Euf. chr. n. p. 158. 2. mois de may de l'an 49. 'Ce ne fut pas mesme avant le mois de septembre, puisqu'on a des medailles de sa 21e année, qui marquent la conqueste de la Judée. [Car la Judée n'a esté conquise que par la prise de Jerusalem, arrivée le 7 septembre de l'an 70.] Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. h. 'Agrippa avoit regné 4 ans à Calcide, lorsque Claude luy donna l'Iturée &c. aprés avoir deja achevé, dit Joseph, la 12e année de son empire, [qui finissoit le 25 de janvier 53. Il semble donc, selon l'expression de Joseph, qu'Agrippa, ait eu l'Iturée peu de temps aprés. Et il estoit en effet dans sa 4e année, s'il a esté fait Roy avant le 25 janvier de l'an 50: à quoy rien ne repugne.] Pearf. post. p. 174. 'Dodwel tire de cet endroit de Joseph, qu'Agrippa a esté fait Roy de Calcide à la fin de 49 au plustard. Mais c'est en supposant que Claude luy donna l'Iturée dans la 12e année de son regne, [comme on le lit dans le Uff. p. 668 2. latin de Joseph,] 'au lieu que [selon le Pagi an. 48. § 4. grec,] la 12e estoit déja achevée. 'Le P. Pagi fait la mesme faute.

Pour la page 483 § 35.

NOTE XIX.

Sur ce que Tacite dit de Cumanus & de Felix.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. 'Tacite dit que Felix estoit Intendant de la Samarie en mesme temps que Cumanus l'estoit de la Galilée. [Joseph dont l'autorité doit sans doute estre preferée, ne donne aucun lieu de dire que ces deux pays aient eu deux Jos. bel. l. 2. c. 21. p. 794. f. Gouverneurs differens.] 'Au contraire il assure que les Galiléens demanderent à Cumanus qu'il fist punir les ant. l. 20. c. 5. p. 691. g. Samaritains; 'qu'il ne le fit pas, parceque les Samaritains l'avoient gagné; & que quand les Juifs vinrent piller la Samarie, il la vint secourir avec la cavalerie de Sebaste [capitale de la Samarie,] & avec d'autres Samaritains à qui il avoit fait prendre les armes. [Ainsi il est visible qu'il commandoit dans la Tac. p. 188. Samarie.] 'Tacite semble mesme vouloir qu'il ne gouvernast que la Galilée, & que Felix eust Jerusalem & les environs, ce qu'on appelloit proprement la Judée: *jampridem Judeæ impositus:* [ce qui ne se peut dire sans renverser absolument la narration de Joseph. Nous ne laissons pas de suivre Tacite autant que nous pouvons, c'est à dire dans les choses où il n'est pas directement contraire à Joseph, quoique la fausseté d'une partie de sa narration rende le reste assez incertain.]

Pour la page 483. § 35.

NOTE XX.

Temps des troubles arrivez sous Cumanus.

Tac. an. 12. c. 54. p. 188. 189. 'Tacite met sur l'an 52 tout ce qu'il

dit des troubles arrivez en Judée sous Cumanus. 'Mais ces troubles ayant commencé en une feste, '& ayant fini un peu avant Pasque, [il faut qu'ils aient commencé en une année, & fini en l'autre. Il n'y auroit pas mesme d'apparence à dire qu'ils n'auroient duré que trois mois. Il semble assez probable que Tacite les a voulu marquer sur l'année où ils ont fini, & où Quadratus prononça son jugement; & c'est ce que nous avons suivi. Neanmoins Usserius en a mis le commencement en 52, & la fin en 53.]

Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 691 e. bel. l. 2. c. 21. p. 795. e. f.

NOTE XXI.

Pour la page 492. § 39.

Epoque de la mort de Feste.

'Joseph dit que Neron jugea en faveur des Juifs contre Agrippa à la sollicitation de Poppée sa femme: ce qu'Agrippa ayant appris, il donna le pontificat à Joseph Cabei: '& il ajoute aussitost, que Neron ayant sceu que Feste estoit mort, envoya Albin en sa place, & qu'Agrippa osta le pontificat à Cabei pour le donner à Ananus, 'avant qu'Albin fust arrivé en Judée, & avant la mort de Saint Jacque le Mineur, [c'est à dire avant Pasque de l'an 62, comme nous croyons l'avoir prouvé dans la note 53 sur Saint Paul. Selon cette suite, le jugement de Neron doit avoir esté rendu sur la fin de 61 au plustard, quelques mois avant que Neron epousast Poppée;] 'ce qu'il ne fit qu'en 62: [& il faut dire que Joseph l'appelle sa femme par anticipation & parcequ'elle le fut ensuite, ou parcequ'il ne distingue pas le temps de son adultere d'avec celuy de son mariage.

Jos. ant. l. 20. c. 7 p. 697. f. c 8. p. 697. g. p. 698. a. Tac. an. 14. c. 60. p. 239.

Cette suite nous oblige encore à ne pas mettre la mort de Feste plustard qu'au commencement de 62. Il faudroit mesme la mettre un an plutost selon Eusebe, qui veut que S. Jacque soit mort en 61: & en ce cas Feste n'aura gouverné qu'environ huit mois. Car S. Paul qui fut pris l'an 58 à la Pentecoste, avoit esté deux ans prisonnier quand Feste arriva: & ayant appellé peu de jours aprés à Neron, Feste ne le fit partir que sur la fin de l'automne. Mais nous ne voyons guere d'apparence à suivre Eusebe, qui d'ordinaire est peu exact dans la chronologie, estant difficile de renfermer en si peu de temps ce que Joseph raporte du gouvernement de Feste.]

NOTE XXII.

Pour la page 500. § 42.

Que la guerre des Juifs a commencé en l'an 66.

'Joseph dit que la guerre des Juifs commença au mois de may l'an 12 de Neron. [S'il conte ces années du 13 octobre 54, auquel Neron fut declaré Empereur, c'estoit certainement en 66. Mais il paroist qu'il ne s'attache pas à ce jour,] 'puisque le 8 novembre suivant estoit encore selon luy dans la 12e année de ce prince. [Il conte donc par les Consulats, depuis le premier janvier qui a precedé le 13 octobre 54, ou qui l'a suivi. Selon le premier, la guerre a commencé en 65, & c'est le sentiment de Louis Capel dans son abregé de l'histoire des Juifs, *p. 121.* Il semble se fonder sur ce que] 'c'estoit dans la 17e année d'Agrippa, 'qui fut fait Roy de Calcide aprés qu'Herode fut mort, en la 8e année de Claude, [c'est à dire en l'an 48.

Jos. bel. l. 2. c. 25. p. 799. b| ant. l. 20. c. 9. p. 701. e. bel. l. 2. c. 40. p. 821. f. c. 25. p. 799. b. ant. l. 20. c. 3. p. 690. d. e.

Mais il est assez peu naturel de conter les années de Neron plus de neuf mois avant leur veritable commencement.] Capel mesme, *p. 125*, ne met que le premier juillet 67, la prise de Jotapat, 'arrivée selon Joseph, comme il le reconnoist, en la 13e année de Neron. [Et pour les 17 ans d'Agrippa, nous avons vu dans la note 18 qu'il ne les faut commencer qu'aprés le 7 septembre 49.]

bel. l. 3. c. 23 p. 850. e.

'Joseph semble dire que tous les

l. 6. c. 31. p. 960. c. d.

prodiges qu'il raporte estoient arrivez avant la guerre, en l'année que Pasque estoit le 8 d'avril, [c'est à dire en 65, selon Usserius :] 'Or une partie de ces prodiges arriva le 21 de may, & à la Pentecoste : '& la guerre estoit déja commencée le 16 de may.

6. g.

l. 2. c. 26. p. 801. e.

'Il est certain que Cestius ne vint faire la guerre en Judée que lorsque Neron estoit déja en Acaïe : [& il n'est pas moins certain que Neron y vint seulement en 66. *V. son titre* § 25. C'est pourquoi Capel ne fait venir Cestius que seize mois aprés la revolte. Joseph semble le favoriser,] 'puisqu'aprés avoir conduit l'histoire de ce qui se passa à Jerusalem jusques aprés le 6 de septembre de l'année de la revolte, il s'étend ensuite assez au long sur les cruautez commises en divers endroits ou par les Juifs, ou contre les Juifs, avant que de parler de la venue de Cestius. [Mais il est aisé que pour rendre sa narration plus claire, il n'ait pas tout à fait suivi l'ordre des temps, & que ces cruautez aient esté commises aprés mesme que Cestius s'en fut retourné.] 'C'est l'ordre que Joseph mesme suit dans sa vie.

c. 40. p. 821. g.

c. 32. p. 812. d.

vit. p. 1000. a. b.

[Au contraire il est difficile de croire que Cestius ait attendu 16 mois à venir arrester la revolte des Juifs.] 'Joseph dit qu'aprés la mort de Manaïm, [au mois de septembre 65, selon Capel, *p. 122*,] on s'attendoit que Gessius (il faut Cestius) viendroit bientost ; & qu'il vint effectivement. [Et il est encore plus incroyable que depuis ce mois de septembre 65, jusqu'à la venue de Cestius au mesme mois en 66, il ne se soit rien passé à Jerusalem dans un si grand mouvement, que Joseph ait jugé digne d'estre remarqué.]

p. 999. 1000.

'Enfin Joseph nous assure que Cestius fut défait le 8 novembre en la 12e année de Neron, 'c'est à dire en la mesme année que la guerre avoit commencé. [Et puisque Capel reconnoist que Cestius ne fut défait qu'en 66, il n'a pas dû faire commencer la guerre en 65.]

bel. l. 2. c. 40. 821. f.

c. 15. p. 799. b.

'Mais ce qui met la chose hors de doute, c'est que Jesus fils d'Ananus commença à predire la ruine de Jerusalem sept ans & quelques mois avant le siege que Tite y mit [en l'an 70. Il commença donc sur la fin de l'an 62 :] '& c'estoit quatre ans avant la guerre. [Ainsi la guerre ne peut avoir commencé avant l'an 66.]

l. 6. c. 31. p. 961. d.

a.

NOTE XXIII.

Pour la page 506 § 45.

Difficultez sur l'attaque de Jerusalem par Cestius.

'Joseph dit que les Juifs qui celebroient la feste des Tabernacles, laisserent la solennité pour prendre les armes, & marcher à Gabaon contre Cestius sans se soucier du sabbat ou de la semaine qu'ils devoient passer en repos, τῆς ἀρχῆς ἑϐδομάδος. Car c'estoit, dit-il, le sabbat, σάϐϐατον, pour lequel ils avoient le plus de respect. [Je ne sçay ce que cela veut dire.] 'Car la loy n'ordonne point de demeurer en repos toute la feste des Tabernacles, mais seulement le premier jour & le 8e. 'Joseph ne le dit mesme expressément que du 8e : mais il dit ensuite en general que tous les jours de feste estoient aussi des jours de repos. [Peut-on croire aussi que le sabbat le plus respecté des Juifs fust celui de la Scenopegie ? N'estoit-ce pas plustost celui de Pasque ?

Jos bel. l. 2. c. 37. p. 818.

Levit. 23. v. 35. 36. 39.

Jos ant. l. 3. c. 10. p. 94. e. f.

Nous ne voyons pas mesme que le jour que les Juifs vinrent attaquer Cestius à Gabaon, ait pu estre le samedi.] 'Cestius y demeura 3 jours environné par les Juifs : [a] il fut trois autres jours devant Jerusalem, & marcha le 4e, qui estoit, dit Joseph, le 30 d'octobre, τετάρτῃ [illegible]. 'Les Juifs vinrent donc [le 24 du mesme mois, ou] le 23, [si Joseph conte separément le jour que Cestius vint de Gabaon à Jerusalem. Or en 66 le 24 d'oc-

bel. l. 2. c. 37. p. 817. b

a c. 39. p. 819. e.

Calv. p. 313. a.

tobre estoit le vendredi. Ainsi c'estoit un jour de repos pour les Juifs, c'estoit le jour ou l'octave de la feste des Tabernacles. Nous laissons à d'autres à examiner si ce l'estoit effectivement cette année là selon le calendrier des Juifs.] 'Car si Pasque estoit le 30 de mars, comme le marque Bucherius, & le 18 de la lune, [ce qui oblige de dire que le 15 de la lune estoit le 27; la feste des Tabernacles qui estoit le 15e jour du 7e mois, c'est à dire six mois lunaires aprés celle de Pasque, devoit commencer au plutard le samedi 20 de septembre, & finit huit jours aprés, le 27 du mesme mois.] Calvisius fait commencer cette année la Scenopegie le [jeudi] 23 d'octobre. [Je ne sçay pas par quel calcul.

Buch. cycl.

Au reste, nous supposons toujours que les mois Macedoniens marquez par Joseph, repondent precisément aux mois Romains, parcequ'Usserius, Capel, & Calvisius, le supposent. Et en effet on voit que la défaite de Cestius arrivée le 8 de Dius, doit estre arrivée neuf jours aprés la marche de ce General, du 30 d'Hyperberetæus: ce qui ne peut estre si ce mois n'a 31 jour comme celui d'octobre, au lieu que dans l'année purement Macedonienne il n'en a que trente. Mais quand on suivroit mesme cette année Macedonienne, selon laquelle le 30 d'Hyperberetæus répond au 23 d'octobre, les Juifs ne sauroient encore estre venus à Gabaon un samedi, mais toujours le jeudi ou le vendredi, c'est à dire le 16 ou 17 d'octobre.

Je ne sçay pourquoi Capel dans son abregé de l'histoire des Juifs, *p. 123*, met la marche de Cestius non le 30 d'octobre, mais le 4e: en quoy il a neanmoins esté copié par Usserius, *p. 683*, & par d'autres. Mais tous ces auteurs reconnoissant que la défaite de Cestius est arrivée le 8 de novembre, ce 4 d'octobre est absolument insoutenable, quoique le settieme jour precedent, qui est le 27 de septembre, pust estre le samedi & l'octave de la feste des Tabernacles.] 'Il faudroit selon cela, que Cestius aprés avoir attaqué le Temple [le 9 d'octobre, fust demeuré là] jusqu'au 5 de novembre, [sans que Joseph nous ait dit un mot de ce qui se fit durant ce temps-là, luy qui marque jour par jour tout ce qui se passa dans cette expedition.] 'Ce qu'il dit que Cestius quitta Jerusalem *le lendemain*, [n'a point de sens, si on ne dit que c'estoit le lendemain du jour qu'il attaqua le Temple.]

Jos. bel. l. 2. c. 19. 40. p. 810. a. c.

c. 40. p. 810. e.

NOTE XXIV.

Pour la page 509. § 46.

Erreur de Calvisius sur Florus.

'Calvisius cite de Joseph dans sa vie, que Gessius Florus gouverneur de Judée fut tué dans la bataille du 8 novembre 66, où Cestius Gallus gouverneur de Syrie fut défait par les Juifs. [Il veut assurement marquer l'endroit où] 'Joseph dit que Gessius estant venu avec une puissante armée pour appaiser la sedition, fut vaincu &c. [Mais il est visible que Joseph parle ici d'un General défait à le teste d'une grande armée; ce qui n'est point vray de Florus, mais de Gallus. Ainsi il faut que le nom de Gessius se soit glissé en cet endroit par une bevue des copistes, au lieu de celui de Cestius. Qnoy qu'il en soit, Joseph ne dit point que ce Gessius ou Cestius ait esté tué.]

Calv. p. 315. c.

Jos. vit. p. 1000. a.

NOTE XXV.

Pour la page 510. § 47.

D'Ananus gouverneur de Jerusalem.

'Joseph ne nous dit point qui estoit Ananus choisi en 66 pour gouverner Jerusalem, sinon que c'estoit un des grands Pontifes, ὁ ἀρχιερεύς. [Nous ne connoissons que deux Ananus qui aient eu cette dignité, le fils de Seth nommé Anne dans l'Evangile, lequel

Jos. bel. l. 2. c. 42. p. 822. c.

fut fait Pontife par Quirinius vers l'an 7 de l'ere de J.C, & le fils de ce mesme Ananus ou Anne, qui fut Pontife durant trois mois en 62, & qui fit mourir Saint Jacque de Jerusalem. Il est fort difficile de croire que le premier fust encore vivant en 66, ou au moins que son age luy permist d'avoir] 'la vigueur & la vigilance dans la conduite des affaires que Joseph attribue au gouverneur de Jerusalem. [Il est encore bien difficile de croire que celui-ci soit autre que celui] 'que Joseph appelle expressément en un endroit Ananus fils d'Ananus.

l. 4. c. 17. p. 881. e.

c. 12. p. 873. a.

'D'autre part Joseph loue extremement la prudence du gouverneur de Jerusalem, & le depeint comme un homme tres juste, qui aimoit extremement la paix, zelé pour le bien public, qui malgré sa noblesse & sa dignité, prenoit plaisir à s'egaler aux moindres personnes. [Cela n'a guere de raport avec ce qu'il dit autrepart du jeune Ananus,] 'qu'il estoit extremement hardi & temeraire, θρασὺς ἦν τὸν τρόπον, καὶ τολμητὴς διαφερόντως, & cruel dans ses jugemens. 'il depeint aussi le gouverneur de Jerusalem comme fort agé, '& dit mesme qu'il estoit le plus vieux de tous les Pontifes; [ce qui paroist difficile à croire du jeune Ananus, qui comme nous l'avons dit, ne l'avoit esté qu'en 62.

c. 11. 18. p. 872. d, 883. a.

ant. l. 20. c. 8. p. 608. a.

bel. l. 4. c. 13. p. 873. d.

c. 12. p. 872. d.

Neanmoins ce jeune Ananus pouvoit avoir trop de hardiesse, & avoir d'ailleurs de grandes qualitez; & peutestre que Joseph qui n'acheva ses Antiquitez que vingt ans ou environ aprés avoir écrit la guere des Juifs, avoit des idées plus ou moins favorables de quelques personnes, comme il me semble qu'on le peut remarquer en divers endroits. Il est aisé aussi que ce jeune Ananus] 'dont le frere avoit esté fait grand Pontife vers l'an 20 de J. C. [fust agé en 66 de 60 ans & encore plus. Rien ne nous empesche aussi de croire qu'il estoit plus agé que les autres Pontifes qui vivoient alors, quand il y en auroit eu qui eussent esté grands Pontifes avant luy.] 'Selon que Joseph parle de la mort d'Ananus gouverneur de Jerusalem, on ne peut pas croire qu'on luy ait dressé un tombeau: '& neanmoins il parle du tombeau du grand Pontife Ananus comme d'un lieu remarquable & fort connu.

ant. l. 18. c. 5. p. 619. c d.

bel. l. 4. c. 18. p. 882. 883. c.

l. 6. c. 31. p. 937. b.

'Joseph parle au mesme endroit d'Eleazar qu'il appelle ἀρχιερέως υἱὸν νέον. [Je ne croy pas qu'on y puisse trouver aucun bon sens. Ainsi au lieu de νέον, il faut lire Ανάνου, & l'entendre du mesme Eleazar dont il a tant parlé auparavant.]

l. 2. c. 42. p. 822. d.

NOTE XXVI.

Pour la page 513. § 48.

Durée du siege de Jotapat.

'Joseph dit que le 47[e] jour du siege de Jotapat, un transfuge vint donner avis à Vespasien de l'état des assiegez. 'La ville ne fut prise au plutost que le lendemain. [a] & ce fut le premier jour de juillet. 'Cependant Joseph n'estoit entré dans la ville que le 21[e] jour de may, lorsqu'elle n'estoit point encore assiegée. 'Car Vespasien ayant sceu que Joseph y estoit, envoya aussitost Placide la bloquer. Il y vint le lendemain avec toute l'armée, & commença l'attaque le jour d'aprés. [On ne peut donc mettre le commencement du siege que le 21 de may au plutost, d'où on ne peut conter que 43 jours jusqu'au premier de juillet. Il y a donc une faute de chifre dans le 21 de may, ou dans les 47 jours. Car pour le premier de juillet, l'expression dont se sert Joseph, νεομηνίᾳ Πανέμου, n'est point sujette aux fautes des copistes comme les autres.] 'Capel suivi par Usserius, ne fait durer le siege que 40 jours au lieu de 47. [Et neanmoins ce nombre de 47 est deux fois dans Joseph, & Hegesipe qui a omis les autres dates,] 'dit que la ville fut prise le 48[e] jour

Jos. bel. l. 3. c. 23. 27. p. 849. d. e | 854. e.

c. 23. p. 849. e. g.

a p. 850. e.

c. 10. p. 839. e.

c. 11. p. 839. d. e.

Cap. p. 129.

Heg. l. 3. c. 15. p. 472. a.

du siege. [Ainsi je ne sçay s'il ne vaudroit point mieux dire que Joseph se jetta dans Jotapat non le 21 de may, mais le 11: que Vespasien l'ayant sceu le 13 par un transfuge, fit investir la place le mesme jour par Placide; qu'il y amena l'armée le 14; & qu'il commença le 15 à l'attaquer. Ainsi en contant depuis ce 15 may jusqu'au premier de juillet, elle aura effectivement esté prise le 48e jour du siege.]

Pour la page 516. § 49.

NOTE XXVII.

Sens d'un endroit obscur de Joseph.

Jos. bel. l. 3. c. 28. p. 855. a.

'Joseph parlant de ce qui se fit l'an 67 au mois de juillet, dit que Vespasien mit ses troupes en quartier d'hiver à Cesarée & à Scythople; χειμαιόντα ἐνδίδων, parceque l'hiver estoit extraordinairement doux à Cesarée &c. [Je pense qu'il veut dire qu'il les y mit alors pour s'y rafraichir un peu, & qu'il y établit en mesme temps leur quartier pour l'hiver suivant, reglant deslors tout ce qu'il falloit pour cela. Ce qui est certain, c'est qu'elles ne demeurerent pas le reste de l'été dans ces deux villes,] 'ayant fait diverses expeditions avant le 8 de septembre.

c. 36. p. 862. e.

Pour la page 521. § 51.

NOTE XXVIII.

Sur ce que Joseph dit du pontificat de Phannias.

[Nous trouvons beaucoup de difficulté à] 'ce que dit Joseph des Pontifes établis par les Zelateurs. [Le sens nous en paroistroit beaucoup plus clair, si nous osions avancer qu'il parle non des grands Pontifes, mais des chefs des 24 classes sacerdotales, & qu'il veut dire qu'au lieu que ces chefs estoient toujours des descendans de ceux qui avoient esté établis du temps de David, les Zelateurs renverserent cet ordre, qu'ils choisirent par le sort un nouveau chef dans chaque classe, & que Phannias fut ainsi choisi pour chef de la douzieme,'appellée d'Iacim par les Paralipomenes, & d'Eniacim par Joseph, si l'on ne veut dire qu'au lieu de ἐνιακιμ, il faut lire ἡ ἰακείμ.]

Jos. bel. l. 4. c. 11. 12. p. 872. c. e. f. g.

1. Par. 24. v. 12.

'Mais quoique Baronius ait cru que ces chefs des 24 classes estoient appellez Pontifes, *Principes sacerdotum*, '& que l'endroit des Paralipomenes qu'il cite, donne quelque lieu de le croire; [je doute fort neanmoins qu'on puisse trouver aucun lieu où Joseph donne le titre de Pontife, ἀρχιερέως, à d'autres qu'à ceux qui estoient alors souverains Pontifes ou qui l'avoient esté.] On apprit, dit Joseph, à Phannias ce qu'il falloit qu'il fist. [Cela semble marquer les fonctions sacerdotales: Et quelles fonctions les chefs des classes estoient-ils obligez de faire en cette qualité?] On le revétit aussitost de la robe sacrée: '& les Prestres ne la prenoient que pour faire quelque fonction.

Bar. 31. § 9.

1. Par. 24. v. 5.

Jos. bel. l. 6. c. 15. p. 918. e. f.

'Outre cela, Phannias est reconnu pour souverain Pontife par le Patriarche Nicephore, qui l'appelle Phinées, par Baronius, par Capel qui le croit necessaire pour faire 'les 28 Pontifes que Joseph met depuis Herode, c'est à dire aprés Aristobule, jusqu'à la prise de Jerusalem: [& nous ne voyons personne qui ait contesté ce fait. C'est pourquoi nous avons cru devoir suivre le sentiment des autres, nonobstant la difficulté que nous trouvons à l'accorder avec ce que Joseph semble dire, que les Zelateurs ne firent pas seulement un Pontife, mais plusieurs, & quoiqu'il en parle deux fois tout de suite sans aucune raison qui paroisse. Il seroit aussi plus aisé d'expliquer des chefs des classes le sort qu'il semble avouer s'estre autrefois pratiqué pour les Pontifes. Car il se peut faire qu'entre les divers chefs des familles qui composoient une classe, on ait choisi par le sort celui qui de-

Bar. 69. § 49. Cap. p. 88.

Jos. ant. l. 20. c. 8. p. 701. g.

1. Par. 24 v. 5. 7. voit estre chef de toute la classe :] '& il est certain que l'ordre des classes se fit par le sort du temps de David.

[Il ne faut pas oublier d'avertir que la traduction latine de Joseph, qui appelle Phannias *non ex Pontificibus ortum*, pourroit donner lieu de croire qu'il n'estoit pas mesme de la race d'Aaron, ni par consequent Prestre de la loy. Capel s'y est en effet trompé dans son abregé de l'histoire des Juifs, *p. 126*, & sa faute a esté copiée par plusieurs autres, d'ailleurs tres habiles. Mais ces mots ne sont ni dans le grec, ni dans le françois de M. d'Andilli :]

Jos. bel. l. 4. c. 12. p. 872. f. '& il est au contraire visible par Joseph, que Phannias estoit de la classe sacerdotale d'Iacim.

Pour la page 522. § 52.

NOTE XXIX.

Le parvis du Temple où les Juifs seuls entroient, appellé le Saint.

Jos. bel. l. 4. c. 14. p. 875. 876. 'Joseph dit que les Zelateurs chassez de la premiere enceinte du Temple, se retirerent dans le Temple interieur, εἰς τὸ ἐνδότερον, où Ananus ne voulut point les pousser, n'osant pas y faire entrer le peuple sans l'avoir fait purifier auparavant. [Ce Temple interieur n'estoit donc point encore le lieu où les Prestres seuls entroient, mais celui de devant, où tous les Juifs pouvoient entrer pourvu qu'ils fussent purifiez.

l. 6. c. 14. p. 916. d. a p. 918. d. C'est pourquoi] 'cet endroit mesme s'appelloit déja le Saint, τὸ ἅγιον : a & il n'estoit separé du lieu destiné pour les Prestres, que par une closture d'une

p. 916. d. coudée de haut. 'Pour la premiere enceinte, c'estoit celle où l'on recevoit mesme les étrangers.

Pour la page 532. § 57.

NOTE XXX.

Sur le Pontife Matthias.

Jos. bel. l. 5. c. 33 p. 938. d. 'Joseph dit que le Pontife Matthias, qui fit venir Simon à Jerusalem, estoit fils de Boeth. [Cependant il n'a marqué que deux Matthias grands Pontifes qui pussent vivre encore en ce temps-ci,] 'l'un fils d'Anne qui l'avoit esté en l'an 43, a & l'autre fils de Theophile, sous qui la guerre avoit commencé. [Je ne sçay donc si c'est que Joseph se soit brouillé en cet endroit, ou si l'un des deux Matthias grands Pontifes ne pouvoit point en quelque sens s'appeller fils de Boeth, comme en estant descendu. Car nous avons vu que Joseph donne pour fils à Boeth ceux qui n'estoient que ses petits-fils. En tout cas il y a assez d'apparence que c'estoit plutost le fils de Theophile que le fils d'Anne, puisqu'Ananus frere de celui-ci, & qui ne fut grand Pontife qu'en 62,] 'estoit neanmoins en 66 le plus agé de tous ceux qui avoient eu cette dignité. — ant. l. 19 c. 6. p. 676. d. e. a l. 20. c. 8. p. 730. a. — bel. l. 4 c. 11 p. 872. d.

Pour la page 537. § 60.

NOTE XXXI.

Sur le commencement du siege de Jerusalem.

'Joseph dit en un endroit que Tite vint camper devant Jerusalem le 14 avril, ξανθικοῦ. Cependant aprés avoir marqué 'comment il vint camper à trente stades de Jerusalem, 'comment il fut attaqué par les Juifs en venant reconnoistre la ville, '& comment en suite il vint camper à sept stades, au lieu appellé Scopos, [ce qu'on peut conter pour le commencement du siege ;] 'il raporte les deux combats qui se firent tout de suite sur la montagne des Olives, l'un le matin, l'autre aprés midi : '& aprés tout cela il ajoute que la guerre du dehors ayant un peu cessé, celle du dedans recommença entre les seditieux, & Jean se rendit maistre de tout le Temple le 14 d'avril. [Tite estoit donc campé à Scopos des le 13 au plustard. — Jos. bel. l. 5. c. 37. p. 941. a. — c. 6. p. 907. d. e. — c. 7. p. 907. 908. — c. 8. p. 908. d. — c. 9. 10. p. 909. 910. — c. 11. p. 910. e. d.

Je ne sçay pas si l'on pourroit dire que Joseph ne conte son campement devant Jerusalem, que du jour qu'il s'approcha

s'approcha à deux stades de la ville, 5 jours au moins aprés qu'il fut arrivé à Scopos. Cela paroistroit peu naturel, surtout s'agissant en cet endroit du nombre de ceux qui estoient morts durant le siege.

c.10 p. 923. e. On pourroit tirer quelque lumiere de l'endroit] 'où Joseph marque la prise de la premiere muraille, [s'il n'y avoit une faute visible. *V. la note 33.*]

Pour la page 539. § 61.

NOTE XXXII.

Sur le 14 de Xanthique, auquel Jean se rendit maistre du Temple.

Jos. bel. l. 5. c. 11. p. 910. c. d. 'Joseph dit que Jean s'empara du Temple interieur sur Eleazar, le jour des Azymes, le 14 du mois Xanthique. [On convient que c'estoit en l'an 70; & Scaliger suppose que le 14 de Xanthique est notre 14 d'avril.] 'Or en l'an 70 la Pasque des Chrétiens estoit, selon Bucherius, le dimanche 15 d'avril, & le 18 de la lune. [Le 14 de la lune, au soir duquel les Juifs devoient commencer les Azymes, estoit donc l'onzieme d'avril.] 'Scaliger dit que selon le calcul que les Juifs suivent aujourd'hui, la lune de Pasque commençoit le 31 de mars. [Ainsi le 14 de la lune auroit esté le vendredi 13 d'avril, & le 14 d'avril auroit esté le premier jour des Azymes, commencé la veille au coucher du soleil, selon que les Juifs avoient accoutumé de conter leurs festes. Ce calcul s'accorde donc fort bien avec Joseph.] Cependant Scaliger ne veut pas qu'il s'y accorde, & il a recours à la periode Calippique, selon laquelle on ne contoit le premier de la lune que du premier jour d'avril.

Buch. cycl. p. 39.

Scal. isag. l. 3. p. 310.

[Sans s'embarasser dans cette discussion, je pense qu'il vaut mieux dire que ce jour des Azymes marqué par Joseph (car il ne dit point *le premier*, comme Scaliger le cite) peut s'entendre de tous les sept jours que duroit la feste des Azymes: & pour le concours du peuple qui obligea Eleazar d'ouvrir le Temple, il estoit grand sans doute durant tout ces sept jours, mais surtout le jour du sabbat; auquel le 14 d'avril tomboit en l'an 70.]

Pet. doct. t. l. 11. c. 17 p. 325. 327 | in Epi. p. 388. 'Le P. Petau pretend que Joseph se sert de mois lunaires, ce qui ne change rien en cet endroit, mais peut embarasser en beaucoup d'autres. [Il faudroit un grand travail pour examiner ce point, & nous n'entreprenons pas de le faire ici.] 'On peut voir ce que le Cardinal Noris en a écrit. [Il paroist neanmoins assez peu probable que Joseph écrivant pour les Grecs & les Romains qui entendoient presque tous le grec, & se servant des noms grecs des mois, ne les contast pas comme les Grecs, ce qui n'auroit servi qu'à troubler les lecteurs, & à embrouiller son histoire.] 'L'unique raison que le P. Petau allegue, est cet endroit mesme où Joseph dit que les Juifs sont sortis d'Egypte le 14 de Xanthique, estant certain qu'ils en sont sortis le 14 de Nisan, qui estoit un mois lunaire. [Mais je pense qu'on n'a point de certitude que les mois des Juifs fussent lunaires du temps de Moyse. Et quand cela seroit certain, comme Xanthique ou avril répond à peu pres au Nisan des Juifs, pourquoi Joseph n'aura-t-il pas pu attribuer au 14 de Xanthique ce qui estoit vray du 14 de Nisan, en un endroit où il n'estoit pas question d'une supputation exacte; surtout s'il se rencontroit que le 14 de Xanthique estoit cette année là le 14 de Nisan? Je ne sçay mesme si l'on ne pourroit pas dire que Joseph raporte ce qu'il dit de la sortie d'Egypte, non au 14 de Xanthique, mais au jour, c'est à dire à la feste des Azymes, dont il parle en mesme temps. Aussi nonobstant l'autorité du P. Petau.] 'Usserius suppose comme une chose sans difficulté, que le Xanthique & l'Artemise de Joseph, sont l'avril & le may des Romains.

Nor. epo. p. 37. &c.

Pet. p. 326. &

Uss. p. 681. 682.

[Et c'est ce que nous avons cru devoir supposer avec luy. Mais il semble mesme que la chose soit hors de doute,] 'puisque Joseph joint en un endroit la feste des Azymes avec le 8 de Xanthique. [Car jamais elle n'a esté jointe avec le 8 de Nisan. Joseph parle apparemment en cet endroit de l'an 65, auquel le 15 de la lune estoit effectivement le 7 ou 8 d'avril selon le calcul de Bucherius *p. 17.*]

Jos.bel.l.6.c.31.p.960.d.

NOTE XXXIII.

Pour la page 541.§ 61.

Pourquoi on met la prise du premier mur de Jerusalem le 28 d'avril.

'Joseph dit que la premiere muraille de Jerusalem fut prise le 7e jour de may, le 15e jour. [Il veut sans doute marquer le quantieme jour du siege. Mais le 7 de may ne peut estre le 15e jour du siege, qui n'auroit ainsi commencé que le 23 d'avril. Si au lieu de 15 on veut lire 25, *κε* pour *ιε*, cela reviendra au 13 d'avril. Le traducteur qu'on pretend estre Rufin, a omis ce 15e jour, & au lieu du 7 de may, il met le troisieme, *V. nonas:* ce qui n'éclaircit rien, puisqu'en remontant de ce 3 de may, les 15 jours commencent au 19 d'avril. Hegesippe omet toutes ces dates.

Jos.bel.l.5.c.20.p.923.e.

Mais ce qui embarasse encore plus,] 'c'est que Joseph dit en un autre endroit, que les plateformes dressées par Tite contre le troisieme mur, furent commencées le 12 de may, & achevées le 29 aprés un travail continuel de 17 jours. [Ces trois nombres s'accordent, & il ne peut y avoir faute dans un, qu'il n'y en ait au moins dans deux.] 'Cependant le second mur fut pris selon Joseph, cinq jours aprés le premier, 'perdu le mesme jour, & repris le 4e jour d'aprés. 'Tite prit ensuite 4 jours de relasche; & le 5e il fit commencer les plateformes. [Voilà 13 jours entre la prise du premier mur & le commencement des plateformes.

c.30.p.934.f. — c.24.p.925.d. — p.926.d.e. — c.25.p.926.f|927.b.

Si donc elles ont esté commencées le 12 de may, le premier mur doit avoir esté pris, non le 7 du mesme mois, comme porte le grec, ni mesme le 3 comme on lit dans le latin, mais dés le 28 d'avril. Il est dur de dire que Joseph ou ses copistes se soient trompez dans le jour du mois, & dans le mois mesme. Mais ce qui d'autre part rend cette opinion favorable, c'est que le 28 d'avril est le 15e jour du siege en le contant depuis le 14 du mesme mois, auquel nous avons vu dans la note 31, que Joseph le fait commencer, par quelque raison qu'il le fasse. C'est ce qui nous a portez à la preferer aux deux autres.] 'Capel & ceux qui l'ont suivi un peu trop mot à mot, mettent la prise du premier mur le 3 de may: mais pour se rencontrer avec Joseph au 12, [ils oublient les quatre jours de relasche.]

Cap.p.192.

NOTE XXXIV.

Pour la page 555.§ 69.

Du pere & des femmes de Joseph.

'Le texte de Joseph porte que ce fut son pere qu'on mit en prison. [a]Hegesippe qui amplifie beaucoup cet endroit aussibien que quelques autres, paroist avoir lu de mesme. 'Cependant Joseph en parlant aux Juifs, témoigne assez, que sa mere, sa femme, & le reste de sa famille, estoit dans Jerusalem, sans dire un mot de son pere: '& Hegesippe ne lit point autrement cet endroit: [de sorte qu'il y a bien de l'apparence que le pere de Joseph estoit ou mort, ou hors de Jerusalem.] 'Il est certain d'ailleurs que sa mere estoit en prison à Jerusalem. [Ainsi nous n'avons point fait difficulté de raporter cet endroit à la mere de Joseph, comme a fait M^r d'Andilli.

Jos.bel.l.5.c.33.p.938.f. — a Heg.l.5.c.23.B.b.p.t.7.p.542.e. — Jos.bel c.26.p.931.d. — Heg.l.5 c.16.p.534.a. — Jos.bel.l.5.c.35.p.939.d.

Pour sa femme, il faut que c'en soit une premiere, qu'il devoit avoir epousée avant que d'aller en Galilée,] 'quoique dans sa vie, il ne marque point qu'il en eust d'autre lorsque Ves-

vit.p.1030.f.g.

pasien luy en fit epouser une de Cesarée, qu'il quitta bientost pour en epouser une d'Alexandrie: tout cela entre le siege de Jotapat & celui de Jerusalem.

Pour la page 557. § 70.

NOTE XXXV.

Fin du sacrifice perpetuel des Juifs.

Jos. bel. l. 6. c. 8. p. 947. g.

Le texte de Joseph porte que le sacrifice perpetuel manqua le 17 de juillet.

c. 13. p. 951. c.

Cependant il marque ensuite plusieurs choses arrivées des devant le 12 du mesme mois,

c. 10. p. 950. a.

& il les raporte comme ayant suivi la cessation du sacrifice. [On ne voit pas d'ailleurs pourquoi il auroit mis ceci hors de son rang. Ainsi au lieu du 17 il faut sans doute ne mettre que le sept ou le dix.]

Scal. isag. p. 46.

Les Juifs marquent neanmoins la cessation du sacrifice perpetuel le 17 de leur dixieme mois, qu'ils appellent Tamuz. [Je ne sçay si c'est parceque leurs mois qui sont lunaires ne peuvent pas répondre aux mois Romains, ou parceque lorsqu'ils ont mis cet article dans leur calendrier, le texte de Joseph estoit déja corrompu.]

Pour la page 561. § 71.

NOTE XXXVI.

Le feu jetté dans le Temple par une fenestre.

[Le mot de θυρὶς peut signifier une fenestre, & une petite porte: & Joseph semble d'abord l'avoir mis pour une porte.]

Jos. bel. l. 6. c. 16. p. 957. f.

lorsqu'il dit qu'un soldat τὸ πῦρ ἐνίησι θυρίδι, καθ' ἣν εἰσιτὸν ἦν &c. Mais d'autre part ce soldat se fit soulever par un autre: [& se fait-on lever pour atteindre à une porte? Il semble donc que θυρὶς se doit prendre en cet endroit pour une fenestre, & que καθ' ἣν ne se raporte pas à θυρίδι, mais à ὁδὸν, qu'on sous-entend aisément.]

Pour la page 561. § 71.

NOTE XXXVII.

Ce que dit Dion de l'embrasement du Temple.

[Nous ne croyons pas devoir omettre la maniere dont Dion raporte la prise du Temple; & nous n'avons pas cru aussi la devoir mettre dans le texte, parceque nous ne voyons pas bien le moyen de l'accorder avec Joseph, dont l'autorité doit l'emporter sans difficulté.]

Dio, l. 66. p. 747. 748.

Il dit donc que les Romains s'estant rendu maistres des environs [du Temple,] les Juifs pour les empescher de s'en approcher davantage, mirent le feu à quelques bastimens [où les Romains eussent pu se fortifier.] Mais le feu gagna jusqu'à la muraille [du Temple] qu'il endommagea, consuma malgré eux [les portiques] qui l'environnoient, & ouvrit ainsi le chemin aux Romains pour l'attaquer. Cependant, dit-il, ils ne l'entreprirent pas aussitost, estant retenus par un respect de religion; & il falust que Tite les y contraignist. Les Juifs quoique beaucoup inferieurs en nombre, les soutinrent avec plus de courage que jamais, croyant gagner beaucoup de mourir au pié de leur Temple en le défendant. Le peuple estoit dans la place de devant le Temple, les Senateurs sur les degrez, & les Prestres dans le Temple mesme. Ils ne furent point vaincus par les Romains, mais par le feu, qui avoit déja consumé une partie du Temple, & alors voyant qu'ils ne le pouvoient plus défendre, les uns se jetterent volontairement sur les épées des Romains pour en estre percez, d'autres sur les leurs propres: plusieurs se tuerent les uns les autres; & il y en eut qui se precipiterent dans le feu.

Pour la page 577. § 78.

NOTE XXXVIII.

Catulle gouverneur de Libye, distingué de Catullus Messalinus.

Plin. l. 4. ep. 22. p. 261. n.

Catanée qui a commenté Pline le jeune, croit que la piece de theatre intitulé *Phasma Catuli*,

Juv. sat. 8. v. 186.

dont parle Juvenal, [a] pouvoit avoir esté faite sur Catulle gouverneur de Libye, [b] dont

a Plin. p. 261. n.
b Jos. bel. l. 7. c. 37. p. 999.

Joseph raporte la mort à la fin de son histoire de la guerre des Juifs. [Nous ne voyons rien qui empesche de suivre ce sentiment.] 'Mais pour ce qu'il ajoute que Catulle est le Catullus Messalinus de Pline le jeune, [il n'a pas pris garde que Joseph a écrit la guerre des Juifs des le temps de Vespasien, comme on le voit dans l'article 80,] 'au lieu que Catullus Messalinus a esté fort celebre sous Domitien. [On pourroit peutestre remarquer encore d'autres differences entre ces deux Catulles.]

Plin.p.261.n.

p.262.

Pour la page 579. § 79.

NOTE XXXIX.

Temps de la naissance de Joseph.

Jos.vit.p.998.c.

'Joseph l'historien est né en la premiere année de Caius,[qui commence en l'an 37 de J.C. au mois de mars.]'Il avoit environ 30 ans lorsqu'il gouvernoit la Galilée. [C'estoit à la fin de 66, & en 67.]'Il joint sa 56e année avec la 13e de Domitien.[qui commence au 13 septembre de l'an 93 de J.C.]'Ainsi il doit estre né entre le 13 septembre de l'an 37, & le mois de mars de l'an 38.

p.1004.f.

ant.l.20.c.9.p.703.e.

Pet d.ct.t.l.11.c.19.p.325.b.

Pour la page 581. § 81.

NOTE XL.

Sur l'endroit où Joseph parle de J.C.

[Nous ne répondons point en particulier à toutes les difficultez qu'objectent ceux qui veulent que le passage 'qu'on lit dans Joseph sur nostre Seigneur, y ait esté ajouté par une fraude, qui ne seroit nullement pieuse, mais tres impie & tres criminelle.] 'Toutes leurs raisons ne sont, comme dit Mr Valois, que des soupçons & des conjectures, mais non pas des preuves. [Mr Huet y a repondu amplement, & avec beaucoup d'erudition dans sa Demonstration evangelique, *p. 27-32:* & avant luy François de Roie avoit donné sur cela une dissertation en 1656.

Jos.ant.l.18.c.4.p.621.622.

Eus.n.p.10.1.c.d.

Je pense que Mr Huet a raison] 'de soutenir que Joseph en confondant ce qui s'est passé du vivant de nostre Seigneur, & aprés sa mort, a pu dire avec verité qu'il avoit attiré à luy beaucoup de Juifs & de Gentils. [De son vivant mesme, quoiqu'il ne preschast pas aux Gentils, beaucoup d'entre eux ne laissoient pas de le connoistre & de l'estimer. Mais en un mot, ou ce passage n'est point contraire à l'Evangile, & ainsi peut estre vray, & de Joseph; ou s'il ne s'y peut pas accorder, il est plutost de Joseph que d'un Chrétien & d'un disciple de l'Evangile. C'est le raisonnement d'une personne habile,* qui nous a fourni plusieurs autres choses pour cette nouvelle edition, & il croit mesme qu'on peut prouver par là, que le passage est veritablement de Joseph, & non supposé par un autre.

Huet, p. 30. § 6.

Sur ce qu'on objecte qu'Origene & Theodoret n'ont point eu ce passage dans leurs exemplaires,] 'puisqu'ils disent que Joseph n'a point cru que Jesus-Christ fust le Messie, 'au lieu que le passage dit formellement qu'il l'estoit: Mr Huet répond que ces paroles du passage, *C'estoit le Christ* ou *le Messie*, signifient seulement que ce Jesus dont il parle, estoit celui que tout le monde connoissoit alors sous le nom de Christ, comme S. Jerome l'a traduit. [Cela ne seroit pas hors d'apparence, si Joseph n'ajoutoit un peu aprés, *Que les Prophetes ont predit sa resurrection, & beaucoup d'autres merveilles qu'il avoit faites.* C'est dire positivement qu'il est le Christ. Et il n'y a pas moyen de croire qu'il ne marque pas en cela son sentiment, mais celui des autres. Ainsi il faut recourir aux exemplaires corrompus par les Juifs;] 'puisque Mr Huet soutient qu'on voit encore à Rome celui où Baronius dit que les Juifs avoient effacé ce passage; 'ou dire que quand Origene & Theodoret disent que

Ori. in Matt. gr.p.223 d|in Cels.l.1.p 35.

Huet, p. 28. § 22.

p. 29.

Eus.n.p.10.a.a.

* *Monsieur Gerard de Sarlat.*

Joseph ne recevoit point JESUS pour le CHRIST, ils entendoient qu'il n'estoit point Chrétien; [soit qu'ils ne fissent point alors attention au passage dont nous parlons, comme cela est tres possible; soit parceque croire en general que JESUS est le CHRIST, sans embrasser la religion qu'il a établie & qui l'honore comme tel, ce n'est point veritablement croire qu'il le soit. Les termes d'Origene favorisent assez ce sens; & pour Theodoret dont je n'ay pu trouver l'endroit, quand il n'auroit pas vu ce passage dans Joseph mesme, il l'avoit vu certainement dans Eusebe.]

On objecte encore qu'il est dit dans ce passage, que J. C. avoit attiré à luy beaucoup de Gentils.] 'Mr Huet l'explique de ce qu'il avoit fait aprés sa mort par ses Apostres. [Mais il peut avoir esté connu & estimé pendant sa vie mesme par un grand nombre de Gentils. Outre la Cananée & l'Hemorrhoïsse, il loue la foy du Centenier.] 'Sa reputation estoit repandue dans toute la Syrie: 'divers Gentils le voulurent voir quelques jours avant sa passion: [& si nous voulons recevoir l'histoire d'Abgare, nous y voyons que les princes d'audelà de l'Euphrate le regardoient au moins comme un homme extraordinaire. Ce qui est marqué de ceux-ci pouvoit estre vray de beaucoup d'autres.

Huet, p. 30. § 25.

Matt. 4. v. 24.

Joan. 12. v. 20. 21.

Il faut avouer neanmoins qu'il y a une chose embarassante dans ce passage, qui est qu'il romp la suite de la narration de Joseph. Car ce qui le suit immediatement commence par ces termes:] '*Il arriva vers le mesme temps un autre malheur qui troubla les Juifs.* [*Cet autre malheur* n'a pas de raport avec ce qu'il vient de dire de J. C; car il n'en parle point comme d'une chose qui ait eu aucune suite fascheuse: & il a au contraire un raport tres naturel à ce qui precede cet endroit,] 'qui est une sedition où plusieurs Juifs furent tuez & blessez. [Il n'est pas assurément aussi aisé de répondre à cette difficulté qu'aux autres. Je voudrois que Mr Huet & Mr de Roie se la fussent objectée, & y eussent satisfait. Pour nous, nous ne voyons pas qu'on puisse dire autre chose, sinon que Joseph mesme a pu ajouter ce passage aprés coup, & n'a point trouvé d'endroit plus propre pour le mettre que celui où il passoit de ce qui estoit arrivé dans la Judée sous Pilate, à ce qui s'estoit fait en mesme temps à Rome; & il a oublié de changer la transition qu'il y avoit mise d'abord.

Jos. ant. l. 18. c. 4. p. 622. a.

p. 621. e. f. g.

'Blondel conteste non seulement le passage de Joseph sur J. C. mais encore celui où il est parlé de S. Jean Battiste. [Je ne sache point que d'autres que luy aient fait aucune difficulté sur cet endroit. Ce qui est certain, c'est qu'il n'appuie son sentiment d'aucune autorité ni d'aucune raison qui soit un peu considerable, estant tres aisé que beaucoup de Juifs conservassent encore une grande veneration pour S. Jean plusieurs années aprés sa mort, & crussent que la défaite d'Herode estoit une punition de ce qu'il avoit osté la vie à ce Saint sept ans auparavant. Il seroit aisé au contraire de faire voir que ce passage raporte l'histoire de S. Jean d'une maniere si differente de l'Evangile, qu'on ne peut nullement presumer que ce soit un Chrétien qui parle. Aussi Blondel n'avance ce sentiment que comme une simple conjecture. Et il n'a mesme osé étendre ses conjectures jusque sur le passage de la mort de S. Jacque, qui est trop lié avec toute la suite pour pouvoir estre contesté.] 'Cependant S. Jacque n'y est marqué que par la qualité de frere de JESUS *appellé le* CHRIST: [ce qui est bien fort pour montrer que Joseph n'affectoit point de ne pas parler de ce JESUS, & mesme

c. 7. p. 628. 627 | Blond. sib. l. 1. c. 7. p. 28. 29.

Jos. ant. l. 20. c. 8. p. 698. b.

qu'il en avoit déja parlé. Assurément s'il n'a point parlé de luy ni de Saint Jean Battiste, on ne peut pas l'excuser d'avoir peché contre les regles de l'histoire; ces deux evenemens ayant esté trop grands & trop publics pour ne les pas mettre.] 'S. Chrysostome cite celui qui est sur S. Jean Battiste, '& Origene l'avoit déja fait pres de deux siecles auparavant. [a] Pearson dit que Joseph a parlé de J. C. & de Saint Jean.

Chry. in Jo h. 12. p. 82. c.
Ori. in Matt. gr. p. 223.
a Pearf. an. Paul. p 19.

NOTE XLI.

Pour la page 589. 583.

Temps de la mort du Roy Agrippa.

[Le jeune Agrippa a commencé à regner entre le mois de septembre 49 & le mois de may 50. *V. la note 18.*] Eusebe dans sa chronique dit qu'il regna 26 ans. Ainsi il semble qu'on peut raisonnablement dire qu'il mourut en 75. Mais nous n'oserions nous fier à cela:] 'car il est bien à craindre, comme remarque Scaliger, qu'Eusebe n'ait fondé ces 26 ans, non sur les monumens anciens, mais sur deux fausses suppositions, l'une qu'il ait commencé à regner aussitost aprés la mort de son pere en 44 ou 45, comme on le voit dans sa chronique; l'autre que la ruine des Juifs ait aussi fini son regne: [car on voit dans la chronique de S. Jerome, qu'ayant marqué la 26[e] année d'Agrippa en mesme temps que la destruction de Jerusalem, il dit que le royaume des Juifs finit alors: & il ne parle plus d'Agrippa.] 'Nous lisons neanmoins dans le grec de la chronique d'Eusebe, qu'Agrippa mourut l'année d'aprés, ayant regné 26 ans; [ce qui peut donner lieu de croire que ce n'est pas la ruine de Jerusalem qui luy a fait finir son regne en ce temps là. Mais Scaliger, qui a composé cette chronique sous le nom d'Eusebe,] 'a pris ces paroles de la chronique d'Alexandrie, qui les met l'année que Jerusalem fut prise, dit Scaliger, ou plutost l'année de devant selon les editions de Munik en 1615, *p. 582*, & d'Amsterdam en 1658, *p. 266*, Scaliger dit que ces paroles sont d'Eusebe, quoiqu'elles ne soient pas en termes exprés dans ses écrits. [On ne les trouve point non plus, ni dans la traduction de S. Jerome, qui ajoute à Eusebe plutost que de luy oster, ni dans ce qu'on appelle le Livre des temps, qui est aussi une chronique d'Eusebe amplifiée.] 'On a mesme des medailles d'Agrippa qui marquent la conqueste de la Judée.

Euf. chr. n p. 191. 2.
chr p. 206.
n. p. 191. 2.
p. 198. a.

[Ce qui est certain, c'est qu'Agrippa ne peut estre mort en 71,] 'puisqu'il a vu l'histoire greque de Joseph sur la guerre des Juifs, 'qui comprend diverses choses arrivées en l'an 72, & peut-estre depuis. [On peut mesme assurer qu'il vivoit encore en l'an 77,] 'puisqu'on trouve de ses medailles qui marquent la 26, '& jusqu'à la 29[e] année de son regne. 'Joseph donne lieu de croire qu'il n'est mort qu'aprés Tite, lorsqu'il demande à Juste de Tiberiade pourquoi il n'a pas publié son histoire durant que Vespasien & Tite, qui avoient fait la guerre aux Juifs, vivoient encore, lorsque le Roy Agrippa n'estoit pas encore mort &c. [Ce qui n'est pas neanmoins si exprés, que nous ne puissions mettre sa mort des auparavant, si nous en avions quelque preuve.

Jof. vit p. 1026. 1027 | in Api. l. 1. p. 1037. f. abel. l. 7. c. 28. p 983 e. &c.
Scal in Euf. p. 158. 1.
Spanh. p. 864.
Jof vit. p. 1026. e.

Mais il doit avoir regné plus de 50 ans, & n'estre mort qu'en l'an 100 de J. C, si nous en croyons Photius.] 'qui dit que Juste de Tiberiade finissoit sa chronique avec la vie de ce prince, mort, dit-il, en la troisieme année de Trajan. 'Spanheim ne rejette pas ce sentiment; '& Scaliger le soutient absolument. [b] C'est pourquoi dans le *Recueil historique* qu'il nous a donné en grec, divisé par Olympiades, il met sur la 4[e] année de la 219[e], Qu'Agrippa le 7[e] [Prince] de la famille d'Herode,

Phot. c. 33 p. 20.
Spanh. p. 865.
Euf. chr. n p. 191. 2.
b ιστ. συν. p. 341. 1.

& le dernier Roy des Juifs, mourut alors, & que c'est là que finit la chronique de Juste de Tiberiade. 'Et personne, dit-il, n'a pu mieux savoir le temps de sa mort, que celui qui luy a dedié son ouvrage; 'ce qui est une assez plaisante bevue.

Chr. n. p 1911. a.

n.p.48.1.a.

'Cependant Juste avoit publié son [autre] ouvrage de la guerre des Juifs aprés la mort d'Agrippa; & avant que Joseph écrivist sa propre vie. [Il faudra donc dire que Joseph n'écrivit sa vie qu'assez longtemps aprés la 3e année de Trajan.] 'Et neanmoins en y marquant la maniere dont les Princes l'avoient traité, il s'arreste à Domitien, sur les faveurs duquel il s'étend beaucoup, [ce qui ne luy eust pas esté fort honorable du temps de Trajan.] 'En la finissant il s'adresse à Epaphrodite, 'qu'on croit estre cet [affranchi de Neron,] que Domitien fit mourir en 95. 'Il est certain en effet qu'il a achevé ses Antiquitez dans la 13e année de Domitien [de J.C. 93; & il paroist que sa vie est la suite immediate de cet ouvrage, ou plutost qu'elle en est mesme une partie.] 'Car à la fin de ses Antiquitez, il témoigne avoir dessein de les faire suivre par l'histoire de sa Vie, durant qu'il y avoit encore des personnes qui pouvoient rendre témoignage si ce qu'il disoit estoit vray ou [illegible]aux. [Il la commence en effet comme la suite d'un autre ouvrage plutost que comme un ouvrage particulier.] 'Ἐμοὶ δὲ ὑπῆρξε βίος. 'Aussi Eusebe la cite comme une partie de son 20e livre des Antiquitez; 'ce que Joseph mesme semble faire en la concluant. '*Je finis ici*, dit-il à Epaphrodite, *aprés vous avoir donné le discours entier des Antiquitez de ma nation.* 'On marque aussi que dans les manuscrits grecs ces deux ouvrages sont joints comme n'en faisant qu'un; '& Photius qui fait un abregé de sa vie, l'enferme entre ce qu'il avoit dit de ses Antiquitez, & la date du mesme ouvrage, comme tout cela estant tiré de la mesme histoire.

Jos. vit. p. 1026. c.
p. 1031. 1032.
p. 1032. b.
Pears. post. p. 172.
Jos ant. l. 20. c. 9. p. 703 c.
b.
vit. p. 989. a.
Eus. l. 3. c. 10. p. 86. a.
n. p. 47. 1. c.
Jos. vit. p. 1032.
Eus. n. p. 47. 2. c. d.
Phot. c. 76 p. 168. 169.

'On ne peut donc douter ce me semble, que Joseph n'ait écrit sa vie avant la mort de Domitien, & qu'ainsi Agrippa ne soit mort aussi avant ce prince.] 'Dans ses Antiquitez mesmes, il en parle d'une maniere assez libre, [pour croire qu'il estoit mort dés ce temps là, c'est à dire dés l'an 93.

Eus. n. p. 48. 2. a. b.
Jos. ant. l. 20. c. 8. p 699. a. c.

Mais comment accorder cela avec Juste de Tiberiade? Cet auteur finissoit à la mort d'Agrippa, dont apparemment il ne marquoit pas l'année, & marquoit au contraire qu'il achevoit d'écrire en la 3e année de Trajan. Ce sont des choses aisées à supposer, parcequ'elles sont ordinaires aux historiens: & il est encore aisé que ceux qui n'y ont pas assez pris garde, en aient conclu un peu trop viste qu'Agrippa estoit mort en la 3e année de Trajan.]

'Dodwel aime mieux croire qu'il y a faute dans le texte de Photius, & qu'au lieu de Τραϊανοῦ, il faut lire τοῦ αὐτοῦ, & mettre ainsi la mort d'Agrippa en la 3e année de Vespa[illegible], c'est à dire en 72 avant le mois de juillet. Il reconnoist qu'Agrippa a vu & approuvé par 62 lettres l'ouvrage de la guerre des Juifs: [mais il ne songe pas qu'il y a lu par conséquent] 'des choses arrivées en la 4e année de Vespasien. 'Pour les medailles qui marquent jusqu'à sa 29e année, il semble en vouloir contester l'autorité, & ne l'oser: *Si qua illis fides.* C'est pourquoi il tasche à les accorder avec son opinion, en pretendant qu'elles content le regne d'Agrippa du temps de la mort de son pere, quoiqu'il n'ait eu ni le titre de Roy, [ni aucun Etat] que plus de cinq ans aprés. [Il est aisé de voir combien cette pretention est absurde. Mais il ne devoit pas au moins avoir oublié] 'qu'il venoit de remarquer que Joseph joint la 17e année

Pears. post p. 173. 174.
Jos. bel l 7. c. 28. p 983. e.
Pears. post p. 174. 175.
p. 173. 174.

d'Agrippa avec l'an 66, & que mesme les medailles de ce prince joignent sa 21e année avec l'an 70 :[ce qui est faux de cinq ans, si l'on a conté son regne des l'an 44, auquel Agrippa son pere estoit mort.] 'Dodwel tasche d'appuyer son sentiment par diverses remarques [qui ne prouvent rien, ou dans lesquelles il seroit aisé de trouver de nouvelles absurditez. p. 173 175.

Ainsi s'il faut corriger le texte de Photius, il vaut mieux, au lieu de Τερεντίου, mettre Τίτου ou Δομιτιανοῦ, & dire ainsi qu'Agrippa est mort en 81, entre le 24 juin & le 13 septembre, ou entre le 13 septembre 83, & le mesme jour de l'an 84. Mais le plus seur est de se contenter de savoir qu'il vivoit encore en 77, & qu'il estoit mort en 93.]

NOTE XLII.

Pour la page 420. § 5.

Si Herode & les Romains ont fait des Pontifes qui ne fussent point de la race d'Aaron.

Thdrt. in Dan. 9. p. 662. c. d.

'Theodoret dit qu'Herode, & les Romains qui gouvernerent la Judée aprés luy, faisoient quelquefois des Pontifes qui n'estoient point de la race sacerdotale [d'Aaron,] & cite pour cela un endroit de Joseph, qui porte qu'Herode ayant esté établi Roy, ne prit plus les souverains Pontifes de la race des Asmonéens, qu'on appelloit les Macabées, mais choisit des gents inconnus, observant seulement qu'ils fussent de la race des Juifs, μόνον ἐξ Ἑβραίων ὦσι; à quoy Joseph ajoute qu'aprés Herode, Archelaüs son fils & les Romains firent aussi la mesme chose. [Ce passage paroist decisif pour ce que prétend Theodoret.] 'Mais au lieu d'ἐξ Ἑβραίων, nous lisons aujourd'hui dans Joseph ἐξ ἱερέων, [qui ruine entierement la conclusion que Theodoret en tire. Les manuscrits de Joseph dans lesquels Theodoret a lu ou cru lire ἐξ Ἑβραίων, sont apparemment plus anciens que tous ceux que nous avons aujourd'hui.] 'Mais d'autre part Joseph assure positivement dans le mesme chapitre, que la regle des Juifs estoit, πάτριον ὄν, que personne ne montast au souverain pontificat, s'il n'estoit de la race d'Aaron; & que tout autre, quand mesme il eust esté Roy, ne pouvoit pas y aspirer. [Parleroit-il ainsi si cette regle estoit violée de son temps? Il est certain que de tous les Pontifes faits par Herode ou par les Romains, il ne dit d'aucun qu'il ne fust pas de la race sacerdotale. Et auroit-il pu se dispenser de marquer ce violement d'une loy qu'il represente comme inviolable?] 'Il represente l'election de Phannias paysan, établi par le sort dernier Pontife, comme tout à fait honteuse & toute contraire aux regles, mais il reconnoist neanmoins qu'il estoit de la race sacerdotale. [Ainsi il y a toute apparence que Theodoret a esté trompé par une fausse leçon.]

Jos. ant. l. 20. c. 8. p. 701. f. — p. 702. b. — bel. l. 4. c. 12. p. 871.

NOTE XLIII.

Pour la page 463. § 25.

Si le livre de la Sagesse est de Philon.

'S. Jerome dit que quelques auteurs anciens ont assuré que le livre de la Sagesse estoit de Philon Juif: '& il n'y a guere lieu de croire qu'il ait voulu marquer un autre Philon plus ancien que celui dont nous avons les ouvrages, 'quoiquequelques uns l'aient pretendu. [Ainsi il faut abandonner ce sentiment de qui que ce soit qu'il ait esté, ou rejetter l'autorité de l'Eglise, qui met la Sagesse entre les livres canoniques. Car il y auroit peu d'apparence qu'un Juif demeuré endurci comme Philon, eust esté l'organe du Saint Esprit, quand mesme on voudroit dire qu'il auroit écrit ce livre avant la predication de J. C.] 'Quelques uns semblent alleguer encore ce que 'S. Basile cite des commentaires de

Hier. ep. 65. p. 25. b. — S. Van. t. 1 p. 7. — Du Pin. pr. p. 14. — p. 74. 1. — Bas. ep. 406. p. 424. c. d.

Philon

Philon sur la Manne, parceque ce qu'il en cite se trouve en quelque sorte dans le chapitre 16 de la Sagesse, *vers. 21.* [Mais il s'y trouve d'une maniere bien differente de ce que S. Basile tire de Philon. Ainsi ce Pere ne songeoit point au livre de la Sagesse, qui mesme ne se peut pas mettre au nombre des commentaires. Outre ce que nous disons que Philon dont nous parlons ici ne peut pas avoir esté auteur d'un livre Canonique,]'on raporte encore plusieurs autres raisons, pour montrer que celui de la Sagesse ne peut pas estre de luy.

Du Pin, rep. p. 9.

NOTE XLIV.

Pour la page 545. §. 63.

S'il faut donner le nom d'Antiochus à Epiphane fils du Roy de Comagene.

'Joseph appelle en un endroit Epiphane fils du roy de Comagene, Ἐπιφανὴς Ἀντίοχος [Je ne sçay s'il ne faudroit point Ἀντιόχου υἱός. La suite demande que Joseph ait parlé de son pere :]'& en deux autres endroits il ne donne au fils que le seul nom d'Epiphane. [a] On trouve dans les medailles un Antiochus Epiphane de Comagene, surnommé le Grand, mais qualifié Roy: [ce que cet Epiphane ne fut jamais. Ainsi c'estoit plutost son pere,]'le plus heureux [& le plus riche] de tous les Rois soumis aux Romains, jusqu'à sa disgrace [qui arriva en l'an 72.]

Jos. bel. l. 5. c. 29. p. 934. c.

l. 7. c. 28. p. 583. f| ant. l. 19. c 7. p. 680. a.

a Spanh. l. 5. p. 410| Seg. p. 40.

Jos. bel. l. 5. c. 29. p. 934. c. d.

AVERTISSEMENT
SUR LA CHRONOLOGIE SUIVANTE.

IL semble qu'on auroit pu se passer de la chonologie que l'on donne ici, puisque l'histoire mesme des Empereurs est déja une espece de chronologie; toutes les choses y estant reduites autant qu'on l'a pu dans l'ordre du temps, & sous l'année où elles sont arrivées. Neanmoins on ne l'a pas pu autant qu'on auroit voulu, & il y a des choses qu'il a fallu anticiper, ou ne raporter qu'avec d'autres qui sont arrivées. Outre cela, l'histoire de la ruine des Juifs, qui fait une grande partie de ce volume, a sa suite à part, independante de celle des Empereurs : de sorte qu'il est utile pour éclaircir l'histoire, de lier ensemble par le moyen d'une chronologie, ces deux parties dans une mesme suite, qui ne feront ainsi que comme une seule histoire. Quand mesme nous n'aurions point eu cette raison, nous avons cru qu'on ne feroit pas fasché de voir en peu de pages un abregé de tout ce qui est contenu dans le volume : & nous avons sceu en effet que c'estoit le sentiment de quelques personnes tres capables de juger de ces sortes de choses.

Il auroit esté aisé d'y marquer les Olympiades, & plusieurs autres epoques. Mais on a cru qu'il y auroit en cela plus de curiosité & mesme plus d'embarras, que d'utilité. Ainsi on s'est contenté de l'epoque ordinaire de la naissance de notre Seigneur, dont nous avons accoutumé de nous servir, & des années des Empereurs ; à quoy nous

ajoutons seulement les années de la fondation de Rome, parcequ'elles sont souvent marquées dans les anciens, & encore plus parceque beaucoup des plus habiles d'aujourd'hui s'en servent encore. Nous suivons avec eux la supputation commune dont on croit que Varron est auteur, & non celle qu'on trouve dans les fastes Capitolins attribuez par Onuphre à Verrius Flaccus, laquelle est posterieure d'un an. Il faut seulement remarquer que ces années de Rome ne commencent qu'au 21 avril de l'année où on les marque, & vont jusqu'au mesme jour de l'année suivante. Par exemple, l'an 754 de Rome que nous joignons avec la premiere année de l'ere commune de J. C, commence au 21 avril de cette premiere année, & finit au 20 avril de la seconde.

On a quelquefois ajouté dans cette chronologie, des evenemens dont on n'a point parlé dans l'histoire; & on cite les auteurs dont on les a pris. On renvoie pour les autres, aux endroits de l'histoire où ils sont traitez, hormis les Consuls, pour lesquels il n'a pas esté necessaire de rien citer, parcequ'ils ont tous esté examinez à l'entrée de leur année dans l'histoire de l'Empereur sous lequel ils ont commencé leur consulat, ou dans la note à laquelle cet endroit renvoie. Il n'y a que ceux du regne d'Auguste, qu'on n'a point mis dans l'histoire de ce prince, parcequ'on l'a voulu faire fort abregée; & neanmoins on a cru les devoir mettre dans la chronologie depuis l'année de la bataille d'Actium, où commence ce que nous disons d'Auguste. On les a donc pris des fastes que Dion a mis à la teste de ses livres, en corrigeant seulement quelques fautes qui s'y sont glissées. Ainsi on a ajouté le surnom de Maximus à Fabius Consul en l'an 744 de Rome, sur l'autorité du texte de cet auteur mesme. Il est certain encore que Caius Cesar, Consul en l'an 754, n'est point Auguste, mais son petit-fils. Lepidus Consul en 764, est appellé MU ou Manius dans Gruter: [a] mais on lit Μάνιον tout au long dans le texte de Dion. On a aussi tiré d'Onuphre diverses choses qui manquent dans ces fastes, [b] savoir que Taurus Consul en l'an 728, l'estoit pour la seconde fois: [c] Que Lepidus Consul en l'an 733, avoit encore le nom d'Æmilius; [d] Qu'en l'an 740, L. Cornelius Sylla fut collegue d'Auguste; & que les Consuls de l'an 750, sont C. Calvisius Sabinus, & L. Passienus Rufus.

Dio, p. 746. c.

V. Auguste § 12.

Gruter, p. 229.

a Dio, p. 586. b.

b Onu. in fast. p. 179.

c p. 180.

d p. 184.

CHRONOLOGIE

OU ABREGÉ DES PRINCIPALES CHOSES qui sont traitées dans ce volume, mises selon l'ordre du temps.

L'AN DE ROME 712, AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST 42.

TIBERE naist le seizieme jour de novembre, *p. 49.*

L'AN DE ROME 714, AVANT JESUS-CHRIST 40.

Herode est fait Roy de Judée sur la fin de l'année par Antoine & Auguste, & par le Senat, *p. 623.*

L'AN DE ROME 716, AVANT JESUS-CHRIST 38.

Livie epouse Octavien, depuis appellé Auguste, & accouche de Drusus, *p. 48.*

L'AN DE ROME 717, AVANT JESUS-CHRIST 37.

Herode prend Jerusalem sur Antigone, qui est decapité, *p. 623.*

Année Julienne 15. L'AN DE ROME 723, AVANT JESUS-CHRIST 31.

Le premier de l'Empereur Octavien Auguste, à commencer au premier janvier avant la bataille d'Actium.

C. Cesar Octavianus III, & M. Valerius Messala Corvinus, Consuls.

AUGUSTE gagne sur Antoine la bataille d'Actium le 2 de septembre, & devient par là maistre de l'Empire, *p. 2*, regne ensuite 44 ans moins 13 jours, *p. 45.*

16. L'AN DE ROME 724, D'AUGUSTE 2, AVANT JESUS-CHRIST 30.

C. Cesar Octavianus IV, & M. Licinius Crassus, Consuls.

Antoine & Cleopatre se tuent au mois d'aoust: Auguste demeure maistre de l'Egypte, *p. 2.*

L'ere des Augustes en Egypte commence le 29 du mesme mois, *Ibid.*

17. L'AN DE ROME 725, D'AUGUSTE 3, AVANT JESUS-CHRIST 29.

C. Cesar Octavianus V, & Sextus Apuleius, Consuls.

Le Senat fait fermer le temple de Janus, quoiqu'il y eust encore des troubles, *p. 4.*

Auguste triomphe à Rome durant trois jours au mois d'aoust, *p. 2*, se resout par l'avis de Mecenas à conserver son autorité; prend le titre d'*Empereur*, *p. 3.* & de Pere de la patrie, *p. 17.*

La statue de la Victoire est posée dans la chambre Julienne le 28 d'aoust, *p. 2.*

18. L'AN DE ROME 726, D'AUGUSTE 4, AVANT JESUS-CHRIST 28.

C. Cesar Octavianus VI, & M. Vipsanius Agrippa II, Consuls.

Auguste trouve quatre millions & 63 mille citoyens Romains, *p. 4.* Il fait celebrer des jeux pour la bataille d'Actium, qui se continuent quelque temps tous les cinq ans, *Ibid.*

M. Terentius Varro le plus habile des Romains, meurt agé de prés de 90 ans, *Hier. chr.*

Thebes en Egypte se revolte, & est entierement ruinée, *p. 4.*

19. L'AN DE ROME 727, D'AUGUSTE 5, AVANT JESUS-CHRIST 27.

C. Cæsar Octavianus VII, & M. Vipsanius Agrippa III, Consuls.

L'ere des Augustes à Rome commence avec cette année, *p. 5.*

Auguste se fait contraindre le 7 de janvier par le Senat & le peuple, à conserver l'autorité souveraine : il partage les provinces entre luy & le Senat le 15 du mesme mois, *p. 5,* & le 17 il reçoit le titre d'AUGUSTE, *p. 15.* Pacuve Tribun du peuple se devoue à luy le 18, *p. 19.*

Des Rois qui regnoient alors, *p. 13.*

Auguste vient regler les Gaules, où il augmente l'Aquitaine, *p. 18.*

20. L'AN DE ROME 828, D'AUGUSTE 6, AVANT JESUS-CHRIST 26.

C. Cæsar Augustus VIII, & T. Statilius Taurus II, Consuls.

Auguste commence cette année & la suivante à Tarragone en Espagne. Il fait la guerre aux Cantabres & aux Asturiens. Les Salasses dans le Piémont se révoltent, & sont domptez l'année suivante, *p. 19.*

21. L'AN DE ROME 729, D'AUGUSTE 7, AVANT JESUS-CHRIST 25.

C. Cæsar Augustus IX, & M. Junius Silanus, Consuls.

Auguste reçoit à Tarragone une ambassade des Indes, *p. 20,* reduit la Galacie & la Lycaonie en provinces aprés la mort du Roy Amyntas, *Ibid.* fonde la ville de Meride, *Ibid.* marie Julie sa fille unique à Marcellus son neveu, *Ibid.*

Le temple de Janus est encore fermé pour neuf ans, *Ibid.*

Auguste donne la Mauritanie à Juba au lieu de la Numidie, *Ibid.*

Agrippa acheve à Rome le Pantheon, *Ibid.*

22. L'AN DE ROME 730, D'AUGUSTE 8, AVANT JESUS-CHRIST 24.

C. Cæsar Augustus X, & C. Norbanus Flaccus, Consuls.

Auguste revient d'Espagne à Rome, *p. 20.*

Les Romains portent la guerre dans l'Arabie heureuse ; & en sont chassez par les maladies, *Ibid.*

23. L'AN DE ROME 731, D'AUGUSTE 9, AVANT JESUS-CHRIST 23.

C. Cæsar Augustus XI, & Cn. Calpurnius Piso, Consuls.

Les medecins sont dechargez des imposts à cause d'Antoine Musa, qui avoit gueri Auguste d'une grande maladie, & qui laissa peu aprés mourir Marcellus son neveu, *p. 21.*

Agrippa va en Orient, *Ibid.*

La puissance du Tribunat est donnée pour toujours à Auguste le 27 de Juin, *Ibid.*

24. L'AN DE ROME 732, D'AUGUSTE 10, AVANT JESUS-CHRIST 22.

M. Claudius Marcellus Æserninus, & L. Arruntius, Consuls.

Famine & peste à Rome, *p. 21.*

Auguste refuse les titres de Dictateur & de Censeur perpetuel, *Ibid.* donne au peuple la Narbonoise & l'isle de Cypre, *Ibid.*

Candace Reine d'Ethiopie fait quelques courses dans l'Egypte, *Ibid.*

La Biscaie & l'Asturie sont conquises par Caius Furnius, *Ibid.*

Auguste va en Sicile, *Ibid.*

25. L'AN DE ROME 733, D'AUGUSTE 11, AVANT JESUS-CHRIST 21.

M. Lollius, & Q. Æmilius Lepidus, Consuls.

Auguste rappelle Agrippa d'Orient, l'envoie gouverner Rome, luy fait épouser Julie sa fille, *p. 21,* il va de Sicile en Grece, & de là à Samos, *p. 22.*

26. L'AN DE ROME 734, D'AUGUSTE 12, AVANT JESUS-CHRIST 20.

M. Apuleius, & P. Silius Nerva, Consuls.

Auguste va en Asie, oste la liberté à ceux Cyzic, de Tyr, & de Sidon; fait Archelaüs Roy de la petite Armenie, & Mithridate de la Comagene, *p. 22*, Phraate Roy des Parthes luy rend les drapeaux pris sur Crassus & Antoine, *Ib.*

Tibere établit Tigrane Roy de la grande Armenie au lieu d'Artaxias son frere tué par ses sujets, *Ibid.*

Seconde ambassade des Indiens à Auguste, Zarmare l'un d'eux se brule, *Ib.*

27. L'AN DE ROME 735, D'AUGUSTE 13, AVANT JESUS-CHRIST 19.

C. Sentius Saturninus, & L. Lucretius Vispalio, Consuls.

Auguste revient à Rome, *p. 22*,

Agrippa dompte enfin les Cantabres, *Ibid.*

Virgile meurt à Brinde, *Hier. chr.*

28. L'AN DE ROME 736, D'AUGUSTE 14, AVANT JESUS-CHRIST 18.

Cn. Cornelius Lentulus, & P. Cornelius Lentulus Marcellinus, Consuls.

Auguste fait des loix pour le mariage, *p. 23.*

29. L'AN DE ROME 737, D'AUGUSTE 15, AVANT JESUS-CHRIST 17.

C. Furnius, & C. Junius Silanus, Consuls.

Auguste adopte Caius & Lucius fils d'Agrippa & de Julie, qui sont depuis appellez Cesars, *p. 23*, fait des jeux seculiers, *Ibid.*

30. L'AN DE ROME 738, D'AUGUSTE 16, AVANT JESUS-CHRIST 16.

L. Domitius Aenobarbus, & P. Cornelius Scipio, Consuls.

Agrippa retourne en Orient, *p. 23.*

Les Allemans défont Marcus Lollius, & entrent dans les Gaules: Auguste y accourt, & fait Statilius Taurus Prefet de Rome, *Ibid.*

31. L'AN DE ROME 739, D'AUGUSTE 17, AVANT JESUS-CHRIST 15.

M. Drusus Libo, & L. Calpurnius Piso, Consuls.

Drusus & Tibere domptent les Rhetes vers ce temps-ci, *p. 24.*

Il y avoit encore quelques guerres dans la Pannonie & dans la Thrace, *Ib.*

Auguste rend la liberté à Cyzic, donne son nom à Paphos, *Ibid.*

32. L'AN DE ROME 740, D'AUGUSTE 18, AVANT JESUS-CHRIST 14.

M. Licinius Crassus, & Cn. Cornelius Lentulus, Consuls.

Les Alpes maritimes reduites en province, *p. 24.*

Polemon Roy du Pont se fait Roy de la Quersonese Taurique par l'autorité d'Auguste, *Ibid.*

Beryte & Patres sont faites colonies, *Ibid.*

33. L'AN DE ROME 741, D'AUGUSTE 19, AVANT JESUS-CHRIST 13.

Tib. Claudius Nero, & P. Quintilius Varus, Consuls.

Auguste revenu à Rome fixe le temps de la milice à 16 ans, *p. 39*, est fait grand Pontife le 6 de mars aprés la mort de Lepidus Triumvir, & abolit quantité de livres de divinations, *p. 24.*

34. L'AN DE ROME 742, D'AUGUSTE 20, AVANT JESUS-CHRIST 12.

M. Valerius Messala Barbatus, & P. Sulpicius Quirinius, Consuls.

Agrippa meurt en Campanie: Auguste en herite la Quersonese de Thrace, *p. 25*, prend Tibere au lieu de luy pour l'aider, *p. 25. 56.*

Celebre autel d'Auguste à Lion dedié le premier d'aoust par Drusus, *p. 25.*

Tibere arreste la revolte des Pannoniens: Drusus passe le Rhein, fait alliance avec les Frisons, *Ibid.*

35. L'AN DE ROME 743, D'AUGUSTE 21, AVANT JESUS-CHRIST 11.

Paulus Fabius Maximus, & Q. Ælius Tubero, Consuls.

Tibere fait la guerre en Pannonie, Drusus en Allemagne, & Lucius Piso en Thrace, *p. 26.*

36. L'AN DE ROME 744, D'AUGUSTE 22, AVANT JESUS-CHRIST 10.

Iulus Antonius, & Q. Fabius Maximus Africanus, Consuls.

Tibere epouse Julie, en repudiant Agrippine mere de Drusus, *p. 26. 56*, va avec Auguste dans les Gaules, & de là en Pannonie, *p. 26.*

La garde des registres est donnée aux Questeurs, *Ibid.*

L'Empereur Claude fils de Drusus naist à Lion le premier d'aoust, *p. 188.*

37. L'AN DE ROME 745, D'AUGUSTE 23, AVANT JESUS-CHRIST 9.

Nero Claudius Drusus, & T. Quintius Crispinus, Consuls.

Drusus meurt en Allemagne le 11 de juillet, *p. 26.*

L'histoire de Tite-Live finit en ce temps ci, *Sigon. in fast. p. 333.*

38. L'AN DE Rome 746, d'AUGUSTE 24, AVANT JESUS-CHRIST 8.

C. Marcius Censerinus, & C. Asinius Gallus, Consuls.

Les Sicambres & une partie des Sueves domptez par Tibere se rendent à Auguste, qui les transporte dans les Gaules : Les Sicambres se tuent de depit, & leur nation est abolie, *p. 27. 28.*

Auguste donne à Tibere le titre d'Imperator, *p. 28. 56*, acheve de regler le calendrier, *p. 29*, & ferme le temple de Janus avant le 27 de novembre, peut-estre pour douze ans, *Ibid.*

On trouve quatre millions deux-cents trente-trois mille citoyens Romains, *Ibid.*

Mecenas meurt, *p. 29. 30*, & Horace le 27 de novembre, *p. 28.*

39. L'AN DE ROME 747, D'AUGUSTE 25, AVANT JESUS-CHRIST 7.

Tib. Claudius Nero II, & Cn. Calpurnius Piso II, Consuls.

Tibere entre à Rome en triomphe le premier de janvier, *p. 30.*

Denys d'Alicarnasse commence son histoire Romaine, *Ibid.*

40. L'AN DE ROME 748, d'AUGUSTE 26, AVANT JESUS-CHRIST 6.

D. Lælius Balbus, & C. Antistius Vetus, Consuls.

Auguste donne la puissance du Tribunat pour cinq ans à Tibere, qui neanmoins se retire à Rhode pour sept ou huit ans, *p. 30. 56.*

Aretas succede à Obode Roy des Arabes Nabatéens, *p. 30.*

L'Armenie se brouille : Artabasde ou Artabaze en est fait Roy vers ce temps-ci par ordre d'Auguste à la place de Tigrane, & est bientost chassé, *p. 32 33.*

41. L'AN DU MONDE 3999, SELON USSERIUS, DE ROME 749, D'AUGUSTE 27, AVANT L'ERE COMMUNE DE JESUS-CHRIST 5.

C. Cæsar Augustus XII, & L. Cornelius Sylla, Consuls.

Auguste fait Caius Cæsar son petit-fils Prince de la jeunesse, *p. 31.*

L'Empereur Galba naist le 24 de decembre, *p. 342. 617.*

JESUS-CHRIST naist à Bethléem le 25 de decembre, *p. 31.*

42. L'AN DE ROME 750, D'AUGUSTE 28, AVANT L'ERE COMMUNE DE J.C. 4.

C. Calvisius Sabinus, & L. Passienus Rufus, Consuls.

Herode fait mourir quelques Juifs le 12 de mars ; la nuit suivante il y eut une eclipse de lune : il depose Matthias grand Pontife, & met Joazar à sa place, *p. 409*, il fait tuer Antipater son fils aisné, & meurt cinq jours aprés, quelques jours avant Pasque, *p. 411. 623.*

42. Archelaüs qu'Herode avoit fait son successeur, va aprés Pasque demander à Auguste la confirmation de son testament, *p. 412.*

Les Juifs demandent à estre unis à l'Empire, *p. 416.*

Sedition dans Jerusalem à la Pentecoste : Judas en excite une dans la Galilée, & d'autres en d'autres endroits : Quintilius Varus gouverneur de Syrie les appaise, *p. 413. 414. 415.*

Auguste établit Archelaüs, Antipas, & Philippe, Tetrarques dans la Judée, *p. 31. 416.*

Archelaüs revenu en Judée, fait Eleazar grand Pontife au lieu de Joazar son frere, & peu aprés Jesus fils de Sié au lieu d'Eleazar, *p. 416.*

43. L'AN DE ROME 751, D'AUGUSTE 29, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 3.

L. Cornelius Lentulus, & M. Valerius Messalinus, Consuls.

44. L'AN DE ROME 752, D'AUGUSTE 30, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 2.

C. Cæsar Augustus XIII, & M. Plautius Silvanus Consuls.

Auguste fait Lucius Cæsar Prince de la jeunesse, *p. 31.*

Les Armeniens chassent Artabaze leur Roy, établissent Tigrane soutenu par Phraate Roy des Parthes: Auguste envoie pour cela Caius Cæsar en Orient, *p. 32.* connoist & publie l'infamie de Julie sa fille, & la relegue dans une isle, *Ibid.*

45. L'AN DE ROME 753, D'AUGUSTE 31, AVANT L'ERE COMMUNE DE J. C. 1.

Cossus Cornelius Lentulus, & L. Calpurnius Piso, Consuls.

Artabaze Roy d'Armenie meurt : Tigrane abandonné des Parthes demande la couronne à Auguste, qui le renvoie à Caius Cæsar, *p. 32.*

46. L'AN DU MONDE 4004, SELON USSERIUS, DE L'ERE COMMUNE DE J. C. 1, DE ROME 754, D'AUGUSTE 32.

C. Cæsar Augusti filius, & L. Æmilius Paulus, Consuls.

Caius Cæsar fait la guerre hors de l'Empire ; veut aller dans l'Arabie heureuse, mais ne le fait pas, *p. 33. 34.*

Il s'allume une guerre en Allemagne, qui dure trois ans au moins, *p. 34.*

47. L'AN DE JESUS CHRIST 2, DE ROME 755, D'AUGUSTE 33.

P. Vinicius, & P. Alfenius Varus, Consuls.

Caius Cæsar & Phraate Roy des Parthes se voient sur l'Euphrate, *p. 34.*

Tibere revient de Rhode à Rome vers le mois de juillet, *p. 34. 58.*

Lucius Cæsar meurt à Marseille vers le 20 d'aoust, *p. 34.*

48. L'AN DE JESUS-CHRIST 3, DE ROME 756, D'AUGUSTE 34.

L. Ælius Lamia, & M. Servilius, Consuls.

Caius Cæsar fait Ariobarzane Roy d'Armenie, *p. 34.*

49. L'AN DE JESUS-CHRIST 4, DE ROME 757, D'AUGUSTE 35.

Sex. Ælius Catus, & C. Sentius Saturninus, Consuls.

Caius Cæsar meurt en Lycie le 21 de fevrier, *p. 35.*

Auguste adopte Tibere le 27 de juin, l'associe à la puissance du Tribunat, & luy fait adopter Germanicus, *p. 35. 58,* il pardonne à Cinna, le designe Consul ; refuse le titre de Seigneur, *p. 36.*

Les Parthes aprés la mort de Phraate, de Phraatace, & d'Orode, demandent vers ce temps-ci un Roy à Auguste, qui leur donne Vonone fils de Phraate, *p. 37. 593.*

50. L'AN DE JESUS-CHRIST 5, DE ROME 758, D'AUGUSTE 36.

L. Valerius Messala Valesus, & Cn. Cornelius Cinna Magnus, Consuls.

Auguste étend le temps de la milice à vingt ans, *p. 39.*

51. L'AN DE JESUS-CHRIST 6, DE ROME 759, D'AUGUSTE 37.

M. Æmilius Lepidus, & L. Arruntius, Consuls.

Auguste fait un fond pour payer les troupes, *p. 40.*

Guerres en diverses provinces: les deux Batons font revolter la Dalmacie, & la Pannonie, *p. 41. 42.*

Grande famine à Rome, *p. 41.*

Archelaüs est relegué à Vienne; la Judée reduite en province, & Copone en est le premier Intendant ou Gouverneur, *p. 417.*

Joazar est fait une seconde fois grand Pontife, *p. 416.*

52. L'AN DE JESUS-CHRIST 7, DE ROME 760, D'AUGUSTE 38.

A. Licinius Nerva Silanus, & Q. Cæcilius Metellus Creticus, Consuls.

La famine continue avec la guerre de Dalmacie, où Auguste envoie Germanicus, *p. 41.*

Quirinius fait le denombrement & l'estimation des biens dans la Judée; Judas le Galiléen s'y oppose, & forme la nouvelle secte des Zelateurs ou Assassins, *p. 419.* Quirinius depose Joazar du pontificat, & le donne au celebre Ananus ou Anne, *Ibid.*

53. L'AN DE JESUS-CHRIST 8, DE ROME 761, D'AUGUSTE 39.

M. Furius Camillus, & Sex. Nonius Quintilianus, Consuls.

Des Samaritains profanent le Temple à Pasque sous Copone, *p. 420.*

Fin de la guerre de Dalmacie, *p. 42.*

54. L'AN DE JESUS-CHRIST 9, DE ROME 762, D'AUGUSTE 40.

Q. Sulpicius Camerinus, & C. Poppeus Sabinus, Consuls.

Etablissement de la loy Papia Poppæa contre le celibat, *p. 42.*

La guerre recommence en Dalmacie, & finit enfin, *Ibid.*

Défaite de Varus en Allemagne par Arminius, *Ibid.*

Ovide est relegué à Tomes en Scythie, *p. 43.*

55. L'AN DE JESUS-CHRIST 10, DE ROME 763, D'AUGUSTE 41.

L. Cornelius Dolabella, & C. Junius Silanus, Consuls.

Auguste envoie Tibere en Allemagne, *p. 43.*

Marcus Ambibucus est fait intendant de Judée, peutestre en l'an 10, *p. 420.*

56. L'AN DE JESUS-CHRIST 11, DE ROME 764, D'AUGUSTE 42.

M. Æmilius Lepidus, & T. Statilius Taurus, Consuls.

57. L'AN DE JESUS-CHRIST 12, DE ROME 765, D'AUGUSTE 43.

Germanicus Cæsar, & C. Fonteius Capito, Consuls.

Caius Caligula qui regna aprés Tibere, naist le 31 d'aoust, *p. 133.*

Tibere revenu d'Allemagne sur la fin de l'année, triomphe de la Dalmacie: Auguste l'avoit associé un peu auparavant au gouvernement de ses provinces, *p. 43. 594.*

58. L'AN DE JESUS-CHRIST 13, DE ROME 766, D'AUGUSTE 44.

L. Munatius Plancus, & C. Silius Cæcina, Consuls.

La puissance du Tribunat est renouvellée à Tibere, *p. 44.*

Auguste fait autoriser son Conseil par le Senat, pour gouverner tout de sa chambre, *Ibid.*

Annius Rufus est fait Intendant de Judée, peutestre en l'an 13, *p. 420.*

59. L'AN DE JESUS-CHRIST 14, DE ROME 767, D'AUGUSTE 44, DE TIBERE 1.

Sex. Pompeius Magnus, & Sex. Apuleius, Consuls.

Auguste trouve quatre millions cent trente-sept mille citoyens Romains, *p. 44.*

Il meurt à Nole le 19 d'aoust, *p. 45.*

59. TIBERE luy succede, *p. 60*, & regne 22 ans, 7 mois, & 7 jours, ou dix jours moins, *p. 128. 603*. Ses mœurs, *p. 48. &c.* Aussitost aprés la mort d'Auguste il fait tuer le jeune Agrippa, *p. 60*, & bientost aprés il laisse mourir de faim à Rhege Julie sa femme fille d'Auguste, *p. 63*.

Sedition en Pannonie appaisée par l'eclipse de lune du 27 de septembre, & suivie d'une autre dans la Germanie, que Germanicus appaise aussi, *Ibid.*

Tibere oste au peuple l'election des magistrats, & la reserve à luy ou au Senat, *p. 62*.

60. L'AN DE JESUS-CHRIST 15, DE ROME 768, DE TIBERE 1, 2.

Drusus Cæsar Tiberii filius, & C. Norbanus Flaccus, Consuls.

On fait des satyres sur la mesintelligence qui estoit entre l'Empereur & sa mere, *p. 89*.

Aulus Vitellius depuis Empereur, naist le 7 ou le 24 de septembre, *p. 367. 620*.

Germanicus fait la guerre en Allemagne, *p. 64*.

Tibere reçoit l'action de leze majesté, *Ibid.*

La licence des comediens est reprimée, *p. 66*.

Valerius Gratus est fait gouverneur de Judée cette année ou la suivante, jusqu'en l'an 26 ou 27, *p. 420*. Au lieu d'Ananus il fait Ismael fils de Fabi grand Pontife; puis Eleazar fils d'Ananus; puis Simon fils de Camith, qui tous trois ne le furent qu'un an chacun; puis Joseph Caïphe, *Ibid.*

61. L'AN DE JESUS-CHRIST 16, DE ROME 769, DE TIBERE 2, 3.

Statilius Sisenna Taurus, & L. Scribonius Libo, Consuls.

Vonone est depouillé par Artabane de la couronne des Parthes, & puis de celle d'Armenie, *p. 66. 67*.

Germanicus remporte de grands avantages dans l'Allemagne: fait naufrage au retour: Tibere le rappelle, *p. 67*.

Les astrologues sont chassez d'Italie &c. *Ibid.*

Clement esclave du jeune Agrippa se fait passer pour son maistre, & est puni, *p. 68*.

62. L'AN DE JESUS-CHRIST 17, DE ROME 770, DE TIBERE 3, 4.

C. Cæcilius Rufus, & L. Pomponius Flaccus, Consuls.

Germanicus triomphe de l'Allemagne le 26 de may, *p. 68*.

Archelaüs Roy de Cappadoce depuis 50 ans, est cité à Rome comme un criminel: Il y meurt, & la Cappadoce est reduite en province: Mazaca sa capitale prend le nom de Cesarée, *p. 68. 69*.

Antiochus Roy de Comagene, & Philopator Roy de Cilicie, meurent cette année, *p. 69*.

Grand tremblement de terre en Asie, *Ibid.*

Herode Antipas bastit Tiberiade, *p. 445*.

Les Juifs demandent diminution des imposts: Tibere les renvoie à Germanicus, *p. 420*.

Germanicus part pour l'Orient, & Drusus pour l'Illyrie, *p. 69*.

Les Querusques commandez par Arminius battent Marobode Roy des Marcomans, des Sueves, & des Lombards, *Ibid.*

Tacfarinas trouble l'Afrique, est défait par Furius Camillus en 17 ou 19, *Ib.*

63. L'AN DE JESUS-CHRIST 18, DE ROME 771, DE TIBERE 4, 5.

Tiberius Augustus III, & Germanicus Cæsar II, Consuls.

Germanicus sur la fin de l'année donne la couronne d'Armenie à Zenon Ar-

63. taxias fils de Polemon Roy du Pont, *p. 67. 70*, reduit la Comagene & la Cappadoce en provinces, *p. 68. 70*.

Strabon écrivoit dans ce temps-ci son quatrieme livre, *p. 131*.

Sejan Prefet des Pretoriens les rassemble tous vers ce temps-ci dans un camp auprés de Rome, *p. 95*.

64. L'AN DE JESUS-CHRIST 19, DE ROME 772, DE TIBERE 5, 6.

M. Junius Silanus, & L. Norbanus Balbus, Consuls.

Marobode trop puissant Roy des Sueves, est chassé de ses Etats, & vient passer ses dixhuit dernieres années à Ravenne, *p. 72*.

Vannius Quade est fait Roy des Sueves par Tibere, & regne 30 ans, *Ibid.*

Arminius est tué quelque temps aprés par les siens, *p. 73*.

Cotys Roy d'une partie de la Thrace est tué par Rhescuporis son oncle, qui en est puni: La Thrace est partagée entre Rhœmeralce fils de Rhescuporis & les enfans de Cotys, *Ibid.*

Le 8 de juillet il se fait une nouvelle isle pres de Delos, *Ibid.*

Le Senat défend à Rome les superstitions des Egyptiens, & la religion des Juifs: Les derniers sont chassez de Rome, *p. 73. 204. 598*.

La prostitution est punie du bannissement dans les femmes de qualité, *p. 73*.

Germanicus au retour d'Egypte est empoisonné par Pison, & meurt à Daphné vers la fin de l'année, *p. 71*. Ses neuf enfans, *p. 72*.

Liville femme de Drusus accouche de deux jumeaux, Tibere & un autre, *p. 79*.

65. L'AN DE JESUS-CHRIST 20, DE ROME 773, DE TIBERE 6, 7.

M. Valerius Messalinus, & M. Aurelius Cotta, Consuls.

La mort de Germanicus vengée sur Pison, *p. 74*.

Drusus fils de Claude est fiancé à la fille de Sejan, mais il meurt avant le mariage, étoufé par une poire, *Ibid.*

66. L'AN DE JESUS-CHRIST 21, DE ROME 774, DE TIBERE 7, 8.

Tiberius Augustus IV, & Drusus Cesar II, Consuls.

Tibere se retire en Campanie au commencement de l'année, *p. 75*.

Revoltes dans la Thrace & dans les Gaules bientost appaisées, *p. 75. 76*.

Le poete Luthorius Priscus est condanné à mort, *p. 76*.

A son occasion le Senat donne un arrest celebre pour surseoir de dix jours la mort des condannez, *p. 76. 77*.

Les actes de la Passion de JESUS-CHRIST publiez dans le IV. siecle par les payens, estoient datez de cette année, *p. 77*.

67. L'AN DE JESUS-CHRIST 22, DE ROME 775, DE TIBERE 8, 9.

C. Sulpicius Galba, & D. Haterius Agrippa, Consuls.

Tibere associe Drusus son fils à la puissance du Tribunat, *p. 77*, retranche une partie des asyles, *p. 78*. La maladie de Livie sa mere le fait revenir à Rome, *Ibid.*

Tacfarinas qui menaçoit Tibere, est défait par Blæsus, qui fut le dernier particulier salué Imperator, *Ibid.*

68. L'AN DE JESUS-CHRIST 23, DE ROME 776, DE TIBERE 9, 10.

C. Asinius Pollio, & C. Antistius Vetus, Consuls.

Liville corrompue par Sejan, empoisonne Drusus son mari, *p. 79. 98. 99*.

Le gouvernement de Tibere devient plus tyrannique, *p. 80*. Il se laisse bastir un temple à Smyrne, *Ibid.*

Les comediens sont chassez de Rome & d'Italie, *Ibid.*

68. Tibere fait mourir vers ce temps-ci un fort habile architecte, qui avoit le secret de rejoindre le verre cassé, & de le rendre maniable, *p. 81.*

Agrippa depuis Roy des Juifs, quitte Rome noyé de dettes, & vient mandier sa vie en Judée durant treize ans, *p. 426. 427.*

69. L'AN DE JESUS-CHRIST 24, DE ROME 777, DE TIBERE 10, 11.

Sergius Cornelius Cethegus, & L. Visellius Varro, Consuls.

Tacfarinas qui troubloit l'Afrique depuis sept ans, est tué par Dolabella assisté par Ptolemée Roy de Mauritanie, *p. 81.*

Des esclaves & des paysans se soulevent en Italie, & sont punis, *p. 82.*

Quintus Vibius Serenus Proconsul d'Espagne, est condanné sur les calomnies de son fils, *Ibid.*

Tibere fait solenniser la fin de sa dixieme année, *p. 83.*

70. L'AN DE JESUS-CHRIST 25, DE ROME 778, DE TIBERE 11, 12.

Cossus Cornelius Lentulus, & M. Asinius Agrippa, Consuls.

Aulus Cremutius Cordus, perd la vie pour avoir parlé & écrit avec sincerité, *p. 84.*

La ville de Cyzic perd sa liberté, *Ibid.*

71. L'AN DE JESUS-CHRIST 26, DE ROME 779, DE TIBERE 12, 13.

Cn. Lentulus Getulicus, & C. Calvisius Sabinus, Consuls.

Poppæus Sabinus défait en l'an 25 ou 26 quelques Thraces soulevez, *p. 84.*

Tibere quitte Rome, & n'y revient plus, *p. 84. 98*, il est presque accablé par la chute d'une grote, *p. 99.*

Ponce Pilate vient gouverner la Judée au lieu de Gratus en 26 ou 27, & y demeure dix ans. Il trouble le pays par sa mauvaise conduite, *p. 421. &c.*

72. L'AN DE JESUS-CHRIST 27, DE ROME 780, DE TIBERE 13, 14.

M. Licinius Crassus, & L. Calpurnius Piso, Consuls.

Tibere se retire à Caprée, *p. 84*, fait donner des gardes à Agrippine & à Neron son fils aisné, *p. 92.*

Un amphitheatre tombe à Fidene auprés de Rome, tue vingt mille personnes, & en blesse trente mille autres, *p. 85.*

Grand embrasement à Rome, *p. 85. 86.*

73. L'AN DE JESUS-CHRIST 28, DE ROME 781, DE TIBERE 14, 15.

Appius Junius Silanus, & Silius Nerva, Consuls.

Titius Sabinus trahi par des fourbes, est condanné le premier jour de l'an, *p. 86.*

Les Frisons se revoltent & défont Lucius Apronius, *p. 87. 88.*

Tibere & Sejan se montrent sur les costes de la Campanie, *p. 99.*

Julie petite-fille d'Auguste meurt bannie dans une isle, *p. 35.*

Agrippine fille de Germanicus epouse Cnæus Domitius pere de Neron, *p. 87.*

74. L'AN DE JESUS-CHRIST 29, DE ROME 782, DE TIBERE 15, 16.

L. Rubellius Geminus, & C. Fusius Geminus, Consuls.

S. Jean commence à prescher la penitence & à battizer en l'an 15 de Tibere, *p. 88.*

Livie mere de Tibere meurt cette année, *Ibid.*

Agrippine veuve de Germanicus, & ses enfans Neron & Drusus, sont condannez par le Senat, & bannis, *p. 90-94.*

Cnæus Lentulus Getulicus vient commander pour dix ans dans la haute Germanie, *p. 94.*

75. L'AN DE JESUS-CHRIST 30, DE ROME 783, DE TIBERE 16, 17.

L. Cassius Longinus, & M. Vinicius, Consuls.

Caius Cassius Longinus celebre Jurisconsulte, est subrogé, *p. 95.*

Tibere fait manger Asinius Gallus à sa table, durant qu'il le fait condanner à la mort par le Senat, *p. 113.*

La grandeur de Sejan luy devient enfin suspect, *p. 97. 100.* Quel estoit ce ministre, *p. 95.*

Patercule acheve son histoire sur la fin de l'année, *Ibid.*

Quarante ans avant la ruine de Jerusalem, les Romains ostent aux Juifs le droit de punir de mort, *p. 424.*

76. L'AN DE JESUS-CHRIST 31, DE ROME 784, DE TIBERE 17, 18.

Tiberius Cæsar IV, & L. Ælius Sejanus, Consuls.

Tibere fait mourir Neron fils de Germanicus vers le milieu de l'année, *p. 94. 102,* & commence à elever Caius frere de Neron, *p. 102. 154.*

Sejan Consul, adoré, & prest à estre declaré Empereur, est arresté le 17 d'octobre, & executé le jour mesme avec ses enfans & ses amis, *p. 102-107.*

Le poete Lucius Pomponius Secundus qui venoit d'estre Consul cette année mesme, est mis en prison, & y demeure sept ans, *p. 106.*

Apicata femme de Sejan se tue aprés avoir decouvert l'empoisonnement de Drusus fils de Tibere, par Liville qui est punie avec bien d'autres, *p. 107.*

Aprés la mort de Sejan, Tibere écrit en faveur des Juifs, *p. 421.*

77. L'AN DE JESUS-CHRIST 32, DE ROME 785, DE TIBERE 18, 19.

Gneus Domitius Aenobarbus, & M. Furius Camillus Scribonianus, Consuls.

Othon depuis Empereur, naist le 28 d'avril, *p. 355.*

Tibere avoue qu'il est miserable, *p. 109.*

Marcus Terentius accusé comme ami de Sejan, se sauve en l'avouant, *Ibid.*

Pison Prefet de Rome meurt cette année: Lamia luy succede, *p. 111.*

Cassius Severus, satyrique banni depuis 25 ans, meurt dans la derniere misere, *Ibid.*

Famine à Rome, *Ibid.*

Pilate tue quelques Galiléens, *p. 424.*

Valere Maxime écrit peu aprés la mort de Sejan, *p. 130.*

78. L'AN DE JESUS-CHRIST 33, DE ROME 786, DE TIBERE 19, 20.

Servilius ou *L. Sulpicius Galba, & L. Cornelius Sylla Felix, Consuls.*

Lucius Salvius Otho pere de l'Empereur Othon, succede à Galba dans le Consulat, *p. 111.*

JESUS-CHRIST meurt en Croix pour sauver les hommes, *p. 115.*

Tibere punit ceux qui adoroient un Theophane leur parent, *p. 112,* fait un carnage general des amis de Sejan, *Ibid.* fait epouser Drusille & Julie filles de Germanicus, la premiere à Lucius Cassius Longinus, & l'autre à Marcus Vinicius, *p. 94.*

Asinius Gallus allié de Tibere, Drusus fils de Germanicus, Agrippine petite-fille d'Auguste, & Nerva ami de Tibere, meurent tous de faim; Agrippine le 17 d'octobre, *p. 113.*

Lamia Prefet de Rome meurt à la fin de l'année: Cossus luy succede, *p. 114.*

79. L'AN DE JESUS-CHRIST 34, DE ROME 787, DE TIBERE 20, 21.

Paulus Fabius Persicus, & L. Vitellius, Consuls.

Philippe le Tetrarque meurt en l'an 33 ou 34, dans la 20e année de Tibere: Son eloge: Sa tetrarchie reduite en province, *p. 424.*

79. Tibere informé par Pilate de ce qui regardoit JESUS-CHRIST, défend vers ce temps-ci de persecuter les Chrétiens, *p. 115.*

Les Consuls subrogez celebrent le 19 d'aoust la 21[e] année de Tibere, & sont condannez aussitost aprés, *p. 117. 600.*

Lentulus Getulicus accusé, écrit fierement à Tibere: Son accusateur est condanné, *p. 116.*

80. L'AN DE JESUS-CHRIST 35, DE ROME 788, DE TIBERE 21, 22.

C. Cestius Gallus, & M. Servilius Nonianus, Consuls.

Lucius Vitellius est fait gouverneur de Syrie, *p. 117*, vient à Pasque à Jerusalem en l'an 35 ou 36, & fait Jonathas Pontife au lieu de Caïphe: Il laisse aux Juifs la garde des habits sacerdotaux, *p. 425.*

Le peuple Romain fait des obseques solennelles à un corbeau le 28 de mars, *Plin. l. 10. c. 43. p. 251. b.*

Artabane Roy des Parthes qui avoit donné l'Armenie à Arsace son fils, tyrannise ses sujets: Les Grands demandent un Prince à Tibere, qui leur envoie Phraate, *p. 118.*

Phraate meurt en Syrie: Tibere envoie en sa place Tiridate, & fait entrer les Iberiens en Armenie: Arsace est tué, Orode son frere blessé & défait: Artabane y vient, & ne peut empescher que Mithridate frere de Pharasmane Roy d'Iberie, ne demeure maistre du pays, *p. 118. 119.*

Poppæus Sabinus gouverneur de la Mesie & de la Grece, meurt sur la fin de l'an 35: Memmius Regulus luy succede, *p. 117.*

81. L'AN DE JESUS-CHRIST 36, DE ROME 789, DE TIBERE 22, 23.

Plautius, & Sex. Papinius Allenius, Consuls.

Il paroist un Phenix en l'an 34, ou 36, *p. 123.*

Artabane trahi par les siens, cede le royaume des Parthes à Tiridate, le recouvre peu aprés, & chasse Mithridate de l'Armenie, *p. 120. 121.*

Rome est affligée par une inondation & un grand tremblement, *p. 122.*

Vibulenus Agrippa accusé, prend du poison dans le Senat, *p. 122.*

Tigrane petit-fils des Rois Herode & Archelaüs, autrefois Roy d'Armenie, est executé à Rome comme un criminel, *p. 122.*

Agrippa son cousin germain vient trouver Tibere au printemps; il est mis en prison vers le mois de septembre, *p. 426-430.*

Trouble dans la Samarie puni cruellement par Pilate, qui sur cela est renvoyé à Rome pour plaider sa cause. Vitellius met Marcel en sa place, *p. 431.*

Herode Antipas est défait vers ce temps-ci par Aretas Roy d'Arabie, *p. 432.*

82. L'AN DE JESUS-CHRIST 37, DE ROME 790, DE TIBERE 23, DE CAIUS 1.

Cn. Acerronius Proculus, & C. Pontius Nigrinus, Consuls.

Tibere meurt à Misene le 16 ou 26 de mars, *p. 127. &c.*

CAIUS Caligula luy succede seul par l'autorité du Senat, qui exclut le jeune Tibere, *p. 135.*

Il regne trois ans, 9 mois, & 28 jours, ou dix jours de plus, *p. 186.* Il abolit l'action de leze majesté, rétablit ceux qui avoient esté bannis sous Tibere &c. *p. 137. 138*, donne à Antiochus le royaume de Comagene avec une partie de la Cilicie, & à Agrippa une partie de la Judée, *p. 139. 434.* Il donne à Marulle le gouvernement de Jerusalem & de la Samarie, *p. 139.*

Vitellius conclud un traité de paix avec Artabane Roy des Parthes: ils se voient sur l'Euphrate, *p. 139. 604.*

82. Caius oste le commandement des troupes au Proconsul d'Afrique, & le donne à un Lieutenant, qui s'appella depuis Comte d'Afrique, *p. 146. 159. 604.* Il tombe malade sur la fin d'octobre, adopte le jeune Tibere, & le fait mourir, *p. 142.*

Antonia fille de Marc Antoine, niece d'Auguste, femme de Drusus, mere de Germanicus, meurt en ce temps-ci maltraitée par Caius son petit-fils, *p. 143.*

L'Empereur Neron naist le 15 de decembre en l'an 36 ou 37, *p. 606.* & Joseph l'historien vers le mesme temps, *p. 579.*

83. L'AN DE JESUS-CHRIST 38, DE ROME 791, DE CAIUS 1, 2.

M. Aquilius Julianus, & P. Nonius Asprenas, Consuls.

Le premier de janvier un homme se tue dans le Capitole, aprés avoir predit de grands malheurs, *p. 143.*

Caius commet plusieurs cruautez, fait mourir Macron, Silanus, & Julius Græcinus pere d'Agricola; *p. 145. 146,* sa folie va jusqu'à se faire adorer, *p. 149.* Il rend au peuple les elections des magistrats, & les luy oste à la fin de l'an 39, *p. 144.*

Agrippa part de Rome vers la fin de juillet pour la Palestine, *p. 434.*

Drusille femme de Caius meurt vers le mesme temps: Caius va en Sicile; epouse Pauline peu de temps aprés la mort de Drusille, *p. 147. 148.*

Sedition des Alexandrins contre les Juifs, soutenue par le gouverneur Flaccus; elle dure environ deux mois, jusque vers la fin de septembre, *p. 436. &c.* Flaccus est arresté peu aprés, mené à Rome, & relegué dans l'isle d'Andros, *p. 442.*

Caius donne cette année les Ituréens Arabes à Soeme, la petite Armenie & une partie de l'Arabie à Cotys, la Thrace à Rhœmetalce, & le Pont à Polemon, *p. 144.*

Izate succede en ce temps-ci au plustard à Monabaze Roy de l'Adiabene son pere; se fait Juif avec Helene sa mere, *p 467-470.*

84. L'AN DE JESUS-CHRIST 39, DE ROME 792, DE CAIUS 2, 3.

Caius Cæsar II, & L. Apronius Cæsianus, Consuls.

Sanquinius Maximus Prefet de Rome est subrogé à Caius, *p. 152.*

Galba est fait gouverneur de la Germanie sur la fin de l'année, au lieu de Getulicus, *p, 163.* Il défait & chasse les Allemans qui estoient entrez dans les Gaules, *p. 166.*

Herode perd sa tetrarchie, est relegué à Lion avec son Herodiade, & depuis en Espagne où il meurt, *p 443.* Il avoit basti Tiberiade, avoit fait capitale de la Galilée Sephoris appellée depuis Diocesarée, *p, 445.*

Petrone succede en l'an 39 ou 40 à Vitellius dans le gouvernement de la Syrie, *p. 158. 447.*

Caius fait l'eloge de Tibere, rétablit l'action de leze majesté, *p. 153,* fait faire un pont sur la mer, *p. 154,* fait mourir les bannis, *p. 156. 443.* Aprés le 2 de septembre il abolit la memoire des victoires d'Auguste sur Antoine, *p. 159,* & vient ensuite dans les Gaules où il ne fait que piller les peuples, *p. 160.* Il fait tuer Getulicus avant le 27 octobre de l'an 39, & Lepidus; tous deux comme coupables de conspiration contre luy, *p. 162.* Il bannit ses sœurs, *p. 163,* repudie Pauline, & epouse Cesonie, *p. 165.*

85. L'AN DE JESUS-CHRIST 40, DE ROME 793, DE CAIUS 3, 4.

Caius III, seul Consul.

Pilate se tue luy mesme: on croit que ce fut à Vienne, *p. 432.*

85. Caius donne la tetrarchie d'Herode à Agrippa, qui y fait un voyage, & revient aussitost trouver Caius avant le mois de septembre, *p. 445.*

Caius fait celebrer des jeux à Lion, *p. 167. 605. 606*, fait mourir Ptolemée Roy de Mauritanie son cousin, ce qui fait revolter les Maures, *p. 168.* Il fait arrester Mithridate Roy d'Armenie, *p. 169*, & Artabane Roy des Parthes s'empare de cet Etat; on n'en sçait pas bien le temps, *p. 224.* Caius au lieu d'attaquer l'Angleterre ramasse des coquilles, retourne à Rome, & y rentre triomphant le 31 d'aoust, *p. 169*, est arresté sur mer par un poisson, *p. 173*, veut faire mettre sa statue dans le Temple de Jerusalem, *p. 446-456.*

Philon plaide devant Caius au mois de septembre pour les Juifs d'Alexandrie; & Apion pour les Grecs: Quels ils estoient l'un & l'autre, *p. 457-465.*

Les peuples de la Mesopotamie & du pays de Babylone font vers ce temps-ci un grand carnage des Juifs: Histoire d'Asinée & d'Anilée, *p. 465-467.*

86. L'AN DE JESUS-CHRIST 41, DE ROME 794, DE CAIUS 4, DE CLAUDE 1.
Caius Cesar IV, & Cn. Sentius Saturninus, Consuls.

Les Maures sont défaits par les Romains, *p. 295.*

Caius est tué le 24 de janvier par beaucoup de conjurez, dont Cherea estoit le chef, *p. 179-187.*

Le Senat veut la liberté, mais les soldats declarent CLAUDE Empereur le 25, & le Senat est obligé de le reconnoistre le 26, *p. 195-201.* Il donne le premier de l'argent aux soldats pour son elevation à l'Empire, *p. 196.* Il regne treize ans, 8 mois, & 19 jours, *p. 249.* Son genie & ses mœurs, *p. 188-193.* Il fait executer Cherea & quelques autres, *p. 201.* Britannicus son fils naist apparemment vers le 14 de fevrier, *p. 606.* Il donne à Agrippa toute la Judée, & à Herode son frere le royaume de Calcide, *p. 204. 471*, declare les Juifs bourgeois d'Alexandrie, & les maintient partout dans leurs loix; mais ne veut point qu'ils fassent d'assemblées à Rome, *p. 472.*

Agrippa vient aussitost aprés en Judée: De quelle maniere il la gouverne, *p. 472-476.* Il fait Simon Canthere grand Pontife au lieu de Theophile, & peu aprés met en sa place Matthias fils d'Ananus, *p. 474.* Il fait bastir un amphitheatre à Beryte, *p. 475.*

Artabane Roy des Parthes chassé vers ce temps-ci par ses sujets, est rétabli par le moyen d'Izate Roy de l'Adiabene: Cinname mis en sa place luy cede, *p. 224.* Artabane donne Nisibe à Izate, & le droit de porter la thiare droite, *Ib.*

Claude rend à Antiochus la Comagene & une partie de la Cilicie, donne une autre partie de la Cilicie à Polemon Roy du Pont, & le Bosphore Cimmerien à Mithridate, *p. 204.*

Les Cattes sont défaits en Allemagne par Galba, les Marses & les Cauques par Gabinius, *p. 205.*

Julie sœur de Caius est rappellée d'exil avec Agrippine sa sœur, bannie de nouveau, & tuée peu aprés, *Ibid.*

Seneque est relegué en Corse à cause d'elle, *Ibid.*

Petrone punit une insolence faite à Dor contre les Juifs, *p. 474.*

87. L'AN DE JESUS-CHRIST 42, DE ROME 795, DE CLAUDE 2.
Tib. Claudius Cesar II, & C. Cecina Largus, Consuls.

Vibius Marsus est fait gouverneur de Syrie au lieu de Petrone: Il empesche Agrippa d'achever l'enceinte de la ville neuve de Jerusalem, *p. 475.*

Les Maures sont défaits de nouveau & subjuguez; Claude en fait deux provinces, la Cesarienne & la Tingitane, *p. 206.*

Julienne
87. Claude commence ses cruautez par la mort d'Appius Silanus beaupere de sa femme, *p. 209*. Cette mort fait revolter Camillus gouverneur de Dalmacie, qui est tué cinq jours aprés par ses soldats, *p. 210*.

Mort d'Arria femme de Pætus, *p. 211. 212*.

Famine à Rome: Claude fait sur cela le port du Tibre vis à vis d'Ostie, *p. 207*: Il travaille durant onze ans à secher le lac Fucin, & ne le peut, *p. 208*.

88. L'AN DE JESUS-CHRIST 43, DE ROME 796, DE CLAUDE 3.

Tib. Claudius Cesar III, & L. Vitellius II, Consuls.

Claude abolit plusieurs sacrifices & plusieurs festes, *p. 213*. Il a aboli la religion des Druides, *p. 251*.

La Lycie perd sa liberté, & est jointe à la province de Pamphylie, *p. 213*.

Plautius entre en Angleterre avec une armée, & y fait quelques conquestes: Claude y va sur la fin de l'année, & s'en retourne aussitost, *p. 214. 215*. Lucius Vitellius gouverne cependant à Rome, *p. 214*.

Claude fait mourir Julie petite-fille de Tibere, *Ibid.*

Pomponius Mela compose en ce temps-ci son ouvrage *De situ orbis*, *p. 215*.

Famine à Rome, *p. 213*.

Cinq Rois, Herode de Calcide, Antiochus de Comagene, Cotys de la petite Armenie, Sampsigeran d'Emese, & Polemont du Pont, se trouvent vers ce temps-ci à Tiberiade avec Agrippa Roy de Judée: Marsus les oblige de se retirer, *p. 475*.

89. L'AN DE JESUS-CHRIST 44, DE ROME 797, DE CLAUDE 4.

L. Quinctius Crispinus II, & M. Statilius Taurus, Consuls.

Claude revient à Rome, & triomphe de l'Angleterre, *p. 215. 216*. Il rend l'Acaïe & la Macedoine au Senat, *p. 216*, donne le titre de Roy à Cottius Prince des Alpes Cottiennes, *Ibid.* Il prive les Rhodiens de leur liberté pour 9 ans, *Ib.*

Alionée est fait grand Pontife des Juifs au lieu de Matthias, *p. 476*.

Herode Agrippa fait mourir S. Jacque le Majeur vers Pasque, & emprisonner S. Pierre, *Ibid.* Il meurt peu aprés frapé de Dieu à Cesarée; & la Judée retourne aux Romains, *p. 477*, Cuspius Fadus en est fait Intendant, la purge des voleurs, *p. 478*.

On met en ce temps-ci la grande famine predite par Agabe; elle dure plusieurs années, *p. 479*.

Helene reine de l'Adiabene vient alors à Jerusalem, & y demeure jusques aprés l'an 60, *p. 470*.

90. L'AN DE JESUS-CHRIST 45, DE ROME 798, DE CLAUDE 5.

M. Vinicius II, & T. Statilius Taurus Corvinus, Consuls.

Claude défend de faire aucune statue sans permission du Senat, *p. 216. 217*, ordonne le 28 de juin que l'habit pontifical demeurera au pouvoir des Juifs, *p. 479*.

Eclipse de soleil le premier jour d'aoust, *p. 217*.

Joseph fils de Cani est fait grand Pontife au lieu de Simon, par Herode Roy de Calcide, *p. 480*.

Theudas imposteur perit vers ce temps-ci avec beaucoup de Juifs qu'il avoit trompez, *Ibid.*

91. L'AN DE JESUS-CHRIST 46, DE ROME 799, DE CLAUDE 6.

Valerius Asiaticus II, & M. Junius Silanus, Consuls.

Tibere Alexandre Juif apostat, neveu de Philon, succede vers ce temps-ci à Fadus dans le gouvernement de la Judée, *p. 480*. Artabane

91. Artabane Roy des Parthes meurt vers ce temps-ci, Gotarze son fils parricide regne à sa place, & est bientost chassé par Vardane son frere, *p. 225.*

Mithridate Roy du Bosphore est chassé vers ce temps-ci par les Romains, & Cotys son frere qui l'avoit trahi, mis à sa place, *p. 237.*

La Thrace qui jusqu'ici avoit eu ses Rois, est reduite en province, *p. 218.*

Asinius Gallus veut se faire Empereur, & est banni, *Ibid.*

Eclipse de lune la derniere nuit de cette année : Il paroist en mesme temps une nouvelle isle dans l'Archipelage, *Ibid.*

92. L'AN DE JESUS-CHRIST 47, DE ROME 800, DE CLAUDE 7.

Tib. Claudius Cesar IV, & L. Vitellius II, Consuls.

Claude Censeur avec Lucius Vitellius, fait la revue du Senat & des citoyens Romains, *p. 219,* fait celebrer les jeux seculiers l'an 800 de Rome vers le 21 d'avril, *p. 220,* fait mourir Cnæus Pompeius Magnus mari d'Antonia sa fille, avec Crassus Frugi son pere, & Scribonia sa mere : Il marie Antonia à Publius Cornelius Sylla Faustus, *p. 221.* Il fait encore mourir Valerius Asiaticus, afin que Messaline eust ses jardins, *p. 222,* veut établir trois nouvelles lettres, & ne le peut, *p. 224. 613.*

Corbulon est envoyé commander en la Germanie : Il soumet les Frisons, & fait d'autres progrés qui sont arrestez par Claude, *p. 226.*

Les Querusques d'Allemagne envoient demander Itale à Claude pour estre leur Roy, *Ibid.*

Aulus Plautius premier gouverneur d'Angleterre, est receu cette année à Rome avec le petit triomphe, *p. 227.*

Gotarze vient cette année attaquer Vardane Roy des Parthes : Il s'accorde avec luy, & luy cede la couronne, *p. 225.*

Mithridate recouvre l'Armenie sur les Parthes : Vardane n'ose l'attaquer, *Ib.*

Cnæus Novius chevalier, entreprend de tuer Claude, & est decouvert, *p. 223.*

93. L'AN DE JESUS-CHRIST 48, DE ROME 801, DE CLAUDE 8.

A. Vitellius, & L. Vipsanius Publicola, Consuls.

Claude fait de nouveaux Patriciens : reçoit les Gaulois dans le Senat : Il conte pres de six ou sept millions de citoyens Romains, *p. 219. 220.*

Vardane défait Gotarze qui vouloit reprendre l'Empire des Parthes ; il est tué peu aprés par ses gents, & Gotarze reconnu, *p. 236.*

Ananie fils de Nebedée est fait grand Pontife au lieu de Joseph, & l'est durant dix ans, *p. 481.*

Herode Roy de Calcide meurt, *Ibid.*

Ventidius Cumanus est fait Intendant de Judée au lieu de Tibere Alexandre, mais sous le Gouverneur de Syrie, *Ibid.*

Messaline femme de Claude epouse publiquement Silius vers le mois d'octobre : Claude le sçait enfin, & Narcisse son affranchi fait tuer Messaline, *p. 228-231.*

Lucius Silanus gendre de Claude est osté du Senat, & degradé de la Preture le dernier jour de decembre, *p. 232.*

94. L'AN DE JESUS-CHRIST 49, DE ROME 802, DE CLAUDE 9.

Cn. ou *C. Pompeius Longinus Gallus, & Q. Veranius, Consuls.*

Des les premiers jours de l'année le Senat permet aux oncles d'epouser leurs nieces : & aussitost Claude epouse Agrippine : Lucius Silanus se tue le mesme

94. jour, & Octavia fille de Claude qui luy avoit esté fiancée en l'an 41, est peu aprés fiancée à Neron fils d'Agrippine, *p. 233. 234.*

Agrippine fait rappeller Seneque d'exil, & luy donne le soin de Neron, *p. 234.*

Sedition à Jerusalem durant la feste de Pasque, *p. 481. 482.*

Le jeune Agrippa est fait Roy de Calcide par Claude entre may & septembre, *p. 481.*

Les Juifs sont chassez de Rome en l'an 49, selon Orose, *p. 482.*

Claude étend l'enceinte de Rome, *p. 235*, joint l'Iturée à la Syrie aprés la mort de Soeme son Roy, *Ibid.* Il donne une permission generale aux Senateurs d'aller dans la Narbonoise, *p. 4.*

Les Parthes demandent à Claude Meherdate pour Roy, & il le leur donne: Meherdate entre sur la fin de l'année dans la Parthe, où il est défait par Gotarze, & pris, *p. 236.*

Mithridate veut rentrer dans le Bosphore, est repoussé par les Romains, & se rend, *p. 237.*

Grande famine dans la Grece, *p. 235.*

95. L'AN DE JESUS-CHRIST 50, DE ROME 803, DE CLAUDE 10.

C. Antistius Vetus, & M. Suilius Nervilianus, Consuls.

Neron est adopté par Claude, Britannicus oublié, & Agrippine declarée Auguste, *p. 238.*

Agrippine envoie cette année une colonie à Cologne, *p. 239.*

Vannius Roy des Sueves est chassé par Vangio & Sido ses neveux, qui partagent ses Etats, *Ibid.*

Gotarze Roy des Parthes meurt en l'an 50, ou aprés: Vonone Prince des Medes luy succede, meurt peu aprés, & a pour successeur Vologese son fils, qui donne les Medes à Pacore son frere, *p. 236. 237.*

Publius Ostorius Scapula vient commander en Angleterre, & défait les barbares au commencement de l'hiver, *p. 227.*

96. L'AN DE JESUS-CHRIST 51, DE ROME 804, DE CLAUDE 11.

Tib. Claudius Cæsar V, & Servilius Cornelius Orfitus, Consuls.

Claude donne la robe virile à Neron, avec le titre de Prince de la jeunesse &c. *p. 240.*

Agrippine fait donner le commandement des gardes à Burrhus, *p. 241.*

Caractac Roy des Anglois est défait en 51 ou 52, pris & mené à Rome, *p. 244.*

Les Silures ne laissent pas de battre les troupes d'Ostorius, *Ibid.*

Rhadamiste s'empare de l'Armenie sur Mithridate son oncle: Vologese Roy des Parthes l'en chasse sur la fin de l'année, & y établit Tiridate son frere: Tiridate & Rhadamiste se chassent plusieurs fois l'un l'autre, *p. 242-244.*

Trouble & guerre entre les Juifs & les Samaritains: Ceux-ci commencent, & sont soutenus par Cumanus, *p. 482.*

97. L'AN DE JESUS-CHRIST 52, DE ROME 805, DE CLAUDE 12.

Cornelius Sylla Faustus, & L. Salvius Otho Titianus, Consuls.

Bassesse insigne du Senat à l'égard de Pallas affranchi, dans un arrest du 29 janvier, *p. 245.*

Quadratus gouverneur de Syrie depose Cumanus Intendant de Judée un peu avant Pasque: Felix affranchi de Claude vient gouverner à sa place pour tout ruiner, *p. 484.* Les Assassins & les faux prophetes font sous luy de grands maux au peuple, *p. 486-489.*

97. Claude acheve un grand aqueduc le premier d'aoust, *p. 246*, fait representer un combat naval sur le lac Fucin, *p. 208*.

Les Clites troublent la Cilicie, *p. 247*.

98. L'AN DE JESUS-CHRIST 53, DE ROME 806, DE CLAUDE 13.

Dec. Junius Silanus Torquatus, & Q. Haterius Antoninus, Consuls.

Neron epouse Octavia fille de Claude, *p. 247*.

Ceux d'Ilium & de l'isle de Cos obtiennent une decharge de toutes les impositions : & Claude rend la liberté à l'isle de Rhode, *Ibid.*

Claude donne le royaume de la Traconite &c. au jeune Agrippa au lieu de celui de Calcide, *p. 487*.

99. L'AN DE JESUS-CHRIST 54, DE ROME 807, DE CLAUDE 14, DE NERON 1.

M. Asinius Marcellus, & M. ou M'. Acilius Aviola, Consuls.

Claude empoisonné par Agrippine meurt le 13 d'octobre, *p. 249* : NERON luy succede le mesme jour, *p. 254*, & regne 13 ans, 7 mois, & 27 ou 29 jours, *p. 330*.

Agrippine domine d'abord : Seneque & Burrhus l'emportent bientost sur elle, *p. 256-258*. Seneque l'empesche d'assister à l'audience des ambassadeurs d'Armenie, *p. 258*.

Neron donne Tiberiade &c. au jeune Agrippa, *p. 487*, la petite Armenie à Aristobule cousin d'Agrippa, & le Sophene à Soeme, *p. 255*.

Les Parthes s'emparent de l'Armenie : Neron y envoie Corbulon, *p. 268*.

100. L'AN DE JESUS-CHRIST 55, DE ROME 808, DE NERON 1, 2.

Nero Claudius Aug. & L. Antistius Vetus, Consuls.

Neron oste à Pallas le maniement des finances, *p. 259*, fait empoisonner Britannicus fils de Claude, apparemment avant la fin de fevrier, *p. 260*.

Agrippine accusée de porter Rubellius à la revolte, se justifie, & se rétablit un peu, *p. 262*. Elle fait donner le gouvernement d'Egypte à Caius Balbillus, qui a écrit, *p. 335*.

Vardane se revolte contre Vologese Roy des Parthes son pere, *p. 268*. Vologese donne des ostages à Neron pour entretenir la paix, *Ibid.*

Lucius Vetus General dans la haute Germanie, veut joindre la Sône à la Moselle : On l'en empesche, *p. 270*.

L'hiver est fort rude, *p. 268*.

Felix fait tuer vers ce temps-ci le Pontife Jonathas, qui luy avoit obtenu le gouvernement de Judée, *p. 487*. Il dissipe la faction d'un imposteur Egyptien, *p. 488*.

101. L'AN DE JESUS-CHRIST 56, DE ROME 809, DE NERON 2, 3.

Q. Volusius Saturninus, & P. Cornelius Scipio, Consuls.

Neron court les rues, vol, bat, & est battu, *p. 263*.

Corbulon fait foiblement la guerre dans l'Armenie en l'an 56 & 57, *p. 268*.

Lucius Volusius Saturninus Prefet de Rome, & homme d'honneur, meurt agé de 93 ans, *p. 264*.

Joseph commence à entrer dans les affaires en 55 ou 56, *p. 580*.

102. L'AN DE JESUS-CHRIST 57, DE ROME 810, DE NERON 3, 4.

Nero Aug. II, & L. Piso, Consuls.

Pomponia Græcina est accusée à Rome de suivre une superstition étrangere, *p. 265*.

103. L'AN DE JESUS-CHRIST 58, DE ROME 811, DE NERON 4, 5.

Nero Aug. III, & Valerius Messala, Consuls.

Saint Paul est pris dans le Temple par les Juifs : Lysias officier Romain les empesche de le tuer : ils veulent le faire assassiner, *p. 490.*

Ismael fils de Fabi est fait grand Pontife par Agrippa au lieu d'Ananie, en 58 aprés la Pentecoste, ou en 59, *Ibid.* Les Pontifes & les Prestres se font la guerre, *p. 490-494.*

Seneque fait bannir Publius Suilius grand & dangereux orateur, *p. 265. 266.*

Neron veut oster toutes les douanes : on l'en detourne, *p. 266.*

Othon introduit Poppée à la Cour ; elle l'en chasse ; & on l'envoie gouverner la Lusitanie, *p. 267.*

Un feu sorti de la terre menace Cologne, *p. 271.*

Les Ansibares peuples d'Allemagne, sont entierement éteints vers ce temps-ci, *Ibid.*

Corbulon se rend maistre de l'Armenie, & ruine Artaxata capitale du pays: Tiridate se retire, *p. 269.*

104. L'AN DE JESUS-CHRIST 59, DE ROME 812, DE NERON 5, 6.

C. Vipsanius ou *Vipstanus Apronianius, & Fonteius Capito, Consuls.*

Neron n'ayant pu empoisonner ni noyer Agrippine sa mere, la fait tuer vers le 19 de mars, *p. 272-276.* Peu aprés il fait empoisonner Domitia sa tante, *p. 279.*

Eclipse de soleil le 30 d'avril, *Ibid.*

Neron commence à mener des chariots, & peu aprés à chanter & à jouer des instrumens devant tout le monde, *p. 280.* Il met de nouveaux imposts, *p. 281.*

Suetonius Paulinus est fait gouverneur d'Angleterre, *p. 284.*

Tigranocerta en Armenie se rend à Corbulon, *p. 269.*

Les Juifs & les Syriens se battent vers ce temps-ci à Cesarée, *p. 488.*

Marcus Servilius Nonianus qui a écrit une histoire, [& Domitius Afer celebre orateur,] meurent en l'an 59, *p. 334.*

105. L'AN DE JESUS-CHRIST 60, DE ROME 813, DE NERON 6, 7.

Nero Aug. IV, & Cossus Cornelius Lentulus, Consuls.

Neron établit de nouveaux jeux à Rome pour tous les cinq ans, *p. 482.*

Galba est fait gouverneur de la Tarragonoise, *p. 344*, & Corbulon de la Syrie aprés la mort de Quadratus, *p. 283.*

Tigrane est fait Roy d'Armenie par Neron, *Ibid.*

Tremblement à Laodicée, Hieraple, & Colosses en Phrygie, *Ibid.*

Porcius Festus est fait gouverneur de Judée à la place de Felix, *p. 491.* Il trouve S. Paul en prison, & le veut livrer aux Juifs : S. Paul appelle à Neron, *Ibid.*

Felix accusé à Rome par les Juifs, obtient sa grace par le credit de Pallas son frere, *Ibid.*

Izate Roy de l'Adiabene meurt vers ce temps-ci ; & laisse ses Etats, non à ses enfans, mais à Monobaze son frere aisné, *p. 470.*

106. L'AN DE JESUS-CHRIST 61, DE ROME 814, DE NERON 7, 8.

C. Cæsonius Pætus, & P. Petronius Turpilianus, Consuls.

Pædanius Secundus Prefet de Rome est assassiné chez luy : Sa mort vengée sur 400 esclaves, *p. 283.*

Suetone subjugue l'isle d'Anglesey, *p. 284.*

Les Anglois conduits par la reine Boudicée se revoltent, pillent Londres & Maldon, tuent 80000 Romains : Suetonius Paulinus les défait, *p. 285.*

106. Monobaze Roy de l'Adiabene, assiege inutilement Tigranocerta pour Tiridate, *p. 291.*

Joseph Cabei est fait grand Pontife des Juifs au lieu d'Ismael, *p. 492.*

Neron declare que les Juifs ne sont point bourgeois de Cesarée en Palestine, *p. 489.*

107. L'AN DE JESUS-CHRIST 62, DE ROME 815, DE NERON 8, 9.

P. Marius, & L. Asinius Gallus, Consuls.

On recommence l'action de leze majesté, *p. 287.*

Feste meurt en Judée: Ananus fils d'Anne est fait grand Pontife sur la fin de janvier au lieu de Joseph Cabei, *p. 492.*

Burrhus Prefet du Pretoire meurt: Tigellinus prend sa place: Quel il estoit: Seneque se retire, *p. 288.*

Saint Jacque Evesque de Jerusalem est martyrizé vers Pasque par ordre d'Ananus, qui est deposé peu aprés pour cela, *p. 492.*

Jesus fils de Damnée succede à Ananus, *Ibid.*

Albin arrive en mesme temps pour gouverner la Judée, *Ibid.* souffre & fait tous les crimes pour de l'argent, *p. 493.*

Petronius Turpilianus est envoyé commander en Angleterre au lieu de Suetonius Paulinus, *p. 286.*

Neron repudie Octavia, & epouse Poppée, qui l'oblige bientost à faire mourir Octavia le 9 ou 11 de juin, *p. 289.*

Cæsennius Pætus envoyé en Armenie, y fait un traité honteux avec les Parthes en automne, *p. 292.*

Tremblement en Acaïe & en Macedoine, *p. 291.*

Jesus fils d'Ananus commence vers le mois d'octobre à predire durant plus de sept ans les malheurs des Juifs, *p. 494.*

Pallas affranchi de Claude meurt cette année, *p. 290.*

Le poete Perse meurt le 24 de novembre, *p. 334.*

Joseph va à Rome en 62 ou 63, & y obtient par le moyen de Poppée la delivrance de quelques Prestres que Felix y avoit envoyé prisonniers, *p. 490. 580.*

Agrippa change en ce temps-ci l'habit & les fonctions des Levites, *p. 494.*

Le Temple de Jerusalem est enfin achevé, *p. 495.*

108. L'AN DE JESUS-CHRIST 63, DE ROME 816, DE NERON 9, 10.

L. Verginius Rufus, & C. Memmius Regulus, Consuls.

Grand tremblement dans la Campanie: la ville de Pompeies abysmée, *p. 295.*

Neron donne un pouvoir extraordinaire à Corbulon pour faire la guerre aux Parthes: mais Tiridate frere de Vologese promet de venir demander à Neron la couronne d'Armenie, *p. 293. 294.*

Poppée accouche de Claudia; toutes deux sont appellées Augustes: Claudia meurt en moins de quatre mois, *p. 295.*

Ambassade des Parthes à Rome, *p. 293.*

Jesus fils de Gamala ou Gamaliel, est fait grand Pontife vers l'an 63, au lieu de Jesus fils de Damnée: Ils arment l'un contre l'autre, *p. 493.*

Plautius Ælianus gouverneur de Mesie, fait divers exploits audelà du Danube, *p. 294.*

109. L'AN DE JESUS-CHRIST 64, DE ROME 817, DE NERON 10, 11.

C. Lecanius Bassus, & M. Licinius Crassus Frugi, Consuls.

Rome brule depuis le 19 juillet jusqu'au 27 ou 28, *p. 295.*

109. Neron bastit son palais d'or, entreprend un canal de Bayes à Ostie, *p. 297.*

Lion est brulée vers cette année, *p. 304.*

Matthias fils de Theophile est fait grand Pontife vers 64, au lieu de Jesus fils de Gamala, *p. 496.*

Gessius Florus vient gouverner & ruiner la Galilée aprés Albin en 64 ou 65, *Ibid.*

110. L'AN DE JESUS-CHRIST 65, DE ROME 818, DE NERON 11, 12.

A. Licinius Nerva Silianus, & M. Vestinus Atticus, Consuls.

Prodige en Judée le 8 avril jour de Pasque, & dans les mois suivans, *p. 497.*

Conjuration de Pison contre Neron decouverte le 12 d'avril, auquel elle se devoit executer : Pison mesme, Seneque, Lucain, Vestinus Consul, Fenius, Lateranus, & plusieurs autres coupables ou non, sont punis de mort, *p. 298-302.*

Poppée meurt quelque temps aprés, *p. 303.*

Neron epouse Statilia Messalina, fait mourir Antonia fille de Claude, qui n'avoit pas voulu estre sa femme, bannit Cassius le jurisconsulte, *Ibid.*

Grande peste à Rome, *p. 304.*

111. L'AN DE JESUS-CHRIST 66, DE ROME 819, DE NERON 12, 13.

C. Suetonius Paulinus, & C. Luccius Telesinus, Consuls.

Tibere Alexandre Juif apostat est fait Prefet d'Egypte, *p. 307. 501.*

Cestius Gallus gouverneur de Syrie, trouve à Pasque trois millions de Juifs à Jerusalem, *p. 498.*

Les Juifs sont contraints de sortir de Cesarée, Jerusalem se souleve, Florus y tue 3600 personnes le 16 de may, & commence ainsi la guerre, *p. 499.* Agrippa tasche envain de l'arrester; *p. 501.*

Apollone de Tyanes vient à Rome : Neron persecutoit alors les philosophes, tenoit Mussone en prison, *p. 305,* fait mourir Pætus Thrasea, & Barea Soranus, bannit Helvidius Priscus, *p. 308.*

Tiridate vient à Rome, & y reçoit de Neron la couronne d'Armenie, *p. 311.*

Le temple de Janus est fermé, *p. 312.*

Conjuration de Vinicius contre Neron à Benevent, *p. 313.*

Neron va en Acaïe, où il demeure jusque sur la fin de l'an 67, *p. 313. 314.*

Il laisse à Rome Helius son affranchi, pour piller & tuer en son nom, *p. 320.*

Les seditieux de Jerusalem tuent le Pontife Ananie le 7 de septembre, avec d'autres qui vouloient la paix : Peu aprés ils massacrent la garnison Romaine contre la foy qu'ils avoient donnée, *p. 503.*

Les Juifs font un grand carnage des Syriens dans la Palestine, & les Syriens un plus grand des Juifs dans la Syrie & l'Egypte, *p. 501-506.*

Cestius vient attaquer Jerusalem, est pres de la prendre le 30 d'octobre & le 5 de novembre : cependant il se retire, & est défait dans sa retraite le 8 de novembre, *p. 506.*

Les Chrétiens quittent Jerusalem, & se retirent à Pella, *p. 508.*

Joseph est fait gouverneur de la Galilée par les Juifs, *p. 510.*

Neron donne à Vespasien la conduite de la guerre des Juifs, *p. 509.*

Le Pont Polemoniaque & les Alpes Cottiennes sont jointes à l'Empire vers ce temps-ci, *p. 304.*

112. L'AN DE JESUS-CHRIST 67, DE ROME 820, DE NERON 13, 14.

Capito, & Rufus, Consuls.

Vespasien entre en Galilée, y prend Jotapat le premier de juillet aprés un

112. siege de 47 jours, p. 512. Joseph se rend à luy, & luy predit l'Empire, p. 514.

Onze mille Samaritains sont tuez sur la montagne de Garizim le 27 juin, p. 516.

Les jeux Olympiques qui se devoient faire en l'an 65 pour la 211e Olympiade, se font en 67, p. 315.

Vespasien prend Tarichée le 8 de septembre avec beaucoup de seditieux, & Gamala le 23 d'octobre, p. 517.

Les Zelateurs se rendent les maistres dans Jerusalem, font mourir trois Princes de la famille d'Herode, s'emparent du Temple, font par le sort un Phannias paysan grand Pontife, p. 519.

Neron donne la liberté à la Grece, p. 315. Il entreprend de couper l'Isthme de Corinthe, & est obligé de cesser, p. 316. Il fait mourir Corbulon & beaucoup d'autres, p. 318, bannit Cornutus celebre Stoïcien, p. 319. Il revient à Rome vers la fin de 67, p. 320.

113. L'AN DE JESUS-CHRIST 68, DE ROME 821, DE NERON 14, DE GALBA 1.

C. Silius Italicus, & M. Galerius Trachalus, Consuls.

Les Iduméens viennent, par le conseil de Jean de Giscala, secourir les Zelateurs attaquez par le peuple, tuent avec eux les Pontifes Ananus & Jesus fils de Gamala, Zacarie fils de Baruc, & une infinité d'autres Juifs, p. 521-530.

Jean de Giscala se forme un parti entre les Zelateurs, p. 528.

Gadare dans la Perée se rend à Vespasien le 4 de mars, *ibid.* Il bloque Jerusalem, p. 530.

Vindex gouverneur de la Celtique se revolte contre Neron au commencement de mars: Galba gouverneur d'Espagne se joint à luy le 3 d'avril, & est reconnu pour chef de la revolte sous le titre de Lieutenant du Senat: Verginius Rufus défait Vindex qui se tue: Il se declare pour le Senat, & refuse l'Empire, p. 321-326.

Nymphidius pour se faire Empereur, fait reconnoistre Galba par les Pretoriens qu'il commandoit: Neron s'enfuit & se cache: Le Senat le declare ennemi, & Galba Auguste: Enfin Neron pres à estre pris se tue luy mesme le 9 ou le 11 de juin, p. 327-331.

GALBA est reconnu de Verginius Rufus & de tout le monde, p. 345, hors Clodius Macer qui veut estre maistre de l'Afrique, & y est tué, p. 53. Il regne sept mois & sept jours, p. 362.

Nymphidius Prefet du Pretoire, & Fonteius Capito gouverneur de la basse Germanie, sont tuez en se voulant revolter, p. 347. 353.

Galba entre à Rome parmi le carnage de beaucoup de soldats, & durant un tremblement de terre, p. 348. Il rappelle les bannis, p. 352. Vinius, Lacon, & Icele ses ministres, luy font beaucoup de tort, p. 349.

Helius & d'autres affranchis de Neron sont punis: Vinius sauve Tigellinus, p. 350. 351.

Hordeonius Flaccus succede à Verginius Rufus dans la haute Germanie, p. 346. 368, & Vitellius à Capiton dans la basse vers le premier de decembre, p. 354. 367.

Simon fils de Gioras forme un parti parmi les Juifs, ravage l'Idumée, p. 530.

114. L'AN DE JESUS-CHRIST 69, DE ROME 822, DE VESPASIEN 1.

Servilius Sulpicius Galba Augustus II, & T. Vinius Rufinus, Consuls.

Le premier de janvier les soldats de la haute Germanie se revoltent contre

Galba : Le 2[e] Vitellius est proclamé Empereur à Cologne par ceux de la basse : & le 3[e], il est reconnu par ceux de la haute, *p. 355. 370.*

Mœurs de Vitellius, *p. 367*; Valens & Cæcina ses Lieutenans marchent aussitost vers l'Italie avec deux armées, *p. 371.*

Le 10 janvier Galba adopte Pison, & le fait Cesar, *p. 355.* OTHON qui avoit esperé cet honneur, souleve les Pretoriens, tue Galba & Pison le 15 janvier, *p. 358-362*, est declaré Empereur, *p. 363*, regne trois mois, *p. 380*: Ses mœurs, *p. 355*: Il tasche de gagner l'affection du peuple, *p. 364. 365.* Presque tout l'Empire le reconnoist, *p. 366.*

Les Sarmates entrent dans la Mesie, & y sont défaits par Marcus Aponius, *p. 373.*

Le Tibre se deborde extraordinairement à Rome, *Ibid.*

Cæcina Lieutenant de Vitellius passe les Alpes avant le 14 de mars, *p. 372.*

Othon part de Rome le 14 de mars : ses troupes repoussent Cæcina de Plaisance, le battent pres de Cremone & en d'autres endroits, *p. 374. 376*, mais elles sont défaites pres de Cremone & de Bedriac le 14 d'avril, ou peu aprés, *p. 377*, Othon se tue le lendemain, *p. 379.*

VITELLIUS est aussitost reconnu de tout le monde, *p. 381.* Il regne huit mois & quelques jours, *p. 404*, pardonne à Lion aux Generaux d'Othon, *p. 383*, voit avec plaisir le carnage fait à Bedriac, *p. 385.*

Simon aprés avoir ravagé tous les environs de Jerusalem, est receu dans la ville au mois d'avril par le peuple pour combatre Jean de Giscala : l'un & l'autre tue, pille, brule les vivres reservez pour le siege, *p. 531-536.*

VESPASIEN se met en campagne contre les Juifs le 5 de juin, *p. 533*, il est declaré Empereur à Alexandrie le premier de juillet, & par son armée le 3[e], *p. 388. 533*, est aussitost reconnu jusques en Acaïe, & par toutes les legions d'Illyrie, *p. 390-394.* Il oste les chaines à Joseph dans l'assemblée de Beryte, *p. 533.*

Un Maric se fait passer pour dieu dans les Gaules, & est tué, *p. 384.*

Vectius Bolanus est fait gouverneur d'Angleterre au lieu de Trebellius Maximus, *Ibid.*

Vitellius arrive à Rome vers la mi-juillet, y donne à sa mere le titre d'Auguste, & le prend luy mesme, *p. 386.*

Les legions d'Illyrie conduites par Antonius Primus entrent en Italie pour Vespasien, y défont en deux batailles pres de Cremone huit legions de Vitellius vers le 25 octobre, prennent & saccagent Cremone, *p. 395.*

Valens veut armer les Gaules pour Vitellius, & est pris, *p. 397.*

Anicet fait revolter le Pont, & les Daces courent la Mesie : Tout cela est bientost appaisé, *p. 405. 406.*

Presque tout l'Occident se declare pour Vespasien, *p. 400.* Il va à Alexandrie, *p. 534.*

L'armée d'Illyrie passe l'Apennin : celle de Vitellius se joint à elle le 17 de decembre, *p. 398-400.* Le 19, Sabinus frere de Vespasien est pris dans le Capitole, & tué : Le Capitole est brulé, *p. 401. 402.* L'armée d'Illyrie entre dans Rome : Vitellius est tué le 20, ou fort peu aprés, *p. 402-404.*

Eleazar quitte Jean de Giscala, & forme un troisieme parti dans le Temple interieur, *p. 534.*

Il paroist un faux Neron dans l'Archipel : il y est tué, *p. 333.*

115. L'AN DE JESUS CHRIST 70, DE ROME 823, DE VESPASIEN 1, 2.

Vespasianus Augustus II, & Titus Cæsar, Consuls.

Tite vient assieger Jerusalem au commencement d'avril, *p. 536.*

Eleazar est surpris dans le Temple à Pasques le 14. du mesme mois, & contraint de se soumettre à Jean, *p. 540.* Tite emporte la premiere muraille le 28 d'avril, *p. 541*, & la seconde le 3 & le 7 de may, *Ibid.* Les Juifs brulent ses terrasses le 27 & le 29 de may, *p. 544.* Il enferme en trois jours toute la ville d'une muraille au commencement de juin, *p. 545.* Matthias Pontife est decapité au mois de juin avec trois de ses fils par ordre de Simon, qu'il avoit fait recevoir dans Jerusalem, *p. 555.* Les Romains forcent l'Antonia le 5 de juillet, *p. 557.*

Le sacrifice perpetuel manque le 7 ou le 10, *Ibid.*

Les Juifs commencent à bruler les galeries du Temple le 22 de juillet, *p. 558. 559.*

Une femme Juive tue & mange son propre fils, *p. 549.*

Le Temple est brulé malgré Tite le vendredi 10 d'aoust, *p. 560-564.*

Les Romains forcent la derniere muraille de la ville le 7 de septembre, & Tite y entre le samedi 8, *p. 566. 567.* Il accorde la vie à Jean de Giscala, reserve Simon pour son triomphe, *p. 569.* Tite fait raser le Temple & toute la ville, hors trois tours &c. *p. 569. 570.* Il envoie la douzieme legion camper à Melitine, *p. 571.* Il estoit le 24 d'octobre à Paneade, & le 17 de novembre à Beryte, *Ibid.*

Grand embrasement à Antioche, dont les Juifs sont accusez à tort, *p. 572.*

Collega gouvernoit alors la Syrie pour Cæsennius Pætus qui n'estoit pas encore arrivé, *Ibid.*

116. L'AN DE JESUS CHRIST 71, DE ROME 824, DE VESPASIEN 2, 3.

Vespasianus Aug. III, & M. Cocceius Nerva, Consuls.

Tite confere à Zeugma avec les ambassadeurs des Parthes, *p. 572.* Il vient à Antioche où il maintient les Juifs dans la ville & dans leurs privileges, *Ibid.* Il repasse par Jerusalem, d'où il va à Alexandrie, & de là à Rome : Il y triomphe des Juifs avec Vespasien, *p. 572. 573.* Il avoit amené Joseph avec luy, *p. 580.*

Lucilius Bassus Lieutenant de Judée y prend Maqueronte, *p. 574.*

Vespasien vend toutes les terres de Judée, met une colonie à Emmaüs, qu'il appelle Nicopolis, *Ibid.* Il fait payer au Capitole le didragme destiné pour le Temple, *Ibid.* Il veut exterminer toute la race de David, *p. 577.*

117. L'AN DE JESUS CHRIST 72, DE ROME 825, DE VESPASIEN 3, 4.

Vespasianus Aug. IV, & Titus II, Consuls.

Fulvius Silva finit la guerre des Juifs le 15 d'avril, par la prise de Masade, *p. 575.* Quelques Assassins sont ensuite executez à Alexandrie, & le temple d'Onias fermé, *p. 576.*

Jonathas Juif, & Catulle Romain, troublent le pays de Cyrene, calomnient Joseph : Jonathas est puni, *Ibid.*

Joseph acheve l'histoire des Juifs en l'an 72 au plustost, *p. 581.*

Agrippa II. estoit mort en 93, & toute la race d'Herode éteinte, *p. 588.*

Joseph acheve ses Antiquitez à la fin de l'an 93, ou peu aprés, *p. 683.* écrit ensuite sa vie & ses deux livres contre Apion en 95 au plustard, *p. 585.* Il peut estre mort peu aprés, *p. 587.*

Juste de Tiberiade publie aussi en 92 ou 93 son histoire de la guerre des Juifs, faite 20 ans auparavant, *Ibid.* & acheve en l'an 100 sa chronique, *p. 588.*

Antoine Julien écrit aussi la guerre des Juifs, *Ibid.*

Les Patriarches des Juifs estoient déja sous Adrien ; sont abolis par Theodose II. vers 420, *p. 589-592.*

Ellel Patriarche des Juifs sous Constantin, reçoit le battesme à la mort, *p. 591.*

Hegesippe abrege l'histoire de Joseph vers l'an 400, *p. 588.*

Theodose s'attribuë en l'an 429, l'argent que les Patriarches levoient auparavant sur les Juifs, *p. 591.*

Joseph fils de Gorion passe pour un imposteur du VII. siecle, *p. 588.*

AVERTISSEMENT
SUR LA TABLE DES MATIERES.

ON n'a pas cru qu'il fust necessaire de faire dans cette table un abregé d'Auguste & des autres Empereurs dont ce volume fait l'histoire, non plus que de ce qui est dit des Juifs dans leur titre. Ceux qui souhaiteront cet abregé, le trouveront tout fait dans la table des articles, & dans la chronologie : & ainsi on s'est contenté de mettre ici ce qui est dit des Empereurs hors de leur titre ; & on y trouvera diverses choses qui ont été oubliées, ou mises par quelque raison dans leur histoire. On a quelquefois donné un nombre aux Princes de même nom, pour les distinguer plus aisément, comme Agrippa I. & Agrippa II. Mais on n'a conté que ceux dont on parle, & qui sont depuis Auguste, sans avoir égard aux plus anciens. C'est pourquoi on appelle Tigrane I. celui qui fut fait Roy d'Armenie vers l'an 734. de Rome, sans conter le grand Tigrane vaincu par Luculle, & les autres qui peuvent avoir regné dans ce pays. Les personnes qui ont plusieurs noms sont mises dans la table sur le dernier qui commençoit déja à être le plus usité, & à passer pour le nom propre. On en a excepté quelques-uns en petit nombre, qu'on a cru estre plus connus sous quelque autre de leurs autres noms, comme les Camilles, les Sylla, les Scipions, ou même sous leur prenon, comme les Empereurs, Tibere, Caius, & Neron. On a eu soin neanmoins de marquer aussi leurs autres noms dans la table, en renvoyant à celui sous lequel on les a mis. On s'est dispensé de ce soin à l'égard des prenoms, parce que cela eust esté encore plus inutile que long ; & mesme à l'égard des Jules, parce que depuis Jule Cesar ce nom est devenu trop commun. Les personnes de mesme nom sont placées selon l'ordre du temps. On auroit pu aussi les mettre selon l'ordre alphabetique de leurs familles, par exemple Asinius Gallus, C. Cestius Gallus, A. Didius Gallus : & il sera aisé de le faire à l'avenir, si l'on juge que cet ordre soit meilleur que celui qu'on a suivi.



TABLE DES MATIERES.

D

Caius

I.

P

Q.

R.

S.

V.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de notre Hostel, Grand-Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien amé CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, nous a tres-humblement fait remontrer, qu'il a ci-devant fait imprimer en vertu de nos Lettres de Privileges les Livres qui ont pour titre, *Sermons des Missions* par le Pere Loriot. *Prieres Chretiennes en forme de Meditations. Exercices de pieté pour les trois Consecrations. Vie des Saints tant de l'ancien que du nouveau Testament, avec des Reflexions. Consolation interieure ou Imitation de Jesus-Christ. Année Chrétienne, & Reflexions des saints Peres sur l'Eucharistie. L'Histoire Ecclesiastique du sieur de Tillemont. Histoire des Empereurs dudit sieur de Tillemont. Jesus-Christ penitent. Prieres tirées de l'Ecriture*, par le sieur Treuvé. *Sermons sur les Dimanches. Vie des Riches & des Pauvres. Traité de la Flaterie & de la Medisance. Les Ouvrages de Dom Mabillon.* Mais que le temps que nous luy avons accordé par nos Privileges pour la vente & l'impression desdits Livres, devant bientost expirer, & qu'estant encore chargé d'un grand nombre d'exemplaires, il auroit besoin de nos Lettres de continuation de Privilege qu'il nous a fait supplier de lui accorder, dans la crainte qu'il a qu'on ne lui contrefasse. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, & ceux qui auront droit de lui : Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, d'imprimer ou de faire imprimer lesdits Livres autant de fois qu'il voudra, de telles marges, caracteres, & grandeur qu'il souhaitera, dans tout nostre Royaume, Terres & Seigneuries de nostre obeissance, pendant le temps de quinze années consecutives, à compter du jour & datte des Presentes. Faisons défenses à tous Libraires Imprimeurs, & à toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient ; de contrefaire ni imprimer lesdits Livres sous aucun pretexte que ce soit, en vendre ni distribuer aucuns Exemplaires contrefaits, en tout ni en partie, soit dedans & hors nostre Royaume, à peine de confiscation desdits Exemplaires, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hostel-Dieu de Paris, & l'autre tiers à l'Exposant, & de tous dépens, dommages & interests : à la charge que ces Presentes seront entegistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, & que l'impression sera faite dans nostre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & de beau caractere, conformément aux Reglemens de l'Imprimerie ; & qu'avant que de les exposer en vente, il en sera mis deux exemplaires dans nostre Bibliotheque publique, un dans le Cabinet de nos Livres en nostre Chasteau du Louvre, & un dans la Bibliotheque de nostre tres cher & feal Chevalier, Chancelier de France, le sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain, Commandeur de nos Ordres ; le tout à peine de nullité des Presentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait

aucun trouble ou empeschemens. Voulons que la copie desdites Presentes, qui sera imprimée au commencement ou à la fin de chaque Exemplaire desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'execution d'icelles tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le vingt-unieme jour de Mars, mil sept cent onze, & de nostre Regne le soixante-huitieme. Signé, Par le Roy en son Conseil.

LAUTHIER.

Registré sur le Registre Num. 3. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 154. num. 163. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris le 15. Avril 1711.

Signé, DELAUNAY, *Syndic.*

De l'Imprimerie de JACQUES VINCENT, 1720.

41—

Every figure had 0 a Centimeters [illegible] [illegible]
[illegible]

